

John Adams
Library.

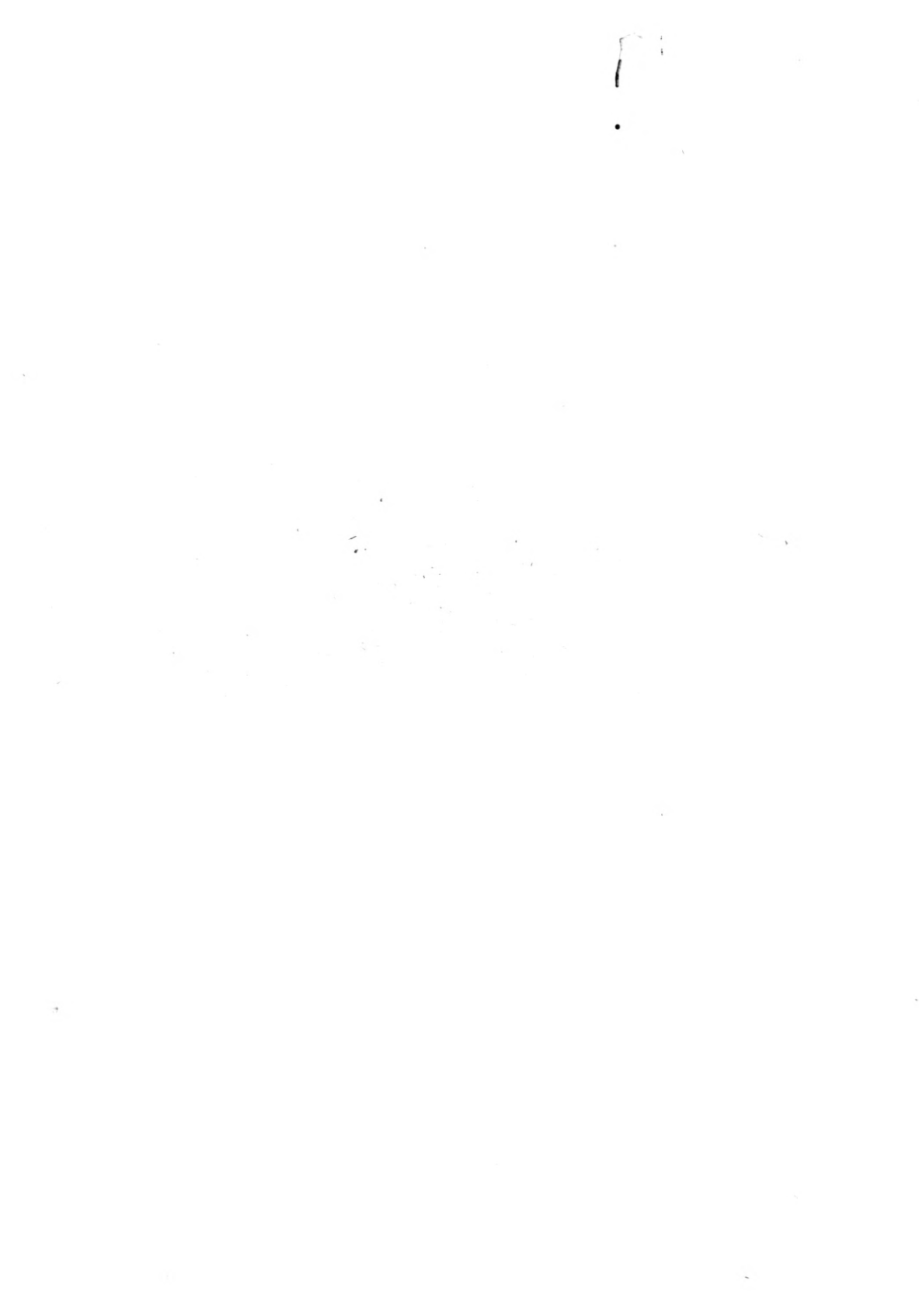


IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

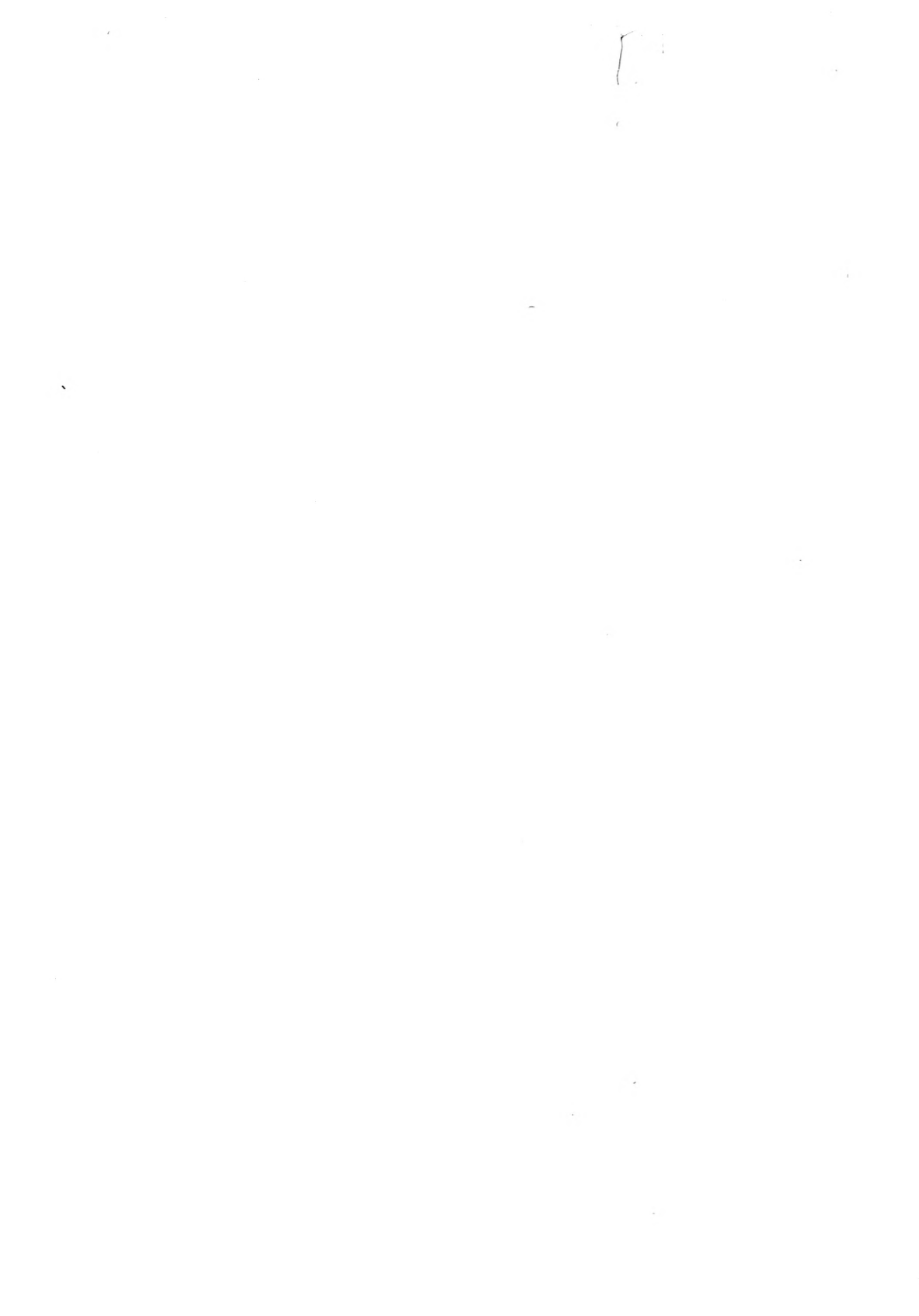


SHELF N^o









HISTOIRE

DE

JACQUE-AUGUSTE

DE THOU.

TOME QUATORZIEME.

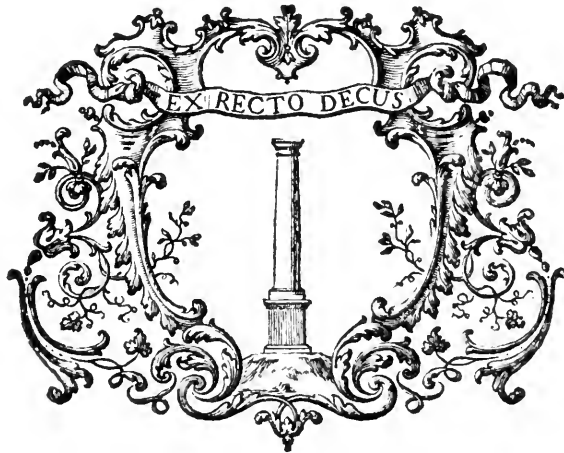


UNIVERSELLE
JACQUE-AUGUSTE

Depuis 1543. jusqu'en 1607.

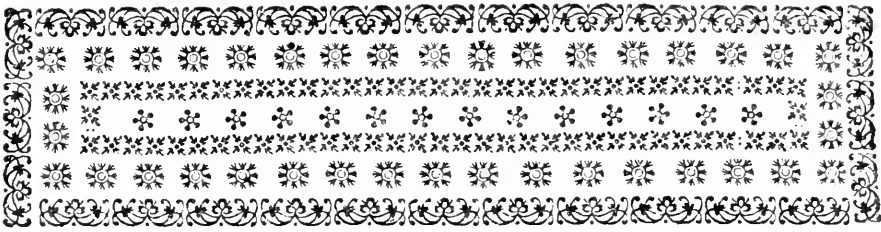
TRADUITE SUR L'EDITION LATINE DE LONDRES.

1601. — 1607.



ADAMS 90.1

10. 14



S O M M A I R E S D E S L I V R E S

CONTENUS DANS CE QUATORZIEME VOLUME.

SOMMAIRE DU LIVRE CXXVII.

Nouvelle Préface de l'Auteur. Suite des guerres de Flandres. Continuation du siège d'Ostende. Assaut donné à la place. Combats divers entre les Espagnols & les assiégés. Nouveaux Forts bâtis par les deux partis. Tentative du comte de Berghe sur Breda. Prise de Grave par le comte Maurice. Differentes machines inventées contre Ostende. Mutinerie des troupes Espagnoles à Hamont. Mauvais succès des Espagnols sur mer. Ils surprennent Wachendonck, & en sont chassés sur le champ. Differend des comtes de Frise avec la ville d'Emden. Suite de la guerre de Hongrie. Mort du duc de Mercœur à Nuremberg. Son caractère. Voyage de Charle de Gonzague duc de Nevers en Hongrie. Prise d'Albè Royale par les Turcs. Ali Bacha pris par les Heyduques. Les Chrétiens assiègent Bude sans succès. Exploits du Général Baste en Transylvanie. Il se rend maître de Bistricz. Batory se met entre ses mains. Affaires de Livonie. Prise de Karkus par le Prince de Suede. Exploits de Radzevvil. Suite des conquêtes des Suedois.

HENRI
IV.
1602.

HENRI IV.
1602.

Ils attaquent Kokenhausen. Exploits de Sicinski. Défaite des Suédois. Levée du siège de Kokenhausen. Arrivée de Jean de Nassau auprès de Charles duc de Sudermanie, qui le déclare Généralissime de ses troupes. Reglemens militaires faits par ce Général. Jalousie de Charles contre lui. Siège de Riga par les Suédois, levé en desordre sur l'avis de l'approche du roi de Pologne. Arrivée de ce Prince à Seelbourg avec Zamoyiski, Généralissime de ses armées. Ecrit injurieux envoyé au Prince de Suede par Zamoyiski & les autres Seigneurs Polonois. Réponse du Prince de Suede. Replique de Zamoyiski. Le roi de Pologne écrit aux Livoniens pour les détacher de Charles. Prise de Wolmar par les Polonois. Retour de Charles en Suede Divers exploits de Zamoyiski. Retour de Nassau dans sa patrie. Expedition des chevaliers de Malte en Afrique. Ils s'emparent de Mahomette. Descente des Turcs sur les côtes d'Italie. Ils pillent Reggio. Sedition des Janissaires à Constantinople. Cruauté du Grand Seigneur. Les Espagnols s'emparent de Final & de Milefino. Jean André Doria destitué. Cardonne mis à sa place. Morts illustres, de Lazare Soranzo, de Margunio, de Melissus, de Ruland, de Peucer, de Dujong, & de Passerat.

SOMMAIRE DU LIVRE CXXVIII.

Continuation des affaires de France. Fêtes données à la Cour au commencement de l'année. Voyage du Roi en Perigord. Dispute de ce Prince avec le duc de Bouillon. Abolition de l'impôt de la Pancarte. Retour du Roi à Fontainebleau. Affaire des Avocats. Arrivée du sieur de Lafin à la Cour. Ses dépositions contre le maréchal de Biron. Ce

Seigneur se rend à la Cour. Opiniâtreté du Maréchal à ne rien avouer. Le Roi le fait arrêter avec le comte d'Auvergne. Ils sont conduits à la Bastille. Mouvements que se donne la famille du Maréchal auprès du Roi, pour obtenir sa grace. Discours de M. de la Force au Roi à cette occasion. On fait le procès au Maréchal. On l'interroge sur ses liaisons avec le duc de Savoie. Charges contre lui. Dépôtions des témoins. Confrontation des témoins avec ce Seigneur. Il prête interrogatoire au Parlement. Ses défenses. Sa Condamnation. Il est exécuté par ordre du Roi dans la Bastille. Pour suites faites après sa mort contre ses complices. Les puissances alliées du Roi le complimentent sur la découverte de cette conjuration. Gui Eder de Fontenelles est condamné à une mort honteuse pour avoir eu des intelligences avec les Espagnols. Autres traitres punis avec lui. Monbarot Gouverneur de Rennes est arrêté. Le comte d'Auvergne & le baron de Lux obtiennent du Roi leur pardon. Le duc de Bouillon se presente à la chambre de Castres. Lettre de ce Seigneur au Roi, pour lui rendre compte de sa retraite. Il demande à être jugé par la chambre de Castre. Le Roi interdit à cette chambre la connoissance de son affaire. Requête des Protestans en faveur de ce Duc. Il sort de France, & passe à Geneve. Sentimens de la reine Elisabeth sur cette affaire. Manifeste publié en faveur du duc de Bouillon. Claude de Lorraine prince de Joinville, frere du duc de Guise, accusé & convaincu d'avoir fait des menées avec Philippe d'Anglure Comtois. Le Roi lui pardonne en consideration de sa famille.

HENRI
IV.
1602.

HENRI
IV.

1602.

SOMMAIRE DU LIVRE CXXIX.

R *Enouvellement de l'alliance avec les Suisses. Description de cette cérémonie. Edit contre les duels. Changement pernicieux introduit dans la monnoye. Découverte de différentes mines dans le Royaume. Edit donné à ce sujet. Différend de l'archevêque de Bordeaux avec le Parlement de cette ville. Procès en Dauphiné entre le tiers état d'un côté, le Clergé & la Noblesse de l'autre, terminé au conseil du Roi. Plaintes du Peuple contre ce jugement. Entrepris de l'évêque d'Angers, pour abolir tous les anciens livres d'Eglise. Naissance d'une princesse de France. Tentative du duc de Savoye sur Geneve, & ses suites. Légitimation de Gaston de Foix, que le Roi avoit eu de Henriette de Balsac. Voyage du Roy & de la Reine à Metz. Députation des Jesuites au Roi, pour demander leur rétablissement. Harangue de leur Provincial Ignace Armand. Lettre de l'électeur Palatin au Roi en faveur du duc de Boüillon. Réponse de Sa Majesté. Le Roi va voir Catherine de Bourbon sa sœur à Nancy. Son retour à Paris. Il songe à profiter de la paix pour enrichir son Royaume. Etablissemens de diverses manufactures, & entre autres des Soyeries. Mort d'Elisabeth reine d'Angleterre. Son caractère. Jacques roi d'Ecosse proclamé roi d'Angleterre. Arrivée de ce Prince à Londres. Requête présentée par les Catholiques à l'avènement de ce Prince. Nouvelle confession de foi publiée. Obsèques de la reine Elisabeth. Ambassade du marquis de Rosny à Londres. Succès de ce voyage. Différend entre le comte de Soissons & le marquis de Rosny. Sacre du roi &*

1603.

SOMMAIRES.

v

de la reine d'Angleterre. Conjuraton contre ce Prince découverte. Arrivée de Taxis ambassadeur d'Espagne à Londres. Synode des Protestans à Gap. Henri de Rohan fait Duc & Pair. Morts illustres, de l'imperatrice Marie d'Autriche, du marquis d'Anspach Brandebourg, de Christophle Radziwvil, de l'électeur de Mayence, de Jacque Monau, d'André Cefalpini, de François Viete, de Gui Coquille, de Muley-Hamet fils d'Abdalla, roi de Fez, de Maroc & de Suzà. Guerre entre ses enfans.

**HENRI
IV.
1603.**

SOMMAIRE DU LIVRE CXXX.

T*roubles dangereux en Turquie. Gassi Beg se rend maître de Tauris & la livre au roi de Perse. L'Horloger repousse l'armée du Sophi. Expédition heureuse des chevaliers de Malte. Mort de Mahomet III. Traité des Vénitiens avec les Grisons. Guerre de Hongrie. Exploits de Ruzsvorm. Moÿse surprend dans la Transylvanie Alba Julia : il est vaincu par George Basta. Diète de Ratisbonne. Différend entre l'électeur de Saxe, & les princes d'Anhalt. Suite du siège d'Ostende. Combat naval entre les Espagnols & les Hollandois. Frederic Spinola est tué : les Espagnols sont battus. Les habitans de Bosleduc chassent la garnison de la ville. Frederic comte de Berghe veut reduire sans aucune condition les soldats qui s'étoient revoltés l'année précédente. Ils traitent avec les Etats généraux. Maurice assiège inutilement Bosleduc. Suite du siège d'Ostende. Spinola vient à Ostende. Les Etats généraux, craignant l'évenement du siège, levent une armée. Mouvemens du comte Maurice. Il arrive avec une flotte dans le canal de Flessingue.*

1604.

HENRI
IV.
1604.

Mesures que prend Albert pour empêcher le débarquement. Prise d'Isendick par Maurice. Il assiège l'Ecluse. Description de cette ville. Vains efforts de Spino'a pour empêcher Maurice de l'assiéger. Les assiégés réduits à l'extrémité, se rendent. Mort de Louis Gonthier de Nassau. Maurice de l'avis des Etats généraux, rétablit les fortifications de l'Ecluse & en bâtit de nouvelles. Il fortifie Isendick. Suite du siège & prise d'Ostende. Albert & l'Infante viennent voir les ruines de cette ville. Retour de Spinola en Espagne, où Philippe le comble d'honneurs. Les Etats généraux levent des troupes & de l'argent pour continuer la guerre. Etat florissant de la République de Hollande : elle établit une compagnie des Indes. Differens voyages des Hollandois aux Indes Orientales. George Spilberg, & Corneille Neek, après un voyage de trois ans, retournent heureusement dans leur Patrie. Mœurs des Sauvages, & leur religion. Description de leurs villes, & des arbres & plantes qui croissent dans leur pays.

SOMMAIRE DU LIVRE CXXXI.

A Ssemblée du Parlement à Londres. Discours du Roi Jacque I. L'Angleterre & l'Ecosse sont reunies & ne sont plus appellées que du nom de la Grande Bretagne. Reglemens pour la discipline Ecclésiastique. Négociations pour la paix entre l'Espagne & l'Angleterre. Ferdinand de Velasco arrive en Angleterre avec une grande suite. Le Roi jure sur les Evangiles d'observer le Traité de paix. Articles de ce Traité. Velasco arrive en France ; honneurs qu'il y reçoit. Impôt de trente pour cent sur les marchandises.

Affaires d'Allemagne. Conjuraton découverte & punie à Brunsvvick en Saxe. Soûlevement à Emden dans l'Ostfrise. Jean frere d'Enno s'empare de Paderbon au nom de l'Evêque. La contestation entre le cardinal de Lorraine, & Jean-George de Brandebourg, au sujet de l'évêché de Strasbourg, est appaisée. Les villes Anseatiques envoient des députés aux Princes de l'Europe pour renouveler les privileges de la Societé. Affaires de Suede. Les Etats, après avoir déposé Sigismond, donnent la Couronne à Charle duc de Sudermanie. Troubles dans la Hongrie & dans la Transylvanie au sujet de la Religion. Sévérité outrée de Basta. Pest prise par les Infidèles. Le comte de Serin defeat les Turcs près de Zigeth. Le Grand Visir Serdar vient camper devant Gran. Le comte de Dampierre, après avoir defeat Bethléem Gabor, s'avance à Weiffembourg. Le Grand Visir presse inutilement la conclusion de la trêve. Les Turcs levent le siège de Gran. Le comte de Belgioioso, à l'instigation de Basta, traite avec rigueur les Protestans de Cassovie. Etienne Bostkai marche contre lui, & le met en fuite. Basta marche avec des troupes du côté de Cassovie. Bostkai est proscriit par un écrit public. Il envoie à l'Empereur des Députés pour justifier sa conduite. Troubles dans la Stirie au sujet de la Religion. Horrible famine en Transylvanie. Grande disette de blé en Sicile, en Languedoc & en Provence. Phénomene singulier; divers jugemens à ce sujet. Le Grand duc de Toscane équipe des galeres pour brûler la flotte Turque qui étoit dans le port d'Alger; mais inutilement son dessein ayant été découvert par les Juifs. Promotion de Cardinaux à Rome. Propositions avancées par les Jesuites. On parle envain de la Canonisation d'Ignace de Loyola. Emente à Rome au sujet d'un mal-facteur qui se

—————
 H E N R I
 I V.
 1 6 0 4.

saue dans le palais du cardinal Farnese. Morts d'hommes illustres : de Jean de Baviere fils ainé de Wolfgang : de son frere Othon Henri : de Louis Landgrave de Hesse : d'Ernest Frederic marquis de Bade : de Pierre Ernest de Mansfeldt : de Claude de la Trimouille : de Janus Douza : de Christophe Coler : d'Obert Gifan : de Jerôme Mercurial : d'Arnaud d'Offat. Histoire de Gaultier évêque de Poitiers. Naissance du comte de Soissons.

S O M M A I R E D U L I V R E C X X X I I .

L Es Jesuites sollicitent leur rétablissement. Leurs intrigues à la Cour. Fondation du College de la Fleische. Lettres patentes envoyées au Parlement. Le Roi fait défendre à la Cour les Remontrances par écrit. Réponse du premier Président. Le Parlement va au Louvre. Harangue du premier Président au Roi. Réponse du Roi. Reflexions sur ces discours. Les gens du Roi mandés au Louvre. De Maiffes envoyé au Parlement pour presser l'enregistrement. Les Lettres patentes sont enfin enregistrées. Contenu des Lettres patentes. Censure de la Faculté de Théologie condamnée par la même Faculté. Le Parlement cite plusieurs Docteurs pour leur faire des réprimandes. Il les interroge, & supprime les actes du decret. Cérémonie de l'Ordre de Malte donné à Alexandre fils naturel du Roi. Mort de Catherine de Bar sœur du Roy. Divers projets qui avoient été faits pour son mariage. Complimens de condoléance faits au Roi. Perplexité du Nonce. Obsèques de Catherine. Commencement du canal de Briare. Fondation de divers Monasteres, Sourdes pratiques des Espagnols. Trahison de
 l'Hoste

l'Hoste secretaire de Villeroy. Elle est découverte & punie. Conséquences qu'elle eut à l'égard de Villeroy. Intrigues de la Marquise de Verneüil & de son frere le Comte d'Auvergne. Le Roy découvre les pratiques secrettes du comte d'Auvergne & de d'Entragues avec les Espagnols. Le Comte est arrêté. Il est conduit & enfermé à la Bastille. D'Entragues & la marquise de Verneüil aussi arrêtez. Chambre du Justice révoquée. Rétablissement de la Paulette. Concours qui se fait à Adrienne de Fresne, qui passe pour possédée. Liste des questions faites par le P. Coton à la possédée. Reflexions du public au sujet de cette liste ridicule. Differens voyages en Amerique. Le sieur de Mons prend la route du Canada. Description de l'isle de Sable. Diverses découvertes jusqu'à l'isle Sainte Croix. De Mons s'établit dans l'isle Sainte Croix. Diverses courses de de Mons jusqu'à son retour en France. Arrivée de deux vaisseaux en Zelande après un voyage de trois ans. Relation abrégée du voyage de Sebalt de Weez. Son arrivée à l'isle de Ferz. Continuation du voyage jusqu'à l'isle de Ceylan. De Weez va à Ceylan ; comment il est reçu du Roi de Candy. De Weez retourne à Achin. Caractere du Roi d'Achin & de son fils. Célébration du Ramadan. Entrevüe des Hollandois & du roi de Maticalo. Danger que courent les Hollandois à Achin. Avantages des Hollandois sur les Portugais. De Weez tué en trahison par ordre de Fincala. Embarras des Hollandois après ce meurtre. Les Hollandois retournent à Sumatra. Ils se remettent en mer & arrivent en Zelande. Préparatifs des Portugais. Nouvel armement des Hollandois.

HENRI
IV.
1604.

HENRI
IV.

1604.

SOMMAIRE DU LIVRE CXXXIII.

L Evées de troupes en Flandre. Divers mouvemens des Espagnols & des Hollandois. Arrivée de l'ambassadeur d'Angleterre en Flandre. Reception faite en Espagne à l'ambassadeur d'Angleterre. Fêtes & presens donnés à l'Ambassadeur. Mauvais succès de l'entreprise des Etats sur Anvers. Les deux armées se retirent sans avoir rien fait. Avantage des Hollandois sur mer. Les Espagnols passent le Rhin. Maurice s'achemine vers le Rhin. On propose le siège de Lingén. Préparatifs pour le siège. Prise d'Oldensel. Etat où se trouvoit Lingén. Capitulation de Lingén. Maurice garnit ses places. Spinola répare les fortifications de Lingén. Double entreprise inutile sur Berg-Op - Som. Marche de Spinola. Le siège de Wachtendonck résolu. Combat de Mulem. On commence le siège de Wachtendonck. Entreprise inutile de Maurice sur la ville de Gueldres. Prise de Wachtendonck. Expéditions de Frederic de Berghe. Prise de Krakovv. Spinola retourne à Brusselles & part pour l'Espagne. Rencontre de Grobbendonck & de Bracx. Combat donné près de Dunkerque, où les Hollandois ont l'avantage. Adresse de ceux de Bruges. Diverses propositions de paix. Libelle répandu en Flandre en faveur des Archiducs. Conditions de paix proposées dans le Libelle. Autre Libelle en faveur du roi de France. Autre écrit pour la liberté des Pays-bas. Réponse à un Libelle favorable aux Archiducs. Diligences de l'Empereur pour procurer la paix. Réponses des Etats aux lettres de l'Empereur. Affaires d'Aix la Chapelle. Requête des Protestans

au sujet de l'Arrêt prononcé contr'eux. Réponse à la Requête. Rigueur dont on use à l'égard des Protestans. Ils sont bannis d'Aix la Chapelle. Divers Edits contr'eux. Quelques-uns des pros crits se soumettent & demandent pardon. Murmures de leurs confreres. Affront que les habitans d'Aix font au duc de Cleves. Dernier Edit de l'Empereur. Occasion des troubles de Religion arrivés à Marsspurg. Sédition excitée & punie. Dessenin du duc de Brunsvyck sur la ville du même nom. Mesures que prend le Duc pour surprendre la ville. Commencement de l'attaque. Les habitans se défendent avec vigueur. Courage des habitans. Le Duc est obligé de se retirer. Il revient l'assiéger dans les formes. Les habitans obtiennent un Edit de l'Empereur, mais sans aucun effet. Le roi de Dannemarck vient au secours de Jules son beau-frere. Plusieurs villes Anseatiques se déclarent pour Brunsvyck. Accommodement proposé par le roi de Dannemarck & rejetté par les habitans. Progrés des Turcs en Hongrie. Divers ravages des mécontents de Hongrie. Grand se rend aux Turcs. Neubaufel donné en garde aux Hongrois. Divers succès des mécontents. Démarches de Bostkay. Ambassadeurs de Perse à la cour de l'Empereur. Lettres de l'Empereur au roi de Perse. Ravages en Hongrie. Ouverture de la négociation entre l'Empereur & Bostkay. Plaintes des mécontents de Hongrie. Manifeste des mécontents adressé aux Princes chrétiens. Affaires de Pologne. Le Général Polonois marche au secours de Riga assiégé par le Roy de Suede. Ils se préparent tous deux au combat. Disposition des deux armées. Victoire des Polonois. Suite de la victoire. Affaire de Rusyvorm. Son procès & sa mort. Eclipses arrivées cette année.

HENRI
 IV.
 1604.

HENRI
IV.
1605.

SOMMAIRE DU LIVRE CXXXIV.

Mort de *Clement VIII*, & son éloge. La faction Espagnole dans la crainte que le cardinal *Baronius* ne soit élu, forme une accusation contre lui. Election d'*Alexandre de Medicis*, qui prend le nom de *Leon*. Sa mort. Le cardinal *Camille Borghese* lui succede, & se fait appeller *Paul V*. Mouvemens du comte de *Fuentes* en Italie. Il bâtit un nouveau fort. Il fait citer presque tous les princes d'Italie devant un nouveau tribunal érigé à *Milan*. Les marquis *Malaspini* qu'on attaquoit particulièrement publient un manifeste, & sur les remontrances faites au roi d'Espagne par les Ambassadeurs des Princes, & les seigneurs Italiens, on obtient une surseance, qui fait entierement oublier cette affaire. Mort de *Jean Sarius Zamoycky*, chancelier de Pologne; de *charle de Lorraine* duc d'*Elbœuf*; de *Guy* comte de *Laval*; de *Pontus de Thyard* Sieur de *Bissy* évêque de *Châlons*; de *Theodore de Beze*; de *Robert Constantin*; & de *Simon Marion*. La duchesse de *Montpensier* accouche le 15 d'*Octobre* d'une Princesse, qui fut dans la suite fiancée au duc d'*Anjou*. Le Parlement de *Paris* continue les informations commencées dès l'année précédente contre le comte d'*Auvergne*, le sieur d'*Entragues*, la marquise de *Verneuil* sa fille, & *Thomas Morgan*. Interrogatoires & déclarations des accusés. Arrêt de la cour de Parlement qui les condamne. Le Roi empêche l'exécution de cet Arrêt. Sa clemence envers les criminels, & particulièrement à l'égard de la Marquise. Différens jugemens qu'on porte sur la conduite du Prince dans cette affaire. Les *Jesuites*

se servent de l'autorité du Roy, pour détruire une pyramide qui étoit élevée devant la grande porte du palais. Ecrits pleins de liberté, qui paroissent à ce sujet. Mariage de François de Bourbon prince de Conty avec Louise de Lorraine sœur du duc de Guise. La reine Marguerite vient à Paris. Le Roi se prépare à assiéger Sedan, & cependant va en Guienne, pour s'opposer aux desseins du duc de Bouillon. On ôte les Sceaux au Chancelier de Bellièvre, pour les donner à Sillery. La présence du Roi dissipe les Rebelles. Le Roi nomme Commissaire pour faire leur procès Jean Jacques de Mesme sieur de Roissy. Jugement rendu contr'eux. Le Roi découvre une entreprise formée sur Marseille par Merargues, de concert avec les Espagnols. Merargues & Breteau secretaire de Zuniga ambassadeur d'Espagne, sont arrêtés. Contestation à ce sujet entre le Roi & le ministre Espagnol. Le Roi fait rechercher l'origine des rentes constituées sur l'Hôtel de ville de Paris. Les difficultés qu'on y trouve font abandonner cette affaire. Assemblée du Clergé à Paris; remontrances au Roi, & réponses de sa Majesté. Examen des comptes des receveurs des Finances.

HENRI
IV.
1605.

SOMMAIRE DU LIVRE CXXXV.

GRande révolution en Moscovie. Boritz qui après la mort de Théodore s'étoit emparé du throné, fait assassiner le prince Demetrius. Différens sentimens sur cette mort. Affaire du faux Demetrius. Les Jesuites l'aident de leur crédit auprès du Pape & du roi de Pologne. Le Palatin de Sandomir prend le parti de Demetrius, à condition que celui-ci épousera sa fille s'il reussit dans ses desseins. Demetrius est admis à

1606.

HENRI
IV.
1605.

l'audience de Sigismond. Il leve une armée en Pologne, & se met en marche pour recouvrer l'Empire. Il engage les Cosaques dans son parti. Plusieurs, ennuyés de la Tyrannie de Boritz, suivent leur exemple. Boritz marche audevant de Demetrius & met son armée en fuite. Demetrius ayant ramassé de nouvelles troupes, remporte une grande victoire sur Boritz près de Rillesk. Plusieurs villes se rendent à lui. Mort de Boritz. Busmani passe dans le parti de Demetrius. La veuve de Boritz, son fils & sa fille sont mis en prison & empoisonnés. Demetrius est reconnu empereur de Moscovie. Il entre dans Moscovv. Sa conduite au commencement de son regne. Cérémonies de son couronnement. Panegyrique de Demetrius par un Jesuite. Le nouveau Czar envoie une ambassade en Pologne & fait demander en mariage la fille du Palatin de Sandomir. Les Fiançailles se font à Cracovie. Sigismond épouse la sœur de sa femme. Cérémonies du mariage. Conjuration des poudres en Angleterre. Henri Garnet Jesuite est pris, conduit dans la tour de Londres, & condamné au dernier supplice. Suite des affaires de Moscovie. Mariage de Demetrius. Conjuration contre ce Prince. Massacre des Polonois à Moscovv. Demetrius est tué & traité indignement après sa mort. Frayeur de la Czarine. Plusieurs marchands sont maltraités & massacrés. Les Boiars tiennent conseil. Harangue de Zebuiscky : il est élu Czar. Ecrits contre le prétendu Demetrius. Le nouveau Czar envoie des Ambassadeurs en Pologne.

SOMMAIRE DU LIVRE CXXXVI.

HENRI
IV.

1606.

LE Palatin de Cracovie & Janussi Ratzivvil excitent des troubles en Pologne. Ils indiquent une assemblée malgré le Roi. Le Roi attaque les Rebelles. Les Jesuites sont chassés du Monastere de sainte Brigitte, & de Thorn. Affaires de Hongrie. L'Archiduc Matthias, après avoir appaisé les troubles de Hongrie, songe à faire la paix avec le Turc. Affaires de Turquie à la mort de Mahomet III. Les plénipotentiaires de l'Empereur & du Grand Turc arrivent à Comorre. Articles du Traité de paix entre l'Empire & la Porte. Suite des affaires de Hongrie. Mort de Bostkay. Siège de Brunsvvick. Levée du siège. Guerre des Pays-bas. Vent furieux. Spinola de retour d'Espagne est consulté sur les operations de la guerre. Tentative inutile sur l'Ecluse. Woude & Hoocstrate sont demantelées. Exploits du marquis de Spinola. Prise de Lochem, de Groll & de Rhinberck. Maurice reprend Lochem. Spinola l'oblige à lever le siège de Groll. Les troupes sont mises de part & d'autre en quartier d'hiver. Les Espagnols, sous la conduite de Santa-Cruz général des galeres, se rendent maîtres de Durazzo & de la Mahomette. Les Hollandois envoient envain une flotte pour infester les côtes d'Espagne, & enlever la flotte des Indes. Le Vice-Amiral de la flotte Hollandoise perit. Les Hollandois par les conseils de Jean Uffelinx, entreprennent une navigation aux Indes Occidentales. Etablissement d'une compagnie des Indes. Expedition malheureuse des Anglois dans la Guyane. Le différend d'Emden est accommodé. Mort de Philippe de Hohenloz

HENRI IV.
1606.

de Jean de Nassau, & de Jean André Doria. Propositions de paix entre l'Archiduc & les Etats généraux. Réjouissances en France. La Reine accouche d'une fille. Maximilien d eBethune est créé duc de Sully. Le Roi se prépare à faire le siège de Sedan. Il arrive à Donchery. Reconciliation du duc de Bouillon avec le Roi ? Lettres patentes envoyées au Parlement à ce sujet le Roi se rend à Saint Germain en Laye. Danger qu'il court en revenant à Paris. Procès entre Marguerite de Valois & le comte d'Auvergne. Le Dauphin & les Princesses sont baptisées à Fontainebleau. Arrêt du Parlement de Toulouse contre les Prêtres qui obmettoient les prieres pour le Roi dans le canon de la Messe. Chambre de Justice. Le Clergé demande en vain la publication du Concile de Trente. Arrêt du Parlement de Bordeaux contre l'abus de la juridiction Ecclesiastique. Le prince Philippe de Nassau épouse Eleonore de Bourbon. Mort de Soffrede de Calignon ; de Philippe des Portes ; de Renaud de Beaune ; de Juste Lipsé ; & d'Elie Putschius.

SOMMAIRE DU LIVRE CXXXVII.

1607.

LE Roi nomme le cardinal de Joyeuse son Plénipotentiaire en Italie. Causes du démêlé de Paul V avec la République de Venise. Le Senat fait mettre deux Prêtres en prison. Plusieurs decrets faits contre le Clergé. Paul V se plaint de la conduite du Senat. Remontrances faites au Pape par l'Ambassadeur de Venise. Réponse du Pape. Secondes remontrances faites au Pape. Les Cardinaux de la faction Espagnole excitent le Pape à tenir ferme. Le Pape envoie deux Brefs à son Nonce pour le Senat de Venise.

Mort

Mort du Doge Grimani ; Leonard Donato lui succede. Le Senat envoie Pierre Duodo à Sa Sainteté. Réponse du Senat aux deux Brefs du Pape. Le Pape lance un interdit sur la République. Les Venitiens ne gardent point l'Interdit. Les Jesuites & les Moines de nouvelle fondation se retirent de Venise. La République fait des préparatifs de guerre. Le Senat fait écrire contre l'Interdit. Doctrine de Gerson touchant les Censures. Le Sénateur Antonio Quirini écrit contre l'Interdit. Autre ouvrage contre l'Interdit. Précis de l'Ouvrage de Fra-Paolo, sur cette matiere. Ecrit anonyme contre les Censures, refuté par Bellarmin, & justifié par Jean Marsilio. Bellarmin refute les deux opuscules de Gerson. Autre ouvrage de Fra-Paolo pour refuter Bellarmin. Divers écrits pour ou contre les Censures. Jean Marsilio est cité au Tribunal de l'Inquisition de Rome. Il se justifie par un écrit. Fra-Paolo est aussi cité à l'Inquisition. Le Pape fait des préparatifs de guerre. Lettres artificieuses de Philippe II à Paul V. Politique du roi d'Espagne. Il envoie à Venise François de Castro en qualité d'Ambassadeur extraordinaire. Le Cardinal de Joyeuse envoyé par Henri aux Venitiens pour accommoder le differend, arrive à Venise. Plaintes du Senat contre les Jesuites. Ils sont bannis à perpetuité. Le Senat souscrit aux demandes du Pape. Le cardinal de Joyeuse arrive à Rome. Le Pape lui donne audience ; & refuse toutes conditions d'accommodement à moins que les Jesuites ne soient rétablis. Le cardinal du Perron tâche de gagner le Pape. Le Pape se rend aux raisons du Cardinal. Entreprises des Espagnols pour empêcher l'accommodement. Le cardinal de Joyeuse retourne à Venise. Il publie le Bref de revocation de l'Interdit. Les Espagnols deviennent suspects aux Venitiens. Attentat contre Fra-Paolo. Le Senat

condamne les assassins. Moderation du Senat.

HENRI

IV.

1607.

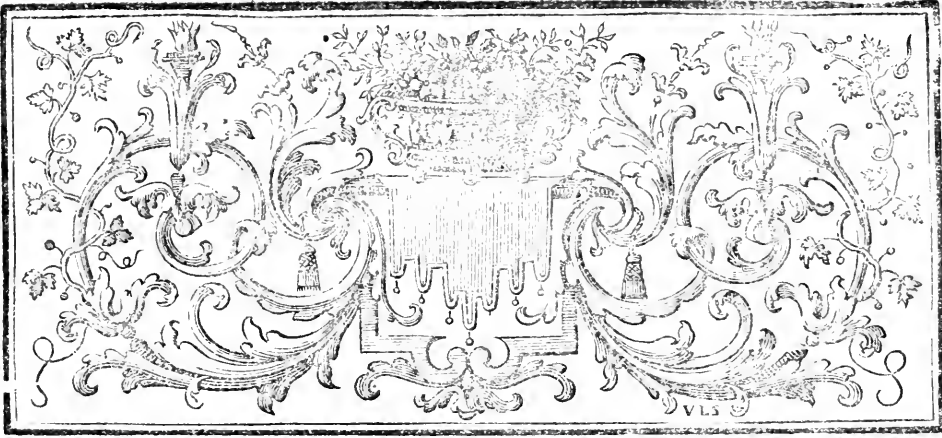
SOMMAIRE DU LIVRE CXXXVIII.

Description de la ville de Bonne. Ferdinand Grand duc de Toscane entreprend de la prendre. Route que prend sa flotte. La ville de Bonne est prise & pillée. Guerre dans les royaumes de Fez & de Maroc entre Muley-Zidan & Abdala. Les habitans de Maroc, ennuyés de la domination de Muley-Zidan & d'Abdala, proclament unanimement Mahamet Roi. Troubles dans l'Asie. Revolte de Gambolat. Il envoie des députés au Grand Vizir Serdar, qui marche contre lui avec une armée. Serdar est deux fois vaincu par Gambolat, qui est enfin obligé de se mettre en sûreté. Troubles en Pologne. Les mécontents prennent des résolutions contre le Roi. Ils protestent contre la Diète indiquée à Varsovie. Memoire contre les Jesuites. Assemblée des Etats à Varsovie. Les Mécontents sont surpris & défaits par les troupes du Roi. Charle roi de Suede surprend Weissenstein. Manifestes du roi de Suede aux Etats de Pologne. Lettres des Etats de Suede aux Etats de Pologne. Troubles en Hongrie. Colonich enleve aux Turcs la ville de Neuvsel. Brigandages des Heiduques & des Tartares. Ambassade du roi de Perse au roi d'Espagne. L'ambassadeur de Perse se rend à Vienne, pour détourner l'Empereur de faire la paix avec le Turc. Convocation des Etats de Hongrie à Presbourg. Assemblée de la Noblesse à Vienne. Les Heiduques prennent les armes. Ils attaquent la ville de Budnock. Ils sont battus par Homonmai. A la sollicitation des Bachas de Bude & d'Agria ils assiègent Filleck, mais sans succès. Troubles

en Allemagne. Ceux de Wirtzbourg attaquent la ville de Dordinghen. Ils sont chassés. Affaire de Donavert. Les Princes & les villes du Cercle de Suabe s'assemblent à Ulm. Affaires d'Angleterre. Nouvelle formule du serment prescrit par le Roi. Brefs du Pape à ce sujet aux Catholiques d'Angleterre. Lettre de Bellarmin à George Blackvell. Réponse de Blackvell à Bellarmin. Ecrits pour & contre le nouveau serment. Inondations en Angleterre. Malheureux voyage des Anglois dans la Virginie. Deux compagnies établies pour les Colonies. Combat Naval entre les Espagnols & les Hollandois au détroit de Gibraltar. L'Amiral Heemskercke est tué. Pompe funebre de Heemskercke. Deux vaisseaux Hollandois reviennent des Indes Orientales. Description de l'isle de Saint Maurice. Les Hollandois mettent en mer une flotte de treize vaisseaux pour les Indes. Les troupes d'Espagne se révoltent en Flandre. Henri Frederic leve un corps de trois mille hommes. Il prend de force la ville d'Erkelens. Le roi d'Espagne pense à faire la paix avec les Provinces-Unies. Les Archiducs font pressentir les Provinces-Unies sur la paix. Le Pere Ney Cordelier est envoyé par les Archiducs aux Etats. Suspension d'armes entre l'Espagne & la Hollande. Les rois de France & d'Angleterre, & plusieurs autres puissances, envoient leurs députés aux Etats. Difficultés qui s'élevent au sujet de la forme de l'acte de renonciation du roi d'Espagne.

HENRI
IV.
1607.

Fin des Sommaires du quatorzième Volume.

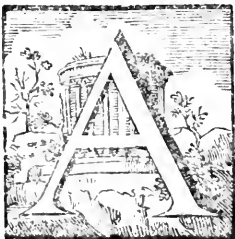


HISTOIRE

DE

JACQUE AUGUSTE DE THOU.

LIVRE CENT VINGT-SEPTIÈME.



P R E' s avoir conduit mon Histoire jusqu'à la naissance auguste du Prince si long-tems désiré qui regne heureusement aujourd'hui sur la France sous l'aimable nom de Louis , je cessai d'y travailler il y a six ans. Alors je comptois qu'aucune considération ne seroit capable de me rengager à un pareil travail , que je regardois plutôt comme entierement fini , que comme interrompu. Aussi croyois-je avoir assez fait pour le public & pour ma réputation , d'avoir continué l'Histoire de la guerre civile , la plus funeste qui ait jamais été , jusqu'à

Tome XIV.

HENRI
IV.
1602.
Nouvelle
Préface de
l'Auteur.

HENRI
IV.
1602.

la paix générale, dont tout l'univers est redevable à la justice, & à la valeur de Henri le Grand. En effet depuis ce tems-là il ne s'est rien passé de mémorable, & il ne se presentoit à mon esprit que quelques faits domestiques, tristes pour la plûpart qui ne méritoient pas d'être mis en parallele avec les événemens du siècle passé. Outre cela bien des raisons, m'éloignoient d'y penser; entr'autres la memoire encore récente de la maniere indigne dont on avoit reçu cet ouvrage, fruit de tant de veilles que j'avois consacrées à l'utilité publique, & à la gloire du nom François. J'avois beau jeter les yeux sur les tems passés, & sur ce que nous voyons aujourd'hui; je ne pouvois me flatter que l'avenir me dût être plus heureux, sur tout ayant à vivre avec des gens, qui s'étant jusqu'ici toujours montrés injustes à mon égard, alloient infailliblement, si je continuois, devenir mes ennemis implacables. Pour comble de maux, dans le tems que je songeois à gagner le port, la Fortune, qui m'a toujours persecuté, venoit de me rentraîner au milieu des écueils de la Cour, où je me voyois attaché, sans sçavoir ce que j'allois devenir: & au lieu qu'auparavant je trouvois mon repos dans ma soumission parfaite à la loi, nouvel esclave j'ai vû ma liberté asservie, obligé de passer au gré d'autrui, un souffle de vie, dont il ne m'étoit pas permis de disposer. Ainsi la jalousie ou l'adresse de ceux dont je dépens, en me mettant hors d'état de mener une vie privée, m'a encore imposé la triste nécessité de me livrer de nouveau à un travail ingrat, & d'affronter encore une fois l'envie & la haine redoutable de plusieurs personnes puissantes. Si je recule, je passerai pour un lâche; si je persiste à suivre la méthode que j'ai observée jusqu'ici, on me traitera d'opiniâtre & d'incorrigible: car il n'est pas croyable combien l'innocence de ma vie passée & l'attachement inébranlable que j'ai marqué pour la verité, m'ont fait d'ennemis dans la Nation; combien ma franchise & mon aversion pour tout déguisement, & pour tout ce qui a l'air de parti, m'ont attiré d'affaires fâcheuses. Je puis donc compter que toutes mes actions & mes paroles vont être épluchées. Si je mollis, on dira que je tremble: si je montre de la fermeté, on pensera que je cherche à me venger; & qui pensera ainsi? C'est le grand nombre; ce sont tous ceux qui jugent de la réputation, & des sentimens d'autrui, non sur la

raison & sur la justice , mais sur leurs idées , & sur leur prévention. Ces reflexions & beaucoup d'autres qui me passoient par l'esprit étoient capables de faire abandonner le plus beau projet du monde à l'homme le plus ferme & le plus intrepide; qu'on juge si à l'âge où je suis , & me voyant toujours en bute aux coups de la Fortune obstinée à me persécuter , elles devoient me faire songer à chercher le repos & à renoncer à un travail pénible , qui m'a fait tant d'ennemis. Mais qu'il est aisé de faire changer de sentiment à un homme zélé pour sa patrie , & qui a toujours préféré l'honneur & la probité à tout ce qu'on appelle les biens & les commodités de la vie , sur tout lorsqu'il s'agit de l'engager à sacrifier ses intérêts particuliers à l'utilité publique ! Mes amis m'exhortoient de toutes parts à rentrer dans la carrière. Il est vrai qu'il y en avoit beaucoup en France qui me conseilloyent de me tenir en repos , dans la crainte qu'il ne m'arrivât quelque fâcheux accident. Mais ceux que j'avois en Espagne , en Italie , en Allemagne , en Angleterre , aux Pays-bas , en Hongrie , & jusqu'au fond de la Livonie , m'écrivoient sans cesse de continuer , & n'oublioient rien pour m'encourager , & pour ranimer en moi par la vûe du bien public, cette ardeur ancienne que l'ingratitude de mon siècle avoit presque éteinte. Cet empressement unanime de tant de personnes , dont le zèle ne pouvoit m'être suspect , m'ébranla ; je me laissai enfin persuader , & je résolus au premier loisir que j'aurois , de contenter leur desir , & de sacrifier mon repos à l'utilité publique. J'avois cependant peine à commencer , soit que la face des affaires , qui ne presentoit que de tristes objets , émoussât en quelque sorte mon génie , soit qu'un long repos l'eût rendu lâche & paresseux , soit qu'il fût devenu irrésolu par la memoire encore récente des chagrins , que cet ouvrage m'avoit attirés , je trouvois de jour en jour de nouvelles raisons de differer. J'étois dans cette incertitude , lorsqu'il arriva un accident qui tient du prodige : accident déplorable , non-seulement pour les François , mais pour tous les peuples du monde : ce fut la mort de Henri le Grand. Ce malheur dissipa tous mes doutes. Ce grand Prince qui sembloit être descendu du ciel pour finir nos calamités , avoit signalé son règne par tant d'actions éclatantes , qu'il n'y avoit point de bon citoyen qui ne craignît de lui survivre , & que les méchans

H E N R I
I V .
1 6 0 2 .

HENRI
IV.
1602.

même souhaitoient pour leur sûreté qu'il vécût long-tems. Ainsi sa mort funeste fit des impressions fort différentes sur les esprits. Les uns pleuroient leur perte particulière; les autres ayant des vûes plus générales, prenoient part à la douleur publique, & étoient indignés contre ceux qui s'en étoient rendus les auteurs. D'autres enfin au milieu des maux presens qu'ils sentoient vivement, envisageoient avec effroi ceux dont on étoit menacé à l'avenir. A mon égard, comme j'avois pour mon Roi l'attachement le plus fort & le plus tendre, je regardai comme un devoir indispensable pour moi de rendre des honneurs singuliers aux manes de ce grand Prince, à qui la Chrétienté a tant d'obligation. Voilà ce qui m'a déterminé à reprendre cet ouvrage si pénible avec la même facilité que je l'entrepris autrefois, & à tirer d'un oubli éternel la mémoire des événemens qui se sont passés de nos jours. Inébranlable aux mauvais discours & aux calomnies de mes ennemis; content du témoignage de ma conscience, & tranquille sur tout ce qui en peut arriver, je vais dégager la parole que j'ai donnée à mes amis; & puisque Dieu a voulu que je survécusse à ce grand Roi contre mon espérance, & contre mes vœux, j'ai résolu de consacrer le peu de loisir que je puis trouver à la Cour à continuer son histoire, & à écrire les dix dernières années de sa vie. J'en étois demeuré au siège d'Ostende, qui a duré quatre ans, je vais le reprendre.

Continuation du siège d'Ostende.

LE PREMIER de Janvier l'Archiduc salua les assiégés par la décharge de toute son artillerie, & fit courir le bruit dans tous les Pays-bas qu'il alloit attaquer Ostende avec toutes ses forces. Le 7 du même mois, après deux mille coups tirés contre les bastions de Sandthil, d'Helmont & du Porc-epic, il ordonna que les troupes se tinssent prêtes pour aller sur le soir, lorsque la marée se retireroit, escalader la vieille ville. C'étoit François de Veer, & son frere Horace qui étoient chargés de la défendre. Farnese commandoit l'attaque à la tête de deux mille Italiens. Il étoit suivi de deux mille Flamans commandés par Charle de Longueval comte de Buquoy, & le gouverneur de Dixmude avec deux mille autres, eut ordre d'attaquer en même-tems le Porc-epic. Cependant l'Archiduc étoit à ses batteries, & l'Infante Isabelle son épouse, au Fort, qui

portoit son nom. Les troupes donnèrent en même-tems de tous côtés ; mais les Espagnols s'y prirent trop tard , & la marée commençoit déjà à être fort haute : au reste l'avantage ne fut pas grand de part ni d'autre. De Veer abandonna la demi-lune à dessein , afin que l'ennemi occupé à s'y établir attaquât moins vivement les autres défenses de la place ; après quoi il fit lâcher les écluses , qui incommodèrent beaucoup les assaillans. Pendant ce tems-là la demi-lune fut prise : mais le capitaine Day à la tête des Anglois étant sorti du bastion du Sud , vint fondre sur les Espagnols , & les obligea d'abandonner ce poste , après y avoir perdu trois cens hommes. Les assiégés firent un grand carnage des Espagnols à cet assaut , qui ne réussit pas. Gambaloita colonel d'un regiment Italien , & D. Diegue Durango colonel Espagnol , y furent tués , & il y eut beaucoup de blessés , la plupart très-dangereusement. La perte des assiégés fut beaucoup moindre , ils n'eurent pas plus de cinquante hommes de tués & environ cent blessés. Les capitaines Hæfren , & Nicolas Vanderleur furent du nombre des morts , avec plusieurs lieutenans des troupes Angloises. Horace de Veer y reçut une grande blessure à la jambe. Le lendemain les ennemis envoyèrent un trompette redemander leurs morts pour les enterrer , & on les leur renvoya sur trois chaloupes. Il s'y trouva une jeune fille habillée en homme , percée de plusieurs coups , elle portoit au col un collier de grand prix , & une chaîne d'or , & avoit , dit-on , combattu avec beaucoup de courage. Trois jours après arrivèrent quelques vaisseaux qui apportoient du secours aux assiégés. Ils furent un peu endommagés par le canon des ennemis avant que de pouvoir entrer dans le port : mais leur arrivée fit grand plaisir à la garnison. Le lendemain il en entra seize autres ; ils portoitent un renfort de troupes , qui parurent aussi-tôt en bataille sur les bastions.

Le quatorze de Janvier dix vaisseaux chargés de provisions entrèrent par la Gueule à la faveur de la marée. Comme le vent contraire les retint long-tems , avant qu'ils pussent entrer , ils furent fort maltraités par l'artillerie des ennemis. Cependant le convoi arriva heureusement dans la place. Le même jour Daniel de Hartain sieur de Marquette y entra suivi de quatorze compagnies d'infanterie. Pendant tout ce tems-là on

HENRI
IV.
1602.

Plusieurs
vaisseaux en-
trent dans le
Port & en
fortent.

HENRI
IV.
1602.

se canonna vivement de part & d'autre ; cependant les assiégés ayant fait la revûe de leurs troupes , il se trouva dans la ville quatre-vingts une compagnies d'infanterie de l'ancienne garnison , & trente-une de nouvelles troupes. Cette revûe se fit avec beaucoup de cérémonie , & fut accompagnée de quantité de salves de mousqueterie. Peu de tems après arrivèrent trois vaisseaux Anglois chargés de toutes sortes de provisions de bouche. En même-tems on en fit sortir huit par la Gueule chargés de soldats malades. Par malheur ils s'en trouva trois qui faisoient eau , & qui après avoir envain imploré le secours des cinq autres , tombèrent entre les mains des ennemis.

Le reste du mois se passa à réparer les fortifications , & à en faire de nouvelles , sur tout à la vieille ville : c'étoit de Veer qui conduisoit tous ces ouvrages. Battembourg étant mort le vingt-deux , fut enterré dans la ville , & on lui fit des obsèques magnifiques. Sur ces entrefaites on sçut par un deserteur que l'Archiduc avoit fait faire le procès à quelques soldats , qui avoient conseillé de rendre le Fort de S. André , & qu'on les avoit condamnés à mort.

Nouveaux
Forts bâtis de
part & d'au-
tre.

Cependant les assiégeans travailloient avec ardeur au Fort qui étoit au-dessus de la Gueule , tandis que des bastions de Flamembourg & du Pekel les assiégés faisoient sur eux un feu continuel , qui les incommoda beaucoup. Le vingt-huit un vaisseau sortit heureusement de la ville. Le cinq de Fevrier on commença un nouveau fort au Pont aux Vaches ; les assiégés d'un autre côté entourèrent de palissades le fort de Groo-tendorts , & continuèrent à battre vivement celui qui dominoit sur la Gueule. Le sept les Espagnols lancerent dans la ville plusieurs flèches , auxquelles les assiégés trouvèrent des lettres attachées , par lesquelles l'Archiduc promettoit de grandes récompenses à tous ceux qui voudroient passer à son service : & comme le traitement fait à ceux qui avoient rendu le fort de S. André , avoit fort refroidi les autres , on tâchoit par ces lettres d'excuser ce que cette sévérité avoit paru avoir d'odieux ; ce qui donna lieu à beaucoup de desertions. En même-tems on fit sortir par la Gueule beaucoup de malades , qu'on envoya en Zelande , & l'on reçut dans la ville quelques troupes fraîches. Cependant l'Archiduc faisoit travailler à la hâte à un fort sur les Dunes , où étoit sa principale batterie. Les assiégés

de leur côté faisoient un feu continuel sur ce Fort , & élevoient en même-tems quatre cavaliers dans la vieille ville sur le bord de la mer au Nord du bastion de Sandthil. Dès qu'ils furent en état , ils mirent deux mortiers sur chacun , firent un nouveau rempart & un nouveau fossé , augmentèrent les anciens , & les poussèrent jusqu'à la mer. Il y avoit mille hommes qui travailloient sans relâche à ces ouvrages.

Le quinze de Fevrier deux vaisseaux sortirent de la ville , sans avoir souffert aucun dommage , & il y entra quinze compagnies de troupes fraîches commandées par le sieur d'Edmond. Les assiégés en tirèrent encore d'autres des vaisseaux qui étoient à l'ancre ; mais ce ne fut pas sans danger qu'elles furent reçûes dans la place. Trois jours après on apprit par un deserteur Italien , que l'Archiduc avoit absolument résolu de continuer le siège ; que son dessein étoit de jeter un pont sur le port situé à l'Occident de la place , pour passer ses troupes dans la vieille ville , d'élever du côté du Levant une digue qui s'étendît depuis les Dunes jusqu'à la Gueule , & de ruiner les écluses qui étoient sur la Gueule du côté de l'Occident. Sur cet avis les assiégés mirent des troupes de ces côtés-là , & bâtirent des redoutes pour arrêter les efforts des Espagnols. Cependant l'Archiduc informé que le comte Maurice étoit en campagne , & ne doutant pas qu'il ne tentât de secourir Ostende , rassembla le plus de troupes qu'il lui fut possible ; & ayant laissé la conduite du siège au colonel Jean de Rivas , il se rendit à Gand. Le régiment Comtois , commandé par Marc de Rye marquis de Varambon , passa par sa démission au baron de Ballançon son frere.

Sur ces entrefaites , la marée ayant crû extraordinairement , causa un grand dommage aux assiégés du côté de la Gueule vers le bastion de Pikel. Le mal fut encore augmenté par le canon des ennemis ; & de plus la digue qui aboutissoit à la porte du levant fut rompuë. Sur la fin du mois arrivèrent huit vaisseaux , qui malgré le feu continuel des assiégeans entrèrent heureusement dans la ville : les troupes qui étoient dessus avoient pour commandant le colonel Dorth. Cette même nuit la digue que la violence de la mer avoit rompuë , fut rétablie par le travail infatigable des assiégés , qui réparèrent en même-tems tous les Forts qu'ils avoient aux environs.

HENRI
IV.
1602.

D'un autre côté les troupes des ennemis se mutinerent, & peu s'en fallut qu'il n'y eût une sédition dans le camp, les soldats murmurant hautement, & disant que ce n'étoit pas au combat qu'on les menoit, mais à la boucherie. Le premier de Mars il entra cinq vaisseaux dans la ville, & pendant que des deux côtés on étoit occupé à réparer les brèches, de Veer accablé de fatigues & de veilles, sortit de la place pour rétablir sa santé. Le colonel Vandorp, Dorth, Daniel de Hartain fleur de Marquette, & Edmond se chargèrent du commandement en son absence. Le lendemain trente-cinq bâtimens entrèrent dans la ville. Cependant la desertion se mit parmi les troupes par le moyen de ces lettres, que les ennemis jettoient dans la ville avec des flèches, & par lesquelles ils promettoient récompense à ceux qui voudroient se rendre.

Il y avoit hors de la ville un terrain que les eaux y avoient amené insensiblement; on appelloit cet endroit *Polâre*. D'abord on l'avoit fortifié avec beaucoup de soin; mais la mer ayant gâté les ouvrages qu'on y avoit faits, on les répara parfaitement, & on nétoya le nouveau port, par où le neuf de Mars il sortit pour la première fois un vaisseau, qui fut bien-tôt suivi de trente-trois autres; le lendemain il en entra seize par le même endroit, & le jour suivant treize par la Gueule: enfin de compte fait plus de cent vaisseaux entrèrent dans la place en onze jours. Le troisième du même mois il en arriva sept, & deux jours après vingt-cinq qui venoient de Fleffingue, & qui étoient chargés de soldats, de vivres, & de machines de guerre. Pendant les mois d'Avril, de Mai & de Juin, on ne fit autre chose que se canonner de part & d'autre, sans aucun avantage sensible. Le cinq de Juillet on célébra à Ostende l'anniversaire du siège par plusieurs décharges de canon; & comme il n'y avoit point de cloches aux Eglises, les femmes & les enfans eurent ordre de prendre des chaudrons & de les battre pour y suppléer.

Voyage de
Spinola en
Eipagne.

Frideric Spinola étoit venu il y avoit trois ans aux Pays-bas avec une escadre de quelques galères, & avoit fait beaucoup de mal aux Hollandois. Il se tenoit caché aux embouchures des rivières, & lorsqu'il n'y avoit point de tempête à craindre, & que le vent étoit favorable, il tortoit de son embuscade, faisoit des courtes sur les sujets des Provinces unies, & les défoloit

défoloit. Etant depuis retourné en Espagne, il conseilla à Philippe d'ajouter huit nouvelles galeres à son escadre, de lui permettre de lever six mille Italiens, & de lui donner outre cela deux mille Espagnols de vieilles troupes, sous le commandement d'Ambroise Spinola son frere : afin de pouvoir opposer ce corps à l'armée du comte Maurice. Il ne fut pas difficile à Spinola de persuader à Philippe ce qu'il souhaitoit ; mais il n'en fut pas de même du comte de Fuentes, viceroi de Milan, à qui le Roi l'avoit renvoyé. Ce Seigneur qui aimoit mieux faire trembler l'Italie, que d'y vivre en paix, jugea à propos de garder les vieilles troupes, sous prétexte qu'il en avoit besoin pour maintenir la tranquillité publique. Cependant comme les Spinola payoient exactement les soldats, il ne leur fut pas difficile de trouver des hommes & de les discipliner : Frideric en forma deux regimens. Il donna le commandement du premier à son frere, & nomma pour son lieutenant colonel Pompée Justiniani. Il mit à la tête du second Lucio Dentici, qui étoit un vieil officier de réputation ; & il lui donna pour commander sous lui Augustin Arconato. Ces troupes prirent leur route par terre, & réglèrent leur marche pour se rendre en Flandre dans le tems à peu près que Spinola y arriveroit par mer avec son escadre.

Vers ce même tems Frideric comte de Berg fit une tentative sur Breda : mais le comte Maurice étant accouru au secours, & ayant été joint en chemin par Adolphe de Nassau son frere, il se donna un combat, où le comte de Berg fut blessé & fait prisonnier.

Tentative
sur Breda.

Cependant Ambroise Spinola ayant traversé les Alpes, étoit descendu par la Franche-Comté dans le Luxembourg, d'où il prit la poste pour se rendre auprès de l'Archiduc, qui étoit à Gand. L'armée des Etats s'étant mise en marche, étoit alors aux environs de Nimegue, & se dispoisoit à passer la Meuse. L'Archiduc de son côté avoit formé une armée pour opposer à celle des ennemis, & il en avoit donné le commandement général à François de Mendoza Amiral d'Arragon, & colonel général de l'infanterie légère dans les Pays-bas, avec ordre de marcher en diligence vers Tillemont. Spinola fut chargé de le joindre avec les troupes, qu'il avoit amenées d'Italie, & qui étoient déjà arrivées à Namur. Elles se rendirent donc

HENRI
IV.
1602.

à Tillemont. Mendoza cependant ayant laissé derrière lui cette place, alla camper plus avant dans le pays de Liège à trois lieues au plus de Tillemont. Les deux armées ayant demeuré ainsi quelques jours dans l'inaction, Maurice décampa & se retira. Sur quoi les Espagnols délibérèrent s'ils le suivoient ou s'ils devoient prendre Diest, traverser ensuite la Campine & arriver les premiers aux environs de Bolduc & de Grave, pour couvrir ces places, sur lesquelles on croyoit que le Comte avoit des desseins : mais comme de l'armée de Mendoza il n'y avoit que les deux regimens de Spinola qui fussent payés, & que le reste n'avoit ni argent, ni vivres, ni bagages, ils commencèrent à se mutiner, de sorte qu'on renvoya l'affaire à l'Archiduc; mais ces longueurs leur firent perdre l'occasion de harceler & de fatiguer les ennemis.

Prise de
Grave par le
comte Mau-
rice de Nassau.

Le quatorze de Juillet Maurice vint camper devant Grave, après avoir pris sur sa route le château d'Helmont, poste de peu d'importance, mais qui auroit pû l'incommoder, s'il l'eût laissé derrière lui. Grave est située sur la Meuse, elle est défendue par un fossé profond, & du côté du Brabant elle est entourée de marais inaccessibles. Mais les digues qu'on a faites sur les deux bords de la riviere pour empêcher les débordemens, sont cause qu'il est aisé de faire des lignes, & d'investir la place. Maurice éleva les forts tout autour avec un soin extrême pour fermer les avenues au secours; après quoi il tira ses lignes, & ouvrit la tranchée.

Antoine d'Avila étoit dans la place avec cinq cens hommes¹; il se prépara d'abord à se bien défendre. Le Comte commença par faire attaquer un ouvrage avancé, qu'il emporta après un combat opiniâtre : il s'approcha ensuite de la ville, où il fit lancer des feux d'artifice qui embrasèrent plusieurs maisons & qui incommodoient extrêmement la bourgeoisie & la garnison. Mendoza cependant se rendit à Ruremonde, pour être plus à portée de secourir Grave. Là il tint conseil de guerre, & les avis furent d'abord assez partagés. Les uns vouloient qu'on attaquât quelque place importante, comme Rhinberg ou Wachtendonck, pour obliger par là l'ennemi à lever le siège; ou qu'on se saisit de Ravenstein, afin d'empêcher les

¹ Il y a erreur dans cet endroit, puisqu'il y eut 800 hommes de la garnison tués pendant le siège.

convois d'arriver au camp, en se rendant par là maîtres de tout ce qui remonteroit la Meuse. C'étoit le sentiment de Grobbendonck gouverneur de Bolduc, qui connoissoit parfaitement le pays, & Mendoze pensoit de même; mais la difficulté étoit sur la route qu'on devoit tenir. En effet pour assurer leur marche, il falloit que les troupes fissent un grand circuit, qui tiendrait au moins cinq jours, & pendant ce tems-là les ennemis pouvoient se rendre maîtres de Grave. Si on prenoit au contraire la route des marais, qui étoit beaucoup plus courte, on exposoit les troupes à un peril évident. Ainsi il fut résolu qu'on tenteroit de forcer les lignes proche de Ravenstein, & de jeter du secours dans la place. On chargea de l'exécution Thomas Spina colonel d'un régiment nouvellement recruté; & le colonel Antunet Portugais, eut ordre de le suivre avec mille hommes d'élite. Pendant qu'ils seroient en marche, Spinola devoit en même-tems attaquer les lignes à la tête de deux mille hommes. Mais il fit toute la nuit un tems si pluvieux, & les chemins se trouverent tellement rompus, que les troupes ne pouvoient avancer; en sorte qu'elles furent obligées de revenir, sans avoir tenté l'entreprise. Mendoze voyant qu'il n'y avoit pas moyen de faire entrer du secours dans la ville, décampa & marcha du côté de Venlo.

Maurice de son côté ne sortit point de ses lignes, & ne songeoit qu'à presser vivement la place. Il y fit donner un assaut le sept de Septembre; mais sans succès; & la garnison ayant fait une sortie, il y eut une action assez vive. Enfin les assiégés ayant perdu la demi-lune, qu'ils avoient défendue jusque-là avec beaucoup d'opiniâtreté, & les soldats étant considérablement diminués par les maladies & par les fatigues, la place se rendit le vingt de Septembre. Les assiégés perdirent huit cens hommes à ce siège; de ce nombre furent Thomas Diano & Nobili: Placido di Sangue, & Corretti, y furent dangereusement blessés. Maurice étant entré dans la place en prit possession comme d'un bien héréditaire.

Pendant ce tems-là les Espagnols qui assiégeoient Ostende inventerent plusieurs machines pour fermer si-bien le passage de la Gueule, que les vaisseaux ennemis ne pussent ni entrer ni sortir par là. Tandis qu'ils y travailloient, & que les assiégés mettoient de leur côté tout en œuvre pour l'empêcher, les

—————
 H E N R I
 I V.
 1602.

Mutinerie
 des troupes
 d'Espagne à
 Hamont.

maladies ravageoient la ville, & même le camp. Cependant les assiégés ayant remarqué que les ruines des bâtimens, que le canon renversoit, étoient en partie cause de ces maladies, travaillèrent à les rebâtir, & disposèrent les ruës de maniere que le canon ne pouvoit pas y faire grand mal, parce que le boulet se trouvoit d'abord étouffé.

Mendoza, qui étoit alors à Thorn ¹ entre Ruremonde & Maestrick, ne se trouvoit cependant pas moins embarrassé par la nouvelle qu'il reçut dans le même tems, que les troupes qui étoient à Hamont dans le voisinage, s'étoient mutinées. Aussitôt il marcha de ce côté-là; & ayant fait pointer le canon contre les mutins, il les effraya tellement, que la cavalerie abandonna sur le champ l'infanterie, qui fit sa paix & se soumit. En même-tems on donna ordre à Belgioioso de poursuivre les rebelles; ils marchèrent du côté de Hocstrat, & s'en rendirent maîtres par la trahison d'un Wallon, qui leur livra la place. Le bruit s'en étant répandu, plus de mille hommes vinrent se joindre à eux. L'Archiduc informé de cette révolte se rendit à Dieft, & envoya ordre à Mendoza de s'y trouver. Ensuite ce poste étant foible, il songea à le fortifier, & travailla en même-tems à ramener les mutins à leur devoir: enfin comme ils ne vouloient écouter aucune proposition, il fit le dix-neuf de Septembre une Ordonnance, par laquelle il les bannissoit de tout le pays, & mettoit même leurs têtes à prix. Ils lui répondirent par un écrit très libre & très-injurieux, que les Etats généraux eurent soin de répandre.

Pendant que ce Prince marchoit vers Hocstrat, il apprit que Grave s'étoit renduë; que Maurice avoit envoyé du secours & des vivres à Breda, où il y avoit eu quelque émotion; & qu'il étoit en marche avec son armée. Sur cet avis il prit la route de Venlo, parce qu'on disoit que la bourgeoisie ne vouloit point recevoir garnison: il y en mit cependant une, quoiqu'avec peine, & ayant fait la même chose à Gueldre, à Ruremonde, & à Maestrick, il laissa pour Gouverneur général de la province, Herman comte de Berg, & il se retira dans le cœur du pays. Cependant Maurice congédia sa cavalerie Allemande, & comme l'Automne approchoit, l'Archiduc mit ses troupes en quartier d'hiver. Les Hollandois lui taillèrent en pièces

¹ Petit bourg à environ trois lieues de Ruremonde.

deux compagnies de cavalerie auprès de Maestrick.

De là ce Prince s'étant rendu à Tillemont, renvoya la plus grande partie de ses troupes au siège d'Ofende : il donna le gouvernement de Tillemont à Frideric comte de Berg, avec ordre de s'opposer aux courses des révoltés. Les Italiens de Spinola, qui étoient fort diminués, furent mis en garnison dans Herentals, à Wert, à Lierre, & à Dam. Ces dispositions faites, Albert se rendit à Gand pour saluer l'Infante. Sur ces entrefaites Mendoza repassa en Espagne, & fut remplacé par D. Louis de Velasco. Le commandement de l'artillerie qu'avoit Velasco, fut donné au comte de Buquoi, & on donna à Philippe de Torres le régiment Wallon de ce Comte. Celui de Trivulce *, qui venoit de retourner en Italie, avoit aussi d'abord été donné à Alphonse d'Avalos, & il passa quelque-tems après à Louis Melzi.

Sur ces entrefaites arriverent au camp des Espagnols deux hommes de la première distinction. L'un D. Pedre Giron duc d'Ofone; & l'autre, Jean de Medicis qui s'étoit acquis beaucoup de réputation en Hongrie. L'empereur Rodolfe fit revenir Belgioioso, pour aller servir de ce côté là. Cependant les révoltés battirent les troupes de l'Archiduc à Hugarden, & à Judoigne, & Louis de Nassau s'étant jetté en même-tems dans le Luxembourg à la tête d'un détachement, ravagea S. Viit, & mit tout le Duché à contribution.

Pendant que tout cela se passoit du côté des Payis-bas, Frideric Spinola partit de Seville avec huit galeres; sçavoir, la S. Louis commandée par Reudon; la Trinité, par D. Pedre de Fergas; l'Occasion, par d'Avila; la S. Philippe, par Rodrigue de Nervasio; l'Aurore, par Pierre Polliado; la S. Jean, par Ferdinand de Vargas; l'Hiacinte, par Christophle Mongis; & la Padilla, par Jean de Sofa. Elles portoient deux mille quatre cens hommes de débarquement. La Trinité & l'Occasion furent coulées à fonds sur la côte de Portugal par Robert Lussen, officier Anglois qui revenoit des Indes avec quelques vaisseaux. Spinola se retira à Lisbonne avec les six autres: & Philippe l'ayant rappelé de là à la Cour, il ne pût se remettre en mer que sur la fin de l'été, & ne parut dans la Manche que le trois d'Octobre. Deux vaisseaux Hollandois nommés le Tigre & le Pelican furent les premiers qui les apperçurent. Robert

HENRI
IV.
1602.

* Theodore.

Mauvais succès des Espagnols sur mer.

HENRI
IV.
 1602.

Manfel qui commandoit une escadre Angloise au détroit de Calais, les découvrit ensuite, & fit tirer un coup de canon de l'Amiral, pour avertir les vaisseaux Hollandois qui croisoient de ce côté-là. Au signal, ils se rassemblèrent promptement, & attaquèrent les galeres de Spinola : la Philippe & l'Aurore après un combat très-opiniâtre, & qui recommença plusieurs fois, pendant lequel elles furent jettées tantôt sur la côte d'Angleterre, & tantôt sur celle de Flandre, enfin coulèrent bas, après avoir perdu beaucoup de monde, le reste de leur équipage fut fait prisonnier. Des quatre galères qui restoient à Spinola, deux gagnèrent Nieuport ; une autre ayant fait naufrage auprès de Calais, on mit la Chiourme en liberté ; la dernière que montoit Spinola lui-même, alla échouer auprès de Dunkerque ; de sorte qu'il n'en resta que trois, que Spinola fit radouber le mieux qu'il put ; & ayant embarqué dessus un regiment Espanol commandé par un cavalier Portugais nommé D. Juan de Meneses, il se rendit à l'écluse, où son frere Ambroise vint aussi-tôt le saluer. Là ils tinrent conseil ensemble sur les moyens de se dédommager des pertes qu'ils avoient faites.

Ils commencèrent par envoyer ordre à Pompée Justiniani de leur amener huit compagnies ; après quoi ils résolurent de faire une descente dans l'Isle de Walcheren en Zélande. Le jour fut fixé au vingt-quatre de Décembre : mais une tempête qui survint, rompit leurs mesures. En même-tems l'Archiduc leur écrivit de renvoyer en Brabant les huit compagnies de Justiniani, pour s'opposer aux courses des mutins.

Wachten-
 donck pris &
 repris.

Vers ce même tems Mathieu Dulchen gouverneur de Straelen pensa surprendre Wachtendonck par le moyen d'un soldat de la garnison. Le château est séparé de la ville par une petite riviere ; ce soldat y ayant été introduit avec treize autres, qui étoient cachés dans un bateau plein de pailles, & avec Dulchen, ils se jetterent sur la garnison, firent main-basse sur tout ce qui se rencontra, & arrêterent le Gouverneur. Ceux de la ville qui étoient de l'autre côté du ruisseau, consternés de la prise du château, & voyant arriver en même-tems le comte de Berg, qui attendoit près de là le succès de l'entreprise, à la tête de quelques troupes, se dispoisient déjà à se rendre, lorsqu'ils aperçurent un corps de Hollandois qui les rassurèrent,

Herman de Berg étoit arrivé trop tard au secours de Henri son frere : en effet les Hollandois avoient déjà rassemblé trois mille hommes de pié & mille chevaux des garnisons de Meurs, de Rhinbergue, du fort de Sekenck, & de Nimegue. Ainsi dès qu'ils parurent devant le château, ceux qui venoient de le surprendre, le rendirent à des conditions honorables. Cela se passa sur la fin de l'année, & vers le retour de Trivulce, qui à son arrivée d'Italie, obtint la lieutenance générale de la cavalerie sur la démission de Nicolas Baste, à qui son grand âge ne permettoit plus de l'exercer; celle de Belgioioso fut donnée à Barthelemi Sanchez.

Les guerres de Flandres me conduisent naturellement au récit des affaires de Frise. Les Comtes de la Frise Orientale furent réduits cette année aux dernières extrémités à Embden, où ils sont maîtres de la citadelle qui commande cette ville. Ils avoient si-bien fortifié ce poste, qu'ils ôtoient aux habitans l'usage de la riviere d'Ems, qui passe au pied. Les Etats généraux s'entremirent d'abord pour les accommoder : mais depuis ayant été informés que le frere du Comte étoit à la cour de l'Archiduc, ils ne doutèrent point que ce ne fût à la sollicitation des Espagnols, que le comte de Frise avoit entrepris de molester la ville; ainsi ils envoyèrent du secours aux habitans, & ils réduisirent ce Seigneur à une telle extrémité, qu'il ne put se dispenser d'entrer en accommodement avec ceux d'Embden. Dans cette vûe il envoya des députés à la Haye, pour se justifier auprès des Etats sur ce qui s'étoit passé, & pour les assurer qu'il étoit disposé à exécuter le traité, dont on étoit convenu à Delft. Les Etats de leur côté se justifièrent auprès de l'Empereur & des Electeurs, d'avoir envoyé du secours aux habitans d'Embden qui appartiennent à l'Empire, contre le comte de Frise, qui les inquiétoit mal à propos. Ils représentèrent, Qu'ils n'avoient eu en cela aucun dessein, ni de contester le droit de l'Empire, ni de préjudicier en rien à ceux de l'Empereur : Qu'ils ne l'avoient fait que pour leur sûreté particuliere; parce qu'ils étoient persuadés que les comtes de Frise n'avoient entrepris toutes ces violences contre la ville d'Embden qu'à l'instigation des Espagnols, & pour leur faire plaisir : Que ce soupçon étoit d'autant mieux fondé, que le frere du Comte tenoit un rang distingué à la cour de l'Archiduc,

HENRI
IV.
1602,

Differends
entre les com-
tes de Frise &
la villed'Emb-
den.

HENRI
IV.

1602.

Mort du
duc de Mer-
ceur.

& que ce Prince lui-même avoit pris le titre de comte de la Frise Orientale au traité de paix, qui venoit d'être conclu à Vervins : Qu'ainsi on ne devoit point être étonné qu'ils eussent cherché à soutenir en cette occasion leurs intérêts, aussi-bien que ceux de leurs voisins & de leurs amis. En conséquence on renouïa par l'entremise des États la négociation, qui étoit commencée entre les comtes de Frise & les habitans d'Emden. Je rapporterai dans la suite quel en fut le succès.

Il ne se passa rien de fort particulier en Allemagne : tout y étoit pourtant en mouvement à cause de la guerre de Hongrie. Le duc de Mercœur à qui le succès qu'il avoit eu à Albe-Royale, causoit un plaisir d'autant plus grand, que la comparaison, qu'on faisoit de la victoire qu'il avoit remportée, avec la perte de Canise, lui donnoit un lustre nouveau, s'étoit rendu à Prague, où l'Empereur le reçut avec toute la distinction que méritoient ses services. Lorsqu'il prit congé de sa Majesté Imperiale, il lui donna parole, que dès qu'il auroit mis ordre à ses affaires domestiques en France, il reviendroit avec la permission du Roi, se mettre à la tête de l'armée de Hongrie, dont on l'avoit de nouveau déclaré Généralissime ; mais la mort qui le surprit à Nuremberg l'empêcha de tenir parole, & de contenter un si loüable desir. Ce Prince avoit un esprit élevé, & né pour les grandes choses, joint à une prudence consommée ; un peu trop lent peut-être à se déterminer à l'approche du péril, quand il s'y voyoit engagé, il s'en démêloit avec toute la présence d'esprit, & toute l'habileté possible. Comme il avoit été en France le plus puissant de tous les généraux de la ligue après le duc de Mayenne, & qu'il s'étoit acquis une grande réputation à la bataille de Craon, fâché de se voir par la paix réduit à la condition de simple particulier ; il avoit saisi avec joye l'occasion d'aller se signaler en Hongrie, résolu d'y passer le reste de ses jours loin de sa patrie, de sa femme, & de sa fille héritière de ses grands biens, plutôt que de languir chez lui dans une lâche oisiveté, & de donner lieu de penser qu'il préférât la faveur peu durable d'une cour fainéante, au soin de conserver la gloire qu'il avoit déjà acquise, & qu'il ne pouvoit manquer d'augmenter après un début si brillant. Il mourut le dix-neuf de Février âgé de quarante-trois ans.

A son

A son exemple Charles de Gonzague de Cleve duc de Nevers, après avoir parcouru différentes cours de l'Europe, se rendit en Hongrie; & tout jeune qu'il étoit, il voulut aussi avoir part à une guerre, où il y avoit tant de gloire à acquérir. La première chose qu'il alla voir fut le fameux camp d'Ostende, dont toutes les parties étoient disposées avec un art si merveilleux. Il salua ensuite l'Infante à Nieuport, & il en fut très-bien reçu; de là il passa en Angleterre, où la reine Elizabeth lui fit de même de très-grands honneurs. D'Angleterre il retourna en Zelande, & en Hollande, où il admira l'opulence des villes, le bel ordre du gouvernement, les forces & la puissance de ce nouvel Etat, qui commençoit à se rendre formidable aux Espagnols mêmes: il traversa ensuite l'Allemagne, salua en passant les électeurs de Saxe & de Brandebourg, rendit ses respects à l'Empereur à Prague, & poussa son voyage jusqu'à Cracovie, d'où il revint à Vienne. De là après avoir salué l'Archiduc Mathias, & avoir fait ses équipages, il partit sur la fin du mois d'Août, & se rendit à l'armée Impériale en Hongrie, dans le tems qu'Albe-Royale étoit pressée par les Turcs plus vivement que jamais.

Déjà les Heiduques, qui avoient défendu long-tems le fauxbourg fortifié qui couvroit la ville, avoient enfin été forcés dans un assaut, & presque tous passés au fil de l'épée. Les troupes du secours s'assembloient auprès de Papa sous les ordres du comte Nadaſti avec qui le duc de Nevers passa deux jours. Ce fut pendant ce tems là que les Infidèles se rendirent maîtres de cette place, où les Chrétiens firent une perte considérable.

Après la prise d'Albe-Royale, le Duc se rendit à Javarin au commencement de Septembre. Celui qui commandoit l'armée de l'Empereur étoit Christophle de Ruiworm grand Maréchal de camp. Le duc de Nevers le pria de trouver bon qu'il vîrât avec un détachement le camp des Turcs, qui étoit à une journée de là. Il y alla accompagné du comte de la Tour, & ayant trouvé une garde avancée de deux mille de ces Infidèles, éloignée d'environ une lieue du gros de leur armée, il les chargea, les mit en désordre; & quoiqu'il se fut détaché un plus grand corps de Turcs pour le poursuivre, il se retira heureusement. Cependant on étoit dans l'incertitude de ce que

HENRI
IV.

1602.

Voyage du
duc de Ne-
vers en Hon-
grie.

Prise d'Albe-
Royale par les
Turcs.

HENRI
IV.
1602.

les ennemis entreprendroient avec de si grandes forces, on ignoroit encore s'ils iroient en Transylvanie secourir Tschiak, qui étoit pressé par le général Baste, ou s'ils feroient le siège de Gran; lorsqu'Ali Bacha, ci-devant Gouverneur de Canise, & alors Gouverneur de Pest descendant le Danube, pour aller au-devant du Grand Vizir Assan, fut fait prisonnier par les Hei-duques, qui étoient en garnison dans Comore. On scût par ce moyen que le Grand Seigneur ne passeroit point cette année là en Hongrie: Qu'il avoit envoyé le Vizir pour reprendre Albe-Royale, & faire le siège de Gran, & que les Tartares avoient ordre, dès que cette place seroit assiégée, de ravager tous les environs avec un corps de quarante mille hommes, & de jeter des vivres & des troupes dans Bude & dans Pest.

Siège de Bude sans succès.

Sur cet avis l'Archiduc Mathias ayant tenu Conseil, il fut résolu d'aller à Bude avant que l'armée des ennemis fût plus nombreuse. Sur le champ Rufworm marcha contre cette place à la tête de vingt mille hommes de pié; & de cinq mille chevaux; & ayant ouvert la tranchée, & remarqué beaucoup d'agitation dans la ville, il attaqua à l'instant la partie basse, & s'en rendit maître, les Turcs s'étant retirés dans la haute ville.

Il y avoit un pont de communication entre Bude & Pest; par ce moyen les Turcs passaient d'une place à l'autre, & portoient sans danger des vivres & des secours aux assiégés. En rompant ce pont on rompoit cette communication, & on divisoit les forces des Infidèles. Ainsi nos Généraux mirent sur le Danube des barques pleines de feux d'artifices, & lorsqu'elles furent près du pont, ces brûlots ayant été lancés, & nos troupes secondées du canon venant à l'appui, le pont fut rompu; en même-tems on donna l'escalade à Pest, qui fut assailli vigoureusement, & où l'on fit un grand carnage des ennemis. D'abord ils avoient demandé à capituler; ensuite comme on ne les écouloit pas, ils se rallièrent dans les endroits les plus forts de la place; enfin on se rendit maître de ce poste, qui fut emporté ou rendu à composition.

Il restoit encore à prendre la ville qui est de l'autre côté du Danube. On racommoda donc promptement le pont, & on se disposoit à marcher à l'attaque, lorsqu'on vit paroître les Turcs qui venoient au secours. Aussi-tôt on envoya Colnitz

avec un détachement de cavalerie pour les amuser par des escarmouches : mais comme ils étoient plus forts que lui, ils l'obligèrent à prendre la fuite ; ce qu'il fit avec si peu d'ordre que nos troupes qui attendoient de ses nouvelles devant Pest pensèrent être culbutées. Le duc de Nevers se signala beaucoup, & fit voir une grande présence d'esprit en cette occasion. Le comte Martinengue fut tué à ses côtés, en combattant courageusement. Enfin lorsqu'on fut revenu de cette première frayeur, après avoir mis une bonne garnison dans Pest, on résolut de nouveau de donner l'assaut à la ville de Bude ; & comme la saison commençoit déjà à être avancée, on n'attendit pas plus tard que jusqu'au 22 d'Octobre. L'action fut vive de part & d'autre. Nos troupes fatiguées par la vigoureuse résistance des assiégés commençoient à plier, lorsque le duc de Nevers, emporté par le feu de la jeunesse, se mit à leur tête, pour les obliger à faire ferme ; mais il reçut en ce moment dans l'épaule gauche un coup de mousquet, dont la balle pénétra entre le poumon, & le pericarde sans pourtant offenser les parties nobles ; on l'emporta sur le champ hors de la mêlée, & nos troupes rebutées, se retirèrent ; on compte que nous perdimes deux mille cinq cens hommes à cet assaut. Après cette tentative, on commença à désespérer de réussir, ainsi on remena l'artillerie au camp après avoir mis une garnison nouvelle dans Pest. Les Turcs de leur côté jettèrent des vivres & des troupes dans Bude, & se retirèrent dans les places des environs.

D'un autre côté le général Baste pouffoit ses conquêtes en Transylvanie. Il avoit remporté l'année précédente une grande victoire sur Battori ; celle-ci il attaqua Bistricz, où toute la Noblesse déclarée contre l'Empereur, & les plus riches habitans du pays, avoient transporté leurs effets les plus précieux. Dès qu'il yeut brèche les Wallons & les Allemands montèrent sans ordre à l'assaut ; mais ils furent repouffés avec perte. Baste jugeant donc qu'il falloit aller bride en main, tâcha d'intimider les ennemis, & de les obliger à rendre la ville, sans qu'il fût obligé d'exposer ses troupes. Dans cette vûë il fit publier dans tout son camp, qu'un tel jour il donneroit l'assaut, & qu'il abandonneroit le pillage de cette ville opulente à ceux qui se feroient le plus distingués dans cette action. Toutes ses troupes

HENRI
IV.
1602.

Exploits du
général Baste
en Transylva-
nie.

HENRI
IV.
1602.

se dispoſoient donc déjà pour cette grande journée, lorsque les habitans envoyèrent à ce Général, pour le prier de ne point mettre contre eux la force en usage, & l'assûrer qu'ils étoient prêts de traiter avec lui.

On dressa donc un projet de capitulation; mais les assiégés l'ayant trouvée trop rude, & Baste ne voulant pas l'adoucir, on recommença à battre la place, au grand contentement du soldat, qui dévorait déjà dans son cœur le riche butin qu'il se promettoit; mais au grand regret des habitans qui craignoient extrêmement d'être pillés. Enfin Battori envoya Ug-nady pour demander la paix à Baste, & pour lui donner parole de sa part, que les habitans se rendroient à des conditions équitables, & qu'à son égard il se soumettroit à l'Empereur, & le serviroit fidelement. Baste appréhendant que s'il pouſſoit encore les assiégés, le désespoir ne ranimât leur courage, les reçut à composition, à condition qu'ils lui payeroient une amende de trente mille écus; qu'il seroit libre aux habitans de rester dans la ville; que ceux qui aimeroient mieux en sortir, seroient conduits en lieu de sûreté, & qu'ils auroient permission d'emporter tout ce qu'ils pourroient de leurs effets. La capitulation ayant été signée, il sortit de cette ville environ trois cens hommes, avec quatre-vingt-dix charettes, qui portoient leurs femmes, leurs enfans, & leurs meubles les plus précieux. Baste étant entré dans Bis tric z, y fit chanter une Messe solemnelle en actions de graces, & fit publier défense à ses troupes d'insulter personne ni de parole, ni d'effet, & qui ordonnoit que tout ce qu'il avoit promis fût ponctuellement exécuté. Mais malgré cette ordonnance le soldat perfide emmena comme captifs ces trois cens hommes sortis de la place, & les dépouilla entièrement, malgré l'opposition vraie ou feinte de Baste, & des autres officiers de l'armée.

Moyse chef des Cicules, défenseur zélé de la liberté de sa patrie, & accusé pour cela d'être d'intelligence avec les Turcs, ne put souffrir un procédé si injuste. Il se mit à la tête de quelques troupes, & leur ayant fait voir que les loix que Baste leur avoit imposées n'étoient pas du goût de la plus grande partie de la Noblesse, il en proposa de plus raisonnables. Cette entreprise l'ayant fait déclarer ennemi de la patrie, il se retira du côté de Mauris, mais ayant été défait dans un combat qui se

donna auprès de Weiffembourg, il se réfugia dans les montagnes. Baste perdit environ cinq cens hommes dans cette action, & Moyfe autour de trois mille, tous gens ramassés de différentes nations, & par conséquent peu soumis & peu fidèles.

Battori n'ayant plus d'esperance de se soutenir, après s'être justifié sur la révolte de Moyse, à laquelle, disoit-il, il avoit eu si peu de part, qu'il s'y étoit même opposé, vint se remettre entre les mains de Baste. Il passura de nouveau qu'il seroit soumis & fidèle à l'Empereur, & il souffrit qu'on le menât captif, & comme en triomphe à Weiffembourg. Enfin l'unique grace qu'il put obtenir, ce fut d'être mis par un privilège spécial au nombre des Barons du Royaume de Bohême. C'est là que ce Général, illustre par tant de victoires, comme on le publioit par tout peu de tems auparavant, & principalement en Italie, ce Prince soutenu par l'alliance de l'Empereur, dont il se vit déchu depuis à la honte de la nature, alla vieillir dans l'oïveté & dans l'opprobre, sans autre revenu qu'une simple pension, qu'on lui faisoit.

Du côté de la Livonie Charle prince de Suede, & Régent du royaume, essuya plusieurs revers, & la demeure qu'il y fit lui devint funeste, après avoir fait l'année précédente dans cette province une expédition dont le succès fut assez douteux. Mais avant que d'entrer dans ce récit, je prie le lecteur de ne pas trouver mauvais, si je raconte ici tout de suite ce que j'ai rapporté par lambeaux, & sous différentes années, dans l'ouvrage que je regardois comme fini. Ce qui m'engage à le répéter c'est que des personnes dignes de foi, m'ont communiqué depuis peu une relation écrite en Allemand par un homme, qui a été témoin oculaire de tout ce qui s'est passé, qui par conséquent est plus croyable que les mémoires qu'on m'avoit fournis.

Les Livoniens avoient été tourmentés long-tems par la guerre, par une famine horrible, par les bêtes enragées, qui mettoient en pieces les cadavres, dont la terre étoit couverte, & enfin par la peste, qui est la suite ordinaire de tous ces maux. Devenus la victime des Suedois, & des Polonois, qui tour à tour avoient désolé leurs provinces, encore incertains du parti qu'ils devoient prendre, & penchant successivement, tantôt pour l'une, & tantôt pour l'autre des nations prétendantes, il

HENRI
IV.
1602.

Affaires de
Livonie.

HENRI
IV.
1602.

ne leur manquoit plus, pour les réduire à la dernière misère, ou pour les plonger dans le plus affreux désespoir, que de se voir exposés au dernier trait, qui leur fut lancé, lorsque par l'interdiction de la liberté de conscience, on les obligea d'être les témoins de l'exil des ministres Protestans chassés de toute la province, & de la ruine de tous leurs temples. On peut dire que c'est là ce qui les a révoltés contre les Polonois; c'est ce qui a fait la force du prince de Suede bien plus que ses propres troupes; c'est ce qui lui a ouvert si rapidement les portes de Pernau, de Solen, d'Uberpalen & de Leiff; succès, qui l'ont encouragé à attaquer Felin, poste tenu jusqu'alors pour imprenable, qui s'est enfin rendu, malgré la résistance des Hongrois, qui y étoient en garnison.

D'un autre côté Farenbeck à la tête d'environ quinze cens Livoniens & de cinq cens Polonois faisoit des courses dans la Province, attaquoit souvent les Suedois, & leur tuoit beaucoup de monde. Il employa même la ruse contre eux. Un jeune homme alla se rendre à Charle bâtard du prince de Suede, sous prétexte que Farenbeck l'avoit traité de la manière la plus indigne. Après ce debut il lui persuada qu'il seroit aisé de prendre Karkus, où il y avoit une grande abondance de vivres, & où Farenbeck avoit mis en dépôt tout ce qu'il avoit de précieux. Le bâtard donna dans ce panneau; il obtint de son pere cinq cens hommes, marcha de ce côté là avec son guide perfide, qui le mena par des chemins couverts de bois, & lorsque le traître fut proche de la ville, il piqua son cheval, sous prétexte d'aller donner le signal à ses complices; mais en effet pour avertir Farenbeck, qui fit aussi-tôt fortir ses troupes de leurs embuscades, envelopa le bâtard, & le tailla en pieces.

Prise de Karkus par le prince de Suede.

Le prince de Suede ne fut pas plutôt instruit de cet accident, que brûlant du désir de venger son fils, il investit aussi-tôt la place. La garnison étoit composée de Finlandois que le roi Sigismond y avoit mis. D'abord ils se défendirent courageusement; mais après avoir soutenu deux assauts, où le Prince fut repoussé, ils se rendirent enfin à des conditions honorables, entr'autres, qu'ils sortiroient enseignes déployées, & qu'on les conduiroit en lieu de sûreté. On trouva réellement dans la place une quantité prodigieuse de provisions, & toutes les richesses

de Farenbeck. Sur quoi quelqu'un lui ayant demandé, pour-
quoi il n'avoit pas mis ses effets en sûreté à l'approche du Prin-
ce de Suede? Il répondit avec fanfaronade que c'étoit parce
qu'il étoit bien aise qu'à la prise de cette ville Charles vît qu'il
n'avoit pas affaire à un homme de rien.

Cependant au fond que pouvoit-il faire avec deux mille hom-
mes contre un Prince vainqueur, qui en avoit vingt mille à
sa suite? tout au plus fatiguer par quelques escarmouches cette
armée plus considérable par le nombre de ses soldats, que par
leur valeur; aussi est-ce ce qu'il fit avec assez de bonheur jusqu'à
l'arrivée de Christophle Radzevil gouverneur de Lithuanie,
qui se rendit de Vilna dans cette province à la tête des trou-
pes du roi de Pologne. Alors les deux partis se trouvant à peu
près égaux, les Polonois d'un côté, les Suedois de l'autre avec
quelques Allemands, exercèrent à l'envi les plus affreuses
cruautés contre les malheureux Livoniens. Les cheveux dres-
sent à la tête quand on lit tout ce que la licence du soldat leur
fit souffrir: de jeunes filles deshonorées impunément aux yeux
même de leurs peres & meres: des femmes forcées en présen-
ce de leurs maris attachés à des pieux, & même sur leur corps.
Pendant que les soldats étoient occupés à ces excès, les Lapons
vinrent tout d'un coup fondre sur eux, auprès de Sysdgall,
& tuèrent douze cens de ces pillards à la vûe de Mathias De-
binski, de Louis Weier, de Leon Sapyha, de Kriskewitz, &
de quelques autres, & de Farenbeck lui-même. De là on alla
camper à Wenden: les Suedois, qui croyoient être maîtres
de la campagne, & que les ennemis n'oseroient paroître, se
voyant tout d'un coup attaqués par Spigel & par Fitting à la
tête de l'infanterie ennemie, prirent la fuite, & la glace s'étant
rompue sous leurs piés pendant qu'ils traversoient la riviere,
la plupart périrent misérablement. Après cet avantage les Po-
lonois repassèrent en Lithuanie, & pillèrent en chemin Koc-
kenhausen, où ils commirent les plus grandes cruautés. De-
binski resta par cette retraite exposé à la fureur des Suedois:
mais il se réfugia dans son château de Pohatge, où ayant été
bien-tôt après abandonné de tout le monde, il fut enfin pris
par Farenbeck.

Après la retraite des Polonois, l'armée Suedoise vint atta-
quer Derpt, qui est la ville la plus riche de toute la Livonie

HENRI
IV.
1602.

Exploits de
Radzevil.

HENRI
IV.
1602.

après Revel & Riga. La garnison de la place avoit pour commandans George Schenning, Henri Stammel, & Herman Wrangel, qui après avoir fait plusieurs sorties & soutenu divers assauts, ne voyant aucune espérance de secours, se rendirent & demeurèrent prisonniers. Ce fut le peuple qui les força à capituler. La ville fut sauvée du pillage; mais le château fut abandonné à la merci du soldat.

Dans l'espace de six mois, c'est-à-dire, depuis le mois de Juillet 1600, jusqu'au mois de Fevrier 1601, Charle conquit presque toute la Livonie, moins par la valeur de ses troupes, que par la mauvaise conduite, & par la lâcheté des Polonois, à qui il ne resta que les places & les forteresses situées sur la Duine, comme Dunemonde, Riga, Kokenhausen, Schwanebourg, & quelques autres sur la frontiere de Moscovie. Ce Prince écrivit ensuite aux habitans de Riga, pour les exhorter à se donner à lui; mais ils lui répondirent: Que quand il seroit maître de toute la Livonie, ils ne laisseroient pas de faire ce que le devoir demandoit d'eux. De là il entra dans le duché de Semigalen, après avoir passé la Duine avec son armée, qui à l'incendie près, fit dans le territoire de Riga tous les maux qu'on peut imaginer. Il se rendit maître d'abord de Treiden, d'où il marcha à Resitten, où Mathias Karkofski, étoit en garnison avec deux cens Heyduques. Ce commandant ne se sentant pas assez fort pour défendre la place, invita Starberg commandant du fort de Ludzen, qui n'étoit pas éloigné de là, à venir se joindre à lui, pour attaquer les Allemands, qui n'étoient pas sur leurs gardes. Il lui fit entendre qu'ils feroient un butin considérable, après quoi ils sortiroient ensemble de la Province. Cette proposition fit tant d'horreur à Starberg, qu'il crut devoir avertir les Allemands du dessein de Karkofski, afin qu'ils prissent leurs mesures. Sur cet avis ils rassemblèrent grand nombre de payfans, & ayant attaqué Resitten, ils prennent, massacrent impitoyablement Karkofski, sa femme & ses enfans, & livrent ensuite la place aux Suédois.

Tentative
des Suédois
sur Koken-
hausen.

Charle, animé par ces succès, va camper de là sur la fin de Mars à la vûe de Kokenhausen. Kouszoreki en étoit Gouverneur. Il fit jurer à Stanislas Rubofskynski brave soldat, à Staurota, à Eziganski Bialoffon, Russien de nation, & à tous les habitans

habitans qui étoient en âge de porter les armes , qu'ils verferoient plutôt jufqu'à la dernière goutte de leur fang , que de parler de fe rendre. Cependant le 22 de Mars le prince de Suede donna un affaut général à la place , & dans cette attaque il tua lui-même d'un coup d'arquebufe , Kniazf Polebinski. Le lendemain il la fit affaillir une féconde fois , & emporta la ville. Les Polonois en fe retirant dans la citadelle , jettèrent dans le foffé le canon dont Charle fouhaitoit fort de fe rendre maître : il envoya enfuite un trompette , pour les fommer de fe rendre ; mais au lieu de répondre , ils le tuèrent à coups d'arquebufe.

Cependant les Polonois , qui avoient abandonné la Livonie , ravageoient toute la frontière de cette province du côté de la Lithuanie , & tous les peuples de la Curlande fuyoient de toutes parts pour ne pas tomber entre les mains des Suedois. Dans ce defordre extrême , Sicinski un des plus confidérables gentilshommes de la province , raffembla fix cens Polonois fugitifs & deux cens chevaux , & alla fe pofter à Biersen ville de la frontière , qui n'eft qu'à fept mille de Kokenhaufen , pour y attendre les Suedois. Charle en avoit détaché environ quatre cens , qui étoient prêts à entrer dans la Lithuanie. Sicinski les arrêta ; & il fçut par un jeune homme pris par les Cofaques , que Charle étoit encore devant la citadelle de Kokenhaufen avec feize mille hommes ; & qu'il avoit réfolu , dès qu'il feroit maître de cette place , d'entrer en Lithuanie avec fix mille hommes.

Ce bruit s'étant auffi-tôt répandu parmi les Polonois , ils furent prêts d'abandonner la ville , & de fe retirer dans le cœur du pays. Sicinski eut beaucoup de peine à empêcher par fa fermeté une fuite fi honteufe. Cependant Charle donna deux affauts confécutifs à Kokenhaufen dans l'efpace de fix heures ; & ayant été toujours repouffé , il voulut avoir recours à la mine. Les Livoniens l'en détournèrent , en lui représentant qu'il ne falloit pas ruiner une place fi-bien fortifiée. On recommença donc à battre vigoureuſement la muraille , & peu de tems après on y donna l'affaut , qui fut foutenu avec beaucoup de valeur par les affiégés. Pierre Stolp un des premiers colonels de l'armée Suedoife , y fut tué à côté de Charle. Enfin le froid commençant à diminuer , & les glaces à fe fondre , ce Prince leva

H E N R I
I V.
1 6 0 2.

Exploits
de Sicinski.

HENRI
IV.
1602.

le siège de la citadelle , & se retira après avoir laissé dans la ville une grosse garnison sous les ordres de Schnensfen. Ensuite ayant congédié une partie de son armée , il distribua le reste dans les places , sur l'assurance que lui donna Tiefenshausen , qu'avant la fête de Saint Jacques , qui arrive le vingt-cinq de Juillet , il n'entreroit aucunes troupes Polonoises en Livonie , & que s'il s'en présentoit pour y entrer , il sçauroit bien les en empêcher. Elles parurent cependant dès le commencement de Mai , & les Suedois payèrent cher leur sottise & leur crédulité. De là Charle se rendit à Derpt , où les Ambassadeurs d'Angleterre l'attendoient.

Cependant les troupes qui étoient assiégées dans la citadelle de Kokenhausen , sollicitoient Sicinski de venir à leur secours. Il éluda quelque-tems leurs prières ; mais enfin craignant que la place ne fût en péril , il prit avec lui huit cens chevaux , & vint à la riviere de Memmel qui sépare le Semigalen de la Lithuanie. Elle étoit alors débordée , ce qui effraya sa troupe , qui ne voyoit point de bateaux pour la passer. Sicinski armé comme il étoit , entra le premier dans la riviere , & la passa à la nage ; le reste animé par son exemple eut honte de sa peur , & tous passèrent , sans qu'il se perdit presque un seul homme. Le chef piqué personnellement contre Frideric duc de Curlande , ne garda aucunes mesures , & il lâcha absolument la bride à ses troupes. Tout fut mis à feu & à sang , sans aucune distinction d'habitans du pays ou d'Allemands ; & pour répandre plus d'effroi , Sicinski eut la cruauté d'enfoncer des demi piques dans les corps à dix ou douze fourageurs qu'il avoit pris , & les fit planter ainsi vis-à-vis de la forteresse de Bekerhausen , afin de donner ce spectacle à la garnison : ces malheureux vécurent encore plusieurs heures en cet état. Il bâtit ensuite un pont au-dessous de cet endroit , & tira ses matériaux de plusieurs cabanes de bois , qu'il détruisit. Un gentilhomme du pays avoit tâché envain de l'en empêcher : ne pouvant en venir à bout , il envoya un de ses paysans donner avis aux Suedois , qui étoient dans la ville de Kokenhausen , que Sicinski , étoit arrivé ; mais ce traître , au lieu d'aller avertir les Suedois , rapporte le fait aux Polonois même , & ayant reçu d'eux quelques soldats , il va prendre son maître , & le livre entre leurs mains. Ils lui firent

donner la question ; & comme il n'avoüoit rien , ils le percèrent à coups d'espointon , supplice qui en ce pays-là est assés ordinaire.

Sicinski s'étant mis en marche sur la fin d'Avril , alla d'abord au secours de la citadelle de Kokenhausen , où les soldats manquoient d'eau : & il les assüra que leur mauvaise fortune finiroit bien-tôt , s'ils continuoient d'être fidèles. Dans ce même-tems Jean Tiefenhausen , qui avoit assüuré que les Polonois ne paroïtroient pas avant la fin de Juillet , & George de Resen s'étant chargés de mener un convoi dans la ville de Kokenhausen , où la garnison étoit réduite à une extrémité fâcheuse , au lieu de faire diligence , s'amüsèrent à boire sur la route. Sicinski instruit de leur marche les surprit lorsqu'ils s'y attendoient le moins auprès du village de Stockmashoffe , les tailla en pièces , & prit leur convoi & leurs bagages. Cet événement abatit autant le courage des Suedois , qui étoient dans la ville , qu'il releva celui de la garnison de la citadelle : la face des choses avoit tellement changé , que ceux de la citadelle , qui étoient assiégés auparavant , sembloient à leur tour assiéger la ville : car sur le bruit de cette victoire il venoit tous les jours des Lithuaniens grossir le corps de Sicinski ; & Radziwil , qui étoit retourné dans cette province pour marier son fils , n'eut pas plütôt fini cette affaire qu'il se mit à faire des levées , & assembla en peu de tems un corps de six mille hommes.

Déjà l'armée étoit prête à se mettre en marche ; & quoi-qu'elle fût à peine de quinze mille hommes , les goujats & les valets dont elle étoit suivie , en faisoient paroître cent mille. Radziwil fit outre cela venir de Riga trois cens Allemands & du canon , & le 19 de Mai il mit le siège devant la ville de Kokenhausen. Le Gouverneur craignoit si peu qu'on ne l'attaquât , qu'il fit de lui-même abattre une partie de la muraille pour engager les Polonois à venir à l'assaut : il avoit fait tirer en dedans un bon retranchement , & s'étoit pourvü de quantité de feux d'artifices , pour les bien recevoir : mais il manquoit de vivres , & ses soldats après avoir mangé tous les animaux , dont les hommes se nourrisent , ne vivoient plus que de chiens , de chats , & de cuirs.

Le bâtard du prince de Suede informé de l'état où ils étoient

HENRI
 IV.
 1602.

& de la défaite de Tiefenshausen , résolut de les secourir. Quoique l'entreprise fut hazardeuse , il embarqua son convoi sur la Duina , & ayant fait embusquer des troupes en différens endroits de la forêt , il se mit à l'avant-garde avec trois cens hommes. Aussi-tôt Liskowitz eut ordre de marcher à lui à la tête de quatre cens. Alors le Prince se voyant attaqué , se retira insensiblement jusqu'à l'endroit , où ses troupes étoient embusquées : Liskowitz , qui le poursuivoit toujours , se vit tout d'un coup enveloppé , & fut tué avec tout son monde , à la réserve du colonel Simakouski , qui fut fait prisonnier par les Suedois.

Cet échec n'étonna point Radziwil ; il détacha sur le champ Sicinski suivi de mille hommes d'élite , avec ordre de poursuivre l'ennemi , fier de sa victoire , & de réparer la perte qu'on venoit de faire. Sicinski instruit par un payisan de la marche du bâtard , & de ses troupes , les joignit au village d'Oelle. Ils avoient devant eux des tables bien garnies , & ils se dispofoient à en faire bon usage. Cependant ils ne furent point effrayés de l'arrivée de Sicinski , quoiqu'ils ne s'y attendissent pas ; ils prennent les armes à l'instant , & repoussent l'ennemi avec beaucoup de bravoure. Les Allemands se distinguèrent sur-tout en cette occasion : il y a même lieu de croire qu'ils auroient eu le dessus , si le bâtard ne les eût pas abandonnés. Comme il se défit du succès , il se réfugia dans le château du lieu , où ils étoient. Il perdit en ce combat Fabien Tiefenshausen ancien officier d'une valeur éprouvée : ce fut un Polonois qui le perça de part en part d'un coup de lance. Jean Sassewegen demeura aussi sur la place avec une vingtaine d'Allemands. Du côté des Polonois & des Lithuaniens il y eut plus de trois cens hommes tués , sans compter ceux qui moururent depuis de leurs blessures ; cependant ils demeurèrent maîtres du champ de bataille , & des bagages des Suedois. A l'égard du bâtard , il se fauva la nuit du château où il s'étoit retiré. Sicinski vainqueur s'abandonna au pillage , mit tout à feu & à sang , & eut la cruauté de faire brûler dans un château voisin une troupe de femmes qui s'y étoient enfermées pour se mettre à couvert de la fureur du soldat. La terreur qu'il répandit par-tout fit rendre quantité de châteaux & de villes , qu'il saccoagea cruellement , après quoi il s'en retourna joindre l'armée. Son procédé irrita extraordinairement les Suedois : car,

disoient-ils , si les Polonois & les Lithuaniens dans une victoire assez douteuse ont montré si peu de modération , que seroit-ce s'ils avoient remporté une victoire complete ? Que n'auroions-nous pas à souffrir de l'insolence de pareils maîtres ?

Le bâtard délivré de ce péril , & résolu de tenter encore la Fortune , prend mille hommes de pié , & quinze cens chevaux , rallie autour de lui tout ce qu'il y avoit de Suedois dans le pays , & se met en marche pour tâcher de secourir Kokenhausen. Il arriva le douze de Juin à un mille de la ville , où il s'arrêta , & commença par se retrancher avec ses chariots. Le lendemain cent chevaux Allemands étant sortis de son camp & ayant attaqué les Polonois , après un léger combat , les deux armées se mirent en bataille. Brangel faisoit la premiere ligne des Suedois avec les troupes qu'il avoit amenées de Derpt. Il étoit suivi de George Kindener de Rosenbergh , avec les garnisons de Pernau & de Venden. Dans l'armée Polonoise celui qui commandoit la premiere ligne étoit J. Radziwil , fils de Christophle , avec son cousin germain George Radziwil & l'étendard noir du Vaivode de Troskow.

Ceux qui se distinguèrent le plus dans ce combat furent les Allemands : ils mirent en fuite les Lithuaniens , les poursuivirent une lieue durant , & prirent leur canon dont ils enclouèrent une partie. Sicinski avoit en tête l'infanterie Suedoise , qui faisoit un feu terrible de sa mousqueterie : mais malgré cela il ne branla point de son poste. Charle Koskowitz voyant que ses troupes commençoient à plier , court à toute bride , les arrête , & s'étant mis à leur tête il charge vigoureusement les Livoniens qui le reçurent de même. Cependant les Polonois perdoient plus de monde , que les Allemands. Le bâtard étoit à la tête de la cavalerie , & c'étoit de là que dépendoit la victoire : mais cet homme effrayé du nombre des ennemis , & ne se fiant pas à la valeur de ses troupes , songea trop tôt à se retirer , & sa retraite livra la victoire aux Polonois. Les Allemands & l'infanterie Suedoise abandonnés par la cavalerie , mirent toute leur ressource dans leur courage , & combattant en desespérés ils firent acheter cher la victoire aux ennemis. L'action dura depuis sept heures du matin , jusqu'à deux heures après midi. Comme les Allemands & les Suedois avoient combattu avec une fermeté étonnante , sans quitter le poste qu'ils gardoient ,

HENRI
IV.

1602.
Défaite des
Suedois.

 HENRI
 IV.
 1602.

il y en eut environ deux mille de tués. Du reste on fit peu de prisonniers, les plus considérables furent George Kindener de Rosenbergh, Thomas Bork, Wergandi, François de Warda, le brave Herman Wrangel, Tiefenhausen, & quelques Groenlandois. La perte des Polonois & des Lithuaniens fut encore plus grande. Cependant comme ils restèrent maîtres du champ de bataille, Christophle Radziwil somma la garnison de Kokenhausen, de se rendre; & après de longues contestations, les Suedois y consentirent enfin, à condition d'avoir la vie sauve. Après l'accord ils se retirèrent dans une Eglise où les Polonois étant entrés, animés par la haine & la fureur, ils alloient massacrer ces malheureux qui n'étoient pas en état de se défendre, lorsque Radziwil les tira de ce lieu par une petite porte de derrière. De là ils se hâtèrent de sortir de la ville par la porte qui donne sur la riviere, hommes, femmes, enfans; mais après avoir évité le fer des Polonois, ils allèrent se précipiter eux-mêmes dans la Duine, & y périrent tous. Cette action de desespoir fut diversement interprétée: les uns la regardèrent comme une punition de Dieu, qui par là vouloit les punir de leur invasion injuste; les autres crurent qu'ils l'avoient fait à dessein, pour enflammer la haine des Livoniens contre les Lithuaniens & les Polonois, & les empêcher de se soumettre à de si indignes maîtres.

Après tant d'heureux succès Radziwil ayant fait la revüe de son armée marcha du côté de Wenden avec six mille hommes. Il prit sur sa route quelques petites places, que les Suedois avoient abandonnées. Cappel, qui étoit dans Wenden, ne se trouvant pas en état de s'y défendre, capitula à certaines conditions, qui furent observées. Radziwil qui se défioit des Polonois, lui donna trois cens Moscovites qui servoient dans son armée, pour l'escorter jusqu'à ce qu'il fût en sûreté. Il envoya ensuite Sicinski pour réduire les postes d'alentour. Cet officier trouva moyen de surprendre le château de George Kindener, qui avoit été fait prisonnier au dernier combat. Pour cela il supposa des lettres de ce Seigneur; & pendant qu'on étoit en pour-parler, il entra dans la place, & fit main-basse sur la garnison: ayant ensuite engagé les payisans à retirer leurs effets dans cette place, il les pilla, puis brûla le château, & retourna rejoindre l'armée.

Il ne restoit plus que Roncbourg; mais il y avoit sur la

route le fort de Hochrossen, gardé par des Allemands; & il étoit presque impossible de faire le siège de Roncbourg, sans être auparavant maître de ce Fort. Radziwil y envoya des Polonois & des Tartares, qui attaquant la basse-cour du château avec des cris épouvantables, mirent le feu à quelques cabanes de bois, qu'on y avoit bâties; & dès qu'ils le virent bien allumé, ils se retirèrent dans la forêt voisine, comptant qu'après leur retraite les Allemands retireroient leurs meilleurs effets, & abandonneroient ce poste. En effet ces troupes, comme ils l'avoient prévu, se mettant en devoir de partir, les Polonois fondirent sur eux à l'improviste, & s'étant rendus maîtres du butin, ils retournèrent au Fort, où ils massacrèrent de la manière la plus cruelle des femmes grosses & des enfans qui y étoient restés.

L'obstacle qui avoit retardé le siège de Roncbourg, étant levé, Radziwil fortifié de deux cens chevaux que le duc de Curlande lui donna, alla camper devant la place, & il envoya un trompette, pour la sommer de se rendre. Mais on le renvoya avec une réponse fort fière. Au bout de quarante jours le siège n'étant guère avancé à cause des broüilleries perpétuelles de Radziwil avec Chodkowitz, & le duc de Curlande même, à qui Sicinski faisoit tous les déplaisirs qu'il pouvoit; enfin on eut avis que le Prince de Suede se disposoit à rentrer en Livonie avec une nouvelle armée. Les Lithuaniens firent alors la même faute, qui avoit perdu auparavant les Suedois, ils n'ajoutèrent point foi à cet avis, & ne se tinrent aucunement sur leurs gardes. A la fin pourtant on détacha Sicinski, pour en apprendre des nouvelles: celles qu'il rapporta remplirent le camp d'effroi; on se retira avec tant de desordre, que cela avoit plus l'air de gens, qui s'enfuyent, que d'une armée qui va donner bataille. Les Suedois animés par la memoire encore récente de toutes les cruautés commises par leurs ennemis en firent un grand carnage, & le butin les dédommagea amplement de celui qu'ils avoient perdu. Presque toutes les places, qu'avoient prises les Lithuaniens, ouvrirent ensuite leurs portes au vainqueur.

Jean de Nassau fils d'un autre Nassau du même nom, venoit de perdre sa femme, dont il avoit eu plusieurs enfans: pour oublier s'il se pouvoit sa douleur, il vint au mois de Juillet trouver Charle de Suede à Pernau, avec des lettres de

HENRI
IV.
1602.

Arrivée de
Jean de Nassau
au camp
Suedois.

HENRI
IV.
1602.

récommandation de l'électeur Palatin. Le prince Suedois lui offrit la charge de Général de son armée. Nassau s'en excusa d'abord : mais on lui fit tant d'instances, que quoiqu'il vît beaucoup de confusion dans ces troupes, & que le jugement influoit moins sur les délibérations, que le caprice ; que d'ailleurs il y avoit grande disette d'argent & des provisions nécessaires à la guerre ; cependant la peur qu'il eut qu'on n'imputât son refus à lâcheté, & la pensée qu'il ne lui seroit pas honorable de s'en retourner après un si long & si pénible voyage sans s'être signalé par quelque exploit, le déterminèrent à accepter. Ce qui l'y engagea encore fut, qu'il reconnut que le soldat Suedois étoit brave, & que si on le formoit suivant la discipline des troupes Hollandoises, qu'il avoit apprise sous le comte Maurice son cousin germain, on en pourroit tirer de grands services ; parce qu'il souffroit aisément le froid & la faim, qu'il étoit soumis aux ordres des officiers, & qu'il ne traînoit point après lui une troupe de femmes : mais il ne se chargea de cet emploi, qu'à condition que Charles s'en retourneroit, pour donner ordre aux affaires de la Suede, qui n'étoient pas bien affermies, & pour se mettre à couvert d'un revers qui est toujours à craindre à la guerre, & qu'il auroit soin de lui envoyer exactement tout ce qui seroit nécessaire pour l'expédition de Livonie. Il ajouta, Que c'étoit une maxime constante parmi les grands Capitaines, qu'il ne falloit qu'une tête dans une armée ; & que ce qui venoit d'arriver aux princes d'Allemagne à l'affaire de Reez en étoit une bonne preuve : il demanda outre cela, Qu'on lui donnât dix mille hommes de pied, & cinq mille chevaux, parmi lesquels on pourroit recevoir des étrangers ; quinze piéces de canon de batterie, & quinze de campagne, avec de l'argent, des provisions de guerre & de bouche, & des armes pour le soldat, qu'il seroit maître de discipliner, comme on vient de le dire : Qu'il lui fût permis de plus de donner, de l'avis du conseil de guerre, les principaux emplois de l'armée, ceux de Trésorier, d'Intendant, de Maréchal de camp, d'Ingenieur en chef, de Capitaines des patrouilles, & des bagages. Il fit dresser tous ces articles que Charles signa ; mais il parut, qu'il le faisoit avec quelque répugnance : cependant il y ajouta que Nassau s'engageroit pour un an, & qu'il recevroit pour ses appointemens

les

Les revenus de l'évêché de Derpt, qu'on disoit monter à plus de trente mille écus ; mais Nassau ne voulut prendre d'engagement que pour trois mois, & stipula qu'on lui fourniroit par mois une certaine somme pour sa dépense. Pendant ce tems là il arriva au camp huit mille hommes de troupes auxiliaires. Charle & Nassau sortirent de Pernau pour s'y rendre, & lorsqu'ils y furent arrivés, le Prince proclama solennellement Nassau Général de l'armée. Il ajouta, pour faire son éloge, qu'il étoit son parent, qu'il descendoit d'une famille très-noble & très-illustre depuis plusieurs siècles, & qui avoit donné des Empereurs à l'Allemagne ; qu'enfin c'étoit un homme, qui entendoit parfaitement le métier de la guerre.

Nassau commença aussi-tôt à mettre la main à l'œuvre. Tous les jours il rangeoit son armée en bataille, & faisoit faire l'exercice à ses troupes. Cependant il conseilla à Charle, qui avoit résolu d'assiéger Riga, pour obliger les Polonois à lever le siège de Roncbourg, de ne pas abandonner la garnison de cette place, puisqu'il avoit assez d'infanterie pour entreprendre de la secourir. Il l'avertit aussi d'envoyer d'avance sa grosse artillerie devant Riga sur des vaisseaux, qui se tiendroient à l'ancre, en attendant que l'armée de terre y arrivât, de peur que s'il attendoit à la faire venir, qu'on fut campé devant la place, il ne vînt des vents contraires, qui empêchassent le canon d'arriver, & qu'on ne fût forcé de lever le siège honteusement, & avec perte : ce qui arriva en effet. On alla ensuite camper à Lensel, & sur l'avis qu'on eut, que les Polonois avoient levé le siège de Roncbourg, & qu'ils marchaient au-devant des Suedois, le Conseil de guerre s'étant assemblé, on résolut de leur épargner la moitié du chemin. Nassau faisoit cependant de grandes instances, pour qu'on pourvût aux vivres ; mais on n'y eut aucun égard. Charle naturellement impétueux, & accoutumé à faire la guerre sans ordre, ne pouvoit digérer les avis que lui donnoit Nassau. « La guerre, lui disoit-il, ne se fait » pas en Livonie, comme en Flandre. Ici le soldat doit son- » ger à sa provision ; les bleds commencent à être murs, malgré » le dérangement de la saison, & les pluies continuelles ; c'est » à lui de pourvoir à son entretien. » Comme il ne se trouvoit à Lensel aucun officier qui entendît les campemens, Nassau fut obligé de prendre ce soin ; il distribua les quartiers, & assigna à

HENRI
IV.

1602.

Jalousie de
Charle contre
Nassau.

chacun le poste qu'il devoit occuper. Comme on campoit sur le bord de la mer, il plaça la cavalerie le long des falaises : de l'autre côté c'étoient des bruyeres ; il y posta son infanterie. Au-dessous s'étendoit une plaine, par où les ennemis pouvoient venir à eux ; il y restoit encore un vieux retranchement, qui avoit autrefois été poussé jusqu'à la mer. Nassau y posta quelques compagnies d'infanterie, avec vingt pieces de campagne. Enfin il laissa dans le camp même un espace vuide, où les troupes pussent se mettre en bataille, & attendre l'ennemi, & il arrangea tout autour les chariots qui servoient à porter les armes de l'armée.

Charle ayant considéré cet arrangement, en fut si content, qu'il en fit faire un tableau : mais peu de tems après, soit jalousie, soit impatience, il le changea entierement ; il posta des gardes avancées dans les bruyeres, mais si mal à propos, qu'elles ne pouvoient se voir l'une & l'autre ; & cela dans le tems, que l'armée du roi de Pologne n'étoit qu'à une journée de distance. Nassau sentit parfaitement qu'on l'insultoit ; mais il ne fit pas semblant de s'en appercevoir, pour ne pas causer du désordre dans le camp dans un tems où l'ennemi étoit si proche. Cependant comme il appréhendoit le même malheur qui étoit arrivé depuis peu à Wenden, sur-tout l'armée étant commandée alternativement par des Généraux différens, il donna en particulier au prince de Suede les avis qu'il jugea nécessaires : mais l'ayant trouvé résolu à marcher, il le suivit en bon ordre.

Le bâtard de Charle étoit à la tête de la cavalerie Suedoise & Finlandoise ; Maurice Urangel Livonien, officier brave & expérimenté, faisoit la fonction de Maréchal de camp général, & avoit sous ses ordres mille Reîtres ; Jean Bengelsson, qui avoit servi long-tems en France, commandoit l'infanterie ; & Nassau avoit avec lui mille chevaux, & une garde Allemande de 550 fantassins. Outre ces troupes le prince de Suede avoit deux compagnies de cavalerie Suedoise & cinq cens arquebusiers, forces suffisantes pour exécuter quelque exploit considérable, si sa mauvaise humeur, & l'aversion qu'il avoit pour l'ordre & pour la discipline, n'y eussent mis un obstacle invincible. Dans la marche les Forts de Clenine & de Rop se rendirent aux Suedois, & l'on scût que les ennemis avoient retiré le corps, qu'ils avoient posté sur la riviere proche de Wenden.

Plus avant ils trouvèrent trois pièces de campagne abandonnées , ce qui marquoit des troupes qui s'enfuoient. Quoiqu'il fut nuit , Nassau étoit d'avis de commander sur le champ la cavalerie pour les poursuivre. Charle ne voulut pas le permettre , que toute son armée n'eut passé la riviere : ainsi on perdit le tems de la nuit & tout le jour suivant à faire un pont , & on laissa échaper l'occasion de défaire peut-être les ennemis. Deux escadrons Suedois s'étant approchés de Wenden , la place se rendit. Cependant l'armée ayant passé la riviere à Nidden , ou Nitrau , se trouva à la vûe des ennemis ; mais l'empressement qu'on avoit eu , fut cause qu'on n'exécuta rien , parce qu'on manquoit de vivres , & que les Polonois avoient rompu tous les chemins. Nassau , qui menoit l'avant-garde , ayant entendu un bruit épouvantable , jugea que les ennemis n'étoient pas loin : il les poursuivit jusqu'au fort de Newmolens , leur enleva deux coulevrines , & quelques petites pieces de canon , & il apprit que ce grand bruit qu'il avoit entendu , venoit de ce qu'ils avoient mis le feu à leur poudre. En les suivant jusqu'à Rodenpis , il combattit trois cens chevaux qui se retiroient en bon ordre , & il leur prit deux cens chariots chargés de tentes : cent Polonois demeurèrent sur la place dans cette action. Enfin Nassau s'arrêta à deux milles de Riga , en attendant que Charle arrivât avec le gros de l'armée.

Dans la retraite des Lithuaniens on avoit pris cinq cens chariots , sur quoi il s'éleva une dispute entre la cavalerie & l'infanterie , qui prétendoit devoir partager cette prise. Pendant la querelle tous les chariots de la cavalerie furent pillés , & sans ce butin , il en seroit mort un grand nombre de faim. Nassau vouloit qu'on se servît de l'occasion pour presser Riga , & qu'on envoyât de l'autre côté de la Duine la cavalerie , qui étoit postée sous les murailles de la ville. Charle fut d'un autre avis ; il alla d'abord à Newmolens , où il resta trois jours , au bout desquels il délibéra s'il ne feroit pas mieux d'assiéger Dunemonde. Pendant ce tems-là Farenbeck s'étoit jetté dans Riga avec douze cens hommes , moitié Allemands , moitié Flamans ; & ayant bien fortifié le Fauxbourg , à la tête duquel il fit tirer un bon retranchement , il laissa six cens hommes dans la ville avec quinze pièces de campagne , & se retira. Le Conseil n'ayant pas été d'avis d'assiéger Dunemonde , l'armée

HENRI
IV.
1602.

Siège de
Riga par les
Suedois.

HENRI
IV.
1602.

vint camper devant Riga le 30 d'Août vers minuit : cela n'empêcha cependant pas les assiégés d'être informés de l'arrivée des Suedois, & ils brûlerent toutes les maisons des fauxbourgs. Le Fort que Farenbeck avoit élevé, fut pris d'emblée, & palissadé aussi-tôt : il y eut deux cens Polonois tués à cette attaque, le reste se retira dans la ville. Les Suedois s'étant amusés, les uns à piller, les autres à boire, perdirent aussi beaucoup de monde ; & la plupart furent mis en pièces par le canon de la ville. Les Suedois restèrent quelque tems en bataille, résolus de présenter le combat à la cavalerie des Lithuaniens : mais comme elle ne parut point, ils firent avancer le canon destiné pour défendre le poste qu'ils occupoient. Pendant ce tems-là Radziwil se retira au-delà de la Duine, & cantonna ses troupes sur les terres de Guillaume de Platemberg, en attendant que le roi de Pologne arrivât. Stanislas Zoltkiewski, qui avoit amené deux cens chevaux au camp, en fit de même.

Cependant la disette des vivres avoit déjà obligé plusieurs fois les Suedois à changer de camp. Enfin ils allèrent camper au fossé aux moulins le long de la mer, à un mille de Riga, & à trois cens pas de Dunemonde : là le soldat se trouvoit fort resserré entre les Dunes, & étoit obligé d'aller fort loin au fourage. Nassau bâtit la nuit un Fort auprès de la ville : mais les soldats, qu'on y faisoit entrer tour à tour, pour le garder, étoient exposés au feu du canon des vaisseaux du Roi. Il survint en même-tems de grandes pluies, qui furent suivies d'un froid très-rude, dont les troupes étoient fort incommodées dans leurs tentes. D'ailleurs les convois arrivèrent vingt jours plus tard qu'on ne les attendoit, & sur ces entrefaites on reçut la nouvelle de l'approche du roi de Pologne. Tout cela joint à la rigueur du froid qui rendoit le transport des convois très-difficile, fit lever tumultuairement le siège le 18 d'Août. Les Heiduques de l'armée Suedoise s'étant saisis d'une barque, allèrent se rendre aux Polonois, à qui ils apprirent que la famine & la peste désoloient l'armée Suedoise, & que leurs soldats étoient tous nus, & manquoient de tout ce qui est nécessaire à la vie.

Enfin le roi de Pologne arriva le 7 de Septembre à Seelbourg dans le duché de Curlande, accompagné de Jean

Zamoyski grand Général de Pologne, & s'occupa à bâtir un pont de bateaux, en attendant le reste de son armée. Il n'y a point de cruautés que ses troupes ne commissent dans cette malheureuse province. Elles désolèrent les maisons & les campagnes, & les habitans infortunés se virent exposés de leur part aux plus grands excès. Les filles & les femmes furent forcées publiquement aux yeux même de leurs maris attachés à des pieux, comme je l'ai déjà rapporté, comme si l'exemple rendoit permises des actions aussi infames. Ce fut sur-tout contre les Allemands, que leur fureur se signala, il ne les appelloient point autrement que traîtres, & race de prostituées. Leur habillement tenoit lieu de conviction de tous les crimes; & sur ce seul indice, on leur coupoit le nez & les oreilles pour les deshonor. On inventa même de nouveaux supplices contre ces malheureux, qui étoit errans de côté & d'autre, pour les forcer par la violence de la douleur à avouer ce qu'ils sçavoient, & sur-tout à montrer les endroits où ils avoient caché ce qu'ils possédoient de plus précieux. On n'épargna ni amis, ni ennemis. Les seize bailliages du duché de Curlande furent entierement saccagés & réduits en une affreuse solitude. L'armée du Roi n'étoit que de dix mille hommes. Lorsqu'il en eut fait la revûe, il passa la Duine, & vint camper aux environs de Kokenhausen.

Ce fut de là que le 23 de Septembre on adressa un manifeste à Charle duc de Sudermanie, & à tous ses auteurs & adhérens. Cet écrit, qui étoit assez bien composé n'étoit point au nom du Roi, mais de Jean Zamoyski, de Stanislas Zoltkiewski, Castelan de Leopold, & Maréchal de Campagne, & des autres officiers & gentilshommes, tant Polonois que Lithuaniens. Il portoit en substance : » Quoique nous n'ayons
 » aucun commerce avec vous, ni de droit, ni d'aucune autre
 » manière, puisque vous avez violé à notre égard le droit des
 » gens, qui est le lien de la société; & que, sans avoir reçu au-
 » cun outrage de notre part; vous nous avez déclaré la guer-
 » ru, & avez pris les armes contre le roi, le royaume de Pologne,
 » & le grand duché de Lithuanie, que vous avez envahi la Li-
 » vonie, que nous avons achetée au prix du sang de tant de
 » Polonois & de Lithuaniens, & dont nous avons été paisi-
 » bles possesseurs pendant tant d'années; que vous vous en-

HENRI
IV.

1602.

Arrivée du
roi de Polo-
gne.

Ecrit inju-
rieux envoyé
par Zamoyski
au prince de
Suede.

HENRI
IV.

1524

» êtes injustement emparés dans un tems de paix ; où nous ne
 » devons attendre aucune hostilité de votre part , & que vous
 » la retenez, comme vous appartenant de droit; cependant nous
 » avons crû qu'il étoit de notre devoir de vous écrire, nous con-
 » formant en cela au droit des gens & à la coûtume inviolable
 » de la république de Pologne , & du grand duché de Lithua-
 » nie; suivant laquelle nos ancêtres n'ont jamais injustement
 » fait la guerre à personne, mais se sont contentés de se défendre
 » lorsqu'ils se voyoient attaqués. Cela étant incontestable, nous
 » vous déclarons par cet écrit que nous venons avec une ar-
 » mée, pour venger, outre l'injure atroce que vous nous avez
 » faite, le mépris avec lequel vous avez traité la majesté roya-
 » le, la République de Pologne, & le grand duché de Lithua-
 » nie. Nous espérons que Dieu très-bon, très-grand, & très-
 » puissant, protecteur de ceux qui combattent pour la justice,
 » se déclarera en notre faveur. Ainsi si vous êtes de braves guer-
 » riers, & non pas des brigands & des lâches; si vous croyez
 » avoir eu de bonnes raisons d'entreprendre une guerre, ou
 » pour mieux dire un brigandage si étonnant, & pour ravager
 » les provinces qui appartiennent à la république de Polo-
 » gne, & au duché de Lithuanie, nous vous défions au com-
 » bat; armez-vous, paroissez sur le champ de bataille; laissez là
 » vos retraites de Corsaires, & ne cherchez plus à fuir, ni à vous
 » cacher. Ne mettez plus votre appui dans la retraite. Que
 » le fer termine notre différend. Dieu juge toujourns infiniment
 » juste & infiniment sage, décidera si la raison & la justice sont
 » de notre côté ou du votre. Sa main ne punit pas aussi-tôt
 » que le crime est commis; mais votre perfidie, Charle, votre
 » impiété, votre parricide est connu de tout l'univers. Vous
 » oncle, vous avez dépouillé votre neveu fils de votre frere, qui
 » étoit en même-tems, & votre roi & votre maître: Vous, sujet,
 » vous vous êtes emparé par un crime horrible des biens de
 » votre Seigneur; vous persécutez vos voisins, qui ne vous en
 » ont donné aucun sujet. Pour venger une si horrible injure,
 » notre bras ne manquera ni à notre Prince, que nous respec-
 » tons infiniment, ni à notre République, ni à notre patrie.»

Réponse de
ce Prince.

Charle, qui étoit l'homme du monde le plus emporté, fut extrêmement piqué de ces lettres, & sur-tout de ce que Sigifmond par mépris pour lui n'avoit pas daigné les signer. Aussi après

y avoir répondu de son mieux , pour venger sur Zamoyiski l'outrage du mépris que le Roi avoit montré pour lui , voici ce qu'il ajoûta : » Tu n'es pas mon égal ; si tu l'étois , ce » ne seroit pas l'épée à la main que je voudrois venger l'insulte » que tu m'as faite , ce seroit avec le bâton ; c'est le seul châ- » timent que tu mérites ; misérable scribe , contente toi de cla- » bauder avec tes pareils.

Zamoyiski ne fut pas moins piqué de cette réponse , que Charles l'avoit été de sa lettre ; & voici une réplique assez longue qu'il y fit sur le champ avec la permission du Roi : » J'a- » vois bien oüi dire , que vous étiez un homme emporté , & » dont la langue étoit aussi peu réglée que la vie : je croyois » pourtant que vous aviez quelque esprit ; mais je vois aujour- » d'hui que ce que vos plus intimes amis pensent de vous est » très-vrai , que vous ne vous possédez point , que c'est tou- » jours la passion , & jamais le jugement qui vous guide. Vous » êtes étonné , dites-vous , que je vous envoie un cartel , n'é- » tant votre égal , ni en naissance , ni en dignité , puisque vous » sortez du sang royal : vous ajoûtez , que si j'étois votre égal » vous ne voudriez point d'autres armes contre moi qu'un bâ- » ton. Voilà un trait de prudence digne de la Sudermanie. » Vous vous glorifiez d'être du sang royal , & vous proposez » un combat , non de gens qui font profession des armes , mais » de crocheteurs. Est-ce que la Pologne n'a pas des bâtons & » & des boureaux , qui après avoir bâtonné les gens , les atta- » chent à des pieux plus gros & plus longs que ne sont ces bâ- » tons dont vous parlez ? N'est-ce pas ainsi que l'on traite ceux » qui se révoltent contre leur maître ? Si par la grace de Dieu » nous n'avons point de ces traîtres en Pologne , nous en trou- » verons à la cour de Sudermanie. Quant à ma famille , dont » vous parlez , elle ne cède en rien à celles des gentilshommes » les plus distingués , pas même de ceux chez qui l'on a pris » des rois ; & je suis né dans une maison aussi pleine d'honneur , » qu'aucun monarque puisse naître. Je n'ai point recherché le ti- » tre de Duc , on me l'a offert , & je l'ai refusé ; je me contente » de la liberté d'un gentilhomme Polonois. Pour vous , vous » ne faites pas de cas d'un gentilhomme. Cependant Charle- » Quint , cet Empereur si brave , dont la mémoire est si res- » pectée , disoit quand il vouloit qu'on le crût sur sa parole ,

HENRI
IV.
1602.

Réplique de
Zamoyiski.

HENRI
IV.
1602.

» qu'il l'affûroit *foi de Gentilhomme*. Il n'y a qu'une chose en
 » vous, par où je vous respecte, c'est que vous êtes de la même
 » famille que mon roi : sans cela je prendrois d'autres mesures
 » avec vous. A l'égard des injures que vous me dites, qui sont
 » tout-à-fait dignes de votre caractère & de votre esprit, je
 » les méprise souverainement. Vous me traitez de scribe, & vous
 » dites qu'un scribe n'est pas fait pour manier les armes. Je suis
 » Chancelier : cette charge empêche-t-elle que les Electeurs
 » de l'Empire, qui en sont revêtus, ne tiennent le premier rang
 » dans le collège Electoral, & ne précèdent tous les Ducs ?
 » Pour moi je suis Chancelier dans ma patrie, qui est un des
 » plus grands royaumes de la Chrétienté, & mes droits & ma
 » dignité sont aussi considérables qu'elles puissent être en au-
 » cun autre endroit. Vous prétendez peut-être mesurer ma char-
 » ge à celle d'un Chancelier de Sudermanie, officier de si petite
 » étoffe, qu'il y a des Chanceliers de simples Gentilshommes
 » Polonois, qui ne voudroient pas se comparer à lui. Mais je
 » ne suis pas seulement Chancelier ; je suis grand Général de
 » l'armée de la couronne de Pologne, je porte les armes pour
 » ma partie, & il y a plus de vingt ans que je suis à la tête de
 » ses troupes. Mon nom est connu par toute la terre : il n'y a
 » aucune de mes actions qui ne m'ait fait honneur : mes périls,
 » mes travaux, ma dépense, tout a été pour la patrie. Pour
 » vous, vous seriez connu de peu de monde, si vous n'aviez
 » envahi un Royaume, qui ne vous appartient pas. » Et com-
 » me Charle avoit traité Zamoyiski d'esprit broüillon & séditeux,
 » il ajoûtoit d'une maniere un peu trop vive : » Vous dites que j'ai
 » troublé le repos de ma patrie ; & moi je dis que vous en avez
 » menti, & à tout ce que vous avez dit ou écrit d'injurieux con-
 » tre moi, je dis encore que vous en avez menti, & je le dirai
 » & l'écrirai toujors de même. »

Lettre du
roi de Polo-
gne aux Li-
voniens.

Sigismond écrivit en même tems de son camp aux Livo-
niens, pour les exhorter à abandonner Charle de Sudermanie,
& à rentrer dans leur devoir. Il disoit qu'il avoit envoyé Za-
moyski avec une armée, pour sauver cette province, qu'E-
tienne Battori son prédécesseur avoit conquise, avec des frais
immenses, & au prix du sang d'une infinité de Polonois, &
de Lithuaniens, & pour la délivrer de la tyrannie du prince
de Suede, à qui ils avoient eu l'imprudence de prêter serment ;

Qu'au

Qu'au reste ce serment ne devoit pas plus les lier, que celui que fait un voyageur à des brigands qui sortent d'une embuscade, pour dépouïller, & assassiner les passans; parce qu'il n'y a point de convention ni de commerce entre un voleur de grands chemins & le reste des hommes. » Réparez donc, » ajoûtoit-il, la faute que vous avez faite par quelque action » éclatante, & par quelque service signalé. Faites en sorte que » ce Prince injuste, qui ne me fait la guerre que pour m'en- » lever ce qui m'appartient, & pour s'emparer de mes pro- » vinces, tombe vif entre les mains de votre roi légitime, ou » qu'il périsse en ce lieu, & que son tombeau laisse à la posté- » rité un monument éternel de la punition de son briganda- » ge, & de ses crimes. Empêchez qu'il ne puisse se retirer à » ses vaisseaux, & repasser la mer. Cela ne vous fera pas dif- » cile dans le tems du combat, ou dans d'autres occasions. Si » vous le faites, non seulement j'oublierai tout le passé; mais » il n'y a rien que je ne sois prêt de vous accorder, pour vous » procurer tous les avantages que vous pouvez raisonnablement » espérer; j'en donne ma parole de Roi. »

Des paroles on en vint aux armes. Radziwil accompagna le Roi jusqu'à Hapsel avec ce qui lui restoit de troupes, qui montoient environ à trois cens hommes. De là il retourna dans ses terres, pour ne point donner d'ombrage aux Polonois. En effet on disoit que Chodkiewitz l'avoit déjà accusé, & vouloit qu'on lui fit son procès. Ceux qui avoient engagé Sigismond à passer en Livonie, l'avoient assuré que dès qu'il paroîtroit, tout le monde abandonneroit son ennemi; cependant comme personne ne branloit, & que les Livoniens ne répondoient pas à ses lettres, comme il l'auroit souhaité, il fallut se résoudre à faire sérieusement la guerre. Il alla camper au mois d'Octobre près de Wolmar, où il perdit six semaines à attendre son canon. Pendant ce tems là le bâtard du duc de Sudermanie, qui étoit dans la place avec trois mille hommes, fatiguoit les Polonois par des sorties fréquentes. A l'égard de Charle de Suede son pere, on ne sçavoit ce qu'il étoit devenu depuis la levée du siège de Riga: il courut même un bruit qu'il avoit abandonné la Livonie, & qu'il étoit repassé en Suede, pour apaiser des troubles qui s'y étoient élevés dans son absence.

Pendant ce tems là les Cosaques Nisoviens joints aux

HENRI
IV.
1602.

Tartares Pellicés, ainsi appellés, parce qu'ils ont des bonnets de peau garnis de plumes noires, vinrent sous la conduite de Koska achever de ruiner par leurs courses continuelles, ce qui avoit échapé à la cruauté des Lithuaniens: c'en fut assez pour réduire la Livonie à la dernière misère. A la fin ennuiés eux-mêmes de leurs ravages, ils se retirèrent vers la frontière de Moscovie; où ils furent pour la plûpart taillés en pièces par les Suedois. Tout cela causa dans toute la Livonie une disette & une cherté extrême de toutes les denrées, & principalement de biere, dont le pot se vendoit six gros. Tout le pays n'étoit plus qu'un désert, les forêts étoient pleines de payisans désespérés, qui se fortifièrent dans les endroits les plus inaccessibles, d'où ils faisoient ensuite des sorties sur les Polonois qui alloient au fourage. Ils furent sur-tout très-maltraités en Curlande, quoique le Prince de ce pays fût dans l'armée Polonoise. Le 22 de Novembre le Roi partit du camp de Wolmar, & arriva à Riga sept jours après, d'où il se mit en marche le 4 de Decembre, & ayant passé par la forteresse de Benska, qui appartient au duc de Curlande, il se rendit à Vilna, où il reçut de la part du Czar une ambassade solennelle, qui venoit lui faire jurer l'alliance qu'ils avoient contractée depuis peu. Sigismond y passa l'hiver, pour voir quel train prendroient les affaires de Livonie, & il indiqua la diete pour le mois de Mars suivant.

Prise de
Wolmar par
Zamoyski.

Cependant Zamoyski persuadé qu'il falloit brusquer le siège de Wolmar, y fit venir trois pièces de canon, & batit si furieusement le château, qu'il fit ouverture à la muraille, qui avoit l'épaisseur de quatre murs ordinaires. Ensuite il ordonna l'assaut pour le 10 de Decembre. L'infanterie que la famine avoit attenuée, avoit bien de la peine à s'y résoudre; cependant la cavalerie ayant mis pié à terre, pour lui donner l'exemple, tout le reste suivit. Les assiégés, qui de leur côté étoient la plûpart malades, se défendirent pourtant d'abord avec courage; mais le feu continuel du canon qui les désoloit, les ayant forcés de reculer, ils se retirèrent dans le château, d'où ils arborèrent un chapeau noir, pour marquer qu'ils vouloient parlementer. Après qu'on leur eut donné les sûretés qu'ils demandèrent, le bâtard du prince de Suede vint avec Pontus de la Gardie trouver Zamoyski. Il en fut beaucoup mieux reçu, qu'il n'espéroit: ce Général non content de le traiter avec

politeſſe, lui fit encore des préſens ; & après la capitulation ſignée, il lui donna un grand repas. La garniſon Suedoiſe fut conduite en lieu de sûreté. On trouva dans Wolmar beaucoup de vivres, mais peu de munitions de guerre. On y mit une garniſon de cent ¹ hommes commandés par Romsbach.

Le Bâtard avoit promis à Zamoyski que toutes les places qu'il tenoit, ſe rendroient, dès qu'il leur donneroit ordre de le faire. En recompenſe le Général Polonois s'étoit engagé de lui rendre la liberté, auſſi-bien qu'à la Gardie, s'il tenoit ſa parole. Il en fit l'eſſai ſur la garniſon de Roncbourg ; mais elle ne voulut point obéir à ſes ordres, ni violer la foi qu'elle avoit promiſe au prince de Suede ſon pere ; elle alléguâ pour raiſon, que le fils en perdant ſa liberté, avoit perdu le droit qu'il avoit de leur commander. Ainſi Zamoyski envoya ces deux priſonniers ſous bonne garde au roi de Pologne qui étoit alors à Vilna, & il marcha du côté de Derpt. Il prit chemin faiſant les châteaux de Helmet & d'Ermefs, dont il fit eſcorter les garniſons juſqu'à ce qu'elles fuſſent en lieu de sûreté ; il alla enſuite à Antſen château très-fort, & très-agréable qui appartenoit à George Schernknip. De là il écrivit aux Livoniens, & il leur propoſa certains articles, en les aſſurant, que s'ils vouloient les ſigner, ils pouvoient compter qu'on leur accorderoit tout ce qu'ils demanderoient. Ces articles étoient conçûs en termes fort injurieux ; ils portoient : Que Charle duc de Sudermanie n'avoit aucun droit ſur la Livonie : Qu'il avoit violé l'alliance faite avec cette province : Qu'il avoit fait la guerre en Moldave, ſans la déclarer : Qu'il avoit abandonné lâchement les places qu'il s'étoit chargé de défendre : Qu'il s'étoit caché pendant ce tems là avec le comte de Naſſau : Qu'il n'avoit pris que des villes, où perſonne ne s'étoit préſenté pour lui réſiſter : Qu'à l'arrivée des Polonois, il avoit honteuſement abandonné ſes armes pour prendre la fuite avec ſes partiſans : Que non-ſeulement il avoit manqué aux Livoniens dans leur beſoin ; mais qu'il cherchoit même à les couvrir d'opprobre : Qu'après les avoir ruinés par les exactions injuſtes, il les accuſoit d'infidélité, ou tâchoit du moins de les en rendre ſuſpects. Il ajoutoit enſuite : Que s'ils vouloient rentrer dans leur devoir,

HENRI
IV.
1602.

¹ Il n'eſt pas concevable qu'on ne mette que cent hommes pour garder une place, où il y avoit une garniſon de trois mille Suedois.

HENRI
IV.
1602.

& réparer leur faute, le Roi & les Polonois, les défendroient contre tous leurs ennemis : Que non seulement on leur restitueroit en entier ce qu'ils avoient perdu, mais qu'on y ajouteroit encore d'autres avantages : Que le passé seroit oublié, & qu'on établiroit chez eux des tribunaux, où l'on rendroit une justice égale à tout le monde : Que c'étoit là l'intention & la volonté du Roi.

Ce Prince fit faire aussi quelques propositions à la ville de Revel, dont voici les principales : Qu'on leur accorderoit une amnistie générale pour leur révolte, qui étoit, disoit-on, arrivée par une émotion populaire, à laquelle le Conseil n'avoit point eu de part, & qu'il n'avoit soufferte, que parce qu'il étoit trop foible pour s'y opposer : Qu'on leur laisseroit la liberté de conscience sur le pié où elle étoit alors : Qu'on ne leur interdiroit point l'usage des temples : Que l'on confirmeroit leurs droits, libertés, & franchises : Qu'on diminueroit les impôts : Qu'on prendroit des mesures pour augmenter leurs revenus & leurs récoltes, en mettant en valeur les terres incultes : Qu'on leur donneroit les mêmes privilèges dont jouissoient les habitans de Riga : Qu'on ne les tireroit point de leur ressort : Qu'ils ne seroient point soumis à la juridiction des Gouverneurs : Que s'ils étoient attaqués, le Roi & le royaume prendroient leur défense. On promit aussi une amnistie générale à la noblesse d'Estonie, qui avoit, disoit-on, fait une faute plutôt par légèreté, & par la crainte de l'ennemi, que par malice, ou mauvaise intention ; mais à condition qu'elle abandonneroit sur le champ le parti de Charle. On ajoutoit : Qu'on ne forceroit personne à changer de Religion : Que l'usage des temples seroit libre à tout le monde : Que dans la distribution des emplois, des charges, des dignités, on auroit beaucoup d'égards pour les naturels du pays : Qu'on leur confirmeroit tous les droits, dont ils étoient en possession : Que si la noblesse d'Estonie vouloit jouir des privilèges de la noblesse de Pologne, on les lui accorderoit conformément aux statuts du roi Jagellon, suivant lesquels personne ne peut être emprisonné, ni dépoüillé de ses biens, qu'après un jugement rendu dans les formes. On promettoit outre cela que toutes les injures passées seroient oubliées : Qu'ils se gouverneroient suivant le droit de leur pays, & qu'on ne pourroit évoquer hors de la province les affaires qui les regarderoient.

Tout cela étoit très-beau & très-raisonnable ; mais les esprits des Livoniens étoient tellement aigris par les cruautés inouïes, qu'on avoit exercées contre eux, que c'étoit parler à des sourds, que de leur proposer des articles, sur-tout parce qu'ils ne pouvoient croire qu'on voulût sincèrement leur tenir parole sur la liberté de conscience qu'on leur promettoit. Ainsi ils résolurent de demeurer attachés au parti de Charle, quelque chose qui leur en pût arriver, ce qui fut cause que malgré les conquêtes des Lithuaniens & de Zamoyski, les Suedois à la fin de Janvier de l'année suivante tenoient encore en Livonie les villes de Derpt, de Pernau, de Karchs, de Ringel, de Felin, de Margenhausen, de Schwanebourg, de Kirenspék, d'Itsel, de Marienbourg, de Weissenstein, de Wesenbourg, de Nerva, de Leal, de Lode, de Hapsel & de Revel, qui après Derpt & Riga étoit la plus belle & la plus riche ville de toute la province; il est vrai que dans l'année où nous sommes, ils en perdirent quelques-unes.

Charle ayant distribué son armée dans les places, se retira à Pernau avec Jean Adolfe duc de Holstein, qui lui avoit amené cinq compagnies de Suedois, qu'il laissa dans cette place. Après avoir recommandé son armée à Nassau, & avoir exhorté tous les colonels à lui obéir, il lui défendit publiquement de hasarder une bataille, & de là il passa à Revel. Sur la route il rencontra Frideric duc de Lunebourg, qui venoit le trouver avec des lettres de recommandation de son pere & de son frere.

Nassau ayant mis de bonnes garnisons à Felin & à Weissenstein, marcha du côté de Wolmar, accompagné de Reinard comte de Solms, qui étoit venu joindre Charle, lorsqu'il étoit campé devant Riga, du bâtard du prince de Suede, de Jean Bengelson, de sa cavalerie, & des regimens de Hill & de de la Gardie, & suivi de dix pieces de campagne. Il y avoit entre lui & l'armée Polonoise la riviere d'Aha, qu'on pouvoit passer à gué dans la saison où l'on étoit; & il en étoit si peu éloigné, que de son camp il pouvoit voir les feux qu'elle faisoit. Nassau avoit brûlé dans sa marche les châteaux de Cremon & de Treiden : là il fut joint par Las Jacobson, qui lui amena mille chevaux de nouvelles levées; de là il fit transporter à Wolmar les provisions qu'on avoit faites à Rop; il donna ordre aussi à Hill d'aller avec son regiment à Newenhufen, &

HENRI
IV.

1602.

HENRI
IV.
1602.

à Marienbourg, & quatre jours après il entra dans Wolmar avec une grande suite. Il y laissa le bâtard, La Gardie, & un autre François nommé la Motte, avec une garnison de mille hommes; & de là il se rendit à Newenhufen sur la frontière, où ayant appris que les Cosaques étoient en marche pour joindre Zamoyski, il se mit en campagne pour les combattre, avant qu'ils eussent fait leur jonction: mais la mutinerie des Suedois, dont il ne put se faire obéir, qu'à force de remontrances & de menaces, lui fit perdre cette occasion.

On intercepta sur ces entrefaites des lettres que Sigismond & Zamoyski écrivoient aux habitans de Derpt. Ils leur marquoient, Qu'ils seroient bien-tôt à leurs portes, & que s'ils vouloient livrer les officiers de Charle, le Roi leur accorderoit une amnistie générale de tout le passé, & les traiteroit à l'avenir avec toute la tendresse d'un bon pere. Là-dessus Nassau se rendit en diligence à Derpt, afin de prévenir les ennemis. Il donna un corps de cavalerie à Deerfeld qui y commandoit, outre trois mille hommes de pied qu'il avoit déjà; & après avoir rassuré les esprits des habitans, il résolut d'aller trouver Charle à Revel, pour lui demander son congé, les trois mois auxquels il s'étoit engagé étant expirés. Il s'y rendit sur la fin d'Octobre, & il y trouva Charle toujours disposé à blâmer, suivant sa coutume, tout ce qu'il n'avoit pas fait lui-même, quoiqu'il n'eût été fait que par son ordre. Il trouvoit fort mauvais, qu'on eût séparé l'armée & dispersé les troupes, pendant que l'ennemi triomphant, couroit librement toute la province sans trouver d'obstacle. Enfin lorsque le premier feu de sa colère fut passé, il congédia mille Suedois ou Finlandois, & ne conserva que Jacobson avec sa cavalerie: cependant la famine désoloit la campagne, & même la garnison de Revel.

Cependant Nassau ayant enfin demandé son congé, Charle changea entièrement de visage en un instant; il le pria instamment de rester, & de vouloir bien accepter la charge de Gouverneur de Livonie, comme une récompense dûe à ses services; l'assurant qu'il ne manqueroit ni d'argent ni de provisions, tant de guerre que de bouche. Il l'appelloit son fils, son frere, il disoit hautement que Nassau lui avoit rendu plus de services que n'auroit fait une armée de dix mille hommes: Que les choses étoient dans un état, où le salut de trois

provinces dépendoit absolument de sa seule tête ; & que s'il ne vouloit pas demeurer en Livonie , il seroit forcé d'y rester lui-même , & de le prier d'aller tenir sa place en Suede.

Nassau voyant bien que ce Prince vouloit le retenir à quelque prix que ce fût , pour se servir de lui , ou en Suede , ou en Livonie , comme il connoissoit son humeur intraitable , & qu'il ne vouloit point se mêler des affaires de la Suede , il prit le parti de rester encore quelque-tems en Livonie , où il se trouvoit déjà. Ainsi après s'être excusé long-tems d'accepter le parti que le Prince lui proposoit , il y consentit enfin ; mais il dressa auparavant un plan de tout ce qu'il jugeoit à propos de faire ; & après plusieurs allées & venues du duc de Holstein , qui faisoit la fonction de médiateur entre Charle & lui , il se rengagea pour trois mois , au bout desquels il auroit liberté entiere de disposer de sa personne , à condition que si l'hiver ne lui permettoit pas de partir , ses appointemens courroient toujours. On y ajoûta une clause , Que le duc de Holstein seroit nommé Gouverneur de la province , & que le Comte auroit le commandement général de l'armée destinée à agir contre les Polonois. Il demanda six mille combatans , sept cens traineaux pour ses convois , & une somme de sept mille écus , qui seroit comptée avant le départ du Prince. Charle promit tout , sans aucune difficulté , en présence du duc de Holstein , du duc de Lunebourg , du comte de Solms , & même de la Duchesse son épouse , dans le tems qu'il étoit prêt de mettre à la voile ; mais il tint aussi peu cettè parole que les précédentes. Du reste , il défendit encore expressément de donner bataille , & il dit à Nassau de se rendre à Felin , d'y rester quarante jours , & de se contenter d'empêcher les ennemis de ravager la province.

Ces ordres donnés , Charle repassa en Suede , suivi du duc de Lunebourg , & du comte de Solms. Le duc de Holstein resta à Weissenstein , pour travailler à de nouvelles levées. Nassau de son côté , au lieu de sept mille écus qu'il demandoit , n'en reçut que deux , & soixante-dix traineaux au lieu de sept cens ; & lorsqu'il fit la revûe de son armée au lieu de six mille hommes dont elle devoit être composée , il ne s'y trouva que cinq cens hommes de pied , & quinze cens chevaux , tandis que l'armée Polonoise étoit au moins forte de douze mille

HENRI
IV.

1602.

Retour de
Charle en
Suede.

HENRI hommes, quoique Charle l'eut assuré du contraire. Dans cette extrémité Nassau ne se trouvoit pas fort en sûreté à Felin. Cependant il n'oublioit rien pour gagner du tems, sans faire de perte considérable, en attendant qu'il lui vint du secours. Ainsi il écrivit au bâtard, qui étoit assiégé dans Wolmar, de tenir bon, & il lui promit beaucoup plus de secours qu'il ne pouvoit lui en envoyer: il compta que si ces lettres arrivoient jusques aux assiégés, elles leur releveroient le courage, & que si au contraire elles étoient interceptées, elles donneroient de l'inquiétude aux ennemis. Cependant il reprit Karchs, & comme il marchoit contre les Cosaques, il apprit que le bâtard avoit rendu Wolmar, après soixante-dix jours de siège, quoiqu'il eût assuré hardiment quelques jours auparavant, qu'il pourroit encore tenir quatorze jours.

Exploits de
Zamoyski.

Cette nouvelle obligea Nassau à revenir sur ses pas, pour mettre à couvert Ermefs. En effet il y avoit apparence, que Zamoyski marcheroit d'abord contre cette place. Après avoir apaisé les soldats, & fortifié ce poste du mieux qu'il lui fut possible, il emmena avec lui les femmes & les filles, pour lesquelles il craignoit plus que pour la place, & se retira à Helmet, où il avoit envoyé ses bagages. Zamoyski suivoit Nassau à mesure qu'il se retiroit, & il se rendit maître dans cette marche d'Ermefs & de Helmet. Cependant les Généraux Suedois, que leur retraite avoit conduits à Weiffenstein, formèrent le projet d'enlever Zamoyski, qui s'étoit retranché à Antsen, où ils sçavoient qu'on faisoit assés mauvaise garde. Mais leur dessein fut découvert, & par conséquent ne put réussir. Mariembourg & Newenhufen se rendirent tout de suite à Zamoyski, qui engagea par ruse & à force de promesses les habitans de ces deux places à se rendre. Les ennemis de leur côté songèrent encore une fois à surprendre ce général. Ils gagnèrent un jeune homme, qui l'alla trouver en qualité de déserteur, & qui lui fit espérer de lui livrer la ville de Derpt. S'il y fût allé, il seroit tombé dans un piège qu'on lui avoit tendu. C'étoit un tas de poudre, qu'on avoit placé proche d'une vieille Chapelle, par où il falloit nécessairement passer, il y en avoit assez pour faire périr trois mille hommes: mais Zamoyski naturellement fin & pénétrant se douta aussi-tôt de quelque embûche, quoiqu'il eût déjà donné de l'argent, & envoyé

envoyé des gens dans la ville pour prendre langue, il ne jugea pas à propos d'aller plus loin, & il ordonna à Farenbeck d'assiéger le château d'Adzel, qui est peu de chose, & qui se rendit à la seule approche du canon.

De là le général Polonois marcha à Roncbourg que les Lithuaniens avoient inutilement assiégé l'année précédente; & ayant bien fermé toutes les avenues pendant plusieurs mois, il força enfin cette ville à se rendre faute de vivres. La garnison fut conduite à Pernau. Zamoyski marchant avec toutes ses forces à Felin, & passant à la vue de Derpt, les troupes de Nassau, qui étoient à Oberpalen, tombèrent sur ses bagages, & firent un butin considérable; ils battirent aussi dans quelques occasions les Cosaques qui s'écartoient pour piller: mais leurs plus dangereux ennemis n'étoient pas les Polonois, c'étoit la disette & la famine. Accablés de veilles & de fatigues, ils étoient quelquefois des vingt jours entiers sans sel, sans biere, & sans pain, n'ayant pour toute nourriture que de la viande, & pour boisson que de mauvaise eau, qu'on prenoit dans des marais très-mal sains. Du reste leurs malades étoient absolument abandonnés sans secours; & il ne se trouva pas dans toute la Livonie un seul Medecin qui voulut suivre leur armée.

Nassau ayant jetté cent chevaux dans Felin, s'arrêta à Oberpalen, & après y avoir laissé une garnison de cinquante hommes, il resta quelque-tems à Weissenstein. Mais les secours qu'on lui avoit promis ne paroissant point, & les trois mois de son engagement étant écoulés, il songea à passer en Suede. Le duc de Holstein le pria instamment de rester encore quelques mois, lui représentant qu'en l'état où étoient les choses s'il se retiroit toutes les places qui restoient aux Suedois, ouvreroient leurs portes à Zamoyski; que le Moscovite étoit sur la frontiere, qui n'attendoit qu'une occasion favorable pour se jeter sur la Livonie, & que c'étoit ce qui avoit empêché d'arriver le convoi de Finlande qui étoit déjà en chemin. Nassau convenoit de tout; cependant comme il n'y avoit pour lui aucune espérance d'être secouru; & qu'il avoit la douleur de voir à sa honte les Polonois prendre tous les jours quelque place à ses yeux, il avoit peine à renouer un engagement, qu'il regardoit comme fini. Enfin touché des prieres du peuple

HENRI
IV.
1602.

—————
 H E N R I
 I V.
 1602.

Famine hor-
 rible dans les
 places des
 Suédois.

& des grands , & encore plus de la misère publique , il crut devoir céder à la nécessité , & consoler du moins par sa présence les troupes & les peuples des horreurs de la famine , & de la rigueur de l'hiver.

Ces deux maux furent si violens , que l'on compte qu'ils firent périr plus de trente mille hommes. Les cadavres étoient devenus la nourriture des vivans , & il y eut des peres qui mangèrent leurs propres enfans. Dans Revel le marché , les places , les ruës étoient jonchées de cadavres ; à peine les vivans pouvoient suffire à enterrer les morts. Outre cela la mer étant glacée , & les Moscovites paroissant sur la frontière , il n'étoit pas possible , que les convois de Finlande arrivassent , c'est ce qui engagea Nassau à rester quatre mois à Revel , de gré ou de force. Pendant ce tems-là Zamoyski mit le siège devant Felin ; mais on y fit entrer huit cens hommes de renfort.

Pendant les Erats s'étant assemblés , Nassau y déclara nettement , Qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de sauver la province , que de faire prendre les armes à toute la Noblesse & à tout le peuple : Que c'étoit là l'unique voye de défendre leur liberté , & de chasser l'ennemi de leur pays : Qu'il valoit bien mieux mourir les armes à la main , en combattant contre les ennemis , que d'attendre la famine , & cent autres malheurs pour périr ensuite lâchement , ou tomber entre les mains de leurs ennemis : Que s'il les exhortoit à la constance , il étoit prêt lui-même à leur en donner l'exemple , & à s'exposer avec eux à toutes sortes de périls , pour les sauver. Son discours fut très-bien reçu , & on résolut de rassembler toutes les forces de la Province , pour combattre l'ennemi. Les garnisons se conformant aux vœux du public , se rendirent de toutes parts aux ordres qui leur avoient été envoyés , embrassant avec joye l'occasion d'une mort glorieuse qu'on regardoit comme une consolation , après toutes les misères , qu'on avoit essuyées. La garnison de Felin avoit fait espérer qu'elle tiendrait vingt jours ; mais les inondations causées par la fonte des neiges , fermèrent les passages aux secours , qui devoient se rassembler. Comme ce qui restoit de vivres pouvoit à peine suffire pour trois jours , on abandonna pour lors le dessein d'aller au secours de la place , & on en remit l'exécution à l'été suivant : ainsi après quarante jours de siège , & quantité de sorties , dans l'une desquelles

Farensbeck un des plus considérables officiers des Polonois, fut tué, la garnison ayant beaucoup souffert d'une mine que les ennemis firent joüir, & étant sur le point de soutenir un assaut, la ville se rendit. On conduisit les Suedois à Pernau: mais malgré les ordres qu'avoit donnez Zamoyiski, les Cosaques les dépouillèrent deux fois, & amenerent captifs tout ce qu'il y avoit parmi eux de gentilshommes Livoniens.

Dans ce même-tems le roi de Pologne écrivit aux habitans de Revel qu'il leur feroit grace de tout le passé, s'ils vouloient lui livrer la place & Nassau: ces offres ébranlèrent beaucoup ce peuple ennuyé de la guerre, & accablé de misères. Ainsi le comte de Nassau voyant qu'ils balançoient sur le parti qu'ils avoient à prendre, ramassa tout ce qu'il put trouver d'argent & de vivres, qu'il distribua aux garnisons de Pernau, de Derpt, & de Weissenstein, & il les exhorta à demeurer fidèles au prince de Suede: à l'égard de la cavalerie, n'étant pas en état de l'entretenir, il fut obligé de lui permettre de courir le pays. Cependant pour ne pas demeurer les bras croisés, il fit une tentative sur Dunemonde: mais elle ne réussit pas. La garnison de Derpt fut plus heureuse dans celle qu'elle fit sur Antsen, où il y avoit cent Polonois: il est vrai que les Suedois furent repoussés d'abord; mais ayant caché une partie de leurs troupes dans des écuries auprès du château, & y ayant jetté un pont, ils firent une fausse attaque d'un autre côté. Les Polonois ignorant le piège qui leur étoit tendu, coururent aussi-tôt du côté que l'ennemi paroissoit; mais tandis qu'ils combattoient, les Suedois sortant de leur embuscade, franchirent le retranchement à la faveur de leur pont, & se rendirent maîtres de la citadelle, faisant main-basse sur-tout ce qui se trouva devant eux. Ils ne firent que neuf prisonniers, du nombre desquels étoit le premier officier de la cavalerie: le butin fut considérable en chevaux & en effets de prix. Foible ressource contre tant de maux: comme les Suedois ne pouvoient emporter le vin, ils le répandirent. Jean Bengelson commandant des troupes qui prirent la place, y fut blessé dangereusement, & il mourut peu de tems après à Derpt.

Après la prise de Felin Zamoyiski alla camper au pont de Nabbe. En passant il prit Oberpalen, & brûla la place, après en avoir enlevé les provisions, parce qu'elle n'étoit pas en état

HENRI
IV.
1602.

de soutenir un siège. Dans ce tems-là Nassau écrivit à Zamoyski des lettres d'abord remplies de politesse, par lesquelles il sembloit rechercher son amitié. Les premières étoient Latines ; ils s'écrivirent ensuite en François ; & à la fin ce commerce dégénéra en des reproches aigres & piquans de part & d'autre. Zamoyski qui étoit âgé & homme grave & sérieux, ne pouvoit souffrir la liberté petulante du jeune Nassau ; & il répondoit à ses plaisanteries, & à ses railleries par les termes les plus mordans.

Le huit de Mai on parla d'une trêve ; mais ce projet n'eut pas de suites, quoique Zamoyski n'en fût pas éloigné, & qu'il eût déjà donné des otages : Nassau ayant refusé de se rendre en personne au lieu où se tenoient les conférences, la négociation fut rompuë. Au mois de Juin l'armée Polonoise alla camper devant Weissenstein, où il y avoit une garnison de cent-cinquante hommes commandée par un Anglois fort brave homme. Par malheur il fut pris dans une course qu'il fit contre des pillards, & ayant déclaré à Zamoyski ce qu'il y avoit de troupes & de provisions dans la ville, il lui fit naître l'envie d'en faire le siège. Deux jours auparavant Nassau y avoit envoyé une compagnie Allemande, & tout ce qu'il avoit de bled, de poudre, & d'autres provisions sous la conduite d'un Espagnol habile & brave ; ce qui releva le courage de la garnison.

D'un autre côté le duc de Holstein qui avoit sollicité Nassau de rester en Livonie, se trouvoit lui-même réduit à de grandes extrémités ; ainsi voyant que les lettres du roi de Pologne avoient ébranlé la fidélité de la plupart des places, & qu'on ne recevoit aucunes nouvelles de Suede ; il prit le parti d'y passer. Les troupes n'étoient point payées, & on ne voyoit aucune espérance qu'il dût venir de l'argent ; les villes de Pernau & de Revel étoient presque desertes. Le soldat n'ayant reçu depuis très-long-tems qu'un écu & demi, & un habit de laine, la pauvreté l'avoit obligé de vendre ses armes, & de mendier son pain, errant çà & là un bâton blanc à la main. Nassau lui-même qui avoit engagé des colliers d'or & d'autres bijoux qu'il avoit, pour soulager les troupes, songea enfin sérieusement à son retour, d'autant plus que personne ne le pressoit de rester. Dans cette vûë il écrivit aux habitans de Derpt,

& à tous les Gouverneurs des places fortes , pour les affermir dans le devoir , il les assûra qu'il alloit solliciter en personne le prince de Suede de leur envoyer promptement du secours. Cela fait il s'embarqua à Revel , après avoir recommandé fortement cette ville à celui qui en étoit Gouverneur : mais il eut le vent si contraire , que quoiqu'il fût parti dès le vingt de Juin , il n'arriva à Stokolm qu'un mois après , & il vit trois vaisseaux du Roi brisés devant ses yeux par la tempête. Il rencontra en mer un Gentilhomme , que Charle envoyoit avec mille écus , somme si modique , qu'elle étoit plus propre à montrer la pauvreté du Prince , qu'à soulager celle du soldat : cependant il lui donna ordre de se rendre à Revel le plus promptement qu'il lui seroit possible. Pour lui , il poursuivit son chemin.

HENRI
IV.
1602.

Le Prince , la Princesse & les premieres personnes du Conseil le reçurent avec les plus grandes caresses ; & après l'avoir remercié de ses services , qu'ils promirent de n'oublier jamais , ils le sollicitèrent encore vivement de les continuer du moins pour trois mois , à cette province , qui lui avoit tant d'obligations. Nassau commençoit à s'ébranler , lorsqu'il reçut des lettres de l'électeur Palatin , qui lui furent apportées par Henri Severinski Gouverneur d'Heidelberg , par lesquelles ce Prince lui mandoit de revenir. Alors le prince de Suede ne pouvant plus lui refuser son congé , le pria du moins de vouloir bien se charger des lettres qu'il écrivoit aux Electeurs , aux princes de l'Empire , & aux Etats Généraux , & d'être present au jugement qui seroit rendu par les commissaires de l'électeur Palatin & du Landgrave de Hesse , en qualité d'arbitres , des contestations qu'il avoit avec la ville de Lubeck au sujet de la navigation. Nassau ayant ensuite donné un grand repas (c'étoit l'usage du pays ,) à Charle , à la Princesse sa femme , aux principales personnes du Conseil & de la Noblesse , se mit en mer sur la fin d'Août , mais il fut battu d'une si horrible tempête , qu'il eut beaucoup de peine à aborder à l'Isle de Bornholm ¹ qui appartient au roi de Dannemarck. Le Gouverneur lui envoya des rafraichissemens dont il avoit grand besoin. Enfin il descendit à Rostoch ² ; il étoit si ennuyé de la mer , qu'il se

Retour du
comte de Nassau
en Hollande.

¹ Cette Isle est sur les côtes de la mer Baltique.

² Ville située dans le duché de Meckelbourg sur la Warne.

HENRI rendit par terre à Lubeck, où il arriva le 3 d'Octobre ; & il y
IV. assista aux conférences des commissaires de l'Electeur Palatin,
 1602. & du Landgrave sur le différend qui étoit entre cette ville & la Suede ; mais il n'y eut rien de décidé pour lors. De là il passa à Perlebourg château du comte de Witgenstein, où son pere, sa mere, & ses freres vinrent le recevoir.

Expéditions
 des Cheva-
 liers de Mal-
 te en Afrique.

Ce fut à peu près dans ce tems là qu'Adolphe de Vignacourt Grand-Maitre de l'Ordre de Malte entreprit une expédition en Afrique. De Malte à cette partie de la côte de Barbarie, où est située la ville de Mahomete¹, on compte environ trois cens cinquante milles de trajet. Mahomete tire un peu vers l'Orient, & elle est sur un golfe d'environ soixante mille de tour, entre Tripoli & le golfe de Capes, dont j'ai suffisamment parlé ailleurs. Les habitans de cette ville, qui est fort peuplée, & assez bien fortifiée pour ce pays là, faisoient continuellement des courses sur toutes ces mers. Vignacourt crut que s'il pouvoit arrêter ces pirateries, en se rendant maître de ce poste, il se délivreroit d'un grand embarras. Il destinoit pour cette entreprise cinq galeres bien armées ; mais Philippe les ayant arrêtées, suivant le droit qu'il en avoit, pour porter des troupes à Genes & à Naples, elles ne revinrent à Malte que vers la fin de Juillet. Enfin les troupes étant embarquées sur cette petite flotte, composée de ces cinq galeres, & de quelques autres bâtimens plus petits, tant vaisseaux de charge que flutes légères, on mit à la voile le 4 d'Août. Celui qui commandoit en chef étoit le Commandeur de Matha Comtois ancien officier ; il avoit deux cens quarante Chevaliers, & mille hommes de débarquement : ils arrivèrent le lendemain sur le soir à Lampadouse², éloignée de Malte d'environ quarante lieuës. Là ils apprirent qu'il y avoit deux vaisseaux Turcs, qui croisoient aux environs : la flotte leur donna la chasse, & les prit : il s'y trouva cinquante-huit Turcs, qu'on mit à la chaîne. On n'arriva à la vûe de Mahomete que le treize, le jour commençant déjà à paroître ; les Maltois auroient beaucoup mieux aimé aborder durant la nuit, afin de pouvoir sans péril reconnoître le terrain, & ranger leurs troupes en bataille. On mit à terre sept cens hommes ; le reste fut laissé pour la sûreté des vaisseaux.

¹ A quatre lieuës ou environ de Tunis.

² Petite isle longue d'environ deux lieuës.

Ensuite on chargea les Chevaliers Gadagne de Beauregard & Canremi, d'aller chacun avec vingt soldats appliquer le pétard aux deux portes de la ville, dont l'une étoit du côté de la terre, & l'autre du côté de la mer, & on les fit soutenir chacun par vingt hommes, tant Chevaliers que simples soldats.

Tel fut l'ordre dans lequel ils marchèrent, malgré le feu du canon de la ville; les pétards ayant très-bien réussi, en même tems le reste du détachement appliqua des échelles à la muraille, & fit une attaque si vigoureuse, que malgré la résistance de la garnison armée d'arquebuses, d'arcs & de javelots, la place fut emportée. Après la prise de la ville, il fallut encore combattre au logis du Sangiac, où les plus braves des ennemis s'étoient retirés. Là fut tué d'un coup de lance Charle d'Espinaï de Saint Luc sieur de Harleu qui combattoit sans armes défensives. Ce Chevalier fut regretté généralement. On transporta son corps à Malte, où on lui fit de magnifiques funérailles. Pendant qu'on étoit encore aux mains, & que le soldat songeoit plus au pillage, qu'à s'assurer des habitans, on négligea un guichet, qui étoit derrière la ville, par où ils se sauvèrent presque tous : on n'en prit qu'environ trois cens, qui furent mis à la chaîne. Cependant comme les Turcs du voisinage commençoient à se rassembler, & qu'il n'y avoit pas d'apparence de pouvoir garder cette ville, on y mit le feu, après l'avoir pillée : nous y eumes quatre Chevaliers & vingt-six soldats de tués, & environ quatre-vingt-dix de blessés; de là la flotte victorieuse rentra dans le port de Malte le 15 d'Août, & Vignacourt fit rendre grâces à Dieu solennellement pour l'heureux succès de cette expédition.

Dans le même tems les Turcs eurent leur revanche. Leur flotte commandée par le Bacha Cicala ayant abordé à la côte de Calabre, prit Reggio sur le Fare de Messine, ravagea tous les environs, coupa les arbres, & emmena en captivité une grande multitude de Chrétiens. Là la mere & les freres du Bacha l'étant venus voir à son bord, il les embrassa; mais il fut insensible aux avis salutaires de sa mere, qui le pria par tout ce qu'on peut dire de plus touchant à un fils, de songer à son salut, & de ne pas préférer une prospérité, & une puissance, qui ne duroit qu'un moment, à une félicité qui ne finira jamais. Ces considérations ne firent aucune impression sur

HENRI
IV.
1602.

Descente des
Turcs en Ita-
lie.

HENRI
IV.

1602.

Révolte des
Janissaires.

le cœur de Cicala. Il a persisté jusqu'à la mort dans la secte des Mahometans, sous l'empire desquels il a fait une très grande fortune, & il a laissé un fils héritier de son courage & de sa puissance.

L'Ecrivain, qui depuis plusieurs années étoit à la tête des révoltés de l'Asie mineure, faisoit cependant tous les jours des courses jusqu'aux portes de Constantinople. Les Janissaires prirent de là occasion de se mutiner; ils s'atroupèrent en armes à la porte du Divan; & avec une arrogance, dont on n'avoit jamais vû d'exemple, ils firent demander par leurs officiers aux Bachas, qui étoient venus pour assister à ce conseil, pourquoi les révoltes étoient si long-tems tolérées, ou dissimulées, & à qui en étoit la faute: & en même tems ayant déclaré qu'ils ne vouloient plus souffrir ce désordre, ils demandèrent avec des cris terribles, qu'on leur livrât les auteurs du mal pour les punir; comme ils le méritoient. Le Grand Vizir Assan qui vit bien que c'étoit à sa tête que l'on en vouloit, leur répondit: Qu'il ne tenoit pas à lui, & qu'il n'y avoit jamais tenu, que ces désordres ne finissent: Que plusieurs fois il s'étoit mis en devoir d'en instruire sa Hauteffe, afin qu'elle fit marcher toutes les forces de l'Empire, pour exterminer ces rebelles; mais que le chef des eunuques l'en avoit empêché par ordre de la Sultane; sous prétexte qu'il ne falloit pas troubler le repos du Grand Seigneur pour une affaire, qui alloit finir dans peu: Qu'on l'avoit par là forcé au silence; mais qu'il n'avoit pas laissé de faire tout ce qui dépendoit de lui, pour qu'on arrêrât par la force des armes l'insolence de ces révoltés. Cependant comme malgré ces raisons les esprits des soldats s'échauffoient de plus en plus, le Sultan lui-même assis sur son trône, ayant à ses côtés le Muphti, qu'il avoit mandé exprès, pour donner plus de poids à ses paroles, & faire respecter ses ordres, leur parla pour les appaiser. Les menaces du Souverain ne furent pas capables d'arrêter la fureur de ses ministres. Ils continuèrent leurs cris, & forcèrent enfin ce Prince à leur livrer les chefs des Eunuques de la Sultane, & du Sultan son fils. Tous deux eurent la tête tranchée; & on l'apporta ensuite aux séditieux; ce qui les appaisa un peu. Il avoit aussi demandé que la Sultane fut exilée; mais la mort des deux Eunuques les calma.

Le Sultan outré contre les Bachas qui avoient favorisé la
sédition

fédition des Janissaires par jalousie ou par haine contre le Grand Visir, brûloit cependant du desir de s'en venger, en les faisant périr de même par la main du bourreau : mais il différa sa vengeance, de crainte que s'il passoit outre, il ne mît en péril sa mere, dont le crédit n'étoit point diminué. Il s'accommoda donc avec le Chef des révoltés d'Asie, & lui rendit ses bonnes graces. En même-tems pour l'éloigner de ces provinces il le fit passer en Esclavonie, le nomma Bacha de Bosnie, & le chargea de porter la guerre en Hongrie. Le nouveau Bacha s'y rendit sur le champ, avec dix mille de ces rebelles, qui le suivoient depuis long-tems. Mais son éloignement ne calma pas entierement l'inquiétude du Sultan : ce Prince plongé dans la volupté, & trouvant des sujets de crainte où il n'y en avoit point, n'ayant pû décharger sa fureur sur l'Ecrivain, ni sur les Jannissaires, en fit quelque-tems après sentir les effets à sa propre femme, avec autant d'imprudence que de cruauté.

Les ennemis de cette Princesse rapportèrent au Sultan ; que par une inquiétude & une curiosité de femme, elle avoit voulu s'instruire de la destinée de son fils, & qu'elle avoit consulté certaines gens pour sçavoir s'il succéderoit à son pere. Amurath prit cette démarche pour une preuve, qu'on attendoit sa mort avec impatience ; & craignant que l'envie de régner n'engageât le fils & la mere à le faire périr, il crut les devoir prévenir. Plein de cette idée, il fit étrangler ce fils aux yeux même de sa mere, & la fit ensuite précipiter elle-même dans la mer avec quatorze, tant hommes que femmes, qu'il crut d'intelligence avec eux ; mais il ne fut pas long-tems sans être puni de cette cruauté aussi lâche que brutale. La perte de Tauris, l'échec qu'il reçut auprès de Patras, & de Lepante ; & sa mort, qui suivit de près, vengèrent cette action si barbare.

Ce fut aussi sur ces entrefaites que les Espagnols s'emparerent de Final sur la côte de Genes, après en avoir chassé les Carretti, ou les avoir obligés du moins d'aller discuter leurs droits à la cour de l'Empereur. Le comte de Fuentes viceroi de Milan, chargé de cette entreprise, y envoya D. Diegue de Pimentel son parent & D. Sanche de Lune, avec des troupes qui entrèrent dans la place, d'où elles firent sortir la

HENRI
IV.
1602.

Cruauté de
Sultan,

Prise de
Final par les
Espagnols,

HENRI
IV.
1602.

garnison Allemande, en lui payant comptant seize montres qui lui étoient dûes. Ils se rendirent outre cela maîtres de la petite ville de Milefimo qui est aux environs, & ils y mirent des troupes. On donna le commandement de ces deux postes à D. Pedre de Toledé, avec une garnison de deux cens Espagnols.

On ôta en même tems le commandement général des galères à Jean André Doria, à cause qu'il avoit mal réussi en Afrique l'année précédente, ce qui l'avoit porté à donner de lui-même sa démission. On nomma pour lui succéder D. Juan de Cardone, qui équipa une grande flotte, & embarqua dessus des troupes, qu'il ramassa en Sicile, à Naples & dans le Milanès. On faisoit courir le bruit que cet armement étoit destiné pour l'Afrique, où le roi de Fez, ami secret de Philippe lui avoit fait espérer qu'il lui donneroit moyen de surprendre la ville d'Alger, sur laquelle on avoit fait tant de tentatives inutiles. Mais ceux qui passoient pour connoître le mieux les desseins des Espagnols, ne croyoient point du tout que tant de préparatifs regardassent l'Afrique ou l'Asie; mais plutôt l'Europe & la France, où les Espagnols étoient bien informés, que les factieux de leur parti se dispoient à exciter des troubles; en sorte qu'ils étoient bien-aîsés de se trouver armés, afin d'être en état de les soutenir si la Fortune commençoit à se déclarer en leur faveur. D'ailleurs ils étoient en grande liaison avec le duc de Savoye, & le dessein de prendre Genève étoit sur le tapis. Si la chose réussissoit, ils ne doutoient pas que le Roi n'employât toutes les forces de la Nation, pour en tirer raison, parce qu'il l'avoit prise depuis peu sous sa protection, comme une barrière nécessaire pour couvrir notre frontière. Ainsi tandis que le Pape se dispoit à opposer son autorité aux efforts que la France voudroit faire pour cela, Philippe étoit bien aîsés de se tenir prêt à pouvoir les soutenir avec une armée. Mais nous parlerons de ce dessein lorsque nous aurons fini ce qui nous regarde.

Morts illustres.
DE LAZARE
SORANZO.

Au mois d'Avril de cette année mourut à Venise Lazare Soranzo noble Venitien, auteur d'un excellent traité sur l'état de l'empire des Turcs, où ce sçavant homme fait paroître également son grand sens & sa prudence.

Presque dans le même-tems Massimo Margunio, Grec de

naissance & évêque de Cerigo mourut aussi à Venise. Il a donné au public divers traités des Saints Peres, qui se font sauvés du naufrage général, & qu'il avoit apportés avec lui. Il y a joint quelques pieces de sa façon d'un stile très-élegant : car il étoit grand Poète.

Cette même année Paul Melissus Schedius né à Melrichstad en Franconie, après avoir passé la plus grande partie de sa vie à faire des vers, & à voyager, s'étant fixé enfin à Heidelberg, où il étoit Bibliothécaire de l'électeur Palatin, y mourut le quinze de Février dans son année climatérique.

Martin Ruland de Freisingue medecin de l'Empereur, & Ecrivain célèbre, mourut de même à Prague le vingt-trois d'Avril de la maladie de Hongrie, sur laquelle il avoit fait un Traité.

Il fut suivi peu de tems après par Gaspard Peucer natif de Pautzen en Lusace, & gendre de Melanchton. Il étoit aussi Medecin, & célèbre d'ailleurs par son habileté dans les Mathematiques ; mais plus fameux encore par ses écrits, par sa longue vie, qui a été de 78 ans, & par ses malheurs. C'est lui qui a continué l'Abregé Chronologique de Carrion, & qui a revû l'ouvrage sur les divinations. L'électeur de Saxe Auguste l'avoit tenu en prison pendant dix ans, lorsqu'ayant été enfin remis en liberté sous Christien fils de ce Prince, après avoir donné au public l'Histoire de sa détention, il finit à Dessau cette vie si longue & si remplie de traverses au mois de Septembre de cette année.

François Dujong natif de Bourge, mourut le mois suivant de la peste à Leyde âgé de cinquante-sept ans. C'étoit un esprit qui n'avoit point de but arrêté. Il a entrepris bien des choses : sçavoir s'il en a fini quelqu'une, j'en laisse le jugement aux sçavans.

Le dernier dont je parlerai sera Jean Passerat né à Troies en Champagne, sçavant professeur en langue Latine, qui s'acquit beaucoup de gloire dans l'Université de Paris par la facilité qu'il avoit à faire des vers tant Latins que François, à écrire élégamment en prose, & à traduire heureusement les bons Auteurs. C'étoit un homme d'un génie difficile, & qui trouvoit peu d'écrits à son goût. Aussi la dernière chose, qu'il

1 Ville de la principauté d'Anhalt,

HENRI
IV.

1602.
DE MASSIMO.
MARGUNIO.

DE PAUL ME-
LISSUS SCHE-
DIUS.

DE MARTIN
RULAND.

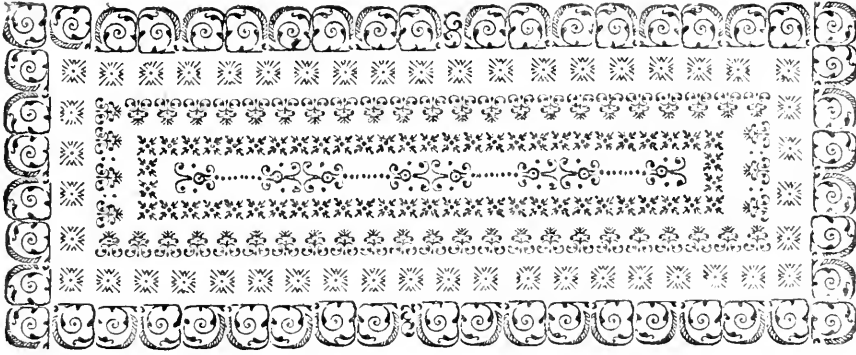
DE GASPARD
PEUCER.

DE FRANÇOIS
DUJONG.

DE JEAN
PASSERAT.

HENRI
IV.
1602. souhaita en mourant , fut que ses manes ne gémissent point sous le poids d'une multitude de mauvais vers. Son souhait fut accompli ; & dans la crainte de ne pas répondre à ses derniers desirs , peu de gens voulurent se charger de devenir ses panegyristes. Il mourut au mois de Septembre dans un âge décrepit , ayant perdu la vûë & presque l'esprit ; en un mot dans un tems où ceux qui craignent le plus de mourir cessent de souhaiter de vivre.

Fin du cent-vingt-septième Livre.

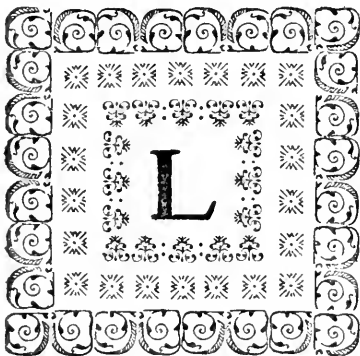


HISTOIRE

DE

JACQUE AUGUSTE
DE THOU.

LIVRE CENT-VINGT-HUITIÈME.



L

ANNÉE commença à la Cour de France par des fêtes, & par des bals, que la reine aimoit extrêmement, il s'en donna un entr'autres où cette Princesse dansa la première en masque, en présence des ambassadeurs des Princes étrangers, & du Légat même. César de Vendôme fils naturel du Roi, dont il étoit tendrement aimé, marchoit devant elle déguisé en Cupidon. Cependant tout étoit tranquille au dehors; mais au dedans Henri n'en étoit pas plus en sûreté. Presque tous les Grands étoient mécontents, les uns parce qu'ils s'ennoioient du présent, les autres par la crainte de l'avenir; tous

HENRI
IV.

1602.

Continuation
des affaires de
France.

HENRI
IV.
1602.

pour mieux dire, parce que le repos ne leur étoit pas soutenable, & qu'ils vouloient être occupés. Aussi ne parloit-on que de cabales & d'intrigues, qui se ménageoient entr'eux.

Dès le voyage que le duc de Savoye avoit fait en France, environ trois ans auparavant, il s'étoit tramé quelque complot secret. Lorsqu'il s'en retourna, sans avoir rien obtenu de ce qu'il demandoit, sur ce qu'on disoit de lui par raillerie, qu'il ne remportoit de France que de la bouë; il répondit à ce mot par un autre, qui tenoit beaucoup de la menace: » Si » j'ai mis les piés dans la bouë, dit-il, je les y ai enfoncés » si avant, & j'y ai laissé des vestiges si profonds, que la Fran- » ce ne les effacera jamais. » J'ai déjà rapporté ailleurs cette réponse.

Nous étions alors en paix avec lui; mais il venoit d'ailleurs continuellement des avis au Roi, qu'il se tenoit des assemblées secretes en Guienne, & sur-tout dans le Perigord, où Charle Gontaud de Biron, l'un des quatre premiers Barons de la Province, avoit grand nombre d'amis & de vassaux. Sur ces avis, & suivant le conseil de ses plus fidèles serviteurs, Henri résolut d'y faire un voyage. Cepenoy est si rempli de Noblesse, qu'à peine peut-illa contenir. Les esprits, comme le marque l'étymologie de son nom¹, y sont durs, querelleurs, & remuans, toujours prêts à prendre feu à la première occasion qui se présente: & depuis que la Renaudie forma cette fameuse conjuration d'Amboise, qui a, pour ainsi dire, enfanté toutes nos guerres civiles; on a remarqué qu'il n'y a pas eu en France de troubles de quelque importance, dont les premiers fondemens n'ayent été jettés en Perigord, & par des gens du pays. Le baron de Benac aîné de sa famille, songeoit, disoit-on, à remuer de ce côté là dans l'absence du maréchal de Biron, qui se tenoit alors dans son gouvernement de Bourgogne, pour être plus à portée du duc de Savoye, avec qui il entretenoit correspondance. Aux anciens prétextes de brouiller, on joignit le motif spécieux de soulager le peuple, qui étoit accablé par les nouveaux impôts, dont on avoit été obligé de le charger, pour rétablir les finances épuisées par les dernières guerres. Déjà même le mécontentement étoit prêt d'éclater dans le Limousin.

¹ Petrocori, ce nom vient de *petra* qui signifie *Pierre*, *rocher*.

Le Roi se mit donc en marche , pour se rendre dans ces provinces. A Blois il eut une altercation affés vive avec le duc de Bouillon , qu'il soupçonnoit d'avoir part aux remûmens qui se préparoient , ou du moins de ne les pas ignorer. Le Duc qui étoit venu le trouver en cette ville , lui parla avec un peu trop de liberté , & il ne fut pas plus modéré dans l'entretien qu'il eut encore à Poitiers avec ce Prince. Ce procedé remplit l'esprit du Roi de soupçons , qui furent encore augmentés par l'équipée hors de saison , que le Duc alla faire en Limousin fort mal à propos ; voyage qui le jetta dans des perplexités & dans des embarras si longs & si fâcheux , que devenu errant , & incertain d'une retraite , où il pût mettre sa vie en sûreté , il fut même sur le point de voir tant de projets , qu'il avoit formés , aboutir pour lui à une fin honteuse & funeste.

Le Roi commença par abolir l'impôt de la Pancarte , qui étoit le prétexte dont les broüillons se servoient , pour exciter des troubles dans ces provinces. Ensuite ayant appris que le maréchal de Biron , dont les menées avoient occasionné son voyage , commençoit à se repentir , & qu'il ne seroit pas difficile de l'avoir en son pouvoir , en cessant de le poursuivre , il résolut de retourner à Fontainebleau.

Il sembloit que jusqu'aux affaires les moins importantes , tout conspirât à troubler le repos de ce Prince. Pendant qu'il étoit à Poitiers il en arriva une à Paris , qui pensa mettre en feu toute la capitale. A la mercuriale on parla de modérer le salaire des Avocats : le premier Président de Harlay étoit d'avis de remettre l'affaire au lendemain , parce qu'on avoit passé la plus grande partie du jour à délibérer ; mais le Président Segulier * opina à regler cette affaire sur le champ , & il obtint du consentement du premier Président , & de tous ceux qui étoient bien intentionnés , qu'on iroit sur le champ aux avis. Cependant comme le jour étoit fort avancé , la Cour se contenta d'ordonner , que le lendemain on assembleroit les Chambres , & qu'avant toutes choses on délibéreroit sur cette affaire : c'étoit le treize de Mai. Il fut arrêté , Que conformément au cent-soixante-unième article de l'Ordonnance de Blois , publiée & enregistrée il y avoit vingt-trois ans , mais qui jusqu'alors étoit demeurée sans exécution , quant à ce

HENRI
IV.

1602.

Voyage du
Roi en Perigord.

Affaire des
Avocats.

* Antoine;

HENRI
IV.
1602.

point, les Avocats seroient tenus de déclarer par écrit ce qu'ils auroient reçu pour leur honoraire, afin que les Juges réglas-
sent suivant cette déclaration les frais & dépens, que la par-
tie qui auroit perdu son procès seroit obligée de rembourser :
Que s'ils refusoient de le faire, ils seroient dès-lors traités com-
me concussionnaires. Les Avocats présentèrent une requête
pour s'opposer à cet Arrêt, ils publièrent en même-tems un
memoire, où ils expliquoient fort au long, pourquoi cet ar-
ticle de l'Ordonnance de Blois n'avoit pas été exécuté, & ils
firent entendre qu'ils étoient prêts à abandonner leur profes-
sion, dès que ce ne seroit plus qu'un ministère fervile.

En conséquence de cette démarche, la Cour donna un se-
cond Arrêt le dix-huit de Mai, par lequel il étoit ordonné aux
Avocats, qui ne voudroient plus exercer la profession, d'en
passer leur déclaration aux Greffes; ajoûtant qu'après cette dé-
marche, il ne leur seroit plus permis d'en faire les fonctions ;
à peine de faux. Du Hamel, Chouart, & Lonel anciens Avoc-
ats également respectables, & par leur grand âge, & par une
probité reconnüe, firent jusqu'à deux fois des remontrances,
qui n'aboutirent à rien, parce que le parti des jeunes Conseillers,
qui étoit le plus échauffé & le plus nombreux, l'emporta
toujours sur l'avis des anciens. Ils s'assemblèrent donc dans la
chambre des consultations au nombre de trois cens sept, qui
déclarèrent unanimement, qu'ils renonçoient à leur profession.
Ensuite après avoir tous signé cette délibération, ils se rendi-
rent deux à deux aux greffes de la Cour, pour y en prendre
acte. Ce concert fit une espèce de vacance dans le Parlement ;
& troubla si fort l'ordre judiciaire, qu'il y avoit lieu de crain-
dre une sédition dans Paris.

Les gens du Roi favorisoient en secret les Avocats. Ce-
pendant comme les deux Arrêts du Parlement étoient fondés
sur l'Ordonnance de Blois, ils n'osèrent s'y opposer; le parti
qu'ils prirent, fut d'en écrire au Roi & au Chancelier, & de
leur insinuer; Qu'il seroit à propos d'apporter quelque tem-
pérament à ces Arrêts, opposant à l'autorité d'une Ordonnan-
ce qui n'avoit jamais été mise à exécution, le mécontente-
ment du public. » Il est à craindre, ajoûtoient-ils, que sous
» prétexte de faire le bien des parties, on ne deshonne un
» Ordre qui est d'un grand poids dans l'administration de la
» justice,

» justice, & qui compose une partie considérable du Parle-
 » ment, & qu'on ne fasse retomber sur tout le corps la faute
 » de quelques membres en petit nombre. » Ils représentoient
 que la sévérité de ce règlement avoit quelque chose d'ignomi-
 nieux pour les gens de bien ; & que si on ôtoit une fois le
 principe d'honneur qui doit faire le caractère principal de la
 profession d'Avocat, on ôtoit en même-tems la bonne foi &
 la conscience ; enforte que cet honoraire alloit dégénérer en
 un salaire très-honteux.

Enfin tout ce tumulte fut apaisé par une ordonnance du
 Roi du vingt-cinq de Mai, qui fut envoyée par la poste. Elle
 confirmoit l'Arrêt du Parlement ; enjoignoit aux Avocats de
 se conformer à l'ordonnance de Blois ; leur permettoit de ré-
 prendre leurs fonctions, quoiqu'ils y eussent renoncé volon-
 tairement ; enjoignoit très-expressément au Parlement de les y
 contraindre. Cette déclaration ayant été remise à la Cour,
 ceux même qui ne l'approuvoient pas, ne laissèrent pas d'o-
 piner d'abord pour l'enregistrement, afin qu'on ne pût pas leur
 reprocher d'aller contre les ordres du Roi, sur-tout dans un
 tems si suspect. Ils furent les premiers à conseiller aux Avocats
 de reprendre l'exercice de leur profession, & par ce moyen
 tout fut calmé. Il s'en trouva quelques-uns, mais en petit
 nombre, qui obéirent à l'Arrêt de la Cour, à la sollicitation
 de ceux qui avoient été d'avis de le rendre ; mais dans la suite
 on s'en dispensa, sans que ceux-là même y trouvassent à redire,
 & enfin on cessa entierement de l'exécuter.

Le Roi après avoir apaisé les troubles de Guienne revint à
 Fontainebleau dans la résolution de s'assurer de la personne
 du maréchal de Biron. Pour cela il envoya d'abord en Bour-
 gogne Pierre Fougeu sieur d'Escures, & quelque-tems après
 le Président Jannin, Ils étoient tous deux fort amis de Biron,
 & le premier avoit servi sous lui avec distinction en qualité de
 Maréchal de camp.

Dès le mois de Mars, & avant que le Roi partît pour Poi-
 tiers, Jacque de la Fin, qui d'abord avoit été le confident,
 ou pour mieux dire, l'auteur des projets du Maréchal, comme
 je l'ai dit ailleurs, s'étoit apperçu qu'il commençoit à se
 défier de lui, & qu'Edme de Malain baron de Lux avoit toute
 sa confiance : il en fut si piqué, qu'il se rendit à l'instant

HENRI
 IV.
 1602,

Conjuration
 du Maréchal
 de Biron,

Arrivée du
 sieur de la Fin
 à la Cour.

HENRI
IV.
1602.

secrètement à la Cour ; se déclara l'accusateur du Maréchal , & déposa entre les mains de M. le Chancelier toutes les preuves qu'il avoit de sa conjuration , écrites de sa propre main. La Fin pour mieux tromper M. de Biron, lui avoit écrit avant que de partir, qu'il avoit ordre du Roi de se rendre à la Cour ; mais il lui protestoit en même-tems, qu'il ne diroit rien qui pût lui porter aucun préjudice ; & lorsqu'il eût vû le Roi en particulier, il écrivit encore au Maréchal , & lui réitéra les assurances qu'il lui avoit déjà données par sa premiere lettre. Dans le même-tems le Roi dit au baron de Lux , qui étoit à la Cour lorsque la Fin y arriva , & qui se dispoit à retourner en Bourgogne , que l'entretien qu'il avoit eu avec la Fin l'avoit extrêmement soulagé , parce qu'il avoit connu clairement, que la plûpart des choses qu'on reprochoit à M. de Biron étoient fausses, & qu'il étoit ravi qu'un homme qu'il aimoit sincèrement à cause de sa valeur, se trouvât innocent des crimes qu'on lui imputoit.

Ce discours du Roi acheva de tromper le Maréchal , naturellement présomptueux , & enyvré de son mérite. Dès qu'il se crût en sûreté du côté de la Fin , qui étoit le seul qui eût été confident de toutes ses menées , il n'eut pas de peine à se rendre à la proposition que d'Escures & Jannin lui faisoient d'aller à la Cour , sur l'assurance qu'ils lui donnèrent , qu'il n'avoit rien à craindre. Ainsi après bien des délais il partit enfin malgré l'opposition du baron de Lux , qui fit tout ce qu'il put pour l'en détourner ; & il envoya devant d'Escures , pour assurer le Roi qu'il seroit incessamment auprès de lui. En effet il arriva à Fontainebleau le treize de Juin , lorsqu'on s'y attendoit le moins ; jusques-là qu'on avoit fait même quantité de gageures , qu'il ne viendrait point.

Dès la premiere entrevûe Henri fit connoître au Maréchal qu'il étoit prévenu contre lui , & le Maréchal de son côté ne laissa à ce Prince aucun lieu de douter , qu'il ne seroit pas d'humeur à plier. Le Roi l'exhorta d'abord à avouer ingénument sa faute, dont il étoit, disoit-il, informé d'ailleurs ; il lui promit que tout se passeroit entr'eux deux , & qu'il pouvoit s'assurer du pardon , pourvû qu'il voulût être sincère. Biron répondit hardiment, qu'il n'étoit pas venu à la Cour pour se justifier, puisqu'il étoit innocent ; mais pour sçavoir les noms

Entrevûe
du Roi & du
Maréchal de
Biron.

de ses accusateurs , & en demander justice, ou se la faire lui-même.

Le Roi avoit de la peine à se résoudre à agir en rigueur avec un homme qui avoit rendu de si grands services à lui, & à tout le Royaume. Il voulut lui donner le tems de se reconnoître. Ainsi le Maréchal ayant diné ce jour-là chez le duc d'Espèrnon, le Roi & le comte de Soissons allèrent jouer à la paume avec eux. Après la partie Biron soupa chez le Comte. Après le souper le Comte, par ordre du Roi, pria très-instamment Biron d'accorder à S. M. ce qu'elle demandoit de lui ; il lui representa, qu'il étoit à craindre que son opiniâtreté n'irritât tellement ce Prince, qu'il ne fût plus possible de l'appaiser ; & qu'il devoit se souvenir de ce qu'à dit le plus sage des Rois, que *la colère du Roi annonce la mort.*

Tout cela n'ayant pas encore été capable d'ébranler le Maréchal ; & le Comte ayant dit au Roi, qu'il n'avoit pû rien gagner sur cet esprit dur & inflexible, cela n'alla pas plus loin ce jour-là. Le lendemain de grand matin le Roi descendit au jardin proche de la Ménagerie des oiseaux, & il envoya chercher le Maréchal. Après lui avoir parlé long-tems, il le pria encore instamment d'avouer sa faute, parce qu'il vouloit sçavoir de sa propre bouche ce dont il étoit déjà parfaitement informé d'ailleurs ; mais Biron, au lieu de le satisfaire, lui répéta les mêmes réponses qu'il avoit déjà faites.

Après son dîner, le Roi prit en particulier dans la galerie quelques personnes de confiance, & leur dit : Que n'ayant pû obtenir de Biron, qu'il avouât son crime, il n'y avoit plus qu'un parti à prendre, qui étoit de s'en assurer, & de lui faire faire son procès : Que cependant il ne vouloit pas faire arrêter un homme de ce rang, qu'il ne fût bien assuré qu'il y avoit assez de preuves pour le convaincre du crime de leze-majesté. Surquoi tous lui ayant répondu unanimement, qu'il y avoit des preuves de reste, on fit dire en secret à Louis de l'Hôpital & à Charle de Choiseuil, capitaines des Gardes, de se tenir prêts pour le soir.

Le Maréchal étoit allé souper chez François de la Grange sieur de Montigny, & on remarqua que pendant tout le repas il s'étoit fort étendu sur les loüanges des Espagnols, & du roi d'Espagne, qui non-seulement combloient de bienfaits

HENRI
IV.
1602.

Le Roi le
fait arrêter.

HENRI
IV.
1602.

ceux qui les avoient bien servis, mais qui les étendoient même, disoit-il, jusqu'aux enfans de ceux qui étoient morts à leur service. » Il est vrai, reprit Montigny, qu'on a raison de les » louer là-dessus : mais il n'est pas moins certain que c'est une » Cour où on ne pardonne à personne, non pas même à son » propre fils. Réponse ingénieuse, & qui devoit apprendre à Biron à ne pas faire connoître si ouvertement & si à contretems le penchant qu'il avoit pour les Espagnols. Après souper ils allèrent chez le Roi ; & Henri, pour n'avoir rien à se reprocher, pressa encore Biron d'avouer de lui-même ce qu'il sçavoit par d'autres voyes. Le Maréchal persistant dans son refus, » Eh bien, dit le Roi ; puisque je ne sçauois le sçavoir de vous pour dernière tentative, je vais essayer si je ne » le sçaurai point par le comte d'Auvergne : » en effet il passoit pour être complice du Maréchal. En même-tems Sa Majesté donna ordre de les arrêter tous deux. L'Hôpital s'étant excusé d'arrêter le comte d'Auvergne, sur ce qu'il étoit son ami intime, de Pralin fut chargé de cette commission. L'Hôpital ayant arrêté Biron au sortir de chez la Reine, où il étoit allé jouer après souper, lui ordonna de rendre son épée, sur laquelle il avoit déjà porté la main : il obéit, mais ce ne fut pas sans peine. Le comte d'Auvergne de son côté, se doutant de ce qui se tramoit, avoit fait tenir des chevaux prêts dans une place hors du château ; mais Pralin l'arrêta avant qu'il y arrivât, & ils furent remis l'un & l'autre entre les mains des Gardes, qui eurent l'œil sur eux pendant cette nuit. Cependant Biron s'abandonnant à sa pétulance ordinaire, ne cessa point de parler de ses services, & de l'ingratitude de ceux à qui il les avoit rendus.

Le lendemain matin on tint conseil sur ce qu'il y avoit à faire ; & il fut résolu qu'on meneroit les prisonniers à Paris ; qu'on les mettroit à la Bastille, & qu'on instruïroit leur procès en la maniere ordinaire. Ainsi le quinze de Juin on les mit sur la riviere, pour les descendre à Paris, & on les conduisit à la Bastille. Le Roi vint à Paris le même jour sur le soir, & entra par la porte Saint Marceau : il fut reçu aux acclamations du peuple, qui venoit en foule sur son passage, pour le féliciter de la découverte de cette conjuration.

Trois jours après le Roi étant à Saint Maur, à deux petites

lieuës de Paris , plusieurs Seigneurs s'y rendirent pour solliciter la grace du Maréchal. De ce nombre étoient Jean de Saint Blancart son frere , Charle de PierreBuffiere Sr. de Chambaret, Charle de Roie de la Rochefoucaud , comte de Rouffi , Pons de Lozieres de Themines , Charle de Rochefort de Saint Angel , François Gontaud de Biron de Salignac , & Jacque Nompar de Caumont de la Force , qui se tenant à genoux , quoique le Roi lui eût dit de se lever , parla ainsi au nom de tous. » SIRE , la confiance extrême que nous avons en la clemence de Votre Majesté , nous fait espérer qu'elle écouterá favorablement nos prieres. Ce petit nombre de Gentilshommes , que vous voyez à vos genoux , vous parle au nom de cent mille hommes qui ont servi sous Biron dans les dernieres guerres , & qui joignent leurs prières aux notres , pour vous demander sa grace. C'est à votre miséricorde qu'il s'adressent , pour obtenir de vous que ce coupable si digne de compassion ne soit point traité suivant la rigueur des loix. Dieu à qui vous êtes bien plus rédevable de votre Couronne , qu'à tous les efforts des hommes , demande de nous que nous pardonnions les fautes des autres , comme nous voulons qu'il nous pardonne les notres. C'est principalement par la clemence que les Princes lui ressemblent. Je ne veux point ennuyer V. M. par un long discours. Accordez la vie au coupable , & mettez la votre en sûreté , en le tenant en prison en tel lieu qu'il vous plaira. . . Quel malheur , que l'ambition & la vanité se soient tellement emparées de ce génie violent , & emporté par le feu de l'âge , qu'il ait voulu se donner en spectacle à tout le monde , & faire envier son élévation : mais , Sire , vous avés bien eu la bonté de pardonner à tant d'autres qui ne vous avoient pas moins outragé. Tout ce que nos prières & nos larmes vous demandent , c'est que son supplice ne nous couvre point d'infamie ; quel que juste qu'il soit , il imprimeroit à nous & à notre postérité une tache ineffaçable. Nous vous demandons encore une fois grace pour lui , & qu'il ne soit point traité selon la rigueur des loix. Nous sçavons qu'il a péché contre l'Etat : mais son crime après tout est demeuré jusqu'ici dans sa volonté , sans passer jusqu'à l'action. Prince plein de bonté , souvenez-vous des services de son pere , souvenez-vous des

HENRI
IV.

1602.

Discours de
M. de la Force
au Roi en
faveur du Ma-
réchal de Bi-
ron.

HENRI
IV.
1602.

» siens, fouvenez-vous des notres. Quoi ! V. M. qui a pardonné
 » à des ennemis déclarés des crimes conformés, pourra-t'elle
 » refuser pour de simples projets la même grace à Biron, qui
 » a tant essuyé de travaux pour le salut du Royaume ; qui vous
 » a servi avec tant de zèle, & qui par emportement s'est laissé
 » aller à des complots qui n'ont point eu d'exécution, dont
 » peut-être il s'est déjà repenti ? Permettez - nous, Sire, de
 » mieux espérer de votre clémence, nous l'implorons en sou-
 » pirant, & les yeux baignés de larmes, non-seulement pour
 » le coupable, mais encore pour l'honneur d'une famille à la-
 » quelle nous appartenons tous. »

Le Roi après ce discours leur ayant ordonné une seconde
 fois de se lever, leur parla ainsi. » Jamais je n'ai rejeté les
 » prières de mes serviteurs, & tous ceux qui ont eu quelque
 » grace à me demander, ont toujours trouvé un accès facile
 » auprès de moi : mais à l'égard des amis & des alliés des cou-
 » pables, non-seulement mes ancêtres ne les ont jamais écou-
 » tés dans un crime de cette nature : ils ont même rebuté en
 » pareil cas les freres, & jusqu'aux peres même, & aux meres
 » qui intercedoient pour leurs enfans. Tout le monde sçait
 » que François II fit retirer de devant lui la femme de mon
 » oncle ¹, qui venoit intercéder pour son mari. Cette clémence
 » que vous reclamez tant, mériteroit bien mieux le nom
 » de cruauté, que de miséricorde, si j'accordois ce que vous
 » me de mandez : ce n'est pas de ma conservation qu'il s'agit
 » ici, c'est de celle de l'État. S'il n'étoit question que de ma
 » personne, j'irois de tout mon cœur au-devant de vos prié-
 » res, & la grace que vous demandez seroit assurée. Mais il
 » s'agit de l'État, & de mes enfans qui en font la portion la
 » plus considérable : je leur suis plus redevable, qu'à moi-même.
 » Quels reproches n'auroient-ils point à me faire, si par négli-
 » gence, ou par indolence je laissois impuni un crime qui peut
 » avoir des suites si funestes ? mais je suis résolu de laisser agir
 » les loix. A votre égard je vous permets de faire tout ce qui
 » dépendra de vous pour défendre par des moyens justes & lé-
 » gitimes l'innocence de l'accusé pendant le cours de la pro-
 » cédure : car après le jugement prononcé les loix ne permet-
 » tent plus d'intercéder pour un homme qui a été déclaré con-

¹ Louis de Bourbon prince de Condé.

» vaincu du crime de leze-majesté. Pere, fils, mari, femme,
 » tout cela n'est plus écouté. Prenez garde qu'en marquant
 » trop de zèle pour lui, vous ne vous attiriez ma haine & l'in-
 » dignation publique. Vous craignez que son supplice ne vous
 » couvre d'ignominie, vous ne courez aucun risque à cet égard.
 » Du côté de ma mere je descens du comte de Saint Paul
 » connétable de France, & j'ai hérité du duc de Nevers: leur
 » crime m'a-t-il deshonoré? Voulez-vous un exemple plus sen-
 » sible? Le prince de Condé mon oncle auroit eu la tête tran-
 » chée, si François II. avoit vécu un jour plus tard. Toutes ces
 » personnes cependant n'ont imprimé, ni à moi, ni à mes an-
 » cêtres aucune tâche d'ignominie: la faute & le supplice de
 » Biron ne vous feront aucun tort, pourvû que vous persistiez
 » à m'être fidèles, comme vous l'avez été jusqu'ici. Bien
 » loin de toucher aux emplois & aux charges, dont vous êtes
 » revêtus; je suis bien plus disposé à les augmenter, qu'à les di-
 » minuer. Voilà S. Angel que Biron ne voyoit plus, parce qu'il
 » est ennemi de tout ce qui s'appelle parti: il sçait combien j'ai-
 » mois celui dont vous demandez la grace. Je suis plus affligé
 » que vous de son crime; mais est-il un homme sage qui puisse
 » excuser un ingrat, qui conjure contre son bien-faïcteur?»

Le Roi ayant fini par ces paroles qu'il prononça avec un air de couroux: » Sire, dit la Force, en se relevant, nous
 » avons du moins une chose, qui diminue l'horreur de sa fau-
 » te, c'est qu'il n'a point conjuré contre votre personne sacrée.
 » Faites, lui dit le Roi, tout ce que vous pourrez pour la dé-
 » fense de son innocence, je ne m'y oppose point; je vous ai-
 » derai même autant que je le pourrai. »

Le Maréchal ayant été informé de la réponse du Roi, com-
 mença à comprendre que l'affaire étoit sérieuse; ce qu'il n'avoit
 pu s'imaginer d'abord par cette confiance outrée, que lui donnoit
 la bonne opinion, qu'il avoit de lui-même. Dès ce moment il rabatit
 beaucoup de son air de hauteur & de fierté. Il courut même dans
 Paris un mémoire en forme de requête; soit qu'il l'eût donné lui-
 même, soit que ce fût l'ouvrage d'un de ses complices, ce que je
 ne sçauois croire; dans lequel après un aveu sincère de son crime,
 il demandoit pardon au Roi dans les termes les plus propres à
 exciter la compassion; faisoit l'éloge de la clémence de ce Prince;
 & supplioit sa

HENRI
 IV.
 1602.

¹Requête du
 Maréchal au
 Roi.

HENRI
IV.
1602.

Majesté, que son sang ne fut point versé pour servir de spectacle au peuple ; mais qu'il lui fût permis de le répandre en combatant pour son Roi, & pour sa patrie ; offrant si son séjour dans le Royaume étoit suspect, de passer en Hongrie, où il consacreroit le reste de ses jours à faire la guerre aux Infidèles ; ou enfin si on le jugeoit indigne de porter encore les armes, de garder sa maison pour prison, & de n'en sortir jamais sans un ordre exprès de sa Majesté.

Mais soit que cette pièce fût de lui, ou qu'elle eût été donnée par quelqu'un de ses amis, le Roi n'en entendit point parler. L'affaire étoit venuë à un point, que le repentir étoit inutile. Aussi comment se flater qu'il pût jamais être fidèle au Roi, après un affront si sanglant ; lui qui comblé de bienfaits & d'honneurs par ce Prince avoit conspiré contre sa personne, & contre son Etat ? Le Roi envoya donc au Parlement des lettres patentes, par lesquelles il lui donnoit plein pouvoir de connoître de la conjuration de Biron, & de procéder contre sa personne suivant toute la rigueur des loix. En même-tems par d'autres lettres particulières adressées au premier président de Harlai, au président Potier, & à deux conseillers, qui étoient le Fleurs & de Turin, sa Majesté leur ordonnoit d'interroger l'accusé, & d'informer plus amplement contre lui.

Premier interrogatoire
du Maréchal.

Conformément à ces ordres, ils se rendirent à la Bastille le 18 de Juin ; & étant entrés dans la chambre de Biron, le premier Président lui fit lire l'ordre du Roi par Daniel Voisin greffier criminel. Surquoi le Maréchal leur dit, que cela n'étoit pas nécessaire : Qu'il ne doutoit point qu'ils n'eussent un plein pouvoir du Roi ; mais qu'il y avoit deux voies de procéder contre lui, & en général contre tout accusé, l'une de grace ; l'autre de rigueur : Que le choix dépendoit du Roi : Qu'à son égard, il ignoroit entièrement l'ordre judiciaire ; mais qu'il n'auroit jamais crû que sa fidélité pût donner prise à des accusateurs : Que son innocence le rassuroit ; & que si sa conscience lui eût reproché quelque crime, il ne se feroit pas rendu à la Cour : Qu'il avoit reçu en venant plusieurs avis de retourner sur ses pas : Que depuis même qu'il avoit vû le Roi, bien des gens lui avoient conseillé de se sauver ; mais qu'il avoit mieux aimé courir le risque de la prison, que de refuser de venir, ou de s'enfuir après son arrivée ; parce qu'on n'auroit pas manqué de prendre

prendre sa désobéissance, ou sa fuite, pour un aveu des crimes dont on l'accusoit fausement.

Après ce discours, le premier Président l'interrogea sur ses intelligences avec le duc de Savoye, & sur les personnes qu'il avoit envoyées vers ce Prince; d'abord il nia fortement tout cela. On lui produisit ensuite plusieurs lettres écrites de sa main, tant au Roi, qu'à d'autres particuliers, afin qu'en les comparant avec les mémoires qu'il avoit donnés à Laffin, pour être remis au duc de Savoye, il ne pût pas nier qu'ils ne fussent de lui. Après qu'il eut reconnu ces lettres pour être de son écriture, on lui présenta quatre feuilles entières l'une après l'autre. Lorsqu'il vit la première, il avoua qu'elle étoit de lui; mais dès qu'on lui montra la seconde, l'espérance qu'il avoit eue, que tous ces écrits avoient été supprimés, s'évanouit; il commença à changer de couleur, & à pâlir; & il nia hardiment qu'elle fut de sa main, ajoutant qu'il avoit deux domestiques, qu'il nomma même, qui sçavoient contrefaire parfaitement son écriture, & qui ayant apparemment été gagnés par ses ennemis, avoient écrit ce qu'on lui montrait. Il reconnut la troisième en bégayant; & comme les premiers mots de cette feuille faisoient un sens parfait avec les derniers de la seconde, il fut convaincu de les avoir écrites toutes deux; enfin il reconnut aussi la quatrième, & après quelques contestations, il avoua d'un air embarrassé, que tout étoit véritablement de lui, mais qu'il ne l'avoit écrit que pour Laffin, à qui il rendoit compte, comme à son ami, de l'état de ses affaires: & qu'il n'avoit jamais eu intention que ces écrits fussent remis au duc de Savoye. Après cela il retomba dans des prières pitoyables, il dit qu'il avoit avoué cette faute au Roi, & que sa Majesté la lui avoit pardonnée: Que c'étoit dans un transport de fureur qu'il avoit jetté ces idées sur le papier, dans le tems que sa Majesté lui refusa la citadelle de Bourg en Bresse: Qu'il étoit naturellement colére, & que regardant alors le refus du Roi comme un outrage, il s'étoit abandonné à ces chimères, qui du reste n'avoient jamais passé jusqu'à l'exécution: Qu'il espérait que le Roi se souviendrait du pardon qu'il lui avoit accordé; & qu'au lieu de se prêter à la haine de ses ennemis, qui n'ayant rien à dire contre ses actions attaquoient ses paroles, il auroit plus d'égard aux services de son pere & aux

HENRI
IV.
1602.

HENRI
IV.

1602.

Charges con-
tre ce Sei-
gneur.

siens, qu'aux accusations de ces calomniateurs qui n'avoient jamais rien fait ni pour le Roi ni pour l'État. Voici au reste le contenu de ces feuilles qu'il reconnut pour être de lui. Premièrement, qu'il falloit tenir la marche de l'armée auxiliaire si secrète, qu'on ne put sçavoir au vrai par où elle entreroit dans le Royaume, & mettre pour cela des troupes sur toutes les avenues : Que l'incertitude de sa marche, & son arrivée imprévûë consterneront infailliblement le parti du Roi; & qu'avant que la Noblesse, qui commençoit à se retirer, eût pu revenir, & que les Suisses se fussent rassemblés, l'affaire seroit finie, l'infanterie étant si ruinée par les maladies qu'elle étoit hors d'état de servir : Que si l'armée du Duc descendoit par le pays de Valois, ou par le mont saint Bernard, il faudroit faire provision de chevaux & de cables pour traîner le canon, qui étoit en réserve au fort de sainte Catherine, sans quoi tous les châteaux des environs étant au pouvoir du Roi, & toutes les avenues étant bouchées, les troupes de Savoye courroient risque de manquer de vivres : Que si on entroit de ce côté ci, c'est-à-dire par la Bresse, on devoit faire paroître quelques pelotons de la cavalerie, & de mauvaise infanterie, du côté du Dauphiné & de la Provence pour faire diversion : Qu'il y avoit fort peu de cavalerie dans la Bresse, & qu'il faudroit attaquer les endroits où l'on s'y attendoit le moins : Que si on pouvoit prendre Oysans qui couvre la frontière du Dauphiné, cela incommoderoit extrêmement le parti du Roi, que c'étoit ce que tout le monde craignoit le plus : Que les rebelles des Paysisbas n'avoient pas tiré grand fruit de la victoire qu'ils avoient remportée, puisqu'Albert depuis ce tems là leur avoit fait lever le siège de deux places qu'ils avoient investies, & les avoit obligés de se retirer en Zélande avec la précipitation d'une armée qui s'enfuit : Qu'ils y avoient séparé leurs troupes; & les avoient distribuées dans les places fortes; enfin que tout s'y dispoit à la paix : Que c'étoit de l'ambassadeur de France auprès des États qu'il avoit reçu ces nouvelles : Qu'il falloit envoyer au fort de sainte Catherine trois ou quatre bons officiers, pour rassurer le Gouverneur qui chanceloit : Qu'il avoit ouï dire qu'il se plaignoit de n'avoir pas assez de troupes. Que dans ce Fort comme à Monmelian on devoit mettre de bonnes garnisons, afin de fatiguer l'armée Françoisë par des courses

continuelles : Qu'il étoit important de faire provision de vivres pour l'armée qu'on enverroient au secours : Qu'il seroit à propos d'acheter des blés de bonne heure, & de les cacher dans des maisons séparées, & d'envoyer dans la citadelle de Bourg avant qu'elle fut plus resserrée, deux ou trois Chirurgiens, avec tout ce qui est nécessaire pour soulager les malades & les blessés : Qu'il seroit bon d'y faire entrer quatre ou cinq chevaux chargés de draps, de toiles & de cuirs, avec un tailleur & un cordonnier pour habiller les soldats, & leur faire des souliers, sans quoi il ne falloit pas douter que dès que l'hiver seroit venu, le froid ne les forçât à se rendre : Qu'il falloit outre cela avertir les habitans de ménager les bales & la poudre, & de faire à l'avenir moins de forties ; tâcher d'avoir de bons guides, pour tirer avantage de la forêt voisine ; & jeter quelques soldats dans la place, sur les huit heures du soir lorsque les assiégeans changent les gardes : Que pendant que l'armée Française étoit occupée aux environs de Monmelian & de la vallée de Morienne, il faudroit faire mine de marcher à Chamberry, & tourner tout d'un coup au pas du Cornet, où le Roi n'avoit point de troupes : Qu'il seroit aisé de lever autant de soldats qu'on voudroit dans le comté de Ferrette, qui appartient à la maison d'Autriche, & dans le Luxembourg ; parce qu'après la bataille de Nieuport, l'Archiduc avoit distribué son armée dans les places fortes. Voilà ce qui étoit contenu dans la première feuille.

Dans les trois autres le Maréchal instruisoit Lafin de l'état de l'armée du Roi, il lui disoit : Qu'on avoit fait la revûe de l'infanterie : Qu'il s'étoit trouvé trois mille hommes au régiment des Gardes ; neuf cens hommes dans celui de Navarre, huit cens dans celui de Nereftang, douze cens Legionnaires, huit cens Suisses, seize cens hommes au régiment de Crequi, douze cens dans celui de du Bourg, & sept cens Corfes dans celui d'Ornano ; mais qu'il y avoit beaucoup de passe-volans, que les Capitaines avoient fait passer pour soldats, afin de frauder la paye : Qu'après la première revûe, le duc d'Espènon en ayant fait faire une seconde à laquelle on ne s'attendoit point, il s'y étoit trouvé deux mille cinq cens hommes de moins qu'à la précédente : Que Chambaud étoit arrivé depuis avec douze cens hommes ramassés de toutes sortes de gens : Qu'on n'avoit

HENRI
IV.
1602.

payé comptant les appointemens d'aucun de ces corps : Qu'on attendoit toujours de l'argent qui n'arrivoit point : Que toute la cavalerie ne composoit pas plus de mille chevaux, avec environ cinq cens dragons : Que le comte de Soissons étoit passé dans le Chablais¹ à la tête de huit cens chevaux, & de trois mille fantassins, afin d'être à portée de secourir les peuples du Valais, qui avoient prié le Roi de leur envoyer des troupes pour fermer les passages au duc de Savoye : Qu'il avoit ordre de faire le dégât dans le territoire d'Annecy, où l'on croyoit que le duc de Savoye vouloit aller camper : Que si Chambaud alloit au pas du Cornet pour le défendre, il ne seroit pas difficile de l'enveloper : Qu'il faudroit pour cela l'attaquer par le haut de la montagne, & faire filer en même tems par la Tournette & par Beaufort des troupes, qui au sortir de ces endroits viendroient le prendre en queue : Qu'en effet du Cornet, où une partie de l'armée avoit son quartier, jusqu'à saint Pierre d'Albigny, il y avoit neuf lieuës de distance, & l'Isere entre deux qu'il falloit passer à Conflans : Qu'il y avoit à Migenes un autre corps de cavalerie, qu'il ne seroit pas difficile de mettre en déroute, en l'attaquant à l'improviste : Qu'à force de vaincre on augmente le courage de ses troupes, & la terreur de ses ennemis : Qu'il étoit inutile d'entreprendre de secourir Monmelian, parce que les chemins étant aussi embarassés, il n'étoit presque pas possible d'y faire passer des convois : Que le grand point étoit de rompre le traité, dont on étoit convenu : Que lorsque Biron étoit sur les lieux, il avoit jugé que la plus grande partie des travaux qu'on avoit faits, étoient inutiles pour le siège; mais qu'il n'y avoit personne assez hardi pour s'opposer au sentiment de Rosny, qui étoit tout puissant à la Cour : Qu'il ne manquoit aux assiégés que de la bonne volonté & de la constance : Qu'il falloit faire entrer dans la place des gens qui pussent leur relever le courage : Qu'à la prise de Briqueras les François avoient fouillé jusques dans les chaussures, & intercepté les lettres du duc de Savoye, ce qui étoit contre la trêve : Qu'on devoit saisir ce prétexte pour revenir contre le traité: Que le Roi souhaitoit la paix pour bien des raisons; mais sur-tout parce qu'il manquoit d'argent : Que ce défaut seroit désertter toutes ses troupes dès que leur premier

¹ Province de Savoye auprès de Geneve.

feu seroit passé; & qu'il ne seroit pas aisé ensuite de les rassembler : Que si le Roi dépensoit aux frais de cette guerre les quatre cens mille écus d'or de la dot de la Reine, il n'auroit plus de quoi payer les Suisses, qui crioient depuis long-tems; & qu'il ne pourroit par conséquent renouveler l'alliance avec eux : Qu'il lui falloit par mois cent soixante mille écus d'or pour la paye de ses troupes, & pour les autres frais de la guerre : Qu'il n'étoit pas en état de soutenir cette dépense : Qu'il seroit volontiers la paix, pourvû qu'on lui cédât les bailliages de Bugey & de Valromé, & qu'on ne l'obligeât point à rendre celui de Gex, ni tout ce qu'il tenoit dans le Valais : Qu'il en avoit donné sa parole à Biron : Que son but étoit de fermer aux Espagnols l'entrée de la Franche-Comté, & le passage aux Pays-bas : Qu'il ne demandoit que deux années de paix, pendant lesquelles il n'eût rien à craindre des ennemis, & point de garnison à payer : Qu'en ces deux ans il amasseroit assez d'argent pour avoir de quoi contenter les Suisses, attaquer en même-tems la Franche-Comté & les Pays-bas, & s'ouvrir un chemin pour aller joindre le Prince Maurice : Que cette jonction une fois faite, les Pays-bas Espagnols étoient perdus, & que Paris & le cœur du Royaume n'avoient plus d'ennemis à craindre : Qu'alors il tourneroit toutes ses forces contre le Milanès & contre l'Espagne, pour vider l'ancienne querelle qu'il avoit avec cette couronne au sujet de la Navarre : Que les forces des Catholiques se trouveroient par ce moyen si affoiblies, qu'ils se verroient exposés en quelque sorte à la discrétion des Protestans : Qu'ils commençoient déjà à murmurer assez haut par la crainte d'une ruine prochaine : Que leurs divisions étoient la cause de leur foiblesse : Que les Protestans se soutenoient mieux, parce qu'ils étoient plus hardis, & plus entreprenans, & qu'ils avoient toujours les armes à la main, prêts à profiter des moindres occasions : Que plus ils avoient, plus ils vouloient avoir : Que si la guerre entre le Roi & le duc de Savoye duroit quelque tems, il étoit sûr qu'on la verroit bientôt recommencer entre les Protestans & les Catholiques : Que le Roi avoit ses vûes en engageant Lesdiguiere & Crequy à consentir qu'il donnât au Sieur du Passage le gouvernement de Montmélian, dès qu'on se seroit rendu maître de cette place : Que du Passage étoit tout dévoué au parti, ou du moins

HENRI
IV.
1602.

HENRI
IV.
1602.

feignoit de l'être : Que d'ailleurs ce Prince, qui s'étoit rendu odieux aux Catholiques par les complaisances qu'il avoit pour les Protestans, voyoit bien que si la paix se faisoit il faudroit qu'il rendît Monmélian ; enforte qu'à proprement parler il ne donneroit rien au Sieur du Passage ; & que si au contraire elle ne se faisoit point, il étoit bien sûr que Lesdiguere, qui avoit autour de Monmélian le fort de Barraux, Chambéry, Charbonniere, Conflans & Molans, prendroit si bien ses mesures qu'il n'entreroit guères de vivres dans Monmélian : Qu'à l'égard de Bourg en Bresse, le Roi étoit résolu de donner le gouvernement de la citadelle à un Protestant, en quoi il faisoit à Biron un passe-droit signalé : Que si les François prenoient le fort de sainte Catherine, ce seroit encore un Protestant qui en auroit le gouvernement jusqu'à ce que le Roi eut repris Vaux & Loges, & élevé un fort du côté de saint Guigot, parce que son dessein étoit de céder ces deux bailliages à la ville de Geneve pour les sommes qu'elle lui avoit prêtées pour les frais de cette guerre ; ou que s'il s'acquittoit autrement, il garderoit pour lui ces deux territoires : Que du Terrail, qui commandoit dans sainte Catherine, complotoit secretement avec la garnison, pour livrer cette place à la France : Qu'il étoit important de le prévenir : Que Vitry s'étoit rendu auprès du Roi, & qu'il l'avoit assuré que la disette étoit si grande dans ce Fort, qu'on voyoit tous les jours les soldats se précipiter du haut des murs : Qu'à peine il y restoit quatre cens hommes en état de porter les armes : Qu'il ne seroit pas difficile de prendre la place par escalade, même en plein jour, pourvû qu'on l'attaquât vigoureusement : Qu'il falloit prévenir ce malheur, parce que la conservation de ce poste étoit l'unique ressource du parti Catholique ; & que si le duc de Savoye venoit à bout de le sauver, il pouvoit s'assurer de recouvrer tout ce qu'il avoit perdu : Que le Roi ayant été informé, que les troupes du duc de Savoye étoient en état de se mettre en marche, avoit écrit à Biron de venir le joindre : Qu'il n'étoit pas encore bien déterminé s'il obéiroit ou non : Que cependant il étoit difficile qu'il pût s'en dispenser : Que si le duc de Savoye pouvoit s'empêcher de tenir la convention faite pour la reddition de Monmélian, il seroit à propos qu'il se rendît à Annecy, où il trouveroit des vivres en abondance,

& d'où il lui seroit aisé de faire entrer des troupes & des provisions dans le fort de Sainte Catherine : Que de là il marcheroit vers Chambery , dont il se rendroit aisément maître avec l'artillerie qu'il prendroit à Sainte Catherine ; parce que si le Roi vouloit défendre cette place , il ne pouvoit le faire qu'avec toute son armée ; & que s'il prenoit ce parti , le duc de Savoye n'auroit alors qu'à côtoyer l'Isere avec cinq mille hommes de piéd , se rendre la nuit à Miolans , & tailler en pieces chemin faisant toutes les troupes qui bloquoient Monmelian. Que si le Roi abandonnoit Chambery , son armée manqueroit bien-tôt de vivres , parce qu'il faudroit de grosses escortes pour transporter les convois par l'Isere , & qu'il seroit encore plus difficile de les faire conduire par terre : Qu'outre cela le duc de Savoye pouvoit dans sa marche réparer le fort de la Nonciade : Que ce seroit un ouvrage de quinze jours , si l'on en croyoit les plus habiles Ingenieurs de l'armée du Roi , d'autant plus que les payisans accouroient avec plaisir de tous côtés , pour y travailler : Que les troupes de Savoye pourroient encore prendre la route de S. Jacques du côté de Briançon & de Conflans : Que si elles prenoient ce parti , il faudroit qu'elle se retranchassent endecà de la riviere , après avoir bien fourni leur camp de provisions ; & qu'en ce cas il seroit à propos qu'elles laissent derriere elles Annecy : Que le duc de Savoye avoit des troupes toutes fraîches : Que celles du Roi étoient au contraire accablées de fatigues & d'ennuis ; & que la Noblesse ne resteroit dans son camp , que jusqu'au feize du mois : Que le Roi lui-même commençoit à être las de la guerre : Qu'il avoit offert le commandement général de son armée à Biron à des conditions très-avantageuses , mais qu'il s'étoit excusé de l'accepter : Que le duc de Monpensier l'avoit imité , de peur de faire de la peine au comte de Soissons : Que ce Comte l'avoit accepté au grand regret du Roi , qui par le refus des deux autres s'étoit trouvé forcé malgré lui de le mettre à la tête de ses troupes : Que le duc d'Elpernon ayant été nommé Lieutenant général sous le comte de Soissons , s'étoit excusé de même d'accepter cet emploi , & qu'il avoit mieux aimé accompagner le Roi , qui après la reddition de Monmelian devoit aller joindre la Reine : Que si la paix se faisoit , la restitution de Carmagnole paroïssoit plus avantageuse

HENRI
IV.
1602.

au duc de Savoye, & au Roi d'Espagne, que si on donnoit la Bresse en compensation : Que cétte petite province étoit pour la Savoye ce que les Pays-bas sont pour l'Espagne : Qu'il falloit que cette couronne se déclarât hautement, & dès à present en faveur du duc de Savoye : Que de là dépendoit le salut des Catholiques, & du roi d'Espagne même. Outre ces trois feüilles on avoit encore en main des lettres pleines de témoignages d'amitié, & écrites par le Maréchal à son confident. C'étoit Etienne Renazé domestique de la Fin. Biron lui recommandoit extrêmement le secret ; & pour cela il l'avertissoit de mener le moins de monde qu'il pourroit, & d'empêcher que ses domestiques ne joiassent à des jeux de hazard ; parce que la colére & la grande liberté qui régnent dans le jeu, font dire bien souvent ce qu'on voudroit tenir caché.

Voilà ce qui se passa ce jour-là ; & là-dessus on forma les preuves, & l'on ouït des témoins. Le neuf de Juillet les Commissaires retournèrent à la Bastille après diner, & interrogèrent Biron sur les charges qu'il y avoit contre lui. Il leur dit, Qu'il répondroit plus sincérement & plus nettement qu'il n'avoit fait la première fois, parce qu'au premier interrogatoire il avoit été arrêté par un scrupule que lui avoit fait naître un Minime, à qui il s'étoit confessé : Que c'étoit ce Religieux qui l'avoit affirmé dans l'opinion où il étoit alors, qu'il ne devoit jamais révéler à personne ce qu'il avoit juré de tenir secret ; mais que depuis qu'on l'avoit arrêté, l'archevêque de Bourges l'avoit mieux instruit, & qu'il lui avoit appris qu'un homme, qu'on interroge juridiquement, est toujours obligé de dire la verité ; qu'ainsi il avoit résolu de répondre avec sincérité à toutes les demandes qu'on lui feroit.

Dépositions
des témoins.

Voici au reste à quoi se réduisoient les dépositions de la Fin & de Renazé son secretaire : Qu'il y avoit trois ans que Biron étant allé à Bruxelles avec Pomponne de Belhevre, & Nicolas Brulart de Sillery, pour jurer la paix, un certain Picoté d'Orleans grand ligueur, banni du Royaume avec beaucoup d'autres factieux, étoit venu le trouver, & lui avoit tenu quelques propos sur le renouvellement de la Ligue en France pour la défense de la religion Catholique, ajoutant que l'Espagne étoit disposée à la soutenir de tout son pouvoir : Que le Maréchal s'étoit pour lors excusé de prêter l'oreille à ces propositions ;

mais

mais si foiblement, qu'on voyoit bien qu'elles ne lui avoient pas déplû, & qu'il avoit seulement remis à y entendre, lorsqu'il seroit de retour à la Cour, ou dans son gouvernement de Bourgogne: Que ce Picoté s'étoit fait connoître plus particulièrement au Maréchal & au baron de Lux son lieutenant & son intime ami, au voyage que le Roi fit en Franche-Comté; & que c'étoit lui dont ils se servirent pour traiter avec le Capitaine la Fortune, qui étoit maître de Seure, des conditions auxquelles il vouloit rendre cette place: Que Biron depuis son retour avoit toujours été en relation avec Picoté, par le moyen du baron de Lux: Que lorsque Picoté revenoit de négocier avec D. Ferdinand de Velasco connétable de Castille, & viceroi de Milan, ou avec le duc de Savoye; c'étoit un nommé la Farge domestique du Baron, qui le conduisoit pour entrer chez le Maréchal, & pour en sortir: Que leurs entrevûes se faisoient tantôt à Dijon, tantôt au Pont de Vaux, & quelquefois à Mâcon, afin d'être tenuës plus secretes: Qu'enfin Biron voulant terminer cette affaire d'une maniere solide, avoit donné deux mille écus d'or à Picoté, & l'avoit envoyé en Espagne avec ordre de solliciter le Roi Philippe de prendre sous sa protection la religion Catholique, qui étoit dans un très-grand peril en France, par le penchant furieux, que le Roi avoit toujours à favoriser les Protestans: Qu'il avoit fait représenter à ce Prince que l'intérêt des deux Couronnes, étoit le même: Que l'une ne pouvoit être en danger, sans que l'autre s'y vît pareillement: Que le Roi étoit résolu de soutenir de toutes ses forces les Etats généraux contre l'Espagne; & que le pretexte qu'il prenoit pour cela, étoit que les Hollandois lui ayant fourni de l'argent & des troupes dans la dernière guerre, il étoit juste qu'il leur payât ce qu'il leur devoit, & qu'il leur rendît la pareille: Qu'il avoit ôûi-dire au Roi, que son dessein étoit de prendre quelque relâche pendant trois ans, d'amasser cependant beaucoup d'argent, & de faire tous les préparatifs nécessaires pour attaquer ensuite à l'improviste, suivant l'usage des Protestans, tous les Etats de l'Espagne à la fois, la Franche-Comté, les Pays-bas, l'Italie & l'Espagne même: Que sa Majesté Catholique avoit un grand intérêt à le prévenir: Que tels étoient les ordres dont le Maréchal avoit chargé Picoté: Qu'à l'égard des lettres

HENRI
IV.
1602.

qui lui venoient de Savoye , de Milan & d'Espagne , il se servoit du ministère d'un bourgeois de Dole ¹ en Franche-Comté , qui avoit été autrefois son prisonnier , & qu'il avoit relâché sans rançon : Que c'étoit lui qui apportoit toutes ces lettres au Maréchal , & qui en faisoit tenir les réponses : Que Lafin qui avoit eu part à toute cette intrigue , avoit communiqué à Biron douze jours avant que le duc de Savoye arrivât à la Cour , des lettres de créance qu'il avoit reçues de ce Prince dès les fêtes de Pâques , par un cavalier Breton ; & qu'en conséquence il lui avoit parlé de deux choses , sçavoir de son mariage ² , & du voyage de Picoté en Espagne : Que Biron l'avoit prié instamment de rester à Paris jusqu'à l'arrivée du Duc : Qu'alors Biron l'avoit sollicité vivement , & même forcé en quelque sorte par ses importunités , de voir ce Prince : Que c'étoit le sieur de Jacob Gouverneur de Savoye qui l'avoit présenté.

Au reste le but de Lafin , en parlant de la sorte , étoit de se préparer une excuse auprès du Roi. Il voulut par là faire entendre à sa Majesté que son dessein en entrant si avant dans ces mysteres , étoit uniquement de se mettre en état de l'en instruire à fond. Cependant on sçait certainement que ce fut lui qui commença à mettre tous ces projets dans la tête du Maréchal , & qu'il n'y renonça que parce que le baron de Lux son rival l'avoit rendu suspect aux Espagnols , au duc de Savoye , & à Biron même , & que le duc de Savoye en conséquence avoit fait emprisonner Renazé son secretaire.

Lafin ajoûtoit , Que dans l'entrevûe qu'il eut avec le duc de Savoye , il reconnut qu'il étoit venu en France avec de bonnes intentions , & à dessein de donner satisfaction au Roi sur le marquisat de Salusses : mais qu'il avoit changé dans la suite sur ce qu'il apperçut que les affaires se brouilloient en France , & que Biron étoit en état d'y exciter de nouveaux troubles ; parce que ce Maréchal qui assistoit à tous les conseils qui se tenoient sur les affaires de Savoye , avoit soin de l'instruire exactement de tout ce qui s'y passoit : Que là-dessus il avoit cherché un prétexte de se retirer , sans avoir rien conclu avec

¹ Il s'appelloit Bibu.

² On leura Biron , qui étoit extrêmement vain de trois mariages , 1^o avec Marie d'Autriche cousine germaine de

l'Empereur Rodolphe. 2^o. avec une sœur naturelle du duc de Savoye , & 3^o. avec la troisième fille de ce Duc.

la France : Que Biron lui avoit conseillé sur-tout de ne point remettre au Roi la ville & la citadelle de Bourg en Bresse : Qu'autrement il fermeroit aux Espagnols le passage le plus commode qu'ils eussent pour entrer dans la Franche-Comté, & dans les Pays-bas, & qu'il auroit le déplaisir de voir entre les mains des Protestans la plus forte place de l'Europe: Qu'il sçavoit que le dessein du Roi étoit de la leur céder: Que le Maréchal voyant que le duc de Savoye étoit irrésolu, & qu'il paroïssoit quelque fois disposé à s'accommoder avec le Roi, avoit eu soin, pour parer le coup, & pour obliger le Duc à hâter son départ, de lui insinuer que s'il ne signoit incessamment les conditions qui avoient été long-tems agitées, & dont on étoit convenu en partie, sa vie n'étoit pas en sûreté, & qu'il sçavoit qu'on lui tendoit des pièges: Que sur cet avis le Duc avoit demandé du tems, pour délibérer entre les différens partis, qu'on lui proposoit, sur celui qu'il avoit à prendre: Qu'enfin après avoir pris congé du Roi, il étoit parti, & qu'il avoit traversé la Bourgogne, conduit par le Baron de Lux, qui lui avoit fait voir en passant toutes les places fortes de cette Province.

HENRI
IV.
1602.

Avant que de partir le duc de Savoye avoit envoyé son Chancelier en Espagne pour seconder Picoté qui étoit allé devant, & instruire plus particulièrement le roi Catholique de toutes les mesures, que le Duc venoit de prendre avec Biron. Mais Laffin eut grand soin de supprimer tout ce qui s'étoit passé entr'eux à Paris, parce qu'on auroit reconnu par là qu'il avoit été l'ame de toute cette détestable entreprise. En effet avant que le duc de Savoye vint en France, jamais Biron n'avoit été en relation avec lui; ce ne fut qu'au voyage de ce Prince, qu'on fit la proposition de le marier avec une Princesse de Savoye. Laffin qui connoissoit l'humeur emportée du Maréchal, & qui sçavoit qu'il péchoit bien plus par colère que par malice, lui rapportoit à tout moment, mais toujours d'une manière maligne, les entretiens que le duc de Savoye avoit avec le Roi, afin d'ébranler peu à peu la fidélité de ce Seigneur, aussi feroce qu'ambitieux. Il lui faisoit entendre, Que le Roi pensoit & parloit fort mal de lui: Qu'il disoit: » Biron n'est qu'un fanfaron: s'il fait quelque belle action ce » n'est guères que quand il a des témoins & des spectateurs; il

HENRI
IV.
1602.

ajoutoit que le Roi comparoit le duc de Biron à un certain oiseau de mauvais augure, qu'on appelle Orfraie : que ce Prince disoit, que quoiqu'il eût de l'esprit & du courage, il suffisoit qu'on le chargeât d'une affaire pour qu'elle manquât en un mot que Lavardin étoit le seul des maréchaux de France que le Roi estimât.

Lorsqu'il fit tous ces rapports à Biron, qu'il réveilla exprès qu'il l'eut extrêmement flaté, & qu'il lui eut baisé l'œil gauche à son ordinaire, ce que le Maréchal regarda depuis comme un enforcellement ; ce Seigneur outré de colère : « Que n'é-
» tois-je présent, s'écria-t-il, quand le Roi a parlé de la sorte
» je me serois bien-tôt couvert de sang. » Mais Lafin reprenant la parole : « Le duc de Savoye, continua-t-il, ne pense pas
» de même sur votre compte ; quelque mal que le Roi dise de
» vous, il fouhaiteroit fort de vous avoir pour gendre, & il ma-
» chargé de vous en faire la proposition : ainsi vous voyez que
» si l'on vous fait injure d'un côté, on vous rend magnifiquement
» justice de l'autre. » Une autrefois il lui dit, que le Roi avoit parlé de lui d'une manière très-méprisante ; & que le duc de Savoye ayant touché quelques mots à ce Prince du mariage de sa fille avec Biron, Henri lui avoit répondu qu'il y avoit dans le Royaume plus de cinquante familles qui valaient mieux que celle du Maréchal, d'ailleurs qu'il étoit trop vieux pour épouser une fille de dix ans, & qu'il n'avoit pas assez de bien pour soutenir une si grande alliance.

Tout cela fit une telle impression sur l'esprit de cet homme violent, qu'il se laissa aveugler jusqu'au point de prêter l'oreille aux promesses trompeuses, dont on le leurroit, & de s'engager à l'instigation de Lafin dans un complot détestable. Le duc de Savoye ne fut pas plutôt de retour dans ses Etats, que Biron fit partir Lafin pour Chambery, afin de suivre l'intrigue qu'ils avoient commencée à Paris. Là il eut plusieurs conférences avec Roncas secrétaire du cabinet du Duc, avec la Torre, & avec Bosc parent de Roncas, & enfin avec Alfonse Casale ambassadeur de Philippe à Lucerne, qui s'engagea de faire compter au Maréchal soixante mille écus d'or, & de lui en faire toucher dans la suite jusqu'à sept cens mille.

Les Juges ayant interpellé Lafin de répondre sur le dessein formé de se saisir de la personne du Roi, ou de le faire périr,

il répondit, que Renazé étant de retour de Savoye, & ayant rendu compte au Maréchal de ce qu'il avoit négocié avec le Duc, il étoit entré par hazard dans le tems que Biron chargeoit ce même Renazé de porter des ordres secrets au Gouverneur du fort de sainte Catherine : Qu'il lui mandoit de pointer son canon tout prêt, pour lorsque le Roiroit reconnoître la place, ce qui devoit arriver bien-tôt, si ce qu'on disoit étoit vrai, tirer à coup sûr sur ce Prince, & ne le pas manquer : Que pour lui, ayant marqué avoir horreur de ce dessein, Biron lui avoit dit sur le champ : « C'est ainsi qu'il faut en user » avec un homme, qui en veut à ma vie, & à celle de Lafin, » & qui prend des mesures pour nous faire périr l'un & l'autre : mais silence, agissons & ne parlons point. » Qu'il s'étoit encore trouvé chez le Maréchal dans le tems que le baron de Lux vint annoncer à Biron qu'on avoit pris un jeune gentilhomme Savoyard nommé Savignac, qui étoit blessé mortellement, & qui avoit dit, qu'ils étoient huit qui avoient fait serment de tuer le Roi, & que le seul regret qu'il eût en mourant, c'étoit de n'avoir pû exécuter sa promesse; mais qu'il espérait que quelqu'un de ses compagnons feroit plus heureux. Il ajoutoit qu'étant allé depuis en Savoye, & ayant parlé de cela au Duc, il avoit protesté qu'il n'avoit jamais donné d'ordre pareil ni à Savignac, ni à aucun autre; mais qu'il ne doutoit pas que beaucoup d'autres, qui voyoient tout ce que le Roi faisoit contre lui, n'entreprissent la même chose.

Lafin ajouta encore, qu'on avoit averti le Gouverneur du fort de sainte Catherine d'un certain jour, auquel le Roi devoit aller reconnoître sa place avec Biron, afin qu'il tint des fauconneaux braqués tout prêts dans un certain endroit qu'on lui marqua, pour tirer sur ce Prince; qu'il ne feroit pas difficile de le distinguer de sa suite, parce que Biron habillé d'une certaine couleur, marcheroit immédiatement devant lui : Que Renazé avoit déjà apporté plusieurs fois des lettres à Biron & au baron de Lux, par lesquelles on leur mandoit de se saisir de la personne du Roi le plutôt qu'il leur feroit possible, soit à la chasse, soit ailleurs, & de l'envoyer en Espagne sous bonne garde, sans quoi ils pouvoient compter que leur perte étoit certaine & peu éloignée : Que Fuentes & Cafale lui avoient dit la même chose un jour qu'ils étoient tous assemblés à Somo

 HENRI
IV.

1602.

HENRI
IV.
1602.

sur le Po, vers la fin de Janvier de l'année précédente : Qu'à l'égard de ce qui s'étoit passé dans cette assemblée , voici les principales choses dont il se souvenoit : Que quoique le cardinal Aldobrandin legat du Pape travaillât à la paix en qualité de médiateur, ils étoient résolus de n'y point entendre : Que si on étoit déjà convenu de quelques articles, ils retireroient leur parole, & qu'ils romproient ces conférences dès qu'ils le jugeroient à propos, & qu'ils y trouveroient leur avantage : Que ce seroit à Biron à décider s'il étoit de son intérêt de prendre le premier les armes avec ses alliés & ses confédérés, ou s'il aimoit mieux que le Roi d'Espagne déclarât la guerre six mois auparavant : Que ce Prince n'entreroit jamais en aucune négociation de paix avec la France, que du consentement du Maréchal & de ses alliés : Que toutes les places dont il se rendroit maître en France seroient remises entre les mains de Gentilshommes François, que Biron nommeroit pour y commander, excepté Marseille que Philippe garderoit pour servir de retraite à ses galeres : Qu'il fourniroit par an pour cette guerre un million huit cens mille écus d'or, dont le Maréchal auroit la disposition : Que Philippe l'établiroit son Lieutenant général dans tous les États de la monarchie d'Espagne, & que pour se l'attacher par un nœud indissoluble, il lui donneroit en mariage une de ses filles, ou une des princesses de Savoye avec la souveraineté de Bourgogne en toute propriété pour lui & pour les siens, & outre cela des pensions immenses : Que si l'entreprise ne réussissoit point, il ne laisseroit pas de lui assigner par an six vingt mille écus d'or, & qu'il lui feroit payer comptant en Allemagne, ou en Italie, ou en tel autre endroit qu'il choisiroit, douze cens mille écus d'or : Qu'enfin on avoit ajoûté aux articles précédens, que si l'affaire réussissoit, Biron avec ses confédérés feroit en sorte que le Royaume de France fût gouverné à l'avenir par les Pairs, & qu'il fût électif comme l'Empire. Lafin dit qu'il ne se souvenoit alors que de cela, que si sa mémoire lui fournissoit dans la suite quelques autres particularités, il en instruiroit les Commissaires.

Soit que Lafin eût été l'inventeur de ces chimères monstrueuses ; soit qu'il les tint des Espagnols, qui toujours prêts à porter leurs vûes au-delà des bornes de la prudence humaine, les auroient imaginées, pour renverser la cervelle du Maréchal

déjà aveuglé par une ambition démesurée, elles lui firent tellement perdre la raison, qu'oubliant ce qu'il devoit à son Roi, à sa patrie, à la gloire du nom François, il ne se soucia plus de bouleverser le Royaume, pourvu qu'il pût venir à bout d'exécuter ses vastes projets.

HENRI
IV.
1602.

Renazé domestique de Laffin, & le confident de tous ses secrets, ajoutoit, qu'on avoit conseillé au Gouverneur du fort de sainte Catherine de cacher dans un certain endroit du fossé, qu'on lui marqua, sept ou huit bons tireurs armés d'arquebuses, afin que quand le Roi, qu'on leur avoit désigné, comme on a dit, viendroit à passer auprès d'eux, ils sortissent de leur embuscade, & fissent leur décharge sur lui; & il assuroit que c'étoit lui-même qui avoit été chargé de porter cet ordre à ce Gouverneur: Que de là il étoit allé trouver le duc de Savoye au-delà des Alpes avec des lettres du Maréchal qui lui marquoit la route que son armée devoit tenir, & qui blâmant sa lenteur, l'exhortoit à se mettre en marche sur le champ: Qu'il l'avertissoit outre cela de quelque intrigue secrète qui se tramoit contre Monmelian par le moyen d'un tambour, & lui conseilloit de retirer de cette place le gouverneur qui étoit un homme sans cœur, & sans résolution. Ensuite pour justifier Laffin son maître, Renazé disoit: Que les Espagnols & le duc de Savoye lui avoient fait des offres très-considérables; mais qu'il avoit refusé constamment de les accepter, parce qu'il commençoit à avoir en horreur ces intrigues détestables: Que ce refus l'avoit rendu suspect, & que le comte de Fuentes, qui avoit reconnu par plusieurs indices, qu'on ne pouvoit plus compter sur lui, avoit averti le duc de Savoye de s'en défier: Que c'étoit pour cette raison, que ce Prince avoit retenu quelque tems Renazé qui lui avoit été envoyé par Laffin: Que quelque tems après il l'avoit fait mettre en prison, d'abord à Turin, & ensuite à Queras: Qu'il y étoit resté seize mois entiers toujours étroitement gardé: Qu'à la fin cependant il avoit trouvé moyen de se sauver.

Voilà à peu près tout ce qui se disoit contre l'accusé. On lui confronta la Fin; & en cette occasion le premier Président de Harlai l'avertit de se souvenir qu'il alloit parler devant des Juges délégués par Sa Majesté; de ne rien dire avec emportement; & d'éviter tous les termes injurieux & indignes d'un

Confrontation des Témoins.

HENRI
IV.
1602.

homme comme lui. A la vûë de Lafin Biron devint pâle ; il trembla ; un froid universel le faisoit , & il demanda un moment pour se jeter sur son lit , & reprendre ses esprits ; ensuite lorsqu'il fut revenu à lui , il prononça quelques mots d'une voix tremblante ; & sa colere s'exhalant en reproches , il se déchaîna avec emportement contre Lafin , qu'il dit avoir été l'auteur & l'instigateur de toutes ces menées : Que c'étoit lui qui l'y avoit rengagé dans un tems , où ayant obtenu du Roi le pardon de tout le passé , il avoit renoncé à tous ces projets : Qu'au lieu de le laisser expier sa faute par le silence & par l'oubli , il s'étoit hâté par la plus insigne de toutes les perfidies de perdre son ami par une accusation précipitée , afin de mettre sa vie à couvert aux dépens de ses jours : Qu'il lui avoit écrit formellement , avant que de se rendre à la Cour , & depuis que lui-même en étoit sorti ; & qu'il l'avoit encore fait assurer par Pregent de Lafin vidame de Chartres son neveu , qu'il n'avoit rien dit ni rien fait qui put lui porter aucun préjudice , ni lui attirer d'affaires fâcheuses , & qu'il lui promettoit de nouveau de ne faire & ne dire jamais rien , qui pût lui nuire ; ajoutant , qu'il avoit brûlé tous ses papiers & tous ses memoires : Que c'étoit sur ces assurances , qu'il s'étoit rendu à la Cour , & qu'il avoit tout nié au Roi , lorsque ce Prince l'avoit interrogé , & l'avoit exhorté à avouer sa faute avec promesse de la lui pardonner : Que s'il avoit sçû que Lafin eut tout revelé , il lui auroit été aussi aisé d'obtenir encore de la bonté du Roi par un aveu sincère le pardon que sa Majesté lui avoit déjà accordé à Lyon quelque-tems auparavant , qu'il lui étoit funeste de s'être attiré la colere de ce Prince par son opiniâreté , & d'avoir jetté dans son esprit un soupçon violent , que depuis la grace qu'il lui avoit faite , & depuis la naissance de M. le Dauphin , il eût encore été entêté de pareils projets , & qu'il le fût même actuellement : Que Lafin pouvoit se sauver , sans le perdre , s'il l'avoit averti à tems : Que ne l'ayant donc pas fait , il étoit évident que par une malice & une perfidie sans exemple il avoit moins cherché à se mettre à couvert , qu'à faire perir son ami : Qu'il n'en falloit point d'autre preuve , que le soin qu'il avoit eu de garder ses papiers , & des lettres , qui ayant été conçûes & écrites dans un premier mouvement de colere , après le refus dont on a parlé , auroient dû être brûlées dans le moment même ,

même , si dès-lors il n'eût machiné cette noire trahison.

Sur ces reproches L^afin naturellement grand parleur s'étant justifié du mieux qu'il lui fut possible , on reçut aisément ses excuses dans une circonstance comme celle-ci , où l'accusation d'un fils contre son propre pere est non-seulement reçûe par les loix , mais est encore jugée digne de loüange.

Après une longue contestation , Biron se justifiant assés bien sur tout ce qu'on lui imputoit , excepté sur les faits prouvés par écrit , mais qu'il prétendoit lui avoir été pardonnés par le Roi , protesta , que jamais il n'avoit eu aucune correspondance avec le duc de Savoye , avant qu'il vînt en France , & il le prouva par L^afin même qui avoit été l'entremetteur de cette amitié infortunée ; ajoutant que tout ce qui s'étoit passé depuis avoit été fait par l'entremise de L^afin , qui portoit les paroles de l'un à l'autre , & qui avoit fait un voyage exprès à Milan. L^afin soutenoit au contraire qu'il n'avoit rien fait , que par l'ordre du Maréchal ; & pour charger encore d'avantage l'accusation , il ajouta enfin , Que c'étoit le Maréchal même , qui avoit conseillé au duc de Savoye de rendre le marquisat de Salusses , pour conserver le comté de Bresse , & encore à condition que le Roi ne mettroit aucun Gouverneur Protestant dans les places , qui sont voisines des Alpes , & endecà ; qu'il abandonneroit la protection de Geneve ; & qu'il n'empêcheroit point le Duc de faire valoir les droits qu'il avoit sur cette ville , ajoutant que c'étoit un moyen sûr pour rendre le Roi odieux à ses peuples , parce qu'il étoit certain qu'il n'accepteroit point ces conditions : Qu'il le sçavoit de la propre bouche de sa Majesté , qui l'entretenoit tous les jours sur ce sujet. On lui confronta ensuite Renazé & tous les autres témoins.

Dans le même-tems le Maréchal fit presenter une requête au Parlement au nom de sa mere , pour demander qu'on lui donnât un Conseil , alléguant qu'on l'avoit accordé au prince de Condé , lorsqu'il fut arrêté à Orleans ; mais le Procureur général s'y opposa ; & il fut ordonné que conformément à ce qui s'étoit toujours pratiqué , il répondroit en personne , lui seul , sans Conseil & en état de criminel , aux accusations intentées contre lui.

L'usage en France est que ceux qui sont accusés de crimes

HENRI
IV.
 1602.

capitiaux , soient mis sur la sellette , pour subir l'interrogatoire devant les juges , & qu'ils défendent eux-même leur cause. Comme il n'y avoit point encore de Sentence renduë contre le Maréchal , & que le Procureur général avoit seulement presenté son requisitoire , pour demander qu'il fût déclaré atteint & convaincu du crime de leze-majesté ; on délibéra en secret , si à cause de la dignité , dont il étoit revêtu , on ne lui accorderoit pas d'être entendu en dedans du parquet de la Grand'chambre : on en communiqua avec le Chancelier de Bellievre , qui étoit à la tête de la Commission , & il fut réglé qu'on lui accorderoit cette grace.

Le Maré-
 chal prête in-
 terrogatoire
 au Parlement.

En conséquence le sieur de Montigny ayant posté des troupes depuis la Bastille jusqu'au Palais , l'accusé fut conduit au Parlement , où toutes les chambres étoient assemblées , ayant le Chancelier à leur tête. D'abord la Cour fit dire au Maréchal de se tenir debout endedans du parquet , cette place étant plus honorable que la sellette ; mais il s'en excusa sur ce qu'il avoit l'ouïe un peu dure , à cause des blessures qu'il avoit reçûes à la tête ; & il alla lui-même s'asseoir sur la sellette , qui étoit au milieu de la chambre. Ensuite le Chancelier l'ayant interrogé , il nia généralement toutes les accusations , dont il n'y avoit point de preuves par écrit ; sur-tout qu'il eût jamais pensé à attenter à la vie du Roi : & à l'égard de ce qui étoit écrit , il dit que le Roi le lui avoit pardonné. Il s'emporta ensuite violemment contre Lafin , & il le dépeignit comme un homme dont la vie n'étoit qu'un tissu de tous les crimes imaginables , l'accusant en particulier de magie , & assurant qu'il s'étoit aperçû que ce baïser , qu'il lui appuyoit sur l'œil gauche , ne manquoit presque jamais d'être suivi de quelques pensées criminelles. Il ajouta que c'étoit lui-même , qui lui avoit suggeré ces lettres funestes , qu'il avoit gardées malignement dans l'intention de le perdre ; il déclara enfin , que ce traître lui avoit dérobé un traité excellent du feu maréchal de Biron son pere , dont l'habileté dans la guerre étoit assez connuë , qui traitoit des fonctions de la charge de Maréchal de camp général , qui est un emploi , ajouta t'il , que j'ai exercé dans nos armées , après la mort de mon pere. Toute sa défense rouloit sur ce que dans sa colere il lui étoit venu de mauvaises pensées , & qu'il lui étoit même échappé quelques paroles injurieuses ; mais que sa

conduite ne donnoit d'ailleurs aucune prise ; & qu'on devoit avoir plus d'égard à des actions, qu'à des simples pensées, ou à quelques discours peu mesurés, sur-tout pour un homme qui avoit rendu tant de services au Roi & à l'Etat. Après cet interrogatoire, qui dura trois heures entières, il fut reconduit à la Bastille de la même manière qu'on l'en avoit amené.

Le lendemain on alla aux opinions, & le Maréchal fut unanimement déclaré atteint & convaincu du crime de leze-majesté, & comme tel condamné à avoir la tête tranchée en place de Greve, ses biens confisqués, & sa dignité de Duc & Pair éteinte. Il y eut des Juges qui opinèrent aussi contre Lafin, l'auteur & l'instigateur de toute cette horrible intrigue, comme il paroïssoit évidemment par son propre témoignage, malgré les raisons étudiées dont il s'étoit servi pour se justifier ; mais cet avis fut rejeté, parce que dans un crime si atroce, & qui renferme lui seul tous les autres crimes, les Juges les plus sages ont toujours cru qu'il y avoit de la justice à se montrer tout à fait favorable à ceux qui se hâtent d'en donner connoissance, & à inviter même les complices à les révéler en les assurant du pardon. Il se trouva beaucoup de Juges qui penchoient du côté de la douceur, parce que dans les lettres écrites à Lafin, depuis la naissance du Dauphin, & produites par le Procureur général, le Maréchal se servoit de ces propres termes ; » Puisque Dieu a donné un fils au Roi & au Royaume, il faut oublier nos visions anciennes ; & si nous avons bien fait par le passé, tâchons de faire encore mieux à l'avenir. »

L'Arrêt ayant été dressé, le Roi qui étoit allé à S. Germain pendant l'instruction du procès, le réforma & ordonna que le coupable ne seroit point exécuté en place de Greve, comme portoit l'Arrêt, mais dans la cour de la Bastille, de peur que le concours du peuple, qui est toujours grand à ces sortes de spectacles, ne causât quelque trouble dans Paris ; ce qui fut exécuté. Après dîner le Chancelier se rendit à la Bastille, & il fit au Maréchal un discours plein de gravité, pour l'exhorter à la constance : « Voilà, lui dit-il, le jour où vous devez faire preuve de ce courage intrépide, qui vous a fait affronter tant de périls ; c'est sur-tout au dernier période d'une vie comblée de gloire, qu'il doit paroître en montrant une soumission parfaite à la volonté divine. Demandez-là humblement

HENRI
IV.
1602.

Il est condamné à mort.

Mort du
maréchal de
Biron.

» à Dieu , dont la bonté & la puissance sont infinies , & qui
 HENRI » par une providence aussi juste qu'impénétrable , dispose de
 IV. » tous les événemens ; il vous l'accordera : détachez votre es-
 1602. » prit de toutes les pensées de la terre , & tournez-le entière-
 » ment vers le Ciel. »

Biron fut extrêmement frappé de ce discours , & fit paroître un amour de la vie plus grand qu'il ne convenoit. Il loua beaucoup la clemence du Roi ; il l'implora ; il demanda avec un empressement & une vivacité extrême , que ce Prince si plein de bonté , qui avoit pardonné à une infinité de gens qui l'avoient offensé mortellement par des paroles , par des écrits , par des actions même , fit la même grace à un homme qui lui avoit rendu de grands services , qui n'avoit été que deux mois en faute , & n'avoit jamais rien fait contre la majesté Royale. Il alléguâ même l'exemple d'Auguste , qui non-seulement fit grace au jeune Cinna , convaincu d'avoir conjuré contre lui , mais qui le combla depuis de biens & d'honneurs , & le nomma Consul avec lui la même année. Il exagéra ensuite avec une espèce de reproche les services de son pere & les siens. » Sans nous , disoit-il , où en seriez vous ? que seroit » devenu tout le Royaume ? » Après cela il recommença ses supplications ; & étant retombé sur les lottanges de la clemence du Roi , il ajouta qu'avant qu'il fût deux ans , la France le regretteroit. Comme il continuoit ses discours vagues , marquant toujours beaucoup d'attachement à la vie , & une crainte excessive de la mort , le Chancelier l'interrompant , lui dit qu'il avoit ordre de lui demander le Cordon bleu ; il l'ôta aussitôt de son cou , & le donna , en disant qu'il l'avoit porté comme il le devoit , & qu'il ne s'en étoit rendu indigne par aucun parjure. Ce Ministre lui demanda ensuite son bâton de Maréchal , & sa couronne Ducale , surquoi il répondit qu'il ne pouvoit les donner , parce qu'il ne les avoit pas alors avec lui. Enfin le Chancelier l'ayant encore exhorté à la constance , & à la patience , Biron comprit que sa mort étoit résolüe ; & il demanda en grace qu'elle ne déshonorât point sa famille : il dit qu'il falloit avertir le Roi d'être en garde contre Lafin ; & il supplia sa Majesté de vouloir conserver ses biens à ses freres , qui n'avoient point de part à sa faute. Le Chancelier l'assûra , qu'il avoit tout lieu d'espérer que le Roi en useroit ainsi ; &

après ces mots, il se retira à l'écart, pour donner le tems au Greffier du Parlement de faire sa fonction.

HENRI
IV.
1602.

Biron répéta encore devant cet officier tout ce qu'il avoit dit auparavant, & il lui demanda avec beaucoup d'aigreur, sur quoi on l'avoit condamné; ensuite il pria qu'on lui permît de faire son testament. Le Chancelier ne s'y oppoisoit point & Biron insistoit là-dessus; mais le Greffier lui dit qu'avant toutes choses il étoit chargé de lui lire l'Arrêt qui avoit été rendu contre lui, & que pour le faire dans la regle il falloit qu'il l'entendît à genoux & tête nuë. Le Maréchal obéit, & après cette cérémonie, quelques ecclésiastiques qu'on avoit fait venir, l'ayant averti de se préparer à la mort, il dit qu'il vouloit faire son testament, afin de se débarrasser entièrement de ce soin, & de n'avoir plus ensuite qu'à penser à son salut. Dans ce moment le Chancelier & le premier Président de Harlai rentrèrent dans sa chambre, & ayant fait retirer le Greffier, ils interrogèrent le Maréchal sur des affaires secrètes.

Sur les quatre heures après midi le bourreau étant entré dans sa chambre pour le lier, il ne voulut souffrir, ni qu'il le liât, ni qu'il le touchât seulement; & il le menaça avec beaucoup de fierté, s'il entreprenoit de passer outre. Il descendit ensuite de lui-même dans la cour, & lorsqu'il fut au pié de l'échelle, il fit sa priere à Dieu, & se recommanda à ses freres, les priant instamment d'être toujourns fideles au Dauphin, Il se banda ensuite les yeux d'un mouchoir, & retroussa ses cheveux lui-même; car il ne voulut jamais souffrir que le boureau l'approchât. Enfin il se mit à genoux, & le coup partit avec tant de promptitude & d'habileté, qu'on vit le coutelas retiré, avant que la tête fût tombée. Le corps fut porté à l'Eglise de Saint Paul, & mis dans le tombeau avec sa tête; du reste il se trouva autant de peuple à ses obsèques, qu'on en auroit vû à son supplice, s'il eût été exécuté en Greve. Jamais tombeau ne fut arrosé de tant d'eau benite; ce qui fit quelque peine à la Cour, qui fut fâchée de voir qu'une démarche que tout le monde devoit regarder comme nécessaire pour la sûreté du Roi & de l'État, fut si mal interprétée, qu'elle devint un objet du mécontentement public. Dans le fond il se trouva bien des gens, d'ailleurs très-zelés

HENRI
IV.
1602.

Poursuites
faites contre
les complices.

pour la gloire d'un si grand Roi, qui le plainquirent de n'avoir pû, au milieu d'une prospérité si brillante, mettre sa personne & son état en sûreté, qu'en faisant perir un capitaine si expérimenté, & qui lui avoit rendu de si grands services.

Charle Hebert secretaire du Maréchal, fut mis à la question la plus rude; mais n'ayant rien avoué, on le condamna seulement à une prison perpetuelle. Le Roi lui ayant depuis fait rendre la liberté, ce mauvais citoyen dégoûté de sa patrie, s'attacha aux Espagnols & se retira à Naples, où sa maison & celle de Mathieu de la Bruyere, qui y étoit passé avant lui, devinrent deormais comme le cloaque, où tous les traîtres & tous les assassins qui étoient obligés de sortir du Royaume, alloient se rassembler & former leurs noirs complots contre la vie du Roi & la gloire de la France, comme il a paru depuis par le parricide détestable de Ravailiac.

Aussi-tôt que Biron avoit été arrêté; soit que la chose fût serieuse, soit que ce ne fût qu'une adresse de ce Maréchal, pour paroître fort zélé pour le Roi, il avoit fait dire à ce Prince d'envoyer promptement en Bourgogne, parce que le Baron de Lux dans le desespoir où il alloit être, livreroit infailliblement aux ennemis les châteaux de Beaune & de Dijon. Mais le maréchal de Lavardin étoit déjà parti, avec ordre de se saisir de toutes ces places, & de s'opposer avec ce qu'il avoit de troupes aux entreprises que pourroient faire les Espagnols qui devoient passer par la Bresse.

Avant la mort de Biron, Taxis ambassadeur d'Espagne étant venu en vertu du dernier traité, demander au Roi le passage par le pont de Gresin, qui est sur le Rhône, pour quelques troupes Espagnoles qui marchaient vers les Payis-bas, dit à sa Majesté, Que le roi d'Espagne son maître la prioit d'être persuadée, qu'il n'avoit aucune part aux intrigues du maréchal de Biron. Surquoi le Roi lui répondit de maniere à lui faire connoître qu'il ne vouloit point rompre avec sa Majesté Catholique; mais que d'ailleurs il ne seroit pas aisé de lui persuader qu'un complot tramé entre le Maréchal & le comte de Fuente, eût été ignoré de Philippe, & qu'il n'étoit guères vraisemblable, qu'on eût fait de si grandes profusions de son argent à son insçû.

Après la mort du Maréchal, le Gouvernement de Bourgogne fut donné à Roger de Sanlary de Bellegarde Grand Ecuyer de France, pour gouverner cette Province, en qualité de Lieutenant général jusqu'à ce que le Dauphin fût plus grand.

Tous les Princes étrangers, la reine d'Angleterre, le roi d'Escoffe, la République de Venise, félicitèrent à l'envi le Roi sur la découverte de la conjuration, & sur le bonheur qu'il avoit eu d'en prévenir les suites. Pour s'acquitter de ce devoir, leurs Ambassadeurs se rendirent au mois d'Août à Monceaux, où le Roi étoit alors: Taxis y parut aussi, & fit son compliment comme les autres avec le plus grand sang froid du monde. Le duc de Savoye chargea en même tems le comte de Fiesque son envoyé à la cour de France, de supplier sa Majesté de ne lui pas faire l'injustice de l'impliquer dans ce complot; & il se justifia là dessus, en niant qu'il y eût jamais eu aucune part. L'Archiduc de son côté chargea ses ministres de rejeter toute la faute sur le comte de Fuente.

Pendant qu'on étoit occupé à étouffer les restes de la conjuration, Nicolas Rapin surprit adroitement Gui Eder de Fontenelles gouverneur de l'isle de Tristan, qui a un très-bon port, auprès de Douarnenez sur la côte de Bretagne. Il prenoit aussi le nom de Beaumanoir; mais en considération de cette famille illustre on n'a pas mis ce nom dans le procès qui a été instruit contre lui. Il s'étoit fait connoître dans les dernières guerres par ses brigandages; & tout nouvellement il venoit de traiter avec les Espagnols, pour leur livrer son isle & son port. Le grand Conseil, à qui le Roi avoit renvoyé cette affaire, le condamna à la mort, comme convaincu de crime de leze-Majesté, & enveloppa même dans son châtement toute sa postérité. Il fut premièrement traîné sur la claye dans les rues de Paris, puis roué en Greve, & exposé sur la rouë. Par le même Arrêt Marcello Andrea Calabrois, qui avoit été pris avec lui, fut condamné à être aussi traîné sur la claye & roué: il étoit déjà dans le tombereau, lorsqu'on apporta des lettres du Roi, qui suspendirent l'exécution, & la firent remettre à un autre tems. On arrêta encore avec eux Pierre Bonnemerz de Rennes, qui fut pendu, & Jean Savinel dit du Tertre, qui fut appliqué à la question. Ce fut le 27 du mois de Septembre que se firent ces exécutions. La tête d'Eder fut portée à Rennes, & plantée

HENRI
IV.
1602.

Condamnation de Gui Eder de Fontenelles.

HENRI
IV.
1602.

sur la porte Touffaints , conformément à l'arrêt prononcé contre lui. Ces criminels ayant été appliqués à la question avant qu'on les menât au supplice , semblèrent charger René de Marec sieur de Monbarrot : en conséquence le grand Conseil ordonna qu'on s'assurât de sa personne. Lorsqu'on reprit Rennes sur le duc de Mercœur , ce Monbarrot y avoit rendu de très-bons services. Sur l'arrêt du grand Conseil le comte de Brissac ayant donné ordre qu'on l'arrêtât , il fut pris à Rennes , dans la maison même de Brissac , & conduit à Paris sous bonne garde : on ne le livra pourtant pas au grand Conseil ; mais il fut conduit à la Bastille , où il est resté long-tems , & d'où il ne sortit qu'après avoir été dépoüillé du gouvernement de la ville de Rennes.

Au mois d'Octobre Charle de Valois comte d'Auvergne ; qui avoit été arrêté en même-tems que Biron , dont il étoit ami intime & complice ; voyant que l'opiniâtreté du Maréchal à nier tout , lui avoit été funeste , & qu'un aveu sincère de sa faute fait à un Prince aussi clair-voyant qu'Henri IV , suffiroit pour en obtenir le pardon ; d'accusé il se rendit accusateur , & ayant découvert tout ce qu'il sçavoit de la conspiration , & tous les complices , il obtint sa grace , & fut mis en liberté. Le baron de Lux encouragé par son exemple , vint aussi à la Cour. Après avoir un peu tergiversé , il dit un jour assez plaisamment au président Janin qui le pressoit de partir , & qui l'assûroit du pardon s'il avoüoit ingénument son crime : *Vous êtes un mauvais capitaine , vous avez mené un soldat¹ à la guerre , & vous ne l'avez pas ramené avec vous.*

A l'égard du duc de Bouillon , dès que le Roi fut sorti de Poitiers , il se retira à Turenne , & y resta contre l'avis de ses amis. Il est vrai qu'il ne pouvoit se persuader que le parti qui avoit été salutaire au baron de Lux , le dût être pour lui-même. Aussi quoique le Roi lui eût écrit de sa propre main le 19 d'Octobre pour lui ordonner de se rendre auprès de lui , & qu'il eût promis d'obéir incessamment , il changea tout d'un coup d'avis ; & au lieu de la route de Paris , il prit celle de Languedoc , & passa à Castre : mais auparavant il écrivit de saint Seré au Roi le 30 de Novembre , pour lui rendre compte des raisons qui l'avoient fait changer des résolutions , & pour

Lettre du
duc de Bouil-
lon au Roi sur
sa retraite.

¹ Le maréchal de Biron.

justifier sa retraite, il marquoit, que dans le tems qu'il se dispo-
 soit à se rendre à la Cour, ayant été informé quels étoient ses
 accusateurs, il avoit cru devoir prier très-humblement sa Ma-
 jesté de ne point ajoûter foi aux accusations de gens perfide-
 s, qui avoient tant de fois conspiré contre la vie de sa Ma-
 jesté, & contre la tranquillité de l'Etat : Qu'il ne devoit point
 être accusé, & qu'il ne pouvoit être convaincu par des gens
 de ce caractère : Que c'étoient des ames vénales, & accoutu-
 mées au mensonge, qui n'ayant pu exécuter leurs desseins fu-
 nestes, croyoient ne pouvoir rien faire de mieux que de ren-
 dre suspect un des principaux officiers de la couronne, un an-
 cien serviteur de la maison du Roi, qui n'avoit jamais ambi-
 tionné pour sa propre gloire de plus grands honneurs que ceux
 qu'il tenoit de la grace & de la libéralité de sa Majesté : Que
 ces délateurs avoient bien mauvaise opinion de la bonté & de
 la clemence de sa Majesté, puisque se voyant déformais sans
 esperance de pouvoir par leurs intrigues malignes & pernicious-
 es engager les sujets du Roi dans leur révolte, ils s'étoient
 faits délateurs, en quoi leur but n'étoit pas tant de renoncer
 à l'avenir à leurs engagemens criminels, que de rendre ceux
 qui n'y ont jamais trempé, la victime de leurs accusations ca-
 lomnieuses, & de les forcer à faire par désespoir, & contre
 leur volonté, ce que ces scélérats n'avoient jamais pû exécu-
 ter, quoiqu'ils en eussent une extrême envie. » Mais, ajoûtoit-
 » il, des gens qui ont manqué à la foi qu'ils doivent à leur Prin-
 » ce, doivent-ils se flatter qu'on puisse ajoûter foi à leurs paro-
 » les ? Voilà ce qui me fait trembler : puis-je me présenter de-
 » vant votre Majesté, lorsqu'elle donne sa confiance à de tels ac-
 » cusateurs ? Voilà ce qui m'empêche de me rendre à la Cour.
 » Ce n'est pas que ma conscience me reproche rien ; mais c'est
 » que j'ai un très-grand intérêt que la vérité soit manifestée. C'est
 » une satisfaction que je dois au Roi, à l'Etat, & à ma propre
 » dignité, je dois effacer l'infamie dont je serois couvert par-
 » mi ceux de ma Religion, si mon crime restoit impuni. C'est
 » pour cela que je supplie votre Majesté de trouver bon que
 » j'use de la liberté que vous nous avez accordée par vos édits,
 » & que ma cause soit jugée par les magistrats, que vous-même
 » avez établis pour ceux qui font profession de la Religion nou-
 » velle : j'espère qu'elle voudra bien me l'accorder, & ce que je

HENRI
IV.
1602.

» demande est d'autant plus juste que dans une cause comme
 » la mienne, où l'on m'accuse d'avoir voulu augmenter la puis-
 » sance des Espagnols aux dépens de la France, il seroit diffici-
 » le de trouver des juges plus inexorables. Voilà ce qui m'a déter-
 » miné à aller à Castres¹, afin de me décharger promptement du
 » poids énorme d'une si horrible calomnie, & de me justifier
 » dans l'esprit de votre Majesté, que je supplie très-humblement
 » de prendre en bonne part ce que j'ai fait dans cette vûë, &
 » d'avoir la bonté de le regarder, non comme une défobéissance
 » à ses ordres; mais comme l'empressement d'un homme, qui
 » ne souhaite rien tant que d'être jugé.» Le Roi ayant reçu cette
 lettre, & regardant son évasion comme une suite de ses remors,
 lui répondit sur le champ, & lui ordonna de nouveau de se
 rendre auprès de lui. Il lui marqua: Qu'il ne s'agissoit point
 d'examiner à qui il appartenoit de le juger: Que c'étoit lui-
 même, qui seul, & sans témoins vouloit entendre sa justifi-
 cation de sa propre bouche: Que d'ailleurs la Chambre de
 Castres n'étoit pas compétente pour décider d'une affaire de
 cette nature.

Cependant le duc de Bouillon étoit arrivé à Castres, & ayant
 présenté sa requête à la Chambre, où présidoit Saint Felix,
 il demanda acte, comme il n'étoit point contumace, & com-
 me il s'étoit présenté à ses Juges; mais la Chambre refusa de
 connoître de cette affaire, le Roi lui ayant fait signifier par
 Jacques Dufaur, qui y fut envoyé de Toulouse, qu'il lui en inter-
 disoit la connoissance; & elle renvoya le Duc au Roi, pour
 sçavoir par qui il devoit être jugé. Cependant elle donna acte
 au Suppliant de sa comparution devant les Juges de la Cham-
 bre, qu'il disoit être compétens, parce que la Vicomté de Tu-
 renne, où il avoit son domicile, étoit du ressort du Parlement
 de Toulouse. Le Roi fut très-fâché, que la Chambre lui eut
 accordé cet acte. Cela se passa le 6 de Decembre.

Sur ces entrefaites le Duc informé que le Roi envoyoit
 Louis le Fevre de Caumartin président au grand Conseil, pour
 l'arrêter par tout où il le rencontreroit, & le lui amener sous
 bonne garde, après avoir salué Anne de Levi de Ventadour,
 qui se trouvoit alors par hazard à Castres, & qui commandoit

¹ Parce que le Roi y avoit établi une Chambre mi-partie pour les causes des Protestans. Le duc de Bouillon l'étoit.

en Languedoc sous le maréchal de Monmorenci en qualité de Lieutenant général, partit sur le champ pour se rendre à Montpellier; là après avoir protesté de son innocence dans une grande assemblée de Protestans, il implora la protection des Eglises Protestantes auprès du Roi; & demanda instamment qu'il lui fût permis d'user du privilege, que la loi lui donnoit d'être jugé par les juges établis pour ceux de sa Religion. En même tems de peur que la tranquillité publique, qu'il leur recommanda sur-tout, ne reçût quelque préjudice de son séjour dans le Royaume, il leur déclara qu'il étoit résolu d'en sortir pour un tems, & sur le champ il s'en alla à Orange; de là il passa en Dauphiné, & ayant envoyé un de ses Gentilshommes à Lefdiguieres, pour le complimenter de sa part; il marcha à grandes journées, & arriva enfin heureusement à Geneve.

Quelque tems après les Députés des Eglises Protestantes écrivirent au Roi en sa faveur, & le supplièrent de rendre justice à son innocence, & de ne pas prêter l'oreille aux rapports de ses ennemis, comme on avoit le front de l'en accuser; ils lui représentoient qu'il n'étoit pas vrai-semblable qu'un homme, qui avoit autant de cœur, & de Religion que le Duc, eût pû conspirer avec l'Espagne pour la ruine du Royaume: Qu'il étoit donc de la prudence & de la justice de sa Majesté de prendre garde que la haine de la Religion n'eût beaucoup de part à la disgrâce du Duc; la suppliant de renvoyer la connoissance de cette affaire à celle qu'elle voudroit choisir, des Chambres établies par ses édits en faveur des Protestans; & de ne pas se prêter à la malice de certaines gens, qui regardoient comme un holocauste agréable à Rome le sang des innocens, qu'on verse & qu'on voit fumer sur ses autels: ce sont les propres termes, dont ils se servirent pour faire mieux connoître combien cette affaire leur étoit sensible. Presque dans le même tems les Protestans du Languedoc écrivirent au Roi, pour lui marquer que le Duc étoit tout prêt de comparoître; pourvu que ce fut devant des juges non suspects, tels que ceux qui lui étoient accordés par les édits; & ils prioient instamment sa Majesté d'y consentir, prétendant même que c'étoit une justice qu'elle ne pouvoit refuser.

Le Roi chagrin de ces contre-tems, appréhendant d'ailleurs

HENRI
IV.
1602.

Les Protestans sollicitent sa grace.

HENRI
IV.

1602.

Sentimens
de la reine
Elizabeth sur
cette affaire.

que lorsque la reine d'Angleterre apprendroit ces nouvelles elle ne fut fâchée des poursuites qu'il faisoit contre le duc de Bouillon, & que cela n'altérât leur bonne intelligence, chargea Christophle de Harlai comte de Baumont son ambassadeur auprès de cette Princesse de lui rendre compte des accusations intentées contre ce Seigneur, & de la modération avec laquelle il s'étoit comporté; de lui faire remarquer qu'on n'avoit rien fait jusqu'alors, ni avec précipitation, ni contre la justice; & de la supplier de lui donner conseil, comme une bonne sœur, sur l'amitié de laquelle il comptoit. Cette Princesse habile comprit parfaitement que c'étoit un compliment de politesse que le Roi lui faisoit faire; & que dans le fonds ce n'étoit pas un vrai désir de profiter de ses conseils, qui le portoit à cette démarche. Comme elle ne vouloit pourtant pas abandonner un Seigneur qu'elle aimoit, & qu'elle croyoit injustement persécuté, & accusé calomnieusement par des gens qui le haïssoient à cause de sa Religion, elle chargea son Ambassadeur à la Cour de France de sa réponse. Elizabeth remercioit d'abord le Roi de l'amitié, & de la confiance qu'il lui marquoit, en voulant bien lui communiquer une affaire qui ne regardoit que le Prince & le sujet, ce qui ne se pratique guères entre Souverains. Ensuite elle lui marquoit qu'elle étoit persuadée qu'il auroit beaucoup mieux fait de ne la pas consulter: Qu'il arriveroit infailliblement de deux choses l'une, ou qu'elle passeroit pour vouloir porter mal à propos des regards trop curieux dans les affaires d'autrui, ce qu'une longue expérience lui avoit fait connoître qu'on ne sçauroit trop éviter; ou qu'elle auroit le déplaisir de voir sa candeur & sa sincérité soupçonnée en déclarant sa pensée ingénument sur une affaire de cette importance, quoique ce ne fût qu'après en avoir été priée: Qu'en effet il étoit presque impossible que le Roi ne la regardât pas comme partielle, puisqu'il étoit très-bien informé qu'elle avoit toujours eu une estime particulière pour celui au sujet duquel il demandoit son avis: Qu'elle avoit donc lieu de craindre que si elle essayoit d'affoiblir les accusations intentées contre le duc de Bouillon, ou de vouloir l'en justifier, elle ne parût négliger, ou se mettre peu en peine des intérêts de la personne & de l'Etat d'un frere, qui lui étoit extrêmement cher: Que cependant comme ce n'étoit point de son propre

mouvement qu'elle entroit dans une affaire qui ne la regardoit en aucune forte, comme elle n'en disoit son sentiment qu'après en avoir été priée, elle lui protestoit qu'elle alloit lui parler en conscience, & sans passion, & qu'elle ne donneroit rien, ni à la haine, ni à la faveur; elle déclaroit ensuite que les soupçons dont le Roi s'étoit laissé prévenir contre le duc de Bouillon, lui paroissoient peu fondés, & que les preuves en étoient si foibles, qu'elles ne devoient balancer dans l'esprit du Roi celles qu'il lui avoit données de sa fidélité & de son attachement en divers tems, & dans des conjonctures délicates.

» En effet, continuoit-elle, si le Duc dès sa plus tendre jeunesse, a été très-fidèle à votre Majesté dans un tems où vos affaires étoient en mauvais état, & où il n'avoit point d'autre motif de s'attacher à vous, que l'amitié qu'il avoit pour votre personne; comment peut-on s'imaginer qu'aujourd'hui qu'il vous est attaché, non par l'amitié seule, comme autrefois, mais par un serment qu'on ne peut violer, sans s'attirer la vengeance divine, il songe à vous être infidèle? Quoi? cet homme a toujours servi votre Majesté avec zèle, lorsqu'il y avoit mille périls à effuyer sans autre récompense à attendre que l'honneur d'en sortir vainqueur; pendant tout le cours de sa vie on ne l'a jamais accusé ni d'infidélité ni d'imprudence; aujourd'hui que V. M., qu'il servoit dans la seule vûe de lui plaire, est très-puissante & très-florissante, qu'elle peut lui faire la fortune la plus brillante, devient tout d'un coup si perfide & si insensé, que non seulement il sacrifie cette réputation qu'il s'est acquise par tant d'exploits, mais qu'il se jette de gayeté de cœur dans un précipice manifeste, & d'où il ne peut jamais sortir; en vérité cela est-il croyable ou possible? Que le Duc ait été le confident de Biron, c'est ce que je ne sçaurois m'imaginer, puisque tout le monde a sçû la haine & la jalousie qui a toujours été entre eux; encore moins puis-je croire qu'étant Protestant, il se soit ligué avec les Espagnols, pour la ruine du Roi & du Royaume, ce qui est l'autre chef des accusations qu'on intente contre lui. Elle ajoûtoit que c'étoient là les raisons qu'elle avoit de ne pouvoir soupçonner le Duc d'être coupable des crimes dont on l'accusoit: Qu'ainsi elle prioit instamment le Roi son frere & son ami, de se conduire en cette occasion avec toute

HENRI
IV.
1602.

HENRI
IV.
1602.

la modération qu'il avoit montrée jusqu'alors ; & de faire réflexion que soit que le Duc fût coupable, soit qu'il fût innocent, il y avoit grand nombre de gens qui lui étoient unis d'intérêt, sans que cependant on en attaquât d'autre que lui : ce qui prouvoit bien qu'il avoit des ennemis, mais ce qui ne le convainquoit pas pour cela d'être coupable : Qu'un Roi aussi sage qu'il étoit, devoit bien envisager toutes les suites que pouvoit avoir une pareille affaire : Que les preuves qu'on avoit ramassées contre l'accusé n'étoient pas, comme on dit d'ordinaire, aussi claires que le jour : Que si le Duc se trouvoit innocent, comme elle le souhaitoit & l'espéroit, il ne seroit pas aisé de réparer l'honneur d'un homme de ce rang : Qu'elle étoit fâchée qu'on ne s'y fût pas pris d'une autre manière avec lui : Que toute la terre étoit instruite par les lettres même du Roi, qui étoient entre les mains de tout le monde, que le Duc étoit accusé d'un crime énorme par son maître, qu'on regardoit comme le plus grand Roi de la Chrétienté : Qu'il étoit à craindre que la difficulté que faisoit ce Seigneur de se mettre entre les mains de la justice ne vînt plutôt de ce qu'il craignoit la colère du Roi & la malice des ennemis qu'il avoit auprès de sa Majesté, que d'aucune défiance qu'il eût de la bonté de sa cause : Qu'elle croyoit donc, que le Roi qui étoit plein de sagesse, & qui voyoit clairement toutes les menées que le roi d'Espagne faisoit contre lui au-dedans & au-dehors du Royaume, seroit beaucoup mieux de l'attaquer ouvertement & sans détour, & de réunir contre lui toutes ses forces avec celles des Princes alliés & amis de la France : Que par ce moyen il auroit un ennemi certain, & des alliés zélés & constants, qui s'uniroient à lui contre l'ennemi commun.

Manifeste
du duc de
Bouillon.

Voilà ce que l'Ambassadeur d'Angleterre fit entendre au Roi au nom d'Elisabeth. Comme la remontrance étoit un peu libre, Henri en fut piqué, & ne prit pas ces avis en bonne part ; cependant il n'en fit rien paroître pour lors. Il courut dans ce tems-là un écrit par lequel le Duc répondoit à tous les chefs d'accusation intentés contre lui. On disoit pour le charger ; Que pendant le siège de Roüen, & depuis en Angleterre, ce Seigneur turbulent avoit conseillé au comte d'Esseck la conjuration qu'il forma, & qui eut une fin funeste pour lui : Qu'en France il avoit tâché d'engager les Princes & les Seigneurs

Catholiques par des raisonnemens artificieux, en quoi il excelloit, à revoquer en doute l'état du Dauphin, afin de les jeter dans un précipice inévitable, dont il auroit bien sçû se tirer, quand il y auroit fait tomber les autres: Que pour obliger les Espagnols, il avoit fait solliciter sous main les Etats Généraux de se soumettre à leurs anciens maîtres à des conditions très-avantageuses, dont il seroit l'arbitre: Qu'il avoit projeté de démembrer le Royaume; & que pour en venir plus aisément à bout, il avoit résolu de changer de religion: Qu'il vouloit avoir le Dauphiné pour sa part, & pour récompense d'avoir travaillé à cette révolution: Qu'il étoit entré dans les projets que le maréchal de Biron avoit formés contre la personne du Roi, & contre le salut du Royaume; & qu'il en avoit trouvé l'exécution d'autant plus facile, que sa charge¹ lui donnant droit de coucher dans la chambre du Roi, il étoit en quelque sorte le maître de sa vie: Qu'il avoit dès le commencement refusé les accusateurs du Maréchal comme suspects: Qu'il s'étoit si peu fié à son innocence, que le Roi lui ayant envoyé ordre de venir à la Cour, il n'avoit point obéi, quoiqu'il eût promis de le faire: Qu'au lieu de cela il avoit affecté de se présenter à la chambre de Castres, qui étoit visiblement incompétente pour décider de cette affaire: Que sa fuite hors du Royaume étoit en quelque sorte un aveu de son crime: Qu'il avoit payé d'une ingratitude insigne tous les bienfaits, dont le Roi avoit pris plaisir de le combler: Qu'il n'avoit point écouté le conseil sage que lui donnoit la Trimouille son beaufrere² d'aller à Sedan, & d'y attendre les ordres du Roi: Qu'il se désoit tellement de son innocence, qu'il avoit réclamé la protection des Protestans du Languedoc & de la Reine d'Angleterre. Il répondit à tous ces chefs, dumoins aux principaux, en les niant absolument. Il ajouta, Qu'à l'égard de l'affaire du comte d'Esseck, jamais personne n'avoit imaginé ni dit contre lui rien de semblable: Que l'intérêt que la Reine d'Angleterre prenoit à sa défense, en étoit une preuve sans réplique: Qu'il en appelloit aussi à la conscience & à la memoire des Princes & des Seigneurs Catholiques, pour sçavoir s'il leur

HENRI
IV.
1602.

¹ Il étoit premier Gentilhomme de la Chambre.

² Le duc de Bouillon, & Claude

duc de la Trimouille avoient épousé les deux sœurs, filles de Guillaume de Nassau prince d'Orange.

HENRI
IV.
1602.

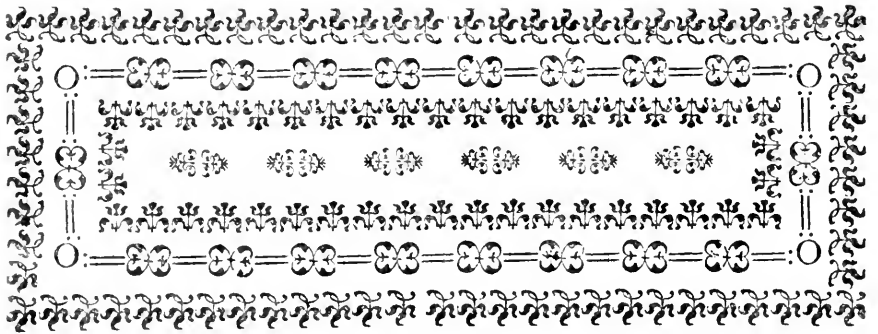
avoit jamais parlé sur l'état du Dauphin : Qu'il n'étoit pas assez scélérat , pour avoir formé le deſſein de jeter dans le précipice tant de perſonnes , qui lui étoient très-étroitement unies par le ſang, pour un deſſein déteſtable & indigne du nom François , ni aſſez inſenſé pour croire pouvoir ſe tirer de danger , après les avoir tous mis dans le précipice : Que cette ſollicitation des Etats Généraux , dont on l'accuſoit , étoit également vaine & impertinente : Qu'on ne pouvoit pas tenter une affaire comme celle-là , ſans allarmer tous les Princes & tous les Etats Proteſtans de l'Allemagne , & les réduire au deſeſpoir , parce que la reconciliation des Etats Généraux avec l'Eſpagne ne pouvoit ſe faire , ſans renverſer le plus ſolide fondement de la ſûreté publique ; d'ailleurs que ſon alliance avec la maiſon de Naſſau , fortifiée par tant d'autres liens , rendoit cette calomnie abſolument incroyable : Que ce qu'on diſoit du Dauphiné choquoit la vraieſemblance : Qu'il faudroit qu'il fût , non-ſeulement un ſcélérat & un perfide , mais un inſenſé, ſ'il avoit oſé l'entreprendre , ou ſ'il s'étoit flaté d'y réuſſir , ayant en tête Leſdiguières le plus grand capitaine de ſon ſiècle , qui étoit preſque abſolu dans cette province , par l'autorité qu'il ſ'y étoit acquiſe , par quantité de places fortes dont il étoit maître , & par l'attachement des peuples qui étoient preſque tous Proteſtans : Que le maréchal de Biron n'avoit jamais nommé aucun de ſes complices ; que ſ'il les avoit nommés , il ne l'auroit pas nommé ſeulement , mais qu'il en auroit apparemment nommé beaucoup d'autres avec lui : Qu'il étoit donc étonnant , que de tant de conjurés , il fût le ſeulement qu'on perſécutât , tandis que tous les autres étoient en crédit à la Cour , où on les accabloit tous les jours de bienfaits : Qu'il y avoit beaucoup de gens en ce pays-là , ſur qui le ſouſçon d'un parricide ſi déteſtable pouvoit tomber avec beaucoup plus de vraieſemblance , que ſur lui qui avoit la conſcience nette à cet égard , & qui avoit toujours préféré l'honneur à la vie. Qu'à l'égard de ſes accuſateurs , quoiqu'on ne les eût point encore nommés on les connoiſſoit aſſez par le bruit public : Que l'infamie de leur vie rendoit leur foi très-ſuſpecte , & qu'ils étoient ſi décriés , que des juges équitables ne voudroient pas recevoir leur témoignage dans une cauſe ordinaire , & contre le dernier des hommes : Que ſ'il s'étoit préſenté à la Chambre de

de Castres, il l'avoit fait en vertu des édits donnés en faveur de ceux de sa religion: Que dans une affaire où il s'agissoit de sa vie & de sa fortune, il étoit bien aise de n'avoir point de juges suspects, & d'être jugé par ceux à qui ce droit appartenoit naturellement, à moins qu'on ne renversât les édits: Que c'étoit pour cette raison qu'il n'avoit pas voulu rejeter le secours que les Protestans du Languedoc étoient venus d'eux-mêmes lui offrir, non plus que la protection de la reine d'Angleterre; mais que s'il y avoit eu la moindre ombre de vérité, ou seulement de vraisemblance dans les accusations dont on le chargeoit, cette Princesse auroit été aussi déclarée contre lui, qu'elle lui avoit paru favorable, sur-tout dans une conjuration où cette Princesse & tous les souverains avoient autant d'intérêt que le Roi, & qu'elle auroit été la première à solliciter le Roi son cher frere à faire une punition exemplaire du coupable. A l'égard des suites qu'eut cette affaire, je les rapporterai dans la suite.

Claude de Lorraine Prince de Joinville avoit aussi été accusé d'avoir eu des intelligences criminelles avec Philippe d'Anglure de Guionville, seigneur Comtois, qui dans les dernières guerres avoit désolé la frontière par ses courses continuelles; il fut arrêté sur la fin de l'année par ordre du Roi, & remis à la garde du Duc de Guise son frere. En même tems Henri écrivit aux Gouverneurs des Provinces: Qu'après avoir fait toutes les informations qui pouvoient avoir quelque rapport à cette accusation, il s'étoit trouvé qu'elles ne regardoient que le coupable seulement; qu'aucun autre de cette illustre famille n'avoit été ni impliqué, ni même nommé dans les dépositions. Le Prince fut convaincu dans la suite; mais comme il y avoit dans sa faute beaucoup plus de jeunesse que de noirceur, & qu'il avoit tout avoué, le Roi lui fit grace à la sollicitation de toute sa famille, & en particulier du duc de Lorraine, qui en fit parler au Roi par ses envoyés; mais sur-tout à la considération qu'il avoit pour le duc de Guise son frere.

HENRI
IV.
1602.

Fin du cent vingt-huitième Livre.



HISTOIRE

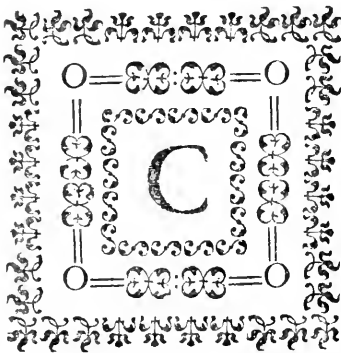
DE

JACQUE AUGUSTE

DE THOU.

LIVRE CENT-VINGT-NEUVIÈME.

HENRI
IV.
1602.
Renouvellement de l'alliance avec les Suisses.



Ette année qui avoit commencé par des spectacles & des bals, n'auroit été remplie que d'événemens lugubres, si l'on n'avoit pas renouvelé l'alliance avec les Suisses. Le Roi leur avoit envoyé dès le mois de Septembre de l'année précédente, Nicolas Brulart sieur de Sillery, qui avoit déjà été Ambassadeur auprès des Cantons. Lorsqu'il fut arrivé à Soleurre, où ils étoient assemblés, il leur fit dans l'hôtel de Ville un très-beau & très-long discours sur ce renouvellement d'alliance, qui avoit déjà été proposé par François Hotman sieur de Morfontaine, & il leur dit : Que ce qui avoit retardé jusqu'alors la conclusion de cette affaire étoient les

embarras de la guerre de Savoye ; il leur fit sentir l'avantage & l'utilité que les deux Nations retireroient de cette alliance. Il parla ensuite avec chaleur contre la malignité de ceux qui la dissuadoient ¹ ; il montra qu'en voulant les engager à rompre avec le Roi, leur dessein étoit de semer entr'eux la discorde, afin qu'ayant affoibli la puissance de cet Etat, en armant les membres les uns contre les autres, ils pussent ensuite renouveler leurs anciennes prétentions, & remettre sous le joug ces peuples qui avoient sçu le secouer, & recouvrer leur ancienne liberté. Il parla tout autrement du Roi : après avoir loué sa valeur, sa prudence, sa fidélité pour ses amis, son amour pour la paix, il leur fit comprendre, combien son alliance apporteroit d'utilité à leur pays.

Ils en convenoient tous ; mais les cinq petits Cantons Catholiques, qui venoient de traiter avec l'Espagne, avoient quelque difficulté, & ils prioient nos Ambassadeurs de leur expliquer de quelle maniere ils pourroient concilier l'ancienne alliance, qu'ils avoient faite avec la France, avec la nouvelle qu'ils venoient de conclure avec l'Espagne. On disputa beaucoup là-dessus ; & il n'y eut rien que le comte de Fuente viceroi de Milan, ne fit pour traverser cette affaire, qui étoit en très-bon train, jusqu'à leur offrir un million d'écus d'or. Cependant le vingt-cinq de Septembre les cinq petits Cantons s'assemblèrent à Lucernes, & le sept d'Octobre il y eut une assemblée générale à Baden, & une autre à Soleurre le 25 de Novembre.

Pendant ce tems-là de Vic notre Ambassadeur ordinaire auprès des Cantons, homme habile & vigilant, eut ordre de se rendre à Coire capitale des Grisons, pour traiter avec les trois ligues Grises : ils nommèrent soixante-sept députés, pour entendre ses propositions. De Vic leur exposa avec beaucoup de dignité les intentions du Roi, & il leur dit que Sa Majesté souhaitoit renouveler avec eux l'ancienne alliance, aux mêmes conditions que ses ancêtres, sans y ajouter, ni diminuer.

Néanmoins l'argent n'étant pas arrivé aussi-tôt que les Suisses l'espéroient, ce contre-tems troubla un peu la négociation : mais le maréchal de Biron étant arrivé à Soleurre sur la fin de Janvier avec une grande suite, il fit à toute l'assemblée un discours militaire, qui raccommoda toutes choses ; il leur dit,

1 La maison d'Autriche qui a des prétentions sur la Suisse.

HENRI
IV.
1602.

qu'ils devoient d'autant plus desirer cette alliance ; que si le Roi recherchoit alors leur amitié, ce n'étoit point le mauvais état de ses affaires, ni la guerre, qui l'y obligeoient, puisque la France étoit alors très florissante, & de plus en paix avec tous ses voisins. Il n'oublia pas de leur rappeler la memoire de son pere ; & il leur parla ensuite de l'amitié tendre & sincère, qu'il avoit lui-même pour eux, & qu'il conserveroit toute sa vie, tant en paix, qu'en guerre. Là-dessus l'alliance fut renouvelée aux mêmes conditions que les précédentes ; mais pour un tems plus long, c'est-à-dire, pour la vie du Roi & du Dauphin, & au-delà.

Ce jour-là, qui fut le dernier des beaux jours du maréchal de Biron, il donna un repas magnifique aux députés des Suisses & des Grisons ; mais il étoit mort quand ils vinrent en France jurer l'observation de ce traité : ils arrivèrent à Paris un samedi quatorzième d'Octobre avec une suite très nombreuse. Sillery & de Vic allèrent les recevoir à Charenton ; & les regalèrent dans la maison de Barthelemi de Cenami. De là ils furent conduits par Hercule de Rohan duc de Montbazon, par François de la Grange sieur de Montigny, & par une foule de Noblesse jusqu'à la porte Saint Antoine, où le Prévôt des Marchands accompagné des Echevins & des compagnies bourgeoises, les reçut avec de grands honneurs, & les complimenta de la part du Roi. Ensuite après leur avoir fait l'éloge des vertus de ce Prince, qui leur étoient connues ; sur-tout de sa valeur & de sa fidélité, il leur offrit l'amitié des Parisiens : de là on les conduisit aux logemens qui leur avoient été marqués par les Maréchaux des Logis de la maison du Roi. Le Chancelier qui avoit été autrefois Ambassadeur auprès des Cantons, leur donna un grand repas dès le premier jour de leur arrivée. Le lendemain ils allèrent au Louvre, & ils furent présentés au Roi par Henri Emmanuel de Lorraine duc d'Eguillon, fils du duc de Mayenne, accompagné de cinquante jeunes Seigneurs de la première Noblesse. Ils passèrent de là chez la Reine, & le jour suivant ils se rendirent à Saint Germain, où ils saluèrent le Dauphin âgé de deux ans. Henri d'Orleans duc de Longueville jeune enfant¹, qui étoit élevé avec le Dauphin, vint voir les députés des Cantons, pendant qu'ils

¹ Il avoit sept ans étant né en 1595. | ve de Bourbon sœur du Grand Condé, c'est celui qui épousa Anne Genevieve- | qui est morte de nos jours

étoient à table , & but à leur fanté au nom du Dauphin.

Lorsque le Chancelier leur donna audience , l'Avoier de Berne nommé Sagner porta la parole. Du reste on ajoûta deux articles au traité ; le premier , Que les cinq petits Cantons Catholiques ne seroient pas obligés de renoncer à l'alliance qu'ils avoient faite depuis peu avec le duché de Milan , & le duc de Savoyé , pourvû qu'avant toutes choses ils observassent les anciens traités faits avec la France ; le second , Que si on faisoit la guerre aux Protestans de France , non-seulement les Cantons Protestans ne seroient pas tenus d'envoyer les troupes auxiliaires qu'ils s'étoient engagés de fournir ; mais qu'ils pourroient même en ce cas rappeler celles qu'ils auroient dans le Royaume , sans contrevenir au traité. Le comte de Soissons leur donna le Samedi suivant un grand & magnifique repas en maigre.

Le lendemain l'archevêque de Vienne célébra pontificalement la Messe dans l'Eglise de Notre-Dame : le Roi & toute la Cour y assistèrent. Les Députés Protestans entrèrent dans l'Eglise , mais il se tinrent dans la nef auprès du Jubé. Après la Messe le Chancelier ayant fait un discours au nom du Roi , Sa Majesté jura l'observation du traité, foi de parole de Roi , suivant la formule ordinaire ; & les députés des Cantons jurèrent ensuite la même chose les uns après les autres en touchant les saints Evangiles. Après la cérémonie , il y eut à l'Evêché un repas magnifique , où le Roi se trouva avec tous les Princes , & il fit l'honneur à tous les Députés de boire à leur fanté.

Le lendemain les Députés ayant demandé qu'on ajoûtât au million qu'on leur avoit promis , parce qu'il leur faudroit plus de quatre cens mille écus par an pour payer leurs dettes , le Roi leur fit dire que les guerres passées avoient épuisé le trésor , & qu'il n'étoit pas en état de leur accorder ce qu'ils demandoient. Ils allèrent ensuite dîner à l'hôtel de Ville , où on leur donna un repas splendide. Deux jours après Madame de Longueville alliée du corps Helvetique à cause de son comté de Neuchâtel , traita à son tour les Députés. De Vic les ayant ensuite conduits au Louvre , ils prirent congé de Sa Majesté , qui leur fit des presens , & leur donna de grandes medailles d'or frappées à l'occasion de cette alliance. Il paroît par

HENRI
IV.
1602.

HENRI

IV.

1602.

Édit contre
les duels.

l'inscription de ces médailles, que l'or en avoit été tiré d'une mine qu'on avoit depuis peu découverte dans la Bresse.

Il me reste encore à parler de quelques affaires du dedans du Royaume. Tandis que le Roi étoit à Blois, il reçut des plaintes de toutes les provinces contre la licence des duels, qui renversoit toutes les loix divines & humaines, mettoit en peril tous les ordres de l'Etat, & troubloit la tranquillité publique. Pour arrêter cette fureur, le Roi donna un édit qui condamnoit à mort, non-seulement ceux qui appelloient, mais aussi ceux qui étoient appellés, s'ils se trouvoient au rendés-vous, & outre cela ceux qui portoient le cartel, & les seconds, tant de l'appellant que de l'appellé, & déclaroit leurs biens confisqués, sans pouvoir jamais obtenir de grace, ni pour leur vie ni pour leur bien, sous quelque prétexte que ce pût être. L'édit ordonnoit encore, que ceux qui se plaindroient d'avoir reçu une injure, où leur honneur fût intéressé, ou qui auroient reçu un appel, dont le refus est regardé par toute la Noblesse, & par tous les militaires, comme une lâcheté qui deshonne, seroient tenus de porter leurs plaintes au Connétable, aux maréchaux de France, ou au Gouverneur de la province, où ils se trouveroient : Que celui à qui la plainte auroit été adressée, seroit venir les parties, entendroit leurs raisons, ordonneroit la réparation qu'il jugeroit convenable, leur défendrait à l'avenir toute voye de fait, & que les deux parties seroient obligées de s'en tenir à ce qu'il auroit jugé : Que celui qui y manqueroit encourroit l'indignation du Roi, seroit banni de la Cour & de la province, ou puni de quelque autre peine extraordinaire : Qu'on seroit même extraordinairement le procès à ceux qui auroient été tués en duel ; comme criminels de leze-majesté. L'édit fut enregistré au Parlement avec cette reserve : Que ni le Connétable, ni les maréchaux de France, ni les Gouverneurs de province, ne pourroient en vertu de cet édit, prétendre connoître d'aucun crime ou délit, si ce n'est de ceux qui regardent l'honneur entre Gentilshommes, & qu'ils n'étendroient point leur droit au-delà. Cet édit est du mois de Juin. Jamais loi ne fut plus sage & plus respectable que celle-là, & en même-tems plus mal observée, ce qui a causé de grands maux à la France, & attiré la colere de Dieu sur nous. Mais on fit d'un autre côté un

changement dans la monnoye aussi pernicieux, qu'imprudent. Ce fut d'abroger dans le commerce & dans les contrats, l'usage de compter par écus d'or, qui duroit depuis 1577, & qui avoit heureusement ôté l'occasion d'augmenter le prix de l'or & de l'argent, & de faire encherir les marchandises & les denrées, comme il arrive quand on compte par livres : car ces livres ne sont pas une espèce réelle, mais une monnoye imaginaire. Quelque horrible qu'ait été la licence des banquiers & des usuriers pendant les dernières guerres, cette manière de compter par écus d'or avoit empêché qu'il n'arrivât aucun inconvénient ni aucune variation par rapport à l'espèce, au lieu qu'avant l'édit de 1577, qui a réglé qu'on ne compteroit que par écus, on avoit vû des desordres affreux en pleine paix, jusques-là que la valeur de l'écu d'or ayant été mise à six livres, & toutes les autres espèces d'or & d'argent, tant étrangères que de France, ayant été rehaussées à proportion, personne ne sçavoit plus ce qu'il avoit de bien.

L'abrogation de l'édit de 1577 ayant été proposée devant le Roi, les Présidens des trois cours souveraines, & les plus éclairés, tant de la Cour des monnoyes, que du corps de ville, avoient opiné là-dessus jusque bien avant dans la nuit, en présence des seigneurs de la Cour; & enfin il avoit été décidé presque unanimement, qu'il ne falloit pas toucher à l'usage de compter par écus d'or établi en 1577. Mais quoiqu'on en eût reconnu l'utilité en différens tems, l'opiniâtreté d'un homme qui se faisoit un point d'honneur de venir à bout de tout ce qu'il entreprenoit, l'emporta sur l'expérience. Ainsi l'édit fut donné à Monceaux au mois de Septembre, & ayant été apporté au Parlement, on refusa d'abord de l'enregistrer après une première & seconde jussion. Jacques-Auguste de Thou, accompagné du Président Seguier & de quelques Conseillers, parce que les autres Présidens étoient malades, se rendit même à la Cour, & presenta au Roi un mémoire abrégé des raisons que le Parlement avoit eûes de refuser l'enregistrement. Mais le mémoire fut reçu assez mal; on le lut en particulier, sans que les députés du Parlement fussent présens, ce qui ne s'étoit jamais fait; & la réponse fut, que l'édit devoit l'emporter sur les raisons contenues dans le mémoire, & que le Roi vouloit qu'il fût enregistré sur le champ. Ainsi

HENRI
IV.

1602.

Changement
pernicieux
dans la mon-
noye.

HENRI
IV.
1602.

l'enregistrement s'en fit le seize de Septembre sur les ordres exprès du Roi, plusieurs fois réitérés, & après que le Parlement eut donné par écrit les motifs qui l'avoient empêché jusqu'alors d'y souscrire, comme il est marqué dans l'acte d'enregistrement. La chambre des Comptes & la cour des Aydes suivirent l'exemple du Parlement. Mais les officiers de la cour des Monnoyes, qui seuls avoient approuvé ce nouvel Edit, l'enregistrèrent avec de grands applaudissemens.

Le prétexte qu'on prit pour colorer cette innovation, fut que depuis qu'on ne comptoit plus par livres, qui est le tiers de l'écu, cet usage de compter par écus d'or avoit ouvert la porte aux profusions & au luxe; mais ne pouvoit-on pas remédier à ce mal par de bonnes loix, en réglant la dépense & réfrénant la licence des mœurs? L'expérience nous a bien montré depuis qu'il n'y avoit rien de plus sage, que ce qui avoit été arrêté par l'édit de 1577, pour empêcher que le prix de l'écu d'or n'augmentât, en introduisant l'usage de compter par livres; & l'abrogation de cette loi nous a replongés dans tous les maux, auxquels on avoit remédié, en l'établissant. Par là le gouvernement s'est vû dans la nécessité d'augmenter le prix de l'écu d'or, & par conséquent de hausser le prix des marchandises, sur-tout de celles qu'on tire des pays étrangers, comme je le dirai plus particulièrement en son lieu, si Dieu me fait le grace de continuer jusque-là mon ouvrage.

Découverte
de différentes
mines.

La perte que nous causa ce nouvel édit enfanté par l'ambition, parut en quelque sorte réparée par un bonheur particulier à la France, qui outre l'avantage d'un terroir très-fertile, a encore celui que la nature accorde quelquefois par manière de compensation à des terres ingrates & stériles, je veux dire des mines de différens métaux; en effet on prétend que l'Auriège, qui sort des Pyrenées, & traverse le comté de Foix, roule dans ses eaux quantité de petites parties d'or & d'argent; qu'il y a des mines d'argent à Carcassonne; de plomb & d'étain, dans les Cevennes, & dans le Gevaudan; de plomb, dans un bourg du Vivarés, qu'on appelle Annonay; de très-bonnes mines de fer, en Auvergne; & qu'on tira il n'y a pas long-tems quantité d'or & d'argent d'une mine qu'on découvrit à S. Martin dans le Lionnois; mais pour faire valoir des mines, il faut un travail assidu, & souvent périlleux, & une vie dure & de peu de

de dépense : or dans un payls auffi abondant que la France on trouve peu de gens de ce caractère : accoûtumés à la bonne chere , nos François ne ſçauroient ſe ménager autant qu'il faudroit pour des entrepriſes qui demandent de ſi grands frais. On ſongea d'abord à ſe ſervir d'Allemands , moyennant certaine retribution ; mais on ne douta pas que dès qu'ils auroient respiré l'air de ce payis-ci, ils ne vouluffent vivre comme y vivent nos François. Cependant les frais des mines ſont ſi exorbitans , que ſi les entrepreneurs ont des ouvriers qui leur coûtent plus d'un ſol par jour chacun , il eſt impoſſible qu'ils y gagnent , & par conſéquent qu'ils continuent d'y faire travailler , quelques vigilans & quelques habiles qu'ils ſoient , & quelque abondante que ſoit leur mine.

On ne laiffa cependant pas de donner à ce ſujet au mois de Juin un édit qui fut enfin enregiſtré au Parlement , après beaucoup de difficultés. Ce n'étoit qu'une confirmation de ceux qu'on avoit faits autrefois ſur cette matiere , & dont nous avons parlé ſur l'année ſoixante-trois du ſiècle paſſé : mais on y ajouta quelques clauſes , entr'autres celle-ci : Qu'afin que les Seigneurs particuliers ne puffent ſe plaindre qu'en faiſant fouïller les mines qui étoient dans leurs terres , on leur fit un tort conſidérable , le Roi , pour les dédommager , ordonnoit que toutes les mines de ſouffre , de nitre , de fer , d'acier , de vitriol , de charbon de terre , d'ardoïſe qui ſert à couvrir les maiſons , de plâtre , de craie , de moilon & de pierres à faire des meules , appartiendroient aux propriétaires des terres , où elles ſe trouveroient , ſans qu'on pût leur en conteſter la poſſeſſion. En même-tems pour donner plus de luſtre au nouveau genre de travail , le Roi créa une charge de Grand maître des mines : Roger de Bellegarde Grand Ecuyer de France , & Lieutenant-Général au gouvernement de Bourgogne , en fut revêtu ; & il lui donna pour Lieutenant le ſieur de Ruzé ſecrétaire d'Etat , & pour Intendant Pierre de Beringhen ſon premier valet de chambre. On établit auffi une juridiſtion pour les ouvriers qu'on y employeroit. Jean de Villemereau Conſeiller au Parlement , fut revêtu de cette charge , mais ſans émolumens , pour les raiſons que j'ai dites.

Il arriva ſur ces entrefaites une affaire à Bordeaux , qui non ſeulement troubla toute la ville , mais qui par une entrepriſe

HENRI
IV.

1602.

Différend
de l'Arche-
vêque de Bor-
deaux, avec
le Parlement
de cette ville.
* Henri
d'Escoubleau.

que le hazard ou la témérité fit naître, renouvela le conflit de la juridiction ecclésiastique avec celle du Roi. Le cardinal de Sourdis * archevêque de Bordeaux avoit fait travailler à démolir un autel dans l'église Cathédrale de S. André. Cette entreprise scandalisa tous les Ordres de la ville, & en particulier plusieurs Conseillers du Parlement, qui se trouvèrent dans ce tems-là à l'Eglise. Le prétexte dont se servit ce Prélat pour justifier ce procédé, fut qu'une partie du peuple qui alloit au Sermon, ne se contentant pas d'entendre le Prédicateur, & ayant la fote curiosité de vouloir le voir au visage, montoit d'une manière indécente sur cet Autel, & donnoit un spectacle ridicule dans un lieu saint, consacré à la prière. Comme il avoit entrepris cette démolition sans consulter les Chanoines & contre leur volonté, le lendemain ils voulurent faire rétablir cet autel; le Cardinal étant survenu avec ses domestiques, les Maçons qui y travailloient furent chassés & mis en fuite, & les Chanoines qui étoient presens, reçurent quelques coups de poing dans le tumulte.

D'un autre côté le maçon qui avoit démoli l'autel ayant été arrêté par ordre du Parlement, le Cardinal alla en personne à la prison, fit rompre les portes, & en retira son maçon. Le Parlement informé de cet attentat, rendit un Arrêt, toutes les Chambres assemblées, par lequel il étoit ordonné, que l'autel démoli seroit rétabli; & pour veiller à l'exécution, il commit Geraud d'Amalby sieur de Sessac doyen, homme également respectable, par son âge, & par son mérite, avec Jean Bonneau sieur de Verdun. En même-tems pour empêcher qu'on ne fit violence aux ouvriers, on leur donna un détachement des compagnies bourgeoises des Jurats. Ils se rendirent donc le lendemain à l'église de Saint André; & comme ils étoient plus forts que le Cardinal, ils firent rétablir l'autel, sans que personne s'y opposât. L'Archevêque se contenta d'envoyer un Prêtre pour les excommunier; mais Sessac le fit retirer avec un air de mépris, en lui disant, que pour une excommunication de cette nature, il falloit que le Cardinal y vînt lui-même.

L'Archevêque ne pouvant se défendre par les armes matérielles, résolut d'employer les spirituelles, pour venger l'affront qu'il prétendoit avoir reçu. Ainsi le Dimanche suivant

Sessac & Verdun étant allés à l'église de S. Projet dans le dessein d'entendre la Messe & le Prône, le Prêlat s'y rendit, non-seulement avec la Croix, mais en faisant porter devant lui le S. Sacrement, ce qui frappa extraordinairement les esprits de toute l'assistance. Ensuite ayant cité à la porte de l'Eglise Sessac & Verdun, il les déclara excommuniés dans les formes ordinaires; & pour inspirer plus d'horreur au peuple, il éteignit quatre flambeaux, & il défendit à celui qui devoit faire le Prône de parler, & au Prêtre de dire la Messe en leur présence, sous peine d'excommunication. Il ajouta encore beaucoup d'injures, auxquelles Sessac répondit en deux mots qu'il étoit fou à son ordinaire, & qu'on lui feroit chanter la palinodie: cependant pour ne pas donner occasion à un plus grand désordre, ils sortirent de l'Eglise. Le Cardinal se retira avec le S. Sacrement, & l'ayant porté pompeusement & comme en procession par la ville, il rentra dans son palais avec un air triomphant, semblable à un conquérant qui vient de remporter une victoire.

Le Lundi suivant le Parlement voulant prévenir le scandale public, & maintenir son autorité, qui étoit celle du Roi, fit assembler toutes les Chambres en présence du maréchal d'Ornano, qui commandoit dans la province en qualité de Lieutenant-Général en l'absence du prince de Condé; & ayant entendu le procureur du Roi, qui parla vivement contre le Prêlat, on rendit un Arrêt qui ordonnoit au Cardinal de révoquer l'excommunication qu'il avoit fulminée, & d'en déposer dans le jour un acte en bonne forme au greffe de la Cour, faute de quoi il seroit condamné à une amende de quatre mille écus d'or envers le Roi. On y ajouta une clause, qui défendoit à tous les Archevêques & Evêques du Royaume d'excommunier aucun Magistrat & aucun officier du Roi lorsqu'il fait les fonctions de sa charge, à peine de dix mille écus d'amende; enjoignant en outre au Cardinal de faire lire publiquement par un Prêtre dans le parvis de l'église de Saint Projet, l'acte par lequel il révoqueroit l'excommunication.

Ce fut dans le mois de Mars que se passèrent toutes ces scènes; & dans ce même tems ce Prêlat étant allé au Parlement, on lui en refusa l'entrée, & on le fit attendre une heure devant la porte, où le premier Président lui fit une réprimande

HENRI
IV.
1602.

HENRI
IV.
1602.

fort vive en présence du maréchal d'Ornano , & lui ordonna de se conduire à l'avenir avec plus de circonspection.

Cependant les deux partis envoyèrent leurs plaintes à la Cour, le Cardinal d'un côté , & de l'autre le Parlement, le maréchal d'Ornano , & les Jurats, qui représentèrent à Sa Majesté que tout s'étoit passé dans les règles, & qu'ils avoient été forcés d'en venir à ces extrémités, pour appaiser le tumulte. Le Roi selon la formule ordinaire défendit, aux deux partis de passer outre ; & par un expédient qu'on met depuis long-tems en usage , quoiqu'il soit souvent préjudiciable à l'autorité royale, Sa Majesté se reserva la connoissance de cette affaire.

Procès en
Dauphiné en-
tre le tiers
Etat d'un côté
le Clergé &
la Noblesse
de l'autre.

Il ne faut pas non plus oublier de parler ici d'un grand procès, qui s'éleva en Dauphiné entre le Tiers-Etat d'un côté, & le Clergé avec la Noblesse de l'autre. Comme il étoit difficile de le suspendre ou de le juger, sans exposer la tranquillité de la province, il essuya de longues furséances, accompagnées de grandes contestations. Enfin il fut jugé cette année au conseil du Roi, au rapport d'André Huraut sieur de Maisse. Le Tiers-Etat se plaignoit, que les deux autres Ordres rejettoient sur lui toutes les charges de la province, quoiqu'il n'eût aucune part ni aux honneurs, ni aux dignités, ni aux émolumens publics, & qu'il ne fût nullement en état de supporter ce fardeau, ne faisant pas la sixième partie de la province : Qu'anciennement toute la province en général en avoit été exempte, & que ce n'étoit qu'à cette condition que leurs Princes l'avoient donnée aux fils aînés de nos Rois : Que les tems ayant changé, s'il étoit nécessaire de lui imposer ce fardeau, il étoit juste du moins de le partager également sur tous les habitans, & de n'en pas décharger ceux qui par leurs dignités & par leurs richesses se trouvoient le plus en état de le porter : Que les impositions n'étoient point personnelles en Dauphiné, comme elles le sont en plusieurs autres provinces du Royaume : Que chacun étoit taxé à proportion de ses biens, d'où ils concluoient que chacun devoit y contribuer à proportion des fonds qu'il possédoit.

Il y avoit cinquante ans que ces plaintes avoient commencé, & peu s'en fallut alors que la chose n'allât jusqu'à la sédition. Le peuple commençoit déjà à s'attrouper à Moyran & à Romans. Enfin l'an 1554 le procès fut terminé par une

transaction, confirmée ensuite par un arrêt du Conseil rendu au rapport de Michel de l'Hôpital, qui fut depuis un des plus dignes Chanceliers que la France ait eus. Or comme cet accommodement étoit entièrement à l'avantage du Clergé, de la Noblesse, & de ceux qui jouïssent des mêmes privilèges que la Noblesse, le peuple de la campagne en demandoit la cassation avec grand bruit; & crioit d'autant plus haut, que les Nobles l'avoient presque entièrement dépoüillé de tous ses biens pour payer les dettes qu'ils avoient contractées pendant les dernières guerres civiles.

Le Clergé justifioit son droit par ses privilèges. La Noblesse qui jouït par tout des mêmes privilèges que le Clergé, se défendoit du reproche odieux que le peuple lui faisoit, de l'avoir ruiné. Elle soutenoit que ce n'étoit point elle qui avoit envahi les biens des habitans de la campagne pendant la guerre; que c'étoit la bourgeoisie, & les usuriers qui les avoient détruits pendant la paix; & ajoûtoit que l'imposition annuelle ne se paye point en Dauphiné à raison des biens que l'on possède, mais par tête, ou par feux, comme on dit en ce pays là. Les autres privilégiés, comme les professeurs en droit, les magistrats, les trésoriers de France, s'étoient aussi ligués contre le peuple pour soutenir leurs exactions.

Enfin il y eut un arrêt rendu, qui ne disoit presque autre chose que ce qui avoit été réglé par le premier, sçavoir, que la Noblesse, tant d'épée que de robe, le Clergé, & tous ceux qui jouïssent des mêmes privilèges, seroient exemts de toutes charges sur leurs biens, tant nobles que roturiers, excepté de celles que la Noblesse a coûtume de payer. (On excluoit de cette exemption leurs fermiers, qui à raison de leurs biens meubles, de leurs troupeaux, & de leur négoce, devoient être obligés à porter leur part des charges de la province.) Que les Présidens, Conseillers, Avocats du Roi, les Procureurs du Roi actuellement en charge, seroient aussi exemts de toutes les impositions publiques, tant qu'ils seroient en exercice, & même lorsqu'ils n'y seroient plus, pourvû qu'ils eussent exercé pendant vingt ans. (Mais l'arrêt excluoit encore de cette grace les autres officiers du Parlement, les Avocats du Conseil, les Greffiers, les Huissiers, les juges Châtelains, & les autres Conseillers, Avocats & Procureurs des Sièges inférieurs, sauf

HENRI
IV.
1602.

HENRI
IV.
 1602.

l'immunité ancienne du Prevôt de robe - courte du Graisivaudan¹.) Que les enfans des Présidens, des Conseillers, des Avocats & Procureurs généraux, & des autres officiers privilégiés qui auroient les mêmes charges que leurs peres; feroient également exemts si leurs peres avoient exercé vingt ans, ou étoient morts revêtus de leurs charges; & que si dans la suite ces enfans ne faisoient rien qui dérogeât à la Noblesse que ces charges leur avoient acquise, ils feroient dorénavant toujours censés nobles: Que ceux au contraire qui possédroient à l'avenir les même charges, si leur pere ou leur grand-pere n'en avoient pas été revêtus, ou s'ils n'avoient pas quelques autres titres, qui annoblisse selon les loix, & les coutumes du Royaume, feroient exclus de cette grace. L'arrêt ordonnoit la même chose pour la Chambre des comptes; à l'égard des Trésoriers de France, il n'accordoit le privilège de Noblesse qu'au doyen. Pour ce qui est des officiers de la Maison du Roi, des archers du prevôt du Graisivaudan, des Couriers du cabinet, des officiers de la Monnoie, ou de l'Artillerie, ils devoient jouir de leurs privilèges conformément à l'édit de 1598 sur l'exemption de taille; & il étoit ordonné qu'on feroit une recherche exacte de ceux qui jouissoient abusivement de ce privilège depuis quarante ans. On revoqua les graces de naissances qui avoient été accordées depuis vingt-trois ans à des roturiers, & le Roi s'en réservoir la connoissance, pour juger dans son Conseil du mérite particulier de chacun de ceux qui les avoient obtenues. Les bâtards des nobles & des officiers privilégiés étoient de même exclus de l'immunité. On la confirmoit au contraire aux professeurs de droit de Valence, qui sont payés par le Roi, ou par la Ville. Le tiers Etat étoit condamné à porter les charges de la Province, & on laissoit aux deux autres Ordres le soin de la répartition; à condition qu'ils la feroient avec équité, & qu'ils ne rejetteroient point sur le peuple les dépenses qui regarderoient leurs affaires particulières. Enfin il étoit dit, que les gentilshommes de Languedoc & de Provence, qui auroient acquis depuis vingt ans des biens roturiers dans la province de Dauphiné, ou qui pourroient en acquerir à l'avenir, feroient obligés à porter les charges publiques à proportion de ces biens, à moins qu'ils

¹ On appelle ainsi le territoire des environs de Grenoble.

n'eussent leur domicile en Dauphiné : voilà ce qui fut réglé alors, pour conserver à chacun ses droits.

On ne sçauroit dire à quel point le peuple fut outré de ce règlement. Mais le Prince étant très-puissant, & le Royaume en paix, il fallut prendre patience : cependant comme la patience a ses bornes, il seroit bon que ceux qui sont à la tête des affaires prissent garde à ne la pas pousser trop loin ; de peur qu'elle ne se tourne en fureur, & qu'elle n'aboutisse enfin à une sédition, qui seroit à la vérité funeste à ses auteurs, mais qui le seroit en même tems à tous les Ordres de la Province.

Il y eut dans le même tems un procès, qui ne fut pas moins vif que celui dont je viens de parler, entre l'évêque d'Angers & les Chanoines de la Trinité, qui avoient appellé comme d'abus d'une ordonnance de ce Prélat. Cette affaire réveilla le souvenir d'une autre, qui s'étoit passée l'année précédente, dans laquelle il avoit soutenu les Recolets contre le Parlement, & où par le crédit qu'il avoit à la Cour, il avoit porté à l'autorité de ce corps un coup qui causoit un préjudice notable à celle du Roi. Le fond de la dispute entre ce Prélat & les Chanoines étoit, qu'il avoit voulu abolir l'usage du bréviaire, du missel & du pseauteur dont ils s'étoient toujours servis jusqu'alors, & établir à la place l'usage approuvé par le Concile de Trente ; & cela sans avoir consulté, ni le Clergé de son diocèse, ni l'archevêque de Tours son métropolitain. On l'accusoit même d'avoir fait une ordonnance, par laquelle il enjoignoit de jeter au feu tous les anciens livres qui servoient à l'office divins ; & on disoit qu'afin d'intimider ceux qui ne plieroient pas, il avoit fait arrêter à Paris & emprisonner ignominieusement sous un autre prétexte Michel Suzanne, qui poursuivait au nom du Chapitre l'appel comme d'abus.

Le Procureur général prit fait & cause pour les appellans, & Louis Servin portant la parole, dit : Que dans un usage aussi ancien que celui là, l'Evêque n'avoit pas droit de rien innover sans la permission du Roi, & sans consulter son Métropolitain, & tout le Clergé de son diocèse. Ses raisons étoient, que l'office qui se chante tous les jours dans les Eglises de France, y avoit été établi dès le tems de Charlemagne, qui le reçut du pape Etiene, comme le rapporte Valafriid Strabon : qu'ainsi on n'avoit pu faire un pareil changement, sans que l'autorité

HENRI
IV.
1602.

Procès entre l'évêque d'Angers & le Chapitre de la Trinité.

HENRI
IV.
1602.

du Roi intervînt : Que depuis plus de deux cens ans ces livres étoient en usage dans le diocèse d'Angers, & qu'il y avoit une bulle de Pie V. qui déclaroit, que quand un usage étoit si ancien, on ne devoit pas le quitter, & que s'il s'y trouvoit quelque abus à retrancher, ou à réformer, c'étoit à l'Evêque à le faire du consentement & par le conseil de son Chapitre : Qu'on avoit tenté quelque chose de pareil en Espagne du tems de Gregoire VII. & d'Urbain II. son successeur, par rapport à l'office des Gaules & à celui de Toledé ; & que la contestation étoit allée si loin, qu'on avoit résolu de la finir par un duel : Qu'enfin on s'en étoit remis à l'épreuve du feu, pour décider lequel de ces deux offices étoit le meilleur, comme Roderic archevêque de Toledé le raconte au sixième livre de son histoire : Qu'en l'année 1583 la même matière ayant été agitée à Paris, l'Evêque qui souhaitoit d'introduire l'usage des livres de prières, corrigés par le Concile de Trente, avoit commencé fort sagement par consulter son Chapitre : Qu'après une délibération solennelle le Chapitre avoit répondu que le bréviaire & le missel de Paris étoient très-anciens : Qu'ils avoient toujours été approuvés par les Papes : Que ses cérémonies & son rit avoient été regardés, comme ce qu'il y avoit de plus parfait en ce genre, non seulement par les Eglises de France, mais par celles de toute la Chrétienté ; & qu'on les avoit trouvées si dignes d'admiration & de respect, qu'il étoit bien plus à propos de les continuer que de les abolir, & que l'on s'en étoit tenu à cet avis. Il ajouta, que la faculté de Théologie de Paris consultée là dessus par l'Evêque, avoit répondu, que cette variété que l'on voit dans les différentes formules de prier, a été ménagée par la sagesse infinie de la Providence, pour former le concert aimable de l'Eglise : Qu'on ne peut ôter cette variété, sans introduire dans la Religion un désordre qui attaque en même-tems la raison, & la foi qui opère par la charité : Qu'en effet notre foible raison doit se conformer à la raison éternelle, qui dès le commencement du monde mit dans la création de l'univers cette variété infinie que nous y admirons ; afin que cet accord merveilleux de tant de choses différentes & opposées, nous porte d'autant plus à la vertu, que nous voyons un plus grand nombre & une plus grande variété d'objets : Qu'ôter cette variété, c'est diminuer la gloire de Dieu, le culte des Saints, & l'édification des Chrétiens, dont la piété est ranimée

ranimée par cette multitude d'exemples, c'est en même tems
 diminuer l'autorité des Evêques & des Diocèses : « Ce ne font
 » pas en effet des gens simples & dévots, qui travaillent à abo-
 » lir cette variété charmante : ce font de rusés politiques, qui
 » veulent à quelque prix que ce soit tirer profit de tout. Tou-
 » te nouveauté étant à bon droit suspecte, un tel changement
 » ne peut être que très-préjudiciable : & y a-t-il rien de si pro-
 » pre à entretenir la désobéissance des chantres, & de tous
 » ceux qui servent l'Eglise, & à ruiner sa discipline, que d'éta-
 » blir l'uniformité d'office pour toutes les Eglises ? Combien
 » faudroit-il faire de dépense ? Les payisans ne pourroient donc
 » pas aider à leurs Curés à chanter l'office, ce qui est pourtant
 » très-nécessaire à la campagne ? La grace du Saint Esprit a
 » fait chanter par toute la terre les merveilles de Dieu en dif-
 » férentes langues. N'est-ce pas une preuve que la variété est
 » agréable à Dieu ? Comme on la trouve dans la construction
 » de l'Univers, on la rencontre aussi dans les différens mem-
 » bres dont le corps humain est composé. C'est pour de bon-
 » nes raisons que les saints Peres plus sages, plus prudens, plus
 » vertueux, plus remplis des dons de l'esprit Saint, que les hom-
 » mes de notre siècle, ont donné à chaque diocèse son office
 » particulier. S. Marcel est aussi respectable pour la France que
 » S. Sylvestre pour Rome. Les hérétiques ne manqueront pas
 » de triompher de ce changement, & d'en conclure que l'Egli-
 » se Catholique a donc été jusqu'ici, ou dans l'erreur, ou dans
 » l'ignorance, au sujet d'une affaire si importante. D'ailleurs n'est-
 » il pas à craindre que cette nouveauté ne scandalise un grand
 » nombre de Catholiques pieux qui pourroient avoir des dou-
 » tes sur leur foi & sur leur religion, en voyant qu'on en
 » change la profession sans nécessité ? Mais au fond quelle uti-
 » lité reviendra-t-il à l'Eglise de ce changement ? Chaque Evê-
 » que a dans son diocèse le pouvoir de régler le service divin,
 » de même que le Pape dans le sien. Or cet ordre va être ren-
 » versé, si on établit ce nouvel usage ; & pourquoi embrasse-
 » rions-nous l'office Romain, qui depuis trois ans a été chan-
 » gé & abandonné trois fois ? Qui sçait si le premier Pape qui
 » viendra ne le changera point encore ? D'ailleurs n'est-ce pas
 » donner atteinte aux libertés de l'Eglise Gallicane ; car si elle s'af-
 » sujettit à l'Eglise de Rome dans un point de cette importance

HENRI
IV.
1602.

» elle s'y assujettira bien-tôt dans les autres , & dans toute sa
 » discipline, puisque l'accessoire suit ordinairement le principal.
 » Chaque Province , chaque Eglise aime à suivre ses rites par-
 » ticuliers , souvent même les Eglises de la campagne ont des
 » rites différens de ceux de leurs Cathédrales : à plus forte rai-
 » son les Cathédrales ne sont-elles pas obligées de suivre l'or-
 » dre Romain. C'est l'avarice & l'ambition qui portent les Ro-
 » mains à vouloir nous imposer ce joug. Parmi ceux qui entrent
 » avec tant de vivacité dans leurs vûes , les uns le font pour
 » éviter la dépense ; les autres pour flater Rome , & pour en
 » tirer quelque profit ; d'autres enfin voudroient par des souter-
 » rains diminuer le culte & la splendeur de notre Religion , &
 » troubler la paix de l'Eglise. Notre avis est donc , qu'il suffit
 » de corriger sagement , & sans trop de scrupule dans les offi-
 » ces des diocèses , ce qui peut avoir besoin de réforme , mais
 » qu'il ne faut point les abandonner ; autrement les Prédica-
 » teurs & les Curés n'auront plus la même facilité d'enseigner
 » leurs peuples , parce qu'ils ignoreront la vie des Saints par-
 » ticuliers , qu'on ne connoît que médiocrement hors des en-
 » droits où ils ont vécu. Quand Dieu donne des Saints à quel-
 » que endroit particulier , c'est qu'il veut que le peuple du lieu
 » l'invoque & le prie par l'intercession de ces Saints. Si vous
 » ôtez le culte des Saints particuliers , vous diminuez considé-
 » rablement les suffrages de l'Eglise. La terre nourrit des ar-
 » bres & des plantes de différente espèce , & qui portent des
 » fruits différens ; & comme Dieu veut être honoré par l'offran-
 » de de ces décimes & des prémices de ces différens fruits qui
 » se trouvent en différens endroits de la terre , il veut de mê-
 » me être loüé & glorifié par le culte différent de chaque pro-
 » vince , c'est-à-dire , par la vénération des Saints particuliers
 » qu'il a donnés à chaque endroit différent. Ne seroit-ce pas
 » une espèce d'impiété que d'enfvelir dans l'oubli la mémoire
 » de ces serviteurs de Dieu , tandis que leurs noms sont écrits
 » au livre de vie , & qu'ils jouissent eux-mêmes d'une gloire
 » ineffable dans le ciel ? Que peut-il donc arriver du change-
 » ment qu'on demande ? L'augmentation de la Religion de
 » Rome ? Non , mais l'augmentation de son orgueil & de son
 » ambition. Il ne faut pas que le courage des François cède
 » à la hauteur des Romains. Ce n'est point ici une affaire de

» Religion, ce n'est qu'un raffinement d'une orgueilleuse poli-
 » tique. Y a-t-il un endroit au monde où les canons des Con-
 » ciles œcumenique soient moins observés qu'à Rome? N'est-
 » ce pas là ce qu'on appelle dominer sur le Clergé? Est-ce
 » ainsi qu'on édifie l'Eglise? Fuions donc ces personnes, qui,
 » comme dit Daniel, changent les tems & les loix; tenons-
 » nous fermement à cette parole de Jesus-Christ: Qu'il n'y aura
 » de sauvé que celui qui aura persévéré. Au reste on n'appelle
 » pas persévérance une volonté qui s'accommode à toutes les
 » nouveautés profanes; mais une fermeté d'ame, qui s'attache
 » religieusement à l'antiquité. » Tout ce discours sembloit tiré
 des archives de la Sorbonne: comme il devint public alors,
 & lqu'il donna occasion à bien des plaintes, je n'ai pu me
 dispenser de le rapporter ici, d'autant plus que nous serons obli-
 gés d'en parler dans deux ans.

On ramassa pour l'Evêque quantité de passages tirés les uns
 de Dominique Soto homme d'une grande piété, qui fut confe-
 fesseur de Charle-Quint; les autres de Navarre; & quelques-
 uns enfin de Bellarmin. Le Prélat prétendit qu'on l'avoit mal
 assigné; mais le Parlement, à la requête du Procureur gé-
 néral ordonna, qu'il répondroit à l'appel. L'Evêque ayant de-
 mandé du tems, le Parlement sur l'instance réitérée du Procu-
 reur général, déclara que le défaut étoit bien & dûment ob-
 tenu contre lui; Qu'il y avoit abus dans son ordonnance: Que le
 Chapitre avoit été bien fondé à en appeller; lui défendit de faire
 aucun changement dans les livres de l'office divin qui étoient
 en usage dans son diocèse, à moins qu'il n'en eut obtenu la
 permission du Roi; & sur les autres demandes du Procureur gé-
 néral, qu'il en seroit plus amplement délibéré. En effet dans le
 cours du procès les appellans avoient dit dans la chaleur de la
 dispute, que Christophle Augier pénitencier de l'Evêque avoit
 confessé Julien Guesdon, qui avoit résolu d'assassiner le Roi,
 & qui fut depuis condamné à mort pour ce sujet; & qu'ayant
 sçu par la confession ce détestable dessein, il ne l'avoit point
 révélé.

Le 22 de Novembre de cette année la Reine accoucha le
 matin au Louvre d'une fille, aussi heureusement qu'elle avoit
 mis au monde un Dauphin un an auparavant. Les Rois ont be-
 soin d'avoir des enfans de l'un & de l'autre sexe, les mâles,

HENRI

IV.

1602.

Entreprise du
duc de Savoie
sur Geneve.

pour assurer la succession, & les filles pour faire des alliances, qui sont d'une ressource infinie pour le soutien d'un grand Etat. D'un autre côté le duc de Savoie ayant, comme je l'ai rapporté, établi son droit sur la ville de Geneve, & par des écrits; & dans divers congrès, résolut enfin de se rendre maître de cette ville, à quelque prix que ce fût : voici les mesures qu'il prit pour en venir à bout. Pendant que les Commissaires, à la tête desquels étoit le président de Rochette, négocioient avec cette République pour la liberté du commerce, lui de son côté assembloit des troupes à Chambery dans le dessein d'attaquer la place à la première occasion. Celui qui conduisoit toute cette intrigue, étoit Charle de Simiane sieur d'Albigny. Brignolet gouverneur de Bonne, qui commandoit les troupes destinées à cette entreprise, avoit placé dans différens postes des corps-de-gardes, pour arrêter tous ceux qui passeroient, & empêcher que la ville n'apprît ce qui se tramoit contre elle. Pour mieux cacher son dessein, le Duc sortit de Turin avec très-peu de suite le 17 de Décembre; & ayant traversé les Alpes avec peine, il arriva le quatrième jour au village de Trembleries, qui est une lieuë au-delà, résolu d'attendre le succès en cet endroit assez éloigné de Geneve. Ses troupes avoient ordre de filer le long des bords de l'Arve, afin que le bruit que fait cette riviere, en se précipitant entre des rochers, empêchât d'entendre celui de son armée. Elle passa le Rhône, & après avoir fait alte dans la prairie de Plain-Palais, elle arriva vers minuit à la Corraterie, après avoir traversé sur des claies des marais pleins de gouffres & de bouës qui étoient sur sa route.

De ce côté-là la ville de Geneve est fermée par une longue muraille, qui s'étend depuis la tour de la Corraterie jusqu'au bastion de l'Oye. Il y a au-dessous un terrain uni aussi long que la muraille, & qui servoit autrefois d'esplanade à l'ancien rempart de la ville. Sur ce mur sont deux guérites, dont l'une servoit à mettre à couvert les sentinelles; l'autre étoit si près de la tour, qu'on n'en faisoit aucun usage. Ce fut là qu'on planta les échelles qui étoient d'une invention nouvelle¹; car on les pouvoit porter sur des mulets, & il étoit aisé d'en emboîter trois l'une avec l'autre avec tant de solidité, qu'il n'y avoit point de poids,

¹ Mathieu hist. in 40. p. 201 en décrit la forme.

quelque lourd qu'il fût, qui pût les faire plier ; celle d'en bas s'enfonçoit en terre par le moyen d'un croc de fer qui la rendoit immobile, & elle étoit attachée à celle du milieu par une barre de fer, qui traversoit d'un côté à l'autre ; celle-ci se joignoit de la même manière à la plus haute. Pour les appliquer contre le mur on se servoit de hies. Le bout de la dernière échelle, qui devoit poser sur le haut du mur, étoit garni de deux poulies, ou de deux rouës couvertes de feutres, afin qu'elles ne fissent point de bruit.

Deux cens hommes d'élite commandés par Brignolet monterent d'abord en silence sur le haut de la muraille par le moyen d'une de ces échelles. Aussi-tôt Brignolet faisoit le soldat, qui faisoit la sentinelle, & l'ayant forcé par la crainte de la mort à lui révéler le mot du guet, il le poignarda à l'instant, & le jetta du haut du mur en bas ; après quoi résolu d'attendre en cet endroit la patrouille, il y demeura jusqu'à une heure après minuit, & la patrouille étant arrivée, il avoit précipité de même tous ceux qui la composoient. Par malheur un jeune garçon qui portoit la lanterne se sauva, & alla mettre l'alarme dans la ville ; en même-tems la sentinelle, qui étoit sur la tour de la Monnoye, tira un coup de mousquet pour avertir la bourgeoisie. Brignolet avoit d'abord résolu d'attendre quatre heures du matin pour agir, de peur que s'il commençoit plutôt, la longue durée de la nuit ne causât quelque trouble parmi son monde, comme cela arrive presque toujours dans les ténèbres : mais lorsqu'il se vit découvert, il crut qu'il n'y avoit plus de tems à perdre. Il attaqua le corps-de-garde qui étoit auprès de la porte neuve, & y attacha le petard dans le dessein de faire entrer par là le gros des troupes, qui étoit demeuré à la prairie de Plain-Palais ; il avoit déjà mis en fuite ou passé au fil de l'épée tout ce qu'il trouva au corps-de-garde, lorsqu'un de ces soldats ayant grimpé au haut de la porte, fit tomber la herse. Cependant les bourgeois se mettoient sous les armes, & couroient les uns d'un côté, les autres de l'autre avec beaucoup de confusion, comme il arrive dans la nuit. On n'entendoit d'un côté que cris, de l'autre que pleurs & que hurlemens de femmes & d'enfans. Les Savoyards d'un autre côté qui étoient déjà entrés au nombre de près de deux cens, troublés par une résistance, à laquelle ils ne s'étoient

HENRI
IV.
1602.

pas attendus , au lieu de se tenir ferrés , pour repousser les ennemis , ne songèrent plus qu'à se sauver. Comptant l'entreprise manquée , ils abandonnèrent leurs officiers , & regagnèrent leurs échelles , lorsqu'ils les trouvèrent brisées par le canon , qui étoit sur le flanc gauche du bastion de l'Oye : ainsi comme il n'y avoit plus moyen de se sauver , ils eurent cinquante-quatre hommes de tués , treize furent faits prisonniers , entre lesquels étoit Assignac , qui se voyant abandonné de ses gens donna son Cordon de l'Ordre de S. Maurice à un valet , & s'étant défendu avec beaucoup de valeur , tomba enfin entre les mains des Genevois : Sonnas & Schaffardon furent aussi de ce nombre.

Le lendemain , qui étoit un Dimanche , on tint conseil après dîner sur ce qu'on feroit des prisonniers : quelques-uns furent d'avis de les traiter bien , & de leur faire grace , puisque le hazard de la guerre les avoit épargnés : les autres vouloient qu'on les retînt en prison , afin que si l'on en venoit à une guerre ouverte avec le duc de Savoye , ils pussent servir d'otages , & être en quelque sorte garands de la vie des habitans qui seroient pris. Mais les esprits étant échauffés , & comme furieux par le péril où ils s'étoient vûs exposés , on rejeta ces avis comme trop doux ; & on condamna les prisonniers à mort comme des traîtres , des brigands , & des perturbateurs de la tranquillité publique. Après qu'on les eut fait étrangler , on coupa leurs têtes & celles de ceux qui avoient été tués les armes à la main ; on les exposa sur le bastion de l'Oye , pour intimider les autres ; & on jeta leurs corps dans le Rhône. Il y eut seize des habitans de tués , entr'autres un Sénateur nommé Canart & Marc Cambiagio.

Aussi-tôt après le Magistrat de la ville écrivit à Philbert de la Guiche Gouverneur de Lyon pour le Roi , & l'informa de ce qui venoit d'arriver. Il marquoit dans sa lettre , que le Duc avoit envoyé pour cette expédition deux mille hommes de ses meilleures troupes ; & il le supplioit , au cas que ce Prince , après avoir échoué par la ruse , voulût en venir à la force ouverte , & assiéger la ville , de venir incessamment à leur secours avec les troupes du Roi ; puisqu'il sçavoit mieux que personne , combien la perte de Geneve seroit préjudiciable au Roi & au Royaume.

Le duc de Savoye ayant distribué ses troupes à Thonnon, à Ternier, & dans le Fossigny, prit la poste, & repassa les Alpes. Aussi-tôt il députa vers le Canton de Berne, pour se justifier sur cette entreprise, disant, qu'il n'avoit eu aucune envie de troubler le repos de la Suisse; mais qu'ayant appris que Lesdiguiere songeoit à s'emparer de Geneve, il avoit crû devoir le prévenir, parce qu'il étoit dangereux pour les Bernois, aussi-bien que pour lui, d'avoir un si redoutable voisin. Le Roi ayant été informé de toute cette affaire, écrivit de son côté aux Genevois, pour les féliciter sur l'heureuse issue qu'elle avoit eüe; & il leur marquoit, que si le duc de Savoye entreprenoit de les assiéger, les troupes Françoises qui étoient dans la Bresse, & sur toute cette frontière, voleroient sur le champ à leur secours, suivant les ordres qu'il en avoit donnés aux commandans.

Il se fit dans la suite différentes courses de part & d'autre sans qu'il se passât rien d'important. Le sieur de Vic, qui sortoit de Suisse où il étoit Ambassadeur, eut ordre de passer par Geneve, & d'exhorter cette Republique à la paix, parce que si la guerre se rallumoit, il y avoit tout lieu de croire que les Espagnols ne se tiendroient pas en repos. D'ailleurs le Légat du Pape appréhendant les suites d'une nouvelle guerre s'employoit fortement auprès du Roi, pour empêcher que les deux Princes ne reprissent les armes, qu'ils venoient de quitter pour le bien & pour le repos de la Chrétienté. Mais comme la plupart des Genevois étoient persuadés que la guerre avec un voisin tant de fois reconcilié, & toujours leur ennemi, étoit moins dangereuse que la paix; le Roi, à qui leur peril ne pouvoit être indifférent, voyant que s'ils continuoient la guerre, il ne pouvoit se dispenser de reprendre les armes, cherchoit à se décharger de ce fardeau odieux. Il engagea donc les Cantons de Bâle, de Schaffouse, de Glaris, & d'Appenzel, à les exhorter à s'accommoder; & il fit dire en même-tems au duc de Savoye, que s'il ne s'accordoit avec les Genevois, ce ne seroit pas à eux qu'il auroit affaire, mais à lui-même.

Le duc qui s'étoit moqué jusques-là des plaintes, aussi-bien que des menaces & des forces de cette Republique, voyant que le Roi qui l'avoit prise sous sa protection, se dispoisoit à entrer dans la querelle, consentit à traiter, & il envoya d'Albigny

HENRI
IV.

1602.

Paix entre
le duc de Sa-
voye & Ge-
neve.

à Romilly, où les Députés de Geneve devoient se rendre. Après des contestations très-vives, qui n'aboutirent à rien, on transporta l'assemblée à S. Julien, où les parties convinrent enfin le vingt-un de Juillet, & le traité qui renfermoit vingt-deux articles, fut mis par écrit & signé. Il contenoit en substance : Que la liberté du commerce seroit rétablie, avant toutes choses, à l'exception du sel : Que tous les jugemens rendus de part & d'autre à l'occasion de la guerre, seroient révoqués : Que le duc restitueroit de bonne foi aux Genevois toutes les terres qu'il avoit prises pendant la guerre dans le Chablais, & dans les Mandemens de Ternier & de Gaillard, & que de leur côté ils rendroient au Duc la ville de Saint Gernis avec son territoire : Qu'à l'égard du différend qui regardoit les terres de S. Victor, & du Chapitre, il demeureroit en suspens, & au même état où il étoit en 1589, quand la guerre avoit commencé : Que le Duc pardonneroit à tous ceux qui avoient suivi le parti de Geneve pendant la guerre : Qu'il rétabliroit dans leurs biens ceux qui étoient sortis du pays à cause de la religion, & que s'ils persistoient à vouloir professer la religion Protestante, ils pourroient garder leurs terres & leurs autres biens, en disposer comme bon leur sembleroit, venir les visiter quatre fois l'année, & y demeurer sept jours entiers chaque fois, avec le libre exercice de leur religion, sans qu'on pût les inquiéter en rien, pourvû qu'ils ne donnassent aucun juste sujet de soupçonner, qu'ils tinssent des assemblées secrètes, pour répandre leur doctrine : Que le Duc confirmeroit aux Genevois tous les privilèges & toutes les immunités que ses prédécesseurs leur avoient accordées, & qu'il ratifieroit les aliénations & les concessions, que les Bernois avoient faites en certains Bailliages pendant qu'ils en étoient en possession : Que si quelques propriétaires en avoient été chassés, ils seroient rétablis incessamment : Que les poursuites en justice & les assignations seroient adoucies & modifiées : Que toutes les proscriptions faites à l'occasion de la guerre seroient révoquées & déclarées nulles : Que les arrêts rendus par contumace seroient cassés : Qu'on cesseroit toute poursuite contre les Genevois au sujet des fruits des biens ecclésiastiques & séculiers, qu'ils avoient touchés depuis 1589 : Que le duc de Savoye ne pourroit faire aucune levée ni bâtir aucun fort

aux

aux environs de Geneve à quatre lieues à la ronde : Que les prisonniers feroient relâchés de part & d'autre , en payant leur dépense , suivant la juste estimation que l'on en feroit : Que les Genevois feroient censés compris dans le traité de Vervins : Que le duc de Savoye feroit censé comprendre dans celui-ci le Pape, l'Empereur , les Rois de France & d'Espagne , & l'alliance que le Duc a faite avec l'Espagne & avec les Cantons Suisses , auquel de leur côté les Genevois déclarent qu'ils comprennent l'Empereur , l'Empire, le roi Très-Chrétien , & les alliances qu'ils ont avec les Suisses , spécialement avec les Cantons de Zurich & de Berne.

Le traité fut signé par le président de Rochette , & par Claude de Pobel baron de la Pierre au nom du duc de Savoye. Dominique Chabrey , Michel Rozet , & Jacque Lect Syndics & Conseillers de la ville de Geneve , Jean Sarasin secretaire d'Etat , & Jean de Normandie Jurisconsulte & conseiller au Grand Conseil de la République , le signèrent au nom des Genevois. Les députés Suisses qui étoient au Congrès , souscrivirent aussi au nom des Cantons dont ils étoient envoyés. Jean Henri Schwartz , & Nicolas Schuleu au nom du Canton de Glaris ; Jacque Golz & André Riff au nom de celui de Bâle ; Pierre Surick , & le Chevalier Jacque Destal , au nom de celui de Soleurre ; les Jurisconsultes George Medel & Henri Schwartz , au nom de celui de Schaffouse ; & enfin Ulric Quaf , le Chevalier Jean de Ham & Sebastien Turick , au nom de celui d'Appenzel. Quatre jours après le duc de Savoye ratifia le traité à Turin.

La nouvelle année commença en France comme la précédente , par des divertissemens & des spectacles ; & tout l'hiver se passa à la Cour en bals , en balets , & en représentations de comédies Italiennes. Sur la fin de Janvier le Roi envoya au Parlement des lettres de légitimation pour un fils qu'il avoit eu de Henriette de Balzac. Sa Majesté le nomma Gaston de Foix , pour renouveler la memoire du fameux Gaston de Foix son parent. Cette légitimation lui donnoit droit de posséder des biens , de recueillir des successions , & de parvenir aux charges & aux dignités du Royaume. Les lettres furent confirmées par un Arrêt secret du Parlement , & enregistrées le dix-huit de Janvier à la requête du procureur du Roi ; & sept jours après elles furent enregistrées par la chambre des

HENRI
IV.
1602.

1603.
Légitimation
du fils de Hen-
riette de Bal-
zac & du Roi.

HENRI
IV.

1603.

Voyage du
Roi à Metz.

Comptes, & déposées au Greffe. Cette légitimation étoit autorisée par celle du duc de Vendôme, qui avoit reçu de la tendresse du Roi son pere cette grace, dont auparavant on n'avoit point encore eu d'exemple.

Au commencement de Mars le Roi accompagné de la Reine fit un voyage au pays Messin, premièrement pour voir Catherine duchesse de Bar sa sœur¹ qui étoit à Nancy, & qu'on disoit être grosse, & en second lieu pour donner ordre aux affaires de cette province. Celui qui y commandoit sous le duc d'Espéron, étoit Raimond de Comminge sieur de Sobole gouverneur de la ville & citadelle de Metz; il tenoit cette grace du feu Roi; d'ailleurs c'étoit un homme de probité de beaucoup de valeur, & d'une fidélité qui ne s'étoit jamais démentie pendant les dernières guerres. Il est vrai qu'il avoit trop de complaisance pour son frere, qu'on appelloit le boiteux, & qui étoit l'homme du monde le plus avare. Raimond songeant sans cesse à la sûreté des places, dont la garde lui étoit confiée, se laissa persuader par ce frere que les habitans de Metz avoient des intelligences avec ceux de Thionville, & avec les officiers qui commandoient dans le pays de Luxembourg, & c'étoit les plus riches bourgeois qu'on accufoit de ce complot. Raimond les traita avec beaucoup de rigueur, & sans aucune forme de procès, en fit mettre plusieurs à la question, avec tant d'inhumanité, que le Roi y envoya d'abord le Président Jeannin, ensuite Robert Myron, qui eurent beaucoup de peine à arrêter la violence des deux freres. L'affaire ayant été renvoyée au Parlement, y fut examinée avec l'exactitude la plus rigoureuse; & quoique les preuves fussent très-foibles, & par conséquent très-suspectes, la Cour, après avoir entendu les accusés ayant jugé l'affaire trop importante pour les absoudre absolument, se contenta d'ordonner qu'il en seroit plus amplement informé: cependant elle les fit mettre en liberté, & les rétablit dans tous leurs droits, leurs biens & leurs honneurs: car il y en avoit parmi eux qui étoient Magistrats établis par le Roi.

Le feu de la haine & de la division, auroit dû être amorti par ce jugement; cependant il se rallumoit encore tous les jours à la moindre occasion. Le duc d'Espéron qui avoit fait donner cette place aux Soboles, ne les trouvant pas assés

¹ Elle mourut l'année suivante sans laisser de postérité.

loupes à ses volontés, avoit résolu de les tirer de là : mais comme il prévoyoit que s'il le faisoit, le Roi y en mettroit d'autres qui ne lui auroient pas la même obligation que ces deux freres, il temporisoit ; & dans un voyage qu'il fit aux eaux de Spa pour rétablir sa santé, il passa à Metz à son retour, où il mit tout en œuvre pour accommoder le différend qui étoit entre les Soboles & la ville. Enfin n'y ayant pû réussir, le Roi fut obligé d'y venir lui-même. La Varane, que Sa Majesté avoit envoyé d'avance à Raimond de Sobole, l'ayant déterminé à quitter sa place, le Roi avoit donné le gouvernement de la ville à François de la Grange sieur de Montigny, & celui de la citadelle au sieur d'Arquien son frere, dont Sa Majesté connoissoit la valeur & la fidélité. Avant que le Roi fit son entrée dans Metz, Sobole avoit déjà remis la citadelle, comme il en étoit convenu avec la Varane, afin de montrer que ce n'étoit point par force, mais par une soumission volontaire aux ordres du Roi qu'il en sortoit.

HENRI
IV.
1603.

Le bruit de l'arrivée du Roi s'étant répandu sur la frontière, tous les princes Allemands qui n'en étoient pas éloignés, se disposoient à venir le saluer ; & ils avoient déjà envoyé supplier le Roi de leur faire marquer des logemens par les maréchaux des logis de sa maison : mais sur un autre bruit qui courut que le séjour de ce Prince seroit très-court, la plupart changèrent d'avis, il n'y eut que le Landgrave de Hesse*, le duc de Neubourg*, le prince de Pomeranie, & un député de l'électeur de Tréve, qui y vinrent. Le Roi assisté de leur conseil termina en ces quartiers-là une espèce de guerre, qui duroit depuis long-tems. C'étoit au sujet de l'évêché de Strasbourg, qui étoit contesté entre le cardinal Charle de Lorraine, & Jean George de Brandebourg, comme je l'ai dit dans les livres précédens. Le Roi dans le cœur étoit pour Jean George, cependant comme il étoit attaché à la maison de Lorraine par une double alliance, il ne vouloit pas se déclarer contre le Cardinal. Ainsi il fit la fonction de médiateur, & il ajugea les terres les plus proches de la ville à Jean George, comme moins suspect aux habitans, & il donna le reste au Cardinal.

* Maurice
* Philippe
Louis.

Le Roi en allant à Metz passa par Verdun, où les Jesuites ont un Collège célèbre, & où il y a beaucoup d'étudiens. Ils vinrent presenter leurs très-humbles respects au Roi, &

Députation
des Jesuites
au Roi pour
solliciter leur
rappel.

HENRI
IV.
1603.

supplîèrent Sa Majesté par la bouche du Pere de la Tour rec-
 teur du Collége, qu'ils ne fussent point compris dans l'arrêt du
 Parlement, qui bannissoit leur Societé de tout le Royaume.
 Le Roi leur répondit avec beaucoup de bonté, qu'il le vouloit
 bien, mais à condition qu'ils feroient venir à Verdun la jeu-
 nesse, qui étudioit à Pont-à-mousson. Il les assûra ensuite qu'il
 ne leur vouloit point de mal, & qu'il leur accorderoit volon-
 tiers sa protection, pourvû qu'ils se montrassent affectionnés à
 son service. Ils se retiroient avec cette réponse, lorsque la
 Varane, qui travailloit fortement à les faire rappeler, leur
 dit que non-seulement le Roi étoit dans le dessein de les lais-
 ser à Verdun, mais qu'il pensoit tout de bon à les rétablir dans
 tout le Royaume, sur la prière que lui & quelques autres per-
 sonnes de la Cour en avoient faite à Sa Majesté. Sur cet avis
 ces Peres s'assemblèrent aussi-tôt à Pont-à-mousson, & par le
 conseil de la Varane, ils se disposerent à envoyer au Roi une
 députation solennelle: ils nommèrent pour cela Ignace Ar-
 mand leur Provincial, avec les Peres Châtelier, Broffart, &
 la Tour. Ces quatre députés s'étant rendus à Metz pendant
 la semaine Sainte, profitèrent de l'occasion de la cérémonie so-
 lennelle, qui se fait le jour du jeudi Saint, où le Roi & la
 Reine lavent les pieds à douze pauvres: ils se trouvèrent le
 matin à la messe du Roi, & après-diné la Varane les introdui-
 fit dans sa chambre où étoit le duc d'Espèrnon avec les sieurs
 de Villeroi & de Gévres Secretaires d'Etat. Les Jesuites se
 jettèrent aux pieds du Roi; & ce Prince leur ayant ordonné
 de se lever, le Provincial lui parla en ces termes:

Harangue
du Pere Pro-
vincial.

« SIRE, depuis qu'il a plû à Dieu de vous donner la vic-
 » toire sur tous vos ennemis, & de remettre entre vos mains
 » le Sceptre qui étoit dû à votre naissance, & à vos grandes
 » qualités, nous avons vû avec admiration briller sur votre vi-
 » sage & dans toute votre conduite ces vertus éclatantes qui
 » ont fait dans tous les siècles la gloire des plus grands Princes;
 » mais nous avons admiré sur tout cette clémence, qui est le
 » caractère le plus certain d'un cœur noble & généreux. C'est
 » cette vertu, qui au milieu de vos triomphes & des lauriers
 » qui couvroient votre front, vous a porté à pardonner non-
 » seulement aux vaincus, mais à tous vos ennemis. C'est elle
 » qui nous fit dès-lors concevoir l'espérance que nous en

» ressentirions aussi quelque jour les effets ; nous les avons en
 » effet ressentis pendant quelque - tems : mais comme il n'y
 » a rien de stable ici bas , au moment que nous ne songions
 » qu'à donner à Votre Majesté des marques de notre dé-
 » voïement pour elle , & des preuves de l'obéissance & de
 » la fidélité que des sujets doivent à leur souverain , un acci-
 » dent malheureux renversa toutes nos mesures , & nous envia
 » la gloire de vous faire connoître combien nous vous étions
 » attachés. Nous pouvons au reste vous assurer avec toute la
 » sincérité possible , qu'au milieu de nos malheurs , & malgré
 » toutes les calomnies que nos ennemis ont répandues contre
 » nous sur de faux bruits , tant en France , que dans les pays
 » étrangers , nous n'avons jamais cessé d'aimer notre patrie ,
 » ni d'avoir pour V. M. les sentimens d'amour & de fidélité
 » que nous lui devons ; & que nous n'avons jamais perdu l'es-
 » pérance , que nous avons conçüe d'abord , de votre clemen-
 » ce & de votre bonté. Nous nous sommes toujourns flatés ,
 » que le tems éclairciroit enfin la vérité , & vous feroit oublier
 » ce ressentiment , que la longueur & les desordres de la guerre
 » pouvoient avoir gravé dans votre esprit. C'est cette espéran-
 » ce qui nous a soutenus jusqu'à ce jour , & elle est considé-
 » rablement augmentée depuis que vous avez paru sur cette
 » frontière. Nous nous jettons donc à vos pieds , Sire , & nous
 » supplions très-humblement V. M. de ne pas différer d'avan-
 » tage ce bienfait , que nous espérons , & que nous demandons
 » depuis si long-tems ; de nous donner occasion de publier par-
 » tout , que notre espérance qui étoit fondée sur sa bonté , n'a
 » pas été vaine ; en un mot de vouloir bien nous rendre ses
 » bonnes graces , comme à ses sujets les plus humbles & les
 » plus soumis. Nous ne souhaitons rien tant , que de vous prou-
 » ver notre fidélité par nos respects & par notre soumission. Car
 » que peut-il nous arriver de plus triste , que de nous voir hors
 » d'état , pour nous être attiré l'indignation de votre Majesté ,
 » de rendre service à notre patrie , suivant les petits talens que
 » Dieu nous a donnés , & dans les fonctions auxquelles sa pro-
 » vidence nous a appellés ? Nous n'ignorons pas , Sire , tout ce
 » qu'on dit contre nous ; que nous sommes tout différens de
 » ce que nous paroïssons. Nous sçavons qu'on nous accuse d'ê-
 » tre ennemis du Roi & de la patrie , & qu'on nous reproche

 HENRI
 IV.

1603.

HENRI
IV.
1602.

» à cet égard des crimes abominables, que nous détestons de
 » tout notre cœur. Si notre conscience nous les reprochoit,
 » il ne faudroit pas nous bannir de notre patrie, il faudroit
 » nous exterminer par-tout l'univers comme des monstres in-
 » dignes de vivre. On cherche encore à nous rendre odieux
 » à l'occasion d'un vœu que nous faisons : vœu cependant qui
 » a mérité l'approbation d'un Concile général, les suffrages de
 » plusieurs Papes, & le consentement même des Rois vos pré-
 » décesseurs. Nous faisons vœu d'obéir à notre Général, il est
 » vrai ; mais est-ce dans des choses qui seroient contraires à la
 » la raison, ou à la loi de Dieu ? non assurément. Cette sorte
 » d'obéissance est expressément exceptée par nos Constitutions,
 » de celle que nous devons à nos supérieurs, & il n'y a per-
 » sonne qui puisse penser que cela soit autrement. Comment
 » peut-on imaginer que de tous ces hommes, qui entrent dans
 » notre Société dans la vûe de faire leur salut, il y en eût un
 » seul qui restât parmi nous, s'ils y trouvoient des maximes si
 » détestables, qui ressemblent bien moins à l'obéissance, qu'à
 » l'impiété ? Et de tous ceux qui sont sortis de chez nous, s'en
 » est-il trouvé un seul, quelque mal intentionné qu'il fût à no-
 » tre égard, qui nous ait reproché que l'obéissance que nous
 » voïons à nos supérieurs, ait rien de contraire à la soumission
 » qu'on doit aux Rois & aux Magistrats, & bien moins en-
 » core qu'elle nous oblige à donner à quelqu'un des conseils
 » qui puissent porter préjudice à V. M. ou à sa couronne ?
 » Nous sçavons, Sire, que bien des gens ont aussi voulu per-
 » suader à V. M. que notre ambition étoit d'attirer parmi nous
 » des enfans de qualité, ou nés de familles opulentes, afin de
 » nous enrichir de leurs biens. Rien, Sire, n'est plus con-
 » traire à notre institut ; nous ne recevons point de Novi-
 » ces, qu'après avoir examiné avec beaucoup d'attention, &
 » pendant long-tems, si leur vocation vient d'une inspiration
 » divine, ou de quelque conseil humain ; nous employons
 » trois ou quatre années à faire cet examen ; & ce qui nous pa-
 » roît ne pas venir de Dieu, nous le rejettons à l'instant : car no-
 » tre Société se fait un point capital & essentiel, de ne recevoir
 » aucun novice, dont la vocation soit douteuse ; & nos supe-
 » rieurs ont grand soin d'empêcher, qu'aucun de nous n'exhorte
 » personne à embrasser la vie religieuse : nous nous contentons

» d'exciter à la vertu en général , & à l'étude des lettres ; mais
 » de porter les hommes à embrasser la voye parfaite , & à sui-
 » vre les conseils évangéliques , nous laissons cela à la voca-
 » tion de l'esprit saint. De là vient qu'en France il y a si peu
 » de sujets dans nos maisons : car ils ne font pas la vingtième
 » partie de ce qui s'en trouve dans les collèges que nous avons
 » dans les autres pays. D'ailleurs si nous sollicitons les enfans
 » à embrasser la vie religieuse , ils s'engageroient plutôt dans
 » tout autre institut que dans le notre. A l'égard de ce que
 » l'on dit , que nous nous enrichissons des biens de ceux qui
 » entrent dans nos maisons , il ne faut que deux mots pour ré-
 » futer cette calomnie : les biens qui nous sont venus par
 » cette voie sont si modiques , que V. M. ne trouvera pas un
 » collège dans la Société où il y ait assés de revenu pour en
 » acquitter les charges ; & nous en avons grand nombre qui
 » ne se soutiennent , que par les aumônes des personnes pieuses.
 » Le collège de Paris , qui est la capitale de votre Royaume ,
 » n'a pas plus de trois mille livres de rente , même en y con-
 » prenant les legs des Présidens de Saint André & Hennequin ,
 » & tous les autres , de quelque part qu'ils soient venus. Peut-
 » on avec un revenu si modique , qui suffiroit à peine à l'en-
 » tretien de vingt personnes , nourrir tous les sujets nécessaires
 » pour le soutien d'un aussi grand collège que celui de Paris ,
 » où l'on enseigne tous les arts de toutes les facultés ? Il fau-
 » droit au moins soixante mille livres par an pour cela. Il y
 » a eu bien des enfans de Paris très-riches , qui ont fait pro-
 » fession chez nous , & qui ne nous ont pas apporté un pouce
 » de terre. S'ils ont donné quelque chose pour suppléer à no-
 » tre pauvreté , ils l'ont donné comme aumône ; encore cela
 » n'a-t'il jamais passé la huitième partie de leur patrimoine ; &
 » c'est presque toujours du consentement , & avec l'agré-
 » ment des héritiers. Dans les maisons qui sont riches on ne
 » demande rien à ceux qui y font profession , & nous laissons
 » toujours la liberté à nos jeunes religieux de disposer de leurs
 » biens ; s'ils ont des parens dans la pauvreté , ils en dispo-
 » sent ordinairement en leur faveur ; s'ils sont tous riches , ils
 » prennent avec l'agrément des héritiers , quelque petite partie
 » de leur patrimoine , pour l'employer à des œuvres de piété ,
 » ou pour la donner à des hôpitaux. Nous serions en effet

HENRI
 IV.
 1603.

HENRI

IV.

1603.

» bien malheureux & bien infensés, si après avoir renoncé à tous
 » les biens, qui pouvoient nous venir de nos familles, ou que
 » nous pouvions acquerir par notre industrie, nous allions nous
 » enfermer dans un cloître, pour chercher à amasser du bien:
 » & pourquoi tant de soins & tant d'avidité d'en avoir, puis-
 » que nous n'avons rien en propre? Car quand la maison en
 » auroit cent fois autant, les particuliers n'en seroient pas plus
 » riches, puisque tout ce qui reste est employé pour nourrir
 » de pauvres écoliers, & en d'autres œuvres de charité de cette
 » nature. Il y a d'autres personnes, Sire, qui sont sans cesse
 » à vos oreilles, & qui nous accusent de nous mêler avec trop
 » de curiosité des affaires publiques, & de ce qui regarde l'E-
 » tat. Ce préjugé faux qu'on a pris contre nous, vient de ce
 » qu'il y a des princes & des Seigneurs, qui prennent de nos
 » Peres pour leur consolation, pour la décharge de leur con-
 » science, & pour l'arrangement de leurs dévotions particu-
 » lières. Quand ils ont une fois pris ce parti, tout ce qu'ils
 » font, tous les ordres qu'ils donnent, quoique nous n'y ayons
 » aucune part, & que très-souvent nous n'en soyons pas in-
 » formés, c'est toujours, si l'on en croit nos ennemis, l'effet
 » de nos intrigues & de nos conseils. Cependant il n'y a rien
 » de si éloigné de notre institut; il n'y a rien qui nous soit dé-
 » fendu si expressément, & sous de plus grandes peines, que de
 » nous mêler de ces fortes d'affaires. Voilà, Sire, les grands
 » crimes qu'on nous impute. S'il s'en trouve d'autres, nous se-
 » rons toujours prêts d'y répondre de vive voix ou par écrit,
 » quand on voudra nous les proposer; & j'espère que nous
 » nous en justifierons pleinement. Car ce ne sont d'ordinaire
 » que des calomnies inventées par nos ennemis, ou des fic-
 » tions forgées à plaisir par les gens qui ignorent nos règles.
 » Nous le ferons voir encore plus clairement si V. M. veut
 » bien avoir la bonté de rompre les fers qui nous lient, & de
 » nous mettre en état de prouver par des effets réels, ce que
 » nous venons d'exposer ici de bouche. Alors tout le monde
 » verra de ses propres yeux la vérité de ce que nous disons,
 » & de ce que nous promettons; & V. M. rendra elle-même
 » témoignage à ceux qui nous sont le plus opposés que nous
 » n'aurons rien promis, que nous n'ayons effectué. Si vo-
 » tre cœur si grand & si vaste, ne peut pas encore recevoir

nos

» nos très-humbles prières, vous n'en ferez pas moins gravé
 » dans les nôtres; ôïï, Sirè, nous vous aimerons toûjours,
 » nous ferons des vœux pour la prospérité, & pour l'augmen-
 » tation de votre Royaume, nous prierons Dieu sans cesse pour
 » le salut de votre Majesté, de la Reine votre épouse, & de
 » vos enfans, & pour la conservation de votre Etat, c'est-à-
 » dire de notre patrie, que nous aimons tendrement, avec un
 » regret éternel de n'avoir pu lui marquer notre tendresse par
 » des effets: mais Dieu y pourvoira. C'est dans cette confian-
 » ce, Sire, que nous supplions encore une fois votre Ma-
 » jesté d'avoir la bonté de regarder en pitié ce petit nombre de
 » vos fidèles sujets, qui prosternés à vos piés, les yeux bai-
 » gnés de larmes, & le cœur percé de regrets, implorent hum-
 » blement votre miséricorde. Oubliez, Sire, oubliez ce qu'un
 » petit nombre de particuliers a dit ou fait de mal par un zèle
 » mal entendu. Si quelque membre a peché, est-il juste que le
 » corps, qui ne l'a point approuvé, en porte la peine? Quand
 » nous implorons votre miséricorde, Sire, nous n'avons
 » point d'autre vûë que la gloire de Dieu & votre servi-
 » ce: c'est là le but, où tendent tous nos desseins, & tous
 » nos efforts. C'est pour y parvenir que nous voudrions ver-
 » ser notre sang, & sacrifier notre vie. Ceux qui portent
 » envie à votre gloire, & à la grandeur de votre empire,
 » ne sont pas fâchés de nous voir bannis de notre patrie,
 » c'est pour eux un sujet de joie; ils craignent que si on nous
 » rappelle, nous ne travaillions de toutes nos forces à aug-
 » menter la splendeur de ce Royaume. Rien ne leur feroit
 » tant de peine que de voir un jour vos affaires dans un état
 » florissant. Ainsi nous supplions très-humblement votre Ma-
 » jesté d'ajouter encore un bienfait signalé à ceux dont nous
 » lui sommes déjà redevables, c'est que si votre Majesté veut
 » nous faire sentir les effets de sa clémence, comme cette gra-
 » ce ne dépend que d'elle, nous n'en soyons aussi redevables
 » qu'à elle seule; ce sera, Sire, un nouveau motif de vous
 » aimer, & de vous respecter de plus en plus, & d'apprendre
 » aux autres par notre exemple avec quelle ardeur on doit vous
 » marquer son respect & son amour. Nous serions au déses-
 » poir, que les Jesuites Espagnols, Italiens & Allemands, qui
 » aiment leurs Princes & leurs magistrats, eussent l'avantage

 HENRI
 IV.
 1603.

HENRI
IV,
1603.

» fur nous en ce point. Non, Sire, ils ne l'auront jamais, ou-
» tre les liens du droit naturel & divin qui nous attachent à
» vous, le nouveau bienfait que nous attendons de votre Ma-
» jesté ferrera tellement ce nœud, qu'il ne se trouvera point
» de nation qui ait pour ses princes plus d'amour & plus de
» zèle que nous aurons pour vous & pour notre patrie. Ce tems,
» Sire, ce tems si saint, si précieux de la passion & de la mort de
» notre Sauveur vous parle en notre faveur. Ce sang qu'il a versé
» à gros bouillons sur l'autel de la croix pour des pecheurs ses en-
» nemis, vous crie, Sire, d'user de clémence envers des sujets, qui
» vous sont dévoïez de cœur & d'affection. Nous nous rendons
» justice, nous ne méritons pas par nous mêmes que votre Ma-
» jesté nous accorde cette grace : mais ce Dieu, au nom du-
» quel nous vous la demandons, ou plutôt, qui touché de nos
» prières continuelles vous la demande aujourd'hui pour nous,
» pourra sans doute l'obtenir. Dès que votre Majesté fera per-
» suadée que Dieu demande cela d'elle, votre piété pourra-
» t-elle le refuser ? Nous supplions la bonté divine, qu'après
» vous avoir fait jouïr d'un regne long & heureux sur la terre,
» elle vous accorde dans le ciel la possession d'un royaume qui
» ne finira jamais. »

Le pere Ignace ayant fini son discours à genoux, le Roi lui ré-
pondit : « Je n'ai jamais voulu de mal aux Jesuites : si j'en veux
» à aucun d'eux, qu'il retombe sur ma tête : mais cet arrêt que
» mon Parlement a donné contre eux, n'a été rendu qu'après
» de longues & mures délibérations. » Il reçut ensuite le dis-
cours manuscrit du Provincial, & l'ayant mis entre les mains
de M. de Villeroi, il leur dit de bien espérer du succès de leur
requête : Que l'affaire étoit entre les mains du Pape, sans l'a-
vis duquel il ne vouloit rien décider : Qu'il y penseroit tout de
bon, aussi-tôt qu'il feroit à Paris, & qu'il agiroit de manière,
qu'ils n'auroient aucun lieu de douter qu'il ne songeât sérieuse-
ment à leur rétablissement. Après qu'ils eurent remercié sa Ma-
jesté, ils la prièrent de trouver bon que trois de leurs provin-
ciaux, & trois autres de leurs peres l'accompagnassent ; mais
le Roi répondit que c'étoit assez du Pere Ignace & du pere
Cotton, qu'il n'en falloit pas davantage.

Pendant que le Roi étoit à Metz, il reçut une lettre de Fre-
deric de Baviere Electeur Palatin, datée d'Heidelberg du 8 de

Février. C'étoit là que le duc de Bouillon s'étoit retiré au fort de Geneve. L'Electeur marquoit au Roi qu'il étoit bien mortifié du malheur de ce Seigneur : Qu'avant son arrivée à Heidelberg il n'avoit rien sçû, ni de sa disgrâce, ni du sujet qui l'avoit causée, comme il l'avoit assuré à Jacques Bongars chargé des affaires de sa Majesté en Allemagne : Que depuis son arrivée il avoit appris de lui-même les raisons qui l'avoient empêché de se rendre à la Cour, suivant les ordres de sa Majesté : Qu'il n'avoit pas en effet voulu paroître devant elle qu'il ne se fût justifié des crimes qu'on lui imputoit : Que le Gentilhomme que M. de la Trimouille leur beau-frere commun¹ lui avoit envoyé, ne l'avoit joint qu'à Geneve, lorsqu'il étoit sur le point de partir pour Heidelberg, afin de rendre visite à l'Electrice qui étoit propre sœur de sa femme, & qu'il n'avoit encore jamais vûe, & que c'étoit là uniquement ce qui l'avoit empêché d'aller à Sedan comme M. de la Trimouille le lui conseilloit. Frederic supplioit le Roi de vouloir bien se contenter de ces excuses, & il ajoûtoit, qu'il trouvoit dans le duc de Bouillon tant de droiture, & tant de zèle pour le service de sa Majesté, & pour la gloire de son Etat, que si sa conscience lui eût reproché quelque faute, il n'auroit pu cacher sa honte, & ne se pas condamner lui-même, comme indigne du nom Chrétien, des honneurs & des bienfaits, dont S. M. l'avoit comblé, & des alliances qu'il avoit non seulement contractées avec l'Electeur Palatin, mais avec plusieurs autres Princes alliés de la France.

Le Roi avant que de partir de Metz, répondit à cette lettre le 17 de Mars : Qu'il avoit reçu avec plaisir la lettre, que l'Electeur lui avoit écrite en faveur du duc Bouillon : Que rien ne convenoit mieux à l'alliance qui étoit entre eux : Que si l'Electeur ne pouvoit se persuader que le Duc fût coupable, il avoit de son côté d'autant plus de peine à le croire, que non seulement toutes les loix divines & humaines l'obligeoient à lui être fidèle, mais qu'il lui avoit déjà rendu de si grands services, & qu'il l'avoit comblé de tant de bienfaits, qu'on ne pouvoit pas comprendre qu'un homme de ce rang, & de ce mérite se fut oublié lui-même jusqu'au point de ternir par une bassesse dans un âge avancé la gloire qu'il s'étoit acquise dans sa jeunesse

HENRI
IV.

1603.

Lettre de
l'Electeur Pa-
latin au Roi
en faveur du
duc de Bouil-
lon.

¹ L'Electeur Palatin, les ducs de Bouillon, & de la Trimouille avoient épousé les trois sœurs filles de Guillaume prince d'Orange.

HENRI
IV.
1603.

par ses belles actions, & par une fidélité, dont toute la France avoit été témoin. » C'est pour cela, ajoûtoit le Roi, que » j'avois voulu lui parler en secret, & que je lui avois envoyé » ordre de se rendre auprès de moi; mais le refus qu'il a fait » d'obéir, non seulement me fait douter de sa fidélité & de » sa soumission; mais m'engage même à croire qu'il n'est gué- » res persuadé lui-même de cette innocence qu'il vante si fort. » Cependant puisque vous vous intéressez pour lui, je veux » bien oublier encore cette faute, pourvû que dans deux mois » il se rende à la Cour, & qu'il réponde devant moi aux ac- » cusations intentées contre lui. Je serai bien aise que vous » l'en informiez vous-même; & je vous prie de l'assurer qu'il » n'y a personne dans mon Royaume qui s'intéresse plus à sa » gloire que moi, & qui soit plus disposé à défendre son in- » nocence contre les médisances, & les calomnies de ses enne- » mis. » Le Roi finissoit par des menaces contre le Duc s'il continuoit dans sa défobéissance; & il déclaroit que s'il ne se soumettoit, il le regarderoit comme absolument indigne de la protection que l'Electeur son beau-frere lui avoit accordée.

De Metz le Roi fit un voyage à Nancy, pour voir le duc de Lorraine, & la princesse Catherine sa sœur. Il fut accompagné dans ce voyage par Jean de Baviere duc de Deux-Ponts, qui épousa alors Catherine de Rohan, qui étoit avec la princesse Catherine sa cousine. La cérémonie des nôces se fit à Nancy.

Nouveaux
établissmens.

Le Roi partit de cette ville le 7 d'Avril, & se rendit à Paris sur la fin du mois. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il songea sérieusement à profiter du repos que la paix lui procuroit, pour arranger ses affaires, & pour travailler à enrichir le Royaume. Dans cette vûë il établit des manufactures de toutes sortes d'ouvrages, & entr'autres des foyeries. Quoique l'usage de la foye soit très-ancien, il n'a été connu des Romains que fort tard, c'est-à-dire, du tems de Justinien, lorsque toute l'Asie; & toute la Grece étoient pleines de ces étoffes. Elles furent de là portées en Sicile par le roi Robert, qui étoit de la famille royale des ducs d'Anjou. Ce Prince au retour de son expédition à la terre Sainte, ayant pris Athenes, Thebe, & Corinthe, transporta à Palerme tous les ouvriers en foye qu'il trouva dans ces trois villes. Ce sont eux qui ont enseigné aux

Siciliens à travailler la soie, comme nous l'apprenons d'Othon de Frisingue. De Sicile ces manufactures passèrent en Italie, & ensuite en Espagne; & ce n'est que dans le siècle passé qu'elles se sont établies en Lombardie; mais il y avoit long-tems qu'elles l'étoient dans la Calabre & en Toscane. Depuis peu on y travaille avec succès dans le Vicentin ¹, quoiqu'on eût cru d'abord que l'air n'y seroit pas propre à élever des vers à soie, à cause du voisinage des montagnes de Padouë. De là ces manufactures ont été apportées en Provence, dans la partie méridionale du Dauphiné, dans le Comtat d'Avignon, en Languedoc, & jusques dans le Lyonnais; & je ne doute pas qu'on n'en pût établir dans plusieurs autres parties du Royaume, particulièrement dans la Guyenne. Ce qui le démontre c'est que du tems de François I. on en fit à Tours une essai, qui réussit très-bien, & qui s'est soutenu jusqu'aujourd'hui, quoique Tours soit bien en deçà de la Guienne. On a voulu en faire autant aux environs de Paris; mais cette tentative n'a pas eu le même succès; l'air n'y est pas assez tempéré. Cependant Manfroi Balbani Luquois, qui avoit engagé le Roi à l'essayer, prétendoit que cette entreprise réussiroit; & pour le montrer par des effets, il avoit fait construire à Fontainebleau, au château de Madrid, qui est dans le bois de Boulogne, & aux Thuilleries des cabanes propres à élever des vers à soie.

Pour soutenir ces manufactures, le Roi créa une juridiction du commerce, dont les Juges étoient tirez du Conseil, du Parlement, de la Chambre des Comptes, & de la Cour des Aides. Ce Prince, qui voyoit le Royaume épuisé par la durée des guerres civiles, & qui comprenoit qu'une longue paix ne suffiroit pas pour rétablir les finances, si la liberté du commerce ne venoit au secours, avoit trop de pénétration pour ne pas sentir, que la défense de transporter l'argent hors du Royaume, ne seroit pas d'une grande ressource, s'il ne trouvoit moyen d'y en faire entrer par le commerce. Il voyoit que l'usage des étoffes de soie étoit devenu si commun, que les personnes de la fortune la plus mince ne vouloient plus porter d'étoffes de laine, dont la frugalité de nos ancêtres s'étoit si bien accomodée, en sorte que non-seulement il se dépensoit des sommes très considérablement en étoffes de soie, mais que cet argent passoit dans

¹ Dans l'Etat de Venise.

les pays étrangers, au grand préjudice du Royaume.

HENRI
IV.
1603.

Sur cela il résolut de faire en sorte que la France eut sa foye & ses manufactures, dont les travaux coutent encore plus que la matiere, afin que tout cet argent demeurât à l'avenir dans le Royaume. Il en fit établir à Paris, & il en donna l'intendance à Saintor : il ordonna qu'on plantât par tout des meuriers blancs, pour nourrir les vers à foye, dont les Espagnols nous envoyent des œufs tous les ans : & Olivier Serran, frere de Jean, qui a un grand nom dans la litterature, composa par ordre de ce Prince un livret en François sur la foyrie, afin que cet écrit étant en langue vulgaire pût être lû de tout le monde, & instruire jusqu'aux payifans.

On établit aussi des manufactures de tapisseries au fauxbourg S. Marceau, où on mit des ouvriers qu'on avoit fait venir de Flandre. On en établit de même pour la fayence¹, tant blanche que peinte, en plusieurs endroits du Royaume, à Paris, à Nevers, à Brissambourg en Saintonge, où on en fit d'aussi belle que celle qu'on faisoit venir d'Italie. Les Verreries que Henri II. avoit fait faire à S. Germain, à l'imitation de celles de Venise, qui étoient autrefois si fameuses, étant tout-à-fait rombées, le Roi les fit rétablir à Nevers & à Paris, mais à plus grands frais, & on commença aussi à établir une manufacture de toiles de lin à Mante sur la Seine. Le Roi fit travailler en même tems à plusieurs ouvrages d'architecture, soit pour réparer les anciens bâtimens, soit pour en élever de nouveaux, il fit faire des ménageries, des reservoirs à mettre du poisson, des jardins, & tout cela avec tant de magnificence, qu'il sembla plutôt vouloir surpasser François I, son grand oncle, que l'imiter. Aussi étoit-il ravi, quand on disoit qu'il lui ressembloit, non pas tout-à-fait par la taille, mais qu'il en avoit tous les traits, la grandeur d'ame, & les inclinations.

Mort d'Elizabeth reine d'Angleterre, & son caractère.

Ce fut sur ces entrefaites que ce Prince reçut la nouvelle de la mort d'Elizabeth reine d'Angleterre, la plus glorieuse & la plus heureuse de toutes les femmes qui ayent jamais porté la couronne. C'est en ces termes que fit son éloge Anne d'Est, cette heroïne, mere des ducs de Guise & de Nemours; & j'ai cru devoir insérer ici ce témoignage, qui a d'autant plus de poids, qu'on ne peut le soupçonner de faveur ni de flaterie, & que ce

¹ Faïence ou Faenza est une ville d'Italie auprès de Boulogne.

ne peut être que la force de la vérité qui l'ait tiré de la bouche de cette Dame, puis qu'Elizabeth fut toute sa vie déclarée contre elle, & contre ses enfans. Le jour qu'on apprit sa mort, la Duchesse me fit l'honneur de me venir voir, & dès qu'elle m'aperçut, avant même que de s'asseoir, elle me parla d'Elizabeth dans les propres termes que j'ai rapportez.

Je ne repeterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de la mere de cette Princesse, ni de ce qu'elle eut à souffrir sous le regne de Marie sa sœur: j'en ai assez parlé dans les livres précédens. A peine montée sur le thrône, elle rendit son nom si célèbre, qu'il ne se passa point d'année qui ne fût marquée par quelque action éclatante de cette grande Reine; & pendant le cours d'une vie toujours exposée à de grandes révolutions, elle exécuta de si grandes choses, qu'elles la mirent au niveau des plus grands hommes, laissant toujours indécis, pour parler comme Anne d'Est, lequel étoit le plus grand, ou de son bonheur, ou de sa gloire. C'est ce qui me dispense de m'étendre beaucoup sur ce qui la regarde. Cependant je ne puis m'empêcher de dire un mot de ses mœurs & de son caractère.

Elisabeth avoit un courage mâle & élevé; & ayant commencé à regner à vingt-cinq ans, elle n'agit point en jeune Princesse, mais elle fit voir d'abord un esprit mur, & instruit par l'adversité. Elle gouverna par elle-même, sans se laisser gouverner par personne, alliant d'une manière admirable une grande moderation avec beaucoup de politique; toujours sévère pour la Noblesse Angloise, féroce & botuillante; & pleine de douceur pour le peuple, ce qui la fit d'abord craindre & respecter des premiers, & lui gagna les cœurs de tout le reste de la nation. Cette égalité d'ame qui parut dans toute sa conduite jusqu'à la fin de sa vie, produisit sans doute ce bonheur égal & constant, qui l'accompagna jusqu'à sa mort. Magnifique dans la distribution des grâces, mais donnant cependant toujours plus au mérite qu'à son inclination, elle ne faisoit des liberalités qu'avec retenue, de crainte que les finances venant à s'épuiser par ses largesses, elle ne se vît obligée de fouler ses peuples pour y subvenir. Toujours prévoyante, & jamais avare, jouissant de sa fortune dans cette élévation, où elle se trouvoit placée, non avec cette sécurité, qui se livre à tous les plaisirs, mais avec cette sorte d'inquiétude digne d'un

HENRI
IV.
1603.

Prince qui est fans cesse en garde contre le mal qui peut arriver. Elifabeth aima toujours la paix : mais comme elle avoit à gouverner des peuples belliqueux , & que l'oisiveté rend mutins & insolens ; elle ne perdit aucune occasion de les occuper hors de son Royaume : en sorte que la nation Angloise , gouvernée par une femme , ne perdit rien sous son regne , de la gloire qu'elle s'étoit acquise par les armes sous les Rois précédens. Elle envoya des troupes auxiliaires en Ecoffe , & dans les Paysbas , & secourut Henri IV, qu'elle aimoit comme son frere , dans des tems fâcheux , & où il avoit grand besoin de son secours. Ce fut sous ses auspices qu'on entreprit aux Indes ces fameux voyages , qui eurent de si heureuses suites. C'est sous son regne que François Draëke fit le tour du monde , & qu'il ouvrit aux ames grandes & entreprenantes un chemin pour aller s'emparer de ces richesses , que les Espagnols sembloient vouloir posséder seuls , comme les Hollandois l'ont exécuté depuis avec autant de courage que de bonheur. Elle sçut maintenir son Royaume en paix ; & s'il s'éleva quelques troubles du côté du Nord , la dixième année de son regne , ils furent étouffés dès leur naissance. Depuis ce tems-là elle joutit pendant dix-sept ans d'une tranquillité parfaite ; & quoique le changement qu'elle avoit introduit dans la religion , lui eût fait d'abord beaucoup d'ennemis secrets , elle ne sortit point dans ces premiers tems de sa moderation naturelle , elle s'abstint de verser le sang , & elle parut fort éloignée de cette dureté , dont elle usa dans la suite , jugeant du sentiment des autres par le sien , & croyant qu'il y avoit deux choses à faire , la premiere de ne point gêner les consciences , & la seconde de restreindre tellement la liberté qu'on donneroit sur cet article , qu'on ne pût pas , sous prétexte de religion , troubler le repos public.

C'est ce qui l'obligea au milieu de ces orages que formerent plusieurs conjurations , qui se succederent l'une à l'autre , à ranimer la rigueur des loix , & à opposer la rigueur des Edits aux périls dont elle étoit menacée : mais on peut dire encore , que cela venoit moins de son naturel , que du caractère de ses ministres , qui craignoient du moins autant pour eux que pour elle. Du reste elle punit toujours moins les coupables dans leurs personnes , que dans leurs biens ; & le reproche d'avarice que cette conduite lui attira , devoit moins tomber sur elle que sur ses ministres.

Son

Son bonheur parut sur tout à l'occasion de cette flote formidable, que Philippe avoit préparée pendant tant d'années, & avec des frais immenses, & qui fut ruinée bien plus par le secours du ciel, que par les forces humaines, Dieu ayant voulu punir l'ambition de ce Monarque, & l'avidité insatiable qu'il eut toujours de s'emparer des Etats de ses voisins. Ce malheur fit faire des reflexions à ce Prince habile. Il comprit enfin qu'il devoit songer serieusement à revenir de cette haine irréconciliable, qu'il avoit toujours marquée pour Elisabeth, & qui avoit été si funeste à l'Espagne; & comme il venoit de conclure la paix avec nous, il voulut encore avant de mourir la faire avec la Reine d'Angleterre. Elisabeth y étoit assez portée, elle avoit toujours eu de l'inclination pour Philippe, par reconnoissance du service qu'il lui avoit rendu dans un tems, où elle se trouva dans un très grand péril sous le regne de Marie sa sœur, que ce Prince avoit épousée¹. Elle en parloit souvent avec plaisir: mais la haine des deux nations, & les jalousies d'Etat l'emporterent sur la reconnoissance. Henri IV. se rendit médiateur de leur réconciliation; il assigna même un rendez-vous proche de Boulogne, où les Plénipotentiaires des deux couronnes d'Espagne & d'Angleterre devoient s'assembler; mais ce projet ne réussit point.

Elisabeth avoit l'esprit propre pour les sciences, & elle aimoit à apprendre: elle sçavoit le Latin, & le parloit bien: l'Allemand encore mieux, parce que l'Anglois en dérive: elle entendoit le François, & parloit souvent cette langue; mais elle le prononçoit mal. Pour l'Italien, elle le sçavoit assez pour le parler avec élégance. Elle aimoit fort la musique & la poésie, & elle lisoit avec plaisir les vers de Ronsard, qu'elle avoit vu en Angleterre, lorsqu'il y passa à son retour d'Ecosse. Il avoit fait une fort belle piece à sa loüange: mais elle lui voulut du mal dans la suite, sur ce que dans une de ses meilleures pièces, intitulée, *Les Nuées*, il s'échapa jusqu'à faire sur son mariage quelque plaisanterie un peu trop libre: aussi, disoit-elle, qu'il liseoit mal à un homme de naissance, comme Ronsard, de ramasser de mauvais bruits, qui couroient les ruës, pour attaquer la reputation d'une grande Reine son amie. Ronsard ayant été informé

¹ On conseilloit à Marie, qui étoit Catholique, de faire mourir Elisabeth, ou de la marier au duc de Savoye. Philippe empêcha l'un & l'autre: mais plus

pour son propre intérêt, que par amitié pour Elisabeth. *Cambden. Annal. Elisab. initio.*

HENRI
IV.
1603.

de son mécontentement , fut fâché de lui avoir déplu , & il ôta de ses œuvres l'endroit qui avoit choqué la Princesse : mais lorsqu'il fut mort , ses amis le firent remettre, le mal qui en étoit arrivé , n'étant plus à craindre pour lors.

La haine de sa religion a fait dire bien du mal contre elle : mais sa longue vie , & le bonheur toujours égal qui l'a accompagné jusqu'à la mort par une faveur du ciel aussi constante qu'impénétrable , en a suffisamment réfuté la plus grande partie. Elle eut la foiblesse de vouloir être recherchée & aimée pour sa beauté , & lors même qu'elle ne fut plus jeune , elle affectoit encore d'avoir des amans ; il sembloit qu'elle se fit un divertissement de renouveler la mémoire de ces isles fabuleuses , où ces nobles & fameux chevaliers erroient autrefois , & se piquoient d'aimer ; mais d'une manière noble , vertueuse , & où il n'entroit rien d'impur. Si ces amusemens firent quelque tort à sa réputation , ils n'en ont point fait à la majesté de son Etat. Elizabeth ne quitta jamais le gouvernail , & elle conduisit parfaitement le vaisseau. Elle eut toujours de l'horreur pour le mariage. On prétend que ce fut un effet des artifices de ceux qui l'approchoient , qui appréhendant de perdre le crédit qu'ils avoient sur elle , si elle prenoit un mari , lui firent insinuer par des médecins , qu'elle couroit risque de mourir en couche , si elle devenoit grosse. Cependant il est sûr que le duc d'Alençon , qui fut fait duc de Brabant par le crédit de cette Princesse , se flatta de l'épouser , qu'Elisabeth y pensa sérieusement , & que l'affaire fut très-avancée. La bonne opinion qu'elle avoit de ses talens & de son mérite , faisoit qu'elle vouloit paroître ne devoir rien à la Fortune , ni à la majesté du trône , comptant qu'elle avoit dans sa personne assez de quoi s'attirer l'estime & la vénération des hommes , quand elle seroit d'une condition privée , & d'une fortune médiocre. On lui a reproché qu'elle aimoit trop la vie , & qu'elle ne pensoit qu'à regret à la mort , & à prendre des mesures pour se choisir un successeur : cependant plusieurs années avant sa mort elle se faisoit un plaisir de s'appeler *Vieille* ; comme c'en étoit un pour elle dans sa jeunesse de se donner le nom de *Vierge*¹. Il est constant qu'elle ordonna qu'on ne chargeât point son tombeau.

¹ Elle disoit qu'elle vouloit qu'on mît sur sa tombe : *Hic sita Elizabetha, quæ Virgo regnavit, Virgo obiit.* Cambd. ad an. 1559.

de titres fastueux , & qu'on se contentât d'y mettre son nom , d'y marquer qu'elle étoit restée Vierge , qu'elle avoit régné long-tems , & que pendant son règne elle avoit fait sa principale étude de rendre le royaume florissant , & d'y maintenir la religion & la paix.

A l'égard du reproche qu'on lui fait de ne s'être point embarrassée qui seroit son successeur , comme si elle se fût peu souciée de ce que deviendroit le royaume après sa mort ; quelqu'un lui en ayant touché un jour un mot à l'occasion des charges , qui vaquoient depuis plusieurs années , elle demeura long-tems sans répondre , comme une personne qui médite profondément ; ensuite se levant tout d'un coup , elle dit avec émotion qu'elle étoit bien assurée que le thrône ne vaqueroit pas un moment , en effet l'événement justifia sa prédiction.

On regarda encore comme une suite du bonheur qui l'avoit toujours accompagnée , de ce qu'elle laissa le royaume en paix à son héritier légitime , & de ce qu'après s'être appliquée pendant toute sa vie à faire vivre ses peuples dans la paix , elle la leur laissa comme par testament , mais générale & solidement établie : car la révolte d'Irlande qui arriva vers ce tems-là , fut incontinent étouffée par la victoire , que Mylord Montjoye remporta sur les rebelles. En un mot , cette Princesse eut toutes les vertus qui peuvent faire un grand homme & même un grand Roi , & elle n'eut que peu de défauts , & de ces défauts qui sont très-excusables dans son sexe. Mais comme la Chrétienté se trouvoit alors divisée par une infinité de sectes , les ennemis de sa religion ont fait ce qu'ils ont pû pour obscurcir sa gloire , & ils l'ont accusée de cruauté pour quelques édits , qu'elle a été forcée de rendre , pour assurer la tranquillité de ses peuples. Le tems qui est un excellent panégyriste , effacera un jour ces idées odieuses , puisque dans tous les siècles passés il n'a jamais vû de femme qui puisse être mise en parallèle avec cette grande Reine , & qu'il y a beaucoup d'apparence qu'il n'en verra point dans les siècles futurs.

Elizabeth étoit fort grande , & elle avoit un air majestueux qui annonçoit qu'elle étoit née pour commander. Elle jouit d'une santé parfaite jusqu'à la vieillesse , dont elle ne sentit point les incommoditez , & elle termina comme Auguste une vie très-heureuse par une mort douce & tranquille. On n'y vit rien

HENRI
IV.
1603.

de triste , rien de lamentable , rien de mauvais augure. Elle ne fut précédée ni d'impatience , ni de douleurs excessives , ni de mouvemens convulsifs. Il est vrai que peu de jours avant sa mort ses nerfs affoiblis & desseichez , se roidissoient de tems en tems , que sa voix s'étoit presque éteinte , & que son esprit & son corps parurent appesantis , & avoir perdu toute leur force. enfin le 4 d'Avril , ou le 24 de Mars suivant l'ancien style , une défaillance insensible termina sa vie à Richemond sur les quatre heures du matin , à l'âge de 69 ans & six mois , dont elle en avoit régné plus de quarante-cinq ¹.

Jaque VI. roi
d'Ecosse est
proclamé roi
d'Angleterre.

Plusieurs ont prétendu qu'elle avoit remis à Robert Cecill ; grand Trésorier d'Angleterre , & Secetaire d'Etat , une lettre écrite de sa propre main , & scellée de son sceau , avec ordre de ne l'ouvrir qu'après sa mort , & que par cette lettre elle déclaroit Jaque roi d'Ecosse , son successeur légitime. Quoiqu'il en soit , les Seigneurs spirituels & temporels , les Conseillers du Conseil privé , les Grands , les Gentilhommes , le Maire de Londres , les Sherifs délibérèrent aussi-tôt après sa mort sur l'élection d'un successeur , & tous les suffrages se réunirent en faveur de Jaque roi d'Ecosse , petit-fils de Marguerite , sœur de Henri VIII , qui descendoient l'un & l'autre d'Elizabeth fille d'Edouard IV. L'assemblée fit publier à huit heures du matin une Déclaration sur ce sujet , & prêta serment de fidélité & d'obéissance au nouveau Roi. Ils protestèrent tous qu'ils sacrifieroient leurs biens & leurs vies pour le défendre contre ceux qui s'opposeroient à la Déclaration , ou qui voudroient l'empêcher d'entrer en Angleterre. Robert Carrew proche parent de la feuë Reine , ayant été dépêché en poste pour porter cette nouvelle au Roi , arriva en trois jours à Edimbourg , & alla à minuit apprendre à ce jeune Prince , qui étoit dans son lit , qu'Elizabeth étoit morte , & que les seigneurs Anglois l'avoient déclaré héritier légitime du Royaume. En même tems il lui remit la Déclaration de l'assemblée. Le Roi s'habilla promptement & alla de-là à l'Eglise rendre graces à Dieu de cette nouvelle , il fit incontinent préparer ses équipages , & dix jours après il prit la route de Londres au grand regret

¹ M. de Thou se trompe. Elizabeth commença à régner à la fin de 1558. & mourut le 4 Avril 1603. ainsi elle

n'a régné que 44 ans & environ 4 mois , mais c'est peut-être une faute d'impression.

des Ecoſſois. Il donna ordre en partant que la Reine ſa femme & ſes enfans le ſuiſſent au plûtôt. Il paſſa par Barwick, par Iorck & par Stafford, & il arriva enfin le 17 de Mai aux Char-treux qui ſont dans un des fauxbourgs de Londres.

Les Catholiques, qui connoiſſoient depuis long-tems l'équité de ce Prince, en concevoient de grandes eſpérances, tant parce qu'on aſſuroit que dans le tems qu'il étoit en Ecoſſe, il avoit des liaiſons étroites avec le roi d'Eſpagne, que parce qu'on étoit perſuadé que la reine Anne de Dannemarck ſon épouſe, quoi qu'élevée dans la religion Luthérienne, favoriſoit les Catholiques en ſecret, & qu'il feroit aisé de la ramener à la foi de ſes ancêtres. Ainſi dès qu'il eut été ſacré & proclamé avec l'applaudifſement de toute la Nation, ils lui préſenterent deux requêtes conſécutives, que la prévention, où ils étoient, rendit peut-être un peu trop libres. En effet après avoir propoſé l'exemple du ſchiſme arrivé ſous Roboam, après la mort de Salomon, parce que le nouveau Roi n'eut aucun égard aux cris du peuple, qui le prioit de diminuer les impôts exceſſifs, dont le feu Roi l'avoit chargé, ils diſoient, Qu'ils venoient ſe jeter à ſes pieds & lui demander avec la ſoumiſſion la plus parfaite quelque choſe de bien plus important, que ce qu'on ſouhaitoit de Roboam; en un mot qu'ils lui demandoient la vie & la liberté de conſcience. « Dans la demande de ces Iſraélites ſéditieux, » il ne ſ'agiſſoit, diſoient-ils, que de biens temporels, & qui » ne regardent que la vie préſente : nos requêtes au contraire » regardent la vie éternelle, à laquelle on doit ſacrifier tout » ce qu'on a de plus cher au monde. La religion que nous » profeſſons, eſt celle qu'ont profeſſée nos peres, c'eſt auſſi celle » qu'ont profeſſée vos ancêtres, & ſous laquelle ils ſe ſont éle- » vés à cette puiffance qu'ils vous ont tranſmiſe. Hors de cette » religion, tous les avantages temporels ne ſont rien, puisſqu'on » n'en peut jouir ſans perdre les biens éternels. Les Princes » qui en ont été les plus éloignés, c'eſt-à-dire, les payens, en » ont accordé l'exercice à leurs ſujets, & ce fut une ſource » de biens pour eux. Le Turc même le plus grand ennemi du » nom Chrétien n'empêche pas à ſes ſujets d'en faire profef- » ſion. Par une loi de l'Empire on a accordé aux peuples d'Al- » magne, qui ont abandonné l'ancienne religion, la liberté de » conſcience, parce qu'on vit bien que ſi on la leur reſuſoit, il

HENRI
IV.

1603.

Requête pré-
ſentée par les
Catholiques à
ce Prince à
ſon avène-
ment à la cou-
ronne.

HENRI
IV.
1603.

» en arriveroit infailliblement des maux très-funestes , & la rai-
 » son est que de toutes les traverses , & de toutes les vexations
 » auxquelles notre vie peut être exposée , il n'en est point de
 » plus affreuses que celles qui violentent les consciences. Quand
 » on est assez malheureux pour se voir réduit à cette extrémité ,
 » une mort prompte vaut bien mieux qu'une longue vie. Rien
 » au reste n'est plus aisé que d'empêcher les mauvaises suites ,
 » que peut avoir le désespoir où se voyent réduits les supplians.
 » La bonté du Roi peut y apporter remède en un moment ,
 » que S. M. nous mette à l'abri des persécutions, que nous
 » avons eues à souffrir jusqu'ici , qu'elle nous accorde cette
 » liberté que nous demandons ; c'est un moyen sûr pour cou-
 » per la racine à toutes ces séditions , & à tous ces complots ,
 » qui ont éclaté depuis quelque tems. Les Catholiques de nos
 » jours , & ceux qui viendront après nous , sçachant que c'est à
 » la clémence de V. M. qu'ils seront redevables d'un si grand
 » bienfait , feront sans cesse des vœux pour la longue durée de
 » votre règne. Nous vous prions donc , & nous vous conju-
 » rons de nous accorder la liberté de faire profession de la foi
 » que nos peres ont suivie depuis Donald I. qui fut le dix-
 » septième roi d'Ecosse , jusqu'à votre mere d'heureuse mémoi-
 » re , qui a scellé de son sang cette religion qu'elle avoit re-
 » çûe de ses ancêtres , religion majestueuse & divine , vénéra-
 » ble par son antiquité , subsistante sans interruption , irrépré-
 » hensible en sa doctrine , féconde en vertus , ennemie de tous
 » les vices , prêchée par les anciens Peres , maintenüe par les
 » meilleurs Empereurs Chrétiens , consacrée dans les fastes de
 » l'Eglise , arrosée du sang des Martyrs , fortifiée par les exem-
 » ples des saints Confesseurs , ornée de la pureté angélique
 » d'un nombre infini de Vierges ; religion parfaitement confor-
 » me à la raison , à la loi naturelle , & aux vérités que l'Evan-
 » gile nous a apprises. Si l'on ne veut pas nous en laisser l'exer-
 » cice public , qu'on le tolère du moins , & qu'on n'en fasse
 » plus de recherches.

Ce discours parut trop hardi , le Roi prit la requête , mais il n'accorda rien. Un nouvel incident diminua beaucoup l'espérance que le Pape avoit conçüe du nouveau Roi. On publia à Londres une confession de foi , où le Pape étoit traité d'Antechrist , le nombre des Sacremens diminué , le sacrifice de la

Messe, & l'ordre hiérarchique condamné, le Concile de Trente rejeté comme un concile de sang & plein d'erreurs, & ses décrets anathématisés dans les termes les plus injurieux. Au reste ce qui chagrina les Catholiques, ce ne fut pas tant les maux dont ce début les menaçoit; que de voir qu'on parloit ainsi sous un Prince éclairé & sçavant, qui non seulement le toléroit parce qu'on ne l'avoit fait qu'après lui en avoir parlé: mais qui se chargeoit lui seul de toute la haine de cet écrit odieux, & qui ne vouloit pas que pour l'excuser on en rejettât la faute sur ses ministres, ou sur la situation présente des affaires d'Angleterre.

On fit cependant les obsèques de la reine Elizabeth avec les cérémonies accoutumées; son effigie fut exposée sur un lit de parade, & après le délai ordinaire, on porta son corps le 8 de Mai à Westminster, sur un char traîné par quatre chevaux blancs. Il étoit suivi d'un grand nombre de Seigneurs, des Dames les plus distinguées, entre lesquelles étoit la marquise d'Arbelle¹, & des grands Officiers de la Couronne. Les Evêques marchaient à la tête, & tout se passa à peu près comme en France, excepté qu'il n'y avoit point de flambeaux. Après la cérémonie qui finit par la lecture du quinzième chapitre de l'Épître aux Corinthiens, où il est parlé de la résurrection, & par l'éloge funèbre de cette Princesse, son corps fut mis dans le tombeau de Henri VIII son pere.

Peu de tems après Henri voulant mettre dans ses intérêts le nouveau Roi, que l'union des deux couronnes d'Angleterre & d'Ecosse rendoit très-puissant, résolut de lui envoyer une ambassade solennelle: il jeta les yeux pour cette commission sur Maximilien de Bethune marquis de Rosny. Ce Seigneur se rendit à Calais le 13 de Juin avec une suite nombreuse de gentilshommes. Là il trouva six vaisseaux Hollandois bien équipés & deux gros vaisseaux Anglois, qui y étoient venus pour le passer en Angleterre avec toute sa suite. Dominique de Vic gouverneur de Calais, & lieutenant de l'amiral de Bretagne, avoit aussi équipé quelques vaisseaux pour son passage. Rosny monta sur l'amiral Anglois, pour marquer plus de confiance à cette Nation: tout le reste de son monde & ses équipages furent distribués sur les vaisseaux François & Hollandois. De Vic qui accompagnoit l'Ambassadeur étant arrivé des

HENRI
IV.
1603.

Obsèques d'Elizabeth.

Ambassade du marquis de Rosny au roi d'Angleterre.

¹ Cousine germaine d'Elizabeth.

HENRI
IV.
1603.

premiers à la côte d'Angleterre, & ayant débarqué à Douvre ce qu'il avoit de monde sur ses vaisseaux, leva l'ancre, & mit à la voile pour s'en retourner : lorsqu'il passa devant l'amiral Anglois, sur lequel étoit Rosny, il mit son pavillon & salua d'un coup de canon. Le Lieutenant de l'amiral Anglois, homme féroce & brutal entra là-dessus dans une colere furieuse, & après plusieurs sermens, il dit qu'il ne souffriroit jamais qu'aucun osât devant lui arborer pavillon sur l'Océan, & aussi-tôt il fit tirer le canon contre de Vic. Rosny inquiet de cet accident, protesta contre l'injure qu'on faisoit à son maître ; cependant jugeant que dans la situation où il se trouvoit, il étoit à propos qu'il cedât à la violence de l'Anglois, il fit signe à de Vic de mettre pavillon bas, & par ce moyen il passa sans qu'il arrivât d'autre accident. Le roi d'Angleterre lui fit satisfaction dans la suite, & réprimanda vivement l'officier Anglois sur sa brutalité.

Rosny étant descendu à Douvre, & y ayant trouvé le carrosse de Christophle de Harlai comte de Beaumont, notre ambassadeur à la cour d'Angleterre, monta dedans avec lui, & se rendit à Cantorbery accompagné de trois cens chevaux. Là il trouva Sidney, que le roi d'Angleterre avoit envoyé au-devant de lui pour le complimenter sur son heureuse arrivée : de là il profita de la marée pour remonter la Tamise jusqu'à Londres sur des vaisseaux qu'on lui avoit préparés. Dès qu'il fut arrivé, quatre-vingt carosses, qui l'attendoient, menèrent toute sa suite aux logemens qu'on leur avoit marqués. Le lendemain il alla au château de Greenwick, où le Roi s'étoit rendu au retour de la chasse, & il y fut reçu avec de grandes marques de distinction. Il y avoit dans la chambre une estrade, où le Roi étoit assis sous un dais. Dès que Rosny parut le Roi alla deux pas au-devant de lui, & après l'avoir embrassé, il s'entretint pendant une heure avec lui ; c'étoit le samedi. Notre Ambassadeur étant retourné à Londres, y eut une nouvelle audience du Roi le mercredi suivant, & plusieurs autres encore pendant les dix-sept jours qu'il demeura en cette Cour, & qu'il passa en festins, & en spectacles, & à voir les meubles magnifiques qu'on avoit eu soin d'amasser depuis plusieurs années dans les maisons royales, qui sont autour de la ville. Enfin on se donna de part & d'autre avec toute l'affection possible

possible des gages autentiques d'une alliance, & d'une amitié sincère, les anciens traités furent confirmés, on y ajouta de nouveaux articles, & l'on en dressa un acte particulier, qui fut écrit & signé de la propre main des deux Rois; & chacun d'eux garda l'exemplaire, qui étoit de la main de l'autre. Ce traité portoit que celui des deux Rois qui survivroit à l'autre, prendroit soin du Royaume & des enfans du défunt, & qu'il aideroit de son conseil sa veuve & ses enfans, qu'il soutiendrait leurs intérêts de toutes ses forces, en un mot qu'il les défendrait contre tous leurs ennemis avec autant d'ardeur que s'il étoit leur frere ou leur pere.

Rosny retourna aussi-tôt après à la cour de France avec tout ce qu'il avoit mené de monde avec lui. Il y fut fort mal reçu du comte de Soissons, qui au lieu de lui faire compliment, le traita, comme s'il eût reçu de lui une injure atroce, & de la nature de celles qui ne se doivent point souffrir. Le Roi instruit de ce démêlé, & craignant qu'à cette occasion le comte de Soissons, dont il n'étoit pas content, ne fit quelque insulte à Rosny, à l'instigation des ennemis de ce ministre; lui envoya Pomponne de Bellievre, & Nicolas Brulart de Sillery, avec ordre de lui dire qu'il vouloit absolument, que ce differend s'accommodât à l'amiable; qu'il étoit persuadé que toutes ces plaintes qu'il faisoit de Rosny n'étoient que des calomnies inventées par ses ennemis, puisque Rosny les nioit absolument, & qu'il offroit le combat aux délateurs, qui avoient fait ces faux rapports au comte de Soissons, afin de montrer à tout le monde, même au péril de sa vie, que tout ce qu'ils avoient dit de lui n'étoit qu'un mensonge très-impudent. Le Roi leur ordonna d'ajouter, que dans cette incertitude il ne pouvoit s'empêcher de prendre la défense de Rosny contre ceux qui l'attaquoient. Le Comte, qui avoit le cœur haut, fut très-mortifié de voir que ce n'étoit plus à Rosny qu'il avoit affaire, mais au Roi, qui s'en étoit déclaré ouvertement; & il alloit quitter la Cour, si le comte de Saint Paul ¹, & le duc de Montbazon ² ses proches parens ne l'eussent fait changer d'avis. Cette affaire s'accommoda enfin par l'entremise du maréchal de Brissac, & d'Antoine de Silly de la Rochepot, qui remirent

HENRI
IV.
1603.

Démêlé entre le comte de Soissons & Rosny terminé par le Roi.

¹ François d'Orleans.

² Hercule de Rohan.

HENRI
IV.

1603.

Sacre de
Jacque roi
d'Angleterre.

au comte de Soissons une lettre de Rosny, par laquelle il désavouoit tout ce qu'on lui avoit imputé.

Je reviens à l'Angleterre. Le 4 d'Août le roi Jacque fut Sacré à Westminster avec la Reine son épouse, qui étoit arrivée d'Ecosse avec Henri Frederic prince de Galle, & il prit les marques de la dignité Royale. Après avoir quitté ses habits ordinaires, comme cela se pratique au sacre de nos Rois; & avoir reçu des mains de Mylord Monjoye, auparavant Viceroi d'Irlande, l'épée royale, qui étoit nuë sur l'autel, il fit le serment ordinaire en présence de tous les Ordres du Royaume, aux acclamations de toute l'assistance: il fut sacré aussi-tôt après, & reçut l'onction sur la tête, au front, sur la poitrine, entre les épaules, aux bras, aux mains, & aux pieds, en présence du prince de Galle son fils, & de sa fille Elizabeth. La Reine reçut aussi l'onction sacrée, mais seulement à la tête, & au derriere du cou. Ils allerent de là à la Tour de Londres, où s'acheve la cérémonie du Sacre des Rois. Car c'est une opinion reçûë de tout tems parmi les Anglois, que c'est en ce lieu que réside la juridiction de leurs Princes, & que c'est par là qu'elle doit commencer ses fonctions pour être légitime.

Une maladie contagieuse qui régnoit alors à Londres, & qui étoit si violente, qu'il mouroit par jour deux cens personnes, obligea la Cour d'en sortir sur le champ, & de s'en éloigner.

Conjuration
contre le roi
d'Angleterre.

Pendant on découvrit au mois de Juin une conjuration contre le nouveau Roi, qui l'irrita extrêmement, quoi qu'il eût l'esprit naturellement doux: mais quelque grande que fût sa colere, il la fit ceder à la clémence. Quelques Seigneurs Anglois, & d'autres qu'Elisabeth avoit mis dans les charges, ou par faveur, ou pour recompenser leurs services, furent chagrins de voir arriver d'Ecosse un Prince étranger, suivi d'une multitude d'Ecossois, qui alloient leur enlever les dignités, qu'ils pouvoient naturellement obtenir. Désesperés de ce changement, ils prirent la resolution d'assassiner le Roi, & de mettre la couronne sur la tête de la marquise d'Arbele. Elisabeth l'avoit autrefois fait mettre en prison, parce qu'elle avoit contracté un mariage clandestin avec le fils du comte de Northumberland: elle fut relâchée dans la suite, & elle avoit assisté, comme nous avons dit, aux obsèques de la Reine. Le dessein des Conjurés, après l'avoir mise sur le thrône, étoit de la marier au duc de

Savoie, avec l'agrément du roi Philippe. Le chevalier Gautier Raleg, homme d'esprit, fort brave, & fort connu par le voyage qu'il avoit fait aux Indes, mécontent du gouvernement, parce qu'on lui avoit ôté la charge de Capitaine des Gardes, qu'Elisabeth lui avoit donnée, entra dans la conjuration, & ce fut lui qui se chargea de l'exécution d'une entreprise si perilleuse. Le jour étant venu, saisi d'horreur à la vue du coup qu'il méditoit, en sortant de Londres il dit à sa sœur, avec une imprudence qu'on ne peut comprendre, qu'il la supplioit de prier Dieu pour lui, parce qu'il alloit dans un endroit d'où il étoit presque impossible qu'il revînt. La sœur n'imagina point d'abord le véritable dessein de son frere: ainsi elle ne fit aucune difficulté de parler à tout le monde de la prière qu'il venoit de lui faire, croyant qu'il avoit quelque démêlé qu'il alloit vider par un duel. Ce bruit s'étant répandu par tout, reveilla l'attention de la Cour: on jugea qu'un homme comme Raleg; également capable de former un dessein hardi, & de l'exécuter, méditoit sans doute quelque coup de grande importance, d'autant plus que sa haine pour les Ecoffois étoit connue de tout le monde. Ayant été arrêté sur ces soupçons, il avoua ingénument la résolution qu'il avoit prise, & le Roi lui fit grace. Il nomma ses complices, qui étoient Cobhan & Grey, du nombre des Seigneurs, Griffin Markham, George Brooke, & deux Prêtres. Ces trois derniers furent punis sur la fin de Novembre, avec toute la rigueur que méritent ces sortes de crimes: le Roi pardonna aux trois autres, comme il avoit fait à Raleg, & cette grace leur fut d'autant plus sensible, qu'ils l'espéroient moins; car ils furent jugés par les Pairs, condamnés comme traîtres, & conduits au supplice le 7 de Décembre. Markham qui devoit être exécuté le premier, ayant fait sa prière, & n'attendant plus que le coup, le Maire de Hampton, qui étoit chargé de l'exécution, parce que c'étoit au château de Winchester qu'elle se faisoit, reçut une lettre du Roi, dont il ne dit mot dans ce moment, parce que l'ordre le portoit ainsi; mais il arrêta le bourreau, ordonna à Markham de se lever, & le fit ramener au Palais, comme si on eût encore voulu le confronter avec ses complices, avant que de l'exécuter. On fit la même chose à l'égard de Grey, & on le raména au Palais sous le même prétexte. Cobhan monta ensuite sur l'échafaut, & dans

HENRI
IV.
1603.

Clémence
du Roi envers
quelques Con-
jurez.

HENRI
IV.
1603.

le tems qu'il se dispoſoit à être décapité, le Maire le fit lever & fit ramener Grey & Markham, & lire tout haut les lettres de grace, que le Roi lui avoit fait remettre. Après un petit préambule ſur les devoirs d'un bon Prince, qui veut maintenir la tranquillité publique, le Roi déclaroit qu'il ſuſpendoit l'exécution d'un jugement trop juſte, rendu contre des premiers Seigneurs du Royaume, pour ne pas enſanglanter le commencement de ſon regne, quoi qu'ils euſſent été convaincus d'un crime atroce; qu'il accordoit donc leur grace à l'éclat de leur naiſſance, & aux ſervices que leurs parens & leurs alliés lui avoient rendus avec beaucoup de zèle. Et parce que la clémence du Prince doit s'étendre ſur les petits, également comme ſur les grands; le Roi ajoûtoit que le ſupplice de Brooke, & des deux autres, ayant expié le crime, & ſatisfait à la juſtice, il faiſoit grace à Markham.

Après la lecture de ces lettres, le peuple, qui étoit accouru à ce ſpectacle, étonné d'une grace ſi peu attendue, admiroit la bonté du Roi, & dans la foule des penſées confuſes qui ſe préſentoient à leur eſprit, ils étoient agités de ſentimens auſſi différens que ceux qu'on éprouve aux ſpectacles du théâtre. Cobhan & Grey levoient les mains au ciel, touchés également & de joie & de honte; à peine pouvoient-ils croire qu'ils euſſent échappé aux bras de la mort, ils adoroient la bonté de Dieu, qui avoit inſpiré au Roi, ſi juſtement irrité, des ſentimens ſi favorables pour eux; ils s'accuſoient hautement, ils ſ'avoüoient dignes des plus grands ſupplices, & tout-à-fait indignes de la grace que le Roi leur avoit faite, proteſtant que pour la mériter, à l'avenir, ils ſacrifieroient de bon cœur & leur vie & leur ſang contre tous ceux qui oſeroient entreprendre un crime pareil au leur. Les perſonnes les plus ſages, & qui jugeoient de l'avenir par le paſſé, ne doutèrent point qu'un regne, qui commençoit par un exemple de clémence ſi mémorable, ne dût être long & toujours glorieux.

La découverte de cette conſpiration fit beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits. Charle de Ligne comte d'Aremberg, qui étoit à la Cour de Londre en qualité d'Envoyé de l'Archiduc Albert, fut ſouſçonné d'y avoir eu part, & courut quelque riſque dans la premiere émotion que cette affaire cauſa: mais le Roi, qui étoit un Prince doux & modéré, arrêta par ſa

prudence la fureur de la populace , persuadé qu'il ne faloit pas légèrement soupçonner , d'un crime si indigne , un homme de la naissance & de la probité du Comte , qui se défendoit d'ailleurs par son caractere d'Ambassadeur , qui est respecté de toutes les Nations , & regardé comme inviolable.

Pendant que cela se passoit en Angleterre , Taxis comte de Villamediana Grand-maître des postes de Madrid , fut envoyé par Philippe II, au Roi d'Angleterre. Il prit la poste , & étant arrivé à Londres au mois de Septembre , il se plaignit qu'on eût envoyé six mille Anglois à Ostende ; il rappella au Roi le souvenir des liaisons que la Reine sa mere & lui , avoient eues avec l'Espagne pendant la vie d'Elisabeth , & il jetta les fondemens de la paix , & de l'amitié qui fut depuis entre ces deux Princes. Jacque avoit déjà fait quelque démarche qui y tenoit , ayant publié dès le mois de Juin un Edit , qui défendoit qu'on fit à l'avenir aucune hostilité contre les Espagnols. Taxis fut suivi , mais lentement , par Ferdinand de Velasco duc de Frias , connétable de Castille : il se mit en chemin au mois d'Octobre avec une grande suite de Gentilshommes des plus distingués. Ayant traversé la France , & salué en passant le Roi & la Reine , il arriva sur la fin de l'année à Bruxelles , où il prépara à loisir tout ce qu'il jugea nécessaire , pour la négociation qu'il alloit entamer en Angleterre.

Je reviens aux affaires de France , que j'ai été obligé d'interrompre , pour parler de celles d'Angleterre , à cause de la grande Ambassade que Henri IV, envoya au roi Jacque. Au reste , c'est malgré moi que j'interromps ainsi la suite de ce qui regarde un Royaume , ou une République , parceque cela m'oblige à dater les mois & les jours ; au lieu que je trouve qu'il est bien plus commode de réunir & de mettre sous un même point de vuë , tout ce qui s'est passé dans chaque année chez un même peuple , que de confondre l'histoire de différentes Nations , & d'interrompre à tout moment la suite de la narration , comme font d'autres écrivains.

Au mois d'Octobre les Protestans tinrent une assemblée à Gap en Dauphiné. Il y vint des Ministres de toutes les parties du Royaume , & même des pays étrangers , ce qui étoit contre la regle , On y parla avec beaucoup de chaleur , non-seulement des points de discipline , qui ont coutume de se

HENRI
IV.
1603.

Jean Taxis
Ambassadeur
d'Espagne
vient compli-
menter le roi
d'Angleterre.

Synode ten-
nu à Gap par
les Protestans.

HENRI
IV.
1603.

traiter dans ces sortes d'assemblées, mais même de la doctrine. Après qu'on y eut lû la Confession de Foi reçue en France, on y proposa quelques moyens pour terminer, si cela se pouvoit, le Schisme qui étoit entre les Lutheriens, qu'ils appellent Martinistes, & les Calvinistes ou Zuingliens; & on jugea qu'il n'y avoit rien de mieux pour cela, que de s'assembler, & de conférer les uns avec les autres. Si cela ne réussissoit pas, & qu'on ne pût se concilier, qu'il falloit au moins travailler à adoucir cette animosité, qui s'allumoit de plus en plus entre les deux partis, par des écrits sanglans, qu'on répandoit dans toutes les foires d'Allemagne. Il est presque incroyable jusqu'où va la haine, que les Lutheriens, qui sont les maîtres en Allemagne, ont contre les Calvinistes. Elle est beaucoup plus grande que celle qu'ils ont pour les Catholiques mêmes: c'est ce qui engagea les ministres du Palatinat, où les Calvinistes sont les plus forts, à venir à l'assemblée de Gap. On y proposa différens moyens, & on écrivit des lettres Synodales, qui n'appaisèrent pas tant l'aigreur des deux partis, qu'elles firent glisser sous ce prétexte le Calvinisme dans le cœur de l'Allemagne, & dans les Etats de Brandebourg, qui sont d'une grande étendue.

Mais malgré leurs divisions ils se réunirent pour attaquer le Pape, & l'Eglise Romaine; & enfin après de grandes contestations, ils convinrent d'ajouter à leur confession de foi, qu'on venoit de lire, un nouvel article; sçavoir que le Pape étoit l'Antechrist, & qu'il avoit tous les caractères que Daniel & S. Paul donnent à cet ennemi de Dieu. Les plus modérés d'entr'eux n'approuvoient pas cette addition, prévoyant bien qu'elle révolteroit les Catholiques: & le Nonce s'étant plaint au Roi d'un outrage si sanglant, Sa Majesté fut très fâchée contre ceux qui en avoient été les auteurs. Aussi il est certain que les personnes les plus équitables, & les plus moderées, ne croyoient pas qu'on dût souffrir cette insolence, dans des gens qui, montrant une sensibilité outrée sur la moindre injure, se faisoient un jeu d'outrager les autres sans garder aucune mesure. « Quoi, disoit-on, parce que les Edits de nos Rois défendent de faire, ni de dire aucune chose qui puisse leur causer de la peine, leur fera-t'il permis de choquer impunément tout le monde? Et quel affront, quel outrage plus grand peut-on faire aux Catholiques, que de dire qu'ils honorent l'Antechrist, qu'ils

reconnoissent son autorité & sa succession , & qu'ils se soumet-
 tent à lui en ce qui regarde la religion ? Si l'article nouveau
 qu'ils reçoivent , a lieu , les Catholiques sont des adorateurs &
 des sectateurs de l'Antechrist. On a bien entendu dans les siècles
 passés , des gens , qui sans faire schisme , se plaignoient du
 faste , de la hauteur , de l'orgueil , & des déreglemens de l'E-
 glise Romaine , qui disoient qu'on ne la reconnoissoit plus ,
 qu'elle avoit abandonné l'humilité , la chasteté & la modestie
 des premiers pasteurs , qui l'ont gouvernée , & qu'elle n'avoit
 plus rien de cette charité , sans laquelle toutes les autres ver-
 tus languissent : mais il ne s'est jamais trouvé personne qui
 l'ait appelée le siège & l'arsenal de l'Antechrist. Depuis que
 les Protestans ont fait schisme , la plupart de ceux qui se sont
 séparés de nous , ont rempli leurs discours & leurs écrits , des
 termes les plus injurieux & les plus outrageans : cependant
 aucun ne s'étoit encore avisé d'en faire un article de foi , que
 des Chrétiens fussent obligés de croire. Mais aujourd'hui qu'ils
 en exigent la croyance , n'insultent de gayeté de cœur les
 Catholiques , dont ils ne veulent rien souffrir ? Ne cherchent-
 ils pas une occasion de discorde , & de renverser toutes les
 mesures qu'on a prises pour établir l'union entre les membres
 de l'Etat , & abuser manifestement des Edits , qui ne leur ont
 été accordés que dans cette vuë , & cela sans qu'on leur ait
 donné aucun sujet de se plaindre ? »

Ceux qui soutenoient l'article nouveau , disoient : Qu'on n'a-
 voit eu aucune intention en cela d'offenser les Catholiques ,
 avec qui les Protestans vouloient vivre en paix & en bonne
 amitié : Qu'ils avoient voulu seulement justifier leur séparation
 d'avec le Pape : Que s'ils n'avoient pas eu des raisons essentielles
 de sortir de Babylone , s'ils ne montroient pas que leur des-
 sein n'avoit point été d'abandonner la chaire de Pierre , mais
 seulement de s'éloigner pour un tems , afin de n'être pas té-
 moins des profanations abominables qu'ils voyoient , il est con-
 stant qu'on étoit en droit de les traiter d'excommuniés & de sec-
 taires. « C'est pour cela , dit-on , qu'ils conviennent tous de
 donner le nom d'Antechrist au Pape , dont ils ont sécoüé le
 joug ; & si chacun d'eux en particulier le croit , pourquoi ne
 le confesseroient-ils pas tous ensemble ? Cela n'est-il pas com-
 pris dans la liberté de conscience qu'on leur a accordée ? Si

 HENRI
 IV.

1594.

HENRI
 IV.
 1603.

» on la leur ôte , à quoi leur servent les Edits , & l'usage mê-
 » me de la vie ? Les Catholiques n'ont donc point sujet de crier
 » si fort contre eux, puisqu'à la Religion près, les Protestans pen-
 » sent comme eux par rapport au bien de l'Etat , & qu'ils sont
 » aussi bons citoyens que les Catholiques , aussi zélés & aussi
 » braves pour défendre la gloire & les droits de la nation con-
 » tre les entreprises & les complots des puissances étrangères. »
 Voilà ce qu'on disoit de part & d'autre , & cela réveilla l'an-
 cienne animosité des deux Religions , & donna matiere à des
 satyres sanglantes , qu'on publia à l'envi des deux côtés.

On fit encore d'autres réglemens au Synode de Gap , en-
 tr'autres un , qui regardoit l'imposition des mains qu'on fait
 aux pasteurs lorsqu'on les met en place. Il étoit donc ordonné
 que cette cérémonie ne se feroit plus désormais dans les con-
 sistoires , ni dans des assemblées particulières ; mais qu'on choi-
 siroit pour cela les dimanches ; qu'elle se feroit d'une manière
 solennelle , & en présence de tout le peuple ; & l'on enjoignit
 aux Ministres de citer moins à l'avenir dans leurs prêches les
 Peres de l'Eglise , & les Scholastiques , & de n'établir pour fon-
 dement de leur Eglise , que la parole de Dieu toute pure. Mais
 à l'égard des disputes de Théologie qu'on avoit coûtume d'a-
 giter dans les Synodes , & dans les conférences particulières
 sur la Religion , elles furent renvoyées aux écoles , suivant ce
 qui avoit déjà été réglé à Saumur , & l'on prescrivit la forme
 d'argumenter sur ces matieres. On parla aussi des appels qu'on
 interjette des statuts & des réglemens des Synodes provinciaux ,
 & l'on y traita par occasion la matiere des censures , & des
 autres peines secretes qu'on impose. On lut ensuite la re-
 quête des Protestans établis dans le marquisat de Salluces , qui
 venoit d'être cédé au duc de Savoye par échange , & il fut
 arrêté qu'on supplieroit sa Majesté d'interposer son autorité au-
 près du Duc , pour leur obtenir de ce Prince la liberté de con-
 science , comme sa Majesté la leur avoit accordée dans le tems
 qu'ils étoient ses sujets.

Des choses on passa aux mots. Les termes de *religion pré-
 tendue réformée* qu'on employoit dans tous les actes judiciaires,
 les choquant , ils demanderent avec beaucoup de vivacité
 qu'on ne s'en servît plus à l'avenir ; les Ministres ayant déclaré
 nettement qu'ils ne les mettroient plus dans leurs attestations ,
 ne

ne pouvant, disoient-ils, le faire en conscience. La chose fut proposée au Roi, mais elle ne passa pas pour lors; cependant comme ils revenoient toujours à la charge, on trouva un expédient, pour contenter les deux partis, sans garder cette expression.

La noblesse Protestante de la province de Saintonge avoit fait demander au Synode, s'ils pouvoient mettre des statues sur leurs tombeaux pour la gloire de leurs familles, en avoir de particuliers, & mettre leurs armes dans les temples qu'on bâtiroit. On leur répondit: Qu'ils devoient se contenter de l'ancienne simplicité, ne se point singulariser, & faire voir qu'à la mort aussi-bien qu'à la résurrection, toute leur espérance se bornoit à jouir de la communion des Saints, & à leur ressembler en tout: Qu'on devoit user de la même simplicité & de la même modestie dans les temples; contre la décision de Rome, qui a déclaré qu'il y avoit une espece d'envie à vouloir empêcher un homme de jouir du fruit de sa liberalité, en ne lui permettant pas de mettre son nom dans un temple qu'il a bâti. On fit aussi des statuts pour les écoles & pour les colleges, & l'on institua des séminaires pour former la jeunesse, & pour en tirer dans la suite des sujets d'une vie réglée, & d'une doctrine irrépréhensible, afin de les employer au ministère. Enfin on résolut de former des bibliothèques, & il fut arrêté qu'on auroit soin d'y mettre la polyglotte¹ d'Alcala de Henares, autrement d'Anvers.

Quelques mois auparavant Henri de Rohan prince de Leon, de Vicomte avoit été fait Duc & Pair, & il prêta serment au Parlement le 7 d'Août. Le Roi accorda cette distinction à cette illustre Maison, dont il étoit parent très-proche. En effet les Rohans comptoient pour leur ayeule Elizabeth d'Albret fille de Henri roi de Navarre, & Henri IV étoit petit-fils de Jeanne d'Albret sœur d'Elizabeth, comme il étoit plus au long spécifié dans les lettres de création.

Je vais à présent faire l'éloge des personnes illustres que la mort enleva cette année. De ce nombre fut Marie d'Autriche, fille de Charle V, femme de Maximilien II son cousin germain, mere de l'Empereur Rodolphe, & de plusieurs autres Princes. Elle mourut à Madrid le 24 de Fevrier, environ un mois

HENRI
IV.
1603.

Henri de
Rohan fait
Duc & Pair.

Morts illustres.
DE L'IMPERATRICE
MARIE D'AUTRICHE.

¹ Bible en plusieurs langues,
Tome XIV.

HENRI
IV.
1603.

avant la reine d'Angleterre ; elle étoit âgée de soixante & quinze ans. Philippe II son frere l'avoit fait venir en Espagne, afin que s'il mouroit le premier elle prît soin du gouvernement de ses Etats avec un nombre de Seigneurs, qu'il nommoit pour l'assister de leurs conseils.

DE GEORGE
FREDERIC DE
BRANDE-
BOURG.

Peu de tems après George Frederic de Brandebourg, marquis d'Anspach, mourut à Anspach le 6 d'Avril âgé de soixante & quatre ans, après avoir tenu cette souveraineté quarante-sept ans entiers. Comme il n'avoit point d'enfans, ses biens passerent à ses cousins de la branche Electorale, & augmentèrent si considérablement leur puissance, qu'il n'y a point aujourd'hui de famille en Allemagne, qui possède des Etats d'une si grande étendue.

DE CHRIS-
TOPHLE RAD-
ZIVIL.

Sa mort fut suivie de celle de Christophle Radzivil duc de Bytza, & Palatin de Vilna capitale de Lithuanie. Il étoit fils de Nicolas Radzivil, dont j'ai souvent parlé dans les livres précédens. Christophle mourut le 20 de Novembre dans sa cinquante-sixième année, que bien des gens regardent comme aussi dangereuse que la climaterique.

D'ADAM
BICKEN.

Peu de tems après mourut Adam de Bicken, archevêque & électeur de Mayence : il eut pour successeur Jean Swichard de Cronnemberg.

DE JACQUE
MONAU.

Joignons à l'éloge de ces personnes illustres ceux des gens de lettres. Je commencerai par Jacque Monau senateur de Bresslau, aussi illustre par sa science & par sa politesse que par l'éloge qu'en a fait Juste Lipse. Il mourut à Bresslau dans sa cinquante-sixième année.

D'ANDRÉ
CESALPINI.

Sa mort fut suivie de celle d'André Cesalpini grand peripateticien, qui après avoir enseigné long-tems à Pise, & s'être fait une grande réputation par ses écrits mourut à Rome, où il avoit été appelé par Clement VIII qui le fit son premier medecin.

DE FRAN-
ÇOIS VIETE.

Le 23 de Fevrier François Viète natif de Fontenai en Poitou, mourut à Paris dans son année climaterique. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, d'une application profonde, & d'une pénétration si grande que ce qu'il y a d'obscur & de difficile dans les sciences les plus abstraites, étoit un jeu pour lui. Toujours infatigable, & capable des plus grandes affaires, malgré celles qu'il eut toute sa vie, il ne cessa jamais de

s'appliquer aux mathématiques, & il le fit avec un tel succès, que tout ce que les anciens ont jamais inventé, tout ce qui se trouvoit dans leurs écrits, qui font ou péris par l'injure des tems, ou du moins inconnus de nos jours, il l'a cherché & trouvé de nouveau, & a même encheri beaucoup sur eux. Pour donner une idée de son application profonde, on assure qu'on la vît souvent passer trois jours entiers auprès de la table, où il travailloit, rêvant profondement, non seulement sans manger, mais même sans dormir, si ce n'est quelques momens appuyé sur son coude, pour ranimer un peu la nature; mais toujours sans sortir de sa place. Ses écrits quoiqu'en grand nombre, sont cependant assez rares, parce qu'il les faisoit imprimer à ses dépens, & qu'il en gardoit tous les exemplaires, qu'il distribuoit *gratis* à ses amis, & à tous ceux qui entendoient ces matieres : car jamais homme ne fut moins intéressé. Il a laissé imparfaits plusieurs ouvrages du même genre, où il travailloit à rétablir ces sciences admirables, en reprenant tout ce que les anciens en avoient dit. Ses héritiers les ont remis entre les mains de Pierre Aleaume d'Orleans, qu'il avoit formé, & qu'il faisoit travailler avec lui. Il en a paru plusieurs depuis sa mort, qui ont été mis au jour, tant par Aleaume & Alexandre Anderson Ecoffois, que par d'autres. Ils font encore aujourd'hui l'admiration de tous les connoisseurs, & ils assurent à l'auteur une gloire qui ne finira jamais. Hadrien Romanus ayant proposé un probleme à tous les mathematiciens du monde, Viète le résolut à l'instant, & l'envoya à Romanus avec des corrections & des additions, auxquelles il joignit un Apollonius Gallus. Romanus fut si surpris de ce prodige, qu'il partit sur le champ de Wirtsbourg, où il demeuroit depuis qu'il avoit quitté Louvain, vint en France, pour voir cet homme si admirable, dont il n'avoit jamais entendu parler, & lia avec lui une amitié très-étroite. Lorsqu'il arriva à Paris, Viète étoit en Poitou, où il avoit fait un voyage, pour voir si l'air natal ne rétabliroit point sa santé. Cependant quoiqu'il restât cent lieues de chemin à faire pour le joindre, Romanus entreprit ce voyage avec beaucoup de courage, après avoir mandé à Viète qu'il alloit le trouver. Il demeura un mois entier avec lui, & pendant ce séjour, il lui proposa un grand nombre de questions, dont il avoit eu soin de se fournir avant son départ ;

HENRI
IV.
1603.

mais il trouva encore plus qu'il ne croyoit dans Viète, qui étoit un homme simple & sans ostentation, & il en étoit dans un étonnement qu'il ne pouvoit exprimer. Enfin après s'être embrassés & s'être dit avec regret le dernier adieu, Viète voulant reconnoître l'honneur qu'il avoit reçu de ce voyage de Romanus, le fit reconduire & le défraya jusques sur la frontière. L'essai que Viète avoit composé sur Apollonius, fut si estimé, que Marino Ghetaldo de Raguse, excellent Mathématicien, publia sept ans après un livre sous le titre d'*Apollonius redivivus*¹ avec un supplément au traité d'*Apollonius Gal-lus*. Je fus très-fâché que Scaliger eut parlé contre Viète avec tant d'aigreur dans la dispute qu'ils eurent sur les cyclometres; mais cet homme si tendre sur l'honneur, à qui Viète n'étoit point alors connu, avoit été piqué de ce qu'il l'avoit censuré; & n'avoit point examiné s'il ne se trouvoit point de paralogisme² dans sa prétendue démonstration: il est vrai qu'il se retracta dans la suite, qu'il parla de Viète dans des termes très-honorables, & qu'il conserva toujours dans son cœur une vénération singulière pour ce grand homme.

Peu de tems avant sa mort Viète travailla sur le Calendrier Gregorien; & y ayant trouvé quantité de défauts, que d'autres avoient déjà remarquez, il pensa sérieusement à une réforme nouvelle, qui pût être reçûë par l'Eglise Romaine. Dans cette vûë il dressa un Calendrier nouveau, qu'il appelloit *le vrai Calendrier Gregorien*, & qu'il accommoda aux fêtes, & aux rites de l'Eglise; il le fit imprimer en 1606 avec un explication de sa méthode, qu'il adressoit au Clergé. Cet ouvrage fut présenté à Lyon au cardinal Aldobrandin, que le Pape envoyoit au Roi pour négocier un traité de paix entre sa Majesté & le duc de Savoye, mais on n'en fit aucun usage. Il m'avoit parlé de son dessein avant son départ; & je l'avertis en bon ami qu'il alloit prendre une peine inutile: qu'il ne falloit pas s'attendre qu'une réforme du calendrier qu'on avoit insinuée avec tant d'affectation aux Princes Chrétiens, & qu'on n'avoit enfin fait recevoir, qu'à force d'intrigues & de manège, pût être changée même en mieux par des gens, qui ont pour maxime fondamentale de leur gouvernement, de n'avoïer jamais qu'ils aient erré, ni qu'ils puissent même errer.

¹ Apollonius resuscité.

² Faux raisonnement.

Après la conclusion de la paix entre le Roi & le duc de Savoye, Aldobrandin étant retourné à Rome avec l'ouvrage de Viète, Clavius, qui avoit déjà beaucoup écrit en faveur de Lilius, auteur du Calendrier Gregorien, rejetta le nouveau sur un simple préjugé, & sans l'examiner aucunement. Viète Payant appris, lui en écrivit fortement; & s'il eût vécu quelques années de plus, la dispute n'en seroit pas demeurée là: aussi est-il certain que ceux qui l'ont mal-traité si hardiment après sa mort, s'en seroient mal trouvés, s'ils avoient osé le faire de son vivant. A l'égard de Clavius, voici ce qu'en pensoit Viète, avant qu'il y eut eu entr'eux aucune contestation capable d'alterer le jugement qu'il en portoit. Il disoit, que Clavius étoit très-propre à expliquer les principes des mathématiques, & à faire entendre avec beaucoup de clarté, ce que les auteurs avoient inventé, & écrit en différens traité avec beaucoup d'obscurité: Qu'à l'égard de sa science il écrivoit de maniere à faire croire qu'il ne venoit que d'apprendre ce qu'il mettoit sur le papier: Qu'on n'y trouvoit rien de lui: Qu'il se contentoit de copier les auteurs, qui avoient écrit avant lui, & d'ordinaire sans les citer, en sorte que ses ouvrages n'avoient d'autre utilité que de rassembler dans un meilleur ordre ce qui se trouvoit dispersé & confondu dans d'autres écrits: Que cependant il falloit avouer qu'il rendoit si clair & si intelligible ce qu'il y avoit d'obscur dans ces ouvrages, qu'on pouvoit dire qu'il se les rendoit propres. Ce que je vais ajouter est peu de chose au jugement même de Viète; mais je suis persuadé qu'il y a bien des gens qui n'en jugeront pas de même. Les différentes parties dont la monarchie d'Espagne est composées sont si dispersées & si éloignées l'une de l'autre, que pour établir une communication & une espece de concert entre tous ces membres, ceux qui gouvernent ont besoin d'un secret impénétrable; comme ils ont naturellement une prudence vaste; & qui ne peche que pour porter ses vûës trop loin, pour dérober leurs lettres à la connoissance des autres nations, ils se servent de caracteres qui ne sont plus en usage, & qui sont tout-à-fait inconnus, & ils les font fort courtes, quand ils n'écrivent qu'à une seule personne, & beaucoup plus longues lorsqu'ils les adressent à toute une Province, ou à tout un corps en général: de tems en tems même, ils s'amuse

HENRI
IV.
1603.

l'ordre & la figure de leurs caractères; ils les tournent & retournent en différentes manières, de peur qu'avec le tems leur secret ne se découvre; du reste il leur faut beaucoup de tems pour faire ces changemens, parce qu'ils sont obligés d'en donner avis aux Gouverneurs, qui sont dans les Indes. Tel étoit ce chiffre composé de plus de cinq cens figures, dont ils se servoient contre nous pendant cette funeste guerre, qui a duré dix ans. On intercepta plusieurs de leurs lettres qui étoient fort longues, & qui contenoient le détail des desseins qu'ils avoient formés, & des mesures qu'ils prenoient pour les exécuter. Mais cette multitude de caractères embarassoit tellement nos déchiffreurs, qu'ils n'y connoissoient rien. Le Roi ordonna donc qu'on envoyât ces lettres à Viète, qui ne pensoit à rien moins, & qui auroit bien mieux aimé s'occuper à ses études ordinaires. Viète accoutumé à méditer sur des matières bien plus importantes, eut bien-tôt trouvé la clef, & depuis il en déchiffra sans peine beaucoup d'autres qui étoient de grande conséquence; ce qui déconcerta pendant deux ans entiers tous les projets des Espagnols. Cependant comme ils sçurent à leur tour par nos lettres qu'ils intercepterent, que nous avions trouvé la clef de leur chiffre qu'ils croyoient inexplicable, ils furent bien fâchez de se voir obligez d'en chercher un autre; & comme rien ne leur coûte pour décrier leurs ennemis, & pour les rendre odieux, ils publièrent à Rome, & dans toute l'Europe, que le Roi l'avoit découvert par le secours de la magie, parce qu'il n'étoit pas possible, disoient-ils, de le trouver autrement. Mais tout l'avantage qu'ils retirèrent de cette calomnie, fut qu'ils s'attirèrent le mépris & l'indignation de toutes les personnes raisonnables.

DE GUI
COQUILLE.

Il faut que j'expose au grand jour en quelque sorte malgré lui un homme plus vieux que tous ceux-là, mais plus obscur, parce qu'il a bien voulu l'être: c'est Gui Coquille de Romenev natif de Nevers, ville Episcopale & capitale du duché de ce nom, qui appartient à la famille illustre des Gonzagues ducs de Cleves. Ses écrits, qu'il avoit tenu cachés pendant sa vie, ayant été publiés après sa mort, lui ont acquis une grande réputation. Après avoir fait ses humanités & son droit à Paris, & avoir fréquenté quelque tems le bareau, il s'en alla à Padouë, pour perfectionner ses études sous Mariano

Socino le jeune, dont le nom étoit alors très-célèbre. Quelque tems après il retourna à Nevers, résolu d'y passer le reste de ses jours. Comme il passoit pour avoir autant d'équité que de science, on venoit le consulter de toutes parts, & sa porte étoit ouverte à tout le monde sans intérêt; car loin de deshonorer sa profession par ce vice, il étoit fort libéral envers les pauvres. Cependant il ne laissoit pas de travailler toujours à l'étude. Ce fut alors qu'il composa ses commentaires sur la coûtume particulière de Nevers, où il éclaircit d'une manière admirable le droit coûtumier, qu'il entendoit parfaitement. Outre cela il a écrit l'histoire de sa patrie avec une exactitude, & une fidélité, qui a peu d'exemples. Il avoit de plus fait un recueil d'observations très-exactes sur les droits de l'Eglise Gallicane, qui sont attaqués aujourd'hui par une infinité de gens; mais cet ouvrage lui a été enlevé par quelque plagiaire. Au reste malgré le soin qu'il avoit de se tenir caché, les États généraux du Royaume le firent sortir trois fois de sa solitude, pour profiter de ses lumières, & il s'attira toujours l'estime de ces grandes assemblées. Les ducs de Nevers l'honorèrent aussi de la charge de Procureur général du Duché, & il en étoit encore revêtu quand il mourut au mois de Mai âgé de plus de quatre-vingt ans. Ce qu'on peut dire de lui, c'est qu'il a rendu des services importans, tant à la postérité qu'à son siècle.

Cette même année mourut Muley Hamet fils d'Abdalla, & roi de Maroc, de Fez & de Susa. Ce Prince ayant gagné la bataille, où fut tué Dom Sebastien roi de Portugal, & où Muley Melet son frere mourut subitement, comme je l'ai rapporté dans les livres précédens, demeura maître du thrône, qu'il posséda pendant vingt-six ans, & fut toujours très-uni avec les Anglois & les Hollandois. En mourant il laissa cinq fils; il avoit fait mettre en prison l'aîné nommé Chec à cause de sa mauvaise conduite. Muley-Zidan, qui étoit le second, songeoit à se rendre maître de la personne de cet aîné; mais il fut prévenu par son troisième frere nommé Muley Bucer, qui s'étant saisi de la personne de Chec le mena prisonnier à Maroc, & peu de tems après il le mit à la tête des troupes, qu'il envoyoit contre Muley-Zidan. Cependant pour avoir un gage de la fidélité de Chec, il retint son fils en ôtage. Bucer étoit celui que Hamet aimoit le mieux de tous ses enfans, &

HENRI
IV.
1603.

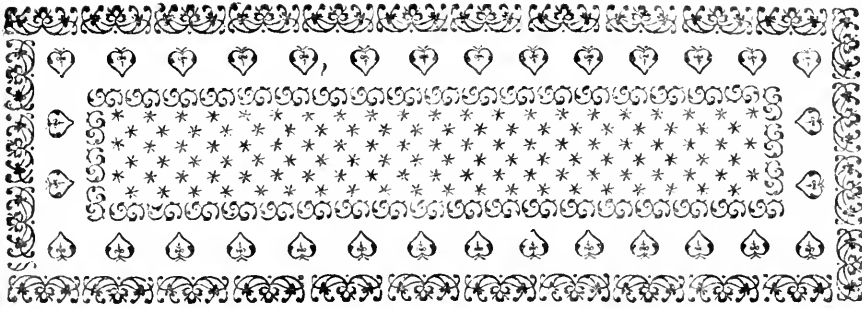
DE MULEY
HAMET roi
de Maroc.

HENRI
IV.
1603.

de son vivant il l'avoit déclaré roi de Maroc, & de tout le pays qu'il avoit conquis jusqu'à Tombut, & Gago, & l'avoit fait dépositaire de tous ses trésors. Il avoit encore deux autres fils, l'un nommé Nacer, & l'autre Abdalla; ce dernier n'avoit que seize ans. Muley Chec fit la guerre contre Zidan, avec tant de bonheur, qu'après l'avoir entièrement défait, il le dépoüilla du royaume de Fez, où est la fameuse ville de Larache. Les deux autres freres demeurèrent tranquiles pendant cette guerre, mais ce fut moins par inclination que par foiblesse. Abdalla pere de Hamet & de Melec avoit laissé un troisième fils nommé Mahomet, qui disputa le Royaume à ses freres. Ce fut lui qui engagea Dom Sebastien à passer en Afrique, & il fut tué dans le même combat, où périt ce Prince; cependant il laissa deux enfans l'un nommé Nacer, qui fut défait en Afrique, & l'autre nommé Mahomet comme lui. Ce dernier abjura le Mahometisme, & se fit Chrétien. Il prit le nom de Philippe d'Afrique. Bucer se voyant maître de tous les Etats de son pere par la défaite de Muley-Zidan, laissa la jouissance du royaume de Fez à Muley Chec son aîné; mais il retint son fils Abdalla en ôtage. Comme une mort prématurée lui avoit enlevé à l'âge de vingt ans Abdalla Meluc son fils unique; il désigna Abdalla son jeune frere, pour succéder tant à ses Etats, qu'à ceux de Muley Chec. Il reste encore aujourd'hui un Prince de cette famille à la Cour du Sultan: il s'appelle Ismael, & il est fils de Melec, qui contribua beaucoup à la victoire que Hamet remporta sur le roi de Portugal. Ismael a toujours disputé le Royaume à Hamet son oncle pendant qu'il vivoit, & depuis sa mort il le dispute encore à ses enfans; mais sans succès jusqu'ici; parce que les forces des Turcs ont toujours été occupées, tantôt en Asie contre les Persans, & tantôt en Europe contre le Royaume de Hongrie. Au reste cette prétention d'Ismael pourra bien attirer dans les deux Mauritanies d'un côté les armes des Turcs, & de l'autre celles des Espagnols. C'est un pays où la guerre se rallume souvent, non seulement à la mort de chaque Prince; mais à la moindre occasion qui se presente d'y exciter des troubles.

Fin du cent vingt-neuvième Livre.

HISTOIRE

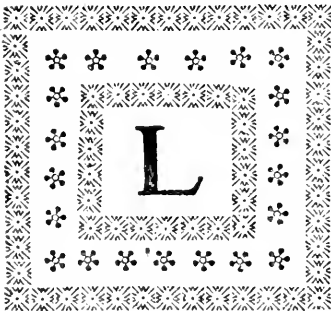


HISTOIRE

DE

JACQUE AUGUSTE
DE THOU.

LIVRE CENT TRENTIEME.



L'EMPIRE Ottoman se trouva cette année dans des circonstances très-fâcheuses, qui n'eurent pas néanmoins les suites qu'on avoit crû. Gassi Beg, seigneur riche & puissant sur les confins de la Perse, dans le Chorasan, favorisoit secrettement les intérêts de cette Couronne. Pour venger quelques injures particulieres qu'il prétendoit avoir reçûes, il avoit assiégé Tauris ¹, dont il s'étoit rendu maître après une assez foible résistance de la part des habitans. Il ne parut pas d'abord être d'intelligence avec la Perse;

HENRI
IV.

1603.

Affaires de
Turquie.

¹ Cette ville a été autrefois la capitale du royaume de Perse, & le lieu de la résidence des Sophis. C'est la pre-

miere ville de la Perse après Ispahan. On croit que c'est l'ancienne Ecbatane.

HENRI
IV.
1603.

cependant voyant un si petit Prince former une entreprise de cette importance contre la Monarchie Ottomane, les personnes judicieuses ne doutèrent point qu'il ne fût secrètement appuyé par quelque Prince puissant. Après la prise de Tauris, il n'y eut plus lieu d'en douter, lorsqu'on apprit que le Sophi s'étoit avancé du côté de cette ville avec une grande armée, qu'il y avoit mis une forte garnison, & (ce qu'il n'avoit point fait jusqu'alors) qu'il avoit élevé des Forts autour de la place, suivant l'avis de ses généraux.

Le Bacha de Nasivan, ville peu éloignée de Tauris, trouvant cette place trop foible, se retira à Reivan, autre place du même Beglerbeglic, mais plus forte. La marche de l'armée Persane allarma beaucoup les Turcs; & tous les Sangiacs de ces quartiers songerent moins en cette occasion à soutenir la gloire de l'Empire, qu'à se mettre à couvert chacun en particulier. Ce fut alors qu'un certain Beglerbec, homme ambitieux, pressé par les circonstances où il se trouvoit, ou par le desir de faire une grande fortune, forma une entreprise hardie & courageuse, qui par l'heureux succès qu'elle eût fut dans la suite beaucoup louée à la Cour du Grand Seigneur. Ce Beglerbec, qui s'appelloit par sobriquet l'Horloger, avoit vû l'année précédente sa vie en grand danger, lorsqu'on avoit immolé à la fureur des Jannissaires l'Aga des Eunuques. Ayant donc supposé un ordre de la Porte, par lequel il étoit fait Général d'armée, & chargé de marcher contre les Persans, il assembla tous les Sangiacs des environs; & de peur que tandis qu'il seroit occupé à repousser l'ennemi, il ne se vît attaqué par derrière par quelques mécontents qui remuoient dans l'Asie, il leur envoya offrir le pardon de leur révolte, feignant que tels étoient les ordres qu'il avoit reçûs du Sultan. Après leur avoir fait de grandes promesses, & leur avoir distribué des gouvernemens, il les engagea à se joindre à lui; en sorte qu'il eut bien-tôt à ses ordres une armée très-nombreuse, capable de faire tête à celle du Sophi. Il donna le gouvernement de Tauris à Aman, qui étoit comme à la tête des rebelles, & qui avoit à ses ordres huit mille chevaux. La Porte approuva la conduite de l'Horloger; elle lui envoya des pouvoirs très-amplés, & lui confirma l'autorité qu'il s'étoit attribué lui-même.

D'un autre côté, comme la puissance & la santé du Grand Seigneur s'affoiblissoient également, Alos de Vignacourt Grand Maître de l'Ordre de Malte, pour occuper les Chevaliers entreprit cette année une expédition dans la Grece, & résolut d'attaquer deux Forts situés dans le golfe de Lépante, d'où les Infidèles faisoient souvent des courfes sur les bâtimens des Chrétiens. Il avoit eu la précaution de faire observer ces deux Forts par des personnes habiles. Ce Golfe est comme renfermé entre deux caps, appellés par les anciens *Rhius* & *Antirhius*, & aujourd'hui les Dardanelles, où il y a deux Forts, comme dans le détroit de Gallipoli, dont les deux rives s'appelloient autrefois *Sestus* & *Abydus*. Au-dessus du cap Antirhio est une ville des anciens Locriens Ozoles, nommée *Naupaclus*, & aujourd'hui *Lepante*, d'où le golfe prend son nom. Au-dessous de Rhio, qui est dans le Peloponèse *, est la ville de Patras, place maritime tournée vers le couchant avec une citadelle. Les anciens l'appelloient *Patrae*.

Le Grand Maître fit équiper trois fregates; dans la première appartenant à l'Ordre, il mit deux cens Chevaliers, & dans les autres qui lui appartenoient en particulier, il mit cinq cens hommes de guerre. Il y avoit outre cela aux frais de l'Ordre deux vaisseaux bien équipés, quatre galeres, quatre brigantins & une felouque. Il fit lui même la revûe de la flotte, & exhorta tous ceux qui la montoient à bien faire leur devoir dans une expédition entreprise uniquement pour la gloire de Dieu, & pour l'utilité de l'Ordre. Il prit ensuite chacun des principaux officiers en particulier, & leur prescrivit ce qu'ils devoient faire. Ces officiers étoient du Vivier maréchal de l'Ordre, nommé Général de terre dans cette expédition; Ascanio Cambiano amiral de l'Ordre, Louis de Beaufort nommé pour porter l'étendard de la Religion; les sergens majors Signorino Gatinara, Potonville, & Dom Louis de Salazar. Les Chevaliers d'Ognon & de Cremeaux avoient ordre de soutenir les chevaliers de Camremi & de Beaulaigue chargés du soin de l'artillerie, qui consistoit en pétards.

La flotte ayant mis à la voile le 7 d'Avril, les galeres & les fregates par un vent favorable aborderent le 17 du même mois aux îles Courzolaies¹, où étoit le rendez-vous de toute

HENRI
IV.
1603.

* ou la Morée.

Expédition
des Chevaliers
de Malte.

¹ Ce sont cinq petites îles de la mer Ionienne vers la bouche du golfe de Lépante, & dans le golfe de Patras.

HENRI
IV.
1603.

l'armée de mer, & qui sont environ à quarante milles des Forts qu'il s'agissoit d'attaquer. Le lendemain les brigantins, les vaisseaux & la felouque aborderent au même endroit. Du Vivier fit partir au milieu de la nuit le Chevalier de Claire pour observer les Forts, & lui en rendre un compte exact. Ce Chevalier s'acquitta parfaitement de sa commission, & amena à bord un homme du pays, qui (vrai-semblablement pour dégoûter de cette entreprise) disoit qu'il y avoit dans ces Forts une très-nombreuse garnison. On prit aussi quelques bâtimens Grecs, qui furent utiles à l'armée Chrétienne.

Après avoir écouté le rapport de Claire & de l'homme qu'il avoit amené, on délibéra sur ce qu'il y avoit à faire. Plusieurs choses faisoient douter du succès de l'expédition; mais après une si heureuse navigation on jugea qu'il seroit honteux de s'en retourner sans avoir rien fait. Du Vivier résolut donc de tenter l'entreprise. Le 19 d'Avril ayant partagé ses troupes, & les ayant fait débarquer à la pointe du jour près de Patras, il fut découvert par la sentinelle; ce qui ne l'empêcha pas de s'avancer au milieu d'une grêle de pierres & de mousqueterie. Beaulaigue, qui portoit les petards, les approcha de la porte de la place, & l'ayant brisée, les Chevaliers d'Ognon & de la Porte accoururent avec un détachement de soixante hommes, suivis par du Vivier, qui trouva dans la ville l'ennemi disposé à se bien défendre, mais qui se croyant trop foible se retira dans la citadelle. Les Chrétiens aussi-tôt pétardèrent la porte, & quoiqu'ils ne pussent passer qu'un à un par l'ouverture que le petard avoit faite, ils entrèrent. On fit main-basse sur tout ce qu'on rencontra, & l'étendard de la Religion fut arboré sur le lieu le plus éminent.

Dans le même tems Gatinara attaqua Lepante, que Camre-my petarda d'abord avec succès. Cremeaux avec sa troupe, & ensuite Gatinara lui-même avec le reste de ses gens, chasserent l'ennemi, qui s'étoit assemblé au bruit dans la place publique, & s'y étoit retranché par le moyen d'un fossé. Les Chrétiens escaladerent ce retranchement, & après quelque combat s'en emparerent. L'ennemi se retira alors au dedans de la Forteresse; mais lorsqu'ils entroient les Chrétiens y entrèrent avec eux, s'en rendirent maîtres, & tuerent le Gouverneur & les Jannissaires qui la défendoient.

Le bruit de cette expédition s'étant répandu dans le pays, on accourut de tous côtés, comme pour éteindre un incendie. Les Maltois jugerent que s'ils s'arrêtoient plus long-tems dans le pays, ils se verroient bien-tôt enfermés de toutes parts, & hors d'état de pouvoir s'en retourner, ainsi ils songerent à hâter leur départ. Après avoir chargé sur leurs bâtimens soixante canons de toute sorte de calibre avec environ trois cens prisonniers, au nombre desquels étoit le Gouverneur de Patras, & avoir fait sauter avec de la poudre, autant que le tems le leur put permettre, les tours & les autres fortifications, ils se rembarquerent cinq jours après, & le 4 de Mai ils revinrent heureusement à Malte. Dans leur retour, en passant devant les murs de Modon* ils prirent quelques bâtimens Turcs chargés de deux mille boisseaux de blé & de vingt petits canons. Cette prise fut plus estimée que tout le butin qu'on avoit fait dans la prise des Forts, à cause de la cherté du blé, très-rare cette année en Sicile, qui a coûtume d'en fournir l'isle de Malte.

Ces différens échecs furent suivis de la mort de Mahomet qui mourut sur la fin de cette année. Ce fut le treizième Roi & le septième Empereur de la famille des Ottomans. Les plaisirs où il se plongea toute sa vie l'avoient rendu si gros, qu'il surpassa en cela son pere & son ayeul quelque gros qu'ils fussent, & qu'il ne pouvoit presque plus se remuer. Il fut aussi voluptueux que Mahomet II, qui s'étant acquis dans sa jeunesse une réputation d'un grand capitaine par la prise de Constantinople* & par l'extinction de l'Empire des Chrétiens en Orient, se laissa ensuite amolir, se plongea dans la débauche, & se vit par là sujet à une enflure extraordinaire de jambes, qu'aucun remede ne put jamais guérir, comme le raconte Philippe de Comines. A l'égard de Mahomet III il mourut de la peste à Constantinople le 21 de Decembre au milieu de ses concubines & de ses mignons, ayant à peine atteint l'âge de trente-neuf ans, après huit ans de regne.

Quelque tems avant de mourir, notre Ambassadeur & celui de Venise, lui ayant fait des plaintes réitérées au sujet des courses & des pirateries continuelles des Anglois; il avoit écrit au Roi pour lui témoigner que cela se faisoit contre ses intentions, & qu'il en étoit très-fâché. Il marquoit dans sa lettre

HENRI
IV.
1603.

* Ville de la
Morée.

Mort de Ma-
homet III.

* en 1453.

HE N R I
IV.
1603.

qu'il avoit cependant déposé le dey de Tunis & celui d'Alger, le premier nommé Mustapha, & le second Soliman, qui passoient pour favoriser les Anglois & être leurs alliez : Qu'il les avoit cités à la Porte, & avoit mis Mutio Albanois à la place de Soliman, persuadé qu'il obéiroit à ses ordres : Qu'il avoit aussi cité à la Porte le bacha Cerda, dont le Roi s'étoit plaint plusieurs fois : Qu'il avoit donné ordre à Affan grand Visir d'écrire au nouveau Roi d'Angleterre, parce qu'il ne convenoit pas à sa Hauteffe d'écrire le premier à ce Prince, qui ne lui avoit point encore envoyé d'Ambassadeur.

Les lettres du Visir à Jacque roi d'Angleterre portoient ; que le Sultan & tous ses prédecesseurs avoient toujours fait alliance avec les Princes, aux conditions qu'ils ne feroient aucun tort à qui que ce fût dans les mers qui baignoient les pays de sa dépendance, & qu'ils n'y auroient la liberté de navigation que par rapport au commerce : Que les Anglois qui auparavant y commerçoient sous la bannière de France, avoient enfin obtenu de sa Hauteffe de pouvoir y commercer sous leur propre bannière : Que cela leur avoit été accordé par son pere Amurath, sous la même condition, de vivre en bonne intelligence avec un si grand Roi leur voisin, & leur allié depuis tant d'années : Que néanmoins les François, les Vénitiens & les Turcs même se plaignoient tous les jours de leurs pirateries : Qu'il avoit autrefois écrit à ce sujet à la reine Elizabeth, pour empêcher cette contravention ; qu'autrement il seroit obligé d'user de représailles à l'égard des facteurs Anglois : Que sa Hauteffe avoit voulu qu'on lui fit sçavoir la même chose, & qu'il attendoit que ce Prince lui déclarât ses intentions, & lui écrivît sur cette matiere ; parce que sur sa réponse la Porte prendroit son parti.

Le Visir ayant appris en même tems que les Algeriens & les Tunisiens, qui exerçoient la piraterie conjointement avec les Anglois, quoiqu'ils sçussent bien que cela étoit contraire à la volonté du Grand Seigneur, avoient coutume, pour n'être point obligés de rendre le butin & les esclaves qu'ils faisoient, de les échanger avec des esclaves de Fez, il écrivit à Amet roi de Fez & de Maroc, pour lui représenter que ce commerce d'esclaves avoit toujours été défendu parmi ceux qui faisoient profession de la religion Musulmane, & pour le prier de vouloir bien rendre incessamment la liberté aux François qui étoient captifs dans ses Etats.

Mahomet III. laissa en mourant pour héritier de l'Empire un fils ¹, qui n'avoit pas encore atteint l'âge de puberté; ce qui n'étoit point encore arrivé dans la famille des Ottomans. Le nouvel Empereur, après avoir fait les largeffes ordinaires aux Janissaires, choisit pour Visir Ali bacha d'Égypte, malgré les brigues & les sollicitations de Cicala, qui vantoit les services qu'il avoit rendus à l'Empire, & il éloigna de la Cour sa grande-mere la sultane Validé, qui sous son pere avoit gouverné d'une manière odieuse. Les commencemens de son règne furent aussi heureux & aussi paisibles que ceux de ses prédécesseurs, quoiqu'on se fût attendu au contraire.

Qu'il me soit permis de m'éloigner un peu de mon sujet, & de faire ici une courte digression, pour dire librement ce que je pense à ce sujet. Il me semble que ce vaste & formidable empire des Turcs, qui depuis long-tems donne tant d'inquiétude aux Chrétiens, est moins redevable de ses succès & de son prodigieux accroissement à la valeur des empereurs Turcs, qu'à nos vices. Si nous ne ranimons la pieté qui dans ces derniers tems est si refroidie; si le Clergé ne se réforme; si nous ne faisons régner parmi nous la charité, qui renferme toutes les vertus, nous aurons beau former des projets pour abattre cette énorme puissance, nous aurons beau lui opposer des armées; elle ne cessera point de s'accroître de jour en jour. Il est clair que la colere de Dieu, qui se manifeste toujours contre toute impiété & contre toute injustice des hommes, est allumée contre ceux qui oppriment & retiennent injustement la vérité captive dans leur cœur. C'est pour cela sans doute que le ciel a permis que la secte impie de Mahomet fit tant de progrès dans tout l'Orient. C'est notre négligence dans le culte de Dieu; ce sont les vices de ceux qui nous gouvernent, les péchés des peuples, & sur-tout le refroidissement de la charité parmi nous, qui ont excité le courroux d'un Dieu vengeur. Nous reconnoissons aisément que telle est la vraie cause de l'agrandissement continuel de la puissance des Turcs, si nous nous élevons un peu au dessus des vûes de la prudence humaine sur laquelle on se fonde tant aujourd'hui, & si nous réglons nos pensées & nos sentimens sur la crainte de Dieu, qui est le principe de la vraie sagesse, &

HENRI
IV.
1603.

Réflexion sur
la puissance
des Turcs.

1. Achmet I. qui monta sur le thrône par la mort de son frere Mahmud, que Mahomet son pere avoit fait étrangler.

HENRI
IV.
1603.

sur les desseins d'une Providence éternelle qui gouverne le monde. Car suivant le cours ordinaire des choses humaines, un Empire foible par la trop grande étendue de ses Etats, gouverné par un enfant, nouvellement déchiré par des guerres intestines, n'ayant plus que des troupes sans discipline, ne devoit-il pas être au moins ébranlé à la mort de Mahomet III; & n'étoit-il pas naturel de penser que tant de Bachas s'empareroient chacun des provinces de leur gouvernement, & démembreroient cette vaste monarchie, comme il arriva après la mort d'Alexandre le Grand? Or comme cela n'est point arrivé, peut-on douter que le bras de Dieu ne soit étendu sur nous, pour nous punir, & que pour appaiser son courroux, il ne faille avoir recours à d'autres moyens qu'à ceux que suggère la prudence humaine? Penser autrement, seroit l'effet d'un aveuglement déplorable, ou d'une corruption honteuse.

Traité des Vénitiens avec les Grisons.

Tandis que les Vénitiens négocioient à la Porte pour assurer la liberté du commerce maritime, ils travailloient en même tems à mettre en sûreté leurs Etats de terre; & pour cet effet ils se hâtoient de conclure avec les Grisons leurs voisins un traité d'alliance qu'ils avoient en vûe depuis long-tems. Comme les Grisons étoient alliés de France depuis un grand nombre d'années, le Roi trouva d'abord fort mauvais que ce traité se fut conclu sans sa participation & à son insçu. Cependant après y avoir pensé mûrement, & avoir fait réflexion que les Vénitiens étoient amis de la France, il jugea que ce traité ne nous portoit aucun préjudice; & à la prière de la sérénissime République, il y donna son consentement. Voici quelles étoient les conditions du traité des Vénitiens avec les Grisons.

Qu'il y auroit une amitié fidèle & constante entre les Vénitiens & les Grisons: Que lorsque la République auroit besoin de lever une armée, les trois Liges-Grises seroient obligées de fournir six mille hommes, & que les Vénitiens y joiroient quinze cens hommes, ou au moins mille. Que les soldats Grisons resteroient chacun dans leur village, ou seroient mis en garnison dans les places: Que dans les sièges ils ne seroient point tenus de monter à l'assaut, ni de s'embarquer pour des expéditions de mer: Que si le Roi Très-Chrétien vouloit exiger les seize mille hommes en entier que les Suisses & les Grisons étoient obligés de lui fournir, suivant le traité fait avec la France,

en ce cas les Liges-Grifes ne feroient à la République que quatre mille hommes au lieu de six mille : Que les soldats Grifons feroient au bout de dix jours passés en revüe sur les frontières de la Seigneurie, & qu'à la fin de chaque mois ils recevroient leur prêt. Que ces troupes ne feroient renvoyées que trois mois après la revüe, & que quoiqu'il ne se présentât aucune occasion de les employer, elles ne laisseroient pas de recevoir toujours leur paye. Qu'après une bataille, si on remportoit la victoire, on leur donneroit une gratification de la valeur d'un mois de paye : Qu'en cas qu'il fallût partager les troupes, le partage se feroit de maniere, qu'un corps d'armée ne pourroit être moins que de deux mille hommes: Que les colonels & capitaines Grifons feroient soumis au Général des troupes de la République, au Provéditeur de l'armée, & à celui qui commanderoit après eux : Que si dans le tems que les trois Liges-Grifes faisoient la guerre pour les interêts de la République, il arrivoit qu'elles fussent attaquées elles-mêmes par leurs ennemis, en ce cas il leur seroit libre de rappeler leurs troupes, en rendant la paye qu'elles auroient reçüe pour le tems qu'elles n'auroient point rempli : Que les soldats, lorsque leur santé ne leur permettoit point de servir, recevroient la paye du mois, comme s'ils se portoient bien, & par dessus cela, la paye de dix jours : Que les Venitiens nommeroient les colonels & les capitaines des Grifons ; mais que ces colonels & ces capitaines qui seroient tous tirez des Liges-Grifes, nommeroient les autres officiers subalternes : Que le commerce entre les villes de la Seigneurie & celles des Liges seroit libre & exempt de tous droits, à l'exception des anciens péages & impôts qu'on avoit coutume d'exiger ; Qu'on exceptoit les temps où la peste regneroit, durant lesquels tout commerce seroit interrompu : Qu'ils seroient obligés les uns & les autres d'accorder un passage libre aux troupes étrangères & aux Princes qui leur ameneroient du secours ; de maniere néanmoins qu'on pourvût à la sûreté des frontieres, ainsi qu'il seroit réglé par les parties. Que les uns & les autres s'opposeroient au passage des troupes ennemies, autant qu'il leur seroit possible, & se soustiendroient mutuellement : Que les Venitiens seroient tenus de donner toutes sortes de secours aux Liges-Grifes, lorsqu'elles seroient attaquées : Qu'on déposeroit à la fin de chaque année dans la

HENRI
IV.
1603.

HENRI
IV.
1603.

ville de Coire les sommes destinées pour le payement des trois Ligues-Grises : Qu'on ne feroit aucun mal aux Protestans dans toute l'étenduë de la Seigneurie de Venisè : Que les Grisons de leur côté n'y parleroient point contre la religion Romaine, n'y disputeroient point, n'y porteroient point de livres défendus ; & en un mot ne feroient rien publiquement qui pût préjudicier à la religion reçüe dans cet Etat : Que ni les uns ni les autres ne donneroient asyle aux fugitifs de l'une & l'autre nation, qui seroient coupables de crime d'Etat, ou de quelque autre crime énorme, comme aux brigands publics, aux sodomites, aux voleurs, aux incendiaires, aux faux-monnoyeurs, & à ceux qui seroient convaincus d'avoir séduit des filles ; mais que dès que l'une des deux Puissances reclameroit ces coupables, ils seroient rendus aussi-tôt : Que hors le cas d'une extrême nécessité, on ne pourroit transporter du territoire d'une ville d'un Etat dans le territoire d'une ville de l'autre Etat, deux mille charges de blé & autant de mil, sans payer pour la traite un autre droit que celui que payoient les habitans du pays : Que si les trois Ligues Grises avoient besoin de sel, qu'on leur en fourniroit sur le même pié qu'il se vendoit dans le pays de Bresse ou de Bergame : Que ce traité auroit lieu durant l'espace de dix années, & que les parties pourroient de concert le prolonger au de-là, si elles le jugeoient à propos : Que l'une des deux qui voudroit que ce traité n'eût plus lieu au bout des dix années, seroit tenuë d'en donner avis à l'autre une année avant le terme ; & que si elle n'en avertissoit point, le traité seroit censé continué pour dix autres années : Que s'il s'élevoit quelques différends par rapport à quelque intérêt public, on choisiroit des arbitres de part & d'autre ; & qu'en cas que ces arbitres ne pussent convenir ensemble, on nommeroit un sur-arbitre, qui ne seroit attaché & suspect à aucune des deux parties : Qu'à l'égard des affaires des particuliers, elles seroient décidées par les juges des lieux, où les marchez & contrats se seroient faits, sans délai, & sans aucun égard à la différence des religions : Qu'aucun traité précédent ne seroit censé contraire au traité présent, & ne pourroit lui nuire ; & qu'on n'en feroit aucun désormais qui pût y déroger, ou lui porter le moindre préjudice ; enforte néanmoins que les trois Ligues-Grises seroient censées pareillement par le présent traité ne faire aucun

tort & ne déroger en aucune façon aux traités qu'ils avoient pû faire ci-devant avec d'autres Princes ou d'autres villes.

Ce traité fut signé à Coire, au commencement de l'année, au nom de la République par Jean-Baptiste de Padoüe & Antoine-Marie de Vincenze, secretaïres de la République. Il fut ensuite ratifié à Venise, au nom des Ligues-Grises, par Antoine Salis.

Il ne se passa rien de mémorable cette année en Hongrie à cause des mouvemens du côté de l'Orient, dont j'ai parlé, & parce que l'Ecrivain¹, après avoir enfin fait la paix avec le Sultan, & avoir quitté l'Asie, s'étoit rendu trop tard dans la Sclavonie. Herman Christophle Rufworm maréchal de camp général s'étoit retranché habilement dans une isle, qui s'étend au dessous de Vizzegrade, depuis cette ville jusqu'à Bude dans l'espace d'une lieue & demie, dans le dessein de mettre à couvert la ville de Pest, dont les Chrétiens étoient maîtres, & de s'opposer de ce côté-là aux efforts des Infidèles, qui menaçoient d'assiéger Neuheusel, ou Gran, & qui cherchoient l'occasion de donner bataille. Il avoit posté dans cette isle les régimens de Moravie & de Baviere, & le régiment Allemand de Ferdinand Colonitz, avec l'infanterie & la cavalerie de la haute Hongrie. Il avoit encore les troupes de Turfy capitaine général du Danube; & il avoit joint les deux rives par un pont; l'un qui étoit bien défendu par le Fort S. André, ainsi appelé de l'Eglise voisine, & qui regardoit Bude où commandoit le colonel Pezzen de Bohême; l'autre qui regardoit Pest, étoit gardé par le colonel Ophquirque, avec trois régimens Allemands commandez par les colonels Mersperg & Ergot, & par le comte de Sultz, grand maître de l'artillerie. Les Italiens étoient sous les ordres de Germanico Strassoldo capitaine fort expérimenté.

Rufworm s'étant ainsi retranché, se tenoit renfermé dans son camp, & observoit les mouvemens des ennemis, afin que, s'il arrivoit qu'ils décampassent, il pût les attaquer au passage, lorsqu'ils seroient séparés les uns des autres; ce qui arriva en effet. Car le 28 de Septembre les Turcs ayant entrepris de passer sur des bateaux de l'autre côté du fleuve, comme ils s'avançoient déjà au nombre de six mille hommes de pié & de

1. *Scriba* dont il est parlé dans le livre CXXVII.

HENRI
IV.
1603.

Guerre de
Hongrie.

HENRI
IV.
1603.

trois mille chevaux vers Pest , Rufworm après avoir laissé quinze cens Hussars pour garder le camp, & Strassoldo près du boulevard S. André, marcha droit vers l'isle qui est vis à vis de Bude, suivi des régimens de Mersperg & de Pezzen qui formoient l'aîle gauche, des régimens d'Ophquirque & de Sultz qui formoient l'aîle droite, & des piquiers & arquebusiers qui couvroient les flancs de l'armée. Afin qu'elle parût plus nombreuse, les goujats avoient ordre de se montrer de loin sur des hauteurs. Il avoit outre cela deux mille arquebusiers à cheval commandés par le comte de Hohenlo, par Puchem le cadet & la Rame, & mille chevaux sous la conduite de Suffrid Colonnitz, & autant à sa gauche commandez par Nadafdi; l'arrière-garde étoit composée de deux régimens d'infanterie

Dans cet ordre le Général de l'armée Chrétienne donna d'abord sur la cavalerie ennemie, qui étoit postée dans un lieu découvert: après en avoir tué une partie, il mit l'autre en fuite. Alors les Turcs, qui étoient retranchés dans l'isle, sortirent de leurs lignes & donnerent avec vigueur sur l'aîle gauche des Chrétiens, qui reculerent peu à peu, & se retirèrent dans des vignes, en gardant toujours leurs rangs. Pezzen, qui commandoit cette aîle, ne cessoit d'exhorter & d'animer ses gens à bien faire leur devoir. Enfin après deux heures de combat, Ophquirque ayant fait un détachement de l'aîle droite, pour soutenir l'aîle gauche, les Turcs furent contraints de reculer à leur tour & de se retirer dans leurs retranchemens, après avoir perdu beaucoup de monde, & quarante drapeaux. Rufworm avoit expressément recommandé de ne point s'amuser à faire des prisonniers, mais de tuer sans quartier tous ceux qui tomberoient entre leurs mains.

Les Turcs effrayez du succès de ce combat, se tinrent renfermez dans leurs retranchemens, & Rufworm de son côté cessa de les attaquer. Comme son armée étoit toute passée de l'autre côté du fleuve, & qu'elle étoit campée à une lieue au dessus du camp ennemi, il y eut quelques escarmouches, où les Chrétiens furent une fois maltraitez; ce qui enhardit tellement les Infideles, qu'ils étendirent leurs retranchemens, pour pouvoir canonner le camp ennemi. Mais ils firent plus de bruit que de mal, & tous leurs efforts se réduisirent à ces vaines décharges.

On apprit alors par les défer-teurs que les Turcs devoient le jour de la fête de S. Demetrius, c'est-à-dire, le 5 de Novembre (jour auquel ils devoient recevoir leur prêt) abandonner leur camp , & se répandre de tous côtez pour piller & ravager tout le pays. Rufworm , qui n'étoit posté où il étoit que pour empêcher le siège de Pest , crut devoir attendre. Enfin le dernier jour d'Octobre il conduisit son armée au dessus de Bude , & envoya Nadafdi pour défier le Bacha au combat. Celui-ci ne voulut pas paroître l'éviter , & s'avança avec son armée. Les Chrétiens se mirent alors en bataille. Tilli sergent-major eut ordre d'aller à la tête d'un détachement reconnoître les ennemis , suivi de Suffrid Colonitz , de la Rame & de Baltazar de Marradas , qui avoient chacun leur compagnie de chevaux. On combattit légèrement , & les Turcs se défendirent bien.

Rufworm pendant ce tems-là forma le dessein d'aller assiéger Hatwan situé à cinq lieux de-là dans la haute Hongrie : car les Turcs avoient une très-forte garnison dans Albe-Royale * , qu'il avoit eu d'abord envie d'assiéger. Le comte de Sultz fut donc détaché avec trois pieces de batterie , & avec son régiment , & ceux de Mersperg , d'Ergot & de Straffoldo ; on lui donna encore les régimens de cavalerie de la haute Hongrie ; & on mit celui de Baviere en garnison à Pest. Mais de peur que tandis que les Chrétiens feroient occupez ailleurs , les Infideles ne se servissent des bateaux qu'ils avoient , pour transporter leurs troupes du côté de Pest , afin d'assiéger cette ville ; il détacha Hermestein , Pezzen , & Ophquirque , avec leurs régimens , auxquels il joignit le sien , & un détachement des troupes de Moravie , avec ordre d'attaquer ces bateaux , & de les brûler , s'il étoit possible. Ils le firent avec succès , & en brûlerent au moins une partie.

De-là ils marcherent à Hatwan , où le comte de Sultz avoit déjà ouvert la tranchée. Tandis que Straffoldo & Sultz étoient occupez à reconnoître la place , le premier reçut un coup d'arquebuse dont il fut blessé à mort. Ce brave homme fut très-regretté ; sa mort fit perdre l'esperance de réussir à ce siège ; qu'en mourant il avoit conseillé d'abandonner , comme une entreprise très périlleuse. D'ailleurs la saison étoit fort avancée , on avoit fait peu de chose jusqu'alors , & on avoit trop peu

HENRI
IV.
1603.

* En Allemand *Stulz-zeijenburg*.

HENRI
IV.
1603.

d'artillerie pour une place si bien fortifiée. Mais Rufworm ayant eu avis que la garnison se rendroit, dès qu'elle auroit vû le feu du canon, & faisant d'ai leurs réflexions qu'il lui seroit honteux, après les préparatifs qu'il avoit faits, de lever le siège, il résolut de le continuer, & y réussit par une heureuse audace que seconda la lâcheté de la garnison. Pezzen ayant donc fait avancer ses gens du côté où le fossé étoit le plus étroit, & s'étant approché à la faveur de la tranchée & d'un pont qu'il fit faire jusqu'à la fausse-braye, les assiégés demandèrent à capituler. On leur accorda vie & bagues sauvées; qu'ils sortiroient l'épée au côté, & seroient conduits en lieu de sûreté. Harwan est une place de défense par son assiete naturelle & par ses fortifications, & d'ailleurs très-avantageuse pour mettre à couvert les mines de métaux qui sont dans la Hongrie, & la ville de Fileck pour défendre celle de Pest, & pour former des entreprises sur Agria & sur Zolnoc.

Plusieurs étoient d'avis de marcher tout de suite à Agria; qui étoit peu fortifiée: Jacque Barbiani comte de Belgioioso gouverneur de la haute Hongrie faisoit son possible pour faire entreprendre ce siège, & les officiers y étoient assez disposés; mais le soldat qui n'étoit point payé s'y opposa, & fut même sur le point de se révolter; en sorte qu'il fut impossible de rien entreprendre. En s'en retournant, ils rencontrèrent près de Vacia Monsignor Serra, commissaire de l'armée & nonce du Pape, qui apportoit 5000 florins, & plus de dix mille destinez en particulier pour le paiement des troupes Italiennes de Strassoldo. Rufworm fit aussitôt distribuer l'argent aux soldats, & les mit en quartier d'hiver, jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres de l'Empereur.

Cependant Moyse, qui avoit été défait l'année précédente dans la Transilvanie, ayant assemblé de nouvelles troupes, & reçu un renfort de Polonois, alla camper devant Alba-Julia*, qu'il surprit plutôt par la lâcheté que par la trahison des Gentilshommes & de la garnison qui étoient dans la ville. Aussitôt George Basse* ayant joint ses troupes avec celles de Radulfe Vaivode de Valachie, s'avança pour reprendre la place. Il livra le combat à Moyse, & le défit entierement: il lui enleva cent vingt-huit drapeaux, & les envoya à l'Empereur qui étoit à Prague. Parmi ces drapeaux il y en avoit deux aux armes

* en Allemand *Veissembourg*.

* Général de l'Empereur.

de Pologne, qui font des aigles blanches; de peur de faire de la peine au roi de Pologne, on eut la prudence de ne les point faire voir. Les vaincus se retirèrent à Temeswar, qui passe pour une place imprenable, & dont les Turcs font les maîtres depuis cinquante ans. Ce combat se donna au mois de Septembre: dans le même tems les Turcs firent entrer un grand convoi dans Bude. Baste avoit résolu d'abord de profiter de ses succès pour aller attaquer l'ennemi épouvanté, & le forcer dans les murs de Temeswar; mais comme la saison étoit avancée, il craignit que le siège ne durât trop long-tems.

Cependant on songea à lever des subsides en Allemagne pour les frais de la campagne suivante. On assembla à cet effet la Diète à Ratisbonne, où il se trouva un grand nombre de Princes de l'Empire. Les Ecclésiastiques, comme pour donner l'exemple aux autres, promirent de contribuer à l'envi. Mais cette libéralité du Clergé fut prise en mauvaise part: les Princes laïques & les villes, dont la plupart étoient Protestantes, disoient que le Clergé n'étoit liberal que par avarice; qu'ils promettoient de grosses contributions, afin d'avoir lieu de lever sur leurs sujets de grandes sommes d'argent, dont une partie tournoit à leur profit: Qu'ils se mettoient peu en peine d'épuiser des Etats qui n'étoient point leur patrimoine, & qu'ils n'avoient aucun égard pour leurs successeurs; au lieu que les Princes laïques craignoient toujours de ruiner leurs peuples, pour ne pas porter de préjudice à leurs héritiers. Cette conduite du Clergé a souvent donné lieu à de grandes plaintes dans l'Empire. Au reste, ce qui n'étoit point encore arrivé jusqu'alors, on promit une paye de quatre-vingt mois Romains; le duc de Brunswick s'engagea à fournir des troupes en particulier, & l'électeur de Saxe à fournir des canons avec tout leur attirail.

Il s'éleva alors dans la Saxe, entre l'électeur Christian & les Princes d'Anhalt, un différend très-considérable, qui quoiqu'il n'eût qu'un fondement léger & incertain, ne laissa pas de durer trois années, & n'aboutit à rien. L'Electeur étant allé à la chasse au mois d'Avril vers un bourg qui lui appartenoit, nommé Graven en Heinighen situé près de la principauté d'Anhalt, en entrant dans un bois, entendit un coup de mousquet qu'on tira derrière lui. On chercha en vain celui qui avoit

HENRI
IV.
1603.

Différend
entre l'elec-
teur de Saxe
& les princes
d'Anhalt.

HENRI
IV.
1603.

tiré; on ne put le découvrir ce jour là. Le lendemain les gardes de l'Electeur arrêterent sur des conjectures & des indices, dans le bourg de Boba appartenant aux princes d'Anhalt, un scélérat déjà décrié pour ses brigandages, nommé Michel Henri de Magdebourg, qui suivant l'ordre de Laurent Biderman chancelier d'Anhalt, fut livré à l'Electeur, qui le fit demander par David de Bergen bailli de Dessau. Ayant été interrogé, il avoïa que c'étoit lui qui avoit tiré le coup; mais il ajouta qu'il ne l'avoit fait que pour donner avis de son arrivée à sa servante qui n'étoit pas loin.

Cependant ayant accusé quelques autres gens complices de ses crimes, l'affaire fut traînée durant cinq mois. Pendant ce tems-là le bruit courut que Henri de Dhona lieutenant colonel, & le chancelier Biderman, principaux ministres des princes d'Anhalt, avoient suborné des assassins, pour tuer l'Electeur, afin de venger une injure que ces Princes avoient reçûe de lui, dont néanmoins ils ne s'étoient jamais plaints, & dont l'Electeur avoïoit lui-même n'avoir aucune connoissance. Le prince Jean George d'Anhalt, chef de son illustre Maison, regardant ce bruit comme très-injurieux, fit aussi-tôt arrêter ceux qu'on accusoit, & écrivit à l'Electeur, de vouloir bien lui envoyer les dépositions des coupables. L'Electeur envoya au prince d'Anhalt des personnes, pour lui exposer les charges, & lui donner un extrait de l'interrogatoire, & pour le prier en même-tems de lui envoyer ceux que les criminels avoient nommez, afin de les confronter avec eux, en donnant caution, pour leur renvoi après la confrontation. Ceux-ci soutinrent qu'ils n'étoient point justiciables de l'Electeur, & que selon le droit Romain & le droit Germanique, on devoit les assigner devant les juges dont ils dépendoient: d'un autre côté les princes d'Anhalt prétendoient que leur droit de souveraineté, & leur juridiction seroient blessez, s'ils envoyoient leurs sujets en Saxe pour y être jugez. L'Electeur porta donc l'affaire au tribunal de l'Empereur, qui pour lui faire plaisir conseilla aux Princes de se relâcher un peu de leurs droits. L'electeur George Frederic de Brandebourg s'entremît ensuite, pour engager l'Electeur de Saxe à envoyer la procédure hors des terres de son obéissance, & les Princes d'Anhalt à consentir, par complaisance pour l'Electeur de Saxe, que les accusés fussent

fussent confrontez en Saxe avec les criminels sous la caution du renvoi. La médiation de l'Electeur de Brandebourg fut inutile, & le temperament qu'il avoit proposé ne fut point accepté.

Cependant le duc de Saxe craignant que les coupables qui étoient malades, & qui ne se ménageoient point dans la prison, n'y mourussent; ordonna d'exécuter le jugement qui avoit été porté contre eux. Cet ordre avec le decret d'ajournement ayant été signifié aux accusés, ceux-ci qui virent que la mort précipitée des coupables alloit leur ôter tout moyen de se justifier, envoyerent à Dresde un huissier, pour protester de leur part. Le jugement n'en fut pas moins exécuté; Michel Henri fut coupé en quatre quartiers, & Jean Manzel son complice fut tenaillé avec un fer chaud, & mis ensuite sur la rouë. Indépendemment de l'assassinat qu'ils avoient voulu commettre, ces scélérats méritoient cet affreux supplice, pour leurs autres crimes énormes.

A l'égard des princes d'Anhalt, toutes les personnes sensées jugerent que ces Princes, dont la probité étoit connuë de tout le monde, n'avoient eu aucune part au crime dont on les accusoit; d'autant plus qu'ils n'avoient eu auparavant aucun sujet de se plaindre de l'Electeur, comme il en convenoit lui-même. Dhona & Biderman ne pouvoient pas non plus être soupçonnez, étant deux hommes d'une conduite irréprochable, & revêtus l'un & l'autre d'une charge importante qui les exposoit à l'envie de bien des gens; & à la haine des scélérats; ils n'avoient d'ailleurs aucun motif pour commettre une action si horrible. Il parut plus vrai-semblable que des malfaiteurs, tels que ceux qui les avoient accusés, ou subornez par quelques personnes, ou se flatant que les accusations éloigneroient peut être leur jugement, avoient persisté jusqu'à la fin dans leurs premieres dépositions, comme il arrive souvent à ces misérables, qui tâchent de prolonger leur vie aux dépens de la réputation des autres. Leur supplice appaisa le ressentiment de l'Electeur, & fit cesser le bruit qui s'étoit répandu au sujet de leurs dépositions. Ceux qu'ils avoient accusez, & qui étant toujours détenus en prison, avoient demandé qu'on suspendit l'exécution de la sentence, après qu'elle eut été exécutée,

déclarerent qu'ils seroient toujours prêts de comparoître devant leurs juges, suivant les loix de l'Empire.

HENRI

IV.

1603.

Siège d'Ostende.

Revenons maintenant au siège d'Ostende, dont je vais raconter le détail jusqu'à la fin. Le premier de Janvier on fit des décharges de canon & d'arquebuse de part & d'autre, comme pour se saluer mutuellement & se souhaiter une heureuse année. Le mois suivant il s'éleva une tempête horrible causée par un vent de Nord-Est; les vaisseaux qui étoient devant le port, pour en empêcher l'entrée & la sortie furent très-maltraités. Les batteries ne cessoient point de tirer & faisoient un feu terrible: depuis le commencement du siège jusqu'au premier de Mars on compta cent cinquante mille coups de canon, dont les boulets de fer étoient de trente & de cinquante livres. Les assiégés ne tiroient pas moins, & on assure qu'il partit de la place plus de cent mille coups; en sorte que les canons usez à force de tirer furent envoyez plusieurs fois en Zelande pour les réfondre. Les maladies & les combats firent pendant ce tems là périr dans le camp des assiégeans près de dix-huit mille hommes, & dans la ville près de sept mille; enfin les principaux officiers des deux partis moururent. Le 12 de Mars le capitaine Grunefeld eut la jambe emportée d'un coup de canon près du Weyt-ravelin, & mourut sur la place. Sept jours après trois vaisseaux entrèrent dans le port malgré le feu du canon des assiégeans. Les jours suivans il entra trente-neuf, dont un portoit des chevaux de bataille, ils effuyèrent soixante coups de canon; neuf sortirent & quatre furent pris.

Les assiégés ayant appris que les troupes d'Albert travailloient à fortifier leur nouvelle plate-forme près de la gueule, pour empêcher les assiégés d'entrer & de sortir, ils mirent en mer le 4 d'Avril quatre bâtimens, dont l'un revint bien-tôt ayant été fracassé par le canon des ennemis. Le onze les trois autres sortirent du port: deux jours après un vent violent de Sud-Oüest emporta presque les gabions que les assiégeans avoient élevez du côté du levant, & endommagea beaucoup la plate-forme près de la gueule. Il fit aussi beaucoup de tort à la ville & abattit de vieux murs & le clocher d'une Eglise.

La nuit suivante on fit plusieurs attaques, & on combattit

durant quatre heures avec beaucoup d'ardeur. Du côté du Levant on arracha environ cent pieux de la palissade de la demi-lune ; du côté du couchant on attaqua sans succès , & on y avoit apporté des tonnes pleines de poix raifine. Le lieutenant de Hanckrot y fut tué ; & le capitaine Bork fut percé de part en part d'un coup de mousquet , dont il mourut quelques jours après. On attaqua en même tems le ravelin du Poldre. Les assiégeans furent d'abord repouffez ; mais étant retournés à la charge ils s'en rendirent maîtres , après avoir tué tous ceux qui le défendoient , & qui étoient presque tous Anglois ou Suiffes.

Le lendemain les assiégés tenterent une sortie ; mais ayant été très-maltraités ils se retirèrent avec perte de 400 hommes ; les assiégeans perdirent aussi plusieurs des leurs dans cette action. Trois jours après on racheta pour la somme de cent talers le corps du lieutenant général des Suiffes , afin de lui rendre les honneurs de la sepulture. Le même jour & le suivant on reçut dans la ville six compagnies d'infanterie , deux de Suiffes , deux de Danois , & deux de Suedois. Le 17 d'Avril on apporta dans la ville quatre canons , appellés Cartawes. On les plaça , l'un au bastion de Pekel , l'autre sur le Poldre , le troisième au Nor-ost-ravelin , & le quatrième à l'Ouest-Porte. Le 22 du même mois on braqua une Cartawe sur le Poldre pour tirer contre le nid de l'Hirondelle ; le lendemain les assiégés profitant de l'avis d'un déserteur , mirent le capitaine Scknit avec des soldats sur une barque , comme en sentinelle pour avertir , en cas que les ennemis voulussent attaquer la demi-lune , soit par terre , soit par mer. Deux jours après trente-deux vaisseaux entrèrent par le nouveau Havre. Les assiégeans tirèrent sur ces vaisseaux cent trente coups de canon , qui ne firent pas grand mal , & ne tuèrent qu'un matelot. Trois jours après il arriva dans la ville onze compagnies d'infanterie , trois de Zelandois , & les autres , partie d'Anglois , & partie d'Ecossais. Ils entrèrent dans la place sans avoir perdu plus de trois hommes. Le lendemain un vaisseau entra en plein jour dans le port , & la nuit suivante il en sortit six.

Le 2 de Mai on apporta de Zelande dans la ville deux canons , & le lendemain il y entra trois compagnies d'infanterie. Le 7 du même mois il parut sept galeres armées en course , que sept vaisseaux mirent en fuite , après un leger combat.

HENRI
IV.
1603.

HENRI
IV.
1603.

Le dix trente-quatre bâtimens arriverent & effuyerent cent vingt-huit coups de canon, qui en coulerent cinq à fond; l'un étoit chargé de boulets de fer, un autre portoit une Cartawe, les trois autres étoient chargés de munitions de bouche; les deux bâtimens où étoient les boulets & la Cartawe furent sauvez, mais la Cartawe tomba dans la mer. Le 11 & le 12 trente compagnies de troupes auxiliaires qui attendoient à la porte de la ville y furent reçues, ce qui fit quatre-vingt compagnies d'infanterie dans la place.

Le lendemain on apporta cent vingt barils de poudre, il sortit du port sept navires, dont deux furent coulez à fond, sans que l'équipage périt. Le 16 du même mois, soixante vaisseaux se mirent en mer, & il n'y en eut qu'un qui coulât à fond. Le lendemain une compagnie de Frisons aborda avec une grande quantité de biere, ce qui en fit beaucoup baisser le prix. Le 20 & le 22 vingt trois bâtimens aborderent par la gueule; il y en eut cinq coulez à fond; les jours suivans il entra par le nouveau Havre trente sept, dont quatre furent coulez bas: on sauva une cartawe qui étoit sur l'un de ces bâtimens.

Les assiégés, pour empêcher la cherté des vivres, ordonnerent que les denrées seroient exposées en vente durant vingt-quatre heures; avant qu'aucun marchand pût rien vendre ou acheter. On défendit aux soldats les jeux de hazard, & aux officiers de boire, lorsqu'ils seroient en faction. Enfin on promit une recompense de cent écus d'or à ceux qui arrêteroient ou tueroient un déserteur. Le sieur du Fort sortit de la ville le 28 de Mai avec d'autres François. Enfin ce mois fut très-funeste aux assiégeans.

Ambroise & Frederic Spinola, freres, extrêmement riches, & pleins de courage, se préparèrent cette année à quelque expédition importante, soit pour réparer le naufrage de l'année précédente, soit pour acquérir de la gloire. A leur instigation, le roi d'Espagne avoit donné ordre de lever au printems prochain vingt mille hommes d'infanterie; & quoiqu'Albert ne fut pas de cet avis, le Roi avoit persisté dans la même résolution. Mais cette opposition d'Albert, fut cause que les ordres exprès de Sa Majesté Catholique furent reçus plus tard. Sur la fin de Mars, Ambroise alla en Allemagne pour y lever six mille hommes de pié, dont on forma deux régimens, qui

furent destinez à Robert, prince de Barbançon, & à Egloff de Luxembourg. De-là il passa dans le Milanès, pour lever deux autres régimens en Italie. Frederic mit Jacques Francesque *, ancien capitaine, à la tête du régiment des Wallons; & donna au comte Henri de Berghe, le commandement de la cavalerie; il nomma aussi à son gré le Commandant de l'Artillerie, qui consistoit en vingt canons bien montez, qu'il avoit eumenez d'Espagne avec lui, & qu'il avoit mis à l'Ecluse.

Sur ces entrefaites, les garnisons de Nimegue & de Grave; auxquelles s'étoit jointe la compagnie de chevaux du comte Maurice, s'étant mises en marche, tomberent dans une embuscade, que leur dressa Grobbendonck, gouverneur de Bosleduc, & furent taillées en pièces, près du village de Gemert. Les ennemis firent cent prisonniers, & prirent environ soixante chevaux de bataille. Ce succès, qui inspira du courage à Grobbendonck, fit naître des soupçons aux habitans de Bosleduc, comme si le regiment d'Hachicourt qui étoit dans cette ville, eût eu envie de se joindre aux séditieux qui s'étoient assembles à Hocstrate. On prit au moins ce prétexte pour chasser la garnison de la ville, & pour ne plus vouloir d'autre gouverneur, étant contens de celui qu'ils avoient.

Tandis qu'Ambroise Spinola travailloit en Italie à lever des troupes, Frederic son frere, jeune homme actif & brave, crut devoir entreprendre quelque expédition. Il pria l'archiduc Albert de lui permettre de se servir des troupes que son frere avoit levées, & prit avec lui quelques Allemands. Il partit le 6 du mois, & pour ne point allarmer les Hollandois; il fit courir le bruit qu'il vouloit seulement piller les vaisseaux qui étoient à l'ancre le long de la côte. Ayant ensuite rebrouffé chemin vers Ostende, il étoit revenu à l'Ecluse; & enfin le 27 de Mai il s'étoit embarqué sur des galeres avec quinze cens hommes. A la pointe du jour il rencontra deux galeres & trois barques qui étoient à l'ancre. Il alla aussi-tôt les attaquer. Les Hollandois ayant rangé leurs barques autour de leurs galeres se préparèrent à se défendre vigoureusement; les décharges de canon de part & d'autre, furent suivies de celles de la mousqueterie: comme on se touchoit en quelque sorte, on en vint pour ainsi dire aux mains. On combattit durant deux heures au milieu d'une fumée si épaisse, & d'un si grand bruit, qu'on

HENRI
IV.

1603.

* Giacomo
Franzèchi.

Combat naval
entre les
Espagnols &
les Hollan-
dois.

HENRI IV.
1603.

ne pouvoit ni se voir ni s'entendre. La victoire sembla d'abord se déclarer pour Spinola ; une galere des Hollandois fut sur le point de couler à fond , & ceux qui étoient dessus commençoient déjà à sauter dans les barques. Mais il s'éleva tout à coup un vent très-violent , dont les Hollandois profiterent pour lever leurs ancres , hisser leurs voiles , & tomber sur les vaisseaux de Spinola. La prouë de son vaisseaux étoit déjà enfoncée, lorsqu'en faisant des efforts pour se tirer du péril , il eut le bras emporté , & son épée rompuë , & reçut en même-tems un coup dans le côté , dont il mourut sur le champ , après avoir recommandé à son frere absent le soin des affaires de son maître & des siennes en particulier. Aurelio Spinola lieutenant général des galeres étoit alors en Espagne.

Les Espagnols sont battus.

Les Capitaines de chaque galere voyant leur chef tué , ne songerent plus qu'à s'enfuir , & se retirerent à l'Ecluse. Les Espagnols perdirent dans cette action environ quatre cens hommes , & entr'autres Augustin Arconato , sergent major , & les capitaines Polidore , Catanco , & Vincent Bagno. Si l'on en croit les auteurs Espagnols , les Hollandois perdirent bien plus de monde.

Cette défaite causa beaucoup de chagrin à Albert. Il donna le commandement de la flotte , en l'absence d'Aurelio , à Dom Christoval de Valenzola , qui commandoit la Capitaineffe. En même tems , il dépêcha un courrier à Ambroise Spinola , & un autre au roi d'Espagne ; ce Prince donna toutes les charges & dignitez , dont Frederic étoit revêtu , à Ambroise , comme à un sujet qui en étoit très-digne , & qui lui avoit rendu de grands services. Ambroise n'ayant pû se rendre en Flandre avant l'automne , on renvoya dans leurs quartiers les troupes destinées pour faire la guerre cette année.

Autres expéditions en Flandre.

Cependant le comte Frédéric de Berghe avoit entrepris , par l'ordre de l'Archiduc , de réduire & d'obliger à se soumettre , sans aucune condition , les soldats Espagnols & Italiens , qui s'étoient révoltez l'année précédente , & avoient quitté l'armée. On disoit qu'ils étoient deux mille fantassins & quinze cens cavaliers. Pour en venir à bout , on donna au comte de Berghe sept mille hommes de pié , & trois mille hommes de cavalerie. Charle de Lorraine , duc d'Aumale , qui devoit commander les troupes en chef , avoit ordre de lever

encore mille chevaux ; & on avoit chargé le colonel Wizlier, d'en lever quatre mille en Allemagne, & de recruter tous les autres régimens, & surtout celui des Wallons.

Les Hocstratins (c'est ainsi que nous appellerons les soldats Espagnols & Italiens, retirez à Hocstrate) ayant laissé leur infanterie dans la ville, se mirent en campagne, avec leur cavalerie, & convinrent avec les Hollandois, que s'ils vouloient leur donner du secours, ils s'engageroient, à ne faire leur accommodement avec Albert, qu'à condition de ne porter les armes contre les Etats généraux, que dans quatre mois.

Cette convention étant faite, le comte Maurice, s'avança à la tête de ses troupes, du côté d'Hocstrate, que le comte de Berghe avoit déjà investi. Mais Innocent de Borgia, & Lelio Brancaccio, étant arrivés trop tard, avec les troupes nouvellement levées en Italie, & destinées pour ce siège ; & Maurice, d'un autre côté, empêchant les convois d'arriver à l'armée Espagnole, le comte de Berghe fut obligé d'abandonner son entreprise, & de se retirer à Herentals. Les Hocstratins attaquèrent son arrière-garde dans sa retraite, & lui tuèrent du monde ; entr'autres, Charle de Savigny de Rosnes, jeune homme, qui promettoit beaucoup, & qui étoit fils de ce Christien de Rosnes, grand maréchal de camp, tué au siège de Hulst.

Maurice marcha ensuite avec les Hocstratins à Bosleduc ; le comte de Berghe, avec les régimens de Borgia, & de Brancaccio, qui venoient d'arriver, marcha aussi de ce côté-là, & se retrancha de l'autre côté de la ville. L'arrivée de ce Général étonna Maurice, qui se préparoit à assiéger la place. Il n'abandonna pas néanmoins aussi-tôt le siège, espérant que les Bourgeois, qui venoient de chasser la garnison, refuseroient celle qu'on les voudroit obliger de recevoir, & que s'il ne pouvoit les résoudre à s'accommoder avec lui, il pourroit arriver qu'ils demeureroient neutres. De cette manière, Bosleduc se vit doublement assiégé, & par Maurice, & par le comte de Berghe. Celui-ci encourageoit néanmoins les assiégés par sa présence, & leur faisoit entendre, que Maurice seroit bientôt contraint de décamper.

Le marquis de Bella, qui commandoit l'infanterie Italienne ; faisoit tous ses efforts, pour s'emparer d'un village, où Maurice

HENRI
IV.
1603.

Siège de
Bosleduc.

HENRI
IV.
1603.

avoit deſſein de ſe loger , & tâchoit de ſ'y fortifier à la hâte , perſuadé , que ſ'il réuſſiſſoit dans ſon entrepriſe , il enleveroit tous les convois des ennemis , & les empêcheroit de placer avantageuſement leur batterie. Il y eut à ce ſujet pluſieurs petits combats entre les deux partis : le comte de Berghe avoit même commandé pour cela un détachement de deux mille hommes , qui devoient être ſoutenus par un pareil nombre.

Le comte Maurice comprit le deſſein des ennemis , qui s'étoient emparez de ce poſte : les retranchemens n'étoient pas encore élevez , qu'il parut à la tête de quatre mille hommes , au milieu de la nuit. Après un combat très-vif , il ſe rendit maître du poſte , où l'ennemi n'avoit pas encore eu le tems de ſe fortifier. Il périt du côté de l'armée de l'Archiduc deux cens hommes , & de ce nombre fut le marquis de Bella , qu'on regretta beaucoup. Les ennemis firent trois cens priſonniers. Maurice fit auſſi-tôt fortifier ce poſte , & y dreſſa une batterie de dix canons , qui furent braquez contre les toits des maiſons. Les Bourgeois , réſolus de tout endurer , en furent peu ébranlez , & cela ne les engagea ni à recevoir une garniſon , ni à ſ'accommoder avec les ennemis. Sur ces entrefaites , Olivier de Tempel , vieil officier , meſtre de camp général de l'armée de Maurice , en allant d'un côté & d'un autre , fut tué d'un coup de canon , & le marquis Alexandre Malafpina , priſonnier de guerre , qui étoit alors à côté de Tempel , eut la jambe emportée du même coup.

Cependant Albert , qui vint lui-même devant la place , fit tous ſes efforts pour engager les habitans à recevoir une garniſon ; ne pouvant y réuſſir , il eut recours à la rufe. Il les fit conſentir , que trois mille Flamands ou Allemands traversaſſent la ville , pour aller attaquer le camp de Maurice , qui étoit de l'autre côté. Ils y paſſèrent la nuit , en attendant , diſoient - ils , l'occaſion d'attaquer , & s'étant établis dans le marché public , ils y demeurèrent. Albert fit dire aux Bourgeois , qu'il ne vouloit pas que le fort de leur ville ne dépendît que d'eux ; & qu'il avoit jugé à propos de fixer leur irréſolution ; il leur fit eſpérer en même tems , que dès que les ennemis ſe ſeroient retirés , il retireroit auſſi la garniſon. Mais afin qu'elle ne leur fût point à charge , il eut ſoin de la faire payer exactement ,

Maurice voyant la ville défendue par une garniſon ; & n'eſpérant

n'espérant plus rien du caprice des Bourgeois, renonça enfin à son entreprise; fit démolir tous les ouvrages qu'il avoit fait faire pour son camp; & comme c'étoit la fin du mois d'Octobre, & qu'il tomboit de grandes pluyes, il envoya ses troupes en quartiers d'hyver. Les Hocstratins, qui avoient suivi Maurice au siège de Bosleduc, considérant qu'Hocstrate étoit une place petite & foible, firent un nouveau traité avec le Comte, qui leur permit de se retirer à Grave, en lui livrant Hocstrate; à condition, que s'ils faisoient leur accommodement avec Albert, ils seroient obligez de lui rendre Grave, & qu'on leur rendroit Hocstrate. Ils firent de-là des courses dans tout le pays d'alentour, & y commirent mille excès: ils prirent Carpen, ville peu éloignée de Cologne, d'où ils mirent à contribution les pays neutres, & s'emparèrent aussi d'Erkelens en Gueldre, place située commodement, pour faire contribuer les peuples des environs.

Après la levée du siège de Bosleduc, Albert étoit revenu à Bruxelles, dans la résolution de continuer celui d'Ostende, où Jean de Rivas étoit alors occupé à élever une plate-forme, près du fort d'Albert, afin d'y dresser une batterie. S'étant rendu maître des Poldres, il y mit du canon; & par le moyen des gabions, qui mettoient les soldats à couvert, on pouvoit aller de l'un à l'autre. Le comte de Bucquoi, de son côté, ayant posé du canon sur une levée longue de cinq cens pas, foudroyoit tout ce qui paroissoit sur le canal, sans néanmoins pouvoir empêcher les vaisseaux d'entrer. Un certain Ingénieur, nommé Pompée Targon de Rome, envoyé par le Pape, homme qui avoit plus d'esprit que d'expérience, & dont l'Archiduc faisoit grand cas, imagina un expédient pour fermer le port. Il fit construire des radeaux ¹ avec des fascines & de la brique, puis il fit élever sur ces radeaux une espèce de château de bois, couvert de gazon & de fascines, pour pouvoir amortir les coups de canons. Le comte de Bucquoi se mocqua fort de cette invention, & ne put s'empêcher de dire, que cet homme étoit un ignorant dans le métier de la guerre, qui abusoit de son esprit, & faisoit perdre du tems & de l'argent.

HENRI
IV.
1603.

Suite du siège
d'Ostende.

¹ On donnoit le nom de *Flotte* à ces radeaux. Il y a une ample description de cette machine dans le livre in-

titulé, *Mémorable siège d'Ostende*, imprimé à Bruxelles, 1628. in 8.

HENRI
IV.
1603.

L'expérience fit bien voir qu'il avoit raison. Le château ne servit de rien. A l'égard des radeaux, dans le tems du reflux ils parurent être de quelque utilité pour boucher le port, mais le flux les ayant fait hauffer, le canon des ennemis les mit en pieces; enforte que quand le reflux arriva, ils ne furent bons à rien.

Le 4 de Juin vingt bâtimens aborderent, & il n'y en eut que trois coulez à fond. La nuit de ce même jour les assiégez firent une sortie, & attaquèrent le quartier du comte de Bucquoi; ils forcerent son retranchement, & se rendirent maîtres d'une levée qu'on avoit faite pour y dresser une batterie: ils prirent le canon qui étoit sur le retranchement, le tournerent contre les assiégeans & en enclouèrent deux autres. Mais Rivas ayant envoyé contre eux un détachement, ils furent repoussez avec perte. Le lieutenant du comte Ernest de Nassau, le lieutenant du colonel Hansman, & Harlay baron de Sanci, jeune homme d'une très-grande espérance, fils de Nicolas, furent tués dans cette action. Le corps de Sanci fut envoyé à son pere & ses entrailles furent au bout de sept jours enterrées honorablement dans la ville. Grovestein colonel des Frisons reçut une blessure dangereuse dans la cuisse. Du côté des assiégeans le colonel Diego de Durango fut tué: son régiment fut aussi-tôt donné à Jean de Zavalos, qui peu de tems après fut aussi tué dans une occasion semblable.

Cependant les assiégez reçurent deux cens barils de poudre, & il entra dans le port quarante-quatre bâtimens. Cinq en sortirent avec cinq compagnies Françoises, & peu de tems après il y entra deux. On attaqua ensuite les ravelins qui étoient vis à vis de la place. Pendant ce tems-là il sortit du port soixante navires, dont six furent coulés à fond, & un fracassé; & il en entra dix-sept en plein jour, avec quatre compagnies d'infanterie qui furent reçues dans la ville. Il entra aussi dans le port six vaisseaux, dont trois furent coulés bas.

Au mois de Juillet suivant, Adam Van-Leeft, Bort lieutenant de Geniel, Bruch lieutenant du capitaine Kieft, & le capitaine Calwart, furent tués. Les entrailles de Leeft & de Bort furent enterrées à Ostende; le corps du premier fut porté à Dordrecht, & celui du second à Schoonoven. Il sortit du port trente-cinq bâtimens, & le 11 du mois il en entra vingt-

huit. Quelques jours après il en entra encore quarante, & ensuite vingt-quatre sans beaucoup de perte, malgré les feux d'artifice qu'on lança sur ces bâtimens, & qui avoient été apportés aux assiégeans sur la fin de Juin. Ces vaisseaux portoient trois compagnies, la première de Frisons, la seconde de Zélandois, & la troisième de Hollandois. Le premier d'Août il sortit du port vingt-neuf bâtimens portant dix compagnies, & les jours suivans il en sortit quarante. En même tems il y entra cinq barques de pêcheurs, neuf compagnies d'infanterie, neuf vaisseaux, & ensuite cinq avec une compagnie d'infanterie, de la poudre & de la méche. Les radeaux inventez par Targon, s'étant approchez furent écartez par les assiégez; le reste le fut au mois de Septembre. Peu de tems après quatorze navires aborderent, & quarante-cinq sortirent du port. Il en périt six, & deux furent pris. L'un de ces deux étoit chargé de choses précieuses. On travailla ensuite à nétoyer le nouveau port. Soixante cinq bâtimens entrèrent avec dix-huit compagnies, avec dix canons, & avec des provisions de guerre. Il en sortit soixante-trois; les assiégeans firent approcher trois fois leurs radeaux qui furent aussi-tôt écartez.

Depuis trois mois une maladie contagieuse regnoit dans la ville, comme il arrive presque toujours lorsque les sièges durent long-tems. Cette maladie diminua beaucoup au mois d'Octobre, parce que l'air devint alors fort temperé, & que le nouveau Gouverneur fit venir des médecins habiles de Zélande & de Hollande. Pendant les mois de Juillet & de Septembre Louis Contuere & Jean de Bellemaker, braves capitaines moururent de la maladie commune, & furent inhumez avec tous les honneurs militaires. Jean de Medicis, qui après s'être acquis une grande réputation dans les guerres de Hongrie, étoit alors grand Maître de l'artillerie, & qui après la mort de Charle de Mansfeld, avoit eu le souverain commandement des armes, étoit alors dans le camp. Ce Seigneur qui avoit autant d'esprit, que de bravoure, conféroit souvent avec Rivas sur la manière d'assiéger la ville, sur quoi les autres Chefs n'étoient pas d'accord.

On commençoit à desespérer d'y pouvoir réüssir, lorsqu'Albert, qui regardoit comme une chose honteuse d'abandonner cette entreprise, après tant d'efforts, tant de dépenses, & de si

HENRI
IV.
1603.

HENRI
IV.
1603.

grandes pertes, jugea à propos de s'adresser au marquis de Spínola. Il lui offrit le commandement de l'armée, à condition que ce grand capitaine, qui avoit beaucoup d'argent comptant, & qui d'ailleurs avoit des amis capables de lui en fournir, feroit des avances pour les frais de la guerre, lesquelles sans compter ses appointemens, lui seroient ensuite remboursées avec les interêts, sur l'argent qui viendrait d'Espagne, & qui n'étoit pas prêt alors. Le Marquis goûta cette proposition, & trouva l'offre très-honorable pour lui: cependant la chose lui parut difficile & dangereuse; il voulut, avant de l'accepter, consulter ses amis à loisir. Il en parla à Catriz ancien colonel des Wallons, qui dès le commencement avoit jugé que la prise d'Ostende n'étoit pas impossible. Cet officier lui ayant conseillé d'accepter le commandement. Il chargea Jacque Francesque & Pompée Justiniano, sur qui il comptoit beaucoup, d'observer exactement la situation des lieux, & les forces des ennemis; de réfléchir sur les conditions qu'on lui offroit, & de lui mander leur sentiment. Enfin soit que Spinola regardât cette entreprise, comme une occasion d'acquérir de la gloire, soit qu'il ne pût résister à l'envie qu'il avoit de faire plaisir à Philippe & à Albert, il se laissa persuader qu'il n'y avoit point de témérité dans cette entreprise, qui d'ailleurs lui seroit aussi glorieuse, qu'elle seroit utile à ceux qui en avoient formé le projet, & qui en desiroient l'exécution.

Le marquis de Spinola arriva donc devant Ostende le 8 d'Octobre, & commença par faire venir les entrepreneurs des vivres, & tous ceux qui étoient chargez de fournir à l'armée les provisions de guerre. Comme il avoit de l'argent comptant à leur donner, & que beaucoup de provisions étoient déjà dans les magasins, il n'eut pas de peine à obtenir d'eux de la diminution pour le prix. Il ordonna ensuite à Targon de faire construire un radeau¹ long de cinquante pas, qu'il fit conduire

¹ C'est ainsi que Henri Haesteins parle de ces radeaux dans le journal du siège d'Ostende imprimé à Leyde chez Elzevier 1615. " Les Gens de l'Archiduc voyant que l'effet de la batterie sur la gueule n'étoit pas tel qu'ils se l'étoient promis, & que les navires ne laissoient d'entrer & sortir par la

„ gueule, ils firent faire certaine ma-
„ chine, qu'ils appelloient une *flotte*,
„ qui étoit comme un grand & ample
„ plancher de bois, qui pourroit nager
„ sur l'eau, & étoit garnie de défenses,
„ & propre à braquer du canon; laquelle
„ ils estimoient que l'eau éléveroit, &
„ n'emporteroit, ni ne romperoit pas, &

jusqu'à la digue où étoit le comte de Bucquoi , & qu'il joignit à celui qui étoit déjà au fond du canal ; Justiniano eut ordre en même tems d'élever ce radeau jusqu'à la hauteur de la digue lorsque la mer seroit retirée. Cela réussit un peu , malgré le canon de la place & les feux d'artifices que les assiégez lancerent sur cet ouvrage , & que Justiniano eut bien de la peine à éteindre. Catriz fit la même chose vers le Fort d'Albert , & on donna ordre aux Espagnols d'élever une digue , & de l'étendre jusqu'aux Forts * qui étoient du côté de la mer.

Il envoya ensuite à Bruxelles Aurelio Spinola nouvellement revenu d'Espagne , pour informer Albert qui étoit alors en cette ville , de l'état du siège , & lui donner des espérances d'un heureux succès. Il obtint en même tems comme une grace particuliere que son régiment seroit donné à Justiniano. Cet officier qui avoit autrefois servi avec distinction sous le duc de Parme , s'étoit dans la fuite rendu célèbre par plusieurs exploits , & passoit pour un capitaine également habile & zélé pour le service de son Prince.

Le 5 de Novembre il sortit onze vaisseaux du port , & il en entra un pareil nombre sans danger , & ensuite huit. Les radeaux furent brisez , en partie par les vagues , & en partie par le canon des assiégez. Enfin la flotte de Zelande parut de loin , après avoir eu long-tems les vents contraires ; & à la faveur d'un bon vent elle entra dans le port. Il y avoit sur cette flotte quelques compagnies de Frisons avec des provisions de guerre & de bouche. Le 4 de Décembre il entra six barques de pêcheurs dans le port , dont une fut coulée à fond. Il entra en même tems dans la ville deux cens barils de poudre. Deux jours après la violence des vents écarta les radeaux , & douze compagnies d'infanterie aborderent. On approcha encore les radeaux une seconde fois. Le 17 de Décembre la violence des vents fit beaucoup de tort de part & d'autre. Le lendemain quarante-un bâtimens entrèrent dans le port très-fracassez , un seul fut coulé à fond , mais tout l'équipage se sauva. Le même jour Ghistel * gouverneur de la ville aborda : ensuite vingt-sept bâtimens y entrèrent sans aucune perte. Le principal de ces

„ la firent approcher tout sur le bord
 „ de la gueule ; mais les vagues de la
 „ mer la rompirent ; & fut cette inven-
 „ tion sans effet comme les autres.

Voyez aussi un Livre intitulé : Le mémorable siège d'Offende , par Chrillophle Bonours , imprimé à Bruxelles 1628.

HENRI
 IV.
 1603.

* Il y avoit
 18 Forts au-
 tour d'Offen-
 de.

* Bonours
 s'appelle de
 Ghystelles.

HENRI
IV.
1603.

* Le même
l'appelle Van-
der-Noot.

bâtimens étoit un navire d'Amsterdam, à qui il échut d'entrer le premier dans le port. La galere noire, l'une de celles qui avoit combattu contre la flotte de Frederic Spinola, aborda aussi. La Noot * gouverneur de la place qui venoit d'être remplacé par Ghistel, en partit le même jour. Le jour de Noel, les assiégés employèrent encore leurs radeaux, que les vents, quoique violens, ne purent rompre ni écarter & ils les avancerent jusqu'au ravelin du Porc-épic, dans un endroit où le canal est encore plus étroit qu'à la Gueule. Le lendemain il arriva cinq compagnies d'Anglois, & il sortit du port vingt-quatre bâtimens sans aucune perte. Ce même jour le capitaine Carf d'Utrecht fut tué: c'étoit un excellent officier.

Après tous les radeaux & toutes les machines que Targon avoit mises en usage, cet Ingénieur imagina & fit construire, de l'ordre d'Albert & du consentement de Spinola, un pont tournant de la longueur de deux cens pas, & assez large pour que cinq hommes pussent s'y tenir & marcher de front. Le dessein étoit de jeter ce pont, lorsque la mer se retireroit, & de l'attacher à un bord du canal & au boulevard qui étoit proche; ce qu'on avoit crû faire si aisément & si promptement que l'ouvrage devoit être entierement achevé avant que les assiégés pussent en avoir connoissance. C'étoit une espece de char¹ haut de vingt-cinq palmes & large de quatre, soutenu de quatre rouës au milieu desquelles étoit un mât de galere, attaché fortement avec des cordes. On fit ensuite huit ponts qui se tenoient avec des cordages; chacun de ces ponts étoit long de vingt-cinq pas, & étoit soutenu par de petites antennes mises en travers; on y avoit ajoûté des cordages entrelassez, afin qu'ils fussent moins pesans. Un de ces ponts étoit lié au timon du char, & étoit encore attaché au mât par des cordages.

Lorsque la machine eut été construite, il fut question de voir si on pourroit aisément la faire avancer. Il fallut pour cela employer bien des bras qui eurent beaucoup de peine à la mettre en mouvement. La plupart des morceaux de bois & des clous

1 Cette machine fut appelée le Char-pont. La description qu'on voit ici n'en donne point d'idée claire. Les curieux pourront consulter l'ouvrage

de Bonours que j'ai cité ci-dessus, liv. X. page 464. édit. de Bruxelles 1628. Cette machine y est expliquée fort au long.

se rompirent : la machine ne pouvoit se conserver en son équilibre, & étoit à chaque instant sur le point de se renverser. Enfin l'on connut alors par expérience que toutes ces sortes de machines qu'on imagine dans un cabinet, sur-tout celles qui sont grandes, répondent rarement, lorsqu'on veut les mettre en pratique, aux idées magnifiques qu'on s'en étoit formées. Ainsi sans s'arrêter davantage à ces inventions, plus ingénieuses qu'utiles, on jugea à propos pour ne pas consumer toute la saison de l'hyver dans des travaux infructueux, de construire de nouveaux radeaux, & de faire des digues dans le canal. On en vint à bout avec beaucoup de danger & de perte. Les travailleurs qu'il falloit payer bien cher, étoient tués pour la plûpart, ou n'en revenoient qu'estropiez. Les soldats Allemands & Wallons, attirés par l'amorce du gain, affrontoient le danger de tems en tems : les Espagnols & les Italiens le faisoient plus rarement ; mais lorsqu'ils s'exposoient ainsi, ce n'étoit que pour la gloire & non pour de l'argent.

Le marquis de Spinola plus intéressé que tout autre au succès du siège, étoit par-tout, partageant le péril & animant les travailleurs par sa présence, par ses discours & par ses libéralitez. La digue que les Espagnols avoient commencée, & qui avançoit médiocrement, fut enfin abandonnée, & on en commença une autre au dessus, vis à vis du ravelin Porc-Epic, où il y avoit moins à craindre & du canon de la place & de la marée. Les Italiens entreprirent aussi une digue près du ravelin Cangrego. Enfin après un travail opiniâtré, & aussi périlleux que pénible, ces ouvrages se trouverent insensiblement achevez. On mit sur les digues qui furent construites dans le canal, des soldats & du canon ; & on commença à approcher des Forts. Les assiégés de leur côté se préparèrent à une vigoureuse défense.

Au commencement de Janvier de l'année suivante les assiégés & les assiégez s'étant salués réciproquement de plusieurs décharges, il s'éleva tout à coup une tempête, qui ébranla une partie des fortifications du côté du Levant, en sorte qu'il fallut faire venir du bois de Zelande pour les réparer, & y employer tout le mois de Janvier & de Fevrier. Ce fut alors que cent cinquante bâtimens entrèrent dans le port, chargez de soldats, de canons & de vivres. Comme il paroissoit que les

HENRI
IV.
1603.

1604.

HENRI
IV.
1604.

assiégeans qui s'étoient approchez des Forts de côté du Couchant, se préparoient à attaquer cet endroit, les assiégez percèrent en plusieurs endroits la contrescarpe, & mirent jusqu'à vingt-cinq compagnies sur le chemin couvert; ils dresserent en même tems deux batteries dans la demie lune du Poldre, & autant dans le West-ravelin, pour ruiner les ouvrages des assiégeans. Pendant ce tems-là les grenades, les boulets & les pierres enflammées ne cessoient de pleuvoir sur les travailleurs.

Déjà les assiégeans étoient sur le point de se rendre maîtres de la gueule, & les Espagnols avoient construit une demie-lune tout proche, lorsqu'ils s'éleva le premier de Mars une tempête plus furieuse que toutes celles qu'on avoit essuyées jusqu'alors; le vent qui souffloit de l'Ouest au Nord, dura cinq jours entiers, abattit l'Oost-Porte, avec la fortification qui étoit proche, & ruina une partie de la contrescarpe. La demie-lune des Espagnols fut aussi très-endommagée, & la digue de Bucquoi ayant été rompuë & ouverte, ceux qui étoient dessus se trouverent enfermez comme dans une isle: il sembla alors que les assiégeans & les assiégés ayant cessé de se faire la guerre, ne combattirent plus que contre les vents & les orages. Le reste du mois fut employé de part & d'autre à réparer les ruines des ouvrages, & pendant ce tems là les canons ne cessèrent point de tirer des deux côtez. Le 21 de ce mois Ghistel fut tué d'un coup d'arquebuse. Ses entrailles furent inhumées à Ostende, & son corps fut porté à Utrecht sa patrie.

On attaqua par trois endroits; Catriz qui commandoit dans une de ces attaques, faisant ses efforts pour se rendre maître du ravelin verd, reçût une blessure dangereuse dont il mourut fort regreté par les assiégeans. Son régiment fut donné à Regnier de Châlons. Les Italiens, qui étoient aux ordres du chevalier Melzi, parvinrent alors au ravelin Cangrego, immédiatement après que Catriz eut attaqué le ravelin verd. Les Espagnols attaquèrent plus tard, parce qu'ils avoient besoin d'une digue plus forte pour résister aux vagues, & que le canal étoit plus large en cet endroit. Les Wallons & les Italiens, quoiqu'ils eussent trouvé des fortifications ouvertes & sans défense, & au dedans des retranchemens, travaillèrent néanmoins à s'y fortifier encore, & s'emparèrent entierement de la fausse-braye. Le marquis de Spinola se voyant maître de ces fortifications,

y dressa des batteries pour battre les flancs des bastions & le front du ravelin.

Cependant les maladies & le feu des assiégés avoient beaucoup diminué l'armée de l'Archiduc ; enforte que Spinola fut obligé de lui demander un renfort de nouvelles troupes. Il jetta aussi dans le canal vers la Bredene un nouveau radeau construit par Targon , & qui fut comme auparavant perfectionné par Justiniano. Torrez eut ordre ensuite de passer avec cinq cens hommes du côté du retranchement d'Albert pour soutenir les Wallons. Lucio Dentici & Justiniano furent en même-tems commandez pour aller soutenir les Italiens avec quatre compagnies , & avec deux autres tirées du régiment de ces deux colonels. On avoit fait venir de l'Ecluse quelques jours auparavant les troupes que commandoit Jean de Menezes , & on les avoit jointes aux Espagnols. Cependant il entra dans le port , à la faveur de la marée de l'équinoxe , plus de cent bâtimens , & il y en sortit aussi quelques-uns.

Sur ces entrefaites les Etats généraux craignant qu'Ostende ne fût enfin forcée de succomber , leverent une grosse armée , ou pour obliger l'Archiduc à abandonner le siège de cette place qu'il assiégeoit depuis si long-tems , ou au moins pour se venger par quelque exploit considérable. Lorsque cette armée fut assemblée , la plupart des Gouverneurs & Commandans des places de la Flandre , dans l'incertitude où ils étoient des desseins de Maurice , craignirent chacun pour eux en particulier , & écrivirent à l'Archiduc pour lui demander du secours. De ce nombre étoient Herman comte de Berghe qui étoit dans la Gueldre , Grobbendonck gouverneur de Bosleduc , & les gouverneurs d'Anvers , de Hulst & du Sas de Gand.

Le marquis de Spinola qui fit son possible pour être informé par ses espions du dessein de Maurice , crut que ce Général avoit envie d'attaquer l'Ecluse , comme une place peu éloignée d'Ostende. Il écrivit donc au Gouverneur de faire bien fortifier les forts de saint George & de Blanckenberghe ; & de faire bien observer du haut des tours & des guerites s'il ne paroïssoit point sur la mer des vaisseaux en grand nombre. Il avoit aussi donné ordre à Justiniano qui étoit au fort de Bredene de tenir prêt un détachement de mille fantassins , & de quatre cens chevaux sous la conduite de Botbergue , pour les

HENRI
IV.
1604.

Mouvements
du comte
Maurice.

HENRI
IV.
1604.

envoyer à Blanckenberghe sur la premiere nouvelle qu'on auroit de l'approche des ennemis de ce côté là , étant dans le dessein d'y aller lui-même avec l'élite des troupes.

Maurice avoit eu envie de surprendre en chemin Utrecht, & il se flatoit d'y pouvoir réussir. Mais Antoine Grenet feigneur de Werpe , ayant donné avis aux garnisons , que dès que l'ennemi paroîtroit ils tirassent le canon pour faire connoître qu'elles étoient sous les armes & prêtes à se défendre , les desseins de Maurice échoüerent. Ce Général arriva enfin le 25 d'Avril dans le canal de Fleffingue avec une flotte de cinq cens bâtimens de toute espece , sur laquelle il y avoit douze mille hommes de pié , deux mille chevaux avec du canon , & toute sorte de provision de guerre. Sur cette flotte étoient les trois freres Guillaume Louis , Ernest Casimir , & Louis Gonthier de Nassau , & le prince Henri Frederic frere de Maurice , général de la cavalerie. Maurice arriva lui-même peu de tems après avec Christien prince d'Anhalt , & Adolfe de Nassau son cousin , & avec les députés & les conseillers des Etats généraux.

Justiniano ayant été averti par la sentinelle du fort de saint George , fit aussi-tôt charger des munitions sur un chariot , & marcha avec des troupes vers Blanckenberghe ; puis sur l'avis qu'il reçut en chemin que la flotte des ennemis s'étoit arrêtée à l'entrée du canal de l'Écluse , il alla du côté de S. George , où il trouva Aurelio Spinola avec ses galeres , qui lui apprit conjointement avec le commandant du Fort , que Maurice avoit mis ses troupes à terre dans l'isle de Cassant , & qu'il avoit fait tirer le canon contre deux Forts , qu'il avoit contraint de se rendre à lui. Aurelio conjecturoit que Maurice avoit envie d'aller à Ostende , ce qui l'avoit fait résoudre à se retirer dans le canal de l'Écluse avec ses galeres,

Sur ces nouvelles Justiniano envoya deux cens hommes d'infanterie , sous les ordres de Trosfy Wallon à l'Eglise de sainte Anne , & à la redoute qui étoit au-dessous sur le bord du canal : en même tems il écrivit au marquis de Spinola , & le pria d'y envoyer encore mille hommes avec deux pieces d'artillerie. Le Marquis fit partir Olmedo avec un détachement de mille hommes ; & par son ordre Lucio Pallavicino y conduisit deux canons , pour s'opposer à la descente des ennemis

qui l'entreprirent le 27 d'Avril. Ils commencerent par construire cinq pontons, sur lesquels quinze cens hommes pouvoient passer à la fois. On en fit ensuite vingt sur lesquels il pouvoit aussi passer à la fois six mille hommes. On dressa en même tems contre le fort sainte Anne une batterie de six canons, qui étoient tellement braquez, que les boulets perçoient la muraille du fort par le milieu, & que les soldats n'y pouvoient tenir. Quoique Trofy désespérât de pouvoir conserver ce Fort, il reçut néanmoins ordre de Justiniano d'y rester, & de tout risquer pour repousser l'ennemi; on se contenta d'envoyer à son secours Angelo Melgara & Ottavio de Mari avec deux cens arquebusiers. On braqua aussi un canon qui incommoda beaucoup les ennemis durant cinq heures que dura leur débarquement. Il y eut cent hommes tuez du côté des troupes de l'Archiduc, & de ce nombre fut Trofy, qu'un coup de canon emporta. Mais Maurice perdit beaucoup plus de monde.

La ville de l'Ecluse est située sur un canal, qui au-dessous se partage en deux bras. Le premier coule vers la droite, & à quatre cens pas de là se divise en plusieurs rameaux; coulant ensuite l'espace de mille pas, il s'étend jusqu'à Ardenbourg, & inonde tout le pays de ce côté-là. Le second coule vers l'isle de Coxie, où est le fort de Sainte-Catherine & le fort d'Isendick, près de Damme, qu'il arrose. Quatre cens pas au-dessous, il forme plusieurs rameaux sur la gauche, qui enfin se réunissent aux autres. Le pays est si bas, que dans la marée de l'équinoxe de Mars, ceux du pays sont obligez d'élever des digues, depuis Damme jusqu'à Ardenbourg, pour se préserver de l'inondation. On a aussi pratiqué une écluse à une demie lieuë de Damme, pour retirer les eaux, & les faire écouler dans la mer, sans inonder le pays, & un pont peu éloigné de cet endroit pour la commodité des voyageurs.

Spinola étoit venu à dessein de passer dans l'isle de Coxie, & d'y poster trois cens hommes. Les Forts de Sainte-Catherine & de Saint-Philippe étoient gardez par Augustin Errera, gouverneur de la citadelle de Gand, & par Theodore Trivulce, à la tête de mille hommes, & par Brancaccio, qui y étoit avec son regiment. Ils avoient été envoyez par l'Archiduc. Sur ces entrefaites, Louis de Velasco arriva de la part de ce Prince, avec ordre de s'opposer de toutes ses forces au débarquement

HENRI
IV.
1604.

HENRI
IV.
1604.

des ennemis, & de demander pour cet effet au marquis de Spinola toutes les troupes dont il auroit besoin. Velasco & le Marquis, jaloux l'un & l'autre, eurent à ce sujet une vive contestation. Velasco demandoit plus de troupes, que Spinola n'en avoit envoyées à Justiniano; & celui-ci de son côté soutenoit, que Maurice étant si proche, avec des troupes fraîches, il étoit dangereux de faire un plus gros détachement des troupes destinées à continuer le siège d'Ostende. Comme ils ne pouvoient s'accorder, ils se séparèrent; Velasco se rendit à Damme, & Spinola à Bruges, d'où ils écrivirent l'un & l'autre à l'archiduc Albert.

Cependant Justiniano reçut ordre de tenir dans l'endroit où il étoit, de ne pas négliger l'isle de Coxie, & de se bien concerter avec Matthieu Serrano, gouverneur de l'Ecluse, afin qu'il lui donnât le renfort dont il auroit besoin. Spinola retourna au siège d'Ostende. Velasco ayant reçu de nouveaux ordres d'Albert, se prépara à empêcher le débarquement, & Justiniano eut ordre de lui obéir en tout.

Les rebelles de Grave étant sortis avec trois canons, ils investirent Tilemont, où le comte Frederic de Berghe étoit. Ayant été repoussés avec perte, ils se jetterent sur un monastere de filles qui étoit proche, le pillerent, & le brûlerent. Ils firent ensuite des courses jusques sous les murs de Mons en Hainaut, commettant partout mille désordres. Albert, qui jusqu'alors avoit refusé de traiter avec ces rebelles, & de leur accorder aucunes conditions, se vit alors dans la nécessité de le faire. Il leur accorda pour retraite la ville de Ruremonde, & leur donna pour otages le duc d'Offone, le duc de Fontenoy, & Alfonse Davalos.

Maurice, voyant qu'il lui étoit impossible de faire son débarquement dans le canal, s'avança du côté des forts d'Isendick & de Saint-Philippe. Ayant apperçu Trivulce, qui venoit au-devant de lui avec de la cavalerie, il tourna aussitôt vers l'isle de Coxie, où Serrano n'avoit envoyé aucunes troupes, quoiqu'il l'eût promis à Justiniano. Ainsi le 2 de May, dès la pointe du jour, quatre cens hommes ayant débarqué, & n'ayant trouvé dans l'Isle que quarante hommes pour la défendre, ils les en chasserent, sans être obligez de combattre. Ils furent bientôt suivis de quatre mille hommes. Maurice

s'étant fortifié dans cet endroit, alla attaquer les forts de Sainte-Catherine & de Saint-Philippe, qui, après un combat assez opiniâtre, furent enfin abandonnés par les troupes de l'Archiduc. Ensuite il marcha au fort d'Isendick, où il envoya un Trompette pour sommer la garnison de se rendre. Pour réponse on tira un coup de mousquet sur le Trompette, & on le tua. Maurice avant d'accorder aucunes conditions, exigea, pour préliminaire, qu'on lui fit satisfaction sur cet attentat. Après en avoir fait de vaines excuses, la garnison livra un certain Italien; & à ce prix, elle obtint ces conditions: Que le gouverneur, nommé Grifon, fortiroit avec ses gens, qui étoient au nombre de cinq cens, avec armes, mais sans enseignes; sans tambour, & mèche éteinte: Qu'on laisseroit dans la place tous les canons, & toutes les munitions de guerre: Que durant quatre mois la garnison ne porteroit point les armes contre les Etats Généraux. On leur prêta des vaisseaux pour se transporter ailleurs; & l'on prit les sûretés nécessaires pour qu'ils fussent rendus.

Cependant Velasco, qui étoit allé trouver l'Archiduc, étoit de retour avec le regiment de Luxembourg, qu'on lui avoit donné. Craignant que l'ennemi victorieux n'entreprît de forcer l'entrée du canal de l'Ecluse, ou que prenant sa route par Ardenbourg, il ne s'emparât de Damme, il jugea à propos de fortifier les lignes commencées par Justiniano. Il donna commission au colonel Egloff, auquel il fournit pour cet effet des bèches & des pieux, d'employer ses soldats à construire un Fort sur le chemin de l'Ecluse à Damme; & il donna à ce fort le nom de Job.

Maurice, après la prise d'Isendick, s'empara, sans coup férir, d'Ardenbourg, abandonné par Egloff, qui se retira à Damme. Velasco s'y rendit peu après, & le même jour on y vit arriver Trivulce avec de la cavalerie; avec les regimens d'Achicourt, de Brancaccio, & du comte Barlaimont; & avec quinze cens hommes d'infanterie, que Spinola avoit détachés de l'armée, qui assiégoit Ostende. Ces troupes composoient cinq mille hommes de pié, & deux mille chevaux.

Lorsqu'on eût mis ainsi la ville de Damme en état de défense, Velasco commença à fortifier le pont, dont j'ai parlé ci-dessus, & qui étoit attaché à la digue. Il donna donc ordre

HENRI
IV.
1604.

HENRI
IV.
1604.

à Bleyleven, sergent major du regiment d'Achicourt, d'employer huit cens hommes à cet ouvrage. Le comte Maurice, informé du dessein des ennemis, marcha le lendemain de ce côté-là. Velasco y étoit déjà arrivé, avec le détachement du camp d'Ostende, & la compagnie des arquebusiers de Nicolas de Blivi, capitaine des gardes. Trivulce avoit ordre de le venir joindre avec de la cavalerie. On combattit vivement de part & d'autre : mais le Fort n'étant pas en état de défense, (car il n'avoit encore que quatre palmes de hauteur) & la cavalerie n'étant point arrivée, Velasco, après avoir fait toutes les fonctions d'un brave soldat, & d'un capitaine habile, fut enfin chassé de son poste. Il perdit cinq cens hommes dans cette action, & eut trois cens prisonniers, du nombre desquels fut Olmedo. Ceux qui échaperent à cette défaite se sauverent çà & là, par les marais qui étoient au-dessous. Pour lui, il se retira avec le reste des troupes de Blivi à Damme ; & il prit son logement entre cette ville & l'Ecluse.

Il y avoit dans le canal de l'Ecluse un gué près de Cortadure¹. Velasco étoit retranché proche de ce gué, ayant reçu du marquis de Spinola un renfort de huit cens hommes ; & il avoit envoyé Justiniano pour garder ce gué. Spinola, de son côté, après avoir fortifié Oldenbourg, bourg très-peuplé entre Bruges & Ostende, & y avoir mis garnison, étendit tellement ses retranchemens, qu'ils auroient pû contenir toute l'armée : ce fut là qu'il attendit Maurice de pié ferme, en cas qu'il voulût marcher à Ostende ; mais ce Général s'étoit détourné pour aller à l'Ecluse. Justiniano n'ayant donc eu rien à faire ; Velasco passa au-delà de Cortadure, & s'avança à la tête de son avant-garde, vers Oldenbourg, où Spinola étoit ; son arrière-garde eut ordre de faire alte, pour arrêter l'ennemi qui le suivoit. Lorsqu'on eut été informé avec plus de certitude des desseins de Maurice, on dit hautement, que Velasco avoit fait une très-grande faute ; & que par sa retraite précipitée, il avoit perdu une occasion favorable. Car, comme il se trouve de grandes difficultés dans le passage du gué, les connoisseurs jugerent, que pendant le tems que l'ennemi avoit employé à

¹ Cortadura est un mot Espagnol, qui signifie, retranchement. D'autres Historiens disent, que Dom Louiis de

Velasco s'étoit retranché près de la petite écluse de l'eau de Mourbeque & de Lapscure.

construire un pont , & à le réparer, lorsqu'il avoit été rompu , on auroit pû donner sur les troupes de Maurice , qui étoient en désordre , & mettre toute son armée en déroute.

Maurice ayant passé le gué ; & s'étant emparé du fort de Sainte-Anne , l'Archiduc , qui étoit alors à Gand , apprit cette nouvelle avec beaucoup de chagrin , qu'il sçut néanmoins dissimuler , se contentant de rappeler Velasco , & de donner le commandement général & absolu de toute l'armée au marquis de Spinola. Maurice attaqua ensuite le fort de Saint-George , où le capitaine Cordova commandoit avec cent trente hommes de garnison. La place se rendit à l'arrivée de l'ennemi ; ce qui dans la suite fit une affaire à Cordova. On y trouva neuf canons & dix-neuf barils de poudre : George Bruckfauls en fut fait gouverneur.

Spinola assembla alors les chefs de son armée , pour délibérer sur le parti qu'il y avoit à prendre : les avis furent partagés. Les uns vouloient qu'on demeurât près d'Oldenbourg , où l'on étoit alors , & qu'on y observât les mouvemens des ennemis , avant de faire aucune marche. Les autres vouloient qu'on se postât près de Blanckenberghe. Quelques-uns conseilloient d'étendre les lignes du côté du fort de Sainte-Anne , laissant derrière Damme & Bruges , de fatiguer l'ennemi , incertain encore du parti qu'il prendroit , & de faire venir de Bredene les troupes qui y étoient en garnison. Car , disoient-ils , puisque Maurice peut faire entrer par mer des troupes auxiliaires dans Ostende , c'est inutilement que nous avons garnison dans Bredene , d'autant plus , qu'on n'a point jugé à propos d'étendre davantage la digue de Bucquoi.

Le Marquis jugea qu'il n'étoit plus possible d'empêcher le comte Maurice d'investir & d'assiéger l'Ecluse , & que l'armée ennemie recevoit aisément des vivres par ses derrières ; il vit en même tems que toute sa ressource étoit dans un combat ; mais que pour cela il avoit besoin de toutes ses troupes , ce qui affoiblirait & mettroit en danger celles qui faisoient le siège d'Ostende. Mais d'un autre côté il fit réflexion que s'il demeurait dans son poste près d'Oldenbourg , il étoit à craindre que l'ennemi ne se mettant en marche par Blanckenberghe , ne le prévînt , & ne prît les devants. Voici donc quelle fut sa résolution. Il décida qu'il ne falloit point tirer de Bredene les

HENRI
IV.
1604.

HENRI
IV.
1604.

troupes qui y étoient en garnison ; qu'il falloit envoyer Trivulce avec une partie de la cavalerie & mille hommes de pié à Blanckenberghe , pour y fortifier cette place , & observer de plus près les mouvemens des ennemis. Sur ces entrefaites ayant été averti par le Gouverneur de l'Ecluse , que Maurice avoit certainement résolu d'assiéger cette ville ; que déjà il s'étoit retranché près du fort S. George , & qu'il se fortifioit près de Damme & du fort de Job ; le Marquis à sa priere envoya à l'Ecluse trois cens hommes d'élite , qui ayant pris leur route par les marais , arriverent heureusement. Pour lui , il marcha du côté de Bruges , où il avoit appris que l'Archiduc étoit venu de Gand. Par son ordre il envoya encore à l'Ecluse un détachement de mille hommes sous la conduite de Justiniano. Il lui donna pour l'escorter jusques-là mille hommes de pié & cinq cens chevaux.

Le Marquis revint ensuite au siège d'Ostende , résolu de faire tous ses efforts pour se rendre au plûtôt maître de la place. Il attendoit pour cela des troupes qu'on devoit lui envoyer de Gueldre & de Bosleduc , & de la cavalerie levée dans le pays. Il attendoit que les mécontents qui s'étoient retirez à Ruremonde , & qui avoient fait leur paix , vinssent le joindre avec quinze cens hommes que Jacque de Francesque avoit levez dans le pays de Liége. Déjà les Espagnols s'étoient rendus maître du Porc-épic , après en avoir chassé la garnison. Les Italiens ayant franchi le fossé , tâchoient aussi de s'emparer du Fort qu'ils attaquoient. Les Walons de leur côté ayant mis le feu à une mine , firent brèche au Fort qu'ils vouloient prendre , & y donnerent l'assaut. Les assiégez se défendirent vigoureusement ; après avoir abandonné le vieux rempart , ils élevèrent une fortification qui étoit au dedans de la place , & y posèrent du canon qui incommoda beaucoup les assiégeans ; ils furent néanmoins obligez de changer tout à coup leur batterie de place , mais ils la remirent bien-tôt au même endroit.

Voilà ce qui se passa dans le cours du mois de Juin. Ce même mois Daniel de Hartain sieur de Marquette entra dans Ostende , pour y commander. Ses prédécesseurs Huchtenbroëk & Ghistel avoient été tués au mois de Mars. Jean de Lohn avoit aussi été tué peu de tems après , ainsi que Jacque Berendrecht élu par les officiers de la garnison , & le colonel Utenhove
qui

qui avoit succédé à celui-ci. Ce changement fréquent de Commandans avoit produit de la variété dans les desseins, & dans les mesures. Ce que la prudence avoit dicté à l'un, étoit rarement suivi par son successeur: sur-tout les sages réglemens faits pour la police & la sûreté de la ville, & pour la diminution du prix des denrées, ou n'étoient point observez, ou étoient tournez en abus par le seul amour de la nouveauté.

Cependant Justiniano avoit fait entrer par les marais un renfort de troupes avec de la poudre dans l'Ecluse, en sorte que la garnison, qui étoit forte, commença à avoir moins de peur des ennemis, que de la disette. L'Archiduc averti par le Gouverneur de la place, du besoin où elle étoit, lui fit sçavoir que dans deux jours, lorsque la marée baïsseroit, il feroit porter de la farine & de la poudre en un lieu appellé Terwelde. Justiniano, qui fut chargé du soin de ce convoi, vint au lieu marqué avec deux mille hommes de pié & cinq cens chevaux: deux mille hommes de pié de la garnison de l'Ecluse, eurent ordre de s'y rendre en même tems avec des matelots. Maurice ayant été informé de ce convoi, se posta entre l'Ecluse & Terwelde; Guillaume Verdugo, que Justiniano avoit envoyé devant avec Antoine Rella, fut taillé en pieces, & cinquante de sa troupe furent faits prisonniers.

Maurice fit en même tems avancer à la hâte ses troupes, qui marchant pendant la nuit & trompées par les guides, ne purent atteindre Justiniano que vers le pont, dans l'endroit où Velasco avoit été battu, & dont il s'étoit rendu maître. Il avoit déjà fait passer la plus grande partie de ses troupes de l'autre côté de la riviere. Le combat fut vif de part & d'autre: Angelo Melgara, François Rodriguez, & Pantaleon Spinola qui commandoit le régiment de Justiniano, se distinguèrent beaucoup par leur bravoure. Les arquebusiers que commandoit Lucio Pallavino, sergent major, cachez derriere des herbes & des monceaux de bois, ne cessoient de tirer sur les Hollandois, & le canon de Damme faisoit un grand feu sur eux. Cependant Justiniano fit jeter les munitions dans l'eau: ce qui fut cause que les Hollandois, quoique vainqueurs, ne passerent point la riviere, contens d'avoir empêché ces troupes auxiliaires d'entrer avec le convoi dans l'Ecluse. Cela se passa sur la fin du mois de Mai.

HENRI
IV.
1604.

Justiniano se retira à Damme, & partit de-là pour aller trouver l'Archiduc à Bruges, afin d'excuser auprès de son Altesse le malheur qui venoit d'arriver, & recevoir de nouveaux ordres. D'abord on fut d'avis de fortifier le pont qui est au dessous de Damme; mais par le conseil de Justiniano, & du consentement du comte de Bucquoi & du marquis de Spinola, on jugea plus à propos de se rendre maître du poste de Terwelde, d'où l'on croioit pouvoir plus commodément envoyer du secours à l'Ecluse. Mais Balthazar Lopez ayant fait la revûe des troupes, on trouva qu'elles étoient extrêmement diminuées. Ainsi, comme il falloit six mille hommes pour cette expédition, Spinola alla trouver l'Archiduc, & lui conseilla d'attendre l'arrivée des troupes qui devoient venir incessamment: il lui dit qu'il y auroit bien moins d'inconvénient à laisser prendre l'Ecluse, qu'à être obligez de lever le siège d'Ostende; que la prise de cette place importante lui feroit beaucoup d'honneur; & que la perte de l'Ecluse seroit mise sur le compte de ses Généraux & non sur le sien.

Cependant les assiégez mirent le feu aux radeaux des Wallons, & à leur digue, par le moyen de laquelle ils étoient arrivés bien près du Fort qu'ils vouloient prendre. Comme cette digue étoit toute composée de matieres combustibles, l'ouvrage fut presque entierement consumé, quoique Spinola, bravant le péril, fût accouru pour éteindre le feu. La même chose étant arrivée du côté des Italiens, Justiniano sçut y remédier avec beaucoup de diligence, mais à ses dépens, ayant reçu dans le pié un coup d'arquebuse.

Déjà les Wallons & les Italiens avoient réparé leurs digues, & les Espagnols, après avoir franchi le fossé, étoient arrivés bien près du Fort qui étoit au de-là. On commença alors à miner. Les Italiens ayant les premiers mis le feu à leur mine, donnerent l'assaut: après avoir chassé les soldats qui défendoient le Fort qu'ils attaquoient, ils s'y logerent; les Espagnols firent la même chose. Les assiégez avoient fait une séparation dans leurs Forts, & avoient sur les côtez fortifié des endroits, d'où ils tiroient sur les assiégeans, & les incommodoient extrêmement. Ils avoient aussi fait des mines qui leur causoient beaucoup de perte; mais l'effet des mines de ceux-ci étoit bien différent, parce qu'elles faisoient toujours perdre du terrain aux

assiégés. Lorsque les Forts eurent été pris, & qu'on eut forcé la muraille, on vit à découvert les fortifications du dedans. Par l'ordre de Spinola, le lieutenant d'artillerie nommé Vingarte braqua cinquante canons pour les ruiner.

Tel étoit l'état du siège d'Ostende, quand Maurice, après avoir battu le convoi, commença à assiéger l'Ecluse dans les formes. Cette ville est située sur la mer dans la Flandre Flamande (on la nomme ainsi pour la distinguer de la Flandre Françoisse) à trois lieux au dessous de Bruges, & à cinq de Middelbourg, ville célèbre de la Zelande. L'Ecluse étoit autrefois une ville opulente; mais le voisinage de Bruges, qui après de longues guerres est venu enfin à bout de la subjuguier, l'a fait dechoir peu à peu. Son port peut contenir cinq cens vaisseaux: la nature & l'art ont également concouru à rendre cette place très-forte, étant environnée de la mer, de plusieurs marais, & d'un plat pays qu'il est aisé d'inonder par le moyen des écluses, enforte qu'elle est inaccessible de tous côtez. Elle prit au commencement le parti des Etats. L'an 1587 le duc de Parme l'ayant assiégée & battuë avec trente grosses pieces de canon & huit coulevrines, & ayant fait à la place une brèche de deux cens cinquante pas, les habitans qui combattoient pour leur liberté, soutinrent courageusement jusqu'à sept assauts. Enfin après un siège de trois mois, ils capitulerent à des conditions honorables. Depuis ce tems-là elle étoit demeurée au pouvoir des Espagnols.

Le comte Maurice s'étant rendu maître du port & ayant fortifié son camp, qui étoit d'une grande étendue, fit construire des ponts, pour aller & venir sûrement. Pour lui, il établit son quartier au Nord, & fit faire un long fossé pour empêcher les troupes auxiliaires d'entrer dans la place. Le comte Guillaume de Nassau avoit son quartier près de-là; le comte Ernest étoit plus loin vers le couchant, où il s'étoit fortifié, & où il avoit jetté un pont sur le Kreke, pour pouvoir communiquer avec Ardenbourg. Il y avoit dans la campagne, qui étoit inondée; quatorze vaisseaux avec quelques batteaux, sous la conduite de Vander-Noot. Maurice voulut qu'on commençât le siège par un acte de religion. Le 21 de Mai on ordonna un jeûne dans tout le camp, & des prières publiques, avec défense sous peine de la vie de vendre ce jour-là aucunes denrées.

HENRI
IV.

1604.

Siège de l'Ecluse par Maurice

HENRI
IV.
1604.

Cependant on ne songeoit qu'à presser le siège. Déjà pour monter à l'assaut on avoit construit avec beaucoup d'art un pont, sur lequel le soldat auroit pû à couvert s'approcher de la muraille ; mais on n'en fit aucun usage , parce que l'on apprit par les prisonniers ou par les déferteurs , qu'il y avoit beaucoup de troupes dans la place , mais peu de vivres , & que si dans un mois elle n'étoit pas ravitaillée , elle seroit forcée de se rendre. Maurice crut donc qu'il suffisoit de bien fortifier son camp , qui avoit une grande circonférence & s'étendoit depuis le Fort de S. George , jusqu'au canal qui conduit à Damme , où étoit son logement , & de-là jusqu'à Terwelde , avec de bons retranchemens , gardez par Vander-Noot. Son camp embrassoit encore Ardenbourg , & il avoit fortifié l'isle de Coxie par des redoutes qu'il avoit fait faire jusqu'auprès du fossé de l'Ecluse. Enfin il avoit aussi fortifié Oostbourg , qui est vis à vis l'isle de Cadfant. De cette maniere la ville étoit tellement investie de tous côtez , qu'il étoit impossible d'y faire entrer du secours sans livrer un dangereux combat.

L'Archiduc très-mortifié de voir prendre cette place , tandis qu'il s'obstinoit depuis si long-tems à vouloir prendre Ostende ; & sçachant que si dans un mois on ne secouroit la garnison de l'Ecluse , elle seroit forcée de se rendre , il pria Spinola , & lui ordonna même de tâcher de secourir la place , & de faire avec toutes les forces de son armée , ce qu'on n'avoit pû faire jusqu'alors avec un simple détachement. Spinola se défendit d'abord ; mais il consentit enfin d'exécuter ce projet , de peur qu'on ne crût qu'il n'avoit en vûë que sa gloire particuliere dans le siège qu'il faisoit , sans se mettre en peine du danger d'une place aussi importante que l'Ecluse , dont la prise étoit capable de dédommager les Hollandois de la perte d'Ostende. Voici les mesures qu'il prit. Après avoir laissé devant cette ville des troupes suffisantes pour garder les Forts qu'on avoit pris avec la muraille ; afin d'avoir des témoins & comme des cautions de sa diligence dans une expédition dont il n'espéroit aucun succès , il mena avec lui le comte de Bucquoi , Rivas , Texeda , & Ferdinand Giron , colonels , pour s'aider de leurs conseils. Ayant fait ensuite la revûë de ses troupes près de Bruges , il trouva qu'elles montoient à six mille hommes de pié , & deux mille chevaux , y compris celles qui étoient nouvellement

arrivées au camp. Il se mit ensuite en marche par la même route que Justiniano étoit venu du côté de Terwelde, & prit chemin faisant Middélbourg, où il n'étoit pas attendu. L'avant-garde étoit conduite par Alvaro Suarez colonel d'un régiment Espagnol, qui étant arrivé à la vûe de Terwelde, fit halte, pour donner le tems à l'arrière-garde, où Spinola étoit, d'arriver.

HENRI
IV.
1604.

Maurice avoit mis du canon dans cette place avec une bonne garnison. Spinola donna ordre sur le champ d'ouvrir la tranchée, & chargea de ce soin Ferdinand Giron, à qui il donna pour cet effet deux mille hommes. Suarez trouvant mauvais qu'on ne l'eût pas chargé de cette commission, dit hautement qu'il ne convenoit guères de donner à un colonel un emploi qu'il auroit fallu donner à un sergent major, jusqu'à ce que la tranchée eut été d'une hauteur convenable. Voyant qu'on ne l'écoutoit point, il partit sans congé, & alla trouver l'Archiduc à Bruges, pour lui remettre son régiment. L'Archiduc piqué du procédé de Suarez, le fit mettre en prison dans le château d'Anvers, & donna son régiment à Giron. Cependant Spinola voyant qu'il ne lui étoit pas possible de forcer Terwelde si promptement, & attendant d'ailleurs un renfort des soldats de Ruremonde, qui venoient de faire leur accommodement, crut que la garnison de l'Ecluse manquant de vivres seroit peut-être forcée de se rendre s'il tardoit davantage. Il tourna donc du côté du fort de saint Philippe, résolu d'entrer par le gué dans l'isle de Cadfant, & de faire passer de là des vivres dans la place. Ayant ensuite appris par les déferteurs, que du côté du fort de sainte Anne, le retranchement des ennemis n'étoit pas fort haut, & que les corps-de-garde y étoient foibles, il détacha Trivulce avec de la cavalerie, pour attaquer le quartier du comte Guillaume, mais ce fut sans succès.

Sur ces entrefaites les troupes de Ruremonde arriverent; Spinola résolut avec ce nouveau renfort d'entrer dans l'isle de Cadfant. Le 16 d'Août ayant mis son armée en marche, il arriva, mais trop tard, près du gué. Le lendemain dès la pointe du jour, quoique la marée commençât à croître, il crut ne devoir point différer; & après avoir encouragé les troupes par un discours qu'il leur fit, il entra le premier dans le gué, & fut suivi de toute son armée. Il s'empara d'abord du fort de

HENRI
IV.
1604.

sainte Catherine ; il entra ensuite dans Oostbourg , où il força le premier retranchement ; il eut plus de peine au second, où Maurice accourut avec son cousin le comte Guillaume de Nassau, & avec les troupes Françoises & Frisonnes. On combattit de part & d'autre avec beaucoup d'acharnement : Spinola par son exemple inspiroit du courage au soldat. Mais ne pouvant attaquer le retranchement que de front, & voyant que ceux qui le défendoient étoient sans cesse relevés par des troupes fraîches, il jugea à propos de tourner tous ses efforts contre le fort de saint Philippe qu'il prit ; après quoi il se retira. Cette expédition coûta quatre cens hommes ; de ce nombre fut le marquis de Renti : Inigo de Borgia fut blessé d'un coup d'arquebuse. Le colonel Dorth, qui sauva la vie au comte Guillaume de Nassau, le baron de Thermes, avec cinquante gentilshommes François, & Jule d'Eytzinga colonel d'un régiment de Frise, se distinguèrent beaucoup en cette journée.

Prise de l'Ecluse.

Cependant la garnison de l'Ecluse, voyant que l'attaque de Spinola n'avoit point réussi, & se trouvant dans une extrême disette, songea à capituler. On ne donnoit par jour que six onces de fort mauvais pain aux soldats, pour les matelots ils n'avoient plus que de l'herbe à manger. Voici quelles furent les conditions honorables de la capitulation : Que les Ecclésiastiques de la ville sortiroient avec leur habit ordinaire, & pourroient emporter tous leurs meubles : Que le Gouverneur, les officiers, les magistrats, & les capitaines de galeres seroient conduits en sûreté à Damme, s'ils le vouloient, avec leurs bagages, leurs armes, leurs enseignes, bale en bouche, méche allumée, tambour battant ; & qu'on leur fourniroit pour cet effet des bateaux, qui seroient rendus sûrement : Qu'Aurelio Spinola gouverneur de la place, seroit obligé de livrer les canons, les provisions de guerre, les galeres, les barques & les brigantins, sans aucune fraude : Que les esclaves qui seroient sur les galeres, & qui avoient été mis en liberté, suivroient leurs capitaines, s'ils le jugeoient à propos : Que les prisonniers seroient rendus de part & d'autre, entr'autres le capitaine Say, avec les mariniers, qui étoient détenus prisonniers à Bosleduc, Jaen Raed qui l'étoit à Vilvorde, & les mariniers de Breda qui l'étoient à Gand ; qu'on leur donneroit un mois de paye, faute de quoi Aurelio Spinola seroit tenu de venir se représenter lui-

même : Que personne ne feroit inquieté au sujet des detes du Gouverneur ou des soldats, contractées dans la ville, pourvû qu'on donnât des sûretés pour le payement qui en feroit fait à Bruges : Que les magistrats de la ville pourroient emporter librement leurs livres de compte & leurs papiers particuliers, pourvû qu'il n'y eut rien concernant les droits & les impôts que la ville levoit : Qu'enfin la citadelle feroit livrée sans délai. Cette capitulation fut signée le 19 d'Août.

Le lendemain la garnison sortit au nombre de trois mille combattans, & de douze cens galeriens, extenués par la faim, & qui paroissant à demi morts, pouvoient à peine se soutenir. Ces miserables n'avoient vécu depuis un mois que de cuir & de parchemin, qu'ils faisoient bouillir, & de quelques herbes. Comme on ne trouva que peu d'enfans dans la ville, & qu'on en chercha quelques-uns sans pouvoir les trouver, on crut qu'ils étoient morts de faim, & que leurs cadavres avoient servi de nourriture aux assiégés. Spinola, qui étoit à Damme, fut frappé d'étonnement & d'horreur, lorsqu'il vit la foiblesse & la maigreur des soldats de la garnison. Plusieurs s'évanouirent en chemin, & un plus grand nombre encore, lorsqu'ils furent arrivés à Damme. On trouva dans l'Ecluse soixante & dix canons de toute espece, de bronze & de fer. On prit dix galeres avec leurs agrés, lesquelles étoient sur le point de couler à fonds. Henri Frederic frere de Maurice, fut fait gouverneur de la province de Flandre, & Vander-Noot fut fait son lieutenant, avec ordre de demeurer à l'Ecluse.

Sur ces entrefaites Maurice tomba malade, épuisé par ses veilles & ses travaux, & Louis Gonthier de Nassau, frere de Guillaume & d'Ernest, mourut de maladie; c'étoit un jeune homme qui promettoit beaucoup, & qui fut très-regreté. Maurice jugea à propos, suivant l'avis des Etats généraux, de faire rétablir les forts de sainte Catherine & de saint Philippe, où le marquis de Spinola en partant avoit mis le feu. Il en bâtit outre cela sept autres aux environs de Coxie, d'Oostbourg & de Terwelde : il fit aussi fortifier trois bastions de la demi-lune de l'Ecluse; & en même tems il fit creuser un nouveau canal qui devoit se dégorger dans la mer, afin de nettoyer le pays. Cinq gros bastions furent ajoûtez aux fortifications d'Isfendick, & on y fit un boulevard, ou poldre, très-large, avec un bon fossé.

HENRI
IV.
1604.

HENRI
IV.
1604.

L'archiduc Albert, qui s'étoit rendu à Bruges, pour inspirer par sa presence plus de courage à la garnison de l'Ecluse, & pour être plus en état de faire plaisir au marquis de Spinola qui étoit chargé de la secourir, fut extrêmement mortifié de la prise de cette place : celle d'Ostende, en cas qu'il vînt à bout de la prendre, lui parut un avantage peu capable de compenser la perte considérable qu'il venoit de faire. Ce sentiment l'excita encore à faire de plus grands efforts pour réussir dans le siège qu'il avoit entrepris. Les États généraux au contraire qui avoient témoigné tant d'ardeur pour la défense d'Ostende, avant la prise de l'Ecluse, charmez de cette nouvelle conquête, qui à ce qu'ils croyoient, les dédommageoit avec avantage de la perte qu'ils pourroient faire de la ville que les ennemis assiégeoient, ne regarderent plus cette dernière place qu'avec une espece d'indifférence, voyant sur-tout que le port étoit entierement comblé, & qu'après tant de retranchemens faits au dedans de la ville, il ne s'agissoit plus que de défendre des monceaux de sable accumulés les uns sur les autres. L'Archiduc au contraire & le marquis de Spinola, qui regardoient comme une chose également funeste à leurs intérêts, & à leur réputation, d'abandonner un siège qui duroit depuis si long-tems, renouvelèrent leur ardeur & leurs efforts, pour venir à bout de prendre la place.

Suite du siège d'Ostende.

Pendant l'absence de Spinola, les Wallons avoient forcé une demi-lune : les Italiens en avoient fait autant ; mais par la faute d'un sergent, qu'ils y avoient mis pour commander ceux qui gardoient cette ouvrage, il avoit été repris par les assiégés. Le comte de Melzi¹, irrité contre le sergent qui vouloit se justifier, lui ordonna de l'attaquer de nouveau avec cent soldats de sa nation, & de le reprendre. Mais il fut blessé dangereusement dans cette nouvelle attaque, & ne put y réussir. La nuit suivante, qui étoit le 15 de Juillet, les assiégés par l'ordre de Marquet, firent une sortie & s'avancerent jusqu'à la batterie des ennemis ; mais ils furent repoussés par les Italiens, qui pendant ce tems-là ayant fait jouer une mine, reprirent la demi-lune. Tandis qu'ils travailloient à s'y fortifier, Melzi fut blessé dangereusement à la cuisse d'un coup d'arquebuse : Spinola déliberoit s'il mettroit en sa place Lelio Brancaccio, ou Lucio

1 C'étoit le commandant général des Italiens.

Dentici, lorsque Justiniano commença à guérir de sa blessure, & prit le commandement des troupes Italiennes, qu'il garda jusqu'à la fin du siège.

Ce fut alors que Spinola revint devant Ostende. La plupart des vieux soldats désespéroient de la prise de la place, s'imaginant que le comte Maurice viendrait incessamment au secours des assiégés avec son armée victorieuse, & qu'il ajouteroit à la gloire qu'il s'étoit acquise par la conquête de l'Écluse, celle de faire lever un siège qui duroit depuis si long-tems. Mais Maurice, soit pour les raisons que j'ai dites, soit à cause de sa maladie, n'entreprit rien. Spinola, qui avoit les mêmes idées au sujet de Maurice, & qui croyoit que ce Général viendrait l'attaquer, se trouvoit d'ailleurs dans de grands embarras; les soldats mutinez de Ruremonde, qui avoient fait depuis peu leur accommodement, se mutinoient encore, & menaçoient d'y retourner. On disoit aussi que la cavalerie étoit fort mécontente, & étoit prête à se révolter. Il faisoit donc son possible pour avoir de l'argent comptant, afin de satisfaire les troupes, & tâchoit de dissiper leurs allarmes. Il étoit présent à tous les travaux, montrant un air gai, au milieu de la tristesse qui regnoit dans son camp, flatant tout le monde, payant de son argent une partie de ce qui étoit dû aux soldats, & s'engageant pour le reste. Enfin il résolut en cas que Maurice vînt pour l'attaquer, de laisser assez de troupes devant la ville pour continuer le siège, & de marcher à sa rencontre avec tout le reste de son armée, pour le combattre. Il envoya pour cet effet le comte de Bucquoi à Damme, & Trivulce à Blanckenberghe, avec une partie de la cavalerie, pour fortifier différens postes, & pour s'opposer en ces endroits aux premiers efforts de l'ennemi. Le Marquis lui-même étoit tantôt à Damme, tantôt à Ostende, & tantôt à Blanckenberghe, & voloit sans cesse d'un lieu à l'autre, en sorte qu'il sembloit s'être multiplié.

Pendant tout le mois d'Août on travailla à miner le fort de Santhil, que les assiégés contreminerent. Ils conduisirent aussi en dedans une tranchée, du côté de la gueule, jusqu'à la vieille ville, qu'ils appelloient la nouvelle Troyes. Ils élevèrent ensuite un nouveau retranchement de terre, & par le conseil des Ingénieurs Anglois, ils y employèrent pour le rendre

HENRI
IV.
1604.

plus solide les cadavres de ceux qui jusqu'alors avoient été tuez pendant le siège ; afin que ceux qui pendant leur vie avoient contribué par leur valeur à la défense de la place , pussent encore après leur mort seconder le courage de ses braves défenseurs. Mais comme cette terre n'étoit que du sable , & que l'ouvrage étant nouveau , avoit peu de consistance , il ne put résister au canon , qui le ruina entierement. Les assiégés comptant alors plus sur leur valeur , que sur leurs fortifications , firent plusieurs sorties. Cependant le fort de Santhil fut enfin renversé par les mines , & les Allemands , sous la conduite du comte Biglia & d'Egloff de Luxembourg , s'en rendirent maîtres. Antunés & Menesés , qui commandoient les Espagnols avoient déjà fait brèche à la demi-lune qui étoit de leur côté , & ils étoient sur le point de s'en emparer. Justiniano de son côté avec ses Italiens , Torres , Toricourt & Chalons , avec les Wallons ne faisoient pas de moindres efforts.

Sur ces entrefaites il y eut le 22 d'Août une marée plus grande qu'à l'ordinaire , causée par un vent de Nord-Ouest , & les assiégés ainsi que les assiégeans en souffrirent. Mais elle fut plus fâcheuse pour les assiégés , qui réduits à l'extrémité , virent la vieille ville , qui étoit le seul rempart qui leur restoit contre la fureur des flots & des ennemis , également en danger de périr par l'inondation , & par les mines.

Marquet craignant l'un & l'autre , & ne voulant pas s'exposer aux fureurs de la mer , & à être obligé de faire une capitulation défavantageuse , après avoir pris l'avis des chefs , & obtenu l'agrément des Etats , résolut enfin de demander à parlementer. Ayant donc embarqué son canon , & renvoyé les ministres , les ingénieurs , les déserteurs , & les canoniers , il reçut les ôtages qu'on lui remit & envoya au marquis de Spinola les capitaines Achtove & Gueldre , en qui il avoit beaucoup de confiance , & le 20 de Septembre il rendit Ostende , aux mêmes conditions , que l'Ecluse avoit été renduë. La garnison étant demeurée dans la vieille ville deux jours après la capitulation , le jour de leur départ , Spinola , qui étoit déjà entré dans la ville , donna un grand repas à Marquet & aux autres officiers de la garnison , qui emporta de la ville , suivant un article de la capitulation , quatre canons sans poudre , & prit sa route par terre avec les chariots qu'on leur avoit prêtés

Ostende se rend.

pour voiturer les bagages. Ils étoient encore au nombre de trois mille hommes en bon état & en pleine santé. Les François marchoient les premiers, les Hollandois & les Anglois venoient ensuite ; les Ecoissois étoient les derniers. Ils marcherent par les grèves & le long des dunes, & arriverent enfin au camp de Maurice, où ils furent bien reçus, & où chacun à l'envi leur fit des complimens, sur la valeur avec laquelle ils avoient défendu la place.

Les Espagnols & les Hollandois ne sont nullement d'accord sur le nombre de ceux qui périrent, ou dans les combats, ou par les mines, (on dit qu'on en fit jouter soixante & dix) ou par les maladies. Les Espagnols assurent que dans les trente-neuf mois que le siège dura, ils perdirent cinquante mille hommes. Les Hollandois prétendent que leurs ennemis en perdirent davantage, & disent qu'au mois de Juin suivant on trouva un mémoire écrit par un Italien, qui sur le rapport d'un certain Allemand, faisoit monter la perte à 76960 hommes. Les assiégés perdirent aussi beaucoup de monde, soit par les combats, soit par les maladies. Mais il en mourut beaucoup plus hors de la ville que dedans, parce qu'on transportoit dehors, autant qu'il étoit possible, tous les blessés & tous les malades. Comme les Espagnols assurent qu'il périt de part & d'autre à ce siège 140000 hommes, ils sont forcez de convenir que le plus grand nombre des morts fut de leur côté, parce qu'il y eut parmi eux beaucoup de maladies, qu'ils furent campez plusieurs hivers de suite, où ils souffrirent extrêmement, & que d'ailleurs ils étoient en bien plus grand nombre que les assiégés.

A l'occasion de ce siège, si célèbre par tant de combats ; & par tant de machines & de défenses nouvelles, je crois devoir avertir un lecteur versé dans l'art de la guerre, que quoique ces matieres ne me soient pas absolument inconnues, il ne doit pas néanmoins attendre de moi une description exacte ; soit par rapport à ce siège, soit à l'égard de plusieurs autres, dont j'ai parlé jusqu'ici. L'Histoire Universelle que j'écris, ne me permet pas d'entrer dans des détails : d'ailleurs, j'écris en Latin, & cette langue ne me fournit pas toujours les termes militaires, pour exprimer des choses nouvelles, & la plupart

HENRI
IV.
1604.

inconnuës aux anciens Romains. Mais si on veut s'instruire plus à fonds sur ces matieres, il est aisé d'avoir recours à des relations circonstanciées, écrites en langue vulgaire, où l'on trouve des figures qui mettent les choses sous les yeux.

L'Archiduc & l'Archiduchesse, qui étoient à Gand, ayant voulu venir voir les ruines d'Ostende, le marquis de Spinola reçut leurs Alteſſes avec une magnificence militaire. On dit que l'Archiduchesse ne put retenir ses larmes, en se représentant tout le sang que ce long siège avoit fait répandre. On trouva dans la place beaucoup de munitions de bouche & de guerre, comme des fascines, des gabions, des mantelets, des feux d'artifices, en assez grande quantité, pour défendre encore deux villes, telles qu'Ostende. Leurs Alteſſes firent beaucoup de politesses & de remerciemens aux Commandans, & à tous les Officiers en général, & on distribua des gratifications. Eustache d'Oignies, sieur de Grison, fut mis dans la place pour la réparer, avec le titre de Gouverneur, & son régiment fut confié à Maximilien, comte de Bossu. Le comte de Bucquoi fut nommé gouverneur de la Flandre, & chargé de fortifier Damme & Blanckenberghe. On recruta les régimens Allemands, de Biglia, d'Egloff de Luxembourg, & de Witzlier, qui avoient rendu de si grands services; le régiment de Ferdinand Giron fut donné, après sa démission, à Alfonse de Luna, gouverneur de Liere. Le marquis de Spinola mit au nombre des troupes de l'Archiduc, trois régimens particuliers, qui avoient une paye distinguée de celle des autres régimens. Ensuite de grandes pluyes étant survenuës, toutes les troupes de part & d'autre se séparèrent, & la campagne finit.

Spinola ayant eu beaucoup de peine à obtenir son congé de l'Archiduc, s'en retourna sur la fin de l'année en Espagne, où il fut fait lieutenant général des Pays-Bas, maréchal général des camps & armées de Sa Majesté, (charge qui étoit destinée à Augustin Mexia) & chevalier de la Toison d'Or. Il devoit recevoir le collier des mains de l'Archiduc, avec le titre de Grand d'Espagne. Spinola conseilla à Philippe de transporter la guerre dans le pays ennemi, & particulièrement dans la Frise, & dans la Gueldre. Il lui conseilla aussi de prendre désormais des mesures pour payer régulièrement les troupes; parce que

le défaut de payement faisoit souvent naître des séditions dans les armées, comme il étoit arrivé depuis peu ; ce qui faisoit manquer des occasions favorables qui s'offroient, inspiroit de l'audace aux ennemis, & leur donnoit lieu de former de plus grandes entreprises. Il obtint en même-tems, qu'on leveroit en Italie trois régimens, deux dans le royaume de Naples, & un autre dans le Milanez, qui seroient destinez pour la guerre de Flandre, à laquelle il eut ordre de se préparer. Sur ces entreprises, André-Matthieu Aquaviva d'Aragona, prince de Caferte, François Colonne, prince de Palestrine, & Louis de Monestier de Comboursier, sieur du Terrail, Dauphinois, arriverent dans les Pays-Bas, pour servir dans l'armée de l'Archiduc : du Terrail fit cette démarche sans la permission du Roi.

Les Etats Généraux ; qui regardoient la conquête de l'Ecluse, comme une compensation avantageuse de la perte d'Ofrende, firent alors frapper une médaille, avec ces mots : JEHOVA. PLUS. DEDERAT. QUAM. PERDIDIMUS. C'est-à-dire, *Dieu nous avoit plus donné, que nous n'avons perdu.* Ils prirent en même-tems des mesures pour la continuation de la guerre. Ils destinerent trois cens mille écus d'or, pour le payement de la cavalerie qui seroit en campagne ; autant, pour réparer les fortifications des places ; & une pareille somme, pour acquitter les interêts, auxquels le grand Trésorier s'étoit obligé pour les sommes empruntées. Trois cens mille écus d'or furent pareillement destinez pour construire neuf Forts à l'Ecluse, & pour fortifier Aldenbourg ; & autant, pour faire des magasins. Pour acquitter ce qui étoit dû aux Anglois, on mit un impôt de quatre stufers * sur chaque tonneau de biere, qui se débiteroit dans les cabarets, & on ordonna de payer désormais l'impôt, appelé vulgairement *les Licences.* Il fut réglé, que pour l'entretien de la Marine qui fait toute la force des Hollandois, les Provinces unies fourniroient la somme de quatre cens mille écus d'or ; que le pays de Drenthe contribueroit de huit mille ; que le territoire de Linghen contribueroit de trois mille, & qu'ils en porteroient tous les mois trois cens au trésor : Que l'impôt sur le sel seroit continué : qu'on suivroit dans toutes les Provinces, ce qui se pratiquoit dans la Hollande & dans a Zelande, par rapport à l'administration des finances, & à la

HENRI
IV.
1604.

* *Stufers*, piéces de monnoye alors en usage.

HENRI
IV.
1604.

maniere de lever les impôts¹. On envoya ensuite le 1. d'Octobre, à chaque Province, l'état des impositions pour l'année suivante. Cet état se montoit à 598361 écus d'or chaque mois, y compris la Gueldre, avec le comté de Zutphen, la Hollande, la Zelande, la seigneurie d'Utrecht, la Frise, l'Overyffel, Groningue & sa seigneurie, le pays de Drente, le territoire de Linghen, & Wedde. Je ne parle point des impôts extraordinaires, par rapport aux dépenses extraordinaires. Par exemple, tant que dura le siège d'Ostende, les troupes des Etats furent augmentées de cent compagnies; & il y avoit plus de trente-six compagnies de chevaux à payer extraordinairement. On avoit de plus chargé le marquis d'Anspach, de lever mille chevaux en Allemagne. On avoit aussi fait des levées en France, qu'il falloit payer.

Au milieu de tous ces préparatifs de guerre, on jettoit les fondemens d'une trêve, ou même de la paix, par des écrits que l'on répandoit dans les Pays-Bas; où, suivant que chacun étoit disposé, on exposoit les motifs & les moyens de continuer la guerre, ou de la terminer. Nous en parlerons plus au long sous l'année suivante.

Compagnie
des Indes éta-
blie en Hol-
lande.

Mais rien ne relève plus la gloire, & ne fait mieux sentir l'état florissant de la République de Hollande, établie de nos jours par la volonté de Dieu, que le courage & le bonheur, avec lequel les Hollandois ont entrepris des voyages aux Indes Orientales. Pour ménager les finances de l'Etat, on forma des Compagnies de commerce, qu'on eut soin ensuite de réduire à une seule; parce qu'il étoit constant par l'expérience; que le nombre des Négocians & des acheteurs engageoit les Insulaires à hausser le prix des épiceries, & qu'au lieu, que dans ce commerce étranger, tous les Commerçans doivent être de concert, il arrivoit au contraire, que l'un ne cherchoit qu'à prévenir & à supplanter l'autre, & s'efforçoit d'attirer à lui tout le profit, aux dépens des autres Négocians; ce qui semoit parmi eux la jalousie & la discorde. Il y avoit trois ou quatre ans, que Jacque Corneille Neck, & avant lui, George Spilberg, étoient partis pour les Indes avec trois vaisseaux de

¹ Les provinces de Hollande & de Zelande, & le conseil des Etats Généraux, ont toujours tâché d'établir ce

réglement salutaire : mais les autres Provinces s'y sont toujours opposées. Cette remarque est de Pierre du Puy.

médiocre grandeur , dans le deſſein d'y négocier. Les Etats Généraux avoient enſuite envoyé ſix navires bien équipés , avec des vivres pour dix-huit mois , commandés par les capitaines Paul de Caerden & Jean Adrienſen Cant. Enfin , l'année 1603 , la Compagnie des Indes ſe forma avec un fond de ſix millions d'écus d'or. On équipa d'abord treize bâtimens , dont les noms étoient ; les Provinces-Unies , du port de ſept cens tonneaux ; (c'étoit l'Amiral) l'Amſterdam , de ſept cens tonneaux ; la Gueldre , de cinq cens ; le Delft , de trois cens ; la cour de Hollande , de deux cens ; le Pigeon , de ſoixante ; le Dordrecht , de neuf cens ; la Zelande , de cinq cens ; le Horn , de ſept cens ; le Medenblick , de deux cens cinquante ; la Weſt-frife , de ſept cens ; l'Enckuiſe , de trois cens ; le Tergoude , de cent.

Douze de ces navires mirent à la voile en même tems ſur la fin de l'année : un d'eux étoit parti au mois de Juin dans le tems de l'arrivée d'un brigantin , nommé la Garde , qui revenant des Indes , vint annoncer le retour de cinq bâtimens , qui peu après aborderent en Zelande avec une très-riche cargaiſon. Ils rapporterent que Wolfart Hermanſen avoit appris de quelques Chinois dans le détroit de la Sonde , qu'une flotte Portugaiſe compoſée de huit grandes galeres & de vingt-deux petits bâtimens de toute eſpece , ſous les ordres de Hurtado de Mendoza , avoit abordé depuis peu à Bentam ; que Mendoza avoit aſſiégé la ville durant neuf jours ; mais que Wolfart lui avoit pris deux grandes galeres , & que les autres avoient été ſi endommagées par le canon , que les Portugais avoient été contraints de les brûler ; qu'on les avoit enfin chaffés de Bentam ; & que leur deſſein étoit , ſi on ne s'y fût oppoſé promptement , de ſe rendre les maîtres de la ville , d'y bâtir une citadelle , & d'empêcher les Hollandois d'y faire aucun commerce : Que Mendoza voyant que ſon projet n'avoit pas réuſſi , étoit aſſi-tôt allé à Amboyne , qui eſt une des Moluques ; & qu'y ayant débarqué , il avoit ravagé cette iſle , y avoit coupé les arbres qui portent le clou de Giroſſe , & avoit extrêmement maltraité les inſulaires , parce qu'ils commerçoient avec les Hollandois : Que Wolfart avoit été bien reçu à Bentam ; & que pour reconnoître l'obligation qu'on lui avoit d'avoir chaffé les Portugais , on lui avoit accordé toute ſorte de privilèges :

HENRI
IV.
1604.

Differens
voyages des
Hollandois
aux Indes O-
rientales.

HENRI
IV.
1604.

Que de ses cinq navires, il en avoit envoyé deux à l'isle de Banda, & trois à l'isle de Ternate : Qu'étant allé lui même à Banda ; il avoit chargé ses navires d'une grande quantité de noix muscade & de Macis¹, & qu'il s'étoit préparé à partir l'année suivante.

Avant ceux-là, Adrien Veen avoit été à Banda, & François Verdoes à Ternate ; & après y avoir bien fait leurs affaires, ils étoient revenus en Hollande. Ce fut en ce tems-là aussi que Jacque Heemskercke arriva avec trois bâtimens & un vaisseau Portugais de neuf cens tonneaux, chargé de différentes marchandises, comme de soye cruë & travaillée, de musc, de plomb, de poivre, de perles, de toiles de coton. Il avoit attaqué ce vaisseau, & l'avoit pris ; & afin qu'il pût micux aller à la voile, il avoit diminué sa hauteur.

Mais ce qui causa une joye extrême, fut l'heureux retour de George Spilberg, & de Jacque-Corneille Neck, qui étoient partis trois années auparavant. Spilberg avoit mis à la voile le 5 de Mai 1601. au port de Campveer* dans l'isle de Walkeren, & après avoir rangé l'isle de Palma, l'une des Canaries ; il avoit abordé aux Cap verd le 10 de Juin. Là, près du port Refrisco, son vaisseau fut pillé par les naturels du pays, mais des François qui se trouverent heureusement dans le pays, le dédommagerent de cette perte. Les Portugais firent des excuses sur ce qui s'étoit passé, & l'affaire se termina à l'amiable. N'ayant pû poursuivre sa route, il se rendit à l'isle d'Annabon, d'où ayant été chassé, il voulut aborder à l'isle de S. Thomas ; où il reçut un pareil traitement. Il alla donc à l'isle de Corisco, & au cap de Gonsalvez Lopo, où depuis peu un Gallion d'Amsterdam étoit arrivé de la nouvelle Guinée, chargé entr'autres choses de six cens marcs d'or. Il fut alors résolu, après une délibération, que dès que le vent seroit devenu favorable on feroit voile pour le Monomotapa, de-là au cap de Ste Marie, & enfin à l'isle des Vaches ; & qu'après y avoir négocié, on se rendroit à l'isle de Magotte, ou Mayotte.

Comme ils faisoient route vers le cap de Bonne-Espérance, ils mouillèrent à une isle déserte, qui en est peu éloignée, & qu'on nomme l'isle de sainte Elifabeth. Cette baye située sous

¹ *Macis* seconde écorce de la noix muscade qui s'en sépare : Quelques-uns l'appellent *fleur de muscade*. C'est une drogue dont les Hollandois font grand cas.

le 35^e degré 5 minutes, est environ à 15 milles du Cap. Ils entendirent toute la nuit des rugissemens & des cris de bêtes féroces. La flotte relâcha ensuite à l'isle Corneille, où ils mirent leurs malades à terre sous des tentes. Les insulaires, qui avoient promis d'apporter des vivres, ne paroissant point, ils retournerent à l'autre isle, où ils allerent à la chasse des lapins. Cette isle est vis à vis le royaume de Soffala, pays d'Afrique, situé entre deux rivieres nommées la Manice & la Quama. Ce pays qui est bas & plat, est planté de quelques arbrisseaux, qui répandent au loin une odeur très-agréable. Les naturels du pays sont noirs, bien faits & robustes; ils suivent la religion de Mahomet. Leurs armes sont des arcs & des flèches. On commerce avec eux, en leur donnant des habits de lin & de soye, pour de l'or & de l'ivoire. Ils sont soumis aux Portugais. L'inschot prétend que la Quama vient du lac de Zagire, dont on croit que le Nil sort. C'est là qu'est le royaume de Monomotapa, qui, à ce qu'on prétend, a fourni autrefois une grande quantité d'or à Salomon.

Spilberg fut contraint par la tempête de relâcher à l'isle de Mulali. Ayant eu bien de la peine à y aborder, il fut d'abord très-bien reçu par le Gouverneur qui étoit Mahometan, & qui aimant la musique, prit beaucoup de plaisir aux concerts d'instrumens qu'on faisoit sur les vaisseaux. Là, est le royaume de Comorre composé de quatre isles, qui sont Mulali, dont j'ai déjà parlé, Angazize, Angovane, & Mayotte. C'est dans cette dernière isle que la Reine de Comorre fait son séjour. Ceux qui étoient descendus à terre pour trafiquer, y furent retenus, & vingt-huit étant restez dans l'isle, les autres se rendirent à Matecalo, ville de l'isle de Ceilan, dont le Roi les reçut bien, & envoya même au-devant d'eux des éléphans pour leur faire honneur. Cependant Spilberg ne put rien faire avec lui, & il alla trouver le roi de Candi.

Ceilan, Ceilon, ou Zeilan, dans le golphe de Bengale ou d'Agaric, est une fort grande isle que les Arabes appellent Tenarisse (c'est-à-dire, terre délicieuse) & qu'André de Corfal & Jean de Barrows prétendent être la Taprobane de Ptolomée. Gerard Mercator soutient avec plus de raison, que c'est la *Nanigeris* ou la *Panegiris*, dont le même Ptolomée parle au livre

HENRI
IV.
1604.

Description
de l'isle de
Ceilan.

HENRI
IV.
1604.

septième ; & qui n'est pas éloignée de la Chersonese d'or.¹ Quoique cette isle soit située sur l'équateur, ou n'en soit qu'à dix degrez, l'air y est néanmoins si temperé & si sain, que quelques-uns se sont imaginé que c'étoit là qu'étoit autrefois le Paradis terrestre, prétendant que c'est une ancienne tradition. Elle a deux cens cinquante milles de longueur, & cent vingt dans sa plus grande largeur. La terre y est très-fertile, les arbres y sont toujours verts, & les fruits excellens ; c'est sans doute ce qui a fait naître l'idée que le Paradis terrestre étoit dans l'isle de Ceilan. Le Cinnamome, le Cardamome, le clou de girofle, le poivre, & autres épiceries de cette nature, y croissent en abondance. Le pays produit aussi du vin excellent, de la couleur & de la force de celui d'Espagne ; on y voit de très-grands éléphants, & une grande quantité de bestiaux ; on y trouve des perles, des topazes, des chrysolites, des hyacinthes, des escarboucles, des saphirs, des diamans balais, & autres pierres précieuses. Les insulaires sont en partie idolâtres & en partie Mahometans. La chaleur les contraint d'avoir toujours la moitié du corps nuë : depuis la ceinture jusqu'en bas ils se couvrent d'étoffes de soye ou de coton. Quelques-uns qui ont un peu d'embonpoint, ont des pourpoints larges ; ils portent des pendans d'oreilles d'or & de perles, & des poignards qui pendent à leur côté. L'habillement des femmes est propre & décent. Leur cheveux naturels forment toute leur coëffure ; mais elles ont l'art de les nouer d'une maniere qui les pare mieux que ne pourroient faire des rubans. Pour les hommes, ils ne portent que des étoffes très-fines & très-legeres : il leur est permis d'avoir autant de femmes qu'ils veulent, & qu'ils en peuvent nourrir. Elles perdent d'ordinaire de bonne heure leur virginité, & la conservent rarement au de-là de dix ans. Ces peuples sont naturellement paresseux, indolens, & peu aguerris, si ce n'est dans quelques endroits de l'isle, où ils ont été obligés de prendre les armes contre les Portugais. Leur coûtume est de brûler les morts. Leurs Bracmanes^{*}, qui sont tels que les anciens Gymnosophistes, & qui sont parmi eux en grande réputation de sainteté, s'abstiennent, comme autrefois les Pythagoriciens, de rien

^{*} Brames,
[#] Bracmanes.

¹ C'est-à dire, le royaume de Malaca dans la Chersonese ou presqu'isle d'en deçà le Gange.

manger de ce qui a eu vie , & ne vivent que d'herbes & de fruits.

Je crois devoir placer ici ce qui regarde la succession de leurs Rois , & l'origine de leur haine pour les Portugais , comme je le trouve dans la relation , dont j'ai tiré ce que je viens de rapporter. Mara Ragu¹, roi de Ceilan, eut trois fils & un bâtard d'une jouëuse d'instrumens. Celui-ci, nommé Darma, ayant fçû gagner les soldats, se livra à une détestable ambition & fit mourir son pere & ses freres. Après ce parricide il se rendit à Setavacca; & comme la Noblesse ne s'accordoit point avec le peuple, il fut proclamé Roi. Darma commença alors à maltraiter la Noblesse, & déclara la guerre au roi de Candi, qui détestoit l'ambition du nouveau tyran. Etant dans la fuite devenu odieux à ses sujets, ils l'empoisonnerent. Du vivant de Darma les Singales, qui sont les grands seigneurs du pays, avoient appellé à leur secours les Portugais, qui après la mort du tyran resterent dans l'isle. Ayant bâti des forts autour de Candi, ils voulurent s'emparer de la souveraineté de l'isle, & les Singales ne s'y opposerent point d'abord. Lorsque le Roi fut mort, dans le dessein de pouvoir conserver plus aisément la souveraine puissance, & de contenir ces barbares, ils donnerent à Fimala Darma le titre de Suri-Ada-Modeliar, qui est la premiere charge de l'Etat, & qui avoit été possédée par son pere, dont la mémoire étoit en vénération parmi les Singales. Fimala avoit été élevé à Colombo, qui est la principale forteresse des Portugais; il y avoit été bâtié & nommé Jean. Ensuite Matthieu d'Albuquerque viceroi des Indes, l'avoit envoyé à Goa, où les Jesuites l'avoient confirmé dans la religion Chrétienne. Tous les insulaires applaudirent au choix qu'on avoit fait de lui, pour le revêtir de cette dignité. Fimala voyant que les Singales & les soldats lui étoient très-attachés, & persuadé qu'ils aimoient mieux obéir à un de leurs compatriotes, qu'à des étrangers, prit les marques de la royauté, & déclara la guerre aux Portugais, qui voulurent s'y opposer.

Le roi de Candi, que Darma avoit fait mourir avec ses enfans, laissa une fille unique héritiere de son Royaume. Les Portugais l'envoyerent à Manuar, & l'ayant fait bâtié lui donnerent le nom de Catherine. Ils la marierent ensuite à Dom Lopez de Sofa gouverneur de Malaca, afin de pouvoir, sous

¹ C'est ainsi qu'il y a dans la relation. Il y a dans le texte Mara Pegu.

HENRI
IV.
1604.

ce prétexte ; conserver un droit sur l'isle ; avec cette condition que lorsqu'il seroit maître du Royaume , il le gouverneroit au nom de sa femme. Sofa en conséquence fit un armement , & se prépara à aller prendre possession des Etats de la Princesse son épouse. Fimala crut alors devoir céder au tems , & se retira avec les Singales de son parti dans des forêts , & dans des lieux inaccessibles , d'où il ravageoit tout le pays.

Cependant le nouveau Roi manquant de vivres dans la ville de Candi , s'avança dans la plaine qui est à une lieuë de cette ville ; là il rangea en bataille son armée fortifiée de quarante éléphants , & défia Fimala au combat. Celui-ci se contenta de harceler son ennemi , & de lui livrer plusieurs petits combats qui réduisirent les Portugais à l'extrémité ; en sorte qu'ayant perdu beaucoup de monde , & ne pouvant subsister , ils furent contraints de prendre la fuite : Fimala se mit alors à les poursuivre , & en tua un grand nombre. Sofa lui-même fut tué. Catherine fut prise ; on prit aussi les éléphants , & on fit un grand butin. Cela arriva l'année 1590.

Fimala par cette victoire ayant recouvré son Royaume , épousa Catherine , qui avoit alors dix ans , & fut proclamé , du consentement de tous les Singales , roi de Candi , titre dont il fut redevable à sa haute prudence , à son courage , & à ses autres vertus dignes d'un très-grand Prince. Sa victoire lui fit d'autant plus d'honneur , que son armée étoit moins nombreuse & composée de soldats moins aguerris , que celle de Sofa ; car les Singales , malgré leur air noble , ne sont pas fort braves. Ce sont des hommes moux pour la plûpart , & peu propres aux fatigues de la guerre. Ils passent leur vie dans les plaisirs qui les énervent , étant les hommes du monde les plus voluptueux ; on les voit manger d'un air indolent & dédaigneux , dès qu'ils ont touché à un mets , ils le jettent ; leur mollesse ne leur permet pas même de porter un vase à leur bouche ; ils se servent d'un chalumeau pour boire.

Les Portugais qui échaperent à cette défaite , se retirèrent à Colombo ; Fimala de son côté jouissant d'une paix profonde , bâtit un palais à Candi , & plusieurs temples. Ce fut en vain qu'Oviedo leva une armée , & essaya quelque tems après de venger la défaite & la mort de Sofa. Fimala se moqua de ses vains efforts. Depuis ce tems-là les Portugais tâcherent plutôt

de surprendre le roi de Candi, qu'ils ne l'attaquerent à force ouverte; ils furent souvent repouffez avec perte, & eurent bien de la peine à défendre eux-mêmes les Forts qu'ils avoient aux environs de Candi. Cependant on employa contre ce Prince plusieurs fortileges; ce qui est fort ordinaire parmi les idolâtres de Ceilan, qui les employent toujours contre les étrangers, & contre lesquels on les pratique aussi quelquefois.

Spilberg partit de Matecalo & se rendit à la Cour du roi de Candi. Il avoit ordre du comte Maurice d'aller trouver ce Prince, & de faire alliance avec lui. Il prit sa route par Vintana, ville très-grande, située sur le bord de la riviere de Trinquala; c'est là que sont les navires du roi de Candi. Il fut reçu dans cette ville avec de grands honneurs, qui augmentèrent à mesure qu'il s'avança vers Candi; car le Roi envoya au-devant de lui ses principaux ministres, & sa propre litiere qui étoit de drap d'or. Lorsque Spilberg fut près de la ville, il vit venir à lui Emanuel Diaz: ce Portugais avoit abandonné ceux de sa nation, & avoit découvert au Roi une conspiration formée contre sa personne; ce qui lui avoit tellement gagné les bonnes grâces de ce Prince, qu'il lui avoit donné une des premières charges de son Etat.

Spilberg ayant été conduit à l'audience du Roi, présenta les lettres du comte Maurice, en langue & en caractères Arabes. On prétend qu'elles étoient de la composition & de la main du célèbre & incomparable Joseph Scaliger. Il présenta aussi au nom de ce Prince, des présens au Roi qui les lut beaucoup en présence de toute sa Cour. Les Hollandois lui donnerent aussi en même tems un concert d'instrumens, qui parut lui faire autant de plaisir que les présens mêmes. Spilberg eut le lendemain une autre audience, où il fut question de négoce. Comme on n'étoit pas d'accord sur le prix des marchandises, Spilberg dit au Roi qu'il avoit été envoyé par son Prince, moins pour commercer, qu'en qualité d'Ambassadeur; que le comte Maurice désiroit avec passion lui faire plaisir en tout ce qu'il pourroit, & ne vouloit rien oublier pour mériter son amitié; qu'il lui souhaitoit toute sorte de prospérité, & lui promettoit de l'aider toutes les fois qu'il auroit besoin de son secours.

Ce compliment fut si agréable au Roi, que sur le champ il

HENRI
IV.

1604.

HENRI
IV.
1604.

fit présent à Spilberg de toutes les épiceries qu'il avoit. Le lendemain on lui donna un grand repas ; Spilberg presenta au Roi le portrait de Maurice à cheval, gagnant la bataille de Nieuport. Fimala plaça ce portrait dans l'endroit de son appartement, où il pouvoit être plus en vûe ; il fit voir ensuite à l'Ambassadeur tout son palais, & le mena même dans l'appartement de ses femmes, honneur, que les Indiens naturellement jaloux, font très-rarement. Ce Prince parut prendre beaucoup de plaisir à s'entretenir avec Spilberg ; il ne se laissoit point de lui faire des questions sur les affaires de l'Europe.

Ayant fait toutes celles qui étoient le but de son voyage ; il prit enfin congé du Roi, à qui il laissa deux de ses gens ; ce qui fit un plaisir sensible à ce Prince. Le premier étoit un musicien nommé Kempel ; l'autre qui s'appelloit Malisberg, avoit des belles lettres ; le Roi en fit son secretaire : il lui laissa aussi deux jeunes gens. On ajoûte dans la relation, que Fimala avoit encore conservé les principes de la Religion chrétienne, & qu'il ne trouvoit pas mauvais qu'on parlât librement contre la superstition des Ceilanois, qui d'ailleurs ne sont pas, comme la plûpart des Indiens, extrêmement attachez à leur fausse Religion : Que pour la reine Catherine, elle avoit une grande horreur de l'idolâtrie.

Spilberg étant parti de Ceilan le 16 d'Août 1602, arriva à la vraie Taprobane ¹, appelée aujourd'hui l'isle de Sumatra, qui est la plus grande isle de l'Orient, dont nous avons déjà eu occasion de parler assez au long dans le cours de cette histoire. Aussi nous ne dirons ici que ce qui regarde précisément le voyage dont il s'agit. Le climat y est bien différent de celui de Ceilan. L'air y est très-mal sain, à cause de la grande quantité de marais & de bois. La terre y est aussi bien moins fertile, & ne produit que du ris & du mil. Cependant on y trouve en abondance des choses qui sont recherchées, comme de la cire, du miel, du gingembre, du camphre, de l'agaric, beaucoup de casse & de canelle, du poivre ordinaire & du poivre long. Tout cela se transporte par mer au Kathay. L'isle produit aussi beaucoup de coton & de soye, il y a des

¹ Nous avons déjà remarqué ailleurs que le sentiment de l'auteur sur l'ancienne Taprobane, qu'il croit être

l'isle de Sumatra, & non l'isle de Ceilan, n'est pas celui de plusieurs Sçavans : nous croyons même qu'il se trompe.

mines d'or, d'étain, de fer & de soufre, avec une fontaine de naphte, qui ressemble à l'huile. Enfin, il s'y trouve des perles, & l'on y voit des éléphants, plus grands & plus féroces que les éléphants ordinaires, pour lesquels, les éléphants nez ailleurs, semblent avoir du respect.

L'isle de Sumatra est partagée en plusieurs Royaumes. Le plus puissant des Rois de cette Isle, est le Roi d'Achen, qui regne sur presque toute la partie Septentrionale: c'est le pays le moins mal-fain de cette Isle. Il est allié des Turcs & des Arabes, & fait continuellement la guerre aux Portugais de Malaca, dont il n'est séparé que par deux petits bras de mer.

Les Hollandois trouverent en cet endroit le plus petit de leurs bâtimens, nommé l'Agneau, qui avoit été battu de la tempête, vers le cap Comorin, & avoit été séparé du reste de la flotte. Dans le même port ils trouverent des vaisseaux Anglois, qui y avoient mouillé, moins dans la vûe d'y commercer, que pour pirater. Les Hollandois s'étant joints à eux, mirent à la voile le 21 Septembre, dans le dessein d'aller attaquer un galion Portugais, qui devoit au premier jour venir de l'isle de Saint-Thomé à Malaca. Ils laisserent à terre quelques-uns de leurs gens pour acheter du poivre. Après avoir croisé quelque-tems aux environs de Malaca, ils apprirent par une barque envoyée à la découverte, que le vaisseau marchand approchoit. Alors Lancastre, capitaine des Anglois, envoya Spilberg & Middelton, pour donner la chasse au vaisseau; pour lui, il se tint à l'entrée du détroit avec les autres vaisseaux. Il est certain, que les Portugais auroient pû s'échaper à la faveur de la nuit; mais comptant sur la grandeur de leur navire, & sur les forces de leur équipage, ils crurent pouvoir aisément remporter la victoire. Le combat commença, le vaisseau Portugais fut bientôt criblé de coups de canon par les trois vaisseaux Anglois, qui l'avoient d'abord attaqué; les vaisseaux de Spilberg & de Middelton, survinrent alors, & acheverent d'accabler les Portugais. Comme leur vaisseau faisoit eau de toutes parts, il fallut se rendre. On leur accorda la vie pour eux, & pour leurs matelots. Le butin fut fort grand: on employa huit jours à transporter dans les vaisseaux des vainqueurs, la cargaison du vaisseau pris; encore dédaigna-t-on de transporter les marchandises de peu de prix. Les Portugais

furent envoyez à Malaca , sur un vaisseau vuide.

HENRI
IV.
1604.

Les Anglois & les Hollandois , croyant avoir assez bien fait leurs affaires par cette prise , retournerent à Achen. Spilberg exposa alors plus au long au Roi les ordres , dont le comte Maurice l'avoit chargé. Le Roi lui fit présent de vingt barres de poivre ; ce qui composoit environ six cens vingt livres de Flandre ; il obtint en même-tems la permission de faire un échange de ses marchandises contre deux cens autres livres ; après quoi , il se prépara à partir.

Tandis qu'il étoit encore à Achen , deux autres bâtimens Hollandois , nommez le Flessingue & le Tergoës , vinrent au commencement de Janvier de Ceilan à Achen , & quelque-tems après , arriva encore un autre vaisseau , nommé le Ziercizée , dont le capitaine Sebaud de Wert rapporta , que le roi de Candi l'avoit reçu très-favorablement. Au mois de Mars arriverent encore deux autres bâtimens , nommez l'Etoile & la Vierge d'Enchuse. Ils apprirent à nos voyageurs , que les différentes socierez de commerce pour les Indes étoient réduites à la seule compagnie de Hollande & de Zelande , dont nous avons parlé ci-dessus. Sebaud retourna à Ceilan. Spilberg partit d'Achen le 3 d'Avril , pour aller à Bantam ; mais ayant été accueilli d'une tempête , il ne put entrer dans le détroit de la Sonde qu'au bout de vingt-quatre jours. Il y trouva Wibrand de Warwick avec neuf vaisseaux marchands , qui étoient à l'ancre ; il se défit en sa faveur des draps qui lui étoient échus de la prise du vaisseau Portugais. De ces neuf bâtimens , deux nommez l'Erasme & le Nassau , firent voile pour la Chine. Après leur départ on vit arriver Jacques Heemskerke avec le Lion blanc , & l'Alckmaer , menant avec lui le Galion Portugais , dont j'ai déjà parlé , & dont on estimoit la prise cinq millions d'écus d'or. Spilberg voulut alors aller à la Chine , & même au Japon ; mais il en fut détourné par Warwick & Heemskerke. Ils partirent donc de l'isle de Pinion , qui est près de Java , sur la fin d'Août ; & vers la fin de Novembre ils arriverent à l'isle de Ste Hélène , où ils radouberent leurs vaisseaux. Au mois de Mars de l'année suivante ils se rembarquerent & arriverent enfin heureusement à Flessingue.

Neek mit à la voile le 28 de Juin , & arriva au commencement d'Octobre à l'isle d'Annabon , qui depuis le mois de
Janvier

Janvier appartenoit aux Portugais, & où Spilberg avoit été si mal reçu. Cette Isle, qui a trois mille de circuit, est très-peuplée par rapport à son étenduë; ce qu'il faut attribuer à la fertilité de la terre, & à la bonté du climat, dont la chaleur est temperée par des pluyes fréquentes. Neek y ayant rafraîchi ses gens, mit à la voile, pour se rendre à Java; & comme l'Amsterdam, le Delft, & le Tergoude, étoient meilleurs voiliers que son vaisseau, il donna ordre aux capitaines de ces bâtimens de se rendre à l'isle de Java avant lui, promettant d'y arriver après eux. Le 17 d'Octobre, ayant été accueilli d'une furieuse tempête, il fut jetté sur les côtes d'Afrique, vers le royaume de Congo, & vers l'embouchure du fleuve Zagire, dont j'ai parlé ci-devant. Depuis ce tems-là, il eut presque toujours des vents contraires, ce qui fit qu'il n'arriva à Bantam que le 8 de Mars de l'année suivante. Il y laissa le Delft, dont le mât étoit brisé, & en partit avec les deux autres navires, pour se rendre à Banda & aux Moluques.

Il fit route par le détroit de Célébe; mais le vent étant devenu contraire, il fut obligé de jeter l'ancre près des isles de Nassaire. Ce sont cinq Isles situées sous le cinquième degré de latitude méridionale: comme elles sont toutes couvertes de bois & de brossailles, elles sont desertes. On y trouve beaucoup de poules d'Inde, & une grande quantité d'eau douce. Les vents changent beaucoup dans ce parage, à cause du grand nombre d'Isles. Six jours après, ils ariverent à Ternate, qui est une des Moluques. L'arrivée des Hollandois fit plaisir au roi de cette Isle. Les Portugais lui avoient fait entendre, que c'étoient des malhonnêtes gens, des impudiques, des traîtres & des espions, & qu'il étoit dangereux de les recevoir. Quoique le Roi n'aimât pas les Portugais, leur discours ne laissa pas de faire impression sur son esprit. Après avoir beaucoup délibéré sur le parti qu'il prendroit, il vint enfin à bord des vaisseaux des Hollandois.

Ceux-ci, pour faire voir à ce Prince combien ils lui étoient dévoués, & pour gagner sa confiance, résolurent d'aller attaquer les Portugais, qui depuis peu avoient commis à leur égard une action indigne; car ayant invité honnêtement un Capitaine de vaisseau Hollandois à venir chez eux, comme pour conférer avec lui, ils l'avoient tué & jetté dans la mer, &

HENRI
IV.
1604.

HENRI
IV.
1604.

s'étoient ensuite emparés du vaisseau. Pour venger cette injure ils s'approchèrent de l'Isle de Tidor ; mais leur entreprise fut sans succès ; le capitaine Neek blessé, après avoir perdu neuf de ses gens, se retira à Ternate. Le Roi, qui du haut d'une guérite, avoit vû le combat, fit semblant d'être fâché du procédé des Hollandois, qu'il exhorta néanmoins à continuer la guerre.

Pendant Neek se disposa à partir : le Roi lui représenta alors, qu'il alloit se voir exposé avec sa femme & ses enfans, au ressentiment des Portugais irrités : il ajoûta poliment, qu'il avoit remis son Royaume au comte Maurice, & qu'il n'étoit plus que son lieutenant, que les Hollandois devoient donc rester encore quelque tems à Ternate, soit pour ses intérêts particuliers, soit pour ceux du Prince, qui les avoit envoyez. Neek lui répondit, que l'état de ses affaires ne lui permettoit pas de faire un plus long séjour dans l'Isle ; que ceux qui composoient son équipage, n'étoient pas des esclaves ; & qu'il n'étoit pas en son pouvoir de les retenir malgré eux. Ainsi, malgré les instances du Roi, on se prépara au départ.

Avant qu'ils partissent, ce Prince, suivant la coutume des Indiens, régala magnifiquement ses hôtes. Il se mit lui-même à table avec eux, couché sur un lit élevé, que formoient plusieurs matelats de soye rouge & verte, avec des coussins brodez d'or. Neek étoit au-dessous de lui, avec les principaux de sa suite : la nappe & les serviettes étoient d'une finesse extrême. Tous les matelots étoient au bout de la table, & avoient devant eux de très-grandes feuilles vertes, qui tiennent lieu aux Indiens, non seulement de nappes, mais même d'assiettes. Les pages du Roi servoient à table, & versoient une certaine liqueur d'arecca, qui est composée de jus de palmier. Pendant le repas, les domestiques du Prince donnerent aux conviez une espece de comédie, en luttant les uns contre les autres, & en dansant d'une façon très-singuliere.

Les Moluques.

Les Moluques forment cinq isles, presque sous l'Equateur, qui sont Ternate, Tidor, Motir, Machian & Bachiam, dont la plus grande n'a pas plus de six lieues de circuit. Autour de ces cinq isles, il y en a une grande quantité d'autres ; ce qui rend la navigation incertaine & périlleuse, à cause des vents de terre, qui changent à chaque moment. Toutes sont renfermées

dans une espace de vingt-cinq lieues. La plus septentrionale est Tidor, séparée de Ternate par un petit détroit : celle qui est plus au midi est Bachiam. On voit dans ces Isles de très-hautes montagnes, qui forment des volcans, comme dans la Sicile, surtout dans l'Isle de Ternate. La terre, qui y est fort sèche, boit comme une éponge, toutes les pluyes, & toutes les eaux qui tombent des montagnes, avant qu'elles puissent couler jusqu'à la mer. Il n'y croît aucun froment, & l'on croit que c'est par la paresse des Insulaires, qui contens des fruits précieux, que la nature seule y produit, & qui leur rapportent un profit considérable, se mettent peu en peine de cultiver la terre.

On ne trouve en aucun autre pays plus de cloux de Girofle : c'est un arbre très-haut, qui croît au milieu d'autres arbres¹ sur les montagnes les plus éloignées du rivage. Ses fêtilles, qui sont assez semblables à celles du laurier, mais plus petites & plus pointuës, ont, lorsqu'on les mord, l'âcreté du fruit. Sa tige produit d'abord une espece de petite couronne ; sa fleur paroît ensuite comme la fleur d'orange, dans le tems que le vent de midi souffle, c'est-à-dire, dans les mois de Juin, de Juillet, d'Août, & de Septembre. Cette plante ne produit son fruit qu'une fois chaque année ; mais la saison n'en est point déterminée ; enforte que le même arbre offre en même tems aux yeux, & la fleur, & du fruit, comme font les oranges. Quoique ce fruit, qui est produit par la chaleur, se pourrisse, & tombe, lorsque l'air devient froid & humide, l'arbre néanmoins n'est jamais sans fleur, ou sans fruit, parce que la terre a toujours assez de chaleur, pour reproduire aussi-tôt de nouvelles fleurs.

Quatre mois après que la fleur a paru, on cueille le fruit de cette maniere : on arrache d'abord toute l'herbe, qui est au pié de l'arbre, & on lie avec des ficelles les branches des autres arbres qui sont auprès, pour pouvoir cueillir plus commodément le fruit qu'on fait tomber à terre, & qu'on ramasse ensuite. Au reste il faut que toute cette espece de vendange se fasse en 14 jours ; autrement le fruit étant mûr, si on tardoit à le cueillir, perdrait en grossissant toute cette âcreté qui lui est propre, & deviendrait

¹ Furché dit au contraire, qu'il ne souffre aucun arbre ou herbe près de lui, parce que sa chaleur attire toute l'humidité de la terre.

HENRI
IV.
1604.

insipide , comme cette espece de clous , que nous appel-
lons clous de girofle d'Ethyopie. Les insulaires se donnent
beaucoup de peine & de soin par rapport à ce fruit. Tous les
trois ans, il y a ordinairement une si grande abondance , qu'un
feul arbre produit deux barres , c'est-à-dire , mil deux cens cin-
quante livres¹ de Flandre. D'abord le fruit est rouge, & s'il se sé-
che au soleil, il conserve cette couleur; mais lorsqu'il est mouillé
par la pluie , on le sèche au feu , ce qui le fait noircir. Aussi
ils prétendent que c'est une erreur , de préférer le noir à celui
qui est rouge.

Ces insulaires sont de taille moyenne, mais bien faits. Ils
ne sont ni noirs ni jaunes , comme la plûpart des Ethiopiens,
mais basanez ; & sont encore différens d'eux , en ce qu'ils ont
la barbe fort longue , lorsqu'ils sont âgez. Ils ont des vestes qui
leur descendent jusqu'aux genoux , ou un peu au dessous : el-
les sont de soye ou de lin , qu'ils font venir de Bengale. Ils
portent sur la tête une espèce de couronne faite de toile de
coton , à laquelle les jeunes gens ajoûtent différens bouquets
de fleurs , les jours de fêtes. Par dessus leur veste ils portent
une espece de surtout d'une étoffe fort claire , ouvert par devant,
avec des manches larges qu'ils retrouffent jusqu'aux épaules , &
qui font paroître leurs bras nus. Ils aiment beaucoup les
odeurs , & parfument souvent leurs habits & tout leur corps.
Leurs armes sont un poignard , un bouclier & un casque ; ils
manient le poignard , & se servent du bouclier avec beaucoup
d'adresse. Ils regardent comme une infamie de fuir dans un
combat , quelque nombreux que soient leurs ennemis , & c'est
une grande gloire parmi eux de périr en ces occasions. Du
reste ils sont faineans & paresseux , & n'exercent aucun art
mécanique. Il n'y a que les esclaves qui travaillent. Ils bâtissent
leurs maisons de bois & de roseaux , sans y employer aucuns
ferremens. Ces materiaux sont néanmoins aussi liez & unis en-
semble que les douves de nos tonneaux. Le peuple est miséra-
ble par sa fainéantise. Les étrangers lui donnent ordinairement
de quoi subsister , en attendant la recolte des clous de girofle ,

1. Quelques pages auparavant M.
de Thou vient de dire que vingt Bares
faisoient environ six cens vingt livres
& il dit ici que deux Bares en font

mille deux cens cinquante livres. M
fait qu'il y ait de l'erreur dans l'un ou
dans l'autre.

qu'il s'oblige de fournir dans le tems. Alors il s'aquitte & il ne lui reste rien. Ainsi ses revenus sont toujours consumez d'avance. Ils sont très-jaloux de leurs femmes, qui sont d'ailleurs très-libertines. Leur religion est le Mahométisme : ils ont autant de femmes qu'ils en peuvent entretenir : ils épousent quelquefois des filles qu'ils n'ont jamais vûes ; & les parens les leur accordent avec une dot.

Les isles Moluques avoient autrefois chacune leur Roi particulier ; aujourd'hui Machiam & Motier sont soûmises au roi de Ternate, nommé Scipidin ; il prend encore le titre de roi d'Amboine & de Gilola, & perçoit dans ces dernières isles la dixme des clous de girofle. Au reste son autorité n'a point de bornes ; lorsqu'il le veut, il contraint ses sujets d'aller à la guerre à leurs dépens, & soit qu'ils ayent ordre de suivre leur Prince, ou qu'il leur ordonne de changer de demeure, ou de faire quelque autre chose, ils obéissent aveuglément sans murmurer. Cet empire si absolu laisse néanmoins aux sujets la liberté de faire entrer dans le Royaume toutes les marchandises qu'ils veulent, sans payer aucun droit au Roi,

Il y a peu d'animaux dans ces isles : la mer même qui les environne a peu de poissons. On y voit quelques buffles & un petit nombre de chèvres. Les sangliers y sont plus communs, parce que c'est un point de religion parmi eux de s'abstenir de les tuer. On y trouve des pigeons ramiers, qui multiplient beaucoup, des perroquets de différentes couleurs, & une sorte d'oiseau qu'on appelle oiseau de Paradis ; mais il ne naît pas dans ces isles, il vient de Papora, isle située plus à l'Orient. On a crû long-tems que cet oiseau n'avoit point de pieds, & que pour cette raison il voloit toujours, mais c'est une erreur. Les Hollandois ont découvert qu'il avoit des pieds, & que les marchands en retranchoient non seulement les pieds, mais encore une grande partie du corps ; en sorte qu'ils ne leur laissoient que la tête, le cou & les plumes. Ils exposent le corps de l'oiseau aux ardeurs du soleil, & y ajustent tellement les plumes, que les parties desséchées se retirent, & forment cette figure d'oiseau que nous croyons naturelle. C'est ainsi que les ignorans s'imaginent des choses merveilleuses, où il n'y a rien d'ordinaire, & que les personnes mêmes les plus clair-voyantes se laissent quelquefois tromper.

HENRI
IV.
1604.

HENRI
IV.
1604.

Les Hollandois étant partis de Ternate , firent route par un vent favorable , du côté de l'isle des Célèbes : mais le vent ayant changé & ayant été entraînés par un courant, ils entreurent dans le détroit de Tagima, & ayant navigé le long des côtes de la partie Septentrionale de l'isle de Borneo , ils mouillèrent à l'isle des Forcades. On délibéra alors sur le parti qu'on prendroit, & il fut résolu d'aller à la Chine, dont on étoit éloigné d'environ deux cens milles. Ayant donc rangé une infinité d'isles qui leur étoient presque toutes inconnues, ils se virent le 24 de Septembre près d'une terre dont ils n'avoient aucune connoissance, qu'ils apprirent être Macao. Etant abordez au Port, après avoir été battus d'une rude tempête, ils y furent plus maltraités qu'ils ne l'avoient été par la fureur des flots : car on leur prit leur chaloupe où il y avoit vingt hommes. Comme ils eurent alors des nouvelles certaines qu'on se préparoit à les attaquer, malgré le chagrin qu'ils avoient de la perte de leurs compagnons, ils leverent l'ancre. Ils furent encore maltraités par la tempête, mais enfin ils aborderent heureusement contre leur espérance à la côte d'Avarelle, dont ils se croyoient très-éloignés. Ils n'y trouverent aucuns vestiges d'hommes, mais seulement de buffles, d'éléphants & d'autres bêtes féroces.

Ils s'avancerent ensuite à cinq milles de-là dans une baye toute environnée de hautes montagnes, coupées par des vallons agréables, où coulent des rivières & de clairs ruisseaux : c'est-là que les bêtes sauvages, & sur-tout les buffles, viennent se defalterer ; on y voit une grande quantité de toute sorte d'oiseaux. Il arriva alors à nos voyageurs une chose fort singulière. Quelques-uns d'eux ayant trop mangé d'un certain fruit qui ressemble à nos prunes sauvages, se trouverent tellement enyvrez, qu'ils donnerent à leurs compagnons un spectacle digne tout à la fois de pitié & de risée. Les uns, comme les Andabates, combattoient contre leur ombre ; d'autres se croyant poursuivis, par des phantômes crioient au secours. Il y en avoit qui s'imaginoient voir Pluton sur la prouë du vaisseau prenant des poissons à l'hameçon. Celui-ci disoit qu'il voyoit une Déesse descendant du ciel avec des Anges ; celui-là qu'il voyoit le diable sortir de l'enfer. Quelques-uns pouffoient des hurlemens effroyables, & crioient qu'ils étoient mordus par des serpens,

ou qu'ils avoient quelque autre mal. La différence qu'il y a entre ce fruit & nos prunes, est qu'au lieu de noyaux il a des pepins. On observa que ceux qui avoient avalé ces pepins furent plus tourmentez & plus furieux que les autres. Ils furent trois jours dans ces violentes agitations, & ne recouvrent leur bon sens qu'après avoir dormi.

Neek se hâta de faire rembarquer ses gens; il mit à la voile & arriva à Sangara, dont les habitans le reçurent avec beaucoup d'humanité. Enfin le 7 de Novembre ils aborderent à Patane, ville célèbre, située sur la mer de Siam, sous le septième degré de latitude septentrionale, & sous le cent quarante-neuvième de longitude, entre Malaca, & le puissant Royaume de Siam, qui est au septentrion, comme Malaca est au midi. La ville est à un mille du port, & est longue de cinq cens pas. Les maisons, comme à Ternate, y sont construites de bois & de roseaux, & par conséquent percées à jour; ce qui est le seul remede qu'il y ait en ce pays-là contre l'excès de la chaleur. On y voit un temple fort beau, tout revêtu de porcelaine de la Chine. Les habitans sont de la même taille que ceux de Ternate, & sont aussi vêtus de même. Ils ont beaucoup de gravité dans leur démarche, & dans leurs discours, & paroissent fort fiers, sur-tout ceux qui ont quelque charge dans l'Etat. Ils sont moux & paresseux, comme tous les Indiens, & passent toute leur vie dans l'appartement de leurs femmes. Ils s'occupent néanmoins la plupart du négoce, & ils aiment assez l'agriculture, la terre étant aisée à cultiver. Ils ignorent absolument les arts mécaniques, où excellent les Chinois, dont il y a toujours un grand nombre parmi eux; le Roi de Patane leur donne même des charges considérables dans l'Etat. Cependant la Religion des Chinois & celle des peuples de ce pays-là est fort différente. Ceux-ci sont Mahometans; les Chinois au contraire, ainsi que les Siamois, sont idolâtres. Ils sont superstitieux à l'excès, jusqu'à cultiver cet art dont l'ennemi des hommes se sert pour leur faire une funeste illusion; je veux dire la magie. Ils pratiquent aussi l'art de deviner. Une grande multitude de personnes s'assemble dans le temple devant une idole, & fait retentir des sons confus de voix & d'instrumens, qui forment moins un concert qu'un vrai charivari. Alors un jeune homme, dont les cheveux longs couvrent tout le visage,

HENRI
IV.
1604.

Description
de Patane.

HENRI
IV.
1604.

se prosterno en présence de l'assemblée, & demeure quelque tems en cet état, les piés & les mains étendus & écartez. Ensuite il se leve & se met à courir dans le temple, tenant un poignard nu, furieux & écumant, & comme s'il vouloit tuer tous ceux qui sont présens. Ceux-ci le supplient de vouloir bien leur manifester la volonté des Dieux. L'Enthouïaste devenu plus tranquille, commence à parler, & comme s'il sortoit du conseil des Dieux, il rend des oracles, & prédit l'avenir. L'événement confirme quelquefois la vérité de la prédiction, qui le plus souvent est fort incertaine. Ce sont les idolâtres qui pratiquent cette superstition.

Les Mahometans de Patane, peuvent avoir plusieurs femmes. Pour mettre un frein à l'impudicité de ces femmes, on punit de mort celles qui tombent dans l'adultère: ce n'est point un bourreau qui les fait mourir, mais leur pere même, qui ôte la vie à ses propres filles, lorsqu'elles sont convaincues de ce crime. La terre produit en ce pays là tout ce qui est nécessaire à la vie; & quoiqu'il soit peu éloigné de l'équateur, l'air y est très-salutaire. L'été, qui commence au mois de Fevrier, finit au mois de Novembre; alors il souffle un vent de mer pendant le jour, & un vent de terre pendant la nuit. L'hiver, qui commence au mois de Novembre, est accompagné de pluies continuelles, de vents furieux, mais sans aucune gelée. On se sert de buffles pour labourer la terre comme en quelques endroits du Royaume de Naples, & ils sement du ris, qui vient en abondance, comme toutes les autres choses que la terre produit en ce pays là. Car chaque mois amene de nouveaux fruits, qui sont tous d'un goût très-agréable.

On voit aussi dans ce pays une grande quantité d'animaux domestiques, tels que des bœufs, des buffles, des chevres, ainsi que des poules, des canards, & des oyes qui ont coûtume de pondre deux fois chaque jour. Les bois sont remplis de bêtes féroces, de bœufs sauvages, de sangliers, de cerfs, de lievres. Dans le Royaume de Siam il y a des poules sauvages, des herons, & des tourterelles, qui par la beauté & les différentes couleurs de leur plumage ne le cedent pas aux perroquets. Les tigres, les singes, & les guenons y font beaucoup de mal: les premiers attaquent & dévorent les hommes, & les troupeaux; les autres ruinent les fruits de la terre. Pour les éléphans ils

ne sortent presque jamais des bois, & ne font aucun tort. Voici de quelle maniere on les prend. Un homme monte sur un éléphant apprivoisé, & on le mene dans une forêt. L'éléphant sauvage ne manque point de l'attaquer : tandis qu'ils combattent, se tenant l'un l'autre par la trompe, & par les dents, pour éviter d'être mordus (ce qu'ils craignent beaucoup) les chasseurs accourent, & lient le plus fortement qu'ils peuvent les piés de derriere de l'éléphant sauvage; car l'autre éléphant le tient tellement avec les dents, que s'il remuoit, il tomberoit infailliblement. Cet éléphant étant ainsi pris, on le dompte par la faim, & on l'apprivoise insensiblement. Si on n'en peut venir à bout, on le tue, pour avoir ses dents, que les Chinois achètent fort cher, & dont ils font plusieurs ouvrages curieux.

La pêche est aussi très-abondante en ce pays-là, & les poissons y sont d'un goût fort différent de celui des nôtres, sur-tout les tortuës & les huitres, qui sont presque toute la nourriture du peuple. Il y a à Patane une foire où l'on vend toute sorte de marchandises. Ceux de Java y portent du sandal; ceux de Borneo, du camphre, de la cire, & du besoard, & y amènent aussi des esclaves. Il y vient de Siam beaucoup d'or, de plomb, de sel & de ris; ceux de Malaca & de Bengale y apportent des étoffes, de la toile de lin, du coton & un excellent aloës; ils y amènent aussi des esclaves. On y vend du bois de Cambaye, & des marchandises de la Chine de toute espece, travaillées & non travaillées; des étoffes de soye de différentes couleurs, la plupart jaunes, du taffetas, du damas, de la porcelaine, & plusieurs autres marchandises qui ne sont que pour le luxe. On y apporte du Japon des armes, des sabres d'un excellent acier, & des parfums exquis, que les Chinois aiment beaucoup. Enfin on peut dire qu'il n'y a point d'endroit dans tout l'Orient si avantageux pour le commerce des Hollandois; enforte que le négoce qu'on y fait, équivaut à celui qu'on pourroit faire à la Chine, où les étrangers ne sont point reçûs; car toutes les marchandises Chinoises se trouvent à Patane, où elles sont transportées à peu de frais, la Chine en étant peu éloignée; d'ailleurs on n'y exige pas tant de droits qu'on fait à la Chine.

Il y a dans le royaume de Siam beaucoup d'indigo, qui est

HENRI
IV.
1604.

une drogue excellente pour donner aux étoffes une belle couleur bleue ; mais comme les Siamois n'ont point l'art de le sécher, ils n'en font qu'un cas médiocre. On apporte encore à Patane différentes perles de grand prix, soit du Pegu, soit de l'isle de Borneo ; & on en fait volontiers un échange avec les marchandises d'Europe, que les Hollandois y portent.

Depuis la mort du roi de Patane, c'est une femme qui regne. Neek lui ayant présenté ses lettres de créance écrites en Arabe, en fut très-bien reçu. On assigna à lui & à ses compagnons une maison, pour y exposer en vente leurs marchandises, & y faire leur négoce. La Reine paroît rarement en public, & ne sort de son palais que lorsque sa santé, ou quelque affaire importante l'oblige de changer de demeure : ce qui n'arriva que deux fois durant le séjour de neuf mois que les Hollandois firent à Patane. La première fois ils accompagnèrent la Reine par terre, & la seconde par mer. Au reste elle leur fit excuse de ce qu'elle ne les invitoit point à manger : elle leur dit que cela ne convenoit point à son sexe ; mais que d'ailleurs elle leur feroit tout le plaisir qu'elle pourroit. Elle leur donna en effet des marques de sa bonne volonté & de sa protection dans une circonstance. A leur arrivée le poivre leur étoit vendu à bon marché, & la bare ne leur coutoit que quinze talers ; mais plusieurs marchands étant venus les uns après les autres, pour en acheter, & y ayant mis l'enchere, les Indiens qui virent que le débit en étoit si considérable, en augmentèrent le prix, & ne voulurent plus tenir le marché qu'ils avoient fait avec les Hollandois. La Reine accommoda ce différend, & fit baisser le prix du poivre.

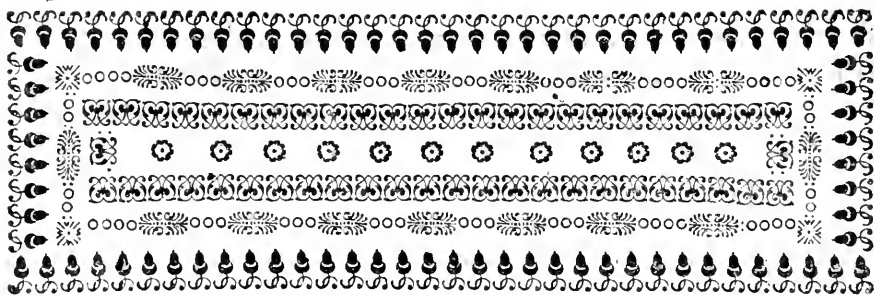
Tandis qu'ils étoient encore à Patane, ils apprirent le triste sort de leurs compagnons, qui étoient à Macao. Deux avoient été conduits à Goa pour y être esclaves, & tous les autres avoient été étranglez par les Portugais. Enfin Neek, après avoir terminé heureusement toutes ses affaires à Patane, & avoir pris congé de la Reine, mit à la voile le 24 d'Août 1603. Il laissa quelques-uns de ses gens pour débiter le reste de ses marchandises, & leur donna ordre de revenir avec les autres qui étoient sur la flotte de Heemskerke. Il alla d'abord mouiller à

Bantam ¹, où il employa vingt jours à radouber ses navires. Il se mit ensuite en chemin pour retourner en Europe. Après avoir navigé durant quatre mois, voyant qu'il avoit sur ses vaisseaux beaucoup de malades, & qu'il avoit perdu beaucoup de monde, il relâcha à l'isle de sainte Helene, où il chercha en vain des remèdes pour guérir son équipage. Enfin le 7 de Juillet il arriva dans un port de Zelande.

HENRI
IV.
1604.

¹ Dans l'isle de Java, où est Batavia.

Fin du Livre cent trentième.



HISTOIRE

DE

JACQUE AUGUSTE
DE THOU.

LIVRE CENT TRENTE-UNIE ME.

HENRI
IV.

1604.

Assemblée
du Parlement
à Londres.
Discours du
roi Jacque I.



A peste, qui l'année précédente avoit fait beaucoup de ravage dans la Grande Bretagne, commençoit à cesser, & le nouveau Roi, qu'elle avoit contraint de s'éloigner de Londres, étoit revenu en cette ville. Les Etats, qu'on appelle le Parlement, s'assemblerent, pour la premiere fois sous ce regne, le 19 de Mars (vieux stile.) L'assemblée fut très-nombreuse. Le Roi fit un long discours en Anglois, & dit qu'il avoit jugé à propos de convoquer les Etats de ses Royaumes pour les remercier de leur affection & de leur attachement pour sa personne, qu'ils avoient fait éclater si vivement par leurs acclamations, & leur joie unanime à son avènement au trône : témoignage

fincere de leurs sentimens à son égard, dont il ne perdrait jamais le précieux souvenir. Il fit voir ensuite fort au long tous les avantages que les Anglois avoient déjà recueillis de son séjour parmi eux. Il dit, qu'avant son arrivée en Angleterre on n'entendoit de toutes parts que le bruit de la discorde & des armes ; au lieu que maintenant le Royaume jouïssoit d'une paix profonde & étoit exempt d'allarmes : Que la liberté du commerce, qui fait fleurir les villes, étoit rétablie : Que les Rois & tous les Princes voisins recherchoient son amitié & son alliance : Que néanmoins il n'étoit pas tellement ami de la paix & du repos, que s'il étoit nécessaire, & s'il ne pouvoit autrement maintenir la paix & soutenir les droits de la royauté, il ne fût prêt à prendre les armes, préférant une guerre juste à une paix lâche & honteuse : mais qu'il espéroit que Dieu, qui lui avoit donné des inclinations pacifiques, feroit en sorte qu'il n'eût jamais lieu de se sçavoir mauvais gré à lui-même de sa bonté naturelle : & qu'enfin la paix durable & solide qu'il avoit eu soin d'établir, lui permettoit de s'appliquer ce que David après tant de victoires disoit de lui-même : *Que Dieu, qui l'avoit jusqu'alors défendu de l'ours & du lion, le garantiroit désormais des armes du Philistin* : Qu'il se réjouïssoit d'avoir trouvé au commencement de son regne la paix assurée au dehors ; mais la paix qu'il avoit eu le bonheur d'établir au dedans de ses États, par l'union de deux florissans Royaumes, lui causoit une joie bien plus sensible.

« Henri VII, continua-t-il, dont je descends, fçût autre-
 » fois mettre fin aux troubles & aux divisions funestes, qui dé-
 » chiroient l'Angleterre ; & fit enfin cesser tant de désastres,
 » tant de meurtres, tant de carnages, en réunissant en sa per-
 » sonne les droits de deux Maisons ennemies ¹, qui s'étoient
 » fait long-tems une guerre cruelle. Si cette réunion fut alors
 » si avantageuse à l'Etat ; combien la réunion des deux cou-
 » ronnes d'Angleterre & d'Ecosse l'est-elle davantage ? Après
 » avoir éteint d'anciennes haines, source de tant guerres fu-
 » nestes, elle rendra bientôt aux deux Nations toutes leurs
 » forces. Si le pays de Galles, si les sept autres provinces, qui
 » composoient autrefois l'Heptarchie, ont formé par une heu-
 » reuse réunion, cette monarchie d'Angleterre, aujourd'hui si

HENRI
 IV.
 1604.

¹ Les Maisons d'York & de Lancastre, qui formerent les deux factions de la Rose rouge & de la Rose blanche.

HENRI
IV.

1604.

» redoutable à ses ennemis ; que doit-on penser ; en voyant le
 » puissant royaume d'Ecosse , composé d'une brave noblesse &
 » d'une jeunesse belliqueuse , ne faire plus qu'un seul corps
 » avec la nation Angloise ? *Que l'homme ne sépare point ce que*
 » *Dieu a joint.* Je suis l'époux , & toute cette isle Britannique
 » est aujourd'hui mon épouse ; elle est le corps , je suis la tête ;
 » elle est enfin la bergerie , dont je suis le pasteur. Quiconque
 » oseroit murmurer aujourd'hui contre cette favorable réunion ;
 » effet des décrets éternels de la providence,seroit coupable,ou
 » d'un honteux égarement , ou d'une malice très-criminelle.
 » Les dignitez des deux Royaumes , leurs privileges , leurs im-
 » munités , leurs prérogatives , quoique confondus dans ma
 » personne , loin d'être détruits , subsistent toujours également ,
 » & l'union même contribü à les fortifier , comme il est arrivé
 » dans un Royaume voisin , je veux dire dans le royaume de
 » France. »

« J'ai , poursuivit-il , regné sur l'Ecosse , dès le berceau ; &
 » je monte dans une âge mûr sur le trône d'Angleterre. Cer-
 » tes , j'ai lieu de croire , que cette réunion des deux Couron-
 » nes , désirée depuis tant de siècles , & que la bonté de Dieu a
 » enfin accordée à nos vœux , sera durable , puisque par un
 » effet de cette même bonté , il m'a donné des enfans d'un
 » heureux naturel , & d'une fanté robuste , qui auront un jour
 » autant de zèle que moi pour le bien public , & pour la gloire
 » des deux Nations. Mais c'est envain qu'on élève un édifice ,
 » si Dieu lui-même n'en a posé les fondemens , & si sa main
 » puissante ne travaille à l'orner & à l'embellir. C'est ce que
 » Dieu a fait par rapport aux deux Royaumes. Il a commencé
 » par nous donner une paix profonde au-dedans & au-dehors ;
 » & en m'appellant au trône d'Angleterre , il m'a donné une
 » heureuse postérité , capable de s'y maintenir , & de perpé-
 » tuer la réunion. Voilà ce qu'il est important de considérer
 » dans ce grand événement ; tout le reste n'est que vanité :
 » la gloire & les voluptez qui environnent les thrônes de la
 » terre , sont comme ces fleurs passageres , qu'un même jour
 » voit éclore & se flétrir ; c'est une ombre qui disparoit en un
 » moment , une vapeur qui se dissipe , une paille legere que le
 » moindre souffle enleve. »

« Au reste , c'est pour moi un grand sujet de satisfaction &

» de joye , à mon avènement à la couronne , de voir tous les
 » Ordres des deux Royaumes avoir les mêmes sentimens que
 » moi , au sujet de la Religion. Je ne puis néanmoins diffimuler,
 » qu'il n'y ait dans le sein de l'Angleterre une religion différente
 » de celle de l'Etat , sans compter une autre religion particu-
 » liere , qui s'y est glissée , & qui y fait des progrès insensibles.
 » La premiere de ces deux sectes , qui s'attribue vainement le
 » titre de Catholique , est une religion fausse , & toute pleine
 » d'erreurs ; en un mot , c'est le Papisme. L'autre , qui ne mé-
 » rite pas le nom de Religion , est la secte des Puritains , qui
 » affectant de vouloir , par de miserables subtilitez , réformer
 » le gouvernement civil , sont moins opposez aux autres , par
 » rapport aux dogmes de la Religion , qu'ils ne sont contrai-
 » res à l'autorité légitime ; gens ennemis de toute puissance ,
 » dont le caractere inquiet & brouillon , ne cherche qu'à ébran-
 » ler & à renverser ce que Dieu lui-même a établi ; qui s'effor-
 » cent sans cesse de faire naître des troubles , & qui par cette
 » raison méritent d'être chassés de toutes les Républiques. »

« A l'égard des Papistes , il est à propos de faire une grande
 » différence entre le culte qu'on professe , suivant les lumieres
 » de sa conscience , dans la vûe de faire son salut ; & le gou-
 » vernement civil établi dans un Etat , pour l'utilité & la tran-
 » quillité de la nation. Je suis le chef de la religion Anglicane ,
 » vous en êtes les membres. L'attachement que j'ai à cette
 » Religion , n'est point l'effet du préjugé , ou d'une vaine opi-
 » niâtreté , mais de la persuasion où je suis , que c'est la plus
 » conforme aux principes de la raison & de la foi , & que je
 » suis en conscience obligé de la suivre. Exempt de passion par
 » rapport à cet objet , j'avouë sincerement que l'église Romai-
 » ne est la mere commune de toutes les autres Eglises ; mais je
 » dis en même tems , qu'elle est souillée de taches , qui l'ont
 » défigurée ; comme il est autrefois arrivée à la Synagogue ,
 » qui a crucifié Jesus-Christ. Or comme le medecin n'est point
 » l'ennemi du malade , quelques désagréables que soient les
 » remèdes qu'il lui fait prendre ; je ne dois pas non plus être re-
 » gardé comme l'ennemi des Papistes , lorsque je serai mes ef-
 » forts pour extirper , ou pour diminuer au moins leurs erreurs.
 » Je ne prétends point les perdre , je ne veux que les purifier ,
 » & tous mes desirs tendent à les remettre dans le chemin de

HENRI
IV.

1604.

» la verité. Car, de quel droit ces prétendus Catholiques veu-
» lent-ils que nous entrions chez-eux, s'ils n'ont soin aupara-
» vant de nettoyer leur maison, & d'en ôter toutes les ordures ? »

Il ajouta, que le préjugé ne lui feroit jamais exercer un dur empire sur les corps & sur les ames de ses sujets: Qu'il avoit toûjours été très-éloigné de vouloir dominer sur les consciences de ceux qui lui étoient soumis, & de les forcer contre toutes les regles de l'équité & de l'humanité: Que depuis qu'il étoit monté sur le thrône d'Angleterre, il avoit examiné avec soin toutes les loix portées contre les Papistes, dans le dessein de trouver quelque moyen de les adoucir, s'il étoit possible, soit par quelque loi plus favorable, soit par quelqu'autre expédient que les occasions pourroient offrir: Qu'il ne vouloit pas, à l'exemple de Roboam, ajouter aux afflictions de nouvelles douleurs; que son intention au contraire étoit de prendre garde qu'en voulant punir des réfractaires & des coupables, on ne persécutât des gens de bien: Qu'au reste il y avoit deux sortes de personnes attachées au Papisme; que les uns étoient des Ecclésiastiques, ou des hommes qui avoient des lettres; mais que les autres étoient des ignorans & des gens de la lie du peuple: Que ceux-ci, sur-tout ceux qui menotent une vie tranquille & retirée, étoient les moins réprehensibles, leur étant bien difficile de se dépouiller, dans un âge avancé, des sentimens qu'ils avoient pris dans leur enfance; qu'ils étoient pour cette raison très-excusables, & qu'il ne falloit attendre leur conversion que de la grace toute-puissante de Dieu; mais qu'il y en avoit parmi ces ignorans, qui échauffez d'un zele aveugle & fanatique, ne cherchoient qu'à semer des troubles dans le Royaume; qu'il falloit que l'autorité reprimât ces esprits téméraires, de peur qu'un feu dangereux ne s'allumât dans l'Etat: Qu'à l'égard des Ecclésiastiques, comme ils connoissoient leurs erreurs, dans lesquelles ils persistoient, par une opiniâtreté coupable, & souôtenoient & appuyoient de toutes leurs forces l'odieuse superiorité*, que le Pape s'attribuoit sur toutes les Puissances de la terre; qu'il ne falloit les tolerer en aucune maniere, & qu'on devoit les bannir de toutes les societez Chrétiennes: Que c'étoient eux qui transportez d'une fureur impie, appelée zele de religion, semoient une doctrine exécrationnable, & enseignoient hautement qu'on pouvoit assassiner les Rois, lorsque le

monarque

* Quant au temporel.

monarque Romain, le chef monstueux de leur Eglise, avoit excommunié un Prince, avoit dégagé ses sujets du serment de fidélité, l'avoit déclaré déchû de ses droits, & avoit abandonné son Royaume au premier qui voudroit l'envahir; qu'ils regardoient alors comme une action louable & méritoire de l'assassiner, ou de soulever les peuples contre lui, & de déchirer son état, en y excitant des troubles & des séditions: Qu'il souhaitoit avec ardeur voir cet heureux tems, où chacun se dépouillant de tout esprit de faction, se contînt dans les bornes d'une sage modération; que si les Papistes vouloient prendre ces sentimens équitables, il seroit le premier à aller au devant d'eux, & à les embrasser; à condition de corriger de concert certains abus qui s'étoient introduits parmi eux.

Il ajoûta qu'il regardoit la religion qu'il suivoit, comme la vraye foi Catholique & Apostolique, comme la foi des premiers Chrétiens; qu'il révéroit tout ce que l'antiquité nous avoit transmis sans mélange & sans illusion; & qu'il avoit toujours gardé un milieu dans les sentimens qu'il avoit embrassés, qui étoit d'un côté, de fuir l'hérésie, & de l'autre de ne point fomenteur de divisions dans l'Etat. « Ce n'est pas, continua-t-il, » que je prétende par-là autoriser les Papistes, & les porter à » abuser de ma tolérance & de ma bonté, & à croire qu'il » leur sera permis de faire des assemblées secretes, & de for- » mer un parti dans l'Etat. S'ils se laissent aller à ces coupables » excès, quelque éloigné que je sois de vouloir les maltrai- » ter, & quelque averfion que j'aye pour l'odieux nom de per- » sécuteur, ils trouveront néanmoins en moi un ennemi impi- » toyable; & la bonté que j'ai eüe jusqu'ici pour eux, sera la » mesure de ma sévérité. Mais que plutôt ceux qui parmi eux » ont quelque pieté, s'appliquent à chercher la verité; qu'ils » consultent de scavans Théologiens pour se faire instruire: » l'évêque de Durham (il étoit présent) a dit fort sagement » que corriger sans instruire, c'étoit être tyran. J'exhorte donc » les Prélats à tâcher par une vie pure, par de bons exemples, » & par une saine doctrine, de gagner à Jesus-Christ le plus » d'ames qu'il leur sera possible; & qu'à l'exemple de S. Paul, » dans l'occasion & hors de l'occasion ils reprennent, ils pressent, » ils exhortent, mais avec autant de douceur que de lumière & de » discernement. »

HENRI
IV.
1604.

Il passa ensuite au dernier objet de son discours ; qui regardoit les loix qu'il faudroit faire dans la suite, & les mesures qu'il seroit à propos de prendre pour les faire observer constamment. Il déclara que la loi suprême qu'il s'imposoit à lui-même, étoit de n'avoir en vûe dans ces loix que le bien de ses sujets ; mais qu'il falloit prendre garde de les accabler d'une trop grande multitude de loix : Qu'au reste on n'auroit pas le tems de délibérer mûrement sur cet article dans cette assemblée du Parlement ; parce qu'avant de faire de nouvelles loix, il falloit toujours faire de longues réflexions.

Il adressa alors son discours aux Juges, qu'il appella ses oreilles & ses yeux, & se servit des paroles du Roi Josaphat, pour les exhorter à bien s'acquitter de leur devoir en acquerrant la science du vrai. Il leur dit qu'ils rendroient compte de leur administration à Dieu, & ensuite à lui : « Soyez courageux ,
» leur dit-il, & gens de bien, afin que vous puissiez, après
» avoir vû la vérité, ordonner ce qui est juste, sans rien crain-
» dre, & vous comporter toujours avec une parfaite intégrité.
» Pour moi, je ferai mon possible pour m'acquitter dignement
» de mes fonctions Royales ; & lorsque j'aurai satisfait à toutes
» mes obligations, je ne ferai encore qu'un *serviteur inutile*,
» parce que je n'aurai fait que ce que Dieu m'a ordonné de
» faire dans la place où il m'a mis. Car enfin je ne crois pas,
» comme les mauvais Rois le croient ordinairement, que
» Dieu m'ait placé sur le trône, & m'ait élevé au dessus
» de tant d'hommes, pour abuser de mon rang, & satisfaire
» toutes mes passions. Je ne suis Roi que pour procurer le bien
» de mes peuples, & je dois mettre mon bonheur à faire le leur :
» la plus grande félicité d'un bon Roi, est d'avoir des sujets
» heureux. J'avouë que je ne suis qu'un *serviteur* ; mais par rap-
» port au grand nombre d'hommes que Dieu m'a soumis, je
» suis le premier chef de la Nation, je suis la tête de l'Etat.
» Or la tête est faite pour le reste du corps, que la tête & les
» membres constituent conjointement ; & le corps n'est pas
» fait pour la tête : ainsi le Roi est pour le peuple, & le peuple
» n'est pas pour le Roi. Je ne rougis donc point d'avouer que
» je suis le serviteur de la République, mais le premier & le
» suprême serviteur ; ce qui fait que toute ma félicité, toute ma
» consolation, toute ma gloire en cette vie sera toujours d'affû-
» rer le repos & le bonheur de mes sujets. »

Dans la suite de son discours, il tâcha de convaincre l'assemblée de l'affection qu'il avoit pour tous ses sujets en général. Il leur dit qu'il ne devoit pas seulement aimer tel & tel en particulier, mais qu'il les devoit aimer tous en général. Il s'excusa ensuite sur les bienfaits dont il avoit comblé plusieurs personnes, & dit qu'il falloit le pardonner à son caractère naturellement libéral, & à la difficulté qu'il avoit eue de résister aux importunités de quelques-uns. « Je n'ignore pas, conti-

» nua-t-il, que lorsque mes finances seront épuisées, je serai
 » obligé de fouler mon peuple, & que faire de telles largesses,
 » c'est enrichir les uns aux dépens des autres. Je promets donc
 » d'être désormais plus réservé; mais je prie en même tems
 » qu'on me demande avec moins de vivacité. » Il fit ensuite excuse à l'assemblée de son discours négligé, qu'il n'avoit point eue le tems de préparer, disoit-il, n'étant pas d'ailleurs accoutumé à parler devant une si nombreuse assemblée. Il ajoûta, que l'éloquence d'un Roi consistoit à s'énoncer clairement & sans aucuns détours, & à ne dire que ce qu'il pensoit; & qu'après tout il valoit mieux que des actions louables s'accordassent avec des paroles simples; que de démentir de belles paroles par de mauvaises actions.

Le but de ce Monarque, en relevant dans son discours les avantages de l'union des deux couronnes, étoit d'abolir la distinction des royaumes d'Angleterre & d'Écosse, & de remettre dans l'usage ordinaire l'ancien nom de *la Grande Bretagne*. Les Anglois s'opposèrent d'abord à ce changement: « Ces
 » sortes d'innovations, disoient-ils, ne doivent se faire que lorsqu'
 » que cela est nécessaire, ou au moins très-avantageux: or il
 » n'y a ici ni nécessité ni avantage. Ce sont les mariages, les
 » conquêtes, le mélange du sang qui occasionnent l'union des
 » Etats auparavant séparés. La fondation d'un nouveau Royaume
 » éteint le souvenir d'un Royaume plus ancien, & produit
 » de la confusion dans les affaires, dans la convocation des
 » Etats, dans le sceau, dans les charges, dans les loix & dans
 » les ordonnances, dans les privilèges de la Nation, dans les
 » cours Royales, dans les actes publics, & dans les contrats
 » particuliers. S'il arrivoit un jour (ce qu'à Dieu ne plaise) que
 » le Roi meure sans laisser d'enfans, ou si ses enfans n'ont point
 » de postérité, alors les héritiers du côté paternel prétendront

HENRI
 IV.
 1604.

HENRI
IV.
1604.

» avoir droit au royaume d'Angleterre, à l'exclusion de ceux
 » des Anglois qui font les héritiers légitimes de cette Cou-
 » ronne ; ce qui seroit très-injuste. De plus cette union
 » éteindra la prérogative des Rois d'Angleterre, par rapport
 » aux autres Rois, & donnera lieu à ceux qui contestent la
 » préférence de former de nouvelles disputes. Le nom Anglois
 » est célèbre depuis plusieurs siècles, & sur-tout en ces derniers
 » tems : & quoique le nom de Grande Bretagne soit illustre
 » dans l'antiquité, il est néanmoins dangereux de le rappeler :
 » le royaume d'Angleterre l'a toujours emporté, sans aucune
 » contestation, sur le royaume d'Ecosse. La confusion des deux
 » peuples abolira cette prééminence. Les peuples en feront
 » fort mécontents, parce qu'ils ne verront qu'avec peine qu'on
 » change leur nom, & qu'ils regarderont ce changement am-
 » bitieux, comme une innovation malheureuse, capable d'ob-
 » scurcir la gloire de leurs ancêtres.

Cette affaire fit naître de grandes contestations dans le Par-
 lement. Cependant l'autorité du Roi l'emporta, & il fut dé-
 cidé qu'on employeroit désormais le nom de *Grande Bretagne*
 pour exprimer les deux Royaumes réunis ; qu'on n'entretien-
 droit plus de garnisons sur les frontieres des deux Etats, &
 qu'il ne seroit plus nécessaire de fortifier les places. On frappa
 à ce sujet des médailles d'or & d'argent avec ces légendes :
Quæ Deus conjunxit nemo separet ; (Que personne ne sépare ce
 que Dieu a joint) *Tueatur unita Deus*, (Que Dieu conserve ce
 qui est uni.) On frappa aussi des Angelots avec ces paro-
 les : *Faciam eos in gentem novam* (J'en formerai une nouvelle
 nation ;) & une autre espece de monnoye d'or avec ces mots :
Henricus Rosas, regna Jacobus ; c'est-à-dire, Henri VII a réu-
 ni les roses¹ ; Jacque a réuni les Royaumes.

On fit ensuite une loi contre les Ecclésiastiques Catholiques-
 Romains, qu'on bannit de toute la Grande Bretagne. Com-
 me plusieurs étoient répandus dans l'étendue de l'isle, on ne
 leur permit, pour tout délai, d'y rester que jusqu'au 19 de
 Mars, sous peine de la vie, le terme expiré. A l'égard de ceux
 qui étoient en prison, on les embarqua sur des navires, & on
 leur ordonna d'aller s'établir ailleurs. Cette ordonnance fut

¹ Les deux factions de la Rose blanche & de la Rose rouge, ou des deux
 maisons d'York & de Lancastre.

exécutée à la rigueur : le Roi & la Reine ne voulurent point faire leur entrée folemnelle dans Londres , qu'elle n'eût entièrement fon effet. La cérémonie de cette entrée fe fit le 25. de Mars.

Dans ce Parlement , le Grand-Tréforier * fut fait comte de Dorfet , & Henri Howard , fut fait comte de Northampton. On envoya l'ordre de la Jarretiere à Côme , grand-duc de Tofcane , honneur auquel il parut fort fenfible. Peu de tems après , on tint à Londres un Concile national , représentant la vraie église Anglicane ; ainfi qu'il est marqué dans le dernier de fes decrets. Dans cette Affemblée , on confirma les dogmes reçus parmi les Anglois ; & entr'autres , on déclara que le Roi étoit le chef de l'église Anglicane , & avoit toute autorité fur elle. On décerna des peines contre ceux , qui s'éleveroient contre cette fuprémacie , ou qui foutiendroient qu'on peut faire des Affemblées particulieres dans l'église Anglicane ; & contre ceux , qui dans ces Affemblées , feroient des ordinations fans la permission du Roi. On prefcrivit l'ufage de la liturgie , & des prieres communes , reçues dans cette Eglise ; on ordonna de communier au moins trois fois chaque année ; & il fut ajoûté , que la communion feroit reçûe à genoux. On confirma l'ufage du furplis & de l'aumuffe , pour les Eccléfiastiques : il fut défendu aux peres & aux enfans , qui n'auroient point encore communié , d'être parrains dans la cérémonie du bâtême. On retint le figne de la Croix dans l'adminiftration de ce Sacrement ; mais on l'expliqua de maniere , qu'on fembla plutôt abolir que confirmer l'ufage de ce Signe fi respectable. On ordonna le jeûne des quatre - Tems , & on fit plusieurs autres decrets , touchant l'ordination des Miniftres , l'instruction des enfans , la confirmation dans les visites , que les Evêques feroient de leurs Diocefes tous les trois ans , & la publication des bans pour les mariages.

Pendant Velasco , connétable de Caftille , étoit venu d'Efpaagne , dans les Pays-Bas l'année précédente , pour traiter de la paix avec le nouveau roi d'Angleterre. Après plusieurs conteftations fur le lieu de la conférence , ce Prince avoit promis d'envoyer des Ambaffadeurs en Efpaagne , & avoit enfin déclaré , que par rapport au bien du Congrès , il ne vouloit avoir aucun différend avec Philippe pour la préfence. Velasco

HENRI
IV.

1604.

* Thomas
Buckniff.

Reglemens
pour la difci-
pline Ecclé-
fiastique.

Négociations
pour la paix
entre l'Efpa-
gne & l'An-
gleterre.

HENRI
IV.
1604.

se mit donc en chemin , avec un cortège plus nombreux , que dans son premier voyage. Il passa par Gand , par Courtray , par Ypres , & se rendit à Berg-Saint-Vinox , dans la province de Flandre , où il passa les fêtes de Pâques. Il envoya devant lui Alexandre Rovida , conseiller du Roi au sénat de Milan , qui avec Jean de Taxis , qui étoit resté en Angleterre , devoit tout régler pour le Congrès. L'archiduc Albert nomma pour le même dessein , Jean de Ligne , prince de Barbanson , le comte d'Arenberg amiral , le président Jean Richardot , Louis Verreycken , premier secretaire.

Au commencement de Mars , ces Ministres étant venu trouver Velasco , ils s'embarquerent à Graveline le 16 de May , & trois jours après ils arriverent à Londres. Rovida eut audience du Roi le 22 du même mois , conduit par le comte de Northampton & par Taxis. Rovida , dans son compliment , donna à Jacque le titre de Roy de trois Royaumes , & fit l'éloge de la justice , de l'équité , de la douceur admirable , & des autres vertus de ce Prince. Il dit , qu'il étoit envoyé par le très-puissant roi d'Espagne , pour témoigner à Sa Majesté , avec qui son Maître avoit d'anciennes liaisons d'amitié , les dispositions favorables , où il étoit à son égard. Il offrit ensuite ses services à Sa Majesté. Le Roi répondit , que l'arrivée d'un Ambassadeur de Sa Majesté Catholique , lui faisoit d'autant plus de plaisir , que cela pourroit procurer la paix à toute la Chrétienté.

Le lendemain , le comte d'Arenberg eût audience avec ceux de sa suite. Le Roi & la Reine les reçurent avec la même bonté. Aussi-tôt Sa Majesté nomma Thomas Buckurst , comte de Dorset , grand-thrésorier , Charle Howard amiral , Charle Montjoy , comte de Devonshire , viceroi d'Irlande , Henri Howard , comte de Northampton , Robert Cecil , secretaire d'Etat ; pour s'assembler avec les Plénipotentiaires de Philippe & d'Albert , dans le palais de Sommerfet , où l'on avoit préparé un logement pour Velasco , & où , en attendant , Rovida & Taxis étoient logez. Ces deux Ministres furent assis à la droite , & les Ministres Anglois à la gauche ; ceux-ci furent censez céder la presséance aux Ministres étrangers , par honnêteté & par politesse , comme étant chez eux , & faisant les honneurs de leur pays.

Rovida parla le premier , & commença par fouhaiter au nom du Roi son maître , au sérénissime roi d'Ecoffe, d'Angleterre & d'Irlande , un heureux règne , & le félicita sur son avènement à la couronne d'Angleterre , à laquelle il étoit parvenu par un droit légitime. Taxis avoit déjà fait le compliment à Sa Majesté sur ce sujet. Il offrit en même tems au Roi toutes les forces de S. M. C. soit de terre , soit de mer , toutes les fois qu'il en auroit besoin. Il ajoûta , que la maniere dont le Roi avoit déjà reçu Taxis en qualité d'Ambassadeur du Roi Catholique, étoit d'un heureux présage pour l'avenir : que Dieu , qui *tient le cœur des Rois dans sa main, qui abbaïsse les montagnes* quand il lui plaît, & qui *sçait changer le glaive en huile*, avoit sans doute inspiré au serénissime roi de la Grande Bretagne ces conseils de paix , pour travailler sérieusement à étouffer la discorde qui regnoit entre les Rois de la Chrétienté : Que depuis la mort de la Reine Elifabeth , le flambeau de la guerre étant presque éteint , & ces deux couronnes étant échûës à un Prince , qui lui avoit toujours été cher , ainsi qu'à Philippe II. son pere , à un Prince qui n'avoit jamais pris part aux résolutions de cette Reine , & qui d'ailleurs n'avoit rien à demêler avec l'Espagne toujours amie & alliée de l'Ecoffe , sa Majesté Catholique n'avoit pas voulu négliger cette occasion de terminer la guerre , d'autant plus que le sérénissime Roi d'Ecoffe , d'Angleterre & d'Irlande , avoit toujours été étroitement lié avec la maison d'Autriche : Que c'étoit malgré lui , & après avoir été attaqué le premier , que son Pere , qui n'avoit jamais songé à envahir les États de ses voisins , s'étoit vû obligé de tourner ailleurs ses armes , destinées à combattre l'ennemi commun de la Chrétienté , qui profitant des discordes des Princes Chrétiens , faisoit tous les jours de nouveaux progrès : Qu'il y avoit eu jusqu'alors assez de sang versé & qu'il étoit tems d'épargner enfin celui des Chrétiens : Qu'après Taxis , S. M. C. avoit envoyé au Roi , en qualité d'Ambassadeur, Ferdinand de Velasco , connétable de Castille , Seigneur d'une sagesse & d'une pieté singuliere , pour travailler à un ouvrage très-agréable à Dieu : Que la pieté de Velasco lui faisant surmonter tous les obstacles , il s'étoit mis en chemin au milieu de l'hyver ; & qu'après un voyage long & pénible ; il étoit enfin arrivé sur la frontiere de Flandre ; mais que sa santé ne lui avoit pas encore permis de passer en Angleterre ;

HENRI
IV.
1604.

HENRI Qu'en attendant son arrivée, on avoit jugé à propos d'employer son ministere & celui de Taxis, pour travailler à un traité de paix entre deux des plus puissans Rois de la Chrétienté.

IV.

1604.

Il ajoûta que c'étoit un grand sujet de joye pour tout le monde, de voir sur le thrône de la Grande Bretagne, un Prince qui avoit toutes les qualitez nécessaires pour régner glorieusement, la justice, la douceur, la modération, & plusieurs autres vertus admirables : Qu'il espéroit que la paix réunissant les forces de deux grands Rois, assureroit le repos de l'Europe, & contribueroit à faire triompher de l'ennemi du nom Chrétien : Qu'il falloit donc tâcher, avec le secours de Dieu, qui est l'auteur de la paix, de bannir tous les détours, de renoncer à la gloire, de faire briller son sçavoir & son esprit, d'examiner sans aucun artifice, & de peser avec équité les avantages d'une paix qui ne pourroit manquer d'être agréable à Dieu, & de parvenir enfin à terminer heureusement cette importante affaire : Qu'il s'agissoit de l'œuvre de Dieu, c'est-à-dire, de la paix, dont la privation causoit mille maux, de la part des amis comme de celle des ennemis ; que sous les meilleurs Princes la guerre faisoit gémir les peuples, & les exposoit à la violence des méchans qui les tyrannisoient : Que de toutes parts la paix étoit désirée avec ardeur, comme la seule chose qui pouvoit procurer la sûreté publique, maintenir les loix, & assurer la liberté du commerce, qui fait subsister les villes : Que tels étoient sur-tout les vœux empressez des veuves, des pupilles, & en général de tous les gens de bien, qui joignoient leurs larmes à leurs prieres : Qu'envoyez par un Monarque puissant pour conclure cette paix si désirée, ils se sentoient un penchant extrême à seconder les vœux des peuples : Qu'ils agiroient en cette affaire avec candeur & sincérité, & qu'ils en prenoient à témoin Dieu même, scrutateur des cœurs & vengeur sévère du mensonge : Que voyant le sérénissime Roi de la Grande Bretagne & ses ministres dans les mêmes sentimens, quelques efforts que fissent les méchans, pour s'opposer à la paix, ils ne doutoient point néanmoins que cette paix si désirée ne se pût conclure aisément, sur-tout avec le secours de celui, qui en naissant a apporté la paix au monde, & qui en montant au Ciel laissa cette paix à ses Disciples ; qui viendra à notre secours ; qui s'armant *du bouclier de sa force* écrasera la tête du serpent, arrachera du champ

champ toutes les mauvaises herbes , & dissipera par sa vertu tous les ennemis de la paix.

Ainsi parla Rovida. Le comte de Northampton répondit en peu de mots , & réfuta avec beaucoup de sagesse & de modération ce que le ministre Espagnol avoit dit d'injurieux à la mémoire de la feuë reine Elifabeth , & ce qu'il avoit avancé au sujet de ceux qui s'efforçoient secretement d'éloigner la paix. C'est tout ce qui se passa le premier jour , ils s'assemblerent ainsi jusqu'à quinze fois : les ministres du Roi Catholique & de l'Archiduc ne manquoient point de mander à celui-ci & à Velasco tout ce qui se passoit dans chaque assemblée , & ce qui faisoit l'objet des contestations , & on leur envoyoit aussitôt des ordres sur ce qu'ils devoient faire ; enforte que lorsqu'ils s'assembloient de nouveau , ils étoient toujours en état de donner une réponse décisive sur ce qui avoit été contesté dans la séance précédente.

Les Espagnols proposerent d'abord une ligue offensive & défensive ; mais les Anglois se refuserent absolument à ce projet , alléguant le traité qu'ils avoient fait avec la France. Le Roi déclara en même tems qu'il ne vouloit pas se mettre dans la nécessité de faire la guerre à ceux qui suivoient la même confession de foi que lui ; que cela pourroit néanmoins arriver , s'il s'engageoit dans un traité de ligue offensive qu'il lui seroit impossible d'exécuter sans blesser sa conscience. Ainsi après quelques contestations qui durèrent plusieurs jours , on convint qu'il ne seroit question que d'un traité de paix , sans faire aucune mention de ligue offensive & défensive , & qu'on délibéreroit sur les conditions nécessaires pour rendre la paix sûre & solide.

Les Ministres Espagnols supplierent alors le Roi de se rendre médiateur de la paix entre l'Archiduc & les Etats généraux des Provinces-Unies , afin de les engager à en accepter les conditions. Le Roi reçut bien cette proposition , & se comporta en effet dans cette affaire avec beaucoup d'équité. Il se trouva plus de difficulté par rapport à la liberté du commerce , qui fut proposée de part & d'autre. Les Anglois l'accordoient pleine & entière , sans aucune réserve : les Espagnols au contraire exceptoient la navigation aux Indes , alléguant le partage ¹ fait par l'arbitrage du Pape Alexandre VI , cent ans

¹ C'est la fameuse ligne de Démarcation.

HENRI
IV.
1604.

auparavant, selon lequel la navigation aux Indes n'étoit permise qu'aux Castillans & aux Portugais : ils ajoûterent que l'union du Portugal avec l'Espagne ayant donné à S. M. C. les Indes orientales & occidentales, il n'étoit plus permis qu'à ses sujets d'y commercer, & que cette navigation étoit interdite à toutes les autres nations.

Le Roi de la Grande Bretagne, qui étoit naturellement très-équitable, & souhaitoit la paix, mais qui en même tems ne vouloit pas accepter des conditions deshonorantes, voyant qu'il ne pourroit jamais engager ses peuples à renoncer à un commerce que les Hollandois prétendoient leur être permis, qu'ils faisoient impunément, & dont ils retiroient de grands profits, ne voulut jamais consentir que ses sujets en fussent positivement exclus ; il se contenta de promettre secretement aux Espagnols, que les Anglois n'iroient point aux Indes par son ordre, mais qu'ils se serviroient du même droit que toutes les autres Nations avoient de naviger au de-là de la ligne équinoxiale. Il ajoûta que chacun devoit consulter ses forces, & que ceux qui en auroient le plus dans ces pays-là, devoient l'emporter sur les autres. Ainsi le commerce fut rendu libre, sans aucune condition. Dans tout le reste les parties s'accorderent aisément.

Le connétable de Castille passe en Angleterre.

Pendant toutes ces conférences, qui commencerent le 22 de May, Velasco alléguant toujourns sa mauvaise fanté, demeurera dans le même endroit ; & quoique la ville de l'Ecluse fût alors en danger, il ne se rendit point auprès de l'Archiduc pour conférer avec lui sur ce qu'il y avoit à faire ; il se contenta d'envoyer deux fois Alfonso Velasco son parent & Blasco d'Arragona à Gand, où son Altesse étoit. Enfin après bien des retardemens affectés, dignes de la gravité Espagnole, il se rendit à Dunkerque le 27 de Juillet, après qu'il y eut envoyé des gens pour lui faire une réception magnifique. Le 2 d'Août le chevalier Guillaume Monzon amiral de la Manche, étant venu avec des vaisseaux Anglois de haut-bord, il se rendit le lendemain à Graveline, où arriva en même tems Antoine de Ribera, envoyé par son cousin Jean Taxis Ambassadeur d'Espagne à la cour d'Angleterre. On employa trois jours à embarquer la cavalerie, les bagages, & les domestiques de Velasco, qui défendit de rien mettre, de ce qui lui appartenoit, sur les vaisseaux Hollandois

que les Anglois avoient amenez avec eux. Enfin le Dimanche après avoir assisté à la Messe, il s'embarqua de grand matin sur un petit navire, qui devoit le conduire à bord des grands vaisseaux qui l'attendoient en pleine mer, à cause des bancs de sable. Il monta sur un de ces vaisseaux; & après huit heures de navigation il débarqua aux Dunes, n'ayant pû ce jour-là, à cause du vent, aborder à Douvre.

Après que les passagers, qui payerent à la mer le tribut ordinaire, se furent un peu rétablis, ils se rendirent le lendemain à Douvre, & le 17 d'Août ils arriverent à Cantorbery, capitale de la province de Kent, où Taxis & Rovida, avec leur suite, vinrent au devant de Velasco, ainsi que le comte d'Artemberg, & les autres Ambassadeurs de l'Archiduc. Le Roi envoya au devant de lui le comte de Northampton & le comte de Nottingham gouverneur des cinq Ports, avec cinq cens chevaux & un grand nombre de charettes. Ayant remonté la Tamise sur vingt-cinq batteaux préparés à cet effet, il arriva enfin au bout de trois jours à Londres.

Le Roi, qui étoit alors à la chasse, chargea l'amiral Charles Howard de faire des excuses sur son absence. La Reine de son côté envoya au Connétable le comte de Suffolck, pour lui faire compliment sur son arrivée. Les Anglois, qui s'étoient aperçus que ce Seigneur aimoit fort le faste, lui rendirent de grands honneurs, & le reçurent avec beaucoup de cérémonie. Lorsque Sa Majesté fut revenue à Londres, elle envoya le 25 d'Août le comte de Southampton pour recevoir le Connétable, & le conduire à son audience avec une grande pompe. Velasco a écrit lui-même, que le Roi se leva dès qu'il parut, & que Sa Majesté se tint long-tems debout, jusqu'à ce qu'il eut approché plus près d'elle pour lui faire sa révérence. Il a prétendu nous faire entendre par cette circonstance, que le Roi de la Grande Bretagne lui avoit rendu de grands honneurs, aux dépens même de sa dignité. Le Roi lui parla en François, comme avoit fait Robert Cecil, qui avoit été saluer le Connétable de la part de Sa Majesté, avant qu'elle fût revenue à Londres. Les Plénipotentiaires de part & d'autre s'assemblèrent deux fois, & Velasco fut encore conduit à l'audience du Roi, à celle du Prince de Galle, & le lendemain à celle de la Reine. Il fut reçu dans ces audiences avec encore plus de pompe qu'auparavant.

HENRI
IV.
1604.

HENRI
IV.
1604.

Enfin le 29 d'Août, après avoir assisté à la Messe, Velasco se rendit le matin au Palais, avec les autres ministres, & entra dans la chapelle. Le Roi y vint peu de tems après, accompagné du Prince de Galle, & précédé de ses Heraults qui portoient des masses. La Reine s'y rendit aussi, avec toutes les Dames de sa suite. Lorsqu'on eut chanté en musique quelques hymnes au sujet de la paix, Cecil produisit le traité écrit sur du parchemin. Le Roi le donna à Velasco, qui le donna à Rovida. On apporta ensuite un exemplaire de la Bible de la version de S. Jérôme de l'édition de Plantin, comme on en étoit convenu. Le Roi ayant mis la main sur les SS. Evangiles, jura d'observer les articles du traité; il prit en même tems la main du Connétable en signe de concorde. Cela fut suivi d'acclamations, & on cria de toutes parts, vive le Roi. Il y eut ensuite un très-grand repas, où la joye égala la magnificence, & pendant lequel on lança contre la mémoire de la feuë Reine Elisabeth plusieurs traits, qu'on peut voir dans la relation que Velasco fit imprimer ensuite à Anvers, contenant le détail de toute cette négociation; soit qu'il l'eût composée lui-même, soit qu'il l'eût fait faire. Quoiqu'il en soit, ces traits injurieux y reviennent si souvent, qu'on en est rebuté.

Le Roi alla le lendemain rendre visite au Connétable, qu'un petit mal au pié retenoit au lit. Sa Majesté l'ayant embrassé, Velasco lui dit ces paroles du Centurion ¹: *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison.* Velasco après avoir été comblé de présens magnifiques, prit congé du Roi, & se rendit avec toute sa suite à Gravesende le 12 de Septembre; puis s'étant embarqué six jours après à Douvre, il aborda à Calais, où il fut reçu par Dominique de Vic qui en étoit Gouverneur. De Calais il alla à Graveline, & de-là à S. Omer en Artois. Il arriva enfin à Gand le 19 de Septembre dans le tems de la reddition d'Ostende. Il vint à Arras, où l'Archiduc étoit alors, & s'y aboucha avec ce Prince.

Velasco prit ensuite sa route par la France, comme il avoit fait en allant, & vint à Fontainebleau, où le Roi lui fit encore de grands honneurs. Ce Seigneur étant allé souper à l'Hôtel

Honneurs que
le Connétable
de Castille re-
çoit en Fran-
ce.

¹ Il y a dans le texte *Cornelii Centurionis*: C'est une méprise. Le Centurion Corneille est celui dont il est parlé au chap. 10. des Actes des Apôtres.

A l'égard de celui qui reçut J. C. dans sa maison, son nom n'est point marqué dans l'Evangile.

de Zamet , le Roi y vint avec sa bonté & sa familiarité ordinaires , & se mit à table. Velasco ayant voulu présenter à genoux la serviette au Roi , Sa Majesté ne voulut point le souffrir, & lui dit qu'en agissant ainsi familièrement , il ne prétendoit point recevoir des honneurs , mais en rendre. Le Roi ayant parlé pendant le repas de la parenté , qui étoit entre la maison de Velasco & les Rois de Navarre : le Connétable dit que les Rois , ainsi que les Dieux , n'avoient ni parens ni alliez. Cette bonté du Roi charma l'Espagnol , qui étoit d'une vanité extrême , & il fit plus de cas de cet honneur que de tous les magnifiques présens du Roi de la Grande Bretagne.

Au reste , voici les principaux articles du traité de paix conclu en Angleterre ; articles qui ne se trouvent point dans la Relation de Velasco : Qu'il y auroit une paix sûre & durable entre les deux Rois , tant sur mer , que sur terre : Que toute guerre cesseroit entr'eux , & que les prisonniers faits de part & d'autre , depuis le 14 d'Avril , seroient mis en liberté : Qu'ils ne feroient aucun traité avec quelque Puissance que ce fût , au préjudice de l'un ou de l'autre , & qu'ils ne donneroient aux ennemis ni troupes , ni argent , ni munitions , ni conseils : Que si on avoit fait quelque traité préjudiciable à l'un ou à l'autre , ce traité seroit rompu : Que les deux Rois & les Archiducs ¹, empêcheroient leurs sujets de causer aucun préjudice à leurs voisins.

Comme on avoit contesté quelque tems au sujet de Flessingue , de la Briele , ou la Brille , & du fort de Ramekens , (parce que les Archiducs demandoient , que ces places leurs fussent renduës , comme appartenant à la maison d'Autriche) le roi de la Grande Bretagne , qui par rapport au traité conclu entre la feuë reine Elisabeth , & les Etats Généraux , sentoit qu'il ne pouvoit les rendre qu'aux Hollandois , quand il faudroit les restituer , se défendit sur cet article ; & déclara qu'il ne pouvoit , sans violer sa foi , qu'il avoit résolu de garder à l'égard de tout le monde , accorder ce qu'on lui demandoit. Mais en même tems il engagea sa parole royale , qu'il feroit tous ses efforts auprès des Etats Généraux , pour les porter à accepter des conditions de paix justes & équitables , avec ses chers freres les Archiducs , en leur fixant un tems suffisant pour se

1. C'est-à-dire , l'Archiduc Albert , & l'Archiduchesse Isabelle.

HENRI
IV.
1604.

Articles du
Traité de paix
entre l'Espa-
gne & l'An-
gletene.

HENRI
IV.
 1604.

déterminer ; Que s'ils refusoient de se rendre à ses sollicitations, Sa Majesté se tiendroit dégagée des obligations du traité conclu entre la reine Elifabeth & eux ; qu'alors elle feroit ce qu'elle jugeroit juste & raisonnable , par rapport à ces places , & que le roi Catholique & les Archiducs connoïtroient combien il faisoit cas de leur amitié : Qu'en attendant il recommanderoit aux garnisons Ecoffoises & Angloises , de ne donner aucun secours aux Hollandois , ni poudre , ni canons , ni boulets , ni vivres ; de ne rien faire , en un mot , contre ses chers freres les Archiducs.

On convint que le commerce feroit libre dans les Etats des deux Rois , & des Archiducs ; que les Anglois & les autres sujets de sa majesté Britannique , ne seroient obligez de payer aucuns nouveaux droits : Que les vaisseaux de l'une & l'autre nation ne pourroient être arrêtez dans les ports ; & que comme il leur seroit libre d'y entrer , ils pourroient aussi en sortir librement. A l'égard des vaisseaux armez , il fut réglé , que s'ils étoient obligez de relâcher à quelque port appartenant à l'une des parties , pour être radoubez , & approvisionnez , cela leur seroit permis , pourvû que le nombre n'excédât point sept ou huit , & qu'ils n'y demeurassent qu'autant de tems qu'il seroit nécessaire , pour se refaire , & se fournir de ce qu'ils auroient besoin ; enforte qu'on ne gêneroit en aucune maniere le commerce libre des Nations : Qu'en cas que le nombre des vaisseaux armez fût plus grand , ils ne pourroient entrer dans les ports , sans la permission expresse du Prince : Que les sujets desdits Princes , jouïroient également des mêmes droits dans le territoire des uns & des autres : Que les Anglois , les Ecoffois & les Irlandois , ne prêteroient point leurs noms aux Hollandois , ni aux Zelandois , qui voudroient trafiquer en Espagne : Que les Anglois , les Ecoffois , & les Irlandois , qui y négocioient , seroient exempts de l'impôt de trente pour cent , & ne seroient obligez qu'à payer les droits imposez antérieurement à celui-là : Que le roi de la Grande Bretagne , ne permettroit point que les marchandises achetées en Espagne , fussent portées ailleurs , que dans ses Royaumes , ou dans les ports de la Flandre , & qu'il publieroit une ordonnance à ce sujet : Qu'en cas de contravention , la marchandise seroit confisquée , & que les contrevenans seroient désormais privez de l'exemption

de l'impôt de trente pour cent : Que les anciens traités entre les ducs de Bourgogne & les comtes de Flandre , d'une part , & les rois d'Angleterre , d'Irlande , & d'Ecosse , de l'autre , tant de fois renouvelés , & suspendus par les guerres , les privilèges , les concessions , les graces , que la guerre avoit fait cesser , auroient désormais leur premier effet : Que les Anglois , les Irlandois & les Ecossois , qui trafiquoient en Espagne , pourvû qu'ils ne donnassent aucun scandale public , ne seroient point inquietez par rapport à la Religion : Qu'en cas qu'il survînt entre les Princes quelque différend , qui obligearit d'interrompre le commerce , les Négocians , de part & d'autre , seroient avertis de retirer leurs effets dans l'espace de six mois ; qu'ils ne pourroient , avant ce terme expiré , être arrêtez , ni leurs effets saisis : Que l'un ne pourroit , sous prétexte de guerre , retenir dans ses ports les vaisseaux marchands de l'autre , qui y seroient à l'ancre , sans en avoir préalablement donné avis au Prince , dont ces vaisseaux dépendoient , & avoir obtenu son consentement : Que si l'une des deux parties contrevenoit à ces articles , le traité ne seroit point pour cela censé rompu ; mais que le tort seroit réparé aussitôt , par la voye de droit : Que les prisonniers de guerre , & les esclaves des galeres seroient de part & d'autre mis en liberté , en payant les dépenses qu'ils auroient faites , & dont ils seroient d'accord : Que les actions en matiere civile , intentées dans le tems que la guerre avoit commencé , ne seroient point sujettes au laps de tems , & pourroient être reprises & continuées , à moins que la chose , dont il étoit question , n'eût été confisquée : Que les procès , au sujet des prises faites pendant la guerre , & du butin , seroient poursuivis dans le territoire du Prince , contre les sujets duquel l'action auroit été intentée : Qu'en cas que les Etats Généraux des Provinces-Unies , voulussent traiter de la paix avec les Archiducs , ou leurs successeurs , lesdits Archiducs trouveroient bon , que le roi de la Grande-Bretagne s'entremît en leur faveur. On comprit de part & d'autre dans ce traité , passé à Londres le 24 de Juillet (vieux stile) ou le 14 (nouveau stile) les Princes amis , & les Nations alliées.

A l'occasion de l'imposition de trente pour cent , que le Roi avoit établie l'année précédente au mois de Fevrier , & l'archiduc Albert , au mois d'Avril de la même année ; le roi de

HENRI
IV.

1604.

Impôt de trente pour cent sur les marchandises.

HENRI
IV.
1604.

France jugea à propos au mois de Novembre suivant, d'établir le même impôt sur les marchandises venant d'Espagne & des Pays-Bas. Cependant, Sa Majesté voyant que cette espèce de repréailles avoit entièrement fait cesser le commerce, voulut mettre le roi Catholique & l'Archiduc dans la nécessité de révoquer l'impôt de trente pour cent. Pour cet effet, elle interdit enfin aux Espagnols, & aux Flamands soumis à l'Archiduc, tout commerce avec ses sujets, auxquels elle défendit pareillement de commercer avec eux. Au mois de Juillet suivant, le Roi publia encore une déclaration à ce sujet, dans laquelle il ajouta plusieurs autres articles. Ces ordonnances firent beaucoup de tort aux affaires des Négocians, & occasionnerent de tous côtés de grandes plaintes de leur part.

Le Roi, croyant qu'il étoit honteux pour lui de souffrir le procédé du roi d'Espagne & de l'Archiduc, quoiqu'il prévît, que ses ordonnances à ce sujet seroient également préjudiciables à ses sujets & à ses voisins, jugea à propos de mépriser tous les murmures, & aima mieux persister dans ses défenses rigoureuses, que de sembler, par une lâche condescendance, avouer sa foiblesse; persuadé, que s'il mollissoit en cette occasion, ou s'il dissimuloit, des gens aussi audacieux que le sont les Espagnols, se sentiroient par-là excitez à lui faire encore quelque nouvelle injure.

Le nonce du Pape, qui craignit que ce différend ne donât atteinte au traité de Vervins, fit tous ses efforts, pour que le Roi, tandis qu'on engageroit l'Espagne à supprimer l'impôt, (suppression dont il se donnoit pour garant) relâchât un peu de son droit, & rétablît, en attendant, la liberté du commerce. Plusieurs courtisans, par les mêmes motifs, conseilloyent à Sa Majesté de modifier son ordonnance. Mais le Roi, suivant les conseils de Rôny, ne voulut rien changer à la disposition de ses édits, par rapport à cet objet, & rien ne le put jamais engager à faire une chose indigne de lui, & du nom François. Enfin, cette affaire ayant été discutée à Fontainebleau en présence de Velasco, lorsqu'il retournoit des Pays-Bas en Espagne, il fut arrêté à la sollicitation du Nonce, que le droit de trente pour cent seroit supprimé. En même tems la liberté du commerce fut rétablie; & après de longues contestations, on convint enfin de certains articles le 12 d'Octobre, entre Rôni &

& Nicolas Brulart de Silléri, d'une part, & Balthazar de Zurniga, & Alexandre Rovida, de l'autre.

Après les sièges d'Ostende & de l'Ecluse, il n'y eut presque aucune autre expédition de guerre cette année. On découvrit à Brunswick en Saxe une conjuration, qui fut le prélude d'une guerre ouverte, que firent l'année suivante les princes de Brunswick. Il y avoit dans cette ville peuplée & riche, un homme, nommé Henning de Brabant, d'un sçavoir peu commun, qui par sa réputation de probité, & par son expérience, avoit mérité d'être fait commandant de la ville. Henning tâcha de brouiller le peuple avec le Sénat, dans le dessein de livrer la place. Comme il en avoit toutes les clefs, il voulut aussi avoir celles de la porte saint Michel. Mais les Bourgmestres les lui refuserent; ce qui causa une émotion, & fit courir tout le peuple en foule vers cette porte. On trouva aux environs 500 chevaux, & autant d'hommes d'infanterie en embuscade. Le peuple devint alors furieux; Henning, soupçonné & arrêté, avoia son crime, & fut condamné au supplice destiné aux coupables de haute trahison. On lui coupa les doigts, & on le tenailla par deux fois avec un fer chaud. Il fut ensuite coupé vif en quatre quartiers. On brûla ses intestins, & les autres parties de son corps furent exposées dans les carrefours de la ville.

Il y eut vers le même tems un soulèvement à Emden dans l'Oostfrise. Les Protestans se persuaderent, que quoique le différend, qu'ils avoient eu l'année précédente, fût terminé, le comte Enno ne s'étoit pas néanmoins reconcilié de bonne foi avec eux. Ce qui augmenta leurs soupçons, fut que vers ce tems-là Jean épousa la fille de son frere Enno, quoique celui-ci fit paroître, que ce mariage se faisoit malgré lui. Il s'empara en même tems du comté de Riberg, & de quelques-autres pays, sans que son frere s'opposât à ces conquêtes. Le Pape accorda la dispense du mariage, par l'entremise de Leonard Rubens, abbé d'Abdinchoff, qui fit insérer dans la dispense, que c'étoit à condition que Jean protégeeroit l'ancienne Religion, & ceux qui la suivoient.

Ceux de Paderborn eurent aussi la hardiesse de s'élever contre leur Evêque, Theodoric de Furstemberg. Cette ville secondée des villes Anseatiques, avec qui elle est alliée, disputa

HENRI
IV.

1604.

Affaires d'Allemagne.

HENRI
IV.
1604.

à son Evêque la juridiction civile & ecclésiastique ; ils firent à ce sujet plusieurs choses , qui ne furent pas approuvées de ceux même de leur religion. Jean, sous prétexte de la guerre de Hongrie , leva des troupes , & vint au secours de l'Evêque : on tâcha de surprendre la ville par adresse, à la faveur des intelligences qu'on y avoit avec les partisans du Prélat. On pétarda deux portes , qui furent brisées ; mais on ne put réussir à la troisième , que les partisans de l'Evêque avoient promis d'ouvrir ; parce que tous les bourgeois y accoururent. Enfin on convint de ces conditions : Que l'Evêque seroit admis dans la ville : Que du reste on ne feroit aucun mal à qui que ce fût : Que la mémoire de ce qui s'étoit passé seroit abolie, & que les anciens privilèges de la ville seroient maintenus.

On avoit dressé d'autres articles favorables à l'Evêque : mais tandis qu'on en faisoit la lecture dans la maison de ville, Li-boire Wichart Bourgmestre arracha le papier , comme pour le déchirer. Bertholt de Cleves, qui étoit du parti de l'Evêque, ne put souffrir ce procédé ; il donna un soufflet au Bourgmestre, le renversa de son siège , & le fit charger de chaînes , comme un homme qui passoit pour l'ennemi de la paix , & qu'on regardoit comme le flambeau de la discorde , entre l'Evêque & les bourgeois. Alors tout le peuple étant accouru en foule , on ouvrit les portes , & Jean ayant été reçu dans la ville , au milieu des acclamations de ceux qui étoient de son parti , il mit des corps-de-garde dans le marché , dans les places & sur les murailles , & ordonna aux bourgeois d'apporter leurs armes. Il assigna en même tems des logemens aux soldats. Ceux qui suivoient l'ancienne religion se réjouirent d'abord , voyant que le Magistrat , qui avoit favorisé jusqu'alors les sectaires , alloit être puni : mais à la vûe des désordres que commettoient les soldats , & qui augmentoient tous les jours , ils commencèrent à se repentir : ils regretterent la perte de leur liberté , & virent avec douleur que la fureur des haines n'avoit plus ni bornes , ni frein.

On tira de prison le malheureux Wichart chargé de chaînes. Il fut d'abord durant quelques heures exposé aux insultes & aux outrages de la populace , qui lui cracha au visage ; il fut ensuite appliqué à la question , & on lui versa dans le nez de la lie de vin brûlé. Enfin il fut condamné comme

coupable de trahison à l'égard de son Prince & de sa patrie, sans qu'on lui eut accordé les trois jours ordinaires pour se pouvoir justifier; & par l'ordre de l'Evêque il fut conduit au supplice. Wichart sur le point d'être exécuté, ayant aperçu le Prélat qui avoit voulu être présent à ce spectacle: « Vien, s'écria-t-il, Evê- » que, vien étancher ta soif dans mon sang. » En disant ces mots il se coucha sur le banc, où il fut tout vivant coupé en quatre quartiers. Pour outrager sa femme & ses enfans, on fit passer devant leur maison la tête & les autres membres du malheureux Bourgmestre, qui furent ensuite exposez dans des places publiques.

Tout cela se fit avec tant de promptitude, que Maurice Landgrave de Hesse, protecteur de Paderborn, & qui s'étoit mis en chemin avec trente-deux compagnies d'infanterie & deux cens chevaux au bruit de ce qui se passoit en cette ville, ne put y arriver à tems. Il posta ses soldats à Warbourg & aux environs. Les citoyens, qui s'étoient montrez oppozés à l'Evêque, furent traitez très-durement, & la plupart punis par la perte de leurs biens. Les privileges de la ville furent abolis, & on lui ôta le droit de juridiction souveraine.

Il y avoit eu jusqu'alors une contestation au sujet de l'évêché de Strasbourg, entre Jean George de Brandebourg fils de l'Electeur, & le cardinal Charle de Lorraine. Les Chanoines, dont les uns suivoient l'ancienne religion, & les autres la Confession d'Ausbourg, étoient toujours partagés entre eux par rapport à cette affaire, qui par l'intervention de la France avoit été plutôt suspenduë que terminée. Elle le fut enfin par la mediation de Frederic duc de Wirtemberg, qui y étoit lui-même interessé, & on convint de ces conditions: Que Jean George de Brandebourg cederait l'Evêché au cardinal de Lorraine, qui lui donneroit cent trente mille écus d'or: Que le duc de Wirtemberg, garant du traité, posséderoit durant l'espace de trente années la ville & le baillage d'Obernagh, & que pendant ce tems-là il payeroit, à l'acquit de Jean-George de Brandebourg, trente mille écus d'or aux créanciers de ce Prince, & à lui tous les ans la somme de 9000 écus d'or: Qu'au bout de trente ans, le cardinal de Lorraine ou ses successeurs pourroient racheter ce baillage pour la somme de quatre cens mille écus d'or. Ce traité fut fait à Hagenaw le 12 de Novembre.

HENRI
IV.
1604.

Peu de tems après, les villes de Lubeck, de Dantzick, de Cologne, de Hambourg & de Brême, envoyèrent des députés aux princes de l'Europe, pour renouveler les privileges de la société Anféatique. Ces députés s'étant rendus d'abord à la cour de Jacque roi de la Grande Bretagne, ils y trouverent beaucoup d'opposition, parce qu'ils n'étoient munis d'aucunes lettres de l'Empereur; ainsi ils furent renvoyez fans avoir rien conclu. Ils vinrent ensuite en France, où ils furent mieux reçûs par le Roi, qui étoit à Fontainebleau. De là ils se rendirent en Espagne.

Affaires de
Suede.

Il y eut cette année en Suede une révolution mémorable, & qui avoit eu jusqu'alors peu d'exemples. Tous les Ordres de ce Royaume y concoururent par une loi irrévocable. Depuis plusieurs années, & sur-tout depuis l'an 1599, il y avoit de grands différends entre Sigismond¹ Roi hereditaire de Suede, & son oncle le duc Charle², au sujet du gouvernement civil de ce Royaume, & plus encore au sujet de la Religion. Sigismond, secondé des Polonois, étoit venu deux fois de Pologne en Suede, & avoit été obligé d'en sortir avec deshonneur & avec perte. Après son second départ, comme il s'étoit rendu fort odieux, on arrêta ses principaux ministres, & par un decret severe des Etats, qui avoient alors une grande autorité, ils furent condamnez à mort. Ils la souffrirent avec un courage & une constance, qui indigna bien du monde contre le duc Charle. En conséquence le Roi d'un côté, & Charle son oncle avec les Etats de l'autre, s'écrivirent réciproquement des lettres dures & pleines de reproches amers. Enfin par un decret des Etats, le roi Sigismond fut déposé: le motif de sa déposition étoit que contre la volonté de son ayeul, & contre les loix publiées dans l'assemblée des Etats généraux, il avoit voulu changer la religion de l'Etat, donner atteinte aux libertés & privileges du Royaume, & bâtir de nouveaux Forts.

Le Duc Charle, soit par modestie, soit qu'il se contrefit, refusa d'abord la Royauté, quoi qu'il passât pour l'auteur du decret des Etats touchant la déposition de Sigismond. Il se déclara pour l'élection du Prince Jean, fils du Roi Jean, frere de Sigismond, & son neveu, qui n'avoit eu aucune part dans tout ce que le roi Sigismond avoit fait au préjudice des

¹ Roi de Pologne.

² Duc de Sudermanie.

Suedois. Jacque Typot¹, qui dans le tems de ces mouvemens étoit en Suede, & qui se rendit ensuite à la Cour de l'Empereur, où il mourut, tout éloigné qu'il étoit des sentimens des Protestans, parle ainsi du Prince Charle, avec qui il avoit vécu très-familierement, dans la Relation qu'il a écrite de cet événement. Ce Prince, dit-il, étoit très-éloigné de vouloir usurper une couronne, qui ne lui appartenoit point; mais entraîné dans la fuite par le zele ardent qu'il avoit pour sa religion, son ambition qui étoit foible & legere, s'accrut insensiblement, & il se vit comme forcé par le danger où il se trouvoit, & par la nécessité des conjonctures, de consentir malgré lui que les Etats l'élevassent sur le thrône.

A l'égard du Prince Jean, voyant la situation des affaires; il se défendit d'accepter la couronne que Charle son oncle lui offroit, & dont il redoutoit le poids qu'il ne se croyoit pas capable de porter. Il fit à ce sujet un discours dans l'assemblée des Etats, par lequel il déclara qu'il cedoit la couronne à son oncle, auquel il protesta qu'il seroit toujours soumis, ainsi qu'aux Etats généraux. Il fit ensuite serment qu'il ne tremperoit jamais dans tout ce que Sigismond pourroit faire. Après cela le Senat & les Etats de Suede, les Comtes & les autres Seigneurs, les Evêques, les Nobles, les Ecclésiastiques, les Officiers de guerre, les Villes, & les Communautéz, dans une diète convoquée à Norcopen le 21 de Mars, défererent la royauté à Charle, & firent des loix par rapport à l'Union héréditaire déjà établie par Gustave son ayeul. Le couronnement de Charle fut d'abord fixé au jour de la fête de S. Barthelemi: mais à la sollicitation de Charle même, cette cérémonie fut différée. Voici les nouvelles loix qui furent faites par rapport à l'Union héréditaire: on déclara que si Charle venoit à mourir, avant que son fils Gustave Adolfe eût atteint l'âge compétent pour pouvoir gouverner par lui-même, c'est-à-dire, l'âge de dix-huit ans, l'administration du Royaume appartendroit au Prince Jean, & à la veuve de Charle, auquel on joindroit un certain nombre de Senateurs, que Charle nommeroit par son testament, pour être les tuteurs & les conseillers du jeune Prince. Comme il étoit constant par des preuves certaines, qu'outre ceux qui avoient été condamnez à mort à

¹ Il est parlé de lui à la fin de ce Livre.

HENRI
IV.
1604.

Lincopen , pour avoir formé de pernicious complots contre le duc Charle , & sans compter ceux qui étoient détenus en prison pour le même sujet , il y en avoit encoré beaucoup d'autres qui avoient en vûe de rendre le Royaume électif , à l'exclusion de la race de Gustave (ce qui étoit un projet très-pernicious) ils furent tous déclarez en général criminels d'Etat , & leurs enfans incapables d'entrer jamais dans le Senat.

Ensuite on cita tous ceux qui étoient sortis du Royaume , & on leur ordonna de revenir dans l'espace de six mois , en leur promettant toute sûreté , & en les menaçant de les traiter en rebelles , s'ils n'obéissent. On excepta de cette grace générale (à moins que le Roi Charle par une grace spéciale ne jugeât à propos de leur pardonner) les deux Georges Possé , qui s'étoient enfuis du Royaume , avec leurs complices , les comtes Eric , Axel & Gustave , Jean , Eric , & Axel Gyllenstiern. De plus il fut résolu , qu'on entretiendroit sur pié 9000 hommes Suedois ou étrangers durant trois années , pour faire la guerre à Sigifmond & aux Polonois , à commencer au mois de Mai prochain.

On fit aussi d'autres réglemens touchant le gouvernement civil : il fut ordonné : Que conformément au décret de Stockholm , on feroit un examen du Droit & des loix qu'on suivoit dans le Royaume , & qu'on reformeroit ce qui paroîtroit le mériter ; Que les voitures & les logemens que les Curez étoient obligez de fournir , selon la coûtume , seroient réglez conformément à la dernière ordonnance du Regent ; enforte que personne ne pourroit loger chez un Curé , ou chez un payisan , sans payer ce qui étoit dû raisonnablement. On ordonna encore que le prix de la monnoye étrangere ne pourroit augmenter suivant la volonté des particuliers , & que le Taler Imperial ¹ , par exemple , ne vaudroit que trente-six gros de Suede. On renouvela aussi l'ancienne ordonnance touchant l'argent non monnoyé , qui se trouveroit parmi les marchandises qu'on transporte hors du Royaume , lequel seroit porté à la banque pour en fabriquer des especes. Il fut ordonné qu'aucun des Gouverneurs , ou de ceux qui possédoient des charges dans le royaume , ne pourroit lever de nouveaux impôts sur les sujets , à l'insçû de ceux dont ils dépendoient , sous peine d'être traitez en criminels d'Etat : Qu'excepté celui qui gouvernoit l'Etat ,

¹ Ou Rifdale , Monnoie d'Allemagne qui vaut environ deux Florins & demi.

personne n'auroit droit de faire grace pour les crimes capitaux, ne se mêleroit d'étouffer, ou d'accommoder ces sortes d'affaires, & n'y conniveroit en aucune façon; mais qu'elles seroient renvoyées aux Juges ordinaires. On regla les poids & les mesures, pour les rendre uniformes & légitimes.

HENRI
IV.
1604.

Comme par le testament de Gustave, il avoit été ordonné que pour la dot des filles du Roi, on léveroit dans les provinces cent mille talers, Charle fut prié de régler avec le Senat la répartition qui seroit faite de cette somme sur les provinces, & de faire sur cela une loi. Il fut ordonné que l'on établiroit des manufactures en differens endroits du royaume, qui seroient jugez convenables; & que chaque ouvrier payeroit tous les ans un taler au thresor Royal: Que ceux qui tenoient des fiefs du Roi, ne pourroient, de leur autorité privée, lever des décimes, ou faire d'autres semblables exactions dans les provinces, à raison de ces fiefs, sous peine d'en être privés. On prescrivit par le même décret la maniere de lever exactement les décimes; on ordonna, que pour éviter les fraudes & empêcher qu'on ne mêlât dans le fer, qui seroit transporté hors du royaume, des matieres de cuivre, ou autres matieres, le fer seroit fabriqué en barres: Que ceux qui tenoient des fiefs relevans du Roi, demanderoient d'y être confirmés par ses successeurs, & qu'il ne seroit permis aux possesseurs de ces fiefs, ni de les fiéfer à d'autres, ni de les aliéner; & qu'en cas qu'ils vinssent à mourir sans hoirs mâles, le fief seroit reversible à la Couronne, ou au Seigneur dont il relevoit; à condition néanmoins qu'on auroit soin de pourvoir à la dot des filles: Qu'à l'égard de la moitié des amendes, qui devoit être portée au thresor Royal, comme il s'y commettoit ordinairement beaucoup de fraudes, on exhiberoit la copie du jugement, & l'original des comptes, afin de satisfaire pleinement aux droits du Roi: Que si Sa Majesté étoit obligée de voyager hors du royaume, elle seroit tenuë, suivant le Statut de Stockholm, d'être de retour pour la fête de S. Barthelemi.

Le duc Charle & le Prince Jean souscrivirent à tous ces decrets avec les députez des Etats. Le même jour on renouvela le decret de l'année 1544 fait à Arosen par tous les Ordres du royaume, par lequel le droit d'élection étoit aboli, & la couronne renduë hereditaire à perpetuité dans la famille de Gustave,

HENRI
IV.
1604.

tant qu'il y auroit des hoirs mâles de cette maison. Ce decret avoit toujours été observé depuis, & on n'y avoit donné une espece d'atteinte qu'à l'occasion du mauvais gouvernement d'Eric, & de la conduite imprudente de Jean qui avoit été mis en sa place, & ensuite de celle de son fils Sigismond, qui avoient voulu l'un & l'autre changer la religion reçûë dans l'Etat. On décida alors que la couronne, dont Sigismond s'étoit rendu indigne, en violant la constitution de Sudercopen, seroit censée dévoluë, suivant l'ordre de la succession, à son oncle Charle & à ses heritiers legitimes, c'est-à-dire, à ses hoirs mâles, & aux descendans de ceux-ci: Qu'au cas qu'ils vinssent à manquer, la couronne passeroit selon le même ordre aux hoirs mâles du Prince Jean, qui par une déclaration faite entre les mains des Etats, renonçoit actuellement à son droit; excluant à perpetuité les descendans de Sigismond roi de Pologne: Que si la posterité de Jean venoit à finir, on mettroit la couronne sur la tête de quelque fille de la famille de Gustave, en vertu de cette constitution; & que cette fille par le consentement & le choix des Etats, seroit mariée à un Seigneur Suedois, qui suivroit la religion de l'Etat, ou à quelque Prince d'Allemagne descendant de Gustave par les femmes: Que si elle faisoit autrement, elle seroit déchuë de son droit à la succession, dont les filles & les petites-filles de Sigismond seroient excluës à perpetuité. Le motif de cette exclusion fut ici repeté: c'est que Sigismond avoit renoncé à la Confession d'Ausbourg reçue dans le royaume, & approuvée par les Etats comme orthodoxe & conforme à la parole de Dieu & aux écrits des Prophetes. En conséquence il fut ajouté, que tous ceux qui deormais succederoient au royaume de Suede, seroient serment d'embrasser cette Confession, & qu'ils n'épouseroient point de femme d'une religion différente. Il fut encore réglé, qu'aucun des Princes hereditaires, qui par l'Union étoient appellez à la couronne, ne pourroit accepter une autre couronne ou des Etats éloignez; parce qu'on avoit connu par experience qu'il en résulroit des troubles, & plusieurs inconveniens pour l'Etat, soit par l'absence du Roi, soit par le séjour des étrangers dans le royaume. Enfin on fit des decrets touchant l'obéissance constante & fidele qui seroit toujours renduë aux Princes hereditaires. On conserva au Prince Jean, & à ses heritiers legitimes par le même decret

decret la possession de la principauté, qui avoit été assignée au duc Magnus par le roi Gustave. Elle fut depuis beaucoup augmentée par les Etats, & conserée à titre de donation.

Dans un abrégé historique publié à Stockholm onze ans après, au sujet de cette assemblée des Etats, on trouve inferé le discours du prince Jean, prononcé dans cette assemblée. Il y rend graces à Charle son oncle de plusieurs bienfaits qu'il en a reçus, entr'autres de ce que par son zèle & par ses soins il n'étoit point tombé entre les mains des Jesuites & des Papistes: ce qui fait connoître que cette révolution arrivée en Suede, fut causée par la crainte qu'on eut que Sigismond & ses ministres ne changeassent la religion dans ce royaume. Enfin Jean ayant étendu la main en signe d'approbation, promit expressément foi & obéissance à Charle son oncle, & après lui à ses cousins germains Gustave Adolfe, & Charle Philippe fils de Charle. La principauté d'Ostrogothie ou Ostrogotland, lui fut donnée par son oncle Charle l'année suivante, comme il fut marqué dans la nouvelle transaction qui fut faire alors. Car bien que le jour de la fête de S. Barthelemi eût été fixé pour le couronnement de Charle, ce Prince ne voulut néanmoins prendre le titre de Roi, que deux ans après, le prince Jean ayant alors dix-neuf ans & étant dans un âge où il pouvoit ratifier plus authentiquement la renonciation qu'il avoit faite.

La religion ne causoit pas moins de troubles dans la Hongrie, & dans la Transylvanie où les esprits étoient fort échauffez à ce sujet. George Basta, n'ayant en apparence aucune inquiétude par rapport au dehors, s'appliquoit uniquement, comme il en avoit ordre, à regler les affaires de la Hongrie, & à remedier aux desordres de l'Etat. Usant d'une sévérité excessive à l'égard des Protestans, (ce que les personnes sages regarderent comme une conduite fort imprudente dans les circonstances présentes;) il défendit l'exercice public de toute autre Religion, que de la religion Catholique. Maître de presque toute la Transylvanie, il punissoit la Noblesse par la perte de leurs biens. Cependant dans la dernière assemblée des Etats, on leur avoit fait quelque grace, & on leur avoit accordé la faculté de racheter en argent comptant la quatrième partie de

HENRI
IV.
1604.

Affaires de
Hongrie & de
Transylvanie.

HENRI
IV.

1604.
* au Colofwar.

leurs biens , afin qu'ils puffent dans la fuite payer les decimes. On taxa la ville de Cronftat à 80000 écus d'or , & celle de Claufembourg * à 20000.

Sur ces entrefaites on perdit la ville de Pefth par un accident également trifte & honteux. On négocioit alors , pour un traité de fufpenfion d'armes entre les Chrétiens & les Infideles ; cependant on étoit incertain à la Porte , fi la guerre ne s'allu-meroit pas entre les Turcs & les Perfans. Ceux-ci voyant le thrône Ottoman occupé par un enfant , avoient fait des courfes de tous côtez fur les frontieres de l'Empire. Après avoir repris Tauris , ils s'étoient avancez jufqu'à l'Euphrate , & s'étoient emparez de Bagdat. Cependant on attendoit de jour en jour le Grand Vifir qui , à ce qu'on difoit , venoit dans la Hongrie à la tête de 10000 Janiffaires , & d'une armée très-nombreufe ; & on avoit reçu avis de Constantinople qu'il avoit ordre fur-tout de prendre Pefth , afin de mettre Bude à couvert de ce côté-là.

Ainfi , quoique la garnifon de Bude eût plufieurs fois donné fa parole de ne rien entreprendre pendant la trêve contre la ville de Pefth , le gouverneur de cette place nommé Jaghenrui , Gentilhomme de la province , effrayé de l'arrivée des Tartares , qui felon leur ufage faifoient des courfes aux environs ; & s'imaginant qu'ils étoient les avant-coureurs d'une armée nombreufe , prit confeil de la crainte dont il étoit faifi , & réfolut auffi-tôt d'abandonner la place avant qu'elle fût investie. Après avoir expofé aux officiers le danger où ils étoient , & leur avoir communiqué fon defsein , il fortit de Pefth le 3 de Septembre avec cinq enfeignes & fix efeadrons , emportant 300 facs de farine. Il laiffa dans la ville les canons & les autres munitions de guerre , & fe contenta de mettre le feu à quelques maifons. A peine eût il fait un mille , qu'il rencontra 500 Heiduques , qu'Alheim gouverneur de Gran * envoyoit à fon fecours , avec des batteaux chargez d'avoine & d'autres munitions. Ces Heiduques voyant qu'on avoit abandonné Pefth , prirent le parti de fe retirer de bonne heure , pour ne fe pas expofer à un danger évident ; & s'étant joints aux troupes de la garnifon , ils abandonnerent les batteaux , dont les Turcs s'emparerent , & fur lesquels ils trouverent 200 facs d'excellente avoine.

* au Strigonic.

Ceux de Bude s'étant apperçus du départ de la garnison de Pest, accoururent aussi-tôt pour éteindre l'incendie. Pour Jaghenrui, il se retira à Gran, où après avoir été sévèrement reprimandé par Alheim, il fut conduit en prison & chargé de fers. Comme le Congrez pour la trêve duroit encore, le Bacha de Bude, qui ne vouloit pas qu'on pût lui reprocher d'avoir violé la foi qu'il avoit jurée, envoya faire des excuses à Alheim sur ce qui s'étoit passé : il lui fit dire, que cette place si voisine de Bude ayant été abandonnée par la garnison, qui y avoit mis le feu, il avoit craint que d'autres s'en emparassent & que le feu n'en consumât toutes les maisons, si on négligeoit d'éteindre l'incendie ; qu'il n'avoit pû s'empêcher de mettre garnison dans la place pour la mettre en sûreté, & éteindre le feu ; que ce ne devoit point être un obstacle à l'échange des prisonniers de part & d'autre ; & que malgré cet incident, on pourroit pendant le cours de la trêve terminer à l'amiable tous les differends qui s'éleveroient sur les frontieres.

HENRI
IV.
1604.

Depuis ce temps-là les Imperiaux firent des courses sur les terres des Turcs. Pallant gouverneur de Wari étant allé au-devant du Grand Visir avec un détachement de 100 chevaux, pour reconnoître l'armée ennemie, fut attaqué, vaincu & fait prisonnier. Le comte de Zrin * fut plus heureux ; car ayant rencontré près de Zigeth un parti de Turcs, dont le nombre étoit fort supérieur à celui de ses gens, il leur livra un combat, qui fut très-opiniâtré, & enfin les tailla tous en pieces.

* ou Scrin.

Cependant le Grand Visir vint camper devant Gran le 19 de Septembre, dans le dessein de faire le siège de cette ville. Les Turcs commencerent par escarmoucher contre les Hussars ; ensuite ils se retrancherent sur une hauteur vis-à-vis le mont S. Thomas. George Basta de son côté éleva près de Gran un Fort où il pouvoit mettre du canon, & mit des barques entre l'isle & la ville de Ratzenstat, pour s'opposer aux courses des ennemis. Le comte de Sultz fit ensuite la revûe des troupes & leur avança quelques mois de leur paye ; ce qui les réjoüit & les anima.

Le 24 de Septembre les Turcs attaquerent le château, & furent repoussés avec perte. Le combat fut très-meurtrier : le

HE N R I
IV.
1604.

comte Casimir de Hohenlo se distingua beaucoup dans cette action , & fut tué avec cent de ses gens: les Turcs y perdirent près de cinq cens hommes. Le corps du Comte étant demeuré au pouvoir des ennemis , ils le traitèrent indignement , suivant l'usage de ces barbares ; ils lui couperent la tête , & ensuite les oreilles. Ce corps ainsi mutilé fut enfin échangé contre un Turc de grande distinction , qui avoit été fait prisonnier , & ensuite envoyé à Frédéric son frere ; les Infideles lui envoyèrent en même-tems faire excuse au sujet de ce traitement , & oferent même demander que ce qui s'étoit passé n'empêchât point la négociation pour la trêve.

Le lendemain la garnison de Hatwan , place qui avoit été prise l'année précédente par un effet du hazard , voyant dans son voisinage un ennemi si formidable , après avoir mis le feu à toutes les provisions , abandonna la ville , & emmena le canon. Sur ces entrefaites Bethléem Gabor , à qui les Turcs avoient fait esperer la principauté de Transylvanie , étant à la tête de quatre mille hommes sur le bord du Temes , où il se croyoit en sûreté , se vit attaqué inopinément par le comte de Dampierre * soutenu des Heiducques , qui l'obligea de se jeter dans le fleuve avec tous ses gens pour se sauver à la nage. Il perdit dans cette occasion beaucoup de monde. Le Bacha de Temeswar ayant appris cet échec , dans la crainte qu'il n'arrivât pis , envoya à Gabor son lieutenant avec des troupes fraîches. Ce lieutenant fut enveloppé par les Heiducques dans sa retraite , & tué sous les murs de la ville. Dampierre s'avança ensuite jusqu'à Weiffembourg *. Dans le temps que ses soldats pilloient , ils se mêlerent avec les fuyards , & peu s'en fallut qu'ils n'entraffent pêle - mêle avec eux dans Temeswar. Content de cet exploit , il revint à Lippe sur la fin de Septembre , après avoir envoyé 12 drapeaux à Basta.

* Il portoit le nom de du Val.

* ou Alba-Julia.

Cependant le grand Visir qui étoit à Gran pressoit la conclusion de la trêve , & les députez qu'il avoit invitez s'étoient rendus à Ratzenstat. C'étoit Alheim gouverneur de cette ville , Ferdinand Colonitz , Frederic de Hohenlo , & le Rhingrave. Ce congrès fut inutile , parce que les Turcs demanderent avant toute chose , qu'on leur remît Gran. Pendant ce tems-là les Cosaques qui faisoient la guerre pour les Turcs , ayant

formé la résolution de passer du côté des Imperiaux, leur dessein fut découvert & puni : presque tous leurs gens de pié furent massacrez ; pour les cavaliers, ayant forcé le corps-de-garde des Turcs, une partie se retira à Comar, & l'autre à Dotis. Quelques-uns se sauverent à la nage, & furent bien reçus par Colonitz. Trois jours après deux cens cavaliers arriverent aussi à Comar.

On apprit d'eux que les Janissaires désespérant du succès du siège, s'étoient mutinez dans le camp, qu'ils s'étoient tous rassemblez, & avoient été trouver le bacha Serdar, qu'ils avoient menacé d'abandonner après le second assaut. Ces soldats superstitieux étoient effrayez de la vûë d'un arc-en-ciel qui avoit paru de couleur de sang, d'abord sur Gran, puis sur le mont S. Thomas, & qui s'étoit ensuite dissipé. D'ailleurs Basta ayant rangé ses troupes en bataille, sembloit se préparer à donner combat, & ne cessoit de harceler l'armée Turque. Mais d'un autre côté les Heiducques, qui étoient en grand nombre dans l'armée d'Alheim, soit par trahison, soit qu'ils fussent épuisez de fatigues, faisoient leurs gardes avec beaucoup de négligence ; enfin peu à peu leur nombre diminua considerablement, & la plûpart se retirerent. Pendant ce tems-là les ennemis donnerent deux assauts au château & en furent repouffez chaque fois.

Cependant on continuoit toûjours de negocier pour la trêve : les députez de part & d'autre s'étoient assemblez dans l'isle qui est au dessous de Gran. Les Turcs offroient Agria* pour Gran, qu'ils vouloient avoir en leur pouvoir ; ou en cas que l'échange ne convînt point aux Imperiaux, ils demandoient qu'on leur remît Pallanka, Fileck, & Zetski. Ni l'un ni l'autre n'ayant été agréé des Impériaux, on se sépara sans avoir rien conclu.

Le dix d'Octobre on recommença à battre la place, & on attaqua avec beaucoup de vigueur, mais sans succès. Ainsi trois jours après, les Turcs retirerent leur canon & leverent le siège, les Janissaires y ayant contraint le Bacha. Basta les attaqua dans leur retraite, & donna sur leur arriere-garde, dont il tua quelques soldats. Le fils du Chan des Tartares étant ensuite arrivé au camp des Turcs, ils firent plusieurs courses aux environs de Pallanka, de Fileck, & de Zetski ; mais Sefrid Colonitz ayant marché contr'eux avec la cavalerie Hongroise,

HENRI
IV.
1604.

* ou Erlz.

HENRI
IV.
1604.

les contraignit de se retirer. Cependant ils prirent plus de trois mille personnes qu'ils firent esclaves.

On reprit encore la negociation de la trêve, sur les lettres qu'Altheim reçut alors de la part du bacha Serdar, par lesquelles il assûroit que le Grand Seigneur souhaitoit que tout fût tranquille du côté de la Hongrie; malgré cela on ne cessoit de faire des courses & de piller.

D'un autre côté Jean-Jacque Barbiani comte de Beljoïoso; à l'instigation de Basta, traitoit avec la dernière rigueur les Protestans de Cassovie. Il leur avoit défendu de s'assembler pour entendre la prédication de leurs ministres, & il avoit menacé ceux-ci de les faire mourir, s'ils osoient prêcher. Il avoit même fait approcher le canon des temples où les Protestans avoient coutume de s'assembler. Un riche bourgeois de la ville, nommé George Saba, n'ayant point eu d'égard à l'ordonnance; fut condamné à une amende de dix mille talers, qu'on lui fit payer à la rigueur. Trois gentilshommes, accusez d'avoir voulu exciter une sédition, furent enfermés dans les masures d'un vieux monastere, & y moururent de faim, à ce qu'on prétend.

Beljoïoso s'étant rendu très-odieux par ce procédé, s'avisa encore d'exiger une somme considérable d'Etienne Bostkai; de la première noblesse de Hongrie, & très-proche parent de Sigismond Bathori. Ce Seigneur refusa de payer l'argent qu'on lui demandoit, & allegua pour s'en dispenser divers prétextes: Beljoïoso voulut le contraindre par la force à obéir, & abandonna au pillage trois de ses châteaux, qui étoient dans le voisinage. Cette violence engagea Bostkai, qui avoit du cœur, & qui jusqu'alors avoit agi, avec moins de dissimulation que de moderation & de prudence, à prendre les armes pour sa défense & sa sûreté. Il crut donc devoir se venger des injustices qu'on lui faisoit, persuadé qu'il le pouvoit faire sans trahir son devoir. Il disoit, que sous le regne d'André II roi de Hongrie, les Etats rassemblez l'an 1222 avoient décidé, que ce n'étoit ni un crime, ni une chose deshonorante de s'opposer aux entreprises d'un Roi, qui voudroit donner atteinte aux droits de la royauté, & aux privileges & libertés de la nation. Ayant donc assemblé six mille Heiducques, gens toujours prêts à seconder les moindres mouvemens, il se jeta sur les terres de ceux qui suivoient le parti de l'Empereur & les livra au pillage

comme Beljoïso avoit fait à l'égard des biens des Protestans.

Cependant celui-ci ayant tout réglé à Cassovie à son gré, & s'imaginant être le maître absolu de la ville, y laissa sa femme & ses enfans, & marcha contre Bostkai, qui avoit assemblé déjà une armée assez considérable. Il se rendit d'abord au Grand-Varadin, accompagné de Rotkovitz & de Pierre Lassa, & donna ordre à Perz de le joindre avec ses troupes. Il vint ensuite à Ador où il campa, après avoir fait venir de Romos six compagnies d'infanterie. Il avoit aussi avec lui une troupe choisie de cavalerie de Silesie, & le comte de Dampierre avec ses Heiducques, qui à cause de la conformité de Religion, favorisoient Bostkai, & qui dès qu'on en fut venu à un combat, passèrent de son côté. Ce combat passe pour avoir été très-sanglant & très-meurtrier, le soldat étant de part & d'autre très-acharné. Enfin la victoire fut du côté de Bostkai. Pallas Lippay & Perz dangereusement blesez, furent faits prisonniers, & bien traités par le vainqueur.

Le comte de Beljoïso se retira à Varadin. Bostkai écrivit au bacha Serdar, que les Impériaux avoient perdu six cens hommes dans ce combat, & il lui envoya quelques drapeaux pris sur l'ennemi. Les historiens Impériaux prétendent, que la perte fut bien moins considérable. Tout le canon fut pris, & Bostkai passa la nuit sur le champ de bataille. Lorsque Lippay fut guéri de ses blessures, il le fit son lieutenant général. Mais peu de tems après, il se dégoûta de lui avec la même legereté, qu'il lui avoit donné toute sa confiance, & lui ôta même la vie dans la suite. Cependant Lippay avoit paru, selon les conjonctures, mettre un bon ordre dans les affaires de Bostkai, qui, comme il arrive toujours dans une nouvelle domination, étoient fort broüillées. Il s'étoit servi à cet effet du prétexte spécieux de la Religion, auprès des Heiducques & de la Noblesse, qui lui étoit presque toute contraire, & il avoit conseillé à Bostkay de publier une ordonnance, par laquelle il étoit enjoint à tous ceux, qui s'intéressoient au salut de la Religion, de lui prêter serment. Il avoit de plus assigné tous les mois aux soldats une paye de cinq Joachims. Toute la Noblesse étant accouruë en foule de toutes parts pour lui prêter serment, il trouva ce tempérament pour se rendre

HENRI
IV.

1604.

HENRI
IV.
1604.

moins odieux , qui fut de faire connoître , qu'on ne prenoit point les armes contre l'Empereur , & en même tems , qu'on n'étoit point absolument dévoté à toutes les volontez du Grand-Seigneur.

Cependant les habitans de Cassovie ayant appris les succès de Bostkay , profiterent aussi-tôt de cette occasion pour prendre les armes ; & ayant chassé tous ceux , qui n'étoient pas de leur parti , ils se rendirent les maîtres de la ville. Basta ne fut pas indifférent sur le danger où étoit Beljoïoso , & marcha , avec les troupes qu'il avoit , du côté de Cassovie , comme s'il eût eu dessein d'en faire le siège. Il envoya auparavant le colonel Rotwitz , pour sommer la forteresse de Zatwa , qui étoit près de Sendra , de se rendre. Les Heiducques qui y étoient , lui répondirent , en se moquant de la sommation , qu'ils étoient prêts à se rendre , lorsqu'il auroit pris Cassovie , d'où Beljoïoso avoit été chassé. Basta s'avança donc plus près de cette ville , & y campa son armée.

Bostkay , qui étoit sur le point d'aller assiéger Beljoïoso , laissa-là le projet du siège , & marcha du côté de Cassovie. Cette marche tira de péril Beljoïoso , & en même tems fit perdre à Basta l'espérance de prendre cette place. Basta voyant que ses foldats , faute de paye , ne lui obéissoient point , & ayant vû les Heiducques arriver , décampa le 5 de Decembre. Dès que Basta fut parti , les Heiducques se répandirent de tous côtez , & s'emparèrent de Dregel , de Palanka , de Nagbania ; de Copen , de Sacmar , de Dubin , & d'autres places. Ils en vinrent souvent aux mains avec les Impériaux , battirent quelquefois les ennemis , furent aussi battus , & ne firent rien de fort remarquable.

Cependant Bostkai , ayant appris que l'Empereur l'avoit proscrit à Prague , par un écrit public , comme rebelle , y envoya des députez aussi-tôt , pour justifier sa conduite. Ils exposèrent à Sa Majesté Impériale , qu'il avoit été contraint , par la nécessité , à faire ce qu'il avoit fait : Que rien n'étoit plus précieux en ce monde , que la Religion & la liberté ; qu'on avoit donné atteinte à l'une & à l'autre , d'une maniere indigne ; qu'on avoit profané les choses sacrées ; qu'on avoit traité les Nobles , comme on auroit pû faire ceux de la lie du peuple ; qu'on les avoit dépouillez de tous leurs biens , & qu'on les

les avoit cruellement massacrez dans la plûpart des lieux ; qu'on avoit violé les femmes & les filles, en présence même de leurs maris & de leurs parens, & qu'il n'y avoit aucune sorte de barbarie, qu'on n'eût exercée à leur égard : Que quoique ces choses fissent horreur, & que le seul récit en fit rougir, il avoit été toûjours persuadé, que ce n'étoit point la faute de Sa Majesté Impériale, mais celle des Généraux : Qu'il avoit dans cette idée envoyée à Prague & à la diète de l'Empire des députez, pour supplier de faire cesser ces calamitez. Mais voyant qu'au lieu de les soulager, on augmentoit encore leurs maux, ils avoient crû devoir répandre, pour le salut de leur patrie, ce qui leur restoit de sang, résolus de repousser la force par la force : Qu'ils supplioient humblement sa Majesté Impériale, & les illustres membres de la diète d'avoir pitié d'eux, en considération de l'étroite & ancienne alliance du royaume de Bohême avec la Hongrie, qui étoit alors si misérable, & des traitez faits entre les deux Nations, que loin de vouloir violer, ils souhaitoient renouveler ; protestans qu'ils étoient prêts d'exposer les motifs de ce renouvellement, lorsqu'il plairoit à Sa Majesté de les entendre : Qu'ils n'étoient point éloignez de faire la paix ; mais qu'ils vouloient des conditions équitables, & que pour cela ils imploroient le secours & les conseils de Sa Majesté & des Etats. Ils présentèrent ensuite un memoire, contenant en peu de mots les raisons qui les avoient déterminés à prendre les armes. Mais cette affaire regarde l'année suivante.

Depuis ce tems-là, Bostkai prit les titres de comte de Kifmarie, de seigneur de la Haute-Hongrie, & de comte de Zekel¹. Il fit frapper de la monnoye d'or & d'argent en son nom, avec ses qualitez ; & il mérita, que le Grand-Seigneur, soit par l'idée qu'il avoit de sa valeur, soit par un effet de sa bonne volonté, lui fit présent d'une couronne d'or, qui avoit autrefois appartenu au roi Uladislav, & qui par la prise de Bude, étoit tombée entre les mains des Turcs.

Il y eut pour le même sujet de grands troubles dans la Stirie ; où l'archiduc Ferdinand, ainsi que dans tous les autres pays de son obéissance, persécutoit vivement les Protestans. Ces troubles se répandirent aussi dans la Moravie, & dans la Silésie.

1. D'autres Historiens disent, comte de Zickeren, ou des Cicules.

HENRI
IV.
1604.

Deux jours après la levée du siège de Cassovie, Basta ayant appris que les Heiducques, qui assiégeoient le fort de Sepfy, avoient été contraints, par le mauvais tems, de revenir, fortifia son camp près de Zatwar, résolu de livrer combat, si l'occasion s'offroit. Bostkai étoit campé vis-à-vis d'un côté, & Lippay de l'autre, près de Cassovie : l'un & l'autre se tenoit prêt à tout événement. On fit partir de là le comte de Hohenlo, & le colonel Cowitz, & on leur donna ordre de se rendre à Eperie, pour attirer cette ville dans le parti de l'Empereur. On s'étoit déjà rendu maître des villes de Leutsch, de Zoben, & de Neudorff, qui ennuyées de tous les ravages, où elles étoient exposées, avoient traité avec Basta, à condition qu'on leur accorderoit la liberté de conscience. Hohenlo & Cowitz, qui s'étoient rendus garants du traité, firent la même chose à l'égard de la ville d'Eperie, & la soumirent à l'Empereur.

Sur ces entrefaites, Sefrid Colonitz, après avoir fait une marche fort dangereuse, se rendit auprès de Basta. Dans le dessein de rassûrer les autres par son exemple, il avoit écrit à Bostkai, pour l'engager à garder la foi qu'il avoit jurée à l'Empereur.

Cependant le froid excessif, joint à une extrême disette de toutes choses, faisoit beaucoup souffrir les troupes Impériales, qui étoient campées. On leur envoya de Vienne trente chariots chargez d'étoffes pour les habiller, avec de l'argent ; ce convoi étoit sous la conduite du comte de Solms, du gouverneur de Staremborg, & de quelques-autres Officiers, auxquels Tanhusen joignit quinze cens Hussars, pour s'opposer aux courses des Heiducques. Mais lorsqu'ils furent arrivez près d'une forêt à un mille de Filleck, ils tournerent leurs armes contre ceux qui conduisoient le convoi, renverserent le comte de Solms de dessus son cheval, mirent les autres en fuite, & allerent joindre l'armée de Bostkai, malgré Tanhusen, qui courut après eux, & leur reprocha vivement leur perfidie. Bostkai leur fit un très-bon accueil, & leur fit distribuer de l'argent, ainsi qu'à ses autres soldats ; ce qui redoubla leur ardeur. Basta eut grand soin de cacher cette disgrâce à son armée, de peur que ses troupes, qui commençoient à se mutiner, ne se soulevassent hautement : il envoya à la hâte à Leutsch ;

pour faire venir de l'étoffe , afin d'habiller ses soldats à demi nuds , & pour avoir de l'argent sur des lettres de change , en donnant des sûretés aux créanciers.

Les Impériaux reprirent les places qui étoient aux environs d'Eperie. Les Heiducques, de leur côté , après avoir été repoussés plus d'une fois , prirent enfin d'assaut le fort de Sender , & passerent au fil de l'épée toute la garnison. Ils prirent de la même maniere Filleck , brûlerent la ville , & massacrerent tous les Allemands qu'ils y trouverent , sans faire quartier à aucun. Ils s'emparerent aussi par force de Bolwar , de Carcie , de Serschim , de Jarmer , de Dregel , de Holloc , de Burak , de Blauenstein , & de la forteresse de Cabrigick , où les soldats de la garnison de Hatwan , en abandonnant cette dernière place , avoient transporté toutes leurs machines de guerre. Le fort de Kerpen se défendit mieux : la garnison ne s'effrayant point du fort des châteaux des environs , refusa de se rendre , repoussa l'ennemi , & l'obligea de lever le siège. En récompense le château de Sitwen fut pris.

François Raday & Charle Isthuan , qui étoient les principaux chefs des Heiducques , parragerent alors leurs troupes , & s'avancerent du côté du pays des mines. Ils sommerent d'abord la ville de Newfol de se rendre , & d'envoyer à Serschim une certaine somme d'argent , & quatre Bourgeois pour otages , avec menace de les traiter avec la dernière rigueur , s'ils n'obéissoient. Sefrid Colonitz étoit en chemin , pour venir au secours de Newfol ; mais comme les passages étoient fermés , les Heiducques le prévinrent , & le contraignirent de se retirer dans le château de Labentz qui lui appartenoit , accompagné de sa femme qui venoit d'accoucher. Comme il se fioit médiocrement aux Hongrois & aux Cosaques , qui étoient avec lui , il dépêcha un courrier à Vienne , pour demander qu'on lui envoyât des troupes Allemandes.

Cette année finit par la défaite des Impériaux. Les Heiducques ayant attaqué pendant la nuit le poste de Charle Colonitz , où étoient Koppel & Pettinger , l'un & l'autre Autrichiens , y firent un grand carnage. Koppel y fut tué avec ses gens ; Pettinger y fut brûlé avec les siens ; Colonitz eut bien de la peine à s'échapper : son cheval ayant été blessé d'un coup de mousquet , & étant tombé , il remonta promptement sur

HENRI

IV.

1604.

HENRI
IV.
1604.

un autre , & dans le defefpoir où il étoit , il fit tête aux ennemis , en tua 14 de fa main , & les épouvanta tellement par fa valeur , qu'ils fe retirerent , & fe jetterent dans la forêt qui étoit proche.

Famine générale.

Pendant ce tems-là une famine horrible qui regnoit dans la Tranfylvanie , y contraignit les peuples de fe nourrir de tout ce qui n'eft point fait pour l'aliment des hommes. Lorsque tout cela eût été confumé , on mangea de la chair humaine ; non-feulement on détachoit des gibets les corps qui y étoient pendus , pour les manger , mais ce qui fait horreur , les meres , dit-on , mangerent leurs enfans , & les enfans leurs meres. Cette année fut ftérile prefque par-tout. Comme la Sicile étoit menacée de famine , & que c'est de cette ifle que Rome & plusieurs villes d'Italie tirent les bleds , les feigneurs Siciliens firent instance auprès du Viceroi , pour faire enforte qu'il fortît moins de blé de l'Ifle , prévoyant qu'il y feroit bien-tôt très-rare & très-cher. Le comte de Monte-Maggiore , qui portoit la parole , ayant paru dans fon discours vouloir censurer indirectement la conduite intereffée des Gouverneurs , le Viceroi entra en fureur , & après avoir vomi mille injures contre le Comte , qui lui avoit , difoit-il , manqué de refpect , il le fit poigner en fa prefence.

En France il y eut auffi une grande difette de blé dans le Languedoc & dans la Provence. A la follicitation du duc de Guife gouverneur de Provence , & fur les instances de Ventadour lieutenant de Roi en Languedoc , le Roi accorda la permiffion de transporter le long du Rhône , de la Bourgogne & des autres Provinces du royaume , du blé dans le Languedoc , & dans la Provence ; mais les Parlemens s'y oppoferent , & ayant fait comprendre à la Cour que fous prétexte de foulager ces Provinces , on abufoit de la grace que fa Majefté avoit accordée , & qu'on faisoit fortir le blé du Royaume , la permiffion fut revoquée.

Plusieurs crurent alors qu'un Phénomene fort fingulier avoit pronostiqué ces calamités publiques. Le Phénomene parut au ciel pour la premiere fois le 3 d'Octobre. On le prit d'abord pour l'étoile de Venus , qui paroît après le coucher du foleil. Il eft vrai que cette efpece d'étoile étoit plus grande & plus brillante que toutes les étoiles ordinaires , mais elle n'avoit point

la queue ordinaire des Comètes. On connut néanmoins dans la suite par les observations qu'on fit, que c'étoit une vraie Comète très-lumineuse différente de la planète de Venus; voici les raisons qui le firent croire. Ce Phénomene avoit commencé, disoit-on, dans la conjonction de Jupiter & de Mars, qui arrive le 26 de Septembre, mais les nuages & les brouillards l'avoient empêché de paroître avant le 3 d'Octobre. La planète de Venus n'étoit point alors dans le Sagittaire, mais dans les premiers degrez de la Balance; enforte qu'on pouvoit au moins voir ensemble le matin (& non le soir) Venus & la Comète. En effet le 10 ou le 11 du mois de Janvier suivant, environ à sept heures du matin, on vit clairement la Comète près de la planète de Venus dans l'espace du ciel qui est entre le levant & le midi. Or dans le tems qu'elle commença à paroître le 3 d'Octobre sur le soir, un peu après six heures, elle étoit dans le dix-septième degré du Sagittaire à un degré 30 minutes d'éloignement de l'Ecliptique, Jupiter étant dans le même signe au dix-neuvième degré, Saturne à Ponzième, Mars au vingt-deuxième. La Comète avoit son cours, & avançoit chaque jour; le premier jour de Novembre, elle se trouva au vingt-septième degré. Elle parut dans ce même degré, jusqu'au 10 du même mois, ce qui fit juger aux sçavans qu'elle n'avanceroit plus, mais qu'au contraire elle reculeroit & prendroit son cours par l'Ecliptique vers la droite du Serpentaire, qu'elle passeroit ensuite par le milieu du Cygne & entreroit dans la constellation de Cassiopée, où plusieurs se souviennent qu'il parut l'an 1572 une Comète assez semblable à celle-ci, aussi grande & aussi brillante.

On forma sur cela divers jugemens. Il est à remarquer que la Comète parut durant quatre mois entiers, depuis le 28 de Novembre dans la conjonction de Saturne, depuis le 29 dans celle du soleil, depuis le 13 de Decembre dans celle de Mercure; puis au mois de Mai suivant dans l'opposition de Mercure, de Mars & du Soleil. On crut que ce Phénomene pronostiquoit de grandes délibérations, des confédérations de Grands, des révolutions diverses, & des morts de personnes illustres, en France, dans les Pays-bas, en Espagne & en Angleterre. On jugea aussi que l'opposition de la planète de Venus, qui devoit arriver le 8 de Juin, annonçoit des guerres

HENRI
IV.

1604.

— & des calamitez diverses à plusieurs peuples ; & que l'Allemagne n'en éprouveroit pas la moindre partie , à cause de la différence des religions , comme il arriva en l'année 1572.

HENRI
IV.

1604.

Jean Kepler a écrit à ce sujet un ouvrage fort profond. Cet auteur, qui donne fort peu dans l'Astrologie judiciaire , parle dans ce livre du triangle de feu, des Périodes de 800 années, dont il y en a déjà eu sept depuis la création du monde, & dont la huitième a commencé à la fin de l'année dernière, Jupiter étant en conjonction avec Saturne dans le huitième degré du Serpenteire, & étant joint à Mars à la fin du mois de Septembre suivant, ou au commencement d'Octobre. Il y parle aussi d'une nouvelle étoile, qui a paru il y a déjà quelque tems dans la poitrine du Cygne ; & à cette occasion il fait une sçavante dissertation sur la véritable année de la naissance de J. C. il en conclut qu'il manque quatre années, ou peut-être cinq à l'ère chrétienne, qui pour le calcul du tems est aujourd'hui en usage parmi les chrétiens d'Europe ; enforte que selon sa supputation, cette année 1604 est proprement l'année 1608 ou 1609. Nous nous contentons d'indiquer ces choses, sans vouloir nous y arrêter ni les approfondir, ayant d'autres objets à mettre sous les yeux du lecteur.

Affaires
d'Italie.

Dans la vûë de donner la chasse aux Turcs sur la mer, ou plutôt dans le dessein d'exercer les Chevaliers chrétiens, Ferdinand, Grand duc de Toscane, avoit fait équiper des galeres dans le port de Livourne, où il y a beaucoup de Juifs. Le bruit se répandit alors qu'on en vouloit à l'isle de Negrepont * ; mais le véritable dessein étoit d'aller brûler des galeres qui étoient dans le port d'Alger, & qui comme on l'avoit appris d'un banquier Anglois, étoient gardées avec peu de soin. On espéroit par là inspirer de la terreur à l'ennemi, l'affoiblir considérablement, & assurer la navigation troublée par ces pirates. Mais les Juifs de Livourne donnerent avis de ce projet aux Algeriens ; enforte qu'on ne brûla que quelques galeres, & que la plupart furent sauvées.

* dans l'Archipel.

Le bâtard
du chancelier
Olivier est
fait Cardinal.

Il y eut cette année à Rome une promotion de Cardinaux plus nombreuse qu'on ne l'avoit vû jusqu'alors. Le Pape donna le chapeau à dix-huit personnes d'un mérite distingué ; entr'autres à Seraphin Olivier, homme très-recommandable par la candeur

de ses mœurs, & par son sçavoir. Il étoit fils naturel de François Olivier, qui avoit exercé avec tant de gloire la charge de chancelier de France; c'est ce qu'on a ignoré jusqu'ici. On a sçu seulement qu'il étoit né à Lyon, & qu'il avoit été élevé à Boulogne, sa mere étant Boulonoise; enforte qu'il passoit en Italie pour être moitié François & moitié Italien: la France & l'Italie concoururent également à le faire élever au Cardinalat. Au moins le Pape voulut qu'on crût qu'il ne lui accordoit le chapeau qu'à la recommandation du Roi très-Chrétien, honneur qu'il méritoit d'ailleurs par sa vertu, & par la réputation qu'il s'étoit acquise à la cour de Rome, où il étoit depuis si long-tems.

Jacque Davy du Perron, si connu par son profond sçavoir, eut part à la même promotion: ainsi que frere Anselme Marzato natif de Monopoli Religieux Capucin. Son humilité fit beaucoup de résistance, & il refusa long-tems d'accepter une dignité brillante, qui convenoit peu, selon lui, à la vie cachée qu'il avoit menée jusqu'alors. Il n'y consentit enfin que malgré lui.

La tranquillité qui regnoit à la cour de France, fit alors naître des disputes dangereuses, fruit de l'oïveté. Les Jesuites s'appuyant sur leur sçavoir, ou sur le crédit qu'ils ont par tout, avancerent à contre-tems certaines propositions, qui échaufferent beaucoup les esprits, & donnerent lieu à des disputes très-vives, non-seulement à Rome, mais dans les pays Catholiques. Une de ces propositions étoit, que ce n'étoit pas un article de foi que Clement VIII assis alors sur le siège de Rome, fût le légitime successeur de saint Pierre ¹. Toute la Société des Jesuites auroit couru un grand danger à l'occasion de cette these, si l'ambassadeur d'Espagne ne les eut soutenus. Une autre de leurs propositions étoit que la confession (qui fait partie du sacrement de Pénitence, & qui exige par conséquent d'être faite avec beaucoup de respect) pouvoit se faire par lettres, & par le moyen des couriers. De pareilles propositions furent unanimement rejetées, dès qu'elles commencerent à se produire, & cette doctrine scandaleuse fut sagement étouffée dans sa naissance.

HENRI
IV.
1604.

Du Perron
est élevé au
Cardinalat.

Propositions
avancées par
les Jesuites.

¹ Les Jesuites avoient raison de ne point ranger ce fait parmi les articles de foi. Mais c'étoit une question inutile, & propre à scandaliser le peuple.

HENRI
IV.

1604.

Naissance du
Molinisme.

Une autre dispute s'éleva alors, & agita beaucoup les esprits, ce fut au sujet de l'opinion de Louis Molina sur la grace coopérante pour le salut avec le libre arbitre. Comme le système de ce Jésuite paroïssoit donner plus à l'homme qu'à Dieu, il fut vivement attaqué par les Dominicains, d'ailleurs rivaux de la Société, & ardens défenseurs de la doctrine de saint Augustin, recûë dans l'Eglise, & établie par ce saint Docteur dans tant d'écrits profonds, publiez contre les Pelagiens. Les Jésuites pour soutenir cette doctrine à Rome, firent venir d'Espagne à leur secours François Suarez célèbre Théologien parmi eux. Après bien des écrits répandus de part & d'autre à ce sujet, on se servit des paroles du Concile de Trente, (où néanmoins la question n'avoit aucunement été agitée) pour terminer cette grande dispute. Le Pontife sage & prudent fit voir qu'il avoit souhaité dès le commencement que cette dispute ne fut point née; mais en même-tems il fit sentir que son intention n'étoit point que sa décision portât préjudice à la réputation de ceux qui l'avoient fait naître.

On parla alors de la canonisation d'Ignace de Loyola; mais sans aucun effet, parce qu'il étoit question de celle du cardinal Charle Borromée, qui étoit sollicitée avec beaucoup d'empressement par le Clergé de l'Eglise de Milan; car il n'est pas ordinaire qu'on accorde à Rome les honneurs de la sainteté sur la terre à deux hommes à la fois, quoiqu'ils en jouïssent ensemble dans le ciel. Le Pape forma donc une congrégation, afin de recueillir & d'examiner les preuves pour la Canonisation de Borromée, & on laissa là Loyola.

Il arriva dans le même tems une chose, qui fut sur le point de bouleverser Rome, où d'ailleurs tout étoit tranquille. Un certain malfaiteur, qui étoit poursuivi par le magistrat, ne sçachant où se réfugier, entra par une porte de derriere dans le palais du cardinal Odoard Farnese, & y chercha un azile. Des Gentilshommes du Cardinal, pour faire valoir le privilege de ce lieu, cachèrent aussi-tôt le coupable, & empêcherent les Sbirres d'entrer dans le Palais, pour le prendre. Le gouverneur de Rome regardant ce procedé comme injurieux à l'autorité du saint Pere, voulut forcer le Palais Farnese. Les domestiques du Cardinal prenant de leur côté cette violence pour une injure faite non seulement à eux, mais encore à tout le sacré college

College, coururent aux armes, & appellerent à leur secours les amis qu'ils avoient parmi la noblesse de Rome. Le duc Gaetano se joignit aussi-tôt à eux, & l'ambassadeur d'Espagne prit aussi leur parti. Ce Ministre crut que la dignité de son maître étoit intéressée à ne pas souffrir que des personnes de cette sorte, qui avoient compté sur la protection des Espagnols, reçussent un affront en sa présence. Tous passerent la nuit sous les armes dans le palais Farnese, résolus à tout souffrir plutôt que de céder.

Le Cardinal qui craignit les suites de cette affaire, se retira le matin avec une nombreuse escorte bien armée, dans son magnifique château de Caprarola, bâti par son oncle Alexandre, qui est à trente-six milles de Rome. Le Pape regarda cette nouvelle démarche comme une seconde injure, & lui envoya aussi-tôt le gouverneur de Rome, pour lui demander la démission du gouvernement de la Campagne de Rome,* dont ses ancêtres avoient toujourns été revêtus depuis le Pontificat de Paul III; mais dont ce Cardinal s'étoit rendu indigne par sa révolte. Le Cardinal tâcha de justifier sa conduite le mieux qu'il lui fut possible, & se défendit de donner sa démission. Pendant ce tems-là le duc de Parme, qui avoit épousé la niece du Pape, ayant appris ce qui s'étoit passé, se rendit à Rome en diligence, & obtint du Pontife, qui avoit déjà levé six cens Corses & deux cens arquebusiers à cheval pour la garde extraordinaire de la ville, que le Cardinal son frere auroit la permission de revenir à Rome, sous le bon plaisir de sa Sainteté, & qu'assuré du pardon de sa faute, il se jetteroit à ses pieds pour le lui demander.

Le Cardinal vint à Rome, & demanda en effet pardon au Pape comme on étoit convenu. Mais lorsqu'il passoit dans le quartier du Monte-Cavallo¹ en s'en retournant chez lui, le peuple Romain poussa de grands cris de joie, & fit des vœux pour la prospérité des Farneses. Cette circonstance réveilla la haine des favoris du Pape, & sur-tout du cardinal Aldobrandin, qui même après la reconciliation du Cardinal avec le Pape, retint à Rome les soldats qu'on avoit fait venir, & leur fit faire la garde au Vatican. On dissimula pendant quelque tems; mais la douceur naturelle du Pontife, & sa mort qui

HENRI
IV.
1604.

* L'ancien
Latium,

¹ Autrefois le Mont-Quirinal.

arriva peu de tems après, firent évanouir tous les projets de vengeance.

HENRI
IV.

1604.

Mort de plusieurs per-
sonnes illustres.

Il est tems de parler des personnes illustres qui moururent cette année. Jean de Baviere fils aîné de Wolfgang, mourut âgé de cinquante-quatre ans le 12 d'Août, laissant trois fils, Jean, Frederic Casimir, & Jean Casimir. Sept jours après son frere Othon Henri mourut aussi, moins âgé de six ans, à Sultzbach, ne laissant aucuns hoirs mâles. Peu de tems après le 9 d'Octobre mourut à Marpurg Louis Landgrave de Hesse, âgé de soixante & dix-sept ans. Avant lui Ernest Frederic marquis de Bade étoit mort à Dourlach le 14 d'Avril, ayant à peine atteint l'âge de quarante-quatre ans.

MORT DU
COMTE PIER-
RE ERNEST
DE MANS-
FELDT.

Le 25 de Mai l'Allemagne perdit un grand capitaine, célèbre par ses exploits, & tout dévoué à la maison d'Autriche: je parle de Pierre Ernest comte de Mansfeldt qui mourut tranquillement à l'âge de quatre-vingt-sept ans, dans une maison magnifique qu'il avoit fait bâtir près de Luxembourg, & qu'il légua par son testament à l'archiduc Albert.

MORT DE
CLAUDE DE
LA TRI-
MOUILLE.

En France, mourut à trente-quatre ans Claude de la Trimouille duc de Thouars & seigneur de plusieurs belles & grandes terres, dans la Guyenne, dans le Berri, & dans la Touraine. La goutte, dont il ressentoit les plus vives douleurs à cet âge, fut la cause de sa mort. Ce Seigneur avoit l'ame grande & l'esprit élevé, clairvoyant & ferme. Il avoit épousé Charlotte Brabantine de Nassau, sœur d'Elizabeth femme du duc de Bouillon; & par là il s'étoit rendu suspect au Roi; parce qu'outre que le duc de Bouillon & lui étoient parens fort proches, on croyoit que cette alliance les avoit encore liez plus étroitement ensemble. Comme le duc de la Trimouille aimoit beaucoup à plaisanter, & qu'il étoit fort libre dans ses discours, il y avoit des gens qui interpretoient en mauvaise part ce qu'il disoit, & qui le rapportoient malignement au Roi. Sa Majesté se vit avec plaisir délivrée par la mort de la Trimouille de l'inquiétude que ce Seigneur lui donnoit. Car quoique ce Prince n'aimât point à répandre le sang, & que depuis le supplice de Biron, il sentit une extrême répugnance pour tout acte de sévérité,

1 M. de Thou l'appelle *senior*; non, mais peut-être parce que son aîné étant mort en 1592, il se trouvoit alors le plus âgé de sa Maison.

ne pouvant néanmoins négliger les discours injurieux d'un homme qui le haïssoit, il étoit fâché de se voir dans la nécessité de le punir. Plusieurs même ont cru que la mort de Claude fut un bonheur pour l'illustre maison de la Trimouille; en effet il étoit à craindre que ce Duc, qui par les rapports vrais ou faux qu'on avoit faits de lui au Roi, étoit tombé dans la disgrâce de sa Majesté indignée contre lui, n'eût enfin un sort funeste, qui auroit terni la gloire de ses ancêtres. On croit que la haine implacable que le Roi avoit pour Claude de la Trimouille, fut cause qu'on engagea Jean de Chourses de Malicorne, homme de bien, & sujet très-fidèle, à se démettre pour une somme très-considérable, du gouvernement de Poitou, qu'il possédoit depuis fort long-tems, en faveur de Maximilien de Bethune marquis de Rôni, afin de s'opposer aux entreprises que pourroit former dans cette province suspecte le duc de la Trimouille qui y étoit très-puissant. Rôni s'y rendit aussi-tôt, & fut reçu à la Rochelle avec de grands honneurs; son retour calma les inquiétudes du Roi, au sujet de quelques nouveaux mouvemens qu'on appréhendoit.

Je joindrai à ces Seigneurs quelques hommes illustres dans la République des lettres. Cette année mourut Janus Douza de Northwick d'une famille très-noble de Hollande. Il étudia d'abord à Liere, ensuite à Delft, puis à Louvain & à Douai. Etant revenu dans sa patrie après ses études, il soutint avec beaucoup de gloire le siège de Leyden, dont le prince d'Orange l'avoit fait gouverneur, & fit voir par son exemple que Mars pouvoit s'accorder avec les Muses. Lorsque la Hollande se vit en paix, la guerre ne continuant plus qu'au dehors, Douza forma le premier le projet d'ériger une Université dans la ville de Leyden, & lorsqu'elle eut été établie, il en fut le directeur durant 29 ans. Il fut membre de la Cour de Hollande: après avoir exercé cette charge durant l'espace de 13 années, il mourut à l'âge de cinquante-neuf ans. Son goût le portoit principalement à la poésie, & il fit des vers en différent genre, qu'il publia. Il écrivit aussi les annales de Hollande, & mérita par sa prodigieuse lecture & par sa mémoire admirable, qu'on lui donnât le nom de Varron Hollandois, & qu'on l'appellât l'oracle universel de l'Université. Joseph

HENRI
IV.
1604.

MORT DE
JANUS DOU-
ZA.

1 Son nom étoit Jean Vander Does seigneur de Northwick.

HENRI
IV.

1604.
DE CHRISTOPHLE COLER.

Scaliger, qui avoit déjà fait des vers sur la mort d'un fils de Douza, portant le même nom, & qui en avoit le mérite, fit aussi en beaux vers l'éloge du pere après sa mort.

Ce fut alors que mourut dans la fleur de son âge en Autriche, Christophle Coler né dans la Franconie: il avoit déjà donné une haute idée de ses talens, & on croyoit qu'il feroit un jour de grands progrès dans les belles Lettres. Sa mort fut suivie de celle de Jacque Typot Flamand, qui se piquoit d'être très-fin & très-délié dans les affaires. Il passa une grande partie de sa vie à la cour de Suede; il fut fort aimé de Charle duc de Sudermanie, & ensuite roi de Suede, qui comme on a vû sebroüilla avec son neveu Sigifmond roi de Pologne. Il a écrit avec beaucoup de candeur & de sagesse, une rélation de ce différend, adressée à Guillaume de S. Clement resident du roi d'Espagne à la cour de l'Empereur, & plusieurs autres choses, qui font voir que son esprit étoit né pour de plus grandes choses. Il mourut cette année à Prague dans un âge assez peu avancé.

D'OBERT GIFFAN.

Dans la même ville Obert Gifan, né à Buren en Gueldre, mourut le 27 de Juin âgé de plus de 70 ans. Après avoir fait ses premieres études à Louvain, il s'appliqua à donner une bonne édition de Lucrece, après Michel Marulle de Constantinople, qui avoit défiguré ce célèbre Auteur par de misérables interpollations, & après notre Denis Lambin, dont le travail en ce genre est digne de loüange: celui de Gifan est fort au-dessus. Après avoir achevé cet ouvrage, il s'appliqua entierement à l'étude du Droit & de la Philosophie. Il fut ensuite professeur de Droit à Strafbourg, & y acquit tant de réputation, qu'il fut mandé à la cour de l'Empereur, où il eut une pension considérable. Il avoit embrassé dans sa jeunesse la religion Protestante, qui faisoit alors de grands progrès dans les Pays-bas. Sur la fin de ses jours il retourna à l'ancienne religion, & fut honoré du titre de Conseiller de l'Empereur. Ses discours & ses écrits contribuerent beaucoup à faire fleurir les sciences.

DE JEROME MERCURIAL.

Je dois célébrer ici la memoire de Jerôme Mercurial, ainsi nommé du nom de S. Mercurial évêque & patron titulaire de Forli, dont on fait la fête le 23 de Mai. C'est dans cette ville de la Romagne, que Jerôme Mercurial nâquit l'an 1530 d'une bonne famille du côté de son pere & de sa mere, &

assez riche. Après avoir étudié avec succès en Philosophie & en Medecine à Padouë, il fut député par ses concitoyens vers le Pape Pie IV ; ce qui lui donna l'occasion d'entrer dans la maison du cardinal Alexandre Farnese, cet illustre protecteur des Lettres & des sçavans. Il y demeura sept années entieres ; & il profita de ce séjour & du loisir qu'il y avoit, pour mettre au jour le premier fruit de son esprit, qui fut sa *Gymnastique*. Il fut ensuite appelé à Padouë, pour y exercer la Medecine ; & sa réputation s'étant accrûë, il fut mandé à la cour de l'empereur Maximilien, qui étoit alors dangereusement malade. Il eut le bonheur de guérir sa majesté Imperiale, qui lui fit plusieurs présens considérables. Il s'en retourna vers l'an 1573. à Padouë, où il enseigna & pratiqua la Medecine durant 18 ans. Il se transporta ensuite à Boulogne, où il exerça cinq années le même emploi, avec des appointemens plus considérables ; ensuite il alla à Pise, où il passa 14 ans, y ayant une pension de 1700 écus d'or. Plusieurs Princes firent des tentatives inutiles pour l'attirer à leur Cour. Mercurial préfera toujours à la vie de la Cour, la vie libre & tranquille d'un homme de Lettres. Sur la fin de ses jours, étant fort vieux, il retourna dans sa patrie ; là après avoir jouï jusqu'alors d'une santé parfaite, il fut attaqué de la pierre, & souffrit durant trente jours des douleurs très-aiguës, qui le mirent au tombeau. Ainsi mourut le 9 de Novembre de cette année ce sçavant homme, qui avoit rendu de si grands services à la République. Il fut inhumé dans l'église de S. Mercurial, dans une chapelle magnifique qu'il avoit fait bâtir, où peu de jours auparavant, le 28 d'Octobre, il avoit fait placer des reliques de S. Mercurial. Il étoit fort bien fait, avoit des mœurs pures, & un très-beau naturel. Ses écrits, dont la plûpart ont été publiez par ses disciples, témoignent assez son profond sçavoir. Il les laissa mettre au jour de cette maniere, afin de pouvoir se réserver la liberté de corriger avec autant de prudence que de modestie, & sans faire tort à sa réputation, les fautes qui auroient pû lui échaper. Il laissa après sa mort quelques commentaires sur Hippocrate, qui n'avoient point paru en entier, & d'autres sur les Problêmes d'Aristote.

Celui dont je parlerai en dernier lieu, fera le célèbre Arnaud d'Offat, qui ne cede à aucun de ceux dont je viens de

HENRI
IV.
1604.

MORT d'AR-
NAUD D'OS-
SAT.

HENRI
IV.
1604.

faire mention , & dont j'ai souvent eu lieu de parler avec éloge dans le cours de cette Histoire ; n'ayant pas été obligé pour cela d'attendre la date de sa mort , ainsi que j'ai fait à l'égard de la plûpart des autres sçavans , qui n'ont eu aucune part aux événemens que j'ai eu à raconter. Quoiqu'après ce que j'ai eu lieu d'en dire jusqu'ici , il ne me reste que peu de chose à ajouter , j'ai cru néanmoins devoir encore payer ici une espece de tribut à l'amitié intime qui nous lioit l'un à l'autre , & à la vraie reconnoissance que je lui dois. Il étoit né dans le pays d'Armagnac près d'Auch dans un fort petit village , & d'une famille si obscure , qu'il n'a jamais connu pendant sa vie ni parens ni alliez , & qu'il n'eut pour héritiers après sa mort que ses domestiques & les pauvres ; mais son génie rare , son sçavoir profond , sa vraie pieté , sa probité exacte , & sa haute prudence furent de précieux dons du ciel , qui le dédommagerent amplement de ce qui lui manquoit du côté de la naissance. Par ces rares qualités réunies il égala & surpassa même , sur le théâtre de la capitale du monde , ceux qui y brilloient le plus par l'éclat de leur naissance ou par d'autres avantages. Sa conduite toujours égale & irrépréhensible le fit aimer & admirer de tout le monde , & il se comporta de telle maniere dans l'espace de 31 an qu'il vécut dans cette Cour , que les personnes judicieuses n'ont pas douté que si un certain peché originel n'y avoit pas mis l'obstacle , d'Offat , après être parvenu sans aucune ambition à tous les honneurs de la Cour Romaine , n'eut enfin été élevé sur la chaire de S. Pierre. Il vécut soixante-sept ans six mois & vingt jours , & fut inhumé dans l'église de S. Louis.

Mais puisque nous avons quitté le fil de l'Histoire générale pour descendre à des faits particuliers , nous ne croyons pas qu'il soit hors de propos de renouveler ici par occasion la memoire d'un très-saint homme mort il y a déjà plusieurs années. François Sofa Général des Cordeliers , faisant la visite de son Ordre en France , vint à Paris ; où après avoir salué le Roi & avoir conféré avec les ministres de sa Majesté , au sujet de quelques affaires , il s'en retourna en Espagne. Il passa par Poitiers , où il logea au couvent de son Ordre. Là il apprit que dans l'Eglise de ces Religieux devant le grand autel , étoit le tombeau de Gaultier ,

1 C'est-à-dire , s'il n'eût pas été François.

religieux de l'Ordre de S. François, & autrefois Evêque de cette ville, qui par son extrême régularité, & par une vie très-pieuse qu'il avoit menée, étoit révérend dans l'Ordre comme un Saint : il apprit en même-tems les circonstances de son différend avec le Pape Clement V. Le Général voulut qu'on ouvrît son tombeau en présence des Religieux de la maison, le 30 de Mai, & il en fit dresser un procès-verbal. On n'y trouva que des os renfermez dans une tunique de fil d'or : Sofa les donna à baiser à ceux qui étoient présens, assurant qu'un de ces os sentoit le storax, & l'autre le beaume. On trouva en particulier parmi les os, les articles des doigts renfermez dans des gands avec un anneau d'un prix médiocre, que Sofa prit pour lui, en disant qu'il vouloit le porter au Pape.

Gaultier, dont il s'agit, étoit trois cens ans auparavant Evêque de Poitiers ; ce fut un homme d'un grand esprit, & très-versé dans le droit canon. Quoiqu'il fut suffragant de l'archevêque de Bordeaux, persuadé qu'il étoit exempt de sa juridiction, il reçut quelquefois avec hauteur les ordres de son Métropolitain, qui dans la suite s'en souvint. Cet archevêque de Bordeaux étoit Bertrand de Goth¹, qui fut dans la suite pape, sous le nom de Clement V : il fit sentir alors les effets de son ressentiment à Gaultier, qu'il appelloit un suffragant rebelle ; il l'interdit des fonctions épiscopales, & le confina dans le fond de son cloître. En même tems il démembra son diocèse, qui étoit fort grand, & en donna une partie à l'abbé de Luçon, & une autre partie à l'abbé de Maillezais², qu'à cet effet il fit évêques.

Gaultier fut très-touché du procédé du Pape ; & peu de tems après, étant tombé malade, de la maladie dont il mourut, il appella du decret du Pontife à Dieu, ou au futur Concile, & ordonna qu'après sa mort, on mît dans ses mains son acte d'appel ; ce qui fut, dit-on, exécuté à la lettre. On ajoûte, que le pape Clement, informé de cette circonstance, étant venu à Poitiers, fit ouvrir le tombeau magnifique que les Cordeliers lui avoient érigé ; qu'il ordonna à l'Archidiacre de la ville d'y descendre, de prendre l'acte d'appel, & de le lui apporter : Que l'Archidiacre n'ayant pû venir à bout d'arracher cet acte,

HENRI
IV.
1604.

Histoire de
Gaultier, Evêque de Poitiers.

1. Nos Historiens l'appellent de Gouff ou d'Agouff, | 2. C'est aujourd'hui l'évêché de la Rochelle.

HENRI
IV.
1604.

parce que le mort le tenoit trop ferré dans sa main , le Pontife ordonna à Gaultier , sous peine de défobéissance , de l'ouvrir. Le mort n'en ayant rien fait , le Pape promet devant tous ceux qui étoient présens , qu'il remettrait l'acte , après qu'il l'auroit lû. La main de Gaultier s'ouvrit aussi-tôt : on prit l'acte , & le Pape le lut ; mais il ne voulut point le rendre. L'Archidiacre , qui étoit au fond du caveau , se mit alors à crier , qu'on le retenoit , & que si le Pape ne tenoit pas ce qu'il avoit promis , il lui seroit impossible de sortir du lieu où il étoit. Le Pape fut donc contraint de garder sa parole , & de rendre l'acte.

Cette histoire a été écrite par Jean Bouchet , auteur assez exact des annales d'Aquitaine * , & avant lui , par Antonin , archevêque de Florence * , sur les bruits qui couroient alors , & sur le témoignage d'un Prêtre de Loudun , chanoine de sainte Croix , qui l'avoit ouï dire à un écuyer du pape Clement V. Cet Ecuyer avoit attesté le fait avec serment , & le Chanoine en fit le rapport , en présence de l'Archiprêtre de Loudun , l'an 1339 , trente-trois ans après la mort de Gaultier. J'ai crû devoir faire mention de ce prétendu fait , parce que Godefroi de saint Belin , évêque de Poitiers , trouva fort mauvais , que sans lui demander son agrément , & sans l'appeller , on eût ouvert & violé , par l'ordre de Sofa , le sépulchre dont il s'agit , & qu'on en eût emporté des ossemens. Il en fit ses plaintes au Pape ; cette affaire ne fut assoupie qu'avec peine , lorsque Sofa de retour à Rome , assûra que c'étoit par un motif de pieté , qu'il en avoit agi ainsi. L'Evêque se garda bien de parler au Pape du procès-verbal que Sofa avoit fait dresser , parce qu'on dit , qu'il y étoit fait quelque mention des circonstances que nous venons de rapporter : or , comme ces circonstances pouvoient blesser le Pape , l'Evêque crût faire sa cour , & agir prudemment , d'ensevelir dans un profond silence , une histoire , que quelque plaissant avoit répandûe.

Au reste , pour conserver à la postérité le souvenir d'un Prélat , qui avoit fait tant d'honneur à l'ordre séraphique de saint François ; les Cordeliers voyant que son tombeau avoit été détruit par les guerres civiles , & n'ayant pas d'ailleurs le moyen de lui en ériger un autre , avec la même magnificence ,
se

se contenterent de mettre une pierre au même lieu, avec cette épitaphe, qu'on voit encore aujourd'hui, HEIC JACET S. GUALTERUS, c'est-à-dire, Cy gît S. Gaultier.

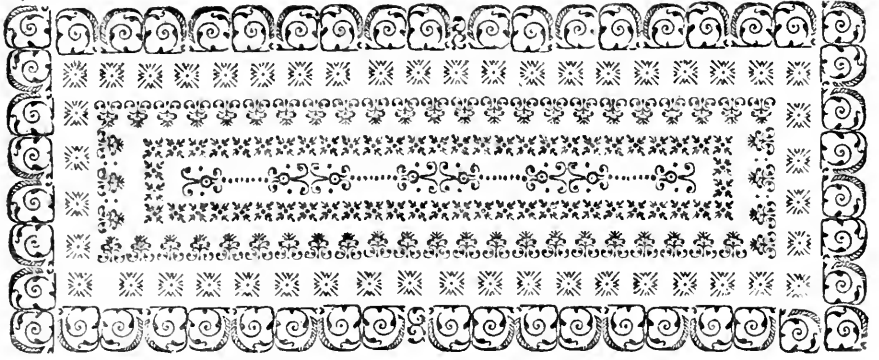
Au mois de Mai de cette année, nâquit à Paris le comte de Soissons, qui fut dans la suite appellé Louis. Cette naissance causa une grande joye, non seulement au comte de Soissons son pere, mais à tous les gens de bien, qui virent avec un plaisir extrême, la succession à la couronne plus assurée par là dans l'auguste maison de Bourbon.

**HENRI
IV.**

1604.

Naissance du
comte de
Soissons.

Fin du Livre cent trente-unième.



HISTOIRE

D E

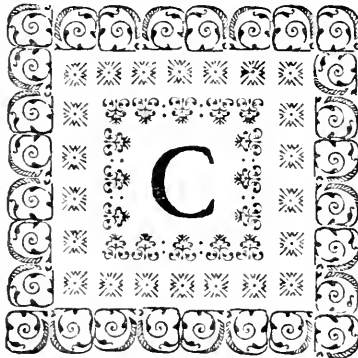
JACQUE AUGUSTE DE THOU.

LIVRE CENT TRENTE-DEUXIEME.

HENRI
IV.

1604.

Les Jesuites
sollicitent leur
rétablisse
ment.



CETTE année commença en France par le rétablissement des Jesuites, qui avoient été bannis du Royaume après la punition du crime de Jean Chastel. Quoique ce détestable paricide les eût fait chasser de toutes les provinces de France, ils conservoient encore néanmoins leurs Colleges de Toulouse & de Bordeaux. Dans le voyage que le Roi fit l'année précédente à Verdun & à Metz, il avoit donné aux Jesuites quelques espérances de leur rétablissement : mais presque tout le monde s'y étant opposé alors, cette affaire n'avoit encore pû réussir. Laurent Maie, un des plus considérables de la Societé,

pressoit vivement le Roi ; il le sommoit de sa parole , & même un jour il lui dit en plaisantant , qu'il étoit plus lent que les femmes qui portoient leur fruit durant neuf mois ; à quoi le Roi répondit sur le même ton , que les Rois n'accouchoient pas si aisément que les femmes.

Les Jesuites ne manquoient pas d'amis à la Cour. Villeroi faisoit entendre à sa Majesté qu'ayant donné sa parole au Pape , il n'y avoit pas à reculer. Mais ils avoient dans leurs intérêts un homme encore plus puissant , c'étoit Guillaume Fouquet de la Varenne , fort connu par certains services qu'il rendoit au Roi , qui l'aimoit beaucoup. Il étoit né à la Flèche en Anjou , autrefois une des principales terres des ducs d'Alençon , tombée depuis par succession à la branche de Bourbon-Vendôme. Le Roi lui ayant donné le gouvernement du château , ce courtisan adroit sçut mettre à profit la grace que sa Majesté lui avoit accordée ; & sous prétexte d'embellir l'endroit où il étoit né , il trouva le moyen de s'enrichir. Il y fit établir un Présidial , un grenier à sel , une Election , & tira de grandes sommes de l'érection de ces tribunaux , qui diminuerent le ressort des juridictions voisines , & chargeoient la province.

Pour attirer en ce lieu un plus grand nombre d'habitans , il engagea le Roi à y établir un College de Jesuites. Sa Majesté attacha à ce College un revenu d'onze mille écus , à condition que les Jesuites se chargeroient de nourrir & d'habiller vingt-quatre étudiants , & de marier tous les ans douze pauvres filles d'une vertu reconnüe , avec cent écus de dot pour chacune : il assigna des gages pour un Medecin , un Apoticaire , & un Chirurgien. Pour rendre ce College plus célèbre & y réunir toutes les études , il y fonda avec un honoraire considérable , quatre Professeurs en Droit , autant pour la Medecine , & deux pour l'Anatomie , qui enseigneroient gratis. La fondation porte encore , qu'après le décès du Roi , de la Reine & de leurs successeurs , leurs cœurs seront déposés dans l'Eglise que le Roi doit y faire bâtir , & que les Peres , dans le plus grand cortège qu'ils pourront , seront tenus de les y porter depuis le lieu du décès , à pied , & toujours priant Dieu , & d'y faire dresser en marbre les portraits des Rois & des Reines , avec des inscriptions : pour laquelle dépense on leur payera mille écus par an pendant l'espace de vingt années ; ensuite

HENRI
IV.
1604.

Leurs intri-
gues à la Cour.

Fondation
du College de
la Flèche.

HENRI IV. pour aider aux frais des bâtimens, le Roi obtint du Clergé assemblé à Paris la somme de cent mille écus, dont Fouquet regla l'emploi à son gré.

1604. Enfin au mois de Septembre 1603, les Jesuites appuyez du crédit de Fouquet & de Villeroi, & des sollicitations du Nonce, obtinrent du Roi, qui étoit pour lors à Roüen, des lettres de rétablissement scellées du grand sceau, qui furent apportées au Parlement la veille des vacations. L'affaire fut remise à la rentrée du Parlement; on en parla sur la fin de Novembre; mais le mois suivant se passa presque tout entier sans qu'il en fût question.

Le Roi fait défendre à la Cour les remontrances. par écrit.

On avoit fait entendre malicieusement au Roi, que le Parlement ayant conclu à s'opposer à l'enregistrement, & à faire à sa Majesté de très-humbles remontrances, les ennemis des Jesuites avoient obtenu que ces remontrances ne se feroient point de vive voix, comme c'étoit la coûtume, mais par écrit. C'étoit là, disoit-on, bleffer ouvertement l'autorité du Roi, & vouloir par un acte autentique lui donner le démenti dans une affaire qu'il avoit décidée avec tant de justice. Le Roi animé par ces mauvais rapports, envoya au Parlement André Huraut de Maïsse, qui étoit de retour de son ambassade de Venise, membre du Parlement, pour lui dire de sa part qu'il ne vouloit point de remontrances par écrit, mais seulement de vive voix: qu'autrement sa Majesté regarderoit leur démarche comme l'effet d'une cabale & comme un mépris de son autorité, & qu'elle scauroit bien les en punir. De Maïsse s'acquitta de sa commission, & fit entendre que s'ils présentoient un écrit au Roi, sa Majesté le déchireroit en leur présence.

Réponse du premier Président.

Le premier Président de Harlay répondit avec beaucoup de modération, qu'en cette occasion personne n'avoit pensé à contrevénir à l'usage pour déplaire à sa Majesté. Mais que dernièrement dans les contestations que l'Edit des monnoyes avoit causées, le Roi ayant mieux aimé recevoir leurs remontrances par écrit, que de vive voix, la Cour avoit crû en devoir user de même dans la conjoncture présente; qu'ainsi c'étoit purement pour déferer aux intentions du Roi qu'elle avoit voulu s'abstenir de parler, ce qui étoit en effet déroger à la dignité & à l'usage du Parlement: mais que puisque sa Majesté rappelloit les choses à l'ancien usage, la Compagnie lui en

faisoit de très-humbles remerciemens , & étoit ravie de pouvoir en même-tems satisfaire à son devoir & à la volonté de sa Majesté. Il ne s'agissoit plus que de faire au plutôt les remontrances. Aussi ne perdit-on point de tems : & quatre jours après , c'est-à-dire , la veille de Noël , Harlay alla l'après midi au Louvre suivi d'un grand nombre de membres du Parlement , & y fut reçu dans le Cabinet de l'appartement du Roi. Le Roi s'y rendit avec la Reine , qu'il menoit par la main , voulant désormais , disoit-il , lui faire part des grandes affaires. Il avoit autour de lui grand nombre de Seigneurs & de personnes de son Conseil.

Harlay , avec sa gravité ordinaire , commença par remercier Sa Majesté , de ce que dans une affaire de cette importance , elle avoit bien voulu recevoir leurs remontrances , non par écrit , mais de vive voix , conformément à l'usage ancien , qui n'avoit jamais été interrompu , qu'au grand préjudice de la dignité de son Parlement. Il entra ensuite en matiere , & dit : Que les Prêtres & Ecoliers du college de Clermont , qui portoient le nom de Jesuites , avoient révolté contre eux tout le Clergé dès leur premiere entrée dans le Royaume ; la Sorbonne ayant même déclaré par un decret , que cette Societé étoit née pour détruire & non pour édifier : Qu'à la vérité , au mois de Septembre 1561 , leur Societé avoit été approuvée dans une assemblée du Clergé , où se trouvoient la plupart des Archevêques & Evêques du Royaume , & où présidoit le cardinal de Tournon , très-favorable à cette Societé ; mais que ç'avoit été sous tant de clauses & de conditions , que si on les eût obligez à les observer , ils auroient dès-lors songé à se retirer , plutôt qu'à s'établir en France : Qu'on ne les avoit même reçus que pour un tems ; & que par arrêt du Parlement en 1564 , il leur avoit été expressément défendu de prendre le nom de Jesuites , ou de societé de Jesus : Qu'au mépris de cette défense , ils avoient toujours porté ce nom , qu'ils se le donnoient encore , & se prétendoient exemts de toute Jurisdiction Ecclésiastique : Que de les rétablir aujourd'hui absolument , & sans condition , c'étoit leur donner plus qu'on n'avoit jamais fait , & infirmer l'arrêt que le Parlement avoit rendu avec tant de sagesse , pour réprimer la licence de ces nouveaux venus ; licence , qui gaignoit de jour en jour , au grand

HENRI
IV.

1604.

Le Parle-
ment va au
Louvre.

Harangue du
premier Pre-
sident au Roi.

HENRI préjudice de la tranquillité publique : Que dès ce tems-là, les
IV. gens du Roi, qui leur étoient très-oppoſez, avoient déclaré,
1604. par un preſſentiment mémorable, qu'il falloit mettre obſtacle
à ces commencemens dangereux, qui auroient des ſuites funeſtes.

Que comme ces gens-là avoient un nom ſaſtueux qui embraſſoit tout, auſſi faiſoient-ils un vœu général qui n'excluoit rien, & qu'ils avoient tous un ſyſtème de doctrine ſuivi & uniforme, dont les articles étoient, de ne reconnoître d'autre ſupérieur que le Pape, & de lui obéir en tout & partout, comme de fidèles ſujets; de croire, comme une choſe inconteſtable, que le Pape étoit en droit d'excommunier les Rois, & qu'un Roi excommunié étoit un tyran, à qui ſes ſujets pouvoient impunément refuſer l'obéiſſance; qu'un ſimple tonſuré ne pouvoit, quoiqu'il fit, ſe rendre coupable du crime de leze-majeſté, n'étant plus ſujet du Roi, ni ſoumis à ſa juridiction.

Que par cette doctrine ſéditieuſe, ils ſouſtrayoient les Eccléſiaſtiques à la puissance ſéculière, & favorifoient les attentats ſur la perſonne ſacrée des Rois : Qu'ils ſoutenoient ces maximes dans leurs écrits, où le ſentiment contraire étoit hardiment combattu : Qu'en Eſpagne, deux Docteurs en droit ayant écrit, que les Clercs étoient ſoumis à la puissance Royale, un de leurs premiers Profés avoit prétendu prouver, par un écrit contraire, que dans la nouvelle loi les Clercs étoient exemts de la Jurisdiction ſéculière, comme l'étoient les Lévités dans l'ancienne, & que par conſéquent les Rois n'avoient plus aucun droit ſur eux : Que les Princes ne pouvoient autorifer ces opinions fauſſes & erronées : Qu'ainſi il falloit, avant tout, obliger ces nouveaux Docteurs à y renoncer publiquement dans leurs écoles.

« S'ils refuſent cette condition, continua-t-il, on ne doit
» pas les ſouffrir, puis-que leurs dogmes tendent à renverſer
» les fondemens de l'autorité Royale. S'ils l'acceptent, ils ne
» méritent pas qu'on ſe fie à eux, parce qu'à Rome & en Eſ-
» pagne, où ces opinions nouvelles & monſtrueuſes ont un
» libre cours, ils ne penſent pas, comme ils parlent en France,
» & qu'ils changent de ſentiment, ainſi que de climat. S'ils pré-
» tendent avoir pour cela un privilège particulier, quel fond

» peut-on faire sur une doctrine versatile, qui devient bonne
 » ou mauvaise au gré de l'intérêt ? Au reste, ces maximes ne
 » sont pas seulement celles de quelques particuliers ; elles sont,
 » pour ainsi dire, l'ame de tout ce grand Corps ; elles pren-
 » nent pié insensiblement, jusqu'à faire craindre, que dans
 » la suite ce funeste levain ne se communique aux autres Or-
 » dres de l'Etat.

» En effet, n'ayant point eu d'abord de plus grands adver-
 » saires que les Théologiens de Sorbonne, ils en ont mainte-
 » nant la plupart à leur dévotion ; & ce sont, sans doute ceux,
 » qui ont étudié dans leur Collège. De pareils maîtres forme-
 » ront des écoliers dociles, dont plusieurs occuperont un jour
 » les premières places du Parlement : fidèles aux instructions
 » qu'ils auront reçues, ils se soustrairont peu à peu à l'obéis-
 » sance dûe au Prince, compteront pour rien les droits & l'au-
 » torité du Roi, laisseront flétrir les libertez de l'église Galli-
 » cane, enfin ne traiteront jamais un Ecclésiastique en crimi-
 » nel de leze-majesté, quelque attentat qu'il ait commis.

» Je tremble, poursuivit-il, au seul nom de Barriere, qui
 » enrôlé par la Société, armé par Varade, muni de l'absolu-
 » tion qu'il avoit reçüe, & du précieux corps de Jesus-Christ,
 » s'engagea par serment, à enfoncer le poignard dans le sein
 » de Sa Majesté. Quoique ce scélérat n'ait pas réussi dans son
 » exécrationnable entreprise, il a du moins, par son exemple, ou-
 » vert le chemin au second parricide, que nos yeux ont vû
 » presque consommé.

» Guignard, prêtre de la même Société, a composé des
 » livres de sa propre main, pour justifier ces détestables
 » attentats. Il a donné des éloges au meurtre de Henri III,
 » comme à un acte de justice, & a défendu l'opinion con-
 » damnée dans le concile de Constance.

» Dans quelle crainte ne doit pas nous jeter le souvenir de
 » ces actions impies, & la facilité d'imiter ces horribles exem-
 » ples ? Forcez de trembler pour la personne du Prince, pour-
 » rons-nous compter un moment sur sa vie ? Ne seroit-ce pas
 » une véritable félonnie, de voir de loin le danger, & d'y
 » courir tête baissée ? Y a-t-il un François assez lâche & assez
 » malheureux, pour vouloir survivre à sa patrie, dont le salut,
 » comme on l'a dit souvent, dépend de celui de Sa Majesté.

HENRI
IV.
1604.

» Remercions Dieu de l'union qui est entre le Roi & le
 » souverain Pontife ; souhaitons-leur de longues années à l'un
 » & à l'autre : mais enfin , si Dieu appelloit à lui le S. Pere , &
 » si son successeur n'avoit pas les mêmes sentimens à l'égard
 » du Roi , combien la France porteroit-elle alors dans ses en-
 » trailles d'ennemis jurez , qui ont déjà attaqué séparément le
 » roi de France & le roi de Navarre , & qui se rétineroient
 » en cette occasion contre le même Prince , héritier légitime
 » des deux Royaumes ; mais dépoüillé d'une partie de celui
 » de Navarre. Ces ingrats , sans doute , seroient les premiers
 » à lui insulter & à trahir ses interêts. A-t-on déjà perdu de
 » vûë le meurtre du feu Roi d'heureuse memoire ? C'est cette
 » Societé ingratta , qui a soulevé les peuples contre lui : on sçait
 » qu'elle n'a pas été jugée tout-à-fait innocente de sa mort.

» Ils répondent à ces justes reproches , qu'on a dû leur par-
 » donner tout le passé , ainsi qu'aux autres Ordres Religieux ,
 » coupables des mêmes fureurs dans les mêmes circonstances :
 » mais on peut leur repliquer , que la faute des autres Ordres
 » n'a pas été générale , & que plusieurs particuliers ont été
 » fidèles & soumis au Roi ; toute cette Societé au contraire ,
 » sans aucune exception , a conspiré contre Sa Majesté , & s'est
 » liguée avec les anciens ennemis de la Couronne. Les Seize
 » avoient choisi pour chef de leur faction , Odon Pigenat ,
 » membre de la Societé , ce ligueur fanatique & furieux , qui
 » est mort dans la même rage dans laquelle il avoit vécu.

» Mais jettons les yeux sur les autres États , nous verrons un
 » déplorable exemple de leur perfidie dans la révolution du
 » Portugal , dont le roi d'Espagne doit la conquête à leurs in-
 » trigues & à leurs cabales¹ , bien plus qu'à la force de ses
 » armes. Tout le Clergé de ce malheureux Royaume est de-
 » meuré fidèle à sa patrie & à ses Rois : il n'y a eu que ces nou-
 » veaux Théologiens qui n'ont point eu horreur de sacrifier
 » l'interêt du pays à l'ambition des Castillans , & occasionné
 » le massacre de tant d'Ecclésiastiques & de Religieux , dont
 » les Espagnols ont fait périr deux mille en diverses façon ; ils

¹ Il est certain par l'histoire de Por-
 tugal , que ce fut un Jésuite , confes-
 seur du roi Henri cardinal , qui l'en-
 gagea à désigner pour son successeur ,

par une injustice criante , le roi d'Es-
 pagne Philippe II , au préjudice des
 légitimes héritiers de la couronne.

» en ont été quittes pour obtenir du Pape une indulgence particulière qui les a absous de toutes ces violences.

» Enfin c'est de cette école qu'est sorti Jean Chatel, dont le bras parricide a osé fraper la Majesté au visage. A cette occasion le Parlement a rendu un juste arrêt contre leur Société, condamnée par la bouche même du Prince; arrêt digne d'une éternelle mémoire, puisqu'il a eu pour objet la vie du Roi, & par conséquent le salut du Royaume. Le Parlement allarmé d'un si grand péril, sans garder les formes ordinaires, & sans ouïr les parties, a procédé en cette rencontre comme on procede dans une sédition, & dans un brigandage public, & a ordonné à la Société de sortir du Royaume. Or cet arrêt salutaire, fondé sur des motifs si justes & si importans, ne doit être révoqué qu'après de multiples considérations. Certes ce n'est ni par haine, ni par envie, ni par mauvaise volonté que la Cour s'est conduite dans cette affaire : malheur à elle, si elle se fût laissé prévenir par des passions qui ne doivent jamais entrer dans le cœur des juges; à qui néanmoins il seroit pardonnable d'être trop précautionnez pour mettre en sûreté la personne du Prince.

» Ce sage arrêt a été mis en exécution non seulement dans le ressort du Parlement de Paris, mais encore dans les Provinces de Normandie & de Bourgogne, qui ont leur Parlement particulier. S'il a trouvé de la contradiction dans les autres Parlemens, ce n'a été que de la part de ceux qui ne sont pas encore bien affermis dans la soumission dûë au Prince, & qui ne quittent qu'à regret leur haine inveterée pour le nom de sa Majesté.

» Cependant ces bannis publient par tout de bouche & par écrit, que leur Compagnie ne doit pas être punie en corps pour un petit nombre de particuliers coupables. Mais on peut les confondre par un exemple tout recent. Il n'y a pas encore 30 ans que Pie V a détruit l'Ordre entier des Humiliez établi depuis long-tems dans le Milanès, où ils possedoient de grands biens. Un seul d'entre eux, de son propre mouvement, & sans en avoir fait part à aucun de ses confreres, avoit attenté à la vie du cardinal Charle Borromée archevêque de Milan; le reste de l'Ordre n'avoit point trempé dans ce crime; tout l'Ordre cependant en a porté la peine, malgré les sollicitations

HENRI
IV.
1604.

HENRI
IV.
1604.

» pressantes du roi d'Espagne auprès du Pape & du Cardi-
 » nal. Il s'en faut bien que le Parlement ait traité la Société
 » avec la même rigueur : s'ils disent qu'il n'y a point de com-
 » paraison à faire entre eux & les Humiliez, il est aisé de leur
 » fermer la bouche : car il y a bien aussi loin du cardinal Bor-
 » romée au plus grand des Rois, qu'il y a des Humiliez à
 » ces superbes Religieux. Un roi de France est en effet autant
 » élevé au-dessus d'un Cardinal, quel qu'il puisse être, que ceux-
 » ci le sont (comme ils se l'imaginent) au dessus des autres Or-
 » dres. D'ailleurs il y a bien de la différence entre leur faute
 » & celle des Humiliez. On ne pouvoit reprocher à ceux-ci que
 » le crime d'un seul de leurs confreres : ceux-là au contraire
 » sont tous coupables par la pernicieuse doctrine, dont ils sont
 » les auteurs, & qu'ils affectent de répandre en tous lieux.

Il ajoûta, que pour toutes ces raisons, le Parlement supplioit
 S. M. de maintenir un arrêt si juste & si nécessaire pour répri-
 mer les attentats des traîtres & des rebelles, sur-tout en ayant
 paru elle-même si satisfaite au tems de la publication, & de se
 rappeler le danger qu'avoit couru le Parlement & tous les Or-
 dres du Royaume enveloppez dans le péril de leur pere com-
 mun, dont chacun devoit racheter la vie aux dépens de la sien-
 ne propre : Qu'il se rendroient coupables devant la postérité,
 d'une honteuse perfidie & d'une ingratitude monstrueuse, si
 un seul moment ils perdoient de vûe la sûreté de celui à qui
 ils étoient redevables de leur propre conservation & du salut
 de tout l'Etat : Que l'exemple du passé les rendoit circonspects
 pour l'avenir, afin de ne pas échouer deux fois au même
 écueil.

Qu'à ces très-humbles supplications de son Parlement, se
 joignoient celles de son Université de Paris, qui comblée d'hon-
 neurs & de privilèges par les Rois ses prédécesseurs, s'étoit fait
 autrefois un si grand nom parmi les nations étrangères, & qui
 se voyoit maintenant désolée par les intrigues de cette ambi-
 tieuse Compagnie : Qu'au lieu de ce grand concours d'écoliers,
 qui autrefois s'y rendoient de toutes parts, on n'y voyoit plus
 que des ruines & de misérables mafures, dont l'air champêtre
 & sauvage annonçoit pour l'avenir une déplorable solitude :
 Qu'encore une fois c'étoit un effet des intrigues de ces nou-
 veaux maîtres, qui pleins d'estime pour eux-mêmes, & de

mépris pour les autres, vouloient faire bande à part, & qui répandant çà & là leur école, & formant par tout de petits ruisseaux, avoient, pour ainsi dire, mis à sec ce grand fleuve des sciences, qui arrosoit auparavant la quatrième partie de la ville.

Qu'à la vérité la licence des guerres civiles avoit fait glisser dans l'Université certains abus; mais qu'il falloit la réformer & non pas la détruire: Qu'elle alloit infailliblement périr si l'on permettoit à la Société de multiplier ainsi ses Colléges, parce que les parens préféreroient le marché le plus proche à cette célèbre foire de toute l'Europe, & que pour avoir leurs enfans sous leurs yeux, ils les priveroient d'une instruction plus salutaire.

Il ajoûta que si la jeunesse y perdoit, S. M. y perdoit aussi; parce que les enfans des nobles & des riches venant à Paris, & y voyant souvent le visage du Prince, y prenoient le pli du respect & de l'obéissance. Au lieu qu'éloignés maintenant de sa personne, ils passoit souvent toute leur vie sans le voir une seule fois, & que de plus ils puisoient dans une source corrompue des principes de défobéissance aux Rois & aux loix du Royaume.

Qu'enfin la Cour se croyoit obligée de s'opposer à l'enregistrement, de peur qu'on ne lui reprochât un jour sa trop grande facilité, ou son silence dans une affaire si importante: Qu'ils supplioient donc le Roi de regarder, comme un effet de leur zele, l'opposition qu'ils se trouvoient quelquefois contraints par le devoir de leur conscience & de leur charge, de former à l'exécution de ses ordonnances: Qu'ils étoient assurés des bonnes intentions de sa Majesté; mais que les Rois ses prédécesseurs avoient toujours fait à leurs Parlemens l'honneur d'écouter favorablement leurs remontrances; & que sur leurs prieres ou leurs avis, ils avoient souvent révoqué ou changé leurs ordonnances: Que les bons & sages Princes, quoiqu'au-dessus des Loix, avoient toujours déferé aux remontrances de leurs sujets, pour ne paroître pas les forcer à se soumettre à leurs volontés par une autorité violente & absolue, mais plutôt les y amener doucement par leur propre exemple: Que les Cours du royaume supplioient sa Majesté de vouloir bien les maintenir en possession de leur autorité, qui étoit proprement celle du Roi même, puisqu'elle émanoit de lui, & que les coups qu'elle pouvoit recevoir retomboient directement sur sa personne

facrée : Qu'ils se promettoient cette justice de sa bonté & de sa clemence.

HENRI
IV.

1604.

Réponse du
Roi.

Le Roi répondit à ce discours avec beaucoup de douceur, & remercia en termes pleins d'affection son Parlement du zele qu'il montrait pour sa personne & pour la sûreté du Royaume : Quant au danger qu'il y avoit à rétablir les Jesuites, il témoigna s'en mettre fort peu en peine, & réfuta sans aigreur les raisons alleguées à ce sujet. Il dit, qu'il avoit murement réfléchi sur cette affaire, & qu'il s'étoit enfin déterminé à rappeler la Société bannie du Royaume : Qu'il espéroit que plus on l'avoit jugé criminelle dans le tems, plus elle s'efforceroit d'être fidèle après son rappel : Que pour le péril qu'on se figuroit, il s'en rendoit garant : Qu'il en avoit déjà bravé de plus grands par la grace de Dieu, & qu'il vouloit que tout le monde fût en repos par rapport à celui-ci : Qu'il veilloit au salut de tous ses sujets, qu'il tenoit conseil pour eux tous : Qu'une vie aussi traversée que la sienne lui avoit donné assez d'expérience, pour être en état d'en faire des leçons au plus habiles de son Royaume ; ainsi qu'ils pouvoient se reposer sur lui du soin de sa personne & de l'Etat ; & que ce n'étoit que pour le salut des autres, qu'il vouloit se conserver lui-même. Il finit comme il avoit commencé, & il remercia encore une fois le Parlement de son zele & de son affection.

Reflexions
sur ces dis-
cours.

J'ai été témoin de ces discours avec beaucoup d'autres personnes ; & je me suis étudié à en donner ici un extrait fidèle, pour faire voir la fausseté de la relation Italienne publiée un an après à Tournon en Vivarais. Relation où l'on a inséré bien des traits injurieux au Parlement, dont aucun ne sortit alors de la bouche de ce bon Prince ; & où, sur des bruits populaires, on lui fait dire des choses pueriles & des pointes misérables pour répondre à certaines choses auxquelles Harlay n'avoit pas pensé. ¹

Les gens du
Roi mandés
au Louvre.

Quelques jours après ces remontrances, Pierre Coton Jesuite, qui avoit l'oreille du Prince, lui vint dire que les gens du Roi feuillettoient les registres du Parlement pour faire revivre des clauses surannées, qui anéantiroient la grace que sa Majesté vouloit bien faire à la Société. Le Roi irrité, les manda, & leur fit de vives réprimandes, en présence de Claude

¹ Voyez ce faux discours du Roi dans l'histoire du P. Daniel, qui l'a adopté.

Groulart premier Président du Parlement de Rouen : il leur ordonna de retourner sur le champ au parquet, quoique le jour fût fort avancé, & de n'en sortir qu'après avoir terminé l'affaire.

Le lendemain de Maïsse vint au Parlement & dit, que le Roi l'envoyoit pour presser l'entregistrement: Que la Cour avoit rempli son devoir par ses remontrances; & qu'après la réponse du Roi, le seul parti qu'elle avoit à prendre, étoit d'enregistrer sans délai & sans modification: Que pour leur en faire voir la nécessité, sa Majesté vouloit bien les informer de la manière dont cette affaire avoit été conduite: Qu'il y avoit plus de cinq ans que le Pape avoit prié le Roi de remettre les Jésuites au même état qu'ils étoient avant l'arrêt du Parlement: Que le Roi avoit différé tant qu'il avoit pû: Qu'enfin obligé de donner une réponse positive à sa Sainteté, il avoit proposé certaines conditions, conformes à peu près aux termes de l'édit, & qu'il avoit fait presser le Pape de les agréer: (car le Pape demandoit en général qu'ils fussent rétablis dans toute l'étendue du Royaume, & le Roi n'offroit de les rétablir qu'en certains lieux qu'il spécifioit, & ne leur accordoit que deux maisons dans tout le ressort du Parlement de Paris.) Que cette négociation avoit été deux ans suspenduë contre le gré de sa Majesté, qui auroit bien voulu contenter le Pape: Qu'enfin sur les instances de l'Ambassadeur de France, le Pape avoit répondu, qu'il trouvoit les offres du Roi très-raisonnables, & que les Jésuites devoient s'en contenter; mais qu'il avoit toujours différé de répondre, parce que le Général de la Société déclaroit ne pouvoir accepter ces conditions, comme étant contraires aux Statuts de son ordre; & même qu'Aquaviva avoit écrit au Roi pour s'excuser, & pour lui apporter les raisons de son refus: Que néanmoins le Pape satisfait de ces conditions, en avoit fait demander la publication, excepté l'article qui obligeoit les Jésuites qu'on recevoit dans le Royaume, de prêter serment de fidélité entre les mains de sa Majesté; ce qu'on avoit adouci en les obligeant seulement de le prêter devant les Juges ordinaires: Qu'après cet accord sa Majesté ne pouvoit ni ne vouloit se dédire: Qu'elle se plaignoit fort de ces délais affectez, sur-tout après leurs remontrances faites avec dignité de leur part, & reçûes avec bonté de la part du Roi: Qu'ils

HENRI
IV.

1604.

De Maïsse.
envoyé au
Parlement
pour presser
l'entregistre-
ment.

HENRI
IV.
1604.

ne devoient pas avoir oublié la réponse de sa Majesté qui entendoit que l'enregistrement fut pur & simple : Qu'il étoit de leur prudence autant que de leur devoir , de donner sur cela une pleine satisfaction à sa Majesté , pour ne la pas obliger d'avoir recours à des voyes dont la Cour auroit lieu d'être peu satisfaite : Que les esprits n'étant pas encore entierement tranquilles dans le Royaume , ce délai donnoit matiere à divers bruits & à de nouvelles contestations : Que déjà les factieux commençoient à lever la tête & à parler plus haut ; & que toute leur mauvaise humeur retomboit sur le Prince , dont les gens de bien devoient même à leurs dépens mettre sa personne à l'abri de la haine.

Les lettres parentes font enfin enregistrées.

Harlay répondit en deux mots , que la Cour n'affectoit aucun délai , & qu'ils étoient tous disposez à obéir. De Maïsse s'étant retiré , on fit la lecture des lettres patentes , des remontrances , & de la requête du Procureur général , & on conclut à l'enregistrement , où le rapport du Procureur général , & remontrances faites. On ajoûta que le Roi seroit supplié d'ordonner par une Déclaration expresse , qu'après un certain tems de séjour dans la Société , les sujets de cette Société ne seroient plus reçus à se porter pour héritiers : précaution qu'on jugeoit nécessaire pour le repos des familles.

Contenu des lettres patentes.

Voici la substance des lettres patentes ou de l'Edit pour le rétablissement des Jesuites. « Ils pourront demeurer à Toulouse , à Auch , à Agen , à Rodez , à Bordeaux , à Perigueux , à Limoges , à Tournon , au Puy-en-Velay , à Aubenas , à Besiers , où ils sont dès à present. De plus pour faire plaisir au Pape , sa Majesté leur permet de s'établir & d'ouvrir leurs classes à Lyon & à Dijon , d'où ils ont été chassés , & spécialement à la Flèche dans le château appartenant à sa Majesté , de la succession de ses ancêtres ; à condition qu'ils ne pourront desormais établir ailleurs aucun Collège sans la permission du Roi , sous peine d'être censez déchûs de la grace qu'ils obtiennent : ils seront tous de la Nation , même les Recteurs & Procureurs de leurs Maisons , & ne pourront admettre dans leur Société aucun étranger , qu'avec

1 Comme ces Recteurs & Procureurs n'enseignent point , c'étoient en quelque sorte des gens sans conséquen-

ce. Cependant on exigea qu'ils fussent François.

» la permission de sa Majesté : S'il y en a actuellement par-
 » mi eux , ils seront tenus de sortir hors du Royaume dans l'es-
 » pace de trois mois , à compter du jour de la publication des
 » présentes : on ne comprend pas sous le nom d'étrangers , ceux
 » du comté Venaissin , qui fait partie de la Provence : Ils au-
 » ront toujours à la Cour un des plus considérables d'entr'eux ,
 » pour prêcher devant le Roi , & pour lui rendre compte de
 » la conduite de ses confreres , quand il en sera requis. Tous
 » les Jesuites du Royaume & ceux qui entreront à l'avenir dans
 » la Societé s'engageront par serment devant les Officiers
 » royaux , sans exception ni restriction mentale , à ne rien faire
 » ni entreprendre contre le Roi , la tranquillité publique & la
 » paix du Royaume , & les officiers enverront au Chance-
 » lier acte de ce serment ; si quelques-uns refusent de le prê-
 » ter , ils seront obligez de sortir du Royaume. Ceux qui dans
 » la suite entreront chez eux , tant ceux qui auront fait les vœux
 » simples , que les Profez des quatre vœux , ne pourront sans
 » permission du Roi acquerir aucuns biens fonds , par vente ,
 » donation , ou de quelqu'autre maniere que ce soit , ni pro-
 » fiter d'aucune succession directe ou collaterale , non plus que
 » les autres Religieux , à moins qu'ils n'ayent obtenu leur con-
 » gé de la Societé ; auquel cas ils rentreront dans leurs droits.
 » Ceux qui prendront parti chez eux ne pourront leur porter
 » aucuns biens fonds ; mais ces biens passeront aux héritiers ou
 » à ceux en faveur de qui ils en auront disposé avant leur en-
 » trée dans la Compagnie. Les membres de la Societé seront
 » tenus en tout & par-tout de se soumettre aux loix du Royau-
 » me & aux Magistrats , ainsi que les autres Ecclésiastiques &
 » Religieux : ils ne feront rien qui puisse préjudicier aux droits
 » des Evêques , des Compagnies , des Universitez , ni des au-
 » tres Ordres religieux ; mais ils se conformeront en tout au
 » droit commun. Ils ne pourront prêcher , administrer les Sa-
 » cremens , ni même entendre les confessions d'autres que de
 » leurs confreres , si ce n'est avec la permission de l'Evêque ,
 » dans l'étenduë des Parlemens où on leur accorde des établis-
 » semens ; permission même qui n'aura point lieu dans le ressort
 » du Parlement de Paris , excepté à Lyon & à la Flèche , où
 » ils auront libre exercice de leurs fonctions , comme dans les
 » autres villes , dans lesquelles on les reçoit. Enfin pour fournir

 HENRI
 IV.

1604.

HENRI
IV.
1604.

» à leur subsistance , on les remet en possession des biens
» dont ils jouissoient avant l'arrêt du Parlement , & on leur don-
» ne main - levée du sequestre fait entre les mains de sa Ma-
» jesté. »

Les Jesuites n'ont pas été long-tems gênez par toutes ces conditions : ils en ont fait supprimer une partie par des déclarations extorquées , & se font de leur propre autorité affranchis des autres.

Censure de
la Faculté de
Théologie
condamnée
par la même
Faculté.

Le Jesuite Coton voulut profiter des conjonctures favorables. Il y avoit deux ans que l'Université d'Angers avoit interjeté appel comme d'abus de la sentence de Charle Miron Evêque de cette ville. Cet appel avoit occasionné la publication d'une censure d'abord secreete de la Faculté de Théologie de Paris , qui taxoit assez librement l'orgueil de la cour Romaine. Le Nonce en avoit fait des plaintes ; mais sans effet jusqu'alors. Après le rappel des Jesuites, Coton (comme le bruit en courut alors) animé par le Nonce , mit en mouvement Henri de Pierrevive Chancelier de l'Université, & proche parent du cardinal Pierre de Gondy & de Henri évêque de Paris. Pierrevive épousa vivement la querelle de la cour de Rome. La censure comme nous l'avons dit en son lieu , avoit mécontenté plusieurs personnes , & donné lieu à bien des discours. Louis Servin Avocat général , qui parloit pour le Roi dans la cause de l'Université d'Angers , inséra cette censure dans la deuxième édition de ses plaidoyers , & la rendit ainsi publique. Le jugement de cette affaire avoit été renvoyé au Cardinal & à l'Evêque , & après une discussion faite dans le palais Episcopal en présence du Procureur général , les parties étoient convenues d'éteindre cette querelle de part & d'autre.

Cependant le 16 de Fevrier Pierrevive assambla solennellement après la Messe , la Faculté de Théologie dans la salle de Sorbonne. Là on fit un Decret qui portoit : Que dans un certain recueil de plaidoyers , on avoit imprimé un écrit contenant plusieurs choses contraires à l'honneur , à l'autorité , & à la juridiction souveraine du siège Apostolique : Que la Faculté asssemblée avoit déclaré , après une mure délibération , nonobstant l'opposition de deux Docteurs , 1°. Que cet écrit publié au nom de la Faculté , étoit faux & supposé , 2°. Que

ce même écrit étoit téméraire, erroné, offensant, injurieux au S. Siège, schismatique, impie, & sentant l'hérésie.

Le Procureur général indigné qu'on eût reveillé à contretems, & à son insçu une affaire terminée par son entremise, en présence du Cardinal & de l'Evêque, fit son rapport au Parlement du résultat de l'assemblée. La Grand-Chambre ordonna que deux des Théologiens qui y avoient assisté, comparoissent au premier jour avec le Syndic, & qu'ils représenteroient l'acte de la délibération : en attendant la Cour défendoit de donner à qui que ce fût communication des registres, ou de proceder à aucune assemblée. Le Procureur général fit signifier cet ordre à Tourneroché Syndic de la Faculté, à Petit-Jean, qui avoit présidé à l'assemblée, à Henri de Pierre-vive, & au Bedeau, qui comme Greffier, étoit dépositaire des actes.

Ils comparurent deux jours après, & à la requisition du Procureur général, Harlay fit d'abord entrer Pierre-vive tout seul, & lui demanda par quel ordre la Faculté s'étoit assemblée, pour reveiller une affaire ensevelie dans le silence, & assoupie par un commun accord des deux parties. Pierre-vive répondit que c'étoit par ordre du Roi; & en vertu de cette déclaration, il demanda l'adjonction du Procureur général. On fit ensuite appeller ses confrères: le premier Président leur dit, que la Cour les mandoit, pour leur demander compte de leur nouveau Decret, à qui le Procureur général donnoit le nom de Libelle diffamatoire.

Le Syndic interrogé, pourquoi il avoit convoqué une assemblée extraordinaire, répondit que ce n'étoit pas lui qui l'avoit convoquée. Pierre-vive prit alors la parole, & dit hardiment, que c'étoit lui-même qui en avoit pressé la convocation, & que René Benoît curé de S. Eustache, en avoit reçu l'ordre. On lui demanda d'où émanoit cet ordre: il répondit qu'il venoit de quelqu'un qui avoit droit de lui en donner, aussi-bien qu'au Parlement. Cette réponse insolente lui attira une sévère reprimande du premier Président, qui déclara que Pierre-vive étoit tombé dans le crime de leze-majesté, pour avoir eu la témérité de donner à entendre que le Parlement pouvoit recevoir des ordres de quelqu'autre que du Roi.

Pierre-vive ajoûta, que le Doyen ayant reçu l'ordre, s'étoit.

HENRI
IV.

1604.

Le Parle-
ment cite plu-
sieurs Doc-
teurs pour
leur faire des
reprimandes.

Il les interro-
ge & supprime
les actes du
décret.

HENRI
IV.
1604.

excusé de l'exécuter sur son indisposition , & lui avoit remis entre les mains le livre qui faisoit le sujet de la plainte ; qu'en conséquence il s'étoit crû obligé de déférer ce livre à la Faculté, & de presser la convocation. Le Bedeau interrogé s'il avoit les actes de la délibération, les représenta à la Cour : il dit qu'il avoit assisté à l'assemblée, & que la veille il avoit donné copie de ces actes à Pierrevive, qui l'en avoit requis. On demanda à Pierrevive s'il avoit cette copie sur lui, & s'il l'avoit communiquée à quelqu'un ; il répondit qu'il l'avoit laissée chez lui, & qu'il n'en avoit donné communication à personne. Interrogé encore une fois qui avoit donné l'ordre de convocation, il répondit qu'il étoit émané du Roi par la bouche du Chancelier, que le Chancelier l'avoit signifié au cardinal de Gondî, qu'il nomma enfin avec bien de la peine, & que le Cardinal le lui avoit intimé.

On lui demanda encore pourquoi le Decret avoit passé dans une assemblée si peu nombreuse, puisqu'elle avoit coutume d'être de quatre-vingt Docteurs, & qu'il ne s'y en étoit trouvé que trente-sept ; & pourquoi, vû l'opposition de quelques Docteurs, l'affaire n'avoit pas été remise à une autre assemblée plus nombreuse, comme on avoit fait en cette occasion même par rapport à une autre affaire concernant les Ordres religieux. Il répondit qu'à la vérité il ne s'y étoit trouvé que trente-sept Docteurs, mais que ce nombre étoit suffisant pour autoriser le Decret.

Eux retirez, il fut ordonné que Pierrevive déposeroit dans une heure au Greffe de la Cour, la copie qu'il disoit avoir chez lui ; & que vû cette copie & les actes déposés au même lieu par le Bedeau, la Cour prononceroit sur cette affaire. Le Parlement, après avoir ainsi supprimé les actes de la censure de Sorbonne, fursit à une plus ample délibération.

On célébra au commencement de l'année une cérémonie qui fut bien-tôt après suivie d'une triste nouvelle. Le Roi avoit déjà fait bien des choses en faveur de Cesar de Vendôme son fils naturel ; la même tendresse le porta à pourvoir à l'établissement de son autre fils Alexandre, né de la même mere, & il voulut le faire recevoir dans l'ordre de Malthe. La cérémonie s'en fit au commencement de l'année avec beaucoup de magnificence, en présence du Nonce, des autres Ambassadeurs

& du Parlement, dans l'Eglise de S. Jean de Jerusalem¹, qui avoit autrefois appartenu aux Templiers. Comme le jeune Prince ne pouvoit, à cause de son bas âge répondre aux interrogations qu'on lui faisoit, le Roi emporté par sa vivacité & par son affection paternelle, quitta brusquement son siège pour venir répondre au nom de son fils, interrogé par le grand Prieur de France, à qui il destinoit pour successeur le jeune Alexandre: « Je descends de mon thrône, dit-il, pour faire ici la » fonction de pere, & je promets que lorsque mon fils aura » seize ans, il tiendra le vœu que je fais aujourd'hui pour lui. »

La joye du Roi fut troublée par la nouvelle de la mort de sa sœur Catherine, femme de Henri de Lorraine duc de Bar. Cette princesse fut un exemple mémorable de la tendresse conjugale. Un fond inépuisable de bonté la portoit à vouloir du bien à tout le monde. Toutes les fois qu'elle voyoit une nouvelle mariée, elle lui souhaitoit d'aimer son mari, comme elle aimoit elle-même le sien; persuadée que la vivacité naturelle à l'amour, redouble encore à l'égard d'un mari, puisque c'est Dieu même qui allume, pour ainsi dire, ce feu sacré. Comme elle desiroit ardemment d'avoir des enfans, elle étoit toujours inquiète sur sa grossesse, & les indices les plus équivoques, passaient dans son esprit pour des signes certains. S'étant aperçu d'une enflure extraordinaire qui lui étoit survenue, elle s'imagina qu'elle étoit grosse, & le crut d'autant plus aisément, que c'étoit l'opinion de ses Medecins, & sur-tout de Louis de Metz, en qui elle avoit une entiere confiance. En conséquence, craignant de blesser son fruit, elle s'obstina à refuser tous les remèdes propres à dissiper cette enflure, qui se tourna en inflammation. Enfin comme le mal devenoit plus dangereux, & qu'on reconnoissoit de jour à autre des signes de toute autre chose que de grossesse, le Roi lui envoya André du Laurens Medecin fort habile & fort judicieux, pour entreprendre plus sûrement la guérison de ce mal, qui passoit le sçavoir des autres. Celui ci ne vit que les symptômes d'une maladie d'entrailles & témoigna son chagrin de la complaisance meurtriere des Medecins, qui flattant les desirs de cette grande Princesse aux dépens de sa vie, avoient négligé d'appliquer les remèdes nécessaires pour diminuer l'enflure, & en

HENRI
IV.

1604.

Mort de
Catherine de
Bar sœur du
Roi.

¹ L'Eglise du Temple.

HENRI
IV.
1604.

prévenir l'inflammation. Quoiqu'il fût peut-être déjà trop tard pour y avoir recours, il conseilla de le faire sans délai, mais la Duchesse ne pût se résoudre à renoncer à l'espérance flatteuse qu'elle avoit conçûë, & persista dans ses refus. Enfin la fièvre étant survenue, elle mourut au milieu des plus vives douleurs, après avoir plusieurs fois recommandé son fruit à son beau-pere & à son mari, & leur avoir témoigné qu'elle mourroit sans regret, si elle étoit assurée que ce gage précieux de son mariage pût lui survivre.

Les divers
projets qui
avoient été
faits pour son
mariage.

Elle n'avoit été mariée que fort tard contre les intentions de sa mere. Le Roi l'avoit long-tems amusée de l'espérance d'épouser le duc d'Alençon, frere de Henri III, ensuite Jacques VI, roi d'Ecosse, puis Charle duc de Savoie. Enfin la Princesse ennuyée du célibat, fut sur le point de se marier secrètement avec Charle de Bourbon comte de Soissons, son proche parent, pendant qu'il étoit encore en Bearn. Le Roi, pour la détourner de cette alliance, la fit venir à la Cour, lui fit rendre de grands honneurs, & la fit rechercher par Henri de Bourbon duc de Montpensier, aussi son parent, mais plus éloigné. Ce nouveau projet ne réussit pas mieux que les précédens, parce qu'elle ne se sentoit point d'inclination pour le duc de Montpensier, & que le Roi, content d'avoir écarté le comte de Soissons, ne voulut pas combattre sa répugnance.

Complimens
de condoléance
faits au Roi.
Embarras du
Nonce.

Le Roi son frere, qui avoit paru la négliger durant sa vie, fut sensiblement affligé de sa mort, & reçut les complimens ordinaires en pareil cas. Tous les Ambassadeurs s'empreserent de lui rendre ce devoir. Le scrupule de religion fit long-tems balancer le Nonce. Il craignoit d'être blâmé à Rome, s'il faisoit cet honneur à la memoire d'une Princesse, qu'il regardoit comme hérétique; & de choquer la bienséance s'il s'en dispensoit. Dans cet embarras il s'imagina avoir trouvé un merveilleux expédient pour se ménager du côté du Pape, & pour sauver les apparences du côté du Roi. S'étant présenté devant sa Majesté, il lui dit qu'il prenoit part à l'affliction publique pour une raison particuliere: que le Roi pleuroit avec sa Cour la perte d'une soeur; mais que pour lui il pleuroit pour l'ame de la Princesse, dont le salut étoit incertain. Le Roi choqué de ce compliment indécet & injurieux, qui n'étoit propre qu'à augmenter sa douleur, repartit brusquement, qu'il ne lui avoit

fallu que la grace de Dieu en ce dernier moment pour la mettre en Paradis.

Catherine ne fut pas moins honorée de son beau-pere & de son mari après sa mort, qu'elle l'avoit été pendant sa vie. Elle fut transportée en grande pompe de Nanci, où elle étoit décedée, jusqu'aux frontieres de Lorraine, où elle fut remise entre les mains des officiers du Roi: ceux-ci la porterent avec les mêmes honneurs à Vendôme, pour y être inhumée auprès de Jeanne d'Albret sa mere.

Cependant le Roi s'occupoit à réparer d'anciens édifices, à en élever de nouveaux, à faire faire des ouvrages publics, & à encourager les Arts. Le marquis de Rôny surintendant des Finances, proposa de joindre la Loire & la Seine par un canal entre Briare & Gien; qui s'étendroit jusqu'à Châtillon au-dessus de Montargis par le moyen de trente-trois écluses, & qui se jettant dans le Loir auprès de Moret, tomberoit dans la Seine proche de Fontainebleau. Cette entreprise fut commencée avec ardeur, & l'on y dépensa plus de trois cens mille écus; mais après la mort du Roi les ennemis de Rôny ont par jalousie empêché de continuer cet ouvrage, sous prétexte que ce canal ne seroit d'aucune utilité pour le public. Cependant comme il étoit déjà presque achevé, & que l'on continuoit la levée des deniers destinez pour les frais, rien n'empêchoit qu'on n'allât jusqu'au bout: après quoi il eût été trop tard de contester son utilité. Mais les personnes envieuses de la gloire dûë à l'auteur de cette entreprise, ou ennemis de la commodité publique, l'ont emporté & ont diverti les fonds destinez à cet usage. Ce trait fait voir en passant, & l'ingratitude de notre siècle, & notre légèreté: Nous traversons les bons desseins des autres, & nous ne suivons point avec constance ceux que nous avons formez.

Ce fut dans ce tems-là, que plusieurs nouveaux Ordres Religieux furent reçus ou instituez dans le Royaume. Les Récollets, dont nous avons déjà parlé, y jetterent de fortes racines. Ils s'étoient d'abord établis, huit ans auparavant, près de Paris, sur le chemin de Vincennes. Les Freres de S. Jean-de-Dieu, (ou Freres Ignorans) qui se consacrent au service des malades, fixerent leur Hôpital dans le fauxbourg Saint-Germain. On fonda à Toulouse un couvent de Feuillants, & un autre de Feuillantines, chez lesquelles on reçoit les filles

HENRI
IV.

1604.

Obseques
de Catherine.

Commence-
ment du ca-
nal de Briare.

Fondations
de divers Mo-
nasteres.

HENRI
IV.
1604.

& les veuves : la veuve Antoinette d'Orleans , marquise de Bell'Isle quitta Fontevraud en Anjou , (le plus noble Monastere de filles qui soit dans le Royaume , & dont elle devoit être Abbessé) pour être Supérieure de la fondation. Les Theresiennes ou Carmelites , venuës d'Espagne , se bâtirent un couvent au fauxbourg Saint - Michel , près de Notre - Dame des Champs , & incontinent après , un autre à Pontoise. Les Capucines , fondées en conséquence d'un vœu , par la reine Lotiise , veuve de Henri III , s'étoient d'abord établies à Bourges. Mais n'y pouvant demeurer commodément , à cause de la mort de la Reine , arrivée trop tôt pour elles , Marie de Luxembourg , veuve du duc de Mercœur , frere & héritier de Louise , les transféra à Paris. Le Roi leur y fit bâtir un couvent , où fut inhumé le corps de Louise , qui y fut transporté de Moulins.

Intrigues des
Espagnols.

Ces soins n'occupoient pas le Roi tout entier. Attaqué au-dehors par des Princes jaloux , au-dedans par des sujets perfides , il ne perdoit jamais de vûe la sûreté de l'Etat. Ses ennemis n'osant plus employer la force , faisoient jouer contre lui tous les ressorts secrets , dont ils pouvoient s'aviser. Les Espagnols , qui font profession de profiter des malheurs d'autrui , observoient avec attention tous les événemens : ils mettoient en mouvement leurs émissaires , qui prodiguoient l'argent & les belles promesses , pour soulever les esprits encore aigris par le levain des guerres civiles. Le prétexte spécieux de la Religion leur étoit encore d'un merveilleux usage , pour troubler le repos public. Afin de connoître nos secrets , & de régler leurs démarches sur les nôtres , ils s'étudioient à gagner les gens employez par les premiers Officiers du Royaume. La corruption du siècle leur rendit cette voye très - facile. Aussi trouverent-ils plus de gens qu'ils n'en vouloient , tous disposez à trafiquer avec eux de leur honneur & de leur conscience.

Trahison de
l'Hoste , Secrétaire de
Villeroi.

Nicolas l'Hoste Orleannois , fut un de ceux qui s'engagerent plus avant dans cet infame commerce. Son pere , qui étoit un homme fort simple , avoit été domestique de Villeroi. Le fils avoit été élevé dans la maison , & étoit fort aimé de ce Seigneur , qui l'avoit même tenu sur les fonds de Baptême , & lui avoit donné son nom. Malgré tous ces engagements , ce malheureux se livra à l'Espagne , séduit peut-être par le

motif de la Religion, dont bien des gens sont maintenant les dupes, en confondant la cause, ou plutôt l'ambition des Espagnols, avec la cause de Dieu. Il y a encore plus d'apparence qu'il se laissa ébloûir par l'espérance d'une fortune plus brillante. Son maître l'employoit à écrire les lettres en chiffres. Le traître, abusant de cette confiance, ne manquoit point de communiquer à l'Ambassadeur de Philippe, tout ce qu'il y avoit de secret. Lorsqu'Antoine de Silly Rochepot partit pour l'ambassade d'Espagne, Villeroi, comme c'est assez la coutume, avoit envoyé l'Hoste avec lui, pour apprendre la langue du pays : c'étoit dans ce voyage, que celui-ci s'étoit vendu aux Espagnols, pour une pension de douze cens écus.

Il avoit aussi formé une liaison très étroite avec un certain Rassis, exilé en Espagne, pour un cas qui n'étoit pas compris dans l'amnistie générale : quand il fut de retour en France, il entretint avec lui un commerce de lettres. Rassis jugeant cette occasion favorable pour mériter sa grace, par un service particulier, découvrit l'intelligence à Emery-Jobert de Barrault, qui avoit remplacé Rochepot. Dans ce même tems, comme de Barrault traitoit d'une affaire secrète avec le nonce du Pape à la cour d'Espagne, ce Nonce lui témoigna qu'il en avoit déjà été instruit par les ministres de Philippe, & même qu'il en sçavoit plus que de Barrault ne lui en vouloit dire. L'Ambassadeur ne douta plus que les secrets du Roi ne fussent trahis, & le rapport de Rassis lui persuada, que c'étoit par le canal de l'Hoste. Pour avertir le Roi de cette perfidie, il fait partir Rassis en diligence, & lui donna des lettres pour Villeroi, avec ordre de porter aussi celles qu'il avoit reçues de l'Hoste ; & pour plus grande sûreté, il le fit accompagner de Descartes son secretaire.

Le départ subit de Rassis, fit juger aux Ministres Espagnols, que l'intelligence étoit découverte. Aussi-tôt ils dépêchent à Don Baltazar Zuniga, leur ambassadeur à la cour de France, pour lui donner avis de faire promptement sauver l'Hoste, parce que Barrault faisoit partir en poste Rassis, qui étoit de l'intrigue, & qui prétendoit racheter sa grace en découvrant tout au Roi. Le courrier chargé de ce paquet, devança Rassis : & quand celui-ci arriva avec Descartes à Fontainebleau, où étoit Villeroi ; l'Hoste, sur l'avis de Zuniga, qui étoit resté à

HENRI
IV.
1604.

Elle est découverte & punie.

Paris , avoit déjà pris ses mesures pour son évasion. Il disparut tout à coup , & prit la route de Champagne , avec un Flamand , que Zuniga lui avoit donné pour l'accompagner. Ceux qu'on envoya pour courir après lui , le joignirent à Faye , où l'on passe la Marne sur un bac. Comme la nuit étoit fort obscure , & qu'il cherchoit un gué pour gagner l'autre bord , il tomba dans une fosse , & s'y noya. Cela arriva le 24 d'Avril. On arrêta son compagnon , qui fut soupçonné de l'avoir noyé par ordre de Zuniga , de peur qu'étant appliqué à la question , il ne découvrit ses complices. Le corps fut tiré de l'eau & apporté à Paris. Le Parlement lui nomma un Procureur d'office , qui ayant été confronté avec les témoins , & oui dans ses défenses , fût déclaré criminel de leze-majesté. En conséquence de l'arrêt , le corps , qu'on avoit gardé exprès , fut porté le 16 de May en place de Grève , & tiré à quatre chevaux : les quatre quartiers furent pendus à des potences plantées en autant d'endroits différens , à l'entrée de la ville.

Conséquences qu'elle eut à l'égard de Villeroi.

Cette trahison fit quelque deshonneur à Villeroi , qui fut très-mortifié d'avoir perdu , par la mort du coupable , les moyens d'éclaircir , & de faire connoître la vérité. Mais le Roi , qui n'avoit garde d'imputer à un homme si distingué , la perfidie d'un misérable Commis , eût la bonté de le consoler lui-même , & fit cesser , par son autorité , les mauvais bruits qui se répandoient à cette occasion. Villeroi , de son côté , écrivit son apologie , où il rendit raison , de ce qu'il n'avoit pas fait arrêter l'Hoste à l'arrivée de Rassis : il ajoûte , qu'il avoit envoyé en diligence à tous les Gouverneurs du Royaume , le signalement du fugitif , avec ordre de l'arrêter vif , partout où l'on pourroit le rencontrer , & de l'envoyer sur le champ à la Cour , sous bonne garde.

Intrigues de la marquise de Verneuil & de son frere le comte d'Auvergne.

A peine le Roi fut-il délivré de cette inquiétude , qu'il lui en survint une plus grande , qui partoît de la même source. Charles de Valois , comte d'Auvergne , s'étoit insinué assez avant dans les bonnes grâces de Sa Majesté. C'étoit un courtisan délié , un homme enjoué , intrigant , prêt à tout entreprendre , propre à tout exécuter. Il étoit frere uterin de Henriette , marquise de Verneuil , fille de François de Balzac d'Entragues. La passion déclarée que le Roi avoit pour elle , causoit beaucoup de dépit à la Reine ; & ce dépit s'aigrissoit encore

encore par les railleries piquantes de la Marquise, qui n'épar-
gnoit pas plus la Reine que tout autre, & qui plaïoit encore
plus au Roi, par son humeur enjouée, que par sa beauté. L'animosité & la défiance allerent si loin de part & d'autre,
que la Marquise commença à songer tout de bon à sa sûreté,
ou feignit au moins d'y songer, & en jetta au Roi quelques
paroles, en folâtrant à son ordinaire. Le comte d'Auvergne
son frere en prit occasion de solliciter le Roi en faveur de sa
sœur; & à force de jeter l'allarme dans le cœur du Prince,
il l'amena enfin à déclarer, qu'il trouvoit bon qu'elle prît des
mesures pour sa sûreté & pour celle des enfans qu'elle avoit
eus de lui, & qu'elle se ménageât un azile hors du Royaume
en cas d'accident. Mais pour calmer en même-tems la jalousie
de la Reine, le Roi exigea de la Marquise, qu'elle lui rendît
la promesse de mariage, qu'il lui avoit donnée, écrite &
signée de sa main, & contre-signée, disoit-on, des princi-
paux Seigneurs & Officiers du Royaume. La Marquise im-
prudente la faisoit sonner bien haut, pour excuser son com-
merce avec le Roi.

En lui donnant la permission de s'affûrer une retraite, Henri
ne s'attendoit pas qu'elle jetteroit les yeux sur l'Espagne, plû-
tôt que sur l'Angleterre, dont il prenoit moins d'ombrage, à
cause de l'humeur pacifique du Prince regnant. Ce qui le
confirmoit dans cette pensée, est qu'il considéroit, que la Mar-
quise trouveroit en Angleterre l'appui de ses deux neveux,
fils de sa sœur, le duc de Lenox & d'Aubigni, de la famille
des Stuarts, fort puissans en ce Royaume, & parens du roi
d'Angleterre. Enfin, cette promesse de mariage, qui étoit entre
les mains du pere de la Marquise, & qui donnoit à la Reine
de mortelles allarmes, fut remise entre les mains du Roi,
moyennant vingt mille écus d'or, & l'espérance du bâton de
maréchal de France pour d'Entragues. Henri s'en tint là pour
lors, & crut avoir assez fait pour pouvoir rompre dans la suite
les engagemens que le comte d'Auvergne & d'Entragues
avoient pris avec les étrangers.

Cette affaire étant conclüe, la Cour commença à respirer.
La Reine paroïsoit apaisée, & le Roi attentif à lui plaire,
lorsqu'il s'apperçut un peu tard, qu'il se tramoit encore quel-
que complot avec les Espagnols, & qu'à son insçû le comte

HENRI
IV.
1604.

d'Auvergne & d'Entragues, par l'entremise de Thomas Morgans Anglois, exilé pour cause de faction, renouoient avec Dom Balthazar Zuniga les conférences qu'ils avoient déjà tenuës secretement avec Jean Taxis. Cette nouvelle découverte ne lui donna pas moins d'inquiétude, que celle de la promesse de mariage en avoit donné à la Reine.

Cependant le comte d'Auvergne s'étoit retiré à Clermont sans en parler au Roi, & sur les ordres qu'on lui avoit envoyez de revenir à la Cour, il alléguoit toujours différens prétextes pour se dispenser d'obéir. Le Roi voulut s'assurer de sa personne. Il lui avoit envoyé plusieurs fois Pierre Fougeu sieur d'Escures, avec des lettres par lesquelles il le déchargeoit de tout le passé. Il lui avoit fait dire ensuite de faire un voyage de trois ans en Grece & en Asie; mais le Comte avoit regardé ce prétendu voyage comme un exile réel, & avoit supplié sa Majesté de ne lui pas faire cet affront.

Le Roi pour pénétrer ses desseins changea de batterie, & lui ordonna d'envoyer des exprès en Espagne pour négocier, traiter, cabaler enfin avec les Espagnols, & de lui rendre ensuite un compte fidèle de cette double intrigue. Pour l'autoriser, d'Escures lui apporta un ordre secret signé du Roi, & de Villeroy. On contesta quelque tems sur les agens dont on se serviroit. Le Comte vouloit que le Roi les nommât lui-même, & le Roi en laissoit le choix à sa disposition. Enfin on convint de la Rochette, qui fut chargé d'ordres secrets. Dans le cours de la négociation, le Comte fut accusé de mauvaise foi, & de contravention aux volontés de sa Majesté, & c'étoit pour cette raison que le Roi le pressoit si vivement de se rendre à la Cour.

Le Comte
est arrêté.

Comme il ne paroïssoit pas disposé à le faire de bon gré, on prit des mesures pour l'y forcer: la compagnie de chevaux legers du marquis de Verneuil, commandée par Philippe Eschalar sieur de la Boulaye, & une autre de Vendôme commandée par d'Eurre, étoient pour lors en Auvergne, sous le bon plaisir du Comte même, qui s'en servoit pour venger les injures particulieres d'une Dame de qualité, dont il étoit éperdument amoureux. Ce furent eux aussi dont on se servit pour l'arrêter. D'Eurre ayant reçu la paye d'une montre, pria instamment le Comte d'assister à la revûë, afin de pouvoir certifier

au Roi le bon état de la compagnie ; car le bruit couroit qu'il alloit partir pour la Cour, & il vouloit qu'on le crût ainsi. Le Comte, soit qu'il ne se défiât de rien, soit qu'il se flatât de pouvoir échapper à d'Eurre, promit d'y venir, & marqua le neuvième de Novembre pour le jour de cette revûe. En effet il s'y rendit l'après-diné de fort bonne heure, sur un coureur Ecoffois ; car il avoit déjà de violens soupçons. Son dessein étoit de passer outre, s'il ne trouvoit pas d'Eurre au rendez-vous avec sa suite, & de prendre de là un nouveau prétexte pour s'excuser de se rendre à la Cour. Mais quand il arriva, d'Eurre avoit déjà rangé ses gens ; & Philbert de Nereftang, qui étoit de la partie, feignant de venir de Rion sans aucun dessein, s'étoit joint à d'Eurre avec des soldats d'élite.

Dès que Nereftang apperçût le Comte il mit pié à terre. Le Comte en fit autant ; & après s'être entretenus quelque tems, ils remonterent tous deux à cheval. Le Comte avançoit toujours, ayant Nereftang à sa droite & d'Eurre à sa gauche ; lorsqu'à un signal de Nereftang, un grand valet de pié faisit tout à coup la bride du cheval du Comte, & au même instant d'Eurre s'étant jetté sur son épée, lui signifia qu'il l'arrêtoit de la part du Roi. Aussi-tôt deux soldats vigoureux déguisez en valets de pié, le jettent brusquement hors de selle, & le mettent sur un mauvais cheval, qui étoit la monture du trompette, & le même jour on le mene sans débrider jusqu'à Aigueperse.

En cette ville, le Comte plus occupé de sa Dame que de son malheur, demanda en grace à d'Eurre la permission de lui écrire un billet pour s'excuser d'avoir manqué cette nuit au rendez-vous. Cette satisfaction lui fut fort galamment accordée. A la nouvelle de la prise du Comte, cette Dame, violente & déterminée au-delà de son sexe, en fut si outrée, que s'étant faisie de deux pistolets, qu'elle portoit d'ordinaire à la selle de son cheval, elle se mit à protester avec des sermens horribles, que d'Eurre & que le trésorier de Murat qu'elle croyoit du complot, ne périroient jamais que de sa main.

D'Aigueperse le Comte fut conduite à Briare, où d'Escures l'attendoit avec un carosse. On le mena de là à Montargis, où il fut mis dans un bateau, & conduit par la Seine à la Bastille sans entrer dans l'Arfenal. On l'enferma dans la chambre où Biron avoit été peu de tems auparavant. En y

HENRI
IV.
1604.

Il est conduit & enfermé à la Bastille.

HE N R I
I V.
1604.

entrant, le souvenir de son ami lui arracha quelques larmes; mais ayant bien-tôt repris un air serein, il se tourna vers Ruvigni gouverneur de la Bastille, & lui dit agréablement, qu'il n'y avoit point à Paris de si mauvaise auberge où il n'aimât mieux coucher, que dans cette maison.

Le comte d'Auvergne y fut prisonnier environ douze ans; pendant lesquels il charma par la lecture les ennuis de sa prison. Il avoit été fort bien instruit dans sa jeunesse par Jean de Roëu; mais les débauches de la Cour lui avoient fait perdre le goût des lettres. Il y revint dans sa disgrâce & apprit par expérience de quel avantage il est pour les jeunes gens, de quelque condition qu'ils soient, de s'instruire dans les lettres, dont l'agréable compagnie les console dans les maladies, dans les afflictions, dans la vieillesse, enfin quand toutes les autres ressources viennent à leur manquer.

D'Entragues
& la marquise
de Verneuil
sont aussi ar-
rêtés.

* ou Mal-
herbe.

Chambre de
justice révo-
quée.

Dans le même tems François de Balzac d'Entragues gouverneur d'Orleans, fut aussi arrêté par ordre du Roi en son château de Mallesherbes * en Gâtinois, & enfermé à Paris dans la prison de la conciergerie du Palais. La marquise de Verneuil fut aussi arrêtée dans sa maison à Paris, & donnée en garde au chevalier du Guet.

Sur la fin de Septembre les Financiers, moyennant une grande somme d'argent qu'ils payerent au Roi, firent révoquer la chambre de justice établie depuis 1601 pour leur faire rendre compte; ce qui fit dire assez plaisamment, que le corps des financiers étoit un pré qui étoit bon à faucher au moins tous les dix ans.

Etablis-
sement de la
Paulette.

Les derniers jours de cette année il se fit un établissement nouveau, & d'une très-pernicieuse conséquence, dont le marquis de Rôni fut l'auteur. Toutes les charges tant de judicature que de finance, qui sont presque innombrables en ce Royaume, furent mises sur le même pié, & rendues vénales par un genre de trafic très-honteux. On dressa un tarif de toutes ces charges, & suivant l'estimation faite de chacune, on y imposa une taxe annuelle, qui fut nommée Paulette, du nom de son auteur. Moyennant le payement de cette taxe, on n'est plus obligé d'attendre les quarante jours marqués par les ordonnances pour que la charge puisse passer à celui en faveur de qui la démission avoit été faite; mais la charge demeure aux

héritiers, qui en disposent comme d'un bien patrimonial. Cette institution ignominieuse par elle-même, est encore devenuë très-préjudiciable au Roi, au Royaume, & aux familles en particulier; car ces offices sont montez à un prix excessif, qui absorbe souvent tout le patrimoine d'une famille; d'où il arrive que s'il y a plusieurs enfans, aucun d'eux ne peut conserver la charge de son pere, & que les familles tombent faute de pouvoir soutenir le rang de leurs ayeux. Joignés à cela que le mérite est compté pour rien, quand l'argent fait tout. Or que peut devenir un Etat où l'on décourage ainsi le mérite? Le Roi même y perd plus que qui que ce soit, parce que cette vénalité tarit nécessairement la source des bienfaits qui sont le principal nerf de l'autorité royale; c'est du Roi qu'on doit attendre les honneurs, les dignitez, & les recompenses du mérite: aujourd'hui que tout cela s'achete, on n'apperçoit plus la main du Prince qui s'est retirée. L'argent a pris sa place; c'est l'argent qu'on adore: on laisse la vertu à l'écart comme un instrument inutile; & par une espèce d'usurpation on se fait un patrimoine d'un bien qui appartient à l'Etat; ce qui produit la passion démesurée des richesses & le mépris constant du vénérable honneur. Ajoûtez encore, que c'est se mettre dans l'impossibilité de tirer ces charges de l'avilissement où elles sont tombées en se multipliant à l'infini, & de leur redonner leur ancien lustre en les réduisant au nombre où elles étoient autrefois: ce que tous les Ordres de l'Etat ont toujourns demandé avec instance.

Rôni répondoit à ces raisons, que les honneurs, les dignitez; les offices n'étoient plus des bienfaits du Prince: Que tout cela étoit devenu le fruit des intrigues & la proye des Courtisans avides, qui les donnoient pour se faire des créatures, ou les vendoient pour suppléer à leurs dépenses: Que les besoins de l'Etat ne permettoient pas de songer pour le présent à diminuer le nombre des officiers: Qu'ainsi au lieu de laisser couler cet argent dans les coffres des particuliers, il étoit encore plus raisonnable d'en détourner le cours au profit du trésor public; qui portoit toutes les charges du Royaume; enfin que le Roi, qui n'accordoit & ne refusoit ces offices qu'à regret, parce qu'il craignoit d'un côté d'autoriser un mauvais choix, & de l'autre de faire des mécontents, avoit agréé cet expédient pour se tirer d'embaras.

 HENRI
IV.

1604.

HENRI
IV.
1604.

Cette nouveauté révolta d'abord tout le monde : les Parlemens sur-tout, & toute la magistrature du Royaume s'en plaignirent hautement, comme d'une innovation honteuse, & très-préjudiciable dans ses conséquences. Mais ils baissèrent le ton peu à peu, à mesure que ces charges devinrent plus lucratives. Aussi n'eut-on garde de donner un édit à ce sujet, qui selon la disposition actuelle des esprits, auroit été infailliblement rejeté tout d'une voix par les Cours souveraines. Le Conseil prit une route toute nouvelle; ce fut de donner un arrêt, que le Chancelier, au grand mécontentement du public, fit enregistrer dans la petite chancellerie en présence des maîtres des Requêtes & des secretaires du Roi. Bien des gens attribuerent cette démarche du Chancelier à la crainte qu'il avoit d'être destitué sur le champ en cas de refus; car il se voyoit déjà un successeur, le Roi ayant en ce même tems donné la commission de Garde des Sceaux à Nicolas Brulart de Sillery par des lettres patentes, dont le Chancelier différa de plusieurs mois l'expédition. Ce Magistrat toujours idolâtre de la Cour, où il avoit passé toute sa vie, ne pouvoit se résoudre à s'en éloigner dans sa vieillesse : regardant sa maison comme un exil, il trahit son honneur, & fut ambitieux jusqu'à la fin de ses jours.

Histoire d'Adrienne du Fresne, qui passe pour possédée.

Je me dispenserois volontiers de rapporter ici une chose, qui ne paroît qu'une farce ridicule; je ne crois pas néanmoins la devoir passer sous silence, parce qu'elle donna pour lors matière à bien des discours. Une pauvre fille nommée Adrienne du Fresne, native du village de Gerbigni à deux lieues d'Amiens, étoit venue à Paris, le rendez-vous des spectacles de toute espèce. Elle étoit logée dans la rue des Bernardins, & on l'y faisoit voir comme une fille possédée du démon. On la menoit souvent à saint Victor, abbaye célèbre dans le fauxbourg qui est proche de ce quartier. Elle ne faisoit pas moins de bruit, qu'en avoit fait Marthe Brosnier; & pendant deux mois la malice de la fille ou du démon exerça la curiosité de toutes sortes de gens qui la venoient voir.

Un de ceux-là fut Pierre Cotton Jésuite, qui ne se flata de rien moins que de faire désemperer l'esprit immonde; mais il voulut en tirer parti auparavant : & comme il avoit un esprit curieux & étendu qui embrassoit tout, il prétendit

s'éclaircir par Adrienne ou par le Démon, de bien des articles, qu'il défespéroit de pouvoir sçavoir d'ailleurs. Pour cet effet, il avoit emprunté d'un de ses amis, homme sçavant & pieux, le livre des exorcismes; & pour soulager sa mémoire, il y avoit ajoûté en Latin de sa propre main, une table des questions qu'il vouloit faire. Après l'exorcisme il rendit le livre à son ami, sans songer à en ôter la table. Celui-ci qui ne connoissoit pas l'écriture de Coton, & qui ne le croyoit pas auteur de cette liste ridicule, la donna à un autre ami: après avoir passé par bien des mains, elle tomba enfin dans celles du marquis de Rôni, qui en fit part au Roi. En voici le contenu.

Coton conjuroit Adrienne, ou l'esprit malin, de lui dire ce que Dieu vouloit bien qu'il sçût sur le R. R. *; sur le séjour que lui, Pere Coton, faisoit à la Cour; sur ses remontrances publiques & particulieres; sur son voyage; sur sa demeure chez les Jesuites; sur la confession générale du R. R.; sur le comte de Laval; sur les vœux, le sacrifice, les cas de conscience; sur la conversion des ames; sur la canonisation de... s'il devoit la presser; sur la guerre contre les Espagnols & les hérétiques; sur la mission dans la nouvelle France, & le long de toute la côte de l'Amérique; sur la route qu'il devoit tenir pour persuader efficacement; sur ce qu'il devoit faire pour s'abstenir de pécher.

Il y avoit aussi des questions de science & d'érudition. Si Dieu est l'auteur des langues: Quel est le passage de l'Écriture le plus clair pour prouver le Purgatoire & l'invocation des Saints: Comment tous les animaux ont pû tenir dans l'arche de Noé: Ce que c'est que ces enfans de Dieu, que l'Écriture dit avoir conçu de l'amour pour les filles des hommes, & avoir eu commerce avec elles: Si le serpent avoit des pieds avant le péché d'Adam: Combien de tems les Anges rebelles sont restez dans le ciel, & nos premiers parens dans le Paradis terrestre: Quels sont ces sept esprits qui sont sans cesse devant le thrône de Dieu: Si les archanges ont un Roi: Par quelle voye les hommes & les animaux sont passez dans les isles depuis Adam: Où étoit le Paradis terrestre: Quelle partie des anges à prévariqué: Comment Dieu est adoré des Cherubins: Quel est le plus grand péril par rapport à nous: Quelle restitution le Roi est obligé de faire: S'il est avantageux que la mere Pasithée

HENRI
IV.
1604.

Questions
que le P. Coton devoit faire à la postérité.
* le Roi regnant.

HENRI
IV.
1604.

vienné : Qu'est-ce qu'on pouvoit espérer de la conversion de D. R. : Quels étoient les hérétiques de la Cour les plus disposés à recevoir la foi : Quels dangers les démons causoient à la Société & à lui-même : Quel étoit le meilleur expédient pour la conversion de tous les hérétiques : Quelle étoit la personne & la chose qui mettoit le plus grand obstacle à la fondation du collège de Poitiers : Comment s'y prendre pour avoir une paix durable avec les Espagnols : Si Dieu veut qu'il sçache dans quel tems l'hérésie de Calvin fera éteinte : Ce qu'il pouvoit sçavoir de l'esprit, au sujet du receleur de Genève : Sur le voyage du P. Général en Espagne : Sur le moyen le plus sûr & le plus facile pour ramener le Roi, la Reine & le royaume d'Angleterre au sein de l'Eglise, pour chasser le Turc, & pour convertir les Infidèles : Sur la conservation de Genève si souvent attaquée : Sur la santé du Roi : Sur la réconciliation du Roi & des grands Seigneurs : Sur les places fortes : Sur Lefdiguieres & sa conversion : Qu'est-ce qui empêchoit l'établissement du collège d'Amiens & de celui de Troyes : Combien dureroit l'hérésie. Il demandoit encore comment on pourroit seconder les vûes de M. de Verdun, qui aspiroit dès-lors à la dignité ecclésiastique, où il est parvenu depuis.

Reflexions
du public au
sujet de cette
liste ridicule.

Chacun raisonnoit à sa maniere sur ces interrogations du bon Pere. C'étoit pour les uns un sujet de railleries & de reproches amers & piquans. Car, disoient-ils, c'est l'amour de la vérité qui le conduit, pourquoi s'adresse-t-il au pere du mensonge ? Demander au démon, des passages de l'Écriture, pour prouver des articles reconnus par l'Église, n'est-ce pas douter de ces mêmes articles, ou méconnoître le démon, qui se plaît à pervertir le sens de l'Écriture Sainte ? D'autres le condamnoient sérieusement. Dieu n'a-t-il pas défendu, disoient ceux-ci, de consulter les Magiciens, d'observer les augures, de croire aux songes, de faire des malefices & des enchantemens, de s'adresser aux devins, d'évoquer les ombres des morts pour chercher la vérité. Le Seigneur, ajoûtoient-ils, n'a que de l'horreur pour toutes ces choses ; en punition de ces crimes, il détruira les Nations. De plus, à quoi bon toutes ces interrogations curieuses sur la vie du Prince, à moins qu'on n'ait formé quelque dessein contre lui, ou qu'on n'ait fondé des espérances

espérances sur sa mort ? C'est une curiosité dangereuse & criminelle , que de vouloir pénétrer dans l'avenir les secrets de l'Etat : tous ceux qui interrogent les Astrologues , les magiciens , les aruspices , les devins sur le salut du Prince ou de l'Etat , méritent la mort aussi bien que leurs prétendus oracles. S. Thomas d'Aquin , poursuivoient-ils , a très-sagement décidé , qu'il n'est pas permis de conjurer les démons par forme de priere , parce que la priere suppose amitié , & que Dieu nous défend d'être amis des démons ; mais qu'il est seulement permis de les chasser en les conjurant par la vertu du nom de Dieu , pour les empêcher de nuire , & non pas pour en tirer quelque connoissance ou quelque avantage. D'autres enfin , & c'étoit le plus petit nombre , excusoient ce Jesuite , & prétendoient qu'il falloit étouffer cette indiscretion , qui n'étoit après tout que l'effet d'un zele mal entendu.

Le Roi qui n'en paroissoit pas fort content dans le particulier , & qui avoit fort recommandé à Rôni de garder l'original , sans le communiquer à personne , fut très-faché qu'on en eût répandu des copies ; car il prévoyoit que cet éclat alloit décréditer le P. Coron dans l'esprit des gens de bien : ce qui affoibliroit l'effet des services qu'il croyoit tirer en bien des choses de l'activité de ce Jesuite adroit. Ainsi pour fermer la bouche aux courtisans , il affectoit de traiter la chose de bagatelle , & en témoignoit au-dehors de tout autres sentimens , que ceux qu'il en avoit en particulier.

Les nouvelles découvertes qui se firent cette année & les suivantes dans le Canada , ne sont pas étrangères à notre Histoire. Bien des voyageurs avoient déjà tenté de pénétrer par le Nord-Oüest jusqu'aux Moluques , & d'aborder à la côte Orientale du côté du vaste empire de la Chine. Dès l'an 1496 , sous le regne de Henri VII , roi d'Angleterre , Jean Chabot , & Sebastien son fils , entreprirent ce voyage : dans le même tems Gaspar Catereal avec son frere Michel , forma le même dessein sous les auspices d'Emanuel roi de Portugal. Mais ces projets n'eurent aucun succès. L'an 34 & 35 du dernier siècle sous le regne de François I , Jacque Quartier fit voile de ce côté-là : il nous a donné la relation de ses voyages. Six ans après Roberval suivit le même plan , & y envoya Alphonse Saintongois , qui passoit pour habile navigateur : celui-ci pénétra

HENRI
IV.
1604.

Différens
voyages en
Amérique.

jusqu'à la terre de Labrador (c'est-à-dire la terre cultivée) mais sans aucun fruit.

HENRI
IV.
1604.

Enfin l'année 1575 & les deux suivantes, Martin Forbischer Anglois fit trois voyages de suite vers le Nord. Sept ans après Humfroi Gilbert, aussi sous les auspices d'Elisabeth, suivit la même route; mais il fit naufrage à l'Isle de ¹ Sable. Cette même année & les suivantes Jean Davis avança jusqu'au soixante-douzième degré de latitude méridionale, & découvrit le détroit qui porte son nom dans les Cartes. Il fut suivi l'an 1590, du capitaine George, qui ne put passer outre à cause des glaces d'une grandeur immense, & qui durent long-tems dans ces mers. D'un autre côté les Hollandois ayant formé le dessein de s'ouvrir une route à la Chine par le Nord-Est, rencontrèrent les mêmes difficultez, comme nous l'avons déjà rapporté, & revinrent après avoir salué la nouvelle Zemble.

Les François à leur imitation résolurent de se transporter à la nouvelle France, dont Quartier avoit reconnu les côtes; d'y planter une Colonie, d'y faire un établissement, & de chercher de là à loisir un passage à la Chine. Troile du Mesquoët marquis de la Roche, gentilhomme Breton fort versé dans la navigation moderne, & déterminé à affronter les plus grands périls pour faire fortune, se mit à la tête de cette entreprise, l'an 1598. Il débarqua ses gens à l'isle de Sable, & étant revenu en France, comme le secours qu'il avoit espéré lui manqua, il leur manqua aussi de parole & les abandonna. Le capitaine Chauvin y en avoit voulu mener d'autres par une autre route, mais il s'égara.

Enfin Pierre du Guast sieur de Mons gentilhomme Saintongeois, sçachant que ce pays étoit rempli de bievres, de castors, de loutres & de renards noirs, & qu'on en tiroit de riches pelleteries, obtint le privilege exclusif de trafiquer de ces peaux, pour subvenir aux frais du voyage sans être à charge au Roi. Cette permission fut bien-tôt révoquée à l'instance des Gascons, mais elle lui fut accordée de nouveau & publiée dans tous les ports du Royaume. Alors de Mons rassembla tout ce qu'il put d'ouvriers de toute espèce, & les embarqua dans un bâtiment de cent-vingt tonneaux, sous la

¹ C'est une Isle attenant le fameux banc de Sable, dans la mer de la nouvelle France.

conduite de Pontgravé. Il monta lui-même un autre vaisseau de cent-cinquante tonneaux avec de jeunes Gentilshommes volontaires, du nombre desquels étoit Jean Biencourt Pointrincourt & Samuel Champlain Saintongeois, qui a donné une relation très-fidèle & très-circonstanciée de ce voyage. De Mons relâcha au Havre de Grace le septième d'Avril & Pontgravé trois jours après. Quartier & Roberval avoient déjà donné des noms François à toutes ces côtes de l'Amérique. De Mons avoit d'abord marqué le rendez-vous à Canceau à vingt lieuës du Cap Breton, ainsi appelé du Cap de même nom, qui est voisin de Bayonne. Mais ayant changé d'avis pendant la route il tourna vers le port au Mouton, qui est plus méridional & plus commode.

Le premier de Mai ils apperçurent l'isle de Sable, où ils penserent échoïer faute de bien connoître ce parage. Cette Isle est à trente lieuës du Cap Breton : elle a environ quinze lieuës de circuit, il y a un petit lac & des prairies, on y voit aussi quantité d'arbrisseaux d'une hauteur médiocre ; c'étoit la nourriture des vaches que les Portugais y avoient transportées en grand nombre soixante ans auparavant, & qui avoient longtems servi à faire vivre les gens du marquis de la Roche : mais cette ressource leur ayant enfin manqué, ils avoient été obligez d'aller à la chasse des renards, dont j'ai parlé & des loups marins, dont la peau leur servit pour s'habiller ; jusqu'à ce qu'en vertu d'un arrêt du Parlement de Rouen, qui fut instruit de leur misère, on leur envoya un vaisseau, qui les ramena. Leurs conducteurs ne perdirent pas à ce voyage. Car en revenant ils firent sur ces mers une grande pêche de merlus.

De Mons entra le 8 de Mai dans le port de la Heve, qui a une baie fort large, semée de grand nombre d'isles pleines de sapins. Sur le continent s'élevent des chênes & des ormes. Il est au quarante-quatrième degré de latitude septentrionale. A côté est une Isle remplie de loups marins d'où lui vient son nom. Quatre jours après, nos gens aborderent à un port éloigné de cinq lieuës de la Heve, où ils prirent un vaisseau chargé de peaux, contre les ordres du Roi, & conduit par le capitaine Rossignol, dont ils donnerent le nom à cet endroit. Le lendemain on arriva au port au Mouton, distant de sept

HENRI
IV.
1604.

Description
de l'isle de
Sable.

Diverses découvertes
jusqu'à l'isle de
sainte Croix.

HENRI
IV.
1604.

lieuës du précédent: les environs sont remplis d'étangs & de tertiers. On y fit la descente, & on envoya une barque d'avis à Pontgravé, qui n'étant pas instruit qu'on avoit changé de dessein, avoit mouillé à Canceau, où il prit plusieurs bâtimens chargez de pelleteries. Du port au Mouton on envoya Champlain avec dix hommes d'élite & Raleau Secrétaire du sieur de Mons, pour reconnoître la côte, qui est toute bordée d'isles plantées de pins, de sapins, & de hêtres. Il en trouva une si remplie de plongeons, qu'il en rapporta un baril plein de leurs œufs. Toute cette côte est pleine d'oiseaux de toute espèce: on l'appella la côte des loups marins. La pêche du merlus y est fort bonne.

Il passa de là à l'isle nommée la Longue, qui s'étend l'espace de six lieuës sur une lieuë de large. Elle borde la baye, que de Mons appella la baye Françoisse; en sorte qu'elle y laisse une entrée fort sûre & fort facile. Champlain s'étant avancé deux lieuës au-delà vers le Nord-Est, trouva une mine d'argent, puis une mine de fer, & une autre encore du même métal, excellente au jugement des connoisseurs, parce que la terre étoit rouge aux environs.

Il arriva ensuite à un port fort commode & à l'abri des vents: la campagne d'alentour est très-agréable & très-aisée à cultiver; on l'appella le port de sainte Marguerite: de là il revint au vaisseau. Comme la rade n'étoit pas sûre à la baye de sainte Marie, de Mons passa outre & trouva un port assez spacieux pour recevoir deux mille vaisseaux. L'entrée du port est de deux cens pas; il a deux lieuës de profondeur & une de largeur. Champlain le nomma le Port Royal. Trois rivières viennent s'y rendre, on pêche dans l'une beaucoup de harangs; une des deux autres s'appelle la riviere de S. Antoine. Ce lieu est à quarante-cinq degrés de latitude septentrionale. De Mons y bâtit à la hâte un petit Fort à gauche en entrant. On avança pour chercher une mine de cuivre, dont un facteur de S. Malo avoit donné quelques indices. Après avoir traversé la baye Françoisse, ils trouverent la riviere de S. Laurens, & ensuite une autre très-large & très-profonde, à qui ils donnerent le nom de S. Jean, parce qu'ils y entreurent ce jour-là.

De là ils allerent à Tadoussac sur la riviere de S. Laurens;

à soixante-quinze lieuës de celle de S. Jean. Etant revenus à celle-ci, ils se mirent sur une autre. De Mons y trouva au bout de deux lieuës une isle de mille pas de circuit, toute bordée de roches escarpées, excepté en un seul endroit, où il y a un passage fort étroit, qui donne entrée dans un port capable de contenir des vaisseaux de cent tonneaux : ce port reste à sec quand la mer se retire.

On jugea le poste avantageux pour s'y fortifier : de Mons le nomma l'isle de Sainte-Croix. Les bords du fleuve sont très-agréables. On peut de-là négocier commodément avec les peuples voisins, qui sont presque toujours en guerre entr'eux, les engager à vivre en paix, & ensuite les amener peu à peu à embrasser la foi Chrétienne. En cet endroit Poitricourt, qui avoit fait le voyage pour son plaisir, pria de Mons de lui céder le Port Royal. L'ayant obtenu, il s'embarqua l'année suivante, pour revenir en France. Champlain fut envoyé avec un guide du pays, pour chercher la mine de cuivre, mais il perdit sa peine. On le renvoya à la découverte le 2 de Septembre dans un bâtiment de dix-huit tonneaux ; il reconnut un fleuve, qu'on croit être celui de Nortembegue, coupé de beaucoup d'isles, & impraticable à cause des chutes d'eau. Il fit en passant amitié avec deux chefs des Sauvages du pays, nommez Bessabèz & Cabahis. Ces peuples vivent de leur pêche & de la chasse des castors & des ânes sauvages, dont les peaux servent à les couvrir. Ils sont errans, à la façon des Nomades, aussi bien que les autres Canadiens & Souriquois. Il s'avança ensuite jusqu'au fleuve Quinibequi, dont les bords sont habitez par une nation qui est toujours en guerre avec les autres. Il revint le 4 d'Octobre à l'isle de Sainte-Croix, où de Mons travailloit en diligence à se mettre en état d'y passer l'hyver. Il trouva en arrivant la plupart des ouvriers malades du scorbut, qu'on appelle communément le mal de Terre, causé par les viandes boucannées, & par la rigueur de l'hyver fort rude en ce pays-là : nous avons parlé ailleurs de cette maladie. Il commença à neiger dès le commencement d'Octobre, & l'hyver dura jusqu'au mois de Mai : pendant tout ce tems, il ne tomba presque point de pluye.

Enfin on eût la joye de voir arriver Pontgravé, qu'on avoit

HENRI
IV.

1604.

De Mons
s'établit dans
l'isle de Sainte-Croix.

HENRI
IV.

1604.
Diverses
courses de
Mons jusqu'à
son retour en
France.

inutilement attendu jusqu'au commencement de Juin : & le 18 du même mois, de Mons se mit en mer avec ses gens, & tira du côté des Almouchiquois. Ayant cotoyé l'isle de la Tortuë, il fit en passant amitié avec Manthoumermer, chef de ces Sauvages, & ensuite avec un autre nommé Aneda. C'est ce même nom que Quartier donne à l'herbe, qu'il dit avoir employée pour guérir ses gens de la maladie dont j'ai parlé : cependant les naturels du pays ne la connoissent point. Je laisse aux Botanistes à rechercher, si c'est celle que Pline appelle *Britannica*. De Mons s'arrêta ensuite à une isle agréable, couverte de noyers & de chênes. La terre y parroissoit cultivée, & étoit couverte de vignobles ; on la nomma pour cette raison l'isle de Bacchus. Honemechin, seigneur de cette contrée, vint trouver de Mons avec ses gens, superbement armez à leur maniere, & lui témoigna qu'il tenoit à grand honneur l'amitié des François. Le fleuve qui arrose cette isle s'appelle Chouacoët ; dans ce pays on sème le bled d'Inde au mois de May, & on le moissonne au mois de Septembre ; on y mêle des fèves du bresil ; il y croît aussi quantité de citrouïlles, de concombres, & de pourpier.

Ils vinrent de-là à un cap, qu'ils nommerent le cap Saint-Louis. Ils y rencontrerent le prince Honebetha, à qui ils firent des présens de peu de valeur : il leur témoigna sa reconnoissance en dansant devant eux, avec ceux de sa suite ; ce qui passe chez ces peuples pour une grande marque de reconnoissance & de joye. En cet endroit la mer reçoit un fleuve fort large & fort long, que de Mons appella la riviere du Gas ; il arrose le pays des Iroquois, peuple belliqueux, qui fait sans cesse la guerre aux Montagnards des bords du fleuve de Saint-Laurens.

De-là, ayant doublé le Cap-blanc, ils mouïllèrent dans le voisinage à un bon port, qu'ils nommerent de Mallebarre. Le pays des environs est cultivé, on y sème du bled d'Inde, des fèves du Bresil, & des citrouïlles ; il y a des chênes, des noyers, & de hauts cyprès, d'une couleur rougeâtre & d'une odeur assez agréable. Le climat y est plus doux qu'ailleurs ; la mer n'y gèle jamais ; les hommes se couvrent rarement le corps, & sont fort legers à la course. Ils ont coûtume de se peindre le visage de rouge, de noir, & de jaune :

ils ont fort peu de barbe, & l'attachent à mesure qu'elle croît. Leurs armes sont des demi-piques, des masses, des arcs & des flèches : ils font botillir dans des vases de brique leur blé d'Inde ; ils en forment une pâte, qu'ils pilent dans un mortier, & qu'ils réduisent en farine.

On trouve en ce parage quantité de Siguenocs : c'est un poisson d'un pied & demi de long, sur un pied de large, couvert d'une écaille comme une tortue : les arrêtes du milieu sont de couleur de feuille morte ; la queue aussi dure que les arrêtes, se termine en pointe. Les gens du pays s'en servent pour garnir & armer leurs flèches. Ses yeux sont à l'extrémité de sa queue ; il a huit pieds par devant pour marcher, comme l'écrevice, & deux par derrière plus longs & plus larges, qui servent de nageoires. On voit aussi voltiger par bandes sur le rivage, certains oiseaux inconnus en Europe : ils sont de la grandeur des pigeons, d'une couleur azurée, mais brune sur le dos ; le ventre fort blanc, les ailes longues, la queue courte, les jambes rouges & fort ramassées. Ils ont un bec long de quatre pouces, & recourbé, comme le Scalpel dont se servent les Chirurgiens : la partie inférieure représente le manche : la supérieure plus mince, plus courte d'un tiers, & trenchante des deux côtés, ressemble assez à la lance de cet instrument : on est surpris comment ils peuvent manger commodément avec un bec de cette forme.

Nos voyageurs quitterent cette côte le 25 de Juillet, parce qu'ils manquoient de provisions, & rentrèrent dans la rivière de Chouacoët. Après quarante jours de navigation, ils y rencontrèrent Marchim, homme d'une mine avantageuse, & qui avoit, parmi les siens, une haute réputation de valeur. Il fit présent à de Mons d'un jeune prisonnier, nommé Etéchémin. Quatre jours après, ils vinrent à Quinibequi, où ils firent alliance avec Anassou, prince de cette contrée, & en reçurent des peaux par échange. Le 2 d'Août ils prirent terre à l'isle de Sainte-Croix, où ils trouverent le sieur des Autons de saint Malo, qui leur apportoit des vivres, dont ils commençoient à manquer. On tint conseil, & il fut résolu de transférer l'établissement au Port-Royal, où l'on fit bâtir un Fort à la hâte : après cela, de Mons laissa Pontgravé pour tenir sa place, & chargea Champlain d'aller reconnoître la Floride. Pour lui,

HENRI
IV.
1604.

s'étant embarqué, il revint en France, pour instruire le Roi du succès de son voyage. Champlain partit encore une fois, pour découvrir la mine de cuivre, qu'il avoit déjà cherchée deux fois inutilement. Il étoit accompagné d'un mineur, nommé communément, Maître Jacque, natif d'Esclavonie, qui lui avoit fait espérer d'y réussir, sur les indices que lui en avoit données un naturel du pays; mais quand ils furent revenus au Port-Royal pour y passer l'hyver, Maître Jacque mourut du scorbut, avec la plus grande partie de l'équipage, après avoir essayé en vain plusieurs remèdes; l'espérance de profiter de la mine se perdit avec lui. On verra dans les livres suivans ce qui nous reste à dire de nos voyages au Canada, qui ont continué jusqu'en 1611, sans produire beaucoup de profit.

Arrivée de deux vaisseaux en Zélande, après un voyage de trois ans.

* Dans l'isle de Ceylan.

Relation abrégée du voyage de Sebalt de Weert. Arrivée à l'isle de Fer.

Cette même année, deux vaisseaux revinrent en Zélande, après un voyage de trois ans dans les Indes. Ils étoient partis sous la conduite de Sebalt Weert, le même qui avoit tenté la route de Magellan, comme je l'ai rapporté au sujet d'Olivier du Nord. Mais il ne fut pas si bien traité du Roi de Candi*, que l'avoit été de Neek, dont j'ai parlé ci-devant. Herman Debrée a donné en Flamand la relation de ce voyage, dont nous allons tracer ici un abrégé.

Le Capitaine montoit le vaisseau, nommé la Haye de Hollande. Etant parti de Texel le 17 de Juin, ils firent route vers les Canaries, & relâcherent à l'isle de Fer, sur la fin de Juillet. Ils y visiterent cet arbre merveilleux, dont la Providence a fait présent à ces Insulaires, pour être leur plus grande ressource. Il s'éleve sur le haut d'une montagne à un demi mille de la mer, du côté du Septentrion. Il n'y a aucun arbre pareil dans toute cette isle, qui d'ailleurs est remplie de bosquets. Le tronc a douze palmes de tour & quatre de diamètre, il a quarante palmes depuis la racine jusqu'au sommet; les branches s'étendent beaucoup, & forment un contour de cent vingt pieds; elles poussent à une coudée de terre, & sont toujours vertes, comme les lauriers. Cet arbre porte un fruit semblable au gland, & enchassé dans un calice, avec un noyau d'un goût & d'une odeur fort agréable. Au pied de cet arbre croît une plante inconnüe, qui serpentant autour du tronc, va embrasser ses rameaux inférieurs; autour de la cime, regne toujours une espece de bruine, qui se fondant & se distillant

le long des branches, est reçûe dans deux citernes. C'est la seule eau douce qui soit dans toute cette isle; elle est fort saine, & les habitans s'en servent pour leur boisson, & pour leurs autres usages. Dans les grandes chaleurs du mois d'Août, quand cette vapeur se dessèche, il s'en élève une autre de la mer, qui produit les mêmes effets.

De-là, les Hollandois rangerent l'isle de Saint-Thomas, située sous l'équateur, & mouillèrent au Rio de Gabon, sur la côte d'Afrique, près du cap de Lopo Gonçalès, où ils demeurèrent à l'ancre jusqu'à la fin de Septembre. Ils relâcherent ensuite à Annabon, sans aucun fruit. Enfin, le 10. de Mars de l'année suivante, ils aborderent à Sumatra, & débarquerent au port d'Achen, où étoient déjà arrivez deux jours avant eux deux vaisseaux Hollandois, nommez l'Etoile & la Hollande. Ils y trouverent encore trois bâtimens Zélandois, & un autre avec une pinasse, commandez par le capitaine George Spilberg, dont nous avons déjà parlé, & qui croisoit sur ces mers depuis deux ans. Les Zélandois s'étoient arrêtez à Matecalo, dans l'isle de Ceylan, à cause du bon accueil qu'ils avoient appris qu'on y avoit fait à Spilberg.

De Weert s'attendant à y trouver la même humanité, fit voile vers cette isle, & alla rendre visite à Fimala-Dama-Suriada, roi de Candi. Ses espérances redoublèrent à la vûe d'un portrait du prince Maurice, qu'il trouva dans une espèce de vestibule du Palais. En effet, les commencemens lui furent assez favorables. Ayant reçu audience, il présenta les lettres de Maurice, & s'entretint long-tems des affaires de ce Prince avec le Roi, qui parloit Portugais. Il s'entretint ensuite de la ligue que son maître désiroit faire avec lui, contre les Portugais, leurs ennemis communs. Fimala lui répondit, qu'il étoit extrêmement satisfait de cette ambassade: qu'il étoit de tous les princes de l'Orient, celui à qui les Portugais vouloient plus de mal: qu'il le prioit de se transporter sur le champ à Punto di Gallo, pour empêcher l'abord des vaisseaux, qu'on disoit venir de Goa. Comme de Weert lui demandoit, avant tout, de le rembourser des frais de cette entreprise, parce qu'il n'étoit pas en état de les faire, le Roi prit cette réponse pour un refus. Il le quitta néanmoins avec des apparences d'amitié; mais il le fit rappeler aussi-tôt, & lui demanda, comment il

HENRI
IV.
1604.

Continuation
du voyage,
jusqu'à l'isle de
Ceylan.

De Weert
va à Ceylan.
Comment il y
est reçu du roi
de Candi.

HENRI
IV.
1604.

avoit osé s'exposer, sans aucune sûreté, à la discrétion d'un Prince, qu'il ne connoissoit pas. Le Capitaine lui répondit, qu'il avoit compté sur sa bonté déjà connue, & sur leur haine commune contre les Portugais. Le Roi reçut assez mal ce compliment; mais comme il vouloit attendre une occasion favorable, pour faire éclater sa mauvaise humeur, il se radoucit sur le champ, & le congédia de bonne grace; il lui envoya même des présens & des domestiques pour le servir. Sur le soir il le manda de nouveau; & comme de Weert, en lui faisant la révérence, voulut lui baiser la main, il la retira, & l'embrassa avec de grandes démonstrations de tendresse. Après qu'ils eurent conféré ensemble de leurs intérêts communs, le Roi lui fit encore des présens; & de Weert, à son tour, donna son épée au fils du Roi, de qui il avoit reçu un poignard. Enfin, ils convinrent, que les Hollandois attaqueroient les Portugais par mer, pendant que le Roi les attaqueroit par terre, avec une armée de vingt mille hommes. Ce traité étant conclu, Fimala permit au Capitaine d'en faire part au roi de Matecalo, qui étoit pour lors à Achen, & il le congédia chargé de belles promesses.

De Weert
retourne à
Achen.

Au commencement de Mars, de Weert retourna à Sumatra, où étoient arrivez, vers le même tems, deux navires Hollandois, nommez le Fleffingue & le Tergoës. Il fit part à ces nouveaux venus de sa négociation avec le roi de Candi. Il leur dit, que ce Prince avoit résolu de mettre, & les marchandises, & les places fortes, sous la garde des Hollandois, s'ils l'aideroient à se défaire des Portugais: Qu'il comptoit reprendre bientôt par force ou par composition, la forteresse de Calambo; après quoi, il s'engageoit à fournir tous les ans aux Hollandois mille mesures de canelle, & autant de poivre, (ce qui fait cent livres de France) & qu'il envoyeroit son fils en Hollande au prince Maurice, pour y apprendre le métier de la guerre sous un si grand Capitaine. Il apprit à son tour, que les Anglois, avec le secours de Spilberg, avoient pris un gros vaisseau de charge aux Portugais, près de Malaca, & qu'ils y avoient fait un grand butin.

Caractere d'un
roi d'Achen
& de son fils.

Le roi d'Achen se tenoit toujours renfermé dans son palais à cause de son extrême vieillesse: des femmes armées composoient sa garde. Il couloit mollement le reste de ses jours dans l'oïfiveté de son sérail, & se laissoit rarement aborder. Son fils

héritier de sa couronne & de sa molesse, est toujours environné d'une cour qui n'est, composée que de femmes. C'est un Prince sédentaire comme son pere. Son passe-tems ordinaire est de se baigner avec ses femmes, ou de chasser aux éléphans, qui sont fort grands, & en quantité dans cette isle. Quand on en a pris quelques-uns, on vient facilement à bout de les dompter de la maniere que j'ai rapportée ci-devant. Un homme assis sur le cou les gouverne à son gré par le moyen d'un croc qui leur fait tourner la tête. Ils s'agenouillent au commandement, & se laissent monter. Les naturels du pays s'en servent comme de bêtes de somme, aussi-bien que pour la guerre.

Le port où les Hollandois avoient mouillé, est environ à neuf milles de la ville d'Achen, qui est baignée d'un fleuve du côté du midi. A l'embouchure de ce fleuve sur la gauche est une forteresse qui commande l'entrée du port. La ville s'étend en longueur sur le bord du fleuve. Les maisons sont élevées sur des piliers de bois. Les murailles & les toits ne sont que de roseaux. Quoique cette ville soit en l'air, les inondations fréquentes rendent les premiers étages presque inhabitables : on monte aux autres par des échelles plantées au dehors. Le commerce y attire quantité de nations qui parlent divers langages ; Guzarates, Malabares, ceux du Pegu, de Bengale & de Negapatan, des Arabes, des Turcs, & tous les voisins de la Mecque & de la mer Rouge. Les habitans sont vêtus fort à la legere ; leur habit n'est qu'une simple piece de toile qui leur tombe jusqu'aux genoux : ils ont les jambes & les piés nus. Ils saluent en joignant les mains, & les portant à leur front. Devant le Roi ils se découvrent la tête, & y portent les deux mains qu'ils posent dessus, en lui souhaitant une longue vie. Ce pays est abondant en toutes choses ; on y trouve tous les fruits & tous les animaux propres à la nourriture & à l'usage des hommes. Il y croît, ainsi que dans plusieurs autres contrées de l'Inde, un certain arbre, appelé communément l'arbre triste : il est couvert pendant la nuit de fleurs très-agréables, qui séchent & tombent au lever du soleil. Le pouvoir du Roi est absolu & sans bornes. Les Sabandares, (on appelle ainsi les premiers Magistrats) y rendent les jugemens avec une extrême sévérité. La peine des malfaiteurs

HENRI
IV.
1604.

Description
d'Achen.

 HENRI

IV.

1604.

Célébration
du Ramadan.

est d'être coupez par morceaux : il n'y a jamais de grâce pour les crimes les plus legers. La religion de Mahomet a pris dans ce pays la place du Paganisme.

Pendant le séjour des Hollandois à Achen, on célébra le 15 de Mars le Ramadan, dont nous avons parlé ailleurs. Ce jeûne commence tous les ans à la fin de la douzième lune; il dure tout le mois suivant jusqu'à la nouvelle lune. Le jour qu'elle doit paroître, la plupart le visage tourné vers l'Occident, attendent son lever avec une grande impatience : dès qu'ils l'aperçoivent ils frappent sur des timbales en signe de joie. Les Hollandois furent invitez d'assister à la fête. Etant allez au palais dès le point du jour, ils furent introduits, après avoir quitté leurs fouliers à la porte. On leur dressa des tables comme aux autres; ensuite la cérémonie commença. Le fils du Roi monté sur un éléphant, portant un casque d'or sur la tête, & couvert de superbes habits, tout éclatant d'or & de pierreries, se mit en marche vers la place. Il étoit précédé de trompettes, de cors de tambours & d'autres instrumens, parmi lesquels les trompettes Hollandois s'étoient mêlez. Les officiers Hollandois montez sur des éléphants avec les Seigneurs du pays, fermoient la marche. Le Roi étant venu à la place séparément & après tous les autres, descendit de son éléphant, & alla au temple, où il fit en grand silence les cérémonies accoutumées; de là on retourna au Palais dans le même ordre.

Entrevû des
Hollandois &
du roi de Ma-
tecalo.

Au plaisir que ce spectacle donna aux Hollandois succéda le chagrin d'entendre dire aux habitans, que dans six ou sept mois ils ne trouveroient pas assez de poivre pour en charger un ou deux vaisseaux. Ainsi de Weert qui s'impatientoit, alla trouver les deux Rois d'Achen & de Matecalo, & leur exposa le sujet de son voyage. Tous les deux consentirent à la ligue qu'il leur proposoit contre les Portugais.

Pendant que le roi de Matecalo s'entretenoit avec les Hollandois sur le rivage, il arriva un de ces charlatans, que nous avons dit ailleurs qu'on voyoit en Turquie. Il avoit pour ceinture une longue chaîne de fer, & portoit à son cou une plaque de cuivre où étoient tracées des figures bizarres. Cet homme courant çà & là, & criant comme un forcené, posa la plaque par terre, & commença par se percer d'outre en outre avec un large coutelas, les parties charnuës qui sont au-dessus du

genoux : ensuite il fit passer sa chaîne au travers, & semit à courir avec des cris encore plus horribles qu'auparavant, faisant mine de se vouloir encore passer au travers du cou un long couteau qu'il tenoit à la main. Les Hollandois, que ce jeu n'amusoit pas beaucoup, firent retirer ce bâteleur importun, qui prit aussitôt un morceau de pot cassé où il y avoit de l'eau, lava sa playe & la banda. Ces sortes d'aventuriers en Turquie se servent d'une éponge pour le même usage, & font vanité de braver la mort pour le divertissement des spectateurs.

Les Hollandois manquant de vivres, le Roi de Matecalo leur avoit promis de leur envoyer sept cerfs tous les jours ; mais comme il ne tenoit pas sa parole, la faim les porta à tuer quelques vaches qu'ils trouverent dans la forêt voisine. Les Insulaires en furent très-scandalisez ; ni les prieres, ni l'argent ne purent appaiser leur colere : ils disoient que c'étoit un crime énorme d'ôter ainsi la vie à des bêtes innocentes ; car ils regardent les vaches & les buffles comme des animaux sacrez : ils n'en mangent jamais la chair ; & ils enterrent honorablement ces animaux, lorsqu'ils meurent de vieillesse, ou par quelque accident. Le Roi n'en fut pas moins indigné que les autres : il s'écrioit que c'étoit un attentat horrible, & qui n'avoit jamais été commis par les Portugais mêmes. Les Hollandois furent contraints de demander grace, & de protester que c'étoit l'ignorance & l'extrême nécessité qui leur avoit fait commettre cette faute ; on la leur pardonna enfin, à condition qu'ils n'y retomberoient plus à l'avenir.

Ils étoient encore à Sumatra, quand ils reçurent des lettres du Roi de Candi dattées du camp devant Manicrawary. Ce Prince les prioit de se rendre au cap nommé Punto di Gallo, pour aller au devant des Portugais. Ils s'y rendirent sans différer avec quelques brigantins, & prirent dans le mois de Mai quatre bâtimens Portugais, qui alloient de Cochin à Negapatan. La prise ne fut pas de grande valeur ; ce qu'il y eut de meilleur, furent deux chevaux Persans estimez seize cens rissdals. Le Roi ravi de ce succès, vint au rivage où les vaisseaux Hollandois étoient à l'ancre, pour délibérer avec eux sur les moyens de faire la guerre avec plus de vigueur.

Une chose avoit mécontenté le roi de Candi, naturellement soupçonneux, & extrêmement dissimulé. De Weert un peu

HENRI
IV.
1604.

Danger que
courent les
Hollandois à
Achen.

Avantages
des Hollan-
dois sur les
Portugais.

HENRI
IV.

1604.

De Weert
tué en trahison
par ordre
de Fimala.

avant son retour de Sumatra avoit relâché deux prisonniers Portugais , avec deux vaisseaux qu'il avoit pris : leur ayant promis la vie & la liberté, il avoit mieux aimé garder sa parole que de satisfaire le Roi , qui lui avoit mandé de les garder jusqu'à son retour. Le capitaine Hollandois qui ne comptoit pas que cela dût faire tant de peine à Fimala , avoit tout disposé pour lui faire une reception honorable. Il avoit fait dresser une tente sur la greve : les canons étoient dressez pour la salve , deux cens matelots bien armez marchaient en bon ordre au devant du Prince. Le Capitaine paroissoit ensuite escorté de trois cens autres , & de plusieurs éléphans. Cet appareil , par lequel il prétendoit faire honneur au Roi , ne donna à celui-ci qu'une basse jalousie , qui se joignant à un ressentiment secret , le porta à une noire trahison.

Cependant l'accueil fut très-gracieux en apparence ; au premier abord ils s'embrassèrent avec de grandes marques d'amitié ; & Fimala pria de Weert de congédier tout ce cortège , sous prétexte de s'entretenir plus tranquillement en particulier. Le capitaine Hollandois , qui ne se défioit de rien , ordonna à ses gens de retourner à leur bord , & n'en retint qu'un ou deux auprès de lui. Mais croyant s'apercevoir dès le commencement de la conversation de la mauvaise volonté du Roi , il se repentit un peu tard de s'être ainsi abandonné à la merci d'un barbare. Pour rompre une entrevûe si dangereuse , il pria instamment le Roi de vouloir bien monter dans son bord ; qu'il se tiendroit infiniment honoré de cette faveur ; qu'en cas de refus , il auroit de la peine à se déterminer à partir avec sa flotte pour Punto di Gallo , comme le Roi le desiroit.

Cet artifice dont le Capitaine usoit pour éviter sa perte , ne fit que l'avancer ; car Fimala prenant occasion de ces paroles entra dans une furieuse colere , & se tournant vers ses gens , il leur dit : *Matta me esto can*, c'est-à-dire mot à mot en Portugais , *tuez moi ce chien là*. A ces mots les barbares se jettent sur de Weert , l'égorgent avec ses deux compagnons & font main-basse sur environ cinquante autres , qui se promenoient sur la greve sans aucune défiance. Le reste de la flotte effrayé de ce massacre horrible , à quoi on ne s'étoit pas attendu , étoit au désespoir. Ils ne se voyoient pas en état de tirer de cette trahison la vengeance qu'elle méritoit ; d'un autre côté

c'étoit se couvrir de honte, que de dissimuler une si horrible injure. Le seul parti qui leur restoit à prendre, étoit de l'imputer à une méprise, & de supposer que le Roi ne l'avoit pas commandée.

Pendant qu'ils étoient dans cette perplexité, arrive le député du roi d'Achen, qui leur apprend tout le détail de ce massacre. Il s'y étoit trouvé présent malgré lui, & s'étoit sauvé d'effroi dans une forêt voisine. En même tems ils reçoivent un billet du roi de Candi. Ce Prince rejettoit la faute sur de Weert qui, disoit-il, avoit eu intention de le faire périr, & qui n'auroit pas manqué de le faire, s'il n'eut été prévenu. Il ajoutoit que les Hollandois pouvoient choisir de la paix ou de la guerre, qu'ils le trouveroient également disposé à l'une & à l'autre. Ce message rendit les Hollandois encore plus irrésolus qu'auparavant. S'ils prenoient le parti de la vengeance, ils se fermoient toute espérance de commerce dans une isle si opulente & si favorable au négoce; d'en venir aux mains avec le Roi, c'étoit donner un agréable spectacle aux Portugais, qui ne manqueroient pas de profiter de la dépoüille du parti vaincu. Ils se déterminèrent donc à étouffer leur ressentiment; bien résolus d'user dans la fuite d'une plus grande précaution. Ce malheur arriva au commencement de Juin.

A la nouvelle de cette perfidie, le roi de Matecalo, non seulement protesta avec serment qu'il n'en n'avoit rien sçu, mais il la condamna même hautement & affecta de témoigner plus d'amitié aux Hollandois, & de redoubler ses bons offices. Fimala lui-même le plus inconstant de tous les hommes, frappé de repentir, témoignoit être disposé à réparer ce qu'il avoit fait, s'ils lui donnoient le secours dont on étoit convenu, & juroit par sa tête & par celle de ses enfans qu'il agiroit désormais avec une entière franchise. A l'égard du secours, les Hollandois répondirent qu'ils n'étoient pas en état de lui en donner, parce qu'aussi-tôt après le massacre, ils avoient envoyé deux de leurs vaisseaux à Bantam pour en porter la nouvelle à leurs compagnons, & les avertir de se tenir mieux sur leurs gardes. Cependant ils chargerent leurs navires de tout ce qu'ils purent de marchandises, du consentement même de Fimala, qui voulut par cette condescendance effacer la noirceur de son action; & ayant laissé des commissionnaires à Matecalo, ils

HENRI
IV.

1604.

Embarras
des Hollan-
dois après ce
meurtre.

Les Hollan-
dois retour-
nent à Suma-
tra.

retournerent à Achen, où ils aborderent heureusement.

HENRI
IV.

1604.

Ils se met-
tent en mer &
arrivent en
Hollande.

Au commencement du mois de Septembre suivant ils rangerent les trois isles de Daru; & sur la nouvelle que les Portugais attaquoient Jortau dans l'isle de Java, ils s'y rendirent en diligence, & dissipèrent la flotte ennemie. De-là étant retourné à Patane, ils y embarquerent quantité d'épiceries, & sur-tout de poivre, dont leurs facteurs avoient fait grande provisions. Enfin au mois d'Avril suivant, trois vaisseaux, sçavoir la Haye de Hollande, le Tergoës, & le Ziriezée partirent du port de Bantam, & arriverent en Hollande au mois de Novembre après une longue & périlleuse navigation. La plupart des autres vaisseaux revinrent les uns après les autres; mais tous perdirent en chemin la plus grande partie de leur équipage. Le Ziriezée monté de cent quinze hommes, n'en ramena que trente-quatre; dans le Tergoës de soixante & dix il n'en resta que dix-huit, encore s'étant mutinez à l'isle de sainte Heleine, ils déliberoient de se sauver en Portugal; mais le capitaine Martin Spaengiaz de Flessingue étant tombé sur eux avec le Ziriezée qu'il commandoit, les arrêta, & les ramena en Zélande chargés de fers. Le vaisseau nommé la Cour de Hollande arriva aussi au mois de Mars avec une charge estimée cent quarante mille écus d'or. Celui qu'on nommoit la Garde revint enfin le dernier, & rapporta aussi quantité de marchandises précieuses.

Préparatifs
des Portu-
gais.

On armoit aussi des vaisseaux en Portugal; le 9 d'Avril on publia en Espagne un édit, qui défendoit à toutes personnes, sous de grandes peines, de naviger au-delà des Açores & des Canaries sans un ordre exprès du Roi, ou de faire commerce dans les deux Indes & dans tous les lieux déjà découverts par les Portugais, ou qu'ils découvriroient dans la suite. Il portoit encore défense aux Portugais & aux Espagnols de se servir du ministère ou du vaisseau d'aucun étranger, avec ordre à tous ceux, qui n'étant ni Portugais ni Espagnols, avoient des établissemens au Brezil, ou aux Indes orientales, de revenir en Europe; ceux du Brezil incessamment, ceux d'au-deça ou d'au-delà du cap de bonne Espérance, dans l'espace d'un an; cassant & annullant toute permission contraire accordée aux étrangers.

La nouvelle de cet édit engagea les Etats de Hollande à
continuer

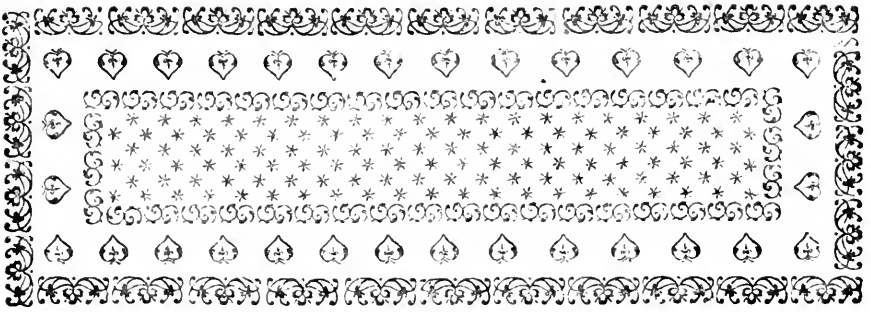
continuer leur commerce avec encore plus d'ardeur. A la première compagnie formée pour dix ans, s'en joignit une autre, dont Corneille Mathelief de Delf étoit le chef, ayant sous lui Olivier de Vivere. Celle-ci arma treize vaisseaux. En voici les noms. L'Oranger du port de sept cens tonneaux, le patron étoit Dierickmal; le Middelbourg de six cens, le patron Simon Lambertssen; le Maurice de sept cens, le patron Nicolas Geritssen; le Lion blanc de cinq cens quarante, le patron Nicolas Janssen Melcknap; le Lion noir de six cens, le patron Abraham Mathyssen; le grand Soleil de cinq cens quarante, le patron Gerard Henrickssen Roobol; le Nassau de sept cens, le patron Wouter Jacobssen; l'Amsterdam de sept cens, le patron Reinier Lambertssen; le petit Soleil de deux cens vingt, le patron Corneille Jevissen; l'Erasme de Rotterdam (ainsi nommé en mémoire d'un homme immortel) de cinq cens quarante, le patron Ofier Cornelissen; les Provinces-Unies de quatre cens, le patron Antoine Antonissen, ou le noir Teun; la Concorde, N. Tous ces vaisseaux étoient très-bien équipés, soit pour la guerre, soit pour le commerce.

HENRY
IV.

1604.

Nouvel ar-
mement des
Hollandois,

Fin du cent trente-deuxième Livre.



HISTOIRE

DE

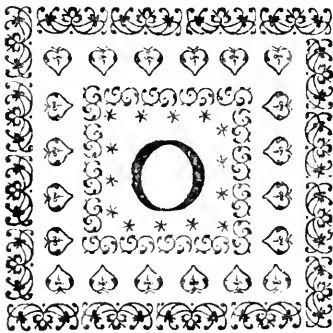
JACQUE AUGUSTE DE THOU.

LIVRE CENT TRENTE-TROISIE' ME.

HENRI
IV.

1604.

Levées de
troupes en
Flandre.



N faisoit dans la Flandre tous les préparatifs nécessaires pour la guerre. Albert avoit chargé Christophle comte d'Emden, Claude baron de Barbanfon, & Baltazar Biglia, de lever chacun un regiment en Allemagne. Erard de Pointiers de la Malese Liegeois devoit en lever un autre dans le pays de Liege; les autres colonels avoient ordre de recruter les leurs, & les capitaines de cavalerie leurs compagnies. L'archiduc Albert fit encore demander au roi d'Angleterre, par son ambassadeur & par celui de Philippe, la permission de lever des troupes dans ses trois Royaumes; non qu'il espérait d'obtenir ce qu'il demandoit, mais il vouloit faire peur aux Etats, & leur donner

à entendre qu'il comptoit beaucoup sur le traité conclu depuis peu avec sa majesté Britannique.

Dans le même tems le marquis de Spinola étant revenu d'Espagne, résolut dans un conseil secret, qu'il tint avec Albert, de porter la guerre dans la Frise. Mais pour donner le change aux Hollandois, on fit marcher Dom Alonzo de Luna du côté de Breda, Pompée Justiniano du côté de Berg-op-Zoom, & Inigo de Borgia du côté de Grave. Spinola prit la route d'Isendik & de l'Écluse.

Cependant les Etats ne perdirent point de tems. Ils avoient une belle armée, & vouloient prévenir les Espagnols. Ils résolurent de tourner leurs efforts contre Anvers; soit pour attirer de ce côté là les forces des ennemis, soit que les succès passés leur fissent espérer de réussir dans une si grande entreprise. Spinola averti de leur dessein courut de ce côté là. Il visita avec soin Hulst & le Sas de Gand, qui sont sur le chemin d'Anvers. Il fit venir de Malines le régiment de Borgia avec deux pieces d'artillerie; & de Namur & des environs, ceux de Luna & de Ballauson. Il distribua ces troupes dans le pays de Vaës, & en donna le commandement général à Borgia.

Après avoir pris ces précautions, il partit pour Bruxelles, où Albert se préparoit à recevoir en grande cérémonie l'ambassadeur extraordinaire d'Angleterre. C'étoit Edoüard Seimer comte de Hertford, accompagné de Thomas Edmond, nommé ambassadeur ordinaire auprès de l'Archiduc. La nouvelle de la naissance d'un Prince en Espagne rendoit cette fête encore plus brillante. Albert avoit à sa Cour Charles de Lorraine duc d'Aumale, Charles de Croy duc d'Arschot, Pierre de Giron duc d'Offone, le prince de Barbançon, le comte de Bucquoi, les comtes de Bergh, le comte d'Aremberg, le marquis d'Havré, le marquis de Bergh, le comte de Solre, le comte d'Egmond, le marquis de Spinola, (tous Chevaliers de la Toison d'or, ou Seigneurs les plus distingués des Pays-bas,) Matthieu Aquaviva prince de Caserte, François Colonne prince de Palestrine, Louis de Velasco, & un plus grand nombre encore de Dames de la première condition, de la cour de l'Archiduchesse. Albert jura solennellement & avec un grand appareil d'observer le traité; mais il refusa de faire les autres cérémonies sur les nécessités pressantes de la guerre. Le comte de

HENRI
IV.

1604.
Divers mou-
vemens des
Espagnols &
des Hollan-
dois.

Arrivée de
l'ambassadeur
d'Angleterre
en Flandre.

Hertford, qui étoit venu par Dunkerque, descendit en Zelart-de par Anvers, & repassa en Angleterre.

H E N R I

I V.

1604.

Réception
faite en Espa-
gne à l'Am-
bassadeur
d'Angleterre.

La cour d'Espagne, qui n'avoit pas les mêmes embarras, fit aussi une réception plus magnifique à Charle Howard comte de Northingam amiral d'Angleterre. Il étoit parti de Douvres le 11 d'Avril, & aborda à la Corogne en Gallice au commencement de Mai. Il y passa quelques jours avec toute sa suite, à se remettre des fatigues de la mer : & après avoir envoyé ses vaisseaux au port de saint André, avec ordre de l'y attendre, il prit la route de terre, qui est fort rude & fort difficile, & arriva à Simaucas vers la fin du mois. Il y trouva Pierre de Zuniga, que le Roi envoyoit au-devant de lui. Il marcha de là à Valladolid, où étoit la Cour. Ferdinand de Velasco connétable de Castille qui avoit été envoyé l'année précédente en Angleterre, vint au-devant de lui avec un cortège magnifique, suivi d'une foule de peuple, que la curiosité attiroit. Sur le soir il eut audience dans la chambre du Roi, à qui il exposa par la bouche d'un interprète, les ordres dont il étoit chargé ; c'étoit le 28 de Mai. Le lendemain matin, jour de la Pentecôte, on fit une magnifique procession de la confrerie de saint Dominique ; elle étoit composée de plus de six cens personnes. Le Roi, lui-même, les Ambassadeurs étrangers, Gaspar de Quiroga cardinal de Toledé, & tous les Seigneurs de la Cour y assistèrent. Cette procession se termina à l'Eglise de saint Paul, où les Infans furent baptisés le soir en grande cérémonie sur les mêmes fonds, sur lesquels on prétend que saint Dominique a autrefois reçu le baptême. Pour cette raison on donna au jeune Prince le nom de Dominique, outre ceux de Philippe-Victor. Le cardinal de Toledé assisté des évêques de Burgos & de Valladolid, en fit la cérémonie en présence de l'Ambassadeur & de sa suite, qui étoient sous une gallerie qu'on avoit préparée à cet effet.

Fêtes & pré-
sens donnés à
l'Ambassa-
deur.

Le 9 de Juin l'Ambassadeur se rendit au Palais. Philippe fit serment d'observer de bonne foi le traité de paix conclu en Angleterre au mois d'Août précédent. Le cardinal de Toledé lut en Espagnol la formule du serment, & Philippe en jura le contenu, la main sur les saints Evangiles. Les jours suivans se passerent en réjouissances. Il y eut des combats de taureaux, des caroufels, & des repas somptueux, donnés par

le connétable de Castille. La nuit du 16 de Juin il y eut bal & comédie. Le Roi & la Reine, après avoir dansé, se placèrent sur un thrône qu'on leur avoit dressé pour voir le spectacle. Le lendemain l'Ambassadeur reçût son audience de congé. Le Roi lui fit présent de pierreries & d'autres choses précieuses, qui passoient, dit-on, la valeur de trente mille écus. Il envoya aussi des présens à l'Ambassadrice : les fils de l'Ambassadeur & son gendre, le baron de Villongby, Norris, & Thomas Howart fils du grand Chambellan, ne furent pas oubliés. François de Sandoval duc de Lerme ajouta de sa part à ces liberalités, des chevaux richement équipés : on dit même que le Roi promit à l'Ambassadeur une pension de douze mille écus. Ceux qui s'étonnoient de toutes ces marques d'amitié & de tous ces honneurs, en attribuoient la cause aux pertes que les Espagnols avoient faites dans la guerre contre les Anglois ; & prétendoient que n'étant pas d'humeur de courir les mêmes risques, ils n'épargnoient rien pour détacher les Anglois de la France, & pour faire revivre l'ancienne alliance de l'Angleterre avec la maison de Bourgogne. De plus l'Ambassadeur leur paroïssoit mériter personnellement tous ces honneurs, parce qu'il étoit Amiral, & que c'étoit lui qui avoit porté le roi de la Grande Bretagne à publier l'édit, par lequel il défendoit expressément à tous ses sujets de prêter leur service dans la marine à aucun Prince ou Etat étranger sans son ordre. Ils se persuadoient encore qu'il avoit eu en vûe de les obliger, par plusieurs réglemens fort sages, qu'il avoit faits, pour empêcher les pirateries, & pour rétablir la sûreté dans la navigation & dans les ports d'Angleterre.

Reprenons les affaires de Flandre. Maurice étoit parti de Berg-op-Zoom le 16 de Mai, & s'avançoit par terre avec deux mille cinq cens chevaux, sept cens fantassins, & neuf pieces de canon. Ernest remontoit l'Escaut avec cinq cens barques qui portoient huit mille hommes. Quand le gouverneur de Hulst vit les Hollandois passés, il ne craignit plus d'être assiégé, & envoya à Borgia Jean Cefate avec une compagnie de chevaux pour lui donner avis de la marche des ennemis. Borgia détacha sur le champ Ballanson & ses Francs-Comtois, avec ordre de s'aller poster sur la digue de Bloker, pour empêcher la descente de ce côté là. Il marcha lui-même avec

HENRI
IV.
1604.

Mauvais succès de l'entreprise des Etats sur Anvers.

HENRI
IV.
1604.

ses Espagnols vers la digue de Calloo. Ernest s'arrêta quelque tems devant le fort de Lillo, pour attendre la marée; & sur le minuit il fit voile du côté d'Anvers, laissant derrière lui le fort de la Croix, où il effuya en passant quelques décharges de canon. Il étoit déjà entre les forts de saint Philippe & de la Perle, lorsque Borgia, craignant qu'il ne coupât les digues de Calloo & de Bloker, détacha de ce côté là Casate avec une compagnie de chevaux. Luna le suivit & se posta à Calloo, & Borgia vint après avec son regiment. Les Hollandois se dispoisoient à la descente, quand il se sentirent charger par derrière. La plupart furent tués, noyés, ou faits prisonniers. Maurice déconcerté par ce mauvais succès, fit faire voile à sa flotte vers Flessingue. Elle fut fort maltraitée en chemin par l'artillerie des ennemis, dont le feu continuel coula à fond plusieurs vaisseaux. Le Prince reprit lui-même le chemin de Berg-op-Zoom, à deux milles de là, il prit en passant la petite place de Woude, d'où les Espagnols faisoient des courses continuelles en Zélande, & incommodoient fort les marchands Hollandois. Il y mit une bonne garnison pour assurer la navigation. C'est à quoi se réduisit le succès de cette expédition.

Les deux armées se retirèrent sans avoir rien fait.

Après cette vaine entreprise des Etats sur Anvers, le marquis de Spinola ayant reçu dans son camp les compagnies mutinées depuis deux ans, alla camper à Dambrugh à quatre lieues d'Anvers, avec treize mille hommes de piés, & trois mille maîtres, & les garnisons qu'il avoit tirées des places. Les deux armées furent quelque tems à se regarder auprès des Forts d'Isendick & de la Patience, qui appartenoient tous deux au roi d'Espagne, & dont le premier servoit à couvrir l'Ecluse. Sur la fin de Mai, on se retira de part & d'autre sans coup férir. Le peu d'effet de tous ces mouvemens fit plus de honte aux Hollandois qu'aux Espagnols, parce qu'ayant été les agresseurs, tous leurs efforts s'étoient terminés à prendre Woude.

Avantage remporté par les Hollandois sur mer.

Ils furent plus heureux sur mer. Huit vaisseaux Espagnols, montés de mille soldats, sous la conduite de Dom Pedre Sarmiento, rencontrèrent près de Dunkerque la flotte Hollandoise, qui étant plus forte, les attendoit à l'ancre. Le combat fut rude & opiniâtre; enfin un des navires Espagnols fut brûlé, un autre coulé à fond, & un troisième s'étant engravé, fut

obligé de se rendre : on fit plus de deux cens prisonniers, qui furent sur le champ passés au fil de l'épée, par l'ordre des généraux Hollandois. Louis Tajardo avoit donné le commandement de cette petite flotte à Pierre de Cubiar Biscayen. Celui-ci après avoir fait les derniers efforts, fit voile vers l'Angleterre avec ce qui lui restoit de vaisseaux, & se réfugia à Douvres. Les Hollandois qui l'avoient poursuivi jusque là, recommencerent le combat ; mais ils furent repoussés avec perte : ils prirent pourtant auprès de Dunkerque un gallion, qui portoit François de Medemblick : ayant jetté dans la mer tous les gens de l'équipage, ils emmenerent le bâtiment en Zélande.

Cependant Albert avoit reçu un renfort de trois régimens, deux Napolitains sous le conduite de Camille Caracciolo prince d'Avellino, & d'Alexandre de Monti ; & un Milanès aux ordres du colonel Gui Aldobrandin de Saint George. Au mois de Juin Spinola marcha avec eux vers Tilemont, après avoir fait prendre les devants aux régimens de Torres, & de Barlemont, suivis de chez à la tête de cinq cens chevaux. Ils rencontrèrent Charle de Longueval, comte de Bucquoi, suivi de quatre frégates, avec autant de pontons, & six pièces de canon toutes montées. Le régiment de Saint-George les joignit à Maëstricht, avec celui de Caracciolo, qui peu de tems après reprit le chemin d'Italie, laissant le prince de Palestrine en sa place. Bucquoi fit mettre sur le Rhin ses frégates & ses pontons ; & après avoir donné la chasse aux barques Hollandoises, qui gardoient le passage entre Dutz & Cologne, il laissa respirer ses soldats quelques jours. Quand ils furent remis de leur fatigue, il passa le Rhin ; & cotoyant toujours le bord, il s'arrêta à Keyfferweerd, où Pompée Justiniano vint le joindre avec son régiment, cinq cens cavaliers, & huit cens fantassins de la garnison de Gueldres. Enfin, il campa au bourg de Witteler, & fit construire un pont sur le Rhin, muni d'un Fort à chaque bout.

Maurice ayant pressenti le dessein des ennemis, avoit envoyé à Rhinbergue Ernest de Nassau, avec trois mille hommes de pié & quinze cens chevaux, pour s'opposer aux entreprises du comte de Bucquoi. Pendant qu'ils occupoient ce poste, le premier Capitaine du comte Henri de Bergh, détaché avec cinquante chevaux pour reconnoître les Hollandois,

HENRI
IV.
1604.

Les Espagnols passent le Rhin.

Maurice marche vers le Rhin.

HENRI
IV.
1604.

fut rencontré par Thomas Viler, qui tailla sa troupe en pièces; & le fit prisonnier. Robertin, qui conduisoit un convoi, eut le même sort. Maurice n'avoit pas encore quitté la Flandre, parce qu'il craignoit pour l'Ecluse; mais quand il vit que les ennemis passioient le Rhin tout de bon, il marcha du même côté; pour mettre ses villes hors d'insulte, & se contenta de laisser à Isendick Gaspar de Coligni Châtillon, avec trois mille fantassins.

On proposo-
se le siège de
Lingen.

Spinola prit avec lui Frederic de Bergh, Louis de Velasco; le duc d'Offone, le prince de Caserte, & les colonels Simon & Melzi; & passa le Rhin à Keyfferweerd. Il voulut d'abord visiter le Fort de Roeroort, sur la petite riviere de Roer. Il étoit suivi de quinze cens chevaux, de deux mille hommes de pié, & de deux canons. En cette occasion les Hollandois furent repouffés avec perte par Théodore Trivulce, qui commandoit la cavalerie. L'artillerie écarta leurs barques, qui se retirèrent sous le canon de Rhinbergue. On proposa alors dans le Conseil de guerre le siège de Lingen en Frise, déjà arrêté dans le conseil d'Espagne, & approuvé par Albert. Il ne pouvoit, disoit-on, manquer de réussir, si on le commençoit sans différer; au lieu que si l'on s'arrêtoit à prendre Groll, Rhinbergue & les autres places qui se trouvoient sur la route, Maurice profiteroit du tems, pour augmenter la garnison, & pour fortifier la place: qu'il y passeroit lui-même assés à tems, & que le siège de cette ville, déjà très-forte par son assiette, en deviendroit plus difficile: que les bleds étant déjà murs, on auroit des vivres en abondance, & qu'on avoit déjà pris des mesures, pour n'en pas laisser manquer le camp, non plus que d'argent.

Préparatifs
pour le siège.

Moins on s'étoit attendu à cette expédition, plus on témoigna d'ardeur à l'entreprendre. On fut quelque tems à conrester au sujet des Forts, qu'on avoit commencés pour assurer le passage du Rhin, & qui n'étoient pas encore en état de défense. Les uns croyoient qu'il falloit les mettre hors d'insulte, avant que de passer outre. Les autres persuadés que tout délai étoit dangereux, prétendoient qu'on devoit les raser; & qu'à leur retour, après l'heureux succès qu'ils se promettoient, ils ne manqueroient pas de barques pour repasser le fleuve. On trouva un expédient pour marcher sur le champ à Lingen, fans

fans abattre ni abandonner les Forts élevés sur les deux rives. On y laissa Bucquoi avec six mille fantassins & quinze cens chevaux, pour y travailler fans relâche; & Spinola, suivi de dix mille hommes de pié, & de deux mille chevaux, prit la route de Lingén. Il défendit aux soldats de quitter leurs rangs, & fit observer dans la marche une telle discipline, que ceux qui s'écartoient tant soit peu, étoient pendus sur le champ. On forma trois corps égaux d'Infanterie & deux de Cavalerie. Velasco commandoit le premier, où étoit Spinola qui avoit l'œil à tout: il étoit suivi d'un bataillon avec quatre piéces d'artillerie. Derrière étoient cinquante piéces, avec une partie des bagages couverts de la meilleure infanterie. Ensuite marchoit le corps d'armée, suivi de l'arrière-garde; on avoit achetté de la farine à Cologne pour la provision d'un mois, & on l'avoit mise sur des batteaux.

Albert avoit envoyé Philippe de Croy, comte de Solre; aux Princes & aux Etats voisins, pour leur faire excuse de la nécessité où l'on étoit de faire passer l'armée sur leurs terres, & pour leur promettre que le soldat ne feroit aucun dégât, & que ceux qui voudroient apporter des vivres au camp, le pourroient faire en toute sûreté. Cela ne fut pas difficile à persuader à des gens, qui voyoient observer une si exacte discipline, & qui n'étoient pas fâchés de trouver une si bonne occasion de débiter leurs denrées.

La première journée on campa sur le Roer: la seconde, on arriva à Dorsten, où l'on passa la Lippe sur un pont, que Viler avoit inutilement tenté de brûler. De-là, Velasco s'arrêta le 9 d'Août, à la vûe d'Oldensfel. C'est la première ville de Frise de ce côté-là: quelques-uns croyent qu'elle étoit autrefois habitée par les Saliens. Il y avoit dans cette place beaucoup de vivres, mais elle n'étoit pas forte. Trivulce l'investit aussi-tôt, & les ordres furent donnés pour l'attaquer par trois endroits. Philippe de Torres & Bellanson à la tête des Wallons & des Francs-comtois, devoient commander la première attaque; & Justiniano avec les Italiens, devoit commander la seconde. La troisième devoit être faite par Borgia, & Simon à la tête des Espagnols. Les assiégés firent d'abord bonne contenance, & repoussèrent même les ennemis dans une sortie. Le lendemain matin la tranchée fut poussée jusqu'au chemin

HENRI
IV.
1604.

Prise d'Oldensfel.

HENRI
IV.
1604.

couvert, & on y établit une batterie de dix canons pour battre en brèche. On arrêta alors un espion, de qui on apprit que Lingen étoit dépourvû de tout; qu'il n'y avoit qu'une foible garnison, & que le Commandant attendoit de jour en jour des secours de Maurice, à qui il avoit donné avis du mauvais état de la place. Sur le champ on détacha Trivulce avec cinq cens cavaliers, pour fermer les passages: & le lendemain 11 d'Août, Oldensel se rendit à des conditions honorables. Spinola y avoit perdu cent hommes en trois jours, entre autres le capitaine Louis Massimi & le comte Malatesta. Plusieurs furent dangereusement blessés, & de ce nombre fut le capitaine Pierre Cortezza. On laissa dans la place Henri de Bergh avec mille soldats, & sa compagnie de cavalerie.

En deux jours de marche on arriva à Lingen: c'est une ville de Frise, sur la lisière d'Allemagne. Elle est dans une plaine, mais sur un terrain plus bas que le reste; & de quelque côté qu'on en approche, on descend insensiblement. Aussi le fossé large de quatre-vingts pieds & profond de quarante, est-il toujours plein d'eau, & il est comme impossible de le mettre à sec, à cause d'une petite riviere qui s'y décharge par un canal. La ville est fortifiée de cinq gros bastions, dont deux couvrent la citadelle & la ville tout à la fois, avec un large rempart. Maurice avoit pris plaisir à fortifier cette place, que les Etats lui avoient cedée par une faveur particuliere. Comme elle étoit éloignée des ennemis, & qu'il ne s'imaginoit pas qu'elle pût être attaquée, il en avoit donné le commandement à Martin Cobben, plus homme de bien qu'homme de guerre, qui avoit sous ses ordres Albert d'Iterfum, gentilhomme d'Overissel, Jean de Witte, Jean Ruisch, Ernest Mellingha, Jean de Dyck, Nicolas Audarz, & le lieutenant de Gillaume Justinia, avec six cens hommes de garnison.

Siège & prise
de Lingen.

On jugea d'abord que le siège seroit long: mais il dura moins qu'on ne l'avoit crû. En trois jours la tranchée fut conduite jusqu'au bord du fossé. Comme il auroit fallu bien du tems pour le dessécher, on prit le parti d'y jeter un pont flottant, composé de fascines, de tonneaux d'ozier, de saucissons garnis de terre, & soutenus sur des barriques: c'étoit une invention de Targone, ingénieur du Pape, & on en avoit déjà

fait usage au siège d'Ostende. On dressa en même tems des mantelets pour couvrir, cette espèce de pont, & ceux qui devoient se mettre dessus. On attaqua d'abord le plus gros bastion, mais sans succès; & l'attaque fut remise au lendemain. Le jour suivant les Allemands, les Walons, les Italiens & les Espagnols, qui chacun de leur côté étoient entrés dans le fossé, & qui serroient étroitement la place par quatre endroits différens, se disposoient à donner l'assaut, lorsque les assiégés firent battre la chamade, & capitulerent le 19 d'Août aux mêmes conditions qu'Oldensel.

Maurice étoit parti de Flandre, & passant par Dordrecht, étoit déjà arrivé à Deventer dans le dessein de secourir la place assiégée. Mais ayant appris la capitulation, il tourna aussi-tôt avec six mille fantassins & deux mille cavaliers, vers Coëvorden & Bourtang, pour qui il appréhendoit, & se saisit des passages, afin d'empêcher Spinola d'avancer. Il envoya à Groninghe, Guillaume de Nassau, avec dix-huit compagnies d'infanterie. Il ajouta douze compagnies à la garnison de Groll, qui n'étoit auparavant que de six: il fit fortifier l'isle de Doebourg sur l'Iffel, & y mit une garnison de mille hommes.

Spinola de son côté, employoit tous ses soins à augmenter les fortifications de Lingen. Il fit faire six demi-lunes entre les deux bastions, & relever la contrescarpe. Son dessein étoit de mettre cette place en état de se mieux défendre, supposé que Maurice vînt l'assiéger, comme le bruit en couroit. En ce même tems, un bataillon parti de Deventer, fut rencontré par Henri de Bergh, qui le tailla en pieces. Les Capitaines furent faits prisonniers, & on prit la paye d'un mois.

Louis de Monestier, sieur du Terrail, François, fit une entreprisa sur Berg-op-Zoom, où Paul Bacx commandoit. Il avoit observé la place, & se flattoit de la surprendre. On le fit accompagner par Antoine Breuck de Torricour, mestre de camp, avec quinze cens fantassins, & par Céfate, suivi de trois cens maîtres. Ils appliquerent le pétard à la premiere porte, & la firent sauter. Ils l'attachèrent ensuite à la seconde; mais le pétard s'étant moüillé, & les autres qu'ils avoient apportés étant tombés dans la vaze du fossé, ils furent obligés de quitter la partie, après avoir perdu le capitaine Lechier, & environ cinquante hommes, avec autant de blessés. Du Terrail, par

HENRI
IV.

1604.

Double entre-
prise inutile
sur Berg-op-
Zoom.

HENRI
IV.
1604.

ordre d'Albert, fit une seconde tentative avec Césate, de Chalons colonel, & le gouverneur d'Hulst, qui devoient en même tems attaquer la ville par quatre endroits. Chalons & le gouverneur d'Hulst ne purent arriver affés-tôt au lieu marqué, à cause des détours que les marêts les obligèrent de prendre. Du Terrail & Césate pétarderent d'abord avec succès la porte de Steenberghe. Ils firent sauter la premiere & la seconde porte, & ensuite le pont-levis, malgré les feux d'artifice, les grenades & les décharges d'artillerie de la garnison. Rien ne les arrêta jusqu'à la palissade, où les habitans engagerent un rude combat avec les gens de du Terrail. Enfin, la valeur de Back, qui courroit à cheval de rang en rang l'épée à la main, animant ses gens par ses paroles & par son exemple, & la bravoure de Nicolas Luytssen d'Amsterdam, qui défendoit le fort de Beckhafi, firent pencher la victoire du côté des assiégés. Les ennemis furent repouffés avec une perte de cinquante hommes.

Schetz de Grobbendonck, gouverneur de Bosleduc, fit une pareille entreprise sur Grave, avec aussi peu de succès. En même tems le comte de Bucquoi reçût ordre d'entrer dans le pays de Meurs, qui embrasse les deux rives du Rhin, & de s'y retrancher, après avoir démoli les Forts qu'il gardoit dans le pays neutre. Il vint donc à Roeroort; & ayant laissé à Keysserweerd Boniforte Folla avec sept cens hommes de pié, il rasa les autres Forts. Il rencontra auprès d'Orfoy le comte Ernest, & il y eut entr'eux une legere escarmouche.

Marche de
Spinola.

Cependant Spinola, de l'avis du Conseil de guerre, résolut d'assiéger Rhinberg: dans ce dessein il chargea les colonels Menésés & Justiniano d'aller reconnoître la place. Pour lui ayant laissé à Lingen Philippe de Torres avec deux mille deux cens fantassins, cent cavaliers & quatorze pieces de canon, il arriva à Oldensel le 24 de Septembre. Il en donna la garde à Guillaume Verdugo, avec quinze cens hommes de pié, son régiment de cavalerie & deux canons; & lui laissa Joseph Gauverini pour faire achever les fortifications.

Il alla delà à Diorsten, où Menésés & Justiniano vinrent le rejoindre: ils avoient visité Rhinberg, & de l'avis de Bucquoi ils lui conseillerent de n'y pas penser cette année, à cause du voisinage de Maurice & d'Ernest. Ainsi il prit le parti de se

fortifier à Wefel près d'un monastere. Mais sur la nouvelle que Maurice étoit venu à Rées , il tourna vers le bourg de Bislick, & ayant jetté un pont sur la Lippe, il logea sa cavalerie dans Mullem : il posta huit cens hommes d'infanterie sur les flancs entre les deux Forts qu'on dressoit à Roeroort sur les deux bords du Rhin. Maurice se retrancha de son côté à Wefel, & fit faire un pont sur le Rhin pour la commodité des vivres & des fourages.

Deux nouveaux régimens arriverent alors au camp Espagnol, celui de Brancacio, & celui de Thomas d'Arondel nouvellement levé en Angleterre. Comme les fortifications de Lingen & d'Oldensel étoient achevées, on délibéra de marcher à Wachendonck. Spinola en prit la résolution dans un conseil secret, & chargea Bucquoi & Justiniano d'y mener leurs troupes. Cette entreprise n'étoit pas du goût de Bucquoi, qui en regardoit le succès comme fort incertain ; mais sur l'avis contraire de Justiniano le siège fut résolu.

Maurice, pour déloger les ennemis, vint au défilé qui conduit à Mullem, où Trivulce étoit campé avec la cavalerie. Il combattit avec différens succès au passage du Roer, qui est guéable presque par tout, pendant que son frere Henri attaquoit par derriere. Celui-ci ayant dissipé les Francs-Comtois qui gardoient le défilé, étoit arrivé à Spire, Forteresse située au-dessous, & éloignée seulement de huit cens pas du château de Broëck qui appartient à l'Empereur. Il s'étoit avancé jusqu'au quartier de François de Roncevaux. Trois fois repoussé au passage il s'étoit enfin retiré à Spire après une action fort vive, lorsque Maurice parut devant Mullem à la tête de toute son armée. Trivulce secondé de Velasco, que Spinola avoit envoyé fort à propos, s'étoit déjà assuré du château de Broëck. Maurice vouloit passer la riviere & gagner la plaine. Il lui fallut essuyer un combat opiniâtre, parce que la hauteur des rivages en rendoit l'accès fort difficile, & même impossible, excepté en certains endroits, qu'on avoit peine à trouver dans la chaleur & la confusion d'une bataille. Fabrice Santomago & Nicolas Doria capitaines de cavalerie, furent l'un tué & l'autre pris, après un choc fort rude. On se battoit depuis quatre heures sans que Maurice eût encore pu gagner le bord, quand Spinola arriva. Il opposa aux ennemis Luc

H E N R I
I V.
1 6 0 4.

Combat de
Mullem où
Maurice est
battu.

HENRI
IV.
1604.

Cairo, qui leur fit quitter la partie, mais avec grande perte de ses gens; car il y laissa plus de deux cens hommes. Pendant la retraite Trivulce emporté par sa valeur, courant au bord du Roer, fut tué d'un boulet de canon qui lui donna dans la poitrine. Il fut fort regretté des siens, dont il étoit cheri pour son humeur guerriere & liberale. Ainsi se termina le combat de Mullem, dans lequel outre Fabrice & Trivulce, on perdit encore les capitaines le Foffat & Gambaloyta. Spinola prit une enseigne & deux chariots chargés de poudre, & laissa retirer Maurice sans le poursuivre plus loin. Ceux du parti d'Albert qui ont donné la relation de cette bataille, mettent la plus grande perte du côté de Maurice: ils prétendent qu'il eut dans cette action cinq cens hommes tués, & que de leur côté il n'y en eut que deux cens, tant tués que blessés.

Siège de
Wachtendonck.

Deux jours après on reprit la route de Wachtendonck, après avoir logé la Cavalerie aux environs de Nuys. Bucquoi faisoit battre la place par trois endroits, & avoit jetté un pont sur le ruisseau qui tombe dans le fossé. Après avoir passé le ruisseau on éleva sur le chemin couvert une demi-lune que Brancacio & Saint George firent faire avec beaucoup de diligence. Quand elle fut élevée & bordée de palissades, pour couvrir ceux qui attaqueroient le bastion opposé, Justiniano fit creuser une mine.

Entreprise
inutile de
Maurice sur
la ville de
Gueldres.

Les mauvais succès de Maurice ne l'avoient pas découragé. Il forma le dessein de surprendre la ville de Gueldres, qui a donné son nom à tout le pays. Il chargea de cette expédition le jeune du Plessis Mornay, qui portoit, comme son pere, le nom de Philippe. C'étoit un jeune officier plein de cœur, & qui donnoit de grandes espérances. Maurice lui donna deux mille hommes de pié & mille chevaux, & se tint au bourg d'Issen à quatre lieues de Gueldres. Mais celui qui avoit appliqué le pétard fut tué avant que d'y avoir mis le feu: on avoit en même tems planté les échelles. Du Plessis fut tué à l'escalade, au grand regret de Maurice, qui partagea avec son pere la douleur de cette perte.

Prise de
Wachtendonck.

La mine étant prête devant Wachtendonck, le jour qu'elle devoit jouer, on se disposa à un assaut. Pour essayer le premier feu, Bucquoi choisit les meilleurs soldats des régimens de Saint-George, de Justiniano, & de Brancacio, commandés

par deux capitaines de chaque régiment. La mine ayant fait sauter la terre, le bastion s'ouvrit. En même-tems les assiégés entrèrent par la brèche ; mais s'étant avancés jusqu'au rempart, ils furent repoussés avec perte de plusieurs soldats & des deux capitaines du régiment de Justiniano. Ceux qui les suivoient se logerent sur la brèche, & y transporterent quelques pieces de canon pour battre le rempart. Mais le lendemain 27 de Septembre les assiégés effrayés de leur contenance, capitulerent à des conditions fort honorables. La garnison se trouva être encore de huit cens hommes en bon état ; il y en avoit eu environ cent cinquante de tués, & à peu près autant de blessés, qui furent conduits en lieu de sûreté sur des chariots, que Bucquoi leur prêta. Ce siège coûta à l'Archiduc trois cens hommes, parmi lesquels étoient le sergent major Chiappano Barbut, Pantaleon Spinola, Marcel Castranudiano, Ascagne Minutolo, Vincent-Marie Borgonzio, le comte de Rovero, les capitaines Dier & Ardenort : on trouva dans la ville treize canons.

HENRI
IV.
1604.

Frederic de Bergh avoit été laissé en Flandre : ne voulant pas être à rien faire, il partit d'Assen, & s'approcha du château de Middelbourg, qui se rendit après quelques coups de canon. Il le fortifia avec beaucoup de soin, aussi-bien que la ville. Il assûra aussi la digue de Damme par plusieurs ouvrages ; & de concert avec Spinola, il fit raser les Forts que les régimens mutinés avoient faits à Woude & à Hoochstrate. On remit les citadelles entre les mains des habitans.

Expédition
de Frederic
de Bergh.

Après la capitulation de Wachtendonck, Spinola manda à Bucquoi de marcher à Crakow, ville dans le territoire de Meurs, gardée par deux cens Hollandois. Il y alla avec trois régimens, & dès que la tranchée fut ouverte, il somma les habitans de se rendre. Ils répondirent d'abord fierement, qu'il n'étoit pas encore tems ; mais dès qu'ils virent le canon en batterie, ils demanderent à parlementer. Bucquoi leur dit à son tour qu'il n'étoit plus tems, & leur donna l'assaut. Ils se retirerent sans combattre dans la citadelle, & se rendirent ensuite à discretion. Il les traita avec beaucoup de modération : après les avoir enfermés dans une Eglise, il se contenta de leur ôter leurs épées, & les renvoya la vie sauve. Il prit quatre enseignes qu'il envoya à Spinola. Il perdit devant cette place

Prise de
Crakow.

HENRI
IV.

1604.

Spinola re-
tourne à Bru-
xelles & part
pour l'Espa-
gne.

Rencontre
de Grobben-
donck & de
Bacx.

Combat de
mer près de
Dunkerque où
les Hollandois
ont l'avanta-
ge.

environ cent hommes, la plupart du régiment de Justiniano.

Comme on étoit déjà en Novembre, & que les pluies commençoient à tomber, Spinola envoya son armée en quartier d'hiver sur le territoire de Cologne, & laissa Ballanfon avec deux mille fantassins & cent cavaliers pour la garde des Forts, jusqu'à ce qu'ils fussent en état de défense, après quoi Malese en devoit commander la garnison. Etant ensuite parti pour Bruxelles, il y fut reçu d'Albert avec de grands témoignages de joye, à cause de ses bons succès. Par ordre de l'Archiduc, il prit la route d'Espagne, pour instruire le Roi du bon état des affaires, & afin de hâter les nouveaux préparatifs, qu'il falloit faire pour la campagne suivante.

En ce même tems, Grobbendonck gouverneur de Bosleduc; étoit venu à Bruxelles, accompagné de cent cavaliers choisis. A son retour, il fut attaqué en chemin par Marcel Bacx, à la tête de cinq cens chevaux, & eut bien de la peine à se sauver, après avoir laissé sur la place environ quatre-vingt hommes de son escorte.

Sarmiento avoit été fort maltraité dans la Manche par la flotte Hollandoise, ainsi que nous l'avons dit. Après cet échec, il recueillit du mieux qu'il pût les restes de sa flotte, & aborda à Dunkerque, vers ce tems-ci. Il se livra bientôt un nouveau combat à la vûe de cette ville. Le 11 Novembre, trois vaisseaux sortirent du port pour courir la mer; c'étoit le vaisseau Amiral, commandé par Adrien Diericksen, avec cent vingt-six soldats; la Perle commandé par Jean Claessen; le jeune Robol commandoit le troisiéme. Les Hollandois en ayant eu avis, leur donnerent la chasse, commandés par Jean Gerbrautsen vice-amiral, & par Lambert Henricksen, nommé Moy-Lambert, qui avoit pour lieutenant André Franzen de Rotterdam. L'action commença sur le soir. Les Dunkerquois firent bonne résistance; mais enfin, le mât de l'Amiral ayant été rompu, & le patron percé d'un coup de pique au travers du ventre; l'équipage demanda quartier, après un combat sanglant, où trente hommes furent tués, & les autres blessés. Gerbrautsen en prit avec lui trente-trois, & Lambert cinquante-huit; & ils s'en allerent l'un à Enchuse & l'autre à Rotterdam. Ces prisonniers furent traités comme des pirates; la plupart furent pendus par sentence des Juges de l'Amirauté; on fit seulement grace à quelques-uns;

quelques-uns, à cause de leur âge. Gerbrantsen emmena l'Amiral du port de deux cens tonneaux, avec huit canons de cuivre, dix de fonte, vingt-quatre barils de poudre, & autres munitions de guerre, dont il étoit bien fourni. Les deux autres vaisseaux fort maltraités du canon, prirent le large, & se sauverent à la faveur de la nuit. Les Hollandois perdirent fort peu de monde, & ce qui paroît incroyable dans un combat si opiniâtre, des gens de Lambert, il n'y en eût que trois tués & douze blessés.

Ceux de Bruges, qui étoient fort incommodés par les courfes de la garnison de l'Ecluse, s'en mirent à couvert par un tour d'adresse. Ils obtinrent du Gouverneur de la place ennemie, la liberté de réparer leur écluse, & de fortifier, sous son bon plaisir, un coin de leur territoire, qui payoit contribution aux Etats. Ils profiterent aussi-tôt de cette permission, pour bâtir un Fort sur la pointe de Terre, où les deux eaux, qu'ils appellent la Soute & la Soète se réunissent, pour se décharger dans le port de l'Ecluse. L'ouvrage fut achevé avec une diligence extraordinaire.

On prenoit de part & d'autre des mesures pour continuer la guerre avec avantage. Pendant cet intervalle, les princes Autrichiens & l'Empereur, proposèrent plusieurs fois la paix, ou du moins une trêve entre les deux partis; ce qui donna des deux côtés occasion à bien des raisonnemens, & à la publication de plusieurs manifestes. Dès les années précédentes, Rodolfe, à la sollicitation de son frere Albert, avoit projeté de faire un traité de paix avec les Etats, & de les traiter comme ennemis de l'Empire, s'ils refusoient d'y souscrire.

Dans l'agitation, où ces propositions nouvelles jettoient les esprits, il parut un libelle, dont l'auteur se disoit Flamand. Après s'être fort étendu sur les défauts qu'il trouvoit dans la constitution de la nouvelle République, née, disoit-il, dans le trouble & dans la rebellion, il en inféroit, que ne pouvant long-tems subsister par elle-même, elle seroit obligée de se donner, ou aux Espagnols, ou au roi de France, ou aux Anglois. Après un long examen de ces trois articles, il réfutoit les raisons de ceux qui prétendoient, que les Etats pouvoient & devoient même choisir Maurice pour leur souverain, supposé que le roi de France & les Anglois y consentissent. Après

HENRI
IV.
1604.

Adresse de
ceux de Bru-
ges.

Diverses pro-
positions de
paix.

Libelle ré-
pandu en Flan-
dre, en faveur
des Archi-
ducs.

HENRI
IV.
1604.

avoir ainsi écarté tous les Prétendans, il concluoit, que les Etats n'avoient d'autre parti à prendre, que de s'accommoder avec les Archiducs; & que pour leur ôter la juste défiance où les jettoit la crainte des Espagnols, il falloit déterminer Philippe à transporter tous ses droits aux Archiducs, absolument & sans réserve, & déclarer qu'en aucun cas la Flandre ne pourroit revenir aux rois d'Espagne, mais qu'elle tomberoit plutôt à tout autre, & surtout aux enfans de Maximilien; au défaut desquels elle seroit substituée à la postérité de Ferdinand, archiduc de Gratz. De plus, que pour éloigner tout sujet de soupçon, il falloit décider qu'un Empereur ne pourroit jamais être Souverain de la Flandre, & que le titre de comte de Flandre seroit exclusif pour l'Empire: que s'il arrivoit qu'il ne restât de la branche de Maximilien qu'un Empereur, ou un roi d'Espagne, les Flamands alors seroient libres de choisir tel prince qu'ils voudroient pour les gouverner.

Conditions
de paix pro-
posées dans le
Libelle.

Le libelle entroit ensuite dans le détail des conditions de la paix entre les Etats & les Archiducs. Elles portoient, Que tous les Espagnols & les Etrangers, qui étoient dans les garnisons de Flandre, vuideroient le pays: Que l'autorité de tous les Ordres seroit rétablie & maintenue en son entier: Qu'on leur donneroit, par une loi de l'Empire, la liberté de Religion, & qu'ils jouïroient, sans aucun empêchement, de tous leurs privilèges: Qu'il seroit permis d'engager les biens ecclésiastiques, pour le paiement des dettes: Qu'on fermeroit l'entrée du pays à tous les Ordres, Communautés & Compagnies nouvelles, & en particulier aux Jesuites, qui leur portoient le plus d'ombrage: Que la cour des Archiducs seroit réglée sur le modèle de la cour des anciens ducs de Bourgogne: Que les Provinces-Unies auroient la liberté du commerce dans les Etats du roi d'Espagne & des Archiducs, tant en Italie qu'en Allemagne, aux mêmes conditions que les autres, & sans payer de plus gros droits: Que les charges publiques, & les gouvernemens se donneroient d'un commun accord: Qu'on ne pourroit encore, sans un consentement mutuel, démolir ni réparer les Forts & les Citadelles, changer le prix des monnoyes, ni faire aucune des autres choses qui pouvoient concerner la tranquillité publique: Qu'en cas que le roi d'Espagne balançât d'accepter ces conditions, la France & l'Angleterre

prêteroient main-forte à Maurice, & l'établiroient Souverain des Pays-Bas : Que pour faire réussir ce projet, on n'emploiroit l'entremise ni du Pape, ni des Jesuites ses agens ; mais que, soit que le Pape y consentît ou non, on convoqueroit un Concile général ; qu'on s'en tiendroit à ses décisions ; & que suivant le projet de François de la Nouë, on publieroit une croisade contre le Turc, dans laquelle tous les Princes Chrétiens ne manqueroient pas de s'engager, s'ils étoient bien conseillés.

L'auteur d'un autre libelle s'efforçoit de prouver, que vû la foiblesse des Archiducs, qui n'étoient pas en état de terminer une si grande guerre, la haine des Flamands contre les Espagnols, & la lenteur de ceux-ci à envoyer des secours, le seul moyen de mettre fin aux troubles, étoit de donner la souveraineté des Pays-Bas au roi de France, qui sçauroit bien non-seulement la garder, mais même l'aggrandir & l'étendre, malgré tous les efforts des Espagnols : Que toute l'Europe connoissoit assés sa valeur & ses forces, capables d'arrêter les Espagnols plus fanfarons que puissans ; & que les Etats n'auroient besoin d'aucune autre assurance que de sa parole, pour la liberté de conscience, qu'il avoit lui-même accordée à ses sujets.

Il parut encore un troisième écrit, dans lequel, après une ample discussion des difficultés, qui se trouvoient à continuer la guerre, ou à établir la paix, on faisoit voir qu'il seroit aussi utile qu'honorable à Philippe & aux Archiducs, de renoncer à tous leurs droits sur les Provinces-Unies, & de les déclarer libres, moyennant une grosse somme d'argent, dont on auroit soin de payer leur complaisance : Qu'ils devoient suivre l'exemple des fils d'Albert de Saxe, qui après avoir si souvent tourmenté ceux de Groeninghen, voyant renaître sans cesse les séditions & les guerres, avoient vendu leurs prétentions à Charle-Quint, & avoient rapporté en Misnie une paix tranquille, & une bonne somme d'argent en échange d'un droit si difficile à maintenir : Qu'en bonne politique, le roi d'Espagne devoit enfin se rendre aux instances des autres Princes, & se faire honneur de donner la paix ; non pour le bien des Etats, à qui il ne vouloit que du mal, & qui de leur côté détestoient son gouvernement, mais pour son propre intérêt & pour celui de ses peuples, qui soupiroient après le repos : Qu'il

HENRI
IV.
1604.

Autre Libelle, en faveur du roi de France.

Autre écrit pour la liberté des Pays-Bas.

HENRI
IV.
1604.

éteindroit ainsi le feu d'une guerre également funeste aux deux partis ; & que débarassé de cette inquiétude , ce puissant Prince n'auroit plus rien qui l'empêchât de tourner toutes ses forces contre le Turc , & d'aller cueillir sur les terres des Infidèles des lauriers plus honorables , & plus utiles à lui-même & à toute la Chrétienté.

Réponse à
un libelle fa-
vorable aux
Archiducs.

Pendant que les plumes s'exerçoient ainsi , on fit encore courir un écrit , composé selon toutes les apparences , par un homme attaché aux Archiducs. On tâchoit d'y lever toutes les défiances , sur-tout au sujet de la liberté de conscience , & d'insinuer un esprit de paix aux peuples déjà ennuyés des maux d'une si longue guerre. Ceux qui ne vouloient point d'accommodement en prirent l'allarme , & répondirent à cet écrit par un autre très-long & très-amer. L'auteur y représentoit , que ce prétendu équilibre des Archiducs n'étoit qu'une chimere : Qu'on avoit beau promettre en leur nom de maintenir les privilèges & les anciens usages , de ne point gêner les consciences , de guérir toutes les anciennes plaies , & de faire cesser tous les maux dont la Flandre gémissoit depuis tant d'années ; que toutes ces belles promesses ne venoient pas même des Archiducs ; mais que c'étoit de faux appas semés par les émissaires de la Tyrannie Espagnole , & reçus par des gens simples & crédules , qui les prenoient ensuite pour les faire avaler à d'autres , & pour n'être pas tous seuls dupes de leur sottise : Qu'il seroit trop tard de se repentir quand ils se verroient trompés , & qu'il leur en arriveroit comme aux mouches , qui s'étant brûlé les ailes , font de vains efforts pour s'éloigner de la flamme : Que comme l'honneur d'une jeune fille couroit grand risque , quand elle prêtoit l'oreille aux galands , & qu'elle se repaissoit de leurs fleurettes , aussi les Flamands ne pouvoient écouter ces sortes de conseils , sans hazarder leur liberté : Que toutes ces délibérations donnoient autant de secousses au corps des Etats , & qu'on verroit des Provinces entières s'en démembler , comme avoient fait ceux de Gand & de Bruges : Que l'exemple récent de cette jeune fille enterrée toute vive à Bruxelles , devoit leur apprendre jusqu'où leurs ennemis pouvoient la barbarie à l'égard de ceux qui professoient une autre créance : Que depuis peu on avoit aboli à Aix-la-Chapelle la liberté de conscience , changé la magistrature , pros crit des

citoyens, à la sollicitation de l'Archiduc: Qu'il avoit même conseillé à l'évêque de Paderborn, comme on le voyoit par ses lettres, d'exterminer la religion Protestante: Qu'il avoit écrit à Madame Sibille duchesse de Cleves une lettre dattée de Nivelle, où il lui mandoit que la cruelle expédition de François de Mendoza contre les rebelles au Roi & au duc de Cleves avoit été arrêtée dans le conseil en sa présence: avoit-on lieu de croire que l'Archiduc eut changé tout à coup? Seroit-ce le Pape ou les Inquisiteurs qui lui auroient inspirés de plus douces pensées? On ajoûtoit qu'il n'y avoit pas plus de douceur à espérer de ses freres & de ses cousins: Que toute l'Europe sçavoit comment on avoit traité depuis peu les Protestans d'Autriche, de Carinthie, de Stirie & de Gratz, à qui toute la protection des Princes ligués étoit devenuë inutile: Que c'étoit sur ces cruelles maximes qu'étoit fondée la réponse de Philippe II à son cousin l'empereur Maximilien de glorieuse memoire, qui lui avoit envoyé en Espagne son frere Charle, pour l'exhorter à la douceur dans les affaires de Religion: à quoi ce zéléteur de l'Eglise Romaine avoit répondu froidement, qu'il aimoit mieux perdre toutes ses Provinces, que de rien accorder qui pût tourner au desavantage de la foi Catholique: Que depuis vingt-cinq ans on ne devoit pas avoir encore oublié les discours qu'avoient tenus les Espagnols à la paix de Cologne, que les Protestans seroient bien heureux, si on se contentoit de les dépouïller, & si on leur laissoit la vie sauve pour aller chercher fortune ainsi que les Juifs & les Egyptiens, qui sont errans & vagabonds dans tous les pays: Que les Espagnols écoutans leur orgueil, comme un oracle infaillible, s'étoient mis dans la tête que l'Espagne seroit le siège de la dernière Monarchie, & qu'ils avoient bâti ce beau systême, sur ce que l'Empire du monde étoit d'abord passé d'Asie en Grece, qu'il étoit ensuite retourné en Asie pendant un petit nombre d'années sous Alexandre & ses successeurs; qu'après il avoit passé à Rome; d'où il s'ensuivoit que le dernier coup de marée le poufferoit en Espagne, la plus occidentale de toutes les contrées d'Europe: Qu'enyvres de cette idée chimérique ils n'omettroient rien pour aider à cette prétenduë destinée: Qu'on ne devoit pas compter sur leur parole, puisqu'ils avoient pour principe, qu'on n'est pas obligé de la tenir aux hérétiques,

HENRI
IV.
1604.

HENRI
IV.
1604.

infidèles eux-mêmes à Dieu & au Roi, & que toutes les conventions des Princes avec des sujets armés sont nulles de plein droit : Que ces odieuses maximes avoient été débitées par Balthazar d'Ayala, auditeur général de l'armée du prince de Parme, & un de leurs plus fameux Docteurs : Que les Flamands en perdant la liberté de conscience, ne devoient pas s'attendre à mieux conserver leur liberté dans le gouvernement civil, leurs immunités, leurs privilèges, sous un prince Allemand, né à la vérité en Allemagne, mais Espagnol dans le cœur, fils d'une mere Espagnole, élevé en Espagne sous la férule des Inquisiteurs, esclave des volontés des Espagnols & du Pape, marié avec une Espagnole, du chef de laquelle il possédoit les Pays-bas : Que la situation commode de ces Provinces, enrichies par l'industrie des habitans, les rendoit essentielles aux Espagnols pour leur plan de la monarchie universelle, parce que tout ce beau projet s'en iroit en fumée, s'il ne venoit pas à bout de les posséder en toute souveraineté, & d'y ruiner absolument la liberté & les privilèges qui leur faisoient obstacle : Que la garentie des Princes alliés qu'on offroit aux Flamands n'étoit qu'une vaine amorce, puisque quand la paix seroit faite, & les Flamands insensiblement asservis, tous ces garans ne les tireroient pas de l'oppression : pouvoient-ils se flatter qu'aucun de ces Princes iroit pour l'amour d'eux se battre avec les Espagnols ? Que la guerre traînant avec elle tant de danger, de dépenses & d'inquietudes certaines pour un succès incertain, on dissimuloit souvent ses propres injures, & qu'on n'en venoit aux armes qu'à l'extrémité, bien loin de les prendre de gaieté de cœur, pour la querelle d'autrui. Après la paix de Vervins n'avoit-on pas vu les Espagnols se saisir du duché de Cleves & des villes Impériales contre la foi du traité ? Que cependant malgré cette perfidie, & les instances des Alliés, le Roi très-Chrétien étoit demeuré tranquille.

« Mais, dira-t-on peut-être, on ne verra donc jamais la fin
 » de ces troubles ? le sang coulera donc toujours ? nous mou-
 » rons, & nos inimitiés seront immortelles ? A Dieu ne plaise,
 » la paix est trop précieuse pour ne la pas désirer & pour ne la
 » pas embrasser de tout notre cœur ; mais c'est à l'abri d'une paix
 » sincère & assurée qu'il faut nous reposer ; les guerres finissent,
 » ou par un traité, ou par la victoire : voyons s'il y a de la

» fûreté pour nous de traiter avec un ennemi puissant, qui par le
 » traité devient notre maître & l'arbitre souverain de notre vie.
 » Les raisons déjà alleguées ne font que trop voir combien
 » un tel accommodement est périlleux. Le seul parti qui nous
 » reste est donc de tenir ferme, & de réduire notre ennemi à
 » se lasser enfin d'une guerre si longue & si ruineuse. C'est ainsi
 » que les Suiffes ont d'abord repoussé les injures des princes d'Au-
 » triche, & que par une résistance opiniâtre ils leur ont fait tom-
 » ber les armes des mains, & se sont procuré la liberté qui fait
 » aujourd'hui fleurir leur République. Après tant de trêves rom-
 » puës, tant de guerres sanglantes, & toujours malheureuses,
 » l'archiduc Sigismond s'est enfin déterminé à conclure avec eux
 » une paix perpetuelle, & à leur laisser une liberté, qu'ils sça-
 » voient si bien défendre : cette paix a été ensuite confirmée par
 » les empereurs Maximilien & Charle-Quint, qui se sont servi
 » utilement de leurs armes dans les guerres d'Italie. C'est en-
 » core en suivant la même route que les Danois, après avoir
 » secoué le joug de Christierne, ce monstre alteré du sang de ses
 » sujets, sont demeurés sourds à toute proposition d'accommo-
 » dement, & que malgré les prieres & les menaces de Charle-
 » Quint son parent, ils se sont choisi un Prince plus modéré, &
 » se sont par une constance inébranlable affranchi de l'esclavage.

» Mais nous avons un exemple encore plus illustre dans ce-
 » lui des Maccabées, qui s'étant délivrés de la tyrannie d'An-
 » tiochus, ne voulurent jamais reprendre leurs chaînes, mais fa-
 » tiguèrent le tyran par une guerre à outrance, & l'obligerent
 » enfin à leur accorder une paix glorieuse. Dans une si bonne
 » cause les Flamands doivent attendre de la bonté divine le mê-
 » me succès que les Suiffes & les Danois, pourvû qu'ils ne se
 » trahissent pas eux-mêmes, & que par leur fermeté ils sçachent
 » arrêter chés eux la victoire qui jusqu'à présent a suivi leurs éten-
 » darts. Car les Autrichiens qui ont besoin de la paix, voyant
 » qu'ils ne peuvent l'acheter qu'à ce prix, feront avec les Fla-
 » mands ce que leurs ancêtres ont fait avec les Suiffes.

» Quels avantages la guerre n'a-t elle pas procurés aux Fla-
 » mands? C'est elle qui a étendu leur domaine, équipé des flot-
 » tes, élargi les remparts des villes, construit des fortifications
 » nouvelles, établi des écoles, réglé la discipline militaire sous

 HENRI
 IV.
 1604.

» d'excellens capitaines, ouvert le passage des mers vers des terres
 » inconnus, & recueilli par la navigation des richesses immenses.
 » Aussi les Provinces-Unies fournissent-elles abondamment tous
 » les subides de la guerre, & de quoi soutenir leur glorieux éta-
 » blissement. Il ne s'agit que de maintenir par le courage le
 » bonheur qui en est le fruit. Les Espagnols au contraire sont
 » harassés, épuisés & hors d'haleine : ils ne cherchent qu'une oc-
 » casion de se reposer, & ils saisiront la premiere. Philippe II
 » rebuté lui-même d'une si pénible guerre, a laissé son fils dans
 » la nécessité de la finir, plutôt que dans le dessein de la pour-
 » suivre. Sera-t-il dit qu'une République qui dès son berceau &
 » dans la foiblesse de sa naissance, a pû tenir contre toutes les
 » forces du pere, & lorsqu'il étoit si puissant, fortifiée mainte-
 » nant par la bonté divine, & endurcie par les calamités, ne pourra
 » résister à la puissance du fils épuisée & presque mourante ? »

L'Auteur ensuite adressant la parole aux Flamands attachés
 à la Religion de leurs peres leur fait envisager l'orage prêt à
 crever sur leurs têtes, en leur rappelant les maux passés. Il
 leur remet devant les yeux la mort indigne de Lamoral comte
 d'Egmont, du comte de Horne, de Montigni son frere exé-
 cuté en Espagne par la main d'un bourreau, du marquis de
 Berghe, du baron de Selle, de l'évêque d'Ypre, de Cham-
 pigny, d'Auxy, du baron de Hese. Il les effraye ensuite par
 le terrible objet de l'Inquisition, qu'ils ne pouvoient honête-
 ment refuser de la main du Pape ; tribunal si redoutable, que
 les habitans de Lisbonne avoient, disoit-il, offert à Philippe
 deux millions cinq cens mille écus d'or, non pour s'en déli-
 vrer tout-à-fait, mais pour en adoucir l'injuste rigueur, & pour
 obtenir qu'on ne mît personne en prison, sans lui dire le nom de
 son accusateur, & les crimes dont il étoit accusé, afin qu'il pût pré-
 parer ses défenses, & se faire entendre avant que d'être con-
 damné, comme il se pratique dans tous les autres Tribunaux ;
 mais que les Inquisiteurs n'avoient eu garde de laisser mettre ce
 frein à leur puissance, qui se donnoit librement carrière dans l'exer-
 cice de sa juridiction, & qui s'attribuoit le monstrueux privilège
 d'admettre le témoignage de gens sans foi & sans honneur,
 vil rebut des autres tribunaux : Que c'étoit l'Inquisition qui
 avoit préparé les machines, dont on s'étoit servi pour ruiner la
 la

la liberté dans le Milanès & dans le royaume de Naples, & pour anéantir les droits des Arragonois, qui dans la cause d'Antonio Perez leur compatriote s'étoient vû dépoüiller de tous les moyens d'une légitime défense : Que c'étoit elle encore qui avoit insensiblement défarmé ceux de Lisbonne & tous les Portugais, & qui des plus habiles navigateurs de toute l'Espagne, en avoit fait des laboureurs & des payifans : Que le commerce des Indes ayant été expressément interdit aux Portugais, on ne devoit pas s'attendre que les Espagnols laissent la mer libre aux Flamands : Qu'ainsi chacun devoit songer à sa sûreté & à celle de ses enfans, qui ne seroient bientôt plus que de malheureux esclaves de la tyrannie Espagnole, si les Flamands, au lieu de sauver leur patrie par une constance invincible, sacrifioient leurs interêts à une paix mal assurée & à une soumission aveugle. Ces réflexions coururent toute la Flandre, & servirent ensuite de modele pour dresser le plan du traité qui fut conclu les années suivantes.

L'Empereur de son côté travailloit de concert avec les Ordres de l'Empire à procurer un accommodement qu'il croyoit plus facile à faire réussir depuis la paix faite avec les Anglois. Il vouloit rendre ce bon office à son frere Albert; & d'ailleurs les troubles de la Flandre occupant une partie des forces de la Chrétienté, il prévoyoit que ce seroit autant de secours perdus pour lui contre l'ennemi commun, qui s'avançoit dans la Hongrie. Maximilien Cochi fut chargé des lettres de l'Empereur & des autres Princes, Jean Swichard évêque de Mayence, Christian duc de Saxe, Wolfgang Dieterick archevêque de Salzbourg, Philippe de Baviere comte Palatin, & la magistrature de Cologne & de Nuremberg. On demandoit aux Etats de ne point entrer sur les terres de l'Empire, & de convenir d'un lieu & d'un jour pour une diete, où ils enverroient des députés pour traiter des moyens de pacification.

Les Etats, après avoir remercié les médiateurs de leur bienveillance, s'excusèrent d'envoyer à la diete; & rappelant des exemples du peu de succès de ces sortes d'assemblées, ils représenterent qu'il n'étoit pas de la dignité de l'Empereur & des princes de l'Empire de s'exposer à voir leurs bonnes intentions éludées par les pratiques artificieuses des Espagnols, ennemis irréconciliables de la liberté publique, & qui les ayant déjà

HENRI
IV.
1604.

Diligences
de l'Empereur
pour procurer
la paix.

Réponse des
Etats aux lettres
de l'Empereur.

HE N R I
I V.
1604.

fait condamner en Espagne par le tribunal de l'Inquisition, avoient résolu secrètement leur perte, sans les avoir entendus. Ils ajoutèrent que le roi d'Espagne & l'Archiduc, toujours occupés du projet fantastique de la Monarchie Chrétienne, étoient persuadés que le gouvernement de l'Univers avoit besoin de réforme, & que le seul moyen de le remettre en bon état, étoit d'établir exclusivement deux puissances sur les ruines de toutes les autres; l'une spirituelle, en la personne du Pape, l'autre temporelle sous le roi d'Espagne.

Affaires
d'Aix-la-
Chapelle.

Passons maintenant aux affaires d'Aix-la-Chapelle, qui se trouvent liées avec celles de Flandre. Mais comme nous n'en avons rien dit depuis long-tems, il est bon de reprendre les choses de plus haut. Cette ville, autrefois très-considérable & illustrée par la sepulture de Charlemagne, fondateur de l'Empire en Occident, étant limitrophe de plusieurs Etats, servoit d'azile à un grand nombre de Protestans. Ceux-ci non contents de jouir de la même liberté que dans les autres villes Impériales, avoient voulu s'emparer de la Magistrature au préjudice des Catholiques, & vingt-quatre ans auparavant ils avoient excité à ce sujet une émeute pernicieuse. On avoit pourtant rétabli la paix entre les deux partis; mais comme les Protestans recommençoient à brouïller, l'Empereur Rodolfe sur les justes plaintes des Catholiques, avoit nommé pour commissaires & juges en cette affaire, les électeurs de Cologne & de Treves, & Jean Guillaume duc de Cleves, qui prétend avoit par concession des Empereurs certains droits honorifiques sur cette ville, à cause du voisinage.

Cette commission causa de nouveaux troubles. Les Catholiques vouloient avant toutes choses être rétablis dans l'ancienne possession, que la seule violence leur avoit fait perdre: les autres qui redoutoient la vengeance des Catholiques, avoient obtenu par le moyen des réfugiés, la protection des Princes Protestans, & traînoient l'affaire en longueur. Enfin vers la fin de Novembre de l'an 1598, on vit arriver de la part de l'Empereur des Hérauts d'armes, qui furent bien reçus par les Bourgmeîtres. Ils signifient que l'Empereur vouloit & entendoit, que les Bourgmeîtres dépossédés fussent remis en charge; qu'on ne fit aucune innovation dans le gouvernement, & que les habitans s'en rapportassent désormais à lui pour

l'examen & la décision de tous leurs différends. Après cette déclaration les Commissaires prononcèrent la Sentence définitive, par laquelle l'ancien Sénat étoit rétabli, & la nouvelle Magistrature cassée; avec cette clause que le parti condamné payeroit à l'autre tous les dépens & dommages causés par la longueur du procès, selon l'estimation qui en seroit faite par les Commissaires.

Sur cet Arrêt les Protestans présentèrent requête en l'absence des Commissaires, pour demander que les Sentences & les jugemens rendus par eux sur les matieres étrangères à la Religion, fussent maintenus dans tout leur effet: Que personne ne fût inquiet pour le fait de la Religion, dont l'exercice public demeureroit cependant suspendu, jusqu'à ce que l'Empereur en eût décidé: que leurs adversaires produisissent sans délai le mémoire des dépens & dommages, au paiement desquels ils étoient condamnés: Qu'on leur accordât un tems & un lieu pour délibérer ensemble sur les moyens de payer la somme, ou d'en obtenir la réduction: Enfin que le Sénat & les autres habitans intervinsent, pour faire abolir la proscription, & pour leur obtenir une amnistie générale de la part de l'Empereur.

Ce dernier article avoit déjà été proposé sept ans auparavant; & les Commissaires ayant communiqué la chose au Sénat, avoient répondu par Sentence du septième Septembre, que les Catholiques pourroient s'adresser à l'Empereur & en obtenir l'amnistie: ce qui en excluoit les Protestans. On y fit pour le présent la même réponse; & quant aux autres articles on y ajouta qu'on leur assigneroit un lieu d'assemblée, à condition qu'ils n'en tiendroient aucune, qu'avec la permission du Sénat, & en présence de quelqu'un des Bourgmestres: qu'on leur produiroit dans l'espace de quarante jours le mémoire des dépens & dommages, & que les différends qui pourroient survenir en cette partie seroient décidés par l'Archevêque de Cologne: que cependant l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique demeureroit défendu. On recommanda encore au Sénat & aux habitans, tant en général qu'en particulier, de maintenir la concorde, & de ne pas donner occasion à de nouveaux troubles.

Après le départ des Commissaires, comme les condamnés

HENRI
IV.

1604.

Requête des
Protestans au
sujet de l'arrêt
prononcé con-
tre eux.

Réponse à la
requête.

HENRI IV. 1604. Rigueur dont on use envers les Protestans.

différoient sous différens prétextes , de se soumettre au jugement , le Sénat commis à l'exécution commença à proceder contr'eux par les voyes de rigueur ; & comme si c'eût été une cause nouvelle , il décréta de prise de corps plusieurs d'entr'eux , & envoya des soldats à leurs maisons pour les arrêter & les mettre en prison. Au défaut de leurs personnes , on saisit toutes leurs écritures , leurs livres , leurs comptes & leurs papiers , qu'on apporta au Greffe , & on mit chés eux des garnisons , qui ne desemparèrent qu'après avoir consumé toutes les provisions. Cependant on n'assigna aux Magistrats condamnés aucun lieu d'assemblée , comme on l'avoit promis ; enfin on produisit le mémoire des dépens & dommages , & les condamnés furent cités à la barre des Archers , & sommés à payer les sommes contenuës au mémoire dans l'espace de quatorze jours depuis la signification : faute dequoi ils seroient traités comme rebelles & proscrits. Tout cela fut publié à main armée , sans que les mécontents osassent ouvrir la bouche. De plus on invita tous ceux qui prétendoient avoir reçu d'eux quelque tort , à en porter au plûtôt leurs plaintes : ce qui augmenta le nombre des demandeurs , & les rendit plus hardis à multiplier leurs demandes.

Les Protestans bannis d'Aix-la-Chapelle.

Comme les condamnés demandoient du tems pour le payement de tant de sommes , on leur accorda un terme assés court ; qui fut prolongé plusieurs fois , mais sans qu'ils pussent encore satisfaire ; en conséquence on ordonna aux marchands de fermer leurs boutiques , & de cesser tout commerce , jusqu'à ce qu'ils eussent entierement satisfait ; & pour les presser davantage , on fit entrer dans la ville par ordre du Sénat une garnison du duc de Cleves , & on leur imposa une amende de cinquante Talers par jour. La Sentence de proscription portée par l'Empereur comprenoit tous ceux qui avoient été en charge depuis l'an 1581 : les condamnés demandoient du tems pour les faire assigner en justice , & pour régler à quelle partie de la somme chacun d'eux étoit tenu ; mais il se rencontra une nouvelle difficulté : car plusieurs de ces Magistrats étant Catholiques , prétendoient n'être pas compris dans la Sentence , & soutenoient qu'ils avoient été légitimement élus , & qu'ils n'avoient jamais consenti à tout ce qui s'étoit fait contre la volonté de l'Empereur ; mais qu'obligés de ceder au

nombre & voyant que toute leur résistance étoit inutile, ils avoient plutôt toléré qu'approuvé les malversations de leurs confreres. Par ces raisons ils réussirent à se décharger de l'amende, dont le fardeau devenu bien plus pesant, retomba tout entier sur les Protestans. On ne leur fit point de quartier pour le payement. Car dès les premiers jours de Fevrier, lorsque tout étoit couvert de neige, tous ceux qui se trouverent n'avoir pas payé la somme, ou n'en être pas exempts pour cause de Religion, reçurent ordre de sortir sur le champ de la ville & du territoire d'Aix; dans le tems que tous les environs étoient remplis de foldats Espagnols, à la merci desquels les bannis se trouvoient abandonnés par la rigueur de cet Arrêt.

Après leur sortie, on publia au mois d'Avril un décret; par lequel on remettoit le payement au mois de Mai prochain: jusqu'à ce terme on permettoit aux bannis d'entrer dans la ville & de traiter avec leurs créanciers; & faute de s'acquitter dans cet intervalle, on les menaçoit de vendre leurs biens & de mettre leurs créanciers en possession par autorité publique. On publia encore un nouvel Edit, qui portoit que tous ceux qui avoient recelé ou détourné les biens des absens, ou qui en connoissoient les receleurs, eussent à remettre sur le champ aux Magistrats ce qu'ils en avoient eux-mêmes en leur pouvoir, ou à dénoncer ceux qu'ils en sçavoient faisis. Quelques-uns obéirent à ces Edits; mais comme la plupart se trouvoient insolubles, ils députerent à l'Empereur pour obtenir quelque diminution. Leur demande n'eut aucun effet, parce qu'ils furent traversés par les agens du duc de Cleves, à qui ils devoient une grosse somme. Ainsi ils reçurent ordre de traiter avec ce Duc, dont les Procureurs leur demandoient cinquante mille écus d'or. Comme ils alléguerent l'impossibilité où ils étoient de payer une somme si excessive, on leur permit d'en tirer une partie de leurs associés: par ce nom on entendoit ceux qui avoient été en charge depuis l'an 1585 jusqu'à l'an 1589. Comme on usoit de rigueur pour contraindre ceux-ci, ils porterent leurs plaintes à l'Empereur, qui chargea de nouveau l'archevêque de Cologne de connoître en dernier ressort de toute l'affaire, & sur-tout des différends qui survenoient entre les parties au sujet de l'exécution de la Sentence de proscription. Mais les Commissaires nommés par

HENRI
IV.
1604.

Divers Edits
contre les
Protestans.

l'Archevêque différant de jour en jour, ne vinrent à Aix qu'en 1602.

HENRI
IV.
1604.

Cependant on continuoit de vexer les proscrits sous mille faux prétextes. On les accusoit de n'avoir pas entierement payé le subside imposé pour la guerre contre le Turc, quoique cette accusation fut démentie par la quittance du Magistrat de Francfort : car elle faisoit foi qu'ils avoient payé en trois termes vingt-cinq mille florins d'Allemagne ; ce qui étant réduit à la monnoye courante d'Aix, montoit à la somme de treize mille sept cens quatre-vingt-dix-huit Talers ; & cependant la Magistrature d'Aix n'en avoit reçu du peuple qu'onze mille cent-vingt-huit, parce que la plûpart des habitans, sur-tout de la banlieuë, craignant de jour en jour la sentence de proscription, & prévoyant que la Magistrature seroit cassée, avoient refusé de contribuer.

Quelques
uns des prof-
crits se sou-
mettent & de-
mandent par-
don.

A l'arrivée des Commissaires de l'Archevêque, les proscrits reçurent ordre de se rendre à Aix, pour être jugés sur les raisons qu'ils alléguoient pour leur décharge ; en même tems le Sénat leur fit défendre d'entrer dans la ville, leur permettant seulement de demeurer aux environs. Après un examen fait à la hâte, comme les Commissaires exigeoient que les deux partis s'en remissent à leur décision, quelques-uns en petit nombre y consentirent ; & après avoir payé la somme, furent encore obligés à se confesser coupables, & à demander ignominieusement pardon à l'Empereur, selon la forme prescrite par ses Commissaires.

Murmures
de leurs con-
freres.

Cette humiliation fut plus sensible à leurs confreres que tout le reste. Ils persisteroient à soutenir leur innocence, & se récrioient contre l'injustice de cette condamnation précipitée, prétendant n'être coupables que d'un zèle généreux pour le maintien des privilèges & de la liberté de leur patrie : Que l'Empereur même n'étoit pas tellement prévenu contre la justice de leur cause, qu'il n'eût traité plus favorablement de malheureux citoyens, s'il eût pû résister aux sollicitations importunes du Légat, & à celles de Guillaume de S. Clement ambassadeur d'Espagne, & de François de Mendose amiral d'Arragon. Ils publioient par tout de vive voix & par écrit, que tous ces mauvais traitemens avoient pour cause, non pas une prétendue rébellion, dont ils étoient fort innocens, mais la haine

qu'on portoit à leur Religion : Qu'on ne s'étoit servi de ce faux prétexte que pour entamer les privilèges d'une ville du premier ordre dans l'Empire, en lui ôtant le droit de faire battre de la monnoye d'or; prérogative que les Jurisconsultes appellent avec raison le principal sceau de la Souveraineté.

Peu de tems après, un événement imprévu contribua encore à aigrir contr'eux le duc de Cleves. Au mois de Fevrier suivant François de Lorraine comte de Vaudemont alla voir sa soeur Antoinette mariée au duc Cleves, & vint avec deux cens cavaliers à Brotschot : c'est une petite ville à six milles d'Aix, renommée pour ses bains & pour une célèbre Abbaye de filles. De là on fit dire aux habitans d'Aix que la Duchesse avoit envie d'y venir avec son frere pour visiter les saintes Reliques. Le Sénat rétabli y consentit volontiers, & prépara tout pour une réception honorable. Mais ceux qui craignoient le Duc, ne voulurent pas laisser entrer l'escorte de cavalerie qui avoit pris les devants, & fermerent les portes à la Duchesse & à son frere. Les ducs de Cleves prétendent avoir le droit de faire escorter les Princes étrangers & les autres qu'ils jugent à propos jusqu'à la porte, & même dans les ruës de la ville. Ceux qui leur contestoient ce droit, se fondoient sur ce qu'au tems du sacre de Charle-Quint, l'Abbé de Fulde s'y étoit opposé, & qu'après une longue discussion l'Empereur avoit décidé, que le Duc pouvoit avancer avec ses gens jusqu'à la porte d'Aix; que là son escorte prendroit un autre chemin, & que l'Abbé feroit entrer la sienne dans la ville.

On publia ensuite un Edit de l'Empereur qui défendoit sous de grosses peines le cours de la monnoye d'or ou d'argent qui seroit frappée au coin des Magistrats déposés. Les Impériaux convenoient bien que c'étoit un ancien privilège des Magistrats légitimes de cette ville; mais ils prétendoient que les Bourgmestres déposés l'avoient perdu en même-tems que leur charge; d'autant plus qu'ils avoient changé l'ancienne inscription conçüe en ces termes: *Monnoye nouvelle de la Royale ville d'Aix*, en mettant le mot de *libre* à la place de celui de *royale*. On leur permit pourtant d'en faire battre de cuivre, à condition qu'ils supprimeroient le mot de *libre*.

En ce même-tems les disputes de Religion causerent de nouveaux troubles à Marpourg en Thuringe. Cette ville appartenoit

HENRI
IV.
1604.

Affront que
les habitans
d'Aix font au
duc de Cleves.

Dernier édit
de l'Empereur.

HENRI
IV.

1604.
Occasion
des troubles
de religion ar-
rivés à Mar-
pourg.

Sédition ex-
citée & punie.

à Maurice , Landgrave de Hesse , héritier de son oncle Louis mort sans enfans. L'Université de cette ville , & surtout la Faculté de Théologie attachée à la Confession d'Ausbourg , & fort célèbre dans le pays , souffroit avec peine que Maurice favorisât secrettement ceux qui suivoient la Confession Protestante reçüe chez les Suisses. Ce qui acheva de mécontenter les Lutheriens , fut un mandement du Prince , qui ordonnoit aux Docteurs de cesser leurs disputes inutiles sur *l'Ubiquité* du Christ , & de songer plutôt à défendre sans aigreur sa présence réelle , comme il avoit été réglé dans les conférences tenuës entre les quatre freres Guillaume , Louis , Philippe , & George , à Treis , à Cassel , & à Marpourg même. Il leur enjoignoit encore d'exposer aux yeux des fidèles le décalogue en son entier , & sans aucun retranchement , d'enlever des Eglises les images & les statuës , & de rompre le pain à la Cène.

Ces reglemens & d'autres pareils révolterent les Théologiens. Ils les rejeterent comme des nouveautés , qui sentoient le Calvinisme ; & déclarerent hautement , qu'ils fermeroient plutôt leurs écoles , que d'obéir au préjudice de leur Religion. La révolte éclata le 16 d'Août à l'occasion d'un Sermon que Valentin Schouer faisoit au peuple , conformément aux intentions du Prince. Pendant qu'il veut insinuer à son auditoire ces nouveaux établissemens , les artisans s'attrouperent de tous les quartiers de la ville , courent au Prêche avec leurs outils , faisoient le Ministre , l'accablent de coups , & le jettent en bas de la chaire presque sans vie. Maurice étoit pour lors à Gemund. A la nouvelle de cette émeute , il part en diligence & arrive à Marpourg. Il ramene par la main au Prêche le Ministre tout couvert de meurtrissures ; & après un discours fort modéré de Schouer , il prend lui-même la parole , réprimande les séditeux , & ajoute qu'on voyoit bien qu'ils étoient encore idolâtres dans le cœur , puisqu'aveuglés d'un faux zèle pour la défense des images , ils avoient été jusqu'à maltraiter les images vivantes de Dieu même , rachetées du plus pur sang de son fils. Il fait aussitôt enlever du temple toutes les images & abattre la tribune , où les Théologiens s'asseyoient & d'où les mutins s'étoient jettés sur Schouer ; mais dans la crainte que le peuple ne se soulevât , non content d'avoir averti les Théologiens , il fit entrer dans la ville quelques compagnies , qu'il

logea

logea chés les habitans. Quelques jours se passerent en murmures. Enfin au bout de huit jours les habitans députerent au Prince plusieurs notables , qui vinrent se jeter à ses pieds , pour lui demander pardon de leur faute. Schouer lui-même interceda pour eux ; & en sa considération Maurice se laissa fléchir ; il se contenta d'en exiler quelques-uns des plus mutins , & partit de Marpourg , après avoir fait célébrer deux fois la Cène avec la fraction du pain.

Cette même année Henri Jule de Brunswick fit une seconde entreprise sur la ville qui portoit son nom. Il avoit ce dessein depuis long-tems , & l'année précédente il avoit essayé en vain de s'en rendre maître par surprise. Il fit encore cette année une pareille tentative. Mais ayant manqué son coup avec beaucoup de perte & de honte , il résolut d'en venir à son honneur par la force ouverte. Cette ville , aujourd'hui la plus puissante de la Saxe , fut bâtie il y a huit cens ans par Bruno fils de Lupold duc de Saxe , sur la riviere d'Ouacre qui se décharge dans le Vesper. Elle est parvenuë peu à peu à un tel point de grandeur , qu'elle a merité d'être associée à la Ligue Anféatique composée de soixante-dix villes. Toûjours en bute aux prétentions des Princes voisins , & toûjours jalouse de sa liberté , elle a sans cesse éprouvé leur haine , tantôt couverte & tantôt déclarée.

Le duc Jule qui la trouvoit à sa bienséance , avoit donc secrettement formé le dessein de la surprendre : & pour donner moins de défiance , il avoit tenu quelque-tems ses troupes aux environs , où il ne paroïssoit songer qu'à les exercer , & à les faire passer fréquemment en revûë. Le voisinage des Espagnols , occupés pour lors au siège de Lingen endecà du Rhin sur les frontières de Frise , & qui allarmoient tout le pays , lui fournissoit un prétexte plausible de tenir ses troupes prêtes & en haleine. C'étoit ce qu'il avoit mandé lui-même à l'électeur de Cologne , par des lettres qui étoient devenues publiques. Une autre chose servoit encore à couvrir son dessein ; il avoit passé quelque-tems à la cour de l'électeur de Saxe : ce qui avoit fait courir le bruit que le duc de Brunswic traitoit du mariage de sa fille avec le prince d'Anhalt : on étoit d'autant plus disposé à le croire , qu'on espéroit qu'au moyen de cette alliance le prince d'Anhalt , qui penchoit vers le Calvinisme , reviendroit à la Confession

HENRI
IV.

1604.

Dessein du
duc de Brunswic
sur la ville de Brunswic.

d'Aufbourg ; comme les Saxons le desiroient ardemment.

HENRI
IV.

1604.
Mesures que
prend le Duc
pour surpren-
dre la ville.

Le Duc profitant de l'erreur , se rendit avec le prince d'Anhalt à Wolffenbutel capitale de ses Etats. Il y fit venir les soldats & les payifans , qu'il faisoit dresser à la milice. On s'imaginait en effet qu'il ne faisoit tous ces mouvemens que pour honorer la réception de son gendre ; & tous les jours on voyoit de nouvelles troupes traverser la ville au son du tambour , sans en prendre aucun ombrage. Mais l'événement fit voir que la possession de la ville de Brunswick étoit l'unique but qu'il se proposoit , & que tous ces préparatifs ne se faisoient que pour la surprendre.

Le Duc n'avoit fait confidence de son dessein qu'à un très-petit nombre de personnes , sans s'en ouvrir même aux principaux de son conseil , ni à son Chancelier. Il marqua pour l'entreprise le 20 de Septembre , jour auquel on devoit après-midi faire les funérailles de la femme du Bourgmestre Becker. Car ce convoi attirant sans doute un grand concours de peuple , il s'attendoit de trouver les portes moins gardées. Il se servit pour réussir , d'un trompette ancien habitant de la ville , où il conservoit encore bien des habitudes. Trois chariots remplis de soldats choisis s'étant avancés jusqu'au bois de Lechelt , celui-ci prend les devants ; & pendant qu'il amuse les gardes de la porte , les chariots entrent suivis de cinq soldats en habit de payifans. Dès qu'ils eurent passé la première porte , les soldats sautent à terre , & le trompette ayant mis l'épée à la main , tuë un des sentinelles. A ce signal deux des cinq qui suivoient en tuent deux autres. Le quatrième qui restoit seul se sauve dans la ville , & court à la porte Magnus , en criant aux armes. Cependant les soldats qui s'étoient rendus maîtres de l'entrée , au nombre d'environ cinquante , ferment la seconde porte , pour se mettre à couvert du premier effort des habitans jusqu'à l'arrivée du secours. En attendant ils s'emparent du fort de Magnus & de S. Gilles , & pointent contre la ville le canon qu'ils y trouvent , & dont ils font quelques décharges pour intimider les habitans.

Commencement de
l'attaque.

Le retardement du secours donna le tems à ceux-ci de revenir de leur épouvante & de se préparer à la défense. D'abord on n'entendoit que les cris des vieillards , des femmes & des enfans , qui croyoient la ville prise. La plupart se fau-voient dans l'église de S. Blaise , espérant de trouver un asile

affûré dans ce saint lieu , qui depuis long-tems étoit sous la protection des Princes. Mais bien-tôt les Colonels & les chefs des quartiers accoururent au rempart qui joignoit le bastion de Magnus : c'étoit le rendés-vous dont ils étoient convenus la veille , avant même que d'avoir connoissance de l'entreprise présente. De là s'étant aperçus du petit nombre des ennemis , ils commencent à les battre à coups de canon ; & regagnant peu à peu le terrain , ils les acculent dans le fort de la porte S. Gilles nommé le Camfoort. Alors un boulanger de la ville fit un coup hardi. Il y avoit depuis long-tems à cette porte un gros basilic de demi pied d'ouverture , plein de mitraille , de cailloux , & d'autres choses semblables. Il s'avisa de le charger de poudre , & d'y mettre le feu avec un tison. Cette décharge fit un grand carnage des ennemis , aussi-bien que des soldats de renfort qui approchoient déjà avec le Duc.

A leur arrivée , ceux qui tenoient dans le Camfoort , voulant se jeter dans la ville avec toutes leurs forces , tâchoient de rompre la porte qu'ils avoient auparavant fermée. Les habitans , pour l'empêcher , l'avoient fortifiée en dedans avec du fumier , des pierres & d'autres matieres. Cependant le trouble & la confusion recommencent dans la ville ; & pendant que l'artillerie foudroye les maisons & les ruës , le peuple perd le tems à quereller le Sénat & les Bourgmestres. Il leur reproche leur négligence & leur inattention , d'avoir méprisé tous les avis qu'on leur donnoit pour la sûreté publique , & congédié les colonels & les officiers étrangers , qu'on avoit pris à la folde. Tout occupé de ces murmures , il paroissoit avoir oublié le péril présent. Les Magistrats de leur part l'exhortent à laisser ces vaines disputes , pour songer à se défendre. Enfin les artisans & les brasseurs , au nombre d'environ deux mille , prennent les armes sur la promesse qu'on leur fait de les payer , & se préparent à combattre avec ardeur. Ils donnent l'assaut au logement des ennemis , & en abattent grand nombre par les décharges de mousqueterie. Les ennemis de leur côté se couvrant de madriers , ne cessent de tirer. Ils font jouer sur la ville l'artillerie & les feux d'artifice , mais sans faire beaucoup de mal ; car les Bourgmestres avoient fait préparer des sacs mouillés & des peaux de bœufs pour rompre l'effet du canon , & pour étouffer les grenades. Ainsi le Duc fit faire

HENRI
IV.

1604.

Les habitans
se défendent
avec vigueur.

HENRI
IV.
1604.

inutilement plusieurs décharges sur l'écurie publique du Magistat, où l'on avoit amassé quantité de paille, & sur la place du Chapitre, autour du Lion d'airain, ce qui fut cause que les boulets ne firent aucun effet. Il n'y eut pas jusqu'aux femmes de la populace, & aux servantes qui firent merveille en cette occasion: armées de hoyaux, elles monterent aux échelles; & pendant que l'ennemi tâchoit de forcer la porte à coups de canon, elles le chargerent en flanc, & l'obligèrent enfin de se retirer.

Courage des
habitans.

Cependant Sebastien, Pasteur de S. Michel, courant par toute la ville, exhortoit les habitans à la concorde & les encourageoit par son exemple. Un rare exemple de valeur les anima encore. Un enfant emporté par le zèle de défendre sa patrie, devint tout à coup soldat déterminé. On le vit courir tête baissée aux ennemis, & en abattre trois d'autant de coups de mousquet. Mais Jule rafraîchissoit à tout moment ses troupes, qui ne combattoient que pour la gloire & le butin; au lieu que les habitans qui couroient risque de la vie, ne pouvoient prendre de repos. Ainsi fatigués & épuisés d'une si longue résistance, ils se réduisirent à prendre le parti de la négociation. Ils y furent encore déterminés par les gémissemens & les cris qui se renouvelèrent dans la ville, à la vûe d'une pluye de feu qui vint fondre sur les maisons. C'étoit des balles du poids de trois onces: on en mettoit cent-cinquante jointes ensemble avec de la poix-refine, en forme d'un petit vase; ensuite on les enveloppoit de carton & de linge & on en chargeoit le canon. Elles en fortoient avec grand bruit & fracassoient les toits des maisons; cependant très-peu de gens en furent blessés.

Le duc est
obligé de se
retirer.

Dans cette extrémité les ministres Valrad & Moller furent députés à Jule, pour demander quartier, & lui promettre l'obéissance de la part des habitans, s'il faisoit cesser l'attaque. Il attendoit l'événement au bois de Léchelt; il ne voulut pas même les entendre, non plus que d'autres encore, qui lui furent envoyés à différentes fois. La nuit se passa en allarmes de part & d'autre. Une grosse pluye incommoda fort les ennemis. Enfin huit grosses pieces de canon étant arrivées de Wolfenbutel, on recommença à battre la muraille. Tout étoit désespéré, quand deux jeunes habitans entreprirent avec succès de prendre l'ennemi à dos par deux endroits différens; l'un s'étant

mis à la tête de cinquante hommes choisis, fait percer la muraille; dès que le trou fut fait, il sort avec sa troupe, donne sur le retranchement des ennemis, & renverse ou écarte à coups de piques tout ce qu'il rencontre. L'autre ayant chargé de soldats trois barques, telles que celles dont on se sert sur l'Onacre, sort de la ville en remontant la rivière, & étant descendu sur le rivage opposé, il marche vers la porte S. Gilles avec sa troupe, composée seulement de soixante-dix hommes, & tombe tout à coup sur les assaillans qui ne s'attendoient à rien moins. Quelques-uns jetterent leurs armes & prirent la fuite, tous ceux qui restèrent dans le Fort furent passés au fil de l'épée, la plupart des autres furent noyés dans la rivière.

Les habitans profitant de ce désordre, sortent sur les fuyards; les poursuivent jusqu'au bois & en font un si grand carnage, que tout le chemin étoit couvert de corps morts. Ainsi la pluye qui étoit survenuë & la bravoure de ces deux jeunes hommes sauva la ville. Elle leur témoigna sa reconnoissance par des éloges & des récompenses. Le trésor public paya d'une somme d'argent la valeur extraordinaire de l'enfant dont nous avons parlé, & on augmenta la paye des soldats. Les habitans demeurèrent maîtres de sept gros canons, que ceux de Brunswick cinquante ans auparavant avoient été obligés de donner à Charle-Quint, & qu'Eric de Brunswick qui servoit alors dans son armée, avoit obtenus de lui. On prit encore plusieurs autres pieces plus petites, aussi-bien que six mortiers qui se trouverent dans le Camfoort, soixante-dix barils de poudre & plusieurs chariots chargés d'échelles, de planches, de balles de plomb jointes avec de la poix-resine, de hoyaux, de piques & de chevaux de frise. Le duc Jule perdit plus de douze cens hommes & beaucoup de Noblesse: dans la confusion des combats de cette nuit, il périt un grand nombre de canoniers. On fit environ deux cens prisonniers, les habitans n'eurent que cinquante hommes tués & autant de blessés.

Le Duc, confus & irrité de ce mauvais succès, résolut d'emporter la place à force ouverte, il y vint mettre le siège, & le 21 d'Octobre il ouvrit la tranchée avec grand appareil. En vain, les habitans tâcherent par de fréquentes sorties, de ruiner les travaux des ennemis; ils furent toujours repoussés. Au

HENRI
IV.

1604.

Il revient
à l'égard des
les formes.

HENRI
IV.
1604.

bout de quatre jours ils députent à Jule pour traiter d'accommodement. Mais comme les députés s'obstinoient à ne rien relâcher de leurs libertés & de leurs privilèges, ils s'en retournerent sans rien conclure. La circonvallation étant achevée, on éleva à la hâte des Forts à toutes les portes, pour empêcher les forties. Un Meunier donna l'invention d'arrêter le cours de l'Onacre. On boucha de terre le lit du fleuve, pour inonder la ville à mesure que l'eau croîtroit au-dessus de ses bords. On inventa encore une nouvelle espèce de bombes, qui s'attachant fortement aux murailles & aux toits de maisons, y mettoient le feu, sans qu'il fut possible de l'éteindre.

Les habitans obtiennent un édit de l'Empereur, mais sans aucun effet.

Les Assiégés voyant leur ville presqu'entièrement détruite par deux élémens contraires, eurent recours à l'Empereur, & le supplièrent d'employer son autorité, pour les garantir d'une perte inévitable. L'Empereur persuadé qu'il étoit d'un dangereux exemple, de laisser ainsi les Princes de l'Empire faire la guerre à leurs voisins, sans l'avoir déclarée en forme, & sans sa participation; publia contre Jule un édit sévère, par lequel il lui enjoignoit de lever le siège; & à tous ceux qui avoient part à cette entreprise, de quitter ses étendarts, sous peine d'être mis au ban de l'Empire. Cet édit fut, selon la coutume, affiché à Francfort sur le Mein, à Giessen, à Arnshurg, à Zoest, à Lemgaw, à Lippe, à Hambourg, à Lubec, à Lipsic, à Dresde, à Magdebourg, à Lunebourg, à Hildesheim, & à Spire. Mais comme la discipline étoit depuis long-tems tombée dans l'Empire, il ne produisit aucun effet. Le 26 Novembre Jule fit sommer les Assiégés de répondre formellement à ses demandes. Ils y répondirent par une sortie de sept compagnies, qui escortoient plusieurs chariots, pour amasser du bois dont on manquoit dans la ville; mais la cavalerie ennemie les força bientôt de rentrer.

Le roi de Dannemarc vient au secours de Jule son beau-frere.

Frederic, roi de Dannemarc, étoit venu au camp pour secourir son beau-frere. Il visita les lignes, témoigna en être fort content, & promit dans peu de jours un renfort de cinq cens cavaliers. La plupart étoient du Holstein, province du corps de l'Empire, & par conséquent ils étoient compris dans l'édit de l'Empereur. Mais ils n'y eurent aucun égard, & n'écouterent que les ordres de leur Prince.

Jule fit publier de son côté un édit à Halmstat, dans lequel il se plaignoit fort au long de la rébellion de ceux de Brunswick, qu'il appelloit ses sujets. Il protestoit qu'il avoit été forcé de prendre les armes, pour réprimer leur insolence, & pour réduire leur opiniâtreté, qu'il ne faisoit que soutenir ses droits, & qu'on ne devoit accuser que ce peuple rébelle de tout le sang innocent qui seroit versé dans cette querelle. La digue qui arrêtoit le cours de l'Onacre, étoit déjà fort avancée : l'eau commençoit à inonder la ville, & les habitans en avoient jusqu'au genouil, lorsque tout d'un coup, la riviere forçant avec violence cette nouvelle barriere, se rouvrit un passage dans son canal, & délivra les Assiégés d'un grand péril. Une autre circonstance contribua encore beaucoup au salut de la ville. Les ennemis donnerent un assaut imprévû, un jour que plusieurs des habitans & des principaux Magistrats étoient dehors. Ceux-ci ne pouvant rentrer, prirent le parti de se retirer en diligence dans les villes Anseatiques. Ils obtinrent la médiation de ceux de Hambourg, de Lubec, & de Brême, & vinrent à Wolfenbutel, avec les Députés de ces trois Villes. Elles demandoient à Jule qu'il cessât toute hostilité, & que s'il avoit quelque démêlé avec ceux de Brunswick, il employât les voyes de la justice pour le décider : qu'autrement, elles se trouveroient obligées de se déclarer hautement contre lui pour l'intérêt de leurs Alliés. Comme le Duc ne paroissoit pas faire grand cas de leurs demandes, elles leverent des troupes, & en donnerent le commandement à Auguste prince de Lunebourg, à qui on donna des assurances pour les frais de la guerre, & pour le payement de ses troupes.

Le roi de Dannemarc ne quittoit pas la tranchée. Il avoit pris son quartier près du monastere de Ridaghausen, où il avoit élevé un Fort, qu'on nommoit le fort Royal. Les habitans firent de ce côté-là, le 26 Decembre, une vigoureuse sortie, où le Roi courut risque de la vie. Comme les nouvelles qu'il recevoit le rappelloient dans ses Etats, il voulut avant son départ proposer un accommodement, pour donner à son parti une couleur de justice & de modération. Les conditions étoient : Que la Ville, pour expier la memoire de sa rébellion, payeroit tous les ans cinq cens écus d'or de Hongrie à titre d'amende : Que toute juridiction hors de la ville & dans les

HENRY
IV.

1604.

Plusieurs villes Anseatiques se déclarerent pour la ville de Brunswick, contre Jule.

Accommodement proposé par le roi de Dannemarc, & rejeté par les habitans.

HENRI
IV.
1604.

villages appartiendroit à Jule , qui pourroit même faire son séjour dans la ville , quand il le jugeroit à propos : Qu'on ne pourroit recevoir aucun Sénateur , sans un brevet du Prince , & qu'il auroit droit d'avoir toujours dans le Sénat un homme attaché à sa personne : Que les immunités & privilèges , dont ses ancêtres avoient joui dans la ville , subsisteroient en leur entier : Qu'il seroit dédommagé des frais de la guerre , & que le Sénat lui donneroit , à titre d'amende , vingt canons de fonte : Qu'après le traité conclu , & la paix jurée de part & d'autre , le Prince nommeroit deux villes du premier rang dans l'Empire , qui se rendroient cautions de la fidélité des habitans. Les Assiégés rejeterent ces propositions , comme tout-à-fait injustes , & peu de jours après le roi reprit la route de Danemarck. La fuite de ce siège regarde l'année suivante.

Progrès des
Turcs en Hongrie.

En Hongrie , les Turcs commandés par Serdar Bacha , étoient campés devant Gran , ou Strigonic ; & comme ils comptoient plus sur notre foiblesse que sur leurs forces , ils traînoient le siège en longueur. Cependant Vicegrad se rendit à eux faute de vivres , & bientôt après Novigrad. Au commencement de Septembre , une nuée de Tartares ayant passé la riviere de Gran , courut tout le pays , & mit tout à feu & à sang jusqu'à Comar.

Divers ravages des mécontents de Hongrie.

Mais on reçut encore un plus grand échec de la part des mécontents de Hongrie , qui s'étoient attachés à Bostkai. Ils se jetterent dans l'Isle , & tuerent environ deux cens Heiduques , qui avoient passé du côté de l'Empereur. Colonich marcha contre les rebelles , les repoussa vigoureusement dans une seconde irruption , & en tua un grand nombre. Mais étant ensuite revenus avec de plus grandes forces , ils tomberent sur le Rhingrave , que Colonich avoit laissé dans l'Isle , débauchèrent la plupart des Insulaires , passerent au fil de l'épée trois cens Allemands , & laisserent le Rhingrave dangereusement blessé. Basta fut envoyé avec les Rasciens & les Wallons , pour tirer vengeance de ces massacres. Il fit partout de sanglans ravages , enleva tout ce qui étoit échappé à la fureur des séditieux , & laissa l'Isle presque déserte.

Gran se rend
aux Turcs.

Pendant ce tems-là , les Turcs , sous la conduite du Bacha d'Agria , pouissoient vivement le siège d'Owar ou Nehausel , place importante que les Chrétiens tenoient en ce pays-là.

Les

Les assiégeans avoient reçu un nouveau renfort de Janissaires, & un bon nombre des mécontents de Hongrie s'étoit joint à eux. La garnison manquant de vivres & de poudre, étoit à l'extrémité. D'un autre côté, les Infidèles faisoient tous les jours de nouveaux progrès devant Strigonie. Le 23 de Septembre ils délogerent les Impériaux du mont Saint-Thomas, & leur tuèrent huit cens hommes, du nombre desquels fut le comte d'Oetinghen. Ils commencerent ensuite à miner; & pour couvrir leurs travailleurs, ils pointerent contre la ville & la forteresse, du côté de la riviere, une batterie d'environ trente pieces de canon. Enfin, le deuxième d'Octobre, les soldats de la garnison s'attrouperent en désespérés autour du comte de Dampierre, qui commandoit dans la citadelle, & demandent avec menaces, qu'on capitulât. Comme ce brave officier refusoit de le faire, & qu'il leur remontreroit leur devoir & la honte d'une pareille résolution, ils se saisirent de sa personne, & firent leur traité avec les ennemis, Ceux-ci en usèrent avec plus de bonne-foi & d'humanité qu'ils n'avoient coûtume: ils les renvoyerent la vie sauve, & les firent conduire avec les blessés en lieu de sûreté. Après un si long siège, il se trouva encore dans la place mille soldats de garnison, avec des vivres en abondance, soixante & dix pièces de canon, dont la perte fut fort regrettée, & quantité de munitions de guerre. La ville fut renduë le 3 d'Octobre, après avoir été dix ans entre les mains des Chrétiens.

Neuhausel étoit défendu par Etienne Illieshazy, un des plus grands seigneurs de Hongrie. Comme il ne se sentoit pas en état de défendre la place, il manda à George Basta, qu'il lui conseilloit de traiter avec Homonnay, chef des mécontents Hongrois; dans l'espérance qu'après la réconciliation de Bostkai avec l'Empereur, Homonnay remettroit de bonne-foi la place & la forteresse. Basta suivit ce conseil; & du consentement de l'archiduc Matthias, on donna aux Hongrois la garde de Neuhausel, à condition que la garnison Allemande y resteroit, & qu'elle y serviroit avec les autres, sous les ordres d'Homonnay. Mais la jalousie des deux Nations éclatta bientôt à un tel point, que les Allemands, chassés de la place avec Strein leur commandant, se retirerent à Comorre.

Les Mécontents faisoient tous les jours de nouveaux progrès.

**HENRI
IV.**

1604.
Divers suc-
cès des mé-
contens.

La ville d'Alt-Sol réduite à l'extrémité, & celles de Wygles, de Schemnitz & de Chremnitz, embrassèrent leur parti. Sous la conduite de Nemethi, ils couroient impunément la Stirie, & s'étoient même emparés de la forteresse de Kermend, qu'ils avoient trouvée sans provisions. Tilli, colonel de cavalerie, qui étoit pour lors à Altembourg, alla les chercher à la tête des troupes de Stirie, avec le duc de Holstein, suivi de cent cavaliers. Les Mécontens n'osèrent l'attendre; ils rebroussèrent chemin, & abandonnerent la forteresse de Raccolstheim; qui n'étoit pas en état de résister, & qui fut peu de tems après brûlée par accident.

Démarches
de Bostkai.

D'un autre côté, Bostkai ayant fait prêter serment de fidélité aux principaux Seigneurs, s'étoit fait proclamer prince de Transylvanie à Clausenbourg. Il avoit ensuite laissé dans la ville Sigismond Ragotzi, pour gouverner en son absence, & étoit venu à Cassovie. Il partit bientôt, à la tête d'une armée, après avoir fait prendre les devans à Homonnay, pour demander les clefs de Presbourg, où Schomberg commandoit. On lui avoit fait espérer que cette proposition causeroit quelque émeute dans la ville: mais comme il se vit trompé dans son attente, & que Schomberg faisoit bonne contenance, il tourna du côté de Pest. Le grand Visir l'y reçut avec beaucoup de magnificence, & lui fit présent d'un fort beau diadème, travaillé par des esclaves Greques, de plusieurs bourses qui montoient, à ce qu'on disoit, à la somme de soixante mille écus d'or de Hongrie, & de vingt-cinq chevaux richement équipés. Il lui donna en même tems un plein pouvoir de traiter de la paix. Ainsi Bostkai, accompagné du Visir Haly & de plusieurs autres Turcs, se rendit à Corpon, où l'Empereur avoit envoyé de son côté Sigismond Forgach.

Ambassadeurs
de Perse à la
cour de l'Em-
pereur.

Avant l'ouverture de la négociation, Colonich avoit conseillé à l'Archiduc de traiter avec les Turcs & avec Bostkai séparément, & de commencer par Bostkai, s'il étoit possible. Il fonda cet avis sur ce que les Turcs ne souhaitoient pas véritablement la paix, & qu'ils vouloient seulement amuser les Chrétiens, pour leur faire plus aisément tout le mal qu'ils pourroient. Ce raisonnement politique, appuyé sur le génie de la nation Turque, étoit fort juste; mais il se trouva faux en cette rencontre. Les Turcs avoient des affaires du côté de

la Perse, & cherchoient tout de bon à s'accommoder avec l'Empereur. C'étoit dans cette vûë qu'ils avoient, contre leur coûtume, traité si humainement la garnison de Strigonie, & rendu à Bostkai de si grands honneurs : car c'est un point de politique à la porte Ottomane, de ne s'occuper de la guerre de Hongrie, que quand tout est tranquille du côté de la Perse; pour n'être pas obligez de diviser leurs forces aux deux extrémités de leur Empire, & de faire face en même-tems à tant de puissans ennemis.

C'est ce qu'on apprit alors plus certainement par la bouche de trois ambassadeurs Persans, dont un avoit déjà été en France, & qui arriverent à la cour de l'Empereur. Ils firent sçavoir que le roi de Perse, averti que les troupes de Cilicie étoient en marche pour se joindre à Cicala Bacha, avoit prévenu leur arrivée : Qu'il avoit pris au dépourvû le Bacha, dont les forces n'étoient pas encore réunies : Qu'il lui avoit taillé en pieces son armée & enlevé son artillerie : Que Cicala s'étoit à grande peine sauvé avec trois cens hommes à Aden, où le Roi l'avoit poursuivi & assiégé : Que le Sultan, allarmé de cette nouvelle, avoit donné ordre au Bacha de Trébizonde, de courir promptement au secours : Qu'aussi-tôt celui-ci accompagné d'un autre Bacha, s'étoit mis en chemin à la tête d'une armée : Que le roi de Perse informé de leur marche, ayant laissé devant Aden ce qu'il falloit de forces pour continuer le siège, étoit allé à leur rencontre avec ses meilleures troupes : Qu'il avoit attaqué brusquement l'armée ennemie, sans lui donner le tems de se reconnoître, & qu'il avoit remporté une seconde victoire : Que dans la déroute, Cicala, qui avoit secrettement quitté la place assiégée pour joindre le secours, s'étoit échappé dans une barque : Que le Roi profitant d'un succès si favorable, avoit pressé la place avec plus de chaleur; & qu'enfin les assiégés après une vigoureuse défense s'étoient rendus au vainqueur. Ils ajoûtoient que cette nouvelle portée à Constantinople y avoit causé une allarme générale : Qu'on y avoit pillé la maison de Cicala : Que les Janissaires s'étoient mutinés, sous prétexte que le Bacha de Damas divertissoit les deniers de leur paye, & qu'on n'avoit pû les apaiser qu'en leur livrant le Bacha, & en leur donnant une somme d'argent tirée du trésor. En conséquence ils prioient l'Empereur de pousser vivement la

HENRI
IV.
1604.

HENRI
IV.

1604.

Lettre du
l'Empereur
au roi de Per-
se.

guerre contre l'ennemi commun abattu par tant de pertes, avant qu'il pût reprendre courage, & de ne pas donner la paix à des perfides, qui n'avoient en vûë que de les endormir dans une fausse sécurité, pour les accabler ensuite, après avoir réparé leurs pertes.

A la fin de Novembre, l'Empereur congédia ces Ambassadeurs, avec des lettres de remerciement au roi de Perse, pour l'honneur qu'il lui faisoit de lui envoyer une Ambassade de si loin, & de lui offrir son amitié. Il le félicitoit de ses succès contre les Turcs, & mandoit qu'il n'étoit pas mieux intentionné que lui, à l'égard de leur ennemi commun, & que les années précédentes il avoit mis tout en œuvre pour l'écarter de ses frontieres; mais qu'un soulement arrivé en Hongrie avoit traversé ces heureux commencemens: Qu'il espéroit néanmoins rétablir bien-tôt le calme & se mettre en état de tourner contre les Turcs toutes les forces de l'Empire: Qu'il avoit cependant fait prier le roi d'Espagne d'envoyer une flotte sur la Méditerranée pour faire diversion, & sollicité le Pape à contribuer de soldats & d'argent au soutien de la cause commune: Qu'il avoit même eu dessein d'envoyer une ambassade à sa Sérénité, & qu'il en avoit déjà dressé les instructions; mais que la mort du baron de Dhona, nommé ambassadeur, en avoit empêché l'exécution, & que la révolution arrivée en Moscovie, par où il falloit alors nécessairement passer pour aller en Perse, y avoit apporté un nouvel obstacle, parce qu'il n'étoit pas encore instruit des dispositions du nouveau Czar.

Dans la suite de la lettre l'Empereur lui faisoit des protestations d'une amitié fidèle & constante, & lui promettoit pour ses sujets la liberté de la navigation & du commerce dans tous les Royaumes & Etats de l'Empire, si sa Sérénité victorieuse pouvoit ses conquêtes jusqu'à la mer, comme il l'espéroit, & le desiroit. Il le remercioit de la protection qu'il accordoit aux Chrétiens dans tous ses Etats, en leur permettant le libre exercice de leur Religion. Il finissoit par des éloges qu'il donnoit au zèle & à la fidélité de ses Ambassadeurs, dont il témoignoit être fort content. C'étoit là le contenu de la première lettre.

Il répétoit à peu près les mêmes choses dans une seconde, & encore dans une troisième, dans laquelle il remercioit le Sophi de l'ambassade qu'il avoit envoyée au roi de France.

L'Ambassadeur qui étoit venu ici, passa en Pologne; & pour se faire mieux recevoir, il s'avisa de publier que le Roi son maître avoit embrassé la religion Chrétienne. Ce mensonge fit impression sur les esprits crédules; mais il fit perdre à l'Ambassadeur toute croyance dans l'esprit des autres.

La négociation commencée entre l'Empereur & Bostkay fut traversée de plusieurs incidens qui penferent la rompre. Les gens de Bostkay ayant rencontré vers Canise un corps de mille Italiens, en taillèrent en pieces huit cens, & enleverent l'argent du Pape dont ils étoient chargés. En même tems les Tartares ravageoient tout le pays, & se débordant dans la Lithuanie, menaçoient de mettre en campagne toutes les forces du grand Can, si on ne leur faisoit satisfaction. Vers la fin de Decembre les soldats de Bostkay firent encore un nouvel acte d'hostilité: ils vinrent en grand nombre à Hidwege avec un renfort de Turcs, dans l'espérance de surprendre les Impériaux dans leurs lignes. Mais cette hardiesse leur coûta cher; car ils trouverent leurs ennemis préparés à les bien recevoir, & ils s'en retournerent fort maltraités. D'un autre côté, comme les soldats Wallons pilloient toute la campagne à leur ordinaire, aux environs de Neustad, les payisans outrés de ces brigandages, sonnerent l'allarme & les affommerent.

Les députés pour la paix s'assemblerent à Bude, & on commença à traiter des conditions. Forgach & Etienne Illieshazy, à qui Bostkay avoit donné un plein pouvoir, se rendirent à Vienne auprès de l'Archiduc, & discuterent amplement en sa présence les interêts des deux partis. Cependant les Heiducques & les Cosaques continuoient leurs ravages. Sur les plaintes de Sigismond roi de Pologne, qui étoit à Cassovic, Bostkay consentit enfin à renfermer les Heiducques dans leurs garnisons.

Les Mécontens prétendoient avoir eu des raisons légitimes de prendre les armes, & d'employer les voies de fait. Dès le 25 de Mars ils avoient adressé des lettres aux états de Bohême, de Silesie & de Moravie, par lesquelles il se plaignoient amèrement de la dureté des Impériaux, qui, contre la religion du ferment, fouloient aux piés leurs privilèges & l'ancienne liberté accordée à leurs ancêtres par les rois de Hongrie, en récompense de leurs services & de leurs grandes actions.

HENRI
IV.
1604.

Ravages en
Hongrie.

Commence-
ment de la
négociation
entre l'Empe-
reur & Bost-
kay.

Plaintes des
Mécontens
de Hongrie.

HENRI
IV.
1604.

Ils représentoient que sans aucun égard pour les gens de bien, les Prélats, les Seigneurs du pays, les Magistrats, étoient à la merci des soldats étrangers : Qu'ils s'étoient récriés contre ces violences vingt ans auparavant aux états de Fresbourg, & qu'ils en avoient plusieurs fois porté leurs plaintes à la cour de Vienne par leurs députés ; mais qu'on avoit toujours été sourd à leurs cris : Que dans le tems même qu'ils attendoient quelque soulagement de la clemence de l'Empereur, pour toute réponse à leurs plaintes, & pour remède à leurs maux, on leur avoit envoyé George Basta, capitaine étranger, avec des troupes étrangères, dont l'arrivée les avoit plongés dans de nouveaux malheurs, & leur avoit enlevé ce qui leur restoit d'espérance : Que cet homme violent & sanguinaire avoit exercé sur eux les dernières cruautés : Qu'on avoit traité avec toute sorte de mépris & d'outrages les Grands du pays, enlevé leurs biens, & deshonoré leurs familles : Qu'on s'étoit porté aux plus grands excès à l'égard des Ministres, jusqu'à en faire écorcher vifs quelques-uns : Que l'honneur du sexe étoit devenu par toute la Hongrie la proie du soldat effrené, dont les violences brutales avoient même coûté la vie à des femmes enceintes, & à de jeunes filles de neuf ans : Qu'on avoit créé de nouvelles chambres de justice, pour enrichir, par des chicanes, les soldats étrangers, de la dépouille des légitimes possesseurs : Que les Nobles avoient été traînés en prison, & obligés de donner leurs enfans en ôtages pour racheter leur liberté ; & qu'on ne les leur avoit rendus qu'à force d'argent, & après leur avoir fait prêter serment qu'ils ne se ressentiroient jamais de cette injure, & qu'ils n'en demanderoient jamais satisfaction par les voies de droit : Que contre leurs privilèges & leurs libertés, on avoit établi hors du Royaume les tribunaux de la justice, pour les mettre hors de portée de faire entendre leurs plaintes, & d'avoir recours à la miséricorde de l'Empereur : Qu'ils avoient traîné leur misère à ces tribunaux, sans avoir jamais pû se faire écouter ; & qu'après d'énormes dépenses & bien du tems perdu, ils n'en avoient rapporté chés eux que la confusion & le désespoir : Que par ces violences le très-illustre Etienne Illiezhazy s'étoit vû dépouillé de ses biens, & réduit à s'exiler de sa patrie : Qu'on n'avoit pas mieux traité le premier magistrat & ses Affecteurs, George Valentin Homonnay, George Zabo

& quantité d'autres : Que les charges & dignités du Royaume n'étoient plus données aux Hongrois , comme l'Empereur s'y étoit engagé à son sacre , par un serment solennel , mais à des étrangers : Que dans la tenuë des Etats deux ans auparavant , sous prétexte que la noblesse de Hongrie s'éteignoit tout les jours , l'Empereur avoit fait mettre des gentilshommes d'Autriche au nombre des grands de Hongrie , & que ces Seigneurs adoptés étoient en possession des mêmes privilèges , honneurs & prérogatives que les naturels du pays : Que les trois Lichtenstein , Charle , Maximilien & Eustache ; les trois Mollards , Ernest , Jean & Louis ; & les trois Colonichs , Sigefroy , Charle & Ernest , avoient été installés dans le Sénat de Hongrie sur de simples lettres patentes , & sans consulter ce même Sénat.

Que les Seigneurs & les peuples de Hongrie avoient pourtant pendant trois ans dissimulé ces outrages ; aussi leur patience avoit-elle enhardi leurs ennemis à pousser plus loin leurs attentats sur la liberté publique : Que le Clergé par des arrêts injustes & mandiés , étoit rentré dans les biens d'Eglise engagés par sa Majesté Impériale , par son pere & son grand-pere pour les nécessités du Royaume , & pour la guerre continuelle contre le Turc , & qu'il les avoit retirés des mains des possesseurs sans remboursement , & sans aucune forme de justice : Que dans les causes qui regardoient les décimes , les Ecclésiastiques assis fierement dans leurs tribunaux , où ils étoient en même tems juges & parties , avoient intenté mille vexations contre la Noblesse & le peuple : Que delà , comme de leur fort , ils lançoient les excommunications ; & qu'afin que ces foudres portassent coup , ils employoient les voies de fait pour obliger les malheureuses victimes de leur avarice , à se faire absoudre : Qu'ils donnoient atteinte par ces artifices aux capitulaires du Royaume , & qu'à force d'y changer , ajoûter , retrancher à leur fantaisie , ils venoient à bout de les détruire tout-à-fait : Que c'étoit des Evêques qui avoient donné mission aux soldats Wallons , pour exercer sur les Ministres des cruautés inouïes , jusqu'à les tuer , déterrer les morts , & les brûler inhumainement : Que cette barbarie de troubler les cendres des morts n'étoit pas nouvelle ; qu'on en avoit ainsi usé contre l'illustre George Bathory , sa femme & Etienne Bathory ,

HENRI
IV.

1604.

HENRI
IV.
1604.

& que Basta avoit encore entre ses mains les armes de George, arrachées de son tombeau : Qu'à l'instigation de François Forgach évêque de Nitrie & chancelier, le comte de Beljioioso avoit ôté aux Protestans l'Eglise de Cassovie : Que s'étant plaints de cette violence aux derniers états de Presbourg, ils n'avoient pû tirer aucune réponse des Commissaires de la Majesté Impériale : Que comme c'est la coûtume de lire & de confirmer de nouveau dans ces états les capitulaires du Royaume, ils avoient protesté sur le champ, & avoient déclaré que le dernier article contenant le prétendu decret, *Pro sanctione superiorum*, d'André II, appelé communément le roi de Jerusalem, étoit apocriphe, & avoit été ajoûté aux Capitulaires par un attentât manifeste : Que ce saint Roi au contraire, dans l'ordonnance de 1222, article XXXI, disoit expressément, que s'il lui arrivoit, ou à quelques-uns de ses successeurs de contrevenir aux privilèges & libertés du Royaume, établis dans les articles précédens, les peuples en vertu de ce même decret, auroient à perpetuité le droit de s'y opposer, sans être en rien pour cela coupables de rébellion : Que la même chose étoit contenue dans l'ouvrage Tripartite titre 9, où il traitoit des libertés du Royaume : Qu'il y déclaroit que par le quatrième & dernier privilège, tout sujet du Royaume auroit toujours pleine & entiere liberté de s'opposer à quelque roi ou Seigneur que ce fût, qui voudroit donner atteinte aux libertés des Nobles, comprises dans les capitulaires de très-excellent prince André II, dont les rois de Hongrie seroient tenus de jurer solennellement l'observation avant que de recevoir la couronne.

Que rien n'avoit été plus sensible aux Nobles, comme au simple peuple, que de se voir ôter la liberté de Religion, & arracher leurs Ministres bannis du Royaume par punition ou par crainte, après leur avoir enlevé les fonds destinés à leur subsistance : Que le sérénissime archiduc Matthias à qui ils avoient adressé leurs plaintes, étoit lui-même convenu de l'injustice & de l'indignité de ce procédé, sans pouvoir cependant leur obtenir aucun adoucissement de la part de l'Empereur : mais qu'au decret du roi André, on en avoit opposé un autre du roi saint Etienne, surnommé l'Apôtre de Hongrie, par lequel les rois de Hongrie s'obligent à leur sacre de maintenir la

la religion Catholique Romaine, de procéder par les voies de droit contre les novateurs, & de les punir irrémissiblement pour servir d'exemple.

Qu'après avoir essuyé tous ces outrages, sans pouvoir rien gagner par leurs prieres, par une longue patience, ni par l'entremise des Princes qui s'étoient intéressés pour eux, un juste désespoir leur avoit enfin fait prendre les armes; non pour troubler la tranquillité publique, mais pour défendre les droits du Royaume & la liberté de leurs ames & de leurs corps, contre des brigands, des incendiaires, des oppresseurs, & des meurtriers de leurs freres: Qu'ils demandoient pardon d'avoir eu recours aux armes des Turcs & des Tartares; ce qu'on ne devoit imputer qu'à la nécessité extrême où les avoient jettés les horribles vexations de leurs adversaires: Que regardant les États de Bohême, de Silesie & de Moravie, comme anciens amis & confédérés du Royaume de Hongrie, ils étoient bien-aïses de leur rendre compte de leur conduite, & qu'ils les conjuroient de ne se pas laisser prévenir contre eux, mais de compâtrir à leurs malheurs, & de joindre avec eux leurs prieres, & même leurs armes, s'il en étoit besoin, pour la défense d'une cause si juste.

Ces lettres étoient signées des quatre premiers Généraux des armées du Prince sérénissime, & de Dom Etienne II, par la grace de Dieu comte de Hongrie, de Transylvanie, de Valachie & de Zekel. Les mêmes griefs furent encore répétés le 10 de Decembre de cette même année dans l'assemblée tenuë à Corpon entre les partisans de Bostkay. Comme le tems n'avoit fait qu'aigrir leur ressentiment, & qu'ils pouvoient hauffer le ton, ayant les armes à la main, ils adresserent aux princes Chrétiens un manifeste plus amer que le précédent, & signé de plusieurs grands du Royaume. Ils le finissoient par une protestation conçûë en des termes encore plus durs que le manifeste, par laquelle ils déclaroient qu'ils n'avoient levé l'étendard, que pour se défendre, & qu'on ne devoit accuser du soulèvement des Hongrois, que l'Empereur: Que la nécessité de maintenir leurs droits & leurs libertés les avoit forcés d'avoir recours aux armes, non pour les employer contre les princes Chrétiens, mais pour se soustraire à la tyrannie du Pape & du roi Rodolfe son esclave, à qui ce maître barbare avoit donné

HENRI
IV.

1604.

Manifeste
des Mécon-
tens adressé
aux Princes
Chrétiens.

HENRI
IV.
1604.

la commission de les exterminer & de les détruire. En conséquence, ils prioient les Princes Chrétiens de s'intéresser dans leur querelle, & témoignaient en ce cas, être tout prêts à renoncer aux secours odieux des Barbares, & n'épargner ni leurs biens, ni leurs vies, pour continuer jusqu'au dernier soupir contre l'ennemi commun, une guerre, que leurs ancêtres avoient soutenuë avec plus de courage & de constance, que de bonheur.

Affaires de
Pologne.

Pendant ces troubles, les heureux succès des Polonois en Livonie, le mariage de leur Prince, l'établissement du nouveau Czar, qui leur devoit la couronne, comme nous le rapporterons dans la suite, répandoient la joie dans toute la Pologne. Au départ de Jean Zamoyski, le commandement de l'armée avoit été donné à Charle Chotkiewitz, gouverneur de Livonie, qui faisoit sa résidence à Derpt. Charle roi de Suede, résolu de recommencer la guerre, se mit en mer avec quarante navires & fit prendre les devans au comte de Mansfeld avec une partie des troupes. Le Comte débarqua le treizieme d'Août, & envoya aussi-tôt un trompette à Riga, pour sommer la ville de se rendre. Cette proposition ne fut pas écoutée des habitans. Pendant qu'ils se disposoient à se bien défendre, Charle arriva le 11 de Septembre avec le duc de Lunebourg & le reste des troupes, qui se répandant dans les campagnes, firent par tout d'horribles ravages.

Le général
des Polonois
marche au se-
cours de Riga
assiégé par le
Roi de Suede.

Son armée étoit de douze mille hommes. A leur approche il fait une seconde fois sommer la ville, avec aussi peu de succès que la premiere. Chotkiewitz averti de sa marche, prend la route de Dunemonde avec trois mille fantassins choisis & cinq cens cavaliers, & arrive à Wolmer. Il apprit en chemin qu'André Linderfon, un des généraux de Charle, étoit parti de Revel à la tête de quatre mille hommes pour aller joindre l'armée. Sur cette nouvelle, il tourna du côté de Fellin pour prévenir la jonction. Ces deux corps s'étant rencontrés entre Fellin & Pernaw, se mirent en bataille: après un léger combat, Linderfon se retira avec perte, & se retrancha auprès de Fikelmoz.

Peu de tems après Charle arriva à Pernaw. Chotkiewitz qui attendoit les troupes de Lithuanie, se retira à Fellin. Après y avoir laissé une forte garnison, il s'approcha de Riga, &

ayant passé la Gavia, il campa près de Wenden au milieu d'une plaine spacieuse; mais, il prit la précaution de s'y bien retrancher. Voyant Charle encore incertain de ce qu'il avoit à faire, il s'avança vers la Duna, & se cantonna sur le bord de la rivière auprès d'Iskiel au-dessus de Riga, pour secourir les assiégés quand il en seroit besoin, & pour éclairer de près les desseins des ennemis.

Charle qui brûloit d'envie de combattre; abandonna le siège de la place, vint camper à Kircholm, vis-à-vis des ennemis, & se rangea en bataille sur des collines, laissant une large plaine entre deux. Le général Polonois, sans s'approcher, étend ses troupes le long du fleuve. On étoit sur le point de sonner la charge, quand Frederic duc de Curlande parut au-delà du fleuve à la tête d'une troupe de quatre cens gentilshommes à cheval. Ce Prince résolu de combattre pour ses intérêts & pour ceux des Polonois, se jette le premier dans l'eau, à dessein de passer à la nage, & sans s'attendre à trouver un gué. Il fut plus heureux qu'il ne pensoit; il en rencontra un, & passa, sans perdre un seul de ses gens. L'arrivée de ce renfort fit grand plaisir à Chotkewitz.

Toute la matinée s'étant passée en escarmouches, le général Polonois crut qu'il perdrait moins à combattre qu'à différer: ainsi il résolut d'employer la ruse pour attirer l'ennemi dans la plaine, & le forcer à en venir aux mains. Mais de peur que ses gens ne prissent l'allarme, il les avertit de son dessein, & aussi-tôt il fait donner ordre à ses enfans perdus d'attaquer & de faire aussi-tôt semblant de fuir, afin d'attirer les Suédois au combat par cette feinte. Le stratagème lui réussit. Les ennemis crurent qu'ils fuyoient tout de bon, & descendirent dans la plaine. L'avant-garde avançoit avec onze piéces de canon; le corps de l'infanterie venoit ensuite herissé de lances & bordé de mousquetaires. Sur l'aîle gauche de la cavalerie étoit l'élite des piquiers, qui avoient ordre de prendre les Polonois à dos dès que l'action seroit engagée. L'aîle droite qui devoit servir à soutenir les autres, marchoit en avant. Le général Polonois moins fort en nombre, fit trois corps de ses troupes, & ménagea si bien sa petite armée, qu'elle étoit en état de recevoir de prompts secours en toute occurrence. Il se plaça

HENRI
IV.
1604.

Il se disposent tous deux à un combat.

Disposition des deux armées.

HENRI
IV.
1604.

lui-même au centre à la tête de son regiment, composé de cinq cens cavaliers d'une valeur reconnüe, avec les troupes de Curlande. Il comptoit bien que s'il pouvoit une fois rompre l'avant-garde Suedoise, le reste ne tiendrait gueres. Jean Sapyeha commandoit l'aile droite, & avoit ordre d'observer la contenance de l'aile opposée. Thomas Dambrowa étoit à la tête de l'aile gauche. Chotkewitz courant de rang en rang, exhortoit ses gens à bien faire; il leur représentoit que s'ils étoient inférieurs en nombre, ils avoient l'avantage du côté de la valeur & de la justice de la cause: Que Dieu, ce vengeur sévère de la perfidie, combattroit à leur tête, & qu'il jetteroit d'un clin d'œil la déroute & l'épouvante dans ces bataillons, fiers de leur multitude: Qu'ils n'avoient seulement qu'à se considérer eux-mêmes, leur gloire passée, celle de leurs ancêtres & du nom Polonois: Que dans ce combat d'honneur il s'agissoit aussi de leur vie, puisqu'environnés de fleuves & d'armes ennemies, comme d'une double barriere, ils n'avoient de ressource que dans leur bras & dans leur valeur.

Victoire des
Polonois.

Après avoir prononcé ces paroles avec une noble assurance; qui paroissoit répondre de la victoire, il fait tirer le canon & invoquer, pour cri de guerre, le saint nom de Jesus. Aussi-tôt il fait avancer son régiment de cavalerie, sous la conduite de Vincent Woyna, & ordonne aux Curlandois de les suivre à toute bride. En même-tems Dambrowa à l'aile gauche, attaque; & profitant d'un vent de mer qui leur donnoit dans le visage, il fait tourner bride à ses chevaux, tombe sur l'aile droite de Charle, & enfonce avec un grand carnage les bataillons Suedois. Le tems étoit fort couvert; le bruit de l'artillerie, des armes, des trompetes & l'agitation des soldats, empêchoit de rien distinguer: lorsque tout d'un coup les cavaliers de l'aile gauche des Suedois se détachent du gros de l'armée pour envelopper les Polonois, selon l'ordre donné avant la bataille. Sapyeha, attentif à leurs mouvemens, marche à leur rencontre, & les ayant reçus vigoureusement, il les fait d'abord reculer: bien-tôt après ils prennent la fuite & entraînent avec eux la plus grande partie de leur armée. Ce fut pour les Polonois le commencement de la victoire. Elle fut pourtant encore long-tems disputée à cause du grand nombre des

Suedois, qui revinrent plusieurs fois à la charge. Enfin après quatre heures d'un combat opiniâtré, l'armée des Suedois commença à plier de tous côtés : ce ne fut plus ensuite qu'une boucherie.

Il passe pour constant qu'il demeura sur la place près de huit mille hommes, outre ceux qui dans la déroute furent assommés par les payisans, ou noyés dans le fleuve. On compte entre les gens de marque qui y laisserent la vie, Frederic duc de Brunswick, le duc de Lunebourg & André Liaderfon. Mansfeld & Charle lui-même y furent dangereusement blessés : le camp fut pris avec onze pieces de canon, & trois cens hommes. Les victorieux n'eurent qu'environ cent hommes tués & un peu plus de blessés. Il y eut des deux côtés grand nombre de chevaux tués par les décharges de mousqueterie.

Dès que la nouvelle de la victoire fut venuë à Rigà, les habitans sortirent en foule de la ville, à dessein de poursuivre Charle ; mais il s'étoit déjà rembarqué. Ce bon succès ajoutë à tant d'autres redoubla la joye à Cracovie. A l'arrivée du courier, le roi Sigismond alla à la Cathédrale, pour remercier Dieu, & rendre les honneurs accoutumés au crâne de Saint Stanislas, qui est en grande vénération dans la Pologne.

Nous finirons ce Livre par la triste exécution d'un homme qui avoit rendu d'importans services à l'Empereur, & à la maison d'Autriche. Hermand Christophle Rufworm, après avoir été bien avant dans la faveur de l'Empereur, fut disgracié. Il attribua ce revers aux insinuations malignes des étrangers, & aux pratiques artificieuses du comte de Beljioioso & de George Basta, qui obsedoient l'oreille du Prince, & qui empêchoient la vérité de parvenir jusqu'à lui. Le ressentiment qu'il en conçut, éclata contre François frere de Beljioioso. L'ayant rencontré à Prague sur la fin de Juillet, il lui fit une querelle : des injures on en vint aux effets. Les gens de Rufworm accoururent : François percé de dix coups d'épée & d'un coup de pistolet dans le bras, y perdit la vie. Le Comte s'en plaignit à l'Empereur, comme d'un coup prémédité, & accusa Rufworm d'avoir fait assassiner son frere par une lâcheté contraire au procedé ordinaire de la Noblesse. L'accusé pris au dépourvû, se défendit en termes fort aigres & fort injurieux : il

HENRI
IV.

1604.

Suites de la
victoire.

Sujet de la
mort de Ruf-
worm.

HENRI
IV.
1604.

alléqua pour sa justification qu'il avoit reçu lui-même cinq blessures, au grand risque de sa vie. Enfin tous les deux d'un commun accord, comparurent devant le tribunal de la vieille ville de Prague. Le troisième d'Août quelques archers voulurent arrêter à Brauditz, à cinq mille de Prague, un des gens de Rufworm, qu'on accusoit d'avoir tiré le coup de pistolet; mais il fut tué en se défendant: son corps fut apporté à la ville, & après avoir été quelque-tems exposé à un gibet, il fut traîné hors de la ville & coupé en quatre quartiers.

Procès &
mort de Ruf-
worm.

Les Commissaires nommés par l'Empereur commencèrent le vingtième d'Octobre à instruire le procès de Rufworm, qui étoit détenu en prison. Les raisons entendues de part & d'autre, il fut condamné à mort comme manifestement convaincu d'un assassinat commis contre la déclaration de l'Empereur. Le vingt-huitième de Decembre on lui lut sa Sentence, pendant qu'il étoit sur la felle. Après cette lecture il poussa un profond soupir, & ne dit autre chose, sinon qu'il avoit assés bien servi l'Empereur pour en attendre une autre récompense. Comme un Théologien lui représentoit qu'il n'avoit plus rien à attendre que la vie éternelle, il demanda une plume, pour faire son testament. Le lendemain il fut tiré de la prison & conduit accompagné de deux Jesuites, sur un échaffaut dressé dans le Palais, où il eut la tête tranchée, pendant qu'il avoit les yeux fixés sur la Croix. Son corps fut ensuite enterré avec la tête. Ses autres complices furent punis de différens supplices. Ceux qui n'avoient d'autre part à ce meurtre, que d'y avoir assisté & d'avoir encouragé les autres par leur présence, furent condamnés à travailler aux ouvrages publics.

Eclipses arri-
vées cette an-
née,

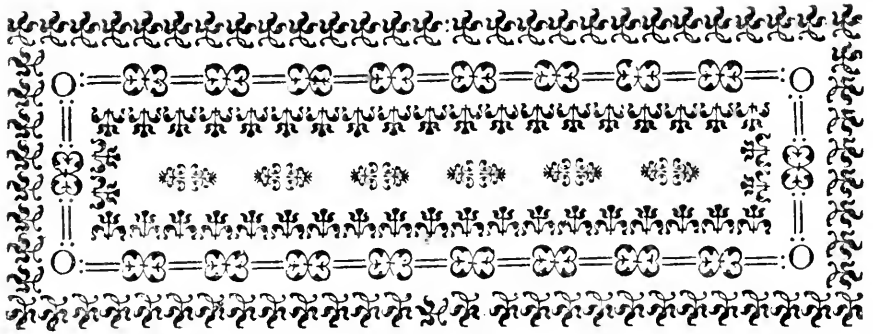
Il y eut cette année trois éclipses remarquables; deux de lune: la première le 24 de Mars au soir; elle fut de onze doigts cinquante-six minutes, au quatorzième degré vingt-quatre minutes de la Balance, vers la tête du Dragon, selon le calcul de Cyprien Leowitz, qui l'avoit annoncée près de cinquante ans auparavant. Ceux qui l'ont calculée après lui, sur un méridien plus occidental, la mettent au jour précédent, entr'autres Elie Moller, qui l'observa à Lausanne. Leowitz a écrit que les effets de cette éclipse devoient commencer au 8 de Juillet & au 15 de Septembre de l'année suivante. La seconde arriva le

17 Septembre au matin , de huit doigts au troisième degré cinquante-quatre minutes du Belier vers , la queue du Dragon. Mais la plus considérable fut celle du Soleil , qui fut vûë le deuxième d'Octobre , à une heure après midi : elle fut de onze doigts quarante-deux minutes , au dix-neuvième degré dix minutes de la Balance , vers la tête du Dragon. Sa durée fut d'environ une demie heure , pendant laquelle le soleil fut presque totalement obscurci.

HENRI
IV.

1604.

Fin du cent trente-troisième Livre.



HISTOIRE

DE

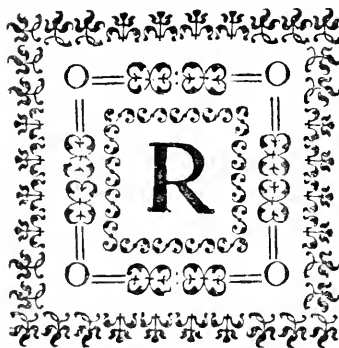
JACQUE AUGUSTE DE THOU.

LIVRE CENT TRENTE-QUATRIÈME.

HENRI
IV.

1605.

Mort de Cle-
ment VIII. &
son éloge.



R

OME vit dans cette année la mort de Clement VIII, le Pontificat de Leon XI, qui ne regna que peu de jours, & le couronnement de Paul V. Clement mourut le 3 de Mars sur le soir, après treize ans, un mois, & cinq jours de Pontificat. En 1585, Sixte V. lui donna le chapeau rouge, & la légation de Pologne. Maximilien d'Autriche, & Sigismond de Suede, qui du côté de sa mere étoit de la maison des Jagellons, avoient sur ce Royaume d'égaies prétentions, & leurs divisions faisoient craindre de grands troubles. Maximilien avoit été élu; mais son compétiteur avoit eu pour lui un plus grand nombre de suffrage, & presque tous les seigneurs Polonois suivoient son

son parti. On en étoit déjà venu aux armes, & outre la perte d'une bataille, le Prince de la maison d'Autriche avoit eu le malheur de tomber entre les mains de son ennemi.

Depuis que les François ont été chassés de l'Italie, & que l'Espagne qui ne peut souffrir de puissance égale à la sienne, y veut dominer avec trop de hauteur, la cour de Rome ne tend uniquement qu'à l'élévation de la maison d'Autriche. En effet, la faction Espagnole est maîtresse du Conclave; & quoique l'autorité de cette orgueilleuse nation soit suspecte; cependant, si elle ne fait pas toujours les Papes à son gré, on souffre au moins qu'elle ferme l'entrée du trône Pontifical à ceux qui lui déplaisent. Ce crédit de la maison d'Autriche à Rome, vient de la persuasion où est le sacré Collège, que cette Maison est le plus ferme appui de la Religion, & du saint Siége. Ainsi les Papes sont toujours prêts à secourir les Princes de cette Maison, & ne les abandonnent jamais.

Le cardinal Aldobrandin partit donc, pour se rendre en Pologne. L'éclat de sa nouvelle dignité, d'amples pouvoirs; qu'on lui avoit accordés, & son habileté particulière, faisoient espérer qu'il auroit une heureux succès dans sa négociation. Il obtint en effet, avec beaucoup de facilité, la liberté de Maximilien; mais comme Sigismond lui demandoit un entier déstement de ses prétentions au trône, la conclusion du traité fut plus difficile. Aldobrandin eût enfin la gloire de lever tous les obstacles, qui s'opposoient à la paix, en conseillant aux Princes de faire entre eux un mariage, qui termina tous leurs différends.

Cette légation est le trait le plus remarquable de l'histoire du cardinal d'Aldobrandin, & la réconciliation de Henri IV, est le plus illustre de son Pontificat. Le Roi ayant fait abjuration entre les mains des évêques de France, envoya à Rome Louis de Gonzague, duc de Nevers, pour y obtenir son absolution. Les affaires de Henri n'étoient pas encore assez bien établies, & la faction Espagnole eut assez de pouvoir, pour empêcher l'effet des prières de l'Ambassadeur. Le Pape parut d'abord fort éloigné de lui accorder ce qu'il demandoit; mais après la reddition de Paris, Clement voyant qu'il étoit inutile de suspendre plus long-tems l'absolution du Prince, y consentit enfin, malgré tous les efforts de l'Espagne. François

HENRI
IV.
1605.

de Toledé , cardinal de Cordouë employa son crédit , pour faire réussir l'ambassade du duc de Nevers , & par ce service , facilita le rappel des Jésuites , du nombre desquels il avoit été. Le Roi parloit souvent avec éloge de Clement , comme nous l'avons rapporté ci-dessus , enforte qu'il paroît inutile de nous arrêter davantage sur ce sujet.

Accusations
formées con-
tre le cardinal
Baronius.

Après la mort du Pape , on laissa écouler la neuvaine accoutumée : les Cardinaux , au nombre de soixante , s'enfermerent ensuite dans le Conclave le 14 de Mars. Avant d'y entrer , ceux qui étoient dans les interêts de l'Espagne , craignant que le cardinal César Baronius , cet illustre écrivain des Annales Ecclésiastiques , ne fût élu Pape , renouvelèrent contre lui des plaintes , qu'ils prétendoient avoir formées , pendant la vie du feu Pape. Pour preuve de cette accusation , ils supposèrent des lettres de Laurent Suarés de Figueroa , duc de Feria , & viceroy de Sicile. Ptolemée Gallo , cardinal de Côme , & Doyen du sacré Collège , les apporta en plein consistoire ; & comme elles étoient écrites en langue vulgaire ; le cardinal François de Muxica d'Avila Espagnol , en fit la lecture.

Baronius ne pût s'empêcher de faire paroître l'indignation que lui causoit cette accusation. Pour se justifier , il accumula , selon sa coutume , un grand nombre de passages de l'Écriture Sainte , & s'écria : « Il m'est plus avantageux de mourir , que » de voir ternir ma réputation. » Il parla ensuite de ses Annales , de l'utilité qu'en retiroit la République Chrétienne , des applaudissemens qu'il avoit reçus de plusieurs Nations , & des témoignages avantageux , que les Hérétiques mêmes lui avoient donnés. Enfin pour s'excuser de ce qu'il faisoit lui-même son apologie en termes si magnifiques , il dit : « Pardonnez-moi , Sei- » gneurs Illustriſſimes , si je parle ainsi ; vous m'avez forcé de » le faire. » Levant ensuite les yeux au ciel , il ajoûta : « Grand » Dieu , publiés vous-même mes loüanges , parce que la bou- » che du pécheur , & de l'homme trompeur , est ouverte con- » tre moi ; cette accusation ne regarde qu'indirectement ma » personne , & mes Annales ; elle attaque plutôt la majesté du » saint Siège , & le Souverain Pontife , qui a vû mes ou- » vrages , & qui les a fait examiner par les Cardinaux. Pierre » les a lûs , Pierre les a approuvés. Appuyé sur cette pierre

« inébranlable, je ne crains point les efforts de mes ennemis, & ils ne pourront jamais me renverser. »

Il parla avec tant d'éloquence & de feu ; que tout le consistoire en fut ému, en sorte qu'on a crû que si cette action se fût passée dans le Conclave, tous les Cardinaux se seroient jettés aux pieds de Baronius, & l'auroient élevé sans la moindre opposition sur le thrône de S. Pierre. Enfin pour démontrer la fausseté des lettres alléguées contre lui, l'on interrogea le cardinal Benoît Justiniano secretaire du feu Pape, & dépositaire des lettres écrites en chiffres : il assûra qu'il n'avoit aucune connoissance des lettres en question.

Mais quoique Baronius fût entierement justifié, cependant l'ardeur de ces premiers mouvemens, qui avoient animé les Cardinaux en sa faveur, se ralentit bien-tôt, & la haine de ses ennemis prit le dessus. La faction Espagnole crut devoir faire tous ses efforts pour exclure de la Papauté un homme qui lui étoit suspect depuis long-tems, & que la dernière accusation avoit encore aigri.

Au surplus, les plaintes des Espagnols contre l'auteur des annales Ecclésiastiques, étoient fondées sur ce que cet Historien avoit écrit dans le onzième tome de son ouvrage, que les preuves rapportées par l'Espagne, pour prouver ses droits sur la Sicile, étoient justement soupçonnées de fausseté.

Le Conclave étant formé, le parti Espagnol se déclara d'abord pour le cardinal Antoine Sauli Genois. Quoique la sainteté de sa vie, & la régularité de ses mœurs, le fissent juger digne du souverain Pontificat, cependant il en fut exclu, parce qu'on haïssoit ceux qui demandoient son élévation. La faction des Aldobrandins proposa ensuite Robert Bellarmin, qui trouva dans le cardinal de Montalte un adverfaire trop puissant. Baronius parut alors sur les rangs ; mais Avila, & Ascagne Colonne chefs de la caballe Espagnole, firent tout pour le faire exclure, & y réussirent.

Affaires du
Conclave.

Au milieu de toutes ces brigues, la faction des Cardinaux François commença à paroître, & acquit beaucoup d'autorité. Elle étoit opposée aux Espagnols, & avoit pour chef le cardinal François de Joyeuse, Prélat très-distingué par sa naissance, son mérite & son habileté dans les affaires. Il tenoit la balance entre Aldobrandin & Montalte,

HENRI
IV.
1605.

enforte que le parti auquel il se joignoit , l'emportoit auffi-tôt. Ces deux factions unies ensemble égaloiēt le nombre des autres Cardinaux ; mais comme l'une ne vouloit pas céder à l'autre , Joyeuse les fit convenir , comme arbitre , que celui sur qui elles jetteroient les yeux , & qui seroit agréé des François , seroit élu unanimement par ces factions , qui réunies aux François seroient plus de la moitié du Conclave.

Les Espagnols s'interessoiēt toujōurs en faveur de Sauli , & leurs adverstaires lui oppoioient Baronius : mais ce dernier qui depuis peu s'étoit défendu & justifié avec tant de gloire , faisoit lui-même naître des obstacles à son élévation. Il sembloit refuser le Pontificat , & ce qui fit beaucoup d'impression sur l'esprit des Cardinaux , il disoit hautement que dans sa famille , on vivoit fort long-tems. Les Cardinaux ont toujōurs pour but de choisir un homme courbé sous le poids des années , parce qu'ils aspirent tous à la même dignité , & qu'à la mort de chaque Pontife , ils se flatent toujōurs de lui succéder. Le peuple Romain a les mêmes vûes , parce qu'il trouve son intérêt dans ces fréquentes révolutions. Il pille ordinairement le palais du Cardinal élu Pape , & souvent sur de faux bruits d'une prétenduë éléction.

Eleſtion de
Leon XI.

Dans la chaleur de toutes ces disputes , & les Espagnols s'opposant toujōurs avec la même fermeté à l'éléction de Baronius , le cardinal de Joyeuse proposa Alexandre de Medicis , cardinal de Florence , prélat qui devoit être autant agréable à l'un qu'à l'autre parti. Il alla sur le champ le trouver dans sa chambre , & le déclara Pape ; il le fit ensuite monter sur un thrône , & l'ayant adoré le premier , Aldobrandin , & les autres Cardinaux se jetterent à ses pieds , malgré les protestations d'Avila , qui jamais ne voulut consentir à l'éléction de Medicis , & qui soutint qu'elle n'étoit pas canonique : ceci se passa le premier d'Avril.

Le nouveau Pape prit le nom de Leon XI , en mémoire de Leon X , qui étoit de la même maison , & qui par sa libéralité & sa magnificence avoit été très-cher au peuple Romain. Si Leon XI eût vécu plus long-tems , Rome auroit vû briller en lui les mêmes vertus. Il étoit charitable envers les pauvres , affable & accessible à tout le monde. Il se distingua par plusieurs traités qu'il fit pour la réunion des princes Chrétiens.

Pendant deux ans qu'il fut en France, sa sagesse éclata au milieu des factions qui déchiroient ce Royaume, & de ces feux qui étoient plutôt assoupis qu'éteints; mais sur quelques motifs que j'ai rapportés ci-dessus, il se retira mécontent, & dans des dispositions peu favorables au Roi. Il fit même paroître quelque ressentiment, lorsqu'il fut Pape, comme je l'ai appris du cardinal de Joyeuse, avec qui j'ai eu des liaisons très-particulières; car ayant demandé au nom de sa Majesté Très-Chrétienne quelque grace au souverain Pontife, Leon la refusa absolument, & lui répondit que l'équité & l'impartialité étoient les seules règles de sa conduite: Que le crédit & les sollicitations seroient inutiles sous son Pontificat: Que cependant si le Cardinal vouloit obtenir quelque faveur, ou pour les siens ou pour lui-même, comme il leur avoit de grandes obligations, il lui accorderoit, s'il étoit possible, ce qu'il demanderoit.

Leon avoit résolu d'élever au Cardinalat Ottavio petit-fils de son frere Bernardetto; mais une mort précipitée ne lui permit pas d'exécuter ce dessein. En effet, ayant été couronné le jour de Pâques, il alla le lendemain à S. Jean de Latran, où s'acheve ordinairement la cérémonie de l'installation des Papes; mais la longueur du chemin & le poids de ses habits pontificaux l'ayant trop fatigué, la fièvre le prit avant qu'il fût arrivé au Vatican. Cette indisposition qui d'abord sembla légère, augmenta de telle sorte, qu'une mort funeste trompa bientôt l'attente des peuples, & frustra les espérances que son élection venoit de faire naître: il mourut après vingt-cinq jours de Pontificat & à l'âge de 70 ans.

Ainsi après la neuvaine, les Cardinaux rentrèrent dans le Conclave. Sauli, Bellarmin, Mariano, & Pierre Benoît Camerino eurent chacun un parti. Au milieu de toutes leurs brigues, Aldobrandin propose Dominique Tosco de Reggio. La faction Espagnole ayant approuvé ce choix, Tosco est aussitôt enlevé de sa chambre; on le conduit dans la Chapelle de S. Sixte: tout le Conclave s'y assemble pour l'adorer, déjà il se croit Pape; mais Baronius s'y oppose. Il proteste de ne le reconnoître qu'à l'extrémité, & le dernier de tous; sa voix fait tout changer; Tosco est abandonné, & par la plus étonnante révolution, on veut pour Pape celui même qui l'a empêché de l'être. Un grand nombre de Cardinaux entoure Baronius; il est

HENRI
IV.
1605.

Mort de
Leon XI.

Autre Con-
clave.

conduit dans la Chapelle Pauline , & l'on se jette à ses pieds pour l'adorer.

HENRI IV.
1605.

Cette division pouvoit avoir de funestes suites. Pour les prévenir , les factions d'Aldobrandin , & de Montalte crurent devoir se servir encore de la médiation des François. Aldobrandin ayant donc proposé Camille Borghese , le cardinal de Joyeuse exhorta Alexandre de Montalte de l'accepter. Montalte ne fit aucune difficulté , & suivit lui-même Aldobrandin pour aller à l'adoration avec un nombre suffisant de Cardinaux. Ainsi le cardinal Tosco ne remporta d'un côté que le vain honneur d'avoir été crû Pape , & de l'autre perdit les meubles de la chambre qu'il avoit dans le Conclave , & de son palais dans Rome.

Paul V. est élu.

Le 16 de Mai , l'élection de Borghese fut confirmée dans la Chapelle Pauline , & il prit le nom de Paul V. Ainsi une heureuse tranquillité étouffa dès sa naissance un schisme très-dangereux , & tout applaudit au choix du nouveau Pape , à qui il ne manquoit qu'un grand nombre d'années : car il n'avoit que 52 ans ; enforte que ceux même qui l'avoient élu s'étonnoient de son élection ; & plusieurs ambitieux qui souhai-toient de fréquens Conclaves , dans l'espérance de la Papauté ; sentirent un dépit secret de s'en voir éloignés par un Pontife , qui suivant les apparences devoit regner long-tems.

Paul V. eut pour pere , Antoine Borghese Siennois , Avocat consistorial , & pour mere Flaminia de Stalli. Il étoit né à Rome , & eut trois freres appellés Horace , François & Jean-Baptiste. Horace ayant acheté une charge de Camerier du Pape , en ceda la moitié à Camille son frere , & par sa mort le laissa bien-tôt après propriétaire de la totalité. Il l'exerça avec honneur , & son mérite le fit toujours distinguer. La conduite qu'il tint en Espagne , où Clement VIII l'envoya en qualité de Légat , fut récompensée dans la suite de la pourpre Romaine , & enfin du souverain Pontificat.

Le 18 de Juin il créa Scipion Carafelli fils de sa sœur cardinal du titre de S. Chryfogone. Il confia le ministère à ses freres ; François eut le gouvernement du Vatican ; & Jean-Baptiste celui du château S. Ange , où étoit autrefois le tombeau de l'Empereur Adrien.

Baronius qui avoit fait imprimer dès l'année précédente

l'onzième tome de ses Annales, dans lequel il parle du royaume Sicile, pria le cardinal Ascagne Colonne de lui en dire son sentiment. Colonne qui revenoit d'Espagne, répondit dans une lettre, que Baronius étoit sorti des bornes d'une juste retenue, & qu'un Historien devoit avoir plus de ménagement pour les Puissances; mais il n'entra pas en matière, & ne toucha pas à la question. Quoique Baronius eût tâché de se justifier par un long écrit, les Vicerois de Sicile & de Naples s'étoient plaints au Pape, & les Cardinaux de la faction Espagnole avoient renouvelé l'accusation dans le Conclave où Leon XI avoit été élu.

Quelque-tems après la mort de ce Pape, & au commencement du Pontificat de Paul V, Baronius écrivit de Frefcati à Philippe roi d'Espagne. Sa lettre est datée du 13 de Juin. Il y représentoit que la crainte d'être accusé d'avoir brigué la faveur du Roi Catholique, pour monter à une plus éminente dignité, avoit suspendu le dessein qu'il avoit depuis long-tems d'écrire à sa Majesté Catholique: Que son histoire bien-loin d'attaquer les droits de l'Espagne sur les royaumes de Naples & de Sicile, confirmoit au contraire & appuyoit ces mêmes droits: Qu'il n'avoit travaillé à ses Annales, que par le conseil & les ordres de Clement VIII: Que dès que son ouvrage avoit été complet, le souverain Pontife l'avoit fait examiner par trois Cardinaux, & y avoit donné son approbation avec de grands éloges: Que les prédécesseurs de ce Pape avoient envoyé à ce sujet plusieurs Légats en Espagne; mais qu'après la mort de Clement, l'auteur des Annales destitué d'un protecteur si puissant avoit été attaqué de tous côtés: Que la confiance que lui donnoient la vérité & la justice de sa cause l'avoient soutenu contre tous ses adversaires. « Je n'ai écrit, » ajoûtoit-il, que par l'ordre de Pierre: Pierre a approuvé mes » ouvrages: ils sont, pour ainsi dire, sortis du siège même de » Pierre, & fondés sur cette pierre: elle brisera les téméraires qui iront y heurter, & écrasera ceux, sur lesquels elle » tombera. Des laïques ne peuvent, sans témérité, mettre la » main à cette clef de la science, dont Pierre est le seul dépositaire. Ils ne peuvent, sans commettre un attentat contre la » vérité Catholique, rejeter ce que Rome a reçu, ni approuver ce que Rome a pros crit. On sçait que la même autorité

HENRI
IV.
1605.

Baronius se
justifie.

HE N R I
I V.
1605.

» & le même esprit ont passé de Clement à ses successeurs:
 » Ainsi , que votre Majesté suspende son jugement : qu'elle
 » écoute avec attention la voix des Prêtres du Dieu vivant ,
 » & sur-tout de ces Ministres respectables qui sont chargés du
 » gouvernement de l'Eglise universelle. »

Quelques livres que fussent ces écrits , Philippe usa de dissimulation par des motifs qui nous sont inconnus. Il se contenta d'empêcher l'impression de l'onzième tome des Annales, qui se faisoit à Anvers , & de défendre dans tous ses Etats , & par conséquent dans le royaume des deux Siciles ¹, la vente des exemplaires qui avoient été imprimés à Rome. Deux libraires, chés qui l'on trouva ces livres, furent condamnés aux galeres. Cette contestation ne fit aucun bruit pendant cinq ans; mais après la mort de Baronius, l'Espagne éclata avec beaucoup de liberté; & les édits qui parurent à ce sujet, furent exécutés avec sévérité, comme je le rapporterai plus au long, si je puis continuer cette histoire.

Affaires d'Italie.

L'armée nombreuse que commandoit Pierre Henriquez de Acevedo comte de Fuentes, gouverneur du Milanès, allarma les Venitiens, & les autres princes d'Italie. Il fit en effet publier de sévères ordonnances, pour interrompre le commerce de la République de Venise avec les Grisons, & rendre inutile l'alliance que ces deux Etats venoient de contracter. Il fit aussi bâtir un château à sept mille de Côme, sur une montagne qui regarde de tous côtés la Chiavene, & la Valteline. Ce nouvel ouvrage avoit cinq bastions, & il l'appella de son nom le fort de Fuentes. Il excita encore tant de divisions dans les Lignes Grises, que les choses furent presque poussées jusqu'à une guerre civile. La France eut beaucoup de peine à étouffer ce premier feu; cependant ces troubles intestins faciliterent la construction du nouveau Fort; & les peuples voisins n'y firent attention, que lorsque ce château élevé sur leurs têtes, menaçoit déjà leurs libertés, & devoit leur faire craindre le joug Espagnol.

Peu content d'avoir répandu la terreur sur les frontieres,

¹ C'est le nom que le roi d'Espagne donne encore dans les actes publics aux royaumes de Naples & de Sicile, qui n'en formoient autrefois qu'un seul;

composé de la Sicile en deçà le Fare, c'est Naples: & de la Sicile au-delà le Fare, c'est l'île de Sicile.

Fuentes jetta encore dans le désespoir presque tout l'intérieur de l'Italie. Il fit citer devant le Président, & les Trésoriers des revenus extraordinaires du Milanès, un grand nombre de Seigneurs, sous prétexte qu'ils tenoient en fief, ou qu'ils avoient usurpé des villes, des châteaux, & d'autres biens dépendans du duché de Milan, ou enfin parce qu'ils n'avoient pas payé les droits seigneuriaux. Il parut à ce sujet le 21 Mai un édit, sous le nom de Philippe, mais qui au fond étoit l'ouvrage du comte de Fuentes.

Cette affaire intéressoit particulièrement les marquis de Malaspini partagés en plusieurs branches établies dans la Romagne, & le Genovesat. On cita entre les autres Seigneurs de cette Maison, François Marie, Jean-Christophe Morello, & Vincent Malaspini, Jean-Baptiste & François freres, Leonard Galeas & Jean Vincent, Jule Sala Genoïse, Renaud Malaspini, les héritiers de Thomas & d'Alfonse Malaspini, Barthélemi Malaspini, César Malaspini, les héritiers de Gaspard Malaspini, les héritiers de Jannetin Doria, les héritiers de Spinetra Malaspini, Alphonse Malaspini, & Ferdinand son fils, Fabrice Malaspini, le prince Alberic Cibo Malaspini, & le marquis André Malaspini. La République de Genes, & le Grand Duc de Toscane furent aussi cités devant le nouveau tribunal érigé par le comte de Fuentes.

Les Malaspini, que cette recherche regardoit plus particulièrement, publièrent en Italie un manifeste adressé à tous les Princes de la Chrétienté. « Vous ne pouvés, disoient-ils, nous
 » abandonner : notre cause est la vôtre ; & l'on ne nous atta-
 » que que pour vous porter ensuite les mêmes coups. Vous de-
 » vez donc vous joindre à nous, & nous accorder vos
 » secours dans une affaire qui vous interressera bien-tôt davan-
 » tage. Si de pareilles citations avoient lieu, les ducs de Mi-
 » lan engloutiroient toute l'Italie ; & aucun Prince ne seroit
 » en sûreté dans ses Etats. Cette affaire regarde donc tous les
 » Souverains ; & le Pape même devoit craindre ces iniques
 » recherches. Car en 1402 Boulogne se soumit à Jean Galeas
 » Visconti. Presque dans le même tems Perouse, Nocera,
 » Spolète, & Assise imiterent l'exemple de Boulogne. Pen-
 » dant plus de trente ans, François Sforce a été maître de To-
 » di, de Terni, de Toscanella, d'Otricoli, de Suriana, & de

HENRI
IV.
1605.

» toute la Romagne, qui fait à présent partie de l'Etat ecclé-
 » siastique. Dix ans après, le Pape regnant céda par un traité
 » au même Sforce, les villes d'Osno, de Racanati, & de
 » Fabriano.

» En 375 saint Ambroise joignit au domaine de l'Eglise de
 » Milan, Brescia dans l'état de Venise, & Azzo Visconti en
 » avoit encore la propriété en 1337. L'Empereur Venceslas
 » en fait mention dans une Bulle ¹ donnée en 1395. Huit ans
 » après, la même ville se soumit aux Milanois, & elle se
 » trouve comprise dans une bulle de l'Empereur Maximi-
 » lien I, de 1494.

» Il en est de même de Bergame; car la Notice de saint
 » Ambroise, qui comprend le domaine de l'Eglise de Milan,
 » en fait mention. D'ailleurs en 1298, Matthieu Visconti con-
 » quit cette place, & la réunit au duché de Milan, ainsi qu'il
 » est porté par les mêmes bulles de Venceslas, & de Ma-
 » ximilien I.

» Il est encore certain qu'en 1387 Verone obéissoit à Galeas
 » Visconti, & que seize ans après cette ville se soumit aux Mi-
 » lanois. Padouë en fit autant quelque tems après, comme il
 » est prouvé par les bulles ci-dessus rapportées.

» Crème, & son territoire y sont aussi compris dans les mê-
 » mes bulles, & les Milanois en ont conservé la propriété jus-
 » qu'en 1496. Il y est encore fait mention de Feltri, de Bel-
 » luno, & d'Andefano.

» Qui peut ignorer combien de fois les Genoïs ont été obligés
 » de reconnoître les Seigneurs de Milan. En 1353 ils prêterent
 » serment de fidélité à Jean Visconti, qui prit le titre de prin-
 » ce de Genes. Cette ville a reconnu à neuf fois différentes les
 » Seigneurs de Milan, & ses bourgeois lui ont présenté les clefs
 » de leur place, & l'étendard de Saint George.

» Philippe Visconti a été maître de l'isle de Corse. En 1421
 » Philippe Marie s'empara d'Albenga. Turin, Aouste, &
 » Yvrée, villes Episcopales, étoient soumises aux Milanois en

¹ *Diploma*, bulle, lettres patentes, mandement, decret, édit, tout acte de Souverain scellé & passé en sa chancellerie. La *Bulle d'or* fait voir qu'on a donné le nom de *Bulle* à certaines loix émanées des Empereurs. Mais il

semble que ce terme soit maintenant réservé pour les constitutions des Papes. On peut dire aussi, *Diplome*, & ce terme sera générique pour tous ces actes.

» 1075. Ast , Verceil , Albe , Chierasco , Cuni , Mondovi , &
 » leurs territoires appartenoient en 1356 , aux Seigneurs de Mi-
 » lan ; & suivant le partage qui se fit entre Barnabé & Galeas
 » Visconti , toutes ces terres tomberent dans le lot de ce der-
 » nier. Outre cela Ast est expressément compris dans les bul-
 » les de Venceslas & de Maximilien I.

» En 1399 Siene en Toscane se soumit volontairement
 » à Jean Galeas. François Sforce s'empara en 1448 de Fiviz-
 » zano , & du territoire de Luna. On ne peut même douter que
 » les marquis de Montferrat n'ayent reconnu les Seigneurs de
 » Milan , & Qu'Hugolin n'ait prêté en 1358 le serment de fi-
 » délité à Barnabé Visconti. Il en est de même de Parme,
 » de Plaifance , & de Bergo-san-Domino , dont il est fait men-
 » tion dans les bulles ci-dessus rapportées.

» Plaifance fut ravagée en 1447 par François Sforce , & se
 » rendit à discretion. Il fut jugé en 1358 , que Reggio étoit un
 » fief noble mouvant de la principauté de Milan. Vingt-deux
 » ans après Barnabé Visconti faccagea la même ville de Reggio,
 » qui est aussi comprise dans les bulles de Venceslas & de
 » Maximilien.

» Les droits des ducs de Milan s'étendront aussi sur Pesa-
 » ro , puisqu'en 1442 cette ville a été possédée par Alexandre
 » Sforce , & ensuite par Paul. Enfin ils pourront revendi-
 » quer la ville de Trente , puisqu'elle est comprise dans les
 » mêmes Bulles. »

Les Malaspini concludoient qu'il étoit donc certain que leur
 cause interessoit presque tous les princes d'Italie , & qu'ils de-
 voient tous également craindre pour leurs Etats.

Ils remarquoient en finissant que la citation faite au nom du
 roi d'Espagne étoit même contraire aux interêts de ce Prince
 , puisqu'il possédoit en Espagne , en Italie , en Flandre , &
 dans les Indes plusieurs fiefs qui avoient appartenu aux Empe-
 reurs , aux Papes , ou aux rois de France , & que ces Souverains
 pouvoient se servir des mêmes raisons qu'il employoit pour
 les lui disputer. Ce manifeste qui se répandit bien-tôt dans toute
 l'Italie , fut comme le signal , qui réunit tous les Princes. Ils
 envoyerent des ambassadeurs en Espagne , & obtinrent une
 surseance , qui fit entierement oublier cette affaire.

Parlons maintenant des personnes illustres , qui sont mortes

HENRI
IV.
1605.

cette année. Je m'arrêterai d'abord à Jean Sarius Zamoyiski; mais je n'en dirai que peu de choses; parce que sous les trente années précédentes j'ai souvent parlé de lui avec éloge. Dès sa plus tendre jeunesse il vint à Paris, où il s'appliqua à l'étude des belles lettres, qui firent toujours une partie de ses occupations. Il étudia ensuite dans les Universités d'Italie, où il forma une étroite liaison avec Charle Sigonio, qui a mis au jour, sous le nom de son ami, deux livres très-sçavans, sur le sénat de Rome. Zamoyiski étant de retour dans sa patrie, obtint d'abord la charge de Vice-chancelier du Royaume. Il parut dans cette fameuse ambassade que la Pologne envoya en France, pour y déclarer au duc d'Anjou son élection; & il porta la parole pour tous ses collègues dans l'assemblée des Princes, des Seigneurs, & de tous les Ordres du Royaume, qui fut tenuë dans la salle du Palais, & que Charle IX, frere du duc d'Anjou, honora de sa présence. Henri III ayant quitté la Pologne, pour revenir en France, Zamoyiski eut beaucoup de part à l'élection d'un nouveau Roi, il inspira à Etienne Bathory prince de Transylvanie le courage, & la fermeté nécessaires, pour résister à la maison d'Autriche. Maximilien fut battu deux fois, & resta enfin prisonnier de guerre.

Déjà chancelier de Pologne, il joignit encore à cette dignité, qu'il conserva toujours, celle de grand Régimentaire de ce Royaume. Malgré ses ennemis secrets, Etienne lui donna cette grande charge; & il fit voir avec éclat qu'il étoit aussi grand capitaine, qu'habile ministre. La gloire qu'il acquit dans les guerres de Moscovie, surpassa les espérances qu'on avoit conçûes de lui.

& de Polo-
gac.

La même fermeté qu'il avoit fait voir dans l'élection d'Etienne, éclata dans les services qu'il rendit à Sigismond roi de Suede * sous les ordres de ce Prince; & dans un âge déjà fort avancé, il combattit contre les Moscovites en Livonie. Il fôutint encore une guerre de trois années contre Charle de Sudermanie¹; & il n'eut ni dans ses discours, ni dans ses actions aucun ménagement pour ce Prince, quoiqu'il fut oncle du Roi.

Ces grandes occupations ne le détacherent point de l'étude des belles lettres. Il fonda une Université dans une ville qu'il avoit fait bâtir, & à qui il donna son nom. Elle est située

1 Qui déthrôna Sigismond son neveu.

dans le Palatinat de Belz à sept milles de Leopoli, ou Louwow, capitale de la Ruffie Polonoife. Il ouvrit cette nouvelle école le 15 de Mai 1594, & y fit venir de Cracovie d'habiles Professeurs, à qui il donna des appointemens confidérables. Dégouté de la Cour, & voyant qu'on n'y avoit pas la reconnoiffance que méritoient les services qu'il avoit rendus à l'Etat, il fe retira dans fes terres. Son année climaterique fut la dernière de fa vie. Dans le tems qu'assis fur un fauteuil on croyoit qu'il étoit appliqué à quelque affaire importante, il fut fubitement attaqué d'apoplexie, & mourut le 3 de Juin.

Son épouse Grifelle Bathory, niece du roi Etienne, ne lui donna qu'un fils nommé Thomas, qu'il laiffa fous la tutelle des Palatins de Cracovie & de Lublin. Autant attaché à la Religion de fes peres, que zélé défendeur des droits, & de la liberté de fa patrie, il fuyoit toutes fortes de nouveautés; l'horreur qu'il en avoit, paroît même dans fon testament. « Sui- » vez toujours, dit-il à fon fils, la foi de l'Eglife Catholique, » cette mere commune des Rois, des Princes, & de tous les » Saints, parce qu'il vous feroit plus avantageux de n'être pas » né, que de mourir hors du fein de cette même Eglife. »

On ajoûte qu'il lui défendit de voyager en Italie & d'apprendre l'Allemand, content s'il avoit un fils vraiment Polonois. Il lui ordonna d'employer jufqu'à trois cens mille florins pour le fervice de la République, & d'examiner enfuite quel auroit été le fruit de cette dépense. Il voulut encore qu'il retînt tous fes officiers, & qu'il entretînt cent chevaux Huffars, cent Cofaques, & trois cens hommes d'infanterie. Cent de ces hommes devoient ferver de Gardes à Grifelle Bathory fa veuve, dont il fixoit les reprises, & conventions matrimoniales à foixante mille florins, fi elle fe remarioit.

Il donna un exemple éclatant de fon amour pour fa patrie, en ordonnant, que fi fon fils mouroit fans héritiers, fes parens ne pourroient prendre dans fa fucceffion qu'une feule ville & quatre bourgs, & que le refte de fes biens feroit employé, pour l'utilité de l'Etat. Il régla même la forme dont ce legs feroit régi; & voulut que la République nommât un curateur, pour recueillir tous ces grands revenus, & que les fommes qui en proviendroient fuffent confervées, pour n'être employées que dans les besoins extrêmes de la République, enforte que

HENRI
IV.
1605.

le Roi même ne pût en disposer, sans le consentement du Sénat.

HENRI
IV.
1605.

Quoique le roi Etienne, dont il étoit plutôt l'ami que le ministre, protégât les Jésuites, & leur donnât de grands établissemens dans son Royaume; cependant Zamoyski, à qui la nouveauté fut toujours suspecte, ne voulut point leur accorder de place dans sa nouvelle Université de Zamoyskie; & l'on remarque que Philippe, roi d'Espagne, Prince d'une prudence consommée, eut la même précaution.

Nous avons vû voyager en France Thomas Zamoyski son fils, qui se préparoit à passer en Italie, malgré les prétendus avis qu'on dit que son pere lui avoit donnés.

Les funeraillies de ce Seigneur se firent avec une grande magnificence. Il s'y trouva plus de cinq mille Gentilshommes, & entre eux deux mille Seigneurs qualifiés, & un grand nombre de Senateurs. Des soldats porterent le corps, & l'on fit plusieurs décharges de canon. Mais la cérémonie fut troublée par une querelle qui s'éleva entre Stanillas Stanitzki, & le Castellan Malogofski. Les deux partis coururent aux armes; & dans la mêlée, le jeune Ferenbeck eût une main coupée.

Mort du duc
d'ELBOEUF.

En France, Charle de Lorraine, duc d'Elbœuf, mourut à Moulins en Bourbonnois le 4 d'Août. Ce Prince, quoique dans un âge peu avancé, paroissoit déjà très-vieux. Il avoit eu pour précepteur Remi Belleau, dont nous avons ci-dessus parlé. Il sçavoit la musique, jouïoit des instrumens, & avoit du goût & du talent pour la poésie Françoisé.

DE GUY,
comte de La-
val.

Vers le même tems, on apprit la mort de Guy, comte de Laval. Ce jeune Seigneur avoit hérité des biens de deux illustres Maisons, & il possédoit de grandes terres dans le Maine; dans la Bretagne, & dans la Normandie. Emporté par l'amour de la gloire, il sortit de France à l'âge de vingt ans, pour aller en Allemagne. L'Empereur le combla d'honneurs à Prague, & l'archiduc Matthias lui fit à Vienne une réception aussi gracieuse; enforte qu'il prit parti dans les troupes Impériales. La première rencontre, où il se trouva lui fut funeste. A la vérité on repoussa les Tartares, qui faisoient des courses jusqu'aux portes de Vienne; mais le comte de Laval reçut dans le côté un coup mortel, qui le mit au tombeau, sur la fin de l'année.

La maison de la Trimouille, & le duc d'Elbœuf de la maison de Lorraine, recueillirent cette succession, qui, quoique très-riche, étoit chargée de dettes considérables. Le testament que le Comte avoit fait deux ans avant sa mort, causa un procès qui fut porté au Parlement de Paris. Il avoit légué le tiers de ses biens, autant que les coutumes des lieux où ils étoient situés le permettoient, à Anne d'Alegre sa mere, qui avoit épousé en seconde nôces Guillaume d'Hautemer, sieur de Fervaques, maréchal de France. Ce procès fut heureusement terminé par une Transaction.

Le comte de Laval avoit été élevé dans la Religion protestante, qu'il n'avoit abandonnée que depuis quelques années. Son ayeul François de Coligny d'Andelot, colonel de l'infanterie Française, dont la valeur est si connue, étoit mort en 1568 à Saintes : il avoit épousé Anne de Rieux de Laval, seule héritière de cette riche Maison, & mere de Guy, comte de Laval, pere du jeune Comte, dont nous venons de rapporter la mort.

Quant à Guy I du nom, il étoit mort dix-sept ans auparavant, sous les murs de Saintes, soit de fatigue, soit de chagrin, quelques jours après un combat, où véritablement il avoit été vainqueur, mais qui lui avoit coûté la vie de tous ses freres, comme nous l'avons rapporté ci-dessus.

Plusieurs amis du jeune Comte, (& c'étoient les plus sages) tâcherent de lui persuader, qu'avant de partir, il devoit se marier avec une fille de la maison de Lorraine, qui lui étoit destinée, & songer à se faire des héritiers, avant de s'engager dans un voyage si périlleux. D'autres soutinrent au contraire, qu'il ne falloit mettre aucun obstacle à l'ardeur de ce jeune Seigneur, qui n'agissoit que pour la gloire de Dieu, qui par conséquent ne manqueroit pas de le combler de bénédictions & de prospérités; & qu'ayant à expier les erreurs de son ayeul, de son pere, & les siennes, il ne falloit pas user du moindre retardement. On suivit malheureusement le sentiment de ces derniers.

Il avoit l'air prévenant, & une taille avantageuse; une noble candeur regnoit sur son visage; son esprit égaloit sa haute naissance; & s'il eût vécu davantage, son mérite l'eût rendu digne de sa fortune. Il avoit quelque teinture des Belles-Lettres;

HENRI
IV.
1605.

HENRI
IV.
1605.

mais il s'attachoit particulièrement aux arts, qui pouvoient flatter sa curiosité. Dans ses voyages, il recherchoit les curieux, & écrivoit lui-même tout ce qu'il pouvoit apprendre d'eux. Nous avons un gros volume de ses recherches, & de ses descriptions; enforte qu'on avoit lieu de craindre, que l'oïfiveté augmentant son attachement pour cette sorte d'étude, il ne la préférât à des occupations plus dignes de lui, & plus convenables à sa condition.

Mort de
PONTUS DE
THIARD DE
BISSY.

Je vais maintenant parler de quelques Sçavans, qui ont vécu très-long-tems; ce qui est rare dans des personnes, dont les travaux abrègent ordinairement les jours. Je m'arrêterai d'abord à Pontus de Thiard, sieur de Bissy, gentilhomme Bourguignon. Il sçavoit trois langues dans sa jeunesse; les Belles-Lettres furent sa première occupation; & Pontus augmenta le nombre des Poètes François, qui ont illustré le regne de Henri II. Il étudia ensuite les Mathématiques, & la Philosophie de Platon. Enfin il s'appliqua à la Théologie, & il a fait plusieurs traités, la plupart en François, & d'une profonde érudition. Il parut quelque tems à la Cour, & eut la faveur de Henri III, qui lui donna l'évêché de Châlons. A quatre-vingt ans, un peu avant sa mort, il composa un livre de la véritable signification des mots, & l'ajôta comme un supplément, aux Opuscules de Philon le Juif, sur lequel il avoit fait des notes. Il travailloit sans relâche. Comme il étoit très-gros, il mangeoit beaucoup, & recherchoit les meilleurs vins, tels que ceux qu'on recueille sur les bords de la Saone: il en bûvoit beaucoup, & sans y mettre d'eau; cependant il ne s'enyvroit jamais. Lorsque'il alloit se coucher, il en bûvoit ordinairement un grand verre, sans que sa santé en souffrît. Vingt années de travail dans le sacré ministère lui acquirent la réputation d'un Evêque aussi docte, que pieux. Sa santé fut toujours égale, & son esprit ne se sentit point des foiblesses ordinaires à la vieillesse. Enfin il mourut à quatre-vingt-quatre ans, le 9 d'Octobre. Il laissa son Evêché à Cyrus, fils de son frere.

DU THEODO-
RE DE BEZE.

Theodore de Beze mourut six jours avant Pontus de Thiard. Il étoit natif de Vezelai en Bourgogne, & il eut un oncle Conseiller au Parlement de Paris. La gayeté, & la délicatesse de son esprit, & sa longue vie, le font assés connoître. Une étude agréable l'occupa pendant soixante ans; il parvint à un
âge

âge avancé, où il se vit enfin privé des plaisirs, sans lesquels la vie est insupportable. En effet, quoiqu'il se ressouvînt du passé, il ne pouvoit conserver aucun souvenir du présent. Il récitoit tout le Psautier en Hébreu, & citoit avec la même facilité le moindre passage des Epîtres de saint Paul en Grec. Il raisonnoit même avec beaucoup de jugement sur ce qui avoit fait autrefois la matiere de ses études; mais il oublioit sur le champ ce qu'il venoit de dire. Dans cette langueur perpétuelle, qui enveloppoit de ténèbres sa mémoire & son jugement, il vécut deux années. Enfin, voulant un jour aller au prêche, il fut attaqué d'une convulsion subite qui l'étouffa. Il mourut âgé de quatre-vingt-six ans, trois mois, dix-neuf jours. Antoine Faye fit son oraison funebre, & Scaliger composa à sa louange un poëme fort élégant, qui sera comme un monument éternel de leur ancienne & sincère amitié. La douleur de Scaliger alla même si loin, qu'il fit sur la ville où Beze mourut, des imprécations, & des présages sinistres, que l'événement n'a point encore justifiés.

Robert Constantin né à Caën en basse Normandie, mourut aussi cette année, encore plus âgé que Beze, avec qui il avoit eu d'étoites liaisons. Il sçavoit les trois langues, & particulièrement la Grecque, & la Latine. Il étudia, ou il voyagea toute sa vie. Il avoit été domestique de Jule César Scaliger, & rendit publics, après la mort de ce sçavant homme, des Commentaires sur une partie de Théophraste, que l'auteur n'avoit pas fait imprimer. Constantin a souvent passé pour plagiaire; mais sa bonne-foi éclata dans cette occasion. Il vécut cent trois ans, sans aucune foiblesse ni d'esprit ni de corps. La mémoire, qui de toutes les facultés de l'ame, est celle qui reçoit plus facilement l'impression ordinaire des maladies, ou de la vieillesse, se conserva chés lui toute entiere, jusqu'au dernier soupir. Une pleurésie le mit au tombeau sur la fin de cette année le 27 Decembre.

Je ne puis m'empêcher d'ajouter en cet endroit un trait remarquable, tiré d'Emanuel de Meteren: c'est un illustre exemple d'une longue vie, & de l'amour conjugal. A Delft en Hollande, un homme mourut à l'âge de cent trois ans, & sa femme à quatre-vingt-dix-neuf, après soixante & quinze de mariage. Ils étoient tous deux de la lie du peuple; ainsi la bassesse

HENRI
IV.
1605.

DE ROBERT
CONSTANTIN.

HENRI
IV.
1605.

de leur condition a empêché qu'on ne les connût plus particulièrement. La mort même sembla mettre le comble au bonheur d'une si longue vie. L'un ne survêcut à l'autre que de trois heures, & la nature fit en eux, ce que les Dieux, comme le disent les Poëtes, n'accorderent à Philemon & à Baucis, que par une faveur singuliere.

DE SIMON
MARION.

Enfin Simon Marion de Nevers, mourut à Paris le 11 de Fevrier, à l'âge de soixante & quatre ans, trois mois, & fut enterré à saint Merry. Il fit éclater dans le barreau son érudition, & son éloquence, & en a laissé des preuves à la postérité, dans quelques-uns de ses plaidoyers, qui ont été imprimés. Son mérite l'éleva à différentes charges, dans lesquelles il conserva toujours la même égalité d'ame. Il fut Avocat Général. Son éloquence, son discernement, & son intégrité le firent juger très-digne de cette grande charge; il défendit avec fermeté le droit de la Couronne, & les libertés du Royaume.

Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Montpensier, accoucha cette année dans le château de Gaillon d'une fille, qui fut nommée Marie, dont la naissance fut bientôt suivie de la mort funeste de Henri de Bourbon, duc de Montpensier. Cette Princesse est l'unique héritiere des biens de son illustre pere: elle l'est aussi de ses vertus, & l'on voit reluire en elle la même piété, & le même mérite. Après la mort du duc d'Orleans, elle a été fiancée au duc d'Anjou, frere de ce Prince; ce mariage assûre à la Maison Royale l'ancien domaine de celle de Bourbon.

Procès du
comte d'Au-
vergne, d'En-
tragues, & de
la marquise de
Verneuil.

Reprenons les affaires de France. On continuoit au Parlement les informations contre le comte d'Auvergne, d'Entragues, & la marquise de Verneuil sa fille, dont on avoit commencé le procès l'année dernière. Le Comte refusoit de répondre aux interrogations des Commissaires Achille de Harlai, premier président, Etienne de Fleury, & Philbert de Turin, conseillers. Pour autoriser son silence, il prétendoit les lettres d'abolition, & le brevet que le Roi lui avoit accordé. Dans ces circonstances, la Cour députa à Sa Majesté, Louis Servin, avocat général, pour demander des ordres précis, sur les pièces alléguées par l'accusé.

Servin représenta, que le comte d'Auvergne étoit déjà tombé trois fois dans le crime de leze-majesté, qui est au-dessus de

tous les attentats, & qui les renferme tous : Qu'il étoit d'abord entré dans la conjuration de Mathurin Chartier, qui avoit reçu le châtement dû à son crime : Qu'ensuite il avoit été du complot formé par le duc de Biron ; & qu'enfin il avoit entretenu des liaisons secrètes avec les Espagnols : Qu'il s'étoit rendu indigne de pardon, en réitérant si souvent le même crime : Qu'une bonté trop extrême feroit espérer l'impunité aux plus grands scélérats, & que si l'on ne donnoit un exemple éclatant de sévérité, la personne sacrée du Roi, la Reine & le Dauphin, de la conservation de qui dépendoit le salut de l'Etat, ne seroient pas en sûreté.

Servin ayant fait sur ce sujet un long discours, le Roi ; pour y répondre, rappella ce qui s'étoit passé précédemment, & ajouta qu'il avoit été obligé par le malheur des tems d'accorder au comte d'Auvergne les lettres d'abolition, & le brevet dont il étoit question : Qu'il ne les lui avoit donnés que pour le gagner, & le faire rentrer dans son devoir ; mais que s'étant rendu indigne par son obstination de ressentir les effets de la bonté de son Prince, & n'ayant pas voulu mériter son pardon en avoiant son crime, sa Majesté croyoit que la parole qu'elle avoit donnée au Comte par les lettres, & par le brevet, se trouvoit dégagée : Que puisque la douceur & la bonté n'avoient fait aucune impression sur l'esprit du Comte, il falloit user de sévérité contre un indigne sujet, qui étoit tombé si souvent dans le même crime : Qu'ainsi sa Majesté vouloit que sans avoir égard aux lettres d'abolition & au brevet, qui servoient de défenses à l'accusé, son procès fut fait & par fait conformément aux loix de ce Royaume.

En exécution de ces ordres, & sur les poursuites du Procureur général, la Cour rendit un Arrêt, par lequel elle ordonna que sans aucun égard pour les défenses du comte d'Auvergne, il subiroit interrogatoire pardevant les Commissaires ; & que si l'accusé refusoit de répondre il demeureroit convaincu des faits qui lui étoient imputés. Ceci se passa le 29 de Decembre.

Cependant François de Balsac d'Entragues subit trois différens interrogatoires, dans lesquels il ne nia pas tout à fait le complot dont il étoit question ; mais pour s'excuser, & pour décharger la Marquise sa fille, il donna un écrit qui avoit déjà

HENRI
IV.

1605.

Apologie
d'Entrag-
gues.

HENRI
IV.
1604.

été présenté au Roi à S. Germain en Laye le 24 de Juin. Il y représentoit que depuis la conquête de Metz, il avoit rendu de grands services à l'Etat, tant dans la paix, que dans la guerre, & que sa fidélité avoit éclaté dans tous les tems : Que dans les derniers troubles il avoit toujourns été attaché au Roi : Qu'il avoit prodigué son bien pour sa patrie, & contracté des dettes qui avoient totalement dérangé ses affaires domestiques : Qu'il avoit sacrifié sa fortune aux besoins de l'Etat, & que le malheur des tems l'avoit empêché de songer à l'établissement de ses enfans. « Dès que la guerre a été finie, ajoûtoit-il, » quel a été le prix de mes travaux ? On m'a ôté le gouver- » nement de l'Orleanois, pour le donner à un autre, sans » m'accorder le moindre dédommagement. J'ai dissimulé mes » chagrins ; & quelque raison que j'eusse de me plaindre, ma » douleur est restée dans le silence. Pour réparer les pertes » qu'avoit souffertes ma famille, & y trouver un remède que » j'avois inutilement attendu de la bonté du Roi, je me retirai » dans mes terres, où accablé d'années & de maladies, je res- » sentis encore les plus cruels coups d'une aveugle fortune. » Ma fille, l'unique consolation de ma vieillesse, plut au Roi, » & ce dernier trait du sort vint mettre le comble à mes mal- » heurs. Le chagrin augmenta mes maladies, & des peines » d'esprit encore plus violentes se joignirent aux maux que » souffroit mon corps. Je me voyois exposé à toutes les raille- » ries des courtisans ; & ce qui fait ordinairement le plaisir des » peres, & qui devoit faire la gloire & le bonheur de ma fa- » mille, étoit au contraire la cause de ma honte, du deshon- » neur de ma Maison, & des mépris outrageans dont on m'ac- » cabloit.

» Combien de fois ai-je très-humblement demandé à sa Ma- » jesté la permission de me retirer d'une cour, dans laquelle j'étois » ou méprisé ou odieux ? j'ai été refusé. Comme le mal augmen- » toit, j'ai prétexté une maladie pour faciliter mon congé ; j'ai » voulu sortir du Royaume, prêt à laisser ma femme & mes » enfans ; mais toutes mes prieres ont été inutiles.

» Dans la suite, sur quelques soupçons dont je ne sçai point » la cause, on me refusa avec plus de cruauté, ce que je de- » mandois avec tant d'ardeur, & l'on m'ôta ce qui dans ma » mauvaise fortune pouvoit me consoler & me soutenir ; on me » défendit enfin de voir ma fille.

» Lorsque j'espérois quelque heureux changement, & que
 » je comptois davantage sur la bonté du Roi, la colere de la
 » Reine éclata, & m'accabla d'un trait dont rien ne pouvoit
 » me garantir. Le bruit courut alors que la Marquise ma fille
 » étoit dans un danger extrême, & que l'implacable couroux
 » de la Reine s'étendroit aussi sur le pere & les freres. Les dis-
 » cours mêmes de sa Majesté firent assés voir qu'elle étoit sen-
 » siblement offensée.

» Ma fille pour prévenir l'orage, ne vit plus le Roi que très-
 » rarement, se flatant que l'absence éteindroit peu à peu l'a-
 » mour du Prince, & qu'une retraite volontaire calmeroit l'es-
 » prit irrité de la Reine. Pour moi j'étois prêt, non-seulement de
 » quitter la Cour, mais encore de sortir du Royaume. Il se
 » présenta même une occasion qui m'y engageoit. La fille du
 » prince d'Orange, amie intime de ma fille, voulant aller en
 » Angleterre, je lui offris de l'accompagner avec ma fille dans
 » ce voyage. Le dessein étoit pris de nous arrêter quelques
 » mois en Hollande, nous devions ensuite passer dans la gran-
 » de Bretagne, où j'ai pour parens le duc de Lenox, & plu-
 » sieurs autres Seigneurs. Ma fille en demanda la permission
 » au Roi, & fit tout pour l'obtenir; mais ses prieres furent
 » inutiles, & l'on lui refusa absolument cette grace.

» Cependant la haine qu'on portoit à ma famille augmen-
 » toit tous les jours. On nous menaçoit ouvertement; & ma
 » fille fut informée des accusations que quelques Seigneurs
 » avoient formées contre nous. Elle alla sur le champ se jeter
 » aux pieds du Roi, & lui représenta, les larmes aux yeux, le
 » péril dont elle étoit menacée, & la nécessité qu'il y avoit de
 » songer à la conservation des enfans de sa Majesté. Sa dou-
 » leur fut si éloquente, que le Roi en parut ému, & fit quel-
 » que attention à ses prieres.

» Le comte d'Auvergne frere uterin de la Marquise, parut
 » touché du danger qui menaçoit sa sœur. J'eus à ce sujet plu-
 » sieurs conversations secrètes avec lui seul, & à l'insçu de ma
 » fille, parce qu'il nous parut plus à propos de lui cacher nos
 » entretiens, que de renouveler ses douleurs dans de vaines
 » délibérations.

» Lorsque nous songions aux moyens d'éviter un péril
 » qui nous menaçoit également, Thomas Morgan chevalier

HENRI
IV.
1605.

» Anglois qui a été agent de Marie reine d'Ecoffe , & qui étoit
 » mon ami , vint nous trouver , & demanda à me parler en par-
 » ticulier. Il me fit d'abord souvenir de notre ancienne liai-
 » son , & me dit qu'il avoit des complimens à me faire de la
 » part de Jean Taxis ambassadeur d'Espagne. Vingt ans aupa-
 » ravant j'avois fait connoissance avec ce ministre à Monte-
 » reau-faut-Yonne , où j'étois alors avec le duc de Guise. Je
 » ne refusai point l'entretien que me demandoit Morgan , &
 » je m'y rendis avec d'autant plus de raison , que je voulois
 » approfondir une affaire qui m'étoit arrivée quelque-tems au-
 » paravant.

» En effet étant un jour à Clery près d'Orleans , un homi-
 » me qui se dit ensuite Espagnol , mais que je ne connoissois pas ;
 » & qui parloit Italien , vint me trouver dans l'auberge où je lo-
 » geois. Il m'assura que le roi d'Espagne l'avoit envoyé en
 » poste pour traiter avec moi sur la promesse de mariage que
 » le Roi a fait à ma fille. Rassis étoit entré dans cette affaire
 » (nous avons parlé de cet homme en rapportant la mort de
 » Nicolas l'Hoste) & avoit fait de grandes promesses à Ber-
 » nardin de Mendose par une indigne supercherie. Guillaume
 » Fouquet de la Varenne , que le Roi a envoyé secretement
 » en Espagne il y a dix ans , a connu par lui-même la fourberie
 » de cet homme.

» A la persuasion de Morgan , j'allai pendant la nuit trou-
 » ver Taxis , & je le vis au mois de Novembre 1602. Nous
 » renouvelâmes d'abord notre ancienne connoissance. Il me
 » parla ensuite de la Ligue dont il se faisoit gloire d'avoir été
 » l'auteur. Les amours du Roi avec ma fille , & la promesse
 » de mariage firent aussi partie de notre entretien. Enfin je lui
 » parlai du courier de Clery , il me répondit avec un certain
 » air ingenu , qu'il n'avoit aucune connoissance de cette af-
 » faire , & reprit aussi-tôt la conversation sur la promesse du
 » Roi. Il voulut m'engager de la lui mettre entre les mains ,
 » ou du moins de lui en donner une copie ; mais je lui répon-
 » dis que je n'y consentirois jamais , & que ma fille ne per-
 » mettroit pas que je confiasse cette piece à des étrangers. J'a-
 » joutai même ; que sa Majesté n'avoit pas paru jusqu'ici se
 » mettre fort en peine de cet écrit. Voilà le précis du premier
 » entretien que j'eus avec Taxis , dans la maison où il de-
 » meuroit.

» Morgan ménagea encore une seconde conversation , &
 » je vis Taxis au mois de Juin suivant, dans un en droit qui
 » m'est inconnu. Le comte d'Auvergne y vint avec moi :
 » après nous être salués reciproquement , il demanda à Taxis
 » des nouvelles du siége d'Ostende. L'Espagnol lui répondit,
 » que son maître auroit dompté depuis long-tems les rebelles
 » des Pays-bas, si le Roi ne les avoit soutenus, & n'avoit fourni
 » des secours d'hommes & d'argent à des peuples qui avoient
 » osé prendre les armes contre leur légitime souverain.

» Le Comte repliqua que dans la guerre d'Espagne les Etats
 » Généraux avoient donné au Roi des puissans secours, & qu'il
 » étoit juste qu'il leur rendit les sommes qu'ils lui avoient prêtées,
 » & qu'il les secourût, comme ils l'avoient fait : Que s'il pas-
 » soit en Hollande un grand nombre de François, quoique la
 » paix fut faite avec l'Espagne, le Roi n'y avoit aucune part ,
 » puisque ses sujets y alloient sans ses ordres : Qu'il falloit im-
 » puter l'ardeur de la noblesse Françoisë à une antipathie qu'elle
 » avoit naturellement pour les Espagnols , & qui l'engageoit
 » à se jeter volontairement du côté de leurs ennemis.

» On parla ensuite des exercices violens (comme de la chasse
 » & de la paume) qui faisoient les plaisirs du Roi, & qui étoient
 » très-préjudiciables à sa santé. Sur quoi Taxis dit que le Roi, qui
 » par son âge & par son genre de vie, alloit à grands pas au
 » tombeau, laisseroit après lui un jeune Roi d'Espagne, dont
 » le courage & la puissance soutenuë par de grands capitaines,
 » & par la justice de sa cause feroient trembler la France :
 » Que son maître se vengeroit alors des injures qu'il avoit
 » reçûes dans les Pays-bas , & recouvreroit facilement ce
 » qu'il auroit perdu.

» Ce discours ayant échauffé les esprits , Taxis commença
 » à revoquer en doute la sincérité de la conversion du Roi :
 » car qui croira, dit-il, que Henri soit bon Catholique, lorf-
 » que sous ses yeux & sans y former le moindre obstacle, les
 » sectaires se multiplient tous les jours en France ? Bien-loin de
 » l'empêcher il leur accorde des lieux pour leurs prêches, &
 » pour leurs assemblées ; il leur donne des gouvernemens ; il
 » les comble d'honneurs ; il leur confie la garde de ses pla-
 » ces ; & soit en paix, soit en guerre, les Hérétiques occupent
 » les postes les plus éclatans de l'Etat.

HENRI
IV.
1605.

» Le comte d'Auvergne ayant témoigné qu'il n'étoit pas du
» sentiment de Taxis, ce dernier ajoûta que si le Roi mouroit
» on feroit aussi-tôt une irruption en France du côté de la
» Savoye, du Piémont, de l'Espagne & de la Flandre, &
» qu'alors plusieurs Seigneurs François prendroient la croix
» rouge. Le Comte pour approfondir ce dessein, lui répliqua
» qu'il n'étoit pas facile d'entrer en France de ces côtés-là, &
» que les passages étoient gardés : mais qu'à la vérité, si une ar-
» mée composée de dix mille piquiers, & d'un nombre suffisant
» d'arquebusiers, avec dix piéces de canon, nous attaquoit à
» l'improviste sur les frontières du Roussillon, le Royaume fe-
» roit dans un grand danger. Alors Taxis lui dit qu'un de ses
» souhaits feroit de voir le comte d'Auvergne avec la croix
» rouge, & à la tête des troupes Espagnoles.

» Le Comte répondit que si le duc de Savoye se mettoit
» alors en campagne pour appuyer cette entreprise, il ne dou-
» toit point du succès, & qu'en peu de jours il feroit sur les
» bords de la Loire ; mais il ajoûta aussi-tôt, comme fâché de
» ce qu'il venoit de dire, qu'il aimoit mieux mourir que d'en-
» trer dans un pareil complot.

» Tout cela se disoit entr'eux, sans aucun dessein, & feu-
» lement pour s'entretenir. J'étois présent à cette conversation,
» & pour la terminer, je dis que je ne voyois aucune appa-
» rence de guerre, & que suivant l'horoscope tirée par Côme
» Ruggieri, ces deux Rois observeroient les derniers traités de
» paix. (Nous avons parlé de ce Côme Ruggieri sous les an-
» nées 1574 & 1598.) »

D'Entragues assùroit que chacun s'étoit ensuite retiré ; mais
que quelque-tems après Morgan, qui voyoit souvent Taxis,
lui étoit venu dire que le ministre Espagnol vouloit avoir une
conversation particulière avec lui : Qu'il se préparoit à partir,
& que Balthazar de Zuniga son successeur étoit déjà arrivé.
« J'attendis la nuit, continua-t-il, pour aller chés Taxis, & le
» comte d'Auvergne m'accompagna. Après les civilités ordi-
» naires Taxis, nous demanda si nous voulions voir Zuniga.
» Je le refusai d'abord, mais le Comte m'y fit consentir. Zuni-
» ga, qui étoit dans la chambre voisine, entra aussi-tôt, &
» prit le Comte en particulier. Pour moi, je restai avec Taxis,
» qui ne tarda pas à me parler de la promesse de mariage : Si,
me

» me dit-il, elle est conçûë, comme quelques personnes me
 » l'ont assuré, je vous promets dix mille écus de pension, qui
 » sera payée tous les ans par avance. On vous comptera cette
 » somme avant mon départ, & je prendrai de justes mesures
 » pour vous la faire toucher dans la suite, je vous le jure, foi,
 » de Gentilhomme.

» Je refusai ses offres, je lui protestai que je n'avois pas la
 » promesse, ni même la copie de cette piece. Il me demanda
 » encore si l'effet de cette promesse dépendoit de la volonté
 » des princes du Sang, & de la détermination du conseil du
 » Roi. Je lui répondis, que la promesse étoit absolüe, ou plutôt
 » qu'il n'y avoit d'autre condition que la naissance d'un fils.
 » Taxis voulut aussi sçavoir si ce qu'on débitoit de la colére de
 » la Reine, étoit réel, & si elle avoit dit que dès que le Roi
 » seroit mort, elle seroit mettre en prison ma fille & son fils.

» On a, lui dis-je, fait à la Marquise des rapports assés sem-
 » blables; mais je crois, ajoûtai-je, que tous ces bruits sont
 » faux. J'espère, ou que cela n'arrivera pas, ou que je ne
 » verrai point tous ces malheurs. Le Roi vivra sans doute plus
 » long-tems que moi, puisqu'il n'a que 50 ans, & que j'en ai
 » 63. D'ailleurs le Comte, frere uterin de ma fille, & qui est
 » dans la fleur de son âge, n'abandonnera pas une sœur qui
 » lui est si chere. Taxis m'assûra que je trouverois en Flandre
 » une retraite assurée: Que dès qu'il seroit arrivé en Espagne,
 » il en parleroit à son maître, & qu'il en écriroit à Zuniga. Je
 » remerciai Taxis, & le priai de ne point trop s'intéresser pour
 » moi, puisque je n'avois pas besoin de ses services.»

Enfin d'Entragues assûroit qu'il n'avoit jamais eu la pensée
 de lui confier la promesse du Roi: Qu'au contraire il avoit
 toujours offert de la rendre à sa Majesté, & qu'il l'avoit soig-
 neusement gardée jusqu'à ce que le Roi l'eût reprise. Il y
 avoit encore dans ce mémoire quelques réponses au contenu
 des lettres interceptées, qui servoient de pieces de conviction.

D'Entragues ayant été conduit devant les Commissaires, re-
 fusa de répondre, sous prétexte qu'il ne pouvoit dire tout ce
 qui seroit à sa justification, sans offenser le Roi, & que le
 respect lui fermoit la bouche. Il refusa encore de s'en rappor-
 ter aux déclarations du comte d'Auvergne son coaccusé; & as-
 sûra, que le Comte vouloit perdre la Marquise sa sœur.

& que Morgan n'étoit pas de meilleure foi que lui.

HENRI
IV.
1605.

Le Procureur général ayant appris au Roi le prétexte dont d'Entragues se servoit pour autoriser le refus qu'il faisoit de répondre à ses Juges, sa Majesté permit aussi-tôt aux accusés de dire tout ce qu'ils jugeroient nécessaire pour leur défense.

Dès que d'Entragues eut été informé de la volonté du Roi ; il s'expliqua plus au long sur les conférences qu'il avoit eûes avec Taxis, & en fit un détail affés conforme au contenu de son mémoire. Il tâcha de faire sentir à ses Juges tout le pouvoir de la tendresse paternelle sur le cœur d'un pere, qui voyoit sa fille dans un danger extrême. Pour disculper entièrement la Marquise, il protesta qu'elle n'avoit eu aucune connoissance de ce qu'il avoit fait avec les Espagnols. « La preuve, disoit-il, que ma fille n'en a rien sçû, c'est que craignant » la colére & les menaces de la Reine, elle s'est souvent adres- » sée au Roi pour en prévenir les effets. Sa Majesté lui offrit » pour retraite le château de Caën en Basse Normandie ; & » si la proposition ne fut pas acceptée, c'est que le Roi ne » voulut pas permettre que la Marquise disposât du gouver- » nement de cette place. »

Dans un troisième interrogatoire, les Commissaires lui représenterent des lettres qui avoient été trouvées dans le portefeuille de Morgan, lorsqu'on l'avoit arrêté, & par lesquelles il paroissoit qu'une copie de la promesse de mariage avoit été envoyée en Espagne. Mais l'accusé assûra toujours avec la même fermeté, que cette promesse n'avoit jamais paru au-dehors & se servit de réponses ambiguës, pour éluder les objections qu'on lui fit à ce sujet. Voici le précis de ce qui fut fait contre d'Entragues.

Dès le mois de Novembre précédent, le comte d'Auvergne avoit été interrogé par Nicolas Brulart de Sillery, & par le Président Jeannin. Il avoit fait des aveus à peu près semblables à ce que d'Entragues avoit dit dans son écrit, ou répondu dans ses interrogatoires. On n'y remarquoit de différence qu'en ce que le pere employoit tout pour justifier sa fille, & qu'au contraire le Comte qui croyoit diminuer son crime en multipliant le nombre des criminels, faisoit tous ses efforts, pour persuader à ses juges que la Marquise avoit été informée de tout ce qui avoit été fait pour elle avec les Espagnols.

Il alléguâ d'abord les lettres d'abolition que le Roi lui avoit accordées un an auparavant, & le brevet d'amnistie de tout le passé. Sur le fondement de ces deux piéces, il refusa de répondre, de crainte, disoit-il, de détruire la grace qu'il avoit obtenuë de la bonté du Prince; enfin sur les poursuites du Procureur général, & après l'Arrêt que la Cour rendit à ce sujet, il offrit de subir interrogatoire; mais sous la réserve de tous ses droits. Il avoïa donc, devant Sillery & Jeannin, la résolution que sa sœur avoit prise de sortir hors du Royaume, s'il arrivoit quelque accident au Roi.

Peu contens de ce premier aveu, les Commissaires l'interrogerent encore sur les différens complots qu'il avoit formés pendant la vie du maréchal de Biron avec le duc de Savoye, par l'entremise de Mathurin Chartier, & sur ses intrigues avec Biron même. On voulut aussi avoir des éclaircissémens sur le dessein qu'il avoit formé avec Taxis & Zuniga, de faire une irruption en France, & enfin sur les conférences que la Sale avoit eûes à ce sujet en Savoye, & la Rochette en Espagne; car les rapports qu'on en avoit faits au Roi, étoient ou imparfaits ou peu sincères.

Le Comte soutint qu'il avoit une amnistie sur tous ces chefs: Que sa Majesté lui avoit donné son approbation, & avoit eu connoissance de ce qu'il avoit fait. Mais lorsqu'on lui objectâ sa fuite, & les refus qu'il avoit faits de se rendre auprès du Roi, malgré les ordres réitérés qu'il en avoit reçus, alors il n'alléguâ que de vaines excuses, & des prétextes sans fondement.

Sur l'article de la promesse du Roi, que les Espagnols avoient demandée si souvent, il fit réponse que d'Entragues n'en avoit point donné copie; mais qu'il l'avoit souvent répétée mot à mot devant Taxis & Zuniga.

On lui reprocha qu'il avoit fait un écrit à la louange de Biron, & l'avoit donné à la Marquise, qu'on accusoit de conserver un portrait du Maréchal; mais il nia tous ces faits, & avoïa seulement que sa sœur avoit résolu de se retirer hors du Royaume, si le Roi fût mort; & que dans la crainte que la colère de la Reine ne retombât sur lui-même, il avoit traité avec les Espagnols, pour se ménager un azile chés eux.

Enfin on lui demanda, s'il reconnoissoit comme sincères

 HENRI
 IV.
 1605.

& véritables les déclarations d'Entragues & de la Marquise. Il répondit que par leurs discours ils avoient irrité le Roi contre lui, & qu'ainsi leurs témoignages lui paroissoient trop suspects, pour y souscrire.

On fit ensuite subir un interrogatoire à Morgan, & on lui demanda quel étoit le motif de ses liaisons avec Taxis & d'Entragues. Il répondit qu'il avoit ménagé l'amitié de Taxis, afin qu'appuyé du crédit de ce Ministre, il pût se faire payer à la cour d'Espagne de six mille écus, qui lui étoient dûs par la Reine d'Ecosse, dont il avoit été Agent pendant quelque-tems : Qu'il n'avoit vû d'Entragues, que dans le dessein d'obtenir de lui des lettres de recommandation pour le duc de Lenox son neveu, qui étoit fort puissant en Angleterre : Qu'au surplus il n'avoit pas crû que ses visites chés Taxis eussent rien de criminel : Qu'il ne les avoit faites que par le conseil du comte d'Auvergne & d'Entragues : Qu'enfin il étoit étranger & exilé de sa patrie pour cause de religion, & que s'il avoit commis quelque faute, il imploreroit la clémence du roi Très-Christien.

La Marquise fut interrogée la dernière : elle assûra qu'elle n'avoit jamais traité avec Taxis, & ne l'avoit vû qu'une seule fois, lorsqu'avec la permission du Roi, & en présence de plusieurs personnes, il étoit venu la saluer, en partant pour l'Espagne : Qu'elle n'avoit eu aucune connoissance des conférences que son pere & le comte d'Auvergne avoient eûes avec ce ministre : Qu'elle n'en avoit été informée que très-tard, & par la bouche du Roi même : Qu'au surplus son pere, & son frere n'avoient demandé aux Espagnols une retraite que pour elle, & qu'ils n'avoient jamais eu le dessein d'enlever ses enfans, pour les mettre entre les mains d'un Prince étranger.

On l'accusoit d'avoir eu un entretien secret, & pris quelques engagements avec Louis de Velasco, qui avoit accompagné en France le Connétable de Castille. On ajoûtoit que Velasco lui avoit promis de se trouver sur les frontieres, avec trois cens chevaux pour la recevoir, & la conduire en lieu de sûreté : Que Taxis avoit dit que le Roi son maître étoit encore assés riche pour employer cinquante mille ducats à l'entretien de la Marquise, & de ses enfans; mais elle nia tous ces faits, & soutint hardiment qu'elle n'en avoit aucune connoissance.

Après que les accusés eurent subi interrogatoire, on procéda à la confrontation, tant des accusés entre eux, que d'eux aux témoins. Enfin sur le vû des charges & informations, des interrogatoires, des lettres du comte d'Auvergne & d'Entragues, & de toutes les autres preuves qui étoient au procès, Charle bâtard de Valois comte d'Auvergne, François de Balsac sieur d'Entragues, & Thomas Morgan furent déclarés atteints & convaincus du crime de lésé-Majesté au premier chef, & d'avoir conspiré contre le Roi & l'Etat : pour réparation de quoi, ils furent privés de leurs honneurs & dignités, & condamnés à avoir la tête tranchée par l'exécuteur de la haute justice, sur un échafaut qui seroit dressé à cet effet dans la place de Grève ; leurs biens demeurans acquis & confisqués au profit de sa Majesté. Quant à Henriette de Balsac, marquise de Verneuil, la Cour ordonna qu'il en seroit plus amplement informé, & cependant qu'elle seroit enfermée dans le monastere de Beaumont-les-Tours, avec défenses de parler à d'autres personnes qu'aux Religieuses. Cet arrêt fut rendu le premier de Fevrier. On en suspendit l'exécution, pour attendre les ordres du Roi, qui par le ministère de son Procureur général avoit défendu de passer outre.

La Marquise obtint d'abord la permission de se retirer à Verneuil, au lieu d'aller à Beaumont ; mais on lui défendit de parler à d'autres qu'à ses domestiques. La Cour rendit un nouvel arrêt à ce sujet le 23 de Mars.

Quant à l'exécution du jugement contre les autres criminels, cette affaire demeura indécidée pendant plusieurs mois, malgré les remontrances qu'on fit au Roi pour le déterminer. Enfin le 21 d'Août sa Majesté envoya au Parlement en faveur du Comte & d'Entragues, des lettres de réhabilitation en leurs biens & bonne renommée, & de commutation de la peine de mort, en celle d'une prison perpetuelle. Ils n'étoient pas cependant rétablis dans leurs gouvernemens & dignités. On pardonna aussi à Morgan ; mais à condition qu'il sortiroit hors du Royaume.

Au mois de Septembre suivant le Roi accorda à la Marquise des lettres encore plus favorables que les premières. Son ancien amour pour elle, & la tendresse qu'il avoit pour leurs enfans communs, l'engagerent à défendre qu'on fit contre elle

HENRI
IV.

1605.

Les accusés
sont condamnés à mort.

Le Roi leur
accorde leur
grâce.

HENRI
IV.
1605.

de plus amples informations , sous prétexte que cette affaire étoit assés discutée. L'accusation , & les actes probatoires étoient en tant que besoin abolis , & demeuroient nuls , & de nul effet. Par ces lettres la Marquise recouvroit encore sa liberté toute entiere & la jouissance de ses biens ; & défenses étoient faites aux Procureurs généraux de sa Majesté , & à ses Cours de Parlemens, de renouveler cette accusation. Ces lettres patentes furent enregistrées le 16 de Septembre.

Elles firent différentes impressions sur les esprits. Par la même raison qui avoit fait juger que la mort du maréchal de Biron avoit été nécessaire , on jugeoit aussi qu'il étoit dangereux de pardonner à des personnes si considérables , surtout après leur condamnation. D'un autre côté on se persuada facilement que le Roi n'avoit pas agi sérieusement , & qu'il n'avoit jamais eu intention de faire exécuter l'arrêt que le Parlement rendroit. On étoit indigné de voir le ministère du tribunal le plus respectable profané par une intrigue de Cour. Le Roi, disoit-on, a fait faire le procès à la Marquise , non pas pour la punir, ni pour donner un exemple aussi nécessaire que plein d'équité ; mais afin que son pere & son frere qui avoient tâché de l'éloigner de la Cour, fussent les premiers à l'exhorter de renouer ses anciennes liaisons avec un Prince qui en est éperduément amoureux.

Les Suisses
intercedent
pour le duc
de Bouillon.

Dans le cours d'une affaire qui caufoit tant de peines au Roi , les ambassadeurs des Cantons de Zurich , de Berne , de Bâle , de Schaffouse , vinrent le trouver à Fontainebleau. Après avoir assuré sa Majesté d'un attachement inviolable , & comme héréditaire dans leur nation , ils dirent d'abord qu'ils étoient persuadés que le salut de l'Etat dépendoit de la conservation du Prince ou du Dauphin. Ils demanderent ensuite la grace du duc de Bouillon. « Nous prenons , dirent-ils , beaucoup » de part à l'exil d'un premier officier de la couronne, dont » la haute naissance se trouve relevée par les grands services » qu'il a rendus à son Prince. Depuis trois ans , il est non seulement obligé de chercher un azile chés les étrangers , & » ce qui fait son plus grand malheur, il sçait que votre Majesté » est irritée contre lui. La colere d'un maître, dont il a tant » de fois éprouvé la bonté , lui est insupportable.

» Vous ne pouvez , Sire , flatter par un endroit plus sensible

» des peuples qui vous sont dévotés, qu'en prenant en bonne
 » part leurs très-humbles supplications, pour un sujet plus mal-
 » heureux que coupable, & qui a été accablé par les traits de
 » la plus noire calomnie. Faites enforte, Sire, que l'on ne
 » croye pas qu'il est persécuté, plutôt par la haine d'une Re-
 » ligion qui nous est commune avec lui, que pour ses fautes
 » particulieres. Tout ce qu'il a fait pour l'Etat, & les preu-
 » ves éclatantes qu'il a données, de sa fidélité & de son amour
 » pour sa patrie, nous convainquent de son innocence. Si
 » ceux qui nous ont envoyés vers votre Majesté n'en avoient
 » des preuves certaines, ils n'auroient point fait cette démarche
 » en faveur du Duc. »

Le Roi répondit par un écrit du 26 Avril, qu'il recevoit avec plaisir les témoignages d'affection que lui donnoient les Ambassadeurs, & qu'il prenoit en bonne part la priere que les Cantons lui faisoient en faveur du duc de Bouillon : Qu'il étoit persuadé que le bien de l'Etat, & leur attachement pour la France étoient les véritables motifs de leurs démarches : Qu'il les remercioit de leur bonne volonté, & qu'ils devoient être certains de la sienne : Qu'au surplus, il vouloit bien leur apprendre que le Duc étoit accusé de grands crimes contre l'Etat : Que par une bonté singuliere il avoit arrêté les poursuites ordinaires contre les rebelles, afin de donner au Duc quelque tems, pour se déterminer : Qu'il lui avoit proposé, ou de se purger en justice, ou d'implorer la clémence de son Roi : Que le Duc pouvoit encore prendre l'un ou l'autre parti, & qu'il sentiroit les effets de l'équité de ses juges, ou de la bonté de son maître; mais que bien loin d'accepter une proposition si avantageuse, l'accusé, par son obstination, & ses tergiversations, augmentoit les soupçons, & qu'il sembloit que se sentant criminel, il fuyoit également la vûe de son Roi, & la présence de ses juges : Que sa Majesté, qui dans tout autre occasion déféreroit volontiers à leurs prieres, ne pouvoit y acquiescer dans de pareilles circonstances : Que si le duc de Bouillon se soumettoit à la justice de son Souverain, ou imploreroit sa clémence, il trouveroit dans l'une & dans l'autre un égal appui.

Peu de tems après les Jesuites, & particulièrement le Pere Cotton, qui étoit toujours à la Cour, employerent leur crédit,

HENRI
 IV.
 1605.

On abat la
 pyramide
 dressée au su-
 jet de Jean
 Châtel.

HENRI
IV.
1605.

pour détruire un monument, qui éternisoit le souvenir du parricide de Chastel, ou plutôt, qui, comme ils le disoient eux-mêmes, n'avoit été placé devant la grande porte du Palais, que par la haine qu'on portoit à leur Société. Sur les ruines de la maison de Chastel pere, on avoit élevé une pyramide, au milieu de quatre statuës, faites par les plus excellens ouvriers. Elle étoit sur une baze très-exhauffée, & sur trois de ses côtés on avoit mis des inscriptions, tant pour conserver la mémoire de cet attentat, que pour inspirer de la terreur aux scélérats, & comme pour servir à la sûreté de nos Rois. Sur la quatrième face, on avoit gravé l'arrêt de la Cour rendu contre Chastel & les Jesuites.

On ne doutoit pas que le rappel de ces derniers ne fût bientôt suivi de la suppression du marbre sur lequel on avoit écrit l'arrêt du Parlement; mais les personnes judicieuses croyoient qu'on laisseroit subsister la pyramide, sur laquelle on ne voyoit rien qui pût deshonorer les Jesuites, & dont la conservation interessoit le bien de l'Etat, & le salut du Prince. Il étoit même odieux d'en demander la destruction, & dangereux d'exécuter ce dessein. Car, disoit-on alors, si l'on renverse un monument qui semble être une des bazes, & l'un des plus fermes appuis de la tranquillité publique, on trouble cette même tranquillité; en sorte que si la France reçoit encore un coup aussi funeste que celui qui a été porté par Chastel, ce crime sera justement imputé à la Société, & l'on pourra dire que les Jesuites, qui, si on les en croit, ne sont rentrés en France que pour l'utilité de ce Royaume, auront été cause de ses malheurs, & de sa perte.

Mais ceux qu'un autre intérêt guidoit, ne considérèrent ni la haine qu'ils s'attiroient, ni le danger qu'ils pouvoient courir, en exécutant leur dessein, & ils soutinrent avec une espèce d'opiniâtreté qu'il falloit entièrement détruire ce monument. En effet, disoient-ils, quoiqu'on supprimât le marbre sur lequel est gravé l'arrêt du Parlement, la pyramide en conserveroit le souvenir, & toutes les fois qu'on la verroit, on se rappelleroit aisément l'arrêt qui l'a fait élever.

Les amis des Jesuites pensoient ainsi; ils résolurent donc de se servir de leur crédit pour essayer si le Parlement voudroit entrer dans leurs vûes, & prêter son ministère, & son autorité
pour

pour la destruction de la pyramide. Les Prédidens & les gens du Roi furent mandés à cet effet; mais la chose ayant été mise en délibération, & proposée à ces sages Magistrats par le chancelier de Bellièvre, on craignit que le Parlement ne refusât d'y donner les mains.

Ainsi l'on jugea plus à propos d'employer l'autorité du Roi. Comme on craignoit une émotion populaire, quelques personnes furent d'avis de couvrir la démolition de la pyramide du voile d'une nuit obscure, & d'exécuter à la hâte ce dessein; mais le Pere Cotton s'y opposa, & dit avec fermeté qu'Henri n'étant pas un Roi de ténèbres, mais de lumière, tout ce qui se faisoit par son autorité, devoit paroître au grand jour. La pyramide fut donc abatuë au mois de Mai.

On observa que la statuë de la Justice qui servoit d'ornement à la pyramide, fut ôtée la premiere, comme s'il eût fallu renverser la Justice, avant de détruire une barriere qui faisoit en quelque sorte la sûreté du thrône. On fit à ce sujet plusieurs écrits pleins de liberté. Un Auteur entr'autres rétablit & personifia la pyramide, pour lui faire dire qu'elle ne se plaignoit pas de son sort, puisque si la Justice l'avoit fait élever, elle n'avoit été détruite que par la Clemence & la Miséricorde.

Le Pere Cotton ne fut pas épargné, & l'on dit hautement que la cabale Espagnole tendoit à établir la Monarchie universelle, sur les ruines de ce Royaume. Il parut encore des épigrammes, dans l'une desquelles on disoit au Roi, que pour abolir la mémoire du crime commis par Chastel, il falloit que sa Majesté fit rétablir la dent que le coup de couteau lui avoit cassée. On tira même de mauvais présages de cette action, & l'on assura que chaque degré de faveur que les Jesuites acqueriroient, étoient autant de pas qu'ils faisoient pour anéantir la sûreté & la tranquillité publique.

En effet, sur la fin de cette année un homme appellé Jean de l'Isle, natif de Senlis, arrêta le Roi qui passoit sur le pont-neuf, au retour de la chasse. Il le tira par son manteau, & le fit tomber sur la croupe de son cheval. La plupart de ceux de sa suite s'étoient retirés à cause de la nuit. Les valets de pié accoururent & firent cet homme, & l'auroient tué à coups de poing, si le Roi ne l'eût empêché. Ce misérable fut mis en prison, & quoiqu'on lui eût trouvé un couteau dans ses

HENRI
IV.
1605.

poches, cependant il passa pour fou; & on se contenta de le condamner à une prison perpetuelle, où il mourut au bout de quelque tems.

Après la destruction de la pyramide, on en grava la figure avec les inscriptions qui l'accompagnoient; cette piece eut un grand débit, & fut long-tems recherchée: les défenses de la vendre augmentèrent la curiosité, & l'empressement des acheteurs. Le Roi en fit chercher la planche, & on la trouva peu de jours avant qu'il fût assassiné. François Myron lieutenant civil fit bâtir sur le lieu où étoit la pyramide un réservoir, pour distribuer l'eau dans les canaux qui forment les fontaines publiques.

Charles de Bourbon comte de Soissons, cousin germain du Roi, avoit épousé quatre ans auparavant Anne de Montafier fille de Jeanne de Coesme, & de François de Bourbon prince de Conti son frere. Après la mort de Jeanne de Coesme, il faisoit son possible pour empêcher ce Prince de se remarier; c'est au moins ce qui se disoit hautement à la Cour. Le prince de Conti qui aimoit Mademoiselle de Guise, trouva le Roi favorable à ses vœux, & il l'épousa malgré les oppositions du comte de Soissons, & du duc de Montpensier, qui quoique très-moderé, en conserva un secret ressentiment. Catherine de Cleves duchesse de Guise, qui avoit approuvé ce mariage, donna à sa fille une riche dot.

Dans le mois suivant, la reine Marguerite, qui depuis la dissolution de son mariage étoit restée en Auvergne, dans le château d'Usson, ou à Carlat, vint à Paris. Elle logea d'abord, avec l'agrément du Roi, dans le château de Madrid, au milieu du bois de Boulogne, à une demi lieuë de Paris: elle loua ensuite l'hôtel de Sens; mais un assassinat qui y fut commis, lui donna tant d'horreur pour cette maison, qu'elle la quitta, pour aller demeurer dans le fauxbourg Saint-Germain. Elle y jetta les fondemens d'un magnifique Palais, & y commença de grands jardins qu'elle n'acheva pas¹. Quoique cette Princesse fût exilée de la Cour, elle vécut toujours, comme si elle y eût été.

Dans le tems que plusieurs puissances s'interessoient en faveur du duc de Bouillon, le Roi eût avis que les amis de ce Duc

¹ Dans la rue de Seine, où cette maison s'appelle encore l'Hôtel de la reine Marguerite.

tâchoient de faire soulever le Querci, le Limoufin, & le Perigord. Sur cette nouvelle, qui fut plus particulièrement confirmée par le capitaine Belin, Sa Majesté donna des ordres, pour le siège de Sedan, d'où le Duc étoit passé en Allemagne; & de crainte, que pendant qu'on travailloit à tout ce qui étoit nécessaire pour cette expédition, il n'arrivât quelque fâcheux mouvement dans ces Provinces éloignées, le Roi résolut d'y faire un voyage sur la fin d'Août. Le duc d'Espèron prit les devants, avec plusieurs compagnies de cavalerie légère, & quelques Régimens.

A l'occasion de cette guerre, le chancelier de Bellièvre, à qui on avoit désigné un successeur, étant venu jusqu'à Tours, fut obligé de remettre les sceaux à Nicolas Brulart de Sillery, qui les reçut avec autant de joye, que Bellièvre eût de chagrin d'en être privé.

Le Roi entra dans Limoges à la tête de ses troupes, sur la fin d'Octobre. Cette ville, où règne également la frugalité & la pureté des mœurs, se soutient par son commerce, & son économie. Deux cens hommes montés sur les plus beaux chevaux qu'ils purent trouver, allèrent au-devant du Roi, & une jeune fille d'une rare beauté lui présenta les clefs de la place, comme une marque de la soumission des habitans. La cavalcade qui étoit sortie de Limoges, fut surprise en chemin par une pluye violente, qui troubla l'ordre de la marche; ce qui fit beaucoup rire les courtisans. Ils trouverent encore un sujet plus ridicule à l'entrée de la ville. Ces zelés citoyens y avoient élevé à la hâte des arcs de triomphe, au milieu desquels on voyoit la figure bizarre d'un génie tutelaire. La partie supérieure faisoit croire qu'on avoit voulu peindre un homme, parce que la tête étoit couverte d'un casque: la partie inférieure désignoit une femme, ou plutôt une grosse payisanne, couverte d'un cotillon rayé, & tout usé.

Le Roi fit beaucoup d'accueil à la Noblesse, qui venoit de tous côtés; & sa présence étouffa toutes les semences de révolte. Jean-Jacque de Mesme, sieur de Roissy, conseiller d'Etat, fut nommé Commissaire, pour continuer les informations qui étoient déjà commencées, faire subir interrogatoire aux accusés, & leur faire leur procès.

Pompone de Bellièvre, chancelier, & Nicolas Brulart,

HENRI
IV.
1605.

Voyage du
Roi dans quel-
ques provin-
ces de France.

Informations
contre des
Conspira-
teurs.

HENRI
IV.
1605.

garde des sceaux, avoient commencé les informations à Orléans, à Blois, & à Tours, où Bellièvre resta. Dans le Querci, Raimond de Verteuil, sieur de Feuillas, maître des Requêtes, reçut les dépositions de Bertrand, d'Yves, & de Raimond de Soignac de Belcastel freres; de Baltazar de la Souliere, enseigne de la compagnie de Gendarmes du sieur de Vivants; de Jean Blanchard, intendant des terres, que le duc de Bouillon possédoit en Auvergne; & de Bertrand de la Greze, sieur de Thon.

Ces témoins assurèrent, qu'après la sortie du duc de Bouillon hors du Royaume, ses amis avoient formé le dessein de surprendre Bordeaux, & qu'on avoit traité à ce sujet avec la Barre, lieutenant du sieur de Mervilles, de la maison d'Escars, dans le château du Ha; & que Valigny, écuyer du duc de Bouillon, avoit communiqué le complot au duc de la Trimoüille. Ces avis engagerent le Roi à faire démolir le château du Ha, qui étoit dans la ville.

On apprit encore que le capitaine Jean Chassaing de Sarlat, & Fondonniere de Domme en Perigord, étoient chefs de cette entreprise. Ils devoient aussi tenter de s'emparer de Sarlat, & de Gourdon en Perigord; & ils agissoient, suivant les ordres de Pierre de Rignac, & de Gédéon de Vassignac, qui étoient les principaux émissaires du Duc, & à qui il avoit confié la garde de Montfort, & de Turenne, ses deux plus fortes places. Ces deux hommes distribuoient de tous côtés de grandes sommes d'argent: pour rendre les accusés plus odieux, quelques témoins déposèrent qu'elles leur avoient été envoyées d'Espagne; d'autres soutinrent au contraire, que ces sommes d'argent avoient été ramassées dans les terres que le duc de Bouillon avoit en Auvergne, & que le seul Jean Guy de Tayac, qui faisoit tout pour grossir le parti du Duc, avoit fourni six cens écus d'or.

La vengeance de la mort du maréchal de Biron servoit de prétexte aux mécontents. Leur premier but étoit de punir le traître Lalin. Leur chef devoit ensuite passer à des expéditions plus importantes, assurer la liberté publique, & rendre à la noblesse Françoisé ses droits & ses privilèges, que les courtisans vouloient anéantir.

On assuroit que Tayac avoit envoyé Jacque de Vezins de

Charri, sieur de Lugognac à Sedan pour offrir au duc de Bouillon, qui s'étoit rendu dans cette place après son voyage d'Allemagne, les services de Jean-Charles de Carbonniere, sieur de la Chapelle-Biron, de Pompadour, de Chef-Boutonne, frere du maréchal de Biron, de Marc de Cugnac, sieur de Gyverfac, & de quelques-autres Gentilshommes : Que la Chapelle-Biron, & Pompadour, devoient lever quatre mille hommes de pié, & cinq cens chevaux, & fournir quatre pieces de canon : Que Gyverfac leveroit cinq cens chevaux, & que Tayac lui avoit donné à cet effet cinq cens écus d'or : Que Jean de la Sudrie, sieur de Calveyrac, avoit promis mille fantassins : Que Raimond de Soignac, sieur de Foussac, & ses freres avoient assuré que le sieur d'Ampiac prendroit les armes, avec ses amis : Que la Chapelle-Biron s'étoit chargé d'attaquer Villeneuve d'Agénois : Que Tayac & Gyverfac devoient se rendre maîtres de Cahors ; les sieurs de Rignac & de Vassignac, d'Ufarches, & de Brive en Limousin.

Paul de Comargue, dit Pegaudou, lieutenant de la Morelie, dans le régiment de Champagne, étoit du même complot. Le comte d'Auvergne y avoit pris aussi quelque part ; & la dame de Château-Gay, qu'un courage au-dessus de son sexe a renduë fameuse dans toute l'Auvergne, l'avoit engagé à offrir ses places, & ses châteaux au duc de Bouillon. Il devoit même fournir secretement cent Gentilshommes, qui lui étoient dévoués, & mille hommes de pié. Il avoit aussi donné ordre qu'on ouvrit aux rebelles les portes de Riom, & de Clermont ; mais la prison du Comte fit évanouïr les desseins qu'on avoit formés avec lui.

Enfin quelques témoins assurèrent que les Rebelles s'étoient secretement assemblés dans le mois de May à Sales en Perigord, sur la Dordogne : Que pour se rendre plus terribles, ils avoient fait courir le bruit, que le Duc seroit bientôt à la tête d'une armée de quarantè mille hommes, & qu'il auroit cent mille écus d'or, pour payer ces troupes : Qu'il recevoit des secours de l'Espagne d'un côté, & de l'Angleterre de l'autre ; & qu'il seroit encore soutenu par la plûpart des princes Allemands : Que Rignac & Vassignac avoient exigé des Gentilshommes, qui étoient à Sales, un serment de fidélité au duc de Bouillon, & qu'ils couvroient leur révolte du prétexte de

HENRI
IV.
1605.

HENRI
IV.
1605.

la liberté publique : Qu'ils avoient tâché d'attirer à leur parti les Protestans , qui étoient alors assemblés à Bergerac , dans la même Province : Qu'au surplus , Chef-Boutonne , frere du feu maréchal de Biron , avoit refusé d'entrer dans ce complot , parce que sa mere lui avoit donné des avis contraires.

Tels étoient les principaux chefs d'accusation , & le précis des preuves. En conséquence , on arrêta Jean de la Sudrie , sieur de Calveyrac , Paul de Comargue , dit Pegaudou , Louis Regnault , sieur de Gripel , capitaine d'Oliergue , Jean Chafsaing de Sarlat , & Mathelin de la Sudrie. Quelques-uns des conjurés s'étoient retirés en Espagne , & d'autres en Allemagne.

Condamnation & exécution des coupables.

Les prisonniers subirent interrogatoire devant Jean-Jacque de Mesme , qui se fit assister par dix Conseillers du Présidial de Limoges. Sur les preuves par écrit & par témoins , résultantes du procès , ils furent déclarés atteints & convaincus du crime de leze-majesté , pour réparation de quoi , condamnés à faire amande-honorable la corde au col , avec une torche allumée au poing , & à demander pardon à Dieu , au Roi , & à la Justice , pour être ensuite conduits , & décapités dans la place publique. Il fut encore ordonné que leurs cadavres seroient brûlés , & les cendres jettées au vent. On mit leurs têtes sur des piques , aux portes de la Ville. Avant leur supplice , on leur donna la question , pour les obliger de déclarer leurs complices ; mais ils n'ajoutèrent rien à leurs premieres déclarations. Ceci se passa le 16 de Decembre.

Le même jour les Commissaires rendirent un jugement par contumace contre la Chapelle-Biron , Gyverfac , Tayac , Vezins sieur de Lugognac , Vassignac & Rignac. Ils furent condamnés au même supplice que les autres ; & parce qu'ils étoient contumaces , on ajouta que leurs châteaux seroient rasés , & que leurs enfans seroient censés roturiers & incapables de posséder des charges dans le Royaume. Chef-Boutonne ne fut point compris dans cette condamnation , parce que quelques témoins déposèrent qu'il avoit refusé d'entrer dans le complot. On en excepta aussi Pompadour , par considération pour sa famille. On disoit cependant que dans la crainte d'être arrêtés , ils s'étoient tous deux retirés en Espagne.

Quelque-tems auparavant le Roi ayant laissé par précaution quelques troupes dans la province , pour prêter main-forte

aux Commissaires, s'étoit rendu en poste à Paris avec le duc d'Espéron. Il y décoûvrit bien-tôt un nouveau complot dont les Espagnols étoient encore auteurs, & qui étoit aussi dangereux que ceux dont nous venons de parler. Il sembloit que dans ces tems malheureux les conjurations devoient par un enchaînement nécessaire, se succéder les unes aux autres.

Il y avoit à la Cour un gentilhomme Provençal nommé Louis de Lagonia sieur de Merargues, qui étoit très-proche parent des comtes de Sault, & qui prétendoit tirer incontestablement, comme eux, son origine des souverains de Catalogne, & d'Arragon, disant que le nom qu'il portoit & qui avoit été un peu alteré, le faisoit assés connoître. Merargues s'engagea avec les Espagnols : & soit qu'ils l'eussent sollicité, soit qu'il leur eût lui-même offert ses services, il leur promit de leur livrer Marseille. Il avoit eu à ce sujet quelques conférences avec Balthazar de Zuniga ambassadeur d'Espagne ; mais afin d'ôter tout soupçon, il traitoit le plus souvent avec un Flamand nommé Bruneau secretaire du ministre Espagnol.

Defuntis lieutenant criminel de robe courte, eut ordre d'arrêter Merargues le 5 de Decembre, de le conduire au Fort-l'Evêque & sur-tout de le fouïller dès qu'il seroit entre ses mains. Comme on sçavoit, par la déclaration de Varanne, le lieu & le tems où il conféroit avec Bruneau, on les prit tous les deux. Defuntis fit fouïller exactement le Secretaire Flamand, & l'on trouva sous sa jarretiere un papier écrit en Espagnol, de sa propre main, & dont la lecture confirma les soupçons qu'on avoit déjà du complot formé sur Marseille.

Merargues & Bruneau furent d'abord interrogés par Jean de Thumery sieur de Boiffise, & par Pierre Jeannin, conseillers d'Etat ; mais ils furent ensuite renvoyés au Parlement pour y être jugés.

Zuniga révendiqua son Secretaire. Le ministre Espagnol prétendoit qu'on violoit le droit des gens, en arrêtant le domestique d'un ambassadeur, & en lui faisant subir toute la rigueur d'une procedure criminelle. On lui répliqua qu'on n'avoit rien fait, & qu'on ne feroit rien dans cette affaire qui pût blesser les privilèges des ministres étrangers : Que le droit des gens quelque respectable qu'il fût, étoit néanmoins conditionnel, puisque ceux qui vouloient en jouïr ne devoient rien

HENRI
IV.
1605.

Autre cons-
piration.

Le secretaire
de l'ambas-
sadeur d'Espa-
gne est arrêté.

HE N R I
IV.

1605.

Plaintes &
invectives de
l'Ambassa-
deur.

faire qui en blessât les loix : Que si la personne d'un Ambassadeur étoit sacrée , celle d'un Roi ne l'étoit pas moins ; & qu'un ministre étranger ne devoit pas couvrir des conspirations du voile d'une feinte amitié.

Zuniga qui n'avoit pas de bonnes raisons à alléguer , en vint aux invectives. « Si le Roi , dit-il , a crû pouvoir fournir contre mon Maître , & contre le Sérénissime Archiduc , des secours d'hommes & d'argent à des provinces rebelles ; est-il étonnant que je reçoive favorablement les François qui me viennent offrir leurs services ? Je n'ai traité avec Merar-gues que sur les avantages qu'il me demandoit pour passer en Flandres , & s'attacher à l'Archiduc. Sa Majesté ne doit pas trouver mauvais , si ce Gentilhomme aime mieux servir dans les armées d'un prince Catholique , que de combattre en faveur des rebelles , & des ennemis de sa religion.

» Depuis le dernier traité de paix , ajoûtoit-il , la France a fait plusieurs entreprises sur les Etats de l'Archiduc. Elle a tâché de pénétrer jusqu'en Espagne ; elle a sollicité les Maurisques de prendre les armes ; elle a excité à la révolte l'Arragon , & la Catalogne , comme on l'a appris par les dépositions de ceux qui à ce sujet ont été punis du dernier supplice. Depuis peu , la Boderie ambassadeur de France à Bruxelles , a fait tous ses efforts pour gagner les comtes de Berghe , & les attirer en France. On a même tâché de corrompre par des offres considérables la fidélité d'un Secretaire. Le Roi mon Maître & l'Archiduc ont dissimulé toutes ces injures , ils n'en ont fait aucune plainte ; ils n'ont même demandé aucun dédommagement. »

Il finissoit en suppliant sa Majesté Très-Chrétienne de lui rendre son Secretaire ; avec protestation si l'on lui refusoit une demande qu'il croyoit si juste , de faire retentir dans toute la Chrétienté ses plaintes sur un outrage , dont son maître ne souffriroit pas l'impunité.

Réponse du Roi. Le Roi , que ce discours émut , répondit lui-même à Zuniga : « Depuis la paix de Vervins les ministres Espagnols se sont comportés de telle sorte à la cour de France , que j'ai lieu de douter de la bonne volonté , & de la sincérité de leur maître. Ainsi je n'ai pas crû devoir abandonner ces peuples que vous appellés rebelles , & qui m'ont secouru lorsque

» lorsque l'Espagne me faisoit une guerre cruelle. Lorsque
 » cette Couronne ambitieuse est prête de les accabler, ne dois-
 » je pas leur rendre ce qu'ils m'ont prêté, & leur témoigner
 » quelque reconnoissance des services importans que j'ai reçus
 » d'eux? Ces peuples à qui vous donnés le nom odieux de
 » rebelles, ne le sont plus: leurs succès & leur puissance ont
 » justifié leur conduite.

» L'Espagne ne doit imputer qu'à elle-même la perte de
 » ces florissantes Provinces. Son ambition, & le desir de s'a-
 » grandir aux dépens d'un prince voisin lui ont été funestes.
 » Trompé par une fausse espérance de s'emparer du thrône
 » de France, elle a abandonné les Pays-bas. Tandis que
 » pour porter la guerre dans ce Royaume, elle laissoit ses pro-
 » vinces sans chefs & sans soldats, les Hollandois ont étendu
 » leurs frontières, & ont profité du repos où l'on les laissoit,
 » pour former leur république; en sorte que bien-loin de de-
 » voir être aujourd'hui regardés comme rebelles, ils doivent
 » être considérés comme des peuples indépendans & libres,
 » sous le titre glorieux d'Etats Généraux. Ils sont à leur gré &
 » la paix & la guerre, & leurs ministres sont reçus dans toutes
 » les Cours des Princes voisins, en France, en Allemagne,
 » & en Italie.

» Il est vrai que leur salut m'a toujours été cher, & que j'ai
 » fait quelques efforts pour empêcher que le joug Espagnol ne
 » les accablât; mais n'étoit-il pas de mon intérêt d'en agir
 » ainsi? Depuis la dernière paix, je ne leur ai fourni aucuns
 » secours apparens, & ils n'ont reçu de moi ni troupes, ni
 » vivres, ni munitions de guerre. A la vérité quelques-uns
 » de mes sujets animés par le desir de la gloire sont allés gros-
 » sir leurs troupes; mais n'y a-t-il pas aussi d'autres François en
 » Flandre qui ont embrassé le parti de l'Archiduc, ou qui
 » servent en Hongrie dans l'armée de l'Empereur?

» La religion n'est pas le motif de la guerre que l'Espagne
 » fait dans les Pays-bas; elle se sert toujours d'un voile si
 » respectable, pour couvrir ses ambitieux desseins. On con-
 » noît à présent les artifices de cette Couronne; le masque
 » est tombé; & les monstrueux projets qu'il cachoit paroissent
 » au grand jour. Lorsque la foi & la religion Catholique se-
 » ront véritablement en danger, le roi de France à l'exemple

HENRI
 IV.
 1605.

HENRI
IV.
1605.

» de ses prédécesseurs , sera le premier à prendre les armes :

» Combien de fois les Espagnols ont-ils contrevenu aux
» traités ? Ils ont réuni tous leurs artifices , pour faire soulever
» mes sujets , dont la fidélité étoit déjà assés ébranlée , par la
» licence des dernières guerres. Biron , le comte d'Auvergne ,
» le prince de Joinville , d'Entragues & le duc de Bouillon n'ont
» conspiré qu'à leur sollicitation. Enfin le complot de Merar-
» gues n'est-il pas une preuve complete de leur mauvaise foi ?
» Tant que Jean Taxis est resté en France , il a toujours
» cherché à former de nouvelles conspirations , & ses succes-
» seurs l'ont imité. Mais pour excuser la conduite de ces mi-
» nistres , & se faire des preuves contre la vérité même , l'on
» a extorqué en Espagne par les plus cruels tourmens , de fauf-
» ses déclarations ; & des malheureux condamnés pour d'au-
» tres crimes , ont été forcés de déclarer des conspirations chi-
» mériques.

» J'ai fait examiner avec soin les démarches des ministres
» Espagnols , afin de prévenir leurs pernicieux desseins , & le
» danger dont j'étois menacé à chaque instant. C'est seulement
» dans cette vûe qu'on a tâché de gagner un de leurs Secre-
» taires ; c'est pour cela que je n'ai pas voulu parler de l'Hoste
» qu'ils ont eu l'adresse de mettre dans leurs intérêts. Car en
» ce qui regarde les comtes de Berghe , ils étoient maîtres de
» s'attacher au service de l'une ou de l'autre Couronne. Etant
» Allemands ils n'avoient aucun engagement qui pût les re-
» tenir en Flandre ; & si mes Ambassadeurs leur ont offert des
» conditions avantageuses pour les engager de passer en Fran-
» ce , ils ont pû en agir ainsi , sans violer les traités ; dans cette
» affaire ils n'ont jamais eu dessein de tramer quelque indigne
» complot ; au contraire le gouverneur de Perpignan en Rouf-
» fillon a eu des conférences secrettes avec les freres Lugaf-
» ses pour surprendre Narbonne & Besiers en Languedoc. Il
» est permis aux ministres étrangers de dévoiler , s'il leur est
» possible , le mystère des cabinets des Princes , dans la cour
» desquels ils sont ; mais les ambassadeurs d'Espagne vont plus
» loin , ils tâchent d'exciter une seconde fois dans ce Royau-
» me les mêmes troubles dont il a été si long-tems agité. On
» peut les regarder comme des ennemis cachés sous un carac-
» tere respectable , & qui sans égard pour les loix divines &

» humaines, porteroient à la France, s'il leur étoit possible,
 » les coups les plus funestes. Mais par une faveur singulière
 » du ciel, tous leurs efforts ont été jusqu'à présent inutiles.»

HENRI
 IV.
 1605.

Zuniga interrompit alors le Roi; & dit, que par rapport aux affaires de Flandre, on trouvoit plus de bonne foi dans le roi d'Angleterre, quoiqu'il ne fût pas Catholique, que dans sa Majesté Très-Chrétienne. Mais ce reproche ne manqua pas de réplique. « A combien de reprises, dit le Roi, l'Espagne » m'a-t-elle attaqué? Quels outrages n'ai-je pas reçu de cette » couronne? ainsi devoit-on trouver étrange, si je tâchois de » lui rendre la pareille? mais laissons toutes ces contestations: » si Philippe veut agir avec moi de bonne foi, j'agirai de » même avec lui.» Zuniga persistant à demander par provision la liberté de son Secrétaire, sa Majesté lui dit que dès qu'elle seroit instruite de cette affaire, elle feroit tout ce qu'exigeoit la justice, le droit des gens & sa propre gloire.

Merargues & Bruneau furent confrontés l'un à l'autre; & l'on apprit par leurs déclarations qu'il ne s'agissoit pas seulement entr'eux d'un simple voyage en Flandre, mais d'un complot sur Marseille. Merargues subit un second interrogatoire devant ses juges. Il chercha de vains prétextes pour excuser son crime, & soutint qu'à la vérité il avoit été sollicité par les Espagnols; mais qu'il ne s'étoit point engagé avec eux. Cependant la Cour le condamna, comme traître & comme criminel de leze-majesté. Le 19 de Decembre, il eut la tête tranchée en place de Greve: son corps fut écartelé, & les quatre parties exposées sur des pieux. On envoya sa tête à Marseille, avec ordre de la mettre au bout d'une pique, sur la principale porte de la ville; tous ses biens furent confisqués au profit de sa Majesté, à l'exception de quatre mille écus d'or qui en furent distraits, pour être employés aux fortifications de la place, que Merargues avoit eu dessein de surprendre.

Il fut exécuté le même jour que de l'Isle, ce furieux dont nous avons parlé ci-dessus, & qui avoit attaqué le Roi sur le Pont neuf. Bruneau fut remis à Zuniga quelque-tems après.

Le secrétaire est rendu à l'Ambassadeur.

Quoique tous ces complots donnassent assés d'occupation

HENRI
IV.

1605.

Recherches
faites pour
l'origine des
rentes de
l'Hôtel de
Ville.

au Roi ; cependant à la persuasion de Rosny , il pensoit encore sérieusement aux moyens d'acquitter les rentes constituées sur l'Hôtel de ville de Paris. On en payoit les arrerages sur les revenus provenans du domaine de la Couronne , & sur les impôts ; en sorte que le remboursement , ou du moins une exacte révision de toutes les parties de rente , pour connoître si la cause de leur constitution étoit légitime , auroit produit de grands avantages , tant au Prince qu'à l'Etat.

Le Roi avoit nommé d'abord pour Commissaires dans cette affaire Jaque Auguste de Thou Président au Parlement de Paris , Sofroy de Calignon Président en celui de Grenoble, Jean Nicolaï premier Président en la chambre des Comptes, Jourdain l'Ecuyer maître des Comptes , & le Gras Trésorier de France. Ils avoient eu ordre de s'assembler dans la Chambre des Comptes , d'examiner tous les registres de ce Tribunal, & l'origine de chaque contrat sur la ville , & d'en remarquer avec soin toutes les défautsités. Ces Commissaires travaillèrent pendant trois ans sans que personne s'en plaignît.

Mais le Roi en ayant nommé d'autres ; & comme il paroissoit que sa Majesté avoit intention non-seulement de faire discuter l'origine de ces rentes , mais encore de supprimer les contrats qui se trouveroient défectueux , ou dont la légitimité seroit incertaine , ce qui intéressoit presque tous les créanciers de ces rentes ; alors le peuple commença à murmurer , il se fit même à ce sujet quelques assemblées , qui pouvoient troubler la tranquillité publique.

Zèle de
Myron prévôt
des Marchands.

François Myron Prévôt des Marchands , s'étoit joint avec les commissaires du Conseil , & examinoit avec eux les différens moyens dont on prétendoit se servir pour éteindre ces rentes. Dès qu'il vit qu'au lieu de songer à un véritable remboursement , on vouloit ou supprimer les rentes , ou du moins les réduire au denier d'interêt , porté par les nouvelles ordonnances , il se retira de l'assemblée , sous prétexte que tout Paris étoit en allarmes , & prêt à se soulever. Il fit même des protestations le 22 d'Avril pour obtenir quelque surseance à des recherches si dangereuses ; & pour excuser une démarche si hardie , il écrivit sur le champ au Roi , qui étoit alors à Fontainebleau.

La ville de Paris députa Gaston de Grioux, conseiller au Parlement, pour faire à Sa Majesté de très-humbles remontrances à ce sujet. Ce Député représenta particulièrement, que si le Roi trouvoit quelque avantage dans la suppression, où la diminution du fort principal, ou des arrérages des rentes sur la Ville, ses sujets en souffriroient de grandes pertes, & qu'il y avoit un grand danger à exécuter ce dessein.

Le discours de Grioux causa quelque émotion au Roi, qui cependant répondit, qu'il prenoit en bonne part ces remontrances, puisqu'on l'assûroit qu'elles avoient pour motifs l'utilité de ses sujets, & le bien de l'Etat. Il ajoûta ensuite, que s'il étoit le maître, il étoit aussi le pere commun de ses sujets : qu'ainsi l'équité seroit son unique règle, & qu'il ne vouloit point s'en éloigner dans cette affaire ; mais que chaque particulier ne songeoit qu'à ses interêts, & à ceux de ses amis ; qu'au contraire, les affections d'un Roi n'avoient pas des bornes si étroites : Que ses soins devoient s'étendre sur la moindre partie de ses Etats, & que la félicité ou le malheur de tout un peuple l'intéressoient également.

Grioux, & ceux qui l'accompagnoient, eurent ordre de donner le cahier de leur remontrance. On l'examina avec attention dans le Conseil d'Etat. Le Garde des Sceaux Sillery, répondit : Que l'intention de Sa Majesté avoit été de mettre en justice réglée l'affaire des rentes sur l'Hôtel-de-Ville : Que le Roi avoit pour le gouvernement de l'intérieur de son Royaume, une prudence égale au courage, qu'il faisoit paroître au dehors contre ses ennemis : Qu'il n'avoit agi que pour l'utilité de l'Etat, & par conséquent pour le bien de chaque particulier : Qu'il étoit fâché de ce que les Magistrats n'avoient pas approuvé les moyens proposés par les Conseillers d'Etat, pour l'extinction des rentes ; mais que quoique Sa Majesté connoît le véritable avantage de ses sujets, & pût se servir de son autorité ; cependant elle vouloit bien se conformer aux remontrances qui lui avoient été faites : Qu'ainsi, on ne poursuivroit plus cette affaire, & qu'on payeroit les arrérages des rentes à la maniere accoutumée : Qu'enfin, toutes les fois que ses sujets, persuadés de la prudence de leur Prince, viendroient implorer son secours, & lui exposer leurs plaintes, ils ressentiroient toujours les effets de sa bonté, & de sa magnificence ;

HENRI
IV.

1605.

Remontrances de la ville de Paris à ce sujet.

Réponse du Roi qu'il se conforme aux Remontrances.

& que Sa Majesté écouterait leurs demandes, dès qu'elles lui paroîtroient raisonnables.

HENRI
IV.
1605.

Après cette réponse, on parla de part & d'autre de l'affaire qui avoit donné lieu à tous ces mouvemens. Le Roi par une politique, qu'il croyoit nécessaire dans les circonstances présentes, fit assurer les Députés de sa bonne volonté pour eux; & Grioux, très-satisfait, reprit ensuite le chemin de Paris. Son arrivée remit le calme dans cette grande Ville, qui commençoit à s'émouvoir.

Une affaire encore plus fâcheuse succéda à celle-ci. Le Clergé de France s'assembla aux Augustins dans le mois de May; & l'on y résolut de faire au Roi des remontrances; mais il falloit choisir un tems favorable. Le 5 de Decembre, Jérôme de Villars, archevêque de Vienne, porta la parole, en présence du cardinal de Joyeuse, & des autres Prélats. Il parla à peu-près dans ces termes:

Remontrances du Clergé au Roi.

» Sire, quelques légitimes que soient nos plaintes, nous sommes fâchés d'être obligés de vous les porter, & d'interrompre, ou vos occupations, ou votre repos. L'intérêt de l'Eglise Gallicanne nous force de rompre le silence. Autrefois florissante, elle surpassoit en grandeur les cédres du Liban, & faisoit la gloire de nos Rois: aujourd'hui elle est dans le mépris, & tout son ancien lustre est flétri. Les vexations qu'elle souffre, le relâchement de la discipline, les simonies, les honteuses confidences, des pensions accordées aux Laïques sur les biens ecclésiastiques, les pactes illicites; les fréquens appels comme d'abus, sont autant de chefs, qui mériteroient des remontrances particulières. Enfin, la fureur des dernières guerres, a porté les coups les plus funestes à l'Eglise de votre Royaume: il semble qu'elle touche à sa fin, & que sa ruine soit prochaine.

» On doit attribuer tous ces maux au défaut de publication du concile de Trente. On en a jusqu'à présent éloigné la réception, malgré nos très-humbles supplications. Les Ministres des Rois vos prédécesseurs, ayant promis, pour leurs maîtres, de se soumettre à ces saints decrets, ont en quelque sorte engagé Votre Majesté.

» Comme les élémens, continua le Prêlat, ne semblent animés que par la lumière, & la chaleur du Soleil; ainsi les

» Royaumes de la terre ont besoin des influences , & de l'af-
 » pect de cette Eglise qui les soustiennent , & qui les vivifient.
 » Peuvent-ils se soustraire à leurs devoirs , par une criminelle
 » obstination ? Le tems détruit les Empires ; comment donc
 » des choses si périssables peuvent-elles empêcher l'effet de ce
 » qui est éternel ? La raison humaine détruira-t-elle , les de-
 » crets de la Sagesse divine ? Dieu sera donc soumis aux hom-
 » mes ? Le ciel obéira donc à la terre , & le prophane l'em-
 » portera sur ce qu'il y a de plus sacré , & de plus respectable ?
 » Nous n'adorerons plus le Dieu de nos Peres ? Notre Joseph
 » ne reconnoîtra donc plus son pere Jacob ? Rachel , qui est
 » la figure de l'Eglise Gallicanne , cette belle Rachel , qui par
 » une pieuse fraude a volé les idoles de Laban , pour détruire
 » un culte détestable , ira donc elle-même adorer les faux
 » Dieux , & courbée devant leurs infâmes simulacres , leur ren-
 » dra des honneurs qu'ils ne méritent pas ? Ainsi nous ne mon-
 » terons plus sur nos chevaux , au son des trompettes d'argent
 » de l'Eglise ? Notre Josué , notre chef , cessera d'attaquer les
 » murs de Jérico ; Samuël ne sera plus notre juge , ou nous
 » mépriserons ses jugemens , & nous ferons assés téméraires
 » pour en appeller.

» Tout le monde Chrétien a reçu le concile de Trente ; la
 » France seule le rejette , & oppose des privilèges à celui
 » même , qui les lui a accordés. »

L'archevêque de Vienne donna en finissant de grandes louïan-
 ges à la conduite de Sa Majesté dans le gouvernement , &
 dit quelques choses des élections. Les Remontrances étoient
 plus étenduës dans un cahier , qui dans le même tems fut
 présenté au Roi.

Ce Prince vouloit éloigner une affaire si épineuse , & qu'il
 étoit dangereux d'agiter dans les circonstances présentes ; ainsi
 il répondit avec un air de bonté : « Vos Remontrances ,
 » Messieurs , & vos plaintes , ne sont que trop bien fondées.
 » Je conviens avec vous que l'Eglise est accablée de vexations ,
 » & que je dois faire tous mes efforts , pour lui rendre son
 » ancien lustre & sa tranquillité. Je souhaite la publication du
 » Concile avec la même ardeur que vous ; mais les raisons
 » humaines paroissent , comme vous venez de le dire fort bien ,
 » opposées à la Sagesse divine. Cependant je n'épargnerai ni mes

HENRI
 IV.
 1605.

Réponse du
 Roi.

HENRI
IV.
1605.

» soins, ni ma vie même, pour faire triompher l'Eglise, & la
» Religion.

» Quant aux simonies & aux confidences, c'est à ceux qui
» se sentent coupables de ces crimes, de s'en corriger, & si
» quelqu'un d'entre vous a acquis des bénéfices par ces voies
» illégitimes, il doit s'en défaire, & montrer l'exemple aux au-
» tres. Pour moi, je fais gloire de ce que dans la nomination
» aux Evêchés, je n'ai fait aucune injuste préférence; sans au-
» cun égard ni à la faveur, ni aux recommandations, & con-
» tre la coutume de mes prédécesseurs, j'ai toujours choisi des
» personnes distinguées par leur science, & dont la sainteté
» étoit une exhortation continuelle à la vertu.

» Au reste, ajouta le Roi, si je reçois en bonne part les
» louanges que vous me donnez, ne croyez pas qu'elles flat-
» tent ma vanité. Elles sont pour moi de vives exhortations
» qui m'engagent à persévérer. Je veux par mes bonnes actions
» épuiser votre éloquence, & m'élever au-dessus de tous vos
» éloges. »

Édit du Roi
au sujet de la
Religion.

Les Prélats furent ainsi congédiés. On répondit dans la suite à leurs remontrances, & il parut quelques années après deux édits à ce sujet. Celui qui fut enregistré au Parlement au commencement de 1608 contient des reglemens aussi sages que sévères. Ils tendent à empêcher les violences contre ceux de la Religion Protestante; on leur permet de racheter les biens dont la vente avoit été faite à vil prix, & contre les regles ordinaires; mais comme cette permission conditionnelle n'étoit presque d'aucune utilité, il parut un second édit au mois de Juillet de l'année suivante, qui permit aux Protestans sans aucune restriction le rachat de leurs biens aliénés. Cet article ne fut enregistré dans les cours de Parlement, que sous une modification en faveur des acquereurs; & la possession de quarante ans fut toujours une exception peremptoire que l'édit ne détruisit pas.

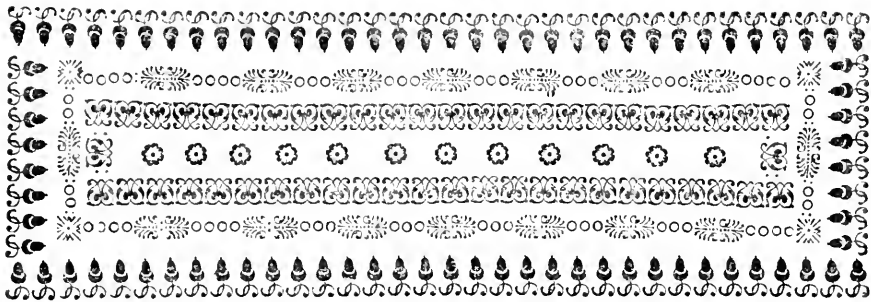
Examen des
comptes des
Receveurs des
finances.

Le reste de l'année fut employé à examiner les comptes des Receveurs des finances. Les sommes qui étoient dûes au Roi par des Receveurs, ou fripons, ou négligens, montoient à plus de quatre cens mille écus d'or, dont les Commissaires, après de grandes contestations firent emploi à leur fantaisie; ce qui fit murmurer tout le monde. On en donna une partie au collège
des

des Jesuites de la Flèche; le Roi en prit une autre; mais les Commissaires disposerent de la plus grande partie, comme ils le jugerent à propos. Ceux qui protegeoient les Lettres & les sciences ne purent obtenir qu'une somme modique de deux mille écus, pour être employée à l'édition des ouvrages des Peres Grecs, qui n'avoient pas encore été imprimés.

HENRI
IV.
1605.

Fin du cent trente-quatrième Livre.



HISTOIRE

DE

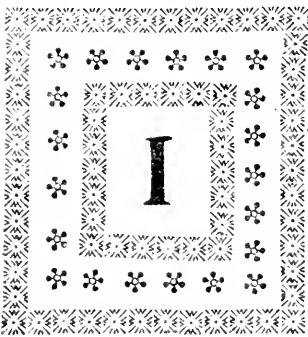
JACQUE AUGUSTE
DE THOU.

LIVRE CENT TRENTE-CINQUIÈME.

HENRI
IV.

1605.

Affaires de
Moscovic.



L y eut cette année dans l'empire de Moscovie une grande révolution, qui causa différens mouvemens les années suivantes dans ces Provinces septentrionales, qui font partie de l'Europe & de l'Asie. Mais avant que ces mouvemens arrivassent, ce pays fut affligé de divers fleaux. Jamais on n'avoit vû dans les contrées du Nord une famine plus effroyable, ni une peste plus terrible, que celles qui ravagerent la Russie, dans les deux années qui précéderent la guerre que Demetrius y alluma. On vit des meres prêtes à dévorer leurs enfans, & on ne les en empêcha qu'avec peine. Après avoir mangé les chats, les rats, & d'autres animaux immondes, les peres ne trouvant plus de quoi se rassasier, mangeoient la chair de leurs propres fils, que la

faim avoit fait mourir. Tous les liens de la nature, & l'humanité furent rompus. La mesure de froment, qui vaut ordinairement douze sols dans le marché, étoit alors vendue jusqu'à dix-neuf talers : c'est pourquoi on ne voyoit déjà plus de froment exposé en vente dans les marchés ; la chair humaine avoit pris sa place. Les plus puissants y étaloient leurs proches, comme des animaux, les peres & les meres leurs fils & leurs filles, & les maris leurs femmes.

La plupart croyoient que ces fleaux avoient été envoyés de Dieu, pour venger la tyrannie de Boritz. D'autres, portant leurs vûs dans l'avenir, interprétoient ces grandes calamités, comme des avant-coureurs de maux encore plus terribles qui menaçoient ce puissant Empire, si redoutable à ses voisins, & qui désolèrent depuis durant dix années ce vaste pays exposé à toutes les incursions des étrangers. La Russie ne se vit enfin paisible que sous Michel, fils de Theodore, qui regne aujourd'hui.

Après la mort de Theodore fils de Jean Basilide, Boritz, soit par une profonde dissimulation, soit par une insigne perfidie, s'étoit emparé du thrône, comme nous l'avons dit en l'année 1528, & avoit regné jusqu'à cette année. Outre Theodore, dont l'esprit foible, & hebété, étoit au jugement même de son pere, plus propre à sonner les cloches dans les Eglises, qu'à maniere un sceptre, Jean Basilide avoit encore un autre fils, nommé Demetrius, né d'une fille de condition deux ans avant la mort de son pere arrivée en 1582. Ce jeune Prince avoit été élevé à Wieliez, ville éloignée de Moscov d'environ cent milles.

Boritz du vivant même de Theodore, s'étoit emparé du gouvernement ; mais prévoyant toutes les choses, qui pouvoient s'opposer à ses mauvais desseins, il jugea que l'imbecillité de Theodore ne lui feroit pas fort utile, s'il n'enlevoit par la mort de Demetrius son frere, tout espoir à la Maison souveraine de posséder désormais la couronne. Ayant donc résolu de le faire mourir, il corrompit tous ceux qui l'environnoient, & voici de quelle façon il s'y prit, pour venir à bout de son détestable projet. Il avoit remarqué que lorsque l'on sonnoit la grosse cloche (ce qui est un signe pour avertir le peuple lorsqu'il y a quelques incendies, qui sont ordinaires dans les villes de ce pays-là, dont les maisons sont de bois) il avoit, dis-je, remarqué

HENRI
IV.
1605.

Boritz fut
assassiner le
prince Deme-
trius.

HENRI
IV.
1605.

que ce jeune Prince, au bruit que faisoit le peuple en courant éteindre le feu, avoit coûtume de sortir de son appartement; & il jugea qu'il lui seroit très-facile de le faire tuer au milieu de la foule par des gens apostés. Après avoir ainsi pris ses mesures, il fit poignarder ce Prince lorsqu'il descendoit l'escalier de son appartement.

La nouvelle s'en étant répanduë dans la ville, le peuple abandonna les maisons qui brûloient, & craignant qu'on ne lui imputât ce crime, il accourut aussi-tôt au Palais. La colere ayant pour lors pris la place de la douleur, ils tuerent tous les domestiques du Prince, souhaitant qu'on en rejettât la faute sur les officiers de ses gardes. Cependant ils n'éviterent pas les soupçons; car Boritz, afin qu'on ne s'en prît point à lui, traita les habitans de Moscovie avec beaucoup d'inhumanité, faisant mourir les uns par de terribles supplices, & faisant souffrir aux autres de cruelles vexations, afin de découvrir la vérité, comme si les véritables auteurs eussent été ignorés. Boritz lui-même voulut paroître pleurer cette mort par de véritables larmes; il fit même mettre le feu au Palais, afin, disoit-il, d'expier ce noir parricide.

Ceux qui étoient alors en Moscovie, & qui ont fait des relations de cet événement, assèrent positivement que le véritable Demetrius périt dans cette occasion. Mais d'autres, pour donner de la vrai-semblance à ce qui arriva dans la suite, racontent la chose ainsi. Ils disent, que la mere de Demetrius, avertie par quelques-uns de ses amis du détestable projet de Boritz, garantit son fils du péril, en supposant en sa place un jeune homme de même âge qui lui ressembloit: Que ce jeune homme fut égorgé dans le lit du Prince par des assassins, & non sur l'escalier: Que l'on pourvût à la sûreté de Demetrius; & qu'aussi-tôt le cadavre supposé fut mis dans une biere, de peur qu'il ne fût reconnu, & fut inhumé sans aucune pompe, par un seigneur Allemand, grand Maréchal de la cour: Qu'on fit aussi-tôt courir le bruit que Demetrius étoit mort de la peste.

Affaires du
faux Deme-
trius.

Quoiqu'il en soit, il parut quelques années après sur les frontieres de Pologne & de Moscovie, un jeune homme, qui avoit un bras plus court que l'autre, & une veruë sur le visage. On avoit remarqué ces deux choses en Demetrius. Au reste

il avoit beaucoup d'esprit , il sçavoit se posséder , étoit libéral & très-affable ; on jugeoit en un mot par ses manieres , qu'il pouvoit être de sang royal. Il s'adressa d'abord aux peres Jesuites , qui avoient beaucoup de crédit dans la Pologne , & il leur fit espérer , que si par leur moyen il pouvoit remonter sur le thrône de ses peres , son premier soin seroit de rétablir la Religion ¹ dans la Moscovie , & de ramener cet Empire à l'obéissance de l'Eglise Romaine. On tint d'abord la chose fort secreta , & on en donna avis au Pape , afin qu'il aidât , soit de son propre pouvoir , soit par sa recommandation auprès du roi de Pologne , & des Seigneurs du Royaume , une affaire qui paroissoit être avantageuse à la Religion & au saint Siège. Les Jesuites l'introduisirent ensuite chés George Miecinsky Palatin de Sandomir , seigneur très-puissant dans le Royaume. Le prétendu Demetrius fit un traité secret avec le Palatin , que s'il venoit à bout de ses desseins , il épouserait la seconde de ses filles , sur laquelle il avoit déjà jetté les yeux.

Ce prétendu Demetrius avoit été autrefois moine ; il avoit depuis mis le froc bas , & étoit resté long-tems caché dans la Livonie , où il avoit appris à écrire , & à parler la langue Latine avec facilité. Il écrivit une lettre de sa main assés élégante à Clement VIII , qui occupoit pour lors le siège Pontifical. Il fut admis à l'audience de Sigismond roi de Pologne , par le Palatin de Sandomir , & par Wisnoweski son gendre. On dit qu'il lui fit un discours fort éloquent & conçu en ces termes :
 » Souvenez-vous , Sire , lui dit-il , que vous êtes né dans les
 » fers , & dans la captivité , & que vous n'en avez été délivré
 » que par la providence , & par la misericorde divine. Le sort
 » d'un Prince infortuné doit toucher votre cœur , & vous en-
 » gager à lui accorder votre protection. » En effet , Jean pere de Sigismond avoit été ignominieusement mis en prison par Eric son frere sur quelques soupçons , comme nous l'avons rapporté en l'année 1564 ; & de Catherine sa femme (de la Maison des Jagellons) qui avoit été enfermée avec lui , étoit né Sigismond.

Demetrius aidé de la faveur du Roi , de l'argent du Palatin , & des intrigues des Jesuites , leva une armée de dix mille hommes dans la Pologne , se mit en campagne avec un bon

¹ C'est-à-dire le Rit de l'Eglise Latine.

HENRI
IV.
1605.

train d'artillerie, & prenant son chemin par la Russie, il fit alliance avec les Cosaques, peuples accoutumés à s'enrichir des dépouilles des étrangers, & qui ne font la guerre que par l'apas du butin. Pour se les concilier, il leur fit de magnifiques promesses, & en mena avec lui jusqu'à dix mille dans l'Empire de son pere, comme il le nommoit. Il passa le Boristhene, & alla d'abord camper au-delà des frontieres proche de Zerniga, & somma cette ville de se rendre à lui, comme au légitime héritier de la couronne de Moscovie: elle se rendit aussitôt. Jean Takmew, qui haïssoit fort Boritz, se soumit aussi au nouveau Prince. Corelas capitaine Cosaque, homme connu par ses fortiliges, lui conseilla d'assiéger Putine, ville fort peuplée, où commandoit Mikelowitz Soltekow avec huit mille Cosaques, de ceux qui habitent le long du Wolga. Mikelowitz se défendit d'abord; mais persuadé par ce capitaine Cosaque, il se rendit ensuite à Demetrius, qui mit une bonne garnison dans la place.

Cependant Boritz leva une armée de cent mille hommes; mais avant de rien entreprendre, il envoya des Ambassadeurs à Sigismond & au Senat de Pologne. Il leur fit représenter l'alliance ou au moins la trêve, qui étoit entre les deux Nations, & demanda qu'on lui livrât mort ou vif, l'imposteur qui se faisoit appeller Demetrius le traitant d'infame fils de Prêtre, qui étoit convaincu de s'adonner à la Magie. Il demandoit sur-tout qu'on ne lui donnât point de secours; ajoutant de grandes menaces, si les Polonois faisoient le contraire, & représentant à quel péril ils s'exposoient, en donnant du mécontentement à un Prince aussi puissant que lui. Les Ambassadeurs ajoutèrent à leurs menaces plusieurs sollicitations secretes à l'égard de chaque Palatin en particulier, afin de détourner le Roi. & le Senat de donner aumoins du secours au faux Demetrius. Mais l'autorité du Pape & le crédit des Jesuites ayant prévalu, ils ne purent rien obtenir. Le Roi & tous ceux qui pensoient comme lui, s'opiniâtrèrent au contraire à donner du secours à ce Prince¹, parce qu'ils croyoient qu'il n'y avoit point de meilleur moyen d'avoir la paix avec les Moscovites & d'éteindre le schisme, en rétablissant ce qu'ils appelloient l'ancienne Religion.

¹ On est obligé de lui donner ce titre, pour ne pas repeter toujours son nom; d'ailleurs il étoit crû tel.

Les deux armées étant enfin en présence l'une de l'autre , proche de Novogrod, le Palatin de Sandomir , qui commandoit celle de Demetrius , espérant qu'aussi-tôt qu'il auroit attaqué les ennemis , la plupart se rangeroient de son parti , mit son armée en bataille , & sans avoir affés fondé les dispositions de l'autre armée , fondit dessus avec impétuosité. Cependant il ne se fit aucuns mouvemens en sa faveur ; ayant été investi de toutes parts , il fut taillé en pieces & contraint de prendre la fuite. Le Palatin , après avoir recueilli les débris de cette grande défaite , se retira sur la fin de Janvier de cette année , d'abord à Carmohowie , puis à Poutivol ou Poutimel , & ensuite en Pologne.

Demetrius se retira avec peu de monde dans la forteresse de Rillesk sur la frontiere , où se voyant abandonné de tous les siens , il ne s'abandonna pas lui-même. Pour marquer qu'il avoit de la piété & de la religion , il avoit mené avec lui deux Théologiens de l'Ordre de Cîteaux , qui étant dégoûtés de la vie militaire , & des fatigues du voyage , s'en retournerent peu de jours après dans leur couvent. Outre ces deux religieux il avoit encore avec lui deux Jesuites nommés Nicolas Ckerrakowski & André Lowitz , qui plus constans que les deux autres Moines , demeurèrent toujours auprès de lui. Ils exciterent même par leurs vives exhortations , & par l'exemple de leur propre patience , ce Prince déjà très-disposé de lui-même , à continuer courageusement ce qu'il avoit entrepris.

Appuyé du témoignage de sa conscience , comme il le disoit , il avoit coutume , lorsque l'on étoit prêt à en venir aux mains , de faire cette priere à Dieu , afin que tout le monde l'entendît. Elevant donc les yeux & les mains vers le ciel , il s'exprimoit ainsi : « Grand Dieu , toi qui vois le fond des » cœurs , tu connois mon innocence , & la justice de ma cause ; » si je te parois avoir entrepris cette guerre par injustice , par » avarice , ou par impiété , écrase-moi de ta foudre , & anéan- » tis-moi ; mais épargne le sang des Chrétiens qui suivent mon » parti : si au contraire ma cause te paroît juste , seconde-moi » de ton bras tout-puissant. Et toi , Reine du ciel , je me mets , » moi & mes soldats , sous ta protection. »

Si ces choses sont vraies , & s'il n'étoit pas le vrai Demetrius , il falloit qu'il fût un imposteur bien impudent , qui

HENRI
IV.

1605.

Le prétendu Demetrius est battu.

HENRI
IV.
1605.

ſçachant que ce qu'il diſoit étoit faux, mentoit avec tant d'affurance; ou ſi ayant ouï dire fauſſement, qu'il étoit Demetrius; il le croyoit en effet, il faut avouer que la Fortune, dans le deſſein de faire illuſion aux autres ſe jôia de lui d'une manière bien étonnante, en le favorifant d'abord, & en l'élevant ſur le thrône, & en l'accablant enſuite par la plus affreufe catastrophe, comme on le verra.

Boritz eſt
vaincu par De-
metrius.

Déjà une partie de l'armée de Boritz étoit venuë inveſtir Rilleſk, château ſitué ſur une hauteur qui commande une grande plaine, où Demetrius avoit rallié les débris de ſon armée. Au commencement de Mars il ſe donna un grand combat entre la cavalerie des deux partis, dans lequel par un jeu étonnant de la Fortune, celui qui venoit d'être vaincu donna la loi à ſon vainqueur. La cavalerie de Demetrius quoiqu'inférieure à celle de l'ennemi, la battit, lui tua mille hommes en prit deux cens, & contraignit le reſte à prendre la fuite. Ils furent enfoncés avec tant de furie, qu'ils rompirent les rangs de leur infanterie, & la laiſſerent en très-grand danger d'être taillée en pieces par l'ennemi. L'armée de Demetrius revint triomphante à Poutivol, & chargée des dépouilles des ennemis.

Auſſi-tôt que cette nouvelle ſe fut répanduë dans le pays; cinq villes des environs avec leur territoire, ſoit par haine pour Boritz, ſoit par le deſir de la nouveauté, vinrent ſe rendre au nouveau Prince, entr'autres Bialogrod, qui lui fournit cent-cinquante groſſes pieces de canon. On livra à Demetrius les gouverneurs de ces places. Peu de jours après Jaleka & Leptine ſuivirent l'exemple des autres villes, dans l'une deſquelles on prit Hinko Otiopel fameux magicien. Bien-tôt après toute la Severie, qui eſt une grande principauté, & huit châteaux ou fortereſſes, lui prêterent ferment de fidélité.

Ceux qui ont écrit touchant ces choſes rapportent que Demetrius uſa avec beaucoup de modération d'une victoire ſi inéſpérée. Il penſa alors comment il pourroit ſecourir à tems la ville de Crom, qui étoit aſſiégée par le reſte de l'armée ennemie. Mais ayant appris par des lettres interceptées, qu'elle étoit en état de faire une vigoureuſe réſiſtance, il changea de deſſein, & ne crut pas devoir riſquer un combat douteux, & perdre par là le fruit de ſa victoire.

Tandis

Tandis qu'il étoit tranquille à Poutivol, attendant la suite des événemens, on lui tendoit différentes embuches. Boritz promit aux Russiens rebelles, non-seulement l'oubli du passé, mais même de grandes récompenses, s'ils tuoient Demetrius, ou s'ils le lui livroient prisonnier : mais le trait le plus puissant & celui que Demetrius avoit le plus à craindre, lui fut lancé par l'Archipope ¹, qui l'excommunia & tous ceux qui suivoient son parti. On découvrit les desseins de Boritz par les prisonniers qu'on mit à la question, & on leur trouva des lettres dans leurs bottes. Demetrius ne voulut point qu'on usât de rigueur à leur égard ; mais après leur avoir fait grace, il les chargea d'une lettre très-polie pour l'Archipope, par laquelle il l'avertissoit de son devoir, & l'exhortoit à ne point appuyer du motif de la religion une cause injuste. On dit qu'il en écrivit aussi une à Boritz, par laquelle il lui conseilloit de jeter les yeux sur ses propres intérêts, & de lui céder au plutôt un Empire qu'il avoit envahi injustement : Que s'il le faisoit, il lui offroit à lui & à toute sa famille des conditions très-honorables, & un monastère à son choix, où il pourroit se retirer. Boritz rejetta ces propositions avec beaucoup de mépris & d'indignation.

Ces choses se passèrent dans le tems que les ambassadeurs de Dannemarck & de Suede étoient en cette cour : ils prirent occasion de l'incursion des Polonois en Moscovie, pour faire alliance avec les Moscovites, afin de nuire aux affaires de Sigismond.

On prétend que Boritz s'étant extrêmement échauffé dans l'entretien qu'il eut avec ces ministres, tomba tout d'un coup en foiblesse ; une grande abondance de sang lui sortit par la bouche, par le nez & par les oreilles, & il mourut sur la fin d'Avril. Selon les uns il mourut d'apoplexie, & selon d'autres, d'un poison qu'on lui avoit donné. Quoiqu'il en soit, il ne perdit pas aussi-tôt après sa mort toute l'autorité, qu'il avoit acquise sur un Empire dont il avoit été le maître durant sept ans. Car la nouvelle de sa mort s'étant divulguée, le peuple s'assembla aussi-tôt en foule, & la veuve fut placée sur le trône conjointement avec son fils. On obligea les Grands à prêter serment de fidélité ; & ensuite le corps du défunt fut inhumé

HENRI
IV.
1605.

Mort de
Boritz.

¹ C'est ainsi que les Russes appellent leur grand Patriarche ou leur Pape.

HENRI
IV.
1605.

fans aucune pompe dans le tombeau des grands Ducs. Constantin Fidler de Riga en Livonie, qui avoit un frere domestique du Czar, nommé Gaspard, prononça son oraison funèbre avec beaucoup d'éloquence ; son discours fut imprimé à Konigberg. Pierre Busmani, qui avoit fait de grandes actions de valeur sous Boritz ; fut incontinent envoyé à l'armée avec le souverain commandement.

Jean Houdun proche parent de Boritz, étoit toujours occupé au siège de Crom. Devant & après la mort de ce Czar ; les assiégeans ni les assiégés, n'omirent rien de tout ce qui pouvoit marquer beaucoup de courage de part & d'autre. Dix fois les assaillans monterent à l'assaut, & dix fois ils furent repoussés avec vigueur par les assiégés.

Cependant Demetrius craignant qu'ils ne fussent enfin accablés, soit par la lassitude, soit par le grand nombre des ennemis, envoya Zaporsky avec un corps de gens d'élite pour les secourir. Ce capitaine ne pouvant réussir par la force, eut recours à la ruse, en répandant la crainte & la consternation dans le camp ennemi. Il fit partir un homme qui ne se doutoit d'aucune supercherie, sous prétexte de porter des lettres aux assiégés, par lesquelles il leur marquoit, qu'ils seroient bientôt secourus par une armée auxiliaire de quarante mille hommes, & qu'ils eussent à se défendre courageusement jusqu'à ce tems-là. Cet homme trompa facilement les autres, parce qu'il étoit lui-même trompé.

Zaporsky le fit conduire par un chemin, qu'il sçavoit être occupé par les ennemis, afin qu'il fût arrêté. Il le fut en effet, & ses lettres furent prises. On le mit à la question, pour sçavoir ce qu'elles signifioient. Il l'avoüa ingénument, parce qu'il le croyoit. Aussi-tôt les soldats s'émurent dans le camp & en vinrent presque à une sédition ouverte. Houdun fit partir sur le champ deux mille deux cens cavaliers, pour occuper tous les passages par où on pouvoit jeter du secours dans la place : pour lui, il marcha avec le reste de l'armée au-devant de l'ennemi. Zaporsky en fut instruit : pour augmenter davantage le desordre parmi les ennemis, il rangea son armée en bataille ; & afin qu'elle parût plus nombreuse, il fit monter tous ses goujats & tous ceux de sa suite à cheval. Il envoya aussi de côté & d'autre des gens qui annonçoient par de grands cris

l'arrivée de l'armée auxiliaire. Houdun l'attaqua d'abord courageusement ; mais les piquiers Polonois étant venus fondre sur lui , & la crainte de l'armée auxiliaire se répandant de plus en plus parmi les soldats , ils commencerent à plier , & à mettre les armes bas.

Pierre Busmani , qui avoit été revêtu des premières charges de l'Empire par Boritz , & qui avoit eu beaucoup de crédit sous son regne , passa aussi-tôt dans le parti de Demetrius avec un corps de mille hommes. Alors il cria le plus haut qu'il put , pour être entendu des Russes , que Demetrius étoit le vrai & légitime héritier de l'Empire ; & que tous ceux qui cherissoient la patrie eussent à le suivre. Il se fit alors de grands mouvemens parmi eux ; la plupart se mirent à deserter , & dirent qu'ils vouloient suivre Busmani. Les Seigneurs s'étant assemblés autour de lui au nombre de cinq cens , députerent à Demetrius , qui étoit alors à Poutivol. Ils furent très-bien reçus , & prêterent serment de fidélité. Cela se passa le 23 de Mai de cette année.

Jean Houdun généralissime des troupes Moscovites (car Miescilawski , & Zehuiscky , qui étoient ses lieutenans généraux du vivant de Boritz avoient été rappelés à Moscow par son ordre) fut pris lorsqu'il fuyoit. On le mit en prison , parce qu'il refusa de saluer Demetrius , & de le reconnoître pour Czar. On trouva dans le camp des Russiens soixante-dix piéces de canon & quelques-unes si grosses , qu'à peine deux hommes pouvoient les embrasser. Telle avoit été la révolution dans le camp , telle elle fut à Moscow. Les rues retentirent de tous côtés du nom de Demetrius. On arrêta la veuve , le fils & la fille de Boritz , & on leur donna des gardes. Cette mere se voyant en prison avec ses enfans , & craignant , ou le ressentiment du peuple à cause de la haine que l'on avoit pour Boritz , ou l'arrivée de Demetrius ; le désespoir la prit , & elle s'empoisonna. Elle fit aussi prendre du poison à ses enfans , pour les soustraire à la honte de servir au triomphe du vainqueur : son fils en mourut ; mais sa fille ayant aussi-tôt pris du contre-poison , en rechapa.

Ceux qui favorisent le parti de Demetrius racontent la chose ainsi : mais d'autres disent que ce fut par son ordre qu'elle fut empoisonnée avec son fils , & que sa fille fut réservée à ses

HENRI
IV.
1605.

P. Busmani
passé dans le
parti de De-
metrius.

HENRI
IV.

1605.
Demetrius
est reconnu
empereur de
Moscovie.

infâmes plaisirs. On assure que les Allemands, qui étoient au service de Boritz contribuèrent beaucoup à cette grande révolution, en amenant avec eux un grand nombre de transfuges dans le parti contraire.

Après la levée du siège de Crom, Demetrius ayant résolu de se rendre à Moscow, se mit enfin en chemin accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, tous dans une parfaite union. De Crom on alla à Tulla, où on s'arrêta deux jours pour remettre les soldats de leurs fatigues. De Tulla on vint à Orlas les chemins n'étoient remplis que de peuples, qui venoient de tous côtés pour voir & pour saluer le nouveau Prince. Enfin après vingt jours de marche, Demetrius fit son entrée dans la capitale de l'Empire le 20 de Juin¹, & fut salué par de grandes acclamations du peuple, Empereur des Russes, grand duc de Moscovie, Prince de plusieurs autres Provinces, roi d'Astrakan & de Cassan, deux royaumes que Jean Basilide avoit conquis & unis à l'Empire.

Voici l'ordre qu'il tint dans son entrée. La cavalerie Polonoise, armée de lances, suivant l'usage de la Nation, marchoit à la tête au son des timbales & des trompettes; suivoient cinq cens arquebusiers, entre lesquels on voyoit le char de Demetrius attelé de six chevaux, suivi de chevaux de selle caparassonnés & couverts de harnois brillans d'or. Une troupe de jeunes Ecclésiastiques marchoit avec des banieres (d'où pendoient les images de quelques saints, ou un livre d'Evangile) immédiatement après le char du Prince. Ils étoient suivis des Popes qui portoient la statuë de la sainte Vierge, & celle de S. Nicolas, que les Moscovites honorent comme leur patron. Paroissoit aussi l'Archipope, précédé de quatre Céroféraires. A quelque distance de lui, on voyoit Demetrius monté sur un superbe cheval blanc, à la tête d'une foule de Seigneurs & de Noblesse qui le suivoient.

Le Czar conduit par les Popes vint à l'Eglise de Notre-Dame, & après les prières accoutumées, il se rendit dans celle de S. Michel, où son pere avoit été inhumé. Ayant appris que Boritz avoit aussi été enterré dans cette Eglise, il commanda qu'on tirât son cadavre du tombeau, & qu'il fut transporté dans

¹ Le Mercure François & les autres Relations placent cette entrée, au 30. (nouveau stile.)

une petite chapelle hors la ville. En passant pardevant une maison particuliere de Boritz, il commanda qu'on l'abattît, ajoutant pour raison qu'elle servoit à d'infâmes fortilèges & à des malefices. On disoit en effet qu'il y avoit dans un lieu souterrain de cette maison une statuë tenant une lampe ardente à la main (ce qui paroissoit superstitieux) & remplie de tous côtés de poudre à canon. Tout étoit disposé de telle sorte que l'huile venant à manquer, la lampe se seroit infailliblement cassée, & par ce moyen le feu prenant aux poudres, dont la statuë étoit environnée, la maison auroit été renversée de fond en comble, & auroit fait sauter avec elle les maisons voisines; mais on fit courir le bruit que l'artifice ayant été découvert avant qu'il pût nuire, la statuë avoit été brisée. Lorsque Boritz vivoit, il avoit accusé Demetrius d'être Magicien; après la mort de Boritz Demetrius l'en accusa à son tour. Dans ces pays-là les moindres indices font soupçonner de magie, & on n'entend que des plaintes à ce sujet.

Le nouvel Empereur prit alors possession du palais Impérial, & se saisit avec ardeur de l'autorité souveraine. Dès lors il commença à éloigner les Moscovites de sa personne & à donner toute sa confiance aux étrangers, & sur-tout aux Polonois qui ont toujours été ennemis des Moscovites. Plusieurs prétendent qu'il fit en cela une très-grande faute. Car quoiqu'il eût de justes raisons d'un côté de soupçonner les Moscovites, & de l'autre, de se les concilier, il devoit choisir un tems plus favorable, & attendre que son autorité fût plus affermie pour faire connoître ce qu'il pensoit, & ce qu'il avoit résolu afin de l'exécuter avec plus de sûreté. Mais par trop de précipitation & par le conseil de ceux qui l'environnoient, & qui avoient trop de pouvoir sur son esprit, il se plongea dans un abîme de malheurs.

Les premiers jours de son regne, furent employés à recevoir le serment des Seigneurs, & à punir les coupables. Plus de soixante & dix familles nobles des parens de Boritz, ou qui avoient suivi son parti, furent bannies de l'Empire, afin que leurs biens comme on le disoit, fussent partagés entre les étrangers, & donnés sur tout aux Polonois, & pour faire venir dans la Russie de nouvelles colonies. De là vinrent les premieres semences de cette haine, qui s'éleva contre le nouveau Prince.

HENRI IV.
1605. Les mêmes choses arriverent vers ce tems-là dans la Hongrie, où le mauvais gouvernement ayant fait soulever les Grands, l'Archiduc Matthias s'empara du Royaume & de toutes les autres Provinces héréditaires, du vivant & à la vûe de l'Empereur son frere, qui s'étoit attiré la haine & le mépris des peuples.

Fierté de Zehusky.

Entre tous ces exemples de sévérité, Demetrius en donna un de clémence, en pardonnant à Théodore Zehusky frere de Romain, homme très-distingué entre les Boïars. Demetrius lui fit grace, afin de diminuer la haine que tant de proscriptions lui avoient attirée. Mais cet acte de clémence lui fut fatal. Car par un secret jugement de Dieu, celui sur qui il exerça cette bonté apparente, & qui avoit mérité le châtiement, fut celui qui vengea ceux qui avoient été punis injustement. Zehusky ennemi du nouveau gouvernement, & craignant quelque chose de pis pour l'avenir, méprisa le péril, & dans le tems que tout le monde venoit fléchir le genouil devant le nouveau Prince & lui faire sa cour, il fut le seul qui ne voulut point s'abaisser devant lui. Il lui résistoit sans cesse & le bravoit avec orgueil, méprisant sa colère & répandant des bruits injurieux au Prince, qu'il traitoit d'étranger & d'homme obscur, dont on ignoroit l'origine. Il sembloit que le dessein du nouveau Czar étoit de détruire les temples de Russie par le secours des ennemis irréconciliables de l'état, (il désignoit par là les Polonois,) & qu'il avoit pris la résolution d'exterminer l'ancienne Noblesse, en attirant dans l'Empire des hommes de néant.

Il est condamné à mort: Demetrius lui donne sa grace.

Demetrius s'étant justifié sur ces chefs d'accusation dans une assemblée des Grands; comme il avoit le talent de persuader, il trouva moyen de faire retomber la haine de cette prétendue calomnie, sur celui qui en étoit l'auteur, & il fit rendre un arrêt contre Zehusky, par lequel il étoit condamné à mort à cause de ses discours séditieux, & injurieux à l'honneur du Prince. Le 10 de Juillet, jour destiné à son supplice, il fut conduit dans la place publique; après les prieres accoutumées, il attendoit le coup du Bourreau, lorsque Demetrius lui envoya sa grace.

Après une si grande abondance de prospérités, qui lui venoient de toutes parts, les seuls habitans de Plefcow étoient

toûjours demeurés fidèles à Boritz ; il leur envoya une lettre , avec une amnistie de tout le passé ; & s'étant soumis avec leur Palatin , il leur pardonna.

Jusque-là , le commencement du regne de Demetrius avoit été heureux , au lieu que le nom seul de Boritz étoit abhorré ; & les peuples n'étoient occupés qu'à faire des vœux pour la prospérité de leur nouveau Souverain. On fit aussi-tôt battre une monnoye , pour conserver la memoire du Prince , & pour servir à l'usage de la Nation.

Ceux qui ont écrit en sa faveur , prétendent que les peuples se promettoient toute sorte de biens de son gouvernement ; mais il se trouva , disent-ils , dans le thrésor public , des richesses odieuses ; une somme d'or & d'argent montant à plusieurs millions , & douze boisseaux de perles & de pierres précieuses ; ces richesses furent bientôt consumées par ses profusions excessives , ou prêtées par ostentation , & elles s'évanouïrent avec lui.

Le jour de son couronnement avoit été fixé au 1 de Septembre , jour par lequel les Moscovites commencent leur année , à la façon des anciens Juifs ; mais il voulut pour plusieurs raisons , que la cérémonie fût avancée , & se fit à la fin de Juillet. Afin d'établir mieux son droit à la Couronne , il envoya chercher la mere du véritable Demetrius , qui après la mort de son fils , tué par ordre de Boritz , s'étoit retirée dans un petit couvent éloigné de la Cour. Il lui envoya une nombreuse escorte , & par une pieté affectée , il vint lui-même à sa rencontre. L'ayant apperçû de loin , il descendit de cheval , & alla au-devant d'elle à pied , pendant une espace de chemin. Dès qu'il fut auprès d'elle , il l'embrassa en pleurant , & suivit son char jusqu'au Palais à pied , & tête nuë. Après cette cérémonie , elle se rendit peu de jours après avec ses femmes , dans un monastere , où les filles & les veuves de condition ont coutume de se retirer.

Dans le tems que tout cela se passoit , on remarqua , que la mere du vrai Demetrius , soit feinte , soit sincérité , répondit à ces marques de respect , par beaucoup d'amitié : comme on l'avoit tirée d'une triste solitude , & transportée dans un lieu plus agréable , elle ne pouvoit s'empêcher de marquer de la joye de l'élevation du faux Demetrius , qui étoit causé de ce changement.

HENRI
IV.
1605.

Demetrius
rend de grands
honneurs à sa
prétendue
mere.

HENRI
IV.

1605.
Panegyrique
de Demetrius
par un Jésuite.

A l'avènement de Demetrius à la Couronne, les cérémonies étant achevées, le pere Nicolas Knermkowsky Jésuite, fit un discours à sa louange, fort éloquent; le Sénat vint aussi en corps lui faire son compliment. On donna aux Jésuites dans Moscovy une grande maison proche le Palais, pour y pratiquer librement le rit Latin. A leur instigation, il vouloit dès-lors accomplir ce qu'il leur avoit promis, c'est-à-dire, établir ce rit dans toute la Moscovie; mais il en fut empêché par Zehuiski, dont j'ai parlé, qui pensant déjà à s'emparer du trône, cherchoit une occasion favorable pour exécuter ses desseins.

Le nouveau
Czar envoie
une ambassade
en Pologne

La paix, comme il lui paroissoit, étant bien affermie, & croyant n'avoir plus rien à craindre au-dedans, ni au-dehors, ses plus grands soins furent de récompenser les Polonois, qui lui avoient été si utiles dans cette occasion, de confirmer l'alliance qu'il avoit faite avec eux, & de se marier, afin qu'ayant des enfans, son trône en fût plus affermi. Pour cela il envoya une magnifique ambassade en Pologne de trois cens cavaliers, à la tête desquels étoit Athanase Rosklouski, grand trésorier de l'Empire. Celui-ci arriva à Cracovie le 14 de Novembre, & eut audience de Sigismond roi de Pologne, à qui il exposa ses ordres. Il commença par lui dire: Que son maître desiroit ardemment de gagner l'affection des Polonois, & qu'il avoit résolu de se servir de leurs forces pour se maintenir contre la legereté des Moscovites, dont il avoit de justes raisons de se défier: Qu'il ne doutoit point que le Roi & le Sénat n'eussent ressenti beaucoup de plaisir, en apprenant qu'il étoit remonté sur le trône de ses peres, plutôt qu'on n'auroit osé l'espérer: Qu'il reconnoissoit devoir ce succès à la grande bonté de Dieu, & à la bienveillance du Roi, & des Grands du Royaume, à qui après Dieu, il avoit le plus de grace à rendre, & que ce bienfait ne s'effaceroit jamais de sa mémoire: Que c'étoit un grand sujet de chagrin à un homme qui cherchoit tous les moyens d'étendre les bornes de la Religion, & du nom Chrétien, d'apprendre les maux que le Turc, ce cruel tyran, causoit impunément depuis tant d'années aux Puissances Chrétiennes: Que ce lui étoit encore un plus grand sujet de douleur, lorsqu'il se représentoit les playes, que la Hongrie, royaume autrefois si florissant, avoit reçues, & recevoit

encore

encore tous les jours de ces Infidèles : Qu'il n'attribuoit point ces malheurs à la négligence de l'invincible empereur Rodolphe, dont le courage avoit vengé, autant qu'il avoit été en lui, les injures qu'il avoit reçues de cette détestable Nation : Qu'il ne pouvoit s'empêcher de verser des larmes, lorsqu'il jettoit les yeux sur l'état déplorable des lieux saints, empreints des traces de Jesus-Christ, consacrés par sa vie sainte, par ses miracles, & plus encore par son sang précieux ; & néanmoins occupés par les barbares sectateurs d'une infâme superstition, & foulés aux pieds sans aucun respect, ni révérence : Qu'il avoit résolu de joindre ses forces, à celles du très-puissant roi de Pologne, & des autres Princes Chrétiens, & de n'épargner ni ses trésors, ni son propre sang, pour recouvrer ces saints lieux : Qu'en attendant, son dessein étoit de faire une éternelle alliance avec lui ; que pour cette raison, il le prioit de vouloir bien lui permettre de prendre une femme de la nation Polonoise, qui étoit Anne-Marie, fille de George Miecinski, Palatin de Sandomir : Qu'il devoit cela aux bienfaits du Pere, qui l'avoit reçu honorablement, lorsqu'il s'étoit réfugié en Pologne, & qui l'avoit accompagné, lorsqu'il retournoit dans son Royaume, n'épargnant ni argent, ni soldats, ni même sa propre vie.

Le Roi répondit à cet Ambassadeur avec beaucoup de bonté, & dit : Qu'il ressentoit beaucoup de joye, d'une ambassade, qui lui témoignoit l'amitié & la reconnoissance de Sa Majesté Czarienne : Qu'il l'assûroit d'une amitié pareille, & lui souhaitoit toutes sortes de prospérités : Qu'il apprenoit avec beaucoup de joye, que cet Empire, qui lui appartenoit par le droit de sa naissance, avoit été recouvré en si peu de tems : Qu'il approuvoit la juste douleur que lui causoient les succès des Turcs ; & qu'il entreroit volontiers dans une ligue contre la Porte : Que cependant il ne pouvoit rien résoudre touchant cette ligue, que de l'avis de tous les Grands & du Sénat du Royaume : Pour ce qui regardoit la fille du Palatin de Sandomir, que Sa Majesté Czarienne avoit résolu d'épouser, qu'il lui étoit libre de le faire ; que non seulement il y consentoit, mais même que cela lui feroit un sensible plaisir : Qu'il espéroit & souhaitoit en même-tems, que par le secours du ciel, ce mariage servît à augmenter la gloire du nom de Dieu,

HENRI
IV.
1605.

& à former les nœuds d'une éternelle alliance entre deux puissantes Nations.

Les fiançailles se célébrèrent huit jours après : le cardinal Bernard Macziejowski , évêque de Cracovie , en fit la cérémonie. Ensuite , le Roi convia la future épouse , le Palatin son pere , & l'ambassadeur de Moscovie , à un magnifique festin , où assisterent les ambassadeurs de Perse , & ceux des autres Potentats , qui étoient pour lors en cette Cour. On dit que Demetrius envoya à sa future épouse , & à son Pere , au lieu de patisseries , & de confitures , suivant l'usage du Nord , un présent montant à plus de deux cens mille écus d'or.

Sigismond avoit perdu , il y avoit sept ans , sa femme Anne ; fille de l'archiduc Charle , dont il avoit des enfans. Les Jésuites , zélés pour le crédit & la puissance de la maison d'Autriche en Pologne , craignirent que le Roi ne songeât à se remarier , & qu'épousant quelqu'autre Princesse étrangere , il ne rompît , par cette alliance , la paix & l'amitié qui étoit entre la Pologne & les princes Autrichiens. Ils engagerent donc l'empereur Rodolfe à conseiller à Sigismond d'épouser une des sœurs de feu sa femme. L'Empereur le fit , & pria le pape Clement de se joindre à lui , pour porter le roi de Pologne à ce mariage. Le Pape écrivit donc à Sigismond une lettre dattée du 19 de Juin 1604 , dont j'ai la copie : elle étoit ainsi conçue.

« Nous ne pouvons nous empêcher d'exhorter Votre Majesté ,
 » non seulement à penser à un second mariage , mais à prendre
 » sur cela une résolution , afin qu'avec la bénédiction du Sei-
 » gneur , votre heureuse postérité contribue à l'affermissement
 » de l'Etat. Nous avons toujourns crû , qu'une alliance avec
 » l'illustre maison d'Autriche , vous seroit honorable & avan-
 » tageuse ; car il n'y a peut-être aucune Maison dans le monde
 » Chrétien , qui soit aussi noble & aussi illustre. Votre Majesté
 » a connu la sagesse , la vertu , la prudence , & la pieté de la
 » Princesse de cette Maison qu'elle avoit épousée. Si vous ju-
 » giez à propos de jeter les yeux sur une des sœurs de cette
 » Princesse , nous sommes persuadés que vous feriez une chose
 » qui contribueroit à votre salut , à votre repos , & à votre
 » gloire. Vous ne devez pas douter que nous ne soyons en ce
 » cas disposés à vous accorder une dispense : nous vous l'offrons
 » très-volontiers , parce que des motifs très-pressans nous

» engagé à ne vous la point refuser. Nous prions donc Votre
 » Majesté de délibérer, mûrement sur cette affaire, & d'être
 » convaincuë que nous lui rendrons en cela tous les bons offi-
 » ces dont elle aura besoin. »

Sigismond avoit montré cette lettre dans une Diète de Pologne, & avoit fait entendre à cette Assemblée, qu'il souhaitoit avoir sur cela l'avis des Etats. Les Protestans ne furent pas les seuls qui y parurent opposés : quelques-uns du Clergé, & le Chancelier même, se ressouvenant des embarras qu'un mariage semblable de Sigismond Auguste avoit causé à la Pologne, y trouverent beaucoup d'inconveniens. L'Empereur, disoient-ils, & le Pape à sa sollicitation, ne cherchent, par cette alliance, que leurs avantages particuliers, sans se mettre en peine des intérêts de l'Etat.

Tout le monde fut néanmoins persuadé dès-lors que Sigismond ne tarderoit pas à se conformer aux intentions de l'Empereur & du Pape, comme il arriva en effet cette année. Le Roi de Pologne envoya une magnifique & superbe ambassade, avec un grand nombre de chevaux & de carosses à la princesse Constance, pour lui amener sa nouvelle épouse. Le 26 de Septembre elle vint à Prague, & ensuite à Gratz en Stirie. Sa mere, & l'archiduc Maximilien son frere étoient ses conducteurs, elle arriva enfin à Cracovie au mois de Decembre.

Lorsque la cérémonie des fiançailles de celle qui étoit destinée à épouser Demetrius, eût été faite, & qu'elle fut partie avec son pere, son oncle, & une grande suite, le Roi commença à penser aussi à la célébration de ses noces, & voulut que l'ambassadeur de Moscovie, qu'il retint exprès, fut présent à cette cérémonie, qui fut d'une grande magnificence.

La Reine fut assise à la table du Roi, aussi bien que la mere & la sœur de la Reine, qui avoit épousé Sigismond Bathori, prince de Transylvanie. L'ambassadeur de Moscovie étoit aussi à la même table; ce qui fit beaucoup de dépit à l'envoyé du grand-duc de Toscane, qui étoit à une autre table, & au-dessous de l'envoyé de l'électeur de Brandebourg. Ce dernier voulut disputer la presséance au Nonce du Pape, mais il fut contraint de céder. Tout le reste de l'année se passa en carousels, en bals, en mascarades, en jeux, & en toutes sortes de divertissemens.

HENRI
IV.

1605.

HENRI
IV.

1605.

Conspiration
des Poudres
en Angleterre.

Je vais maintenant raconter la conspiration formée contre le roi de la Grande-Bretagne, découverte sur la fin de cette année, & punie l'année suivante par la mort des conjurez : conspiration horrible, généralement condamnée & détestée de tout le monde. Les Catholiques avoient présenté au Roi une adresse dans le dernier Parlement, pour obtenir la liberté de conscience, & cette adresse avoit été rejetée. Le bruit couroit, que dans le Parlement prochain, on en devoit présenter une autre, qui sûrement ne seroit pas traitée comme la précédente, & que le Roi seroit forcé d'admettre malgré lui. Ceux donc qui étoient chargés du ministère sous ce Roi, qui avoit l'ame grande, & l'esprit éloigné de tous soupçons, craignant le succès de cette adresse, dont on menaçoit, prenoient toutes les mesures possibles, pour détourner ce coup, & éluder la nécessité où l'on prétendoit mettre le gouvernement. Mais il s'agissoit parmi les Conspirateurs, non d'obtenir une grace sur laquelle ils ne comptoient plus, mais de se venger du refus qu'on leur avoit fait, & de sacrifier à cette vengeance tout le Royaume, quoiqu'ils eussent des idées bien différentes du complot qu'ils avoient tramé. Il faut pour l'éclaircissement de cette affaire, reprendre les dernières années du regne d'Elisabeth.

Robert Winter, avec Oswald Tesmond, ou Greenwell ; Jésuite, fut alors envoyé secrettement en Espagne, comme député des Catholiques Anglois, par le conseil de Henri Garnet, provincial des Jésuites en Angleterre, & à la sollicitation de Robert Catesby, & de François Tresham, seigneurs Anglois, avec des lettres de recommandation pour Artur Creswell Jésuite, demeurant en Espagne¹. Ces Députés étoient chargés de supplier le Roi Catholique d'envoyer une deuxième fois une armée en Angleterre, l'assurant, que dès qu'elle paroîtroit, tous les Catholiques prendroient les armes. Ils devoient aussi demander à ce Prince, des pensions pour certains Seigneurs Catholiques, en lui insinuant, qu'il y avoit en Angleterre beaucoup de Seigneurs & d'Officiers de guerre, mécontents du gouvernement, qu'on pouvoit aisément attirer dans le parti de Sa Majesté Catholique, pourvû qu'elle voulût un peu se prêter à leurs besoins. Comme par rapport au transport

¹ C'est ce qu'on apprit depuis par le procès, & les aveux même des conjurés, lorsque la conjuration eût été découverte.

des troupes, la plus grande difficulté regardoit la cavalerie, ils assurèrent que les Anglois auroient toujours deux mille chevaux prêts pour toutes les occasions : Que par le moyen de Creswell, on avoit traité en secret de cette affaire, avec Pedro Franceca, secretaire de Philippe, & avec François de Sandoval duc de Lerme : Que celui-ci avoit assuré, que ce projet seroit très-agréable à Sa Majesté Catholique, & avoit promis d'employer tous ses soins pour le faire réussir : Qu'on étoit même convenu du lieu de la descente : Que si les troupes étoient nombreuses, il faudroit débarquer dans les provinces de Kent & d'Essex; mais que s'il y avoit peu de troupes, ce devoit être à Milford, dans le pays de Galles. Le Roi fit promettre trois millions pour cette expédition, par le comte de Miranda.

Winter ayant tiré ces promesses du Roi, revint en Angleterre, & rendit compte de ce qu'il avoit fait, à Garnet, à Catesby, & à Tresham. Ces choses se passerent du vivant d'Elisabeth. Cette Reine étant morte sur ces entrefaites, on dépêcha en Espagne Christoffe Wright, qui étoit de la conjuration, pour presser le payement de l'argent, & l'armement dont il s'agissoit. Guillaume Stanley, Hugue Owen, & Baldwin Jesuites envoyerent aussi de Bruxelles en Espagne Gui Fawkes, chargé de lettres pour Creswell, afin qu'il tâchât de hâter l'expédition. Fawkes avoit ordre de faire sçavoir au roi Catholique, que les catholiques d'Angleterre auroient beaucoup plus à souffrir sous le regne de Jacques, que sous celui d'Elisabeth; qu'ainsi il devoit persister dans le loüable dessein qu'il avoit formé : Que les galeres de Spinola pouvoient aisément aborder & débarquer à Milford. Mais la mort de la Reine Elisabeth ayant changé la disposition des esprits dans le conseil d'Espagne, le Roi répondit qu'il ne pouvoit désormais leur accorder ce qu'ils demandoient, parce qu'il avoit envoyé une ambassade en Angleterre pour traiter de la paix avec le nouveau Roi.

Les Conjurés voyant qu'ils n'avoient rien à espérer du côté de Philippe, eurent recours aux dernières extrémités, & conçurent le plus hardi de tous les projets. Mais avant toutes choses ils voulurent armer leur propre conscience contre un crime si affreux & si noir. Leurs Théologiens décidèrent, qu'il

HENRI
IV.
1605.

HENRI
IV.
1605.

étoit au pouvoir du Pape , comme souverain juge de l'Eglise; de déposer les Rois, & de disposer de leurs couronnes: Que tous les hérétiques excommuniés de droit, l'étoient tous les ans par le Pape le jour du jeudi Saint: Que cette excommunication tomboit non-seulement sur les hérétiques déclarés, mais encore sur les hérétiques cachés, parce qu'étant censés excommuniés de droit, ils encourroient par le seul fait les peines portées contre ceux qui faisoient profession ouverte d'hérésie: Que de là il s'ensuivoit, que les Rois & tous les Princes Chrétiens, tombés dans le crime d'hérésie, pouvoient être déposés: Que dès-lors leurs sujets étoient déliés du serment de fidélité; & que quand même ils rentreroient dans le sein de l'Eglise, ils ne pouvoient même par leur conversion, recouvrer un droit qu'ils avoient perdu: Que lorsqu'on disoit que l'Eglise, cette mere commune des Chrétiens, ne fermoit jamais son sein à ceux qui y vouloient rentrer; il falloit entendre ce principe, & l'expliquer sous la condition que cette réünion à l'Eglise ne pourroit lui causer aucun danger ni aucun tort: Que ce principe étoit vrai quant à l'ame, mais non quant aux biens temporels: Que cette peine ne s'étendoit pas seulement aux Princes tombés dans l'hérésie, mais à leurs enfans que le crime de leurs peres rendoit inhabiles à succeder au thrône, parce que l'hérésie étoit une lepre & une espèce de mal héréditaire: Qu'en un mot quiconque perdoit la communion de l'Eglise Romaine, perdoit dès-lors ses Etats, qu'il étoit frappé d'anathème & proscriit, & que ni lui ni ses descendans ne pouvoient jamais être rétablis sur le thrône.

Les Conjurés après s'être intérieurement fortifiés par ces beaux raisonnemens, commencerent à prendre au dehors les mesures nécessaires pour la réussite de leurs projets. Ils s'imposèrent d'abord la loi d'un rigoureux secret auquel ils s'obligèrent par la confession & par la communion, jurant & promettant par la sainte Trinité, & par l'Eucharistie à laquelle ils étoient prêts de participer, de ne jamais révéler ni directement ni indirectement, ni par paroles, ni autrement, le dessein qu'on alloit leur communiquer, & qu'ils ne se désisteroient point du projet formé sans avoir obtenu le consentement des autres Conjurés. C'est ainsi qu'autorisés par leurs Casuistes ils s'engagerent pieusement dans une execrable entreprise, qu'ils

se représenterent comme juste, louïable & méritoire. Ils prêtèrent serment au mois de Mai entre les mains du Jesuite Jean Gerard, qui les confessa & les communia.

Les chefs de la conspiration étoient Robert Catesby, Thomas Winter, Thomas Percy parent du comte de Northumberland, Jean Wrigth avec Fawkes, dont j'ai parlé, & qu'on avoit fait venir de Flandre. Catesby, le principal auteur de cette Tragédie, étoit d'avis de ne point se proposer de se défaire de celui-ci ou de celui-là en particulier ; mais qu'il falloit en même-tems les faire périr tous du même coup. « On » peut, disoit-il, se défaire du Roi de cent manieres différentes ; » mais que nous reviendra-t-il de cette action, si nous laissons » vivre le prince de Galles & le duc d'Yorck ? Quand nous » aurons fait périr le Roi & ses enfans, nous aurons encore » un Parlement ferme, vigilant & attentif sur toutes nos démarches : nous aurons à craindre plusieurs Seigneurs du » Royaume, des hommes d'une profonde sagesse, des Mylords » puissans, tous engagés dans l'hérésie, auxquels il nous sera » impossible de résister, parce qu'ils sont eux-mêmes en état » de former un grand parti dans l'Etat. Il faut donc les attaquer tous à la fois, & réunir toutes nos forces pour cette » grande entreprise. »

Il y a à Londres un antique & respectable édifice, appelé le palais de Westminster, où s'assemblent les états du Royaume, auxquels les Anglois donnent le nom de Parlement ; mot qu'ils ont emprunté de nous. On y voit assemblés dans la Chambre haute les Evêques, les Seigneurs & les principaux Magistrats, & dans la Chambre basse, les députés des provinces, des villes, des bourgs, des villages, choisis parmi les hommes les plus sages & les plus prudens de chaque lieu. Le Roi est à la tête de cette auguste assemblée avec ses enfans mâles. Ce fut ce respectable Sénat que Catesby se proposa d'abattre d'un seul coup. Pour exécuter le noir projet qu'il méditoit depuis long-tems, il résolut de creuser une mine sous la sale de Westminster, de la remplir d'une grande quantité de poudre, & d'ensevelir sous les ruines du palais fracassé & embrasé, le Roi, les Princes de la famille Royale, & tout le Parlement.

Un jour qu'il s'entretenoit avec Percy, au sujet de la

HENRI
IV.
1605.

HENRI
IV.
1605.

conspiration, celui-ci, après s'être répandu en invectives contre le Roi, s'ôtit d'un air fougueux, qu'il n'y avoit point d'autre moyen de faire cesser les maux de la religion, que de tuer le Roi : en même-tems il s'offrit à exécuter lui-même le coup. Catesby, qui avoit plus de sang froid & de finesse que Percy, prit alors la parole, & lui dit : « A Dieu ne plaife qu'un homme dont la vie est si précieuse, s'expose témérairement & sans fruit, à un si grand danger. Il faut que notre projet s'accomplisse, sans qu'il en coûte la perte d'un homme tel que vous. » Alors il lui découvrit son dessein, lui en fit sentir tous les avantages, & lui exposa adroitement les moyens qu'il avoit imaginés pour y réussir.

Percy goûta le projet, & aussi-tôt il loitia près du palais de Westminster, une maison qui parut propre pour creuser la mine. Le Parlement qui avoit été convoqué l'année précédente, avoit été différé au mois de Février suivant. Dans cet intervalle, Thomas Bates, valet de Catesby, homme d'expédition, en qui son maître avoit une grande confiance, eut quelque soupçon de ce qui se tramoit ; ce qui fut cause qu'on jugea à propos de lui faire confidence de la conjuration. Comme il parut d'abord effrayé du projet, on le mit entre les mains du Pere Tesmond, appelé autrement Greenwel (car pour se mieux déguiser, ils avoient la plupart deux ou trois noms.) Ce Jesuite lui tourna tellement l'esprit, qu'il le persuada entierement du mérite & des avantages de cette grande entreprise, & l'encouragea à en seconder l'exécution. On en fit part dans la suite à Robert Keies, à Ambroise Rookwood & à Jean Graunt.

On commença à miner le 10 de Decembre. Aux complices de la conjuration, que j'ai nommés, on associa encore Christophle Wright & Robert Winter frere de Thomas. Le travail fut souvent discontinué & souvent repris. Enfin la mine ayant été conduite jusqu'au mur de la Salle, il survint une difficulté. Le mur étoit très-dur, & avoit environ cinq piés d'épaisseur ; en sorte que l'ouvrage ne pouvoit être achevé que de long-tems ; & néanmoins il n'y avoit plus que quelques jours jusqu'à l'ouverture du Parlement. L'opiniâtreté des travailleurs étoit venue à bout de percer la moitié du mur ; le courage ne manquoit point, mais il étoit à craindre que le tems ne manquât.

On

On apprit alors que l'assemblée du Parlement avoit été remise au mois de Septembre. Cette agréable nouvelle causa une grande joye aux Conjurés, qui desespéroient déjà du succès de leur projet ; ils ne douterent plus qu'ils n'en vinssent à bout. Mais tandis qu'ils continuoient à percer le mur, ils observerent qu'on faisoit du bruit de l'autre côté du mur. On y envoya Fawkes pour en sçavoir la cause; il rapporta qu'il y avoit une cave au-delà du mur, & que celui qui l'avoit louée étant mort, on en retiroit le charbon qu'il y avoit mis. Les Conjurés jugeant que cette cave leur seroit très-utile, engagerent Percy à la louer, comme il avoit loué la maison où ils travailloient. Ce lieu étoit en effet très-propre pour leur dessein ; car il étoit presque situé directement sous le thrône du Roi. Ils ne manquerent pas de se persuader que Dieu même leur avoit découvert cette salle, & que par un ressort secret de sa providence, il favorisoit manifestement leur entreprise. Cela se passa vers le tems de Pâques de cette année 1605.

On eut le tems de porter dans la cave la poudre qu'on avoit mise dans la maison de Catesby, vis-à-vis le palais de Westminster. On y porta d'abord vingt barils de poudre, & on les couvrit de buches & de fagots. Ensuite les Conjurés ne doutant point de la réussite, se mirent à consulter ensemble sur ce qu'on feroit après l'exécution de ce grand coup. On parla d'abord de la maniere dont on s'y prendroit pour se défaire du prince de Galles, qu'ils sçavoient ne devoir point accompagner le Roi son pere, lorsqu'il viendroit au Parlement: ils ne s'étoient pas attendus à ce contre-tems. Ils vouloient le faire périr sçachant que ce Prince étoit fort mal disposé pour les Catholiques, & ils se flatoient d'en avoir trouvé le moyen. Ils songerent ensuite aux secours d'argent qui leur seroient nécessaires, & auxquels ils crurent avoir suffisamment pourvû. On avoit aussi pris des précautions, afin que les seigneurs Catholiques, membres du Parlement, autant que cela seroit possible, ne fussent pas confondus avec les autres.

Il fut question ensuite de se ménager l'appui des Puissances étrangères ; mais comme le secret & le silence étoient nécessaires, on jugea à propos de ne leur rien demander avant que la conjuration eût éclaté, parce que ces sortes d'entreprises ne sont ordinairement approuvées que lorsqu'elles ont réussi, &

HENRI
IV.

1605.

HENRI
IV.
1605.

qu'on en juge toujours par l'événement. Les Espagnols, dirent-ils, sont ceux sur lesquels nous pouvons le plus compter : mais ils sont bien éloignés, & leurs secours sont toujours lents & tardifs. Les François sont plus proche de nous ; mais nous ne devons pas nous y fier, & leur liaison avec les Hollandois doit nous les rendre suspects. Il vaut mieux tourner nos vûes du côté de la Flandre ; c'est de ce pays dont nous tirerons plus de secours. Il fut donc résolu que Stanley seroit chargé dans la suite de ménager ces secours du côté des Pays-bas.

Pour mieux tromper, & pour faire enforte que leurs mouvemens ne donnassent aucun soupçon, ils jugerent à propos de se séparer. Les uns se retirèrent à la campagne, les autres sortirent d'Angleterre, & attendirent dans les pays étrangers que le tems destiné pour l'exécution du projet fût arrivé. Fawkes partit pour la Flandre, afin de faire part de tout à Stanley & à Owen ; & ne revint en Angleterre que sur la fin du mois d'Août. Catesby pendant ce tems-là ne fut pas oisif ; il attira dans son parti François Tresham, & Everard Digby, qui promirent de fournir de l'argent. Le premier s'engagea pour la somme de deux mille livres sterling, & le second pour 1500. Percy, liberal du bien d'autrui, promit de contribuer de tout ce qu'il pourroit prendre sur les revenus de son cousin le comte de Northumberland. Enfin on jugea à propos de mettre encore dans la cave de Westminster dix barils de poudre ; & quatre autres plus grands, dans la crainte que l'humidité du lieu n'eût corrompu celle qu'on y avoit déjà mise, & le tout fut couvert d'une grande quantité de bois & de pierres.

Cependant le tems de l'assemblée du Parlement, qui avoit encore été remise au mois de Novembre, approchoit. Les Conjurés s'assemblerent pour délibérer. Comme la princesse Elisabeth, fille ainée du Roi, faisoit son séjour dans la province de Warwick, où elle étoit élevée chés le Baron de Harington, quelques-uns d'entr'eux furent chargés de l'enlever, & de se servir pour cet effet de l'occasion d'une partie de chasse, que Digby devoit faire près de Dunchurch. Ils devoient après cela la proclamer Reine de la grande Bretagne. Les Conjurés se donnant le titre de vengeurs de la liberté publique, arrêterent entr'eux qu'ils ne se donneroient pas d'abord pour les auteurs de l'action qu'ils projettoient ; qu'ils ne feroient aucune mention

de la Religion : Qu'on tiendroit le peuple incertain : Qu'on publieroit un Edit au nom de la nouvelle Reine , pour la diminution des impositions , & qu'on promettrait encore dans la suite de plus grands soulagemens : Qu'ils tiendroient cette conduite jusqu'à ce que leur faction ayant prévalu , ils pussent venir à bout , soit par la douceur , soit par la sévérité des nouveaux Edits , de mettre le peuple dans leur parti , & de le subjuguier entierement , afin que lorsque le fait auroit été découvert avec ses circonstances , il pût paroître moins odieux ; ce qui seroit l'effet du tems & du succès. Pendant tout ce tems-là aucun des Conjurés ne s'avisa de faire reflexion , que l'action horrible qu'ils méditoient , alloit faire périr dans le palais de Westminster & aux environs une quantité d'innocens , des enfans , des Catholiques , des amis enfin à qui ils avoient les dernières obligations.

Déjà tout étoit prêt & on alloit voir enfin le dernier acte de cette horrible tragédie , lorsque par un jugement impénétrable de Dieu , un des conjurés voulant sauver un de ses amis , se perdit lui-même avec tous ses complices. Il y avoit encore dix jours jusqu'à l'ouverture du Parlement , lorsqu'un samedi sur le soir , le baron de Monteagle reçut une lettre , comme de la part d'un ami , sans pouvoir sçavoir d'où elle lui venoit , ni qui la lui avoit apportée. On lui donnoit avis par cette lettre de ne point se trouver à l'assemblée du Parlement le jour de l'ouverture , ni les deux jours suivans ; parce qu'un grand malheur menaçoit cette assemblée. L'écriture de la lettre étoit inconnue , & celui qui l'avoit écrite avoit tellement déguisé son caractère qu'on ne pouvoit la lire en certains endroits. Elle étoit sans date , sans signature , sans adresse , & conçue en termes ambigus. Monteagle , après l'avoir lûe , se trouva un peu embarrassé , il balança long-tems s'il mépriseroit cet avis , où s'il le regarderoit comme une chose sérieuse. Si le danger n'eût concerné que lui seul , il en auroit peut-être fait peu de cas , & auroit jugé que ce pourroit être une invention de quelque ennemi , pour l'épouvanter & l'empêcher de se trouver au Parlement. Mais ayant fait reflexion qu'il s'agissoit d'un danger , où la personne du Roi seroit exposée , il crût ne devoir pas mépriser l'avis , ni négliger d'en faire part aux secrétaires d'Etat.

HENRI
IV.
1605.

HENRI
IV.
1605.

Il se rendit donc au milieu de la nuit chés Robert Cecill, comte de Salisbury, premier Secretaire, & lui ayant fait voir la lettre, il lui dit la maniere dont il l'avoit reçûe, & lui avoia ingénument le peu de cas qu'il en faisoit. Cecill en jugea comme lui; il ne crut pas néanmoins devoir absolument négliger l'avis. Il fit voir la lettre aux principaux conseillers du Conseil privé, c'est-à-dire à Charle Howard amiral, comte de Nottingham, & aux comtes de Worcester & de Northampton. Après avoir délibéré sur cette affaire, quoique la lettre parut d'abord mériter peu d'attention, ils jugerent néanmoins que le plus léger indice en cette matiere ne devoit pas être négligé, surtout s'agissant de la personne du Roi, que ce danger menaçoit; & qu'on ne pouvoit à cet égard blâmer les précautions de ceux qui étoient principalement chargés de veiller à sa sûreté.

Le Roi étoit allé à Roiston pour y prendre le divertissement de la chasse; les ministres furent d'avis de ne faire aucune démarche avant d'avoir consulté sa Majesté: ils avoient, disoient-ils, souvent éprouvé la sagacité & la pénétration de ce Prince, lorsqu'il s'agissoit d'expliquer les choses les plus obscures, & de trouver le sens des paroles les plus énigmatiques. Il revint à Londres le premier de Novembre. Cecill l'ayant tiré à l'écart, lui montra la lettre dont il s'agissoit. Comme cette lettre donna lieu à une contestation entre le Roi & ses ministres, j'ai cru devoir l'insérer ici. Elle étoit conçûe en ces termes:

« Les liaisons que j'ai avec quelques-uns de vos amis, sont
 » cause que je m'interesse à vous. Si votre vie vous est chere,
 » je vous donne avis que vous ayez à chercher quelque ex-
 » cuse, pour vous dispenser de vous trouver au Parlement,
 » car Dieu concourt avec les hommes pour punir bien-tôt
 » l'impiereté de ce siècle. Ne méprifez point l'avis qu'on vous don-
 » ne; mais retirez-vous au plûtôt dans votre province, où vous
 » pourrez attendre ce grand événement sans rien risquer. Quoi-
 » qu'il ne paroisse au dehors aucun mouvement, je ne laisse
 » pas de vous donner ce conseil. Le Parlement sera frappé d'un
 » coup terrible, & ne verra point la main qui le frappera. Gar-
 » dez-vous de mépriser ce que je vous écris; l'avis peut vous
 » être utile, & ne peut vous nuire. Le danger passera en aussi
 » peu de tems que vous en mettrez à brûler cette lettre. J'es-

» pere que par la grace de Dieu, que je prie de vous prote-
 » ger, vous ferez un bon usage de ce que je vous mande. »

HENRI
 IV.
 1605.

Quoique le Roi ne fût ni timide, ni ombrageux, il comprit néanmoins, après avoir lû cette lettre, qu'elle annonçoit quelque intrigue monstrueuse, & il dit qu'il ne falloit pas négliger cet indice. Cecill au contraire prétendit que la lettre ne pouvoit avoir été écrite que par un fou. Un homme de bon sens, ajoûtoit-il, ne diroit pas au sujet d'un péril dont il auroit averti si vivement de se garantir : *Le danger passera en aussi peu de tems, que vous en mettrez à brûler cette lettre.* Un danger qui passe si promptement, n'est pas un danger fort à craindre. Le Roi au contraire, sur qui la lettre avoit fait beaucoup d'impression, faisoit attention à ces mots : *Le Parlement sera frappé d'un coup terrible, & ne verra point la main qui le frappera.* Il pesoit toutes ces paroles, & réfléchissoit profondément en se promenant dans une sale. Il lui vint alors à l'esprit, qu'il s'agissoit de poudre à canon, dont l'effet est prompt & momentanée. Le Roi persista dans cette conjecture ; Cecill de son côté, pour délivrer ce Prince de toute inquiétude, combattit toujours son sentiment, & continua de mépriser cet indice, étonné en apparence, que le Roi eût ainsi interprété la lettre d'une maniere extraordinaire, & qu'il se fût mis dans l'esprit de tels soupçons. Cependant il jugea dans le fond, qu'il ne falloit pas s'endormir sur cette affaire.

Le lendemain la chose ayant encore été agitée dans le conseil du Roi, il fut résolu de faire visiter exactement le palais de Westminster, & tous les lieux d'alentour. On chargea de ce soin le grand Chambellan, qui le lundi, veille de l'ouverture du Parlement, se rendit le soir, pour éviter le scandale, avec Monteagle, aux environs du palais de Westminster. Ils entrèrent dans la maison que Percy avoit louée, & y trouverent dans la cave une grande quantité de buches, de fagots, & de charbon. Whyneard concierge du Palais, qui accompagnoit le grand Chambellan, ayant demandé à quel dessein on avoit mis tout cela dans cette cave, ils apprirent que Percy avoit loué cette maison avec la cave, & que c'étoit lui qui avoit fait faire cet amas de bois. Le grand Chambellan ayant ensuite aperçû Fawkes qui étoit dans le coin de la cave, il demanda qui il étoit, & ce qu'il faisoit là. Celui-ci répondit qu'il étoit

HENRI
IV.
1605.

l'extrémité. Tandis qu'ils faisoient sécher de la poudre auprès du feu, une étincelle vola, & enflamma cette poudre, qui leur brûla tellement le visage, les mains, & tout le corps, qu'ils se virent la plupart hors d'état de pouvoir manier les armes; ce qui leur fit perdre entièrement courage. Catesby & Percy, qui étoient les plus braves d'entre eux, s'étant retirés avec Thomas Winter, dans un coin du château, furent tués à coups de mousquet: Winter blessé fut pris. Les deux Wri Roth perdirent la vie: Graunt, Digby, Roockwood, & Bates furent faits prisonniers. Tresham se cacha vainement dans Londres, changeant tous les jours de demeure; à la fin il fut arrêté. Robert Winter & Litleton, ayant erré long-temps dans les bois, tomberent enfin entre les mains de ceux qui les cherchoient. Tous furent conduits à la Tour de Londres.

Ayant été interrogés, sans subir la question, (car le seul Fawkes fut appliqué à une question peu rude) ils déclarerent chacun en particulier les faits, tels que je les viens d'exposer, & ne chargerent presqu'aucun Prêtre ou Religieux. Plusieurs ont crû que la raison de leur silence à cet égard étoit, qu'ils avoient tous fait serment de n'accuser aucun Ecclésiastique, en cas qu'ils fussent arrêtés. François Tresham nomma néanmoins de lui-même Henri Garnet; mais avant de mourir dans la prison, par l'avis de sa femme, il écrivit une lettre au comte de Salisburi, pour excuser la déclaration qu'il avoit faite mal-à-propos, & sans y penser, assurant par serment, que le Pere Garnet n'étoit point coupable. Mais il joignit à cette retractation un mensonge des plus grossiers, en disant, que depuis seize ans il n'avoit point vû ce Jésuite. Garnet néanmoins déclara dans la suite dans son interrogatoire, qu'il lui avoit parlé souvent, & long-tems depuis six mois.

Digby avoia la chose, telle qu'elle étoit; & pour s'excuser d'être entré dans un si affreux complot, dont il connoissoit, disoit-il, & dont il détestoit la noirceur, il déclara, que ce qui l'y avoit engagé étoit l'espérance qu'on avoit donnée aux Catholiques, que le nouveau Roi, à son avènement à la Couronne, leur accorderoit la liberté de conscience, & l'exercice public de leur Religion, avec certains tempéramens: Que cela leur ayant été refusé, leur triste situation les avoit portés à former témérairement ce pernicieux complot. Les comtes de Northampton

Northampton & de Salisbury, qui étoient ses juges, avec les comtes de Nottingham, de Suffolck, de Worcester & de Devon-Shire, lui repliquerent, que jamais Sa Majesté n'avoit promis ni donné lieu d'espérer, qu'il accorderoit cette liberté de conscience; mais que les factieux avoient exprès semé ce bruit, pour avoir un prétexte d'exciter des troubles dans l'Etat, & se préparer une excuse.

HENRI
IV.
1605.

Les conjurés, atteints & convaincus du crime de haute trahison, furent tous punis du supplice destiné à ces sortes de crimes, suivant les loix du Royaume. Everard Digby, Robert Winter, Jean Graunt, & Thomas Bates, furent exécutés à Londres sur la fin de Janvier, près de la porte occidentale de la grande église de saint Paul. Le lendemain Thomas Winter, Robert Roockwood, Robert Keies, & Gui Fawkes, qui avoient confessé avoir mis la main à la mine, furent exécutés dans la place du vieux Palais, près de la sale de Westminster, où le Parlement a coûtume de s'assembler.

Plusieurs furent bannis, ou obligés de sortir d'eux-mêmes d'Angleterre. Dominique de Vic, gouverneur de Calais, par ordre du Roi les reçut bien. De Vic leur ayant dit, qu'il plaignoit leur sort, & celui de leurs associés; & ayant ensuite ajouté, afin de les consoler, que pour la patrie qu'ils avoient perdue, la bonté du Roileur en donnoit une autre; un d'eux répondit ainsi: « Nous regrettons peu notre patrie: les hon-
» nêtes gens la trouvent partout où ils sont bien. Ce qui cause
» nos regrets, est de n'avoir pû réussir dans le grand & salu-
» taire projet, que nous avons formé. » De Vic fut si surpris & si indigné de ce discours affreux, que peu s'en fallut qu'il ne fit jeter à la mer un homme, qui avoit le front de faire gloire d'un complot horrible, généralement condamné & détesté. C'est ce que j'ai appris de de Vic même, mon ancien ami, lorsque quelques jours avant de nous quitter, il vint me rendre visite, accompagné de Delbene.

La découverte de la conspiration causa une grande joye en Angleterre. Elle donna lieu au Roi de faire un discours éloquent à l'ouverture du Parlement, il dit: Que Dieu avoit fait éclater sa miséricorde d'une maniere admirable sur lui, sur sa famille, & sur tout le Royaume, & il le fit voir en relevant toutes les circonstances de la dernière conjuration. Il ajouta

HENRI
IV.
1605.

avec beaucoup d'équité, que tous ceux qui suivoient l'ancienne Religion, n'avoient pas trempé dans ce détestable complot, & qu'il ne falloit pas le leur imputer : Qu'il y en avoit un grand nombre parmi eux, qui, quoique plongés dans les ténèbres du Papisme, (ce furent ses termes) avoient néanmoins conservé les sentimens de respect & de soumission à l'égard de leurs Princes, & qui observoient tous les devoirs du vrai Chrétien & du sujet fidèle : Qu'il avoit aussi à leur égard des sentimens favorables : Qu'il détestoit & jugeoit digne de punition la doctrine des Puritains, qui prétendoient qu'aucun Papisste ne pouvoit être sauvé : Qu'il étoit aussi de son équité & de sa prudence de déclarer, qu'aucun Prince étranger, aucune République, ni aucun de leurs Ministres ou de leurs Agens, n'avoit eu part à la conjuration, & qu'on ne pouvoit avoir à leur égard le moindre soupçon : Qu'il avoit pour ces Puissances une estime sincère, & qu'il pensoit à leur sujet, comme il souhaitoit qu'ils pensassent par rapport à lui : Qu'il vouloit donc, & ordonnoit, que lorsque dans cette assemblée du Parlement on parleroit de la conjuration, on ne fit mention de ces Puissances qu'en termes honorables.

Le Roi, par ces paroles, avoit en vûe les Espagnols, avec qui il avoit fait depuis peu un traité de paix, qu'il souhaitoit observer, & auxquels il ne voulut pas donner le moindre sujet de soupçonner qu'il fut indisposé à leur égard. Il ajouta, avec beaucoup de noblesse & de grandeur d'ame, qu'il vouloit que chacun sçût, que se croyant assuré de la protection de Dieu, il n'avoit été aucunement émû de la conspiration : qu'il voudroit que son cœur fût transparent, & que tout le peuple pût pénétrer le fond de son ame.

Au reste, comme il étoit nécessaire, pour l'exemple & pour la sûreté publique, de punir sévèrement les auteurs & les complices d'une si noire conspiration, & que d'ailleurs, il y avoit lieu de soupçonner par certaines lettres, par les réponses des coupables, & par la procédure en général, que Gerard, dit Broeck, Henri Garnet, Oswald Tesmond, dit Greenwel, avoient été ou complices, ou auteurs de la conjuration, on publia contr'eux un édit le 15 de Janvier, par lequel on promettoit une récompense, à ceux qui les dénonceroient en justice, ou qui les arrêteroient; & on défendoit sous de grandes

peines à qui que ce fût , de recevoir dans sa maison aucun des dénommés dans l'édit , de fournir à leur subsistance , de les cacher , ou de rien faire pour empêcher ces hommes atteints d'un crime si énorme , d'être arrêtés. On en fit une recherche très-exacte ; enfin , Henri Garnet & son valet , avec Hall , furent trouvés & arrêtés chés un Catholique , nommé Abington : on les conduisit à Londres , où ils furent enfermés dans la Tour. Le malheureux valet , pour n'être pas obligé de déposer contre ses maîtres , ou poussé par le désespoir , se tua lui-même dans la prison ; il se servit d'un coôteau sans pointe , (car il ne lui étoit pas permis d'en avoir un qui fût pointu) pour se couper le ventre , & en faire sortir tous ses boyaux. On voulut le guérir , mais avant qu'il pût subir l'interrogatoire , il mourut.

Garnet Jesuite fut bien traité dans sa prison , comme il le dit lui-même publiquement dans la suite. D'abord il nia tout : or comme il n'y avoit pas lieu d'espérer qu'il voulût rien avouer de lui-même , & que d'ailleurs le Roi , de peur de se rendre odieux , ne vouloit pas qu'on l'appliquât à la question , on résolut de lui tendre un piège , & de le forcer à répondre sur plusieurs articles , & à donner de plus grands éclaircissemens sur d'autres. On suborna un homme , qui par ses plaintes au sujet du Roi & de ses ministres , & par ses gémissemens sur l'état déplorable de la religion Catholique en Angleterre , vint à bout de faire croire à Garnet qu'il étoit un Catholique zélé , & qui par ce moyen gagna entierement son amitié & sa confiance.

Le Jesuite lui donna une lettre , pour la rendre à une femme de qualité , qui étoit prisonniere , & qui avoit nourri sa famille à White-Webe & ailleurs , & qui recevoit chés-elle tous ceux que ce Pere lui recommandoit. Il mandoit succinctement à cette Dame , les choses qu'il avoit avouées dans l'interrogatoire , & celles sur lesquelles on ne l'avoit point encore interrogé. Il lui prescrivoit en même-tems la maniere dont elle pouvoit se défendre sur certains articles , & en taire d'autres. Il écrivit aussi à Roockwood ; c'étoit un Prêtre qui étoit détenu dans une autre prison. La lettre ne contenoit que des choses ordinaires que tout le monde pouvoit lire ; mais il y avoit des marges fort larges des deux côtés , sur lesquelles il

HENRI
IV.
1605.

HENRI
IV.
1605.

avoit écrit avec du jus de citron des choses secrètes & niant hardiment tout ce qu'il avoit confessé devant les Seigneurs qui l'avoient interrogé. Au sujet de son voyage en Espagne, il disoit que le Roi le lui avoit pardonné ; & à l'égard de la dernière affaire, il assûroit qu'il s'en tireroit aisément, parce qu'il sçavoit qu'il n'y avoit point contre lui des preuves suffisantes : en cas qu'il lui arrivât de succomber ; il s'appliquoit avec un orgueil indécent, ces paroles qui ne conviennent qu'au Sauveur du monde : *Il est nécessaire qu'un homme meure pour le peuple.* Les ministres du Roi, à qui ces deux lettres furent portées, soupçonant quelque chose approcherent la dernière du feu, & aussitôt les caractères des marges commencerent à paroître.

Garnet qui prenoit de jour en jour plus de confiance dans son garde, lui dit un jour qu'il auroit bien envie d'avoir un entretien avec Hall¹. Le garde lui promit de le satisfaire ; il les conduisit l'un & l'autre dans un endroit, où ils pouvoient s'entendre aisément, & où, de peur qu'ils ne se doutassent de la trahison, ils pouvoient le voir l'un & l'autre. Il avoit caché dans ce même lieu deux personnes dont le témoignage pût faire foi. Les deux prisonniers n'ayant les yeux que sur le garde qui s'étoit éloigné pour les laisser parler librement, commencerent à se dire l'un à l'autre ce qu'ils avoient avoué dans leur interrogatoire, les choses sur lesquelles ils n'avoient pas encore été interrogés, les défaites & les subterfuges qu'ils employeroient sur chaque article, & autres choses de cette nature. Les deux témoins cachés écoutèrent fort attentivement cet entretien, & après l'avoir réduit par écrit, ils le remirent entre les mains des ministres d'Etat.

Les deux prisonniers furent le lendemain interrogés séparément par les Commissaires. On leur objecta à chacun en particulier les choses qu'ils avoient dit la veille. Garnet se persuadant que les objections qu'on lui faisoit n'étoient fondées que sur des conjectures, nia constamment les faits, & jura même par son caractère de Prêtre, qu'ils étoient faux. Mais Hall ayant avoué ces faits, Garnet fut enfin obligé d'en convenir.

¹ Autre Jésuite prisonnier pour cette conspiration. C'est le même qu'Oldo-
corne. Ces deux noms qu'il portoit

font cause que Mezerai en a fait deux
hommes. Il fut pendu le 17 Avril
1606.

Il demanda pardon aux Commissaires de ne les avoir pas avoués d'abord, & tâcha par des interprétations forcées, & par des équivoques, d'excuser & de pallier ce qu'il avoit assuré & même juré. Il promit de déclarer tout de formais avec ingénuité, & ajoûta que s'il avoit nié jusqu'ici les faits avec tant d'assurance, c'est qu'il sçavoit, qu'excepté un seul homme (il entendoit Greenwel) personne ne pouvoit le convaincre d'avoir eu la moindre part à la dernière conjuration. Mais que se voyant à présent confondu par une nuée de témoins, il ne vouloit plus tergiverser : Qu'il avoit que depuis cinq mois Greenwel lui avoit confié tout le secret de la conspiration : Qu'à la vérité Catesby lui avoit dit auparavant, en général, que les Catholiques d'Angleterre avoient formé un grand projet, qui intéressoit la Religion, & qu'il lui avoit demandé, si ce seroit un péché d'être cause que les bons fussent enveloppés dans la ruine des méchans : Que comme le Pape lui avoit expressément ordonné de ne se mêler d'aucune conspiration, il n'avoit point voulu en sçavoir davantage. Il avoit qu'il avoit fait des prières pour le succès de la grande affaire, & qu'il avoit recité à cette intention l'hymne ordinaire de l'Eglise¹ ; mais qu'il n'avoit alors autre chose dans la pensée, que de prier Dieu, que dans le Parlement prochain on ne fit point de nouvelles loix contre les Recusans. C'est ainsi qu'on appelloit en Angleterre ceux qui se tenant dans leurs maisons y vivoient en liberté, & refusoient de se trouver aux assemblées des Protestans dans les Eglises.

Garnet, après avoir été interrogé vingt fois depuis le 13 de Février jusqu'au 26 de Mars, comparut enfin deux jours après devant la cour de Justice de Londres. Là le chevalier Jean Croke exposa les accusations intentées contre le Jesuite ; & le chevalier Edouard Coke, comme Procureur général, fit un long discours sur tous ces griefs. Garnet, après avoir parlé un peu de tems pour se justifier, & sur-tout pour excuser ses équivoques, fut interrogé & pressé vivement par le comte de Salisbury* & par les autres juges. Enfin le comte de Northampton prononça contre lui un long discours, dans lequel il s'étendit beaucoup sur le droit que les Papes prétendent avoir de déposer les Rois, & sur le chapitre *Nos sanctorum*, qui étoit,

HENRI
IV.
1605.

* Cecil.

¹ Apparemment le *Veni Creator*.

HENRI
IV.
1605.

disoit-il , le fondement de la dernière conjuration , & de tous les complots semblables des sujets contre leurs souverains.

Enfin la sentence fut prononcée par le grand juge criminel d'Angleterre , portant que le nommé Garnet seroit traîné au supplice, pendu , & auroit le ventre fendu , selon la coutume.

Tout ce que ce Jésuite alléguoit pour sa défense , étoit , que quoiqu'il eût oui parler en général de la conjuration , par certains bruits qui étoient venus jusqu'à lui , il n'en avoit néanmoins appris les particularités & le détail du plan, que par Greenwel , qui le lui avoit dit en confession ; ce qui l'obligeoit à ne le révéler jamais à qui que ce fût : Qu'il avoit néanmoins averti Greenwel de se désister d'une entreprise , qu'il desapprouvoit lui-même , & d'empêcher les autres de l'exécuter , en leur représentant que ce projet blessoit la conscience. Le comte de Salisbury prit alors la parole. « Si vous desapprouviés la conjuration , dit-il à Garnet , pourquoi donniés-vous l'absolution à Greenwel avant qu'il vous eût témoigné qu'il détestoit sincèrement ce crime , qu'il s'en repentoit , & qu'il vouloit en faire pénitence ? » D'ailleurs ayant appris de Catesby , hors du sceau de la confession , la conjuration en général , ne devoit-il pas alors révéler ce qu'il sçavoit , s'il étoit vrai que ce projet lui eût fait tant d'horreur , comme il le disoit ?

Il y avoit encore plusieurs autres charges contre lui. Parmi les choses qu'il avoit dans un mémoire qu'il avoit écrit lui-même , & envoyé au Roi , il disoit que Greenwel lui avoit déclaré la conjuration , non comme un péché , mais comme un simple fait dont il avoit connoissance , & par forme de consultation : Que Catesby & Greenwel étoient venus le trouver pour lui demander son avis sur cette affaire , & pour en délibérer ensemble : Que Tesmond (Greenwel portoit alors ce nom) & lui avoient eu de longs entretiens à ce sujet dans le comté d'Essex : Que Greenwel lui ayant demandé qui seroit le protecteur ou regent du Royaume , après le succès de leur entreprise , il avoit répondu qu'il ne falloit rien décider sur cela , jusqu'à ce qu'elle eût réussi. On lui rappella toutes ces choses qui prouvoient manifestement qu'il avoit eu connoissance de la conjuration par une autre voye que par celle de la confession. Garnet ne répondit à cela autre chose , si-non que tout ce qu'il avoit signé étoit véritable.

Il fut conduit au supplice le 3 de Mai, jour de la fête de l'invention de la Sainte Croix, ce qui fit dire à ce Religieux, que ce jour étoit enfin destiné pour faire cesser toutes les croix qu'il avoit eûes pendant sa vie ; il ajoûta que personne n'ignoroit la cause de son supplice : Qu'il étoit criminel à l'égard du Roi pour s'être tû, qu'il en étoit fâché, & qu'il en demandoit pardon à sa Majesté : Que le complot formé contre elle & contre l'Etat étoit un dessein barbare & meurtrier, & que s'il eût réüssi, il en auroit eu un chagrin extrême, & l'auroit détesté sincèrement : Que la mort qu'il alloit souffrir lui faisoit bien moins de peine, que de penser que les Catholiques avoient formé une entreprise si monstrueuse & si criminelle.

Il dit ensuite beaucoup de choses pour justifier Anne Vaulz ; qui étoit actuellement en prison, & qui étoit fort suspecte par rapport à lui. Comme on lui reprocha d'avoir reçu certains Brefs du Pape du tems de la reine Elizabeth, par lesquels on exhortoit lui & tous les Seigneurs Catholiques d'Angleterre, en cas que cette misérable femme (c'est ainsi qu'ils appelloient la Reine) vînt à mourir, d'exclure de la succession au trône, malgré le droit de la naissance, tout Prince qui ne seroit pas disposé à tolérer, & même à protéger la Religion Catholique ; il répondit que depuis que Jacque I étoit monté sur le trône, il avoit brûlé ces brefs. Henri de Montacut * l'ayant pressé sur cet article il le renvoya aux aveux qu'il avoit faits & signés.

HENRI
IV.
1605.

On l'accusoit encore d'avoir envoyé depuis quelque tems à Rome Edmond Baynham qui ne devoit revenir en Angleterre qu'après l'exécution du projet. Il répondit que ce n'étoit point au sujet de cette affaire qu'il l'avoit envoyé à Rome, mais pour représenter à sa Sainteté la situation déplorable du royaume d'Angleterre, & le consulter par rapport à la conduite que les Catholiques devoient tenir, & sur cela encore il renvoyoit aux aveux qu'il avoit faits.

Il se mit ensuite à genoux sur l'échafaut, pour prier Dieu ; mais faisant paroître beaucoup de distractions, & tournant les yeux de tous côtés, d'une manière qui marquoit qu'il avoit beaucoup de regret à la vie, & qu'il se flattoit que la bonté du Roi lui pardonneroit. Montacut lui dit alors nettement, qu'il n'avoit rien à espérer, & qu'il ne devoit songer qu'à mourir. Il ajoûta que s'il avoit quelque chose à dire, qui pût

* ou Montaigu.

HENRI
IV.
1605.

intéresser le Roi & l'Etat, il ne tardât point à le déclarer, parce que ce n'étoit plus le tems d'user d'équivoques. Garnet répondit avec émotion, qu'il sçavoit bien que dans la situation où il se trouvoit, les équivoques ne convenoient point: Qu'il avoit autrefois enseigné, quand, & jusqu'à quel point il étoit permis de les employer: Que pour le présent il ne s'en feroit point, & qu'il ne sçavoit rien de plus que ce qu'il avoit confessé. Il s'excusa ensuite de n'avoir pas d'abord dit la vérité devant les Seigneurs qui le jugeoient: Qu'il en avoit usé ainsi, parce qu'il ne croyoit pas qu'on eût contre lui les indices & les preuves qu'on avoit, & qu'on avoit depuis fait paroître: Que dès qu'on lui avoit produit ces preuves, il avoit cru qu'il lui étoit alors plus honorable d'avouer tout, qu'il ne l'eût été de le faire d'abord.

Il dit ensuite beaucoup de choses pour la décharge du Pere Greenwel, & protesta, que si ce Jesuite n'étoit pas en lieu de sûreté, & hors de tout danger, il n'auroit jamais rien dit contre son cher confrere, par rapport à la conspiration. Puis il pria qu'à son occasion, on ne traitât pas plus durement les Catholiques d'Angleterre: il fit ensuite le signe de la croix, & recommanda son ame à Dieu; aussi-tôt le bourreau retira l'échelle, & il demeura pendu à la potence; où il expira.

André Eudaimon-Joannes Jesuite natif de Candie a publié son apologie, pour réponse au livre d'Edouard Coke, intitulé, *Actio Proditoria*. Cette apologie parut quatre ans après le supplice de Garnet, approuvée par Claude Aquaviva Général de la Societé des Jesuites. L'auteur de cet écrit y soutient & explique la doctrine des Equivoques, & s'appuye de l'autorité de l'Ecriture, des Peres, des Scholastiques, & sur-tout des Thomistes: il s'étend sur la nécessité & la matiere du secret de la Confession. Il réfute ensuite tous les chefs d'accusation intentés contre Garnet, & répond au discours du comte de Northampton: enfin il tâche de faire voir que ce Jesuite n'avoit jamais eu aucune connoissance de la Conjuraton, que par la voie de la Confession, & qu'il avoit toujours été très-éloigné de tremper dans aucun complot. Il releve ensuite le courage & la fermeté que ce Jesuite fit paroître sur le point de subir le supplice, & ajoute beaucoup de choses à ce qui est contenu dans le procès.

Enfin

Enfin il termine son ouvrage par l'histoire mémorable d'un épic de blé, sur lequel le visage du Pere Garnet étoit représenté au naturel, ce qui, selon lui, embarassa beaucoup ses ennemis. Tandis que le boureux lui fendoit le ventre, quelques gouttes de son sang tomberent sur de la paille, qui avoit été apportée en cet endroit, pour allumer du feu. Jean Wilkinson, qui étoit présent au supplice, voulant avoir quelques reliques du Pere Garnet, emporta chés lui un épic qui étoit teint de son sang, & le déposa chés une femme de condition, qui l'enferma avec beaucoup de dévotion dans un vase de cristal. On vit ensuite avec un grand étonnement, que le sang qui étoit sur cette paille représentoit le visage de Garnet. Le miracle fut publié de tous côtés par les uns, & vivement contesté par les autres, qui dirent qu'il n'étoit pas surprenant qu'un Anglois, élevé en Flandre parmi les exilés d'Angleterre, qui s'étoit formé à Rome aux ruses Italiennes, qui étoit revenu dans sa patrie pour y tramer des conspirations, qui ne respirant que la vengeance, avoit été toute sa vie alteré du sang de ses compatriotes, eût mérité d'être après sa mort peint avec du sang. Tant on est porté dans ces tems de dispute & d'aigreur, à interpréter en mauvaise part, & à tourner contre ceux qu'on veut rendre célèbres, les merveilles mêmes qu'on leur attribue.

Tel fut le succès d'une conjuration, la plus singulière & la plus étonnante dont on ait jamais ouï parler; soit qu'on la considère par rapport à la hardiesse du projet, soit qu'on la regarde du côté de l'inhumanité & de la cruauté qui devoit accompagner l'exécution. On avoit souvent ouï dire, que des Princes avoient été assassinés, & qu'il s'étoit formé des complots contre des Républiques; mais ni aucun pays, ni aucun siècle, n'avoient jamais produit jusqu'alors une conjuration de cette espèce; entreprise téméraire & monstrueuse, par laquelle un Roi, une Reine, toute une famille royale, tous les Etats du Royaume assemblés, que dis-je, tout un Royaume entier, avec un nombre infini de personnes innocentes, devoient être immolés à la fureur d'un petit nombre de fanatiques, & périr tous en un instant. Heureusement ce projet, abhorré & détesté hautement par le parti même en faveur duquel il avoit été tramé; ce projet excécrable, médité si long-tems, & conduit

HENRI
IV.
1605.

HENRI
IV.
 1605.

avec tant de prévoyance, échoïa sur le point d'être exécuté & ce monstre fut étouffé, lorsqu'il étoit prêt d'éclorre.

Peu de tems après Isaac Casaubon, étant allé en Angleterre, & ne pensant à rien moins qu'à se mêler de cette affaire, reçut l'Apologie du Pere Garnet & la montra au Roi. Il écrivit en même-tems une lettre éloquente au Pere Fronton du Duc Jesuite, où il prouvoit que Garnet avoit eu connoissance de la conjuration des Poudres, par d'autres voies que celle de la Confession : il tiroit ses preuves des aveux que ce Jesuite avoit faits, & de la déclaration signée de sa main. Il combattoit ensuite la doctrine des Equivoques soutenue par le Pere Eudaimon-Joannes ; & faisoit voir qu'elle étoit pernicieuse à la société civile. Eudaimon-Joannes, & non Fronton du Duc, répondit à cet écrit par un torrent d'injures.

On peut admirer ici la sagesse profonde & impénétrable du très-Haut, qui conduit toutes les choses de ce monde. On vit alors dans le même-tems éclorre deux fameuses conjurations dans des contrées très-éloignées les unes des autres. Je ne parle point de celles qui éclaterent en France. L'une de ces deux conjurations, qui avoit pour but de faire périr un Roi, & avec lui un ancien Royaume, sur lequel il regnoit par un droit légitime, fut heureusement découverte & prévenue par une grace spéciale de la bonté divine ; & les Conjurés furent ou tués, ou punis du supplice infâme qu'ils méritoient. La seconde de ces Conjurations, formée pour déthrôner l'héritier nouveau & incertain d'un des plus grands Empires de l'Univers, par un rigoureux jugement de Dieu, eut un succès heureux, & l'auteur de cette célèbre conjuration fut couronné. C'est ce que nous allons raconter.

Suite des
 affaires de
 Moscovic.

L'épouse destinée au Czar, l'ambassadeur de Moscovic, le pere & l'oncle de la Czarine future, avec toutes les femmes de sa suite, s'avançoient lentement vers Moscow. Un grand nombre de personnes avoient voulu accompagner la Princesse, par le désir de voir ces provinces éloignées, & d'être les témoins de la magnificence & des richesses de la Cour de Russie, qui devoient éclater à l'occasion de ces noces. Plusieurs marchands Allemands & Italiens se rendirent aussi à Moscow, dans la vûe d'y faire quelque gain. Mais ils furent bien trompés

dans leurs esperances : plusieurs périrent au milieu de ces joies publiques, & il n'y en eut qu'un petit nombre qui pût échapper sans avoir fait des pertes considérables. Leur voyage fut si long, qu'étant partis au commencement de Janvier de cette année, ils n'arriverent à Moscov que le 26 d'Avril ; & ils périrent la plûpart, quelques jours avant qu'ils pussent se rassembler.

Sept jours après l'arrivée de la future Czarine, Pierre Busmani qui étoit fort puissant à la Cour, vint au-devant d'elle, suivi d'un grand nombre de courtisans & de Boïares. Il la conduisit dans une cour du Palais, où elle fut saluée par un concert de toute sorte d'instrumens de musique, & ensuite reçûe par le Czar avec de grandes marques d'amitié. Toutes les Dames & toutes les Demoiselles de la premiere condition, vintent en même tems la saluer : puis, suivant l'usage du pays, après avoir demeuré quelque tems dans cette cour, elle fut conduite à un Monastere, où la mere du Czar faisoit son séjour, pour y rester jusqu'à la célébration des nôces.

Quatre jours après, lorsque tout fut prêt pour cette cérémonie, la Czarine fut conduite dans un appartement du Palais, magnifiquement meublé. Le lendemain, après l'office des Vêpres, le mariage fut célébré par le Patriarche de Russie : en même-tems elle fut couronnée solennellement. On portoit devant le Czar le sceptre, le globe & l'épée, comme devant un Empereur (car le Czar en prend le titre) on portoit aussi sur un couffin de soye rouge la couronne qu'on devoit mettre sur la tête de la Czarine. Les murailles de l'Eglise étoient couvertes de tapisseries magnifiques de la même couleur, avec des franges d'or. Après la cérémonie le Czar & la Czarine ayant chacun une couronne sur la tête, furent reconduits au Palais au son de mille instrumens, & au bruit des tambours, des timbales & des trompettes. Quoique la premiere nuit de ces nôces se passât à l'ordinaire, dans le plaisir & dans la joye, Démetrius n'étoit pas néanmoins exempt de soins & d'inquietudes. La conspiration qui se tramoit depuis six mois, & qui étoit prête d'éclater, l'effrayoit : pour s'y opposer il eut recours aux forces étrangères.

Dès le commencement de son regne il avoit composé sa garde de soldats Allemands qu'il avoit amenés de Pologne. Les

HENRI
IV.
1605.

Mariage de
Demetrius.

HENRI
IV.
1605.

Moscovites en murmurerent, & se plainquirent que leur Empereur se fiât davantage aux étrangers qu'à ses propres sujets. Ils disoient que cette conduite étoit sans exemple : en effet aucun de ses prédécesseurs n'avoit eu de garde étrangere. Ces plaintes & ces murmures furent cause qu'il renvoya fort imprudemment, non seulement ses gardes, mais encore tous les foldars étrangers qu'il avoit. Il crut par là plaire aux Russiens, & gagner leur affection. Mais ces troupes étrangères ainsi congédiées, voulurent se venger du peu de reconnoissance qu'on avoit de leurs services ; elles se rendirent sur les frontières de l'Empire avec les Polonois, qui avoient aussi été renvoyés, ravagèrent le pays, & y commirent des désordres inouis : ce qui acheva de soulever tous les Russiens.

Parmi les Seigneurs du pays il y en avoit plusieurs qui révoquoient en doute la naissance de Demetrius, qui n'approuvoient ni sa conduite, ni sa maniere de vivre, & qui étoient indignés de l'affection qu'il témoignoit pour les étrangers, & sur-tout pour les Polonois. Ces Seigneurs mécontents indisposoient les esprits du peuple & les excitoient à la révolte. Il se faisoit tous les jours des assemblées séditieuses, qu'on voulut en vain empêcher, en punissant les coupables. On employa contre eux le foïet, l'exil, la proscription, les supplices même & la mort ; mais tout cela fut inutile, & ne servit qu'à aigrir davantage les esprits, qui enfin se porterent à une révolte ouverte.

Demetrius commença alors à se repentir de s'être défait de ses troupes étrangères. En conséquence il se forma une nouvelle garde de Livoniens & d'Allemands, auxquels il ajouta trois compagnies de cent hommes, François, Anglois, & Ecoffois. Celui qui commandoit les François, qui avoient pour armes des pertuisannes, s'appelloit Jacques Margeret, de Franche-Comté, que nous avons vû depuis en France. Leur uniforme étoit un habit de velours brodé d'or. Le capitaine des Anglois étoit Matthias Cnotsen ; & celui des Ecoffois Albert Lanti. Leurs armes étoient des halebardes ; ils étoient vêtus les jours de fêtes de velours rouge cramoisi, & les autres jours de drap rouge. Ils avoient tous une haute paye à proportion de leur grade, ou de leur condition : mais cette garde étrangere n'étoit qu'un foible appui, & une ressource tardive

contre la révolte générale prête à éclater.

Peu de tems auparavant il arriva un Ambassadeur de Pologne , nommé Alexandre Gofenski Corvini , chargé de présens considérables , & précieux , & d'une lettre du Roi de Pologne pour le Czar ; mais parce que les titres d'Empereur & de Monarque n'étoient point sur l'adresse de la lettre , elle ne fut ni reçue , ni ouverte. L'Ambassadeur , pour justifier cette omission , dit quelques paroles qui piquerent extrêmement les Moscovites. « Que votre Prince , leur dit-il , marche contre l'Empereur des Turcs , & lui enleve son titre. » Demetrius jugea néanmoins à propos de dissimuler , ayant des obligations essentielles aux Polonois , & attendant d'eux dans la suite des secours , dont il ne croyoit pas se pouvoir passer.

Les jours qui suivirent les nocés du Czar & de la Czarine , se passerent dans les spectacles & les divertissemens. Le jour destiné pour recevoir les présens des Marchands , suivant l'usage de la nation , fut un Samedi , qui étoit cette année une très-grande fête en Moscovie , que la superstition rend plus solennelle même que celle de Pâques. Les peuples déjà indisposés contre leur Prince , furent encore très-scandalisés de voir ce jour-là , leur Empereur & leur Impératrice la couronne en tête , recevoir les présens nuptiaux , manger publiquement , & donner un festin magnifique. L'ambassadeur de Pologne déclara , que s'il ne mangeoit pas à la table de sa majesté Czarienne , honneur qu'on avoit fait à Cracovie à l'ambassadeur de Russie , il ne se trouveroit point au festin. Les Moscovites s'y opposerent d'abord ; mais le Czar y consentit enfin. Au reste , ce festin fut accompagné de scenes défagréables , & les Conviés furent même sur le point d'en venir aux mains ; parce que les Polonois traiterent les Moscovites , comme des hommes qu'ils avoient vaincus & subjugués , & leur firent plusieurs insultes.

Le lendemain on porta différens mets du festin dans des plats de vermeil , à ceux , qui la veille avoient fait des présens au Czar ; mais de peur que quelqu'un ne s'imaginât que c'étoit une compensation du présent qu'ils avoient fait , en donnant le mets , on eut soin de retirer le plat. On n'entendit durant plusieurs jours que bruit de trompettes & de timbales , & que décharges de canons : on donna aussi la représentation

HENRI
IV.
1605.

d'un siège ; on avoit construit à cet effet un château de bois.

HENRI
IV.

1605.

Conjuration
contre Demetrius.

Cependant la conjuration formée avant l'arrivée de la Czarine , commençoit à faire de grands progrès , & à se déclarer affés ouvertement. Les Moscovites , qui vouloient profiter des dépouilles des Polonois , en avoient jusqu'alors suspendu l'exécution , se tenant si assurés du succès , qu'ils n'avoient aucune crainte que ce délai ne leur portât préjudice. Demetrius qui commença alors à trembler , avertit les Polonois de prendre garde à eux : en même tems il rassembla autour de lui tous ses nouveaux gardes.

Lorsqu'on vit les Moscovites & les Polonois faire des préparatifs , on s'imagina bien d'abord que les uns & les autres se battoient , mais on ne crut point qu'on attaqueroit le Prince. Enfin , le Vendredi suivant , vers le soir , les Boïares donnerent ordre au peuple de se mettre le lendemain sous les armes. Cependant la Czarine se croyoit en sûreté , & n'appréhendoit rien : elle avoit même donné ses ordres , pour un grand festin , qui devoit se faire le Dimanche suivant.

Les conjurés jugeant qu'il n'y avoit plus à différer , s'assemblerent le Samedi 17 Mai , de très-grand matin , & une grande quantité de Noblesse & de peuple se joignit à eux. Alors ils s'écrierent tous confusément , qu'il falloit massacrer Demetrius & tous les Polonois. Aussi-tôt ils investirent , assiégèrent , & pillèrent les maisons de ceux-ci , & firent main-basse sur tous ceux qu'ils y rencontrèrent. D'autres , pendant ce tems-là , coururent au Palais du Czar , qui n'avoit alors que peu de gardes autour de lui , comme si le retardement des conjurés , qui avoit en quelque sorte augmenté leur ardeur , eût rendu ce Prince plus négligent sur les précautions qu'il devoit prendre : il ne parut même aucun des Officiers de ses gardes. Margeret étoit alors malade , comme il me l'a dit lui-même depuis ; & bien lui en prit. L'attaque fut si vive , & les Moscovites étoient si furieux , que la plupart de ceux du pays qui étoient vêtus à la Polonoise , étant pris pour des Polonois , furent égorgés. Quelques gardes du Palais coururent aux armes , mais ils les mirent bas presque aussi-tôt. Pierre Busmani s'éveilla au bruit , & courut à demi nud au-devant des séditeux ; un de ses domestiques se jeta alors sur lui , & le poignarda.

Zehuiski , qui étoit à la tête des conjurés , tenant d'une

Massacre des
Polonois à
Moscow.

main une croix, & de l'autre une épée nuë, ordonna qu'on sonnât la grosse cloche, comme s'il y eût eu un incendie dans la ville. Son but étoit que cette cloche réveillât Demetrius, & qu'il sortît de son appartement. Cependant on fit courir le bruit parmi le peuple, que les Polonois avoient pris les armes pour faire main-basse sur les Moscovites.

Demetrius, que le grand bruit éveilla, vit qu'il s'agissoit d'un bien plus grand danger, que de celui que cause un incendie. Aussi-tôt il prend un cimenterre, & se jette par la fenêtre de sa chambre. S'étant démis la cuisse par cette chute, il eut beaucoup de peine à se relever; & comme il se soulenoit à peine, il fut pris par le peuple, & par l'ordre de Zehuiski, conduit dans la sale, où l'on donnoit audience aux Ambassadeurs des Princes étrangers. Un Boïare lui ayant alors reproché qu'il étoit un traître, un imposteur, & un scélérat; Demetrius, qui étoit prompt & emporté, tira son cimenterre, & en déchargea un coup terrible, qui abbatit à ses pieds celui qui avoit parlé ainsi. Puis s'étant tourné vers les Boïares, il leur demanda humblement la permission de parler au peuple, & de déclarer publiquement la vérité.

D'autres prétendent que se voyant réduit à l'extrémité, il demanda à Zehuiski, que la femme de Basilide, qui étoit à Moscow, fût interrogée au sujet de l'imposture qu'on lui reprochoit; parce que par elle on sçauroit la vérité du fait: Que si elle assûroit qu'il n'étoit point Demetrius, il consentoit qu'on le fit mourir. Ils ajoutent, que Zehuiski fit alors venir cette Princesse, qui étoit dans un monastere peu éloigné: Qu'ayant fait serment, en présence des Boïares, de dire la vérité, elle déclara que Demetrius son fils, né de Basilide, avoit été cruellement assassiné, il y avoit plusieurs années, par la perfidie de Boritz: Que voyant que tout favorisoit le faux Demetrius, & que le peuple étoit pour lui, elle avoit jugé à propos de dissimuler d'abord, ravie d'ailleurs, que le ciel eût suscité un homme pour déthrôner un tyran, & pour venger la mort du vrai Demetrius. Alors, disent-ils, on se jeta sur l'imposteur, & on le perça de mille coups. C'est ainsi que le fait est exposé dans la Relation de Pierre Paterson d'Upsal, qui étoit alors en Moscovie. D'autres au contraire, qui doutent si Demetrius étoit un imposteur, reprochent aux conjurés d'avoir refusé d'écouter

HENRI
IV.
1605.

Demetrius
est tué.

HENRI
IV.
1605.

Il est traité
indignement
après sa mort.

publiquement la justification d'un Prince, qui ne regnoit que depuis peu de tems, & qui demandoit cette grace avec instance; d'avoir supprimé ce qu'il avoit répondu, & d'avoir tué un garde Allemand, qui étoit auprès de lui, lorsqu'on l'interrogeoit, de peur qu'il ne divulgât ce qui s'étoit passé alors.

Le corps de Demetrius fut traité indignement; on le mutila, & après avoir attaché une corde à ses parties naturelles, on le traîna au milieu des bouës jusques dans la place publique, où tout couvert d'ordure & de sang, il demeura quatre jours exposé sur une table, sous laquelle étoit le cadavre de Busmani, qui jusqu'à la fin avoit été constamment attaché à Demetrius. Pour augmenter encore l'ignominie de ce malheureux Prince, ils mirent sur son ventre une représentation obscene, & d'une grandeur énorme, qu'ils avoient, disoient-ils, trouvée dans l'appartement de ses concubines. Ils lui mirent aussi dans la bouche une espece de cornemuse, dont jouient les payisans Polonois, avec un denier pour son salaire, ou, comme d'autres l'interprétoient, pour payer son passage aux enfers. Ainsi fut traité après sa mort un homme, que les seigneurs Moscovites respectoient peu de tems auparavant, comme leur Souverain légitime.

Les conjurés se contenterent de bloquer la maison où logeoit le palatin de Sandomir, parce qu'elle étoit défendue par des soldats d'élite; & allerent piller les maisons des autres Polonois, dont plusieurs se défendirent courageusement. Accablés néanmoins par le nombre, ils furent tous massacrés, après avoir vendu cher leur vie. Le seul Viteneski trouva le moyen de s'échapper: après avoir tué un grand nombre de Moscovites, voyant qu'on faisoit approcher du canon pour le forcer, il arbora un étendard blanc, pour faire connoître qu'il vouloit se rendre. En même tems il fit jeter beaucoup d'argent à ceux qui assiégeoient sa maison. Comme ils s'empressoient de le ramasser, il fondit sur eux avec ses gens, le sabre à la main, & en ayant fait un grand carnage, il se rendit ensuite aux Boïares qui le sauverent.

Frayeur de
la Czarine.

La malheureuse Czarine, qui perdit dans ce tumulte sa toilette, & toutes ses hardes, qui étoient d'un grand prix, trembloit pour son pere & pour son oncle, & regardoit comme un grand bonheur, si après avoir tout perdu, elle pouvoit conserver sa vie, & retourner dans son pays. Sans habits, sans lit, couverte

couverte seulement d'une mauvaise chemise, respirant à peine, & n'étant soutenue que d'une foible espérance, elle attendoit dans les frayeurs de la mort, que la fureur du peuple se calmât.

Elle ne se fit pas seulement sentir aux gens de guerre que Demetrius avoit fait venir en Moscovie; plusieurs Marchands même qui l'avoient suivi, furent très-maltraités. Jean-Ambroise Cellari Milanois, perdit dans ce tumulte trente mille écus, & ensuite fut tué. On coupa la tête à Jacques Win, avec son propre sabre. André Nathen, marchand d'Ausbourg, racheta sa vie pour 150000 florins; un autre marchand de la Lembourg Ruffienne, nommé Nicolas, en donna 50000, pour avoir la vie sauve. Niemteski banquier Polonois, la veille de ce massacre, avoit livré à Demetrius beaucoup de perles & de marchandises précieuses. Deux marchands d'Ausbourg qui avoient prêté à Demetrius plus de 200000 écus, perdirent leur créance: Marcelli perdit 100000 florins. Il périt dans cette journée douze cens Polonois, les Boïares ayant sauvé la vie à un plus grand nombre; il y périt aussi 400 Moscovites.

La fureur du peuple se calma enfin sur le soir, & la nuit fut assés tranquille. On eut bien de la peine à obtenir de ces furieux, que les cadavres de ceux qu'on avoit massacrés, après avoir été traînés dans la boue pendant trois jours, fussent enfin inhumés dans le cimetiere des Allemands.

Après que ce tumulte & cet horrible massacre eurent cessé, & que la fureur du peuple se fut ralentie, les Boïares tinrent conseil, pour délibérer sur l'élection d'un Empereur, de peur qu'une anarchie ne fit naître de nouveaux troubles. Zehuiski, qui voyoit que plusieurs penchoient pour lui, fit, dit-on, ce discours, dans la vûe de se concilier encore davantage les esprits, & de se disculper par rapport à ce qui s'étoit passé.

« Seigneurs, cousins, & chers amis, j'avouë que j'ai fait
 » plusieurs choses, dont je me répens, & dont je suis très-
 » fâché. Mais la haine que j'avois conçûe pour un tyran bar-
 » bare *, mon attachement à la famille impériale, & mon
 » amour pour la patrie, doivent excuser ma faute, & je crois
 » avoir travaillé avec vous pour la réparer. Dieu nous avoit
 » donné pour gouverner ce vaste Empire de la chrétienté, des
 » Princes d'une Maison ancienne & illustre, auxquels a succédé

HENRI
IV.
1605.

» suivant l'ordre de la nature , Jean Basilide , Monarque qui
 » a regné glorieusement , & qui malgré les discours injurieux
 » qu'on a tenus à son sujet , a mérité par sa manière de gou-
 » verner , par l'élevation de son esprit , & par ses grandes con-
 » quêtes , les éloges de tous ceux qui s'intéressent à la gloire de
 » la nation. Le Prince m'ayant autrefois confié le soin de con-
 » clure la paix entre lui & Étienne roi de Pologne ; depuis ce
 » tems-là je me suis tellement comporté , soit dans la paix ,
 » soit dans la guerre , à l'égard de la République , que person-
 » ne ne s'est jamais plaint de ma vigilance & de mon attachement
 » à mon devoir & à ma patrie. »

» Après la mort de Jean Basilide , les affaires de cet Empire
 » ont été dans un état déplorable , par la foiblesse de Théodore ,
 » incapable de gouverner l'Etat par lui-même. N'ayant point
 » d'enfans , il auroit pû répudier sa femme , comme les loix
 » de l'Empire le permettent & l'ordonnent même dans cette
 » circonstance. Mais celui qui regnoit en quelque sorte sous
 » son nom * , s'y opposa , & s'empara enfin d'un thrône où
 » il aspirait depuis long-tems , après avoir fait assassiner le frere
 » de Théodore † second héritier de l'Empire , & avoir empoi-
 » sonné , comme on le croit communément le Czar Théodore. »

* Boritz
 † Demetrius.

» Boritz , dont j'ai horreur de prononcer le nom , étant alors
 » monté sur le thrône de Russie , on ne vit sous son regne que
 » des pleurs couler ; on n'entendit que des gémissemens. De
 » toutes parts que de calamités , que de desastres ! Demetrius ,
 » qu'on a depuis découvert être un imposteur , parut alors ,
 » & nous offrit l'occasion de secouer le joug d'un tyran cruel.
 » J'em brassai cette occasion , & je fus le premier , lorsque
 » vous me demandâtes mon avis , à vous conseiller de le re-
 » connoître pour l'héritier légitime de l'Empire. Mais voyant
 » que nous avions encore plus à craindre de ce nouveau maître ,
 » que de celui dont nous étions délivrés ; que l'ancienne
 » religion de l'Etat étoit en danger ; qu'on fouloit aux piés les
 » anciennes loix de l'Empire ; qu'on vouloit changer nos
 » mœurs & introduire parmi nous de nouveaux usages ; qu'on
 » attendoit à la liberté de la Patrie ; qu'enfin nous allions être
 » asservis à des étrangers ; alors je me repentis d'avoir donné
 » à la Russie un nouveau tyran ; je m'opposai hautement à

» ses projets , & je refusai au péril de ma vie , de rendre à
 » cet usurpateur l'hommage dû à un Souverain légitime. »

» Je suis fort fâché d'être en quelque sorte redevable de
 » la vie à ce tyran , qui pouvoit me faire mourir , quoiqu'il
 » n'en eût aucun droit ; la grace qu'il m'a accordée est le bien-
 » fait d'un brigand , qui s'abstient d'égorger un voyageur. Je
 » ne nie point qu'un scrupule fondé sur ce vain motif de re-
 » connoissance , m'a long-tems retenu , & m'a fait faire plus
 » d'attention à ce qu'on diroit de moi , qui passois pour lui être
 » redévable , qu'à ce que je devois à ma conscience & à la
 » République. L'amour de la patrie l'a enfin emporté , & vous
 » voyant tous bien disposés pour le salut de l'État , je me suis
 » mis à votre tête. Méprisant tout ce qu'on en pourroit dire ,
 » j'ai immolé ma réputation aux intérêts & à la gloire de la
 » Russie. Nous avons donc formé unanimement une entre-
 » prise juste , honnête , nécessaire , & très-salutaire à l'État :
 » plutôt à Dieu que l'exécution eût pû être moins sanglante.
 » Dieu , qui est le souverain dispensateur des Empires de la
 » terre , en faisant réussir cette grande entreprise , a bien fait
 » connoître qu'il l'approuvoit. »

» Maintenant que nous avons secoué le joug d'un tyran
 » odieux , & que les Russiens ne sont plus exposés aux illu-
 » sions & aux impostures d'un enchanteur & d'un magicien
 » qui leur avoit fasciné les yeux , il faut délibérer sur le choix que
 » nous ferons d'un nouvel Empereur. La famille de nos Prin-
 » ces est éteinte : cherchons donc dans la République ce que
 » nous ne pouvons plus trouver dans cette auguste famille ,
 » qui n'est plus. Nous devons chercher un homme d'une nais-
 » sance distinguée , qui attaché sur toutes choses à l'ancienne re-
 » ligion & zélé pour nos rits & nos usages , ait des vertus
 » dignes du trône , qui soit assés âgé pour avoir acquis de l'ex-
 » périence , qui ne fasse point consister la majesté du trône
 » dans le luxe & dans le faste , mais dans l'équité & dans la
 » modération ; qui soit persuadé que l'affection des peuples
 » pour leur souverain vaut mieux pour lui , que toutes les for-
 » teresses & toutes les citadelles ; qui sans s'appliquer à au-
 » gmenter ses finances , regarde les richesses de tous les par-
 » ticuliers comme le trésor public , & comme ses richesses
 » propres. »

¶ Le faux Demetrius.

HENRI
IV.
1605.

Zehuisky.
est élu Czar.

Ecrits con-
tre le préten-
du Demetrius.

» Lorsque je dis que tel est l'homme que nous devons cher-
cher, vous croyés peut-être que je vous dépeins un hom-
me qui n'est point, & qui ne peut être. Quoiqu'il en soit, un
bon citoyen doit toujourns souhaiter un Prince qui soit parfait,
ou du moins qui passe pour tel dans l'esprit de ses sujets. »

Ainsi parla Zehuiski, & aussi-tôt on recueillit les suffrages. Il fut élu d'un consentement unanime. Zehuiski s'excusa d'abord modestement d'accepter la couronne, qu'il accepta néanmoins avec une grande joye, après avoir remercié l'assemblée de l'honneur qu'on lui faisoit. Cette élection se fit le 20 de Mai.

On jugea à propos avant toutes choses de justifier par un écrit public, le meurtre du prétendu Demetrius, auquel on reprocha plusieurs crimes qui méritoient cette destinée. C'étoit, disoit-on, un homme de la plus vile extraction, qui étant moine d'un monastère renfermé dans l'enceinte du Palais de Moscow, avoit mis bas le froc, & avoit eu l'audace de se donner pour le fils de Jean Basilide. On ajoûtoit que son vrai nom étoit Griska, ou Gregoire Trepija¹, que c'étoit pour cette raison, qu'il n'avoit jamais voulu mettre le pié dans ce Monastère, depuis qu'il avoit usurpé la couronne, de peur d'être reconnu par les Moines: Que dans sa jeunesse il avoit fait de bonnes études, & s'étoit sur-tout appliqué à l'Histoire: Qu'il avoit aussi appris la musique, & que par là il s'étoit pendant quelque-tems rendu utile au Patriarche: Qu'il étoit sur-tout très-grand magicien; & que c'étoit par son habileté dans cet art qu'il avoit remporté plusieurs victoires; & qu'à la honte du nom Ruffien, il étoit parvenu à l'Empire. On lui reprochoit aussi d'être hérétique, en ce qu'il n'observoit point les jeûnes, les fêtes & les cérémonies, qui sont d'usage dans l'Eglise de Ruffie. Il avoit, disoit-on, engagé sa parole à l'évêque de Rome, d'abolir l'ancienne religion de l'Empire. On produisoit même des Brefs du Pape, vrais ou faux, où le Pontife l'exhortoit à accomplir au plutôt ce qu'il avoit promis; & à donner aux Jesuites des Eglises, des Colléges, & tout ce qui étoit nécessaire pour leur subsistance. On faisoit voir en même-tems des lettres de Demetrius, par lesquelles il donnoit

¹ La relation de Paterfon met Griska Trepija. Griska dans la langue Ruffienne veut dire Gregoire. Dans d'au-

tres relations on le nomme, Grisky Strepy, ou Stereof.

la principauté de Smolensko au Palatin de Sandomir son beau-pere; à sa fille la Czarine celle de Novogrod; & à ses beaux-freres les fils du Palatin, le pays de Dibiria. On l'accusoit d'avoir formé le dessein de faire périr tous les Seigneurs & toute la Noblesse de Moscovie, & de vouloir leur substituer des familles Polonoises. C'est pour cela, disoit-on, que sous prétexte de donner au peuple le spectacle d'un siège, il avoit fait venir des canons, dans le dessein de réduire la ville de Moscow, d'opprimer tous ses citoyens, & tous les Boïares, & d'établir le despotisme dans l'Empire.

On lui reprochoit encore de s'être rendu inaccessible aux peuples, & même aux plus grands Seigneurs, jusque-là que plusieurs personnes, loin de pouvoir obtenir audience, avoient été repoussées indignement par les gardes de la porte, tandis que les Polonois avoient les entrées libres: que si on vouloit bien donner audience à quelqu'un, on ne lui rendoit point justice. On lui faisoit encore un crime de son luxe & de ses dépenses excessives, auxquelles tous les impôts & tout l'argent que l'Empire lui fournissoit, ne pouvoient suffire: Qu'il s'étoit fait faire un thrône de vermeil, entouré de six lions, dont il y en avoit deux sur chaque gradin; & qu'il faisoit toujours porter devant lui son sceptre & sa couronne: ce qui étoit d'un faste inouï & n'avoit jamais été pratiqué par ses prédécesseurs: Qu'il avoit épuisé toutes les finances de l'Etat, à acheter des pierreries & toutes sortes de marchandises précieuses des pays étrangers; à entretenir & à enrichir des aventuriers, des parasites, des bouffons & des joueurs d'instrumens; & à envoyer de l'argent en Pologne: Que pendant ce tems-là il n'accordoit aucune récompense à ceux qui rendoient service à l'Etat, & ne payoit ni l'honoraire ni les gages des Officiers.

On lui objectoit encore, comme un crime horrible, qu'après avoir fait mourir la femme & les fils de Boritz, il avoit fait grace à sa fille, pour la violer ensuite: Qu'allant souvent dans le monastère où sa femme faisoit son séjour, il avoit profané ce saint lieu par des spectacles indignes, par des danses dissoluës, & par des chansons malhonnêtes: scandalisant ainsi les Religieuses & tout le public: Qu'il avoit violé plusieurs de ces Religieuses; & traité indignement des Moines & des personnes pieuses, jusqu'à les faire fouïeter: Qu'il avoit ruiné les

HENRI
IV.
1605.

monastères, en leur empruntant des sommes considérables, qu'il n'avoit pas dessein de leur rendre. On lui imputoit tous les desordres commis par les soldats Polonois, & par les autres troupes. C'étoit par son ordre, disoit-on, ou au moins par sa connivence, que la province d'Asracan, qui s'étend le long du Wolga, & tous ses ports remplis de marchandises de la Perse, avoient été pillés par des Pirates & par des brigands. Enfin on s'étendoit beaucoup sur l'insolence & l'orgueil des Polonois, qui étoient entrés dans la Moscovie, comme dans un pays conquis, & dont la licence effrénée étoit montée à un tel degré, que les femmes de la première condition ne pouvoient sortir de chés elles, & que plusieurs mêmes avoient été arrachées d'entre les bras de leurs maris. On ajoûtoit, que lorsqu'on en avoit fait des plaintes à Demetrius, aucun des coupables n'avoit été puni, pour faire un exemple; qu'on n'en avoit condamné qu'un seul, mais que lorsqu'on le menoit au supplice, les Polonois, à qui tout étoit permis, avoient tué le bourreau & enlevé le criminel.

Autre pré-
tendu Deme-
trius.

Il arriva en ce tems-là une gelée extraordinaire qui brûla toutes les moissons. Le peuple s'imaginant que c'étoit un effet de la colère de Dieu, par la même fureur qui lui avoit fait commettre tant de massacres, courut exhumer le cadavre du misérable Demetrius, qui avoit été enterré dans un champ hors de la ville; & par un jugement qu'on rendit à ce sujet, il fut brûlé publiquement, & ses cendres jettées au vent. Il est encore incertain s'il étoit le vrai Demetrius, ou si c'étoit un imposteur; mais il est certain que la Fortune qui l'avoit d'abord favorisé, & qui avoit paru ressusciter en lui le vrai Demetrius, long-tems après qu'il passoit pour avoir été tué; voulut encore le ressusciter en lui une deuxième fois quoique tout le monde eût vû son cadavre, & que personne ne pût douter qu'il n'eût été massacré. On fit donc courir le bruit, que ce n'étoit point lui qui avoit été tué dans le palais, qu'on s'étoit mépris, & que ce Demetrius s'étoit sauvé avec un petit nombre de personnes, & s'étoit mis en sûreté. Ce qui fit ajoûter foi à ce bruit, est que dans le tems du massacre, on trouva quatorze chevaux qui manquoient dans les écuries du Czar. On prétendit qu'il s'étoit servi de ces chevaux pour se sauver avec ceux de sa suite. Ceux qui vouloient entretenir les troubles

dans la Russie , & qui voyoient avec chagrin Zehuiski sur le thrône , profiterent de ce bruit qui couroit. S'étant ligués avec les Cosaques , nation ennemie de la paix , & née pour le pillage , ils prirent les armes ; & ayant mis à leur tête un prétendu Demetrius , qu'on ne vit jamais depuis , ils firent une guerre cruelle à Zehuiski , & illusion aux Moscovites. Cependant cette nouvelle imposture contribua à décréditer la première.

Après que les Moscovites eurent publié l'écrit dont j'ai parlé , pour justifier ce qui s'étoit passé , on songea à envoyer une ambassade en Pologne. Mais Sigismond qui avoit beaucoup d'affaires dans son Royaume , ne donna audience qu'au commencement du mois de Janvier suivant aux ambassadeurs de Russie. Le Palatin de Sandomir étoit alors gardé dans une prison étroite avec sa fille. Les ambassadeurs du nouveau Czar , pour justifier la conduite de leur maître , dirent que ce Palatin par ses intrigues secrètes , par ses largeesses , & par ses offres avoit séduit les esprits d'un grand nombre de Moscovites , par le moyen desquels il avoit fait entrer dans la Russie avec sa fille , ce maudit moine , cet exécrationnable magicien , (c'est ainsi qu'ils désignoient le prétendu Demetrius) qui après s'être indignement emparé du thrône , avoit osé entreprendre d'introduire dans leur pays une religion étrangere & un culte inconnu dans ces Provinces ; de se rendre maître des Eglises & d'exciter dans l'Etat de si grands troubles , que plus de 200 Seigneurs des plus distingués en avoient été les victimes : Qu'au reste on avoit trouvé sur lui des lettres , qui faisoient foi que tout cela s'étoit fait par le conseil & le secours des Polonois : Que les seigneurs Russiens prioient donc sa Majesté Polonoise de vouloir bien déclarer si elle avoit eu part à ces troubles , & si elle y avoit donné son consentement : Que si sa Majesté y avoit pris part , & si elle les avoit approuvés , elle comprenoit bien que par cette conduite la paix si solennellement jurée entre les deux Nations , étoit manifestement enfreinte , & que la guerre étoit indispensable.

Les Ambassadeurs dirent ensuite qu'ils demandoient que les sommes d'argent & les autres choses que l'imposteur avoit fait passer en Pologne , fussent restituées , si on vouloit entretenir la paix , & que les effets des marchands , qui avoient été

HENRI
IV.
1605.

HENRI
IV.
1605.

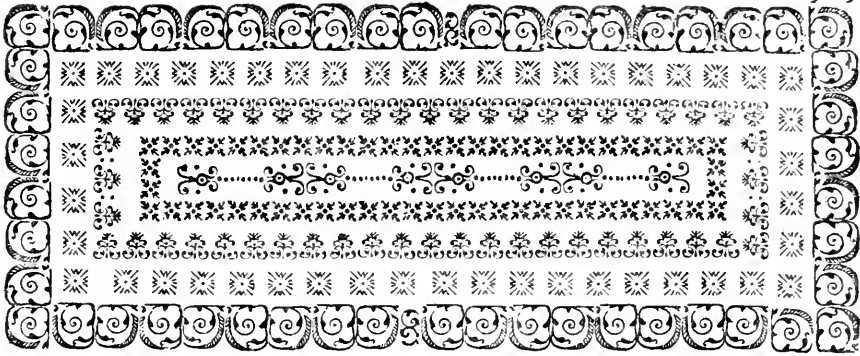
confisqués, fussent rendus à ceux à qui ils appartenoint : Que si on refusoit de faire raison sur ces articles, sa majesté Czarienne avoit résolu de déclarer la guerre à la Pologne, d'y entrer avec une puissante armée, de se joindre à Charle duc de Suedermanie ¹ & de tirer vengeance de ces injures.

Sigismond voyant la Pologne agitée de mouvemens dangereux, ne voulut pas irriter une nation féroce, & répondit avec beaucoup de modération. Il excusa tout ce qui s'étoit passé, & dit que ni lui, ni le Palatin de Sandomir n'avoient rien fait qu'on dût regarder comme une infraction de la paix entre la Pologne & la Russie : Qu'on avoit aidé au légitime héritier, qu'il avoit toujours crû tel, à remonter sur le thrône : Que puisqu'il n'étoit plus, tout ce qu'il y avoit à faire désormais, étoit de réparer les dommages de part & d'autre, & de chercher les moyens de rétablir au plûtôt la paix entre les deux Nations. C'est ainsi que se termina l'ambassade ; & on ne fut point obligé de prendre les armes.

Cependant le nouveau Czar crut devoir prudemment renvoyer les troupes Polonoises & Allemandes, & les autres troupes étrangères, au nombre de 1500 hommes, pour soulager la Russie : ils partirent le 17 de Juin. Comme on leur avoit tout enlevé, on leur donna à chacun un habit de gros drap avec un peu d'argent, qui fut à peine suffisant pour les conduire jusque sur la frontière, en sorte qu'ils furent contraints de demander ignominieusement l'aumône en chemin. On les partagea en trois troupes, de peur qu'étant tous réunis, ils n'entreprissent quelque chose sur les frontières. Trois cens prirent la route de Smolensko, cinq cens furent conduits dans la Livonie, & sept cens marcherent vers Vielika & Pleskow.

¹ Oncle de Sigismond, & son ennemi ayant été élu Roi de Suede au préjudice de son neveu, que les Erats de Suede déposèrent. V. le Livre 131.

Fin du cent trente-cinquième Livre.

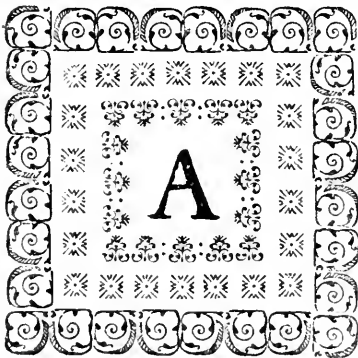


HISTOIRE

DE

JACQUE AUGUSTE DE THOU.

LIVRE CENT TRENTE-SIXIÈME.



PRE's que le roi de Pologne * eut célébré avec toute la magnificence possible ses nœces & celles du Czar Demetrius, les embarras & les inquiétudes succederent à toutes ces fêtes. Le chancelier Zamoyski, quelques-uns du Clergé, & la plus grande partie de la Noblesse, avoient désapprouvé son mariage. Mais la faction d'Autriche soutenüe du crédit des Jesuites étant la plus puif-

fante, il s'étoit mis peu en peine de ceux qui condamnoient sa conduite. Tout le monde sçavoit qu'il étoit redevable de la couronne à Zamoyski. Ce Seigneur avoit une très-grande autorité dans le Royaume : inviolablement attaché à l'ancien

Tome XIV.

Sff

HENRI
IV.
1606.
Affaires de
Pologne.
* Sigismond
III.

HENRI
IV.
1606.

culte , & éloigné de toute faction , il avoit toujours défendu avec autant de fermeté que de droiture la liberté de sa patrie.

Après la mort de Zamoyski , arrivée un an auparavant , Sigismond crut n'avoir plus rien à craindre & méprisa ouvertement tous les complots du parti qui lui étoit opposé. Mais après s'être long-tems roidi contre les plaintes & les murmures de ses sujets , il s'aperçut à la fin , mais trop tard , qu'il s'étoit engagé dans un labyrinthe , dont il lui seroit difficile de sortir. Nicolas Zebrzidowicz , palatin de Cracovie , avoit écrit au Roi , pour lui faire des remontrances , mais il n'avoit pu rien obtenir.

Dans la Diète de Corczin , où l'on élit ceux que l'on appelle communément les Ambassadeurs terrestres , pour l'assemblée des Etats à Warfovie , Zebrzidowicz , qui y présidoit , fit un long discours , & exposa tous les dangers de la République , dont on avoit pris la liberté , disoit-il , d'avertir sa Majesté avec tout le respect qui lui étoit dû , sans qu'elle eût daigné y faire la moindre attention. Il protesta en même-tems avec la plûpart de la Noblesse , contre la légitimité de l'assemblée de Cracovie , & se retira. Aussi-tôt il indiqua pour ceux de son parti une autre assemblée à Stezica , par un mandement public qu'il adressa à toute la noblesse du Royaume & de Lithuanie.

Le Roi s'étoit retiré avec une cour peu nombreuse à Wislicza , ville située près de Cracovie sur un rocher , que des marais qui l'environnent , rendent comme inaccessible : y ayant ramassé quelques troupes , il se tenoit renfermé dans ce lieu pour y prendre conseil des événemens. Le palatin de Cracovie pendant ce tems-là s'étant abouché avec Janussi Ratzwil duc de Prunski , un des plus grands Seigneurs de Lithuanie , ils formerent ensemble le projet d'une confédération pour la défense de la liberté du Royaume. Ratzwil fut déclaré chef de cette confédération , sous le titre de grand Maréchal de la Cour , & on lui donna Stadniski pour Lieutenant. Ils étoient l'un & l'autre Protestans ; ce dernier étoit moins vertueux que brave , & menoit une vie très-licentieuse.

On fit sçavoir au Roi le parti qu'on avoit pris ; mais ce Prince ne faisant aucune réponse aux demandes des mécontents , on indiqua une autre Diète à Lublin. La noblesse confédérée

ne manqua pas de se trouver au jour marqué près de Sandomir ; & comme la Diète fut tenuë à Rokofs, on donna aux Confédérés le nom de Rokoffiens. Il n'y eut ni ordre ni retenuë dans leurs délibérations ; & quelques-uns osèrent dire, que si le Roi ne les satisfaisoit pas sur leurs demandes, ils procéderaient à l'élection d'un nouveau Roi, à quoi ils étoient autorisés, par le serment que le Roi avoit fait le jour de son couronnement.

Le Roi, informé de ce qui se passoit, résolut, à la persuasion du Pere Sarga, Jésuite Espagnol, (au moins le disoit-on ainsi) de renoncer à toutes les voyes d'accommodement, & d'attaquer les rebelles à main armée. Mais la plupart des gens de guerre refuserent de marcher ; entr'autres, les Quarteniers, ainsi appellés, parce que leur paye est assignée sur la quatrième partie des impôts, que les Gouverneurs portent au Thésor Royal. Après avoir dit hautement qu'il ne falloit ni répandre le sang des Polonois, ni allumer dans le Royaume une guerre civile, ils firent leur possible pour pacifier ces troubles, & ménager un accommodement. Les deux armées de part & d'autre s'éloignerent ; mais les Rokoffiens se retirèrent si loin, que lorsqu'il fut question de traiter d'un accommodement, des pluyes abondantes étant survenuës, les Députés ne purent s'assembler, à cause de la distance des lieux.

Cependant les auteurs de la guerre voulurent se venger sur quatre de ceux, qui avoient conseillé de recourir à un accommodement : on les accusoit d'avoir été cause, qu'on avoit manqué l'occasion de réduire les rebelles ; on porta donc contr'eux un jugement très-extraordinaire. Trois d'entr'eux furent déposés de leurs charges, & le quatrième fut pendu.

Les Rokoffiens, irrités de ce procédé, & voyant qu'il n'y avoit aucun accommodement à espérer de la part du Roy, leverent encore une fois des troupes, qu'ils rangerent en bataille. En même tems le Palatin de Cracovie ayant joint ses forces à celles de Ratzwil, alla attaquer les Royalistes, dont il tailla en pièces environ mille hommes, & mit en fuite la plupart des autres. Mais quelques troupes des Confédérés avoient été corrompues par argent ou par promesses ; enforte que dans le tems qu'on s'attendoit qu'ils alloient donner sur l'ennemi, ils s'arrêterent tout à coup, & ensuite se retirèrent du combat,

 HENRI
IV.

1606.

comme en fuyant ; ce qui causa beaucoup de désordre dans l'armée des Confédérés, & rendit la victoire douteuse, quoique ceux-ci eussent eu l'avantage jusqu'alors.

Après ce combat, on recommença à parler d'accommodement ; le Roi qui venoit de se trouver dans un grand danger, ne s'y refusa point : non plus que les Confédérés, dont les affaires étoient en mauvais état. Le Palatin de Cracovie & Ratzwil, étant donc venus trouver le Roi, ce Prince refusa d'abord de leur présenter la main ; ce qui produisit une contestation. Le Roi le fit à la fin, & on convint que ces deux Seigneurs se trouveroient avec ceux de leur parti dans la prochaine assemblée des Etats, pour se justifier, & rendre raison de leur retraite. On leur promit en même-tems que cette démarche ne leur porteroit aucun préjudice. Stadniski, qui craignoit pour lui d'ailleurs, se retira avec un corps de mille hommes ; le Roi envoya deux mille hommes contre lui, mais sans aucun succès.

D'un côté, la licence des sujets, qui vouloient se rendre trop indépendans, & de l'autre, le trop grand empire que le Roi vouloit prendre sur une nation libre, étoient des obstacles à la réünion, & échauffoient les esprits de part & d'autre. Ceux qui étoient les plus sages & les plus modérés convenoient, qu'il étoit de l'intérêt de l'Etat de réprimer la Noblesse, qui se portoit à des excès dangereux, & de trouver un tempéramment, pour concilier leurs droits avec ceux de la Royauté. Mais les Protestans se persuaderent, que ceux qui avoient tant de zèle pour la Majesté Royale, n'avoient en vûë que de donner atteinte à la liberté de conscience, qui leur avoit été accordée ; d'autant plus que les Jésuites, qui ne se conduisoient (disoient-ils) que selon les vûës & les desseins d'une puissance étrangere, avoient beaucoup de crédit à la Cour. Il se fit donc à ce sujet plusieurs assemblées dans les villes Protestantes ; & on y dressa une requête qui fut présentée au Roi, à qui l'on ne fit aucune part des decrets, qui furent ensuite portés contre eux.

Les Jésuites
sont chassés
du Monastere
de sainte Bri-
gitte.

Il y a à Dantzick un célèbre Monastere de Religieuses de sainte Brigitté, qui est sous la protection des Magistrats de la ville. Les Jésuites s'étoient emparés de ce Monastere, où ils prétendoient avoir droit de loger. Ils y disoient la Messe, &

y confessoient, & souvent ils y faisoient chanter l'office en musique. On les avertit d'abord de tenir une autre conduite : comme ils n'eurent aucun égard à cet avis, les Magistrats crurent devoir user de leur autorité ; on fit contr'eux un decret dans la Maison de Ville le 24 d'Août, & on envoya ordre aux Peres Jésuites de sortir du Monastere dans le terme de trois jours, & d'emporter tous leurs meubles, les menaçant en cas de refus, de leur faire leur procès, comme à des refractaires.

Quelque tems après, les Magistrats de Thorn en Prusse, & les Bourgeois assemblés par députés, dresserent un decret le 12 d'Octobre, par lequel il étoit ordonné à Pierre Lassez, à Valentin, & aux autres de la même Societé, de restituer au Curé ou Plébain, la grande Eglise de la ville, dont ils s'étoient emparés, ainsi que du Collége, par l'autorité de l'Evêque de Culm. Car, suivant la transaction faite entre l'Evêque & le Curé, il étoit expressément stipulé, que le droit de patronage appartiendroit à l'Evêque, mais que l'Eglise & l'administration du Collége appartiendroient au Curé. Les Jésuites, par la faveur de l'Evêque, & par la connivence du Curé, avoient obtenu de lui, à l'insçu des ordres de la Ville, qu'il se contentât du titre de simple Vicairé, & qu'il leur cédât la Paroisse, le Presbytere, & le Collége. L'Evêque s'étant alors transporté à Thorn, les Jésuites qui avoient été obligés d'obéir au Decret, rentrerent dans le Presbytere, prêcherent publiquement dans l'Eglise, & firent, comme auparavant, toutes les fonctions curiales. Cela fit naître de grandes contestations entre le Senat de la Ville & l'Evêque, qui s'étoit muni d'un ordre du Roi. On protesta de part & d'autre : mais après le départ de l'Evêque, le Senat obligea enfin les Jésuites à vider les lieux, & à se retirer. Chassés honteusement, ils se virent encore accablés de libelles satyriques, & d'épigrammes, au sujet de leur ambition, de leur avarice, & de leur cupidité.

Cependant l'Empereur par sa défiance, sa négligence & ses délais avoit mis les affaires de Hongrie dans un état déplorable. L'archiduc Matthias, son frere, qui avoit reçu de lui toute sorte de pouvoirs pour le gouvernement de cet Etat, afin de remedier aux maux dont il étoit affligé, se proposa deux objets. Le premier, d'appaiser au dedans tous les troubles qui s'étoient élevés depuis deux ans : le second, de conclure avec

HENRI
IV.
1606.

Et de Thorn.

Affaires de
Hongrie.

HENRI
IV.
1606.

les Turcs un traité de paix, qui depuis long-tems étoit sur le tapis. Mais avant de pouvoir réussir dans ces deux choses, il fallut beaucoup de négociations. Matthias choisit, pour travailler à cette affaire, Paul Sixte Traulfond, comte de Falkenstein Maréchal du comté de Tirol, Charle de Liechtenstein gouverneur de Moravie, Ernest de Mollar libre Baron, gouverneur de la basse Autriche, Sigefroi Christophle Breuner, libre baron, président de la Chambre de la basse Autriche, Thomas Eckbodii comte perpetuel de Mont-Claude¹, George Turzo grand maître d'Hôtel, Sigismond Forgatz comte de Nagradie, & Ulric de Krenburg Conseiller du conseil privé de sa Majesté Impériale. Bostkay nomma de son côté le comte Etienne Illifchazki, Thomas Wichelli, André Ostie, Paul Aponi de Nagi-Aporo, qui étoient les plus grands Seigneurs de la Hongrie.

On écrivit enfin les articles à Vienne le 23 de Juin. Avant toutes choses on révoqua le decret fait deux années auparavant, hors de la Diète, au sujet de la Religion, & on permit à tous les Ordres du Royaume la liberté de conscience, sans néanmoins que cela portât préjudice à la Religion Romaine; enforte que le Clergé Catholique conserveroit ses Eglises en entier, & que si dans le tems des troubles, on en avoit envahi quelques-unes, on les leur restitueroit. Il fut arrêté en même-tems qu'on feroit la paix avec les Turcs aux conditions les plus avantageuses qu'il seroit possible. On convint que dans l'absence du Roi, les Etats éliroient un gouverneur ou Palatin, pour rendre la justice dans le Royaume, afin qu'il ne fût plus nécessaire d'avoir recours pour les procès au Conseil Aulique; ce qui étoit très-incommode & très-préjudiciable aux Hongrois: Que cependant celui que sa Majesté Impériale avoit nommé, continueroit d'exercer les fonctions de sa charge; mais que dans la suite celui qui en seroit revêtu, le seroit par l'élection libre des Etats. On demanda que la Couronne, lorsque les tems seroient plus tranquilles, fut transférée à Presbourg avec la permission de sa Majesté Impériale. On dressa des articles pour réprimer le trop grand pouvoir de l'Intendant général des finances commis par l'Empereur; enforte que les fonctions de sa charge ne s'étendroient point au-delà de ce qui regarde la

¹ ou *Dracemperg*, parce qu'il est situé près du Drave. Il a encore d'autres noms, selon les lieux où il s'étend.

levée des impositions, & des droits de sa Majesté Impériale. On accorda à l'Empereur la nomination des Evêchés, avec cette clause, que ceux qui tiendroient leurs Evêchés de sa Majesté, ne seroient point admis dans le Conseil du gouvernement, & qu'elle nommeroit toujours de nobles Hongrois pour remplir ces places. On prit aussi des précautions pour empêcher les Jésuites de s'emparer de tous les biens du Royaume, & afin que les donations & concessions des Rois fussent faites suivant les loix & les coutumes de la nation. Il fut arrêté que les gouvernementens de la Hongrie & des provinces d'Esclavonie, de Croatie & de Dalmatie, qui lui étoient unies, ne pourroient être possédés que par des Hongrois, & que l'Empereur dans la distribution de ces emplois, n'auroit égard qu'aux services & non à la Religion des sujets : Que sa Majesté Impériale pourroit néanmoins disposer à son gré de deux gouvernementens au-delà du Danube, & les conférer à des étrangers : Que les nouvelles constitutions faites dans le tems des troubles, & qui avoient soulevé les esprits, seroient renduës conformes dans les prochaines assemblées des Etats, aux constitutions des années 1550, 1555 & 1563.

On se plaignit ensuite des confiscations qui avoient été faites pendant les troubles, & on demanda qu'on fit sur cela une révision : Que le Fisc n'empêchât point les comtes Thomas Nadasdi & Sigismond Ragotski ou Rakoczy, héritier de la Maison de Balassa, de jouir des biens qui leur appartenoient par une succession légitime, au moins quant aux immeubles ; car quant aux biens meubles, comme ils avoient été pillés, & dissipés, & qu'il n'étoit pas aisé d'en faire la restitution, il fut convenu qu'on ne les répéteroit point à l'avenir : Qu'on examineroit aussi dans la prochaine assemblée des Etats, les donations que la nécessité de la guerre avoit contraints Bostkay de faire ; que néanmoins les biens que Bostkay ou qu'Illischazki avoient fiéffés ou engagés, demeureroient en attendant entre les mains de ceux qui en étoient actuellement saisis, jusqu'à ce que les Etats en eussent autrement ordonné : Que désormais on ne feroit plus de ces sortes de concessions : Qu'on discuterait plus amplement les privilèges que Bostkay avoit accordés à titre de noblesse, & que les lettres expédiées à ce sujet seroient examinées : Que sa Majesté Impériale trouveroit

HENRI
IV.
1606.

ou Rakoczi.

bon que les Hongrois eussent la liberté de racheter des étrangers, & de retirer de leurs mains les biens qu'ils avoient acquis dans le Royaume, & les châteaux qu'ils y possédoient: Que Bostkay se départiroit de ses prétentions sur la Transylvanie, qui avoit appartenu de droit à Sigismond Bathori, avec les Forts & Châteaux de Tokay, d'Ugocha & de Beregs, & la ville de Zatmar; qu'il cederoit aussi Leiska, & les autres biens qui avoient été engagés à Sigismond Ragotski * & à Sebastien Tekely; qu'il pourroit néanmoins les racheter: Que Bostkay pourroit lever les dîmes dans le pays d'Agria au-delà du Tibisque, en vertu de son droit héréditaire; mais que l'Empereur les leveroit en deçà. On lui accorda les mêmes titres qu'à Sigismond Bathori, qui n'auroient lieu néanmoins qu'autant qu'il auroit une postérité d'enfans mâles en ligne directe, & que cette postérité subsisteroit; qu'autrement, & si sa postérité mâle venoit à manquer, ces biens & ces titres seroient censés dévolus au Roi de Hongrie; ensorte qu'aucun de ses parens ou alliés n'y auroit aucun droit: Que s'il laissoit une fille, elle n'auroit qu'un quart de ces biens, dont on conviendrait avec sa Majesté Impériale; Que les biens de Balthazar Kornic & de Pancrace Senicii, pros crits dans la Transylvanie, pour avoir été constamment attachez à l'Empereur, leur seroient rendus: Que la Couronne que le Beglierbey avoit accordée à Bostkay ne seroit censée porter aucun préjudice à la dignité & aux droits du royaume de Hongrie.

Enfin pour rendre ce traité inviolable à l'avenir, & la réconciliation solide & durable, il fut stipulé que les injures de part & d'autre depuis le premier d'Octobre 1604, seroient ensevelies dans l'oubli, ensorte qu'on ne pourroit inquiéter personne à ce sujet, ni lui susciter aucune affaire devant le Juge. Dans la suite, lorsque l'Empereur ratifia le Traité, il y eut quelque contestation au sujet de la Religion. Les Hongrois ne voulurent point se contenter de termes généraux, & insisterent pour qu'on fit mention expresse de la religion Romaine, de celle des Lutheriens, & de celle des Calvinistes. Cela se passa le 14 de Septembre. Aussi-tôt les députés du parti de Bostkay demanderent à l'Archiduc Matthias, (comme on en étoit convenu) pardon de tout le passé; en même-tems ils envoyèrent donner avis à Serdar Bacha de ce qui s'étoit fait, afin

afin de l'avertir de ne commettre plus d'hostilités.

Cependant Bostkay, qui étoit à Cassovie, & qui avoit assés d'envie de voir la paix concludé, étoit en proye à mille inquiétudes qui le tourmentoient nuit & jour. C'étoit un homme d'un esprit doux, mais crédule & ombrageux. Ayant eu quelques soupçons au sujet de Pallas Lippay, Généralissime de ses armées, dont on lui avoit fait quelques rapports, & s'étant imaginé qu'il avoit formé le dessein de livrer à Basta la ville de Cassovie, & de passer dans le parti de l'Empereur, il l'avoit fait arrêter une année auparavant, & pour se délivrer de toute crainte, après l'avoir fait juger dans un conseil de guerre, il l'avoit fait mourir. Quelque-tems après se croyant empoisonné par Catay son Chancelier, qui, à ce qu'il croyoit, s'étoit flatté de lui succéder après sa mort, il lui fit couper la tête; & mit en sa place Jean Januffi, qui lui étoit très-attaché, & lui donna tout le bien que Catay possédoit près de S. Job. Sa maladie augmentant de jour en jour, il étoit bien-aïse de se réconcilier avec l'Empereur & de négocier la paix avec les Turcs. C'est pour cela qu'il avoit indiqué une assemblée des Etats pour le mois de Décembre suivant, où il avoit résolu de proposer les articles dont on étoit déjà convenu: Sçavoir, qu'on révoquât les Edits & Constitutions qui condamnoient au feu les Sectaires: Qu'on établît un Palatin élu par les Etats, qui dans l'absence du Roi de Hongrie rendît la justice dans toute l'étendue du Royaume: Qu'enfin on cherchât les moyens de cimenter une paix solide & durable, entre le Royaume de Hongrie & la principauté de Transylvanie.

Les Protestans de Hongrie prévoyoient que la paix concludé avec l'Empereur dureroit peu, si les Turcs qui les avoient soutenus jusqu'alors, ne faisoient aussi la paix avec sa majesté Imperiale. Depuis trois ans on avoit tenté plusieurs fois d'y réussir, & on n'avoit pu en venir à bout, parce que d'un côté les peuples de Transylvanie étoient fort animés, & que de l'autre, après la mort de Mahomet *, il y avoit eu beaucoup de confusion dans les affaires de la Porte sous le nouvel Empereur.

Mahomet en mourant † avoit mis son fils Achmet §, encore enfant, comme sous la tutelle d'Hali Bacha d'Egypte, & l'avoit nommé grand Vizir. Hali ayant été envoyé en Hongrie en 1604, étoit mort à Bude; on soupçonna qu'il avoit été

HENRI
IV.
1606.

* Mahomet III.

† L'an 1603.
§ Achmet I.
Affaires de
Turquie.

HENRI
IV.
1606.

empoisonné. Remarin lui succéda dans le commandement des armées, sans néanmoins être revêtu du titre de Grand Visir. Sur la fin de l'année Mehemet fut fait Grand Vizir; mais il ne posséda cette charge que peu de jours. Car dans le tems qu'il méditoit le dessein de venger les pertes que le Bacha Cicala avoit faites, & qu'il se préparoit à marcher contre la Perse à la tête d'une armée considérable, il mourut de la peste à Constantinople.

Il eut pour successeur Dernis, Bostangi-Aga, homme également habile & courageux, à qui le Sultan avoit déjà donné la charge de grand Amiral au préjudice de Cicala, qui souhaitoit ardemment d'en être revêtu, & croyoit la mériter par ses services. Ce nouveau Visir crut qu'il n'étoit pas à propos, dans le bas âge de l'Empereur, d'avoir une guerre à soutenir & contre l'Empire d'Allemagne & contre la Perse: il jugea au contraire, qu'il falloit conclure avec ces deux Puissances une paix qui durât quelques années. Il étoit persuadé d'ailleurs que sa présence à la Cour étoit nécessaire, & qu'il ne devoit pas s'éloigner d'un jeune Prince, que son absence pourroit refroidir à son égard. Mais malgré sa politique, & son extrême habileté dans le gouvernement, il ne put se garantir des traits de l'envie; on fit de lui des rapports desavantageux au jeune Sultan, qui changea tout à coup à son égard, & donna ordre de de l'étrangler. Il se défendit long-tems contre les bourreaux chargés de lui ôter la vie; mais après lui avoir cassé la jambe d'un coup de levier, ils vinrent enfin à bout de le terrasser & de l'étrangler.

Amurat Serdar lui succéda. Celui-ci suivit en partie les vûes de son prédécesseur, qu'il jugea utiles à l'empire Ottoman: voyant sur-tout que les affaires du côté de l'Orient étoient en très-mauvais état, il ne crut pas qu'il fût à propos d'avoir en même-tems à combattre deux puissans ennemis, dont il seroit attaqué du côté de l'Orient & du côté de l'Occident. Il songea donc à faire la paix avec l'empereur d'Allemagne; & malgré le goût que la Porte avoit pour cette guerre, il se rendit en Hongrie.

Cicala passoit pour le plus grand capitaine de l'empire Ottoman. Après avoir reçu deux terribles échecs dans la guerre de Perse, il s'étoit retiré à Ertzerum pour y relever les débris

de sa défaite. Dans le dessein de prendre sa revanche, ou de faire oublier ses pertes par quelque action d'éclat, il avoit mandé Gambolat gouverneur d'Alep. Comme Gambolat étoit un homme riche & accredité parmi les Curdes, peuples qui habitent les deux bords de l'Euphrate, Mahomet III avoit fait son possible pour l'empêcher de s'unir avec les Perfans, & étoit venu à bout de le gagner & de se l'attacher. C'est pour cela qu'il lui avoit donné le grand gouvernement d'Alep. Mais Gambolat ayant paru ménager plutôt ses propres intérêts que ceux de l'Empire dans le cours de la guerre contre la Perse, Cicala l'accusa d'avoir mal fait son devoir, & lui reprocha d'avoir tenu une conduite fort équivoque; en même-tems par une sévérité imprudente il le fit mourir. Cicala lui-même finit ses jours peu de tems après accablé de chagrin & plongé dans le désespoir, laissant les affaires de ce côté-là en fort mauvais état.

Un autre Gambolat, neveu du dernier, voulut venger la mort de son oncle, que Cicala, disoit-il, avoit fait assassiner par une insigne perfidie. Il ramasse des troupes, il se joint aux mécontents d'Asie; & ayant appris qu'Achmet avoit donné ordre aux Bachas de Tripoli, de Damas & de Gazer, de marcher contre lui avant qu'il eût le tems d'assembler plus de troupes, il prévient les Bachas par sa diligence, & attaque celui de Tripoli, qui s'avançoit vers Alep à la tête d'une armée, & qui devoit bien-tôt être joint par celui de Damas: avant que la jonction fût faite, il lui livra bataille & railla toute son armée en pieces. Le Bacha contraint de prendre la fuite, & ne sçachant où se refugier, fut obligé de se retirer dans l'isle de Chypre.

Gambolat ayant alors marché du côté de Tripoli, pilla cette ville & alla ensuite camper devant Damas, dont le Bacha ne parut point en campagne. Les habitans se racheterent du pillage, moyennant une grosse somme d'argent qu'ils payerent au vainqueur. Cependant le Bacha de Tripoli revint en Syrie où il ne trouva point d'autre moyen de conserver son gouvernement & son autorité dans la province, que de s'accommoder avec Gambolat: il fit un traité avec lui, & épousa sa fille,

x ou Sourie comme on l'appelle aujourd'hui.

HENRI
IV.
1606.

qui lui apporta en dot la restitution de Tripoli & du gouvernement de Syrie. Ce fut ainsi que Gambolat sçut mettre dans son parti les villes d'Alep, de Damas, & de Tripoli, avec les Arabes ses voisins. Il se vit enfin à la tête d'une armée de quarante mille hommes.

Prévoyant néanmoins qu'à l'occasion de la guerre de Perse toutes les forces de l'empire Ottoman alloient bien-tôt tomber sur lui, il jugea à propos de faire quelques démarches pour appaiser le Sultan. Il envoya donc à la Porte quelques personnes de confiance, avec l'argent que son gouvernement d'Alep avoit coûtume de fournir tous les ans au thrésor de l'Empire. Ces députés tâcherent de justifier la conduite de Gambolat, qui n'avoit pû, disoient-ils, se dispenser de venger la mort de son oncle; & promirent qu'il seroit désormais très-soumis & très-fidèle à sa Hautesse. La Porte ne prit pas cette démarche pour une satisfaction; elle jugea néanmoins à propos de dissimuler.

Il arriva sur ces entrefaites une chose qui fit beaucoup de peine au Sultan & aux Bachas: le feu prit par hazard à une maison de Constantinople dans le quartier des Juifs, & l'incendie fut si violent, qu'il consuma plus de 800 maisons. Plusieurs ont prétendu que cet incendie avoit été allumé par les Janissaires, dans le dessein de piller la ville. Quoiqu'il en soit, la perte fut très-considérable.

Tous ces revers engagerent le Visir Serdar à hâter la conclusion de la Paix avec l'Empereur d'Allemagne. Le comte George Turso, N. Isthuan, Ernest de Mollar, & Althein partirent de Vienne, en qualité de Plénipotentiaires de sa Majesté Imperiale, escortés par Sigefroi Colonich à la tête d'un détachement de troupes choisies; car quoiqu'il s'agit de traiter de la paix, on croyoit devoir toujours se tenir sur ses gardes pour se garantir des surprises de l'ennemi.

Etant arrivés à Comorre au commencement, d'Octobre il pensa y avoir une sédition à leur arrivée, par la témérité extravagante de quelques-uns, qui s'aviserent de vouloir fondre l'épée à la main, sur un Prédicateur de la Confession d'Aufbourg qui prêchoit alors dans un fauxbourg de la ville. Le tumulte & le désordre que cela causa dans l'Église fut cause qu'il

y eut des femmes & des enfans foulés aux piés. Quelques-uns des Plénipotentiaires furent indignés de cette action ; & même le comte de Turfo témoigna qu'il vouloit se retirer : Colonich & Mollar eurent bien de la peine à le retenir. On mit en prison Bucheim , Knew & un trompette , qui avoient donné lieu à ce désordre ; ils furent néanmoins mis en liberté, & l'action demeura impunie.

Les Plénipotentiaires de l'Empereur avoient amené avec eux Soliman bacha de Bude , qui étoit depuis sept ans prisonnier à Vienne , avec un nommé Hali , dans l'idée que leur présence pourroit être favorable à la négociation. On choisit pour le lieu de la conférence un endroit éloigné de Comorre d'environ une demie lieuë : les députés de part & d'autre étoient séparés par des fleuves très-rapides , & pouvoient chacun de leur côté délibérer en particulier , sans crainte d'aucune surprise , & ils ne pouvoient s'assembler de part & d'autre , qu'en se servant de bateaux pour traverser les deux rivieres. Les Plénipotentiaires de l'Empereur se rendirent en cet endroit avec les détachemens de cavalerie de Mansfeld , d'Hohenlo & de Bucheim ; Illschasky y vint avec les seigneurs Hongrois ; & les Turcs s'y rendirent aussi à la fin d'Octobre sur vingt-quatre barques bien équipées. Le 9 de Novembre on convint de part & d'autre de ces conditions.

Qu'il seroit libre de part & d'autre de fortifier , & de rétablir les places , & d'en bâtir de nouvelles , lorsqu'on seroit convenu réciproquement des limites : Que dans les ambassades , dans les Congrès , dans les lettres & dans les actes , l'empereur de Constantinople traiteroit l'empereur d'Allemagne de pere , & que celui-ci traiteroit de fils l'empereur de Constantinople : Que sans aucun délai on traiteroit de part & d'autre en donnant réciproquement à ces deux Potentats le titre d'Empereur , & ne donnant plus , comme auparavant , le titre de Roi à l'empereur d'Allemagne : Que les Tartares seroient compris dans le Traité , & que tant que la paix subsisteroit , ils ne commettroient point d'hostilités contre les Chrétiens : Que la paix dureroit quinze années ; & que durant cet espace de tems , on n'y donneroit aucune atteinte : Que les Etas des deux Empires , les provinces , les territoires , & tout ce qui appartenoit à la maison d'Autriche , seroient censés compris dans

HENRI
IV.
1606.

Articles du
Traité de
Paix entre
l'Empire & la
Porte.

HENRI
IV.
1606.

le Traité : Qu'en cas que le roi d'Espagne voulût aussi faire la paix avec les Turcs, qu'on chercheroit de part & d'autre les moyens de parvenir à un accommodement : Que les courses, les déprédations, les brigandages, seroient défendus, tant d'un côté que de l'autre ; & que ceux qui contreviendroient à cet article, seroient punis sévèrement, & obligés de réparer les dommages : Que pendant le tems de la paix on ne formeroit de part & d'autre aucun complot pour surprendre les places, ou tendre des pièges : Qu'on ne donneroit point retraite aux malfaiteurs, sur-tout en Hongrie, pour ôter tout sujet de défiance : Que les Gouverneurs des frontières donneroient aux marchands & à tous les voyageurs des passeports gratis ; & qu'après que le traité seroit signé, on conviendrait des deux côtés, de certains lieux pour y tenir des foires, & y faire le commerce librement : Que le Gouverneur de Javarin, & le Bacha de Bude, jugeroient souverainement des différends qui pourroient s'élever ; mais que s'il arrivoit quelque affaire importante, sur laquelle ils ne pourroient s'accorder ensemble, la décision en seroit renvoyée de part & d'autre au Souverain : Que les prisonniers seroient renvoyés & échangés : Que selon la convention faite avec Cesar Gallo à Bude, l'empereur Rodolfe enverroient incessamment un Ambassadeur à Constantinople avec des présens, & que le Sultan Achmet de son côté, dès que cet Ambassadeur seroit arrivé, enverroient un Chiaoux à Prague avec des présens pareillement : Que tous les trois ans les deux Empereurs s'enverroient réciproquement des Ambassadeurs & des présens, dont le prix & la qualité seroient arbitraires, & dépendroient de la volonté de celui qui les enverroit.

La conclusion de ce Traité causa beaucoup de joye de part & d'autre ; le lendemain le Bacha de Bude donna un grand repas aux Plénipotentiaires de l'Empereur, & aux seigneurs Hongrois, & fit présent à chacun d'un beau cheval. Cependant la lenteur de Rodolfe, qui portoit envie à son frere l'archiduc Matthias, fut cause que ce traité n'eut aucun effet.

Peu de tems après, Bostkay, qui avoit tant souhaité la paix avec l'Empereur & avec la Porte, succomba enfin, malgré tous les remédes, à la maladie incurable dont il étoit attaqué, & finit à l'âge de cinquante & un ans, une vie malheureuse, & un regne de peu de durée. On dit qu'il conseilla à Janussi, qu'il

avoit fait depuis peu son Chancelier, & qu'il le conjura même d'être fidèle à l'Empereur. Cependant sa mort ne fit point cesser les troubles de la Hongrie, & les Hongrois Protestans demeurèrent toujourns opposés à l'Empereur & à la Maison d'Autriche.

Après la mort de Bostkay, ceux de Sekel, & les Protestans de Transylvanie remuans de tous côtés, les Seigneurs, dans la vûe de prévenir les troubles, s'assemblerent à Coloswar, que les Allemands appellent Clausenbourg, & résolurent d'élire pour un tems un Prince, qui pût par sa présence & son autorité réprimer les mouvemens, qui augmentoient de jour en jour. Celui sur lequel ils jetterent les yeux, fut Sigismond Ragostki, un des plus grands Seigneurs de Transylvanie, homme pacifique, & sans ambition, comme il le fit bien voir. Ils lui prêtèrent serment dans la principale Eglise de la ville. Ils envoyèrent ensuite à Vienne des Députés, qui étant arrivés à Presbourg, protesterent, & firent serment, que dans l'assemblée qu'ils avoient tenuë, ils n'avoient point eu intention de se soulever contre l'Empereur, qu'ils regarderoient toujourns comme leur souverain Seigneur; mais seulement de se prémunir contre les entreprises secrettes des Seigneurs de Transylvanie & de Hongrie, qui avoient envie de subjuguier leur pays.

La Maison d'Autriche, qui vouloit à quelque prix que ce fût, avoir la Transylvanie en sa puissance, regarda d'abord le discours de ces députés comme un prétexte & une défaite: elle jugea néanmoins à propos de paroître le prendre en bonne part dans les conjonctures présentes. On ne peut trop louer l'équité & la modération de Ragostki: ceux de Rokofs l'ayant prié de se joindre à eux dans une cause qui leur étoit commune, il leur répondit avec fermeté: Qu'il avoit toujourns eu horreur de la guerre civile: Qu'il regardoit comme un grand crime de prendre les armes contre son Souverain; & que ceux qui osoient le faire se deshonorioient à jamais: Que pour lui, il se feroit toujourns un point de religion d'éviter de prendre ce parti: Qu'enfin, s'ils vouloient plaire à Dieu, ils devoient être soumis à leur Prince.

Ragostki se comporta dans la suite d'une maniere conforme à cette réponse, & se démit de sa principauté. Gabriel Bathori, qui n'étoit pas de la famille de Somlio, dont étoient les

HENRI
IV.
1606.

Bathori, qui ont long-tems régné sur la Transylvanie, & sur la Pologne, mais qui descendoit des Bathori, Maison beaucoup plus ancienne & plus noble, fut élu par ceux, qui avoient du zèle pour la conservation de leur liberté & de leur Religion. Mais cela regarde les années suivantes.

On punit ensuite ceux, qui avoient été cause de la reddition de Gran, & surtout les Officiers qui avoient forcé la ville de se rendre. Leonard-Frederic Schleker de Stutgard fut condamné à être pendu, & à avoir préalablement la main droite coupée, & la langue arrachée : mais à la priere de ses amis on lui coupa la tête. Le comte de Mansfeld obtint la même grace pour des Officiers qui servoient sous lui ; sçavoir, Jean-Michel Schopper de Turinge, Jean Hopffen, Adam Landower, Philippe Duren, & Gaspard Zielharter. Jean Lantenberg fut écartelé, après avoir eu la tête tranchée. Jean Bischoff, avec onze autres fut pendu. Jérémie Strelin, Paul Schmid, Jean Schauberg, Etinger, & Barten, qui s'étoient évadés, furent condamnés à être pendus, en cas qu'ils pussent être arrêtés, & en attendant on les pendit en effigie, ainsi que ceux qui étoient demeurés à Gran ; & il fut dit par l'arrêt, que si on les pouvoit arrêter, ils seroient passés par les armes. N. du Val, comte de Dampiere, fut quelque tems détenu prisonnier.

Siège de
Brunswick.

On agissoit avec beaucoup de lenteur au siège de Brunswick. Le roi de Dannemarc avoit levé le siège, & les villes Anseatiques, qui avoient ramassé des troupes, faisoient tout leur possible, pour détourner Jule d'une entreprise téméraire. Dans cette vûë ils firent afficher publiquement dans les villes de Francfort sous le Meyn, de Giesse, d'Arnhebourg, de Zoest, de Lippe, de Lemgaw, de Breme, de Hambourg, de Lubeck, de Dresde, de Lipsic, de Magdebourg, de Lunebourg, de Hildesheim, & de Spire, un decret Impérial contre Jule, & contre le roi de Dannemarc son beau-frere, comme prince de Holface, & membre du corps Germanique ; avec menace de les mettre l'un & l'autre au ban de l'Empire. Jule proposa alors des conditions à ceux de Brunswick, qui les rejeterent comme injustes. Enfin, sur la fin de Janvier, les députés de basse Saxe arriverent dans quatre carosses, & conclurent une trêve de quatre semaines. Mais Jule voulut absolument, qu'il fut stipulé dans le traité, que durant la trêve, on pourroit de part

& d'autre travailler à se fortifier. Ce qui le fit insister fortement sur cet article, fut qu'il vouloit pendant ce tems-là, achever la digue qu'il avoit commencé de construire, dans la vûë d'inonder la ville; ce qui étoit sa dernière ressource.

Enfin le 7 de Fevrier il envoya un trompette dans la ville, pour demander avec hauteur les prisonniers faits depuis le commencement du siège. Le Sénat, pour toute réponse, alléguâ le dernier traité de suspension d'armes, dans lequel il étoit marqué expressément, qu'il renvoyeroit d'abord les prisonniers qu'il avoit faits, & qu'il payeroit la rançon de ceux qu'ils avoient entre leurs mains, & non autrement. Jule, après cette réponse, s'avança le lendemain du côté de la Porte saint Pierre, près du Monastere de sainte Croix, qu'il avoit fait brûler pendant le cours du siège: il envoya en même-tems des tambours dans la ville, pour demander ce qu'on avoit enfin résolu de faire au sujet des prisonniers.

On ne tiroit point le canon de part & d'autre; mais on agissoit d'ailleurs comme s'il n'y eût point eu de suspension d'armes, & on montoit la garde fort exactement. Cependant le Sénat fit la même réponse qu'il avoit déjà faite; & Jule se contenta de continuer ses ouvrages, sans faire aucun acte d'hostilité. Il arriva alors, de la part des villes Anseatiques, des troupes auxiliaires, qui maltraiterent fort les troupes Danoises: elles prirent quelques chariots chargés de poudre & d'armes: Jule en fit de grandes plaintes, & regarda cette action, comme une infraction de la trêve.

Sur ces entrefaites, les Envoyés de l'Empereur arriverent au camp le 22 de Fevrier, & se joignirent aux Envoyés de Saxe, pour tâcher de ménager un accommodement entre le Duc & la ville de Brunswick; le Sénat demandoit que Jule commençât par obéir au decret Impérial, & par licencier ses troupes: Qu'ensuite il payât les dommages, & réparât tout le tort que ses troupes avoient fait, soit à la ville, soit dans le territoire: Que de plus il donnât caution, que désormais il n'attaqueroit plus ainti la ville: Qu'enfin, après avoir licencié ses troupes, il démolît la digue & les autres ouvrages qu'il avoit fait construire.

Cependant cette digue étant achevée, les eaux commencerent à monter. Le 13 de Mars elles surpassoient la hauteur d'un

HENRI
IV.
1606.

homme dans le marché de la ville ; on n'y pouvoit aller dans les ruës qu'en batteau ; toutes les Eglises étoient remplies d'eau , aussi-bien que les retz de chauffée des maisons. Les moulins, les fours , les boulangeries, tout étoit gâté , & le peuple étoit menacé d'une famine. On n'entendoit déjà de tous côtés que les cris & les gémiffemens des femmes & des enfans , qui déplo-roient leur misere , lorsque trois jours après , environ à dix heures du soir, la digue se rompit , & les eaux commencerent à s'écouler ; enforte que dans l'espace de deux heures , les assiégés se virent délivrés de toute crainte.

Levée du
siège.

Le Duc n'ayant plus alors de ressource , & ne comptant plus de pouvoir réduire la ville , prit conseil de la nécessité où il se trouvoit. Après avoir mis le feu à son camp d'Olper , il décampa à sept heures du matin le 17 de Mars , & prit le chemin de Wolfenbutel avec quatorze compagnies d'infanterie. Les assiégés ayant appris sa retraite , se mirent aussi-tôt à le poursuivre , malgré les Magistrats : Conrad Dogaw consul , accompagné de quinze personnes , sortit même de la ville pour les y faire rentrer ; mais une pluye abondante qui tomba alors fit que tout le monde revint , & qu'on cessa de poursuivre les ennemis.

Tel fut le succès du siège de Brunswick , qui dura vingt-deux semaines. L'inondation , & les batteries de canon causerent beaucoup de dommages aux habitans , & ruinerent ou ébranlerent plusieurs maisons ; du reste , ils perdirent peu de monde. Les troupes que les villes Anféantiques avoient envoyées à leur secours , firent presque autant de dégât après la levée du siège , que celles du Duc en avoient fait , lorsque la ville étoit assiégée ; enforte qu'il fallut avoir recours à l'Empereur , & obtenir un decret Impérial contre elles , qui fut publié à Hambourg , à Lubeck , à Magdebourg , & à Brême. Comme ceux de Brunswick commettoient beaucoup de désordres par représailles , l'Empereur les menaça aussi de les proscrire , s'ils ne rappelloient incessamment leurs soldats , & ne cessioient de faire tort à leurs voisins. Enfin toutes les troupes s'étant retirées , ceux de Brunswick demeurèrent tranquilles , & ne conserverent que deux mille soldats pour la garde de la ville , en attendant que le rempart fut entierement réparé.

Guerre des
Pays-Bas.

Le comte Philippe de Hohenlo étoit venu de la part des

Etats de Hollande avec des troupes auxiliaires. Etant tombé malade, & ne pouvant s'acquitter des fonctions de sa charge; le comte Ernest de Nassaw avoit été mis en sa place, & avoit amené avec lui onze escadrons, avec Dorp commandant d'artillerie, Smeltsingh, & autres ingenieurs, mineurs & charpentiers. A son retour il ravagea l'évêché de Paderborn, pour venger la mort du Consul Liboire Wichard, que l'Evêque avoit fait mourir indignement par la main du bourreau, l'année précédente. Les Espagnols voulurent qu'on crût qu'ils mennoient contr'eux des troupes; & pour cela ils partirent d'Oldenfeel avec 500 chevaux & 1400 hommes de pié; mais leur dessein étoit de marcher à Bredefort. Lawiic gouverneur de cette place qui alloit souvent le soir à Winterſwiic & à Belten, dans le diocèse de Paderborn, avoit donné avis que les Espagnols n'étoient pas éloignés; n'ayant pas le moindre soupçon que c'étoit lui-même qui étoit menacé.

Louis du Terrail qui s'étoit mis au service de l'Archiduc, sans la permission du Roi, s'étant offert pour cette expédition avec Guillaume Verdugo, s'étoit muni de petards & de tous les instrumens nécessaires. Le 14 de Mars il s'approcherent de la place, & demanderent à y être introduits comme amis. Ils dirent qu'ils étoient partis de Grolle; qu'ils étoient chargés de butin, & que les Espagnols n'étoient pas loin; & pour faire enforte qu'on les crût plus aisément, ils firent voir un prisonnier qu'ils avoient fait. Pendant qu'on délibéroit dans la ville sur cette proposition, du Terrail fit approcher les petards, & se retira avec Verdugo. Mais en même-tems les portes furent brisées; les soldats de la garnison, ou yvres, ou endormis, furent la plupart égorgés, ou contraints de se refugier dans la citadelle. Il s'agissoit de la forcer; ce qui étoit une entreprise plus difficile, que de surprendre la ville; aussi les Espagnols balancerent-ils s'ils l'attaqueroient. Mais avant qu'il vînt du secours aux assiégés, ils jugerent à propos de mettre en sûreté les prisonniers & le butin qu'ils avoient faits, & de se retrancher pour se garantir du feu de la citadelle.

Battenbourg, capitaine d'une compagnie de chevaux, fut le premier qui promit de secourir la place; il fit dire à Lawiic de ne se point décourager, & l'assûra que dans peu de jours il viendroit à son secours avec les garnisons des places

HENRI
IV.
1606.

voisines. Lawiic lui fit réponse , qu'il ne se hatât point de le secourir , & ne risquât rien témérairement. « Je puis , ajouta-t-il , me passer du secours que vous me promettés ; la place est bonne , je me sens assés de courage pour la défendre jusqu'à l'extrémité ; je suis résolu de m'enfvelir sous ses ruines , comme c'est mon devoir , & de ne jamais capituler. »

Le lendemain Varmelo Sénéchal de Zallant , à la tête de deux escadrons & de cinq compagnies d'infanterie , dont il y en avoit une de Suisses , marcha vers Bredefort. Les garnisons de Zutfen , de Doësbourg , de Grolle , & de Doëtecom , se joignirent à lui près de Grolle , sous la conduite du colonel Dort. Ce colonel ayant été informé que les Espagnols qui s'étoient rendus maîtres de la ville , y manquoient de vivres & de munitions de guerre , s'empara de tous les passages pour arrêter les convois. Alors le Ritmaistre Hasselbron eut ordre d'attaquer les ennemis avec deux compagnies de chevaux , dont chaque cavalier portoit un arquebusier en croupe. Cet officier ayant donné sur les Espagnols avec vigueur , fit main basse sur tout ce qu'il rencontra , & fit entrer deux cens arquebusiers dans la citadelle. Les assiégés commencèrent alors à faire un grand feu de mousqueterie sur les ennemis , ayant d'ailleurs deux canons qui ne cessoient de tirer. Il y eut près de cent Espagnols de tués ; les autres furent contraints de se réfugier dans des caves & en d'autres lieux souterrains.

Cependant Louis de Velasco & le comte de Torres envoyèrent de Rocroort & d'Oldenseel aux Espagnols un renfort de soldats , avec de la poudre. Mais ayant appris en chemin que la ville étoit bloquée , ils jetterent la poudre & s'en retournerent. Thomas Viller les attaqua dans leur retraite , les tailla en pieces , ou les mit en déroute.

Déjà Frédéric de Nassau étoit arrivé de la Haye , à la tête d'une armée assés considérable , & avoit commencé à former le siège de la ville. Les Espagnols n'ayant aucune espérance , se virent alors dans la nécessité de capituler avec l'ennemi. Comme ils le firent de bonne heure , ils obtinrent des conditions avantageuses , & sortirent de la place en armes. Ils promirent de rendre le butin & les prisonniers qu'ils avoient faits avec trois drapeaux qu'ils avoient pris. Cependant Justiniani a écrit que les Espagnols garderent le butin estimé

cinquante mille écus. On leur prêta cent chariots pour transporter les morts, les malades & les blessés, & Verdugo fut laissé en ôtage jusqu'à ce que les articles de la capitulation eussent été exécutés par les Espagnols. Le traité fut signé le 22 de Mars.

Le comte Maurice ayant appris dans la suite la maniere dont les Espagnols s'étoient comportés dans la ville, dit qu'on en avoit trop bien usé à leur égard. En effet ils y avoient commis toute sorte d'excès, violant les femmes en présence de leurs maris, & les filles devant leurs peres. Ils avoient massacré la femme du Pasteur de la ville, parce qu'elle avoit voulu s'opposer à leurs violences, & ils avoient envoyé son mari à Oldenseel. Ce qui déplut d'avantage au Comte, est qu'on eût compris dans le traité, du Terrail, dont il sçavoit que le Roi étoit fort mécontent, & qu'il haïssoit en particulier à cause de sa trahison; car il avoit servi sous lui les années précédentes. Il jugeoit que si on l'avoit arrêté prisonnier, & fait conduire au Roi, il auroit fait plaisir à ce Prince, à qui il avoit d'ailleurs de si grandes obligations.

En ce tems-là il s'éleva un vent furieux, qui fit de grands ravages dans la Flandre & en d'autre lieux. Les arbres furent déracinés; dans les villes & dans les bourgs les maisons furent ébranlées, & les tours abattuës. Les digues du Nord de la Hollande furent rompuës, ce qui fit beaucoup de tort aux campagnes des environs.

Après la levée du siège de Brunswick, Jule¹ envoya à l'armée d'Albert trois mille hommes d'infanterie, & cinq cens chevaux, sous la conduite de Jean comte d'Emden, de George Loccoman, & de Jean Ernest Ufler. Peu de tems après, on y vit arriver d'Italie deux mille Espagnols, commandés par le colonel Bravo, & ensuite plusieurs troupes d'Ecoffois & d'Irlandois. Le marquis de Spinola, qui avoit été très-bien reçu à la Cour d'Espagne, & avoit été mis du Conseil de guerre, après avoir obtenu, avec bien de la peine, de l'argent pour la guerre de Flandre, prit congé du Roi, afin de se rendre dans les Pays-bas. Il prit sa route par Gènes, où ayant été attaqué de la fièvre, il ne put arriver à Bruxelles qu'au commencement de Juin.

¹ Jule Ernest de Brunswick-Wolfembüttel.

HENRI
IV.
1606.

On tint alors un grand Conseil, en présence d'Albert, sur les opérations de la guerre. Pierre Justiniano qui y avoit été envoyé par Velasco, proposa de sa part de faire deux corps d'armée; d'attaquer avec l'un l'Ecluse & Breda; & Meurs avec l'autre. Il dit qu'après ces expéditions, on verroit ce qu'il y auroit à faire; qu'une partie de l'armée resteroit dans la province de Flandre, & qu'on enverroient les principales forces dans la Frise. Suivant cet avis, on envoya dans la Frise le comte de Solre avec des troupes, pour s'assurer des chemins, & il passa le Rhin.

Attaque de
l'Ecluse.

En même tems on vit arriver à l'armée d'Espagne D. Alphonse de Pimentel, Sigismond d'Este, Ferrante Bentivoglio, & Mario Frangipani. Le regiment dont D. Alphonse de Luna s'étoit défait, fut donné à D. Juan de Meneses. Du Terrail fut alors commandé pour former une entreprise sur l'Ecluse, & le comte Frederic de Berghe, qui étoit à Bruges, & qui commandoit les troupes de la Province, reçut ordre de soutenir du Terrail, auquel on donna pour cet effet douze cens hommes Walons & Irlandois.

Ayant traversé les marais pendant la nuit, & une plaine couverte d'eau, du Terrail s'approcha de l'Ecluse le 7 de Juin, en cet ordre. Le capitaine Formento marchoit devant, avec cinquante hommes d'élite armés de carabines; ils étoient suivis de deux cens piquiers sous les ordres de Ghelingher, de Crauckembourg, & d'un capitaine d'un regiment Irlandois. Après eux marchoit Claude de Rezoir sergent-major du comte de Bossu, avec cinq cens hommes, partie arquebusiers, partie piquiers. De Chalons mestre de camp commandoit l'arrière-garde. Vingt-cinq François conduits par du Terrail, & quelques Irlandois, passerent d'abord le fossé à la nage, près d'une porte de la ville, dont l'accès étoit très-difficile, & qui pour cette raison étoit assez mal-gardée. On abaissa ensuite le pont-levis par le moyen d'instrumens qu'on avoit apportés à ce dessein; ce qui ne pût se faire sans un grand bruit. Aussi-tôt on cria aux armes dans la ville.

Cependant la premiere porte fut brisée par l'effort du petard; la seconde fut seulement trouée, enforte qu'il ne pouvoit passer que deux hommes à la fois par l'ouverture. Formento ayant passé avec ses gens, aussi-bien que le capitaine Irlandois,

s'avança jusqu'au premier corps de garde, qui aussi-tôt fit feu sur eux. Formento & Ghelingher furent tués d'abord; ce qui épouvanta tellement ceux qui les suivoient, qu'en fuyant ils culbutèrent un grand nombre de leurs camarades, & les firent tomber du pont dans le fossé. Il y en eut environ cinquante noyés. Les autres s'enfuirent en désordre jusqu'au corps de l'arrière-garde que Chalons commandoit.

Le comte de Berghe s'étoit avancé jusqu'à Dam, pour y attendre le succès de cette expédition. Il avoit avec lui deux mille hommes d'infanterie, pour servir au siège de la citadelle, en cas que la ville eût été prise. Mais voyant qu'il étoit déjà jour, & qu'il n'avoit aucune nouvelle, il se retira. Les habitans de l'Ecluse, lorsqu'ils se virent délivrés de tout danger, fortifièrent la porte qu'on avoit jusqu'alors négligée, & y firent construire un ouvrage en forme de demi-lune.

Cependant du Terrail, au désespoir de n'avoir pu réussir, fit conjointement avec les Officiers d'artillerie, de grandes plaintes à l'Archiduc, au sujet de quelques Commandans, qui selon lui, n'avoient pas fait leur devoir. Sur ces plaintes on arrêta Crauckenbourg, un officier Irlandois, & de Rezoir, qui étoit un vieil officier. Ils furent jugés au Conseil de guerre à Bruxelles le 19 de Juin, & condamnés à mort. Cette sentence rigoureuse fit beaucoup murmurer les Flamands contre les Espagnols & les Italiens: ils disoient que tout étoit permis à ceux-là, tandis qu'on ne pardonnoit rien à eux, & que leurs moindres fautes étoient punies du dernier supplice.

Quoi qu'il en soit, du Terrail, qui se vit à ce sujet très-haï des Flamands, ayant été alors rappelé par le Roi, quitta l'armée de l'Archiduc. Mais comme il ne pouvoit demeurer en repos, & qu'il étoit d'un esprit très-inconstant, il prit occasion d'un homicide commis en présence du Roi, pour quitter la Cour & le Royaume. Il se retira auprès du duc de Savoye, & forma avec ce Prince des projets pour exciter des troubles en France. Il fut lui-même dans la suite la victime de ces pernicieux projets.

Dans la vûe de favoriser la culture des terres, & d'empêcher les dévastations de part & d'autre, on convint que Woude du côté des Hollandois, & Hoostrate du côté de l'Archiduc, (places dont les garnisons ravageoient la campagne par

HENRI
IV.

1606.

Exploits du
marquis de
Spinola.

leurs courfes continuelles) feroient démantelées. Il fut en même tems réfolu dans le confeil de l'Archiduc, d'envoyer dans la Frife une armée qui pafferoit l'Yffel, descendroit dans la Veluwe, de-là dans l'ifle de Betuve, & iroit affiéger Nimegue.

Le marquis de Spinola, après avoir emprunté deux millions d'écus de François Serra (car les fommes dont la destination avoit été faite par le Roi d'Espagne, étoient déjà confommées) vint à Maeftricht à la tête de trois cens chevaux, & autant d'hommes d'infanterie; & le 5 de Juillet il s'approcha du fort de Roeroot, fuivi de Melzi, qui commandoit mille hommes, de cinq cens chariots chargés de machines de guerre tirées de Venlo, & de batteaux pour jeter un pont fur le Rhin, dont il s'approcha trois jours après. Lorfqu'on eut fait la revuë des troupes, on ordonna à toutes les femmes de fe retirer dans les garnifons, & on leur donna de quoi faire le voyage. Deux jours après Spinola paffa le Rhin avec huit mille hommes d'infanterie, & deux mille chevaux, & avec le canon que Melzi avoit fait conduire, & deux mille chariots chargés de munitions. Mais les pluyes orageufes l'empêcherent d'exécuter les projets formés à Bruxelles. Les campagnes furent tellement inondées, que l'infanterie ne put trouver dequoi fe fêcher. Le charbon de terre qu'on brûle en ce pays-là, étoit tout trempé d'eau, enforte qu'on ne put l'allumer. D'ailleurs l'Yffel dont les eaux font ordinairement très-baffes, avoit tellement crû, qu'il étoit impoffible de le traverser.

Prife de Lochem.

Spinola ayant paffé la riviere de Lippe à Enscheden le 16 de Juillet¹ y rencontra les comtes d'Emden & de Torres, avec deux mille cinq cens hommes d'infanterie qu'on avoit fait venir de Lingen, & quatre cens Irlandois de la garnifon d'Olfenfel. Comme le tems étoit très-pluvieux, on laiffa là le projet qu'on s'étoit propofé; & néanmoins pour ne pas perdre tout-à-fait le tems, on alla mettre le fiége devant Lochem, petite place peu importante dans le territoire de Zutfen. Inigo de Borgia eut ordre d'investir la place avec fon regiment, & celui de Torres, qui fe joignit à lui, ainfi que Ferrant Guevara qui commandoit cinq cens chevaux. Le marquis de Spinola

¹ Il y a dans le texte *XVIII. Kal. Quintil.* qui feroit le 14 de Juin. C'est une faute fenfible; les dattes qui pré-

cèdent & qui fuivent, nous obligent de lire *XVII. Kal. Sextil.* c'est-à-dire le 16 de Juillet.

vint à Borkeloo avec le reste de l'armée, après avoir laissé à Goher, Luc Cairo & Jean de Medicis, avec leurs troupes de cavalerie, & quinze cens hommes de pié. Il avoit destiné ce lieu pour les magazins de l'armée.

Le comte Maurice étoit de l'autre côté de l'Yssel avec dix mille hommes d'infanterie (du moins c'est ce que publierent depuis les partisans de Spinola) & deux mille chevaux, dans le dessein de secourir les assiégés. On posta vis-à-vis de lui le comte d'Emden avec son regiment, & cinq canons. Borgia eut soin de la conduite de la tranchée : les Espagnols & les Italiens se piquerent d'une émulation reciproque. Cependant l'ingenieur Targone, lieutenant d'artillerie, fut blessé, mais sa blessure ne fut pas trouvée dangereuse.

Déjà les Espagnols s'étoient emparés de la demi-lune qui étoit près de la porte, & que les assiégés avoient abandonnée ; & les Italiens de leur côté s'étoient logés sur le chemin couvert. Alors les assiégés, après avoir essuyé quelques volées de canon, demanderent à parlementer le 23 de Juillet, & rendirent la place avec cinq canons qui y étoient. La garnison, au nombre de trois cens hommes, sortit avec armes, drapeaux, mèche allumée, & tous ses bagages : Borgia leur prêta des chariots pour les transporter. Il périt à ce siège, du côté de l'Archiduc, cinquante hommes. Quelques-uns ont écrit que le comte Maurice n'avoit laissé que cent hommes de garnison dans Lochem, & qu'il avoit envoyé le reste dans les places pour lesquelles il y avoit plus à craindre.

Le marquis de Spinola s'avança ensuite du côté de Bronchorst & de Doefbourg, après avoir assemblé une grande quantité de bateaux près d'Almeloo, dans le dessein, disoit-on, de passer la riviere, d'aller mettre le siège devant Swol, & de s'emparer du château de Geelmuyden, sur le Zuyder-dermer. Mais ayant été repoussé par Warmelo gouverneur de la place, après quelques legers combats, il se vit contraint de se retirer, & alla le 3 d'Août camper près de Grolle, place fortifiée de cinq bastions sur la riviere de Berkel, & située, comme Lochem, dans le pays de Zutfen. Il envoya devant Louis de Velasco avec mille chevaux & quinze cens fantassins pour commencer le siège. Dort le cadet commandoit dans la place, dont dix-huit compagnies composoient la garnison. Le septième jour du siège

HENRI
IV.
1606.

les assiégés perdirent deux bastions en forme de demi-lune ; & on leur tua en cette occasion beaucoup de monde. Le combat fut très-opiniâtre de part & d'autre ; les deux freres Jean & Christophle de Redberg comtes d'Oostfrise , y furent blessés très-dangereusement. Les assiégés perdirent Apelt de Scheuren lieutenant de la compagnie du colonel Dort , brave officier , digne fils d'un pere , qui avoit long-tems servi en qualité de Capitaine.

Quatre jours après , comme l'on préparoit tout pour l'assaut , les habitans , que l'attaque du septième jour avoit épouvantés , surtout les femmes , supplierent & presserent le Commandant de ne point s'exposer , par une résistance opiniâtre , lui & tous ses habitans , à une perte certaine. Dort s'étant laissé toucher mal-à-propos , assembla les Officiers de la garnison ; & après avoir délibéré avec eux , il battit honteusement la chamade , pouvant tenir encore long-tems , & rendit la place. Le même jour il sortit avec dix-huit enseignes déployées , & environ douze cens hommes , sans compter les blessés qui étoient au nombre de cent , & seize cavaliers de la compagnie de Battenbourg.

Il y avoit une des compagnies de la garnison , accusée d'avoir livré le fort de S. André dans l'isle de Bommel ; ils craignirent qu'on ne les traitât comme on avoit fait autrefois ceux qui avoient vendu aux Espagnols la ville de Gertruydembergh. C'est pourquoi , quoiqu'ils eussent obtenu la vie sauve , ainsi que tout le reste de la garnison , ils jugerent à propos de déchirer leur enseigne , & de se mêler avec les autres soldats. On accorda deux mois aux habitans , pour prendre leur parti. Maurice perdit dans ce siège environ cent hommes , & l'Archiduc plus de 500 , quoique Justiniani dise qu'il en perdit beaucoup moins.

Cependant Charle de Longueval , comte de Bucquoy , étoit venu de la province de Flandre par ordre de l'Archiduc , & avoit tenté plusieurs fois , mais sans pouvoir y réussir , de passer le Vahal pour se joindre à l'armée du marquis de Spinola. Ce général avoit lui-même tenté la même chose , mais la riviere étoit trop grosse ; d'ailleurs tous les passages étoient occupés par les troupes de Maurice. Il étoit impossible aussi de traverser l'Yssel près de Hattem , où le comte de Solre avoit essayé de passer à gué , non loin de Sowol , pour transporter

des troupes dans la Veluwe , & il y avoit perdu beaucoup de monde.

Un parti de Hollandois ayant passé le Vahal au-dessus de Nimegue , avec 1500 hommes d'infanterie & quatre escadrons de cavalerie , s'avança vers Gennep pour enlever des fourageurs. Mais leur entreprise ne réussit point , il s'en fallut même très-peu , que tandis qu'ils se retiroient du côté de Nimegue , ils ne fussent taillés en pieces par le comte de Bucquoy , qui fit seulement quelques prisonniers.

Les pluies ayant encore augmenté considérablement depuis la prise de Grolle , l'armée de l'Archiduc perdit toute espérance de pouvoir passer le Vahal & l'Yffel. On revint donc du côté du Rhin , & on tint conseil sur ce qu'on feroit. L'Archiduc avoit proposé le siège de Nimegue ; mais cette entreprise ne fut pas approuvée , & on résolut d'aller plutôt assiéger Rhinberck. C'est la capitale d'un pays appartenant à l'électeur de Cologne. La situation qui en est très-avantageuse , l'a renduë très-célèbre dans ces dernières guerres des pays-bas. Cette place est bâtie au-delà du Rhin. Du côté d'en-deçà , vis-à-vis , est une Isle que les Hollandois avoient fortifiée & munie d'un Fort : elle est jointe à l'autre bord par un pont de bateaux. Sur cet autre bord il y avoit aussi d'autres fortifications. On envoya donc ordre au comte de Bucquoy d'abandonner les bords du Vahal , de s'avancer avec son armée du côté de la Gueldre , & de s'emparer de tous les lieux qui étoient aux environs de Rhinberck. Le comte de Solre eut ordre de rester à Grolle avec 1500 fantassins , & avec la cavalerie commandée par Henri de Berghe.

Spinola s'étant mis en marche le 2 d'Août , s'avança du côté de Breford , & fit partir de là le capitaine Simon , vieil officier avec un corps de deux mille cinq cens hommes d'infanterie , de différentes nations , deux cens machines de guerre , sept cens chevaux & deux pontons , pour s'emparer des passages du côté de la Frise. Bucquoy , après avoir donné le commandement du reste de son armée à Meneses , emmena avec lui les colonels , quatre mille hommes d'infanterie , mille chevaux , quatre canons , six barques armées & s'approcha de Rcez , où il en vint aux mains avec quelques barques des ennemis. Il en prit une que son canon avoit fracassée & brûla les autres.

HENRI
IV.
1606.

De Rhin-
berck.

Le lendemain il arriva devant Rhinberck , & se joignit à la grande armée.

HENRI

IV.

1606.

Le comte Maurice de son côté n'omettoit rien pour s'opposer aux entreprises des ennemis. Il envoya d'abord son frere Henri avec des troupes auxiliaires & plusieurs gentilshommes François qui s'étoient mis au service des Etats généraux : un des plus distingués étoit Benjamin de Rohan-Soubize, frere de Henri de Rohan. N. Uttenhove commandoit dans la place, & un brave Ecoffois nommé Edmonds, étoit chargé de la défense d'un Fort au-delà du Rhin. Maurice ayant reçu des troupes du marquis d'Anspach de la maison de Brandebourg, alla camper entre Wesel & Bislick ; & fit un grand amas de bâteaux & de pieces de bois, pour passer le Rhin. Sur la fin d'Août il vint à Emerick, où il apprit que Spinola se fortifioit dans l'endroit où la Lippe se jette dans le Rhin, afin de s'opposer au passage des troupes auxiliaires.

Cependant la garnison de la place fit plusieurs sorties ; les Hollandois furent repouffés dans une, & le comte de Fleix ayant eu son cheval tué sous lui, fut fait prisonnier. Pierre Justiniani s'étoit retranché du côté de Meurs avec son regiment & celui du comte de Billy ; ayant outre cela trois cens Irlandois, deux cens Italiens de Brancaccio, & trois cens chevaux de Cefate. Tandis qu'il travailloit à ses retranchemens, les assiégés firent sur lui une violente sortie avec huit cens hommes d'infanterie, & toute la cavalerie qui étoit dans la place. Brancaccio & Cefate soutinrent d'abord leur premier effort, ensuite toutes les forces de l'armée tomberent sur les Hollandois, & les contraignirent de se retirer. Cependant la tranchée fut poussée avec beaucoup de diligence contre les dehors de la place, par les Espagnols, par les Wallons & par les Italiens ; & en quatre jours elle fut conduite jusqu'au chemin couvert. Déjà les assiégés avoient abandonné sans beaucoup de résistance les demi-lunes qui défendoient les ouvrages du dehors. L'ordre fut donné alors, pour attaquer ces ouvrages. Tandis que les assiégés se préparoient à une vigoureuse défense, Edmonds ce brave Ecoffois qui y commandoit, fut tué d'un coup de mousquet ; ce qui fit tellement perdre courage à la garnison, que quoiqu'elle eût fait un retranchement en dedans, garni de cinq canons, & qu'elle pût aisément s'y retirer, lorsque les ennemis

se feroient emparés du rempart, ils mirent le feu à leurs logemens; & après avoir abattu leur retranchement, ils se retirèrent en desordre du côté du pont, sans rendre aucun combat. Les ennemis les poursuivirent dans leur retraite, & rompirent le pont, ce qui fut cause que plusieurs se noyèrent. Il restoit dans l'isle une fortification, sur laquelle il y avoit une batterie qui incommodoit beaucoup les assiégeans, & qui leur tua & leur blessa d'abord beaucoup de monde. Mais s'étant couverts de mantelets, & ayant pointé leur canon contre l'isle, ils firent à leur tour beaucoup de mal aux assiégés.

Pendant ce tems-là Bucquoy pouffoit la tranchée avec une grande diligence. Ce fut en vain que les assiégés firent une sortie à dessein de la combler. Maurice essaya de passer la Lippe le 2 de Septembre, mais il fut repoussé avec perte. La garnison de la place fit d'abord jouer quelques mines avec succès; mais ces mines ayant ruiné les ouvrages de la place, donnerent lieu aux ennemis d'avancer, & contraignirent la garnison de reculer. Comme Maurice ne donnoit point à la place le secours qu'elle en attendoit, & que l'ennemi commençoit à la presser extrêmement, les assiégés se crurent absolument abandonnés, & ne compterent plus sur le secours. On crut dès-lors que la crainte de perdre une bataille l'avoit emporté dans l'esprit de Maurice sur le desir de sauver Rhinberck, & qu'il avoit trouvé plus de danger à l'un, que d'avantage à l'autre. Les assiégés n'en douterent plus, lorsqu'ils eurent été informés qu'il avoit envoyé à Meurs son frere Henri de Nassau avec onze enseignes. Dans l'armée de l'Archiduc on en jugea autrement. On s'imagina que son dessein étoit de venir par derrière attaquer les Italiens, tandis que les assiégés feroient une sortie, & de mettre ainsi les assiégeans entre deux feux. D'ailleurs on avoit ordonné durant trois jours des prières & un jeûne dans le camp de Maurice; ce qui donnoit à penser, qu'il s'agissoit de quelque grande entreprise.

Il y eut alors quelques combats entre les fourageurs. Tandis que les Espagnols, qui avoient franchi le marais, tâchoient de se fortifier avec des gabions, les assiégés firent une sortie le 24 de Septembre, où il périt beaucoup de monde. Dambliè fut tué; Torres marchant vers la gauche reçut un coup de mousquet, qui le fit beaucoup regretter. L'Archiduc donna

HENRI
IV.
1606.

dans la fuite son regiment à Claude de Lannoy de la Motterie ; mais pour lors d'Hachicourt & de Bossie prirent sa place. Meneses ayant été blessé à l'œil , & ne pouvant monter la tranchée , Diego d'Errera sergent major le remplaça : il fit jouter une mine , à la faveur de laquelle il s'empara du bastion qu'il attaquoit. Alors les assiégés se virent extrêmement pressés tout à la fois par Justiniano à la tête des Espagnols , & par d'Hachicourt qui conduisoit les Wallons. Ils avertirent plusieurs fois Maurice de l'état où ils se trouvoient ; d'un autre côté , les Etats généraux lui avoient envoyé des députés pour délibérer avec lui sur le parti qu'il y avoit à prendre. Enfin le premier Octobre les assiégés battirent la chamade , & on convint de ces articles : Que la garnison sortiroit en armes , enseignes déployées ; tambour battant , avec tous ses bagages & deux petits canons : Qu'elle laisseroit dans la ville toutes les munitions pour la marine , dont il y avoit abondance. On leur prêta trois cens chariots & trois bâteaux. Justiniani dit que la garnison qui sortit de la ville , étoit de trois mille trois cens hommes d'infanterie , sous cinquante-trois enseignes , de cent-cinquante chevaux , & d'autant de matelots ; qu'enfin les Hollandois perdirent à ce siège quatre cens hommes , & eurent neuf cens blessés. Du côté de l'armée de l'Archiduc il y eut environ cinq cens hommes tués , & parmi ceux-là plusieurs officiers , & environ sept cens blessés.

La veille de la reddition de Rhinberck , Maurice voyant qu'il lui étoit impossible de secourir cette place , dont la prise alloit augmenter la réputation du marquis de Spinola , & faire beaucoup de tort à la sienne , crut devoir tenter quelque exploit. Pour cet effet il envoya Gaspard de Coligny de Châtillon avec deux mille hommes d'infanterie & cinq cens chevaux pour surprendre Venlo pendant la nuit. D'Étten commandoit dans la place , & avoit avec lui Jérôme Alvarez capitaine du régiment de Saint - George , qui , après que la porte eût été pétardée , soutint courageusement l'attaque , jusqu'à ce que Herman comte de Berghe fût venu à son secours ; ce qui fit échouer l'entreprise. D'autres , sans parler de Coligny , disent que Maurice détacha pour cette expédition le 30 de Septembre , Henri & Ernest de Nassau avec six mille hommes d'infanterie & sept cens chevaux.

Tous ces succès furent suivis d'une sédition dans le camp de l'Archiduc, causée par la disette d'argent, qui faisoit que le soldat n'étoit point payé, & par le bruit qui se répandit que la flotte des Indes avoit fait naufrage, & qu'une partie avoit été prise par les Hollandois. Quelques troupes se retirèrent d'abord au château de Ravestein; un plus grand nombre ayant refusé d'obéir dans le pays de Liege, se rendirent à Hoofstrate le 7 d'Octobre. Ils furent suivis de plusieurs autres, en sorte que le nombre des révoltés devint très-considérable. Ayant alors créé un Eletto, & ayant distribué entr'eux les emplois, ils écrivirent au comte Maurice, se ressouvenant de quelle manière il en avoit usé autrefois en pareille occasion; ils employèrent auprès de lui Justin de Nassau gouverneur de Breda: dans leur lettre, ils l'appelloient Maurice le pere des soldats, pour le flatter. Le Gouverneur de Breda, obtint pour eux de ce Prince la permission de pouvoir tirer des vivres de cette ville, & tout ce qui leur seroit nécessaire.

Conformément aux intentions des Etats, Maurice s'étoit contenté jusqu'alors d'observer la conduite des ennemis, & de faire son possible pour les empêcher de rien entreprendre. Il avoit eu ordre de ne rien entreprendre lui-même cette année. Cette révolte des soldats de l'armée de l'Archiduc lui faisant juger que Spinola, après de si grands succès, n'entreprendroit plus rien, & mettroit ses troupes en quartier d'hiver, comme il avoit déjà commencé de faire dans le pays de Juliers; il décampa de Bislik le 24 d'Octobre, & s'avança vers Neder-Elten. Il fit partir devant lui son cousin Ernest de Nassau avec douze compagnies de cavalerie & trois régimens d'infanterie, pour aller assiéger Lochem. Ernest ayant ouvert la tranchée, & placé sa batterie qui ne cessa de tirer durant deux jours, la garnison composée de soldats de différentes nations, au nombre d'environ cinq cens hommes, commandés par Dias, fut contrainte de capituler, à peu près aux mêmes conditions que la place avoit été renduë ci-devant.

Maurice forma ensuite le dessein d'assiéger Grolle, mais on s'y prit trop tard. Spinola eut le tems de ramasser ses troupes: d'ailleurs la saison qui avoit été très-belle durant tout le mois, devint extrêmement pluvieuse, ce qui incommoda beaucoup l'armée Hollandoise. Le 30 d'Octobre Maurice arriva devant

HENRI
I V.
1606.

Maurice reprend Lochem.

Spinola oblige Maurice à lever le siege de Groll.

HENRI
IV.
1606.

Grolle, & Ernest de Nassau devant Ecberghe. Spinola informé des desseins de l'ennemi, se mit peu en peine de la perte de Lochem; mais jugeant que Grolle, place forte & bien munie, méritoit toute son attention, pour ne se la laisser pas enlever, partit de Cologne, où il avoit fait la distribution des quartiers d'hiver, & revint à Rhinberck. Il rappella les régimens de Simon & de Saint-George, qu'il avoit envoyés pour réduire les rebelles de l'armée: il fit venir aussi de Ruremonde, Louis de Velasco, & donna rendez-vous à toutes ses troupes près de Dorsten sur la Lippe. Il se mit en marche le 3 de Novembre avec huit cens hommes d'infanterie, quinze cens chevaux, dix canons & quatre cens chariots chargés de munitions. Etant encore assés loin de la place il fit d'abord sçavoir son arrivée aux assiégés par trois coups de canon. Henri comte de Berghe commandoit dans Grolle, avec une garnison que la révolte des soldats & d'autres causes avoient fort diminuée. Elle n'étoit composée que de sa compagnie de chevaux & de huit cens hommes de pié. Bucquoy lui avoit envoyé un renfort de quatre cens hommes, dont une partie venoit d'être taillée en pieces, & l'autre mise en fuite.

Dans le même tems le comte d'Emden eut ordre de s'avancer du côté de Linghen. Les avis furent fort partagés dans l'armée de l'Archiduc au sujet de cette expédition. Les uns disoient qu'elle étoit très-dangereuse, & que le succès en étoit fort incertain; que les troupes étoient diminuées & inférieures à celles des ennemis; qu'elles étoient fatiguées de tant de sièges: que les troupes des ennemis au contraire étoient toutes fraîches; que l'argent manquoit: & que l'exemple que les soldats révoltés avoient donné, entraînoit tous les jours un grand nombre dans le même parti. D'autres n'étoient pas absolument opposés à ce projet: mais ils étoient d'avis qu'il falloit marcher du côté de Lochem, persuadés qu'on reprendroit cette place aisément, & qu'on intercepteroit par ce moyen tous les convois, qui de ce côté là iroient à l'armée des Hollandois; qu'au reste le comte de Berghe avoit assés de forces pour se défendre pendant ce tems-là.

Spinola, qui n'ignoroit pas ce qu'on disoit à ce sujet, & qui étoit informé d'ailleurs que l'armée ennemie n'étoit pas moins embarassée, forma enfin la résolution de secourir les assiégés.

affiégés. Ayant donc pris un long circuit, (parce que le chemin le plus court étoit occupé par les ennemis) il vint le 8 de Novembre à Rinchem éloigné d'une lieuë de Groll; il laissa derriere lui Oldenseel, & avertit le comte de Solre, qui commandoit dans la Province, de tirer toutes les garnisons de la Frise, & de le venir joindre incessamment. Ce Comte vint le trouver à la tête de douze cens hommes d'infanterie & de trois cens chevaux. Après cette jonction, l'armée se mit en marche dans cet ordre. On laissa une partie des bagages; l'avant-garde, où étoient deux canons, étoit composée d'enfans perdus au nombre de mille, tous soldats d'élite, commandés par le comte de Solre. Suivoient un corps d'Espagnols aux ordres de Meneses, & un corps d'Italiens sous la conduite de Brancaccio & de Justiniano, avec quatre canons. Après eux venoient les Wallons & les Allemands, conduits par d'Hachicourt, avec deux canons; & ensuite le comte d'Emden à la tête des troupes qu'il avoit amenées, & qui étoient destinées pour le secours de Groll. La cavalerie couvroit les flancs, & elle étoit elle-même couverte par les chariots & par les arquebusiers. On avoit placé à l'arriere-garde une troupe de cavalerie d'élite, pour servir dans le besoin.

Maurice avoit beaucoup de répugnance à abandonner le siège de Groll; comme il prévint néanmoins que s'il demeurait devant cette place, il ne pourroit se dispenser d'en venir à une bataille contre les ordres des Etats Généraux, il décampa sans différer; & après avoir passé le Berkel, il alla se poster dans l'endroit qu'il avoit fortifié d'abord. Spinola s'empara aussi-tôt des lignes qu'il venoit d'abandonner, & les démolit. En même-tems il détacha Velasco avec sa cavalerie pour donner sur l'arriere-garde des ennemis, & les attaquer dans leur retraite. Après un léger combat, les Hollandois poursuivirent leur marche, & Velasco se retira.

Spinola après avoir mis dans Groll une garnison de mille hommes, sous les ordres du colonel Franceschi, à la priere du comte de Berghe, s'en retourna joindre son armée, & se rendit ensuite à Rhinberck, dont l'Archiduc avoit donné le gouvernement à Antoine d'Avila. Cependant les soldats révoltés étoient à Eyndoven, & leur nombre grossissant chaque jour, ils étoient déjà deux mille deux cens. Spinola crut qu'il étoit

HENRI
IV.
1606.

à propos de les satisfaire. Après bien des allées & des venues, par la médiation de Marcel del Giudice, on convint de certaines conditions; & on leur assigna la ville de Diest pour y demeurer jusqu'à l'exécution de ce qu'on leur avoit promis. On leur donna de plus Lucio Dentici Mestre de camp, comme en ôtage.

Dans ce tems-là, on conclut une trêve par rapport à la ville de Meurs, qui étoit du patrimoine de Maurice, & où il y avoit une garnison de deux mille hommes, sous les ordres de Swickel qui en étoit gouverneur. Il fut stipulé que l'on n'attaqueroit point cette place; que la garnison de son côté ne feroit point de courses, & que les places qui appartenient à l'Archiduc dans ces quartiers, ne seroient point attaquées. Cette trêve fut conclüe pour l'avantage des deux partis, & Spinola sçut en profiter. Ayant réparé les fortifications de Rhinberck, & mis ses troupes en quartier d'hiver, il se rendit à Bruxelles.

Maurice arriva le 25 Novembre à la Haye, où les Etats accorderent le congé sur la fin du mois à quelques compagnies du colonel Fox de Bimbach, & à d'autres troupes qui avoient servi dans la guerre de Brunswick, parce qu'elles n'étoient pas contentes de la paye ordinaire. On récruta aussi les compagnies Angloises, qui étoient fort diminuées.

Succès de la
flotte Espa-
gnole.

On apprit alors les succès du marquis de Santa-Cruz général des galères de Naples. Ayant assemblé une flotte de quatorze galères dans les ports de Naples & de Sicile, & y ayant embarqué huit compagnies d'infanterie, il entra dans le Golfe de Venise, & le 7 d'Août fit une descente dans l'Albanie à trois milles de Durazzo. S'étant avancé en silence pendant la nuit, il s'approcha de la ville, appliqua le pétard à deux portes qu'il fit sauter, & la prit. Les habitans se réfugièrent dans le château; mais les assiégeans s'étant mêlés parmi eux, pénétrèrent jusqu'à la porte, qu'ils firent pareillement sauter par le moyen du pétard, & forcèrent la place. Les Turcs qui composoient la garnison, se sauvèrent par une porte de derrière. La ville fut abandonnée au pillage. On y prit dix-neuf canons de fonte, & dix de fer, & on en encloua quatre, qui étoient d'une grandeur & d'un poids énormes: les vainqueurs ayant ensuite mis le feu aux maisons, s'en retournerent sur leurs galères. Trois bâtimens, l'un Turc, &

les deux autres Venitiens, qui étoient dans le port, effrayés de ce qui se passoit dans la ville, mirent à la voile, & prirent le large. Santa-Cruz cingla ensuite du côté d'Afrique, & ayant débarqué non loin de Tunis, il surprit la Mahomette, qui avoit été pillée quatre ans auparavant. Tous les habitans prirent la fuite. Mais les Espagnols charmés de la beauté du pays, voulurent en goûter les délices, & ne se tinrent point assés sur leurs gardes. Alors un petit nombre de Maures joints aux habitans, étant venus les attaquer, leur tuèrent beaucoup de monde. Ils perdirent trois cens hommes, dont la plûpart étoient des Gentilshommes, & parmi ceux-là trente-quatre Chevaliers de Malte. L'Adelantade tâchant de gagner la flotte, fut tué dans le tems qu'il se fauvoit. Son corps demeura néanmoins au pouvoir des Espagnols, & fut transporté en Sicile, pour y être inhumé.

On reçut aussi alors des nouvelles du succès de la flotte Hollandoise, qui avoit été mise en mer cette année, pour aller ravager les côtes d'Espagne, & enlever la flotte des Indes. Les Espagnols avoient accordé aux Hollandois la liberté de négocier à Lisbonne. Plusieurs voulurent en profiter, mais ils s'en trouverent mal dans la fuite. On prit leurs vaisseaux malgré eux, pour l'usage de la guerre, & on mit à la rame la plûpart des Hollandois qui étoient sur les vaisseaux, en haine de la Religion qu'ils professoient. C'est pourquoi les États généraux, qui avoient résolu de ne rien entreprendre sur terre cette année, & de se tenir seulement sur la défensive, songerent sérieusement, pour faire diversion, à équiper une flotte, pour porter la guerre chés leur ennemis, & commencerent par publier une défense d'avoir aucun commerce avec l'Espagne, & de trafiquer avec les sujets de cette Couronne.

On équipa une flotte de vingt-quatre navires : outre l'argent que les États donnerent pour cet armement, plusieurs Anglois & plusieurs Flamands y contribuerent aussi, & fournirent des munitions de guerre & des soldats. On donna le commandement de la flotte à Guillaume de Soete de Hautain amiral de Zelande, qui eut sous lui pour vice-amiral Renier Claessen d'Amsterdam, fils de Nicolas. Les principaux Capitaines de vaisseau étoient Legier Peterfen, Jean de Wal, Cruye, Moy-Lambert, Gerbrand Janssen & autres. Etant partis sur la fin de Janvier, ils eurent d'abord le vent contraire, & leur navigation

HENRI
IV.
1606.

Succès de la
flotte Hollan-
doise.

HENRI
IV.
1606.

fut lente. Ils firent néanmoins quelques prises de peu d'importance, qu'ils envoyèrent en Zelande. Enfin ayant fait une descente dans le Royaume de Galice, ils pillèrent quelques petits bourgs, & firent plus de peur que de mal.

Les Espagnols firent alors courir adroitement le bruit que la flotte des Indes ne se mettroit point en mer cette année. Sur cette nouvelle, les Hollandois, à qui les vivres commençoient d'ailleurs à manquer, firent voile pour retourner dans leur pays, & arriverent en Zelande le 16 de Juin, à l'exception de sept navires (auxquels se joignit dans la suite Jean Adriaenssen) qui resterent en mer pour courir sur les bâtimens Espagnols. Après le départ de la flotte Hollandoise, Louis Fayardo, qui commandoit la flotte d'Espagne, sortit du port de Lisbonne, avec trente-quatre galeres, & étant allé au-devant de huit galions, qui venoient de la Havane, chargés d'or & d'argent pour le Roi, il les conduisit sûrement au port.

La nouvelle du départ de la flotte d'Espagne, qui devoit incessamment arriver, s'étant répandue, les Hollandois, malgré le peu d'espérance qu'ils avoient de la pouvoir enlever, résolurent, dans le dessein de causer aux Espagnols de nouvelles dépenses, d'équiper une nouvelle flotte. Ils donnerent donc ordre à Hautain d'armer encore vingt-un vaisseaux & deux brigantins. Ces armemens coûtoient bien moins aux Hollandois qu'aux Espagnols, qui étoient obligés de faire venir de Livonie & de Norvege, le bois nécessaire à la construction des bâtimens, & à qui les matelots, qui sont rares chés eux, coûtoient extrêmement. Beaucoup d'Anglois & de Flamands s'embarquerent encore sur cette flotte, qui ravagea les isles Canaries & les côtes du Bresil.

L'amiral Hautain mit à la voile le premier de Septembre avec dix-neuf vaisseaux seulement, les deux autres n'ayant pû être équipés assés tôt, pour partir en même tems. La flotte avoit pour vice-amiral Jean de Wal de Flessingue, & la plupart des Capitaines étoient de Zelande. Après avoir navigé heureusement durant dix-huit jours, la flotte se trouva à la hauteur du Cap de Montego en Portugal. Peu de tems après, les Hollandois, qui côtoyoient le rivage, apperçurent huit gros vaisseaux Espagnols, dont cinq prenoient le large, & trois s'approchoient de la terre. Les vaisseaux Hollandois porterent de

toutes leurs voiles sur ces bâtimens, & en contraignirent deux d'échoïer contre les roches, & de se briser; le troisiéme se sauva dans le port de Peniche. Ils prirent ensuite le large; & cherchèrent, mais inutilement, les autres vaisseaux ennemis. Ils entrèrent dans la riviere du Tage, puis virerent de bord, & rabattirent au Cap S. Vincent, où ils avoient résolu d'attendre la flotte des Indes.

Cependant ils perdirent dans ce voyage six gros vaisseaux. Tandis qu'ils croisoient sur cette mer, ils envoyerent de tous côtés des barques, pour sçavoir s'ils n'auroient point de nouvelles de la flotte des Indes, & dépêcherent ensuite un brigantin à l'embouchure du Tage. Enfin le 14 d'Octobre les treize vaisseaux Hollandois qui restoit, apperçurent de loin la flotte des Indes, composée de dix-huit bâtimens, & escortée de neuf galères commandées par Fayardo. On tint Conseil, & il fut résolu d'attaquer les Espagnols. Les Hollandois ayant le vent contraire, combattirent avec beaucoup de désavantage: ils eurent bien de la peine à sauver trois de leurs navires, sur lesquels étoit tombé tout l'effort de la flotte ennemie. Le Vice-amiral se vit ensuite attaqué de toutes parts, & abandonné de l'Amiral. Après s'être défendu courageusement durant deux jours contre toute la flotte, il fut enfin criblé, de maniere que quand même l'ennemi se fût éloigné, il n'auroit jamais pu se sauver. Comme les Espagnols n'osoient en venir à l'abordage, & que d'un autre côté les Hollandois regardoient comme le plus grand des malheurs d'être pris par eux, le vice-amiral Renier, du consentement d'environ soixante hommes, qui composoient son équipage, & qui étoient tous blessés, prit une résolution hardie & courageuse, que la nécessité lui inspira. Après avoir adressé sa priere à Dieu, il fit mettre le feu à la sainte Barbe, & à l'instant le vaisseau sauta en l'air, avec tous ceux qui y étoient. Il n'y eut que deux matelots qui ne périrent point sur le champ; ils se sauverent sur une planche, & furent pris par les Espagnols. Mais ils ne survécurent que deux heures. Le sort du Vice-amiral, abandonné ainsi par l'Amiral, fit dans la suite beaucoup de tort à celui-ci.

En même-tems, deux Flûtes venant des Indes, échoïerent sur des bancs de sable près de Lisbonne. On sauva les marchandises, mais elles furent extrêmement endommagées. Peu

HENRI
IV.
1606.

HENRI
IV.
1606.

de tems après, toute la flotte composée de cinquante navires, & commandée par Alfonse d'Occampo de Galice, après avoir fait route le long des côtes de Barbarie, mouilla enfin à la rade de Saint-Lucar. Sa cargaison étoit d'environ onze cent mille talers pour le roi d'Espagne, & de sept millions de talers pour les négocians, & autres particuliers, sans compter une grande quantité de marchandises précieuses.

L'heureuse arrivée de cette flotte fut très-avantageuse aux Espagnols, qui étoient dans une grande disette d'argent. Elle causa beaucoup de joye, non-seulement en Espagne, mais encore en Flandre & ailleurs, où les banqueroutes des Marchands Espagnols, dont on étoit menacé, faisoient craindre plusieurs banqueroutes en Italie, & dans plusieurs autres endroits de l'Europe.

Navigation
des Hollandois
aux Isles oc-
cidentales.

Cette année, Jean Uffelinx d'Anvers, qui avoit long-tems séjourné en Espagne, & dans les isles de l'Amérique, conseilla aux Etats Généraux d'entreprendre la navigation aux Indes occidentales. Il fit voir par plusieurs raisons, que ces voyages ne seroient pas moins avantageux à la République, que ceux qu'on avoit faits jusqu'alors aux Indes orientales. « Ceux-ci, dit-il, » n'interessent que la richesse de l'Etat; ceux-là contribueront » à sa sûreté. Si nous attaquons les Espagnols en Amérique, ils » seront obligés d'y porter leurs forces, pour y conserver ce qu'ils » y possèdent, & cette diversion affoiblira en Europe cette » puissance qui nous accable. » Ayant exposé ces raisons plus au long dans un Memoire, la plûpart des Negocians goûterent fort son projet, chacun en particulier. Uffelinx sollicita en même-tems ceux d'Amsterdam, qui peu de tems auparavant avoient envoyé Paul de Caerden pour parcourir les côtes d'Amérique; il s'adressa ensuite aux principaux Marchands de Zelande, qui, à son instigation, députerent à la Haye.

Etablissement
d'une Compagnie
des Indes.

Les Etats Généraux ayant mûrement délibéré sur la requête qui leur fut présentée à ce sujet, firent un decret, par lequel on approuva le projet d'Uffelinx, sans faire néanmoins mention de lui, ordonnant l'établissement d'une Compagnie avec un privilège exclusif pour la navigation aux Indes occidentales. On établit quatre corps qui devoient composer cette Compagnie: le premier, à Amsterdam; le second, en Zelande; le troisiéme, à Rotterdam; le quatriéme, dans la Nort-Hollande.

La répartition des sommes à fournir fut ainsi réglée : la moitié des fonds devoit être faite par ceux d'Amsterdam ; le quart, par les Zelandois ; le huitième, par ceux de Rotterdam, & par les villes situées sur la Meuse ; & l'autre huitième, par ceux de Nort-Hollande. Outre ces sommes, les Etats promirent de fournir un million de florins payables en cinq années ; de plus seize vaisseaux, dont le moindre seroit de cent cinquante tonneaux, & quatre frégates, le tout dûment équipé, à la réserve des matelots, des soldats, & des vivres, que la Compagnie seroit obligée de fournir : Qu'en cas que l'Espagne tournât toutes ses forces contre cette Compagnie, ce qui formeroit une diversion favorable aux Provinces-Unies ; alors les Etats promettoient d'augmenter les fonds de ladite Compagnie, & de lui fournir autant d'argent, que les finances & les besoins de l'Etat le pourroient permettre. Ce fut à ces conditions, & à d'autres encore, que la Compagnie fut établie. Mais la trêve ayant été conclüe peu de tems après, comme le projet n'avoit pas encore eu d'exécution, on le suspendit pour quelque tems, dans le dessein de le reprendre, lorsque la trêve seroit expirée.

Les Anglois, sous le regne d'Elisabeth, avoient entrepris une expédition dans la Guyane, sous la conduite de Walter Raleigh, & du chevalier Laurent Keymish ; nous en avons parlé dans les années 1595 & 1596. Quelques années après, c'est-à-dire, vers l'an 1602, ils avoient tenté encore la même expédition, & n'avoient pas réüissi. Charle Leigh, gentilhomme Anglois, homme d'un grand courage, avoit formé le dessein de conduire une colonie au Viapago. Il embarqua donc sur plusieurs vaisseaux des hommes & des femmes en grand nombre, & partit dans la vûe de peupler ce pays-là. Mais le mauvais air le fit périr avec presque toute sa colonie. Son frere Olivier, qui avoit fourni les frais de l'embarquement, ayant appris son triste sort, n'en fut point effrayé ; il se sentit au contraire encouragé à poursuivre cette entreprise. Pour cet effet, il équipe une nouvelle flotte, & embarque une grande quantité de personnes de l'un & de l'autre sexe. Le capitaine Cataline commandoit les soldats qui étoient sur ces vaisseaux. Artur Chambers¹ étoit le maître Pilote. Nicolas Saint-John, qui étoit le chef de la

HENRI
IV.
1606.

Expedition
des Anglois
dans la Guyane.

¹ La relation Angloise le nomme Richard.

HENRI
IV.
1606.

colonie, avec Alexandre son frere, mirent à la voile le 14 d'Avril 1605. Après avoir doublé le cap Blanc, ils mouillèrent à l'isle de Mayo, & descendirent à terre.

Ensuite ils firent route du côté de l'isle de Saint-Jacque, & aborderent à l'isle de Sainte-Lucie. Il s'éleva un différend entre les Chefs de la colonie & les Capitaines de vaisseau, qui fut terminé de cette maniere. On convint que les Capitaines retourneroient en Zelande, après que la colonie auroit été débarquée. Mais on ne se sépara pas sans en venir aux mains. Enfin, les Capitaines sur la fin du mois d'Août, mirent à la voile : ceux qui resterent, & qui étoient au nombre de quatre-vingt, sous la conduite de Saint-John, périrent tous de faim, de maladie, de misere, ou firent naufrage par un effet ou de leur imprudence ou de leur destinée. Le seul Jean, fils de Nicolas Saint-John, échappa à tant de dangers : c'est de lui que nous tenons la relation de ce malheureux voyage qu'il a écrite.

Le différend qui étoit entre la ville d'Emden, & le comte d'Oost-Frise, qui avoit été jusqu'alors débattu, plutôt par les voyes de fait, que par celles de la justice, fut enfin accommodé par l'intervention des Arbitres. On fit une transaction à la Haye, qui fut confirmée à Emden, par un autre acte, dans lequel on régla les articles, par rapport à la Jurisdiction respective. On rendit au Comte les canons qu'on lui avoit enlevés : on lui accorda les impôts sur le vin, & la moitié de toutes les amendes, avec le droit de Chasse & de Pêche. Il devoit à son tour laisser aux citoyens le commerce libre ; & faire expédier pour cela toutes les Lettres nécessaires, & se comporter enfin en toute chose, comme un vrai Magistrat, & un bon Seigneur. Les arbitres furent Rodolfe Winwoode, ambassadeur d'Angleterre, auprès des Provinces-Unies, Jean Biel, Jacob Bocliffen, Abel Coenders, & Vitus Camminga. Celui-ci étoit déjà fort âgé, & avoit eu beaucoup de part aux affaires de la République, pendant les troubles de Flandre. On lui avoit souvent entendu dire, qu'il avoit vû le commencement de ces troubles ; mais qu'il n'en verroit pas la fin : ce qu'il avoit prédit arriva ; car ayant un jour parlé long-tems au sujet de ces mouvemens, pendant son souper, & s'étant allé coucher ensuite, on le trouva mort le lendemain matin dans son lit.

Avant lui mourut le 5 de Mars à Iffelstein, Philippe comte de Hohenlo, homme d'une grande capacité dans le métier de la guerre, qui n'avoit d'autre défaut que d'être trop prompt, & trop violent. Il avoit épousé Anne, fille de Guillaume de Nassau, & d'Anne de Buren, fille du Comte de ce nom, dont il n'eut point d'enfans. Il avoit commandé les armées des États Généraux avec beaucoup de fidélité, & de valeur. Après le meurtre de son beau-pere, il tint en quelque forte lieu de pere à Maurice, qui étoit encore enfant, & lui rendit toute sorte de services dans sa jeunesse. Comme nous avons beaucoup parlé ci-dessus de ses glorieux exploits, il seroit inutile de nous étendre davantage sur ses vertus guerrieres.

Jean de Nassau, frere de Guillaume prince d'Orange, mourut aussi cette année le 8 d'Octobre à Dillenburg. Il laissa une nombreuse postérité, capable de soutenir son illustre Maison, que Dieu semble avoir destiné pour réprimer l'orgueil d'un des plus grands potentats de la Chrétienté, & donner des bornes à sa puissance énorme. Jean fut quelque tems gouverneur de Gueldre; le traité de pacification de Gand étant rompu, il fut le premier auteur de l'union d'Utrecht. Louis fils de Guillaume gouverne présentement la Frise, avec beaucoup de sagesse & d'équité. Adolphe son frere fut pris quelques années auparavant par les Espagnols proche du village de Santen; Philippe fut tué à Bislick. Ludovic Gunthier après plusieurs actions éclatantes & heureuses, mourut dans son lit à l'Ecluse; il avoit épousé la veuve du comte de Falckenstein. Ernest s'acquie présentement de la charge de Maréchal de camp sous Maurice; Jean & George apprennent sous lui la discipline militaire.

Sur ces entrefaites Jean André Doria fils de Janetin Doria, qui périt malheureusement par la conjuration des Fiesques en l'année 1547¹, mourut de maladie dans sa maison à Gènes, dans un âge très-avancé. Il étoit le chef de cette illustre famille. Autant que le grand André Doria avoit acquis de gloire à sa Maison, autant Jean lui acquit de richesses: elles furent immenses, & pendant sa vie il fut comblé d'honneurs; mais il ne fut pas aussi heureux que son ayeul dans ses expéditions. Les quatre enfans qu'il eut contribuerent à affermir sa Maison.

HENRI
IV.

1606.

Mort du
comte PHILIPPE DE
HOHENLO.

DE JEAN
DE NASSAU.

DE JEAN
ANDRÉ DORIA.

¹ Voyez le Livre III de cette Histoire.

HENRI
IV.
1606.

Il y eut alors des propositions de paix entre l'Archiduc Albert & les Etats Généraux, par l'entremise des princes de l'Empire. Elles avoient toujours été rejetées avec opiniâtreté; mais la Fortune qui jusque-là avoit toujours accompagné les Hollandois, se tourna du côté des Espagnols; & les différens avantages que Spinola remporta sur les premiers, ouvrirent enfin chemin à la paix l'année suivante.

Réjouissances en France.

Cette année commença en France, comme les précédentes, par de grandes réjouissances. La Reine étoit accouchée d'une fille le 10 de Fevrier: on ne cessa de faire des feux de joie, & de donner des spectacles nocturnes. Une troupe de cavaliers sortant du petit Bourbon à la lueur des flambeaux, marcherent vers la place du Louvre; ils représentoient les quatre élémens, & étoient distribués en quatre troupes. La première représentant l'Eau, & composée de Sirènes & de Dieux marins, étoit conduite par Roger Sanlary de Bellegarde grand Ecuyer, & suivie de douze cavaliers magnifiquement vêtus. Dans la seconde, qui représentoit le Feu, on voyoit Vulcain & les Ciclopes, faisant sortir des feux d'artifices de leur enclume, en frappant dessus; elle étoit sous la conduite de Henri de Rohan prince de Leon, & suivie d'un pareil nombre de cavaliers. La troisième représentoit l'Air, & avoit à sa tête Emmanuel de Lorraine comte de Sommerive; son cortége étoit la déesse Junon; des aigles & d'autres oiseaux de différente espèce volrigeans de côté & d'autre; cette troupe étoit pareillement suivie d'une autre troupe de cavaliers, marchant tous dans un très-bel ordre. Enfin on voyoit la quatrième, qui étoit la Terre, & que conduisoit Charle Gonzague de Cleves duc de Nevers. Elle étoit accompagnée d'Elephans chargés de tours, sur lesquelles il y avoit de la symphonie, & douze cavaliers Maures, comme dans les troupes précédentes, fermoient la marche. Etant arrivés dans la grande place du Louvre, où le Roi & toute la Cour étoient aux fenêtres pour voir ce spectacle, ils feignirent entre eux un combat. Ils piquèrent leurs lances en terre, & se décocherent des fleches & des dards, qui étoient parés adroitement par des boucliers. Enfin ils mêlerent leurs chevaux avec tant d'adresse & d'agilité, que vous eussiez dit que c'étoit une danse à pié.

Ces réjouïssances se firent le 25 de Fevrier, mais à ces jeux succederent des choses très-sérieuses. Maximilien de Bethune comte de Rôni, surintendant des finances, & grand Maître de l'artillerie, avoit assemblé une armée pour l'expédition de Sedan. Il fut créé vers ce tems là duc de Sully & pair de France; on lui en expédia les lettres patentes dans une assemblée des Grands du Royaume, où assisterent César duc de Vendôme, & Henri de Montmorenci maréchal de France; & elles furent enregistrées au Parlement le 9 de Mars. On fit mention dans cette assemblée des éminentes vertus, & de la grandeur de la maison de Bethune, & on n'oublia pas les qualités personnelles de Maximilien.

HENRI
IV.
1606.

Le Roi irrité de la trop longue désobéissance du duc de Bouillon, qui étoit parti de Paris mécontent il y avoit quatre ans; crut qu'il importoit à sa gloire de ne pas souffrir qu'un homme de cette qualité parût mépriser impunément les ordres d'un Roi sous qui tout ploïit: il résolut donc, quoique malgré lui, de donner un exemple, & d'en venir aux extrémités avec un Seigneur qu'il avoit comblé de tant d'honneurs & de bienfaits. Il fixa son départ au 23 de Mars, mais avant de partir il assembla le Parlement, à qui il exposa les sujets de mécontentement, qu'il avoit du duc de Bouillon. Il dit, en étendant les bras, qu'il partoït pour le recevoir en grace, s'il s'en rendoit digne. Cependant par les fréquentes allées & venues d'Odet de la Noüe, & de Netencourt, on traita de la réconciliation du Duc avec le Roi, & on proposa des conditions. Le duc de Bouillon consentit de faire tout ce qui étoit nécessaire, pour marquer son entiere obéissance; de recevoir le Roi & toute sa Cour dans la ville & dans la citadelle de Sedan, & d'en passer par tout ce que sa Majesté lui prescriroit; il ajouta qu'il étoit prêt de demander pardon de tout le passé; mais qu'il ne pouvoit se résoudre à remettre sa ville au Roi, comme on l'exigeoit, avant qu'il eût reçu sa grace signée de sa Majesté.

Pendant qu'on traitoit de l'accommodement, le Roi vint à Donchery, qui n'est éloigné de Sedan que de trois milles, non seulement avec son armée, mais aussi avec toute sa Cour; il étoit accompagné de la Reine, qui étoit depuis peu relevée de couches, & qui favorisoit secrettement le duc de Bouillon;

HENRI
IV.
1606.

Reconcilia-
tion du duc
de Bouillon
avec le Roi.

car avant qu'il sortît de Paris, elle lui fit dire par des gens affidés, qu'elle lui vouloit du bien, & que lorsque l'occasion s'en présenteroit elle lui donneroit toujours des marques de son amitié; & qu'elle le prioit de ne point pousser les choses à l'extrêmité.

Pendant que cela se passoit, le Roi avoit véritablement reconnu que le duc de Bouillon, quoique chargé de toutes les accusations, dont nous avons parlé ci-devant, avoit peché plutôt par la connoissance qu'il avoit eüe de la conspiration, que pour avoir conspiré lui-même, & que tout son crime étoit de s'être entretenu avec le maréchal de Biron, & le comte d'Auvergne, de projets qui, à ce qui paroïssoit d'abord, tenoient seulement à opposer la liberté, & la dignité des Grands du Royaume, à la trop grande puissance du Roi, qui par le conseil d'un seul homme (c'étoit le baron de Rôni) s'élevoit contre les loix. Qu'au reste il n'avoit jamais eu de part à aucune conspiration secreete avec les ennemis du Royaume, & sur-tout avec les Espagnols; & qu'ayant été nouvellement sollicité par le gouverneur du Luxembourg, Province voisine de sa Principauté, & par le comte de Fuentes même, il avoit constamment rejeté leurs offres. Le Roi étoit donc plus offensé, de sa longue désobéissance, que de son crime; & paroïssoit ne vouloir point refuser la première occasion honorable qui se présenteroit de le recevoir en grace. Il y avoit des gens à la Cour jaloux du Duc de Bouillon, qui appréhendoient que la négociation n'eût un heureux succès; & que ce Duc, contre lequel le Roi paroïssoit alors indigné, mais qu'il aimoit effectivement, étant parfaitement reconcilié avec sa Majesté n'en devînt plus fier, & n'abusât, pour opprimer les autres Seigneurs, de sa faveur & de son grand crédit. Quoiqu'il en soit, tandis que le baron de Rôni, qu'on appelloit alors le duc de Sully, pressoit vivement le siège, étant allé lui-même faire avancer le canon & toutes les munitions de guerre, on remit encore le traité sur le tapis. Le duc de Bouillon vint au village de Tory, où Villeroy avoit été envoyé de la part de sa Majesté. La conférence dura peu; car le duc de Bouillon instruit par Villeroy de la bienveillance de leurs Majestés à son égard, souscrivit volontiers à tout ce qu'on voulut lui imposer, & promit de remettre Sedan entre les mains du Roi.

Dès qu'il eut reçu ses lettres d'abolition, il vint à Donchery trouver Sa Majesté, qui étoit encore dans son lit, lui témoigna en présence de la Reine, son entière obéissance, demanda & obtint le pardon de tout le passé. Aussi-tôt on dressa des Lettres patentes, qui furent signées & envoyées au Parlement de Paris, par des exprès, avec des lettres du Roi scellées de son sceau, par lesquelles il ordonnoit qu'on enregistrât ces Lettres patentes, sans aucun retardement; & de peur que le duc de Bouillon ne fût obligé de comparoître lui-même, pour requérir cet enregistrement, Sa Majesté mandoit en même tems qu'il l'en dispensoit. Ces Lettres ayant été apportées en diligence au Parlement, il ne fut plus question du passé, & elles furent enregistrées avec l'applaudissement de tout le monde. Car autant qu'on aimoit le Duc, autant on craignoit la guerre.

Cela se passa le 6 d'Avril, on fit la même grace à Pierre de Rignac, & à Gedeon de Vassignac, qui avoient été condamnés par contumace à Limoges, par Jean-Jacque de Memme, comme nous l'avons dit en son lieu. Ils se présentèrent à la Cour, & demanderent par une Requête, où le Procureur général, l'enterinement des Lettres de grace qu'ils avoient obtenues. Il avoit été réglé par les conditions accordées au duc de Bouillon (car Sa Majesté le vouloit ainsi pour sa réputation) que la ville de Sedan, avec sa citadelle, seroit livrée au Roi pour quatre ans, & qu'il y mettroit un Gouverneur en son nom. Le Roi nomma Netencourt; mais par ordre de Sa Majesté, il remit la citadelle au duc de Bouillon, après l'avoir eue un mois en sa possession.

Le Roi ayant fait une entrée magnifique dans Sedan, y fut reçu avec de grands témoignages de joye par tous les Ordres de la ville, comme le protecteur & le défenseur de la liberté publique. On fit publiquement de vœux pour sa conservation; & après plusieurs décharges de toute l'artillerie, on alluma par tout de feux. Le Roi alla loger dans la citadelle, & y séjourna trois jours. Puis ayant donné les ordres qu'il jugea nécessaires dans ces circonstances, il reprit le chemin de Paris. Avant de partir, il écrivit à Louise de Coligny veuve du prince d'Orange, qui avoit intercedé pour le duc de Bouillon. Il lui faisoit part de sa joie; & lui mandoit qu'il étoit venu, qu'il avoit vu, &

HENRI
IV.
1606.

HENRI
IV.
1606.

qu'il avoit vaincu , en recevant en grace celui qu'il appelloit gendre de cette Princesse , & qu'il auroit été fâché de perdre. Dès qu'il fut arrivé à Paris , il se rendit au Parlement , assemblé pour le féliciter du succès de son voyage ; & lui dit les mêmes choses : « J'ai moins entrepris ce voyage , ajouta le Monarque , » pour me rendre maître de Sedan , que pour faire la conquête du Seigneur de cette ville , dont j'ai resolu d'employer utilement le bras & la tête , dans les occasions les plus importantes. » Le duc de Bouillon suivit peu après le Roi , & reprit bien-tôt à la Cour le rang qu'il y occupoit auparavant , comme s'il ne s'en fût jamais éloigné. Il recouvra aussi en peu de tems l'amitié du peuple de Paris , qu'il possédoit auparavant ; & fut très-bien reçu par tout.

Danger que
le Roi court.

Le Roi avec toute sa Cour se rendit sur la fin de l'Eté à S. Germain en Laye ; & le 9 de Juin il en partit pour revenir à Paris. Il étoit dans un carosse avec la Reine , la princesse de Conti, & les ducs de Vendôme & de Montpensier. Les chevaux, au lieu d'entrer dans le bac , au port de Neulli , renverserent le carosse dans la riviere , qui est en cet endroit très-profonde. Ceux qui suivoient à cheval , se jetterent promptement à l'eau tout habillés & bottés , & leur épée au côté , & vinrent au secours du Roi , qui d'ailleurs sçavoit très-bien nager. André de Vivone de la Chastaigneraye arriva à tems pour secourir la Reine & le duc de Vendôme. Pour le duc de Montpensier , & la princesse de Conti , n'étant pas tombés dans un endroit profond , il leur fut aisé , par le secours des personnes qui se trouverent là , de se tirer de l'eau. Ce malheur n'arriva que pour n'avoir pas voulu mettre pié à terre , à cause de la pluye qui tomboit alors en abondance ; & pour éviter d'être mouillés , ils se virent submergés , & dans un très-grand danger de périr. On rendit publiquement des actions de graces à Dieu , qui avoit sauvé le Roi de ce péril ; & la Reine , pour récompenser la Chastaigneraye , lui fit présent de plusieurs pierres précieuses. Il merita dans la suite , par sa fidélité & par son attachement au service de cette Princesse , d'être fait Capitaine de ses gardes.

Sur ces entrefaites la Reine Marguerite, qui étoit venuë à Paris dès l'année précédente , intenta un procès à Charle de Valois comte d'Auvergne, détenu pour lors prisonnier à la Bastille,

à ses créanciers, & à tous ceux qui étoient intervenus dans cette affaire, touchant les grands biens de Catherine sa mere, que le comte de Valois avoit reçus de Henri III à titre de donation. Cinq ans auparavant, cette Princesse, lorsqu'elle étoit à Usson en Auvergne, lui avoit déjà donné action au Parlement de Toulouse, par rapport au comté de Lauraguais, provenant de cette succession, & situé dans le ressort de ce Parlement, se prétendant appelée à la succession de ce Comté, après ses freres, par le droit de substitution. Elle avoit obtenu un Jugement provisionel, qui eût entraîné le même Jugement par rapport aux autres biens situés dans le ressort du Parlement de Paris, si les créanciers du comte de Valois n'eussent pas formé opposition. L'affaire fut plaidée avec beaucoup de chaleur, & on produisit le contrat de mariage de l'an 1533. Enfin sur la fin du mois de Mai, le Parlement ordonna un plus ample délibéré sur le droit respectif, & qu'en attendant le testament de la Reine Catherine seroit exécuté; & en vertu de la substitution, sur les conclusions du Procureur général, Me. Louis Servin portant la parole, il adjugea à Marguerite la possession de tous les biens de la succession de la Reine Catherine. Par un autre arrêt du 17 Juin, il fut ordonné que Charles de Valois seroit évincé de la possession desdits biens, & que Marguerite en auroit la pleine & libre jouissance. Cette Princesse en disposa aussi-tôt, par donation entre vifs, en faveur du Roi & du Dauphin, à condition que ces biens seroient unis au Domaine, & ne pourroient être aliénés en quelque cas & sous quelque prétexte que ce fût. Par cette disposition, qui fut faite le 10 de Mars, la princesse Marguerite s'étoit réservé l'usufruit de ces biens pendant sa vie; mais elle les céda ensuite entierement, moyennant une grosse pension.

Quelques années auparavant, le feu roi Henri III avoit fondé dans le fauxbourg S. Marceau un hôpital, sous le nom de la Charité, avec des chambres & des jardins. Après sa mort, les guerres suspendirent cet établissement si loüable: la maison étoit presque tombée en ruine. Le Roi la destina cette année pour y recevoir les pauvres Gentilshommes, & les soldats estropiés, ou accablés de vieillesse, les regardant comme les plus dignes objets de sa charité. Il donna à ce nouvel hôpital le superflu des revenus de plusieurs hôpitaux & maladeries, &

HENRI
IV.

1606.

Procès entre Marguerite de Valois & le comte d'Auvergne.

HENRI
IV.
1606.

nomma des Commissaires pour examiner les comptes de ces hôpitaux. Il donna à ce sujet des Lettres-patentes datées du 7 Juillet, qu'il adressa au grand Conseil, & lui attribua la connoissance de cette affaire, appréhendant que le Parlement ne fit sur cela quelques remontrances. Mais malgré les Lettres-patentes du Roi réitérées plus d'une fois, & malgré les grandes dépenses qu'on fit pour cet établissement, tant de personnes s'y opposerent, qu'à la fin le projet échoïa.

Cérémonie
du batême du
Dauphin, &c.

Déjà le jour destiné à suppléer les cérémonies du batême du Dauphin, & de ses sœurs, qui tous avoient été ondoyés, étoit arrivé. On fit pour cela de grands préparatifs à Paris; mais comme les maladies contagieuses y regnoient alors, on résolut d'en faire la cérémonie à Fontainebleau. Le Pape Paul V fut prié d'être le parrain du Dauphin, & il nomma pour le représenter, François de Joyeuse cardinal, & évêque de la Sabina. Le 14 de Septembre jour de sainte Croix, on fit la cérémonie dans la cour du vieux château, qui avoit été bâti par Philippe le Bel petit-fils de S. Louis; on choisit ce lieu, parce que les salles, quelque grandes qu'elles fussent, ne pouvoient pas contenir le nombre infini de personnes qui y assisterent. Le cardinal Pierre de Gondy évêque de Paris, fit la cérémonie. Eleonore femme de Vincent duc de Mantouë, & sœur de la Reine, qui venoit de conduire sa fille au duc de Bar son mari, s'acquitta de la fonction de maraine. On donna le nom de Louis au Dauphin, pour renouveler la mémoire de S. Louis, qui avoit autrefois demeuré dans ce château, qu'il appelloit son désert & sa solitude. De lui descend, comme l'on sçait, en ligne directe, cette illustre Famille, qui regne aujourd'hui si heureusement en France. Diane d'Angoulême représentant Elisabeth Claire Eugenie infante d'Espagne, donna le nom d'Elisabeth à l'ainée des filles. Charle duc de Lorraine, & Jeanne de Medicis, veuve de Christierne de Lorraine grand duc de Toscane, furent les parrain & marraine de la cadette. Après la cérémonie, le Roi les convia tous à un magnifique festin. Le lendemain on courut la bague, & le duc de Sully ayant fait construire à la hâte un Fort de bois, on en forma le siège, & les assiégés se défendirent vigoureusement. Le canon qu'on tiroit sans cesse, & les feux d'artifice amuserent agréablement pour quelques heures les yeux des Grands. On observa que
devant

devant & après la cérémonie, il parut dans le Ciel des feux extraordinaires, qui partoient de l'Occident, & alloient vers le Midi & l'Orient : Qu'on voyoit après eux des chars enflammés, courans çà & là, des lances, des hallebardes, & des bras armés qui sembloient porter des coups. Trois jours après les mêmes feux reparurent ; on vit des armées, des escadrons, des bataillons se charger : après un grand carnage de part & d'autre, tout disparut. Il me reste présentement à parler des affaires publiques.

On apprit de Toulouse que plusieurs Prêtres dans différens Diocèses, en célébrant la Messe, omettoient dans le canon la prière pour le Roi, & qu'elle n'étoit pas même dans un grand nombre de Missels imprimés à Paris, à Bordeaux, & à Lyon. Le Procureur Général s'en plaignit fortement au Parlement, & implora le secours de l'autorité publique. A sa réquisition, la Cour donna un Arrêt, qui ordonnoit que dorénavant tous les Prêtres, en célébrant la Messe, eussent à dire l'oraison ordinaire pour le Roi, comme il avoit toujours été pratiqué ; ordonnoit la suppression des Missels imprimés dans les villes nommées ci-dessus, dans lesquels cette prière n'étoit point ; faisoit défense en même tems à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer, ou de vendre des Missels sans que cette prière y fût, & leur enjoignoit aussi de faire imprimer au plutôt le feuillet sur lequel elle devoit être, & de l'insérer dans chaque livre, menaçant les contrevenans de la perte de leurs livres, & même de peine afflictive, qui seroit arbitrée selon les cas. Cela se passa le 7 de Juin.

Dans le mois de Septembre suivant, on recommença à rechercher les Financiers, dont le nombre est infini en France, & qui se multiplient tous les jours, au préjudice des finances du Roi, & au grand détriment du peuple : mais de peur qu'on ne semblât donner atteinte à l'amnistie qui avoit été accordée depuis peu, on déclara que la recherche n'auroit pour objet que le crime de faux, qui avoit toujours été censé excepté. Ceux qui pressoient le Ministère de faire cette recherche, étoient deux hommes sans feu ni lieu, nommés Isaac de la Coste Barjot & Jean de Beaufort. Ce dernier ayant été accusé de faux deux ans auparavant, avoit obtenu du Roi des lettres d'abolition, qui avoient été adressées au Prévôt de Paris, & aux Juges du

HENRI
IV.
1606.

Arrêt au sujet
de la prière
pour le Roi à
la Messe.

Chambre de
justice.

HENRI
IV.
1606.

Châtelet ; parce que cet homme craignoit avec raison de n'être pas traité favorablement au Parlement.

Ces deux hommes éblouirent la Cour par les sommes immenses qu'ils promirent de faire entrer dans les coffres du Roi. Cependant le duc de Sully leur étoit fort contraire ; aussi ces deux aventuriers parloient mal de lui , & publioient qu'il faisoit secrètement les concussionnaires. Ils mirent par écrit les articles de leur projet , & eurent l'impudence d'en faire la lecture dans le Conseil du Roi , où ces articles furent d'abord approuvés. Ils demandoient qu'ils eussent le droit de nommer les Commissaires pour cette recherche , & de nommer aussi le Procureur général de la commission.

Les Financiers s'assemblerent , & ayant nommé entr'eux un syndic , ils présentèrent une requête au Parlement par laquelle ils se plaignoient de la voye extraordinaire dont on vouloit user à leur égard , & du renversement de l'ordre de la procédure ; ils demanderent d'être jugés selon les règles de Droit ; & les loix de l'Etat , & supplierent la Cour de vouloir bien interposer son autorité dans cette affaire. On eut honte d'avoir établi pour Juges les délateurs mêmes , dans une cause où ils avoient intérêt. Afin donc que la chose parût moins odieuse , on établit un tribunal sous le nom spécieux de Chambre de Justice , pour connoître du crime de faux. Mais comme cette recherche n'eut pas le succès dont on s'étoit flatté , on se contenta d'une grosse somme qui fut promise par les Financiers , & qu'on eut bien de la peine à leur faire payer ; à cette condition on révoqua la Chambre de Justice.

Le Clergé demande en vain la publication du concile de Trente.

On examina alors dans le Conseil de S. M. les demandes du Clergé comprises en cent six articles. Dans le premier il demandoit avant toutes choses , la publication du Concile de Trente , tant de fois demandée ci-devant , & tant de fois rejetée ou éludée. Le Roi répondit , que les mêmes raisons qui avoient empêché les Rois ses prédécesseurs de se rendre aux instances qu'on leur avoit faites à ce sujet , & qui les avoient engagés à différer cette publication , subsistoient encore , & s'opposoient au consentement qu'on lui demandoit : Que les principaux articles du Concile avoient été inférés dans les ordonnances , à leur sollicitation : Qu'il avoit traité autrefois de cette affaire avec Clement VIII , par le moyen de ses Ambassadeurs à Rome ;

que ce Pape persuadé de ses bonnes intentions en faveur de la Religion, avoit pris en bonne part son refus, & avoit goûté les raisons sur lesquelles il étoit fondé.

J'ajouterais ici l'Arrêt du Parlement de Bordeaux en faveur de l'autorité Royale, & pour le maintien de l'ancienne liberté. Philippe Prennet étoit appellant comme d'abus de la sentence du cardinal de Sourdis archevêque de cette ville. L'affaire fut plaidée à l'audience, & Prennet reçu appellant le 19 de Décembre. L'Arrêt ayant été signifié à l'Archevêque, ce Prélat s'emporta contre le Parlement, & invectiva dans sa réponse contre la juridiction Royale, d'une manière indécente & avec menaces : ce qui ayant été rapporté à la Cour par l'Huissier, elle nomma deux Conseillers, Jacques Guerin & Jean de Bernet, qu'elle chargea d'aller trouver l'Archevêque, pour lui faire des remontrances honnêtes, au sujet du discours qu'il avoit tenu. Le cardinal de Sourdis soutint ce qu'il avoit dit, & ajouta qu'il étoit prêt de le signer de son sang, s'il le falloit. On scut en même tems d'André de la Cousture chanoine de la ville, & pénitencier, que l'Archevêque lui avoit remis la liste des Présidens & des Conseillers qui avoient été juges dans cette affaire, celui du Procureur Général qui avoit requis pour le Roi, & de l'Avocat de la partie, compris dans un mandement par lequel il les excommunioit tous ; défendant expressément aux Curés de la ville, & à tous autres d'absoudre aucuns d'eux, & réservant l'absolution du cas à lui seul & à son Pénitencier.

Lorsque le Parlement eut lu la censure du Prélat, qui lui fut remise par la Cousture ; ouï la déposition de Simon Prieur de S. Pierre, de François Charron curé de S. Simon, de Joachim Joret curé du Puy-Paulin, & de Matthieu Grandier Religieux du couvent de la grande Observance ; vû l'Arrêt rendu quatre ans auparavant contre ledit Archevêque, par lequel il lui étoit défendu d'user de censures contre les officiers du Roi par rapport aux fonctions de leurs charges, sous peine de dix mille écus d'amende, s'il contrevenoit à l'Arrêt ; la Cour déclara que la défense d'absoudre contenuë dans le mandement dudit Archevêque, & la réserve à lui & à son Pénitencier étoit abusive, injurieuse, & faite au mépris de la Cour, contre l'autorité du Roi & de son Parlement ; il enjoignit aux Curez, aux Prêtres, aux Religieux, & à tous ceux en général qui avoient le

HENRI
IV.
1606.

Arrêt du Parlement de Bordeaux contre l'abus de la juridiction Ecclesiastique.

HE N R I
I V.
1606.

pouvoir de confesser, que sans avoir égard à ces censures, ils admissent au tribunal de la Pénitence tous ceux qui étoient nommés dans le mandement, & leur donnassent l'absolution, sous peine d'être traités comme perturbateurs du repos public : de plus il ordonnoit que ledit mandement, & ensemble la réponse que l'Archevêque avoit faite à la signification de l'Huissier demeurassent supprimés, en réparation de quoi ledit Archevêque étoit condamné à une amende de quinze mille livres envers le Roi & envers les Hôpitaux, avec défense de se présenter devant la Cour. Il étoit enjoint par le même Arrêt audit Archevêque de s'abstenir désormais de pareilles censures, & de semblables invectives, sous peine de trente mille livres d'amende.

L'Archevêque avoit permis au Curé de Pui-Paulin, de prêcher dans les places publiques. Comme cette permission paroïsoit accordée dans la vûë d'exciter le peuple à un soulevement, il fut expressément défendu par le même Arrêt à qui que ce fût, de prêcher à l'avenir ailleurs que dans les Eglises; & de s'assembler sans la permission des Magistrats dans des lieux & dans des tems, où ce n'étoit point la coûtume de s'assembler, sous peine d'être traités comme infraçteurs des Edits du Roi & perturbateurs de la tranquillité publique. On avertit en même tems les Prédicateurs de ne rien dire en chaire qui pût tendre à exciter des troubles, à donner du mépris pour l'autorité Royale, & à l'affoiblir, sous les peines de droit contre les contrevenans: Enfin la Cour par le même Arrêt ordonnoit aux Commissaires d'informer contre ceux qui auroient donné atteinte aux Edits de Sa Majesté, ou qui y en donneroient dans la suite. Cela se passa le 30 de Décembre. Le Roi ayant été informé de cette affaire, s'en réserva la connoissance, & défendit de passer outre à l'exécution de l'Arrêt. Il remit l'amende pécuniaire, l'Arrêt subsistant d'ailleurs en son entier.

Le prince Philippe de Nassaw épouse Eleonore de Bourbon,

Sur ces entrefaites, Philippe-Guillaume de Nassaw, qui avoit été prisonnier tant d'années en Espagne, & qui avoit été depuis rétabli dans ses biens, & dans son ancienne dignité, épousa Eleonore de Bourbon, sœur du Prince de Condé. Le Roi, outre la dot de sa femme, le remit en possession de la principauté d'Orange, qu'il avoit héritée de ses ancêtres, & qui lui avoit été enlevée pendant les guerres civiles. De Blacons,

gentilhomme distingué de la province du Dauphiné, qui suivoit la Religion Protestante, & qui commandoit dans la ville avec une garnison, différa sous divers prétextes de la lui remettre; il fallut que Lesdiguières leva des troupes par ordre du Roi, pour le forcer à accepter des conditions.

Je vais maintenant parler des hommes illustres dans les Belles-Lettres, qui finirent leur carrière cette année. Le premier qui se présente est Soffrede ou Sofroi de Calignon, chancelier de Navarre, natif de Grenoble en Dauphiné, à qui peu d'hommes peuvent être comparés, par rapport à l'esprit, & au sçavoir. Il avoit beaucoup d'expérience & de dextérité dans les affaires, & une douceur de mœurs admirable. Dès ma première jeunesse, j'avois lié au Collège une étroite amitié avec lui: les guerres, l'absence, & différentes circonstances firent, que dans la suite cette amitié fut peu cultivée; mais dans ces derniers tems nous l'avions renouée. J'ai travaillé avec lui durant trois ans entiers à procurer l'édit de Nantes. A l'âge de cinquante-six ans & quelques mois, il fut attaqué de la maladie dont il mourut; cet homme, qui avoit toujours été si enjoué, tomba tout à coup dans une sombre mélancolie. Comme il étoit dans un grand assoupissement causé par une pesanteur de tête, je lui parlai, & ma voix le réveilla. Il me dit ces mots: *Les gens de bien ne doivent pas être attachés à la vie.* Paroles d'un triste augure, qui annonçoient sa mort prochaine, & les malheurs dont l'Etat étoit menacé.

Philippe des Portes de Chartres, mourut le 6 d'Octobre près du Pont de l'Arche, dans l'abbaye de Bonport, dont il étoit Abbé, âgé de soixante & un ans. Il mena une vie fort douce, toujours prêt à obliger tout le monde, & s'adonna à la poésie avec beaucoup de succès; en sorte, qu'après Ronfard, du Bellai, & Belleau, on peut dire que ce fut un de nos premiers Poètes. Son talent pour les vers ne l'empêcha point d'entrer dans les plus grandes affaires. Dans le tems que le duc de Joyeuse étoit tout-puissant à la Cour, sous le regne de Henri III. il étoit lui-même tout-puissant auprès de ce Duc. Lorsqu'il eut été tué¹ il quitta la cour, & se remit à l'étude. Ce fut alors qu'il travailla à sa paraphrase des Pseaumes en vers François, ouvrage très-estimable.

HENRI
IV.
1606.

Mort de
SOFFREDE DE
CALIGNON.

DE PHILIPPE
DES PORTES.

¹ A la bataille de Coutras.

HENRI
IV.

1606.
DE RENAULD
DE BEAUNE.

Peu de tems après, Renauld de Beaune, archevêque de Sens, dont j'avois toujours cultivé l'amitié depuis mon enfance, après avoir bien servi le Roi & l'Etat toute sa vie, rendit enfin son ame à Dieu, âgé de près de 80 ans. Il soutint toujours le parti du Roi dans les tems les plus fâcheux, comme on l'a pû voir dans le cours de cette histoire; il avoit coûtume de dire, que le salut de l'Etat étoit celui de la Religion; & que l'Etat ne pouvoit se maintenir, si on ne maintenoit l'ordre de la succession légitime. C'est pour cela, que quoiqu'il méritât plus que qui ce fût, d'être revêtu de la pourpre Romaine, elle lui fut toujours refusée. Nous dirons ailleurs¹ tout ce que nous pourrions ajoûter ici au sujet de son esprit, de sa douceur, & de son tempéramment admirable.

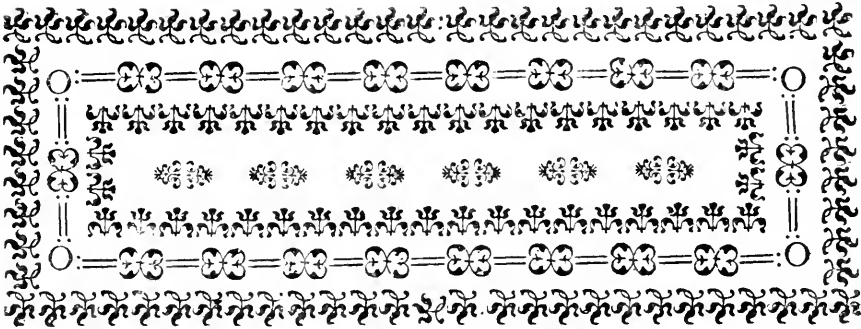
De JUSTE
LIPSE.

Il me reste à parler de Juste Lipse; mais j'en dirai peu de chose, ses écrits immortels font suffisamment son éloge. Il nâquit à Essen, à trois lieues de Bruxelles, d'une famille honnête & ancienne. Sa vertu & son érudition furent sa noblesse. Il mourut cette année à Louvain âgé de cinquante-neuf ans, après avoir consacré toute sa vie aux travaux littéraires. Il avoit été toujours très-attaché à Joseph Scaliger, dont il étoit aussi très-aimé. Scaliger par son exemple, engagea plusieurs Sçavans de son siècle à célébrer sa memoire. Il lui éleva un superbe monument à Leyde, conjointement avec Hugue Grotius, Dominique Baudius, Daniel Heinsius, & d'autres.

D'ELIE PUT-
SCHIUS.

Je finirai par Elie Putschius d'Anvers, originaire d'Ausbourg, qui étoit d'une bonne famille. Il alla s'établir avec son pere & sa mere à Stade, ville considérable de Saxe, peu éloignée de Hambourg. Il y fit ses études. Après la mort de son pere, sa mere se remaria: son beau-pere prit un grand soin de son éducation. Il alla ensuite à Leyde, & par le conseil de Scaliger, il entreprit de donner une édition des Grammairiens Latins, & en vint à bout. Mais dans le tems qu'il préparoit des notes, ce jeune homme, dont le sçavoir donnoit de grandes espérances, étant retourné à Stade, fut attaqué de la peste, & mourut à l'âge de vingt-cinq ans & quelques mois.

¹ Dans les Memoires de la vie de M. de Thou, où il en est parlé fort au long, & surtout de son tempéramment singulier.

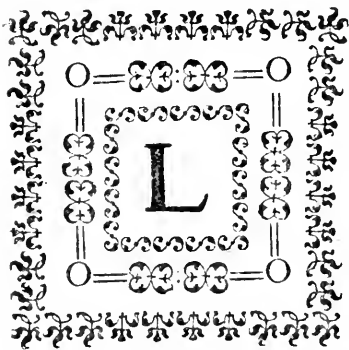


HISTOIRE

DE

JACQUE AUGUSTE
DE THOU.

LIVRE CENT TRENTE-SEPTIÈME.



A cérémonie du Bâteme des Enfans de France étant achevée, le Roi envoya en Italie au mois de Septembre, en qualité de Plénipotentiaire, le cardinal de Joyeuse. Comme il étoit doyen du Sacré Collège, & de plus revêtu de toute l'autorité du Roi, sa négociation étoit très-capable de terminer le démêlé de la Cour de Rome avec la République de Venise. C'est ici le lieu de rapporter, sans interruption, l'origine, le progrès, & la fin d'un fâcheux différend, qui jetta le trouble & la confusion, non-seulement dans toutes les provinces de l'Italie, mais encore dans d'autres pays éloignés. La République trouvoit, que le Pape entreprennoit sur ses loix, sur ses

HENRI
IV.

1607.

Le Roi nomme le cardinal de Joyeuse son Plénipotentiaire en Italie.

HENRI
IV.
1607.

Causes du dé-
mêlé de Paul
V. avec la Ré-
publique de
Venise.

privilèges, & sur la liberté publique; le Pape de son côté se plaignoit, que la République portoit des atteintes mortelles aux immunités Ecclésiastiques, & à l'autorité du S. Siège. De ces reproches mutuels, on en étoit venu de part & d'autre à des écrits pleins de fiel & d'amertume, & enfin à de grands préparatifs de guerre. Telles furent à peu près les causes de ce scandaleux démêlé.

Un Moine de l'Ordre de saint Augustin, avoit porté sa brutalité, jusqu'à violer une fille d'onze ans. Pour cacher ce crime par un plus grand encore, il l'avoit inhumainement massacrée. Les Supérieurs de son Ordre s'étant contentés de le condamner aux galeres, le Sénat indigné de leur indulgence, fit arracher le Moine de son Monastere, instruisit son procès à la rigueur, & le condamna à être coupé en quatre quartiers. Ce jugement fut suivi d'un autre moins rigoureux à la vérité, mais aussi triste. Un Dominicain, nommé Antoine, ayant eu l'insolence d'accompagner en habit de deuil son frere condamné au bannissement, le Sénat le bannit lui-même à perpétuité.

Depuis peu le Conseil des Dix avoit fait arrêter, & jeter dans les cachots deux Prêtres, convaincus de crimes énormes. Le premier, nommé Scipion Saraceno, chanoine de Vicence, déjà deshonoré par ses débauches, avoit long-tems sollicité une Dame de ses parentes: irrité de ses refus, il avoit osé, au mépris de l'honnêteté & de la sûreté publique, aller chés elle, comme chés une courtisanne, & lui faire les dernières insultes. Le second de ces Prêtres se nommoit Brandolin-Valdemarin, natif de Forli, & abbé de Nervéze. Il étoit atteint & convaincu d'avoir exercé plusieurs brigandages dans le territoire de Venise, d'avoir empoisonné plusieurs personnes, entr'autres un Prêtre complice de ses crimes, d'avoir fait assassiner son pere & son frere, d'avoir abusé de sa propre sœur, d'avoir commis mille impiétés, & d'avoir employé la magie & le sortilège, pour satisfaire ses passions brutales.

Plusieurs de-
crets faits con-
tre le Clergé.

A ces exemples de sévérité, il faut ajoûter ce decret du Sénat, porté trois ans auparavant: il enjoignoit à tous les Gouverneurs des villes & places de la Seigneurie, de prendre garde que les Religieux & les Prêtres, les Collèges & les Communautés, les Laïcs mêmes, n'entreprissent de bâtir Eglises, Monasteres ou Hôpitaux dans l'étendue de leur gouvernement:

il menaçoit de bannissement tous ceux, qui contreviendroient à la défense, & confisquoit au profit du Domaine, l'édifice & le fonds sur lequel il se trouveroit bâti.

Le Sénat ne se montra pas plus favorable aux Ecclésiastiques en 1605 à l'occasion que je vai rapporter. François Zabarella docteur de Padouë, venoit de revendiquer sur un certain Corsato quelques arpens de terre chargés d'une redevance au Monastere de sainte Marie di Praglia, de l'Ordre de saint Benoît. Ces Religieux prétendirent avoir le droit de retrait féodal sur ces terres, en vertu de leur domaine direct. Le Sénat, devant qui l'affaire fut portée, jugea en faveur de Zabarella; il accompagna son arrêt d'un décret qui défendoit aux Religieux, & à tous les Ecclésiastiques de s'autoriser jamais de ce prétendu droit du retrait, ni de tout autre titre quel qu'il pût être, pour s'attribuer la propriété des terres que les Laïcs voudroient aliéner.

La sage prévoyance de la République alla encore plus loin. Le décret porté en l'année 1536 pour le seul territoire de Venise, fut étendu à toutes les terres de la Seigneurie. Il y étoit défendu aux Laïcs de donner, de laisser, ou d'engager à perpétuité leurs biens au Clergé: il étoit de plus ordonné par ce décret qu'on vendroit dans le cours de deux années les biens aliénés en faveur des Ecclésiastiques, & que les deniers qui en proviendroient seroient délivrés à ceux à qui ils appartiendroient de droit. La République vouloit encore que les biens fonds ne pussent être vendus, donnés, ou aliénés, sans une permission spéciale du Magistrat, & que cette permission ne fût jamais accordée qu'à condition que les pieuses aliénations se feroient avec les mêmes formalités, que se font les aliénations des biens publics: elle déclaroit nulle toute aliénation faite autrement; menaçoit de peine corporelle les Notaires qui en auroient dressé l'acte, & confisquoit le bien.

Clement VIII, ce Pape si recommandable par sa modération, & par sa sagesse, avoit toujours crû devoir dissimuler tous ces actes de juridiction, que le Sénat cependant faisoit à ses yeux. Paul V son successeur pensa tout autrement. A peine fut-il assis sur le thrône de saint Pierre, qu'il en fit des plaintes secretes à l'ambassadeur de la République. Son mécontentement éclata même dès le mois d'Octobre suivant. Dans une

HENRI
IV.
1607.

Paul V se
plaint de la
conduite du
Sénat.

HENRI IV.
1607.
audience publique qu'il donna à l'Ambassadeur, il reprocha au Sénat d'avoir profité de la vacance du saint Siège, pour défendre aux Ecclésiastiques, par un decret tout nouveau, d'acquiescer des biens fonds : Qu'à la vérité cela leur étoit défendu par quelques Conciles ; mais que le Concile de Trente avoit levé cette défense : Que ce saint Concile devoit l'emporter sur les autres, que ses décisions devoient abroger toute loi, soit ancienne, soit nouvelle, qui s'y trouveroit contraire ; que le nouveau decret du Sénat étant de ce genre, il prétendoit qu'il fût abrogé.

Remontrances faites au Pape par l'Ambassadeur de Venise.

L'Ambassadeur ayant fait part au Sénat des nouvelles prétentions du Pape, il en reçut de nouvelles instructions, avec lesquelles il se présenta dès le mois suivant à l'audience du S. Pere. Il tâcha de lui persuader que le nouveau decret ne donnoit aucune atteinte aux immunités Ecclésiastiques, puisqu'il ne regardoit que les biens des Laïcs : Que le Prince qui ne reconnoit que Dieu au-dessus de lui, pouvoit disposer de ces biens selon les loix & les statuts de l'Etat : Que ce decret n'enjoignoit rien aux Ecclésiastiques : Qu'il ne leur ôtoit point le prix des choses aliénées ou laissées en leur faveur, mais seulement la propriété & la possession des terres & des immeubles ; & cela, parce qu'il étoit à craindre qu'avec le tems les Laïcs, seuls obligés de porter les charges ordinaires & extraordinaires de l'Etat, ne se vissent enfin privés de ces sortes de biens, & ne laissassent la Republique sans forces & sans ressources, par l'impuissance où ils se trouveroient de contribuer aux besoins les plus pressans.

A ces raisons de politique l'Ambassadeur ajoûta l'exemple de plusieurs Rois & de plusieurs Princes pour prouver que le Sénat ne prétendoit pas innover par son dernier decret. Les constitutions des empereurs Valentinien, Valens, & Gratien furent citées, de même que cette lettre de saint Jérôme à Nepotien, dans laquelle ce Pere n'ose improuver la loi, quoiqu'il la trouve un peu trop dure pour les Ecclésiastiques. L'Ambassadeur fit voir, que Charlemagne avoit porté la même loi en Saxe ; que tous les rois de France depuis saint Louis jusqu'à Henri III avoient fait des ordonnances conformes à cette loi ; qu'Edouard III en Angleterre, & Charle-Quint en Flandre, avoient réglé la même chose, & que la constitution de

cet Empereur avoit eu l'approbation de la Faculté de Louvain. Il lui représentoit que cette loi s'observoit dans le Portugal, dans l'Arragon, dans l'Etat de Génes, dans le duché de Milan; & enfin que les plus habiles Jurisconsultes, & même le plus grand nombre, soutenoient que le decret ne violoit en aucune maniere les droits & les immunités Ecclésiastiques.

Toutes ces raisons & toutes ces autorités ne firent aucune impression sur l'esprit de Paul V. Il répondit à l'Ambassadeur, qu'il étoit résolu d'envoyer au Sénat un Bref comminatoire; & à l'instant pour lui inspirer quelque crainte, il lui en montra un semblable déjà imprimé contre les Génois, parce qu'ils inquieroient les Peres de l'Oratoire dans leurs fonctions. Lui ayant dit ensuite avec assés de hauteur, qu'il vouloit que la République lui donnât promptement satisfaction; il blâma aigrement le Sénat de retenir depuis si long-tems en prison Saralino & Valdemarin, au mépris de l'immunité Ecclésiastique: Que si par hazard le Sénat avoit quelques privilèges contraires au droit de l'Eglise, il devoit les communiquer au plutôt au saint Siége.

Quelques jours après l'Ambassadeur revint trouver le Pape, avec deux brefs trouvés dans les archives du Vatican, l'un de Clement VII, & l'autre de Paul III, & qui tous deux autorisoient la juridiction du Sénat de Venise sur les Ecclésiastiques. Le Pape obstiné à détruire cette juridiction, qui choquoit si fort son autorité, soutint que les brefs allégués la referroient dans des bornes étroites, & que d'ailleurs la Bulle *in Cœna Domini* la révoquoit absolument. Il s'emporta encore contre le decret du Sénat, qui défendoit de bâtir de nouvelles Eglises sans sa permission, & demanda que ce decret fût supprimé.

Pour soutenir la juridiction de la République sur l'ordre Ecclésiastique, l'Ambassadeur fit connoître au Pape, que cette juridiction étoit fondée sur une loüable coûtume, & confirmée par un exercice constant de plusieurs siècles, qui valoit bien un privilège particulier: Qu'après tout le Clergé ne tenoit point de Dieu le droit qu'il s'attribuoit de ne point relever du tribunal du Prince, pour les délits que Justinien appelle civils; mais que la seule bonté des Princes l'en avoit laissé jouir depuis l'an 400 jusqu'à l'an 1220; que le Code Theodosien & le

HENRI
IV.
1607.

Réponse du
Pape.

Secondes
remontrances
faites au Pa-
pe.

HENRI
IV.
1607.

Code Justinien prouvoient assés cette vérité : Qu'au reste l'immunité Ecclésiastique ne regardoit que le tribunal du Magistrat, & non celui du Prince.

L'Ambassadeur avoïoit, qu'on ne pouvoit ignorer que les Papes depuis l'année 1160 jusqu'à l'année 1220, n'eussent fait plusieurs constitutions pour établir l'exemption Ecclésiastique; mais il prétendoit que la République exerçoit sa juridiction sur le Clergé depuis l'an 420. Selon lui, l'indulgence & les privilèges des Empereurs ne pouvoient diminuer la juridiction d'une République toujours indépendante de l'Empire. Il représentoit que le Sénat s'étoit relâché de son droit en faveur du Clergé, pour les petits délits; mais qu'il s'étoit toujours réservé toute sa juridiction dans les cas importants : Que les Papes y avoient consenti jusqu'à l'année 1414, que depuis ce tems-là les Papes Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI, & Paul III avoient par leurs Bulles confirmé le Sénat dans l'exercice d'une juridiction, qui cependant embrassoit toutes les terres de la Seigneurie, qui faisoit tous les délits, & nommément le vol, & qui comprenoit tous les sujets, sans que les Ecclésiastiques en fussent exempts, non pas même les Religieux Mandians, d'ailleurs si distingués par tant de privilèges : Que cette juridiction n'étoit pas une de ces coutumes qui s'établissent sur les débris d'une loi écrite, & qui ne se fait valoir que par une longue prescription, dont personne n'a pû voir la naissance : coutume cependant, qui au sentiment de tous les Jurisconsultes, a force de loi, & peut contrebalancer une bulle & un privilège du Pape; mais que cette juridiction étoit la liberté naturelle antérieure à l'exemption Ecclésiastique, & à laquelle aucune constitution de Pape, qui n'auroit pas été acceptée, ne pouvoit déroger : Que l'exemption Ecclésiastique établie par les constitutions du saint Siège, n'avoit jamais eu lieu pour les crimes de léze-Majesté, dans aucun Royaume, ni dans aucun Etat; puisque le Magistrat civil connoissoit toujours de ce crime, & même des oppositions qui naissoient au sujet des taxes que le Prince ou la République imposoit au Clergé.

Toutes ces raisons de droit furent suivies de plusieurs exemples. L'Ambassadeur faisoit voir qu'en France, le plus ancien des Royaumes, les Rois & les Magistrats en son nom,

exerçoient une juridiction si souveraine sur le Clergé, que tout Juge, un simple Commissaire même, pouvoit faire arrêter un Ecclésiastique; que l'accusé étoit obligé de s'affeoier sur la sellette; que là il pouvoit à la vérité décliner le Tribunal, & demander son renvoi pardevant le Juge Ecclésiastique; mais qu'on ne lui accordoit purement & simplement ce renvoi, que pour le délit commun; que par raport au délit privilégié, le Juge civil instruisoit le procès avec le Juge Ecclésiastique; qu'après la Sentence prononcée par ces deux Juges, l'accusé ne pouvoit être élargi, avant que les pièces du procès eussent été communiquées au Procureur du Roi, afin que s'il lui plaisoit d'appeller du jugement, l'accusé ne pût point se soustraire à l'autorité Royale. Que dans plusieurs Etats de l'Italie, les Ecclésiastiques pouvoient être arrêtés, sans monition précédente, par le Magistrat, lorsqu'ils étoient déguisés: Qu'en Espagne on agissoit de même contre les Ecclésiastiques dans le cas de violence, & de port d'armes: Que quoique les Papes eussent plusieurs fois entrepris d'établir dans l'Etat de Venise, l'exemption Ecclésiastique pour le délit, la sérénissime République avoit constamment défendu sa Jurisdiction: Que le Prince n'auroit qu'un vain titre, si établi de Dieu seul, il n'avoit pas le droit de punir, dans la seule vuë du bien public, tous ses sujets de quelque condition qu'ils fussent: Qu'on ne pouvoit donc accuser le Sénat d'avoir franchi les bornes de sa puissance dans tout ce qu'il venoit de se faire; qu'il avoit seulement fait usage de sa liberté naturelle; liberté jusqu'alors très-legitime, autorisée dès ces premiers tems, par le consentement tacite des Papes, & depuis quelques siècles par l'approbation formelle du S. Siège.

Ce discours parut faire impression sur l'esprit du Pape. Il réduisit à trois points tous les sujets de plaintes qu'il avoit contre la République; au Decret de 1603, qui défendoit de bâtir de nouvelles Eglises; à celui de 1605, qui empêchoit le Clergé d'acquérir des biens immeubles; & à la juridiction sur les Ecclésiastiques poussée trop loin: il vouloit que le Sénat lui donnât une prompte & entiere satisfaction sur ces trois articles.

Le cardinal Jean Delfino, pour prévenir le scandaleux éclat qu'il prévoyoit, ne cessoit d'aller du Vatican à l'hôtel de l'ambassadeur de Venise, & d'avoir des conférences avec Augustin

HENRI
IV.
1607.

Le Pape gagné par les raisons de l'Ambassadeur, se relâche un peu.

HENRI
IV.
1607.

Nani, avec l'ambassadeur de France, & avec Augustin Valeria, Cardinal respectable par sa vieillesse, également pieux & sçavant : mais ces vûes de paix & de conciliation, ne pouvoient être du goût de la plupart des Cardinaux, qui songeoient moins à établir l'exemption Ecclésiastique, qu'à satisfaire leur ambition. On les accusoit publiquement de vouloir engager dans une fâcheuse affaire, le Pape, né & élevé dans la mollesse, afin que ne pouvant s'en débarasser, il en contractât un chagrin & une langueur qui le conduisît au tombeau.

Les Cardinaux de la faction Espagnole excitent le Pape à tenir ferme.

Ceux qui irritoient le plus l'esprit du Pape, étoient les Cardinaux Pompée Arrigone, & Paul Sfondrate, dévotiés tous deux à l'Espagne, & soufflants tous deux par leurs écrits le feu de la division. Ils étoient secondés par Ferdinand Pacero duc d'Ascalone, ambassadeur de Philippe II. Les vûes de ce Ministre étoient d'engager le Pape à faire la guerre aux Venitiens, afin de pouvoir par-là se venger d'une République qu'il haïssoit depuis long-tems, & de mettre le Pape dans la nécessité d'implorer par foiblesse le secours de l'Espagne, qu'il lui représentoit tout prêt. Supposé même qu'on préférât un bon accommodement à une guerre ruineuse, le duc d'Ascalone prévoyoit que le Pape ne pourroit rien conclure sans le consulter; & qu'il lui seroit aisé de s'attribuer, ou en tout ou en partie, l'honneur d'une réconciliation que le Roi de France, très-respecté & aimé du Sénat, vouloit ménager seul, à l'exclusion de tout autre.

Quelques Cardinaux donnent au Pape des conseils plus modérés.

Valerio & Delfino eurent bien de la peine à obtenir qu'on ne fit aucune procédure, avant que le Sénat eût envoyé une nouvelle ambassade pour appaiser le Pape. En effet le Sénat venoit de nommer Ambassadeur extraordinaire à Rome Leonard Donato, le Sénateur le plus distingué du grand Collège, par son intégrité, par sa prudence, & par une longue expérience dans les affaires; mais des hommes turbulens & inquiets avoient déterminé le Pape, toujourns irrésolu de son naturel, à pousser vivement cette affaire. Aussi-tôt il envoya à son Ambassadeur auprès de la République, deux Brefs adressés au Doge Marin Grimani, pour être communiqués au Sénat. Ces deux Brefs se trouverent entierement les mêmes. Celui qui renfermoit les Censures, étoit resté à Rome par la méprise de quelque Secrétaire du Pape. L'ambassadeur de Sa Sainteté les envoya le jour de Noël au palais du Doge, à l'heure même que

ce Prince rendoit les derniers foupirs. Ce contre-tems empêcha qu'on ne les ouvrit. Après les obfèques du Doge, le Sénat s'affembla, de peur que la République, fans Chef, ne reçût quelque détrimet : Tous les fuffrages fe réunirent en faveur de Leonard Donato. Le Sénat nomma en fa place Ambaffadeur extraordinaire à Rome, le chevalier Pierre Duodo, illuftre déjà par plufieurs ambaffades.

La lecture de ces deux Brefs tous femblables, fe fit enfin en plein Sénat. Le Pape s'y plaignoit en termes amers de cet ancien Decret, renouvelé depuis peu, & étendu à toutes les terres de la Seigneurie ; il enjoignoit au Sénat, fous peine d'excommunication déjà encouruë, de le revoquer, de le biffer, & de le faire déclarer nul dans tout l'Etat de Venife, & le menaçoit même de recourir à des remèdes encore plus violens, fans citation préalable, s'il n'obéïffoit fans referve & fans retardement.

Le Sénat répondit à l'ambaffadeur du Pape, qu'après avoir férieufement examiné fes Decrets anciens & nouveaux, il n'y trouvoit rien de contraire à l'autorité du Pape : rien au moins que la République ne fût en droit de ftatuer, puifqu'elle ne reconnoïffoit point de fupérieur, & qu'elle feule devoit régler quelles fortes d'édifices on éleveroit dans fes Etats, & examiner quelles fortes de gens s'établiroient dans la patrie. Que pour ce qui étoit du Decret qui défendoit aux Laïcs d'aliéner leurs biens en faveur de l'Eglife, le Sénat s'étoit contenté de fpécifier les biens immeubles ; afin de conferver toute fa force à un Etat, que le ciel avoit ce femble oppofé aux efforts des Infidèles, comme le plus fort boulevard de toute la Chrétienté : Que de fi puiffantes confidérations faifoient croire au Sénat, que les Vénitiens n'avoient point encouru les Cenfures du S. Siège : Que le Pape, auffi prudent & auffi fage qu'il étoit, examineroit mieux les chofes avant que d'infifter fur les menaces qu'il faifoit.

Le Pape fit lire en plein Confiftoire la réponfe du Sénat, en préfence de l'ambaffadeur de Venife. On ne peut exprimer quel fut fon emportement, lorsqu'il fçut que celui des deux Brefs qui concernoit les deux Prêtres prifonniers, étoit par méprife refté à Rome. Dans fa colere il dit, que les raifons du Sénat étoient frivoles, & qu'il en viendroit aux dernières

HENRI
IV.
1607.

Premier
Bref du Pape
au Sénat.

Réponfe du
Sénat au pre-
mier Bref.

HENRI
IV.
1607.

extrémités, pour le punir de sa désobéissance. Il toucha en passant les biens emphitheotiques, que le droit met dans le rang des biens patrimoniaux; mais comme le Sénat n'avoit rien dit de ces sortes de biens dans ses Decrets, on garda là-dessus dans la suite un profond silence.

Second Bref
du Pape au
Sénat de Ve-
nise.

On étoit au commencement de Fevrier, & Duodo, qu'on attendoit avec impatience, & qu'on croyoit devoir arriver bien plutôt, n'arriva qu'à la fin du mois. Pendant qu'il étoit en marche, le Pape avoit fait porter à Venise le second Bref concernant les deux Prêtres prisonniers, adressé au Doge Grimani mort depuis deux mois. Le Nonce le présenta au Sénat le 27 de Fevrier. Il ordonnoit, sous peine d'excommunication déjà encouruë, qu'on lui remît Saraleno & Valdemarin, que le Sénat retenoit en prison, en vertu d'une juridiction contraire, disoit-il, aux saintes Constitutions, & qui n'étoit appuyée que de privilèges mal-entendus; il ajoûtoit que la coutume n'avoit aucune force dans des cas semblables; que les privilèges avoient dû lui être envoyés pour être examinés; qu'à la lecture qu'il en avoit faite, il avoit reconnu que le Sénat avoit passé les bornes de sa juridiction.

Réponse du
Sénat à ce
Bref.

La réponse du Sénat fut, que remettre au Pape ces prisonniers, c'étoit se dépouïller d'un droit que la République avoit toujours très-légitimement exercé du consentement & de l'approbation du S. Siège: Que les premiers Fondateurs de la République avoient reçu immédiatement de Dieu leur puissance, & qu'ils l'avoient transmise sans interruption à leurs descendants: Que l'exercice d'une puissance si légitime, n'avoit jamais été porté au-delà de ses justes bornes, & qu'il se flatoit que Sa Sainteté approuveroit enfin les reglemens que les Venitiens avoient crû absolument nécessaires dans la plus exacte justice, pour la gloire de Dieu, pour la tranquillité publique, & pour le bon exemple.

Telle étoit la situation des affaires, lorsque Duodo, Ambassadeur extraordinaire de la République, arriva à Rome. Le Pape l'admit à son audience, plutôt par considération pour sa personne, que par un esprit de paix, puisque la Sentence d'excommunication étoit déjà imprimée. Ce fut envain que Duodo alla saluer tous les Cardinaux, & qu'il leur représenta l'importance de cette affaire, & l'affront indigne fait à la République,
affront

affront qui interessoit tous les Princes de la Chrétienté, inutilement mit-il tout en usage pour arrêter, ou suspendre au moins la violence du Pape, jusqu'à ce qu'on pût entrer de part & d'autre dans des vuës d'accommodement : il ne reçut que de belles paroles. La Sentence d'excommunication ayant été affichée aux lieux ordinaires le 17 d'Avril, il sortit de Rome sans prendre congé du Pape, & s'en retourna à Venise avec Augustin Nani.

HENRI
IV.
1607.

Le Pape avoit à la verité parlé plusieurs fois dans son confistoire de son différend avec les Vénitiens; mais content de ses propres résolutions, il ne s'étoit guères soucié de demander l'avis des Cardinaux. Il le fit lorsque son parti eut été pris, & leurs avis se trouverent conformes à ses volontés. Il envoya à tous les Evêques de la Seigneurie la sentence d'excommunication; avec ordre à chacun de la publier dans son Diocèse. Dans cette sentence le Pape abrogeoit les decrets en question, & dès le moment de la publication jettoit l'interdit sur tout l'Etat, sur le Doge, & le Sénat, présent & à venir, si dans vingt-quatre jours la République ne révoquoit ses decrets, & ne remettoit les Prêtres prisonniers entre les mains du Nonce. Soit crainte, soit espérance, peu d'Evêques obéirent. Barbaro patriarche d'Aquilée paroissant disposé à publier dans son Diocèse le Bref de Sa Sainteté, le Doge Donato le menaça en termes vifs du bannissement, harangua le peuple de dessus la tribune, & lui déclara qu'il ne s'agissoit point de Religion entre le Pape & les Vénitiens, mais du salut & de la liberté de la Patrie. Tous les Prélats sujets de la République eurent ordre de faire le Service Divin à l'ordinaire dans toutes les Eglises, portes ouvertes. Presque tous obéirent; cependant Vindramino patriarche élu de Venise, se retira à Padoüe, Barisoni provincial des Jesuites sortit de Venise avec tous ceux de sa Compagnie, & ils ne furent suivis que par les Moines de nouvelle fondation. Les Religieux des anciens Ordres, uniquement attentifs à remplir les devoirs de leur état, resterent dans leurs Monasteres, sous la conduite de leurs supérieurs.

Le Pape lance un interdit sur la République.

Les Vénitiens ne gardent point l'interdit.

Comme il étoit aisé de juger que des reproches on pourroit en venir aux armes, les Vénitiens, pour n'être point surpris, se mirent sur la défensive. Ils firent équiper de tous leurs agrets les vingt-cinq galeres apellées Palatines, parce qu'elles veillent

La République fait ses préparatifs de guerre.

HENRI
 IV.
 1607.

à la sûreté du Palais. On tira de l'arsenal six grosses pieces de canon avec tout l'attirail de guerre, & on leva un corps de huit mille Grisons. Le chevalier Perdel de Cremasco fut dépêché à François de Lorraine comte de Vaudemont Général de terre-ferme, pour le prier de s'avancer avec six mille hommes d'infanterie & cinq cens de cavalerie ; mais ce Prince n'ayant pas crû devoir porter les armes contre le S. Siège, il se démit du commandement, dont plusieurs autres Capitaines furent honorés. Le rendez-vous de l'armée Vénitienne étoit à Socino sur les frontieres du Milanez, où s'étoit déjà rendu le commandant des troupes de Cordotia, avec de nouvelles troupes qu'il levoit tous les jours.

Le Sénat fait
 écrire contre
 l'interdit.

Au milieu de tous ces préparatifs de guerre, le Senat, pour prévenir les vaines terreurs que les censures de Rome pourroient donner au petit peuple, s'appliqua à en faire voir le ridicule & la nullité. Sans s'arrêter donc à l'article des decrets, ni à celui des Prêtres prisonniers, on attaqua la forme de l'interdit. On trouvoit à redire qu'il n'eût été précédé d'aucune citation. Cette formalité étant du Droit naturel, toute censure qui ne l'a pas, est nulle. Tout le monde convenoit qu'on ne devoit pas regarder comme une citation juridique les deux Brefs envoyés au Sénat le 10 de Décembre, puisque ces Brefs, bien loin de préparer le jugement, le terminoient décisivement en déclarant nuls les decrets qui faisoient le fonds du différend. On trouvoit enfin dans ces Brefs des omissions & des déguifemens capables seuls d'ôter à une excommunication sa force & sa justice. Parmi ce nombre prodigieux d'écrits composés de part & d'autre pour ou contre la validité de l'excommunication, tous ceux qui furent faits en faveur des Vénitiens étoient fondés & appuyés sur la doctrine de Gerson.

Ce Théologien le plus fameux de son tems, & Chancelier de l'Université de Paris, ayant été député par Charle VII roi de France au concile de Constance, il avoit par son habileté, & par son érudition déterminé les Peres à faire plusieurs canons très-salutaires. Les services signalés qu'il rendit en cette occasion à la Religion & à l'Etat, lui firent donner le nom de Docteur très-Chrétien, non-seulement en France, mais encore par toute l'Europe. Un titre donné par un consentement si universel, ne lui fut disputé qu'à l'occasion du différend dont j'écris/

l'Histoire. Aussi ses sentimens paroissent-ils bien propres à diminuer le faux respect, & cette terreur que les censures de Rome prétendent imprimer à tous les fidèles. Voici comme Gerçon raisonne sur cette importante matiere.

HENRI
IV.

1607.

Doctrine de
Gerçon tou-
chant les cen-
sures.

Les censures introduisent le mépris de la puissance des Clefs, & font perdre de vûë aux hommes cette regle qui renferme toute la charité Chrétienne. Le mépris de la puissance des Clefs autorise les censures Ecclesiastiques, & affranchit les hommes de la régle qui renferme toute l'œconomie de la pieté Chrétienne. Aussi est-il dit expressément dans l'Evangile de saint Matthieu *chap. 18. v. 15* : Que si votre frere a peché contre vous, dites-le à l'Eglise; & s'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit à votre égard comme un payen & un publicain. Mais le mépris des Clefs peut venir, ou d'une volonté déterminée au mal, ou d'une défobéissance opiniâtre; & dans l'un & l'autre cas, ce mépris fait mériter les censures; que si ce mépris des Clefs ne vient que de la simple transgression du Précepte sans détermination au mal, & sans défobéissance obstinée, il ne mérite pas toujours les censures. Car quoique tout homme qui pèche mortellement, soit excommunié devant Dieu, il ne doit pas pour cela être excommunié devant les hommes. Ainsi l'inférieur qui agit contre l'ordre de son supérieur qui abuse manifestement de son autorité, n'est pas censé lui desobéir, supposé qu'il connoisse cet abus, à n'en point douter; par conséquent il n'est point censé mépriser ou faire mépriser la puissance des Clefs. Ce n'est point aux Clefs qu'il desobéit, c'est à leur abus qu'il s'oppose. C'est donc au supérieur à répondre devant Dieu du mépris que l'on fait d'une autorité dont il abuse, & non pas à l'inférieur, qui ne peut & qui ne doit point se prêter à l'abus. C'est bien mériter de l'Eglise, c'est même l'honorer, que de résister en face à un supérieur injuste, pourvû que l'inférieur se renferme dans les bornes d'une juste défense. C'est ainsi que S. Paul résista à S. Pierre. On n'est point coupable du mépris des Clefs, lorsqu'on résiste à des ordres injustes; autrement l'inférieur gémiroit sous le plus dur esclavage, s'il étoit obligé de respecter les sentimens les plus injustes, & les plus faux de son supérieur. Ainsi ces paroles de saint Grégoire: Que la sentence même injuste du Prélat ou du Juge, est à craindre, souffrent quelque explication. Il est faux en général que cette

HENRI
IV.
1607.

censure doit être reçûe sans opposition, précisément parce qu'elle est à craindre ; car il pourroit arriver de là que la soumission de l'inférieur seroit réduite à une patience de bête, & à une crainte puérile & ridicule.

Ce mépris des Clefs est encore bien plus pernicieux, quand c'est le Pape qui y donne lieu, puisque c'est devant lui que l'on se pourvoit par voye d'appel, contre l'abus que font de leur autorité les supérieurs médiats. On peut à la vérité appeler de la sentence du Pape au Concile général, ce qui n'étoit guères en usage avant le Concile de Pise ; mais celui de Constance l'établit comme un point de discipline si essentiel, qu'il condamne d'hérésie le sentiment opposé. Ce n'est pas à dire pour cela qu'on doit appeler au Concile pour des causes légères ; c'est assés de recourir au Pape comme au premier des Evêques. Or dans combien d'occasions n'est-on pas en conscience dispensé d'obéir à la sentence du Pape ? Si au scandale des Fidèles il employoit pour détruire, la puissance qu'il a recûe pour édifier ; s'il vouloit par exemple piller les trésors de l'Eglise, envahir les héritages, tenir le Clergé dans un honteux & dur esclavage, oseroit-on dire qu'il faut le souffrir ? Ne seroit-on pas en droit de lui demander, pourquoi faites-vous cela ? Ne devoit-on pas alors lui résister en face ; & regarderoit-on comme des refractaires ceux qui pour éluder ses injustes Decrets, imploreroient le secours du Magistrat civil ? Car enfin la loi naturelle nous porte tous à repousser la force par la force ; elle nous enseigne que l'homme libre & indépendant de sa nature, peut se défendre contre des Censures qui ne seroient point juridiques.

Il est sûr enfin qu'un Jurisconsulte ou un Théologien n'est point coupable du mépris des Clefs, ni sujet à l'excommunication, qu'il n'est pas même dans l'erreur par rapport aux véritables principes, lorsque suivant les lumières de sa conscience, il soutient qu'on ne doit ni craindre ni respecter les excommunications injustes, sur-tout lorsqu'il prend de sages précautions, pour ne point scandaliser les foibles & les petits, parmi lesquels il ne s'en trouve que trop qui regardent le Pape comme Dieu même, & qui se le figurent tout-puissant sur la terre & dans le ciel. On doit ramener ces sortes de personnes par de bonnes instructions : s'ils les rejettent, leur

scandale est alors un scandale pris & non donné ; leur prévention est plutôt une dureté pharisaïque fondée sur la malignité naturelle, qu'une foiblesse de jugement qui viendrait de simplicité ou d'ignorance. Dans des conjonctures aussi fâcheuses, il ne faut point donner lieu à ces funestes séparations, plus propres à fortifier dans les cœurs le mépris des Clefs, qu'à l'y affoiblir ; parce qu'alors les Fidèles, soit par imprudence, soit par dérèglement, s'empêchent mutuellement d'avancer d'un pas égal dans la maison du Seigneur ; les uns étant trop zélés pour soutenir les abus, les autres trop violens pour les supprimer. Pour prévenir ces pernicieuses divisions, il faut tenter auprès du Pape toutes les voyes de douceur & de soumission, pour le porter à révoquer, après une plus ample instruction, les sentences injustes émanées de son Tribunal. Si par malheur nous ne pouvons le fléchir par nos prieres, laissons agir alors cette liberté chrétienne pleine d'ardeur & de constance.

Gerfon s'explique en termes encore plus forts, dans un second ouvrage qu'il composa pour réfuter un Juge délégué du Pape, qui osoit soutenir que toute sentence émanée du Saint Siège devoit être redoutée & respectée, quelque injuste qu'elle pût être. Le Chancelier de Paris se faisoit trois questions ; la première, si la proposition du Juge délégué, étoit fautive & erronée ; la seconde, si elle devoit être condamnée par un jugement ecclésiastique ; & la troisième, si son auteur devoit être juridiquement traduit à un Tribunal ecclésiastique. Il répondoit à la première de ces questions ; Qu'à la vérité saint Gregoire disoit dans un endroit de ses écrits, qu'il falloit appréhender la sentence juste ou injuste de son Prélat ; que le Pape Urbain assûroit que la sentence du Prélat étoit très à craindre pour ceux-mêmes qu'elle lioit injustement. Mais à ces autorités il oppoisoit celle de saint Jérôme, qui pense d'une manière bien différente. Il affoiblissoit le passage de saint Gregoire par trois autres du saint Pontife, tirés de son Homélie 27^e. où il dit en termes exprès, que celui-là se prive de la puissance de lier & de délier, qui l'exerce selon sa passion, sans égard au droit de ses inférieurs ; que l'absolution du juge est légitime, lorsqu'elle est conforme au témoignage de sa conscience. Enfin que celui qui n'est point condamné par une sentence canonique, ne doit point se soumettre à la peine canonique.

HENRI
IV.
1607.

HENRI
IV.
1607.

Or, disoit Gerſon, dans pluſieurs cas la ſentence eſt ſi injuſte que les Fidèles ne doivent point la craindre, encore moins la reſpecter, de quelque part qu'elle vienne, de l'Evêque, du Pape, ou du Juge délégué. Telle ſeroit celle qui ſeroit portée après un appel légitime, ou celle qui renfermeroit une erreur inſoutenable. Car enfin l'Evêque, le Pape même n'eſt point impeccable. Le Pontife peut abuſer de ſa puiffance, puisqu'il eſt ſujet à tous les défauts de l'humanité. Ne ſeroit-ce pas en effet en abuſer, que de prononcer, même implicitement, contre la foi, ou contre l'Ecriture Sainte; que de faire quelque Decret au préjudice de la vérité, du droit & de la vie? Comme ſi, par exemple, un Pape, voulant ravir l'épouſe à l'époux, il frappoit d'excommunication ceux qui s'opporeroient à ſa violence: ou bien, ſi réſolu d'envahir les états d'un Prince, il foudroyoit ceux qui refuſeroient de les lui livrer, ou qui obéiroient aux ordres de leur Prince, conformes à la raiſon.

Pareilles Cenſures ſont redoutables ſelon les paroles d'Innocent III dans ſa lettre à l'archevêque de Sens; mais il ne ſ'enſuit pas de là qu'il faille les obſerver. La tyrannie inſpire de la terreur, mais peu d'amour; on peut la mépriſer & l'abbattre. De tous ces raiſonnemens Gerſon concluoit que la propoſition du Juge délégué, devoit être proſcrite par un jugement de foi, comme fauſſe & erronée; que celui qui l'avançoit devoit être cité devant des juges Eccléſiaſtiques, pour ſ'expliquer nettement, & pour abjurer ſon erreur; & que ſ'il la ſoutenoit, il falloit l'abandonner à toute la ſévérité de la juſtice ſéculière.

Pour appuyer ſon ſentiment de quelque exemple illuſtre & convaincant, Gerſon faiſoit voir que le roi Très-Chrétiens'étoit engagé à ſon ſacre par un ſerment ſolennel, à défendre les droits & les libertés des Eglifeſ de ſon Royaume: Que ce Prince dans l'eſpace de vingt années avoit tenu pluſieurs aſſemblées du Clergé & des Universités pour aſſûrer les libertés de l'Eglife Gallicane: Qu'à la priere de ces illuſtres aſſemblées, & après de ſérieuſes délibérations, il avoit fait porter un Arrêt par ſa Cour de Parlement, pour rétablir l'Eglife Gallicane dans toutes ſes prérogatives, & ſes principaux membres dans leurs anciens droits, ſur-tout pour diſpenſer à l'ordinaire les fonctions du Sacerdoce, & pour remettre les élections en

usage : Que quatre ans après ce Prince & Charle VII son fils avoient renouvelé le même Edit. Qu'ils l'avoient fait publier par toute la France , & qu'ils y menaçoient de punition ceux qui ne s'y conformeroient pas. Si donc quelque Evêque , ou le Pape même , portoit ou faisoit porter quelque sentence contraire à cette Ordonnance ; on ne pouvoit douter qu'elle ne fût injuste , & qu'elle ne renfermât une erreur insoutenable & préjudiciable au droit public : elle doit être regardée comme une indigne usurpation sur l'autorité Royale , qui par conséquent ne doit point avoir lieu. Depuis que le roi de France a promis , comme tous les autres Rois de l'Europe , aux Peres assemblés à Bâle , de faire tous ses efforts pour renfermer dans ses justes bornes la puissance du Pape , toute sentence injuste émanée du Saint Siège , ne doit point être respectée ; elle ne doit pas même être appréhendée ; & la crainte mal fondée , qu'elle peut inspirer à des esprits timides & scrupuleux , n'est pas une raison de s'y conformer,

Voici les conséquences que Gerson tiroit de ces principes. Le Roi peut , en toute justice , attaquer comme des usurpateurs ceux qui porteroient des sentences injustes contre lui ou contre ses peuples. En ce cas ses sujets , & les Ecclésiastiques principalement , doivent l'assister de tout ce qu'ils ont , & lui déférer une obéissance entière , selon le précepte de l'Apôtre , qui nous ordonne d'obéir au Roi comme au premier de tous : nous la lui devons à bien plus forte raison cette obéissance , lorsqu'il se sert de l'autorité qu'il a reçüe de Dieu , pour remplir le serment solennel qu'il a fait de défendre les biens & les droits de l'Eglise. Le Roi de son côté , comme par retour , est obligé de prendre en main la défense de ses sujets ; lorsque l'obéissance qu'ils lui rendent les expose à quelque injure , il doit de leur cause en faire la sienne. C'est à l'ombre de sa protection que doivent alors se reposer ses sujets ecclésiastiques & laïques , sans être , selon les paroles de l'Apôtre , plus sages qu'il ne faut ; car le Roi pourroit , avec raison , se plaindre de ses sujets , & des ecclésiastiques plus encore que des autres , s'ils montreroient du refroidissement , de l'irrésolution , & de la foiblesse pour la conservation de nos précieuses libertés. Bien plus il seroit en droit de les punir de ce qu'ils oseroient penser & agir contre

HENRI
IV.
1607.

des Decrets ecclésiastiques soutenus de l'autorité d'un Concile, & de l'acceptation de tous les Prélats & des Universités du Royaume. Gerson finit par dire, que la modération convenable à un Prêtre ne lui permet pas de régler la punition que meriteroit une trahison si odieuse.

Telle est la doctrine de Gerson, dont toutes les Ecoles de Théologie ont respecté le nom & les écrits. Ils étoient devenus extrêmement rares; mais ils furent réimprimés sous le règne de Louis XII, & avec eux les ouvrages de Louis Almaïn archidiacre de Sens, & quelques autres qui concer-
noient la matiere présente.

Le Sénateur
Antonio Qui-
rini écrivit con-
tre l'interdit.

La doctrine du Chancelier de Paris servit de fondement à une infinité d'écrits qui se composèrent alors en faveur des Vénitiens. Le premier qui parut fut celui d'Antoine Quirini Sénateur des plus distingués de la République. Son dessein fut de justifier la conduite du Sénat dans la publication & dans le renouvellement des Decrets, qui faisoient la matiere du différend. Il démontre que le Sénat n'avoit rien décidé qui ne fût nécessaire, juste & honnête: Que le Clergé avoit dans l'état de Venise, plus d'un million de ducats de revenu en fonds de terres: Que s'il continuoit à s'enrichir par les donations des Fidèles, ou par d'autres acquisitions, il se trouveroit à la fin que l'Ordre ecclésiastique, peu considérable par le nombre, incapable par son état de porter les charges publiques, regorgeroit de biens superflus, pendant que les Laïcs, seuls chargés de soutenir la République, tomberoient dans la dernière indigence: Que comme rien n'étoit plus injuste, le Sénat, de la prudence duquel il est de conserver les biens de l'Etat, & de prévenir les malheurs dont les sujets sont menacés, s'étoit trouvé dans la nécessité d'obvier, pendant qu'il en étoit encore tems, à une si funeste déprédation: Que le Sénat n'avoit pas montré moins de sagesse en défendant qu'on bâtît de nouvelles Eglises & de nouveaux Monastères: Qu'on en comptoit déjà cent-cinquante dans la seule ville de Venise; Qu'il étoit à craindre que tant de maisons ne servissent de retraites à des hommes nouveaux & inconnus, qui s'étant établis dans le sein de l'état sous le manteau de la Religion, don-
neroient lieu dans ces tems de troubles, à de nouveaux
mouvements

mouvemens , à des intrigues , à des séditions , & à des révoltes : Que la tranquillité publique se trouvant allarmée , le Sénat avoit crû qu'il étoit de son devoir d'examiner tout , & de veiller à ce que la République ne pût recevoir aucun dommage.

HENRI
IV.
1607.

Pour ce qui regardoit la juridiction , ce Sénateur disoit qu'il étoit surpris que Paul V , dès les premiers jours de son installation , eût voulu , non-seulement révoquer une autorité que le Sénat exerçoit depuis tant de siècles , avec droit , & avec l'agrément & l'approbation de plusieurs Papes , mais qu'il eût encore frappé de ses anathêmes des personnes qu'il n'avoit pas même entendues : Que le Sénat avoit toujours laissé au Clergé la connoissance du délit commun , mais qu'il avoit crû devoir se réserver celle du délit privilégié ; parce que la sûreté publique demandoit que les crimes de tous les sujets , de quelque condition qu'ils fussent , ne restassent point impunis : Que le Sénat ne pouvoit , sans rendre son autorité méprisable , se laisser lier les mains dans la punition des crimes publics : Que dans le même état , où deux Prêtres seuls avoient commis tant de crimes énormes , il se trouvoit une Noblesse nombreuse , fière , élevée dans le bruit des armes , & incapable de souffrir la moindre injure : Que si le Sénat n'interposoit pas son autorité pour lui interdire les voyes de fait , il étoit évident que le moindre Noble se vengeroit & toujours cruellement. Combien de malheurs & de désordres ne causeroit pas une pareille licence , si elle n'étoit réprimée par la sévérité des Arrêts.

Il s'expliquoit ensuite de cette maniere sur la liberté Ecclésiastique : il disoit qu'elle ne consistoit pas à donner aux Prêtres le funeste privilège de faire servir leurs immunités , à satisfaire leurs passions déréglées & à opprimer le peuple ; qu'elle se borneroit à administrer librement les choses saintes , à prêcher la parole de Dieu , & à remplir dignement le ministère évangélique : Qu'il ne comprenoit pas quelles raisons avoit le Pape pour reprocher au Sénat le violement de cette liberté , puisque le Sénat , bien-loin de lui donner la moindre atteinte , s'appliquoit à la maintenir dans toute son étendue & dans toutes ses prérogatives : Que ces considérations lui faisoient croire que Dieu n'abandonneroit point la cause des Venitiens : Que sous une protection si puissante & si-bien méritée , il n'y avoit

HE N R I
IV.
1607.

rien à craindre pour une République qui avoit donné dans tous les siècles tant de preuves de son attachement pour le saint Siège : Que le Sénat prévoyoit que la plupart des Etats de l'Italie, dont la liberté & la tranquillité paroïssoit attaquée par les nouvelles prétentions de Rome, & tous les Royaumes de la Chrétienté, dont le Pape vouloit violer les droits les plus sacrés, ne fermeroient pas les yeux sur le danger commun : Qu'il y avoit lieu d'espérer, que le Pape, comme pere commun des Fidèles, relâcheroit un peu de sa rigueur, & qu'après de sérieuses reflexions il révoqueroit des Censures portées avec trop de précipitation. Six Théologiens & quatre Jurisconsultes, approuverent l'ouvrage d'Antoine Quirini, & le Conseil des Dix l'autorisa de son approbation.

Autre ouvrage contre l'interdit.

Il parut en même-tems un autre écrit contre l'interdit, avec les approbations de Pierre Antoine Ribetti Vicaire général ; de F. Paolo de Venise de l'Ordre des Servites, Théologiens de la République ; de F. Bernard Giordano, de Michel Agnolo Bonicelli, de F. M. Antoine Capello tous trois de l'Ordre de saint François ; de F. Camilla, Augustin, & de F. Fulgentio Servite. Il étoit distribué en dix-neuf articles. Par une foule d'exemples, de raisons & d'autorités tirées du droit Canon, on prouvoit que les Ecclésiastiques n'étoient point tenus de garder cet interdit, & que le Sénat pouvoit sans péché, & devoit même empêcher qu'on ne le gardât.

Ouvrage de Fra - Paolo.

Fra-Paolo, ce Théologien de la République, si célèbre dans cette grande affaire, fit suivre cet écrit d'un ouvrage particulier, très-sçavant & très-moderé sous le titre de *Considérations*. Il le commence par l'histoire de ce démêlé, en rapporte l'origine & le progrès ; & il met dans le plus beau jour toutes les fausses mesures, que les Cardinaux, ou par précipitation, ou par complaisance, avoient fait prendre au Pape. Il montre ensuite l'équité des Décrets attaqués par le saint Siège ; il prouve invinciblement la juridiction des Princes sur leurs sujets Ecclésiastiques, & cela par les propres paroles de saint Pierre, & de saint Paul, & par les passages des Peres. Il fait voir que l'exemption ecclésiastique n'est fondée que sur la bonté des Princes ; & après avoir mis sous les yeux le plan de cette exemption, il rapporte ce passage si formel du Pape saint Leon : *Le privilège de Pierre n'a de force qu'autant que son jugement est*

fondé sur l'équité. Il n'y a à craindre ni trop de sévérité, ni trop d'indulgence, puisqu'il n'y a rien de lié, ni de délié, que ce que saint Pierre lui-même liera ou déliera.

HENRI
IV.

1607.

Ecrit anonyme contre les Censures.

Il parut ensuite une écrit anonyme, divisé en huit chapitres. On y prouvoit que les Princes ont immédiatement reçu de Dieu le pouvoir qu'ils ont de regler tout sans exception dans leur Royaume : Que Jesus-Christ, l'auteur de notre salut, quoique par sa divinité égal à son pere, le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs, n'avoit cependant, ni avant sa mort, ni après sa résurrection, exercé sur la terre aucune autorité temporelle, & que Pierre son Vicaire n'avoit pû s'arroger une puissance, que Jesus-Christ revêtu de notre humanité, n'avoit pas voulu prendre: Que la puissance des Clefs, promise à S. Pierre par Jesus-Christ, étoit purement spirituelle : Que l'immunité que les Ecclésiastiques faisoient tant valoir pour leurs biens & pour leurs personnes, n'étoit point de droit divin, mais de droit humain : Que le Sénat de Venise n'ayant reçu sa puissance que de Dieu, ne reconnoissant d'ailleurs aucun supérieur pour le temporel, n'avoit pû commettre aucun péché en faisant des Decrets au sujet des biens, ou qui appartenoint à l'Eglise, ou qui pourroient lui appartenir, ni en punissant les crimes de quelques Ecclésiastiques ; & par conséquent que la République, se voyant accablée très-injustement, des Censures de Rome regardoit la sentence du Pape comme nulle de droit, tant divin qu'humain: Qu'au regard de ce que dit saint Gregoire, que la sentence juste ou injuste du Pasteur, est à craindre, ce passage ne concluoit rien dans l'affaire présente, où il ne s'agissoit pas d'une sentence injuste précisément, mais d'une sentence absolument nulle. Or selon Dominique Soto, & le Docteur Navarre, une sentence nulle n'est point du tout à craindre.

Fra - Paolo passa à Rome pour l'auteur de ce nouvel écrit, & pour avoir fait imprimer les deux opuscules de Gerson, avec une Préface de sa composition. Le cardinal Robert Bellarmin, homme très-subtil dans la controverse, déjà connu par tant d'ouvrages de critique, sans attaquer l'ouvrage intitulé *Considérations*, que Fra-Paolo avoit fait imprimer sous son nom, entreprit de réfuter l'auteur anonyme & les deux opuscules de Gerson. L'endroit le plus fort de sa réponse est le

Bellarmin
réfute l'écrit
anonyme.

HENRI
IV.
1607.

reproche qu'il fait au Sénat , qu'après s'être soumis par une acceptation solennelle de l'année 1567 au concile de Trente, sans aucune exception, il laissoit imprimer dans les terres de son obéissance des livres anonymes sur les matieres de religion: ce qui est expressément défendu par un Decret de ce Concile. Cette connivence seule, selon Bellarmin, faisoit encourir au Sénat les Censures de l'Eglise. Il faut avouer que le plus fort argument contre les Venitiens, étoit cette acceptation si authentique du concile de Trente, parce que ce Concile regardé par les Ultramontains, comme un oracle sacré & infaillible, confirme & scelle, pour ainsi dire, toutes les constitutions & tous les Decrets que les Papes avoient imaginés; de sorte que toutes les objections contre les nouvelles Censures tomboient sans peine en vertu de l'autorité de ce Concile; c'étoit une espece de prescription dont se servoient les partisans de la cour de Rome, pour fermer la bouche à leurs adversaires, & pour leur ôter toute ressource.

Après cette récrimination, Bellarmin prend les huit chapitres de cet écrit, & les réfute l'un après l'autre. Il prétend que l'auteur a mal pris la pensée du Docteur Navarre; il exhorte les Venitiens à ne pas mépriser les Censures de Paul V. Il leur fait envisager ce qu'ils ont à craindre du Ciel par deux exemples terribles, l'un tiré de la vie de saint Stanislas Evêque, & l'autre des Commentaires de Jean Villani. Le premier est de Boleslas roi de Pologne. Ce Prince excommunié par Gregoire VII, s'attira bien-tôt la haine de ses sujets & le mépris des étrangers: la fureur & le désespoir lui ayant fait tourner la tête, il s'enfonça dans des bois inaccessibles, comme une bête feroce, il y mourut subitement, & fut déchiré après sa mort par les mêmes chiens de chasse, qui faisoient toute sa compagnie. Le second est celui de Louis de Baviere: il avoit méprisé les Censures des Papes Jean XXII & Benoît XII. Ce Prince abbattu sous son cheval mourut subitement & sans confession.

Jean Marfilio justifie l'écrit anonyme.

Le silence que garderent pendant quelque-tems les écrivains de la République, fit triompher les partisans de la cour de Rome. Bellarmin se glorifioit déjà qu'on ne pouvoit répondre à son ouvrage, lorsque Jean Marfilio Napolitain s'éleva

tout à coup. C'étoit un religieux de S. François, & un de ceux qui avoit fouscrit à ce Traité de la nullité de l'interdit, approuvé par le Conseil des Dix. Il justifia l'Auteur anonyme par un ouvrage, qui étoit une réfutation suivie de celui de Bellarmin. Après avoir reproché une infinité d'erreurs à ce Cardinal, si habile à en trouver dans les écrits de ses adversaires, il prouvoit que le docteur Navarre pensoit comme l'Auteur anonyme le faisoit penser. Il citoit plusieurs propositions tirées du petit traité de ce Docteur, qui étoient tout-à-fait conformes à la doctrine de Gerson; entr'autres celle-ci, Qu'une excommunication est nulle, lorsqu'elle est fondée sur une erreur insoutenable: telle seroit celle qui seroit fulminée contre un homme, parce qu'il auroit fait son devoir; qu'ainsi le Prince qui ne peut mieux faire, que d'empêcher qu'on ne garde un interdit pernicieux, pour le service divin, & pour la Religion, bien loin de commettre un péché, ne fait au contraire que suivre de point en point la doctrine du docteur Navarre.

Marfilio répliquant à ces deux traits d'histoire rapportés par Bellarmin, prouve que Boleslas n'avoit pas été frappé de mort subite, pour avoir méprisé les Censures de Gregoire VII, mais pour avoir mené toujours une vie infame & impie; que Louis de Baviere n'étoit point mort d'une chute de cheval, mais du poison que lui avoient donné ses ennemis: ce qui est souvent arrivé, même aux meilleurs Princes. Il s'autorise ensuite des témoignages de Luitprand & de Platine, ce célèbre historien de la vie des Papes, & choisit dans ce dernier deux autres traits d'histoire qu'il oppose aux deux autres: le premier est de Jean XXII, qui excommunia les Evêques d'Allemagne, parce que, par l'ordre de l'empereur Othon I, ils avoient examiné le fonds de la querelle qu'il faisoit à ce Prince. Quoique ces Evêques n'eussent fait aucun cas de cet interdit, aucun d'eux cependant ne mourut misérablement. L'autre trait regarde Boniface VIII. Ce Pape, qui, selon les paroles de Platine, cherchoit plutôt à inspirer la terreur, que l'amour de Dieu aux Empereurs, aux Rois, aux Princes & aux peuples; qui s'étoit arrogé le droit de donner les Couronnes, & de les ôter; de chasser à son gré les fidèles du bercail de Jesus-Christ, & de les y faire rentrer suivant son caprice; de ce Pape enfin, à qui la soif insatiable de l'or avoit suggeré les moyens les plus odieux

HENRI
IV.
1607.

HENRI
IV.
1607.

d'en amasser ; il veut que les malheurs de ce Pape apprennent à tous les Princes temporels & spirituels , à gouverner leurs inférieurs & leurs peuples , sans orgueil & sans mépris ; mais avec cette charité & cette moderation , dont Jesus-Christ leur a donné l'exemple , & qui convient à ses disciples & à ses imitateurs , parce qu'ils doivent plus travailler à se faire aimer ; qu'à se faire craindre , la crainte étant ordinairement la perte des Tyrans. Il conclut en prouvant que les Papes , dépouillés des concessions & des libéralités des Princes , & réduits aux seuls droits de leur Siège , n'ont aucune autorité temporelle , aucune puissance ni suprême , ni moyenne , ni subalterne ; qu'ils ne peuvent même en avoir aucune par eux-mêmes , selon le sentiment du Docteur Navarre , & conformément à celui de S. Bernard.

La Replique de ce sçavant Cordelier se termine par un petit examen qu'il fait de la mauvaise foi , & des artifices de Bellarmin. Il l'accuse d'avoir attendu , pour mettre son ouvrage au jour , qu'une Congrégation de Cardinaux , du nombre desquels il étoit , eût fait un Décret , portant défense de lire les écrits composés en faveur des Venitiens , & menaçant des plus terribles Censures les fidèles qui les liroient , afin , sans doute , que personne n'osât refuter les écrits qu'il composoit contre ces ouvrages. Il l'accuse de prendre les paroles de l'auteur anonyme , dans un sens tout contraire , afin de pouvoir inférer du mauvais sens qu'il leur donne , des conclusions hérétiques , & de confondre toutes les preuves de cet écrit , dans la vûë de profiter de ce désordre , pour faire dire à l'auteur bien des choses qu'il ne dit pas. De plus il le blâme d'avoir accusé l'anonyme de ne point sçavoir les regles de la Logique , afin que les lecteurs , prévenus de cette idée , regardent comme absurdes ou illusôires toutes les conséquences qu'il tire ; & de trop insister sur les fautes d'impression , pour donner à entendre qu'elles pourroient bien venir , au moins en partie , de l'ignorance de l'auteur. Il lui reproche enfin d'avancer , comme choses avouées , celles qui sont en doute , & d'en faire le fondement de ses opinions , de ses railleries , & de sa critique ; de prendre dans des Livres défendus , des propositions & des maximes qui n'étoient point condamnées , afin que ; s'il s'en trouvoit par hazard de semblables dans les écrivains

qu'il se propose de réfuter , il puisse les faire soupçonner d'hérésie ou de schisme.

Bellarmin composa un second ouvrage pour réfuter les deux opuscules de Gerfon. Après avoir déclamé avec fureur contre la préface qui étoit à la tête de ces opuscules , & contre son auteur , il ne néglige rien pour diminuer l'impression d'autorité que pouvoit faire sur les Fidèles le sentiment d'un Théologien , à qui les François & les Nations étrangères donnoient unanimement le titre de Docteur Très-Chrétien. Ne pouvant disconvenir que Gerfon n'eût été un homme d'un profond sçavoir , & d'une haute piété , il se reduisoit à dire , qu'élevé dans l'Université de Paris , dans des tems de troubles , où l'autorité des Papes étoit fort contestée & fort bornée , il s'étoit laissé entraîner au torrent des opinions erronées ; & que par conséquent les Venitiens avoient mauvaise grace de s'autoriser d'un Théologien si suspect dans une aussi mauvaise cause que la leur. Il réfute en passant , & assez foiblement , les sept premières considérations du premier opuscule de ce Chancelier , pour s'étendre contre la huitième , qui traite du concile de Constance , & de la supériorité du Concile sur le Pape.

C'est là qu'il prétend que Gerfon s'est grossièrement trompé. Il dit que les Peres de cette assemblée n'avoient point déclaré que ce fût une hérésie de nier la supériorité des Conciles sur le Pape : Que quoique Martin V eût confirmé les Decrets de ce Concile , il n'avoit prétendu confirmer que ceux qui avoient été faits avec les formalités ordinaires , & après un mûr examen , & une sérieuse délibération , tels qu'étoient les Decrets qui condamnoient la doctrine de Wiclef & de Jean Hus : Qu'il s'en falloit beaucoup que le Decret touchant la supériorité du Concile , fût de la nature de ceux-là ; qu'ayant été fait pendant la division des Peres , il ne devoit avoir aucune autorité après leur réunion : Que depuis ce tems-là Pie II , dans le concile de Mantouë , avoit frappé d'excommunication tous ceux qui appelleroient du Pape au Concile , que Jules III avoit renouvelé la même Censure , & que tous les ans elle se renouvelloit par les Papes , le jour , & pendant la cérémonie de la Cène : Qu'indépendamment de cela , l'Écriture Sainte , les anciens Canons , & la pratique des Conciles , prouvoient assés que la suprême puissance dans l'Église n'a pas été donnée à

HENRI
IV.

1607.

Bellarmin
réfute les
deux opuscules
de Gerfon.

HENRI
IV.
1607.

ses Membres réunis en corps, mais au Chef seul; c'est-à-dire à Pierre; puissance que Pierre avoit transmise par une succession légitime à tous les Evêques de Rome: Que son sentiment étoit confirmé par une longue suite de Conciles, sur tout par celui de Latran tenu sous Leon X, lequel dans l'onzième Session, reconnoît en termes exprès, que le Pape est au-dessus de tous les Conciles; qu'il est permis à lui seul d'assembler, de transférer, & de rompre le Concile: Que puisque les Conciles eux-mêmes se soumettoient au Pape, on ne pouvoit sans témérité & sans impudence, vouloir, sur les sentimens de quelques particuliers, donner un Supérieur à une puissance établie de Dieu pour être la suprême.

Bellarmin passe ensuite au second opusculé de Gerson. Il reconnoît de bonne foi, que la proposition du Juge délégué par le S. Siège, n'est pas tout-à-fait exempte de reproche; mais il raille ensuite Gerson, d'avoir pris un peu trop à la rigueur, une maxime qui pouvoit s'interpréter favorablement. Il rejette la comparaison du Tyran, comme trop puérile, & amenée de trop loin: ensuite il montre que le système de Gerson, n'est fondé que sur l'opinion où l'on étoit alors, que le Pape n'avoit pas le pouvoir de changer les anciens Canons, qui faisoient tout le fonds des libertés de l'Eglise Gallicane: opinion qui n'avoit d'autre principe que celui-ci: Que le Pape étant au-dessous des Conciles, il ne peut changer les Canons qu'ils ont fait: Que les Canons ayant été faits par des Conciles, ils ne peuvent être changés par le Pape qui est soumis aux Conciles. Or, selon Bellarmin, ce principe-là est faux, depuis que le Concile de Latran sous Pie II a formellement dérogé à la Pragmatique Sanction, dont Gerson faisoit tant de cas, & que les Eglises de France défendoient avec tant d'ardeur. A présent même, continuë ce Cardinal, & depuis le Concordat de Leon X & de François I, l'Eglise Gallicane ne peut plus se glorifier de ces libertés, ni les faire valoir contre le S. Siège; mais les Rois Très-Chrétiens, & les Evêques de France, doivent au contraire entretenir la paix & l'union avec leur Mere commune, qui est l'Eglise Romaine, & avec le Pere commun des Fidèles, qui est le Pape, Vicaire de Jesus-Christ, & successeur de S. Pierre.

Ce dernier ouvrage par lequel Bellarmin prétendoit réduire
en

en poudre les opuscules de Gerfon , & la préface qui étoit à la tête , ne resta pas sans réplique. Lorsque tout le monde croyoit la matiere épuisée, Fra-Paolo, toujours regardé comme l'Auteur de la Préface, & l'éditeur des opuscules sur lesquels il fondeoit la Doctrine contraire aux Censures, parut à découvert, & s'étant nommé, fit une longue & exacte apologie en faveur des Opuscules & de la Préface. Il n'avoit jusqu'alors fait qu'effleurer les matieres, quoi qu'avec une précision & une subtilité merveilleuse ; mais il les traite ici dans toute leur étendue. Il suit de point en point l'ouvrage de Bel-larmin, moins pour réfuter ces raisonnemens, que pour appuyer les sentimens de Gerfon. Il montre que la proposition de ce fameux Docteur, *Que le Concile est au-dessus du Pape*, n'est ni fausse ni erronée, puisqu'elle est soutenue par toutes les Universités, & par toutes les écoles de Théologie de France ; que c'est une puérilité d'avancer, que le Concile de Latran ayant dérogé à la Pragmatique Sanction, il a aussi dérogé aux libertés de l'Eglise Gallicane ; puisque personne n'ignore que long-tems avant la Pragmatique, ces libertés subsistoient en France, & qu'elles avoient été en vigueur dès le commencement de la Monarchie. Le Théologien appréhendant que le Lecteur ne s'imagine qu'il lui en impose, le renvoie à un Livre imprimé à Paris l'an 1594, qui renferme les principaux points de ces libertés, & il en fait le précis en ces termes.

« Le Pape ne peut ordonner ni décider dans les choses qui
 » concernent l'autorité du Roi ; s'il le fait, les sujets du Roi ne
 » sont point tenus de lui obéir. Quand même le Pape auroit la
 » puissance suprême pour le spirituel, cette puissance n'auroit
 » point lieu en France, parce qu'elle y est restreinte dans les bor-
 » nes des Canons, & dans les décisions des anciens Conciles
 » reçûs dans ce Royaume ; & c'est en cela que consistent les
 » libertés de l'Eglise Gallicane. Quoique le Concile ne puisse
 » s'assembler, à moins que le Pape (pourvu néanmoins qu'il ne
 » soit pas dans l'erreur) ne le convoque¹, parce qu'il est le Chef
 » & le Prince de l'Eglise militante, & le Pere commun de tous
 » les Fidèles. Quoique rien ne puisse se décider dans le Concile

HENRI
IV.

1607.

Autre ou-
vrage de Fra-
Paolo pour
réfuter Bel-
larmin.

¹ Cette proposition trouve aujourd'hui en France bien de contradicteurs, qui ne croyent pas qu'il appartienne au

Pape seul d'assembler des Conciles. Fra-Paolo leur paroît en cela trop favorable à la Cour Romaine.

HENRI
IV.
1607.

» sans son autorité ; cependant il n'a jamais été vrai de dire
 » que le Pape fût au-dessus du Concile. Au contraire il a tou-
 » jours été constant qu'il étoit tenu aux Décrets & aux décisions
 » du Concile, lesquels doivent être regardés comme les loix
 » de l'Eglise universelle, représentée par cette assemblée. De-
 » là, Fra-Paolo conclut, que Bellarmin a tort de soutenir
 » qu'il ne s'agissoit plus en France des libertés de l'Eglise Galli-
 » cane. »

Divers écrits
pour ou contre
les censures.

Bellarmin n'avoit point attaqué l'ouvrage de Fra-Paolo, intitulé, *Considérations*, cette commission avoit été donnée à un Religieux Carme nommé Jean-Antoine Bovio de Novarero. La critique de ce Religieux fut réfutée par Fulgentio de Bresse de l'ordre des Servites. Son ouvrage fort étendu & fort exact, fut imprimé dans le même-tems que l'Apologie de Fra-Paolo. Il y eut aussi quelques écrits anonymes imprimés à Paris, en faveur des Venitiens : le Legat du Pape, pour ne paroître pas ceder, fit imprimer dans cette ville la traduction Françoisse de l'ouvrage que Bellarmin avoit fait, contre le traité signé de six Théologiens, & de quatre Jurisconsultes sur la nullité de l'interdit. On vit encore paroître deux autres petits écrits, l'un du cardinal Ascagne Colonne évêque de Preneste, & l'autre de Baronius, ce fameux Annaliste de l'Eglise. Ces deux auteurs ne se contentoient pas de soutenir la validité des censures, ils excitoient encore le Pape à mettre tout en œuvre pour les faire valoir. L'évêque de Preneste se déchaînoit contre les Evêques trop attachés au Sénat : l'Annaliste de l'Eglise appliquoit à la résistance des Venitiens ces paroles, *tuè & mange*, qui ne s'entendirent jamais que de la vocation & du Baptême des Gentils. Aussi Jean Marsilio, qui écrivit contre ces deux ouvrages, le poussa-t-il vivement là-dessus.

Cependant un Gerard Loppersius de Frise entreprit de prouver par un petit écrit imprimé alors à Rome, que Baronius avoit pû par allusion se servir de ces mystérieuses paroles. L'ouvrage étoit accompagné d'une espece de lettre du cardinal Baronius, en forme de *Remontrance aux Venitiens*, dans laquelle il s'efforçoit de les pénétrer de confusion & de repentir par un long tissu de sentences de l'Ecriture sainte cousuës ensemble à sa maniere. Après une récapitulation des principaux points de la discipline, sans se jeter dans la controverse, il exhorte

ce peuple réfractaire à obéir ; & comme il le croyoit légitime-
ment & nécessairement excommunié , il n'y avoit point de fa-
lut au commencement de la lettre ; & il finit saremontrance
par ce passage de saint Augustin contre les Donatistes : *Que*
cette lettre soit leur instruction s'ils veulent se corriger , ou leur con-
damnation s'ils ne veulent pas revenir à nous. Dans ce rude &
long combat de sentimens avancés & réfutés , les principaux
défenseurs des prétentions du saint Siège avoient jusqu'alors
été les cardinaux Bellarmin & Baronius ; la République leur
avoit opposé Fra-Paolo , & Jean Marsilio , à qui Fulgentio ser-
voit de second. Une affaire si sérieuse ayant pour ainsi dire
allumé le feu de la guerre sur le plus grand théâtre de l'Uni-
vers , plusieurs écrivains des deux partis entrèrent pêle mêle
dans la lice , à peu près comme les Gladiateurs faisoient au-
trefois , lorsque la fureur du combat les avoit saisis.

HENRI
IV.
1607.

La cour de Rome passa enfin des écrits , aux actes d'hostilité.
Jean Marsilio fut cité le premier au tribunal de l'Inquisition.
Ce sçavant Religieux s'occupoit alors à discuter en faveur des
Venitiens , huit propositions qu'il avoit extraites des différens
ouvrages imprimés pour le saint Siege , propositions qu'il ap-
pelloit hérétiques , erronnées , téméraires , scandaleuses , sédi-
tieuses , & manifestement fausses , & que les contraires , se trou-
voient en termes exprès dans l'Ecriture sainte. Il se plaint à la tête
de ce nouvel ouvrage que Rome veuille tenir en captivité la
parole de Dieu ; & que pendant qu'il travaille si utilement
pour l'Eglise , on ait affiché à Rome contre lui une senten-
ce d'excommunication , à la réquisition du Promoteur Louis
Bodoido ; sentence qui en le chassant du sein de l'Eglise , le
prive encore de tous ses biens meubles & immeubles , & des
fruits de ses bénéfices. Il avouë qu'après avoir lû cette senten-
ce , il l'a regardée comme nulle & sans effet , & qu'avec le res-
pect dû au saint Siège , il la regardera toujours comme telle.
Il déclare qu'il est prêt à en prouver la nullité , parce qu'elle
a été portée par un tribunal où étoit assis Bellarmin son ad-
versaire , contre qui il avoit écrit ; par un tribunal qui n'avoit
point voulu lire , ou qui n'avoit pas encore lû , la justification,
les protestations , les exceptions , & les moyens de défense qu'il
avoit proposés le 9 du mois de Septembre à l'Inquisiteur de
Venise , & qu'il avoit fait signer par les Notaires , qui les avoient
envoyés à Rome.

Jean Marsilio est cité au tribunal de l'Inquisition de Rome.

HENRI
IV.

1607.

Marfilio se
justifie par un
écrit.

Dans la même préface Marfilio se justifie au sujet des huit propositions qu'il avoit entrepris de combattre ; il fait voir qu'elles avoient été avancées sans nom d'auteur , afin qu'elles pussent servir de regle de foi & de conduire , dès que l'interdit seroit jetté , & entretenir le feu de la division dans l'esprit de ceux qui les liroient : Que ces propositions étant pleines de maximes injurieuses à Dieu , & par là hérétiques , de l'aveu même des partisans de l'interdit , il s'étoit crû obligé de soutenir les propositions contraires opposées à celles là , dans un écrit anonyme , & qu'il soumettoit son ouvrage au jugement de la sainte Eglise Catholique : Qu'il protestoit devant Dieu & devant les hommes contre l'excommunication du Pape ; & que ne se sentant coupable d'aucune faute , & n'étant jamais sorti de la communion de l'Eglise , le Pape ne pouvoit jamais le séparer de la charité de Jesus-Christ , ni de celle de sa sainte Epouse : Que bien plus , il croyoit hérétiques tous ceux qui avoient dit que celui là peut être séparé de Jesus-Christ & de l'Eglise , qui ne s'en est pas séparé lui-même , & qu'un fidèle peut être excommunié , sans avoir fait de faute , par la seule raison qu'il n'obéit pas au Pape , ou à ses ministres , dans des occasions où il ne peut obéir , & où même il ne le doit pas.

On cite Fra-
Paolo à l'In-
quisition.

Fra -Paolo cité à son tour , comparut en quelque maniere par des lettres en datte du 25 de Novembre adressées aux Inquisiteurs nommés depuis peu pour cette affaire , les cardinaux Pinelli , Ascoli , Giuri , Branchetti , Arrigone , Zapata , Buffalo , & Monopoli. Il s'excuse de comparoître en personne sur le peu de sûreté qu'il y auroit pour lui. Après avoir protesté de son innocence , & de sa parfaite soumission à l'Eglise ; il fait l'énumération des ouvrages qu'il a composés , soit pour l'honneur d'un Etat où il avoit pris naissance , soit pour défendre la doctrine de Gerson , ce Docteur si chrétien ; il prie les Inquisiteurs de faire des extraits des maximes qui paroïtroient censurables dans ses ouvrages , afin de pouvoir répandre de la clarté sur les endroits obscurs , donner de l'étendue & de la force à ceux qui se trouveroient trop serrés ou trop foibles , prêt à s'en rapporter au jugement de tant de Cardinaux (à l'exception de Belarmin) pour lesquels il a toujours eu beaucoup de vénération & de déférence : Que s'ils lui refusoient cette grace , &

qu'ils voulussent condamner ses ouvrages *in globo*, & sans qualification particuliere, il protestoit dès le moment qu'on n'y trouveroit rien qui fût digne de censure.

Le même jour, 25 de Novembre, F. Fulgentio adressa un long mémoire, non aux Inquisiteurs, mais aux Archevêques, Evêques, & aux Ordres Religieux. Il y fit la même protestation que Fra-Paolo, & tourna en ridicule la menace du Promoteur de priver un pauvre Religieux de biens qu'il ne pouvoit posseder. Tous les écrivains de la République s'en tinrent aux protestations, & n'en vinrent point à l'appel, pour ne point trop aigrir le Pape, soit pour le présent, soit pour l'avenir.

Cependant les troupes du Pape s'assembloient de toutes parts, & sur-tout dans l'Ombrie. Il en avoit donné le commandement général à Rainuce duc de Parme; & avoit nommé pour commander sous lui, Alexandre Montano, que l'archiduc Albert, dont il étoit lieutenant général en Flandre, lui avoit envoyé. Le rendez-vous général des troupes étoit à Ferrare.

Pendant ce tems-là le roi d'Espagne tâchoit secretement d'irriter encore l'esprit du Pape par le moyen des Cardinaux de la nation Espagnole, & des autres émissaires de la cour de Madrid. Voyant, selon ses desirs, tout se disposer à la guerre, & sçachant que le Roi Très-Chrétien se faisoit un point d'honneur de terminer ce différend, sans offrir son secours à aucun des deux partis, il résolut de prévenir le saint Pere. Dans ce dessein il lui écrivit le 9 de Juillet une lettre conçûë en ces termes.

« Très-saint Pere, je suis sensiblement affligé du démêlé qui
 » est entre votre Sainteté & la Sérénissime République de Venise. Je souhaiterois que les choses n'eussent pas été poussées
 » plus loin. Quoique ce ne soit pas à moi à examiner le pour
 » & le contre de cette affaire, je ne puis voir en si grand dan-
 » ger votre autorité & celle du saint Siège, sans vous faire
 » offre de ma puissance, & de toutes les forces de mon Royau-
 » me, en fils véritablement soumis & zélé. J'ai fait sçavoir mes
 » intentions à l'Ambassadeur que la République a dans ma
 » Cour. Tous mes Vicerois & mes Lieutenans en Italie, ont
 » reçu ordre de les faire sçavoir à tous les Princes qui relevent
 » de ma Couronne. Le duc d'Ascalone, qui remettra cette
 » lettre à votre Sainteté, lui expliquera mes intentions plus au

HENRI
 IV.
 1607.

Le Pape fait
 des préparatifs de guerre.

Lettres de
 Philippe II
 à Paul V.

HENRI
IV.

1607.
Politique du
roi d'Espagne.

» long. En attendant les occasions de faire éclater mon zèle;
» je la conjure d'être persuadée que je suis toujours prêt à dé-
» fendre ses intérêts. «

Plus ce Monarque affectoit de dire dans sa lettre qu'il ne décidoit point sur les motifs de ce différend, & qu'il auroit désiré que cela ne fût point arrivé; plus il flattoit le Pape peu porté de lui-même à la guerre, incapable de la soutenir par ses seules forces, & obligé par là à recourir à l'Espagne qu'il voyoit s'offrir si généreusement à le défendre. D'un autre côté, supposé que ce grand démêlé se terminât à un accommodement, Philippe trouvoit dans cette même lettre, de quoi se rendre agréable aux Venitiens, puisqu'il y disoit expressément que ce différend l'affligeoit. Quoiqu'il eût déjà pour ambassadeur ordinaire auprès du Sénat, Inigo de Cardenas, il y envoya en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, François de Castro, qui y fit une entrée magnifique le 4 de Novembre. Le Sénat lui fit de grand honneurs. La vûe du roi d'Espagne étoit d'enlever au roi de France, en tout ou en partie, la gloire de la reconciliation, si le Pape & la République préféroient l'accommodement à la guerre, ce qu'il pressentoit devoir bientôt arriver. Dans le même esprit le comte de Fuentes Viceroy de Milan eut soin de répandre par tout, qu'il attendoit au plutôt huit mille hommes de troupes Espagnoles, huit mille du royaume de Naples, autant du duché de Milan, cinq mille Suisses, & cinq mille Allemands, & qu'à la tête de cestrentecinque mille hommes il iroit se joindre à François de Castro.

Réflexions
sur la conduite
du roi d'Espa-
gne.

Ce grand zèle qu'affectoit Philippe pour le saint Siége n'empêchoit pas de dire à Rome, que ce Prince, comme tous ses prédécesseurs, voyoit s'élever avec grand plaisir ces disputes touchant l'autorité du Pape sur le temporel des Rois & des Princes : Qu'il les regardoit avec les yeux d'un habile politique, parce qu'elles ne pouvoient aller jusques à lui, qui étoit trop puissant pour avoir à craindre quelque chose du saint Siége, & trop accoutumé à réprimer plutôt par des voies de fait, que par des ordonnances, les entreprises de la cour de Rome dans ses Etats, sans que le Pape osât même se plaindre, comme l'affaire de Sicile le fit bien connoître quelques années après. Tout le monde sentit que les Espagnols, dévorés d'ambition, ne cherchoient qu'à profiter des mouvemens que causoient

ces disputes. Dans ces occasions on les avoit toûjours vûs armés, & prêts à envahir les Etats des Princes proscrits par le Pape. Ainsi avoient-ils usurpé la Navarre dans le siècle précédent.

Le cardinal de Joyeuse arriva enfin en Italie sur la fin de l'année : sa qualité de Cardinal ne pouvoit que rendre sa négociation défagréable au Sénat ; celle d'Ambassadeur du Roi de France le rendoit suspect au Pape, & odieux aux Espagnols. Mais sa rare prudence lui fit imaginer un moyen, de ne point effaroucher les Venitiens, & de diminuer les soupçons du Pape & ceux de l'Espagne. Ce fut de s'arrêter à Ferrare, jusqu'à ce qu'il eût obtenu l'agrément du Pape & celui du Sénat, pour se rendre à Venise, & mettre la dernière main à une négociation déjà ébauchée à Rome, par Charles de Neuville d'Alincourt ; & à Venise, par Philippe Canaïe, seigneur de Fresne.

Il ne se rendit à Venise qu'au commencement de l'année suivante. Dès la première entrevûe qu'il eut avec le seigneur de Fresne, ambassadeur de France auprès de la République, il sçut que rien n'étoit capable d'engager le Sénat à laisser donner la moindre atteinte à son autorité, par l'abrogation de ses loix, non plus qu'à sa juridiction, par l'élargissement des deux Prêtres prisonniers : Que Donato, ce doge si sage, avoit dit publiquement au Nonce du Pape, que Paul V, jeune encore, & sans expérience, livré aux mauvais conseils de ses flatteurs, s'étoit témérairement engagé dans une fâcheuse affaire : Qu'il n'étoit pas surprenant, que dans une si grande jeunesse, & avec si peu de connoissance du droit des Venitiens, il eût avec eux un procédé si criant, qui le couvroit de honte, & qui pourroit causer sa perte : Qu'il auroit dû imiter la prudence de son prédécesseur, qui, quoique bien instruit de tout ce que le Sénat avoit fait en ce genre, n'avoit jamais voulu rien entreprendre sur cette matière ; Qu'au reste, il pouvoit bien donner ces leçons à un jeune Pape, que son grand âge de soixante & dix ans, lui faisoit regarder comme un enfant.

Comme Paul V lui même, venoit de faire un decret contre le Chapitre de la ville de Laurette dans l'Ombrie, à présent Siège Episcopal, pour défendre au Clergé d'acquérir des fonds de terre dans tous les Etats du patrimoine de Saint

HENRI
IV.

1607.

Le cardinal
de Joyeuse ar-
rive à Ferrare.

Il se rend à
Venise.

HENRI
IV.
1607.

Pierre , Donato , à qui rien n'échappoit , disoit au Nonce , qu'il étoit surpris que le Pape , ayant pû faire ce decret , en vertu de sa souveraineté , les Venitiens n'eussent pas le même droit dans leurs Etats : Que ce decret , qui faisoit le fonds du différend , avoit été porté avec un consentement universel ; puisque de trois cens Sénateurs , aucun n'avoit été d'un avis contraire : Qu'il n'étoit pas vrai-semblable , que le Pape , avec toutes ses menaces , & ses préparatifs de guerre , pût jamais soutenir un intérêt injuste , dont le principal objet étoit la suppression d'un decret si authentique : Que le Pape avoit raison de dire , que la République ne pouvoit agir contre lui par censures ; mais qu'il n'étoit pas plus permis au Pape d'interdire l'exercice de la Religion aux Venitiens , dont tout le crime étoit d'établir des loix & des statuts , en vertu d'une puissance , qu'ils avoient immédiatement reçüe de Dieu ; qu'ainsi ils étoient déterminés à tout risquer , plutôt que de laisser entamer la liberté , les loix , & les reglemens de la Patrie.

Plaintes des
Venitiens contre les Jesuites.

Il fut encore aisé au cardinal de Joyeuse de comprendre , que les Venitiens étoient extrêmement animés contre les Jesuites , persuadés qu'ils étoient , que ces Peres avoient irrité le Pape contre la République , & qu'ils lui avoient fait entendre , qu'avec un peu de fermeté , ses censures auroient à Venise le même effet qu'elles avoient eu à Ferrare. Il sçut de plus , que dès le commencement de ce démêlé , les Jesuites avoient dépêché Antoine Possevin à leur général Claude Aquaviva , pour regler sur ses ordres la conduite , qu'ils auroient à tenir pendant l'interdit ; que sur le commandement que leur avoit fait Aquaviva , d'obéir au Pape , ils témoignèrent au Sénat , qu'ils étoient disposés à rester dans leurs maisons , mais qu'ils ne pouvoient se dispenser de fermer leurs Eglises & leurs Colléges : Que cette premiere démarche les avoit rendus suspects ; qu'ils l'étoient devenus encore bien davantage , lorsqu'on avoit sçû qu'ils sollicitoient les autres Ordres Religieux à suivre leur exemple : Que le Sénat avoit été obligé de leur donner des gardes , lorsqu'ils se retirèrent de Venise , pour empêcher la populace de se jeter sur eux , comme sur des espions , des traîtres , & des gens vendus à l'Espagne : Qu'après leur retraite , le Sénat avoit fait procéder juridiquement contre eux , & que les informations faites , le Conseil des Dix avoit déclaré , que plusieurs

plusieurs peres , & plusieurs maris , s'étoient plaints de ne plus trouver dans leurs enfans & dans leurs femmes , le respect & la tendresse qu'ils avoient droit d'en attendre ; parce que les Jesuites avoient fait entendre à ces esprits foibles , que leurs peres & leurs maris étoient excommuniés : Qu'on avoit intercepté les lettres d'un Jesuite au Pape , pour l'informer qu'il y avoit dans la seule ville de Venise plus de trois cens jeunes gens de la premiere noblesse , prêts à obéir aveuglement à tout ce que le Pape exigeroit d'eux : Que le Sénat avoit enfin découvert , que ces Religieux se servoient du tribunal de la Pénitence , pour sçavoir les secrets des familles , les facultés , & les dispositions des particuliers ; qu'ils connoissoient , par la même voie , les forces , les ressources , les secrets de l'Etat ; & qu'ils en envoioient tous les six mois un memoire à leur Général , par leurs Provinciaux ou Visiteurs : Qu'après leur retraite précipitée de Bergame & de Padouë , on avoit trouvé dans leurs chambres plusieurs lettres , qu'ils n'avoient pas eu le tems , ou le soin de brûler , & qui ne justifioient que trop les reproches qu'on leur faisoit. Enfin , il n'y avoit point de bruits fâcheux qu'on ne fit courir , pour rendre leur Societé odieuse à tout le peuple.

HENRI
IV.
1607.

L'animosité contre les Jesuites alla jusqu'à rendre publique une lettre écrite par Stanislas Pnouski , à Antoine Possévin recteur du Collège de Padouë. Ce Gentilhomme , natif de Lublin , & demeurant alors dans ce Collège , reprochoit à ce Jesuite , que ceux de sa Societé , aveuglés par l'ambition d'entrer dans les affaires les plus éloignées de leur profession , avoient causé une infinité de malheurs dans tout le Septentrion , & dans plusieurs autres Etats de l'Europe , & qu'ils avoient porté partout le trouble & la confusion. Pour lui faire voir , qu'il étoit bien instruit de toutes les intrigues de la Societé , il lui mettoit devant les yeux la triste mort de Demetrius , que les Jésuites se glorifioient d'avoir voulu élever sur le trône pour l'honneur de la Religion. « Si ce Demetrius , disoit-il , étoit le légitime suc-

» cesseur , quelle imprudence plus grande que la vôtre , de faire
» courir à une perte certaine , par vos conseils furieux , un Prin-
» ce qui chanceloit encore sur le trône de ses Ancêtres , &
» d'envelopper dans son malheur tant de Palatins , & la noblesse
» de Pologne ? Si c'étoit un Prince supposé , vous êtes bien

Lettre pleine de reproches contre les Jesuites.

HENRI
IV.
1607.

» criminels d'avoir crû, que notre sainte Religion eût besoin, pour
» se soutenir, de recourir à de honteuses suppositions. Qu'a de
» commun la vérité avec le mensonge, la lumière avec les téné-
» bres, l'Arche d'Alliance avec l'idole de Dagon? »

Après cet exemple, Pnouski faisoit passer les Jesuites de Royaume en Royaume. Il les accusoit d'avoir sollicité le roi de Portugal¹ à entreprendre la malheureuse expédition d'Afrique; parce que prévoyant que ce Prince ne pouvoit manquer d'y périr avec toute sa Noblesse, ils vouloient livrer le Portugal aux Espagnols: Que par des conjurations réitérées, conjurations affreuses & indignes du nom Chrétien, ils avoient déterminé à une sévérité cruelle la reine Elisabeth, qui avoit toujours été jusqu'alors très-éloignée de persécuter les Catholiques: Que tout le monde sçavoit à quels excès de cruauté se portoit contre les Fidèles le roi d'Angleterre, depuis la dernière conjuration: Que l'Europe n'oublieroit jamais les attentats de la Société contre la Couronne & contre la personne de Henri III; qu'elle seule avoit enfanté la Ligue, ce monstre affreux sorti des enfers pour la destruction générale du Royaume: Qu'elle avoit abusé de la vieillesse, & de la foiblesse d'esprit de Charle, cardinal de Bourbon, pour lui inspirer le desir d'exclure du thrône le légitime héritier, après en avoir chassé un Prince très-éloigné d'être hérétique, & qui cependant avoit été poignardé, comme tel, à l'instigation de la Société.

Pnouski ne s'arrêtoit pas là; il rendoit les Jesuites responsables des guerres funestes, qui désoloient la Transylvanie & les Provinces voisines, autrefois si tranquilles & si heureuses. Eux seuls, selon lui, avoient fait rompre la paix avec le Grand Seigneur, malgré les sages conseils du prince Etienne, malgré les oppositions de tous les Princes de la Maison de Batory, malgré celles du cardinal Balthasar, qui venoit de périr misérablement au milieu de ces troubles; ce n'avoit été qu'à leurs funestes sollicitations, que Sigismond, jeune prince très-imprudent, s'étoit attiré sur les bras une guerre des plus funestes: on ne devoit attribuer qu'aux suggestions du Jesuite Alfonse Carillo, maître de l'esprit de ce Prince, la mort à laquelle il avoit condamné ses parens les plus proches, & ceux qui lui étoient le plus dévoués. Cependant ce Sigismond, ajoûtoit-il, que toute

¹ Sebastien qui fut tué en Afrique dans une bataille qu'il perdit.

la Societé affectoit par ses fades adulations, de faire aller de pair avec le Grand Alexandre, forcé par un traité honteux & fatal à lui & à toute la Transylvanie, & réduit à mener une vie obscure, & indigne même du plus bas Officier, cache à présent dans une misérable maison de la Bohême, sa languissante & honteuse vieillesse.

Les Jesuites n'ont pas été plus sages ni plus heureux dans les conseils qu'ils ont donnés au roi de Pologne, de l'esprit duquel ils avoient trouvé le secret de s'emparer les premiers. Ce Prince conduit par les Jesuites, a quitté par legereté un trône; sur lequel il n'étoit monté qu'au péril de sa vie, & vient d'en être tout-à-fait exclus par l'élection, que les ordres du Royaume de Suede ont faite de Charle son oncle. Le second mariage que les Jesuites lui ont conseillé de faire, n'a pas été heureux, puisque, immédiatement après la cérémonie des nœces, la Pologne si tranquille, s'est vû agitée de mouvemens extraordinaires, qui ont fait craindre de fatales révolutions. Ferdinand, archiduc de Gratz, n'a eu d'autre avantage, à avoir les Jesuites pour amis & pour conseillers, que celui de s'attirer de la part de ses sujets une haine implacable, & de se priver des seuls secours qu'il pouvoit espérer contre les Turcs ses voisins & ses ennemis. Enfin, les peuples de la Baviere n'ont pû sans fremir d'indignation, & sans charger les Jesuites d'imprécations, voir leur duc Guillaume insensiblement dépouillé de ses Etats, pour avoir trop écouté leurs conseils violens.

Après cet humiliant détail, Pnouski s'appliquoit à prouver à Possévin, que sa Societé tendoit à la Monarchie universelle de l'Eglise: Qu'elle étoit résolüe, à la premiere occasion favorable, de resserrer la puissance du Pape dans des bornes étroites: Qu'elle en faisoit à présent un jidole, qu'elle fouleroit un jour aux pieds, quand elle n'auroit plus de grace à en attendre. Que les Jesuites en avoient imposé à Gregoire XIII, ce Pape plein de bonté & d'indulgence pour eux: Qu'après avoir extorqué de lui des sommes immenses, ils lui avoient fait illusion au lit de la mort, par l'ambassade chimérique du Japon: Que semblables à des charlatans, les Jesuites avoient exposé & fait voir d'abord à Modene, ensuite à Rome, des ours de Moscovie, blancs comme neige, d'une grandeur & d'une férocité extraordinaire, & cela dans la vûe de faire espérer au

HENRI
IV.
1607.

HENRI
IV.
1607.

saint Siège de grands avantages dans les Provinces éloignées : Qu'ils n'avoient pas montré moins d'impudence, lorsque pour se rendre nécessaires à Clément VIII, ce Pape si judicieux, & si modeste, ils s'étoient faits fort de mettre sur le thrône de Bosnie, Silvestre Aldobrandin son neveu, & depuis cardinal, & qu'ils avoient eu des maîtres tout prêts pour apprendre à ce Seigneur la langue Sclavonne : Que depuis peu ils avoient de fréquentes conférences avec les Cardinaux, sur les moyens de convertir à la foi le roi de Perse ; qu'ils avoient suborné un des Ambassadeurs de ce Monarque, pour faire entendre aux Cardinaux, que leur Maître aspirait à être Chrétien, & qu'ils avoient déjà choisi dans leur Société, les personnages les plus propres à operer une si admirable conversion.

Les Jesuites, au rapport de ce redoutable Censeur, n'avoient pas moins la passion de changer la face de l'Eglise, que celle de changer la face des Etats & des Empires. Quoiqu'ils dussent sçavoir, disoit-il, que les innovations en matiere de doctrine sont très-dangereuses, ils avoient cependant, par la basse envie de détruire les Dominicains, imaginé une infinité de questions inutiles & ridicules sur la grace ; & que le Pape ne pouvant se résoudre à prononcer en leur faveur, & ne voulant pas d'un autre côté les couvrir de confusion, s'étoit contenté de ne les pas condamner publiquement : Qu'il n'y avoit rien de plus absurde ni de plus impie que le système nouveau de ces Peres, de recevoir les confessions, & de donner les absolutions par lettres : Que si ce ridicule expédient eût fait fortune, on auroit vû s'établir dans la Société une espece de Banque pour les péchés, assés semblable à celle qui étoit établie à Plaisance pour les especes d'or & d'argent : Que sur ces lettres de confession ils auroient confirmé ou infirmé, donné ou refusé les absolutions selon leurs interêts, & qu'ils auroient gouverné à leur fantaisie les consciences dans les endroits où ils n'avoient aucun établissement.

Il ajoutoit qu'il étoit venu aux Venitiens de différens endroits de salutaires avis, d'examiner de près les mœurs, les sentimens & les discours de la Société : Qu'on auroit eu assés de peine, il y avoit cinquante ans, à trouver dans toute la France un Docteur qui voulût soutenir la superiorité du Pape sur le Concile, & que ce sentiment commençoit par leur moyen à

y devenir le dominant & le catholique : Que n'avoit donc pas à craindre la seigneurie de Venise , qui n'étoit ni si puissante , ni si étendue que la France , puisque les opinions les plus étranges , & les vices les plus préjudiciables à l'Etat, trouvoient leur excuse & leur défense chés les Jesuites ? L'avare exploitait son avarice en achetant un peu cher l'absolution ; le faux devout suppléoit à la pratique des vertus chrétiennes , en baissant dévotement une petite médaille ; l'ambitieux , exclus des emplois éclatans par la bassesse de son origine , couvroit du voile de la piété tous les crimes qu'il commettoit pour s'élever ; le paresseux dans l'affaire du salut , s'assuroit de la vie éternelle sur les liberalités faites à la Société ; l'endurci trouvoit chés les Jesuites une Divinité puissante , dont le culte religieux l'autorisoit à se croire sans la crainte & sans l'amour de Dieu , plus saint que qui que ce fût : Qu'il n'y avoit enfin ni parjure , ni sacrilège , ni parricide , ni inceste , ni rapine , ni fraude , ni supercherie , qui par le bénéfice d'une interprétation ou d'une dispense donnée par les Jesuites , ne pût passer pour une œuvre très-pieuse & très-loüable : Qu'ainsi il n'étoit pas surprenant qu'une doctrine qui favorisoit les crimes & les passions , fit tant de progrès & tant de partisans.

A tant de reproches , peut-être faux , au moins trop amers , se joignoit une nouvelle capable d'irriter les esprits contre la Société. Un Jesuite s'étoit avisé de prêcher à Parme contre les préparatifs qui se faisoient à Venise pour le Carnaval. Il blâma fort les dépenses de la République , & dit qu'il vaudroit mieux se menager pour subvenir aux frais de la guerre , que le Pape avoit raison de porter dans le sein de l'Etat. Le Podestat , indigné de la hardiesse du Prédicateur , le bannit sur le champ de toutes les terres de sa juridiction.

Le Sénat considéroit d'ailleurs que les Jesuites découvroient par la confession les secrets du gouvernement , & l'état des familles : Qu'ils détruisoient insensiblement dans le cœur de la jeunesse confiée à leurs soins , le respect pour le Sénat & l'amour pour la patrie : Que depuis l'établissement de la Société à Venise , les candidats , accoutumés auparavant à faire en public leur cour aux Sénateurs , s'étoient affranchis de cet usage de soumission & d'honnêteté : Qu'ils se contentoient pour parvenir aux charges , de surprendre les suffrages par de

Le Sénat se plaint d'ailleurs de la conduite des Jesuites.

HE N R I
I V.
1 6 0 7.

Les Jesuites
font bannis
à perpetuité.

fréquentes visites, par des recommandations affectées, & par de lourdes cabales; & qu'au grand détriment de la République, ces jeunes Sénateurs, assurés de la faveur & des secours des particuliers, se trouvoient en état d'exécuter tout ce qu'ils oseroient entreprendre.

Toutes ces considérations firent conclure le Conseil des Dix; dépositaire de toute l'autorité du Sénat, à n'entendre jamais au rétablissement des Jesuites, dans toutes les négociations qui se feroient pour l'accommodement. Il fut réglé que si l'amour de la tranquillité engageoit les Venitiens à se détacher de quelques-unes de leurs prétentions, ils n'accorderoient jamais rien en faveur des Jesuites, & qu'ils feroient de leur rappel une affaire tout-à-fait étrangère à la conclusion de la paix. Ces sages Sénateurs étoient convaincus que cette seule victoire les dédommageroit amplement de tout ce qu'ils seroient obligés de céder au saint Siège. Ils firent donc dresser des procès-verbaux de toutes les accusations intentées contre les Jesuites, afin d'avoir entre leurs mains des pieces authentiques pour se dispenser auprès du Pape, de recevoir ces Religieux, & pour s'autoriser à ne souffrir jamais dans le sein de la République des gens qu'ils regardoient comme les boute-feux de la guerre présente, & toujours disposés à mettre le feu dans toutes les parties de l'État.

Les procès-verbaux ayant été dressés; on forma au mois de Juin un Decret qui condamnoit les Jesuites au banissement perpetuel de toutes les terres de l'obéissance de la Seigneurie, & qui ordonnoit qu'ils ne pussent jamais être rétablis, que du consentement de tout le Sénat. Ce Decret portoit encore qu'avant qu'on déliberât sur le rappel des Jesuites, les accusations intentées contr'eux, & les pieces citées en preuve seroient lûes au Tribunal du Conseil des Dix, en présence de deux cens trente Sénateurs, du nombre desquels seroient exclus tous ceux qui passeroient pour favoriser secrettement le saint Siège: Que de plus, il faudroit que sur six Sénateurs il y en eût cinq qui fussent d'avis, qu'il étoit à propos de les rappeler. Par un autre Decret du 18 du mois d'Août suivant, le Conseil des Dix défendit à toutes personnes de quelque condition & de quelque état qu'elles fussent, de recevoir des lettres d'aucun Jesuite, ordonnant aux habitans de la ville

d'apporter au Sénat celles qu'ils pourroient recevoir, & à ceux des autres lieux de la Seigneurie, de les porter aux Gouverneurs. Tout commerce avec les Jesuites étoit interdit sous peine des galeres, d'exil, ou d'amende; il étoit enjoint à tous les peres, à tous les tuteurs, & à tous autres chargés d'enfans qui fissent leurs études dans les collèges des Jesuites, même hors de l'Etat, de les rappeler incessamment à Venise. Autant que le Sénat se mettoit en garde contre les intrigues de la Société, autant s'empressait-il de conserver les Capucins, dont la conduite exempte de toute ambition, étoit très-édifiante.

L'animosité du Sénat contre les Jesuites mortifioit beaucoup le Cardinal de Joyeuse. Outre qu'il favorisoit secrettement la Société, dans laquelle il avoit plusieurs bons amis, il prévoyoit encore que le Pape ne consentiroit jamais à la paix, si pendant que tous les Ordres religieux obtiendroient leur rappel, les Jesuites seuls ne pouvoient l'obtenir. Il comprenoit aussi qu'il étoit de l'honneur du Pape, & de celui du saint Siège, de ne pas abandonner un Ordre Religieux, qui, le plus zélé de tous ceux qui avoient été chassés, ou qui s'étoient retirés de Venise, à cause de l'interdit, avoit le mieux défendu la puissance du Pape, par ses écrits & par ses discours. Mais du Fresne qui avoit pénétré les sentimens du Doge, ayant fait connoître au Cardinal que le Sénat romproit plutôt toutes les négociations d'accommodement, que de consentir au rétablissement des Jesuites, au moins dans les conjonctures présentes, & jusqu'à ce qu'ils se fussent justifiés, il crut devoir céder au tems. Son plus grand embarras fut de persuader au Pape, que le rappel des Jesuites étoit moins refusé qu'il n'étoit renvoyé à un tems plus favorable.

Le rétablissement des Jesuites étant une fois mis à l'écart, il ne fut pas difficile de s'accorder sur les autres articles. Le Sénat, sans cependant renoncer à ses droits, dont il remettoit la discussion à un autre tems, promit au Cardinal de ne faire aucun usage des Decrets renouvelés ou portés depuis peu, tant au sujet des biens emphytéotiques sur lesquels le Clergé prétendoit le droit de retrait, par préférence à tous autres, qu'au sujet de l'aliénation des biens-fonds, & de la défense de construire des Eglises ou d'autres maisons de piété; de remettre entre les mains du Nonce les deux Prêtres prisonniers

HENRI
IV.
1607.

Le Sénat
soucrit aux
demandes du
Pape.

HENRI
IV.
1607.

Saraceno & Valdemarin; de révoquer les Ordonnances publiées contre l'interdit, & de rétablir tous les Religieux, les Jesuites exceptés. Tout ce qu'on demandoit au Pape étoit de lever ses Censures, & d'accorder son amitié à la République. Le cardinal de Joyeuse & Neuville d'Alincourt, chargés de la médiation du roi Très-Chrétien, devoient au nom des Venitiens, garantir au Pape tous ces articles par un écrit signé de leur main, & qu'ils remettroient à sa Sainteté, à l'instant même qu'elle leur donneroit un plein pouvoir de lever l'interdit.

Le cardinal
de Joyeuse
arrive à Rome.

Après deux mois entiers de négociations, le cardinal de Joyeuse partit pour Rome, & y arriva le 17 du mois de Mars. Il affecta d'entrer de nuit, pour se dispenser honnêtement d'aller baiser les pieds du Pape, avant que d'avoir conféré avec d'Alincourt, & pris avec les Cardinaux de la faction Françoisise les mesures nécessaires pour faire goûter au Pape les propositions qu'il avoit à lui faire de la part du Sénat. On ne s'ennuoit pas moins à Rome qu'à Venise de cette funeste division, & on y appréhendoit également la déclaration de la guerre. Aussi le cardinal Baronius, qui avoit le plus envenimé la querelle, ne balançoit point, à la priere du cardinal du Perron, d'aller trouver le Pape sous un specieux prétexte. Après lui avoir annoncé par maniere de conversation, l'arrivée du cardinal de Joyeuse, il le pria de lui faire un bon accueil, & de se prêter un peu aux conditions que le roi de France lui proposeroit; que la médiation d'un si grand Prince lui étoit trop glorieuse, pour ne pas faire connoître à toute l'Europe, qu'il l'acceptoit avec reconnoissance, & qu'il étoit charmé des peines que se donnoit son ambassadeur, pour conclure un accommodement solide.

Sa premiere
audience du
Pape.

Le lendemain le Cardinal eut audience du Pape. Il exposa à sa Sainteté les points qui n'avoient été réglés qu'après bien des négociations, les conditions auxquelles les Venitiens souscrivoient à la priere de sa Majesté Très-Chrétienne, & les articles qu'ils espéroient obtenir du saint Siège. Quant au rappel des Jesuites, il dit que c'étoit un point à décider dans un autre tems; qu'au reste il sçavoit un expédient infailible pour l'obtenir, pour peu que sa Sainteté voulût le seconder; mais qu'il ne pouvoit le lui expliquer, qu'après qu'elle se seroit déclarée sur les autres articles.

Le Pape passa toute la nuit dans une violente agitation. Le lendemain il manda de grand matin le cardinal de Joyeuse, & Neuville d'Alincourt, pour connoître enfin cet expédient. Le Cardinal lui avoua : Que si Sa Sainteté vouloit lui confier la Bulle de la révocation de l'Interdit, & de l'absolution, il affecteroit de la montrer par tout dans Venise : Que cette vûë rendroit plus traitables sur le rappel des Jesuites, ceux qui souhaitoient la paix, & qui faisoient le plus grand nombre. Ensuite pour l'intimider un peu, il lui représenta que des esprits séditioneux, avoient soin d'insinuer par tout, que Sa Sainteté ne vouloit pas sincèrement la paix : Qu'avec toutes ses lenteurs affectées, elle n'attendoit que le moment d'accabler la République avec toutes les forces de l'Espagne : Que ces soupçons empêchoient les Sénateurs les plus modérés de prêter l'oreille à des propositions de paix, à la faveur desquelles on vouloit les surprendre ; & que s'ils étoient une fois persuadés de la sincérité du Pape, ils lui accorderoient le rétablissement des Jesuites. Le S. Pere ne put goûter l'expédient du Cardinal : il lui répondit que sa résolution étoit prise de ne point traiter avec les Venitiens, qu'il n'eût obtenu le rappel de la Société à laquelle il avoit engagé sa parole : Que quoi qu'on reprochât aux Jesuites, ils n'avoient été pros crits qu'en haine du zèle qu'ils faisoient paroître pour ses intérêts : Que le Sénat devoit commencer par les rétablir, & qu'ensuite il seroit le maître d'examiner juridiquement les accusations intentées contr'eux.

Cette détermination du Pape déconcerta le cardinal de Joyeuse ; il assemble sur le champ son Conseil, & de son avis il engage le cardinal du Perron, tout malade qu'il étoit, à aller de ce pas trouver le S. Pere, & à le faire consentir de ne point insister sur le rétablissement de la Société, si le cardinal de Joyeuse ne pouvoit l'obtenir par l'expédient qu'il avoit proposé. Mais afin que les Espagnols n'eussent aucune part dans cette affaire, du Perron devoit engager le Pape à permettre que toute la négociation se passât à Venise, & que les Censures fussent levées dans cette ville plutôt qu'à Rome, & à donner au cardinal de Joyeuse un plein pouvoir signé de sa main, pour régler tout auprès du Sénat. Neuville ambassadeur de France à Rome, parut plus propre pour demander au Pape, de la part du Sénat, la révocation de ses Censures, que du Fresne

HENRI
IV.
1607.
Seconde
audience du
Pape.

Le cardinal
du Perron tâ-
che de gagner
le Pape.

HENRI
IV.
1607.

ambassadeur de France à Venise, & qui par là ne devoit pas être si agréable à Sa Sainteté. Il falloit encore refoudre le Pape à recevoir sans difficulté l'écrit que le cardinal de Joyeuse & d'Alincourt, devoient lui présenter de la part du Sénat, à n'y rien changer, & au même instant qu'il le recevoit à remettre entre les mains du cardinal de Joyeuse, le Bref de revocation d'Interdit & d'absolution; & à déclarer enfin dans le moment même, qu'il étoit satisfait des propositions du Sénat, sans les renvoyer à la délibération d'un Consistoire, qui pourroit faire manquer l'affaire en la traînant en longueur.

Les raisons qu'apporta le cardinal du Perron pour fléchir le Pape, furent : Que l'interêt d'une seule Congrégation, dont le rétablissement étoit plutôt différé qu'il n'étoit désespéré, ne devoit pas allumer la guerre dans tout le monde Chrétien : Que la première attention de Sa Sainteté devoit être de faire reconnoître son autorité à Venise ; que ce point une fois gagné, il lui seroit aisé de gagner l'autre : Que le Roi de France auroit bien le credit de faire rentrer les Jesuites dans les Etats de Venise, lui qui les avoit établis à Constantinople même : Que Sa Sainteté devoit considerer que les affaires de l'Eglise étoient dans une situation très-dangereuse, & assés semblable à celle où elles se trouverent lorsque Leon X en Allemagne, & Clement VII en Angleterre, ruinerent la Religion : Que Clement VIII, par de sages ménagemens l'avoit conservée en France, lorsqu'elle y étoit sur le penchant de sa ruine : Que le refus ou l'acceptation qu'il seroit des conditions proposées par Sa Majesté Très-Christienne, décideroient de la perte ou de la conservation de la Religion en Italie : Qu'après tout, une guerre soutenuë pendant vingt années, avec des dépenses & des peines infinies, & ensanglantée par 20 batailles, ne lui procureroit pas de plus grands avantages que ceux qu'on lui offroit à present, sans qu'il lui en coûtât ni sang ni argent.

Cet habile négociateur convenoit avec le Pape, que la cause du S. Siège, aussi juste qu'elle l'étoit, ne pouvoit que lui inspirer une sainte & solide confiance ; mais il soutenoit que les disciples de Jesus-Christ devoient allier la prudence avec la simplicité : Que Clement VII, dans son démêlé avec Henri VIII, Roi d'Angleterre, & Leon X, dans le sien avec l'Allemagne, avoient eu l'un & l'autre le bon droit de leur côté ;

qu'ils n'avoient cependant pas réüffi, & que leur fermeté outrée avoit détruit la Religion dans ces deux pays : Que Dieu dans les secrets impénétrables de fa providence, laiffoit fouverent la bonne caufe dans un grand danger, pour punir nos péchés. « Qui fçait, ajoûta-t'il, fi Dieu ne permettra pas que la » Religion foit détruite en Italie, & dans la plus grande partie » de l'Europe, comme elle l'a été malheureufement en Afie & » en Afrique, pour la faire fleurir dans les Indes. Comme dans » les maladies épidémiques & peftilentielles, la moindre fièvre » dégénere en peste ; de même dans un tems d'hérésie, la » moindre divifion produit une hérésie nouvelle. »

HENRI
IV.
1607.

Pour éloigner de l'efprit du Pape l'idée qu'on lui avoit infpirée de faire la guerre à la République, il lui fit envifager les malheurs de cette guerre, qui en allumeroit bien-tôt vingt autres, plus fanglantes les unes que les autres : Que les Sectaires d'Allemagne, à la faveur de cette guerre, accourroient en foule en Italie, pour répandre le trouble & l'hérésie : Que Jes fentimens, retenus jufqu'alors par la crainte, ne manqueroient pas d'éclater dans la licence que les armes traînent à leur fuite : Que l'efprit d'infidélité aveugleroit enfin tous les efprits, & que la diffolution corromproit tous les cœurs : Que les Efpagnols conduits par l'ambition feule, profiteroient des défordres de l'Italie ; & que le thrône de S. Pierre, en proie d'un côté aux hérétiques fes ennemis jurés, de l'autre à la merci des Efpagnols fes prétendus proteéteurs, ébranlé par tant de coups redoublés, feroit enfin renverfé : Que la protection de l'Efpagne n'étoit ni bien sûre, ni bien puiffante, & que cette Cour étoit toujours à charge à fes amis : Que les François avoient reconnu par de triftes expériences, que les guerres de Religion étoient plus cruelles & plus opiniâtres que les autres : Que Henri III, ce Prince fi religieufement occupé pendant la paix à faire fleurir la Religion dans fes Etats, s'étoit attiré fur les bras les Hérétiques, & la plûpart des Catholiques, dès qu'il s'étoit vû pouffé à prendre les armes pour la foutenir, & qu'il avoit eu tout à craindre de ceux mêmes qui l'avoient le plus excité à la guerre : Qu'outre que la guerre ne convenoit point à l'Eglife, Sa Sainteté feroit blâmée de toute l'Europe, fi pour favoriser les Jefuites, elle s'engageoit dans un labyrinthe de difficultés : Que de pareils obftacles s'étoient

HENRI
IV.
1607.

présentés devant lui, qui avoit l'honneur de lui parler, au premier voyage qu'il avoit fait à Rome, pour y menager auprès de Clement VIII, la réconciliation du Roi Henri IV, avec l'Eglise; mais que ces obstacles avoient été surmontés par la prudence de ce Pontife, & par le peu d'égard qu'il avoit eu aux discours artificieux des mal-intentionnés, & à des menaces, qui après la conclusion de l'affaire, n'avoient eu aucun effet. Il finit enfin en lui faisant espérer que les cruelles perplexités qui le tourmentoient dans l'incertitude où il étoit, se changeroient en des satisfactions sensibles, dès qu'il se seroit déterminé.

Le Pape se rend aux raisons du Cardinal.

Le cardinal du Perron eut bien des instances à faire, & bien des réponses à essuyer avant que de gagner le Pape, qui se rendit à cette condition: Que si on ne pouvoit obtenir du Sénat le rétablissement des Jesuites, on insereroit au moins dans le traité d'accommodement une clause, qui fit connoître que le Pape n'avoit point négligé leurs intérêts. Le lieu où devoit se publier la révocation de l'interdit, donna encore matière à de nouvelles oppositions. Le Pape vouloit absolument qu'elle se publiât à Rome plutôt qu'à Venise, de crainte que les Espagnols, qu'il étoit bien aise de ménager, ne s'imaginassent qu'il avoit voulu leur ôter toute part dans cette affaire. Mais ne pouvant tenir contre la solidité des raisons du Cardinal, il consentit enfin à confier au cardinal de Joyeuse le bref de révocation. Il exigea seulement qu'il n'en fit aucun usage avant que d'avoir mis tout en œuvre pour rétablir la Société. De plus il promit de ne rien changer au traité de pacification que lui présenteroient les ambassadeurs de France. Il ajouta qu'il ne pouvoit s'empêcher de faire ce matin là même part de cette affaire au Consistoire, mais qu'on ne décideroit rien: Que l'après-dinée il assembleroit les Cardinaux dans son cabinet, qu'il leur demanderoit leur avis, mais qu'il n'y déférerait point. C'est ce qu'il fit le lendemain & les jours suivans.

Premier entrepris des Espagnols pour empêcher l'accommodement.

Peu s'en fallut que cet accommodement sur le point de se conclure, ne fût absolument rompu. Le Pape reçut une lettre de François de Castro ambassadeur d'Espagne à Venise, en datte du premier d'Avril, qui lui faisoit connoître que pour peu qu'il voulût insister, il obtiendrait le rappel des Jesuites; ce qui fut cause qu'il se montra plus difficile que jamais. Le

Cardinal du Perron eut besoin de son génie & de son éloquence pour l'empêcher de se retracter. A ce contre-tems il en succeda un autre ; les Cardinaux de la faction Espagnole mirent en délibération , si les Evêques réfractaires à l'interdit , devoient être compris dans l'absolution générale , ou s'ils n'étoient pas obligés de venir à Rome demander en personne leur absolution. Cette nouvelle difficulté obligea le cardinal du Perron à faire au Pape une troisième visite , pour lui représenter que des hommes , plus amis du trouble que de la paix , imaginoient de pareilles difficultés : Que si l'on séparoit la cause des Evêques , de celle de tout le Clergé , il étoit à craindre qu'ils ne soutinssent avec opiniâtreté qu'ils n'avoient pas encouru les censures : Qu'en ce cas le Sénat ne les abandonneroit pas , & qu'ainsi ce feu presque éteint venant à se rallumer , produiroit un incendie qu'on ne pourroit plus éteindre. Le Pape accorda donc au cardinal de Joyeuse le pouvoir d'absoudre aussi les Evêques , même quant à la coulpe. Il ajoûta qu'avant qu'il partît pour Venise , il lui diroit en confidence quelque chose qui pût les assurer d'une pleine absolution.

Les Espagnols mettoient toujours de nouveaux obstacles à la conclusion de l'accommodement. Ils firent courir un bruit dans Rome , qu'ils disoient venir des François , que le Sénat devoit faire une protestation contre l'élargissement des deux Prêtres prisonniers , en même-tems qu'il les remettrait au Pape : ils insinuoient malicieusement que les ambassadeurs de France n'avoient pas donné au Pape d'assés bonnes assurances sur cet article. Le cardinal de Joyeuse dissipa l'inquiétude que ce faux bruit donnoit au Pape , & lui donna parole de ne point publier le bref de révocation , avant que les deux prisonniers n'eussent été élargis purement & simplement ; & qu'il prévien droit là-dessus le Doge dans la discussion qu'ils feroient ensemble des intentions de sa Sainteté. La faction Espagnole ne pouvant ni rompre ni retarder l'accommodement , résolut d'avoir au moins la gloire de le conclure. Ainsi ses Emissaires prièrent le Pape de donner au cardinal de Joyeuse , le cardinal Zapata pour Collegue. Ce Cardinal intrigant dès le commencement du démêlé , avoit dit publiquement que la fermeté de Paul V méritoit une statue d'or. Le cardinal de Joyeuse refusa d'avoir un adjoint pour la publication du Bref , & déclara

HENRI
IV.
1607.

Seconde entre-
prise des
Espagnols.

Troisième
entreprise.

HENRI
IV.
1607.

nettement qu'il abandonneroit plutôt l'affaire, que de souffrir qu'aucune Puissance participât à la gloire d'une reconciliation terminée par la seule entremise de sa Majesté Très-Chrétienne, & qu'on ne pouvoit en cela faire injure à l'Ambassadeur sans la faire au Roi son Maître.

Le cardinal de Joyeuse & le cardinal du Perron, eurent bien-tôt le chagrin de voir, qu'ils s'étoient assés mal à propos épuisés, l'un en négociations, & l'autre en raisonnemens, pour faire consentir le Pape à ne pas insister sur le rétablissement des Jésuites. Les Agens du roi d'Espagne avoient déjà menagé & gagné l'esprit du Pape sur cet important article, & l'affaire étoit secrettement concluë avant qu'ils s'en mêlassent.

Leonard Donato avoit été plusieurs fois en Ambassade à la cour d'Espagne. Sa prudence, & son équité lui avoient concilié le cœur & l'estime du Roi Catholique. Ce Prince le consultoit dans toutes les affaires, qui n'interressoient point la République, & témoignoît souhaiter d'avoir des Ministres de son mérite. La bienveillance d'un si grand Prince avoit inspiré aux Venitiens un grand attachement pour l'Espagne. Convaincu qu'il étoit de l'interêt de la République, d'avoir pour ami un Monarque aussi voisin & aussi puissant que Philippe, il fut donc bien aisé de lui faire partager avec la France la gloire de l'accommodement. Comme ce sage Doge prévoyoit d'un côté, que le Pape insisteroit sur le rappel des Jesuites plus fortement que sur tout le reste, & de l'autre, que le Sénat s'y opposeroit, & n'y consentiroit jamais; il engagea d'abord Inigo de Cardenas, & ensuite François de Castro, ambassadeur d'Espagne, à faire relâcher le Pape de cet article, leur faisant entendre, que s'ils réussissoient, le roi d'Espagne auroit autant de part que le roi de France à la conclusion de cette affaire. Ces deux Ministres firent agir tous les ressorts de leur politique, mais toujours secrettement, parce que Paul V vouloit forcer, pour ainsi dire, les ambassadeurs de France, à obtenir du Sénat le rétablissement des Jesuites. Le Pontife ne voyoit dans le roi de France qu'un Prince qui lui étoit nécessaire, & qui d'ailleurs, favorisoit plus la République que le saint Siége; mais il sentoit beaucoup de tendresse pour le roi d'Espagne, surtout depuis que ce Prince lui avoit fait offre de toute sa puissance dans un démêlé, où le roi de France s'étoit borné à lui offrir

fon entremise. Ainsi il n'eut pas beaucoup de peine à abandonner les Jesuites en sa considération.

Le cardinal de Joyeuse seul chargé du bref de révocation, se rendit promptement à Venise. Dès la premiere entrevûë avec le Doge, il lui dit : Que le Pape ne vouloit point lever l'interdit, à moins que le Sénat ne rappellât les Jesuites. Le Doge le laissa quelque tems s'échauffer là-dessus, & en souriant, lui avoua, qu'il étoit inutile de tant insister sur un point que les ambassadeurs d'Espagne avoient réglé depuis long-tems ; qu'ils lui en avoient fait confiance, à condition de n'en point parler ; qu'à présent, que tout étoit décidé, il croyoit pouvoir le lui dire, pour lui épargner la peine d'une longue discussion.

Les prisonniers ayant été remis entre les mains du Pape sans aucune protestation de la part du Sénat, on prit jour au 21 de Mars, pour publier le Bref de révocation & d'absolution. Alors, en présence du Doge & de vingt-cinq Sénateurs des plus distingués, le cardinal de Joyeuse, accompagné de du Fresne, les portes fermées, fit lire le bref de révocation, & donna l'absolution des censures au Sénat, & à tous les Ordres de la Seigneurie. Plusieurs portèrent impatiemment cette humiliante cérémonie, & se plainquirent de n'être plus ces généreux Venitiens, qui après une guerre de deux ans contre le pape Sixte V, n'avoient jamais voulu se soumettre à l'absolution publique. Les Prêtres qui n'avoient point gardé l'Interdit, dès qu'ils entendirent parler d'absolution, consulterent leurs Supérieurs sur la conduite qu'ils devoient tenir ; & jusqu'à ce qu'ils eussent prononcé, ils s'abstinrent de leurs fonctions, afin de paroître par cette déférence affectée, avoir un peu respecté les censures. Tout se passa en présence de témoins, & on dressa sur le champ un acte, qui faisoit foi de toute la procédure, & de l'élargissement pur & simple des deux Prêtres prisonniers : le Cardinal l'envoya au Pape.

Après que tout eût été conclu, les portes s'ouvrirent, & François de Castro fut introduit, pour complimenter le Sénat sur sa réconciliation. Il écrivit à ce sujet une lettre au saint Pere, pour le convaincre, que le cardinal de Joyeuse & lui, avoient sollicité avec ardeur le rétablissement des Jesuites, & que le Sénat différoit à se déterminer sur cet important article, jusqu'à ce qu'il eût informé Sa Sainteté des raisons qu'il

HENRI
IV.

1607.

Le cardinal
de Joyeuse re-
tourne à Ve-
nise.

Il publie le
Bref de la ré-
vocation de
l'Interdit.

Lettre de
Castro au Pa-
pe.

HENRI
IV.
1607.

avoit , de ne pas confondre cette affaire avec celle de la réconciliation. Castro mandoit encore au Pape , qu'il avoit montré plusieurs fois au Sénat un memoire, qu'il devoit présenter à Sa Sainteté au nom du roi d'Espagne, & que ce memoire avoit eu une approbation universelle. La vanité le faisoit ainsi parler; car il est constant, que ce memoire avoit été copié mot pour mot, d'après celui que Joyeuse & d'Alincourt avoient mis entre les mains du Pape, & qui par la collusion du Pape avec la cour d'Espagne, avoit été secrettement remis à Castro, afin que les Agens de Philippe parussent avoir autant agi dans cette grande affaire, que ceux du roi de France, & que cette Couronne n'eût pas plus l'honneur de cet accommodement, que celle d'Espagne. L'Ambassadeur de cette Cour ajoutoit dans sa lettre, que le Cardinal & lui, avoient prié le Doge & le Sénat, d'envoyer à Sa Sainteté un acte en forme de tout ce qui s'étoit passé, pour en constater la verité dans tous les tems; mais que le Sénat s'étoit défendu de faire un acte de cette nature, sur ce qu'il seroit très-contraire à la pratique constante de la République, qui n'avoit jamais voulu donner d'acte, qui par des interprétations forcées, ou par des inductions éloignées, pût porter préjudice aux interêts & aux maximes de la Seigneurie.

Decret du Sénat sur la levée des Censures.

Le même jour le Doge fit un Decret en termes sages & modérés, adressé aux Patriarches, aux Archevêques & Evêques, aux Vicaires Généraux, à tous les Abbés, à tous les Curés & autres supérieurs Ecclésiastiques de l'état de Venise, pour les avertir que l'interdit étoit levé; que le Sénat révoquoit la protestation qu'il avoit faite contre les Censures de Rome; que la bonne union s'étoit rétablie entre le saint Siège & la République; enfin que le Doge & le Sénat rendoient au Pape la vénération que devoient des fils très-obéissans au pere commun des Fidèles.

Les Espagnols deviennent suspects aux Venitiens.

Sur la fin du mois, à la lecture qui se fit des lettres du cardinal de Joyeuse, & de l'acte qu'il avoit envoyé, il y eut des disputes assez vives dans le Consistoire au sujet du principal Decret du Sénat. Le Pape se plaignoit qu'il ne disoit pas assez clairement que le Sénat révoquoit son premier Decret contre les Censures: il se rendit cependant à plusieurs raisons qu'on lui apporta.

Malgré

Malgré cette réunion du Pape avec la Seigneurie, le comte de Fuentes viceroy de Milan, tenoit toujours sur pié les troupes qu'il avoit levées à l'occasion du différend, & pendant toute cette année l'Italie appréhenda qu'il ne formât quelque entreprise sur sa liberté. Aussi les Venitiens se tinrent-ils sur leurs gardes; & lorsqu'ils scurent que le roi d'Espagne faisoit de grandes levées de soldats dans le Royaume de Naples pour les mettre sur les vaisseaux qu'il avoit à Otrante & à Tarente, ils donnerent commission à Paul Sesto comte de Plaifance, Général de leurs troupes en Italie, de renforcer ses troupes de trois mille hommes d'infanterie, de faire entrer les milices dans les places qui étoient au milieu des terres, & d'en retirer les troupes qui avoient du service; d'observer pendant l'été tous les mouvemens qui se feroient dans les pays circonvoisins; de se tenir prêt à tout événement, & de passer dans l'Isle de Candie au commencement de l'automne. Philippe Paschaligo, capitaine dont la prudence égaloit la valeur, & qui de son propre mouvement avoit armé en guerre une galere, fut fait capitaine général de la mer: Jérôme Capello eut ordre de couvrir avec l'escadre qu'il commandoit les Isles de Zante, de Cephalonie, de Corfou, & toutes celles de l'Archipel.

Pendant que les Venitiens s'occupoient de leurs préparatifs de guerre, Fra-Paolo courut grand danger de la vie. Les piéces du procès nous apprennent que Rodolphe Pomà, Michel Viri Prêtre habitué de l'église de la Trinité à Venise, & Alexandre Parrasio d'Ancone, furent les auteurs & les promoteurs de ce noir complot: ils le concerterent à Venise & le communiquèrent à plusieurs personnes à Rome, quoiqu'à l'insçû du Pape; au moins le Sénat & Fra-Paolo, firent-ils tout leur possible pour en persuader le public. Ces trois scélérats firent marché avec deux soldats pour assassiner Fra-Paolo. L'un nommé Jean de Florence fils de Paul, avoit servi dans la compagnie de Barthelèmi Nievi Vicentini, & étoit prêt de partir sur les vaisseaux que la République faisoit mettre à la voile pour la Sirie & pour Alexandrie d'Égypte. L'autre s'appelloit Pascual Bitonto, il avoit été soldat à Padouë dans la compagnie de Jean Troglioni d'Ancone. Ces deux assassins le cinquième jour d'Octobre sur le soir rencontrèrent Fra-Paolo, & Fra-Marino, comme ils descendoient ensemble du Pont de la Fosca pour

H E N R I
I V.

1607.

Attentat
contre Fra-
Paolo.

HENRI
IV.
1607.

se rendre à leur couvent. Le poignard d'une main & le pistolet de l'autre, ils se saisirent de Marino sans lui faire aucun mal, blessent de trois coups Fra-Paolo au visage & à la gorge, lui laissent un poignard dans le corps; & après avoir écarté à coups de pistolet le peuple qui couroit sur eux, ils se retirent en diligence vers le bord de la mer, se jettent dans un esquif à dix rames qui les attendoit, & se sauvent dans le territoire de Ferrare. Poma avoit eu la précaution de faire sortir ses enfans de l'Etat de Venise, de les confier à Antoine Possévin, & de les laisser en ôtage entre les mains des Jésuites. Le bruit courut que ces Religieux avoient porté cet homme à ce crime, par l'espérance de le remettre en possession des gros biens qu'il avoit dans la Poüille. Il ne seroit pas fort surprenant après tout, que des gens, qui souvenoient par plusieurs écrits imprimés, qu'il étoit très-permis de tuer les Rois qui sont hors du sein de l'Eglise, (ce qui étoit arrivé en France quelques années auparavant) eussent séduit un homme de peu de jugement, & l'eussent déterminé à faire périr un simple Religieux.

Le Sénat
condamne les
Assassins.

Six jours après cet assassinat, le Conseil des Dix condamna Poma, Viti & Parrasio à un bannissement perpétuel & irrévocable, & promit quatre mille ducats à quiconque le tueroit en quelque lieu que ce fût. Jean de Florence & Pascal Bitonto furent bannis par un second arrêt, & leur tête mise à prix pour mille ducats. Le 29 du même mois le Sénat pourvût à la sûreté de Fra-Paolo par un Decret authentique, & rempli des éloges de ce fameux Théologien, si recommandable par son zèle pour la patrie, par sa science, & par l'innocence de ses mœurs. Il ordonna à tous les sujets de la République de courre sus à tous ceux qui oseroient l'attaquer, promit deux mille ducats à celui qui tueroit l'agresseur, & quatre mille à celui qui le prendroit vif. Cette somme devoit être prise sur les biens de l'assassin, soit qu'il fût tué ou pris; au défaut elle devoit être tirée du trésor public. Cet arrêt fut publié à son de trompe dans la ville de Venise, & dans toutes les terres de la République.

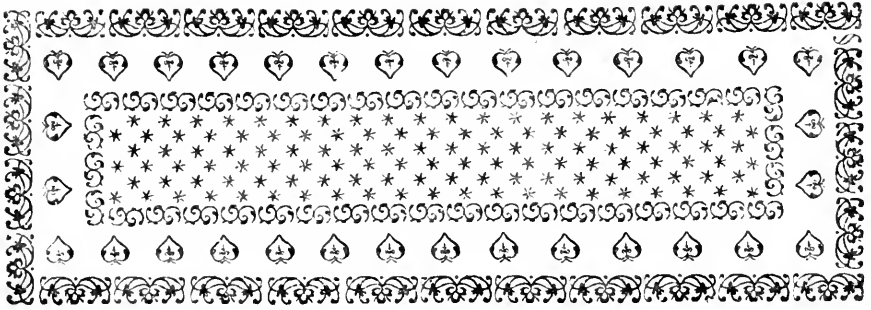
Moderation
du Sénat.

Dans tout ce que fit le Sénat, pour assurer la vie de son Théologien, il eut attention à ne rien dire, & à ne rien statuer qui pût choquer le Pape. Pour empêcher même que la playe encore toute sanglante ne se rouvrit, il proscrivit tous les libelles

faits au sujet de l'assassinat de Fra-Paolo, & prévint par-là tous ceux qui auroient pû encore se publier dans la suite. Il étoit en effet de la sagesse du Sénat d'étouffer d'avance une infinité d'écrits, dont les uns se proposoient d'inspirer de la terreur pour les Censures, par la maniere dont ils exageroient leur force & leur efficacité; les autres au contraire tâchoient d'en donner du mépris, en blâmant leur précipitation & leur violence. De semblables libelles n'étoient gueres propres qu'à aigrir les esprits, & à rallumer plus vivement que jamais un feu qui brûloit encore sous la cendre.

Je ne crois pas qu'il soit au pouvoir de l'homme de faire oublier un différend, qui pendant deux années entieres a tenu en suspens tout le monde Chrétien, & qui a éclaté par tant de nouvelles & par tant d'écrits. De sçavoir si Dieu veut qu'on en étouffe la mémoire, ceux-là en peuvent juger, qui sçavent que ce Dieu a voulu transmettre à la posterité la plus reculée, soit par les Prophetes, soit par d'autres voies, l'histoire incorruptible de tout ce qui s'est passé depuis le commencement du monde. Il a tout disposé pour sa gloire, & il n'a pas permis que les ténèbres de l'oubli ensevelissent les événemens singuliers qu'il a ménagés dans les secrets impénétrables de sa sagesse. Très-éloigné que je suis d'entretenir le schisme, qui n'est que trop répandu dans l'Europe, accoûtumé au contraire à conjurer tous les jours le Seigneur de réunir tous les Chrétiens; on ne doit pas, ce semble, me blâmer, si en suivant les loix de l'histoire, dans un ouvrage entrepris pour l'utilité publique, j'ai rapporté sincèrement l'origine, le progrès & la fin d'un démêlé qui a si fort scandalisé les vrais fidèles. D'ailleurs devois-je par un lâche silence, frustrer Sa Majesté Très-Chrétienne de la gloire que lui a procurée une réconciliation à laquelle ce grand Monarque a travaillé avec tant de soins & de succès, dans un tems sur tout où d'autres Princes ne cherchoient qu'à augmenter de part & d'autre l'animosité du Pape & des Venitiens?

Fin du cent trente-septième Livre.



HISTOIRE

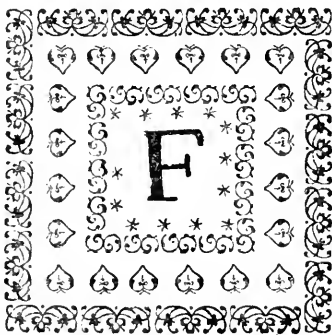
DE

JACQUE-AUGUSTE DE THOU.

LIVRE CENT TRENTE-HUITIÈME.

HENRI
IV.
1607.

Description
de la ville de
Bonnc.



F

ERDINAND Grand duc de Tosca-
ne, exécuta enfin le dessein formé
par Côme le Grand, de faire une
descente en Barbarie pour y surpren-
dre & piller ¹ Bonne. Cette ville si-
tuée entre Tunis & Alger, à un peu plus
d'une journée de l'une & de l'autre,
étoit alors défenduë par une nombreu-
se garnison de Turcs. Elle est bâtie
sur le penchant d'une agréable colli-
ne, qui va toujours en s'élevant du côté de la mer & qui est
bordée de rochers affreux, comme d'autant de remparts contre
la fureur des flots. Le grand nombre de Tours, dont la
ville est fortifiée de ce côté là, en rendent l'attaque très-

¹ Ceux du pays, selon Marmol, l'appellent *Beled & Ugned*. Près de cette ville est le lieu de l'ancienne Hippone, dont S. Augustin étoit Evêque.

difficile. Du côté de la terre elle est séparée des montagnes par de grandes plaines. Le circuit de Bonne est d'environ quinze cens pas, ses murailles épaisses, & bien terrassées, sont flanquées de quantité de Tours. Elle n'a que trois portes, une qui conduit au château, une autre à la mer, & la troisième ouvre sur la campagne. Les maisons y sont basses; elles ont toutes des plate-formes, & sont si ferrées les unes contre les autres, qu'on peut aller commodément de l'une à l'autre. Les rues étroites & tortueuses forment le long de ces maisons une espèce de fossé très-dangereux à franchir. Il n'y a dans la ville aucune place d'armes, si ce n'est auprès de la Mosquée, tout est rempli de maisons.

On comptoit dans Bonne 6000 habitans tout au plus, pauvres, sauvages, sans mœurs, & sans police. Leur férocité naturelle, & un stupide mépris de la mort faisoit toute leur valeur. Au défaut d'or & de pierreries, dont ils ignorent presque l'usage, ces peuples ont beaucoup de bestiaux, de chevaux & de chameaux. Lorsqu'on fait la revûe des troupes, il se trouve sous les armes environ dix mille soldats, tant Turcs que Maures. Au reste la campagne est très-riante, & toute entre-coupée de jardins remplis de fruits excellens. Entre la ville & le château s'étend une belle esplanade de cinq cens pas, qui sert de sépulture aux Turcs. Le château, qui commande absolument la ville, a de très-belles vûes sur la mer; il est grand & enfermé de bonnes murailles soutenuës de fortes tours. Quatre-vingts Janissaires en composoient toute la garnison. On n'y comptoit que deux cens chefs de famille, dont les maisons ne sont pas plus hautes que celles de la ville, excepté celle du Gouverneur, qui, outre qu'elle est fort grande, a encore une vaste cour quarrée, où il y a une cîterne d'une eau excellente. Telle étoit alors Bonne, cette ville si célèbre par la naissance & par l'Episcopat de Saint Augustin, dont elle conserva le corps précieux jusques au tems qu'elle fut saccagée par les Vandales.

Le grand duc de Toscane chargea de cette fameuse expédition Silvio Piccolomini connétable de l'Ordre de Saint Etienne, & capitaine d'une valeur éprouvée. Le commandement de la flote fut donné à Jacque Inghirami natif de Volterra. Elle n'étoit composée que de quelques galeres & de

HENRI
IV.
1607.

Ferdinand
grand duc de
Toscane en-
treprend de la
prendre & de
la piller.

HENRI
IV.
1607.

Route que
prend la flotte
de Ferdinand.

cinq vaisseaux Bretons, & étoit montée de deux mille hommes d'élite commandés par Guillaume Guadagne chevalier de l'Ordre de Malte. Fabrice Coloredo prieur de la Lunigiane, étoit à la tête de deux cens gentilshommes, dont les uns avoient déjà porté les armes fort long-tems, & les autres étoient de jeunes volontaires. Enée Piccolomini fils de Silvio portoit l'étendard de l'Ordre de Saint Etienne. La flotte partit de Livourne le trentième d'Août. Comme elle avoit des ordres précis de Ferdinand, de donner la chasse au corsaire Amurath, qui infestoit depuis long-tems les côtes d'Italie avec neuf vaisseaux, elle fit voile vers l'isle d'Elba, & mit à l'ancre à Porto Ferraio, pour pouvoir plus aisément découvrir où étoit Amurath. Toutes les courses qu'on fit pour sçavoir la retraite de ce corsaire, étant inutiles, on remit à la voile pour l'isle de Sardaigne. Comme on étoit à l'ancre à Cavo della Polla, Piccolomini eut avis que vingt vaisseaux mouilloient assés près de là. L'esquif qu'il envoya à la découverte, lui rapporta que c'étoient des vaisseaux Flamands, qui depuis trois mois étoient venus à Cagliari, pour se charger de sel.

Le Connétable se remit en mer le treizième de Septembre; & arriva sur le minuit à la Galita, où les navires Bretons l'attendoient depuis trois jours. Dès le lendemain il y eut un conseil de guerre pour régler tout l'ordre de l'attaque. On jugea à propos de laisser quelques soldats pour garder les bâtimens de transport, de faire passer sur les galeres les troupes qu'ils avoient apportées, & de marquer aux premiers officiers & aux subalternes leurs postes & leurs fonctions. La mer étant devenuë parfaitement calme contre toute espérance, le Connétable fit dire la Messe, & leva l'ancre sur le midi. La joie extraordinaire de cette petite armée fut un présage assuré de la victoire. Saint Augustin fut donné pour le mot du guet. Une Eglise à demi ruinée bâtie en l'honneur de ce Saint Evêque au-dessus de la petite ville de Galita, inspira ce mot du guet au Connétable, & il fut reçu avec joye de toutes les troupes.

Attaque &
prise de Bon-
ne.

L'Amiral Inghirami avoit réglé la route de maniere qu'il comptoit arriver au lieu de la descente sur les six heures du soir; mais les Pilotes s'étant trompés, deux heures se passerent à chercher un lieu commode; & la mer se trouva si basse qu'on fut obligé d'aborder sur des esquifs & sur des chaloupes:

ce qui emporta un tems si considérable , que le débarquement qu'on étoit convenu de faire à la faveur de la nuit , ne pût s'achever qu'à la pointe du jour. Comme ce fâcheux mécompte ralentissoit beaucoup l'ardeur & l'espérance de l'armée , le Connétable déterminé à exécuter son entreprise , à quelque prix que ce fût , représenta aux moins hardis , qu'ils arriveroient encore à tems aux piés de la ville de Bonne , s'ils vouloient hâter le pas , & détermina les plus résolus à attaquer la place , même en plein jour. Il fit espérer aux uns & aux autres une victoire assurée , & leur fit entendre qu'après tout , si le succès ne répondoit point à leur attente , on n'en pourroit jamais accuser leur valeur , mais l'erreur des Pilotes.

Ces raisons releverent les courages abbatués. L'armée s'avança vers Bonne le seizeième de Septembre. L'avant-garde étoit conduite par le chevalier Guadagne ; il avoit avec lui Castovielli , Langlado , & ceux qui portoient les petards. Dans le corps de bataille étoient le capitaine de saint André , Agliotto , & Digarono , avec cent-cinquante soldats choisis pour appliquer trois échelles. Le baron de Vimini & Ascagne Baldelli formoient l'arrière-garde , avec un détachement de cinq cens quarante hommes. Lorsqu'on fut arrivé sur le grand chemin , qui se coupant en deux , conduisoit à la ville & au château , Guadagne , comme on en étoit convenu , prenant sur la droite s'avança pour escaler le château ; le reste de l'armée marcha vers la ville.

La petite troupe étoit rangée sur trois lignes. Jean Brancadoro , le chevalier Guidobaldo son frere & ceux qui portoient les petards , commandés par Pierre Ghiscardo , homme très-entendu pour l'attaque des places , faisoient le premier corps , qui étoit encore soutenu de seize hommes d'élite sous la conduite d'Ugolino Barisoni commissaire de l'armée. Dans le corps du milieu étoient le Connétable , & Ambroise Bindi qui faisoit les fonctions de sergent major. Après lui marchoit le capitaine Flaminio Colleschi , avec ceux qui devoient appliquer les petards. Derrière eux marchoient Charle Penna , & François Alfani chargés l'un & l'autre d'une échelle. Ils étoient soutenus par Aurelio Passerini , & par Jérôme Gualtieri , qui couvroient chacun avec sa compagnie , ceux qui portoient l'attirail nécessaire pour les petards. Jean André Ricchelini

HENRI
IV.
1607.

faisoit l'office de sergent-major. A l'arriere-garde étoient Colorado avec ses cavaliers, les volontaires & les compagnies de François Nelli & de Marc-Antoiné Platidi ; Pierre Giacomo della Fratta étoit sergent-major de cette troupe. Ce fut en cet ordre de bataille que les Chrétiens s'avancerent vers une place, dont ils ne purent surprendre la garnison. Car outre que leur marche se faisoit en plein jour ; le bruit s'étoit répandu il y avoit près d'un mois que l'on équippoit une flotte pour faire une descente en Barbarie ; & de plus un homme de Biserte, charpentier de marine, avoit averti ceux de Bonne de se tenir sur leurs gardes.

Déjà le chevalier Guadagne chargé de l'attaque du château ; avoit appliqué le petard à la porte pendant qu'il faisoit donner l'escalade à trois endroits différens. Le grand succès qu'il avoit partout, encouragea les troupes destinées à l'attaque de la ville. Elles trouverent la garnison & les habitans en armes sur les remparts & aux portes, mais déjà effrayés par les étendards que les Chrétiens avoient arborés sur le château. Il se fit d'abord un grand feu de l'artillerie ; & insensiblement on s'approcha ; on entendoit retentir de toutes parts le nom de Saint Augustin, & celui de victoire. Brancadoro monta le premier à l'escalade, pendant que Guidobaldo appliquoit le petard à une des portes. Elle ne fut pas plutôt enfoncée, que Marc-Antoine Ricciardelli, Octavio Adami, & Toscani entrèrent l'épée à la main, & tomberent sur le corps-de-garde. Le combat fut opiniâtre, Guidobaldo, quoique blessé dangereusement, fit face à l'ennemi, jusqu'à ce qu'il pût être secouru par la compagnie de Brancadoro son frere. La victoire étoit encore fort incertaine lorsque Colleschi, chargé d'appliquer le petard à la porte qui donnoit sur la plaine, s'étant trompé, entra par la porte que le petard de Guidobaldo venoit d'enfoncer, & fit main basse sur tout ce qui se présenta devant lui.

A la faveur de ce secours la muraille fut escaladée de ce côté-là, & les échelles rompuës sur le champ, afin que les ennemis ne pussent s'en servir pour se sauver. Le Connétable par sa présence & par ses actions, inspiroit à tous les soldats l'envie de mourir, plutôt que de reculer. Par son ordre Ghiscardo à la tête des volontaires, attacha le petard à la porte qui

qui donnoit sur la plaine. Après l'avoir fait sauter, & y avoir laissé un bon corps-de-garde, il marcha avec les grenadiers, & les mineurs à la porte qui conduisoit à la mer. La plupart des Turcs & des Maures ou s'étoient déjà noyés, en voulant se sauver, ou se fauvoient à la nage. Les plus braves s'étoient retirés dans une tour battuë par les flots, d'où ils faisoient une vigoureuse résistance, lorsque le Connétable envoya ordre à Inghirami de faire approcher ses galeres le plus près qu'il pourroit de cette tour, & d'en déloger les assiégés par un feu continuel. Les Turcs attaqués par dedans & par dehors, abandonnerent ce poste, & se joignirent à un gros de Turcs & de Maures, qui s'étoient rassemblés en grand nombre. Mais Joseph Cardinalino ayant fait approcher la galere de Livourne de ce côté-là, les eut bien-tôt dissipés par de fréquentes décharges de toute son artillerie.

La Fortune s'étoit déclarée plus promptement pour les troupes qui attaqueroient le château : Guadagne l'avoit emporté après un rude combat, où le gouverneur fut tué. Il avoit fait jeter de dessus les murailles en bas toutes les pieces de canon, & le Connétable les avoit fait emporter sur ses galeres à force de bras, après en avoir fait brûler les affûts. Dans la ville les assiégés se défendoient encore avec valeur auprès de la Mosquée ; Jules Cesar Machiavelli avec sa compagnie & celle d'Alifani les enfonça & les mit en déroute. Marcello Cavaceppi lieutenant de la compagnie de Charle della Penna, obligé de traverser plusieurs rues très-étroites pour réjoindre Brancadoro, fut attaqué du haut des maisons & perdit quelques-uns des siens entr'autres le capitaine Jule Cesar Rannieri. Ercole Pave, & Antonio Veli furent tués à côté de lui. Pendant que Passerini gardoit avec sa compagnie la porte qui donne sur la plaine, les cavaliers & les volontaires se joignirent à Nelli après avoir forcé le passage à la porte de la mer. Le colonel Bindi avoit confié la garde de la seconde porte à Placidi, dont la valeur éclata dans cette fameuse journée. Il avoit détaché en même-tems Jacques Caponi lieutenant de Nelli, & le capitaine Bettino Picasali, pour garder la porte de la mer. Gualtieri & Colleschi avoient aussi eu leurs postes marqués, pour prévenir toutes les surprises que l'on avoit à craindre de la part des assiégés. Après ces sages précautions, le

HENRI
IV.
1607.

HENRI
IV.
1607.

Connétable d'un côté, & Bindi de l'autre parcoururent la ville, effuyèrent de petits combats presque dans toutes les rues; mais ayant renversé ou obligé tous les ennemis de rentrer dans leurs maisons, ils s'assurèrent une victoire complète. Les capitaines Flaminio Ubaldini, Cosmo Rossia, & Politiano Soarez furent dans cette occasion dangereusement blessés. Ayant mis garnison à toutes les portes, on courut au pillage de toutes parts après avoir attaqué & s'être défendu pendant plus de six heures. Ceux qui avoient forcé le château revinrent dans la ville avec un riche butin, & un grand nombre de prisonniers. Les assiégés perdirent environ quatre cens hommes dans la ville, & soixante-dix dans le château; les assiégeans perdirent Charles Gabriel Romano, les chevaliers Vincent Palleri & de Palerme, le comte François Brancaloni de Piobbico, Gaspar Alemanno, Ascagne Baldelli, Simon Amici, Thomas Thomaffi d'Ancone, de Saint-Orfeme, & de Mousan François. Ils prirent douze drapeaux & cinq canons de fonte; la précipitation de la retraite ne leur permit pas d'en emporter davantage. Les prisonniers de tout âge & de tout sexe au nombre de quinze cens, furent mis sur les vaisseaux Bretons.

La flotte de Ferdinand rentre dans le port de Livourne.

Comme il n'y avoit point d'apparence de garder une place si voisine de Tunis & d'Alger, & qu'il étoit même dangereux de s'arrêter trop long-tems sur ces côtes, le Connétable se mit promptement en mer, avec toute la flotte, & rentra dans le port de Livourne le 27 de Septembre. Une décharge générale de toute son artillerie, annonça à toute la ville sa victoire. On chanta le *Te Deum* dans la Cathédrale, & le lendemain on célébra un service solennel, pour ceux qui avoient perdu la vie à l'assaut, & à la prise de Bonne.

Guerre civile dans les royaumes de Fez & de Maroc.

Vers ce tems-là, les royaumes de Fez & de Maroc furent désolés par la guerre. Dans l'espace de quinze mois, il se livra trois sanglantes batailles entre Muley-Zidan, roi de Fez, & Abdala, fils de Muley-Muhamet-Chec, roi de Maroc. Muley-Zidan avoit avec lui toutes les forces de ses autres freres, fils de Hamet. Abdala combattoit sous les auspices de son pere, & faisoit paroître à l'âge de vingt-quatre ans un mérite supérieur. Il avoit eu un grand avantage l'année précédente sur Muley-Zidan, dans un grand combat, qui s'étoit donné le 29 de Decembre; mais celui-ci n'attribuoit cette défaite qu'à la faute de ses

canoniers Anglois ou Hollandois pour la plupart ; car les deux armées étant en présence, Muley-Zidan, qui attendoit le gain de la bataille du bon service de son artillerie, qui faisoit sa principale force, avoit rangé cinquante pièces de canon devant le front de sa bataille. Comme ils tiroient d'un lieu un peu élevé, les canoniers n'ayant pas bien pris leur visée, firent sept ou huit décharges sans effet, parce que les boulets passaient par-dessus les bataillons. Le prince de Maroc sçût profiter de l'ignorance des canoniers : il marche avec deux Escadrons contre les troupes qui couvroient le canon, les prend en flanc, & les enfonce. Toute l'armée effrayée d'un attaque aussi vigoureuse, & aussi inattendue, s'ébranle, & prend la fuite. La nuit, qui dans une saison aussi avancée, vient de bonne heure, ne permit pas à Abdala de poursuivre les fuyards. Muley-Zidan, à la faveur des ténèbres, fit sa retraite en sûreté ; il alla cacher sa honte auprès de ses Nomades, dans les rochers escarpés du Mont-Atlas, où son esprit, que les malheurs ne pouvoient abbatre, s'occupa des moyens de recommencer la guerre.

L'occasion de reprendre les armes à son avantage, ne tarda pas. La Fortune passa tout-à-coup du parti du vainqueur, dans celui du vaincu ; & ce fut moins la faute d'Abdala, que celle de ses gens. Ce jeune Prince, enflé de ses victoires, & trop reconnoissant pour des Officiers qui les lui avoient gagnées, leur laissoit trop d'autorité. Ces Alcaydes, (ainsi les nommoit-on) plus impérieux qu'Abdala lui-même, qu'ils ne respectoient pas assez à cause de sa jeunesse, osoient & entreprenoient tout. Ils allèrent jusqu'à obliger le Prince à se défaire de onze Seigneurs des plus distingués, & des plus puissans du Royaume. Ceux de Maroc ne pouvant plus supporter un gouvernement si tyrannique, traitèrent secrettement avec Muley-Zidan. Ils l'appellent à leur secours, & le reçoivent dans la ville le huitième jour de Mars. Il n'avoit avec lui que six cents cavaliers d'élite ; mais la vengeance de ceux de Maroc le rendit assez fort pour piller les maisons des partisans d'Abdala, & il fit égorger tous ceux qu'il pût surprendre.

A la nouvelle de cette étrange révolution, Abdala se retire avec ses troupes dans un camp, qu'il avoit assez près de la ville. Un canal très-profond le bordoit à droite & à gauche ; les

HENRI
IV.
1607.

HENRI
IV.
1607.

derrières étoient défendus par un château, où il y avoit une nombreuse garnison ; la tête de ce camp étoit couverte de vingt pièces de canon. Mais ce camp si bien fortifié, le jeune Abdala le quitta trop legerement. Soit qu'il ne pût différer sa vengeance, soit qu'il méprisât son ennemi ; il s'avance vers Maroc en ordre de bataille, avec seize mille arquebusiers, quatre mille chevaux, & un gros train d'artillerie. A la tête de son infanterie, il défile par un chemin fort long & fort étroit, qui s'étendoit entre les murailles de la ville & les fossés, dont tous les jardins de la campagne étoient bordés. Sa cavalerie, pour couvrir sa marche, s'avançoit avec beaucoup de peine & de désordre par des lieux très-embarassés.

Ce Prince étoit à peine arrivé à l'issuë de ce chemin, qui avoit une bonne lieuë de longueur, qu'il fut attaqué par un corps tout frais de mille hommes. Comme ses troupes n'avoient encore pû s'étendre à cause de l'étreccissement du chemin, & qu'elles marchaient sur de longues files, elles furent bientôt mises en déroute ; le canon de la ville qui les foudroyoit, les empêchoit de se mettre en ordre de bataille ; de sorte, que se renversant les uns sur les autres, ils rentrèrent en confusion dans le chemin étroit ; & après une grande perte, eurent bien de la peine à regagner le camp. La cavalerie sur laquelle le canon de la ville tiroit à cartouche, prit aussi la fuite ; & se renversant sur l'infanterie, lui fit autant de mal que l'ennemi. Alors Muley-Zidan, l'épée à la main, se mit à poursuivre les fuyards, pendant que d'un côté le canon de la ville, de l'autre les arquebusiers cachés derrière les murs & les hayes, en faisoient une cruelle boucherie. A peine s'en sauva-t-il, dix mille qui avoient jetté leurs armes pour mieux fuir. Une partie se retira dans le château, où il y avoit déjà deux mille hommes en garnison. Abdala se sauva à Fez avec les débris de sa cavalerie.

Muley-Zidan se présente aussi-tôt avec ses troupes victorieuses devant le château, & promet à la garnison vies & bagues sauvées, si elle veut se rendre. Irrité de ses refus, il fait battre les murailles avec quarante pièces de canon. La trahison fit plus, que son artillerie ; quelques Renégats lui ayant montré un endroit du château, où la garde se faisoit avec assés peu de soin, il y donna l'assaut. La seule ressource des assiégés

fut de jeter bas leurs armes, & de se sauver dans une mosquée, où étoit la sépulture des Rois, & qu'ils croyoient un azile inviolable. Zidan n'osa pas à la vérité profaner la sainteté du lieu ; mais indigné de la lâcheté avec laquelle ces mêmes troupes l'avoient abandonné quelques années auparavant, dans le plus mauvais état de ses affaires, il chercha un prétexte honnête à sa vengeance & à sa cruauté. Dans le désordre & dans la licence d'une guerre civile, ces malheureux avoient violé plusieurs femmes & plusieurs filles ; cela suffit à Zidan pour les faire tous condamner à mort par le Conseil de guerre ; & pour donner une preuve éclatante de sa justice, & de sa sévérité pour l'observation de la discipline militaire, il les fit tous mourir par la main du Bourreau. Pendant quinze jours entiers, ceux de Maroc satisfirent leurs yeux & leur ressentiment par le supplice de près de six mille hommes. Cet exemple de cruauté, quelque barbare qu'il fut, n'égalait pas encore celui que Frederic de Toledé, fils du duc d'Albe, avoit donné à Harlem l'an 1572, par l'ordre de son pere. Ce furent ces horribles cruautés des Espagnols, qui allumerent dans les cœurs de tous les Flamands, cette haine irréconciliable, qu'ils conservent encore pour eux.

HENRI
IV.
1607.

Le prince Abdala, incapable de se laisser abattre, remet sur pié une nouvelle armée, présente la bataille à Zidan, le bat, l'oblige de sortir de Maroc, & de se retirer dans les montagnes, auprès de ses Nomades, sa retraite ordinaire. Rétabli par sa valeur sur le trône de ses peres, il s'applique à reparer les fautes de ses premiers Officiers, & à regagner l'affection du peuple. Pour y réussir, il fit venir auprès de lui Chec son pere, Prince respectable par son grand âge, & par une prudence consommée. Mais vaincu par l'importunité de ses Officiers, il eut la foiblesse de leur abandonner les biens de la ville & de la campagne, qui appartenoient à ceux de Maroc, qui étoient les plus suspects. Cette nouvelle injure déterminait des peuples aussi inconstans que le sont les Africains, à secouer encore une fois le joug de ce Prince. Ils jettent secrettement les yeux, non plus sur Zidan, qui avoit été tant de fois battu ; mais sur Muhamet arriere petit-fils de Hamet. Ce Prince qui erroit dans les montagnes voisines, & qui s'éroit jusqu'alors contenté d'être simple spectateur de tous ces tragiques

HENRI
IV.
1607.

événemens ; ayant appris qu'Abdala avoit fait arrêter sa mere , & qu'il exigeoit d'elle une grosse rançon ; prêta enfin l'oreille aux propositions de ceux de Maroc. Ainsi sous prétexte de retirer sa mere du triste esclavage où elle gémissoit , il ne cessa de faire des incursions jusqu'aux portes de la ville. Défait par Abdala dans un premier combat , il trouva des ressources & des troupes chés les montagnards , que les courses & les brigandages des troupes d'Abdala avoient extrêmement irrités.

Muhamet se remit donc en campagne avec des troupes pleines de valeur , & qui connoissoient parfaitement le pays ; il surprit l'armée ennemie forte de trois mille hommes , & la mit en déroute. Abdala pour réparer cet échec , marcha contre Muhamet avec toutes ses troupes , sans laisser même de garnison dans Maroc. Les mécontents profiterent de son absence : il n'étoit pas encore à neuf lieues de la ville , que les principaux de ceux qui étoient d'intelligence avec Muhamet , représentèrent aux habitans qu'Abdala n'avoit cherché qu'à les séduire par une fausse apparence de bonté & de douceur , lorsqu'après sa victoire il avoit retenu ses soldats dans son camp : Que les principaux Officiers n'avoient cessé de les piller : Qu'ils avoient forcé Abdala , jeune Prince , élevé dans la licence des armes , à leur abandonner les terres & les maisons des plus considérables de la bourgeoisie : Qu'ils ne doivent point se flater de voir finir leurs maux , tant qu'Abdala & Chec son pere regneroient : Que le tems de secouer leur joug odieux étoit enfin arrivé : Qu'ils avoient à leurs portes le brave Muhamet irrité de l'outrage qu'Abdala avoit fait à sa mere , soutenu de toutes les troupes de ces montagnards ou Nomades , qu'il importoit si fort à la République de n'avoir pas pour ennemis ; & qu'ils ne devoient pas balancer à se jeter entre les bras d'un Prince que Dieu envoyoit pour les délivrer.

Le peuple animé par ce discours , court aussi-tôt aux armes , se fait à la hâte des remparts de bois & de terre dans toutes les ruës ; & d'une commune voix proclame Muhamet Roi de Maroc. A cette nouvelle Abdala revient sur ses pas , entre avec précipitation dans Alcasova , la principale forteresse de Maroc , & fait publier par un crieur , que tous les partisans d'Abdala eussent à se tenir prêts dans quatre jours pour se retirer avec lui à Fez. Dans ce court intervalle il fit transporter ses canons de

fonte, ses munitions de guerre, ses équipages, & ses meubles; il se met en marche sur plusieurs colonnes, & fort de Maroc, sans donner à ce peuple la moindre marque de son ressentiment.

HENRI
IV.

1607.

Un départ aussi précipité, donna beaucoup à penser. On ne pouvoit concevoir qu'un Prince victorieux, aussi brave qu'Abdala, & à la fleur de l'âge, se fût enfui avec tant de précipitation aux approches du jeune Muhamet, Prince sans expérience, lui qui avoit tant de fois vaincu le brave Zidan. Quelques-uns s'imaginèrent qu'il ne se retiroit à Fez, que pour y lever une nouvelle armée, & recommencer la guerre avec plus de vigueur; d'autres crurent qu'il vouloit par ses prières obtenir de Chec son pere une grace qu'il avoit inutilement sollicitée par ses lettres, c'étoit de s'engager à fixer son séjour à Maroc, pour réprimer l'insolence des Alcaydes, & regagner le cœur des habitans. Chec auroit volontiers souscrit à ce qu'Abdala, qu'il aimoit tendrement, exigeoit de lui, si ce n'eût été la crainte qu'il avoit de mourir peu de tems après son arrivée à Maroc; car les Astrologues, espèce de gens fort accrédités chés les Africains, lui avoient prédit qu'il mourroit dans la même année qu'il passeroit le Tassont, riviere qui sépare les deux Royaumes de Fez & de Maroc, & qui est éloignée de trois journées de cette dernière capitale. Pareille prédiction faite à Hamet son pere, n'avoit été que trop bien justifiée. J'ai sçu ce détail par les lettres que m'a écrites de Lisle, qui étoit alors à Maroc, & par la relation qu'il en envoya au Roi, lorsqu'il fut arrivé en Espagne.

Pendant que ces choses se passaient en Afrique, l'Asie avoit aussi ses troubles & ses agitations. Gambolat, bacha ou gouverneur d'Alep, ayant découvert que le Grand Vizir prenoit la route d'Asie avec cent mille hommes, par l'ordre du Sultan Amurath, pour faire la guerre aux Perses, & appréhendant que l'orage ne vînt fondre d'abord sur lui, s'étoit mis en état de repousser la force par la force; mais pour ne donner aucun ombrage à Amurath, il prit pour prétexte de ces préparatifs de guerre, l'injure qu'il avoit reçue d'un prince Persan, dont les États s'étendoient sur les bords de l'Euphrate. Après avoir satisfait sa vengeance par des ravages affreux, il campe son armée dans des postes avantageux; & pour ne point donner de

Troubles
dans l'Asie.
Révolte de
Gambolat.

souppçon , il ne garde que vingt mille hommes à Alep.

HENRI
IV.
1607.

Cependant Serdar parti de Constantinople s'avançoit à grandes journées, non vers l'Euphrate, mais droit à Alep. Gambolat envoie aussi-tôt des députés pour le complimenter, & pour s'excuser d'avoir pris les armes sur la nécessité où l'honneur, & la douleur l'avoient mis de venger la mort indigne de son oncle. Il protesta qu'il seroit toujours attaché & très-foumis au Grand Seigneur; mais qu'ayant tout à craindre de ses ennemis, il s'étoit cru en droit d'avoir une garde nombreuse avec lui, pour prévenir leurs attentats: Qu'il étoit prêt de marcher à la tête de ses troupes par tout où le service du Sultan l'appelleroit, & de verser son sang pour la gloire de l'Empire: Que la seule grace qu'il lui demandoit, étoit de ne point venir à Alep avec son armée dans des tems de trouble & de confusion: Que du reste il n'avoit qu'à disposer de ses troupes, de ses trésors, & de sa personne, & mettre son zèle aux épreuves les plus difficiles.

Serdar n'ayant point rendu de favorables réponses à ces Députés, Gambolat réitéra deux & trois fois les mêmes prieres; & pour leur donner plus de forces, ils les accompagna de grands présens de vivres, de chevaux & d'argent. Le Vizir ne refusa rien, & continua toujours sa marche du côté d'Alep. Alors Gambolat animé par le succès de l'année précédente, leva le masque, & se prépara à une vigoureuse défense. Il sçut attirer dans son parti Calender-Ogli fameux chef des révoltés d'Asie. Ils convinrent ensemble de se séparer pour prendre l'ennemi, l'un par devant, & l'autre par derriere. Dans ce dessein Calender-Ogli devoit s'emparer des gorges & des détroits du Mont Taurus, dès que Serdar s'y seroit engagé pour prendre la route d'Alep afin de lui couper les vivres, les secours & la retraite. Gambolat se chargea de disputer le passage aux Turcs, lorsqu'ils descendroient de la montagne dans la plaine. Il se flatoit de mettre aisément en déroute avec des troupes fraîches, & en bon ordre, une armée fatiguée & embarrassée par sa propre multitude, dans des lieux étroits & difficiles. Calender-Ogli venant ensuite prendre par derriere un ennemi mis en déroute, ne devoit avoir que la peine d'achever la défaite, & celle de recueillir les fruits de la victoire.

Tout étant ainsi réglé, Gambolat sortit d'Alep à la tête de quinze

quinze mille hommes de cavalerie & de cinq mille d'infanterie, & vint se poster au pié du Mont Taurus, à l'endroit par où il crut à peu près que Serdar prendroit sa route; mais le Vizir averti de son dessein marcha d'un autre côté. Gambolat trompé, quitte son premier camp, & marche en bataille contre l'armée Turque. Une partie descendoit déjà de la montagne, il l'attaque & la met en déroute; l'ennemi est obligé de regagner les gorges & les détroits. Gambolat ne crut pas devoir y engager des troupes fatiguées par une marche forcée, & par un combat qui avoit duré toute la journée. Pour leur donner le tems & le moyen de se refaire, il s'éloigna un peu de l'ennemi. Dès que le jour parût, Gambolat se remit en ordre de bataille pour achever une victoire si heureusement commencée. Serdar de son côté s'étoit pressé de fortir de ces détroits; & rangeoit déjà son armée dans la plaine. Gambolat fond sur lui avec ses troupes victorieuses, & après un combat opiniâtre le met une seconde fois en déroute.

Ces succès remplirent Gambolat d'une confiance qui le rendit trop négligent. Il crut avoir défait toutes les troupes du Vizir, & qu'il auroit le lendemain bon marché des misérables restes d'une armée deux fois mise en fuite. Ce ne furent que réjouissances & débauches dans son camp pendant toute la nuit: le soldat plein d'une fausse sécurité songeoit moins à l'ennemi qui lui restoit à vaincre, qu'à celui qu'il avoit vaincu. A la pointe du jour un spectacle inattendu vint frapper leurs yeux & troubler leurs esprits. Serdar avoit déjà rangé son armée en bataille aux piés des montagnes; il avoit placé à l'arrière-garde la cavalerie Asiatique, tant parce qu'elle étoit considérablement diminuée, que parce que dans les deux dernières actions elle n'avoit pas bien fait son devoir; & contre la coutume qu'observent les Turcs de mettre à l'avant-garde la cavalerie tirée de la province où la guerre se fait, il y mit la cavalerie d'Europe, & celle de Thrace. Il retint auprès de lui les Janissaires, & quatre mille fantassins choisis, avec quelques escadrons de cavalerie d'élite. Gambolat quoique surpris, ne perdit point courage. Après un rude combat il renversa la cavalerie d'Europe sur celle de Thrace, & dissipe ces deux corps formidables. Les troupes reprenoient un peu haleine pour retourner à la charge, lorsque l'Aga des Janissaires d'un côté,

HENRI
IV.

1607.
Serdar est
vaincu.

HENRI
IV.

1607.

Gambolat
obligé de se
mettre en sû-
reté.

& Serdar de l'autre tomberent sur elles avec des soldats qui n'avoient pas combattu. Après avoir fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'un bon général, Gambolat fut entièrement défait.

Ce Capitaine ne s'abandonna pas dans son malheur; il se retira à Alep, fit entrer des troupes & des convois dans le château; & le lendemain dès le lever de l'aurore, suivi de trois mille hommes échappés de sa défaite, il alla chercher quelque lieu où il pût être en sûreté. Sa retraite fut si bien concertée, que Serdar ne pût découvrir que long-tems après, le lieu où il s'étoit réfugié. La garnison du château voulant tirer avantage du malheur de son Général, se jeta sur la ville, & la pilla pendant trois jours. Les habitans d'Alep profitant à leur tour de l'épuisement dans lequel ces brigands étoient tombés par leurs excès, prennent les armes de concert, les repoussent dans le château, & ouvrent leurs portes à Serdar. Pour les venger de ces traîtres, il les assiége, & les oblige de se rendre à discrétion.

Dès que Calender-Ogli, qui à l'autre côté du Mont Taurus attendoit le succès de la bataille, eut sçu la défaite de Gambolat, sans donner aucune marque de frayeur, ou de découragement, il se retira en Bithynie, attaqua, força & mit au pillage Bourse ville peu éloignée de la capitale de cette province. Le Sultan fut si effrayé de ce nouveau succès, qu'il fit marcher contre ce Général, ses Janissaires & l'élite de ses troupes sous la conduite d'Agen Bacha, avec ordre de tirer une vengeance éclatante de l'affront qu'il venoit de recevoir. Aux approches du Bacha, Calender-Ogli acheva de piller Bourse, brûla plus de la moitié de la ville, & alla rejoindre Gambolat pour concerter avec lui les opérations de la campagne suivante.

Troubles en
Pologne.

Cette année la Pologne fût agitée de troubles. Les Protestans, & les partisans outrés de la liberté publique recommencerent contre le roi Sigismond les plaintes qu'ils avoient faites l'année précédente. Le mariage que ce Prince venoit de contracter augmentoit encore leurs soupçons & leur ressentiment; de sorte que les mécontents, qu'on appelloit communément les Rokossiens, voyans qu'on différoit toujours la Diète dont on les flattoit depuis plus d'un an, & que Sigismond prenoit les armes, les prirent aussi, & vinrent camper à Profzowice,

à quatre lieues de Cracovie , sous la conduite de Planusse de Radzivil , & de Stadniski, homme bien différent du premier par le caractère, mais plus distingué que lui par sa valeur & par son expérience dans la guerre. Comme leurs troupes n'étoient pas en état de faire de grandes entreprises, Sigismond se contenta de mettre garnison dans Cracovie , & de faire mettre quelques pieces de canon aux endroits les moins forts de la place. La fureur présidoit à tous les conseils des mécontents ; ils en vinrent jusqu'à proposer l'élection d'un nouveau Roi, & il étoit assés vrai-semblable que Vincent duc de Mantouë Prince très-estimé du parti, auroit eu tous les suffrages de la Noblesse.

HENRI
IV.
1607.

Ils se contenterent pour lors de protester contre la Diète indiquée à Varsovie, déclarans que cette assemblée ne pouvoit se tenir légitimement, & que ses reglemens ne pouvoient obliger personne : Qu'il n'y avoit de Diète légitime que celle de Rokofs ou de la Noblesse, qui avoit été convoquée & tenuë avec beaucoup de sagesse : Qu'il falloit malgré le Clergé, cimenter l'union concertée pour le bien de la Religion ; répartir sur la Noblesse ces richesses prodigieuses, dont les Ecclésiastiques se glorifioient, & dont ils abusoient, & leur faire partager les charges de l'Etat avec les Laïques.

Les reproches faits contre les Jesuites l'année précédente, parurent avec plus d'aigreur, & dans une nouvelle forme, dans un grand mémoire qu'on eut soin de rendre public. Tous les troubles qui désoloient l'Europe depuis plusieurs années étoient rapportés à l'ambition demesurée qu'avoient ces Religieux de regler les Etats & les Empires. On représentoit le concile de Trente comme le principe funeste de tout le désordre. Selon le mémoire, ce Concile n'avoit rien ajoûté à la Doctrine, que tous les Catholiques du monde professent. Il n'avoit rien réglé pour la discipline qui ne fût tiré des Canons des Conciles précédens. Dans tout le reste cette assemblée ne s'étoit proposé d'autre but, que d'augmenter la puissance du Pape, & celle de la cour de Rome & de renouveler & confirmer les nouvelles constitutions sur ces matieres, qui n'ont été reçûes en aucun endroit du monde Chrétien.

Le mémoire ajoûtoit qu'on ne pressoit la publication du Concile, qu'à la sollicitation des Jesuites, qui en ce qui

HENRI
IV.
1607.

regardoit la Religion, comptoient plus sur les moyens humains, que sur la providence : Que c'étoit pour cela qu'ils ména-geaient des alliances & des Traités, & qu'ils cherchoient dans la maison d'Autriche des épouses pour tous les Princes qu'ils vouloient gagner : Que par leurs pratiques ils s'étoient rendus maîtres en Pologne & en Baviere : Que pour s'affûrer leurs conquêtes, ils croyoient qu'il étoit nécessaire d'employer, ou l'Inquisition telle qu'elle est en Espagne, ou quelque chose d'équivalent : Qu'ils trouvoient tout ce qu'ils souhaitoient dans le concile de Trente : Que c'étoit cette pernicieuse boîte de Pandore (ce sont les propres termes du mémoire) de laquelle étoient forties toutes les calamités qui désoloient de nos jours l'Europe entière. L'auteur du mémoire reconnoissoit cependant que le concile de Trente n'étoit pas après tout si funeste au bien public, que cette prétendue exemption dont les Jesuites se glorifioient, au mépris de toutes les autres Congrégations religieuses.

« Ils employent, disoit-il, cette exemption avec tant d'art, » ils poussent si loin leurs prétendus privilèges, que ce n'est » pas sans raison que la noblesse Polonoise commence à les » redouter. C'est par là qu'ils se sont rendus formidables à » toutes les Nations jalouses de leurs loix & de leur liberté. » Il ne faut point chercher d'autre cause de tous les troubles » qui agitent ce Royaume. Les Jesuites avec leur politesse af- » fectée, & leur artificieuse souplesse, ne se proposent dans » la basse complaisance qu'ils ont pour les Grands, que de les » mettre dans leurs intérêts. Tandis qu'ils paroissent unique- » ment attachés à la Pologne, & n'avoir d'autre objet que la » gloire de ce Royaume, ils cachent avec soin, & ils tiennent » dans le fourreau, pour ainsi parler, une fatale épée à deux » tranchans, dont la poignée est entre les mains de la cour de » Rome & du roi d'Espagne, les seules puissances dont ils dé- » pendent absolument. La seule considération de ce que les » Jesuites étoient capables de faire pour les intérêts de Rome, » a engagé les Papes à leur accorder tant de grâces & tant » de privilèges extraordinaires. Ce n'est qu'à la faveur des pro- » messes magnifiques, & de la ridicule ostentation qu'ils font » de leur crédit, qu'ils pénètrent dans toutes les Cours, qu'ils » s'emparent des palais & des consciences des Rois, & qu'ils

» manient leurs esprits, & leurs passions selon leurs interêts.
 » Quelles n'ont pas été les malheureuses suites de leurs intrigues?
 » Ils ont fait perdre la couronne & la vie à Henri III, ce Prince
 » qui avoit abdiqué le thrône de Pologne, pour monter par
 » droit de succession sur celui de France. Ils viennent de faire
 » perdre, à notre sérénissime Roi les Etats de ses peres. Ils
 » ont inspiré à l'infortuné Battory les conseils les plus cruels
 » contre ses sujets, & la lâche résolution de cacher dans l'obf-
 » curité d'une vie privée, l'éclat de sa naissance, & de sa cou-
 » ronne. Par leurs sourdes pratiques ils ont excité en Angle-
 » terre plusieurs conjurations contre la reine Elisabeth; ils en
 » ont depuis excité de si horribles, que ces Puissances juste-
 » ment aigries par des attentats si fréquens, ont enfin appesanti
 » leurs bras sur les catholiques les plus circonspects & les plus
 » tranquilles, qui jouissoient en secret de la liberté de conscien-
 » ce qui leur étoit laissée. Ces Religieux ingrats, qui avoient
 » tant de collèges & de maisons, à Venise, à Padouë, & dans
 » plusieurs autres villes de la Seigneurie, sont ceux qui ont le
 » plus animé le Pape à excommunier la République; & ils
 » ont sollicité les autres Ordres à garder l'interdit. Qu'il est à
 » craindre qu'ils ne fassent dans la Pologne, où ils ont tant
 » de riches établissemens, ce qu'ils ont entrepris en Italie, en
 » France, & dans d'autres Etats, où l'on avoit toujours compté
 » sur leur fidélité! »

HENRI
 IV.
 1607.

Cette réflexion conduisoit insensiblement l'écrivain à don-
 ner de grands éloges à Zamoyski, seigneur de Pologne, illustre
 par son rare mérite & par son amour pour la patrie & pour
 les lettres; & à le louer principalement de ce qu'il n'avoit ja-
 mais voulu admettre les Jesuites dans l'Université qu'il avoit
 fondée à Zamoyski; les regardant comme incapables de
 former la jeunesse tant aux mœurs de la patrie, qu'aux belles
 lettres.

De cet exemple il concluoit que la conduite d'un hom-
 me si sage devoit servir de modèle à tous les Sénateurs: Qu'ils
 devoient être persuadés, comme l'avoit été Zamoyski, que
 les sciences n'avoient pas besoin des Jesuites pour fleurir dans
 un Etat, quoique pussent dire au contraire ceux qui se sont
 laissés séduire en faveur de la Société: Que si les Polonois
 vouloient vivre sans allarmes, ils devoient par un Decret public

HENRI & si inutile à la jeunesse ; & confisquer ses immenses revenus au profit des écoles publiques & des hôpitaux : Qu'il falloit prendre les mesures les plus justes pour lui fermer absolument le retour : Que le Clergé si fier de ses richesses , & qui ne s'élevoit contre la Noblesse , que parce qu'il étoit suborné par les Jesuites , lorsqu'il les verroit chassés & exclus du Royaume , seroit plus modeste & plus tranquille.

IV.

1607.

Ce mémoire & un grand nombre d'autres griefs proposés contre la Société, furent soutenus par les uns , & combattus par les autres avec beaucoup de vivacité dans cette assemblée de la Noblesse. Ceux qui étoient les plus modérés furent d'avis de garder les Jesuites dans le Royaume ; mais de les borner à l'éducation de la jeunesse , pour laquelle on ne pouvoit disconvenir qu'ils n'eussent quelques talens , & de n'en souffrir qu'un à la Cour , pour servir de Confesseur au Prince.

Diete de
Varsovie.

Comme le mois de Mai approchoit, les ordres du Royaume se rendirent de toutes parts à Varsovie pour la Diète. Joachim marquis de Brandebourg, duc de Prusse & Electeur y envoya ses députés. Les cinq cens Heiduques que Sigismond roi de Pologne leur avoit donnés pour leur escorte, leur ayant fait prendre leur route entre Soldaw & Radzivil, assés près de Thorn, la Noblesse qui formoit l'assemblée de Rokofs, & qui faisoit des courses dans ces cantons, les attaqua, les mit en fuite, & prit leurs chevaux & leurs équipages. La Diète de Varsovie confirma au marquis de Brandebourg la succession à la Prusse Ducale, sauf la liberté & les privileges de la nation, & les droits de Sigismond. On examina ensuite les prétentions des mécontents qui s'étoient avancés les armes à la main jusqu'à la vûe de Varsovie.

Les mécontents
sont surpris par les
troupes du
Roi.

Toutes les députations qui se faisoient de part & d'autre donnoient assés à entendre que le Roi vouloit la paix ; on disoit même hautement que sans les oppositions opiniâtres du Clergé, ce Prince étoit assés porté à accorder aux Protestans la plupart de leurs demandes : mais lorsque cette Noblesse comptoit le plus sur la foi de la négociation, les troupes de Sigismond, sans qu'il en fût averti, l'envelopperent, en firent un grand carnage, & la mirent en fuite, après lui avoir enlevé plusieurs pieces de canon, & la plupart de ses équipages.

Les mécontens avoient pris les armes avec une parfaite confiance ; & le dix-septième de Mai ils avoient arboré au milieu de leur camp un drapeau d'une grandeur extraordinaire, sur lequel ils avoient écrit en gros caractères : *Ou nous vivrons en liberté avec tous nos compatriotes , pour le service de Dieu & de la Patrie , ou laissant gemir dans un volontaire esclavage , les traîtres , les flatteurs & les lâches , nous obtiendrons la liberté pour nous & pour ceux qui nous suivront : Que si Dieu ne seconde pas nos desseins , nous aurons au moins la gloire de mourir avec cette précieuse liberté , laquelle seule donne du prix à la vie & à la mort.* Ces mêmes mécontens , si présomptueux , & si enflammés de l'amour de la liberté & de la patrie , furent si fort consternés de cet échec , qu'ils ne firent plus dans la suite aucune entreprise , & qu'ils se retirèrent chés eux pour y jouir de toute la liberté qu'on peut avoir en Pologne.

Sigismond n'étoit pas malheureux seulement au dedans de son Royaume , il l'étoit encore au dehors. Le Roi de Suede son oncle lui enleva Weissenstein , place que les Polonois avoient prise cinq ans auparavant , sous la conduite du général Zamoyki , & qu'ils avoient depuis fortifiée avec grand soin. Les marais , les ruisseaux , & les étangs dont elle étoit , pour ainsi dire , enveloppée , paroissoient la rendre imprenable. Elle avoit de plus une citadelle , qui , par la hauteur de ses murailles , par l'épaisseur de son rempart , par ses tours , par la profondeur de son fossé , & par sa contrescarpe , passoit pour la meilleure place de tout le pays. Ses batteries de canon , la force de la garnison , l'habileté & la valeur du Gouverneur , l'affection des habitans pour la Pologne , tout cela avoit fait juger à Sigismond , que le Roi de Suede , toujours malheureux dans les sièges qu'il entreprenoit , n'entreprendroit celui-ci qu'à sa honte & à sa perte.

Mais Charle qui prévoyoit que le Roi de Pologne , occupé chés lui par les dissentions intestines , ne pourroit secourir cette place , fit à loisir les préparatifs du siège. Par son ordre on fit un chemin à travers les marais , pour pouvoir reconnoître la place de plus près. Ayant observé que le rempart étoit plus bas , & plus foible vers le Septentrion , il se détermina à poster son attaque de ce côté-là. Le premier chemin qu'il avoit fait faire au milieu de ces marais pour le passage de son artillerie ,

HENRI
IV.
1607.

Charle IX
roi de Suede
surprend
Weissenstein.

HENRI
IV.
1607.

n'empêchant pas les chevaux d'enfoncer, il en fit faire un autre, tel qu'il devoit être dans une terre humectée par les fréquens débordemens des lacs & des ruisseaux. Comme personne ne s'opposoit à un ouvrage si extraordinaire, il vint à bout de l'achever à force de bois coupé, de branches, des fétailles & de materiaux. Son artillerie passa aussi aisément que sur un pont solide; & il dressa ses batteries à l'endroit où les assiegés s'y attendoient le moins. La ville serrée de près, & sans espérance de secours, se rendit bien-tôt à composition.

Premier
Manifeste du
roi de Suede,
adressé aux
Etats de Po-
logne.

La prise de Weissenstein porta le Roi de Suede à relever son parti en Livonie, où il étoit fort abattu; & deslors il se flatta de tous les succès que son ambition lui fit concevoir. Dès le 17 de Mars de cette même année, il avoit adressé aux Etats de Pologne un Manifeste, où il leur représentoit: Qu'après avoir différé, autant qu'il lui étoit possible, la nécessité des affaires, & l'amour de la Suede sa patrie, l'avoient enfin obligé d'accepter une couronne, que tous les Ordres du Royaume lui présentoient: Que Sigismond n'acceptant aucune des propositions qu'on lui avoit fait faire tant de fois, n'ayant aucun égard au testament de son ayeul, violant même les sermens qu'il avoit faits dans l'assemblée des Etats, & formant toujours de nouvelles entreprises, il avoit enfin obligé par sa conduite tous les Ordres de Suede à le déclarer déchû du thrône: Que la retraite de ce Prince avoit causé une horrible confusion, & un renversement presqu'entier des Loix fondamentales de l'Etat: Que personne n'ignoroit que ces maux étoient l'effet des conseils pernicieux des flatteurs qui obsedoient ce Prince, & qui venoient d'exposer la Pologne au plus pressant danger: Que pour lui il n'avoit rien de plus sacré, ni de plus cher, que d'entretenir la paix, par la crainte de répandre encore le sang des Chrêtiens: Qu'il la leur offroit dont cette heureuse paix: Que s'ils la refusoient, il protestoit devant Dieu que tous les malheurs de la guerre ne lui devoient point être imputés, & qu'il le supplioit de les faire retomber, non sur sa tête, puisqu'il détestoit sincerement cette guerre; mais sur ceux qui la vouloient, & qui la fomentoient.

Second Ma-
nifeste du roi
de Suede.

Ce Prince n'ayant reçu aucune réponse à son Manifeste, en adressa un second aux mêmes Etats le 5 de Mai. Il commençoit par se plaindre de ce que le Clergé, ennemi de sa personne,

&

& de sa Religion, avoit malicieusement supprimé son premier Manifeste, pour en ôter la connoissance à la Noblesse, sur laquelle il auroit pû faire quelque impression. Il protestoit de nouveau, qu'il souhaittoit sincèrement la paix, & qu'il étoit le premier à l'offrir. Ce second Manifeste étoit accompagné d'une copie du premier, & d'une lettre à Sigismond, dans laquelle il lui représentoit : Qu'il n'avoit pû se défendre d'accepter les marques de la Royauté, qui lui avoient été solennellement déferées le 15 de Mars : Qu'il ne croyoit pas qu'une pareille acceptation fût contraire aux droits du sang, & à ceux de l'amitié : Qu'il avoit toujours désiré que Sigismond voulût jouir en paix du Royaume de ses peres, & le gouverner conformément aux Traités faits avec les Etats de Suede, auxquels il avoit lui-même souscrit, & qu'il avoit fait sceller de son grand sceau. Il reprochoit ensuite à ce Prince que le peu de fidélité qu'il avoit eue à observer ces Traités, l'avoit précipité dans cet abîme de disgraces, où tombent tous les Princes qui aiment mieux suivre aveuglement les sinistres impressions de leurs flatteurs, que s'en tenir religieusement aux conventions : Qu'il ne l'éprouvoit que trop depuis qu'il étoit sur le thrône de Pologne, puisque sa complaisance excessive pour le Clergé l'avoit réduit à de si fâcheuses extrémités. Il finissoit en l'exhortant à prendre de meilleurs conseils, à penser serieusement à la paix, & à prévenir les occasions de répandre le sang de ses sujets.

Les lettres de Charle étoient accompagnées de celles des Etats de Suede aux Etats de Pologne & de Lithuanie. Elles contenoient en substance : Que les flatteurs qui environnoient Sigismond, étoient seuls la cause de tous les troubles : Que ce Prince n'ayant pas voulu observer les Traités faits à Lincopen, & consacrés par un serment solennel ; s'étant assés imprudemment retiré de Suede ; ayant armé contre ce Royaume, la Pologne, la Lithuanie & la Livonie ; les Etats de Suede s'étoient vus forcés à mettre la couronne sur la tête de Charle IX : Que néanmoins ils désiroient la paix, & qu'ils souhaittoient qu'on envoyât de côté & d'autre des Députés pour en régler les conditions : Que si les Polonois la refusoient, ils conjuroient le Seigneur de faire tomber toutes les horreurs de la guerre sur ceux qui en seroient les auteurs.

HENRI
IV.

1607.

Le roi de
Suede publie
son Manifeste
par toute
l'Europe.

Troubles en
Hongrie.

Comme ni le Roi ni les Etats de Pologne ne jugerent point à propos de répondre à ces lettres, le Roi de Suede publia le 26 d'Août un Manifeste. Il se plaignoit qu'on eût intercepté les lettres qu'il écrivoit à Sigismond, & aux Etats de Pologne & de Lithuanie, pour les inviter à la paix. Il ajoûtoit qu'il étoit bien aisé que toute l'Europe sçût qu'il la demandoit encore; & que pour l'obtenir, il étoit prêt à renouveler les Traités faits entre les deux Couronnes: Que si les ennemis vouloient envoyer dans une ville Impériale leurs Plénipotentiaires, il y enverroît les siens, pour arrêter enfin par une sincère pacification, le sang qui couloit depuis si long-tems.

L'empereur Rodolfe méditoit depuis quelques années une Ambassade à la Porte; mais soit lenteur naturelle, soit basse jalousie contre l'archiduc Matthias son frere, & son plus proche héritier, il differoit toujours à faire partir ses Ambassadeurs. Ces retardemens entretenoient les hostilités dans la Basse-Hongrie. Les Heïduques, à qui la domination Allemande étoit odieuse, ne cessoient de piller & de ravager. Ils étoient sous main secondés par les Turcs, qui étoient bien aises de partager les soins & les forces de l'Empereur. D'un autre côté, Sigefroi Colonicz avoit enlevé le 11 de Fevrier aux Turcs la ville de Newfel, par des intelligences ménagées à force d'argent. Ce n'étoit que brigandages entre les Chrétiens & les Turcs. Ces derniers qui ne cherchoient qu'une occasion de rupture, en porterent leurs plaintes à Matthias. Le bacha de Bude accusoit les garnisons de Lewa & de Setzchin, d'avoir violé l'article de la Trêve qui défendoit les incursions; qu'elles avoient attaqué des Marchands de la ville de Pest; qu'elles en avoient tué plusieurs; qu'elles leur avoient enlevé leur argent, deux cens chevaux, & beaucoup de bétail: il ajoûtoit qu'auprès de la ville de Canisa, & à moitié chemin de Harwan & de Bude, les Allemands avoient dépouillé & massacré plusieurs Turcs.

Par de pareilles récriminations le bacha de Bude vouloit excuser les brigandages que les Turcs faisoient. En effet les Tartares qui étoient à la solde des Turcs, portoient par tout le fer & le feu; les Janissaires mêmes, indignés que le bacha de Bude fit paroître tant de disposition à la paix, & qu'il laissât se promener en liberté les ôtages des Chrétiens, exciterent contre lui une sédition, où il courut un grand danger de la vie; mais

étant venu à bout de l'appaiser, il fit arrêter les plus féditieux, & les fit noyer pendant la nuit dans le Danube. Cependant les Tartares enleverent tous les chevaux qu'ils trouverent dans les prairies de la ville de Vacia, & tuerent ceux des habitans qui étoient venus au secours. En même tems les Turcs donnerent des terres en propriété dans le territoire de Gran¹, à une troupe de deux cens cinquante Rasciens, qui après avoir porté les armes sous George Basta, venoient de se mettre sous la protection du grand Seigneur.

En examinant les raisons qui portoient l'Empereur Rodolfe à remettre d'année en année l'Ambassade qu'il destinoit à la Porte, je trouve que la plus forte étoit l'arrivée d'un ambassadeur du Roi de Perse à la Cour de Madrid. Il étoit chargé de lettres pour Philippe, dans lesquelles le Roi de Perse affectoit de donner de magnifiques idées de sa puissance, depuis qu'il avoit repris sur les Turcs la fameuse ville de Tauris, & qu'il avoit repris Aden, cette ville de commerce dans le golfe Arabique; dont Soliman s'étoit autrefois rendu maître par une noire perfidie. Il lui faisoit confiance que son unique ambition étoit de reprendre au Turc tout ce qu'il avoit usurpé sur la Perse; d'exterminer le nom Ottoman dans tous ses Etats; de ne point quitter les armes, qu'il n'eût relevé dans Babylone, & dans le grand Caire, le thrône d'Ismaël & d'Inchel ses glorieux ancêtres; & qu'il n'eût repris Damas & toute l'Égypte. Il lui disoit ensuite fort obligeamment, que pour la réussite de ses grands desseins, il seroit bien aise de faire une étroite alliance avec lui, & avec l'auguste Maison d'Autriche: Que la diversité de Religion ne devoit point empêcher Sa Majesté de réunir leurs conseils & leurs forces contre leur ennemi commun: Qu'il venoit d'ordonner aux Gouverneurs des villes qu'il avoit sur les côtes de la mer Orientale, d'accorder les privilèges des naturels à tous les Chrétiens qui se trouveroient à Ormus, à Goa, & dans les autres villes maritimes de son Empire.

Le Roi de Perse accompagnoit de présens considérables, des lettres si obligeantes. Il envoyoit au roi d'Espagne les statues d'Ismaël, d'Inchel, & la sienne; elles étoient ornées de pierreries & de perles; un bureau à la Perfane enrichi de diamans; quatre chiens qui étoient sortis du ventre de leur mere

HENRI
IV.
1607.

Ambassade
du roi de Perse,
au roi
d'Espagne.

¹ ou Strigonic,

HENRI
IV.
1607.

tout mouchetés de rouge, de jaune & de bleu; deux pieces de tapisserie brochées d'or, & chamarées de pierreries & de perles, qui représentoient l'histoire de Tamerlan; quatre cors de chasse d'un éclat extraordinaire, & d'une matiere inconnüe en Europe; douze aigrettes formés de plumes de différens oiseaux, & nuancées de différentes couleurs; six vases d'un cristal très-dur, & des sofa de point, sur lesquels étoient représentées les batailles livrées entre Uffun-Cassan & Chaz-Murath.

L'ambassadeur de Perse venoit de se rendre à Vienne pour remettre à l'Empereur la lettre que lui écrivoit son Maître, afin de l'engager à ne point faire la paix avec la Cour Ottomane. Rodolfe déjà prévenu par une copie de la lettre du Sophi au roi Catholique que ce Prince lui avoit envoyée, étoit assés porté à se rendre à de si pressantes sollicitations. Ces motifs joints à ses irrésolutions, que rien ne pouvoit fixer, firent qu'il différa trop long-tems d'envoyer ses Ambassadeurs à la Porte, & qu'il s'attira par ces délais les plus grands malheurs.

Suite des
affaires de
Hongrie.

Les États de Hongrie avoient été convoqués à Presbourg: dès le commencement de Septembre la Noblesse de la Province s'étoit renduë dans cette ville, où ayant appris avec indignation que l'archiduc Matthias ne se trouveroit pas à l'assemblée, elle voulut plusieurs fois se séparer. L'archevêque de Colotz eut beaucoup de peine à la retenir. Elle y étoit encore lorsqu'il arriva la malheureuse affaire de Troppaw ville de Silesie, province voisine de la Hongrie. Les soldats du colonel Giffberg, mis en quartier d'hiver dans les fauxbourgs de cette ville par les ordres de l'Empereur, s'abandonnerent à de si grands excès contre le peuple, que les habitans désespérés prirent les armes, & leverent d'autres troupes, pour faire tête à ces furieux; mais ces malheureux bourgeois furent obligés de céder à la force, & de se rendre à certaines conditions. Le regiment entra dans la ville: il y avoit déjà passé quelques mois sans recevoir de paye; soit colere, soit licence, le soldat mit le feu à cette malheureuse ville qui fut presque toute consumée par les flammes, sans que le château en reçût aucun dommage.

Assemblée
de la Noblesse
à Vienne.

Dans le même tems la Noblesse d'Autriche s'assembla à Vienne. Le Commissaire de l'Empereur proposa plusieurs

moyens de défendre la Province. Il étoit sur-tout d'avis qu'on fortifiât Javarin, le boulevard de Vienne & de toute l'Autriche: Qu'on imaginât quelque expédient, capable d'arrêter cette funeste facilité d'augmenter les especes, qui commençoit à s'établir dans ces Provinces, comme elle ne l'est que trop en France: Qu'on ne conservât dans le commerce que les especes de Hongrie & de Pologne, & que toutes les autres fussent supprimées.

HENRI
IV.
1607.

Comme Matthias ne se rendoit point à l'assemblée de Presbourg, la Noblesse lassée de l'attendre inutilement, se sépara; elle protesta auparavant en présence des Chanoines de l'Eglise Cathédrale, que la nécessité seule de ses affaires, & non pas un esprit de sédition, la forçoit de se retirer: Qu'elle étoit prête à revenir dès que le jour de l'assemblée auroit été fixé, & que dès à présent elle se soumettoit à tous les reglemens que feroit l'assemblée, qui ne seroient point contraires à ceux qui avoient été faits le 23 de Juin de l'année précédente.

Les Heïduques prennent les armes.

Malgré la séparation de la Diète de Presbourg, les Heïduques ne furent pas plus tranquilles. Le grand Seigneur alarmé de la guerre dont il étoit menacé par le roi de Perse, eut beau ordonner aux bachas de Bude & d'Agria, de ne faire aucune hostilité sur les terres de l'Empire; des lettres interceptées ne laisserent aucun lieu de douter que ces Bachas n'eussent secrettement excité les Heïduques à reprendre les armes. Ayant sçu que les Etats de la haute Hongrie avoient délibéré le 15 d'Octobre sur les moyens de réunir la ville & le territoire de Tokai à leur domaine, de transporter dans les places hors d'insulte l'artillerie répandue dans différens postes faibles & défavantageux, & de réprimer les brigandages des Heïduques; ils conjurerent de leur côté la perte des Allemands & des Wallons qui se trouvoient dans la Hongrie.

Ils redemanderent donc à Homonnay la couronne & les marques de la royauté qu'ils avoient autrefois déferées à Bostkai, pour en honorer ou Homonnay lui-même, ou quelqu'autre qui seroit dans la généreuse disposition de conserver des privilèges & des franchises que les Autrichiens attaquoient tous les jours, & qu'ils vouloient enfin détruire. Homonnay se défendit d'accepter le commandement; & encore tout plein des sages avis que lui avoit donnés Bostkai en mourant, il demeura inviolablement

HENRI
IV.
1607.

attaché au service de l'Empereur. Les Heïduques ne laif-
ferent pas de s'avancer en ordre de bataille vers le château
de Saint-André. Les portes leur eût été fermées; ils se
rabatirent sur Budnock, prirent la place d'emblée; & fans met-
tre de bornes à leur fureur, en passerent tous les habitans au
fil de l'épée, n'épargnant pas même ceux qui favorisoient leur
parti. Comme ils faisoient de-là des courses jusqu'à Tokai,
Homonnay les attaqua à son avantage, & fit main-basse sur
une troupe considérable de ces brigands, qui s'étoient impru-
demment engagés dans des gorges & dans des défilés; il leur
enleva deux étendarts Turcs, & reserva quelques prisonniers
pour les faire empaler.

Les Chefs des Heïduques, honteux de ces brigandages, &
craignants qu'on ne les accusât de les autoriser, firent punir du
dernier supplice deux Capitaines qui s'étoient échappés des
mains de Homonnay: l'un fut pendu; l'autre obligé de passer
entre deux files de soldats, fut haché à coups de sabre, puni-
tion militaire usitée chés ces peuples. Cependant ils remirent
sur pié une armée de dix mille hommes peu de tems après,
à la sollicitation des bachas de Bude & d'Agria, qui leur
payoient une grosse solde; & ils investirent la ville de Filleck
le 27 de Novembre, & la battirent avec plusieurs piéces de
canon, que les Turcs leur avoient fait venir d'Agria. Ayant
appris que les Protestans avoient été maltraités à Presbourg,
& que leurs Ministres en avoient été chassés, ils se croyoient
tout permis, pour venger leur Religion outragée. Ils s'enga-
gerent aux Turcs de leur livrer toutes les places qu'ils pren-
droient, & jurèrent de s'exposer à tout, pour se venger de leurs
ennemis, & pour recouvrer une entière liberté. Tous leurs
efforts furent inutiles; la brave résistance de Thomas Bosmac;
qui défendoit la ville de Filleck, avec une bonne garnison, &
la saison fâcheuse, les obligèrent de lever le siège avec beaucoup
de précipitation,

Troubles
d'Allemagne.

Il y eut aussi des troubles en Allemagne. Les habitans de
Virtzbourg en Franconie, à la persuasion de leur Archevêque,
prirent pour un sujet très-leger, les armes contre les habitans
de Vertheim. Leur petite armée composée de cavalerie &
d'infanterie, traînant avec elle quelques piéces de campagne,
sortit de la ville au commencement de Juillet, enseignes

déployées ; se présenta le jour suivant devant la petite ville de Dordinghen, & la somma par un Tambour, de se rendre. Pendant qu'on parloient, Theodoric comte de Lovenstein, seigneur de Vertheim, arriva à la tête de ses troupes, entra dans Dordinghen, & se prépara, autant que le tems & le tumulte le lui permirent, à une vigoureuse défense. Dans ce dessein il mit de bons corps-de-garde aux deux portes de la ville, auprès de l'Eglise, dans le cimetièrè, & dans les quartiers les plus exposés. Les habitans de Vitzbourg, après avoir battu la place pendant trois heures, donnerent l'assaut à une des portes : repoussés à cette porte, ils attaquèrènt l'autre, la forcerènt, & pour inspirer l'effroi, mirent le feu aux premières maisons. Ils se partagerènt ensuite en deux corps ; l'un, pour attaquer l'Eglise, où Theodoric s'étoit retiré ; & l'autre, pour mettre la ville au pillage.

Wolfgang Ernest, aussi comte de Lovenstein, entra sur ces entre-faites par la porte que ceux de Vitzbourg venoient de forcer, & ayant fait pousser de grands cris à ses soldats, Theodoric qui les entendit, sortit à l'instant de l'Eglise, & s'avança à la tête de sa troupe, pour joindre Ernest. Les habitans de Vitzbourg attaqués par devant & par derriere, furent obligés de s'enfuir avec leurs canons, & une partie du butin qu'ils avoient fait. Comme ils prenoient la route de Hombourg, les habitans de Vertheim tomberent sur eux, les mirent en déroute, reprirent tout le butin, & tous les chevaux. Ne voulant pas les rendre à Theodoric, à qui ils appartenoient ; ce Seigneur accompagné d'Ernest entra dans un monastere voisin, & en enleva autant qu'on lui en retenoit. Les habitans de Vitzbourg s'avancerent cinq jours après devant Vertheim avec plus de troupes que la première fois. Quoique Theodoric & Ernest ne fussent avertis qu'un peu trop tard de cette seconde irruption, ils ne laisserent pas de marcher à l'ennemi en bon ordre. Les deux partis resterent en présence tout le jour sans s'ébranler ni de part ni d'autre. Ceux de Vitzbourg, après avoir pillé le village de Remling rentrerent dans leur ville. Un horrible tremblement de terre arrivé six jours après à six heures du matin au village de Ebertzklingen auprès de Vitzbourg, empêcha ces superstitieux bourgeois de reprendre les armes. La terre s'étoit entr'ouverte si prodigieusement, que quelques personnes ayant eu la curiosité de mesurer l'abîme, le trouverent de soixante toises de profondeur.

HENRI
IV.
1607.

Affaire de
Donavert.

L'affaire de Donavert eut des suites plus importantes & plus fâcheuses. Cette ville dont nous avons parlé sur l'année 1546, est située dans la Vindelicie sur le Danube : les ducs de Bavière ont toujours prétendu qu'elle étoit de leur domaine. Louis le Barbu, un de ces Princes, avoit eu de grands démêlés à ce sujet avec les habitans ; mais ayans imploré contre ce Prince le secours de l'Empereur Sigismond, ils s'étoient mis en liberté à l'exemple de plusieurs autres villes, sous la protection de l'Empire l'an 1420. Les Imperiaux la prirent pendant la guerre d'Allemagne, & le Traité de Passau lui rendit son ancienne liberté. L'usage immodéré qu'elle en voulut faire, la lui fit perdre cette année, à l'occasion d'un grand démêlé entre l'abbé de sainte Croix fameux monastère fondé par les comtes de Dillinghen, & le Corps de ville, qui suivoit la religion Protestante.

Tous les ans le jour de saint Marc, cet Abbé sort du monastère en procession, avec la banier & une nombreuse suite de Religieux, traverse toute la ville, se rend par la porte du Danube à un village voisin nommé Achsfesheim, pour y chanter une Messe solennelle ; revient ensuite au couvent par le même chemin, & avec la même pompe. Le Magistrat s'étant avisé cette année de représenter à l'Abbé qu'il devoit se contenter de faire sa procession dans l'intérieur de son monastère, & qu'il ne falloit point s'exposer à être insulté par un peuple prévenu contre de pareilles cérémonies ; l'Abbé répondit qu'il ne supprimeroit point une louable & ancienne coûtume, & qu'il ne renonceroit jamais aux privilèges de sa maison. L'affaire ayant été portée à la chambre Impériale, il y obtint un decret qui le maintenoit dans tous ses droits. Le 25 d'Avril, l'Abbé suivi de tous ses Religieux, sortit de son monastère en procession, précédé de la Croix, banier déployée, & accompagné de toute sa musique : il se rendit par la porte du Danube à l'endroit ordinaire, chanta sa Messe, & revint à la ville dans le même ordre. La populace excitée, à ce que l'on crût, par ses Pasteurs ou Ministres, attendoit en armes la procession à son retour. La banier fut mise en pièces, la musique déconcertée, les chantres maltraités ; quelques-uns furent ou tués ou blessés à mort ; enfin toute la procession mise en désordre, & dissipée, l'Abbé & les Moines ne se sauverent qu'à peine dans leur Monastère.

De justes plaintes de cet outrage ayant été portées à la Chambre Impériale, l'empereur Rodolfe donna une commission à Maximilien duc de Baviere, pour en informer. Mais les Commissaires, que ce Prince envoya à Donavert, furent insultés par une populace, qui n'étoit pas encore revenue de sa premiere fureur. Sur les nouvelles plaintes du duc de Baviere, jointes à celles de l'abbé de Sainte-Croix, l'Empereur rendit le 7 d'Août un decret contre les habitans, & en commit l'exécution au duc de Baviere. Le Magistrat de Donavert, allarmé du decret Impérial, se repentit un peu trop tard de sa lâche collusion avec le peuple; mais comme il ne pouvoit faire que ce qui étoit arrivé ne le fût pas, il alla aussi-tôt trouver l'Abbé, & lui présenta des Lettres munies du Sceau de la ville, par lesquelles il s'engageoit à laisser au Monastere la liberté de faire, non-seulement des processions publiques, mais aussi toutes les autres cérémonies, qui sont en usage dans la Religion Catholique-Romaine, lui protestant qu'il étoit prêt à réparer tout le dommage qui avoit été fait: Que de ce jour au 8 de Septembre, il informeroit contre les auteurs de la violence: Qu'il remettrait dans l'instant entre les mains des commissaires, Sebastien Schenck, & Erasme Goggel, convaincus d'avoir eu le plus de part à l'outrage; & qu'il livreroit même leurs complices, à mesure qu'on en découvrirait, par les informations qu'on alloit continuer de bonne-foi.

Tout autre que le duc de Baviere se seroit rendu à ces soumissions, bien capables d'arrêter l'exécution du Decret de la Chambre Impériale; mais ce Prince, qui voyoit une occasion si favorable de recouvrer une ville, que ses ancêtres avoient laissé démembrer de leurs Etats, ne fit aucune attention aux prieres du Magistrat. Comme il avoit des troupes toutes prêtes pour un coup d'éclat, il envoya le 3 de Novembre un hérault avec ses Commissaires; & il fit sommer au nom de l'Empereur les Bourgeois de Donavert, de lui ouvrir les portes. Le Magistrat pour s'en dispenser, lui ayant allégué les propositions qu'il avoit faites à l'abbé de Sainte-Croix, le Duc lui dit, qu'il pouvoit traiter avec l'Empereur; & il fit sans délai avancer son armée. Elle étoit composée de six mille hommes d'infanterie & de sept cens chevaux, sous les ordres de Berns-Husen,

HENRI
IV.
1607.

Ce Général investit la place le 11 de Decembre, & somma une seconde fois le Magistrat de lui apporter les clefs. Irrité de ce qu'on ne lui obéissoit pas assés promptement, il s'en alla à Rain, pour en faire partir un gros train d'artillerie, afin de forcer la ville à se rendre.

A cette nouvelle, la consternation s'empara de tous les Bourgeois. Quelques-uns vinrent trouver le général Bavaois à Rain, & lui offrirent de se rendre au duc de Baviere à ces conditions : Que les Protestans auroient le libre exercice de leur Religion : Que la ville ne seroit point mise au pillage : Que l'innocent seroit distingué du coupable : Que les deux Lieutenans du Guet, qui dans la sédition n'avoient songé qu'à appaiser la populace, ne seroient point punis : Et qu'enfin, le decret de l'Empereur ne s'exécutoit point dans la ville.

Berns-Husen souscrivit à ces conditions, donna un contre-ordre à l'artillerie qui étoit déjà en chemin, & envoya dans la ville des Maréchaux des logis, pour marquer des logemens à ses troupes. Le jour étoit trop avancé, pour qu'on pût régler quelque chose dans une ville, qui n'étoit pas encore bien remise d'une si violente agitation. La nuit ayant un peu calmé les esprits, les portes s'ouvrirent à la pointe du jour. Le général Bavaois plaça partout de bons corps-de-garde ; se fit de routes les armes des Bourgeois ; fit arrêter les plus coupables de la sédition ; ôta aux Protestans la grande Eglise, dont ils avoient fait le lieu de leurs assemblées, & la donna aux Jesuites. Le duc de Baviere montrant assés qu'il s'autorisoit bien moins de la commission Impériale, que de la faveur de la Fortune, ordonna au Magistrat & à la Justice, de ne rien régler qu'en son nom, & défendit tous poids, & toutes mesures différentes de celles qui étoient en usage en Baviere. Pour conserver à perpétuité la memoire du recouvrement d'une place si importante, dont sa Maison avoit été privée pendant deux cens ans, il ordonna qu'il se feroit tous les ans une procession générale le jour de saint Thomas. Tout étant ainsi réglé, les Bavaois furent mis en garnison, les uns à Rain, les autres à Wendinghen, deux villes qui sont dans le voisinage de Donavert.

Dans ce même tems les Princes & les villes du cercle de Suabe s'assemblerent à Ulm. Le duc de Wirtemberg & le

comte d'Oëtinghen, les députés d'Esslingen, de Nordlinghen, de Hall, de Lindau, de Hailbron, de Memminghen, de Haufbrun, & d'Eisenach, toutes villes Impériales, s'y étoient rendus pour délibérer sur la mauvaise fortune de ceux de Donavert. L'Empereur à la nouvelle qu'il en eut, fit prier instamment les membres de l'assemblée de ne faire aucune démarche contraire à son mandement Impérial, & qui pût autoriser ou entretenir cette ville dans sa rebellion. Ces Seigneurs répondirent que leur dessein n'étoit pas de contredire les volontés de sa Majesté Impériale; qu'ils la conjuroient seulement de préserver une ville malheureuse des violences de la guerre; de ne pas envelopper dans le même châtement l'innocent & le coupable; & de ne pas démembrer cette ville du cercle de Suabe. La nouvelle de la reddition de la place, qui arriva pendant les négociations, les rompit pour lors. La discussion de cette importante affaire fut renvoyée à la Diète prochaine de Ratisbonne, pour en examiner le pour & le contre. Elle fut en effet mise plusieurs fois sur le tapis, mais toujours éludée; elle tomba enfin absolument.

Jacque I roi d'Angleterre, allarmé justement de tant de conjurations tramées contre sa couronne & contre sa vie, crût qu'il étoit à propos pour sa propre sûreté & pour le bien public, d'ajouter à la formule de foi dressée autrefois pour Elisabeth, un nouveau serment dégagé de tout ce qui auroit quelque rapport à la Religion. Parmi le nombre prodigieux d'écrits, qui dans le cours de plusieurs années furent composés pour ou contre le serment, j'ai crû ne pouvoir mieux en rapporter l'histoire en abrégé, qu'en copiant François Suarez celui qui l'a le plus solidement combattu.

Tous les Anglois étoient obligés de jurer que véritablement, sincérement, & avec une pleine & parfaite connoissance, ils reconnoissoient, avoüoient, déclaroient, & protestoient devant Dieu & devant les hommes, que le roi Jacque étoit souverain & suprême Seigneur dans les trois Royaumes, & dans tous les pays soumis à sa puissance: Que le Pape ni par lui-même, ni par son Siège, en vertu d'aucune puissance, soit divine, soit ecclésiastique, n'avoit aucun droit de déposer le Roi, de disposer des Royaumes & des domaines de sa Majesté, d'autoriser les Princes étrangers à s'emparer de ses Provinces,

HENRI
IV.

1607.
Assemblée
d'Ulm.

Affaire
d'Angleterre.
Formule du
serment pré-
crit par le Roi.

HENRI
IV.
1607.

ou à lui faire aucun tort , quel qu'il fût ; de dégager ses sujets de l'obéissance entière qu'ils lui devoient , ou de leur permettre de prendre les armes contre lui , d'exciter des séditions , ou de troubler l'Etat en aucune maniere. Ils étoient de plus obligés de jurer , que nonobstant toute déclaration , toute sentence d'excommunication & de privation de biens , portée ou à porter par le Pape , par ses successeurs , & par tout autre Juge autorisé par les Papes , ou par le siège de Rome , contre le Roi ou ses héritiers ; nonobstant tout Bref qui prétendroit relever les Anglois de ce serment , & les absoudre de la fidélité qu'ils devoient au Roi & à ses héritiers successeurs au trône , ils conserveroient une fidélité inviolable , & une obéissance absoluë pour le Roi & pour ses successeurs : Qu'ils le défendroient , lui & ses successeurs , de toutes leurs forces contre les conspirations qui pourroient se tramer à la faveur de quelque sentence ou de quelque déclaration des Papes : Qu'ils mettroient tout en œuvre pour les découvrir , & qu'ils les dénonceroient de quelque maniere qu'ils les découvriissent. Les Anglois étoient encore obligés de jurer qu'ils abhorroient sincèrement , détestoient & abjuroient cette doctrine impie & hérétique , qui enseigne que les sujets & les étrangers peuvent en conscience chasser & même tuer les Princes que le Pape excommunie , & qu'il déclare indignes de la Couronne : Qu'ils croyoient , & que par un témoignage irréfragable de la conscience , ils étoient convaincus , que ni le Pape , ni aucune autre puissance n'avoit le pouvoir d'absoudre les sujets de sa majesté Britannique du moindre article de ce serment : Qu'ainsi ils se lioient de plein gré par ce serment : Qu'ils renonçoient à toute exemption & à toutes dispenses qui lui seroient contraires ou préjudiciables : Qu'ils le prenoient à la lettre , selon toute la force & l'étendue des termes , sans se permettre la moindre équivoque , la moindre interpretation , ni la plus légère restriction ou reserve : Qu'ils faisoient ce serment de leur propre mouvement & de tout leur cœur , sur leur foi de vrais chrétiens. Le serment finissoit par cette imprécation : *Ainsi Dieu me soit en aide.*

La nouvelle de ce serment irrita furieusement la cour de Rome. Quoique le roi d'Angleterre assurât qu'il n'avoit en

vûë que d'affermir l'obéissance que doivent les sujets à leur Prince, le saint Siège crut, ou voulut croire, qu'il donnoit atteinte à son autorité, qu'il resserroit dans des bornes fort étroites. Aussi le Pape n'avoit-il pas manqué dès l'année précédente d'envoyer un Bref, en date du 22 de Septembre, aux Catholiques d'Angleterre. Il les consoloit en termes tendres & affectueux de la persécution qu'ils avoient à souffrir; & après les avoir exhortés à la persévérance, il les conjuroit de ne point entrer pour quelque raison que ce fût, dans les temples des hérétiques; de ne point assister à leurs prédications, & de ne prendre part à aucune de leurs cérémonies. Ensuite il leur défendoit de prêter le nouveau serment dont la formule étoit imprimée & débitée par toute l'Angleterre; parce qu'elle contenoit plusieurs articles directement opposés à la foi, & préjudiciables à leur salut.

Le Pape ayant scû quelque-tems après que la plupart des Catholiques succomboient à la persécution, & prêtoient le serment; qu'ils croyoient même pouvoir en conscience le prêter, parce qu'il ne concernoit que l'obéissance dûë au Prince, & qu'ils se persuadoient qu'on ne devoit considérer que l'intention de ceux qui le prêtoient, & non les malignes ou fausses interpretations qu'on pouvoit lui donner; il leur avoit envoyé au commencement de cette année un second Bref en confirmation du premier. Il y paroissoit surpris que plusieurs Catholiques eussent regardé le premier comme le fruit de l'importunité & de la suggestion de ses conseillers; il les conjuroit de le regarder comme la fidelle expression de ses véritables sentimens; & afin qu'ils ne se permissent pas le moindre doute à ce sujet, il réitéroit la priere qu'il leur avoit déjà faite de ne point prêter le serment, & finissoit par une exhortation très-vive & très-longue.

Ce second Bref du Pape aux Catholiques d'Angleterre, fut suivi d'une grande lettre en date du 28 de Septembre, que le cardinal Robert Bellarmin écrivoit à George Blackwell. Cet Archiprêtre dont nous avons parlé dans les livres précédens, avoit été arrêté à Londres le 25 de Juin. N'ayant pû se défendre de prêter le serment, il avoit adressé de sa prison de Westminster à tous les Catholiques, une lettre datée du 7 de Juillet, pour les engager à la prestation du serment. Sa lettre étoit

HENRI
IV.

1607.
Brefs du
Pape aux Catholiques
d'Angleterre.

Lettre de
Bellarmin à
Blackwell.

HE N R I
IV.
1607.

artificieuse : comme il étoit bien-aïse d'avoir toujours de quoi se justifier aux yeux du Pape, il paroïssoit n'exhorter les Catholiques qu'à rendre au Prince l'obéissance civile dans la seule vûë de se mettre à couvert de la persécution. Bellarmin le blâmoit en termes amers d'avoir souscrit lui-même à la formule du nouveau serment, & d'avoir par son exemple, induit les Catholiques dans l'erreur. Il prétendoit qu'on ne pouvoit prêter ce serment sans abjurer la Primauté du siège apostolique, & citoit cette sentence de Saint Gregoire : « Que personne n'ait » la présomption de manquer au respect qui est dû au siège » Apostolique ; car les membres ne peuvent conserver leur » santé, que quand on a soin d'écarter de la tête tout ce qui » peut la blesser. » Bellarmin ajoûtoit à cette sentence de saint Gregoire le Grand, plusieurs passages de saint Basile le Grand, de saint Gregoire de Nazianze, & du Pape saint Leon. Il l'exhortoit ensuite, lui & tous les Catholiques par les exemples de Jean évêque de Rochester, & de Thomas Morus, à s'exposer à tout, à la mort même, pour défendre une cause si juste.

Réponse de
Blackwell à
Bellarmin.

George Blakwell répondit de sa prison de Londres, le treizième de Novembre, qu'il étoit extrêmement affligé de se voir accusé de lâcheté, après avoir essuyé tant de travaux & de disgraces pour la défense de la foi. Il distinguoit le serment qui se fait pour affermir les sujets dans l'obéissance qu'ils doivent au Prince, de celui qui se feroit expressément contre la primauté du Pape. Il prétendoit que la puissance du Pape avoit ses bornes naturelles, & qu'elle ne devoit s'étendre sur le Temporel, que dans la dernière nécessité, & dans les plus pressans dangers : Que Bellarmin pensoit lui-même de cette maniere dans les cinq livres qu'il avoit composés sur la puissance du Pape : Que c'étoit de plus le sentiment du cardinal Allen, de Cajetan, de Sixte de Sienne, d'Alfonse Mendoza, de Pierre d'Arragon, & de Jean Pedrezzano, qui venoit d'écrire contre les Venitiens en faveur du Pape : Que c'étoit encore celui de François Suarez, de Bannez, de Diego de Covarruvias, du docteur Navarre, de Nicolas Sanders lui-même, cet homme dont Bellarmin lui conseilloit d'avoir toujours l'exemple devant les yeux. De toutes ces autorités Blackwell concluoit que lui, & tous ceux qui étoient les plus attachés à la Religion de leurs ancêtres, pouvoient prêter le serment dans les termes qu'il

étoit conçu, sans blesser leur conscience, & sans manquer au respect dû au saint Siège. D'un autre côté Blackwell fut interrogé par l'archevêque de Cantorberi, au sujet de ses véritables sentimens, par rapport au serment qu'il justifioit par différentes interprétations, qui ne paroissent pas témoigner assés de sincérité.

Les deux brefs du Pape, & la lettre de Bellarmin à l'Archevêque, engagerent le roi Jacque à publier un ouvrage anonyme, sous le titre de : *Triplici nodo triplex Cuneus, sive apologia pro Juramento Fidelitatis*. Cet écrit, qui n'étoit que l'apologie du nouveau serment, engagea Bellarmin à en composer un autre, qu'il fit imprimer sous le nom de *Mattheus Tortus*. Cet écrit ne fut que l'avant-coureur d'un ouvrage très-étendu, sous le titre d'Apologie, dans lequel ce Cardinal se déclara l'auteur du premier Écrit. Il y réfutoit le *Triples Cuneus* du roi d'Angleterre; & accabloit d'une foule de preuves contraires, le nouvel avertissement, que ce Prince venoit depuis peu de faire imprimer à la tête de son Apologie pour le serment. Mais ces choses regardent l'année suivante.

Je ne crois pas devoir passer sous silence la prodigieuse inondation arrivée cette année en Angleterre, sur la fin du mois de Janvier. Il n'y eut peut-être jamais de calamité semblable. Bristol, ville maritime, la plus considérable de l'Angleterre après Londres & York, par ses richesses & par son commerce, vit périr en un instant les marchandises apportées d'Irlande, pour la foire fixée au 25 de Janvier. Les magasins pleins de bled battu & en gerbes, furent entraînés; les chevaux & les bêtes de charge furent engloutis sous les eaux, & la plupart des maisons abbattues par la violence de la mer. De tous ceux qui étoient montés sur le faite de ces maisons, pas un ne se sauva. Beaucoup de personnes de la campagne qui retournoient chés eux, pour mettre à couvert leurs enfans & leurs effets, furent surpris en chemin par le débordement, qui s'étoit étendu à plus de dix milles dans les terres; de sorte que ces malheureux, hors d'état de sauver ce qu'ils avoient de plus précieux, n'eurent que le tems de se retirer sur les montagnes.

L'inondation fut encore plus violente dans la province de Sommerfet, où elle s'étendit à vingt milles en long, & à cinq en large. La petite ville de Huntspill, les bourgs de Grantham,

HENRI
IV.
1607.

Ecrits pour &
contre le nou-
veau serment.

Inondation en
Angleterre.

HENRI
IV.
1607.

de Kenhouse , de Briandowne , de Kingfon , & toutes les maisons de campagne , situées dans les lieux bas , furent submergées. Toute la campagne étoit couverte de payifans ou de voyageurs , qui assis sur les poutres des maisons abbatuës , tâchoient de gagner à force de bras les petites barques qu'on envoyoit à leur secours. Les meules de foin soutenues d'une petite charpente de bois , à la maniere du pays , flotoient toutes entieres à la merci des eaux. De grands monceaux de bled en gerbes étoient couverts de pigeons & de pourceaux , qui s'y nourrissoient du grain qu'ils y trouvoient sans peine. Les lapins chassés de leurs terriers , grimpoient sur le dos des moutons , & s'y tenoient jusques à ce que leurs conducteurs fussent engloutis. On à peine à croire tout ce que les relations contiennent au sujet de ce funeste événement , digne du pinceau de la Poësie.

La désolation fut aussi grande à Marshland , dans la province de Norfolch. Les habitans étoient déjà investis par les flots , lorsqu'ils s'éveillerent. Tout retentit d'abord de gémissemens pitoyables ; ensuite chacun pensa à sauver ses effets les plus précieux ; mais la mer grossissant à chaque instant , ils n'eurent que le tems de mettre leurs personnes en sûreté. Les enfans chargeoient sur leurs épaules ou leurs peres , ou leurs meres , les freres leurs soeurs , & les parens leurs plus proches. On voyoit des troupes de gens , qui se portoient ou se traînoient tour-à-tour , abandonner cette malheureuse ville , comme autrefois les Troyens abandonnerent leur patrie embrasée. Plusieurs se retirerent sur la montagne de Trunehill , éloignée de Marshland d'environ quinze cens pas. Tout le bétail de la campagne s'y étoit retiré. Ceux , qui par foiblesse , ou par paresse étoient restés chés eux , voyant le lendemain , du haut de leurs maisons , la ville abîmée sous les eaux , implorerent inutilement le secours du ciel. Le sort de ceux qui étoient sur la montagne étoit aussi digne de compassion. Elle avoit près d'un mille de circuit ; c'étoit un rocher escarpé de tous côtés , & bordé de brossailles impénétrables , enforte qu'il étoit très-difficile d'y porter des vivres. Cependant le bétail ne trouvoit plus d'herbes , & les hommes n'avoient plus de pain. Les villages éloignés de plus de douze milles , envoyerent à ces malheureux des barques chargées de pain & d'eau. Elles eurent assés de
peine

peine à aborder ; on fit quelques sentiers à travers les ronces & les épines ; & on sauva la vie à une infinité de malheureux , qui étoient sur le point de périr par le désespoir & par la faim.

HENRI
IV.

1607.
Malheureux
voyage de la
Virginie.

Ce fleau fut suivi d'un autre : j'entends le malheureux voyage de la Virginie , dans les Indes occidentales. Ceux qui purent échapper en apportèrent en Angleterre sur la fin de Février la triste nouvelle. Le chevalier Walter Raleigh , avoit fait sous les auspices de la reine Elifabeth , deux voyages assés heureux à la Guyana : nous les avons rapportés sous les années 1595 & 1596. Laurent Keymis n'avoit pas été moins heureux. Charle Leigh excité par les succès de ces deux armateurs , avoit entrepris , il y avoit cinq ans , un voyage dans cette riche province , pour y établir une colonie sur les bords du fleuve Wiapogo , dans un canton très-commode. Il fit cet armement aux frais d'Olivier son frere , & aborda avec plusieurs familles forties d'Angleterre. Quoique les maladies eussent en peu de tems fait périr Leigh , & la plus grande partie de la colonie , Olivier ne se découragea point ; il équipa son propre vaisseau , le monta d'hommes & de femmes , lui donna pour capitaine Cataline , & pour pilote Chambers ; & chargea du soin d'établir & de gouverner la Colonie , Saint - John , & son frere Alexandre.

Ce vaisseau ayant mis à la voile le 14 d'Avril 1605 , doubla le Cap blanc , & aborda à l'isle de Mayo. Un petit démêlé qui s'éleva entre les matelots & les passagers , & qu'on ne songea point à terminer , fut la cause de tous les malheurs. De l'isle de Mayo , ils firent voile vers l'isle de Sainte-Lucie. Les Indulaires les y reçurent aussi bien que leur pauvreté , & la petitesse du lieu le purent permettre , & par l'entremise d'un certain Antoine leur capitaine , qui sçavoit l'Espagnol , ils leur donnerent pour des outils de fer , des cabanes toutes montées. L'ancienne querelle se reveilla entre l'équipage & la colonie , & alla si loin , que le Capitaine du vaisseau laissant dans l'isle , Saint-John , & soixante-dix-sept personnes de la Colonie , avec une partie des provisions , se remit en mer , plein de ressentiment , le 19 d'Août , & reprit la route d'Angleterre.

L'infortunée Colonie ne fut pas plus heureuse avec les Indiens , qu'elle l'avoit été avec ceux de sa Nation. Un très-leger sujet les irrita contre elle , & les porta aux dernières

HENRI
IV.
1607.

extrémités. Saint-John plein de cupidité, fit monter seize de ses compagnons dans une chaloupe qu'il avoit prise de force à ceux de l'équipage, & alla chercher des mines d'or qu'il se figuroit dans les montagnes. Ni lui ni aucun de sa troupe ne reparurent. Ses autres compagnons réduits à une affreuse disette, sur tout depuis qu'ils avoient perdu l'unique filet dont ils se servoient pour prendre du poisson, conseillèrent à Alexandre frere de Saint-John, d'aller à Ancori, pour avoir des vivres & des hamacs. Dix-huit des plus résolus s'armèrent de fusils sans poudre ni plomb, plutôt pour tenir en respect les Indiens, que pour leur faire du mal. Ils tomberent dans une ambuscade, & furent accablés sous une grêle de flèches, sans avoir pû blesser un seul de ces Insulaires. Le seul Jean Nicol échappé de la défaite, vint annoncer à la Colonie sa disgrâce & son désespoir. C'est lui qui a composé la relation de ce voyage.

Comme elle se voyoit hors d'état de subsister dans sa nouvelle habitation, par la perte de la chaloupe & du filet, & exposée par son petit nombre à la fureur des Indiens, ils échangerent avec eux ce qui leur restoit de marchandises, contre un canot fait d'un grand arbre creusé. Ils n'étoient en tout que vingt : ils s'abandonnerent le 17 de Septembre aux vents & aux flots, sans aucune connoissance du ciel, sans pilote, & sans boussole. Leur seule nourriture étoit de petits oiseaux, qui pendant le broüillard tomboient dans le canot; & pour boire ils exprimoient l'eau de la pluie, des voiles & des antennes. Après quinze jours d'une route si fâcheuse, ils apperçurent enfin la terre : ils faisoient force de bras & de rames pour y arriver, lorsque la nuit qui survint, les porta contre un rocher. Le canot s'y brisa; un seul se noya, tous les autres se sauverent à la nage dans une isle voisine. Ils s'y nourrirent pendant quelque tems de la chair de Tortuës; lorsqu'ils s'y attendoient le moins, la Providence leur fit trouver un petit canot. Cette misérable troupe, épuisée de faim & de fatigues, n'étoit gueres en état de quitter une isle, quoique stérile & infectée de serpens d'une grandeur prodigieuse : cinq seulement monterent ce canot, & arriverent heureusement sur la terre ferme, qui n'étoit pas fort éloignée.

Les Espagnols maîtres du pays, les reçurent bien par compassion; & après leur avoir fait prendre une bonne nourriture,

ils leur prêterent des chevaux pour se rendre à la ville de To-coya, éloignée de quatre-journées de chemin, qu'ils n'auroient jamais pû faire à pied. Pendant que ceux-ci étoient en marche, les Espagnols vinrent recueillir dans l'isle déserte ceux qui y étoient restés. Il ne s'en trouva plus que huit à demi morts de misère, un desquels étoit ce Jean Nicol auteur de la relation: la faim avoit emporté les autres. On leur accorda à tous quinze jours pour se remettre, & on les transporta ensuite à Coro, lieu de la résidence du Gouverneur Espagnol, pour les faire interroger sur leur voyage, par un Flamand habitué en cette ville, & qui sçavoit un peu l'Anglois.

Le sage interprète les avertit de ne point dire aux Espagnols qu'ils venoient de la Guyana, persuadé qu'on leur en feroit un crime. Ils firent le récit de leurs malheurs d'une maniere si touchante, que les Espagnols en furent attendris. Quoique leur Religion les leur rendît odieux, ils ne jugerent pas devoir rien ajoûter à la misère de gens, qu'ils croyoient avoir été assés châtiés par la main de Dieu. Un Prêtre Espagnol, au récit de tant de malheurs, s'écria que si les Anglois étoient Catholiques, ils avoient assés souffert pour mériter la palme du Martyre, & pour être mis au nombre des Saints; mais qu'étant engagés dans une mauvaise religion, ils devoient être des diables sous la figure d'hommes, pour avoir échapé à tant de dangers, moins par le secours du ciel, que par celui de l'enfer. Leurs malheurs imprimerent l'humanité à leurs hôtes; un d'eux étant mort, les cinq autres furent envoyés avec escorte à Carthagéne. Enfin à la recommandation, & par l'entremise de François Lopez, ils furent renvoyés en liberté à la Havane, le dixième de Mai 1606. Sur la fin de cette année, Jean Nicol & quelques autres se mirent sur la flotille chargée d'or & d'argent, qui parloit pour l'Espagne; ils arriverent en Angleterre sur la fin de Février de l'année suivante. Les autres trop épuisés pour supporter la mer, étoient restés, trois à la Havane, & six dans la ville de Coro.

La Guyana, cette grande Province maritime de l'Amérique, que le Chevalier Raleigh nomma la Virginie, s'étend à environ onze degrés de latitude septentrionale, depuis le trente-cinquième degré jusqu'au quarante-cinquième, en y comprenant toutes les isles qui se trouvent dans l'espace de cent mille

HENRI
IV.
1607.

Colonnes é-
tablies dans la
Virginie.

HENRI
IV.
1607.

Deux Com-
pagnies éta-
blies pour les
Colonies.

pas. L'air y est très-tempéré, les rivières pleines de bon poisson, & le terroir gras & fertile. Le peu de succès qu'avoient eu plusieurs voyages faits en ce beau pays, n'empêcha pas le roi d'Angleterre de le croire très-avantageux pour des Colonies. Ainsi il donna volontiers les mains à la création de deux compagnies, qui furent établies pour la Virginie. Les Chefs de la première étoient les chevaliers Thomas Gates, George Summers, Edouard Marie Wingfeld, Richard Hackluit, & d'autres commerçans de Londres. Ceux de la seconde furent Thomas Hannam, Raleigh, Gilbert, Guillaume Parker, George Popham, & quelques commerçans de Bristol, d'Excester, & de Plimouth. Popham membre de la Chambre haute d'Angleterre, fut désigné chef des deux Compagnies; & on lui substitua Richard Hackluit, qui nous a donné un volume des navigations & des expéditions faites par les Anglois dans les pays étrangers. Voici quel fut le partage que le Roi fit entre ces deux Compagnies. La première devoit s'établir dans le pays qui s'étend depuis le trente-quatrième degré jusqu'au quarante & unième, & dans toutes les isles renfermées dans cet espace. La seconde devoit occuper le pays qui est entre le trente-huitième & le quarante-cinquième degré. Mais de peur qu'il ne s'élevât entre l'une & l'autre quelque démêlé au sujet des limites, il fut ordonné que ceux qui arriveroient les derniers, ne s'établissent qu'à cent mille pas des premiers.

Pour donner à ce nouveau peuple une forme de gouvernement & de justice, le Roi établit dans chacune de ces deux Colonies une Chambre souveraine composée de treize Juges, pour avoir toute l'autorité, & le maniement de toutes les affaires. Leur puissance ne devoit point être arbitraire, mais soumise aux réglemens. Une Chambre composée d'un pareil nombre de Juges fut établie en Angleterre, sous le nom de Tribunal de la Virginie. Il fut ordonné que les actes se feroient au nom du Roi, & que la monnoye seroit frappée à son coin. Le Roi exigea le cinquième de l'or & de l'argent, & le dixième de tout autre métal; il permit aux Colonies de faire battre monnoye de toutes sortes de métaux, & s'engagea à délivrer d'impôts & de taxes pendant sept années consécutives, les biens & les familles de ceux qui feroient le voyage. La moindre fraude d'un associé fut menacée de la confiscation de son vaisseau, & de tous

ses effets. Défense fut faite à tous autres d'aller s'établir dans la Virginie; permis cependant aux Anglois qui voudroient commercer dans cette Province, de le faire, à condition qu'ils payeroient deux & demi pour cent, & que les étrangers payeroient le double. Ce tribut devoit pendant vingt années être appliqué aux besoins des Colonies; & ce terme une fois expiré, revenir au Trésor Royal. Il fut réglé que ceux qui naîtroient dans les Colonies, seroient censés libres & naturels d'Angleterre, & qu'ils jouïroient de toutes les exemptions & de tous les privilèges des citoyens.

Il ne restoit plus qu'à envoyer devant quelques vaisseaux, pour découvrir les lieux les plus commodes & les plus avantageux pour les nouveaux établissemens. Les Espagnols surprirent un de ces vaisseaux l'hyver suivant, & traiterent fort mal l'équipage. Le printems ne fut pas plutôt venu, que le capitaine Newport, excellent homme de mer, partit au nom de celle des deux Compagnies, qui se faisoit appeller la Colonie Australe. Edouïard Marie Wingfeld, chef de cette colonie resta en Angleterre, pour faire transporter à loisir les effets, les femmes & les enfans des cent cinquante Anglois que Newport conduisoit. Le vaisseau arriva heureusement en Virginie; une partie de la colonie, après avoir repoussé quelques Indiens qui parurent, fit en toute sûreté sa descente sur les bords d'une riviere agréable & abondante en poissons. Les Anglois tracerent un Fort de figure triangulaire, & semerent beaucoup de bled d'Inde, que les habitans nomment Mays. Ils pénétrèrent ensuite jusques aux montagnes, d'où ils rapporterent beaucoup de cristal de roche, & quelques morceaux de mine assés commune. Le capitaine Newport laissa cent hommes à la garde du Fort, remit à la voile, & en vingt-trois jours arriva à Londres. Il rapporta qu'il avoit vû une infinité d'arbres inconnus en Europe, qui soutenoient des vignes, dont le sep étoit de la grosseur d'un homme.

On parloit beaucoup de paix entre l'Espagne & la Hollande. Les Provinces-Unies, pour obliger la cour de Madrid à en hâter la conclusion, firent prendre à leur flotte la route du détroit de Gibraltar, pour diviser les forces de l'ennemi, par le ravage qu'elle feroit sur toutes les côtes d'Espagne. L'Amiral se nommoit Jean de Heemskercke, qui avoit acquis de

HENRI
IV.
1607.

Voyage du capitaine Newport à la Virginie.

Combat naval entre les Espagnols & les Hollandois au détroit de Gibraltar.

HENRI
IV.
1607.

l'expérience & de la réputation par ses voyages aux Indes orientales, & à la nouvelle Zemble. Il mit à la voile le vingt-neuvième de Mars; & le dixième d'Avril il parut à la vûe de Lisbonne; d'où prenant le large, après avoir doublé le cap de Saint-Vincent, il entra dans la riviere de San-Lucar, & vint mouïller à la baye de Cadis. Contre son espérance, il n'y trouva point la flotte d'Espagne; il fit donc tourner les prouës & cingla vers l'Afrique. Sur la route il apprit que la flotte ennemie venoit d'entrer dans la baye de Cadis; l'avis du Conseil de guerre fut de l'aller attaquer sur le champ, sans lui donner le tems de se reconnoître. Elle étoit composée de vingt & une voiles. L'amiral Jean Alvarez d'Avila, ancien officier, avoit fait monter quatre cens soldats de l'isle de Cadis pour renfort, dans son vaisseau, qui étoit de huit cens tonneaux. Heemskercke, après avoir fait cloïter le pavillon Hollandois au mât de son Amiral, & avoir promis deux cens livres à celui qui arracheroit le pavillon Espagnol, marcha à l'ennemi, dans le dessein d'attaquer, avec le capitaine Lambert, l'amiral Espagnol, pendant qu'Alteras, vice-amiral, & le capitaine Bras, attaqueroient le vice-amiral Espagnol.

A l'approche des Hollandois, d'Avila se retira le plus avant qu'il pût dans la baye, & chargea son Vice-Amiral d'en défendre l'entrée avec son vaisseau, & trois frégates. Heemskercke ne changea point pour cela son ordre de bataille: laissant sur la gauche le vice-amiral Espagnol & les trois frégates, il fait force de voile, & avance sur l'Amiral; il fait en même-tems transporter l'ancre de la poupe à la prouë, & défend de la jeter avant que son vaisseau eût heurté celui de son ennemi. Il donna ordre de ne faire aucune décharge, qu'on ne fût à bout portant. D'Avila lâcha le premier sa bordée de canon, qui ne fit aucun mal; à la seconde, un arquebusier Hollandois fut coupé par le milieu du corps, & Heemskercke eut la cuisse gauche emportée. Ce brave homme n'eut que le tems de nommer à sa place Pierre Werhoef, officier plein de valeur; & après lui avoir recommandé de couvrir son corps, pour cacher sa mort aux soldats, il expira.

L'agitation du combat, le bruit de l'artillerie & de la mousqueterie, qui tiroit de part & d'autre avec furie, l'épaisse fumée qui enveloppoit au loin les deux Amiraux; tout contribua

à cacher la mort de Heemskercke. Le capitaine Lambert yint se ranger sur l'amiral Espagnol, comme on en étoit convenu, & le salua deux fois de tout son canon. Les boulets prenant le vaisseau dans toute sa longueur de la prouë à la poupe, mirent en pièces tous les mâts & tous les agrêts. Lambert ne se fut pas plutôt rangé sous l'amiral Hollandois, que les deux autres vaisseaux vinrent tomber sur l'amiral Espagnol, l'accrocherent avec les harpons, & après un furieux combat d'une demie heure, y mirent le feu. Tous ceux qui se trouverent sur les ponts, furent consumés par les flammes. Les trois frégates, qui étoient à l'entrée de la baye, furent ensuite enveloppées par la flotte Hollandoise; une de ces frégates fut coulée à fond, & le feu fut mis aux deux autres avec tant de violence, que les vaisseaux Hollandois eurent assés de peine à se dérober eux-mêmes aux flammes.

Le reste de la flotte Espagnole qui étoit dans la baye, faisoit des décharges continuelles sur les Hollandois qui ne pouvoient que répondre de loin; mais le feu qui avoit pris à l'Amiral s'étant communiqué à un autre vaisseau, tous les vaisseaux Espagnols pour éviter l'incendie, couperent les cordages & les amares, & se retirèrent dans le fond de la baye. Ils ne purent cependant tous éviter leur malheur, & plusieurs furent considérablement endommagés par le feu. D'Avila d'un autre côté se défendoit avec valeur contre trois vaisseaux Hollandois; il se débarassa d'eux, mais ce ne fut pas pour long-tems; réduit à l'extrémité il arbora Pavillon blanc, & demanda à se rendre. Comme les Hollandois ne paroissoient pas fort disposés à donner aucun quartier, les soldats & les matelots se jetterent pêle mêle à la mer pour éviter une mort présente: elle ne fut différée que de quelques momens; la plupart se noyèrent, & les autres furent tués à coups de feu; en un instant les rivages de la baye furent couverts de corps morts si ferrés les uns auprès des autres, qu'il sembloit que ce fût plutôt un champ de bataille qu'une mer. Cleinforge fut le premier dans l'Amiral d'Espagne, en arracha le pavillon, fit quelques prisonniers, & se retira sans blessure. Ses compagnons, moins prudens que lui, s'étant amusés au pillage, furent attaqués par quelques Espagnols cachés dans le fond du vaisseau, & en furent chassés avec une grande perte. Ce combat ne

HENRI
IV.
1607.

La flotte Espagnole est battuë par les Hollandois.

HENRI

IV.

1607.

dura pas plus d'une heure. Un des plus grands dommages que reçût la flotte d'Espagne vint d'un magasin de poudre où le feu prit.

Le lendemain ceux de Cadix voyant que les Hollandois ne fortoient point de la baye, & qu'ils vouloient se rendre maîtres de l'Amiral Espagnol chargé de richesses, qui flotoit au gré des eaux, ils acheverent de le brûler. Ce combat fut plus funeste pour les Espagnols, qu'avantageux aux Hollandois. Les premiers y perdirent l'Amiral, le Vice-amiral, & deux mille hommes; presque tous leurs vaisseaux furent ou brûlés, ou si fracassés par le canon, que peu furent en état de servir. Les Hollandois firent un très-petit butin; ne prirent que cinquante soldats ou officiers, entr'autres le fils de d'Avila; & perdirent leur Amiral Heemskercke, & cent hommes, tant officiers que soldats. La flotte Hollandoise gagna les côtes d'Afrique les plus prochaines, & alla se radouber à Tetuan. Elle n'y avoit rien à craindre des Espagnols, tant étoit grande la terreur qu'elle avoit répandue sur toutes les côtes d'Espagne. Les Turcs de Tetuan, en haine des Espagnols, firent mille bons traitemens aux Hollandois, & tâcherent de les engager à faire le siège de Ceuta, ville qui les incommodoit beaucoup. Les Hollandois, qui aimoient mieux aller attaquer les Espagnols en Europe qu'en Afrique, ne se rendirent point aux prieres & aux offres des Turcs. En état d'entreprendre de nouvelles expéditions, ils donnerent le commandement de la flotte à Alteras. Ce nouvel Amiral digne successeur d'Heemskercke fit prendre à une partie de la flotte la route des isles Canaries, qui sont vis-à-vis l'Afrique, & avec l'autre partie s'avança à la hauteur de Lisbonne. Il en détacha deux vaisseaux pour porter en Hollande le corps d'Heemskercke. Ils y arriverent le cinquième jour de Juin.

Pompe funebre de Heemskercke.

La mort de cet excellent Capitaine tempera un peu la joie que donnerent à toute la ville d'Amsterdam les succès de la flotte. On lui fit des funeraillies magnifiques à la maniere des Protestans. Ses armes & ses dignités commençoient la pompe funebre; tous les soldats & officiers les armes & les drapeaux renversés, suivoient; le Magistrat en corps se trouva à cette cérémonie. Les Etats lui firent élever un tombeau de pierre d'ardoise avec une tombe de marbre blanc, sur laquelle ses plus belles actions étoient gravées. Ce

Ce fut vers ce tems là que deux vaisseaux Hollandois revinrent des Indes Orientales après un voyage de cinq années. L'amiral Wibrand Warwic étoit sorti des ports de Hollande avec quatorze vaisseaux ; tous les autres étoient revenus en différens tems. Il étoit resté dans les Indes avec un vaisseau, nommé la Hollande, & avec un autre nommé le Dordrecht monté par le capitaine Biemelant. De cent cinquante matelots qu'il avoit en partant, les maladies en avoient emporté plus de la moitié. Le mauvais état de ses deux vaisseaux, qui faisoient eau de toutes parts, l'avoit obligé de s'arrêter dans l'isle de Saint-Maurice.

Suivant la relation de Warwic, cette isle est fort déserte, mais abondante en toutes les choses que la terre peut produire. Elle n'a qu'environ soixante & trois milles de tour. On y trouve plusieurs rivieres très-propres à faire aiguade, & qui se jettent dans la mer. Le sol est enfoncé, & couvert de bois, où il y a un grand nombre d'ébeniers ; il ne laisse pas d'être bon pour le blé. Il y a beaucoup de noix d'Inde & de cocos, dont les habitans expriment une liqueur, qui leur tient lieu de vin. Le poisson & le gibier y est en abondance. On y voit peu d'animaux à quatre pieds ; à leur défaut on y trouve une quantité prodigieuse de tortuës d'une grandeur extraordinaire, & dont la chair est excellente. Warwic disoit qu'il avoit fait couper dans cette isle plus de dix mille piés d'arbres pour construire des cabanes, pour le radoub de ses vaisseaux, & pour du charbon ; & qu'à tous égards cette isle étoit mieux située, & plus fertile que celle de Sainte-Helene. Il avoit laissé par une espece de compensation beaucoup de cochons, de chèvres, & de bœufs dans cette isle, & y avoit planté plus de quatre cens limoniers & citronniers. Warwic après avoir radoubé ses deux vaisseaux, s'étoit rendu maître d'une caravelle de Portugal chargée de marchandises précieuses. La reine de Patane les revendiqua, comme lui ayant été enlevées par les Portugais ses ennemis ; il en coûta quelques présens & quelque argent à Warwic pour la dédommager, & il revint heureusement en Hollande avec son riche butin.

Immédiatement après le retour de Wibrand Warwic, une compagnie d'armateurs autorisée pour dix ans, mit en mer pour le voyage des Indes une flotte de treize vaisseaux très-bien équipée, sous le commandement de P. Werhoef, cet habile officier

HENRI
IV.
1607.

Description
de l'isle Saint-
Maurice.

La Hollande
met en mer
une flotte de
treize vais-
seaux pour les
Indes.

HENRI
IV.
1607.

qui avoit si bien rempli les fonctions d'amiral après la mort d'Heemskercke dans le combat du détroit de Gibraltar, ou de la baye de Cadis. Le vaisseau amiral nommé la Hollande, de cinq cens tonneaux, avoit pour capitaine Simon Hoën; le vaisseau les Provinces-Unies, de quatre cens tonneaux, étant sous les ordres de Théodoric Jacobsen; Pierre Geritsen montoit l'Amsterdam de quatre cens tonneaux; Jean Walichsen commandoit le Lion rouge, qui n'étoit que de deux cens tonneaux; Rutger Thomassen, le vaisseau l'Aigle, de cent tonneaux; le Middelbourg vaisseau de cinq cens tonneaux, étoit commandé par Corneille Leonarsen; le Patron Guillaume avoit le Zelande de trois cens tonneaux; le Faucon qui n'étoit que de cent tonneaux, étoit sous les ordres de Corneille Adriansen; le Patron Simon Martensen montoit le Delft, de cinq cens tonneaux; Jean Cornelissen, le Rotterdam de cinq cens tonneaux; Nicolas Janssen de Diick, le Griffon, de cent tonneaux; & Martin Janssen Cloët, le Horn, de quatre cens tonneaux. Quelques-uns de ces vaisseaux étoient destinés pour la Chine, & d'autres pour différens royaumes. Outre des provisions abondantes, ils avoient cent mille Philippes d'or en especes, pour l'entretien de la flotte. Une autre de vingt-huit vaisseaux faisoit déjà le commerce des Indes lorsque celle-ci se mit en mer.

Les troupes
d'Espagne se
révoltent en
Flandre.

Au milieu des négociations qui se faisoient pour la paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies, la Flandre se vit agitée de quelques troubles, qui donnerent de grands embarras à l'Archiduc Albert. Le défaut de paye fit soulever les troupes d'Espagne. Quoique Spinola leur commandant employât tous ses soins pour les contenir dans le devoir; qu'il les eût pour cela distribuées dans différens quartiers; qu'il leur eût fait donner leur paye aussi exactement que l'épuisement du trésor le permettoit; & qu'il eût expressément ordonné à tous les officiers d'avoir l'œil sur toutes les démarches du soldat; il ne put empêcher qu'un grand nombre ne passât chés les Hollandois; de ceux sur-tout qui étoient en Frise, où le voisinage de l'ennemi obligeoit d'avoir des quartiers assés près les uns des autres. Tous ces soldats assurés de la protection des Hollandois, s'étant réunis, firent un corps de quatre cens, tant Walons qu'Allemands, se cantonnerent dans un bourg voisin de Breda, & s'étant donné un chef & des capitaines, ravagerent les provinces soumises aux Espagnols.

L'archiduc Albert crut devoir contenir les autres par un exemple de sévérité. Il les fit déclarer rebelles par un Edit, & promit de grandes récompenses à qui pourroit, ou les tuer, ou les traîner dans les prisons. Grabendonck, commandant dans le pays de Bolduc, & Melzi de Herentals gouverneur de cette ville eurent ordre de leur courre fus, & de les attaquer lorsqu'ils seroient le moins sur leurs gardes. Ces deux officiers réussirent; ils en tuerent soixante & dix dans une occasion, en prirent quarante, qui furent à l'instant pendus à des arbres; le reste à la faveur de quelques barques, se sauva par le canal à Breda.

HENRI
IV.

1607.
Les révoltés
sont défaits &
punis.

Le comte de Fuentes avoit tiré du trésor d'Espagne des sommes prodigieuses pour lever & pour entretenir dans toute l'Italie des troupes nombreuses à l'occasion du démêlé survenu entre le Pape & la République de Venise. Cette dépense faite plus par ostentation que par nécessité, mettoit l'Espagne hors d'état d'envoyer en Flandre l'argent nécessaire pour la paye des troupes; ainsi la sédition recommença avec plus de fureur qu'auparavant.

Spinola qui appréhendoit qu'elle ne devint générale, se fit payer d'avance de ses pensions, & par le moyen de François Serra, il fit de gros emprunts. Il amassa de ces deux manieres quatre cens mille ducats, qu'il dépensa généreusement pour retenir les troupes dans le parti de son maître. Les séditieux satisfaits, rompirent la troupe qu'ils avoient formée; déchirerent leur étendard, & rentrerent chacun dans leurs compagnies.

Cette réunion s'étoit faite au mois d'Octobre. Dès le mois de Decembre suivant la rebellion fut punie comme elle le meritoit, mais contre la parole donnée d'oublier le passé. L'Edit rappelloit la sédition arrivée à Dieft, qui avoit duré si longtems; & l'Archiduc paroissoit avoir en vûë, non pas de punir des rebelles, auxquels il avoit pardonné, mais de prévenir une seconde rebellion qui ne pouvoit qu'être très-préjudiciable à l'état de ses affaires & au bien des peuples. Ainsi ne se croyant pas obligé de soudoyer des troupes malgré lui, il congédia tous les soldats qui avoient eu part à la rebellion de Dieft & à celle de ces derniers jours; il ne leur donna que vingt-quatre heures pour sortir des terres de son gouvernement;

L'Archiduc
Albert congé-
die & bannit
les soldats qui
s'étoient ré-
voltés.

HENRI
IV.
1607.

& leur défendit, sous peine de la vie, de paroître dans les états du roi d'Espagne. Quelques-uns de ces officiers congédiés & bannis, ayant été arrêtés à quelques jours de là à Bruxelles, y furent punis du dernier supplice.

Pendant ces troubles la ville de Meurs, de l'appanage du prince Maurice, fit son traité particulier pour se mettre à couvert de toutes les hostilités qui se commettoient de part & d'autre dans toute la Flandre. Henri Frederic frere de Maurice venoit de rassembler & d'équiper dans les territoires de Betuwe & de Veluwe deux mille cavaliers, & mille arquebusiers. Il s'avança à leur tête dans le duché de Gueldres, & s'arrêta à Nimégué, laissant les Espagnols dans l'incertitude où il porteroit ses coups. Le comte Herman commandant de la province de Gueldres, appréhendant pour son frere enfermé dans la ville d'Erkelens, avec une petite garnison, demanda du secours à Pompeo Justiniani, qui commandoit dans les pays de Limbourg & de Ruremonde. La crainte où étoient tous les commandans Espagnols que Henri Frideric ne vînt tomber sur quelque place de leur gouvernement, ne permit pas à Justiniani d'envoyer plus de cent-vingt cinq hommes d'élite, sous la conduite de François Justiniani son fils. Le comte Henri les distribua aux trois portes, & sur la place de sa petite ville d'Erkelens.

On prend
de force la
ville d'Erke-
lens,

Cependant le prince Frederic s'avançoit à grands pas. Ses avant-coureurs, pour déguiser quelque-tems le dessein qu'il avoit de surprendre Erkelens, parurent aux portes de la ville, & interrogés par la garnison, lui dirent qu'ils apportoient au Gouverneur des lettres du comte Herman son frere. Pendant cette conversation, qui se faisoit à une porte, les soldats de Frideric appliquèrent le petard aux deux autres. La premiere étoit déjà ouverte à l'ennemi, lorsque Pompeo Justiniani survint avec sa garnison. Mais les bourgeois, indifférens pour l'une des deux dominations, n'obéirent point aux Espagnols qui leur commandoient de conduire des chariots & des pieces de bois, pour barricader les ruës. Pompeo Justiniani étant percé de coups, & tous ses gens ayant été ou tués ou blessés, la garnison se rendit, & se retira dans les quartiers qu'on lui assigna. Frideric maître d'Erkelens accorda la vie au comte Henri, qui s'étoit retranché dans l'Eglise & à sa troupe; il se contenta de les faire prisonniers de guerre. La ville fut

abandonnée au pillage, qui dura le jour & toute la nuit. Ceux qui ont écrit ces événemens, disent que les Hollandois y commirent tout ce que la cruauté, le sacrilege & l'impudicité ont de plus outré, comme nous l'avons souvent vû arriver en France, après les conquêtes faites par de jeunes Généraux qui s'enflent facilement de leurs succès. Frederic sortit aussi-tôt d'Erkelens, & emmena Henri & quelques officiers.

HENRI
IV.
1607.

Le roi d'Espagne pensa à faire la paix avec les Provinces-Unies.

Lorsque Spinola partit de la cour de Madrid, Philippe l'avoit chargé de chercher tous les moyens de faire la paix ou une trêve avec les Provinces-Unies. Ce Prince souhaitoit avec passion éviter les dépenses considérables d'une guerre, qui venoit d'épuiser tout son trésor, sans aucun avantage. Il comprenoit qu'il falloit appaiser par les douceurs de la paix, des peuples qu'il avoit irrités par une si longue guerre; afin que le calme & le tems diminuassent insensiblement la haine inveterée qu'ils portoient aux Espagnols. Il se flattoit même que le tems qui change tout, & qui amene des conjonctures que la politique ne pouvoit ménager, feroit renaître le respect de la majesté Royale chés des peuples ennuyés du joug insupportable de tant de maîtres particuliers.

Il y avoit déjà quelque tems que les archiducs Albert & Isabelle avoient envoyé Walrave de Wittenhorst & Gewart pour sonder les dispositions des Provinces-Unies. Ils avoient commission de représenter simplement aux Etats que les serenissimes Archiducs souhaitoient avec ardeur qu'une paix sincère & perpetuelle terminât enfin une guerre si triste & si longue, & rendît aux Pays-bas leur ancienne splendeur. Ces députés flaterent les Etats de conditions avantageuses, & qui seroient inviolablement observées. Mais ils ajoûterent que leurs Alteffes ayant un droit naturel & incontestable sur toute la Flandre, elles ne repétoient que le bien & l'héritage de leurs peres. Ces conférences furent d'abord assés secretes; & comme les envoyés n'avoient point de plein pouvoir signé des Archiducs, on jugea à propos de ne rien laisser transpirer dans le public de ces préliminaires de paix, jusqu'à ce que les députés eussent reçu des instructions & des ordres plus étendus.

Les Archiducs font pressentir les Provinces-Unies sur la paix.

Gewart qui s'étoit rendu en diligence à la cour de Bruxelles, en étoit revenu sur la fin de l'année précédente. Son collègue & lui eurent audience dans l'assemblée générale des Etats.

HENRI
IV.

1607.
Négocia-
tions pour une
paix ou une
trêve.

Après s'être fort étendus en paroles magnifiques sur la clémence des Archiducs & sur les misères publiques, qu'ils ne manquent pas d'exagerer, ils conjurèrent les Etats de jeter la vûe sur la misérable situation des Provinces-Unies; de tout appréhender de l'incertitude des armes; de préférer une paix solide aux plus glorieux triomphes; de ne pas abuser de la bonne fortune, & de ne pas trop compter sur quelques succès. Ils représentèrent que la victoire la plus flateuse étoit souvent suivie des plus tristes revers; qu'il ne dépendoit que des Hollandois de se mettre dans un port sûr, à l'abri des longues & violentes tempêtes de la guerre; qu'il étoit de leur honneur d'imiter la fidélité, l'obéissance & le zèle que témoignaient les autres provinces de Flandre pour leurs Princes légitimes. Ils les conjuroient enfin de vouloir, dans une parfaite union de sentimens & de forces, concourir avec elles à la gloire de leurs premiers maîtres.

Peu de jours après, les Etats répondirent à la harangue des envoyés: Que les Provinces-Unies ne se flatteroient jamais de la paix, tant qu'elles verroient les Archiducs persister dans une ancienne erreur, qui étoit de croire qu'ils avoient encore des droits sur des pays possédés par leurs ancêtres: Que les Seigneurs des pays en question étoient convaincus au contraire que leurs droits étoient mieux fondés, que ceux des Archiducs; sur tout depuis que dans l'assemblée générale des Etats tenuë à Utrecht le 29 de Janvier 1579, il avoit été décidé que ces Seigneurs pouvoient reprendre par la force des armes & retenir pour eux toutes les places que la guerre ou la fraude avoient enlevées à la cause commune: Que les Etats deux ans après, le premier jour d'Août, avoient fait informer le roi d'Espagne de leurs résolutions; Qu'ils avoient ensuite déclaré que les sujets des Provinces-Unies ne reconnoîtroient aucune domination étrangère & vivoient libres: Que ce decret avoit force de chose jugée, non-seulement par le laps de vingt-cinq années; mais encore par l'approbation de plusieurs Rois & de plusieurs Princes chrétiens: Que les Provinces-Unies ne pouvoient raisonnablement compter sur une paix sûre & appuyée sur les loix divines & humaines, en traitant avec des Princes qui opposoient la violence & l'autorité pour révoquer en doute la validité d'un decret que les vengeurs de la liberté

publique avoient porté , & que tant de capitaines & de milliers de soldats avoient signé de leur sang : Qu'ils étoient déterminés à s'exposer à tout , plutôt que de se priver du précieux gage de leur indépendance , & d'abandonner l'intérêt de la liberté publique : Qu'enfin les Archiducs devoient prendre garde de se rendre responsables devant Dieu & devant les hommes , des malheurs passés & futurs , s'ils continuoient à s'opposer aux mesures sages & légitimes que prenoient les Provinces-Unies pour la conservation de leur liberté.

Les envoyés se rendirent auprès des Archiducs pour les instruire de vive voix de la résolution des Etats. Quelques jours après ils leur écrivirent que les Archiducs n'avoient jamais eu intention dans les conférences qui se tenoient pour la paix ou pour la trêve , de changer la forme du gouvernement , & de s'attribuer quelque droit sur eux : Qu'ils leur laissoient en entier leurs loix , leurs coûtumes & leurs reglemens ; & qu'ils entendoient volontiers à la paix , si les Etats ne s'y monroient pas contraires. Peu de jours après cette lettre , le Pere Jean Ney commissaire général des Cordeliers , eut ordre de passer en Hollande au commencement de Mars. Ce Religieux élevé dans le Protestantisme jusques à l'âge de 25 ans , avoit repris la religion de ses peres ; & pour expier sa premiere jeunesse avoit embrassé l'étroite observance. C'étoit une homme intrigant , parlant plusieurs Langues , & versé dans le manège & les intrigues de la Cour. Il sçavoit parfaitement s'accommoder aux tems & aux différens caractères des personnes avec qui il avoit à traiter. Il étoit sur-tout attentif à se donner pour ennemi de la supercherie & du déguisement ; & vouloit persuader que personne ne seroit jamais trompé sur sa parole. Étant arrivé en Hollande il s'arrêta dans un bourg voisin de la Haye , jusqu'à ce qu'il eût donné avis de son arrivée aux Etats. Après les visites ordinaires faites & rendues , il exposa sa commission assés conforme à la lettre précédente. Elle portoit que les Archiducs n'entreprendroient rien contre les Etats ; qu'ils laisseroient dans leur ancienne forme , le gouvernement , la liberté & la religion ; & qu'ils ne touchoient jamais aux droits , aux privilèges , & aux immunités des Provinces-Unies. Les Etats répondirent en deux mots & sans détour , qu'ils ne pouvoient entamer aucune négociation de paix avec les Archiducs ,

HENRI
IV.
1607.

qu'aparavant leurs Alteſſes n'euffent déclaré qu'Elles regardoient les Provinces-Unies , comme une République libre , & un peuple indépendant.

Comme il paroifſoit que les Etats ne ſe départiroient jamais de cette ferme réſolution , & que les Provinces-Unies conſentiroient plutôt à perdre la vie , que leur liberté ; il y avoit d'un autre côté bien de l'apparence que le roi d'Eſpagne ne conſentiroit jamais à une déclaration ſi préjudiciable à l'honneur de ſa Maiſon la plus puiffante de tout l'Univers , & préféreroit une guerre onéreuſe à la diminution de ſa gloire. Cependant Noy qui appréhendoit également ou de choquer les États , ou de paroître les craindre , ne voulut pas pouffer la diſpute plus loin ; il ſe contenta de dire qu'il feroit à ſes maîtres un rapport fidèle de leurs intentions.

Il partit pour Bruxelles , & peu après il revint à la Haye avec des lettres. Elles portoient en ſubſtance , Que les Archiducs n'avoient rien plus à cœur que de terminer par une paix ſincère & éternelle , une triſte guerre de quarante années : Que juſques à ce qu'elle pût ſe conclure , ils propoſoient une trêve de douze , de quinze , ou de vingt années , au gré des Etats , & à des conditions juſtes & honnêtes : Que pour écarter tout ſoupçon de fraude & de ſurpriſe , ils envoyeroient des Plénipotentiaires Flamands d'origine , en tel nombre & en tel lieu que les Etats le régleroient : Que pour faciliter & accélérer la concluſion du traité , ils offroient une ſuſpenſion d'armes de huit mois , pendant laquelle toute hoſtilité , ſiège & ſurpriſe de places , toutes nouvelles fortifications & tous préparatifs de guerre ſeroient expreſſément défendus.

La lecture de ces lettres remplit l'aſſemblée d'une joye inconcevable. On écouta plus favorablement les inſtructions , dont le Cordelier étoit chargé ; & de l'avis du Prince Maurice , les Etats répondirent , qu'ils acceptoient les conditions propoſées par leurs Alteſſes pour travailler de concert à une paix ſolide ; & qu'ils feroient ſçavoir leurs intentions à ceux à qui il appartenoit. Il fut outre cela réglé que la trêve offerte par les Archiducs à des conditions juſtes & approuvées par les Etats , commenceroit le 4 de Mai ; & que de ce jour-là juſqu'au premier de Septembre , il ſe tiendroit un Congrès de Plénipotentiaires des deux côtés , pour régler la grande affaire de la paix. Les
Archiducs

Suſpenſion
d'armes entre
l'Eſpagne & la
Hollande.

Archiducs s'engagerent de leur côté à obtenir du roi d'Espagne la ratification du Traité trois mois après sa conclusion. Ils promirent de tirer de ce Prince deux actes authentiques : l'un, par lequel Sa Majesté Catholique ratifieroit le Traité de paix ; & l'autre, par lequel elle déclareroit qu'elle ne prétendoit aucun droit sur les sujets, les habitans, les villes, & les pays des Provinces-Unies. Les Etats envoyèrent des lettres circulaires à toutes les Provinces, pour les instruire de tout ce qui venoit de se passer. On rendit par-tout à Dieu de solennelles actions de grâces, en reconnoissance d'un bienfait si inespéré : il y eut même un jour de jeûne & des prières publiques indiquées selon le rit des Protestans, au 9 de May. Le commissaire Dirck deDoës reçut ordre des Etats d'avoir commerce de lettres avec le Pere Ney. Les ordres furent exécutés avec tant de diligence, qu'ayant envoyé de part & d'autre couriers sur couriers pour écarter toute équivoque & tout soupçon, l'on convint en très-peu de tems des articles de la suspension d'armes, & on applanit toutes les difficultés qui s'éleverent sur les limites qu'elle devoit avoir sur mer, comme sur terre. On donna part-tout des marques éclatantes de la joye que causa cette nouvelle. Il y eut néanmoins quelques esprits remuans, qui s'efforcèrent de réveiller des haines qui sembloient assoupies, & de causer des défiances & des craintes, en faisant envisager aux Provinces-Unies, ce que le passé devoit leur faire appréhender pour l'avenir.

Le Roi de France qui portoit secretement & autant qu'il pouvoit les Provinces-Unies à faire une bonne paix avec l'Espagne, députa pour assister de sa part aux conférences, Pierre Jeannin Président au Parlement de Dijon, & Conseiller d'Etat, personnage qui joignoit à une grande candeur, une rare éloquence, & une habileté extraordinaire pour les négociations. Il avoit avec lui Paul Choüart de Buzenval, qui depuis long-tems remplissoit avec tant d'honneur les fonctions d'Ambassadeur de Sa Majesté auprès des Etats. Le troisième étoit Elie de la Place de Ruffi successeur désigné de Buzenval, & fils de ce Pierre de Ruffi premier Président de la Cour des Aides dont j'ai parlé sous l'année 1572. Ces Ambassadeurs eurent audience peu de jours après leur arrivée à la Haye. Le Président Jeannin, qui portoit la parole, s'étendit beaucoup sur les

HENRI
IV.
1607.

Le Roi de France envoie ses Ambassadeurs à la Haye.

HENRI
IV.
1607.

témoignages réciproques d'amitié, que s'étoient donnés la France & la Hollande. Il se plaignit doucement de la précipitation qu'avoient eüe les Etats à conclure la trêve, sans consulter Sa Majesté Très-Chrétienne. Il dit que quoique cette précipitation eût un peu blessé la délicatesse d'un Roi qui se regardoit comme le Pere des Provinces-Unies, elle ne seroit cependant pas capable de ralentir le zèle qu'il avoit toujours fait paroître pour secourir ses amis; & qu'il étoit toujours disposé à les aider de ses conseils, de ses troupes, & de ses trésors, tant en paix qu'en guerre.

Les Etats
nomment des
Députés pour
traiter de la
paix.

Après que les Etats eurent témoigné en termes affectueux la reconnoissance qu'ils devoient aux bontés d'un si grand Prince, ils nommerent sur le champ un Député de chaque Province pour discuter avec les Ambassadeurs de France les articles de la paix. Le choix tomba sur Olden Barnevelt, pour la province de Hollande, homme très-accrédité par les charges qu'il avoit remplies, & par sa grande expérience dans les affaires; & Jacque de Maldéve confident du prince Maurice, pour la Zelande. Les autres Provinces en nommerent aussi, & entr'autres le trésorier de Bye. Les Etats chargerent leurs Députés de prier, au nom de la République, les Ambassadeurs de France de les assister de leur prudence, de leur crédit & de leur autorité, pendant le cours d'une négociation, dans laquelle on se propoisoit, ou une paix solide ou une trêve inviolable. Ensuite on nomma pour Ambassadeurs auprès du roi de la Grande Bretagne, pour la Hollande, Jean Berck conseiller & pensionnaire de Dordrecht (cette ville a le privilege de dire la premiere son avis dans l'assemblée des Etats, immédiatement après la Noblesse.) Le député de Zelande étoit Maldéve gentilhomme si respecté de ses citoyens, qu'il représentoit dans le Conseil public le prince Maurice, & qu'on lui adressoit la parole, comme au premier de la Noblesse. Berck & Maldéve s'affocierent Noël de Carm de Bruges, qui depuis long-tems ménageoit avec succès les interêts de la République à la Cour d'Angleterre. Le Roi de son côté envoya à la Haye le chevalier Richard Spencer, un des principaux officiers de sa maison; & Rodolfe Winwood, qui avoit déjà été chargé de plusieurs négociations avec les Etats.

Pendant qu'on travailloit aux articles de paix, l'acte de

ratification du roi d'Espagne fut apporté à la Haye. Il étoit daté de Madrid du 30 de Juin, écrit sur du papier, & souscrit, *moi Roi*, comme le sont tous les Edits que le Roi d'Espagne publie dans son Royaume, & scellé du petit sceau. Philippe déclaroit qu'il ratifioit tout ce que les Archiducs, maîtres, seigneurs & propriétaires de toute la Flandre, avoient réglé au sujet de la trêve & de la suspension d'armes, il engageoit sa parole Royale qu'il observeroit religieusement tout ce qui étoit compris dans l'acte du Traité; qu'autant qu'il feroit en lui, il en accompliroit tous les articles avec la même fidélité, que si la négociation s'étoit faite dès le commencement par ses ordres & sous ses auspices; & qu'il ne donneroit jamais occasion de dire qu'il y eût contrevenu en rien.

Bien des personnes mal intentionnées pour la paix trouverent à redire à la forme & à la nature de cet acte de ratification. L'Audiencier Louis Verreycken, homme très-consideré des Archiducs, & leur envoyé à la Haye, se servoit de toute son habileté pour pallier les défauts qu'on croyoit voir dans cet acte; il en rejettoit la souscription sur quelque secretaire, qui par imprudence s'étoit servi d'une formule usitée. On lui répondoit que le Roi d'Espagne paroissoit mépriser les Etats par un pareil acte écrit sur du papier, au lieu qu'il devoit être en parchemin, & qui n'étoit scellé que du petit sceau. On taxoit ce Prince de mauvaise foi, puisqu'il affectoit de donner aux Archiducs des titres qui ne s'accordoient point avec la renonciation qu'ils devoient faire; qu'il parloit dans la souscription aux Etats, comme il avoit coûtume de parler à ses sujets; & qu'il affectoit de ne point employer le mot de *Provinces-Unies*, qui emporte avec soi la signification d'un peuple libre, & d'une République souveraine & indépendante; ce qui leur faisoit justement appréhender quelque dessein caché, depuis sur-tout qu'on étoit convenu que ce Prince renonceroit par un acte formel & séparé à ses droits prétendus sur les Provinces-Unies.

Verreycken crut qu'il étoit de sa prudence de ne pas insister contre ces remontrances. Étant parti sur le champ pour la Cour de Bruxelles, il en rapporta des lettres datées du 2. d'Août par lesquelles les Archiducs s'efforçoient de persuader à l'assemblée des Etats que rien n'étoit plus sincère que la ratification envoyée par le roi d'Espagne: Que l'acte étoit dans

HENRI
IV.

1607.

Le roi d'Espagne envoie un acte de ratification.

Réflexions des Etats sur cet acte de ratification.

Lettre des Archiducs aux Etats au sujet de cet acte.

HENRI
IV.
1607.

les formes requises : Qu'on ne pouvoit en douter, sans recourir à des difficultés imaginaires, & à des interprétations détournées : Que cependant pour rassurer les Etats, ils venoient d'en écrire à Sa Majesté Catholique ; & qu'ils ne doutoient point que les explications qu'elle donneroit ne satisfissent les plus délicats & les plus soupçonneux. Leurs Alteſſes prioient ensuite les Hollandois de rappeler la Flotte qu'ils avoient mise en mer, pour faire le dégât sur les côtes d'Espagne ; ce qui seroit le moyen le plus sûr de prouver leurs sinceres dispositions pour la paix. Les Etats y consentirent, & déclarerent qu'ils alloient rappeler les vaisseaux qui croisoient sur les côtes d'Espagne ; & qu'ils regarderoient comme des pirates tous les capitaines Hollandois qui feroient la moindre hostilité dans l'espace de six semaines, commencées le 24 de Juillet.

Il est enfin
rejeté.

Après plusieurs Conférences, & une délibération de plusieurs jours, le Conseil décida que l'acte de pacification étoit imparfait, & défectueux en plusieurs de ses parties. Avant que l'audiencier Verreycken se rendit auprès des Archiducs avec cette réponse, Olden Barnevelt, député de la province de Hollande, fit en sa présence, & devant tout le Congrès, un discours plein de force, pour se plaindre de la conduite artificieuse du Pere Ney. Il l'accusa d'avoir tenté en secret, par argent & par promesses, la fidélité de plusieurs personnes ; ce qu'il n'auroit jamais osé faire, s'il n'avoit pas été autorisé par les Archiducs : Qu'ainsi les Etats conjuroient leurs Alteſſes, que si elles avoient à cœur le Traité de Pacification, elles ne tentassent plus par des pratiques aussi indignes, un peuple qui se croyoit digne de la liberté. Tandis qu'on attendoit la réponse du Roi d'Espagne, on parloit de part & d'autre bien diversément de la paix. On ne voyoit que Libelles remplis de systêmes & de projets pour un bon accommodement, assez semblables à ceux dont nous avons déjà parlé.

Quelques politiques prétendoient qu'une guerre aussi animée ne pouvoit finir, à moins que les Provinces-Unies ne traitassent avec les Archiducs, comme avec leurs Princes légitimes : Qu'il falloit oublier le passé, pour convenir à l'amiable des conditions les plus capables d'affûrer la tranquillité publique, & la liberté de la Patrie. Ces politiques partisans de l'Espagne, dont ils affectoient de relever la puissance formidable,

souvenoient que les Espagnols ne devoient faire la paix, qu'à ces conditions. D'autres disoient au contraire que la puissance des Espagnols étoit d'autant moins redoutable, que leur Empire étoit plus vaste : Qu'il étoit divisé en tant de parties différentes, qu'il ne pouvoit jamais se réunir en un corps : Que toute puissance qui s'élevoit trop, accablée sous sa propre grandeur, tomboit souvent d'elle-même, indépendamment des forces étrangères : Que la plupart des peuples qui composoient la Monarchie d'Espagne, n'étoient point contenus dans le devoir par la bonté, & par la clémence, mais par la violence & par la terreur ; moyens peu propres à assurer la perpetuité d'un Empire : Que les Rois ne devoient pas mettre leur sûreté dans leurs citadelles, mais dans les cœurs de leurs sujets : Que la véritable puissance & la solide grandeur des Princes, ne s'estimoit pas par la prodigieuse étendue de leurs Royaumes, & de leurs domaines ; mais par la fidélité, par l'affection, & par la vénération des peuples : Que Philippe, ce Prince si puissant, ne pouvoit dérober plus long-tems aux yeux de l'Europe, l'embaras où il se trouvoit : Qu'après avoir soutenu contre une seule Nation la guerre pendant plusieurs années, avec des dépenses immenses, & une effusion de sang presque incroyable ; il étoit enfin obligé de reconnoître la vérité de cette maxime du Sénat Romain : Que les peuples ne restent dans une situation violente, qu'autant de tems qu'ils ne peuvent en sortir : Que des peuples braves & malheureux ne manquoient jamais de force & de courage, pour se défendre, sur tout lorsque les maux qu'ils appréhendent, sont encore plus grands que ceux qu'ils souffrent : Que les finances étant une fois épuisées, il étoit aussi difficile de soutenir la guerre, que de faire marcher un corps, dont les nerfs seroient coupés : Qu'il ne falloit donc pas être surpris, que le Roi d'Espagne, sans argent & sans troupes, instruit par la nécessité, se trouvât forcé à relâcher de son ancienne animosité, & de souscrire à des conditions indignes de lui : Que les Etats ne pouvoient mieux faire, que de profiter de sa foiblesse, & recouvrer du consentement, pour ainsi dire, de leur ennemi juré, cette précieuse liberté, sans laquelle les Hollandois ne pouvoient espérer ni sûreté ni tranquillité.

 HENRI
IV.

1607.

Le Pere Ney & Verreycken, revinrent à la Haye le 14

HENRI
IV.

1607.

Le Roi d'Espagne envoie un nouvel Acte de ratifica-

d'Octobre, & présenterent aux Etats le nouvel Acte arrivé d'Espagne. Les articles arrêtés entre les Archiducs & les Etats, étoient écrits en Espagnol. La ratification de Philippe étoit ensuite énoncée en ces termes : « Puisque les Sérénissimes Archiducs » ont engagé leur parole, qu'ils obtiendroient de nous des Lettres patentes de ratification, de déclaration, & de consentement, selon la forme & teneur de celles qu'ils ont données » à l'assemblée des Etats ; après une mûre & sérieuse délibération de notre certaine science, & de notre pleine volonté ; » en vertu de notre puissance, & de notre autorité Royale, » nous consentons, & il nous plaît, en tant que cela nous regarde, que les Sérénissimes Archiducs exécutent & accomplissent entièrement tout ce qu'ils ont promis : Qu'ils ménagent en notre nom, & au leur, la conclusion d'une Trêve, » ou d'une Paix avec les Etats, que nous reconnoissons pour » Pays, Provinces, & peuples libres, & sur lesquels nous ne » prétendons aucuns droits. Nous approuvons & nous ratifions » tout ce qui est contenu dans l'acte préalablement fait par les » Archiducs ; & nous le confirmons par notre parole & par notre serment Royal. » Après quelques clauses, Philippe déclaroit : Que si la paix, ou une longue trêve ne se concluoit point, les choses demeureroient en leur premier état : Que la ratification n'auroit aucun lieu, comme si elle n'avoit point été donnée ; & que les Etats ne pourroient jamais s'en prévaloir en quoi que ce fût.

Reflexions
des Etats sur
ce nouvel
Acte.

Après la lecture de ce nouvel acte de ratification, le Pere Ney, & Verreycken, firent l'un après l'autre une harangue, pour mettre dans son plus beau jour la bonne foi des Archiducs, & l'éloignement que le Roi d'Espagne & les Princes faisoient paroître pour la guerre. Ces pompeux discours n'empêcherent pas les Etats de délibérer sur ce nouvel acte, comme ils avoient délibéré sur le premier ; & ils y trouverent, comme dans le premier bien, des choses à reprendre, soit pour la forme, soit pour l'énoncé. Ils dirent : Qu'il n'étoit point sur du parchemin, mais sur du papier ; qu'il n'étoit point signé de ce mot, *Philippe*, mais d'un titre fastueux, usité entre un Roi & ses sujets. Cependant comme ces vices n'infirmoient point la validité de l'acte ; parce qu'on étoit sûr qu'il étoit signé de la main du Roi d'Espagne ; on s'appliquoit à examiner & à relever dans l'énoncé de

l'acte tout ce qui pouvoit le faire paroître frauduleux : Qu'il étoit mal conçu, & avec peu d'ordre : Qu'on y avoit omis plusieurs expressions de formalité : Qu'on leur en avoit substitué d'autres, qu'on pourroit dans la suite interpreter comme on le voudroit, & qui pourroient servir à appuyer la fraude & les mauvaises intentions.

Les Envoyés de France & ceux de la Grande Bretagne, priés de dire leur avis, conseillèrent aux Députés des Etats, de tâcher de pénétrer le Pere Ney & Verreycken, pour découvrir si le Roi d'Espagne pourroit se résoudre à envoyer enfin un autre acte exempt de tout soupçon, Ces Députés firent entendre que c'étoit tenter l'impossible, que d'exiger de Philippe un troisième acte ; qu'il falloit craindre au contraire que le refus de ce second acte n'indignât ce Prince : Que cet acte après tout étoit aussi décisif, qu'on pouvoit le demander ; puisqu'il déclaroit, que du consentement & de l'aveu du Roi d'Espagne, & des Archiducs, les Provinces-Unies étoient regardées comme un peuple libre, indépendant, & sur lequel ces deux Puissances ne prétendoient aucune souveraineté.

Les Etats s'assemblerent plusieurs jours de suite, pour délibérer sur l'acceptation de l'acte ; & le 3 de Novembre, en présence des Ambassadeurs des deux couronnes de France & d'Angleterre, & en présence du prince Maurice, ils répondirent aux Députés des Archiducs : Que l'acte de ratification ne répondoit point aux promesses, qu'on avoit faites : Qu'il y avoit du vice dans le stile, dans la souscription, dans l'omission & la substitution de plusieurs termes : Que ce qui infirmoit le plus cet acte, étoit la déclaration qu'y faisoit le roi d'Espagne : Que la promesse faite solennellement par lui & par les Archiducs, de reconnoître l'indépendance des Provinces-Unies, n'auroit aucun effet, si la paix ou la trêve ne se concluoit pas, comme il le desiroit : Que ces paroles faisoient assés connoître, que la cour d'Espagne ne regardoit point les Etats comme une République indépendante ; & qu'elle faisoit dépendre de certaines conditions la liberté des Provinces-Unies : Que cette crainte étoit assés raisonnable pour les avoir portés à délibérer, s'ils passeroient outre à la conclusion du traité ; mais que pour ne pas rompre une négociation si salutaire, ils envoiroient dans toutes les Provinces de leur obéissance, des

HENRI
IV.
1607.

HENRI
IV.

1607.

Les Archiducs
délivrent aux
Etats l'origi-
nal de l'acte.

copies de l'acte, afin que dans six semaines les Archiducs pussent sçavoir au juste, si la forme de cet acte seroit un obstacle à la conclusion de la paix, ou de la trêve.

Les Etats demanderent ensuite aux députés des Archiducs; s'ils étoient prêts à leur donner l'original de l'acte de ratification. Dans l'incertitude de ce qu'ils avoient à répondre, le pere Ney, homme actif, prit la poste pour Bruxelles, il revint à la Haye le 14 de Novembre, & déclara dans l'assemblée des Etats, que les Archiducs consentoient à leur remettre l'original de la ratification à ces conditions, que les Etats leur donneroient de leur côté un acte, par lequel ils reconnoitroient que les Archiducs avoient rempli leurs promesses, & qu'ils rendroient l'acte de ratification, supposé que les négociations demeuraissent sans effet. Ces nouvelles propositions des Archiducs firent ouvrir différens avis dans l'assemblée des Etats; il étoit même à craindre, qu'elles ne rompissent dès ce moment toutes les négociations; de sorte, que le Pere Ney retourna à Bruxelles le 17 du même mois, en revint aussi-tôt, & délivra aux Etats cet acte original, le gage le plus précieux de leur suprême puissance, sans exiger aucun acte, ni stipuler aucune restitution. Les Envoyés des Archiducs, après leur audience de congé, allerent attendre à Bruxelles les résolutions que prendroient les Etats dans le terme qui avoit été fixé.

Plusieurs
Princes en-
voyent leurs
Députés à la
Haye.

Sur la fin de Novembre, arriverent à la Haye Jacques Boullissen, Nicolas Simonssen, & Jacques Magnus, que les Etats avoient députés au roi de Dannemarck. Ils rendirent compte de leur députation en pleine Assemblée. Le Roi les avoit reçus avec des manieres pleines de bonté; & leur avoit promis de faire partir au plutôt pour la Haye ses Envoyés, afin qu'ils pussent travailler de concert avec les Ambassadeurs des autres Couronnes, à une paix, ou à une trêve qui devoit être si avantageuse au monde Chrétien, & ménager les interêts de la Hollande par les mesures les plus justes. Les députés de Dannemarck étoient, le chevaliers Jacob Ulefelt, & le docteur Jonas Charisius. L'électeur marquis de Brandebourg, députa aussi aux Etats Jérôme de Diskai¹, qui, suivant ses instructions, attendit l'arrivée de l'Envoyé de l'électeur Palatin, sans lequel il lui étoit défendu d'entrer dans aucune négociation. Cet

¹ Meteren l'appelle, *Diskm*; d'autres, *Dis'au*.

Envoyé ne se fit pas long-tems attendre : c'étoit le célèbre Hippolite de Colli si connu par ses ouvrages, & par son habileté dans le maniement des affaires. La noble simplicité de ses mœurs lui avoit gagné l'estime & l'amitié de tous ceux avec qui il avoit eu à traiter & à vivre.

Tous ces habiles Ministres travailloient sérieusement, & de concert, au traité de Pacification, lorsque les Etats reçurent une lettre de l'Empereur, pleine de reproche, en date du 9 d'Octobre. Sa Majesté Impériale exposoit d'abord le zèle infatigable, qu'avoit témoigné de tout tems l'empereur Maximilien, pour procurer une paix solide aux Provinces-Unies; même avant que l'archiduc Matthias eût eu le gouvernement des Pays-Bas. Ce Prince paroissoit ensuite étonné, que, sans qu'il eût été averti, ni par le roi d'Espagne, ni par l'archiduc Albert, les Etats des Provinces-Unies qui relevoient de l'Empire, eussent voulu, sans sa participation & à son inscu, entamer des négociations de paix : Que ces démarches, par un traité, n'ayant pû se faire sans son consentement, il souhaitoit, avant qu'on allât plus loin, être instruit de la situation des affaires; afin que son autorité, & la Majesté de l'Empire ne reçussent aucune atteinte. On crût que cette opposition inattendue de l'Empereur, étoit concertée avec l'Espagne; & comme on étoit persuadé que Philippe n'avoit rien réglé dans l'affaire présente, que du conseil de l'Empereur son parent, il ne fut pas difficile de comprendre, que Sa Majesté Impériale se plaignoit malignement de n'avoir été informée de rien; & ne s'opposoit à la conclusion de l'accommodement, qu'afin d'avoir un prétexte plausible d'infirmer, & même d'annuler, quand elle le pourroit à son avantage, tout ce qui se feroit contre l'esprit & contre le sens d'une pareille déclaration.

Après de sérieuses reflexions, les Etats répondirent à la lettre de l'Empereur par une autre, dans laquelle après lui avoir rappelé les services qu'ils avoient rendus à l'Empire, ils dirent : Qu'ils avoient pris toutes les mesures possibles pour assurer le salut & la tranquillité des Provinces-Unies, agitées depuis si long-tems par les plus violentes tempêtes : Que se voyant réduits aux extrémités les plus fâcheuses, ils avoient eu recours aux remèdes absolument nécessaires : Que le Magistrat armé des loix sacrées, & de l'avis constant & unanime

HENRI
IV.
1607.

Lettre de
l'Empereur
aux Etats.

Réponse des
Etats à la let-
tre de l'Empe-
reur.

HENRI
IV.
1607.

de tous les Ordres de l'Etat, convaincus que les droits divins & humains étoient indignement foulés aux pieds, avoit enfin déclaré le roi d'Espagne déchû de toute propriété & de tout droit sur les Provinces-Unies; les sujets de ces mêmes Provinces délivrés de tous leurs engagements, dégagés même de la fidélité & de l'obéissance que les sujets doivent au Prince: Que depuis ce decret tous les peuples, exempts des préventions de parti, regardoient les Provinces-Unies comme une République libre, maîtresse, indépendante & souveraine, Que plusieurs Rois & plusieurs Princes leur faisoient la justice de croire qu'après Dieu, ils n'avoient de maître à reconnoître que celui qu'ils se donneroient avec une pleine liberté, comme ils l'avoient déjà montré dans l'élection qu'ils avoient faite du sérénissime duc d'Anjou. Dans cette réponse les Etats évitèrent avec soin de toucher l'endroit le plus délicat de la lettre de l'Empereur, où sa Majesté déclaroit qu'elle regarderoit comme nul tout ce qui se regleroit sans son ordre. Ces sages Républicains ne crurent pas qu'il leur convînt de se reconnoître dépendans ou relevans de l'Empire (ce que néanmoins ils ne pouvoient nier) dans le tems qu'ils s'affranchissoient de la domination du plus puissant Prince de la chrétienté, sur-tout après avoir tant de fois inutilement imploré le secours de l'Empereur.

Les Etats
consentent à
traiter de la
paix avec l'Es-
pagne.

Le terme que les Etats avoient demandé aux Archiducs étant expiré, les députés de toutes les Provinces-Unies s'assemblerent, ayant chacun le cahier de leur province. L'avis du plus grand nombre fut: Que quoiqu'il y eût bien des choses à désirer ou à rejeter dans l'acte de ratification du roi d'Espagne, on pouvoit cependant proceder à la conclusion du traité, pourvu qu'on se fit une loi inviolable de maintenir dans toute sa force & dans toute son étendue le gage de la liberté publique, & de la souveraineté, qui leur avoit coûté tant d'argent, tant de travaux, tant de combats, & le sang d'une infinité de braves gens qui s'étoient généreusement exposés à la mort pour l'acquérir. Sur la fin de l'année les Etats écrivirent aux Archiducs qu'ils étoient disposés à négocier ou la paix ou la trêve, selon l'esprit de la déclaration qu'ils avoient faite le troisiéme de Novembre. Comme la trêve de huit mois

1 Il y a dans tout ce recit de M. de Thou plusieurs dattes, que nous avons été obligés de rectifier.

devoit finir le 4 de Janvier de l'année suivante, ils laisserent à la disposition des Archiducs de la prolonger, ou d'un mois, ou de six semaines.

Les envoyés de Charle roi de Suede, eurent alors audience des Etats. Ils n'étoient pas à la Haye pour s'entremettre dans le traité de pacification; mais pour demander permission à la République de faire des levées de troupes contre les Polonois. Le même dessein les fit passer en France. Henri les reçut avec bonté, & leur accorda ce qu'ils demanderent. Ce Prince s'y porta d'autant plus aisément qu'il souhaitoit purger son Royaume d'une infinité de gens inquiets & ennemis de la paix. Il donna même la liberté & la grace à ceux qui étoient condamnés aux galères, ou aux travaux publics, s'ils vouloient passer en Suede sous les commandans qu'on leur donneroit, & effacer par leur zèle & par une exacte discipline, le souvenir de leurs crimes.

HENRI
IV.
1607.

Fin du cent-trente-huitième & dernier Livre.





RESTITUTIONS,
DIFFERENTES LEÇONS,
3
OU
VARIANTES,
NOTES ET CORRECTIONS
DU QUATORZIÈME VOLUME.

EXPLICATION DES MARQUES
*dont on s'est servi pour désigner les endroits d'où sont prises
les Restitutions qui suivent.*

- P ***. Signifie que le passage restitué étoit dans l'édition de Patiffon, *in folio*
MS. Reg. Veut dire que le passage restitué ou la variante est dans le Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, qui est celui de l'Auteur même.
MS. Samm. Fait entendre la même chose du Manuscrit de Messieurs de Sainte-Marthe.
P. Désigne les variantes prises de l'édition de Patiffon.
D. Dénote les variantes prises de l'édition des Drouarts. La lettre (f) marque l'édition des Drouarts *in folio*, (o) la même *in octavo*, (d) la même *in douze*.
Put. Signifie que la note, ou la correction est de Messieurs Dupuy.
Rig. Que la note, ou correction est de Rigault.
C. Que la note, ou correction est de l'Éditeur Anglois.
Edit. Angl. Désigne l'édition d'Angleterre.
Ind. Thuan. L'index des noms propres qui sont dans l'Histoire de M. de Thou. Tout ce qui n'est précédé ni suivi d'aucune marque, est de nous.

LIVRE CENT VINGT-SEPTIÈME.

- P** AGE 1. ligne 10. Le public, *ajout.* pour moi-même ; & pour ma &c. *MS. Reg.*
Pag. 2. l. 6. Siècle passé, *ajout.* Ou dont il étoit, non-seulement de mon intérêt, mais même de l'intérêt public, de laisser à d'autres le soin d'en faire après moi le récit. Outre cela &c. *MS. Reg.*
Tome XIV.

Pag. 2. l. 16. Dans le tems que je songeois, *lif.* dans le tems que déchargé des soins d'un emploi qu'on m'avoit destiné, sans que j'eussè jamais osé me flater d'y parvenir, je songeois à me conformer aux decrets de la providence, qui sembloit m'inviter elle-même à gagner le port, la fortune &c. *MS. Reg.*

Pag. 3. l. 8. Mais qu'il est aisé, *lif.* Mais j'en parle par expérience, qu'il est aisé de faire changer de sentiment à un homme de bien, ami de la société, zélé pour &c. *MS. Reg.*

Pag. 4. l. 8. A mon égard, comme j'avois, *lif.* à mon égard j'avois pour mon Roi l'attachement le plus fort & le plus tendre. J'étois né la même année que lui; depuis cinq ans entiers j'étois à sa suite. Tout cela, sans parler de mille autres raisons qui pouvoient m'engager à immortaliser sa memoire, me fit regarder comme un devoir indispensable &c. *MS. Reg.*

l. 23. Sa vie, *ajout.* Mon dessein est de traiter ce morceau avec la même sincérité que ceux qui l'ont déjà précédé. Fasse le Ciel que cette nouvelle entreprise m'attire aussi moins d'ennemis. Je conjure de nouveau le Seigneur Tout-puissant, dont j'adore avec respect l'unité jointe à sa Trinité ineffable, de m'accorder la grace d'y réussir. J'en étois demeuré &c. *MS. Reg.*

l. 32. De Veer, *lif.* Vere, & ailleurs.

Pag. 5. l. 7. Les assaillans, *ajout.* Ils perdirent beaucoup de monde en cette occasion. Pendant ce tems &c. *MS. Reg.*

l. 13. Régiment Italien, *ajout.* y fut tué. Dom Diégué Durango Colonel Espagnol, D. Alvar Suarez grand Commandeur de S. Jacques, & Simon Antunez Colonel Portugais, & Lieutenant du Gouverneur d'Anvers y furent blesez dangereusement. Ce dernier faisoit à ce siège l'office de Sergent Major, & avoit été envoyé en ôtage dans Ostende quelque tems auparavant, à l'occasion des propositions que les assiégés avoient fait faire à l'Archiduc. La perte des assiégés &c. *MS. Reg.*

Pag. 7. l. 16. Le port situé à l'Occident de la place; *autrement* le West-have.

l. 33. Porte du Levant, ou Oost-porte,

- Pag. 9. l. 8. Viceroi de Milan, *lif.* Gouverneur, & *ailleurs.*
- Pag. 10. l. 2. Alla campet plus avant, *lif.* alla camper un peu plus loin, où il apprit que le Comte Maurice étoit à S. Truyden dans le pays de Liége, &c.
- l. 6. La Campine, *lif.* Campigne, *ou* Kempenlandt.
- l. 26. Cinq cens hommes, *lif.* quinze cens.
- Pag. 11. l. 14. Antunet, *lif.* Antunez.
- l. 32. Di Sangue, *lif.* di Sangre.
- Pag. 12. l. 7. Thorn, *not.* On trouve Horn sur la carte. *Ed. Angl.*
- l. 15. Hocfrat, *lif.* Hoockstrate, & *ailleurs.*
- l. 35. Herman Comte de Berg, *ou* le Comte Vanden Berghe, & *ailleurs.*
- Pag. 13. l. 29. Polliado, *lif.* Collalte.
- l. 33. Luffen, *lif.* Lerefon.
- Pag. 15. l. 4. Sekenck, *lif.* Schenck.
- l. 28. Delft, *lif.* Delfziel.
- Pag. 17. l. 13. Aux Espagnols mêmes, *ajout.* & il y eut quelques conférences avec le Comte Maurice, qui étoit alors à la tête des armées des Etats, & qu'on peut regarder après le Prince d'Orange son pere comme le fondateur de cette florissante République. Il traversa ensuite &c. *MS. Reg.*
- Pag. 18. l. dern. Colnitz, *lif.* Colonich, & *ailleurs.*
- Pag. 19. l. 29. Biftricz, *lif.* Bestereze, *en Allemand*, Nofenstat.
- Pag. 22. l. 14. Farensbeck, *lif.* Farensbach, & *ailleurs.*
- Pag. 23. l. 24. Sapyha, *lif.* Sapieha.
- l. 26. Les Suedois, *not.* L'Editeur Anglois croit qu'il faut lire en cet endroit, les Polonois.
- l. 33. Debinski resta par cette retraite exposé à la fureur des Suedois, *not.* Il y a quelque erreur dans ce recit. *Put.*
- l. 35. Pohatge, *lif.* Pobotge.
- Pag. 24. l. 13. Schwanebourg, *not.* La relation MS. d'où ce lieu est pris, marque qu'il faut écrire Roncbourg. *Put.*
- l. 22. Resitten, *lif.* Rositten, & *ailleurs.*
- l. 33. Ils prennent, *lif.* ils le prennent.
- l. 37. Koufzoreki, *lif.* Koufzmoweki.
- l. 38. Rubofskynski, *lif.* Rubofsziiirzki.
- l. dern. Eziganski, *lif.* Cziganski.
- Ibid.* Bialoffon, *lif.* & Bialoffon.

- Pag. 26. l. 2. Schnensfen, *lif.* Schenen.
 Pag. 29. l. 19. Troskow, Trotzken.
 Pag. 30. l. 3. Wergandi, *lif.* Guillaume Weigandt.
 l. 4. Groenlandois, *lif.* Curlandois.
 l. 19. Une punition, *lif.* un châtiment.
 l. dern. Ronebourg, *not.* Ce nom est écrit diversement, Roneburg, & Runkburg. Sur la carte il n'y a marqué que Roneburg, & faut ainsi mettre. *Put.*
 Pag. 34. l. 32. 550. *lif.* 150.
 Pag. 36. l. 15. Zoltkiewski, *lif.* Zoltkerski.
 Pag. 37. l. 28. Leopold, *ou* Luwow, *en Allemand*, Lemberg?
 Pag. 43. l. 20. Schernknip, *lif.* Schernknigs.
 Pag. 44. l. 24. D'Estonie, *ou* d'Estzen.
 Pag. 45. l. 32. Il le pria &c. *lif.* Il prit le tems d'un repos pour exhorter Nassau à rester à son service, & à &c. *MS. Reg.*
 Pag. 48. l. 10. Karcho, *lif.* Karkus.
 Pag. 52. l. 38. Songea enfin sérieusement, *ajout.* peut-être un peu trop tard, à son retour &c. *MS. Reg.*
 Pag. 55. l. 5. Simples foldats, *ajout.* commandés par d'Espinau de S. Luc sieur de Harlen, & par.... Tel fut l'ordre &c. *MS. Reg.*
 l. 26. Le quinze d'Août, *lif.* le seize. *MS. Reg.*
 Pag. 56. l. 33. De ses ministres, *lif.* de ces mutins.
 Pag. 58. l. 3. Ville de Milesimo, *not.* Le cayer d'où ce lieu est pris, met: *Il s'accommoda encore d'un autre port voisin nommé Milleesimo.* Mais il se trompe; Milleesimo n'est point un port; c'est un bourg ou village, à quatre lieues de la mer, dépendant du Montferrat, dont les Espagnols se saisirent. *Put.*
 Pag. 59. l. 11. Freisingue, *ou* Freisingen.

LIVRE CENT VINGT-HUITIÈME.

- Pag. 63. l. 4. Ignorer, *ajout.* Avant que le Duc partît pour aller à la suite du Prince, il étoit venu me voir à Paris, & m'avoit rendu compte de quelques entretiens fort libres, qu'il avoit déjà eus avec le Roi. Il m'avoit en même tems fait entendre, qu'il étoit dans la résolution de profiter du

voyage , pour lui donner encore quelques autres avis importants. Alors je ne sçavois rien des desseins du Duc , que ce que j'en avois appris par le bruit public & par quelques rapports que l'on m'avoit faits. Cependant j'avois pris la liberté de l'avertir d'être plus retenu. Je lui avois représenté, que le Roi n'étoit pas déjà trop bien intentionné à son égard ; que les avis qu'il vouloit lui donner ne serviroient qu'à l'aigrir encore davantage , & qu'il ne manqueroit pas de les prendre en mauvaise part. Surtout je l'avois prié, conjuré, d'abandonner le projet qu'il avoit formé, disoit-il, de demander au Roi son agrément pour passer dans la Guienne, le Limousin, & le Périgord, où il a de grands revenus. Je lui avois apporté toutes les raisons capables de l'éloigner de ce voyage. Je lui avois remontré, qu'il s'étoit déjà rendu odieux au Roi par la trop grande liberté avec laquelle il lui parloit ; Que ce départ acheveroit infailliblement de le rendre suspect à ce Prince ; Qu'ainsi pour donner moins d'ombrage, je croyois que le parti le plus sage qu'il pût prendre étoit de se retirer à Sedan, jusqu'à ce que ces nuages fussent dissipés ; que c'étoit le moyen le plus sûr de pourvoir à sa propre sûreté, sans que le Roi pût le trouver mauvais, & que cette place seroit pour lui un azile assuré en attendant l'événement. Quelque salutaire que fût ce conseil, le Duc refusa de le suivre, sous prétexte que ses affaires domestiques ne lui permettoient pas de prendre ce parti ; & il se rendit à la Cour, qui étoit déjà arrivée à Blois. Là il parla au Roi avec un peu trop &c. *MS. Reg.*

Pag. 63. l. 29. Le Président Segnier, *ajout.* qui cherchoit querelle, s'éleva avec une vivacité extraordinaire, & qu'on n'attendoit pas de lui, contre cette résolution de ce premier Magistrat. Il opina au contraire à régler &c. *MS. Reg. Put. & Rig.*

l. 35. Sur cette affaire, *ajout.* La cabale & la brigade l'emportèrent, lorsqu'on alla aux opinions. C'étoit le treize &c. *MS. Reg. Put. & Rig.*

Pag. 64. l. 17. Lonel, *lis.* Loisel.

l. 26. En prendre acte ; *ajout.* & pour donner un témoignage authentique de cette renonciation, ils remirent

tous à la Cour leurs chaperons garnis de fourrures , qui font la marque de leur profession. *Cé concert &c. MS. Reg. Pag. 65. l. 9.* Très-honteux , *ajout.* Cet accident réunit les gens du Roi , qui auparavant étoient divisés. Ils s'assemblerent chez le Président Jacques Auguste de Thou. Là le Procureur Général Jacques de la Guesle avoua ingénument , que depuis qu'ils n'agissoient plus de concert avec le Premier Président de Harlay , il reconnoissoit qu'il s'étoit introduit plusieurs abus dans le Parlement par la mauvaise manœuvre de quelques Magistrats jaloux du crédit du Premier Président , & toujours prêts à le fronder , & qu'ils avoient profité de cette mésintelligence pour porter jusqu'à l'excès une autorité , dont ils ne se servoient , que pour fomenter la division dans la compagnie , & rendre leur cabale toute puissante. Après cet aveu , Simon Marion Avocat général commença par se réconcilier avec de Thou , avec lequel il étoit brouillé depuis quelque tems au sujet d'une bagatelle. Ensuite il partit sur le champ avec de la Guesle pour se rendre chez le Premier Président , à qui ils protestèrent , qu'ils étoient résolus de s'unir désormais à lui pour travailler de concert au bien public. Cette réunion que cet accident occasionna , produisit un grand bien , & empêcha depuis la cabale de faire de plus grands progrès. Du reste elle ne fut d'aucun secours dans l'affaire présente. Le Premier Président n'avoit pas moins d'envieux à la Cour , que dans le Parlement. Ils ne perdoient aucune occasion de le décrier par leurs calomnies dans l'esprit du Prince ; & on ne consulta qu'eux dans cette circonstance. Ainsi le 25. de May arriva par un courrier une déclaration du Roi , qui confirmoit l'Arrêt du Parlement &c. *MSS. Reg. Put. & Rig.*

l. 24. Mais dans la fuite , *ajout.* lorsque le feu de la cabale se fut ralenti , on s'en dispensa &c. *MSS. Reg. Put. & Rig.*

Pag. 69. l. 3. De Chambaret , *lis.* de Châteauneuf.

Pag. 72. l. 21. Le Fleurs & de Turin , *lis.* Etienne de Fleury Doyen , & Philibert de Turin.

Pag. 74. l. 13. Valois , *lis.* Valais.

l. 20. De la cavalerie , *lis.* de cavalerie.

Pag. 74. l. 23. Que si on pouvoit, *not.* Il y a dans l'écrit : Que si on pouvoit prendre Exilles, cela incommoderoit fort, à cause qu'Exilles ouvre la venuë de Daufiné ; on craint infiniment cela. *Put.*

l. 24. Oysans, *lis.* Exilles.

Pag. 76. l. 13. La Tournette, *lis.* la Tournelle.

Pag. 78. l. 8. Molans, *lis.* Miolans.

Pag. 79. l. 19. S. Jacque, *ou* S. Jacomo.

Pag. 94. l. 8. Prifon perpetuelle, *ajout.* On lui fit cette grace en faveur de son ignorance, & en considération du sieur Fournier son oncle, auparavant Conseiller au Parlement, qui sollicita pour lui très-vivement. Le Roi &c. *MSS. Reg. Put. & Rig.*

Pag. 95. l. 13. Fiesque, *lis.* Viesque.

Pag. 97. l. 27. Me fait trembler, *ajout.* « Et ce qui me faire dire „ avec le Roi Prophete, *Seigneur, n'approchez pas si-tôt de „ moi ; attendez que j'aye repris mes esprits.* Puis-je en effet „ me presenter &c. *MS. Reg.*

Pag. 101. l. 8. Devoient balancer, *lis.* devoient point balancer.

l. 25. Devient, *lis.* il devient.

Pag. 102. l. 37. D'Esseck, *lis.* d'Essex, & ailleurs.

Pag. 105. l. dern. Son frere, *ajout.* Le Roi donna sur cela une Déclaration, qui fut lûë au Parlement en presence du jeune Prince, qui avoit cependant eu ordre de se rendre prisonnier seulement pour quelques heures, & qui en entendit la lecture à genoux. Cette cérémonie se passa de très-grand matin par les soins du Premier Président de Harlay, qui crut devoir ce ménagement au rang que tenoit ce jeune Seigneur, & qui voulut lui épargner la honte de se voir & d'être vû dans une posture si humiliante. *MSS. Reg. Put. & Rig.*

LIVRE CENT VINGT-NEUVIÈME.

Pag. 110. l. 2. Dans la Bresse, *lis.* en Forez. *Edit. Angl.*

Pag. 111. l. 34. L'enregistrement, *ajout.* car on commençoit à ne plus vouloir recevoir de remontrances de vive voix.

Mais le memoire &c. *MSS. Reg. Put. & Rig.*

Pag. 114. l. 18. Le tumulte , *ajout.* Quelques-uns même furent bien frottés avec le bâton de la Croix , qu'on portoit devant le Prélat. D'un autre côté &c. *MS. Reg.*

l. 25. D'Amalby , *lif.* d'Amalfi.

Pag. 115. l. 24. Le Procureur du Roi , *lif.* le Procureur Général.

l. 29. Le Roi , *ajout.* qui seroient pris sur son revenu.

On y ajouta &c. *MS. Reg.*

Pag. 117. l. 32. Avocats du Roi , les Procureurs du Roi , *lif.* les Avocats généraux , & le Procureur général.

l. 38. Les Huiffiers , *ajout.* & Sergens.

Pag. 118. l. 1. Du Graisivaudan , *not.* Otez , du Gresivaudan ; attendu que dans l'Arrêt il n'est parlé que du Prevôt général de la Province. *Put.*

Pag. 119. l. 10. De la Province , *ajout.* Ils devoient considérer , que quelle que soit la différence , que la providence divine a si sagement établie entre les differens états , qui composent la société civile , nous devons cependant tous également paroître un jour tels que nous sommes , & sans distinction de rang ni d'état , devant le Tribunal de Dieu ; pour y rendre compte , non-seulement de nos paroles & de nos actions , mais même de nos pensées. *MSS. Reg. Put. & Rig.* Que là le Royaume céleste deviendra le partage des justes , tandis que l'impie ira habiter les feux éternels , où il n'y a que pleurs & grincemens de dents. *MS. Reg.* Que les Rois & les grands de la terre , que Dieu a établis pour être ici bas les arbitres de la vie , de la mort , & du bonheur du reste des humains , fassent de sérieuses réflexions sur ces verités terribles : Que pénétrés de ces grandes maximes ils travaillent de bonne heure , s'ils veulent recevoir dans l'éternité la récompense de leur foi , à exercer dès ici-bas les œuvres de la charité chrétienne , & qu'ils apprennent à traiter avec plus de douceur ceux que la providence leur a soumis , puisque J. C. n'a pas moins répandu son sang pour eux , & qu'ils sont leurs freres , & leurs cohéritiers au Royaume céleste. Il y eut dans le même tems &c. *MSS. Reg. Put. & Rig.*

Pag. 126. l. 8. Astignac , *lif.* d'Attignac.

Pag. 128. l. 12. S. Gernis, *lif.* S. Genis.

Pag. 129. l. 22. Destal, *lif.* de Stall.

l. dern. Procureur du Roi, *lif.* Procureur général.

Pag. 130. l. 9. Celui qui y commandoit, *not.* M. de Thou confond ensemble deux affaires de Metz. Cette prétendue conjuration des principaux habitans de la ville, & intelligence avec le Comte de Mansfeld Gouverneur de Luxembourg, fut découverte l'an 1601, & M. le Président Myron y fut envoyé pour ce fujet. L'an 1603, la mauvaise intelligence continuant entre le sieur de Sobole & les habitans, le Roi fut obligé d'y faire un voyage, où il ôta ledit sieur de Sobole, comme il est ici marqué. *Put.*

Pag. 131. l. 36. Au Cardinal, *ajout.* qui depuis ce tems-là s'établit à Saverne avec les Chanoines du parti Catholique. Le Roi &c. *MS. Reg.*

Pag. 132. l. 27. Lui parla, *ajout.* dit-on. *MS. Reg.*

Pag. 142. l. 8. Serran, *lif.* de Serres.

Pag. 144. l. 13. Draëke, *lif.* Drake.

l. 33. La rigueur des Loix, *lif.* la vigueur.

Pag. 148. l. 7. L'ancien style, *ajout.* qu'on suit encore en Angleterre. *MSS. Reg.*

l. 12. Grand Trésorier, *not.* C'est ici un Anachronisme ; car Robert Cecill ne fut grand Trésorier d'Angleterre qu'en 1608. *Edit. Angl.*

Pag. 151. l. 16. La Marquise d'Arbelle, *lif.* Arbelle Stuart. *not.* Elle étoit fille de Charle Comte de Lenox petit-fils de Marguerite Reine d'Ecosse, sœur aînée du Roi Henri VIII. *Edit. Angl.*

l. 22. D'Henry VIII. son pere. *L'Editeur Anglois* croit qu'il faut plutôt mettre, d'Henry VII. son ayeul.

Pag. 152. l. 27. Greenswick, *lif.* Greenwich.

Pag. 155. l. 23. Deux Prêtres, *not.* leurs noms étoient Watfon & Clarke. *Edit. Angl.*

l. 31. Le Maire de Hampton, *lif.* le Sheriff de Hampshire.

Pag. 157. l. 10. Anglois, *lif.* Ecoffois. *MS. Reg.*

Pag. 159. l. 18. N'insultent, *lif.* n'insultent-ils pas.

Pag. 161. l. 4. Cette expression, *ajout.* C'est ce qui fut réglé depuis par l'Edit de Loudun. La noblesse &c. *MS. Reg.*

Pag. 166. l. 29. Personnes raisonnables, *ajout.* J'ai encore actuellement entre mes mains des copies de ces lettres écrites en très-beau caractère de la main même de l'auteur, qui m'en fit present, & que je conserve avec soin. Au reste on ne doit pas être surpris que je me fois si fort étendu sur les louanges de ce grand homme, que le public ne connoît pas assez, tandis que je me contente de faire des autres un éloge de quelques lignes. Pour condamner ma conduite en ce point, il faudroit ignorer absolument, que le mérite & la science rare de ce sçavant homme, aussi bien que l'étroite amitié qui étoit entre nous depuis plusieurs années, n'exigeoient de moi rien de moins en cette occasion, & il faudroit n'avoir jamais eu aucun sentiment de reconnoissance. Il faut &c. *MS. Reg.*

Pag. 167. l. 27. Melet, *lis.* Melec.

l. 34. Bucer, *ou* Bufferos.

Pag. 168. l. 10. Abdalla pere de Hamet, *lis.* Abdalla frere de Hamet & de Melec avoit laissé un fils nommé Muley Mahomet, qui disputa le Royaume à ses oncles. Ce fut lui &c. *Put.*

LIVRE CENT-TRENTIÈME.

Pag. 170. l. 10. Nasivan, *lis.* Nassivan, *ou* Nacchivan.

Pag. 174. l. 15. De Navigation, *lis.* de la navigation.

l. 35. Amet, *lis.* Hamet.

Pag. 176. l. 21. De France, *lis.* de la France.

l. 34. Resteroient chacun dans leur village, *lis.* ne ferviroient qu'en pleine campagne,

Pag. 179. l. 13. Une isle, *not.* C'est l'isle de Vizzate. *Edit. Angl.*

Pag. 182. l. 32. Albajulia, *ou* Carlsbourg.

Pag. 186. l. 22. Weyt ravelin, *lis.* West-ravelin.

Pag. 187. l. 3. Sans succès, *ajout.* le Porcepic.

l. 5. Hanckrot, *lis.* Hanekrot.

Pag. 189. l. 31. Sur des galeres, *lis.* sur huit galeres.

Pag. 190. l. 18. Polidore, Catanco, *lis.* Polidore Cataneo.

C'est une seule personne.

Pag. 191. l. 38. De Bella, *ou* de la Bella.

- Pag. 196. l. 15. Justiniano , *lif.* Justiniani , & ailleurs.
- Pag. 198. l. 11. Carf , *lif.* Calf.
- Pag. 199. l. 26. Cangrego , *ou* Cangrejo.
- Pag. 200. l. 1. Du côté du couchant , *lif.* du côté.
- Pag. 201. l. 17. Il y en fortit , *lif.* il en fortit.
- Pag. 202. l. 4. Utrecht , *lif.* Mastricht.
- Pag. 204. l. 28. Le Duc de Fontenoy , *not.* L'Editeur Anglois
Pappelle le Comte de Fontenoy.
- Pag. 206. *Not.* De l'eau de Mourbeque & de Lapfeure , *lif.*
du canal de Mourbeque & de Lapfeure. *Cette note est de*
M. Dupuy.
- Pag. 209. l. 32. Pallavino , *lif.* Palavicino.
Ibid. Des herbes , *lif.* des roseaux.
- Pag. 213. l. 3. Middelbourg , *not.* C'est plutôt Ardembourg:
Edit. Angl.
- Pag. 214. l. 37. A Vilvorde , *not.* Meteren p. 543. dit que
Raed étoit prifonnier au château de Woude. *Pur.*
- Pag. 216. l. 28. Le Comte de Melzi , *lif.* le Chevalier Melzi.
- Pag. 221. l. 27. Aldenbourg , *lif.* Ardenbourg.
- Pag. 223. l. 24. Bentam , *lif.* Bantam , & ailleurs.
- Pag. 224. l. 28. Gonfalvez , *lif.* Gonçalez.
- Pag. 226. l. 2. Sur l'équateur , *lif.* fous la ligne.
- Pag. 230. l. 14. Malisperg , *lif.* Matisperg.
- Pag. 232. l. 14. Ziercizée , *lif.* Ziriczée.
Ibid. Seband de Wert , *lif.* Sebald de Weert.
l. 6. Ce qui compofoit environ 620. livres de Flan-
dres , *lif.* mesure de Flandres pefant environ 620. livres.
- Pag. 236. Note au bas de la page. Cette note est inutile , & le
calcul de M. de Thou est conforme à ce qu'il a dit plus
haut fuivant le vrai fens du texte que nous venons de
donner.
- Pag. 238. l. 2. L'ifle des Célébes , *lif.* l'ifle Célébes.

LIVRE CENT TRENTE-UNIE' ME.

- Pag. 258. l. 28. Blafco d'Arragona , *lif.* le Commandeur Dom
Blafco d'Arragon.
- Pag. 259. l. 14. Le Comte de Northampton , *lif.* le Lord
Sfff ij

Wotton Baron de Marley Gouverneur de la Province de Kent , & le Comte de Northampton Gardien des cinq Ports. *Edit. Angl.*

Pag. 260. l. 24. Centurion , *lif.* Centenier , & ailleurs.

Pag. 265. l. 31. Riberg , *lif.* Ritberg.

Pag. 269. l. 24. Norcopen , ou Norkoping.

Pag. 270. l. 1. Lincopen , ou Linkoping.

Pag. 272. l. 8. Sudercopen , ou Suderkoping.

Pag. 274. l. 20. Jaghenruij , *lif.* Jaghenruyter , & ailleurs.

Pag. 278. l. 8. Beljoiofo , *lif.* Belgioiofo , & ailleurs.

Pag. 279. l. 7. Laſſa , *lif.* Laſſa.

l. 8. Petz , *lif.* Pezzen , & ailleurs.

Pag. 280. l. 3. Du Grand Seigneur , *ajout.* Qu'on ne s'oppoſoit aux entrepriſes du premier , que pour ſe mettre à couvert de ſes violences , comme on ne ſe liguoit avec l'autre que pour ſoutenir les droits de la nation ; & qu'aſſi-tôt qu'on auroit aſſuré la liberté de conſcience , on renonceroit ſur le champ à l'alliance du Turc , à moins qu'on ne jugeât néceſſaire de continuer à ſe ſervir de ſon ſecours pour établir une paix ſolide dans la Province. Cependant les habitans &c. *MS. Reg.*

Pag. 280. l. 12. Zatwa , *lif.* Zatwar.

l. 18. Beljoiofo , *ajout.* dans Waradin. *Edit. Angl.*

Pag. 283. l. 12. Cabrigick , *lif.* Cabrigiek.

Pag. 285. l. 6. Arrive , *lif.* arriva cette année.

Pag. 290. La note qui eſt au bas de la page eſt inutile. Le terme de *Senior* n'a été appliqué par M. de Thou à Louis Landgrave de Heſſe , que comme une épithete , qui marque qu'il étoit plus âgé que les deux Princes , dont il vient de rapporter la mort.

Pag. 291. l. 2. Qui le haïſſoit , *lif.* qu'il haïſſoit.

l. 23. A Douay , *ajout.* Et il eut pour compagnon d'études Luc Fruter de Bruges , dont j'ai parlé en rapportant les événemens de l'année 1566. Il vint enſuite avec lui à Paris , où il fit connoiſſance , & lia une amitié fort étroite avec Turnébe , Dorat , & Lambin , qui enſeignoient alors avec ſuccès le Grec & le Latin dans cette capitale. Etant revenu dans ſa patrie &c. *MS. Reg.*

l. 25. Leyden , *lif.* Leyde , & ailleurs.

- Pag. 292. l. 1. Scaliger , *ajout.* grand admirateur des vertus de ce sçavant homme *MS. Reg.*
 l. 20. Le vingt-sept de Juin , *lis.* le vingt-six.
 Pag. 293. l. 13. A Padouë , *ajout.* où je le vis dans le voyage que je fis en Italie à la suite de l'illustre Paul de Foix. Là il enseigna & pratiqua &c. *MS. Reg.*

LIVRE CENT TRENTE-DEUXIÈME.

- Pag. 298. l. dern. Maïe , *lis.* Magîus.
 Pag. 310. l. 11. Sa personne , *lis.* la personne.
 Pag. 312. l. 30. Le seize de Février , *lis.* le dix-sept.
 l. 37. Deux Docteurs , *ajout.* dont l'un étoit... de la Fayette , & l'autre Antoine Fufelier , 1^o. Que cet écrit &c. *MS. Reg.*
 Pag. 313. l. 6. La Grand-Chambre , *ajout.* la Tournelle & la Chambre de l'Edit assemblées , ordonna &c. *MS. Reg.*
 l. 13. Pierrevive , *ajout.* intimé. *MS. Reg.*
 Pag. 314. l. 19. De quelques Docteurs , *lis.* des Docteurs ; qu'on vient de nommer , l'affaire &c. *MS. Reg.*
 l. 33. Triste nouvelle , *ajout.* Henry , qui avoit pour ses maîtresses une complaisance aveugle , sembloit avoir oublié la tendresse qu'il devoit à ses enfans légitimes , lorsqu'il s'agissoit des interêts de ses fils naturels. *MSS. Reg. Put. & Rig.*
 Pag. 315. l. 5. Son Siège , *lis.* son Trône.
 l. 17. Persuadée , *ajout.* comme le dit un Poète , *not.* Properce liv. 4. Eleg. 3. vers. 49.
 Pag. 320. l. 12. D'office , *ajout.* Ce fut Philibert Nodin Procureur au Parlement , qui ayant &c. *MS. Reg.*
 l. 34. Sa Majesté , *ajout.* qui au lieu de suivre les affaires de droit fil , prenoit plaisir quelquefois à se servir de détours , quelque risque qu'il y eût à courir dans ces routes glissantes & peu frayées. C'étoit un courtisan &c. *MSS. Reg. Put. & Rig.*
 Pag. 322. l. 31. La compagnie , *lis.* la compagnie de Chevaux-Legers de Cesar de Vendôme commandée par Philippe Eschalar sieur de la Boulaye , & celle du Marquis de Verneuil commandée &c. *MS. Reg.*

- Pag. 322. l. 37. Amoureux , *ajout.* & dont il étoit aimé de même. *MS. Reg.*
- Pag. 324. l. 8. De Roëu, *lif.* de Roen , & *ajout.* qui étoit un fort honnête homme. *MS. Reg.*
- l. 26. Tous les dix ans , *ajout.* & qui étoit d'un excellent revenu pour les Harpies de la Cour. *MS. Reg.*
- Pag. 326. l. 10. Le Chancelier , *ajout.* au mépris de son ministère , & au grand mécontentement du public , fut obligé de faire enregistrer dans &c. *MS. Reg.*
- l. 29. Des Bernardins , *ajout.* chez Toussaint Chauvelin Avocat au Parlement , honnête homme , & estimé dans sa profession ; & on l'y faisoit voir &c. *MS. Reg.*
- Pag. 327. l. 13. Le R. R. *not.* le Roi & la Reine , ou le gouvernement. *Put.*
- l. 16. Sur la confession générale du R. R. *lif.* sur sa confession générale. *Edit. Angl.*
- Pag. 328. l. 1. De D. R. *not.* du Duc de Rôni. *Put.* C'est le Marquis de Rôni Duc de Sully.
- l. 25. C'est l'amour , *lif.* si c'est l'amour.
- Pag. 329. l. 33. Catereal , *lif.* de Corte-real.
- Pag. 330. l. 3. Forbischer , *ou* Forbisher.
- Pag. 331. l. 3. Etoit Jean Biencourt Poitrincourt , *lif.* étoient Jean de Biencourt de Poitrincourt.
- l. 6. Relâcha au Havre , *lif.* partit du Havre.
- Pag. 332. l. 34. Un facteur de S. Malo , *lif.* un négociant de S. Malo. *Il s'appelloit* M. Prevert. *Edit. Angl.*
- Pag. 335. l. 34. Des Autons , *lif.* des Antons.
- Pag. 336. l. 17. Olivier du Nord , *lif.* Olivier de Nort , *ou* Vander Noort.
- Pag. 344. l. 4. Jortau , *lif.* Jortan.
- l. 9. Ziriezée , *lif.* Ziriczée , & ailleurs.
- Pag. 345. l. 4. Riviere , *lif.* Viviere.
- l. 6. Dierickmal , *lif.* Dierick Moll.
- l. 14. Jeviffen , *lif.* Joriffen.

LIVRE CENT TRENTE-TROISIE' ME.

- Pag. 346. l. 7. De la Malese , *lif.* de Malese.
- Pag. 347. l. 19. Ballaufon , *lif.* Ballanfon.

- Pag. 347. l. 23. Seimer, *lif.* Seimour.
- Pag. 348. l. 9. Saint André, *ou* S. Andero.
l. 11. Simaucas, *lif.* Simancas.
l. 19. Le 28. de May, *lif.* le vingt-sept d'Avril.
- Pag. 349. l. 8. Villongby, *lif.* Willougby.
l. 9. Howart, *not.* Depuis Comte de Berkshire. *Edit.*
Angl.
Ibid. Du Grand Chambellan, *not.* Le Comte de Suffolk. *Edit. Angl.*
- Pag. 351. l. 3. Tajardo, *lif.* Fajardo.
l. 19. Chez, *lif.* Sanchez,
- Pag. 352. l. 12. Roeroort, *ou* Ruerort.
Ibid. Roer, *ou* Rhur.
- Pag. 353. l. 28. Oldensel, *lif.* Oldenzeel, & ailleurs,
l. 33. Bellanfon, *lif.* Ballanfon.
- Pag. 354. l. 30. Jean de Dyck, *ou* Van Dijck.
Ibid. Audarz, *lif.* Audart.
l. 31. Justinia, *lif.* Intema.
- Pag. 356. l. 35. Gauverini, *lif.* Gamurini.
l. 36. Diorsten, *lif.* Dorsten.
- Pag. 357. l. 4. Mullem, *lif.* Muhlheim, & ailleurs.
- Pag. 358. l. 8. Le Fossât, *ou* Fossato.
Ibid. Gambaloyta, *lif.* Gambalotta.
l. 35. Cette perte, *ajout.* & qui en donna une marque éclatante par le célèbre monument qu'il fit élever à l'honneur de ce gentilhomme. La mine &c. *MS. Reg.*
- Pag. 359. l. 15. Castranudiano, *lif.* Castramediano.
- Pag. 360. l. 23. Le onze Nøvembre, *lif.* le dix.
l. 26. Claessèn, *lif.* Claussen.
l. 28. Gerbrautsen, *lif.* Gerbrantsen, & ailleurs.
l. 37. Enchuse, *ou* Enchuyfen.
- Pag. 363. l. 30. Groeninghen, *lif.* Groningue.
- Pag. 369. l. 26. Evêque, *lif.* Elekteur.
- Pag. 371. l. 24. Du septième Septembre, *lif.* du mois de Septembre.
- Pag. 374. l. 7. Francfort, *not.* Par l'original de la quittance du Magistrat de Francfort on avoit reçu du Magistrat d'Aix, en trois termes, la somme de 10250. florins d'Allemagne, ce qui étant réduit à la monnoie courante d'Aix, montoit

- à la somme de 13798. Dalers ; & cependant le Magistrat d'Aix n'en avoit recueilli que 14128. *V. Meteren. Put.*
- Pag. 377. l. 17. Ouacre , *lif.* Onacre.
- Pag. 379. l. 9. Camfoort , *lif.* Catsfoort , & ailleurs.
- Pag. 380. l. 11. Ville , *ajout.* armé du bâton Pastoral. *MS. Reg.*
- Pag. 381. l. 11. De l'épée , *ajout.* enforte que le fossé de la ville étoit inondé de sang ; la plûpart &c. *MS. Reg.*
- Pag. 382. l. 23. Lubec , *ajout.* à Bremen.
- Pag. 383. l. 1. Halmstat , *lif.* Helmstadt.
- Pag. 384. l. 38. Nehaufel , *lif.* Neuhaufel , ou Nieuheufel.
- Pag. 385. l. 9. Et la forteresse , du côté de la riviere , *lif.* la porte du côté de la riviere , & la forteresse.
- Pag. 386. l. 15. Ragotzi , ou Ragotski , ou Rakocky.
- l. 16. Caslovie , ou Caschau.
- l. 30. Forgach , *lif.* Forgatz , & ailleurs.
- Pag. 392. l. 3. Nitrie , *not.* Evêché de Hongrie sous le métropolitain de Gran. *Edit. Angl.*
- Pag. 394. l. 29. Wolmer , *lif.* Wolmar.
- Pag. 395. l. 4. La Duna , *lif.* la Duine.
- Pag. 397. l. 9. Liaderfon , *lif.* Linderfon.
- Pag. 398. l. 5. Brauditz , *lif.* Branditz.
- l. 15. Decembre , *lif.* Novembre.

LIVRE CENT TRENTE-QUATRIÈME.

- Pag. 402. l. 1. De Toledé , *lif.* Tolet.
- l. 2. L'Ambassade du Duc de Nevers , *lif.* l'Ambassade de la Cour de France.
- Pag. 406. l. 14. Le 16. de Mai , *ajout.* sur le soir :
- l. 34. Carafelli , *lif.* Caffarelli.
- Pag. 407. l. 1. Royaume Sicile , *lif.* Royaume de Sicile.
- Pag. 409. l. 10. Malaspini , *lif.* Malespini , & ailleurs.
- Pag. 410. l. 6. Brescia , ou Bresse.
- l. 22. Y font , *lif.* font.
- Pag. 411. l. 1. Chierasco , ou Quieras :
- Ibid.* Cuni , *lif.* Coni.
- l. 13. Bergo-San-Domino , *lif.* Borgo-San-Donino.
- Pag. 412. l. 7. Sigonio , *lif.* Sigonius.

Pag. 414. l. 22. D'Août, *ajout.* La bonne chere & les plaisirs ; aufquels ce Seigneur étoit fort attaché, lui avoient donné des cheveux blancs , qui quoique dans un âge peu avancé, le faisoient paroître déjà très-vieux. Il avoit eu &c. *MSS. Reg. Put. & Rig.*

l. 24. Parlé, *ajout.* & s'étoit rendu le digne disciple d'un si grand maître. Il sçavoit &c. *MS. Reg.*

Pag. 416. l. 20. Châlons, *ajout.* sur Saone.

Pag. 417. l. 22. La Latine, *ajout.* dont il nous a laissé de sçavans Dictionnaires. Il étudia &c. *MS. Reg.*

l. 23. Toute sa vie, *ajout.* Elle fut si longue, qu'on peut le regarder comme un des prodiges de vieillesse des plus étonnans, qui ayent paru de nos jours ; d'autant plus qu'il est rare, & qu'il n'arrive même presque jamais, que les gens de lettres vivent jusqu'à un âge si avancé. Nous avons déjà dit ailleurs, qu'il fut de la suite de l'illustre Paul de Foix dans ses ambassades d'Angleterre & d'Ecosse. Il avoit été déjà auparavant médecin de la maison de la Reine Catherine de Medicis. Ce fut tandis qu'il exerçoit cet emploi, qu'il profita des voyages qu'il faisoit à Lyon de tems en tems, pour donner au public une édition des ouvrages de Celse revûs & corrigés sur les meilleurs manuscrits. Il avoit aussi demeuré chez Jules César Scaliger &c. *MS. Reg.*

l. 27. Imprimer, *ajout.* La bonne foi avec laquelle il agit en cette occasion, suffit pour le justifier du crime de plagiaire, dont on l'a souvent accusé. En effet, la droiture dont il usa alors, ne doit-elle pas nous être caution de celle avec laquelle il s'est comporté dans d'autres circonstances pareilles ; sur-tout n'ayant depuis rien donné au public, qui passât la portée de son génie, ni qu'on pût soupçonner d'être un larcin fait à la réputation de cet homme divin ? Il n'en faut pas davantage, à mon avis, pour fermer la bouche à la médifance. Constantin s'étoit d'abord marié à Paris. Après la mort de sa premiere femme, il en épousa une autre à Montauban dans le Quercy, & il eut de ce second mariage un fils, qui lui survêcut. Il fut longtems principal du Collège d'Ortez en Bearn, ensuite de celui de Castres en Languedoc. Enfin il revint à Montauban, où il enseigna encore le Grec & le Latin jus-

qu'à une extrême vieillesse, sans ressentir jamais aucune infirmité, conservant toujours une santé parfaite à la faveur d'une vie très-réglée, & d'un peu d'exercice qu'il faisoit ordinairement chez lui, en s'escrimant d'une épée à deux mains. Il vécut cent trois ans &c. *MS. Reg.*

Pag. 418. l. 16. Du Royaume, *ajout.* Et quoi qu'il fût d'ailleurs très-zélé Catholique, il regarda toujours les nouveaux établissemens religieux, & leurs privilèges particuliers, comme très-pernicieux à l'Etat, & les attaqua avec fermeté. *MS. Reg. Put. & Rig.*

l. 18. Cette année, *lis.* le 15. d'Octobre de cette année.

l. 23. Du Duc d'Orleans, *not.* Il étoit second fils de France.

l. 24. Duc d'Anjou, *not.* Gaston de France Duc d'Anjou, puis Duc d'Orleans.

Pag. 430. l. 8. Septembre, *ajout.* après quelques remontrances.

l. 30. Oû du Dauphin, *lis.* & du Dauphin.

Pag. 434. l. 8. Et on la trouva, *lis.* on la trouva.

l. 9. Assassiné, *ajout.* & ce Prince qui ne mit d'autres bornes que le tombeau à sa clémence & à sa bonté, la fit supprimer. François Myron &c. *MS. Reg.*

Pag. 439. l. 7. Louis de Lagonia, *not.* Mezeray l'appelle Jean d'Allagon de Merargues. *Edit. Angl.*

Pag. 443. l. 36. Et qui avoit attaqué, *lis.* attaqua.

Pag. 444. l. 13. Jourdain l'Ecuyer, *lis.* Matthieu Jourdain Conseiller au Parlement, l'Ecuyer &c.

Pag. 449. l. 3. Les sciences, *ajout.* & le Cardinal de Joyeuse sur-tout, qui ne s'étoit rendu que fort tard à l'assemblée, ne purent &c. *MS. Reg.*

LIVRE CENT TRENTE-CINQUIÈME.

Pag. 451. l. 26. Wieliez, *lis.* Wielics.

Pag. 453. l. 24. Wisnoweski, *lis.* Wisnowiski.

Pag. 454. l. 6. Le Boristhene, *lis.* le Nieper.

l. 7. Zerniga, ou Tscheringo.

Pag. 458. l. 5. Busmani, *ou* Busmanof.

Pag. 472. l. 28. Graunt, *lif.* Grant, & ailleurs.

l. 29. Le dix, *lif.* le onze.

Pag. 474. l. 32. Le Baron de Harnigton, *lif.* le Lord Harrington.

Pag. 477. l. 33. Whyneard, *lif.* Whinyard, & ailleurs.

Pag. 478. l. 33. Domestique, *ajout.* prétendu.

Pag. 479. l. 32. Les Vicomtes, *lif.* Sheriffs, & ailleurs.

Pag. 484. l. 1. Niant, *lif.* nioit.

Pag. 490. l. 14. D'injures, *ajout.* Casaubon eut l'imprudence de repliquer dans un autre ouvrage de plus longue haleine ; mais il eût beaucoup mieux fait de suivre le conseil de ses amis, & de ne se pas commettre avec un pareil adversaire. A quoi aboutissent en effet aujourd'hui ces sortes de disputes ? On commence par écrire avec cette modération, que tout auteur doit observer dans ses ouvrages : on finit par se dire des grossieretés & des injures ; & il ne manque pas de se trouver toujours des gens désœuvrés, qui pour se faire aux dépens d'autrui une réputation qu'ils ne peuvent acquérir par leur propre mérite, prodigues de leur loisir, comme de celui du public, se font un plaisir de mettre au grand jour ces querelles personnelles. Pour moi, je crois que la meilleure vengeance qu'on puisse en tirer, c'est non-seulement de ne leur pas répondre, mais même de ne leur pas faire l'honneur de les lire. On peut admirer &c. *MS. Reg.*

Pag. 492. l. 34. Cnotfen, *ou* Cnoetsfen.

l. 37. Ce drap rouge, *lif.* de drap tanné avec des bords larges de velours. *Edit. Angl.*

Pag. 494. l. 7. Ne leur portât, *lif.* leur portât.

l. 32. Lui en prit, *ajout.* En effet eût-il été dans une santé parfaite, son secours auroit été une foible ressource contre tout un peuple mutiné, & les efforts inutiles qu'il auroit faits pour conserver les jours de son maître, n'auroient servi qu'à hâter sa propre perte. L'attaque fut si vive &c. *MS. Reg.*

Pag. 497. l. 10. Nathen, *lif.* Nathan.

Pag. 501. l. 3. Dibiria, *ou* Dibirie, nommée Fuverie sur la carte.

Pag. 502. l. 21. Colere de Dieu, *ajout.* qui n'avoit pas été ap-

paifée par le châtement , que les Loix de la nation ordonnent contre tous ceux , tant hommes que femmes , qui font réfractaires à leurs vœux , par la même fureur &c. *MS. Reg.*

LIVRE CENT TRENTE-SIXIÈME.

- Pag. 506. l. 13. Les Ambaffadeurs terrestres , *lif.* Les Nonces des terres.
 l. 24. Wislicza , *ou* Wislicie , *not.* Cette ville est auprès de Cracovie au Palatinat de Sendomir. *Edit. Angl.*
- Pag. 509. l. 5. Le vingt-quatre d'Août , *lif.* le vingt-cinq.
- Pag. 512. l. 10. Du Tibisque , *lif.* de la Theiffè.
 l. 28. Le premier d'Octobre , *lif.* le quinze.
- Pag. 513. l. 15. Januffi , *lif.* Januffi.
- Pag. 515. l. 4. Curdes , *ou* Chourdes.
- Pag. 520. l. 12. Schoper , *lif.* Schorer.
 l. 28. Sous le Meyn , *lif.* fur le Mein.
Ibid. Gieffe , *lif.* Giessen.
 l. 32. Prince de Holface , *lif.* Duc d'Holftein.
- Pag. 524. l. 26. Rocroot , *lif.* Roeroot.
- Pag. 526. l. 24. Crauckenbourg , *Meteren met* Cluyckenbourg.
- Pag. 530. l. dern. Sowol , *lif.* Swol.
- Pag. 531. l. 29. Le deux d'Aouft , *lif.* le vingt-un.
 l. 30. Brefort , *lif.* Bredefort.
- Pag. 534. l. 2. De Boffie , *lif.* le Comte de Boffu.
- Pag. 535. l. 6. Raveftain , *lif.* Ravenftain.
 l. 7. Se rendirent à Hooctrate , *lif.* fe rendirent d'abord à Helmont. Enfuite comme ils ne s'y croyoient pas en sûreté , ils paffèrent à Hooctrate le 15. d'Octobre. Ils furent fuivis &c.
- Pag. 536. l. 5. Partit , *lif.* il partit.
- Pag. 538. l. 20. Fox de Bimbach. *Meteren ne met que* Fox.
- Pag. 539. l. 37. De Wal , Cruye , *lif.* de Walle-Cruye. *C'est un feul nom.*
- Pag. 542. l. 15. Uffelinex , *lif.* Ufeling , & ailleurs.
- Pag. 543. l. 31. Son frere Olivier. *C'est* le Chevalier Olave Leigh. *Edit. Angl.*
- Pag. 544. l. 14. Jean fils de Nicolas S. John , *lif.* Jean Nicol.

Pag. 544. l. 29. Rodolphe Winwoode, *lif.* le Chevalier Ralph Winwood.

l. 31. Bocliffen, *lif.* Boeliffen.

Pag. 545. l. 4. De Nassau, *ajout.* Prince d'Orange.

l. 5. Fille du Comte, *lif.* fille de Maximilien d'Egmond Comte.

l. 20. Louis fils de Guillaume, *lif.* Guillaume Louis son fils.

Pag. 546. l. 23. Comte de Sommerive, *not.* Il se nommoit Charles Emmanuel & étoit second fils de Charles Duc de Mayenne & d'Henriette de Savoye Comtesse de Sommerive, fille unique de Honorat de Savoye II. du nom, Marquis de Villars. *Edit. Angl.*

l. 32. Etant arrivés, *lif.* Arrivés dans la grande place du Louvre, qu'on avoit sablée pour cette fête, & où le Roi avec toute sa Cour étoit aux fenêtres pour jouir de ce spectacle, après une cavalcade magnifique, ils commencerent entre eux la représentation d'un combat. D'abord ils coururent les uns contre les autres, & briserent leurs lances contre terre; ensuite pendant quelque tems ils se lancerent des fleches, qu'ils recevoient adroitement sur leurs boucliers; enfin ils se mêlerent, & formerent mille figures différentes avec tant d'adresse, qu'on eût pris cette cavalcade pour un vrai bal. Ces réjouissances, &c.

Pag. 547. l. 3. Comte de Rôni, *lif.* Marquis.

l. 6. Dans une assemblée, *lif.* qui furent enregistrées le 9. de Mars au Parlement, où tous les Seigneurs de la Cour se rendirent pour cette cérémonie. César Duc de Vendôme, & le Connétable Henri de Montmorenci entr'autres y assisterent. On fit mention, &c.

l. 22. Il dit en étendant les bras, *lif.* il dit, qu'il paroit les bras étendus pour le recevoir, &c.

Pag. 548. l. 1. Avant qu'il fortir, *lif.* avant qu'elle fortît.

l. 14. A la trop grande puissance du Roi, *lif.* d'un seul homme (c'étoit le Marquis de Rôni) qui s'élevoit contre les Loix. Qu'au reste &c. *Edit. Angl.*

l. 15. Le Baron de Rôni, *lif.* le Marquis, & ailleurs.

l. 35. Tory, *lif.* Torcy.

Pag. 551. l. 5. Donné action , *lis.* intenté action.

Pag. 552. l. 15. La Sabina , *lis.* Magliano.

Pag. 557. l. 18. Nantes , *ajout.* & dans le cours de cette négociation , je retrouvai dans lui cette droiture & cette aimable candeur , que j'y avois remarquées dans le tems de notre premiere connoissance. Aussi malgré les affaires importantes qui nous occuperent depuis , lui dans le rang distingué qu'il tenoit au Conseil , moi dans ma charge de Président au Parlement , nous recommençâmes alors à nous voir très-souvent. C'étoit dans ces visites fréquentes que nous nous faisons part l'un à l'autre des vûes particulieres que nous pouvions avoir au sujet du bien public. Cette communication de nos sentimens & de nos idées , étoit le souffle qui servoit à ranimer notre ancienne amitié , que le tems sembloit vouloir affoiblir. Aussi-tôt que j'appris qu'il étoit retenu au lit , quoi qu'il y eût tout lieu de craindre qu'il ne fût attaqué de la maladie contagieuse , qui regnoit alors , je ne le quittai point , jusqu'à ce que la contagion s'étant communiquée à tout le voisinage du logis de mon ayeul , que j'habitois alors , m'obligea de sortir de Paris avec mon épouse & une partie de ma maison. Je ne le fis cependant qu'après avoir été dire adieu à mon ami. Alors il paroissoit se porter un peu mieux ; outre cela quoi que je pussè appréhender des suites de sa maladie , Jean Martin medecin célèbre , sous qui dans notre jeunesse nous avions étudié tous deux au Collége de Bourgogne , avoit dissipé toutes mes craintes , & m'avoit assuré que le malade étoit hors de danger , à moins qu'il n'arrivât quelque nouvel accident. Plein de cette esperance flateuse , je m'éloignois de Paris , & j'avois pris avec mon épouse la route du Perigord , où la Vicomtesse de Bourdeilles ma soeur faisoit sa résidence , lorsqu'en sortant de la Rochelle je reçûs la triste nouvelle de la mort de mon ami. On peut juger combien je fus sensible à cette perte. Par ce coup je me vis privé non-seulement d'un ami fidèle , mais encore d'un sage conseil. En effet , si dans le projet que j'avois formé d'écrire cette histoire , si dans l'obligation que ma charge m'imposoit de travailler au bien public , je puis me flater de quelque succès , je dois avouer ici que j'en suis uniquement redevable

aux avis salutaires de ce grand homme , qui m'a guidé comme par la main dans la droite route que je devois suivre. A l'âge de &c. *MS. Reg.*

Pag. 557. l. 25. Etoit menacé, *ajout.* Calignon laissa deux fils, tous deux heritiers des vertus de leur pere, & qui se feroient illustrés comme lui, s'ils eussent vécu dans des tems plus heureux, & que le Ciel leur eût conservé la mere qu'il leur avoit donnée. La mort enleva cette Dame de mérite peu de tems après cet époux qu'elle avoit toujours tendrement aimé. Je ne m'étendrai pas davantage sur les vertus de ce grand homme. Content de ce léger hommage que je rends à l'amitié qui fut entre nous, j'ai d'ailleurs assez souvent parlé de lui avec éloge dans tout le cours de cette histoire, pour ofer me flater qu'il ne sera pas inconnu.

Tandis que je cherchois à m'éloigner de la contagion, je ne pus éviter le chagrin que me causerent les tristes nouvelles que je reçus dans tout mon voyage. En effet, ce fut pendant ce tems-là que je perdis encore deux autres illustres amis. Philippe des Portes &c. *MS. Reg.*

Pag. 558. l. 13. Tempéramment admirable, *ajout.* Je ne dois pas non plus passer sous silence René Choppin originaire d'Anjou, Avocat célèbre au Parlement de Paris, très-versé outre cela dans le droit François, sur-tout dans le droit coutumier, & dans la connoissance de l'histoire des Ordres religieux, qu'il a éclaircie par plusieurs sçavantes recherches. Dans le tems de nos divisions il avoit eu l'imprudence d'embrasser le parti de la ligue. Par là il s'étoit fait beaucoup d'ennemis. Aussi à la réduction de Paris se trouva-t'il du nombre de ceux qu'on vouloit chasser de cette capitale. Dans cette triste conjoncture il eut recours à la protection, dont l'avoit honoré le feu premier Président de Thou mon pere, sous les yeux duquel il avoit exercé sa profession pendant vingt années. Je mis donc tout en œuvre pour empêcher qu'il ne fût exilé, & j'obtins en effet qu'il resteroit à Paris. Enfin chargé d'années, il mourut le second de Février, âgé de soixante & dix ans, laissant ses affaires fort en désordre, & fut enterré dans l'Eglise de S. Benoît. Il me reste à parler &c. *MS. Reg.*

Pag. 558. l. 27. Stade , *lif.* Staden , & ailleurs.

l. dern. Quelques mois , *ajout.* Conrad Riterhusius son intime ami fit son éloge. La mort enleva aussi cette année Laurent Rodoman. *MS. Reg.*

LIVRE CENT TRENTE-SEPTIÈME.

Pag. 560. l. 8. Un Moine de l'Ordre , *lif.* Bresciano Moine de l'Ordre.

l. 22. Une Dame , *lif.* une honnête Dame. *MS. Reg.*

l. 28. Venise , *lif.* Trevise.

Pag. 561. l. 7. Corfato , *ajout.* Corfati.

l. 26. Aliénés , *ajout.* en faveur des Ecclésiastiques.

Pag. 563. l. 15. Saralino , *lif.* Saraceno , & ailleurs.

Pag. 564. l. 14. 1414. *lif.* 1474.

Pag. 566. l. 1. Valeria , *lif.* Valerio.

l. 11. Dévoués tous deux , *lif.* Prélat qui avoit plus d'effronterie que d'esprit , & qui étoit tout dévoué à l'Espagne. Tous deux souffloient par leurs écrits , &c.

l. 13. Pacero , *lif.* Pacheco.

Pag. 568. l. 12. Le 27. de Février , *lif.* le vingt-six.

Pag. 569. l. 29. Vindramino , *lif.* Vendramino.

Pag. 570. l. 10. Socino , *lif.* Sencino.

Ibid. Le Commandant &c. *lif.* le Colonel du régiment de Cordoue , qui travailloit à y lever de nouvelles troupes.

Pag. 575. l. 1. Et Charles VII. *lif.* & depuis lui Charles VII. son fils , qui venoit de monter sur le trône , avoient renouvelé &c. *MS. Reg.*

Pag. 578. l. 16. Theologiens , *lif.* Theologien.

l. 19. Camilla , *lif.* Camillo.

Pag. 583. l. 36. Le jour , & pendant la cérémonie de la Cène ; *lif.* le jour du Jeudi Saint.

Pag. 586. l. 11. Novarro , *lif.* Novare.

l. 21. Prenceste , *lif.* Palestrine , & ailleurs.

Pag. 587. l. 15. Avoit faisis , *ajout.* Ventura de Vicence Professeur en droit composa pour la défense des Venitiens un grand

grand ouvrage en Latin fort étendu , auquel il donna pour titre : *Consultation sur le differend mû entre le Pape Paul V. & la République de Venise*. Et il ne manqua pas d'y insérer cette lettre dont nous avons parlé ailleurs , écrite par les Liégeois l'an 1107. en faveur de l'Empereur Henri IV. contre le Pape Paschal II. En même-tems parut un écrit intitulé : *Réponse des célèbres Jurisconsultes M. Antoine Peregrini , M. Antoine Othelio , & Joachim Scayni*, tous trois Professeurs fameux dans l'Université de Padouë. Ils insistoient principalement sur le défaut de citation , & prétendoient que par cet endroit-là seul , l'excommunication étoit nulle & invalide. Jérôme Vendramino de Spalato , Theologien , & Curé de S. Maurice à Venise , publia aussi un écrit en forme de Theses contre ceux qui osoient censurer la conduite de la République. Dans un autre ouvrage , que ce même auteur mit encore au jour dans la suite , en forme d'examen du differend survenu entre le Pape & le Sénat de Venise , il soutenoit très-vivement le parti des Vénitiens ; & même d'une maniere à rendre le Pape très-odieux. Celui qui parut sous le nom d'un certain Fulgence Tomaselli Philosophe Albanois , contre Jean Philothée d'Ast , étoit encore plus vif & écrit avec plus d'amertume. L'auteur commençoit par y donner le démenti à son adverfaire. Cependant il courut alors quelques lettres anonymes & sans date ; remplies de faussetés , adressées à ceux de Bresce sous le nom des habitans de Vérone , qui sembloient les exhorter à suivre leur exemple , & à se soumettre à l'interdit. Pour couper pied à ces faux bruits , les Magistrats de Vérone publierent une déclaration autorisée de M. Antoine Corfini Chancelier de la Ville , qui la signa au nom du Grand Conseil , par laquelle ils donnoient le démenti au fourbe , qui avoit eu l'impudence de fabriquer de semblables lettres , protestant de leur attachement constant pour la Sérénissime République , & ordonnant qu'on députeroit au Sénat quelques personnes de leur Corps , pour aller assûrer le Doge de leur fidélité , & réiterer la même protestation en sa presence. Par le même acte , ils promettoient deux mille écus à quiconque découvroit l'auteur de ces lettres , & pareille somme à ceux qui arrêteroient cet imposteur.

Cette déclaration étoit dattée du 25. de Septembre. En même-tems (a) Lelio Medici Cordelier, de Plaisance & Inquisiteur à Florence, ayant écrit en faveur de l'interdit, Marc Antoine Capello du même Ordre lui fit une réponse, où il réfutoit pié à pié tous les raisonnemens de son confrere. Il composa aussi sur le même sujet un autre ouvrage séparé, & distribué en six parties, qui fut approuvé par le conseil des dix. On y joignit une réponse du même auteur à la lettre du Jesuite Antoine Possévin. On vit paroître aussi sous le nom de Nicolas Crassus le jeune un écrit en faveur des Venitiens, adressé au Cardinal Baronius, & intitulé : *Antiparænesis*, ou *Contre-remontrance*. Cet ouvrage fut approuvé par les six Theologiens, dont j'ai déjà parlé : Et parce que Baronius avoit reproché aux Venitiens avec un air de mépris, qu'ils étoient les restes des débris embrasés de la ville d'Aquilée, du milieu desquels on les avoit vûs sortir, lorsqu'Attila le fleau de Dieu répandoit par-tout ses ravages, qu'ainsi n'étant que cendres, ils devoient craindre de retourner encore en cendres pour le même sujet; l'auteur de la Contre-remontrance lui répondit d'une maniere piquante, que Venise n'avoit rien à craindre des flammes, & que sa situation au milieu des flots la mettoit à couvert de ce côté-là; mais qu'il avoit tout lieu lui-même d'appréhender pour Rome le même fleau, puisque suivant la prédiction de la Sibylle rapportée par Lactance, cette ville ne devoit périr que par le feu, comme elle en étoit évidemment menacée dans le 14. chapitre de l'Apocalypse. Il parut encore l'année suivante un écrit en réponse à la remontrance de Baronius, imprimé à Munich sous le nom de *Nicodemus Maccercitoyen Romain*, & qui n'est, au rapport de l'auteur même, qu'un tissu de passages. On attribua cet ouvrage à Gaspard Schioppius. La même année Annibal Crancius Philosophe de Dalmatie en publia un autre sous le titre de *Résolution de la question, s'il est permis aux Venitiens de repousser les armes à la main, les attentats commis par le Pape Paul V. contre leur République*. Enfin un auteur étranger, à ce que je crois, & qui cependant se dit Vénitien, composa

(a) C'est le nom qu'on lui donne dans le titre de son Ouvrage. V. *Catalogue de la Bibl. de M. de Thou*, tom. 1. p. 314.

fous le nom de Jean-Simon Sardi , en faveur du Sénat , un écrit Latin intitulé : *De la liberté Ecclésiastique* , où il prétend montrer par un grand nombre de raisonnemens , que le Pape aspire à la Monarchie universelle.

D'un autre côté Paul V. ne manquoit pas de défenseurs. On vit d'abord paroître en faveur de ses droits un écrit sous le nom de Theodore Eugene de Famagouste , pour servir de réponse à l'avis du Sénateur Antoine Quirini. Ensuite Barthelemy Ugolini Docteur en droit civil & canon , publia une dissertation contre le traité composé par les six Theologiens de la République. Il parut sur le même sujet un ouvrage de Frederic Sordo , Docteur en droit dans l'Université de Boulogne , intitulé : *Repetitio in cap. sacris extra ; De his quæ vi metusque causâ fiunt* ; & l'auteur y traitoit entr'autres fort au long la matiere de la crainte qu'on doit avoir d'une excommunication. En même-tems on imprima à Recanati deux dissertations de Rutilio Benzoni de Rome , Evêque de Lorette : l'une étoit intitulée , *Défense de la Jurisdiction & des immunités Ecclésiastiques , contre les erreurs nouvellement enseignées dans l'Etat de Venise* ; l'autre contenoit une justification de l'interdit. Il parut aussi à Boulogne sur le même sujet un ouvrage de Fra Gregorio Servantio Dominiquain , Evêque de Trevico , qui portoit pour titre , *Défense de l'autorité & des immunités Ecclésiastiques*. Cet écrit fut suivi d'un autre intitulé , *Réponse de la Sacrée Faculté de droit de l'Université de Boulogne , en faveur de la liberté Ecclésiastique*. Sur ces entrefaites un Docteur Espagnol , qui prit le nom de Jean Beltram de Guevera , publia contre les huit propositions de l'anonyme , un gros livre farci de passages & d'autorités à la façon des Scholastiques , auquel il donna pour titre , *Le Boulevard de la liberté Ecclésiastique & de l'autorité du S. Siège , contre les Ordonnances nouvellement publiées à Venise , & ceux qui en ont entrepris la défense*. Un Jésuite nommé Ferdinand de Bajada , mit aussi au jour un écrit , qu'il appelle *l'Antidote des considérations empoisonnées de Fra Paolo*. Dans cet ouvrage l'auteur entreprend de démontrer que les Princes , les Rois , les Empereurs même sont soumis au Pape , à qui il donne une autorité sans bornes , enforte qu'il a , dit-il , le pouvoir de les déposer , de les dépouiller

de leurs Etats , d'annuler les Loix qu'ils ont portées , & de les forcer à lui obéir , non-seulement en lançant contr'eux les foudres de l'Eglise , mais encore en les poursuivant les armes à la main ; ce qu'il prétend prouver par l'autorité du Cardinal de Turrecremata , & de Louis Molina. Fr. Augustin Vigiano de Florence , donna aussi au public six dissertations sur les immunités Ecclésiastiques. Elles furent approuvées de presque tous les Professeurs de l'Université de Boulogne , dont les signatures se trouvent à la fin de cet ouvrage. On publia encore à Ingolstadt sous le nom de Jean Pedrezzano Docteur en droit civil & canon de la ville de Crémone , une réponse aux huit propositions de l'Anonyme. On attribua cet écrit à Jacques Gretzer. En même-tems on imprima à Cologne (a) sous le nom de Matthieu Torti , Prêtre & Theologien de la ville de Pavie , un autre ouvrage ayant pour titre , *Avis pieux & sincere aux sujets de l'Etat de Venise , traduit de l'Italien en Latin*. C'est une réponse à la lettre de Jean-Baptiste Palmerio , soit disant , de l'Ordre des Hermites de S. Augustin. Il parut aussi en faveur de la remontrance du Cardinal Baronius , un écrit imprimé à Mayence sous le nom de F. Felix Millensio de l'Ordre des Hermites de S. Augustin , & intitulé *Scrutinium* , ou *l'Examen*. D'un autre côté on imprima en France une Contre-Remontrance de Jean Marsilio avec une Apologie du même auteur en réponse à deux écrits aussi imprimés dans le Royaume , dont l'un avoit pour titre , *Consultatio ad clarissimum Venetum* , c'est-à-dire , *Avis à un illustre Seigneur Venetien* , & l'autre , *Lettre d'un François au vrai Philenete , au sujet de la liberté de l'Etat de Venise , contre le faux Philenete* ; Marsilio dans cet ouvrage suivoit pié à pié les raisonnemens de ses adverfaires , & travailloit à les réfuter. On y joignit une Apologie écrite avec beaucoup de soin & de modération en faveur de la liberté Ecclésiastique , & adressée à un François sous le nom d'Ascanio Torrio Theologien Romain.

Cependant à mesure que la démangeaison d'écrire augmentoit , car jamais on n'a vû en si peu de tems le public accablé de tant d'ouvrages , on vit paroître différentes let-

(a) Le titre porte à Coire. *Biblioth. Thuan. tom. 1, p. 316.*

tres très-piquantes. Telles furent celles qu'on publia sous le nom de Gregoire (a) Buonadjuti de Spilimberg, de Fr. Barthelemy Cambi de Soluthio Cordelier de Mantouë, de Jean Bertolotti de Boulogne, de Jérôme Delbene de Monte-Sancto. Il parut aussi un petit écrit imprimé à Boulogne, & intitulé *Calogia*, adressé au Sénat de Venise. Le dessein de presque tous ces ouvrages étoit plutôt d'aigrir les esprits, que de servir à la justification de l'un ou de l'autre parti. Ils furent suivis (b) d'une réponse des sujets & amis Chrétiens de la République de Venise à la remontrance Anti-Chrétienne du Cardinal Baronius. On joignit à cet écrit une dissertation de Nicolas Vigenere sur l'interdit. (c) En même-tems parurent une lettre attribuée faussement à Fra Fulgentio, & adressée aux Prélats de l'Etat de Venise; une autre de Zephiriel Thomas Bovio de Verone adressée au Pape (d); une réponse de Pasquin Citoyen Romain à la lettre du Bossu de Rialto noble Venitien (e) au sujet de l'interdit & des ouvrages publiés par les Cardinaux Baronius & Bellarmin sur cette matiere. Une lettre en jargon Venitien, sous le nom de Pifanio de Pizzoni, pêcheur de Burano, adressée à Paul V. Enfin un avis de la ville de Venise à ce Pape, suivi d'une chanson bouffonne écrite en langue Bergamasque. Quelques défenses que pût faire le Sénat de Venise, pour arrêter tous ces excès, ce différend avoit tellement échauffé tous les esprits, qu'il n'étoit pas possible de mettre un frein à la licence d'écrire, qui de jour en jour devenoit plus grande; en sorte que quoique cette dispute fût très-sérieuse dans le fond, elle commençoit enfin à dégénérer en farce & en comédie.

Cependant les partisans de Venise ne s'en tinrent pas à ces minces écrits. Ce fut alors que par leur moyen on vit paroître au jour pour la première fois, les actes du différend survenu autrefois entre le Pape d'une part, & de l'autre

(a) C'est le nom qu'on lui donne dans le titre de cette lettre. *Bibl. Thuan.* tom. 1. p. 314.

(b) La *Bibl.* de M. de Thou tom. 1. p. 315. en fait deux ouvrages.

(c) *Ibid.* p. 315.

(d) *Ibid.* p. 313.

(e) La statue de Pasquin à Rome, est une chose connue de tout le monde. Le Bossu, ou *il Golbo di Rialto*, est une pierre de forme cylindrique, contre laquelle il est d'usage à Venise, d'afficher les Ordonnances, & autres placards publics.

Sigismond Archiduc d'Autriche & Gregoire de Hambourg (a) un des plus habiles Jurisconsultes de son siècle. Voici quel en fut le sujet. Le Cardinal Nicolas Cusa Evêque de Brixen, ville de la dépendance de la maison d'Autriche, ayant fait dans son Diocèse plusieurs réglemens conformes aux usages reçûs en Italie, & qui paroissoient à Sigismond contraires aux contumes & aux libertés du Corps Germanique, l'Archiduc eut à cette occasion un démêlé très-vif avec le Prélat. Des paroles on en vint à la violence, & le Cardinal fut mis en prison. Pie II. étoit alors assis sur la Chaire de S. Pierre. Dès qu'il fut informé de ce qui s'étoit passé, il excommunia Sigismond. Ainsi ce Prince pour se justifier, lui députa Gregoire de Hambourg. Ce sçavant homme paroissoit d'autant plus propre à faire réussir cette négociation, qu'il avoit lié autrefois en Allemagne une amitié fort étroite avec le Pape. Aussi est-il parlé de lui avec éloge dans les ouvrages, que Pie mit au jour sous le nom d'*Aeneas Sylvius* avant son élévation au Pontificat. Mais ce fut par cette raison là même, que Gregoire de Hambourg échoua à la Cour de Rome. Pour un ami du S. Pere, il parut soutenir trop vivement les interêts de l'Archiduc, & Pie II. plus piqué que jamais excommunia également & le maître & le député. Celui-ci interjeta appel de l'excommunication, & en fit afficher l'acte dans toutes les ruës de Rome. Cette démarche mit le Pape aux mains avec l'Archiduc. Gregoire de Hambourg les laissa vuider leur différend : pour lui il se retira en Bohême, où il s'établit, sans paroître se mettre fort en peine des foudres du Vatican. C'est ainsi que quelques auteurs rapportent ce fait, entr'autres Albert Krantzius dans son histoire des Vandales. On donna donc alors au public un recueil des pieces servant à l'histoire de ce différend. Il contenoit 1^o. un bref de Pie II. à l'Evêque de Bâle, par lequel ce Pape le reprochoit de ce que malgré l'excommunication lancée contre l'Archiduc Sigismond, ce Prélat continuoit encore de communiquer avec ce Prince, lui enjoignant expressément de n'avoir plus dans la suite aucun commerce avec lui, & de

(a) Il est appelé *Greg. Heimburgensis* dans le titre de son acte d'appel. *V. Bibl. Thuan. tom. 1. p. 398.*

garder l'interdit. A l'égard de la Bulle même d'excommunication fulminée à Rome contre Sigismond l'an 1461. elle n'existe point 2°. L'acte d'appel de l'Archiduc au Pape futur, & au Concile général qui doit se tenir, ou qui s'est déjà tenu, 3°. L'acte d'appel de Gregoire de Hambourg lui-même. 4°. Une longue Apologie du même auteur composée à l'occasion d'un écrit très-vif publié contre son appel par Theodore Latio Evêque de Feltri. Dans cet ouvrage ce sçavant homme justifioit la conduite qu'il avoit tenuë à cet égard, & prouvoit qu'on ne pouvoit attaquer la liberté sur laquelle son acte d'appel étoit fondé, sans aller directement contre les decrets du Concile de Constance. Enfin on trouvoit à la fin de ce recueil, un autre ouvrage du même Gregoire de Hambourg composé sous le Pontificat d'Eugene IV. & intitulé, Avis à tous les Empereurs, les Rois & les Princes Chrétiens, au sujet des usurpations injustes des Papes de Rome. Cette piece fit d'autant plus de peine à la Cour Romaine, qu'on y voyoit un grand Prince & son Ministre appeller d'un Jugement rendu par ce Pape là même, qui plus solennellement qu'aucun autre de ses prédécesseurs, avoit excommunié tous les appellans au futur Concile.

Ce fut à cette même occasion, que sur ces entrefaites on vit paroître au jour pour la seconde fois un traité composé par le Cardinal François Zabarella de Florence, qui vivoit du tems du schisme vers l'an 1406. Cet ouvrage avoit été d'abord imprimé à Strasbourg l'an 1545. par les soins du Jurisconsulte Luc Schroteisen, & établissoit solidement l'autorité des Conciles. L'auteur y monroit, que le peu de soin qu'on marquoit depuis un certain tems pour les assembler, devoit être regardé comme la source de tous les maux, dont la chrétienté est aujourd'hui affligée, & qu'à moins que Dieu lui-même n'y mît la main, il n'y auroit que ce seul remède capable de refermer les playes, que la division & le schisme avoient faites à l'Eglise. Il ajoutoit, que Dieu avoit établi les Conciles dans son Eglise pour la conservation du dépôt de la foi; Que les Actes des Apôtres nous prescrivoient la forme qui doit être observée dans ces assemblées salutaires; Que là la plénitude de l'autorité n'avoit pas résidé dans Pierre seul, quoi qu'il fût le Prince.

des Apôtres ; Qu'au contraire Pierre lui-même n'avoit partagé cette autorité que comme membre de l'Eglise assemblée ; Qu'il n'avoit même dit son avis qu'après l'Apôtre S. Jacques , & que ce n'étoit point Pierre qui avoit alors décidé , mais l'Eglise ; Que de là étoit venu l'usage salutaire observé anciennement dans l'Eglise , de ne rien décider d'important que dans un Concile ; Que c'étoit ce qui les rendoit alors si fréquens ; Que cependant les Papes , qui avoient gouverné l'Eglise plutôt en Princes temporels qu'en véritables Apôtres , avoient négligé une si louable coutume ; Que la plénitude du pouvoir accordé par J. C. à son Eglise résidoit dans les Conciles , c'est-à-dire dans l'Eglise assemblée , comme dans son fondement ; Que le Pape n'en étoit que le dépositaire , & comme le principal Ministre ; Que même il n'étoit pas le seul qui pût exercer cette autorité , & que selon Innocent III. il n'avoit droit de se servir du pouvoir des clefs , qu'autant qu'il en usoit avec prudence & avec sagesse ; Que l'Eglise exerçoit la plénitude de son pouvoir résidante dans le corps des fidèles , par le ministère de chacun des membres qui la composent , mais sur-tout par celui de Pierre ; Qu'il n'étoit donc pas au pouvoir du Pape d'empêcher la convocation des Conciles ; Qu'autrement s'il prétendoit détruire ce que les Apôtres avoient si sagement établi , il seroit manifestement dans l'erreur ; Que l'Eglise ne pouvoit pas transporter au Pape l'autorité , dont elle étoit revêtue , de manière à n'être plus maîtresse d'en faire usage ; Que le Pape pouvoit bien se dispenser d'obéir aux Loix que lui-même avoit portées ; mais qu'il ne pouvoit n'être pas soumis aux Loix de Dieu , telles que sont celles que l'Esprit Saint dicte aux Conciles ; Que si le Pape négligeoit de les assembler , c'étoit à l'Empereur en qualité de membre du Concile , de protecteur & de défenseur de l'Eglise , de suppléer à ce défaut , & qu'il étoit alors de son intérêt d'user du droit qui lui appartient incontestablement pour les convoquer ; Qu'ainsi en avoient usé autrefois les Constantinens , les Justinienens , les Charlemagnes , & tant d'autres ; Que Constantin lui-même avoit présidé au Concile de Nicée ; Que s'il n'étoit pas permis aux Empereurs de convoquer les Conciles , & que ce pouvoir fût uniquement

restraint.

restraint aux Papes, l'Eglise se trouveroit continuellement exposée à un danger considérable ; Qu'en effet il pouvoit arriver qu'elle vît à sa tête un Pape hérétique, assisté de Cardinaux tous hérétiques comme lui ; Qu'alors l'Empereur avoit droit d'assembler un Concile & d'obliger le Pape à y rendre raison de sa foi ; même de le déposer, au cas qu'il persistât opiniâtrément dans son erreur ; Qu'il étoit même constant, que l'Empereur pouvoit connoître de tout crime notoire, dont le Pape seroit accusé de s'être rendu coupable, & devoit en poursuivre le châtiment, au cas qu'il eût recours à la puissance temporelle pour s'y soustraire ; Que si le Pape, les Cardinaux, & l'Empereur même négligeoient d'assembler le Concile, ce droit seroit dévolu aux Evêques, en sorte que dès-lors un ou plusieurs d'entr'eux pourroient le convoquer, même malgré le Pape, parce qu'on ne doit plus l'écouter dès qu'une nécessité pressante oblige de contrevénir à ses ordres, & que d'ailleurs ils sont préjudiciables au bien public, & aux intérêts de l'Eglise ; Que séduits par les flatteurs, les Papes s'étoient arrogé contre les anciens Canons beaucoup de droits, qui ne leur apparteñoient nullement ; Qu'ils en étoient venus jusqu'à se croire permis tout ce qui leur étoit suggeré par leur caprice, même les choses les plus défendues ; Que c'étoit en tenant cette conduite, qu'ils s'étoient élevés jusqu'au dessus des Loix de Dieu même ; Que de cette source corrompue on avoit vû sortir une infinité d'erreurs ; Que le second ordre de la Hiérarchie Ecclésiastique étoit tombé dans le mépris ; & que si Dieu ne prétoit une main secourable à son Eglise, elle étoit sur le point de se voir exposée au plus grand danger qu'elle eût jamais couru ; Que dans le prochain Concile il étoit nécessaire de restreindre tellement le pouvoir du Pape, qu'il ne pût passer les bornes prescrites à son autorité ; Qu'il falloit sans doute respecter le Pape ; mais qu'on devoit aussi prendre garde de porter ce respect trop loin, & de l'égalier à celui qui se rend à Dieu ; Qu'on devoit honorer le souverain Pontife ; mais qu'il ne falloit pas l'adorer, & que S. Pierre ne l'avoit jamais souffert ; Que le Pape n'a de supériorité dans l'Eglise, qu'autant que lui en donne la sagesse & l'équité de son gouvernement ; & que c'étoit à l'Eglise

même à juger de sa droiture , ou de ses malversations dans l'exercice de son ministère.

Comme ce traité composé sous le Pontificat d'Innocent VII. & de Benoît XIII. étoit écrit avec une liberté , qui sembloit avoir quelque chose de dur , & qui pouvoit blesser la délicatesse de notre siècle , on y joignit par forme de justification un autre ouvrage de Pierre de Ferrare contemporain de Zabarella , où cet auteur déclame hautement contre l'ambition des Papes , qui les armes à la main , osent , dit-il , soutenir leurs droits chimériques sur des villes & des domaines , qui de tout tems & par leur nature ont été sans contredit de la dépendance de l'Empire. « Ce qu'il y a de » ridicule, ajoute-t-il, & ce qu'on ne peut même entendre sans » horreur , c'est qu'ils veulent que l'Empereur lui-même » leur soit soumis. Cependant il est de fait qu'à remonter à » l'origine , il n'y a eu personne de quelque état & condi- » tion qu'il fût , non pas même le Clergé , qui ne fût soumis » à la juridiction de la puissance temporelle. Que si dans » la suite il s'est trouvé des Empereurs assez bons & assez » indulgens pour se dépouiller en faveur des Papes , des » droits que leur rang leur donnoit sur le Clergé , c'est une » grace , dont ces ingrats ont eu bien peu de reconnoissan- » ce. » D'où il concluoit , que le parti le plus juste & le plus sage que pût prendre le Pape , étoit de remettre à l'Empereur l'autorité temporelle , qu'il avoit reçûe de lui ; ajoutant , que c'étoit l'unique moyen de rendre la paix à l'univers Chrétien , sur-tout à l'Italie , & de mettre fin à la funeste division , qui désoloit alors toute la Chrétienté.

Enfin on publia un dernier écrit sous le titre de Défense des droits de l'Eglise & du Concile , contre les adversaires de Jean Gerson , Docteur très-chrétien. Cet ouvrage qui avoit été composé en France , & qui fut imprimé à Venise , contenoit cinquante-trois propositions. La première portoit , Que l'Eglise est un état Monarchique , dont la fin est sur-naturelle , & qui exerce son autorité par le moyen des Conciles généraux , qui rendent en quelque sorte son gouvernement Aristocratique. Un ouvrage composé par Jean Marsilio , & distribué en deux parties , où l'auteur se propoisoit d'examiner tout ce qui avoit paru jusqu'alors contre la Ré-

publique de Venise, servoit en quelque façon de supplément à cette pièce.

Tandis que de part & d'autre on n'étoit occupé qu'à se battre à coups de plume, le Doge publia le 6. de May un Edit, qui fut affiché dans toutes les places de Venise, par lequel il ordonnoit à tous les Prélats & Sujets de la République de perséverer dans l'obéissance & la soumission, qu'ils avoient jusqu'alors témoignée pour l'Etat, protestant du reste de son dévouement respectueux pour le S. Siège, & de son attachement inviolable à la foi, qu'il avoit reçüe de l'Eglise Romaine, qu'il reconnoissoit pour sa mere. Le Pape ne fut pas plûtôt informé de cette ordonnance, que par une Bulle en date du 20. de Septembre, il excommunia de nouveau quiconque liroit ou garderoit cet écrit, & tout autre ouvrage composé contre l'interdit en faveur des Vénitiens.

Cette démarche attira au Pape deux lettres très-vives, ou plûtôt extrêmement hardies, & qui sembloient partir d'un cœur pénétré de la douleur la plus sensible à la vûë du danger present, dont la République étoit menacée. " Quoi, » disoit l'auteur de ces lettres! s'adressant au Pontife, Quoi, » vous-même vous ne voyez plus que par les yeux de la » chair, & vous ne vous conduisez que suivant le caprice » de la prudence humaine? Vous forgez de nouveaux fou- » dres pour frapper quiconque lira les ordonnances de no- » tre Prince, par lesquelles il fait profession d'une soumis- » sion parfaite & de l'attachement le plus respectueux pour » la foi Catholique & pour le S. Siège? Eh quoi, grand » Dieu! s'il s'exprimoit autrement, le traiteriez-vous donc » comme votre enfant chéri? Avez-vous oublié qu'il est à » la tête d'une République qui fait gloire de sa liberté, & » qui croit par conséquent devoir parler librement comme » elle pense? Ecoutez ce qu'enseignent les Papes Leon IV. » & Gelase vos prédecesseurs, au sujet des Loix émanées » de l'autorité souveraine. *Qui osera avancer, disent-ils, » qu'on doive mépriser les Ordonnances de son Souverain? Ne » sont-ce pas des Loix irréfragables, auxquelles tout homme est » obligé de se conformer; & si quelqu'un étoit assez hardi pour » vous avoir enseigné, ou pour vous enseigner jamais le con-*

» traire, ne devriez-vous pas le regarder comme un imposteur ?
 » Ecoutez comment s'exprimoit le Pape Miltiade assis au-
 » trefois comme vous sur la Chaire de S. Pierre. *Que votre*
 » *premier & votre plus grand soin*, disoit ce Pontife, *soit*
 » *que la justice & la charité président à tous vos jugemens. Ne*
 » *condamnez personne avant qu'il ait été convaincu dans les*
 » *formes : Ne jugez personne sur de simples soupçons. Exami-*
 » *nez les preuves du délict ; mais après cela même que la cha-*
 » *rité dicte encore la sentence que vous prononcerez contre le*
 » *coupable ; & souvenez-vous de ne pas faire à autrui, ce que*
 » *vous ne voudriez pas que l'on vous fît à vous-même. Cette*
 » *régle si sage établie & suivie par les anciens Papes, a-t'elle*
 » *été observée dans les derniers jugemens émanés de la*
 » *Cour Romaine ? Déjà le bruit court dans toute la Chré-*
 » *tienté, que ces nouveaux attentats sont autant de degrés*
 » *par où le Clergé prétend arriver à la Monarchie univer-*
 » *selle ; on dit que c'est par là qu'il espere arriver à dispo-*
 » *ser d'une autorité, que Dieu a bien sçu distinguer du*
 » *pouvoir qu'il avoit confié à son Eglise ; ce qui seroit une*
 » *tyrannie manifeste, & une entreprise formellement con-*
 » *traire aux décrets de la providence. N'est-il donc pas à*
 » *craindre que ces injustices criantes ne fassent au contraire*
 » *tomber le pouvoir des clefs dans le mépris ; qu'elles ne*
 » *perdent toute leur vigueur, & que ce malheur ne soit*
 » *enfin suivi d'une confusion semblable à celle, dont fut*
 » *autrefois punie Babylone ? Car ne nous y trompons point ;*
 » *il est inutile d'esperer trouver aucune ressource dans la*
 » *prudence par-tout où la passion domine. Non, jamais la*
 » *République ne renoncera à la Catholicité ; jamais elle ne*
 » *se séparera de Communion d'avec la sainte Eglise Apосто-*
 » *lique & Romaine : mais aussi jamais ne souffrira-t'elle au-*
 » *cune entreprise, qui puisse blesser sa liberté, ou porter*
 » *préjudice aux sujets qui lui sont soumis. Ferme sur ces*
 » *deux points, elle est également résoluë, & à mettre tout*
 » *en œuvre pour s'opposer aux intentions d'un Pape, qui*
 » *ne cherche qu'à répandre la division dans l'Eglise, & à*
 » *rester cependant toujours constamment attachée à la foi*
 » *Catholique & à la Chaire de Pierre. Pour avoir été in-*
 » *justement frappé d'anathême par Jean VIII. pour n'avoir*

» pas obéi à ses ordres, S. Ignace autrefois Patriarche de
 » Constantinople en a-t'il moins fait des miracles après sa
 » mort, en a-t'il moins été mis au nombre des Saints? Ecou-
 » tez ce que dit le Jésuite Richeome dans un livre approu-
 » vé par la Société, & qui vient d'être dédié à Hemi IV.
 » Si nous étions assez abandonnés de Dieu, dit ce Pere,
 » pour perdre le Pape Clément, & pour voir remonter à sa
 » place sur la Chaire de S. Pierre les Bonifaces VIII. les
 » Benoîts XIII. les Jules II. que ferions-nous? Ce que nous
 » ferions? La question n'est pas difficile à résoudre. Nous
 » prendrions le parti, que prirent alors avec le Roi Philip-
 » pe le Bel, & avec Louis XII. tout ce qu'il y avoit en
 » France de gens de bien; tout ce qui se trouvoit dans le
 » Royaume d'Ecclésiastiques sages & modérés. Constam-
 » ment attachés aux intérêts de la nation & de l'Etat, qu'ils
 » soutinrent avec la dernière vigueur, ils ne se séparèrent
 » cependant jamais pour cela du S. Siège; jamais ils ne
 » s'écarterent en rien des véritables devoirs de tout fidèle,
 » & toujours ils eurent pour la place du Vicaire de J. C.
 » le respect, l'attachement, & la soumission qui lui sont
 » dûs. Il nous en reste un monument authentique dans la let-
 » tre de Philippe le Bel copiée sur les registres des archi-
 » ves de la Couronne, & transmise à la posterité par Jean
 » du Tillet. C'est ainsi qu'écrivoit Richeome avant le ré-
 » tablissement des Jésuites en France. Que si l'on est obli-
 » gé d'en venir aux armes, de quels maux l'Italie n'est-elle
 » pas menacée? Devenue la proie des étrangers, elle verra
 » l'hérésie se glisser dans son sein, l'autorité du S. Siège
 » foulée aux pieds, ses revenus épuisés, les peuples réduits
 » à la dernière misere; & tous ces malheurs ne manque-
 » ront pas de retomber sur le Pape lui-même.» La Cour
 de Rome &c. *MS. Reg.*

Pag. 588. l. 26. Giuri, Branchetti, *lis.* Givry, Bianchetti.

Ibid. Arrigone, *ajout.* Bellarmin.

l. 29. Son innocence, *ajout.* du tort & de l'insulte
 qu'on lui faisoit, & de sa parfaite &c. *MS. Reg.*

Pag. 589. l. 6. Il y fit, *lis.* Dans cet écrit, où il prenoit le sur-
 nom de Manfredo, il fit, &c.

l. 14. Rainuce, *lis.* Ranuce.

Pag. 589. l. 15. Montano , *lif.* di Monte.

Pag. 591. l. 3. Le siècle précédent , *ajout.* C'étoit en usurpant ainsi impunément des Provinces sur lesquelles ils n'avoient aucun droit , qu'ils avançoient pié à pié vers l'établissement de cette Monarchie universelle , dont ils avoient formé le projet. Le Cardinal &c. *MS. Reg.*

Pag. 593. l. 23. Pnouski , *lif.* Przewski de Lublin , qui étudioit dans l'Université de Padouë.

l. 24. Du College de Padouë , *lif.* du College que ces Peres avoient dans cette ville , & célèbre par ses négociations en Pologne & en Moscovie , qu'il avoit conduites avec beaucoup d'habileté. Ce Gentilhomme &c. *MS. Reg.*

Ibid. Ce Gentilhomme , ôtez , natif de Lublin , & demeurant alors dans ce College.

Pag. 599. l. 10. Très-édifiante , *ajout.* Leur Provincial leur avoit écrit d'abord de se conformer aux ordres de la République en tout ce qui ne seroit point contraire à l'Évangile ; mais comme on ne manque pas de regarder à Rome la suprématie du Pape comme un article de foi , ces Religieux furent eux-mêmes forcés à la fin d'obéir à l'interdit. L'animosité &c. *MS. Reg.*

l. 21. Du Fresne , *lif.* de Fresne , & ailleurs.

Pag. 603. l. 8. Les Indes , *ajout.* « Nous préserve le Ciel de » voir arriver un si grand malheur sous le Pontificat de V. S. » Comme &c. *MS. Reg.*

Pag. 606. l. 18. Aux Vénitiens , *lif.* à Donato.

Pag. 607. l. 15. De Mars , *lif.* d'Avril.

Pag. 609. l. 9. Sesto , *lif.* Scoti.

l. 28. A plusieurs personnes , *lif.* au Cardinal Borghefe. *MSS. Reg. Put. & Rig.*

Pag. 610. l. 12. De le remettre , *ajout.* à la recommandation du Cardinal Borghefe , en possession &c. *MSS. Reg. Put. & Rig.*

LIVRE CENT TRENTE-HUITIÈME.

Pag. 614. l. 2. Guadagne , *not.* Les Italiens le nomment Gua-

dagni. Il étoit François, mais la maison est originaire de Florence. *Edit. Angl.*

Pag. 617. l. 36. Picasali, *lis.* Ricasoli.

Pag. 618. l. 16. Saint-Orfeme, *lis.* Saint-Offeme.

l. 38. Le 29. de Decembre, *lis.* le neuf.

Pag. 622. l. 23. Ne doivent, *lis.* ne devoient.

Pag. 623. l. 21. Le Tassont, *lis.* le Tafout.

l. 30. Grand Vizir, *ajout.* Serdar.

Pag. 625. l. 28. Asiatique, *lis.* de la Natolie.

Pag. 626. l. dern. Profzouvice, *lis.* Profzlowice.

Pag. 627. l. 1. De Planusse de Radzivil, *lis.* du Duc Janusch Radzivil.

Pag. 628. l. 35. Tant de graces & tant de privileges extraordinaires, *lis.* plus de graces & de privileges, que n'en ont tous les autres Ordres religieux. Ce n'est &c. *MSS. Reg. Put. & Rig.*

Pag. 634. l. 31. Canifa, *ou* Canife:

Pag. 636. l. 24. Colotz, *ou* Colocza.

Pag. 643. l. 3. Haufbrun, *lis.* Kaufburn.

l. 23. Pour Elizabeth, *lis.* par Elizabeth.

Pag. 646. l. 17. Jean, *ajout.* Fisher.

Pag. 649. l. 4. Voyage de la Virginie, *not.* M. de Thou répète ici d'une maniere plus détaillée ce qu'il avoit dit plus haut, l. 136. au sujet de ce voyage. *Edit. Angl.*

l. 15. Olivier son frere, *ou* Olave Leigh de Kent.

Pag. 652. l. 11. D'Excester, *lis.* d'Exeter.

l. 14. Un volume, *lis.* trois volumes. *Edit. Angl.*

Pag. 657. l. 3. Wibrand Warwic, *lis.* Wibrand de Warwic, & ailleurs.

l. 7. Biemelant, *lis.* Riemelant.

l. 10. L'isle de Saint Maurice, *lis.* l'isle Maurice, & ailleurs.

Pag. 658. l. 5. Etant sous les ordres, *lis.* étoit sous les ordres.

l. 6. Theodoric Jacobsen, *ou* Dirick Jacobsen.

l. 9. Cent tonneaux, *ajout.* Barthelemi Giisbertsen, le Paon, aussi de cent tonneaux; le Middelbourg, &c.

l. 14. Le Delst, *lis.* le Delft.

l. 16. De Diick, *ou* Van Diick.

Pag. 659. l. 4. Grabendonck, *lis.* Grobendonck.

Pag. 659. l. 5. Melzi de Herentals Gouverneur de cette ville ;
lif. Melzi Gouverneur de Herentals.

Pag. 660. l. 30. Pompeo Justiniani survint avec sa garnison ;
lif. François Justiniani survint avec ses troupes. *Edit. Angl.*

Pag. 666. l. 18. De Maldéve , *lif.* de Maldere , & ailleurs.

l. 30. Si respecté de ses citoyens , *not.* Le Chevalier de Maldere n'étoit point Zélandois ; il étoit étranger , & c'étoit le Prince Maurice qui avoit obtenu de ceux de Zélande , qu'il tînt sa place dans l'assemblée des Etats de la Province. *Put.*

l. 33. De Carm , *lif.* de Caron.

Pag. 667. l. 2. De Madrit , *lif.* de Valladolid.

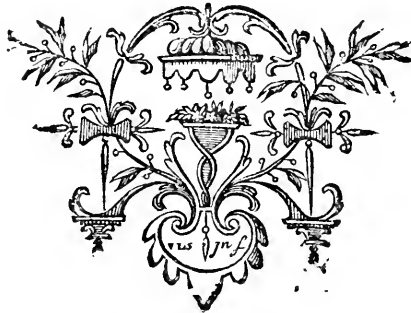
l. 3. Moi Roi , *ou, en Espagnol, yo el Rey.*

Pag. 668. l. 16. De pacification , *lif.* de ratification.

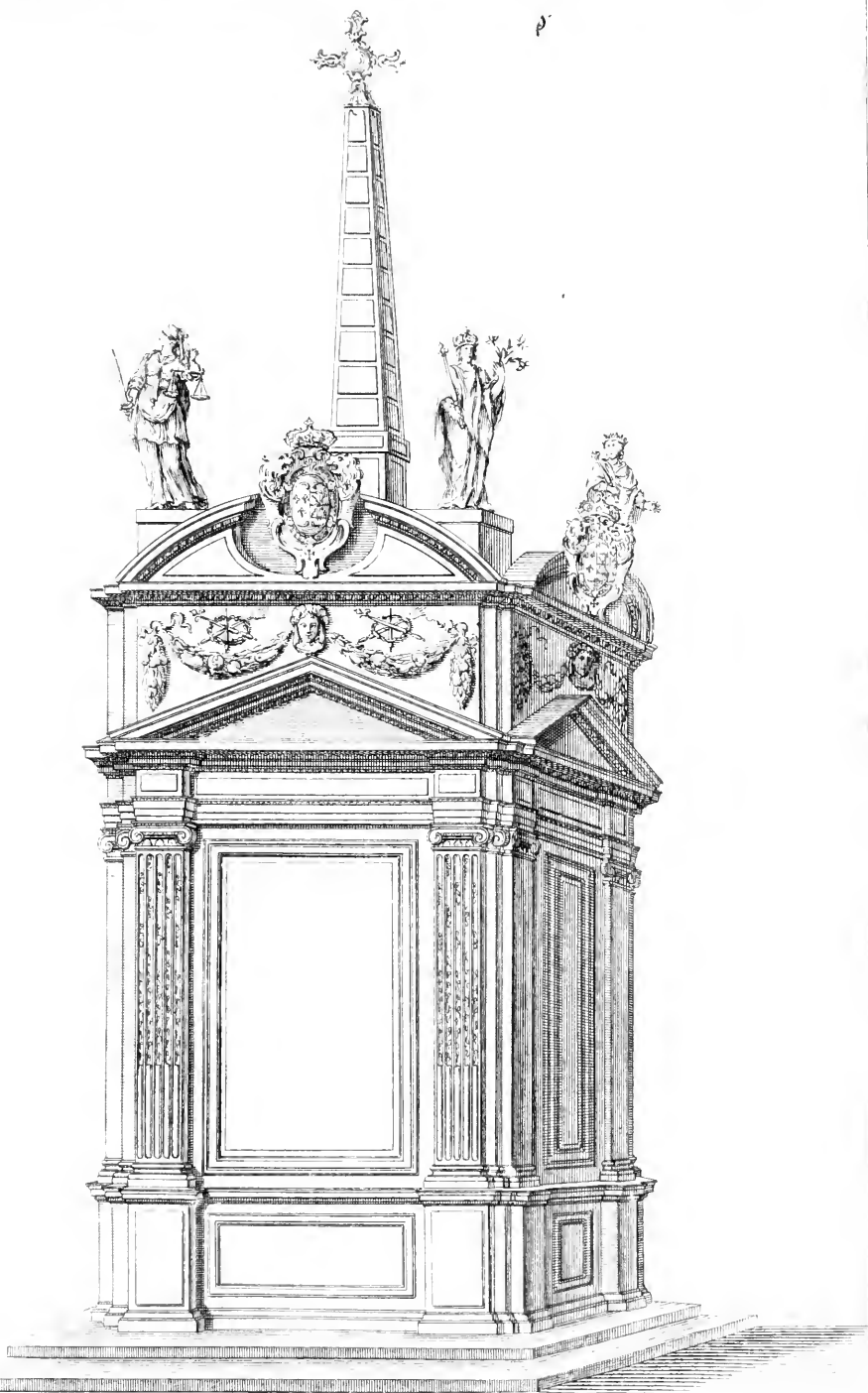
Pag. 674. l. 24. S'assemblerent , *ajout.* le 2. de Decembre :

l. dern. Le troisième de Novembre , *lif.* le deux.

La note qui est au bas de la page 674. devient inutile ; au moyen des nouvelles corrections que nous avons faites dans les dattes, conformément au texte.







Gravé sur un dessin authentique



ARREST DE LA COUR,

ENSEMBLE LES VERS ET DISCOURS LATINS

escrits sur marbre noir en lettres d'Or, es quatre faces de la base de la Pyramide dressée devant la grand'porte du Palais à Paris.

VEU par la Cour, les grand Chambre & Tournelle assemblées, le procez criminel commencé à faire par le Prevost de l'Hoitel du Roy; & depuis parachevé d'instruire en icelle, à la requeste du Procureur general du Roy, demandeur & accusateur à l'encontre de Jean Chastel natif de Paris, Escolier ayant fait le cours de ses estudes au College de Clermont, prisonnier es prisons de la Conciergerie du Palais, pour raison du tres execrable & tres-abominable parricide attenté sur la personne du Roy: Interrogatoirs & confessions dudit Jean Chastel, Oüy & interrogé en ladite Cour ledit Chastel, sur le fait dudit parricide: Oüy aussi en icelle Jean Gueret Prestre, soy disant de la congregation & societé du nom de Jesus, demeurant audit College, & cy devant Precepteur dudit Jean Chastel: Pierre Chastel, & Denise Hazard, pere & mere dudit Jean: Conclusions du Procureur general du Roy. Et tout considéré.

Il sera dit, que ladite Cour a déclaré & declare ledit Jean Chastel atteint & convaincu du crime de leze-Majesté divine & humaine au premier chef, par le tres-meschant, & tres-detestable parricide attenté sur la personne du Roy. Pour reparation duquel crime a condamné & condamne ledit Jean Chastel à faire amende honorable devant la princiale porte de l'Eglise de Paris, nud en chemise, tenant une torche du poids de deux livres, & illec à genoux dire & declarer: Que malheureusement & proditoirement il a attenté ledi tres-inhumain & tres-abominable parricide, & blessé le Roy d'un couteau en la

face: & par fausses & damnables instructions, il a dit audit procez estre permis de tuer les Roys, & que le Roy Henry III. à present regnant, n'est en l'Eglise jusques à ce qu'il ait l'approbation du Pape: dont il se repent & demande pardon à Dieu, au Roy & à Justice. Ce fait estre mené & conduit en un tombereau en la place de Grève. Illec tenaillé aux bras & cuisses, & sa main dextre tenant en icelle le couteau duquel il s'est efforcé commettre ledit parricide, courcé Et apres, son corps tiré & démembré avec quatre chevaux, & ses membres & corps jettez au feu & consumez en cendres, & les cendres jettées au vent. A déclaré & declare tous & chacuns ses biens acquis & confisquez au Roy Avant laquelle execution fera ledit Jean Chastel appliqué à la question ordinaire & extraordinaire, pour sçavoir la verité de ses complices, & d'aucuns cas resultans dudit procez. A fait & fait inhibitions & defences à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, sur peine de crime de leze-Majesté, de dire ne proferer en aucun lieu public, ne autre, lesdits propos, lesquels ladite Cour a déclaré & declare scandaleux, feditieux, & contraires à la parole de Dieu, & condamnez comme heretiques par les saints Decrets.

Ordonne que les Prestres & Escoliers du College de Clermont, & tous autres soy disans de ladite societé, comme corrupteurs de la jeunesse, & perturbateurs du repos public, ennemis du Roy & de l'Estat, vuideront dedans trois jours, apres la signification du present Arrest,

hors de Paris, & autres villes, & lieux où font leurs Colleges; & quinzaine apres, hors du Royaume: sur peine où ils y feront trouvez ledit temps passé, d'estre punis comme criminels & coupables dudit crime de leze-Majesté. Seront les biens tant meubles qu'immeubles à eux appartenans employez en œuvres pitoyables, & distribution d'iceux faicte ainsi que par la Cour sera ordonné. Outre, fait defences à tous subjects du Roy d'envoyer des Escoliers aux Colleges de ladite societé, qui sont hors du Royaume pour y estre intruits, sur la mesme peine de crime de leze-Majesté. Ordonne la Cour que les extraicts du present Arrest seront envoyez aux Bailliages & Senes-

chauffées de ce ressort, pour estre executé selon sa forme & teneur. Enjoint aux Baillifs & Seneschaux, leurs Lieutenans generaux & particuliers, proceder à l'execution dedans le delay contenu en iceluy: & aux Substituts du Procureur general, tenir la main à ladite execution, faire informer des contraventions, & certifier ladite Cour de leurs diligences au mois, sur peine de privation de leurs estats.

Signé, DU TILLET.

Prononcé audit Jean Chastel, executé le Jeudy vingt-neufiesme Decembre quatre-vingts quatorze.

QVOD SACRVM VOTVMQVE SIT
 MEMORIÆ, PERENNITATI, LONGÆVITATI,
 salutique maximi, fortiss. & clementiss. Principis
 HENRICI III. Gallie & Navarræ,
 Regis Christianiss.

AUDI viator, sive sis extraneus,
 Sive incola urbis quoui Paris nomen dedit.
 Hic alta que sto Pyramidis, domus fui
 Castella, sed quam deruendam funditus
 Frequens Senatus crimen ultus censuit.
 Huc me redegit tandem herilis filius,
 Malis magistris usus & schola impia,
 Sotericum, eheu, nomen usurpantibus.
 Incestus, & mox parricida in Principem,
 Qui nuper urbem perditam servaverat,
 Et qui favente sapè victor numine,
 Deflexit ictum audaculi sicarij,
 Punctusque tantum est dentium septo tenuis:
 Abi Viator, plura me vetat loqui
 Nostræ stupendum Civitatis dedecus.

In Pyramidem eandem.

Quæ trahit à puro sua nomina Pyramis igne,
 Ardua barbaricas olim decoraverat urbes.
 Nunc decori non est, sed criminis ara piatrix:
 Omnia nam flammis pariter purgantur & undis.
 Hic tamen esse pius monumentum insigne Senatus
 Principis incolumis statuit, quo sospite, casum
 Nec metuet pietas, nec Res grave publica damnum.

D. O. M.

Pro salute HENRICI IIII. clementiff. ac fortiff. Regis, quem nefandus parricida perniciosiff. factionis hæresi pestifera imbutus, quæ nuper abominandis sceleribus pietatis nomen obtendens, unctos Domini vivasque Majestatis ipsius imagines occidere populariter docuit, dum confodere tentat, cælesti numine scelestam manum inhibente, cultro in labrum superius delato, & denarium occursu feliciter retuso, violare ausus est. Or-

do ampliff. ut vel conatus tam nefarij pœnæ terror, simul & præsentiffimi in Opt. principem ac regnum, cujus salus in ejus salute posita est, divini favoris apud posteros memoria extaret, monstro illo admiffis equis membratim discerpto, & flammis ultricib. consumpto, Ædes etiam unde prodierat, heic sitas funditus everti, & in earum locum salutis omnium ac gloriæ signum exigi decrevit.

IIII. Non. Jan. Ann. CIOXCV.

EX

S. C.

*Heic domus inmani quondam fuit hospita monstro,
Crux ubi nunc celsum tollu in astra caput.
Sancit in miseros pœnam hanc sacer Ordo Penates,
Regibus ut scires sanctius esse nihil.*

D. O. M.

S A C R V M.

QUUM Henricus Christianiff. Francorum & Navarr. Rex bono Reip. patus inter cætera victoriar. exempla, quibus tam de Tyrannide Hispanica, quam de ejus factione pificam regni hujus majestatem justis ultus est armis, etiam hanc urbem & reliquas regni hujus penè omnes recepisset, ac denique felicitate ejus intestinor. Franciæ nominis hostium furorem provocante, Joannes Petri F. Castellus ab illis submissus sacrum Regis caput cultro petere ausus esset, præsentiore temeritate quam feliciore sceleris successu: Ob eam rem ex ampliff. Ordinis consulto, vindicato perduellione, diruta Petri Castellus domo, in qua Joannes ejus F. inexpiabile nefas

designatum patri communicaverat, in area æquata hoc perenne monumentum erectum est, in memoriam ejus dici, in quo seculi felicitas inter vota & metus Urbis liberatorem regni, fundatoremque publicæ quietis a temeratoris infando incepto, regni autem hujus opes adtritras ab extremo interitu vindicavit, pulso præterea tota Gallia hominum genere novæ ac maleficiæ superstitionis, quæ Remp. turbabant, quor. instinctu piacularis adeo e cens dirum facinus inflituerat.

S. P. Q. P.

Extinctori pestiferae factionis Hispaniæ, incolumitate ejus & vindicta parricidi læti, Majestatique ejus devotiff.

*Duplex potestas ista satorum fuit,
Gallis saluti quod foret, Gallis dare:
Servare Gallis, quod dedissent optimum.*



TRADUCTION DES INSCRIPTIONS LATINES

A LA GLOIRE IMMORTELLE,
A LA MEMOIRE TOUJOURS DURABLE
DE TRES-GRAND, TRES-VAILLANT, ET TRES-BON PRINCE
HENRI TRES-CHRE'TIEN IV. DU NOM
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,
QUE DIEU CONSERVE A JAMAIS.

SOIT que tu sois étranger en cette ville, soit que tu ayes pris naissance dans le sein des murs de Paris, Passant, qui que tu sois, arrête, & apprens en deux mots ma destinée. Cette Pyramide que tu vois fut autrefois la maison de Chastel, que le Parlement, juste vengeur du complot détestable, qui y avoit été tramé, a fait détruire jùsques dans ses fondemens. Tel est le triste sort où n'a réduite le fils du maître à qui j'appartenois, intruit par une cabale impie, qui ne craint pas d'usurper le nom sacré de Société. A l'école de ces mauvais mai-

tres devenu d'abord incestueux, il osa ensuite porter ses mains sacrilèges jùsques sur la personne sacrée de son Roi, au moment que ce Prince venoit de retirer cette capitale du précipice où elle étoit tombée. Mais la main du Tout-puissant, qui si souvent avoit couronné ce monarque au milieu des batailles, détourna le coup audacieux de ce parricide exécrable en sorte qu'il ne perça que la lèvre. L'assant, continué ton chemin; je n'en ai que trop dit pour l'honneur de cette ville.

SUR LA MESME PYRAMIDE.

LA Pyramide, qui tire son nom du plus pur de tous les élémens, étoit autrefois destinée chez les nat'ons à servir d'ornement aux villes qu'elles habitoient. Aujourd'hui son sort est changé: elle est devenue un autel d'expiation. Aussi sçait-on que toutes choses se purifient également

par l'eau ou par le feu. Une nouvelle raison a fait élever celle-ci dans cet endroit. Un Sénat respectable a voulu qu'elle fût un monument éternel de sa reconnaissance pour la conservation d'un Prince sous le règne duquel la Religion ni l'Etat n'auront jamais rien de funeste à craindre.

A LA GLOIRE
DU TOUT-PUISSANT

Toujours infiniment bon.

EN mémoire de la conservation de
Et très-bon & très-vaillant Prince Henri
IV. & de l'attentat horrible commis sur
sa personne par un parricide exéciable
infecté de la doctrine empoisonnée de
cette secte impie, qui a appris aux peup-
les à tremper leurs mains dans le sang
des Oints du Seigneur & des images vi-
vantes de la Majesté divine. Ce malheu-
reux alloit porter le poignard dans le
cœur de son Roi, lorsque le bras du tout-
puissant arrêta la main sacrilège de l'assas-
sin, en sorte que le couteau porta heureu-
sement sur les dents, & ne perça que la

lèvre supérieure. Pour laisser donc à la
postérité un exemple terrible du châti-
ment que méritoit un si détestable dessein,
& un monument éternel de la protection
visible du Très-haut sur le Roi & sur le
Royaume, dont la conservation dépend
de celle de ce grand Prince, le Parlement
après avoir fait tirer ce monstre à quatre
chevaux, & réduit son corps en cendre,
a ordonné que la maison où il avoit pris
naissance fut détruite jusques dans les
fondemens, & que sur ses ruines on éle-
vât ce signe du salut en qui le peuple
Chrétien met toute sa gloire.

Le 5. Janvier, l'an de grace 1595.

PAR ARREST DE LA COUR.

CE lieu où tu vois arboré le signe ad-
Crabe du Chrétien servit autrefois de
demeure au monstre le plus furieux & le
plus détestable. Ainsi le Parlement a cru
devoir porter la vengeance du crime jus-

ques sur la maison où il avoit été formé.
À la vûe de ce monument, l'assiant, sou-
viens-toi que la personne des Rois est
sacrée.



A LA GLOIRE
DU TRES-HAUT
Toujours bon & Tout-Puissant.

HENRI très-Chrétien Roi de France & de Navarre, ce Prince, toujours victorieux, qui semble n'être né que pour le bien de l'Univers, avoit par la justice & la terreur de ses armes rendu à ce Royaume son ancienne splendeur, en le délivrant du joug tyrannique des Espagnols, & de la funeste Ligue qu'ils avoient formée dans son sein; il venoit de réduire à son obéissance cette Capitale & presque toutes les autres villes du Royaume, lorsque les ennemis domestiques de la France jaloux des glorieux succès de ce Monarque suscitérent contre lui un certain Jean Chastel fils de Pierre Chastel, qui par un coup de couteau osa avec plus de témérité que de bonheur attenter sur la personne sacrée de son Roi. En mémoire de cet attentat, & pour perpétuer à jamais le souvenir de cet

heureux jour, où tandis que cette Capitale étoit partagée entre l'espérance & la crainte, le génie qui veille au salut de la France arrêta ce Royaume sur le penchant de sa ruine, en garantissant de ce funeste coup le libérateur de la Patrie, & le fondateur de la tranquillité publique, le Parlement après avoir tiré vengeance de ce parricide abominable, & fait raser la maison de Pierre Chastel, où Jean Chastel son fils lui avoit fait part de son détestable dessein, a ordonné que ce monument seroit érigé sur ses ruines. En mêmes tems il a banni de toute la France cette cabale maudite, d'où étoit sortie cette doctrine nouvelle & empoisonnée, qui troublait l'Etat, & a l'instigation de laquelle cet exécrable assassin avoit entrepris un si cruel attentat.

LES TRES-HUMBLES SUJETS DE SA MAJESTE'.

LE Parlement & la ville de Paris, en mémoire de sa conservation & de la punition du parricide, ont consacré ce

monument au vainqueur de la funeste faction des Espagnols.

Le dessein qui veille au salut de la France a fait doublement éclater son pouvoir, en donnant à ce Royaume un

Monarque capable de faire son bonheur, & en conservant à l'Etat l'Auguste personne de ce Prince.







11

